



Vendredi 28 mai 2021

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 13, mercredi 14 et jeudi 15

AVRIL 2021

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de la cause démocrate en Birmanie.	42
Adoption de comptes rendus.	3	Vœu déposé par l'Exécutif.	42
Débat organisé sur la situation sanitaire.	3	Suspension et reprise de la séance.	44
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la mémoire de l'épidémie du Covid-19 et de ses victimes.....	3	Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux violations des droits fondamentaux en détention et à la demande de transfèrement de Fabien AZOULAY, citoyen français emprisonné en Turquie.	45
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la levée des brevets sur les vaccins contre la Covid.....	3	2021 DJS 76 - Création d'un bâtiment club house et d'une couverture des tennis au centre sportif Dauvin (18e), au titre du BP 2018. - Dépose d'une demande de permis de construire.	46
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la solidarité internationale et aux brevets sur les vaccins contre la Covid-19.....	3	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la construction d'une salle de tennis de table.	46
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de tests poolés dans les établissements scolaires.	3	2021 DJS 79 - Approbation du contrat de D.S.P. pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (Paris Centre) et autorisation de signer ledit contrat.	48
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles parisiennes.	3	2021 DJS 83 - Espace sportif Pailleron (19e). - Délégation de service public pour l'exploitation. - Modalités de passation.	51
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif aux conditions sanitaires dans les établissements scolaires.	3	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination du T.E.P. rue Olivier-Métra en mémoire d'Eudy Simelane.....	52
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif aux conditions de scolarité permettant un retour durable dans les établissements scolaires.	3	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à disposition de créneaux à la piscine Molitor pour les groupes scolaires.....	53
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux mesures dans les écoles, collèges et lycées pour faire face à la crise sanitaire.....	3	2021 DDCT 29 - Modification de la fixation des périmètres et des noms des conseils de quartier de Paris Centre.....	54
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux conditions dans lesquelles se fera la réouverture des établissements scolaires.	3	Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la participation citoyenne. ...	57
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement des entreprises pendant et post crise en matière de déplacements.	3	Vœu déposé par l'Exécutif.	57
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un plan de relance national pour les collectivités territoriales.	3	Compte rendu de la 8e Commission.....	59
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux conditions dans lesquelles doit se dérouler la campagne de vaccination contre la Covid-19.....	3	2021 DPE 16 - Mise à disposition de biens. Avenant n° 9 à la convention du 16 février 1971 et convention entre la Ville de Paris et le S.I.A.A.P.	60
Rappel au règlement.....	26	2021 DEVE 21 - Renouvellement de la convention avec l'association "Cirque Ici" pour l'occupation du bâtiment n° 6 situé dans le Jardin d'Agronomie tropicale au sein du bois de Vincennes (12e).	61
Avis de la conférence citoyenne relatif aux meublés de tourisme.	26	2021 DEVE 23 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Faune Alfort" et avenant à la convention de partenariat.	62
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux recommandations émises par la Conférence citoyenne sur la régulation des meublés touristiques.	26	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la sauvegarde du patrimoine végétal.	63
Compte rendu de la 7e Commission.....	37	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la préservation du patrimoine végétal parisien.	63
2021 DGRI 19 - DLH - Renouvellement du bail et subvention à la Maison des Journalistes.	38	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'abattage de la glycine place du Calvaire et à la préservation du patrimoine végétal.....	63
2021 DGRI 20 - Convention de co-production de l'exposition "Le cri du silence" entre la Ville de Paris et M. Antoine Agoudjian, auteur.	41		

Vœu déposé par l'Exécutif.....	63	2021 DAE 84 - Marché couvert des Enfants Rouges (3e). - Principe du renouvellement de la délégation de service public.	90
Rappel au règlement.....	66	2021 DAE 103 - Prix du Goût d'Entreprendre (40.000 euros) à destination de créateurs et repreneurs de commerces d'artisanat alimentaire à Paris. - 16e édition.....	91
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la sauvegarde du patrimoine végétal.	66	2021 DAE 104 - Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant le ou les lauréats du Grand Prix de la baguette pour 2021.	92
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la préservation du patrimoine végétal parisien.	66	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la suppression définitive des sacs plastiques.	93
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'abattage de la glycine place du Calvaire et à la préservation du patrimoine végétal.	66	Vœu déposé par l'Exécutif.	93
Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).	66	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre le gaspillage des invendus sur les marchés alimentaires parisiens.	95
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie sur les sites appartenant à la Ville.....	67	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan de soutien aux commerces parisiens.....	95
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la fin des expositions et salons animaliers dans des lieux dont la Ville est propriétaire.	67	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement en Zone Touristique Internationale d'une partie du 5e arrondissement.	96
Vœu déposé par l'Exécutif.	67	Rappel au règlement.....	97
2021 DAE 93 - Convention et subvention de fonctionnement (54.000 euros) à l'association "La Communauté EcoTable".....	70	Suspension et reprise de la séance.	97
Compte rendu de la 1ère Commission.....	72	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement en Zone Touristique Internationale d'une partie du 5e arrondissement. (Suite).....	97
2021 DAE 89 - Avenants aux conventions relatives au "Fonds Résilience Ile de France et collectivités".....	73	Suspension et reprise de la séance.	97
Rappel au règlement.....	74	Suspension et reprise de la séance.	98
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réforme de l'assurance-chômage.....	75	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement en Zone Touristique Internationale d'une partie du 5e arrondissement. (Suite).....	98
Rappel au règlement.....	76	Rappel au règlement.....	101
Suspension et reprise de la séance.	76	Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères en vue de la réouverture des cafés et restaurants.....	101
Observations sur le déroulement de la séance.	76	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure des commerçants.	103
Rappel au règlement.....	77	Compte rendu de la 2e Commission.....	104
Suspension et reprise de la séance.	77	2021 DEVE 16 - Dénomination "jardin Toussaint Louverture" attribuée à l'espace vert situé 47, rue des Cendriers (20e).....	105
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réforme de l'assurance-chômage. (Suite).....	77	2021 DAC 382 - Subventions (18.700 euros) à huit associations de vétérans et d'anciens combattants.....	108
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réforme du temps de travail des agents de la Ville.....	79	2021 DAC 384 - Subvention d'équipement (3.000 euros) à l'association "Les Pas Sages des Vignoles" (20e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019.	110
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la continuité et à la qualité du service public et à la déprécarisation des agents.	80	2021 DAC 385 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association "Le Souvenir Français".	111
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dialogue social et à l'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique.....	82	Suspension et reprise de la séance.	113
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux effectifs et moyens matériels des ateliers de jardiniers de la DEVE (17e).	84		
2021 DAE 95 - Subvention de fonctionnement au "Welcome City Lab" incubateur de "Paris & Co".....	85		
2021 DAE 107 - Convention et garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de 7.000.000 euros à contracter par l'OTCP pour l'acquisition de locaux.	88		

2021 DAC 498 - Apposition de plaques commémoratives sur les lieux d'arrestation de la rafle du 14 mai 1941.....	113	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux acteurs et actrices culturels.....	142
2021 DAC 499 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alain Decaux au 86, boulevard Flandrin (16e).....	115	Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la reprise de la culture.....	142
2021 DU 29 - Dénomination quai Jacques Chirac (7e).....	116	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réouverture des galeries d'art à Paris.....	148
2021 DU 48 - Dénomination passerelle André Léo (12e).....	120	Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la création d'un musée de l'Histoire de la Colonisation à Paris.....	149
2021 DU 65 - Dénomination Promenade Gisèle Halimi (7e).....	122	Vœu déposé par l'Exécutif.....	149
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Jacques Bravo.....	127	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des chiffres romains dans les musées de la Ville.....	151
Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une dénomination en hommage à Jacques Bravo.....	127	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la reconversion des ateliers Berthier en une Cité du Théâtre.....	153
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination de la P.M.I. rue de la Banque (2e).....	129	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux personnes en situation de handicap dans les musées de la Ville.....	154
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'attribution du nom de Ruth Bader Ginsburg au Centre Paris Anim' Les Halles - Le Marais.....	130	2021 DAC 386 - Subvention (3.000 euros) à l'association "HF Ile-de-France".....	155
Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de la Commune de Paris dans le 13e.....	132	2021 DAC 387 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Centre Medem Arbeter Ring".....	157
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un "parcours pour les femmes qui ont fait Paris".....	133	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux besoins en entretien courant des édifices culturels.....	158
Vœu déposé par M. Christophe GIRARD relatif à un hommage à Cécile Chaminade, Fernande Decruck et Marguerite Monnot.....	134	Compte rendu de la 3e Commission.....	158
2021 DAC 5 - Subvention (1.096.000 euros), avenant à convention avec l'association "Le Monfort Théâtre" (15e).....	135	2021 DVD 53 - Prolongement du tramway T3 à la Porte Dauphine (16e et 17e). Modalités de remboursement de nuitées d'hôtel en cas de travaux bruyants.....	159
2021 DAC 8 - Subventions (920.500 euros), conventions et avenants pour neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.....	136	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'extension de la prise en charge de nuitées aux riverains.....	159
2021 DAC 281 - Subvention (20.000 euros) à l'association "Musique Ensemble XXe" (20e).....	138	Vœu déposé par l'Exécutif.....	159
2021 DAC 672 - Affectation à "Paris Musées" de terrains situés 26 à 30, rue de la Tombe-Issoire (14e).....	139	Dépôt de questions d'actualité.....	160
2021 DICOM 9 - Partenariats en faveur de l'exposition sur Simone Veil.....	140	Suspension et reprise de la séance.....	160
2021 DICOM 10 - Convention pour les expositions sur la voie publique.....	141	Examen des questions d'actualité.....	161
2021 SG 18 - Rapport de la C.R.C. portant sur la gestion de l'E.P.A. "Paris Musées".....	142	I - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'aménagement et l'entretien de l'espace public.....	161
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une réflexion de décloisonnement de la culture.....	142	II - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au projet de loi Climat et résilience en cours d'examen à l'Assemblée nationale.....	164
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la reprise de l'activité culturelle et au soutien à la jeunesse.....	142	III - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative au tourisme.....	166
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien aux artistes et entreprises culturelles (19e).....	142	IV - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative au bilan et aux perspectives de la Nuit de la solidarité 2021.....	168
		V - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris concernant l'espace public à Paris.....	170

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police sur la stratégie de mise à l'abri en Ile-de-France.....	174	2021 SG 12 - Convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux.....	219
VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative aux stratégies municipales pour une relance économique et un plan d'investissement massif.....	176	Vœu déposé par le groupe Changer Paris et Mme Béatrice LECOUTURIER relatif à la sécurisation du quartier de la porte de Saint-Cloud.....	223
VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative aux dispositifs mis en place pour lutter contre le sexisme.....	178	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la stratégie parisienne de prévention des rixes et affrontements violents.....	225
2021 GEP 1 - Création d'un dispositif de financement participatif vert et citoyen au bénéfice de la transition écologique.....	181	Suspension et reprise de la séance.....	227
2021 DVD 8 - Ligne de bus de quartier Brancion-Commerce (15e). - Avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence de l'I.D.F.M.	192	Compte rendu de la 4e Commission.....	227
2021 DVD 34 - Valorisation des véhicules abandonnés en fourrières. Convention provisoire de retrait-destruction.....	195	2021 DASES 12 - Signature du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale.....	227
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la saturation des fourrières parisiennes.....	195	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication de résultats contextualisés de la Nuit de la Solidarité.....	229
2021 DVD 38 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (241.597,71 euros).....	197	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la désolidarisation de l'allocation adulte handicapé.....	230
2021 DVD 44 - Aménagements de voirie en faveur de l'accessibilité des points d'arrêt des bus. Demande de subventions auprès d'Ile-de France Mobilités.....	198	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au stationnement des personnes à mobilité réduite titulaires de cartes de stationnement.....	232
2021 SG 19 - Avis sur les projets d'arrêtés des communes limitrophes de la Ville de Paris instaurant une zone à faibles émissions.....	200	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux mesures de stationnement pour les personnes handicapées.....	232
2021 DVD 47 - Parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14e) et vélostation gare Montparnasse (15e). - Avenant n° 7 à la convention de concession Montparnasse.....	206	2021 DASES 38 - Subventions (43.500 euros) à deux associations et convention en faveur du bien-être des personnes âgées et de leurs aidants.....	235
Vœu déposé par Mmes Delphine BÜRKLI, Maud LELIÈVRE et M. Alexis GOVCIYAN relatif au développement des deux-roues électriques partagés.....	207	2021 DASES 62 - Subvention (22.000 euros) à deux associations pour leurs actions dans les domaines du bien-être et de la santé des seniors. ...	236
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'encadrement des entreprises exploitant des V.A.E. et des scooters en "free-floating".....	207	2021 DASES 64 - Subventions (15.500 euros) et convention avec trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.....	239
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de zones piétonnes pour faciliter les déplacements pendant le confinement.....	210	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux réunions de la Commission d'entrée en résidence du C.A.S.-V.P.....	243
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de stationnements réservés aux trottinettes personnelles.....	212	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la connexion internet dans les résidences et clubs seniors du C.A.S.-V.P.....	244
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif des "rues aux écoles".....	213	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place de maraudes interdisciplinaires dans le cadre du Plan crack.....	245
2021 DPSP 6 - Subvention (850.000 euros) et avenant à convention avec G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance" (GPIS) dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.....	214	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au remboursement des séances de psychothérapie.....	247
2021 PP 37 - Maîtrise d'œuvre technique pour l'opération de mise en sécurité incendie des 1er et 2e sous-sols de la caserne Cité à Paris (4e).....	218	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la défense de l'hôpital public.....	248
		Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place à l'A.P.-H.P. d'un accueil téléphonique ou technologique.....	251
		Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux comités de voisinage de la Salle de consommation à moindre risque et à la publication de statistiques.....	252
		Compte rendu de la 5e Commission.....	253
		2021 DCPA 8 - Signature du Pacte Bois-Biosourcés porté par la FIBOIS Ile-de-France.....	254

2021 DLH 68 - Réalisation d'une matériauthèque pour la construction écologique par l'Agence Parisienne du Climat, dans le cadre du budget participatif. - Subvention (24.900 euros).....	255	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au réaménagement et à l'entretien du parvis de l'immeuble "Le Périscope".....	302
2021 DDCT 22 - Subventions à 72 associations pour le financement de 97 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens.	256	Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la préservation des terres agricoles de Gonesse.....	302
2021 DLH 17 - Contribution financière (300.000 euros) à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire.	260	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un moratoire sur les immeubles-ponts dans l'attente de la révision du P.L.U.....	304
2021 DLH 52 - Location de l'immeuble 31, rue Pouchet (17e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.....	262	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet d'aménagement de la gare d'Austerlitz.....	305
2021 DLH 67 - Convention parisienne d'attribution des logements sociaux.....	263	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la révision du projet du Pôle Austerlitz.....	305
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accompagnement des bénéficiaires d'un logement social.....	263	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet "Austerlitz gare" porté par la SEMAPA.....	305
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'attribution de logements sociaux.....	263	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aménagement du site Tour Eiffel.....	310
Vœu déposé par l'Exécutif.....	263	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement du site Trocadéro - Tour Eiffel.....	310
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux logements insalubres du 62, rue de Meaux.....	272	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de logements sociaux et d'équipements publics au sein des biens de la Ville.....	314
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux logements insalubres du 62, rue de Meaux.....	272	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la parcelle du garage Nation dans le quartier Picpus/Nation (12e).....	315
Vœu déposé par l'Exécutif.....	272	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux enquêtes en ligne sur la nouvelle esthétique parisienne.....	317
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'utilisation intercalaire du patrimoine public parisien vacant.....	274	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (5e).....	319
Vœu déposé par l'Exécutif.....	274	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la lutte contre les nuisances liées à la publicité lumineuse.....	321
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rotation des logements dans le parc social.....	276	Vœu déposé par les groupes MoDem, Démocrates et Ecologistes et "Indépendants et Progressistes" relatif à la lutte contre les nuisances sonores.....	321
Suspension et reprise de la séance.....	277	Compte rendu de la 6e Commission.....	323
2021 DICOM 16 - 40e anniversaire de l'élection de François Mitterrand.....	277	2021 DJS 52 - Centres Paris Anim' Bessie Smith, Annie Fratellini, Musidora, Pina Bausch et son annexe Maya Angelou (12e). - Avenant à convention de délégation de service public avec l'association "CLAJE" (12e).....	323
2021 DU 53 - Acquisition d'un local commercial 4, rue Dejean (18e).....	279	2021 DJS 90 - Tarifs applicables aux activités accueillies au sein de l'immeuble communal 4, place du Louvre (1er).....	325
2021 DU 60 - Modernisation et extension de la gare du Nord (10e). - Avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial conclu avec la S.A. "Gare du Nord 2024".	279	2021 DLH 72 - Immeuble communal 4, place du Louvre (1er). - Fixation du tarif d'occupation du domaine public et attribution d'aide en nature à l'association "Centre d'Information et de Documentation Jeunesse".....	327
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la future passerelle reliant la gare du Nord au boulevard de la Chapelle.....	280	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux activités à destination des jeunes pour l'été 2021.....	331
2021 SG 15 - Stratégie de coopération Paris. - Seine-Saint-Denis.....	286	2021 DASCO 9 - Collèges publics, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux. Dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement, et subventions pour travaux.....	333
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à une concertation sur la fermeture de l'hôpital Bichat.....	286		
2021 SG 20 - Projet d'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris (4e). - Approbation de la réalisation de l'opération.....	291		
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la composition de la commission citoyenne.....	291		
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au Centre européen du Judaïsme.....	300		

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les écoles, collèges et lycées.	333	Vœu déposé par l'Exécutif.	349
2021 DASCO 29 - Contrat entre la Ville de Paris et les familles parisiennes dans le cadre de l'inscription des enfants aux vacances "Arc-en-Ciel".	335	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	357
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux moyens du dispositif.	335	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	358
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une offre supplémentaire de séjours de vacances pour l'été 2021.	335	Clôture de la séance.	359
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mobilisation du lycée "Lazare Ponticelli" lors des travaux de la cité scolaire "Gabriel Fauré".	340	Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.	359
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une expérimentation de petits déjeuners gratuits dans les écoles maternelles et élémentaires.	341	QE 2021-09 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu.e.s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'interdiction des taxis volants dans le ciel de Paris.	359
Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la procédure d'affectation des élèves parisiens en lycée général et technologique.	343	QE 2021-10 Question de M. Emile MEUNIER et des élu.e.s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à une éventuelle action en justice contre le Cartel des camions.	360
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux financements des travaux d'entretien des établissements scolaires parisiens.	344	QE 2021-11 Question de M. Emile MEUNIER, de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, de Mme Fatoumata KONÉ et des élu.e.s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux recettes générées par la publicité sur le territoire de la Ville de Paris.	361
Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la création d'une ludothèque rue Turgot (9e).	345	QE 2021-12 Question de M. Jean-Noël AQUA et des élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la situation des unités de gestion directe (UGD).	362
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au personnel dans les établissements d'accueil de la Petite enfance.	346	QE 2021-13 Question de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative aux professeurs de la Ville de Paris.	363
2021 DAE 112 - Subvention (5.000 euros) à La Mutuelle des Etudiants. - Stands Alimental.	347	Votes spécifiques.	364
2021 SG 17 - Rapport de la C.R.C. portant sur la gestion de la protection de l'enfant.	349	Votes spécifiés.	366
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux dispositifs de protection de l'enfance et aux mineurs non accompagnés.	349	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	367
		Comptes rendus des Commissions.	373
		Listes des membres présents.	382
		Annexe n° 1 - Interventions de deux citoyens.	388
		Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	391

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Bienvenue pour ce Conseil de Paris encore marqué par la crise sanitaire et la nécessité d'une organisation spécifique.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu intégral de la séance des 2, 3 et 4 février 2021 a été publié au Bulletin officiel des débats et le compte rendu sommaire de la séance des 9, 10 et 11 mars 2021 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Débat organisé sur la situation sanitaire.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la mémoire de l'épidémie du Covid-19 et de ses victimes.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la levée des brevets sur les vaccins contre la Covid.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la solidarité internationale et aux brevets sur les vaccins contre la Covid-19.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place de tests poolés dans les établissements scolaires.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles parisiennes.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif aux conditions sanitaires dans les établissements scolaires.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif aux conditions de scolarité permettant un retour durable dans les établissements scolaires.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux mesures dans les écoles, collèges et lycées pour faire face à la crise sanitaire.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux conditions dans lesquelles se fera la réouverture des établissements scolaires.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement des entreprises pendant et post crise en matière de déplacements.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un plan de relance national pour les collectivités territoriales.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux conditions dans lesquelles doit se dérouler la campagne de vaccination contre la Covid-19.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur la situation sanitaire. Je vais donc ouvrir le débat sur ce sujet, avant de procéder à l'ordre de parole tel que prévu en Conférence d'organisation.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, à l'heure où je m'adresse à vous pour introduire notre débat sur la situation sanitaire, les services de réanimation des hôpitaux publics parisiens sont soumis encore à une pression exceptionnelle. Le courage reste de mise, mais une grande fatigue s'installe aussi au sein de notre hôpital public, ressentie par celles et ceux qui depuis plus d'un an tiennent à bout de bras la vie de nos proches touchés par la maladie.

Je veux de nouveau rendre hommage au nom du Conseil de Paris à l'ensemble des personnels soignants, car sans elles, sans eux, nous n'aurions jamais pu surmonter la première, la deuxième et aujourd'hui la troisième vague.

Bien avant le début de la crise, ces femmes et ces hommes alertaient déjà sur l'état de délabrement de notre hôpital public qui, pour survivre, a besoin de moyens supplémentaires, des moyens financiers et des moyens humains, sans quoi notre service public ne pourra plus assurer sa mission.

N'oublions jamais que derrière les chiffres, taux d'incidence, nombre d'admissions en réanimation et mortalité, derrière les graphiques, derrière les courbes que nous scrutons, ce sont des vies dont nous parlons, nos vies : des vies à sauver pour les soignantes et les soignants, des vies perdues pour les familles et les amis endeuillés, des vies abîmées pour celles et ceux qui devront supporter les séquelles d'une hospitalisation ou d'un syndrome de Covid long.

N'oublions pas la réalité du Covid. Chaque jour, ce sont près de 300 personnes qui disparaissent dans notre pays. Et depuis le début de la pandémie, 100.000 personnes sont mortes du Covid en France.

Le non-recours aux soins, les retards de prise en charge d'un grand nombre de pathologies du fait de la pression sur le système de santé, cumulés aussi à la crise économique et sociale, auront produit un choc sans précédent sur l'espérance de vie des Françaises et des Français.

J'aimerais rappeler un fait indéniable, nous ne sommes pas égaux face à cette catastrophe. C'est une réalité souvent masquée d'ailleurs par les chiffres, et pourtant nous la connaissons : les vies qui partent en premier sont celles des personnes les plus vulnérables ; il y a bien sûr la vulnérabilité liée à l'âge, mais l'épidémie s'avère de plus en plus discriminante socialement. Le risque de décès est en effet multiplié par deux chez les plus défavorisés et les plus isolés.

Les victimes de cette maladie sont en majorité des hommes, et dans une moindre mesure des femmes aux corps déjà abîmés par des conditions de vie difficiles, un travail éprouvant, un logement exigü, ces corps qui plient et souffrent de comorbidités sévères du fait d'un moins bon accès aux soins, à la prévention des maladies chroniques, à une alimentation de qualité et à une vie saine.

Cette réalité, je la pointe du doigt avec l'ensemble des maires d'Ile-de-France depuis le début de la crise. Les inégalités sociales et territoriales ont une influence considérable sur la mortalité liée au Covid, cela doit être redit. C'est pourquoi notre politique de lutte contre le Covid, qu'il s'agisse du dépistage, de la réduction des risques ou de la vaccination, doit être particulièrement renforcée dans les quartiers prioritaires. J'y reviendrai.

C'est pour rendre hommage à ces vies perdues, pour rendre visible aussi tout cela que mon adjointe Laurence PATRICE vous soumettra le vœu relatif à la mémoire de l'épidémie de Covid-19 et de ses victimes. Et je veux, sur cette question de mémoire, saluer aussi le travail mené par Éric AZIÈRE. Lors de la précédente mandature, il a animé un groupe de travail sur la mémoire du Covid et ses conclusions nous ont été particulièrement utiles.

Nous n'oublions pas celles et ceux qui sont morts du Covid et je veux bien sûr ici avoir une pensée pour les agents de la Ville qui ont perdu la vie, et une pensée pour leurs familles, auxquelles j'ai pu témoigner ma tristesse de perdre de si précieux collaborateurs au service des Parisiennes et Parisiens.

C'est pour cette raison aussi que je souhaite répondre favorablement, avec mon adjointe Anne SOUYRIS, à la proposition du professeur Jean-François DELFRAISSY de nouer un partenariat avec l'Institut Covid-19 Ad Memoriam, dont il est président d'honneur, avec Françoise BARRÉ-SINOUSI, honorée en 2008 d'un prix Nobel.

Il s'agira de construire un lieu de mémoire active aux côtés d'universitaires, de soignants, de juristes, d'associations de victimes, de représentants de la société civile et de cultes. Nous voulons analyser ce bouleversement que constitue la pandémie du Covid-19, et contribuer ainsi à l'édification d'une mémoire vivante, de ses effets psychologiques, sociaux, politiques et économiques. Nous le devons aux victimes de cette terrible pandémie et à leurs familles ainsi qu'à leurs amis.

Chaque crise doit être une leçon pour l'avenir. Si elle ne l'est pas, elle est vouée à se répéter. Pour retrouver le chemin de l'espérance, nous devons assurer à nos concitoyennes et à nos concitoyens que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour les protéger, pour réparer et bâtir la ville de l'après-crise. C'est le sens d'ailleurs de l'action menée depuis longtemps par l'ensemble des équipes municipales et je tiens à remercier chacune et chacun. Je tiens aussi à remercier tous les maires d'arrondissement de leur implication depuis plus d'un an.

Notre action se décline aujourd'hui autour de deux axes clairs.

C'est d'abord permettre à un maximum de nos concitoyennes et de nos concitoyens d'être vaccinés au plus vite. Sur ce plan, notre mobilisation, celle du service public parisien, a été totale et elle continuera de l'être : 24

centres ont ouvert à Paris, 6.000 doses y sont administrées chaque jour, plus de 160.000 personnes y ont été accueillies et vaccinées. Je veux donc saluer ce travail mené par les maires d'arrondissement, leurs équipes, les médecins, les infirmiers et infirmières parisiens et les agents de la Ville.

Comme je l'ai dit, notre responsabilité est d'aller au plus près des Parisiennes et des Parisiens les plus éloignés de nos services de santé et qui présentent des risques de développer une forme grave de Covid-19. Grâce à nos actions dites "aller-vers", nous avons pu vacciner plus de 2.500 personnes dans les quartiers prioritaires. Mais nous manquons de doses. Nous le disons semaine après semaine, les quantités de vaccins allouées par l'Etat restent très en dessous de ce dont nous avons besoin pour atteindre un niveau d'immunisation collective suffisant d'ici l'été. Cette semaine encore, nous ne pourrions réaliser qu'un peu plus de 16.000 primo-injections dans nos centres. La vaccination en ville, via les pharmaciens, via les médecins traitants, est mise à mal par les retards de livraison et la défiance grandissante envers le vaccin AstraZeneca. À ce rythme, il nous faudrait plus d'un an pour protéger 1,4 million de Parisiennes et de Parisiens de plus de 18 ans qui n'ont pas encore eu accès à la vaccination.

Bien sûr, ce n'est pas tolérable. Nous ne pouvons attendre une accélération que l'on nous promet semaine après semaine et qui ne vient pas. Il nous faut des vaccinodromes, beaucoup plus de vaccins et beaucoup plus vite. Il faut que l'on puisse vacciner 7 jours sur 7 et jusque tard dans la nuit. C'est ce que je ne cesse de demander avec vous au Gouvernement depuis plusieurs mois. Le Gouvernement doit exiger des laboratoires qu'ils tiennent leurs engagements à l'échelle européenne et prendre, le cas échéant, les mesures qui s'imposent en matière de propriété intellectuelle pour permettre une production à grande échelle et à faible coût de forme générique de ces vaccins.

Le deuxième axe de notre action est une politique cohérente de réduction des risques. Si la vaccination reste le seul moyen de sortir de la crise, un principe de réalité nous oblige à penser les prochains mois qui nous y mèneront. Les efforts pour limiter le nombre de contaminations doivent être poursuivis et amplifiés. Nous ne pourrions nous satisfaire de constater que 13.000 Parisiennes et Parisiens de tous âges soient infectés chaque semaine par ce virus.

Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes sont infectés et pour certains hospitalisés. Je n'accepterai jamais que notre jeunesse soit une génération sacrifiée. Elle doit être accompagnée, soutenue, elle doit pouvoir suivre une scolarité normale. Et pour ce faire, comme je l'ai exigé dès le 28 janvier dernier, les enseignants doivent être vaccinés au plus vite pour leur permettre d'assurer cette mission qui leur incombe : protéger notre jeunesse et préparer leur avenir.

Plus que jamais pour penser l'après, il faut aussi imaginer des protocoles pour accompagner celles et ceux dont l'activité n'a toujours pas pu reprendre. Je pense aux restaurateurs, aux artistes, aux acteurs du tourisme, de l'événementiel, aux lieux de culture et de fête, aux organisateurs de festivals. C'est la mission que j'ai confiée à notre comité consultatif, cette démarche citoyenne démocratique permettant à différents représentants des milieux scientifiques, économiques, culturels de la société civile de mettre en commun leurs réflexions pour penser la société parisienne post-Covid.

Ces réunions ont été fructueuses, elles ont pu aboutir à trois avancées très concrètes.

D'abord, ce comité a fait naître des partenariats uniques entre scientifiques et acteurs culturels, notamment avec la conception d'un concert test pour 5.000 personnes qui évaluera les conditions de reprise. Fondée sur le dépistage des participants avant et après l'événement, j'espère que cette expérimentation, pour laquelle nous attendons encore diverses autorisations, pourra avoir lieu dès ce printemps comme véritable symbole de renaissance.

Ensuite, nous préparerons un livre des protocoles fondés sur une hiérarchie des risques selon le niveau de circulation du virus. C'est d'ailleurs une idée que nous défendons depuis le début. Le croisement de regards entre épidémiologistes, citoyens, entrepreneurs, physiciens spécialisés dans l'analyse de la diffusion du virus dans l'air, tout cela permet de concevoir la reprise de certaines activités économiques et sociales, tout en protégeant la population.

Enfin, les travaux du comité consultatif nous ont permis d'améliorer notre communication en direction des Parisiennes et des Parisiens. L'idée est de permettre à chacune et à chacun de s'approprier les données épidémiologiques, de comprendre les modes de transmission et de faire des choix éclairés pour se protéger et protéger les autres.

Parce que notre action est et restera toujours transparente, je demanderai à la présidente du comité, Dominique COSTAGLIOLA, de venir vous présenter, nous présenter les conclusions de ses travaux, ici, au Conseil de Paris.

Avant de conclure mon propos, je voudrais dire quelques mots bien sûr sur l'impact financier de la crise, même si le cœur de notre débat est aujourd'hui avant tout sanitaire.

Au total, le coût de la crise a été évalué à plus d'un milliard d'euros pour notre Ville et c'est bien sûr une situation inédite. Tous ensemble, Exécutif, maires d'arrondissement, élus de tous bords politiques, nous nous battons et nous nous battons au service de nos concitoyens, en voyant les dépenses qui filent et les ressources qui se tarissent.

Ce qui se passe à Paris se déroule aussi à l'identique en Ile-de-France et partout dans le pays. Tout cela, je dirais, dans une indifférence étonnante de la part de l'Etat, dont la réaction est loin d'être à la hauteur des enjeux. Le soutien qu'il apporte réellement aux collectivités est si loin des annonces répétées à l'envi. Pour tout dire, la relance se paye de mots. Sur 1,4 milliard d'euros que nous voulons investir en 2021 à Paris pour soutenir l'activité, progresser en matière de transition écologique, les crédits du plan de relance de l'Etat représentent 4 % du montant envisagé. C'est bien sûr si peu. Les collectivités, à l'unisson d'ailleurs, doivent être le cœur de la relance pour penser l'après, sinon elle n'aura tout simplement pas lieu. Je porterai inlassablement ce combat auprès du Gouvernement, vous pouvez me faire confiance.

Mesdames et Messieurs, je veux terminer mon propos en revenant sur ce qui nous permet d'affronter la crise depuis plus d'un an.

D'abord la cohésion de cette équipe et je veux à nouveau remercier les adjoints et en premier lieu Anne SOUYRIS. Je voudrais remercier bien sûr également l'ensemble des adjoints de l'Exécutif, les maires d'arrondissement et les présidentes et présidents de groupe qui ont été, et qui le seront encore, associés à nos réunions hebdomadaires ou pluri-hebdomadaires.

Mais je veux surtout saluer notre service public. Notre service public parisien qui a montré l'étendue de sa force, de son adaptabilité, Madame la Secrétaire générale. Il a tenu bon, il a été et il est notre plus grand atout. Il est tout à la fois notre identité, ce qui nous constitue, et aussi notre projet, ce vers quoi nous devons toujours tendre pour faire vivre l'égalité, l'égalité face à la santé, l'égalité des droits dont celui de vivre sa vie dignement. Merci à celles et ceux qui le font vivre. Merci aux maires d'arrondissement, à toute l'équipe municipale qui, aux côtés des services de l'Etat, protègent nos concitoyennes et nos concitoyens.

Je vais vous proposer une minute de silence en hommage de toutes les personnes décédées du Covid.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vais donner à présent la parole à M. le Préfet de police qui est en lien avec nous par vidéo.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

On se connecte... Est-ce que nous avons des nouvelles de M. le Préfet ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, est-ce que vous m'entendez ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous vous entendons, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Navré de ces petites perturbations. Je voulais d'abord vous présenter mes excuses pour ne pas être dans la salle, mais étant cas contact jusqu'à demain soir, je m'applique de façon stricte les règles gouvernementales en la matière.

Vous m'entendez toujours ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, nous vous entendons, Monsieur le Préfet. Merci et bien sûr si vous n'êtes pas là, c'est à cause de cette situation particulière. Merci beaucoup et bon courage.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je ne pense pas risquer grand-chose.

Je voulais dire quelques mots, non pas sur l'action de l'Etat car ce serait extrêmement long, mais plus modestement sur les actions que j'ai pu conduire avec vous sur la gestion de cette crise.

D'abord sur ce que vous connaissez, c'est-à-dire les mesures de police administrative, je rappellerai très brièvement que j'ai pris trois arrêtés, qui vont de soi mais qui font partie du paysage réglementaire en la matière. C'est rendre d'abord obligatoire le port des masques. On l'a oublié, cette responsabilité est renvoyée à chaque représentant de l'Etat dans les différents départements et c'était absolument nécessaire sur l'agglomération parisienne. Un autre était pour interdire les livraisons entre 22 heures et 6 heures, et un troisième pour interdire la consommation d'alcool sur un ensemble de voies publiques, dont nous avons discuté conjointement avec vous et avec les maires d'arrondissement concernés.

Je crois qu'il est important de souligner - je pense pouvoir le dire en plein accord avec vous - que je n'ai pas souhaité limiter l'accès de certaines parties de l'espace public, notamment du fait de cette nécessité que nos concitoyens parisiens puissent sortir et se promener. C'est vrai que c'est une tâche difficile que d'assurer le respect des mesures barrières dans un certain nombre de points parisiens - je pense par exemple aux berges de Seine et à d'autres espaces verts - mais il est nécessaire que leur accès puisse être libre.

Nos fonctionnaires de police découvrent en la matière un nouveau métier qui est celui de l'incitation au respect des règles barrières, puisque vous avez noté tout au long du dispositif qu'avant de verbaliser nous essayons de convaincre. Ce n'est pas très facile. J'ai fait intervenir notamment des associations de protection civile pour nous aider à le faire et pour montrer de façon pédagogique que ce contrôle de la voie publique ne se limitait pas à la verbalisation qui parfois malheureusement est nécessaire. D'ailleurs, j'observe ces temps derniers une augmentation, sans qu'elle prenne un caractère trop important, des E.R.P. qui ouvrent de façon irrégulière. Quelques

cas ont défrayé la chronique, mais des signalements nous sont faits à peu près toutes les nuits, puisque ces choses se passent plutôt la nuit.

Deuxième élément, la campagne de vaccination. Elle est assurée conjointement avec l'A.R.S. Je ne reviens pas sur les arrêtés préfectoraux permettant d'ouvrir les centres, mais nous avons ensemble constitué 24 centres. Ce dispositif nous a permis également de monter, sous le vocable de l'"aller-vers", des méthodologies permettant d'aller chez une partie de la population éligible.

Paris et l'Île-de-France, puisque le quota des doses de Paris est bien évidemment dans le quota d'Île-de-France, ont bénéficié en mars d'un plus grand nombre de doses, il faut le dire, que ce qui s'est passé en province. Ce qui fait que nous sommes dans une situation un peu paradoxale : en ce mois d'avril, nous n'avons qu'une faible augmentation de doses, en raison du fait de cette base de mars qui était plus élevée que ce que nous aurions pu espérer en la matière.

Vu de mon côté, le résultat est assez positif, puisque 65 % des plus de 75 ans ont reçu une première injection et ce chiffre est de 40 % pour la tranche des 70 à 75 ans. Cela montre bien que le pourcentage est quand même significatif, mais il reste du chemin à couvrir sur ces populations prioritaires. L'axe de nos dispositifs de vaccination doit continuer sur ces tranches d'âge, même s'il ne faut pas exclure les personnes plus jeunes souffrant de comorbidité qui font également partie des priorités.

Voilà, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ce que je voulais vous dire et j'espère que vous m'avez bien entendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet. Nous avons évidemment bien suivi votre intervention. Je vous en remercie.

Je voudrais à présent donner la parole, comme c'est prévu en Conférence d'organisation, à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la crise sanitaire que nous connaissons est liée à la crise écologique planétaire que nous traversons depuis maintenant des décennies. Cette crise sanitaire, nous en connaissons l'origine : la transmission extrêmement rapide d'un virus dont l'émergence est liée, entre autres, à l'emprise humaine sur les espaces naturels, à la destruction de la biodiversité et au commerce d'animaux sauvage. Or, si nous ne réagissons pas, d'autres épidémies suivront car les mêmes causes produiront les mêmes effets.

En réponse à cette crise, les Ecologistes prônent le changement. Changeons radicalement de modèle, d'organisation économique, sociale et urbaine encore largement tournée vers la mondialisation. Changeons intégralement de paradigme pour adapter notre ville, en termes de services publics, d'alimentation, de déplacements, de solidarité et de démocratie. En tant qu'élus locaux parisiens, notre rôle est de penser une stratégie de gestion de crise et de sortie durable qui consiste à construire une ville résiliente.

D'abord, au niveau économique, le budget de l'ensemble des collectivités locales a été et continuera pendant plusieurs années à être affecté par cette crise Covid. À ce titre, le désengagement de l'Etat dans notre financement se fait de plus en plus ressentir. Faut-il rappeler que l'effondrement des recettes provoque une baisse importante de notre autofinancement ?

Pour sortir durablement de cette crise, nous allons avoir besoin d'un plan de relance d'envergure. Nous appelons donc l'Etat à financer la transition écologique au niveau local en faveur d'une économie durable. Rénovation thermique des bâtiments, développement de l'énergie renouvelable, transformation de l'espace public, végétalisation, nous avons déjà un Plan Climat ambitieux générateur d'emplois. C'est à l'Etat d'accompagner son financement, car on parle ici d'emplois verts, on parle d'intérêt général.

Il nous faudra également penser un grand plan visant à développer l'E.S.S., là encore pour véritablement changer d'échelle et repenser le marché de l'emploi. L'E.S.S., ce sont des emplois non délocalisables, porteurs de sens et de cohésion sociale, une réponse directe et réelle à cette crise économique et sociale.

En ce qui concerne la gestion de la crise à court terme, mon groupe a également déposé un vœu pour renforcer le télétravail dans les entreprises et continuer à désengorger les transports en commun.

En cette période de confinement, je pense particulièrement aux commerçants indépendants qui subissent, depuis maintenant une année, la crise de plein fouet, les bars et les restaurants qui constituent l'âme de la vie parisienne, toutes les activités considérées comme non essentielles par l'Etat, des commerces aux lieux culturels, musées, théâtres et cinémas, en passant par les salles de sport ou encore les lieux de fêtes.

La Ville a été au rendez-vous quand certains ont pu reprendre leurs activités après le premier confinement et nous devons encore être là au moment de la reprise. Car à cette crise sanitaire s'est ajoutée une crise économique et sociale. Et face à celle-ci, nous avons le devoir de préserver toutes les personnes fragiles, que ce soient les personnes à la rue, celles qui ont perdu leur travail ou encore les familles démunies que l'on a notamment vu apparaître dans les files d'attente des distributions alimentaires. Pour eux également, la Ville a été présente depuis le

début de la crise et devra l'être par la suite. À mon sens, nous devons même aller plus loin, car la crise que nous traversons doit être l'occasion de repenser nos solidarités, de repenser notre vivre ensemble afin de créer une société plus solidaire qui donne sa place à chacun.

La sortie de crise du Coronavirus semble enfin se dessiner grâce à la campagne de vaccination. En France, à ce jour, seulement 16 % de la population a reçu au moins une première dose de vaccin. Or, la campagne semble avoir des difficultés à monter en puissance et les Français, perdus, frustrés, commencent à sérieusement douter de la stratégie de vaccination du Gouvernement. Impliquer davantage les collectivités pourrait permettre d'améliorer la gestion de la pandémie.

Cette crise met en exergue les extrêmes inégalités mondiales et la nécessité d'amplifier nos principes de solidarité. La question du vaccin en fait partie. Alors que les pays pauvres doivent bénéficier du système Covax mis en place par l'Organisation mondiale de la santé, les pays les plus riches continuent leur course à la vaccination sans tenir compte du reste de la population mondiale. Or, les vaccins contre le Covid-19 devraient être des biens publics mondiaux exempts des barrières imposées par les brevets.

Pour finir, je souhaite remercier les associations de terrain qui continuent d'organiser des distributions alimentaires, et celles qui œuvrent auprès des femmes et enfants victimes de violences intrafamiliales qui ont malheureusement explosé depuis le premier confinement. Je remercie également le personnel municipal resté en première ligne depuis le début de cette crise. Et je tenais à remercier le personnel de santé et médico-social pour leur courage et leur dévouement et qui, malgré les conditions difficiles de travail, continuent à faire preuve d'une formidable abnégation.

Enfin, j'ai une très grande pensée pour toutes les familles et les personnes qui ont perdu un proche emporté par ce virus, car on a tendance à oublier que la Covid tue et continue à tuer à Paris, en France et partout dans le monde. Et ce n'est qu'à condition d'une solidarité internationale et d'un travail collectif que nous parviendrons à sortir de cette crise.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, un an après le début du premier confinement, beaucoup de questions se posent sur la stratégie que le Gouvernement a mise en œuvre pour faire face à la pandémie. Aurions-nous pu éviter le bilan humain aussi lourd ? Nous sommes presque aujourd'hui à 100.000 morts et des centaines de milliers de malades avec des effets secondaires. Aurions-nous pu éviter la mise en tension de notre système hospitalier et les conséquences sur le personnel de santé ? Il faut savoir que nous avons aujourd'hui 69.000 lits et des milliers d'emplois en quinze ans ont été supprimés. Aurions-nous pu éviter plusieurs confinements, la privation des libertés, la fermeture de nos écoles ? Aurions-nous pu éviter de tomber dans une crise économique et sociale inédite avec une augmentation de la précarité et presque un million de personnes entre 2019 et 2020 qui sont sans emploi ?

Le Gouvernement a fait le choix depuis le début de vivre avec la Covid-19 en privilégiant la logique du "stop-and-go" plutôt que la stratégie zéro Covid. D'autres pays, notamment en Asie, ont fait des choix différents, beaucoup plus stricts et ils s'en sortent mieux, y compris économiquement. Ils ont fait le choix de mesures plus strictes dans des périodes très courtes, dès le début de l'épidémie avec le triptyque "tester, isoler, tracer" et surtout le choix d'investir massivement dans la vaccination et dans leur système de santé.

Depuis un an, ici, même au Conseil de Paris, notre groupe a fait de nombreuses propositions qui n'ont pas été mises en œuvre par le Gouvernement : un moratoire sur les restructurations hospitalières et les suppressions de lits, la levée des brevets sur les vaccins, le prérecrutement des étudiants en médecine et en soins infirmiers, le recrutement d'enseignants et d'enseignantes titulaires pour assurer le dédoublement des classes. La liste est longue et touche tous les domaines de la vie des Parisiens et des Parisiennes. Aucune de ces mesures de long terme n'a été étudiée, le fonctionnement dans l'urgence est devenu la norme.

Le "quoi qu'il en coûte" d'Emmanuel MACRON n'est évidemment pas au rendez-vous. Et s'il l'est, ce n'est que pour les patrons et les actionnaires, en particulier des groupes pharmaceutiques et technologiques qui voient leurs revenus exploser de manière obscène. Il n'y a jamais eu autant de milliardaires dans le monde, ils sont désormais 2.755, soit 660 de plus en un an, l'année du Covid.

Cette même année a vu des millions de destins professionnels brisés, des vies d'élèves bouleversées, une jeunesse fracturée, des millions de gens mourir. Le remède choisi par le Gouvernement n'est pas celui d'investir mais au contraire une purge d'austérité. Son obsession, c'est la réduction de la dépense publique qui passe par des réformes dites structurelles, telles que l'indécente réforme de l'assurance chômage, le retour de la réforme des retraites et toujours une baisse des moyens pour les hôpitaux, pour l'Education nationale, pour les collectivités territoriales et l'ensemble des services publics que compte notre pays.

Et pourtant, c'est bien le contraire qu'il faut faire, c'est-à-dire investir massivement dans le service public. Et aussi incroyable que cela puisse paraître, l'exemple vient des Etats-Unis qui ont choisi de mettre en place un programme d'investissements massifs en matière d'infrastructures à hauteur de 2.000 milliards de dollars, après avoir lancé un plan d'urgence de 1.900 milliards de dollars en décembre, et pour la seule ville de New York 3,8 milliards de dollars. Joe BIDEN a choisi le recours à la dette sur le long terme sans lésiner sur les quantités et en augmentant les impôts sur les sociétés.

Les conditions de financement des dettes publiques ont changé depuis 2008, leur coût est devenu durablement très faible grâce, entre autres, à des taux d'intérêt proche de zéro et une capacité d'allongement. Les pouvoirs publics disposent de marges de manœuvre d'endettement historiques, c'est donc le moment d'emprunter pour renforcer notre modèle social en faveur de la santé des jeunes, notre modèle productif en faveur de la recherche publique et d'engager la transition écologique.

C'est pour toutes ces raisons, Madame la Maire, que je vous soumetts au vote un vœu qui demande au Gouvernement un nouveau Plan de relance spécifique aux collectivités, ainsi que de nouveaux leviers, tels que l'augmentation des D.M.T.O. pour les biens immobiliers d'une valeur supérieure à 1 million d'euros. Ce Plan de relance nous permettrait la création d'équipements publics sportifs, culturels, de santé de proximité, mais aussi et surtout un soutien massif à la relocalisation de la production en faveur de la recherche publique liée à la santé.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, notre service public est notre principal atout face à la crise, eh bien c'est sur lui que nous devons nous appuyer pour construire l'avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme BÜRKL, présidente du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

D'abord quelques mots de contexte. Sommes-nous sortis de cette crise sanitaire sans précédent ? Non. En serons-nous sortis en septembre prochain ? Personne ne le sait. Nous sommes depuis un an embarqués sur un navire dont on ne connaît pas la destination, et ce n'est pas pendant la tempête, pour ne pas dire un ouragan, que l'on se divise, que l'on polémique. L'heure est à l'urgence et l'objectif est de faire arriver ce navire à bon port. Y a-t-il eu des dysfonctionnements ici ou là ? Très probablement, mais c'est vrai qu'il est toujours plus facile de critiquer que de gouverner. Dans une tempête, nous devons rester unis et soudés et, en cela, une nation dans une situation aussi grave doit rester solidaire.

Bien sûr que nous, les élus locaux, les maires, tous ceux qui ont des centres de vaccination sur leur territoire, nous réclamons, nous souhaitons ardemment plus de doses de vaccins, qu'elles arrivent en masse et toujours plus vite. Depuis le 18 janvier, par exemple dans le 9^e arrondissement, nous sommes passés de 330 injections à plus de 2.200 doses par semaine en étant ouverts matin, midi et soir, 7 jours sur 7.

Depuis le troisième confinement national, il est vrai que nous constatons une baisse des dotations de primo-injections dans nos centres qui s'expliquent par un lissage du nombre de doses. Avec un nombre de centres qui a augmenté sur l'ensemble du territoire national, mécaniquement il y a moins de doses pour nous, principe de solidarité entre zones rurales et métropoles. Il faut maintenant espérer que très vite la production de vaccins augmente, afin que nos centres soient approvisionnés le plus rapidement possible, parce que nous savons tous ici que la clé de voûte de la sortie de crise, c'est la vaccination.

Je ne veux pas oublier nos commerçants, nos artisans, nos restaurateurs, le monde de la culture et du sport qui ont dû une nouvelle fois tirer le rideau, et les indépendants qui pour beaucoup ne bénéficient pas des aides publiques et qui se retrouvent dans une situation de très grande précarité. Notre responsabilité aujourd'hui est de travailler à la fois au présent, c'est-à-dire continuer à soutenir ces secteurs d'activité, et de préparer l'avenir, c'est-à-dire la reprise en ne laissant personne au bord de la route.

Le Plan de relance de la Ville de Paris que nous avons accompagné en mai 2020 nécessite, comme nous l'avons suggéré au moment du vote du budget, un redéploiement et une actualisation à l'aune de ce troisième confinement. Par exemple, et pour faire écho au vœu que vous déposez sur les conditions de réouverture des écoles, je continue à militer pour que le développement des purificateurs d'air couplés avec des capteurs de CO2 dans les classes, comme je l'ai fait dans le 9^e mais aussi dans les crèches pour lutter contre les pollutions, soit déployé à l'échelle de Paris. Des études scientifiques récentes attestent de l'efficacité de ces dispositifs sur les Coronavirus, et ce qui vaut pour les établissements scolaires, pour les établissements de petite enfance doit valoir pour tout équipement recevant du public.

Pour terminer, un mot sur la continuité du service public. Derrière cette formule un peu technocratique, ce sont des femmes, ce sont des hommes, ce sont des agents de la Ville de Paris qui, depuis un an, donnent de leur temps pour assurer un service public de qualité. Néanmoins, il faut quand même souligner un niveau d'absentéisme élevé, dû à la fois à des personnes touchées malheureusement par la Covid mais aussi à des agents qui ont fait valoir leur

droit de retrait ou demandé des autorisations spéciales d'absence, ce qui crée une surcharge de travail pour ceux qui sont encore à leur poste.

Au-delà des problèmes liés à l'organisation du personnel, au management, s'ajoute le climat social qui, nous devons le dire, est aussi difficile depuis plusieurs mois et qui n'a rien à voir avec la crise sanitaire que nous traversons. Alors que certaines entreprises privées ont donné à leurs salariés des primes, aujourd'hui l'administration n'en a ni les moyens ni la trésorerie. Alors, dans ce contexte, il me semble qu'une négociation sur la réforme du temps de travail n'est pas appropriée. Et pour le dire simplement, il s'agit d'abord d'un problème de calendrier puisque, si je comprends bien, la négociation vient à peine de démarrer avec des agents qui, reconnaissons-le, sont épuisés par cette année de crise. Le dialogue social, cela doit s'anticiper et ne s'organise pas à la va-vite et au travers de réunions en Teams ou en Zoom, en visioconférence. Ce n'est pas dans la tempête que l'on engage une négociation sereine et apaisée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a à peu près un an, nous avons eu dans ce même hémicycle, dans ce même format restreint, un débat sur la crise sanitaire. On sortait d'un temps où notre ville s'était comme endormie, s'éveillant juste chaque soir à 20 heures pour encourager les soignantes et soignants qui tentaient de tout faire pour sauver celles et ceux d'entre nous qui développaient des formes graves suite à la contamination du Covid.

Soigner est le premier mot qui nous vient à l'esprit quand on pense à cette année qui vient de s'écouler. Soigner malgré l'absence de masques, de tests, puis maintenant de vaccins. Soigner malgré les suppressions de lits pendant des années à l'hôpital. Soigner malgré l'épuisement à alerter des mois avant sur les faiblesses de l'hôpital dont les financements reposent sur la tarification à l'acte. Soigner malgré les coups et les gaz lacrymogènes reçus lors des manifestations la veille contre le manque de moyens.

Alors, tout d'abord un grand merci à toutes celles et ceux qui, à l'hôpital public, nous ont procuré les soins nécessaires à la guérison. Toutes celles et ceux qui agissent en faveur d'une bonne santé ont été mobilisés depuis un an : les pharmaciens pour déployer une réelle campagne de tests, la transmission des gestes barrières, les conseils sur la vaccination ; les médecins traitants pour diagnostiquer, accompagner pendant le développement de la maladie, mais aussi après pour celles et ceux dont les symptômes s'éternisent, qui traînent pendant plusieurs mois une immense fatigue qui les immobilise soudain au milieu d'une activité. Tous les professionnels de santé qui ont réparé les corps abîmés par la sédentarité du confinement, abîmés par l'angoisse de rester enfermé, l'angoisse de sortir, l'angoisse de la contamination, l'angoisse du futur et des revenus qui baissent, l'angoisse de ne pas pouvoir aider son enfant dans son travail scolaire.

Inégalité est le deuxième mot qui me vient à l'esprit pour qualifier cette étrange année. Celles et ceux qui ont été le plus touchés par la maladie habitent en quartiers populaires, ont de petits revenus, ont souvent une moins bonne santé. Ce sont celles et ceux qui ont des métiers qui ne peuvent pas se faire à distance : tenir la caisse d'un supermarché, ramasser les poubelles, nettoyer un hôpital. Il faut donc sortir, même si cela multiplie le risque d'attraper le virus. Il faut sortir parfois quand les rues sont désertes du fait du couvre-feu. Il faut sortir au risque de multiplier les occasions de contrôle et parfois d'amendes.

J'aimerais ici dire tranquillement une inégalité dont on parle peu dans cette crise. Le montant de l'amende est le même, 135 euros, quand on va déjeuner d'un menu de 500 euros dans un restaurant clandestin que quand on a oublié de prendre son attestation pour aller travailler au supermarché. Le même montant qui ne pèse pas du tout la même chose quand on gagne 800 euros à temps partiel que quand on peut s'offrir un repas à 500 euros. Le même montant qui peut peser aussi sur des familles quand leur enfant s'est fait contrôler et verbaliser.

Alors j'en appelle au discernement dans la verbalisation. Au moment où dans le 20e, des associations accompagnent des jeunes et des familles dans la réponse à ces amendes accumulées venant s'ajouter aux impayés de loyer. Sur ces contrôles en quartiers populaires, nous aurons l'occasion d'écrire à M. le Préfet pour lui proposer un travail pour que les rapports entre les agents de la force publique et les populations ne se dégradent pas encore un peu plus.

Le troisième mot est service public. Tous les services publics ont été remarquables. C'est d'ailleurs étrange cette prise de conscience, après plusieurs années à expliquer qu'il y a trop de fonctionnaires et qu'ils peuvent être remplacés par des entreprises privées parce que cela coûte moins cher, que finalement il y a du sens à organiser ce que nous socialisons dans un service public fort.

J'exprime ici la reconnaissance des élus "Génération.s" aux agents de la Ville de Paris qui ont tout simplement fait en sorte d'être aux côtés des Parisiens et des Parisiennes. Si je peux me permettre une petite incise, notamment celles et ceux qui ramassent nos poubelles depuis le premier confinement, qui nettoient les rues et qui pourtant depuis le week-end dernier voient les projecteurs se braquer sur leur travail.

Parmi les services publics, je souhaite insister sur celui de l'éducation. Il est celui essentiel qui permet de préparer l'avenir et de ne pas sacrifier une génération. Il y aurait tant à dire sur les protocoles contradictoires qui se succèdent : les masques qui sont dangereux pour l'enseignant ou l'enseignante qui le porte, les fenêtres qui ne s'ouvrent pas, les annonces de confinement et de vacances scolaires qui changent, l'enseignement à distance toujours fait au dernier moment. Je vais plutôt me concentrer sur les perspectives pour espérer participer à la prise de conscience du Ministre de l'Education, anticiper produit parfois de meilleures politiques publiques. Nous sommes nombreuses et nombreux à le dire ici, vous venez de le rappeler, Madame la Maire, la vaccination en priorité pour celles et ceux qui permettent à l'école de se poursuivre. Au moment où est annoncée une accélération de la vaccination, nous réitérons cette demande.

Deux mois d'école totalement à distance, deux mois d'école par intermittence en présence, puis parfois des "stop-and-go". Cette année n'a pas les mêmes conséquences quand un élève a accès à un ordinateur avec une bonne connexion et une famille qui a un capital culturel pour le guider ou pas. Nous proposons d'arrêter de faire comme si l'enseignement était le même pour tous à distance, comme si les lacunes allaient se combler naturellement en comptant sur l'énergie des enseignants ou des enseignantes.

Nous proposons d'arrêter le système de compétition et de concurrence le temps de la crise pour un système de coopération mobilisant tout un écosystème, les enseignants au cœur bien sûr, et avant tout nous demandons à Jean-Michel BLANQUER de rendre les 100 postes d'enseignants qu'il compte supprimer dans les collèges à la rentrée prochaine. Cela permettra de travailler avec eux sur les conditions d'un enseignement qui a les moyens de revenir sur les lacunes.

Parce que cette crise a joué sur les corps et dans un âge où on prend des habitudes pour le reste de sa vie, nous proposons une expérimentation permettant d'investir le mouvement sportif dans un plan pour 100 % de pratique amateur sportive à l'école, le développement des expériences menées sur la gestion des émotions en primaire, la mobilisation du réseau de professionnels en santé mentale, une campagne de prévention à nouveau sur l'alimentation.

Et parce que cette crise a joué sur les imaginaires et que ceux-ci peuvent gagner à être mobilisés pour progresser, nous proposons une réflexion à l'échelle de Paris pour une stratégie concernant l'éducation artistique et culturelle.

Enfin, ce débat nous appelle à préparer la ville d'après - la relance comme diraient certains notamment -, en fait à accompagner les acteurs et actrices qui font Paris pour éviter une crise économique et sociale de plus grande ampleur encore. Cette crise mobilise depuis un an des moyens considérables de la part de notre collectivité pour protéger les Parisiens et les Parisiennes et pour accompagner les plus fragiles. L'Etat n'est pas au rendez-vous face à l'explosion de la pauvreté et des inégalités sociales. Il se concentre sur le soutien à l'économie, cela sans distinguer ceux de ces secteurs qui sont vertueux ou les plus utiles à l'avenir. Pour le dire autrement, le souci n'est pas à intégrer la transition écologique au cœur des politiques des années à venir.

Pour assurer cette transition écologique et solidaire vertueuse pour les territoires, la Ville doit avoir les moyens d'y prendre part. Puisse ce débat ouvrir une phase de travail sur les leviers dont dispose notre collectivité en ne mettant aucun sujet de côté.

La contractualisation d'abord, le modèle des contrats de Cahors entre Etat et collectivité a fait la preuve de son inefficacité et la crise sanitaire a fini de le démontrer. Ne nous laissons plus enfermer dans de pareils dispositifs.

La fiscalité ensuite, il nous faut toujours interpeller le Gouvernement, tant l'Etat poursuit son désengagement et conduit des politiques dont nous subissons les effets sur les dépenses sociales en particulier. Que dire des projets soutenus dans le cadre du Plan de relance choisi sans concertation avec la Ville et les maires d'arrondissement ? Au mot "contractualisation", nous préférons le mot "coopération". Il faudra aussi envisager tous les leviers fiscaux qui sont du ressort de la Ville de Paris.

L'emprunt enfin, notre collectivité y a eu recours à l'entrée dans la crise sanitaire et il faut accepter l'idée d'emprunter davantage si les recettes ne sont pas à la hausse dans les mois à venir. Il en va de notre libre administration des collectivités, de notre capacité à mettre en œuvre pour les Parisiens et les Parisiennes ce sur quoi nous nous sommes collectivement engagés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme la présidente Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Paris a été très durement éprouvée depuis plus d'un an maintenant. On estime à plus d'un tiers les Franciliens touchés par le Covid. Plus de 17.000 Parisiens sont décédés, ce sont autant de familles qui souffrent dans leur chair. Et tous les habitants de Paris souffrent dans leur âme. Vivre trois confinements dans une ville dense, des logements exigus, avec la peur de demain pour soi et pour les siens, constitue une épreuve à laquelle les Parisiens font face avec beaucoup de courage.

Depuis le début de cette pandémie, les Parisiens ont toujours pu compter sur le dévouement sans faille des soignants. Quant au personnel de la Ville, ils ont redonné tout son sens à la mission de service public qui est la leur, par leur engagement et leur adaptation aux nouvelles contraintes. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Plus que tout autre lieu, Paris a perdu une partie de son âme. Paris sans ses commerces, sans ses restaurants, sans ses lieux culturels n'est qu'une pâle image de la Ville lumière. Si la situation est loin d'être stabilisée, un espoir est né avec l'arrivée du vaccin. On ne dira jamais assez la prouesse de tous ces chercheurs qui, en un temps record, ont repoussé les limites de l'innovation pour nous offrir des perspectives. On ne dira jamais assez combien l'absence de vaccins français est aussi le signe d'un déclin industriel que l'on doit interrompre. Et on ne dira jamais assez combien cet espoir s'accompagne d'un défi logistique inédit, compte tenu des conditions de conservation des vaccins et de notre dépendance aux livraisons des laboratoires pharmaceutiques.

Aujourd'hui, la vaccination est bien engagée. La semaine dernière, la barre des 10 millions de Français vaccinés a été franchie. En trois mois à Paris, c'est près d'un cinquième de la population qui a été vaccinée et 100 % dans les E.H.P.A.D. conformément à la stratégie vaccinale poursuivie qui a priorisé les personnes les plus fragiles et les plus à risque. Et le rythme de la vaccination s'accélère. Cette semaine, ce sont plus de 2 millions de doses qui seront livrées sur tout le territoire, dont les premières doses du vaccin Janssen qui permettra un nouveau paradigme dans la vaccination compte tenu de ses facilités de conservation et d'administration.

Cette accélération nécessite d'ouvrir une nouvelle étape dans la campagne de vaccination. Des centres de proximité, qui font un travail remarquable en s'adaptant en permanence aux aléas des livraisons grâce à la mobilisation des soignants et des élus, doivent être pérennisés. La mobilisation de tous les professionnels de santé pour de la micro-proximité doit encore être renforcée. Quant aux centres de grande taille, si les livraisons sont suffisantes, ils pourront utilement venir accompagner, mais non remplacer, les centres de proximité. Puis il nous faut aller chercher individuellement toutes celles et ceux qui n'ont pas jusqu'ici pu accéder à la vaccination.

Comme toute la stratégie ne peut reposer sur les seuls vaccins, il faut renforcer les dispositifs en matière de réduction des risques. Nous sommes déjà l'un des pays qui testent le plus au monde. Le maillage à Paris est dense, les tests sont gratuits et désormais nous pouvons compter sur les autotests, notamment pour évaluer la situation dans les écoles grâce à leur mise à disposition gratuite. Il nous faut aussi rappeler combien l'isolement est indispensable et accompagner y compris financièrement. Puis veiller à ce que les gestes barrières demeurent, et accompagner la limitation des interactions sociales si difficiles à accepter.

Si le rôle de la Ville est d'accompagner la stratégie vaccinale, il lui revient aussi de préparer la suite. La sortie du confinement d'abord, mais également la reprise tant au point de vue sanitaire que social et économique.

Dans deux semaines, les écoles rouvriront. Pour autant, la prévalence reste très élevée. Comment dès lors éviter un rebond de l'épidémie ? Comment faire en sorte de diminuer significativement le taux de contamination journalier pour ne pas rester sur un plateau haut qui obérerait toute projection pour l'avenir ? Les efforts doivent se poursuivre, se renforcer.

Quelques exemples. Le télétravail, on le sait, est une clé pour limiter le brassage de la population et il doit être favorisé au maximum. Or, la Ville ne donne pas le bon exemple en la matière. Un an après le premier confinement, il y a encore des agents qui ne peuvent télétravailler car ils ne sont pas équipés. Un an après la première fermeture des écoles, il y a encore des élèves et des professeurs au collège qui n'ont pas le matériel nécessaire pour suivre les cours à distance. Parallèlement au renforcement du protocole sanitaire, il nous faut continuer à innover. Il nous faut des purificateurs d'air dans les classes, la possibilité d'investir de nouveaux lieux. Puis pour permettre à nouveau l'accès à la culture, il nous faut innover en organisant la culture hors les murs.

Puis la Ville doit accompagner les acteurs qui souffrent. Nous l'avons dit, le plan de soutien de la Ville est insuffisant. Doté de 200 millions d'euros, il a très peu été abondé ces derniers mois. Alors que nous vivons un troisième confinement, où sont les dispositifs d'accompagnement de la Ville pour les plus fragiles ? Face à la crise sanitaire qui a fragilisé une partie de la population, malgré les aides nombreuses, avec des dépenses supplémentaires et des sources de recettes taries, notamment pour les étudiants privés d'emploi, il nous faut renforcer notre action.

Quelques propositions. Renouvelons l'aide aux familles les plus modestes dont les dépenses ont augmenté en raison de la prise en charge de la cantine. Plutôt que de ponctionner les bailleurs à travers les loyers capitalisés, demandons-leur d'accroître leur accompagnement social pour les locataires du parc social les plus fragiles. Et alors que les conditions de vie de ces treize derniers mois ont été particulièrement difficiles, permettons au plus grand nombre d'enfants de partir en vacances en augmentant le budget consacré aux vacances Arc-en-ciel qui a diminué de moitié ces dernières années. Sur le plan économique, et à défaut de marges de manœuvre réelles liées à votre gestion dispendieuse, privilégions l'innovation au saupoudrage. La Ville doit être un facilitateur dans les démarches des différents publics, aidons-les à préparer la réouverture.

Et pensons la ville de demain. Demain se prépare aujourd'hui. Nous avons déjà perdu beaucoup trop de temps. On ne reprendra pas nos vies là où on les a laissées. Il est urgent de redonner de l'attractivité à la capitale pour ses habitants, d'enrayer l'exode des familles parisiennes. Cela passe par repenser la ville à l'aune des tendances

accéléérées par le Covid et qui vont se perpétuer, les conséquences de la généralisation du télétravail pour nos quartiers, nos écoles, les mobilités, l'effet de l'explosion du e-commerce sur nos commerces, nos restaurants, la logistique urbaine, la nécessité de repenser l'activité et les bureaux, le logement selon les nouveaux usages. Et puis repenser le tourisme qui ne pourra plus être le même demain.

Des contraintes que l'on prenait pour immuables ne sont plus acceptées. Par exemple, la suroccupation des transports en commun. C'est tout un modèle à reconstruire pour donner enfin des conditions dignes de transport aux voyageurs, et je doute fort que cela passe par la gratuité.

Ce sont de tous ces sujets que la Ville doit se saisir. Depuis un an, nous vivons une crise sans précédent avec ses tragédies, ses doutes, ses retards, ses erreurs aussi. De tels changements de paradigme nécessitent d'appréhender différemment le rôle des politiques publiques, chacun a sa place, chacun selon ses prérogatives, et surtout avec humilité et responsabilité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

On ne vous entend pas, Madame AKKARI, il faut activer votre micro.

Je propose que l'on continue et on va essayer de la contacter pour M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Ça y est, Madame la Maire. Je crois que mon micro fonctionne, je suis désolée.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, la crise sanitaire nous a toutes et tous touchés. Elle a eu un impact direct sur nos vies, que l'on soit enfant, jeune, senior ou dans la force de l'âge. Mais force est de constater que même si nos enfants et nos jeunes ont été le moins impactés au niveau de la santé physique, ce sont eux qui probablement en payent, et vont continuer à en payer dans les années à venir, le prix le plus fort au niveau de leur santé mentale.

Madame la Maire, comme vous le savez, tous les experts s'accordent pour le dire et les professionnels de terrain nous le font remonter tous les jours : la crise sanitaire que nous vivons a des effets colossaux sur l'équilibre psychique de nos enfants et de nos jeunes à divers niveaux.

D'abord, un grand nombre d'entre eux ont découvert la faim. Oui, la faim. Les écoles, les collèges et les lycées voient arriver le matin des enfants hagards, fatigués, avec des troubles de la concentration. Nous avons tous été témoins des longues files d'attente de distribution alimentaire à destination des étudiants. Quiconque a connu la faim mesure la profondeur de l'effet de ce manque fondamental sur le psychisme.

Ensuite, de nombreux enfants, notamment les plus fragiles d'entre eux de par leur structure familiale ou leurs conditions de vie - je pense plus particulièrement à celles et ceux, et ils sont nombreux à Paris, qui vivent dans la promiscuité - ont été complètement déstabilisés par la politique de "stop-and-go" au niveau scolaire et au niveau des activités extrascolaires, celles-ci s'étant révélées essentielles à l'équilibre de nos chères têtes blondes et brunes.

Ainsi 40 % des moins de 25 ans ont des troubles de l'anxiété, un jeune de moins de 25 ans sur cinq a des troubles dépressifs. Les tentatives de suicide ont fortement augmenté. Les courbes des taux de passage aux urgences psychiatriques sont exponentielles. Les infirmières scolaires sont débordées par le passage des élèves qui ont des troubles de l'anxiété, de l'alimentation, du sommeil. Des enfants de 9, 10, 11 ans ont développé en six mois des addictions aux écrans. Ne parlons pas des C.M.P.P. et des C.M.P. qui avaient déjà avant cette crise de longues files d'attente et qui ne se savent plus où donner de la tête.

Alors oui, nous avons organisé, villes, Etats, associations, des distributions de bons alimentaires, des repas ou encore des colis de denrées pour les familles et les étudiants. Oui, les associations, tous les professionnels de la petite enfance et de l'éducation et tous les services se sont mobilisés pour le maintien de la continuité éducative. Oui, la Ville a mis en place des lignes téléphoniques dédiées pour enfants et jeunes. Les établissements scolaires bricolent avec leurs propres moyens des points écoute. L'Etat a octroyé trois chèques pour consultation psy. Mais force est de constater que ce n'est qu'une goutte d'eau dans un océan de besoins.

Cette crise a révélé, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, à bien des niveaux nos faiblesses. Et s'il y a un chiffre à retenir, c'est celui-là : 132 pédopsychiatres en Ile-de-France en 2018 pour une population de plus de 12 millions d'habitants. Excusez-moi, chers collègues, de ne pouvoir citer des chiffres précis au niveau parisien mais ils ne sont pas disponibles. Nous avons donc, dans la région la plus riche d'Europe, 132 pédopsychiatres pour à la louche plus de 700.000 enfants et jeunes avec un besoin urgent d'aide psychiatrique, dont à peu près 240.000 à Paris. Marion LEBOYER, de la fondation FondaMental, disait déjà en décembre 2020, avant la troisième vague de la Covid, que la troisième vague serait celle de la santé mentale.

Monsieur le Préfet, à quand des chiffres précis sur les effets de la pandémie sur la santé mentale des petits et des jeunes Parisiens ? Et quelle stratégie et quels moyens pourront répondre à ce besoin fondamental ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame Maya AKKARI.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un peu plus d'un an après le début de cette crise, ce débat vient à point nommé pour en évoquer certains aspects, ainsi que certaines orientations, même s'il est trop tôt pour appréhender toutes les conséquences sociales, sociétales et économiques qu'elle n'a pas fini d'engendrer.

Tout d'abord, qu'il me soit permis, au nom de notre groupe, de remercier chaleureusement l'ensemble des personnels de santé mobilisés depuis un an, qu'ils soient soignants à l'AP-HP ou dans des structures privées ou associatives, mais aussi médecins, pharmaciens ou infirmiers. Tous, à des degrés divers, méritent notre reconnaissance pour avoir livré, et pour livrer encore, ce combat qui, nous le savons, n'est pas encore gagné.

De mars 2020, où la "grippette" apparut dans toute son ampleur car le virus circulait depuis plusieurs mois, jusqu'en avril 2021 où nous vaccinons, tout en attendant chaque semaine dans chaque centre de vaccination le nombre de doses allouées, que d'énergie mobilisée, de dévouement pour beaucoup dont nombre d'agents de la Ville de Paris, mais aussi que de temps perdu, que de débats inutiles, que d'incurie de la part de l'Etat et ses différents Gouvernements. Et malheureusement, que de vies sacrifiées sur l'autel de la Covid ou d'autres pathologies.

Si l'Etat est largement responsable de cette débâcle, nous ne pouvons, élus de Paris, nous exonérer d'un examen de conscience. Avons-nous fait tout ce qui était en notre pouvoir pour pallier les défaillances du Ministère de la Santé, pour nous procurer rapidement des masques, des tests ? Avons-nous été suffisamment persuasifs pour obtenir les doses de vaccin nécessaires aux publics prioritaires et maintenant aux enseignants ?

Toutes ces questions, nous vous les posons, Madame la Maire. Car même si comparaison n'est pas raison, nous connaissons l'action déployée par les Régions, et en ce qui nous concerne par l'Île-de-France qui a financé les équipements nécessaires à l'ouverture de 500 lits de réanimation dans de nombreux hôpitaux, dont ceux de l'A.P.-H.P. dont vous présidez le Conseil de surveillance.

Les Parisiens ne l'ont pas encore compris mais le système de santé à Paris, qui n'était pas flamboyant avant cette pandémie, va en sortir très fragilisé dans toutes ses composantes. Nous vous proposons donc, Madame la Maire, la constitution rapide dès l'été d'une M.I.E. sur la santé à Paris et sur son évolution depuis dix ans. Elle nous permettra d'appréhender en profondeur les failles apparues pour mieux les traiter, et ainsi définir le panorama futur du système de santé parisien.

Et nous ne doutons pas que vous voterez la création de cette M.I.E., tout comme certains d'entre nous voteront le vœu présenté par l'Exécutif, afin de vacciner les enseignants et les agents des écoles. Mais reconnaissez-le, à travers ce vœu répondant aux nombreux vœux déposés par tous les groupes de notre Assemblée, vous validez la stratégie préventive de tests et de vaccins que nous avons définie la semaine dernière avec notre présidente et mise en œuvre dans nos arrondissements. En raison de la pluie de critiques, de sarcasmes et autres quolibets dont vous nous avez gratifiés, et notre présidente Rachida DATI, une majorité d'entre nous s'abstiendra malheureusement.

Mes chers collègues, l'intérêt et la santé des Parisiens et des agents, qui font fonctionner nos équipements depuis un an dans des conditions éprouvantes, justifient que nous puissions savoir nous rassembler et dépasser les clivages partisans. En raison de la rédaction des vœux de l'Exécutif, nous ne pouvons malheureusement pas le faire aujourd'hui et nous le regrettons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, j'aimerais que chacune et chacun prenne conscience que ce sont les politiques...

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame la Présidente, la Maire de Paris s'absente deux minutes, je la remplace temporairement et seule Danielle SIMONNET s'exprime. Madame la Présidente, ayez un instant de respect pour nos débats.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous remettez à zéro.

(Echanges hors micro).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous en prie. Danielle SIMONNET a la parole et elle seule. Madame la Présidente, je vous en prie !

Mme Danielle SIMONNET. - J'aimerais que chacune et chacun prenne conscience que ce sont les politiques libérales et la nature même du capitalisme et du productivisme de notre système qui aggrave notre vulnérabilité face à la pandémie de la Covid-19. Pire, cette crise offre une opportunité inouïe pour certains d'accroître leurs profits, de

poursuivre leur contre-réforme libérale, normaliser toute notre vie sociale et accélérer les dérives sécuritaires et autoritaires. Il en est ainsi de la politique d'Emmanuel MACRON.

Plus personne, par exemple, ne conteste l'origine notamment de l'élevage intensif dans la propagation des virus, mais le Gouvernement s'obstine toujours à ne prendre aucune mesure pour l'interdire.

La crise sanitaire révèle avant tout une crise hospitalière, mais la casse de l'hôpital public se poursuit. D'ailleurs, Madame la Maire, elle l'accompagne en soutenant le projet de fusion Beaujon-Bichat qui se soldera par 1.000 suppressions de postes et 400 suppressions de lits.

Tout le monde prend note de la souffrance psychique qui explose, mais rien n'est engagé pour soutenir notamment la psychiatrie publique qui est en souffrance depuis bien longtemps, et la psychologie de l'Education nationale.

Emmanuel MACRON promettait de s'engager dans un accès universel au vaccin et pourtant c'est la France qui vote contre la levée des brevets. Il faut exiger, au contraire, les licences publiques.

Emmanuel MACRON promettait de tout faire pour éviter le confinement, mais en fait rien n'a été fait et il nous a réimposé ce confinement contre...

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET, vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, Madame la Maire. Vous n'étiez pas là quand j'ai pris la parole...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Eh non, je n'étais pas là parce qu'il y a parfois des pauses techniques, si vous permettez que je fasse entrer cet élément très humain dans notre fonctionnement d'Assemblée. Oui, une pause technique. Il m'arrive de prendre des pauses techniques ! J'espère que vous aussi, sinon vous risquez d'avoir des problèmes. Mais là, vous avez terminé avec votre exposé et je vous remercie.

Je donne à présent la parole à Mme RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris, qui est en Webex.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, on va dire que le Webex a au moins l'avantage de la tranquillité.

Néanmoins, l'évolution de la pandémie et le sérieux de notre Ville dans la gestion du risque se reflètent dans l'organisation de ce Conseil. Je tenais donc à commencer en remerciant l'ensemble des personnels qui permettent l'exercice de la démocratie parisienne.

Depuis de longs mois, la communauté éducative est considérée par le Gouvernement non pas comme la pierre angulaire d'une société qui garantit l'acquisition des savoirs et l'émancipation, mais plutôt comme un système de garde géant qu'on appellerait l'Education nationale. Cette situation n'est pas sans conséquences sur la réussite, mais aussi sur la santé et le bien-être des enfants, des adultes également. J'ai une pensée pour l'ensemble des parents qui se sont entendus expliquer ces derniers temps que télétravailler, garder les enfants et assurer la classe à la maison, c'était finalement à la portée de tous, et surtout de toutes.

Nous parlons régulièrement de résilience face à la crise. Il s'agit là plutôt de trésors de patience. Il en va de même pour les personnels scolaires et parascolaires, à qui il a été demandé de remettre en place en quelques jours la continuité pédagogique, d'avancer et/ou d'allonger les vacances scolaires, tout en leur annonçant une baisse drastique des moyens. On pense bien sûr pour Paris à la coupe scandaleuse de la DHG, Dotation horaire globale, pour les collèges parisiens.

Plutôt que de les remercier et de leur garantir d'exercer leur métier dans de bonnes conditions, nombreux sont ceux qui préfèrent remettre en cause leur indépendance et leur liberté intellectuelle, au prétexte du devoir de réserve ou des orientations scientifiques de la recherche. À ces attaques en règle, s'ajoutent mille et une informations contradictoires. Le dernier épisode en date, ce sont les nombreuses tergiversations sur la date à laquelle la vaccination devait leur être ouverte pour elles et eux qui n'ont jamais arrêté d'accompagner les enfants, et pour beaucoup de les accueillir en présentiel.

Afin de sortir de cette désorganisation qui confine au mépris, nous devons être collectivement responsables. C'est d'autant plus vrai pour les élus qui participent au respect des consignes sanitaires et ne doivent pas rajouter à la confusion. Pour que la Ville de Paris continue d'accompagner au mieux la communauté éducative, les élus des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" ont déposé deux vœux pour un retour durable dans les établissements scolaires sur l'organisation sanitaire, ainsi que sur l'organisation pédagogique et les moyens qui y sont dédiés.

Du point de vue sanitaire, il s'agit de donner un calendrier clair à la vaccination des personnels éducatifs, pour qu'ils puissent reprendre sereinement à partir du 26 avril, mais aussi déployer de façon massive et régulière les tests salivaires dans les établissements. La Ville devrait accompagner ces mesures sur les compétences qui sont les siennes et généraliser par exemple l'installation de capteurs CO2 dans les espaces collectifs.

Concernant l'organisation pédagogique, l'Etat doit prendre la mesure des difficultés rencontrées, assurer la protection de ses agents et de ses agentes en leur fournissant des masques et du gel hydroalcoolique, cesser toutes

mesures d'austérité pour permettre aux enseignants et aux enseignantes de se concentrer sur leur mission fondamentale. La fracture numérique, qui a été terriblement illustrée ces dernières semaines, doit faire l'objet d'une réponse forte, tant en termes d'équipements que de formation.

Enfin, nous souhaitons que la possibilité d'adapter l'école grâce à des activités en extérieur fasse l'objet d'un protocole clair respectant la liberté pédagogique et une organisation concertée du travail. Paris pourra ainsi garantir la formation de toutes et de tous, assurer la continuité du service public territorial pour accueillir les enfants et retrouver un semblant de normalité.

Dans cette période troublée, où les perspectives peuvent sembler difficiles à trouver, le temps long peut peut-être nous en proposer, ainsi que quelques motifs de célébration. Permettez-moi donc de conclure en ayant un mot pour l'ensemble des personnels et des étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Malgré toutes les difficultés pédagogiques et sociales qu'elle rencontre, il reste approprié de souhaiter un très bel anniversaire à une grande et très vieille dame, l'université de Paris fêtant ce jour ses 790 ans.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame RÉMY-LELEU.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, "Ils comptent leurs sous, nous comptons nos morts". Ce slogan brandi par les soignants est malheureusement toujours d'actualité. Après un an de la Covid-19, nous ne cessons de payer, et de payer très cher, le coût des actionnaires.

Le scandale de la vaccination est à cet égard exemplaire et insupportable. Comment tolérer que la production de vaccins se fasse si lentement, quand ce sont des centaines de milliers de vies qui sont en jeu, quand ce sont autant de trajectoires individuelles, des jeunes aux plus âgées qui sont broyées par l'isolement et la pauvreté ? Comment tolérer que les Big Pharma annoncent une marge nette de 25 %, que le P.D.G. français de "Moderna" intègre directement la 23e place au classement Forbes des ultra-riches ? Que Sanofi verse 4 milliards d'euros à ses actionnaires, alors que cette industrie est incapable de fournir les vaccins en quantité suffisante, non seulement dans les pays dits développés, mais aussi dans le reste du monde ? Comment tolérer que tout ne soit pas mis en œuvre pour produire les vaccins nécessaires ?

Une solution existe pourtant : mettre les vaccins dans le domaine public, les libérer de leurs brevets, les rendre biens publics mondiaux, afin de mettre en production toutes les usines disponibles. Pas juste pour flaconner, comme annoncé en grande pompe la semaine dernière, mais pour produire le procédé actif massivement et dans tous les pays. Parce que ce n'est pas la fermeture des frontières qui vaincra l'épidémie, c'est au contraire la coopération internationale pour vacciner le monde entier.

"Nous sommes en guerre", avait prétendu le Président MACRON. En guerre, on ne mégote pas sur les moyens. Seulement voilà, libérer les vaccins des brevets entraînerait un manque à gagner, des dividendes en moins, et comme par hasard le Président MACRON, le président des riches, préfère ignorer cette revendication qui pousse.

Elle pousse chez les scientifiques et les hospitaliers qui savent que les brevets sont faibles : la séquence ADN est libre de droits et la technique des vaccins ARN est ancienne. Elle pousse après l'appel de Paris du 11 mars par des centaines de chercheurs spécialistes des vaccins et de la santé. Elle pousse chez les juristes qui connaissent les dérogations sur la propriété intellectuelle en temps de crise sanitaire. Elle pousse en Europe avec l'initiative citoyenne "Pas de profit sur la pandémie !" rassemblant des associations, des O.N.G., des syndicats, des partis, des experts. Elle pousse dans l'O.M.S. et l'O.M.C. avec l'Afrique du Sud, l'Inde, l'Italie. Elle pousse même dans le temple du capitalisme que sont les Etats-Unis avec l'administration de Joe BIDEN.

Face à cette exigence, l'inertie d'Emmanuel MACRON est coupable. Coupable d'un repli complice pour protéger un modèle économique pourtant en échec. Quoi qu'il en coûte aux actionnaires, la production des vaccins ne doit connaître aucune limite, même pas celle de la propriété intellectuelle.

Pour libérer les vaccins de leurs brevets, Paris et son aura internationale ont un rôle à jouer. Nous proposons que la Ville mène une campagne, qu'elle utilise ses supports de communication, notamment les façades de l'Hôtel de Ville, pour relayer cette revendication. Nous proposons aussi que la Ville organise un colloque en mai sur ce sujet. Il faut transformer cette idée d'aujourd'hui en réalité de demain. Il faut rendre cette idée incontournable.

Des idées à l'école, il n'y a qu'un pas que je franchis. La fermeture des classes et le retour au distanciel sont le énième aveu d'échec du Gouvernement qui a fait le choix de vivre avec la Covid. C'est l'échec d'un Ministère de l'Education nationale sacrifiant la santé des personnels éducatifs et des familles plutôt que d'investir les moyens nécessaires. Ce qui aurait pu et dû être anticipé depuis un an pour dédoubler les effectifs, embaucher des professeurs pour réduire les classes, tout ceci a été ignoré. L'absence du personnel éducatif dans la liste des personnels éligibles à la vaccination montre bien qu'à n+1, nous en sommes encore au stade zéro de la planification.

La vaccination de l'ensemble des personnels des écoles ne doit plus attendre. L'Italie et l'Espagne l'ont déjà fait. Rien ne justifie ce énième retard français. Ce chantier doit être mené dans un cadre coordonné qu'il incombe à l'Etat de coordonner. Là où certains dans des arrondissements de l'entre-soi parisien préfèrent mépriser le cadre collectif, nous le répétons : la seule solution à la crise, c'est la coopération.

Par ailleurs, l'Etat doit aussi soutenir l'effort financier de nos collectivités. Je pense notamment au déploiement des capteurs à CO2 inclus dans les protocoles en mai dernier. Ils sont un réel outil pour lutter contre la propagation de la pandémie. Ils permettent une mesure fiable et instantanée de la qualité de l'air. Considérant le bâti des écoles parisiennes où les fenêtres sont plus ou moins ouvrables, ce sont des outils indispensables. Il incombe à notre collectivité de les installer au plus vite dans l'ensemble des classes et des réfectoires. Nous proposons de le faire d'ici à la mi-mai. Rappelons à l'Etat ses responsabilités et allons au bout des nôtres.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à M. BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, plus d'un an que nous vivons cette pandémie qui a profondément bouleversé nos vies, plus d'un an que le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, mène ce combat contre la Covid-19 avec le personnel soignant en première ligne, avec les collectivités territoriales et tous nos concitoyens. Un combat particulièrement difficile, tant les aléas sont nombreux et la situation inédite.

Gérer une crise de cette ampleur, aussi dure, aussi douloureuse, demande de la responsabilité et de l'humilité. Certains ont des avis sur tout et se sont souvent contredits de semaine en semaine. On ne gouverne pas à coups de "y'a qu'à" et de "faut qu'on". Je pense notamment à ceux qui, sur un plan national, ont milité tantôt pour la réouverture de tout et quelques semaines après qui militaient pour un confinement total.

Aucun pays dans le monde n'a la recette miracle. Des pays européens avaient été pris en exemple cet automne, dans la fin de l'hiver ils n'étaient plus des vitrines. La Chine a son vaccin et on a vu hier, par des enquêtes, que ce vaccin dysfonctionne largement. Au Chili, troisième pays au monde avec plus de 50 % de la population vaccinée, on entre dans l'automne austral et on reconfiner parce qu'il y a une nouvelle vague. Beaucoup de sens de responsabilité, beaucoup d'humilité.

Comment concilier la sécurité sanitaire des Français tout en maintenant une activité économique et sociale ? Comment faire que nos jeunes puissent dans ce contexte poursuivre leur scolarité sans occulter les fortes contraintes que cela impose ? L'adaptation, l'agilité et la proportionnalité ont été au cœur des préoccupations du Président de la République, du Gouvernement et, je le crois, de tous les décideurs. Jamais des aides aussi conséquentes n'avaient été déployées pour nos entrepreneurs, pour nos commerçants, pour les salariés et notre tissu économique en général, pour tous les secteurs les plus durement touchés, comme le tourisme, le sport ou la culture. Le chômage partiel a permis, par ailleurs, de sauver des millions d'emplois et derrière cela de nombreuses familles.

Le 21 juillet dernier, les chefs d'Etat et de Gouvernements européens s'accordaient autour d'un plan de relance exceptionnel de 750 milliards d'euros, destiné à surmonter cette crise et à préparer la relance, dont 40 milliards destinés à la France, venant ainsi s'ajouter au plan national France Relance de 100 milliards d'euros qui s'articule autour de trois axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale.

La sortie de crise ne peut évidemment s'envisager qu'à l'aune d'une politique de vaccination massive qui, après avoir ciblé des publics prioritaires, va désormais monter en puissance afin de protéger tous les Français. La généralisation des tests a aussi permis de mieux détecter plus massivement la population. Rappelons également que la France, avec une politique sanitaire généreuse, est un des rares pays au monde à ne pas exiger de symptômes ou de cas contacts pour rembourser l'intégralité du test PCR. Enfin, le lancement des autotests en vente libre va concourir aussi à mieux identifier et prévenir les cas positifs.

Nous avons aujourd'hui le devoir collectivement de préparer la suite. Je dis collectivement car la reprise ne peut être appréhendée qu'avec le concours et la bonne volonté de tous les acteurs, Etat et collectivités territoriales en premier lieu. Notre groupe a bien entendu soutenu le plan de relance porté par la Ville de Paris en mai 2020, ainsi que les mesures votées depuis, notamment les mesures d'exonération.

J'avais eu l'occasion de l'évoquer lors du débat budgétaire et nous avons aujourd'hui une certitude : la durée de la crise et son intensité vont devoir conduire à une priorisation des politiques publiques à mener. La relance économique prendra du temps, y compris à Paris où de nombreux secteurs, comme le sport, le tourisme ou la culture, sont durement éprouvés. Le commerce de proximité aussi, qui sera un des acteurs de la relance, doit bénéficier d'un soutien accru de la collectivité. Nous avons ainsi proposé de réaffecter une partie du compte foncier au rachat de baux commerciaux en péril à cause de la crise.

Ce sont les ménages enfin, qui pour certains connaissent une baisse de leurs revenus et qui ont du mal à finir leur fin de mois, une fois leur loyer payé. Je vous soumetts de nouveau cette proposition de lancer, en lien avec l'Etat

et d'autres collectivités, un fonds de garantie de paiement des loyers, dans le parc public comme dans le parc privé, pour les ménages qui de façon transitoire n'arrivent plus à assurer leur paiement de loyer. Il s'agit d'une démarche vertueuse pour les propriétaires comme pour les locataires.

Madame la Maire, vous savez que j'ai à cœur l'intérêt général, et je crois qu'au fond nous avons tous à gagner à être pragmatiques et responsables. Je crois, et je le dis avec une grande conviction, au sens de la responsabilité, à la rationalité, à la nuance et à la modération. Chacun à son niveau doit pouvoir apporter sa pierre à l'édifice, afin de reconstruire notre maison commune et retrouver la vie que nous aimons. Face à cette crise sans précédent, jouons collectif. Je veux saluer chaleureusement l'engagement des personnels de la Ville.

Enfin, Madame la Maire, j'espère que vous prendrez en compte nos propositions. Vous pourrez alors compter sur notre soutien, afin de protéger les Parisiennes et Parisiens de la crise et préparer l'avenir de Paris. Notre seule boussole est l'intérêt général, c'est-à-dire le service de Paris et de ses habitants, finalement le seul qui compte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

Je donne la parole au président du groupe Paris en commun, M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a un an et un mois, au premier jour d'un confinement qu'on nous prédisait pour quelques semaines, le Président de la République nous annonçait que nous étions en guerre contre la pandémie. On peut douter de la pertinence de ce mot "guerre", mais force est de constater que le combat est loin d'être terminé. Et il y a six semaines, le Gouvernement demandait aux Français de tenir quatre à six semaines, nous y sommes.

Aujourd'hui, en avril 2021, alors que nous approchons les 100.000 morts en France, la pandémie est toujours là, plus forte que jamais, avec plusieurs milliers de nouveaux cas par jour et toujours moins de 5 % de la population totalement vaccinée, un taux d'occupation en réanimation dépassant les 100 % et même les 150 % en Ile-de-France, entraînant toujours davantage de déprogrammations qui bien souvent s'apparentent à un tri des malades.

Alors oui, Paris mène une bataille particulièrement rude. Parce que la crise sanitaire nous oblige, nous avons accompagné dès le début les décisions du Gouvernement, en responsabilité, avec loyauté, même lorsque nous étions en désaccord. Pour autant, les collectivités locales, dont la nôtre, pas plus que le Parlement n'ont été vraiment associés à aucun moment aux décisions prises. Cela fait des mois que nous demandons toujours en vain plus de transparence, plus de clarté, plus de cohérence et plus de démocratie sanitaire.

Nous nous sommes attachés avec l'ensemble des élus parisiens, grâce aux services et aux moyens de la Ville, à accompagner, à soulager le travail des soignants, à ralentir la progression du virus, à permettre aux commerces de trouver des solutions innovantes, à soutenir ceux qui ont dû fermer, à aider les familles à faire face et à mettre à l'abri les plus précaires des Parisiens. Les personnels de la Ville ont été sur tous les fronts, au-delà bien souvent de ce que l'on pouvait exiger d'eux et je veux ici, au nom de mon groupe, les en remercier.

C'est vrai sur le front sanitaire, où nous avons installé très rapidement des centres de tests, puis 20 centres de vaccination dans Paris, contribuant ainsi grandement à ce que le taux de vaccination soit plus élevé à Paris qu'en moyenne en Ile-de-France. Depuis des mois, nous avons prôné une campagne de vaccination massive, parce que nous savions, comme nous tous ici, que c'était le moyen le plus efficace de lutter contre la pandémie.

Nous avons demandé, sans succès malheureusement, la généralisation des tests salivaires dans les écoles, dès que ces derniers ont été disponibles. Aujourd'hui, nous demandons solennellement au Gouvernement que les enseignants puissent être vaccinés en priorité pour que l'école puisse reprendre, oui, mais dans de bonnes conditions.

Nous plaçons, aussi et là encore sans retour du Gouvernement, pour l'ouverture de grands centres de vaccination à Paris qui nous permettraient d'accroître les capacités vaccinales. Nous demandons instamment à l'Etat d'augmenter notre production de vaccins. Nous l'avons fait aussi en votant, en Conseil de Paris du mois de février dernier, la mise en bien public des brevets. Anticiper encore et toujours, même si le chef de l'Etat décide de tout, tout seul, et bien souvent au dernier moment.

Sur le front social, nous avons été d'un volontarisme incontestable. Par exemple, en prolongeant la trêve hivernale des expulsions locatives jusqu'en octobre. Par exemple, en faisant face à la spectaculaire augmentation des demandes d'ouverture de droits, notamment concernant le R.S.A., et en permettant aux associations, qui luttent contre l'exclusion, de faire face aux nécessités accrues de mise à l'abri, comme l'a encore montré la dernière Nuit de la Solidarité.

Que fait de son côté le Gouvernement dont c'est la responsabilité ?

Le chômage partiel, certes, mais il refuse notre demande d'ouvrir les minima sociaux au moins de 25 ans. La pauvreté, notamment celle des enfants, augmente, de même que les inégalités et particulièrement celles qui pèsent sur les femmes, qui sont pourtant souvent les premières de corvée pour faire vivre les secteurs essentiels. Alors même que leur accès n'est pas élargi, les minima sociaux sont à peine revalorisés en 2021 à 0,1 %. En même

temps, le Gouvernement ne trouve rien de plus urgent que de relancer la réforme de l'assurance chômage. Tout est question de priorité.

Alors oui, nous sommes volontaristes pour l'économie et pour la culture aussi. Oui, nous sommes encore et toujours mobilisés contre la pandémie à Paris. Partout en France, ce sont les collectivités, les villes qui sont en première ligne. Mais nous nous sentons parfois bien seuls et si peu associés aux décisions et aux stratégies. Entre attermoissements incompréhensibles, même pour la tenue des élections qui devraient être décalées d'une semaine, va savoir pourquoi, et explications approximatives, annonces martiales, solennelles mais souvent contradictoires, et une mise en œuvre erratique de la part des autorités de l'Etat, nous attendons toujours une politique cohérente, concertée et efficace qui nous permette, non pas de vivre si mal avec la Covid-19 mais qui conduise à une circulation minimale du virus et à une reprise maximale et rapide de la vie économique, culturelle et sociale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris, par écran interposé.

M. Jérôme LORIAU. - Mes chers collègues, près de 100.000 de nos concitoyens sont décédés, victimes du Covid, et des dizaines de milliers d'autres vivent depuis un an avec un cancer ou une maladie chronique sans même le savoir parce que les périodes de déprogrammation successives ont paralysé un système de soins déjà éreinté. Nos enfants, nos étudiants subissent des conditions d'apprentissage dégradées, générant de plus en plus de désordres psychologiques. Le temps me manque pour évoquer l'émergence des violences entre jeunes, faites aux femmes, envers les enfants.

L'année 2020 avait été celle du scandale de la pénurie des masques. La pénurie 2021 est celles des doses vaccinales. Une politique sanitaire ne se construit pas à coups d'allocutions télévisées, de conférences de presse ou d'incantations médiatiques, elle se construit par les moyens réels que l'on donne aux acteurs du quotidien pour mener leur combat.

Chacun des calendriers vaccinaux successifs, déclinés de manière péremptoire par le Gouvernement, a été démenti dans les faits. Et à Paris, dans les semaines qui viennent, c'est bien à une baisse des doses de primo-vaccination que nous nous attendons. L'annonce répétée d'accélération de la vaccination tourne au mensonge d'Etat.

C'est d'une politique de vaccination ambitieuse dont les Parisiens ont besoin, pas d'une complicité avec l'Etat incapable de fournir les doses nécessaires. Vous ne pouvez continuer dans les conférences hebdomadaires à vous borner seulement à déplorer cet état de fait. Centres de vaccination, médecins et pharmaciens sont prêts et ne cessent de réclamer les doses pour vacciner. Ce n'est pas aux initiatives de ceux qui veulent vacciner toujours plus, toujours plus vite que nous attendons que vous vous opposiez, mais bien à ceux qui ne mettent pas suffisamment à disposition de doses vaccinales pour les Parisiens. Peut-être l'avez-vous, en déposant de nouveaux vœux, enfin intégré. Voilà la place que nous attendons pour l'Exécutif parisien.

C'est cette même ambition qui fait défaut quand il s'agit de réaliser d'ailleurs à grande échelle des tests salivaires dans les écoles et où l'intervention finalement ne se borne qu'à quelques établissements par arrondissement. Face à un traumatisme, il y a un temps pour la sidération, pour l'adaptation et ensuite pour voir venir celui de la reconquête.

Cette résilience face au Covid à Paris appelle une ambition nouvelle, une dynamique nouvelle de la part de l'Exécutif à la mesure des responsabilités déjà prises par les maires d'arrondissement. Il ne peut exister de vide dans la lutte anti-Covid entre l'Etat et les élus de proximité. Le rôle de l'Exécutif parisien est d'être résolument à leurs côtés. L'urgence sanitaire n'est pas qu'un mot.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LORIAU.

Je donne la parole à Mme CARRÈRE-GÉE. Il vous reste 3 minutes 36 pour trois orateurs.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Il y a ceux qui souffrent dans leur corps parce qu'ils sont malades, dans leur cœur parce qu'ils ont perdu des proches, et tous ceux qui souffrent de la crise économique et sociale aussi.

La stabilisation actuelle des taux d'incidence à Paris ne doit pas masquer l'essentiel. Son niveau est encore très élevé et surtout le fait que le taux de positivité des tests augmente chez les 75 ans et plus font que l'hôpital et les soignants vont continuer à subir une tension extrême au cours des prochaines semaines.

Les variants sud-africain et brésilien, hautement contagieux et contre lesquels tous les vaccins ne sont pas également protecteurs, représentent actuellement 4 à 5 % des contaminations à Paris ; c'est exactement le taux que représentait le variant britannique en janvier. On n'est pas à l'abri d'une quatrième vague et tout doit être fait pour l'éviter.

Face à cela, on le sait depuis très longtemps, l'Etat n'a pas été et n'est pas franchement au rendez-vous : c'était les masques, les tests, et c'est maintenant la pénurie de vaccins que voudraient dissimuler des annonces martiales d'accélération à tout va. Il faut certes le souligner et faire pression sur lui.

Mais si on veut bien se concentrer sur les compétences de chacun, et je crois que c'est une des clés de la réussite, voici ce que je voudrais souligner.

Premièrement, dans cette période où tant de gens souffrent et dont on ne voit pas la fin, la communication est essentielle. La parole publique doit toujours rester crédible pour être respectée. Deuxièmement, dans l'immédiat, l'urgence, la stratégie, et j'espère que l'on est d'accord, c'est le zéro cluster à Paris. Pour cela, les solutions sont connues depuis si longtemps et elles ne sont pas appliquées. Toutes les écoles, les réfectoires, les établissements médico-sociaux, tous les bâtiments de la Ville devraient être équipés de détecteurs de CO2 et de purificateurs d'air. Il n'y en a pas partout. Depuis des mois et des mois, une ou deux fois par semaine, il devrait y avoir partout des désinfections, ce n'est malheureusement pas du tout le cas.

En deuxième point, je ne sais pas combien de fois il faudrait le répéter mais tant que toutes les personnes vulnérables ne sont pas vaccinées, elles doivent porter des FFP2. Leur prix a diminué mais il demeure trop élevé pour beaucoup de Parisiens et il faut leur en fournir.

Enfin, et là aussi c'est répété depuis un an, rien n'est encore fait malheureusement pour permettre, à tous ceux qui ne peuvent pas s'isoler dans un logement surpeuplé alors qu'ils sont cas contacts ou positifs, de le faire sans se ruiner. Rien n'est proposé à Paris, c'est la responsabilité de la Ville de mettre à l'abri les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il reste 1 minute 26 pour deux orateurs.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, mes chers collègues, afin de préparer une rentrée sereine pour les élèves et les enseignants, nous devons mobiliser tous les outils efficaces, sous peine de voir les fermetures de classe se multiplier à nouveau.

Pour tracer et isoler, il faut tester massivement et régulièrement les élèves, tout comme les personnels de l'Education nationale et de la Ville de Paris. Or, les dépistages salivaires sont limités en raison de la saturation des laboratoires, ce qui a conduit la DASES à réduire significativement le nombre d'écoles testées avant l'annonce de leur fermeture.

Pour échapper à cette saturation, nous proposons de développer les tests "pooling". Ils consistent à tester l'ensemble des prélèvements dans une seule analyse et si l'échantillon est positif, alors un dépistage individuel doit être organisé. Cette modalité de test rapide et non invasive est évidemment privilégiée par les parents et elle permettrait de tester régulièrement chaque classe. Cette pratique que nous proposons d'employer à Paris permet une détection et donc un isolement précoce des personnes ou groupes de personnes positives, tout en raccourcissant les délais et donc les coûts. En cassant la chaîne des contaminations, ces tests optimisent les chances de maintenir ouvertes les classes, alors mêmes que les élèves subissent une année scolaire largement perturbée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - 15 secondes pour Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, la fermeture des écoles décidée pour ce mois d'avril marque un échec, pour les petits Parisiens qui sont déjà tant éprouvés par cette année de crise et dont beaucoup montrent des signes de décrochage, mais aussi pour nous, adultes, qui n'avons pas réussi à les protéger comme il se doit.

Le sens de ce vœu est très simple, il s'agit d'installer, comme l'ont fait d'autres collectivités, des purificateurs d'air dans les cantines...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis désolée mais vous avez épuisé votre temps de parole.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Laissez-moi juste dix secondes pour finir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, ce sera 10 secondes de plus.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Ces purificateurs d'air ont prouvé leur efficacité, en témoigne le nombre croissant de collectivités qui en ont installé dans leurs réfectoires.

J'ajouterai juste, puisqu'il me reste dix secondes...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, il ne vous reste plus 10 secondes, vous les avez largement dépassées ! Mais bon, allez-y, finissez.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je voulais juste vous dire, puisque je n'ai pas présenté mon vœu, que nous ne voterons pas votre vœu bis pour une seule raison, car si nous nous réjouissons que vous soyez enfin venus à nos préoccupations en face des plus jeunes...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame. Vous avez très largement dépassé le temps de parole.

Mme Samia BADAT-KARAM. - ... la solution proposée ne correspond pas à notre démarche.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Après ce débat, je remercie chacune des oratrices et chacun des orateurs. Je vais donner la parole d'abord à Anne SOUYRIS et à Emmanuel GRÉGOIRE. Puis je proposerai à Laurence PATRICE de dire deux mots sur le vœu de l'Exécutif, avant de procéder au vote.

Anne SOUYRIS, puis Emmanuel GRÉGOIRE.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci surtout de ce débat organisé qui est à l'image, je crois, de ce que nous avons voulu faire à la Ville de Paris depuis maintenant plus d'un an, c'est-à-dire avoir une politique de débats, de transparence et d'adaptation à la situation.

C'est une adaptation qui ne peut pas se faire dans la précipitation, comme le fait depuis un an le Gouvernement, mais que nous avons souhaité, nous, faire à la Mairie de Paris, dès le mois de janvier quand les prémices sont arrivées à nos oreilles à Paris - en fait, cela datait d'avant mais les premiers chiffres et les premières alertes, nous les avons eus en janvier. Il est donc important de rappeler que, dès janvier, nous avons tout de suite proposé des premières mesures.

Par exemple, nous avons proposé dans les écoles, quand les familles revenaient de Chine et de la région de Wuhan, qu'elles restent quinze jours à la maison, par mesure de prévention avant de revenir dans les écoles. Cette mesure, qui était simple, que nous avons proposée immédiatement au Rectorat à l'époque, a été refusée par le Rectorat.

Je vous le dis parce que c'est à l'image de ce que nous vivons depuis un an, c'est une situation où on nous dit à chaque fois : n'inquiétons pas les gens, disons-leur ce qu'ils ont envie d'entendre, et en fait nous n'aboutissons jamais qu'à des mirages. C'est la situation des promesses que nous avons depuis un an.

Encore là, sur les vaccins, j'ai envie de vous rappeler une question simple. Mme la Maire nous a dit un certain nombre de chiffres, mais actuellement nous ne dépassons pas les 40.000 doses par semaine. Mais ne serait-ce que pour correspondre à la promesse de M. CASTEX, c'est-à-dire qu'au 15 juin nous ayons vacciné les plus de 55 ans, il faudrait que l'on ait pour le moins 100.000 doses à Paris chaque semaine, déjà au moins depuis quinze jours. Et ce n'est pas le cas et ce ne sera pas le cas dans toutes les prévisions que l'on nous donne d'ici la fin du mois de mai. Qu'est-ce donc que cette dissension, cette dichotomie et même ce mensonge qui nous accompagnent en permanence ?

Face à cela, dans ce débat organisé, pourquoi avons-nous souhaité en particulier rassembler un bon nombre de vœux que les différents groupes nous ont donnés à étudier ? C'est justement pour avoir une stratégie, une stratégie avec notre Conseil consultatif, une stratégie avec ces débats, une stratégie avec votre travail à vous.

Je prendrai évidemment l'exemple des vœux sur la question des vaccins, dont j'ai déjà un peu évoqué le contenu. Un certain nombre de vœux concernent en particulier la solidarité internationale et les brevets des vaccins. Je crois que nous sommes un certain nombre ici. Là, cela a été déposé par le groupe Communiste, mais on a à chaque fois été dans ce sens. Le vœu a été déposé aussi par le groupe Ecologiste et je crois que cela a été également demandé par le groupe PEC précédemment. Vous voyez que ce sujet dépasse largement les groupes et nous continuerons de demander au Gouvernement d'aller dans ce sens.

C'est une question de production à l'intérieur de l'Europe, mais c'est aussi une question de solidarité internationale avec les plus pauvres qui n'ont pas les moyens, ni de se protéger en se soignant plus et mieux, ni de se protéger par la prévention que permet le vaccin. Donc oui, bien sûr, sur cette question, nous donnons un avis favorable, à la fois au vœu du groupe Ecologiste de Paris et au vœu du groupe Communiste et Citoyen.

Puis, je voulais aussi dire un mot sur la question des tests salivaires, en particulier des tests dans les écoles et sur toute la question des écoles. Vous avez été nombreux à nous proposer des vœux sur les écoles. Pourquoi ? Parce que c'est un centre névralgique, à la fois de notre vie sociale, de notre vie citoyenne, de l'égalité républicaine entre nous dans la société et dans la société parisienne évidemment, et donc des inégalités quand les écoles ferment.

Mais c'est aussi l'endroit où on peut faire de la réduction des risques, où il est possible non pas de regarder les écoles comme un lieu de vecteur de l'épidémie mais comme un lieu qui pourrait être aussi modèle - quand je dis les écoles, ce sont tous les établissements évidemment, que ce soit les petites écoles jusqu'à l'université - et qui nous permettrait de montrer comment devrait être une démocratie moderne, avec des tests quand il y a une épidémie, avec des tests systématiques et non pas quelques tests dans quelques écoles ou quelques lycées choisis on ne sait pas très bien comment.

Cela veut dire aussi des capteurs d'air pour faire en sorte que tout le monde puisse ouvrir au bon moment les fenêtres et apprendre à avoir les gestes qui sauvent. C'est aussi possible. D'ailleurs, nous sommes en train d'installer nombre de capteurs partout dans les écoles. Le groupe Communiste a demandé une généralisation et nous allons dans ce sens avec un accompagnement très fort de notre Conseil consultatif qui nous aide à généraliser cette question.

Puis, vous savez qu'il y a aussi, et c'est pour cette raison que nous avons souhaité faire une proposition de vœu de l'Exécutif, toute la question de la non-préparation à chaque fois de l'Etat. Quand on nous a dit tout d'un coup ce week-end, il y a quelques jours, qu'il fallait vacciner les personnes à partir de 55 ans avec AstraZeneca et avec Pfizer à partir de 60 ans, c'était sans nous prévenir un jour avant et sans qu'il y ait pour autant une augmentation du nombre de doses.

Nous avons donc souhaité proposer un vœu aux différents maires d'arrondissement, aux différents groupes politiques, en disant qu'il est important de faire en sorte de ne pas avoir des clivages politiques, qui n'existent pas dans cette situation, et qu'il fallait plusieurs choses.

D'abord, nous devons avoir une organisation préalable avec les instances locales. C'est très important d'avoir une vraie concertation de terrain préalable pour pouvoir organiser les choses. La question de la vaccination n'est actuellement pas du tout pensée en termes de stratégie. Par exemple, pour les vaccinations des enseignants et des équipes éducatives, c'était le moment où jamais, pendant ces trois semaines ou peut-être un mois de confinement et d'arrêt des écoles, de se mettre à vacciner massivement les équipes éducatives. Eh bien, plus rien n'est dit sur cette question. Simplement, on baisse tout d'un coup de quelques années l'âge auquel on a le droit de se faire vacciner.

Vous voyez cette absence de stratégie que nous regrettons. Des propositions concrètes pour pouvoir améliorer cette vaccination, les conditions de cette vaccination et pour aller dans le sens d'une réduction des risques, avoir une vie avec un Covid maintenu au plus bas et très rapidement dans une société moins inégalitaire, avec une école fonctionnelle, c'est ce que nous proposons à votre vote avec ce vœu de l'Exécutif.

Excusez-moi d'avoir été un peu longue, en tout cas je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS. Et merci pour le travail fait depuis plus d'un an ensemble sur cette crise sanitaire. Je veux dire que j'apprécie et la solidité et la solidarité et l'engagement qui a été le vôtre. Vraiment, merci beaucoup.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint, pour répondre aussi aux différentes questions qui ont émané de ce débat. Emmanuel ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, ce sera une réponse complémentaire de celle de notre collègue Anne SOUYRIS, pour notamment reprendre un certain nombre d'éléments dans les interventions, et de réponse à des vœux qui ne sont pas strictement liés à la situation sanitaire mais à tout ce qui l'entoure et qui nous a tant mobilisés ces derniers mois.

D'abord, je voudrais rappeler et remercier l'ensemble des groupes et des intervenants, et aussi dire que depuis maintenant un an, nous avons, je le crois, nourri une relation de travail très étroite avec tous les maires d'arrondissement, avec tous les groupes. Nous l'avons fait évidemment dans l'intérêt des Parisiens et nous l'avons fait, je le crois, de façon constructive, respectueuse, parfois un peu éloignée des quolibets que nous lisons dans la presse et qui ne traduisent en rien la relation de travail quotidienne qui est la nôtre collectivement, autour de vous, Madame la Maire, et qui, je crois, devrait pouvoir continuer à nous inspirer.

Il y avait évidemment dans les interventions plusieurs évocations tout à fait fondamentales sur les conséquences graves sur le plan social et économique de la crise sanitaire que nous connaissons. Je voudrais redire ici, mais je ne veux pas être trop long, la mobilisation, qui est celle de l'Exécutif pour accompagner du mieux possible l'ensemble des acteurs qui sont frappés par cette crise, et pour préparer à leurs côtés les scénarios les plus anticipés et les plus positifs quand nous pourrions tourner la page de la crise sanitaire. Conseil après Conseil, et nous le référons à l'ordre du jour de notre séance de ce mois, nous avons l'occasion à la fois de faire un point sur la situation, notamment sur le plan économique, et de soutenir massivement les acteurs afin d'en limiter les effets.

Nous continuerons à préparer cette sortie de crise avec l'ensemble de l'Exécutif, de façon à limiter notamment l'impact sur l'emploi parisien qui a été, vous le savez, durement éprouvé. Eprouvé du fait de la crise sanitaire elle-même, mais aussi éprouvé, vous le savez, du fait que notre capitale si attractive a été privée de ce qui fait notre grande richesse, c'est-à-dire les nombreux visiteurs qui lui rendent visite chaque année, que ce soient d'ailleurs des visiteurs européens, français ou internationaux non européens.

Il y a un vœu sur l'accompagnement des entreprises pendant et post-crise en matière de déplacements, pour lequel nous émettons un avis évidemment favorable. C'est un sujet de proposer sur le long terme des alternatives de mobilités qui tiennent compte des enseignements de la crise sanitaire et qui puissent être pérennisées. Puis c'est aussi cette expérimentation que nous souhaitons porter de la mise en place d'horaires décalés, qui permet à charge d'usage constante de lisser le degré, l'intensité d'usage des transports publics, et donc de limiter l'utilisation. C'est

d'ailleurs un raisonnement que nous avons depuis longtemps de réfléchir sur cette piste, puisqu'elle est valable y compris pour le confort de voyage en dehors des critères strictement sanitaires.

Nous regrettons d'ailleurs, je le dis, d'avoir appris par voie de presse les nouvelles fréquences du métro. Nous trouvons que ce n'est pas à la hauteur de la mission d'I.D.F.M. et notamment de sa présidente Valérie PÉCRESSE. Il n'est pas normal que nous n'ayons pas connaissance, si ce n'était par courtoisie républicaine au moins au titre de la substantielle subvention que nous lui versons, d'avoir été informés par voie de presse de tous ces changements qui auraient mérité d'être à tout le moins mieux partagés et sans doute même amendés.

Un autre sujet, tout à fait fondamental et je conclurai mon propos ainsi, est le thème porté par le vœu du Groupe Communiste et Citoyen relatif au Plan de relance national pour les collectivités territoriales. Vous l'avez dit, le Plan de relance représente 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros provenant de l'Union européenne et si, dans le discours, le Gouvernement français appelle à une association des territoires, la réalité est toute différente. Elle est toute différente parce que les collectivités territoriales ont de plein fouet subi les conséquences économiques, financières et sociales de cette crise sanitaire, sans que l'Etat vienne en soutien, si ce n'est de façon extrêmement marginale en général et quasiment inexistante en particulier pour la Ville de Paris.

Nous devons donc faire face - nous avons déjà eu l'occasion d'en parler et nous en reparlerons - à des conséquences financières qui n'ont pas, pour le moment, rencontré la solidarité du Gouvernement. C'est évidemment un sujet que politiquement les associations représentatives des collectivités territoriales plaident. Elles demandent au Gouvernement des mesures exceptionnelles à la hauteur de la situation exceptionnelle que nous connaissons, que ce soit "France urbaine", l'"Association des maires de France", l'association "Régions de France" ou l'"Assemblée des départements de France".

Il y aura donc un avis favorable sur ce vœu, avec quelques amendements qui vous ont été transmis et qui nous permettront de travailler sur ce Plan de relance national et comment mieux y associer les collectivités territoriales.

Permettez-moi de conclure, Madame la Maire, en saluant tous les agents du service public qui sont sur le front. Je me dis que parfois nous ne leur rendons pas - je ne parle pas d'ici - suffisamment l'hommage qu'ils méritent. Et en ce moment, je ne sais pas si le hashtag qui a circulé était le bon mais le mien sera : "Merci".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous et en effet aux agents qui sont notamment pour beaucoup d'entre eux en première ligne.

Laurence PATRICE, sur la présentation du vœu de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous l'avons vu lors de cette discussion, toutes les Parisiennes et les Parisiens sont durement touchés par cette crise sanitaire. Il y a ceux qui sont décédés et d'autres qui continuent à subir dans leur vie quotidienne les effets de la maladie, à tous les âges et dans toutes les catégories sociales.

Il semble donc tout à fait nécessaire, à la fois maintenant et pour l'avenir, dans cette tragédie humaine, la plus grave épidémie à laquelle les habitants de Paris sont confrontés depuis un siècle et un événement mondial dont on n'a pas fini de ressentir les répercussions, de préserver la mémoire de cette tragédie.

D'abord parce que finalement toutes ces vies brisées, ces destins foudroyés et toute la détresse sociale et humaine, même si on parle beaucoup et tout le temps de cette épidémie et de ses conséquences, sont en fait perdus dans l'anonymat des chiffres, des statistiques. Il semble donc important de pouvoir redonner une visibilité, une identité à toutes ces victimes.

C'est d'ailleurs la demande de beaucoup d'associations, des associations de parents de victimes du Covid-19 qui souhaitent que les autorités publiques rendent un hommage public, même si la tragédie est en cours et qu'elle continue de frapper. Cet hommage, ce recueillement public semblent importants pour aider à accompagner déjà ces familles dans leur travail de deuil, et aussi pour apporter un soutien et participer à la résilience à la fois individuelle et collective.

Nous le savons, il y a l'Institut Covid 19 Ad Memoriam, présidé par la professeure Laetitia ATLANI-DUAULT, et comme présidents d'honneur le professeur Jean-François DELFRAISSY que nous connaissons bien et la prix Nobel Française BARRÉ-SINOUSI, qui mène actuellement une initiative pour un lieu de mémoire active et numérique de la pandémie, et qui a l'ambition d'associer des mondes multiples pour penser ensemble cette pandémie, fabriquer du commun et de la mémoire.

Par ailleurs, la Fédération française hospitalière, en partenariat avec Ad Memoriam...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure sur la présentation.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - ... souhaite une Journée nationale de célébration pour les soignants.

Je vous propose, chers collègues, au nom de l'Exécutif que la Ville de Paris mette en place sans délai un groupe de travail qui pourrait justement réfléchir avec les associations, tous les groupes politiques, des personnalités qualifiées, des artistes, pour proposer à la Maire de Paris un hommage public immatériel ou matériel, qui rendrait

visibilité à toutes ces victimes, et que nous soyons aussi la collectivité qui participe au travail de l'Institut Ad Memoriam.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et nous serions d'ailleurs la première collectivité à y participer. Je tiens particulièrement à ce que nous puissions, comme vous l'avez très bien dit, Madame PATRICE, être ensemble dans cette aventure mémorielle que nous devons à toutes les victimes du Covid.

Je vous demande de vous connecter pour pouvoir voter, préparez-vous.

Je vais mettre aux voix, au scrutin public, le vœu référencé n° 111 de l'Exécutif qui vient de vous être présenté.

Le scrutin est ouvert.

N'oubliez pas de le valider.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Nous allons avoir les résultats.

Le vote est clos, tout le monde a pu voter ? Non ? Je laisse encore voter ceux qui n'ont pas voté.

On a 124 personnes connectées.

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 116).

Nous avons une unanimité et je vous remercie concernant ce vœu de l'Exécutif.

Nous poursuivons les votes.

En ce qui concerne la proposition de vœu référencée n° 1 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée telle que cela était prévu, je la mets aux voix, au scrutin public, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Je vous invite à voter.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Est-ce que tout le monde a pu voter ?

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V.117).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 118).

Nous poursuivons. En réponse aux vœux n^{os} 2, 3, 4, 5, 6 et à l'amendement n° 112, l'Exécutif a déposé un vœu n° 7 bis.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Je crois que le vœu n° 4 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" est retiré, c'est cela ?

Concernant le vœu n° 5 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", idem. Il est retiré, c'est cela ?

Le vœu n° 6 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition d'amendement n° 112 déposée Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition d'amendement n° 112 est repoussée.

Sur le vœu n° 7 bis de l'Exécutif, une explication de vote de M. Jean-Noël AQUA. Vous avez la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, je voudrais dire quelques mots sur le vœu de l'Exécutif et revenir sur la question des capteurs au CO2.

Nous savons que ces capteurs sont essentiels dans la lutte contre la propagation du virus. Ils sont prévus d'ailleurs dans les protocoles sanitaires depuis mai de l'an dernier. La propagation du virus suit essentiellement la diffusion et la convection des aérosols. Celles-ci sont corrélées à la propagation de gaz facilement traçable, comme le dioxyde de carbone, et en suivant le CO2, on trace la propagation de façon indirecte du virus.

Depuis mai 2020, les protocoles nationaux, établis avec le Conseil scientifique présidé par Jean-François DELFRAISSY, préconisent l'installation de ces capteurs dans toutes les salles de classe et les réfectoires. À ce jour et un an après, on est à peu près à 10 % des salles de classe qui en sont équipées à Paris. Nous pensons qu'il faut vraiment accélérer. Nous l'avions déjà dit en janvier dernier dans un vœu qui avait pourtant été voté dans cette Assemblée. Mais trois mois après, l'impulsion n'est pas à la hauteur, de notre point de vue. J'en veux pour preuve la réponse dans le vœu de l'Exécutif, que nous voterons, mais nous demandons un déploiement pour la mi-mai et vous nous proposez, je cite, "que notre Conseil puisse se prononcer sur l'opportunité d'une généralisation du dispositif".

Rassurez-moi : y a-t-il quelqu'un dans cette Assemblée municipale pour envisager que nous répondions non ? C'est-à-dire que nous décidions localement de ne pas appliquer les protocoles nationaux, alors même que c'est le cadre coordonné national qui nous permettra de vaincre la pandémie. Sinon, nous perdons encore du temps précieux. Dans mes tablettes, le prochain Conseil est pour juin. Nous perdons donc encore deux mois pour appuyer sur la pédale d'accélérateur de ce déploiement.

Nous voterons donc le vœu de l'Exécutif, mais nous ne cesserons de plaider d'ici là pour le déploiement de ces capteurs sans attendre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AQUA.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 7 bis déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Favorable, puisque c'est l'Exécutif. Nous n'augurons pas encore les vœux de l'Exécutif avec un avis défavorable de l'Exécutif. Bon, il y a tellement d'aberrations possibles...

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 119).

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 8 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 120).

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 121).

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 122 déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

On va signaler si vous n'avez pas pu voter. Votre vote sera inscrit au compte rendu, si vous n'avez pas pu voter.

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 122).

Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec ce débat et je vous remercie pour sa bonne tenue.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose, sans plus attendre, de passer au sujet suivant qui est le débat organisé concernant l'avis de la Conférence citoyenne relative aux meublés de tourisme. La Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Nous allons...

Oui, Madame ?

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - C'est pour un rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un rappel au règlement, Allez-y, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Madame HIDALGO, puisque c'est "Madame DATI", ce rappel au règlement se fonde sur l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil de Paris qui dispose : "La Maire de Paris convoque le Conseil de Paris et l'ordre du jour est établi par la Maire."

Depuis plusieurs jours, les témoignages accompagnés d'images sans équivoque, choquantes, consternantes, affluent sur les réseaux sociaux pour dénoncer l'état de Paris sous le hashtag #saccageparis. Poubelles pleines à ras bord, déchets sur la place publique, tags et graffitis à tous les coins de rue, affichage sauvage, traces d'urine, ces nombreux exemples illustrent l'état de saleté de la ville. La réalité vous rattrape, quoi que vous puissiez en dire.

Les Parisiens vous reprochent également le délabrement de la ville, la voirie abîmée, les plots jaunes disgracieux qui poussent comme des champignons depuis plus d'un an, les coronapistes agrémentées de blocs de béton, le provisoire qui dure, les chantiers sans fin. À travers une autre démarche citoyenne, cette approche de l'esthétique urbaine est aussi contestée.

C'est pourquoi nous avons réclamé, à plusieurs reprises, l'organisation d'un Conseil de Paris dédié à ces problématiques, à tout le moins un débat organisé. Vous n'avez jamais daigné donner suite à cette demande.

De la même manière, alors que de nombreuses voix sur tous les bancs de cette Assemblée, majorité comme opposition, vous réclamaient depuis des mois un débat sur la crise sanitaire, vous avez attendu que l'hémicycle soit aux deux tiers vide pour finalement rendre des comptes. Ce mépris de la représentation parisienne ne peut plus durer. Revenez à Paris, Madame HIDALGO, votre désertion est un mépris des Parisiens et de Paris.

Madame la Maire, nous vous demandons formellement, à nouveau, d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris un débat sur la propreté, la salubrité et l'esthétique urbaine de Paris. Sans quoi notre groupe, qui compte plus d'un tiers des membres de notre Assemblée, pourrait vous mettre en demeure de convoquer en ce sens le Conseil au titre de l'article L. 2121-9 du Code général des collectivités territoriales qui s'applique au Conseil de Paris.

Il est temps que cet Exécutif écoute enfin les problèmes réels et le quotidien des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Comme vous l'avez très bien signalé, l'ordre du jour est établi par la Maire de Paris après consultation de la Conférence d'organisation.

Avis de la conférence citoyenne relatif aux meublés de tourisme.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux recommandations émises par la Conférence citoyenne sur la régulation des meublés touristiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Donc, je poursuis notre ordre du jour convenu avec la Conférence d'organisation lors du débat organisé sur la question de la Conférence citoyenne relative aux meublés de tourisme. D'ailleurs un vrai sujet de vie pour les Parisiens puisqu'il touche directement la question du logement, du renchérissement du logement, de la disparition d'un certain nombre de logements du parc locatif. Je crois que c'est, en effet, un sujet qui les concerne.

Avant de donner la parole aux deux représentants de la Conférence citoyenne, que je remercie d'avoir travaillé activement, je vais remercier bien sûr également Ian BROSSAT d'avoir lui-même mené cette Conférence citoyenne. Je donnerai dans un instant la parole à Mme Annabelle BOUDON et à M. Jean AUGUSTIN, que je remercie, qui sont à distance et qui nous éclaireront sur le travail engagé par les citoyens parisiens sur la question du logement. Je vais maintenant introduire ce débat crucial pour le présent, mais aussi pour l'avenir de notre capitale.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, dans quelques instants, l'avis rendu par 26 citoyennes et citoyens sur la place des meublés touristiques à Paris nous sera présenté. Mais à titre liminaire, je souhaiterais vous rappeler que le 22 septembre 2020, une importante décision a été rendue par la Cour de Justice de l'Union européenne : une décision que nous avons saluée, qui est largement favorable aux positions défendues par la Ville de Paris, une décision que j'ai défendue en tant que Maire avec Ian BROSSAT, mon adjoint, que je veux à nouveau saluer.

Cette décision valide notre réglementation nationale - nous devrions nous en réjouir - qui soumet à autorisation préalable l'activité de location de meublé touristique de courte durée, sauf lorsqu'elle est bien sûr exercée dans la résidence principale du loueur, pour moins de 120 jours par an. Pour ce faire, la Cour de Justice de l'Union européenne a considéré que ce régime d'autorisation était justifié par une raison impérieuse d'intérêt général tenant à la lutte contre la pénurie de logements destinés à la location et proportionnée à cet objectif.

Je pense que c'est un sujet majeur. Tous les Parisiens, toutes les Parisiennes, les élus que nous sommes, savons que la question du logement et du logement à des prix abordables est la question principale qui se pose aujourd'hui aux Parisiennes et aux Parisiens. En fait...

(Intervention hors micro).

Je pense que Mme DATI est en train de nous expliquer que le logement n'est pas une priorité parisienne. C'est une information de taille, qu'il nous faudra effectivement relayer puisque nous avons plutôt le sentiment, et plus que le sentiment, que le logement reste évidemment une préoccupation majeure pour toutes les Parisiennes et les Parisiens. Mais c'est ce qui fait sûrement la différence entre ceux qui ont à cœur les questions sociales, les questions de lutte contre les inégalités, et ceux qui veulent en permanence instrumentaliser le débat public. Donc oui, le logement, c'est notre priorité et le logement est inscrit à notre ordre du jour.

J'y reviens. La Cour de Justice de l'Union européenne a donc considéré que les questions d'intérêt général, tenant à la lutte contre la pénurie de logements destinés à la location, sont en effet un problème majeur.

En ce qui concerne cet objectif que nous avons de permettre beaucoup plus de logements accessibles, cela ne pourrait pas être réalisé par une mesure moins contraignante, notamment par un contrôle a posteriori qui était demandé par nos adversaires et qui interviendrait trop tardivement pour avoir une efficacité réelle.

Mais autre élément très important, notre politique en faveur à la fois du logement, du logement social, de l'encadrement des loyers, du logement accessible à Paris est aussi appuyée par des décisions juridiques. J'ai parlé de la Cour de Justice européenne, mais parlons aussi de cet arrêt rendu très récemment, le 16 février 2021, par la Cour de cassation. C'est un arrêt important qui confirme la décision favorable à la Ville rendue par la Cour de Justice de l'Union le 22 septembre 2020. La Cour de cassation a validé la conformité à la directive Services non seulement du système d'autorisation de changement d'usage que nous avons, qui est prévu par le Code de la construction et de l'habitation, et bien sûr, ce qui nous importe, le règlement municipal parisien qui nous permet justement d'encadrer la question des locations saisonnières via les plateformes de type "Airbnb".

Dès lors - je pense que c'est important et que nous pouvons tous nous en réjouir - les 400 procédures, qui avaient fait l'objet d'un sursis à statuer depuis fin 2018, puisque ce contentieux majeur court depuis fin 2018 devant le tribunal judiciaire de Paris, vont pouvoir être jugées sans qu'il n'y ait plus aucun débat possible sur le terrain du droit de l'Union européenne invoqué notamment par les loueurs et par "Airbnb".

Au-delà du terrain juridique et judiciaire, c'est une très belle victoire que nous avons obtenue, mais je pense que l'avis des citoyens, qui va nous être présenté dans un instant, est tout aussi important. Je veux revenir sur cette Conférence citoyenne avant de donner la parole à nos deux citoyens qui rapporteront.

L'existence de cette Conférence citoyenne, qui s'est interrogée sur la place d'"Airbnb" à Paris, est donc le fruit de deux convictions profondes.

La première conviction est que le développement des meublés touristiques a des répercussions importantes, qu'il nous faut mesurer et contrôler, sur l'offre de logements à Paris et dans toutes les grandes métropoles européennes. Si "Airbnb" a permis, il est vrai, de développer le tourisme dans un certain nombre de territoires ruraux, dans nos campagnes, dans des villages, dans des bourgs notamment lorsque l'offre hôtelière est plus limitée, son développement anarchique peut aussi produire le pire et c'est ce que nous avons vécu ces dernières années à Paris.

Ce déploiement est devenu un problème pour nos villes et pour nos habitants. Nous le savons, nous en avons suffisamment parlé avec eux pendant les mois qui ont précédé notre réélection. En quelques années, nous sommes passés d'une économie du partage à une économie de la prédation. Les effets de ces pratiques de location saisonnière, à échelle industrielle dans des immeubles entiers transformés en locations saisonnières, aggravant les conditions et la qualité de vie des résidents de ces immeubles, ont été déléteres sur le marché du logement. La

croissance de ces hébergements touristiques s'est effectuée aux dépens des résidences principales dans certains quartiers de la capitale. Je pense, par exemple, au nouveau secteur du centre qui a été un des plus marqués par la suppression de logements sur le marché locatif transformés en résidences "Airbnb".

Ma seconde conviction est qu'il faut donner beaucoup plus régulièrement, bien sûr sur la méthode, la parole aux citoyennes et aux citoyens. C'est vraiment la condition pour réoxygéner nos institutions grâce à un souffle démocratique plus direct, peut-être aussi plus en phase avec la réalité de terrain, avec des citoyens qui ne se cachent pas derrière l'anonymat, qui sont là, qui assument leur position, qui travaillent, qui prennent d'ailleurs plusieurs week-ends pour travailler sur des sujets sur lesquels nous savons que les défis à relever doivent se faire collectivement. En mettant donc toutes ces réflexions en commun, nous pouvons surmonter de très nombreux obstacles. C'est pour cela que, sur un sujet aussi complexe et faisant l'objet d'ailleurs de débats très vifs et passionnés comme souvent, il nous fallait recueillir l'avis des Parisiennes et des Parisiens, et les solliciter directement.

La question qui leur a été posée est la suivante : "Afin de faciliter un meilleur accès au logement, faut-il aller plus loin dans la régulation des meublés de tourisme ? Si oui, de quelle manière ?" Les 26 citoyennes et citoyens tirés au sort ont pu interroger de très nombreux experts, comme c'est le cas dans toutes les Conférences citoyennes. Ils ont pu entendre l'avis de chercheurs, de personnes exerçant au sein de l'Office du tourisme. Un maire d'arrondissement, Ariel WEIL, est également venu leur présenter les effets des locations "Airbnb" sur la vie de son arrondissement. Les plateformes, dont "Airbnb", ont également bien sûr pu présenter leur position au panel, parce qu'il est important aussi évidemment de garder la dimension contradictoire dans nos débats, si nous ne voulons pas en faire des débats sectaires ou des débats qui finalement n'aboutiraient à aucune solution, si ce n'est à hystériser encore plus le débat public.

Pour le dire simplement, tous les points de vue ont été présentés aux citoyens chargés de rendre cet avis. Et les propositions que deux d'entre eux, Mme BOUDON et M. AUGUSTIN, vont nous présenter ce matin sont donc le fruit de cette réflexion collective et éclairée sur le sujet. Il s'agit de propositions émanant de personnes qui n'avaient pas forcément auparavant une opinion sur "Airbnb". Elles ont essayé de trouver des réponses concrètes aux problèmes qu'elles ont identifiés, qu'il s'agisse du manque de moyens réglementaires dont disposent les collectivités pour contrôler cette activité des plateformes ou encore des abus des multi-loueurs professionnels.

Je veux très sincèrement saluer leur travail, ce travail remarquable accompli par cette Conférence citoyenne, et vous dire une fois de plus, puisque ce n'est pas la première fois que nous pratiquons la Conférence citoyenne, que cette méthode, loin des polémiques et sérieuse, qui permet à chacun de gagner aussi en compréhension du sujet pour avoir un point de vue éclairé et utile à la collectivité dans laquelle nous vivons ensemble, est évidemment pour moi la méthode à préconiser.

À présent, je vais leur donner la parole, en débutant peut-être par M. Jean AUGUSTIN. Vous avez la parole. Je pense que nous sommes en ligne et que nous allons pouvoir vous accueillir et vous écouter.

Je dois d'abord sonner la cloche, puisque nous sommes dans une forme de suspension du Conseil de Paris, pour que tout cela soit conforme au Code des collectivités.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de deux citoyens : M. Jean AUGUSTIN et Mme Annabelle BOUDON. Interventions qui figurent en annexe n° 1 page 388).

(La séance est reprise).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est nous qui vous remercions.

Merci beaucoup à vous deux, chers Jean AUGUSTIN et Annabelle BOUDON, pour le travail que vous avez fait. Au-delà du rapport que vous faites ce matin, c'est un travail soutenu, comme on le sait, dans une Conférence citoyenne. Et votre avis, l'avis de l'ensemble des citoyens qui se sont penchés sur ce sujet crucial pour Paris, nous importe évidemment et nous allons à présent en débattre.

Je vais donner la parole en premier lieu à M. le Président du groupe Communiste et Citoyen, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier les 26 membres de cette Conférence citoyenne qui ont travaillé sur la question cruciale de la régulation des meublés touristiques à Paris.

Les auditions d'experts de l'APUR, de la Direction du logement, de l'habitat, de la Fondation Abbé Pierre, mais aussi des représentants des plateformes, comme "Airbnb" et "Booking", assurent une certaine exhaustivité de leur travail et le sérieux que nous saluons aujourd'hui.

Cet avis reflète la diversité de la population parisienne et traduit différents points de vue, différentes expériences, en fonction des profils, des quartiers d'habitation et des citoyens. Une diversité qui est primordiale dans cette étude, dans la mesure où tous les quartiers parisiens ne sont pas impactés de la même manière par les

locations de meublés touristiques. Ce qui est sûr, c'est que la prolifération de ces locations renforce la tension sur le marché immobilier et contribue largement à dénaturer les quartiers. Cela devient de plus en plus inacceptable.

En 2019, 38 millions de touristes ont visité Paris. S'ensuit une crise sanitaire qui a eu de lourdes conséquences et qui a fortement impacté les secteurs liés au tourisme, notamment les hôtels. Pourtant, en regardant le verre à moitié plein, on s'aperçoit qu'avec la forte diminution du nombre de touristes, les loueurs se tournent à nouveau vers la location traditionnelle. Depuis un an, le nombre de locations de meublés en studio ou deux pièces a augmenté de 80 % et les loyers ont quelque peu baissé. La tension sur le marché immobilier est de fait moins importante.

Profitons donc de ce changement pour mettre en place des mesures contraignantes pour les fraudeurs. Incitons-les à des pratiques vertueuses, cohérentes avec les différentes politiques mises en place par la Ville.

Rappelons que la location de meublé touristique répondait en premier lieu à la volonté des touristes de séjourner chez des locaux pour réaliser un tourisme que nous pouvons qualifier d'immersif. Le but initiatique des plateformes était donc de permettre aux touristes de se loger dans la capitale à des prix accessibles, en offrant un revenu d'appoint pour les loueurs particuliers. Ce n'est donc pas contre les loueurs particuliers que nous devons lutter, mais bien contre le détournement des locations sur des plateformes, qui ne respectent pas la législation et contribuent à transformer certains quartiers en véritables dortoirs touristiques.

Des commerces en pied d'immeuble, qui contribuent pourtant au rayonnement de l'artisanat parisien, se transforment. Des écoles ferment faute d'élèves. Ce sont tant de conséquences de ces meublés touristiques qui contribuent à la disparition de la vie du quartier. Je vous rappelle d'ailleurs que dans le précédent mandat, nous avons parlé de l'Île de la Cité, des îles au cœur de Paris, où nous avons vu la fermeture d'une poste et la diminution des classes dans ce quartier.

Finalement, en 2020, la plateforme "Airbnb" référençait plus de 60.000 appartements parisiens. Ce chiffre est alarmant. Dans un contexte de tension immobilière, nous nous accordons sur le fait qu'il faut plus de contrôles. Vous le dénoncez d'ailleurs clairement dans cet avis en soulignant la responsabilité des plateformes qui iraient jusqu'à inciter les loueurs à frauder.

Notre groupe avait obtenu, lors du budget 2020, la création de trois postes de contrôleurs supplémentaires, mais au regard des fraudes, 35 postes ne suffiront pas. L'Etat doit accompagner les collectivités dans ces contrôles par des outils législatifs plus stricts ou leur laisser la main. La loi 4D, qui devait passer cet été, devrait permettre aux communes de disposer de la possibilité d'adapter la régulation des meublés touristiques, spécificité locale.

La Ville pourrait alors envisager de soumettre à autorisation toute location contre le simple système déclaratif actuellement en vigueur. C'est en ce sens que nous saluons bien sûr votre proposition qui consiste à instaurer un système de quotas ou d'interdictions par rue ou par quartier dans les zones tendues à Paris, comme cela a déjà été fait en Europe, notamment à Barcelone. Et nous saluons l'expérimentation que va mettre en place notre collègue Ian BROSSAT. Nous devons toutefois rester vigilants pour que cela n'encourage pas le développement dans des quartiers voisins, ce qui déplacerait simplement le problème.

Vous proposez également de créer un label permettant de certifier les bonnes pratiques des plateformes, la bonne transmission des données et la vérification d'identité du loueur. Ces mesures permettraient aussi de rassurer le locataire sur le fait qu'il n'encourage pas ces locations néfastes pour la ville.

Paris est une ville attractive mais qui doit rester accessible. Ne la laissons pas aux mains des requins de la spéculation immobilière, agissons contre ces plateformes et redonnons du sens au tourisme à Paris, tout en préservant la vie de celles et ceux qui y vivent et qui y travaillent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Parisienne, cher Parisien, le phénomène des meublés touristiques est un enjeu qui se pose dans toutes les métropoles touristiques et attractives du monde. Depuis plusieurs années, Amsterdam, Londres, Barcelone, New York, San Francisco ont pris des mesures de régulation drastique. Aucune de ces villes n'autorise la location de 120 jours par an comme à Paris.

J'ai régulièrement fait des propositions afin de trouver un équilibre qui préserve l'activité des meublés touristiques et qui limite les effets induits sur la qualité de vie des habitants. J'ai porté une proposition de loi, j'ai déposé des amendements à l'Assemblée nationale et des vœux en Conseil de Paris.

Je note avec satisfaction que le discours de l'Exécutif parisien a évolué depuis quelque temps et je souscris à l'idée d'avoir organisé une Conférence citoyenne sur le sujet. Il me semble que c'est une bonne méthode de travail. Les Parisiennes et les Parisiens, qui ont travaillé à cette question, mettent sur la table des propositions qui sont utiles et qui témoignent de leur volonté d'appréhender le phénomène des meublés touristiques de manière plus efficace. Merci à toutes et à tous pour le travail.

La crise sanitaire a eu pour effet de remettre sur le marché locatif traditionnel des biens qui étaient captés par les meublés touristiques. Cela prouve bien qu'il y a un effet d'éviction réelle. Néanmoins, je ne voudrais pas laisser croire que la crise structurelle du logement à Paris est le seul fait d'Airbnb et des autres acteurs du marché. C'est certes une part non négligeable, mais ce qui est avant tout mis en avant par la Convention citoyenne, ce sont des éléments sur la qualité de vie de certains quartiers.

Alors oui, je considère qu'il est nécessaire de donner la liberté aux communes de réguler le nombre de nuitées touristiques autorisées sur leur territoire. J'ai cette conviction profonde depuis plusieurs années. Il faut permettre aux villes et à Paris de s'adapter en fonction de la tension du marché du logement et des effets négatifs que peut induire un nombre trop important de nuitées touristiques pour la vie de certains quartiers.

Un maire, une Maire de Paris par exemple, doit avoir la liberté de baisser à moins de 120 jours le nombre autorisé à la location touristique de courte durée. Cent vingt jours par an, ce sont potentiellement quatre mois pleins. C'est un niveau qui ne correspond pas, pour moi, à une activité occasionnelle. D'ailleurs, selon Airbnb, un Parisien loue en moyenne 33 nuitées par an son logement. Il s'agit donc seulement de corriger les excès et de permettre à la commune de fixer un plafond qui correspond davantage à la réalité et aux spécificités de son territoire.

Comme élus et habitants de Paris, on le constate chaque jour sur le terrain, il y a des quartiers entiers qui ont subi une surconcentration et une suractivité de locations touristiques. Je pense à Montmartre, je pense au Marais. Cela a un impact direct sur la physionomie des commerces et sur la qualité de vie dans les copropriétés. Il me semble que c'est le rôle d'un maire de pouvoir agir dans l'intérêt des habitants.

Je plaide également pour donner aux collectivités la capacité de vérifier a priori la régularité d'une offre d'hébergement touristique de courte durée à l'occasion de la délivrance du numéro d'enregistrement qui est aujourd'hui automatique.

Actuellement, les sites n'ont pas l'obligation de communiquer le lien Internet vers l'annonce correspondant au bien mentionné, ce qui rend de fait quasi inopérant tout contrôle par la suite. Le contrôle par les communes dépend des données transmises par les plateformes seulement une fois par an.

L'enjeu pour les communes, l'enjeu pour Paris est bien de pouvoir établir un contrôle efficace de la régularité des offres. Et pour être efficace, celui-ci doit être effectué par la commune en amont, c'est responsabiliser l'hôte et non être en contrôle a posteriori en dépendant du bon vouloir des plateformes. C'est le meilleur moyen de vérifier qu'il ne s'agit pas d'une résidence secondaire mise illégalement sur le marché.

C'est également un moyen de vérifier la preuve que le locataire a bien l'autorisation de son propriétaire de mettre son bien en location touristique. C'est enfin un moyen de lutter contre la sous-location qui existe aussi dans le logement social, une dérive que j'avais soulevée, un peu seul dès 2014, et qui prend de l'ampleur puisque les bailleurs sociaux eux-mêmes à juste titre ont soulevé à plusieurs reprises ce sujet en mettant en garde les plateformes.

Le Gouvernement s'est mobilisé au niveau européen afin de renforcer la responsabilisation juridique des plateformes quant au contenu publié. C'est une priorité qu'il a définie pour la présidence française de l'Union européenne à partir de janvier 2022.

Je souhaite que le projet de loi 4D, que présentera le Gouvernement, soit l'occasion de donner aux communes, et donc à Paris, les moyens de réguler l'activité des meublés touristiques selon les spécificités de chaque commune. Il me semble que c'est de bonne gouvernance et un gage d'efficacité pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je continuerai de porter ces propositions dans l'intérêt général. Je porte une vision d'équilibre. Oui à la location occasionnelle pour payer les loyers qui sont chers à Paris, oui pour rembourser des emprunts qui sont très élevés, mais non aux pratiques professionnelles, non au contournement de la loi, non à la raréfaction de logements sur le marché alors que nous avons besoin d'offres.

Madame la Maire, notre groupe votera donc votre vœu, le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BOURNAZEL, pour votre propos.

Je donne à présent la parole à Mme MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues et chers citoyens qui avez participé à cette conférence, cet exercice est en effet un bel exercice démocratique pour faire émerger des propositions concrètes et arriver à réguler l'épineuse question des meublés touristiques.

Les abus des plateformes de location de meublés touristiques et de certains loueurs qui les exploitent, lorsqu'ils ne sont pas régulés, produisent des effets bien connus et que vous avez rappelés : l'offre des logements résidentiels baisse pour celles et ceux qui cherchent à se loger, la valeur des biens et du foncier augmente dans les quartiers qui sont soumis à une forte demande de meublés touristiques, et par ricochet le tissu économique local, les petits

commerces et parfois certains services publics disparaissent, et plus largement une forme de vocation de vie aussi dans ces quartiers. Vous soulignez pourtant un paradoxe puisque c'est justement cet esprit de quartier, cette vie de quartier qui fait l'attractivité, l'attrait de la vie à la parisienne.

Vous alertez sur les nuisances causées par la concentration des meublés, les plaintes courantes légitimes des riverains impactés dans leur quotidien par des nuisances sonores, des incivilités, des allées et venues encouragées par un mode de location où le lien avec l'autre se résume parfois à une simple boîte à clés. Ainsi, nous soutenons votre proposition d'expérimenter des quotas maximums de logements en meublés touristiques en permettant une répartition plus homogène. A Paris, cela pourrait se concrétiser par un pourcentage maximal par arrondissement de logements disponibles en location de longue durée en meublé touristique. Le travail conjoint avec l'Etat sera essentiel, notre Ville ne disposant pas de tous les leviers possibles, et il devrait être au rendez-vous pour mettre en place les réglementations qui s'imposent.

D'autres pistes peuvent être mises en débat comme inviter le législateur à renforcer la limitation du nombre de nuitées par an. J'ai compris votre intérêt pour la limitation actuelle de 120 jours et vous demandez à la faire respecter à travers une centralisation des données, toutes plateformes confondues, et le renforcement des contrôles.

Vous distinguez les loueurs professionnels et la situation des particuliers qui peuvent profiter d'une chambre supplémentaire dans un logement ou d'absences ponctuelles pour compléter des revenus sans nécessairement créer les impacts négatifs connus à Paris.

Ce débat est l'occasion de penser une politique d'écotourisme à l'échelle parisienne, au moment où la crise sanitaire bouleverse les pratiques touristiques. D'abord, la survie des acteurs hôteliers parisiens, notamment tout le réseau de P.M.E. est posé. Ils sont pourvoyeurs d'emplois et ils ont besoin de retrouver des clients au plus vite. La concurrence menée par les plateformes encore aujourd'hui n'est pas loyale, parce que la réglementation est bien différente pour un meublé et un hôtel, et cela rend nécessaire l'harmonisation des règles. Nous souhaitons accompagner les hôteliers dans leur transition vers un tourisme plus durable, plus respectueux de l'environnement et plus solidaire, par exemple en soutenant les démarches zéro déchet, la réduction de l'usage du plastique, la mise à disposition de rangements de vélos.

Vous nous rappelez que la forte demande sur "Airbnb" est aussi due à une évolution des pratiques des touristes, à la souplesse des conditions de réservation et à l'existence de services nouveaux et plus individualisés. Alors nous faisons le pari de construire avec le secteur hôtelier une évolution vers ces nouvelles demandes, vers une offre plus ancrée localement et qui profite à l'écosystème parisien. Il y a l'exemple de quelques alternatives. Nous pensons notamment à "Fairbnb", une plateforme coopérative qui contribue au financement d'initiatives et de projets locaux, qui pourrait être inspirant.

Le recours massif aux meublés touristiques vient aussi de lacunes d'offres d'hébergements moins chers, pour une plus longue durée et qui répondent à la demande d'un public plus jeune et plus modeste. Ainsi, nous soutenons l'engagement de la Ville de Paris pour développer des hôtels familiaux et des auberges de jeunesse.

Nous vous remercions pour votre contribution extrêmement intéressante au débat et nous voterons le vœu de l'Exécutif qui reprend largement vos préconisations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Quelques points rapides. Tout d'abord, ce sujet occupe beaucoup de nos discussions dans cet hémicycle depuis maintenant cinq ans, à la fois en lien avec le développement des plateformes et une nouvelle forme de tourisme qui s'est développée à Paris. Il y a évidemment des avantages, celui notamment de soutenir le pouvoir d'achat d'un certain nombre de Parisiens mettant à la location leur bien, un avantage aussi pour le tourisme en répondant à la demande de certains voyageurs d'un autre tourisme à Paris. Mais ce sont également d'énormes inconvénients, cela a été dit, sur la vie du quartier, la pérennité des commerces, mais aussi en termes de concurrence déloyale avec les professionnels.

Face à ce phénomène, il y a eu un certain retard à l'allumage et nous avons eu l'occasion, lors de la précédente mandature, déjà de le souligner. Les mesures qui ont été prises ont été assez tardives, et finalement le retournement de situation n'est dû qu'à la pandémie mondiale et à l'arrêt strict du tourisme plus qu'aux différentes mesures qui ont été mises en place.

Je voudrais évidemment profiter de ce moment pour remercier très chaleureusement l'ensemble des citoyens ayant participé à cet exercice de Conférence citoyenne. Nous les remercions pour le temps passé.

Il se trouve qu'un certain nombre de propositions rejoignent des choses qui ont, soit déjà été proposées, soit sont déjà en vigueur. Je voudrais notamment m'arrêter sur la question de l'obligation du numéro d'immatriculation. C'est quelque chose que mon groupe a demandé dès 2017 et qui est mis en place par un certain nombre d'opérateurs, pas par tous mais par un certain nombre. Naturellement, il s'agit désormais de renforcer les obligations et de s'assurer que la Ville dispose des moyens de contrôle pour ce faire.

Puis je profite de cette intervention pour vous faire part d'une interrogation par rapport à ce travail qui a été mené. Le Gouvernement a mis en place un groupe de travail qui a concerté pendant six mois et qui a abouti à une feuille de route, le 5 février dernier, cosignée par 7 associations de collectivités territoriales et 30 collectivités territoriales. Or, Paris n'est pas signataire et nous considérons qu'il est regrettable que la Ville ne se soit pas associée au travail qui a été fait, car elle aurait pu bénéficier des réflexions engagées par d'autres collectivités territoriales, notamment les grandes métropoles que sont Marseille, Bordeaux, Annecy ou encore Strasbourg.

Cette feuille de route prévoit trois actions concrètes. Il y a l'expérimentation de l'interface de partage des données sur les meublés de tourisme dans la perspective de sa généralisation et de sa pérennisation. C'est évidemment extrêmement intéressant puisque cela apporterait aux communes une information centralisée leur permettant un meilleur suivi et un contrôle de la limite de location 120 jours par an. Cette feuille de route comprend également l'élaboration d'un guide de la réglementation en vigueur à l'intention des collectivités doublé de fiches communicantes à l'intention des investisseurs et des particuliers, et enfin l'élaboration d'une charte de bonne conduite.

Sur cette feuille de route et sur les mesures mises en place actuellement, nous voulions profiter de ce débat pour vous interroger sur les raisons qui ont conduit la Ville à rester en dehors des choses qui avaient été prévues.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, en premier lieu, j'aimerais dire que je comprends l'embarras de Mme DATI et des membres du groupe Changer Paris quand il s'agit d'aborder les questions de logement, puisqu'eux-mêmes se sont opposés, et continuent de s'opposer à chaque fois qu'ils en ont l'occasion, à l'installation de tout projet de logements sociaux qui sont pourtant ceux qui permettent aux Parisiens des catégories populaires et moyennes de se loger dans Paris.

Je rappelle également qu'après des décennies de gestion à la tête de cette Municipalité, ils n'ont pas été capables de lutter contre l'habitat indigne, alors que nous avons pu, nous, au début des années 2000, le résorber en seulement quelques années. Et donc effectivement on comprend leur embarras quand il s'agit d'aborder ces sujets.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il ne vous entend pas, donc ne vous égosillez pas.

Allez-y Thomas, je disais que vous n'entendiez pas les perturbations des quelques élus LR qui sont restés en séance. Deux, en fait.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je ne m'en portais pas plus mal, rassurez-vous.

J'en viens à mon propos. Vous le rappelez, Madame la Maire, la Cour de Justice de l'Union européenne et la Cour de Cassation ont conforté récemment la politique mise en place par la Ville visant à encadrer la location des meublés touristiques. Il s'agit notamment de la limitation de 120 jours par an du nombre de nuitées de location ou de l'obligation de notification de changement d'usage. Ces arrêts constituent une étape importante pour Paris et évidemment une victoire politique pour sa majorité.

Ce cap est aujourd'hui conforté par l'avis citoyen qui nous est présenté ici et j'aimerais à mon tour adresser un salut chaleureux et un remerciement à l'ensemble des membres de la Conférence citoyenne qui ont donné du temps, qui ont aussi apporté une expertise de la vie quotidienne qui est la leur, éclairés par les avis d'experts et d'élus qui ont été auditionnés et qu'il s'agit ici aussi de saluer.

Cela étant dit, j'aimerais rappeler maintenant que l'essor des meublés touristiques est une tendance relativement récente. Par exemple, ils n'étaient pas encore existants à l'époque de l'adoption du présent P.L.U. en 2006. Cette tendance affecte particulièrement une collectivité comme la nôtre, des arrondissements du Centre qui sont particulièrement touchés jusqu'aux arrondissements qui sont historiquement moins touristiques, on va dire, mais qui pâtissent aussi d'une augmentation énorme des annonces de meublés touristiques qui viennent priver les Parisiennes et les Parisiens de l'accès au logement.

Je me félicite d'ailleurs de la préemption récente de l'ensemble immobilier au 210 rue Saint-Denis, pour lequel l'acquéreur avait pour projet de faire des meublés touristiques et qui a été préempté par la Ville pour faire des logements sociaux, au terme notamment d'un gros travail du maire Ariel WEIL et de l'ensemble de ses équipes.

J'aimerais souligner que ces locations de courte durée ont un impact négatif sur la ville. A court terme, elles produisent des nuisances dans le voisinage, dans les copropriétés, du bruit, des fêtes sauvages. A moyen terme, ce sont des petits commerçants, des artisans dont le chiffre d'affaires pâtit du départ des résidents remplacés par des touristes qui ne les fréquentent pas. A long terme, c'est une diminution structurante de l'offre de logements locatifs de longue durée, une multiplication d'opérations de spéculation immobilière et donc une hausse déloyale. On constate particulièrement dans la période actuelle l'ampleur de ce phénomène. Si la pandémie a conduit certains propriétaires à remettre des logements sur le marché locatif de longue durée, près de 30 % des logements restent inoccupés à Paris Centre après plus d'un an de crise sanitaire.

Bref, si l'avis citoyen fait des constats similaires aux nôtres, il ne manque pas de mettre en avant certaines failles du système actuel global. Le mode de régulation est en effet basé sur des informations déclaratives non vérifiées. Le numéro d'enregistrement, qui est obligatoire, est délivré sans justification, ce qui complique la traçabilité. L'insuffisance des sanctions est également rappelée, non seulement elles ne sont pas assez appliquées et lorsqu'elles le sont, elles sont rarement dissuasives au regard de la rentabilité de l'activité pour les fraudeurs, le coût bénéfice/risque n'étant pas suffisamment décourageant.

Les propositions que nous ont faites les citoyens dans cet avis sont riches à bien des égards. Je pense, par exemple, au durcissement des règles de changement d'usage, au fait de renforcer le système de compensation qui relève de la compétence de la mairie. L'interdiction de la transformation de locaux commerciaux en meublés touristiques est une idée également séduisante. Bien d'autres propositions intéressantes...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faudrait conclure, Monsieur CHEVANDIER, vous avez dépassé votre temps.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je voulais dire que cet avis ne peut que nous encourager à poursuivre notre politique visant à permettre à chacun de pouvoir se loger dans Paris. Par le logement social, par l'encadrement des loyers, par la préemption, nous avons déjà gagné des batailles et nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, chers collègues, je tiens d'abord à remercier sincèrement les 26 participants de cette Conférence citoyenne au nom du groupe Changer Paris.

Hélas, la question qui leur a été posée portait en elle-même une contradiction majeure car les meublés touristiques contribuent marginalement aux difficultés d'accès au logement. Je comprends bien l'intérêt d'en faire un bouc émissaire, c'est un excellent moyen d'éluder la responsabilité de la Mairie de Paris dans la désertification de certains quartiers.

Pour rappel, trois quarts des logements meublés touristiques sont des résidences principales louées par leurs occupants. La Conférence citoyenne ne les met nullement en cause. Il s'agit donc de parler des 25 % restants des meublés commerciaux et non pas individuels. Ces meublés n'ont pas de plafonds de nuitées annuels, contrairement aux meublés de particuliers, et ce sont eux qui sont responsables de l'essentiel des nuisances déclarées.

Pour illustrer leur poids quand même, les logements loués à l'année dans le centre de Paris, l'un des quartiers concernés, tournent autour de 300 logements. C'est à la fois peu ramené aux 100.000 habitants, mais beaucoup en termes de nuisances subies et vécues par les habitants.

Vous dénoncez la spéculation immobilière autour des meublés touristiques. Le prix du mètre carré a grimpé de 120 % entre 2001 et 2010, bien avant leur apparition, et seulement 40 % de hausse depuis lors. Je rappelle aussi que la Mairie de Paris est responsable à double titre de cette hausse du prix du mètre carré, même si elle n'est évidemment pas seule en cause. Premièrement, les préemptions et l'achat de logements ont contribué à tendre les prix dans le jeu de l'offre et de la demande. Deuxièmement, le rétrécissement du parc locatif privé et la hausse du parc social au taux de rotation excessivement bas ne cessent de réduire l'offre disponible.

Enfin, l'impact sur l'hôtellerie était marginal jusqu'à l'arrivée du Covid. 2019 a été une année de santé historique pour les hôtels avec un taux de remplissage de 5 points supérieur à celui dix ans auparavant.

En revanche, nous savons que les meublés touristiques peuvent engendrer des nuisances préjudiciables à la vie d'un immeuble, d'une rue, voire de la vie d'un quartier. Leur concentration excessive dans une zone touristique peut accélérer le processus de transformation de Paris en ville musée, qui a commencé, je le rappelle, sous votre impulsion bien avant leur arrivée. La conversion d'immeubles de bureaux entiers fait cruellement ressortir la désertification de quartiers centraux avant même de dégrader leur environnement immédiat.

Pour réduire ces nuisances et ces excès, nous plaidons pour l'encadrement ferme et intelligent de cette activité. Nous sommes d'ailleurs heureux de retrouver certaines de nos propositions dans les solutions préconisées par la Conférence citoyenne.

Les objectifs ? Il y en a quatre essentiels.

Faire respecter la réglementation bien sûr : identification réelle des loueurs, numéro d'enregistrement, augmentation du nombre d'agents en charge du contrôle ; nous avons rappelé pendant la campagne municipale que nous voulions plus de 100 contrôleurs contre 30 aujourd'hui.

Limiter les nuisances sur le voisinage : coopération avec le voisinage, rôle des plateformes, réponse aux élus qui signalent des risques d'infractions ; aujourd'hui les élus le signalent et ils ne sont pas suivis par l'administration en charge du contrôle.

Responsabiliser juridiquement les plateformes : est-ce aux entreprises privées de devenir les bras armés de la justice ? En tout cas, c'est un débat ouvert.

Réguler le nombre de meublés touristiques : le système compensatoire actuel est déjà restrictif, je le rappelle, en fonction des zones ; l'idée récente de l'Exécutif d'établir des quotas et des interdictions par rue, illégale à l'heure actuelle, nous apparaît particulièrement imprécise et vague.

Durcir les changements d'usage, oui, mais comment précisément ? Quel cadre légal, fiscal, réglementaire spécifique voulez-vous ? Tout cela est confus.

Vous préconisez le développement d'alternatives, mais vous faites tout pour brider la location privée, notamment avec l'encadrement des loyers. Ce mécanisme promet de limiter dans le temps l'effort d'investissement dans le secteur locatif qui pèse bien plus sur les difficultés d'accès au logement. Exactement le contraire de ce que vous préconisez. Votre ville modèle Berlin est en train de déchanter durement, tant les effets du plafonnement sont désastreux.

La vitrification des quartiers touristiques de Paris ne cessera pas en traitant les effets et aucunement les causes. A ce titre, le saccage esthétique, la circulation impossible, l'insalubrité des rues à Paris pèsent bien plus lourd dans l'exode des classes moyennes que la pénurie de logements à laquelle vous contribuez par votre politique.

Nous devons limiter et encadrer cette évolution des meublés touristiques commerciaux, mais en gardant en tête le fait que la seule action efficace pour rendre Paris à nouveau attrayant, c'est de rendre la vie plus agréable aux familles dans un Paris sûr, entretenu et embelli.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, j'aimerais, au nom du groupe Ecologiste, remercier évidemment les citoyens et les citoyennes qui ont participé à ce travail. Et je voudrais nous féliciter aussi du travail mené par la majorité et Ian BROSSAT pour s'atteler à ce problème, qui n'est pas un petit problème mais une vraie difficulté au regard du nombre de logements qui sont sortis du marché.

Je dois dire que je m'en suis vraiment rendu compte pendant la campagne électorale, lorsqu'on faisait du porte à porte dans certains quartiers et pas qu'à Montmartre. Même si on descend un peu dans le reste du 18^e arrondissement, il y a des immeubles entiers, vraiment entiers, où la moitié des appartements sont en "Airbnb". On ne parle pas de quelques petits logements secondaires, Monsieur VÉRON. On parle vraiment de fraudes massives de gens qui disent que c'est un logement principal et en fait ça ne l'est pas.

(Intervention hors micro).

M. Émile MEUNIER. - On y vient. S'il vous plaît ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas vous qui avez la parole et personne ici n'est interpellé. Alors Monsieur MEUNIER, vous seul et ce n'est pas la peine... Poursuivez votre chemin.

M. Émile MEUNIER. - Je poursuis.

Donc, comment faire pour faire en sorte que ces quartiers ne se vident pas de leurs habitants, comme on pourrait se vider de notre sang ? Ce qui a été défini par la Conférence citoyenne va dans le bon sens. C'est repris dans le vœu et c'est évidemment ce qu'il faut : de la réglementation, des quotas, diminuer les 120 jours, il faut tout faire.

Au niveau national, au niveau européen, je n'y crois pas trop à changer les plateformes de régime ; cela me paraît un peu ambitieux pour en faire des éditeurs et des gens responsables. En revanche, on peut faire beaucoup de choses dans la réglementation nationale.

Et au niveau local, qu'est-ce que nous pouvons faire ? Pour les contrôles, je ne mets pas en cause le travail des 30 personnes. Honnêtement, je sais qu'elles travaillent d'arrache-pied et qu'elles font un travail formidable. Mais vous avez parlé, Madame la Maire, d'une "échelle industrielle" et je pense que l'on doit aussi dans les contrôles passer à une échelle industrielle.

Je vais vous donner deux exemples qui m'ont marqué. Pour le premier, 60 % des annonces sur Airbnb à Paris n'ont pas de numéro d'enregistrement - c'est l'APUR qui le dit dans un de ses rapports. Cela signifie que 60 % des annonces sont en fraude et il faut à un moment trouver les moyens d'agir contre cela. Je vous donne un autre exemple : de nombreux appartements sont mis en location sur plusieurs plateformes et quand ils dépassent 120 jours sur l'une, ils passent sur une autre plateforme et encore une autre, etc., on saucissonne entre les plateformes. Il faut centraliser avec ce numéro d'enregistrement et pousser les plateformes à nous donner l'information. C'est quand même assez simple à voir quand un appartement a dépassé les 120 nuitées. Et si les plateformes ne nous donnent pas cette information en direct, il y a des moyens de contrôler aussi, plus complexes en effet et qui demandent plus de temps avec plus de personnes, mais avec quelques ingénieurs et des gens bien motivés, on peut facilement faire des recoupages entre sites pour trouver des appartements qui sont loués plus de 120 jours et sanctionner.

En fait, c'est tout un travail d'industrialisation de nos contrôles qui va demander des moyens. Et nous, les Ecologistes, on vous soutiendra, à la fois pour les moyens et peut-être aussi pour de nouvelles méthodes, je ne sais pas. Est-ce qu'il ne faut pas réfléchir avec des ingénieurs, des as du numérique, pour voir comment on peut industrialiser ces contrôles ? Il y a sûrement des marges de manœuvre de ce côté et nous irons dans ce sens.

Encore une fois, on veut vous remercier, pas seulement sur le fait de s'emparer de ce sujet depuis déjà plusieurs années, mais aussi pour toutes les actions juridiques que vous menez et qui vont aussi servir. Quand on a des victoires juridiques, elles servent à tous les autres maires de France. Donc Paris montre l'exemple et j'en suis fier.

Enfin, je voudrais terminer par la question du référendum. C'est quelque chose que nous avons soulevé pendant la campagne. J'entends bien que ce n'est pas le meilleur moment pour faire un référendum, mais ce n'est pas grave, rien ne presse. Je crois néanmoins que c'est important que l'on fasse ce moment collectif de démocratie pour pouvoir vraiment s'atteler au sujet, mobiliser autour, gagner en rapport de force par rapport au Gouvernement pour changer la réglementation mais aussi par rapport aux plateformes. Donc ne nous privons pas, en plus de la Conférence, d'un moment collectif. Est-ce que cela doit être un référendum ou une votation ? Je n'en sais rien mais un moment collectif pour s'atteler à ce sujet d'importance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Dernière oratrice, Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, plusieurs choses.

Bien évidemment qu'il faut exiger des plateformes et la législation doit changer pour que l'on puisse, de manière beaucoup plus efficace, les contrôler. Il n'est pas normal que 60 % des annonces soient, de fait, frauduleuses sans numéro. Donc, la demande d'autorisation préalable est essentielle. Mais je le redis, 35 agents seulement pour contrôler "Airbnb" quand une ville, comme Barcelone par exemple, en compte au moins 100, c'est complètement dérisoire. Donc il faut absolument augmenter les moyens de la Ville.

Ensuite, il y a deux choses. Vous avez les logements mis sur "Airbnb", sur les plateformes, et puis vous avez ensuite les changements d'usage de logements ou de locaux commerciaux en meublés touristiques à l'année. Là, excusez-moi, je trouve le vœu de l'Exécutif d'un flou absolu. Franchement "travailler à la révision de la réglementation parisienne afin de renforcer le système de changement d'usage avec compensation", on n'y comprend rien !

Je demande donc un moratoire parce qu'il y a une hypocrisie complète. Sachez que les bailleurs sociaux revendent leurs droits de compensation, leurs droits de commercialité, quand ils transforment un bureau en logement. Ils revendent ces droits qui permettent à des propriétaires, soit de logements, soit de locaux commerciaux, de les transformer en meublés touristiques à l'année. Cela veut dire qu'y compris notre politique de transformation de bureaux en logement va finalement contribuer aussi quelque part au développement des meublés touristiques. Il faut donc absolument un moratoire à ce niveau et c'est donc l'objet des amendements que j'ai présentés au vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Très bien, je vous remercie.

Je vais donner à présent la parole à Ian BROSSAT pour répondre à ce débat. Puis si nos deux citoyens, Annabelle BOUDON et Jean AUGUSTIN, veulent prendre aussi la parole à la fin des réponses de l'Exécutif, je la leur donnerai volontiers.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et je suis très heureux de pouvoir intervenir sur ce sujet dans la foulée de cet avis citoyen.

Je voudrais, à mon tour, remercier chaleureusement Mme BOUDON et M. AUGUSTIN pour leur présentation, ainsi que le travail des 26 citoyens qui ont contribué à ce remarquable travail collectif, sérieux et appliqué.

Ces instants de partage d'idées et d'émulation intellectuelle nous sont précieux, et je me réjouis que nous puissions évoquer les propositions faites à l'occasion de ce Conseil de Paris.

C'est vrai, plusieurs intervenants l'ont dit, la place d'"Airbnb" dans notre ville et son impact sur le logement sont un sujet central. Je constate d'ailleurs que tout le monde - enfin presque tout le monde à part M. VÉRON peut-être - en convient sur ces bancs.

Nous avons constaté que depuis un an, au moment où ces locations touristiques ont décéléré, qu'il y a eu de fait des conséquences positives sur le logement à Paris, puisque nous avons eu une augmentation de l'offre locative avec plus de 200 % de meublés loués en longue durée à Paris depuis un an. Plus 200 % ! Donc une augmentation

de l'offre locative et une légère baisse des prix à la location, ce qui est aussi une bonne nouvelle pour les familles parisiennes.

La question qui se pose donc pour nous aujourd'hui, et c'est ce sur quoi a planché ce panel de citoyens, c'est bien de voir comment nous pouvons pérenniser cette situation et faire en sorte qu'une fois que nous aurons éradiqué le Covid, cette détente du marché immobilier puisse se poursuivre et que l'on ne revienne pas à la situation précédente.

C'est donc dans ce contexte que s'est tenue cette Conférence citoyenne. Je me permets de souligner qu'afin de garantir la pluralité des débats, nous avons veillé à convier des intervenants de toute nature, aussi bien les plateformes de location touristique comme "Airbnb" ou "Booking", que des associations de défense du logement, la Fondation Abbé Pierre par exemple, ainsi que des experts, des professionnels du secteur, et bien sûr des usagers.

Cela étant dit, vous avez pu le constater vous-mêmes, l'avis citoyen, qui a été rendu et présenté, constitue une analyse très fine, pertinente et équilibrée du phénomène. Il nous donne des pistes très intéressantes en matière de régulation des meublés touristiques. Permettez-moi d'évoquer quelques-unes des propositions que nous avons souhaité retenir dans le cadre de notre vœu de l'Exécutif.

Premièrement, il s'agit de modifier le règlement parisien sur les changements d'usage, afin de limiter la prolifération des locations touristiques dans certains quartiers, et de mieux protéger les logements. Cela passe notamment par l'idée audacieuse d'expérimenter la mise en place de quotas dans certains quartiers, à l'image de ce que propose une ville comme Barcelone.

En second lieu, nous proposerons d'inscrire de nouvelles limitations dans le nouveau P.L.U. de Paris, afin d'encadrer également le développement d'"Airbnb" sur le plus long terme, et notamment d'éviter la transformation de commerces en meublés touristiques.

Enfin, je précise ici que la plupart de ces évolutions ne pourront avoir lieu sans le concours de l'Etat et de l'Union européenne. L'avis citoyen le souligne bien. Il est donc primordial que la Ville de Paris poursuive son dialogue avec l'Etat et l'Union européenne, afin de faire évoluer la législation à tous niveaux.

Un mot enfin, en concertation avec mon collègue Frédéric HOCQUARD en charge du tourisme. Il s'agit bien évidemment de soutenir et d'accompagner le développement d'une offre d'hébergements alternative aux meublés touristiques, notamment pour une clientèle au pouvoir d'achat limité ; c'est l'objet de l'amendement de l'Exécutif qui est déposé.

En tout cas, une chose est sûre et une conviction nous anime à l'issue de ce travail, c'est que nous avons plus que jamais besoin de réguler ce secteur. Et je suis heureux de constater que depuis quelques années un consensus s'est développé sur cette question. C'est un consensus à la fois entre la majorité et une bonne partie de l'opposition, avec les maires d'arrondissement.

C'est pour cela que j'ai été très surpris de vous entendre, Monsieur VÉRON, tout à l'heure. C'est que l'écrasante majorité des maires d'arrondissement de l'opposition porte aussi cette exigence de régulation, à mille lieues du discours que vous nous avez servi tout à l'heure. D'ailleurs, Monsieur VÉRON, je me souviens encore de votre prestation, comment dire, gênante devant les hôteliers à l'occasion de la dernière campagne des élections municipales. Ils en étaient sortis atterrés parce que votre discours de dérégulation dans ce secteur, qui consiste en réalité à vous faire le porte-parole des plateformes de location touristique, tout cela est complètement à côté de la plaque. Complètement à côté de la plaque ! Ce que veulent les Parisiens très majoritairement sur ce sujet, c'est de la régulation. Et nous sommes déterminés à le faire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT, pour à la fois cette explication et ces remises au point. Que chacun assume vraiment ses positions.

Par ailleurs, en ce qui concerne les plateformes, on l'a évoqué et vous venez de le dire en faisant référence également au secteur du tourisme et à l'hôtellerie, oui il y a une concurrence totalement déloyale. Au-delà de travailler, je dirais, pour la question du logement des Parisiennes et des Parisiens, pour qu'ils puissent non pas être privés de ces logements par ces plateformes mais avoir plus de logements accessibles, il y a aussi bien sûr la question de la concurrence déloyale vis-à-vis de l'hôtellerie. C'est un point sur lequel nous travaillons aussi depuis le début en étroite liaison avec le secteur de l'hôtellerie quant à la régulation absolument indispensable de ces plateformes de type "Airbnb".

Je vais donner la parole à M. Jean AUGUSTIN pour conclure notre débat. Je suis obligée de sonner la cloche avant.

(Suspension et reprise de la séance).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition d'amendement n° 120 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition d'amendement n° 120 est repoussée.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 9 déposé l'Exécutif, amendé suite à notre discussion.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu amendé est adopté. (2021, V. 123).

Je vous remercie.

Je vous remercie pour ce débat important, crucial pour la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. Nous reviendrons, bien sûr, dans ce Conseil sur les nombreux sujets relatifs au logement qui reste un des gros marqueurs de cette équipe municipale et dans la durée. Je me réjouis que nous ayons pu avoir ce débat ce matin.

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 7e Commission et conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à Mme la Présidente de la 7e Commission.

Chère Geneviève GARRIGOS, vous avez la parole.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la 7e Commission s'est réunie le mardi 6 avril dernier, où 18 projets de délibération ont été présentés, ainsi que 5 vœux. Certains vont être examinés au cours de cette séance.

Nous avons initié nos travaux avec un retour sur l'audition, organisée avec nos collègues de la 4e Commission sur les conséquences de la crise sanitaire sur le sport et la santé, qui s'est déroulée le 24 mars dernier. Je tiens ici à remercier la professeur Patricia THOREUX de l'A.P.-H.P., le docteur Roland KRZENTOWSKI de ClinicProSport et Léonore HOCQUAUX de Siel Bleu pour leur participation et leurs échanges avec les élus, à la fois de la 4e Commission et de la 7e Commission, ainsi qu'avec l'ensemble des élus des Conseils d'arrondissement de Paris chargés de la santé et du sport, qui avaient été invités à participer. Je tiens également à remercier le cabinet de Pierre RABADAN et Boris JAMET-FOURNIER pour l'organisation de cette réunion.

Cette audition nous a confortés dans notre détermination à permettre au plus vite l'accès aux pratiques sportives, dont l'impact bénéfique sur la prévention de la pandémie ou pour contrer les effets néfastes pour la santé de la sédentarité, ne sont plus à démontrer. Une nouvelle audition autour de cette thématique sera proposée prochainement par la 4e Commission afin de compléter les travaux de cette première audition.

Anouch TORANIAN a ensuite présenté la synthèse du soutien de la Ville de Paris à la vie associative pour l'année 2020 préparée par la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires, DDCT. Ce rapport très riche contient de nombreuses informations qui ont répondu à plusieurs interrogations de membres de la Commission sur ce thème.

Le tissu associatif parisien est dense, diversifié, très actif. Entre 70.000 et 90.000 associations loi 1901 sont ainsi enregistrées à Paris. Les secteurs les plus subventionnés par la Ville sont la culture, l'éducation, la santé et la solidarité. Grâce aux Maisons de la vie associative et citoyenne, 70 professionnels accompagnent au quotidien les 8.400 associations inscrites sur le site parisasso.fr. Plus de 10.500 réservations de salles ont eu lieu au sein justement de ces Maisons de la vie associative.

Chaque année, la Ville de Paris lance ou reconduit une trentaine d'appels à projets associatifs. La thématique de la politique de la ville est aujourd'hui la plus importante. Pour simplifier les démarches des associations est porté le souhait d'amplifier le nombre de conventions, de partenariats et d'objectifs sur plusieurs années. Cette dynamique doit s'accroître pour offrir aux structures une visibilité sur le long terme.

En 2020, le tissu associatif a été très impacté par la crise sanitaire, et sans surprise les demandes de subventions ont fortement augmenté. La Ville en réponse a mis en place un fonds de soutien, dès le mois de juillet dernier, et a procédé au versement anticipé de la majorité des subventions. Des canaux d'informations spécifiques ont été mis en place pour accompagner les associations.

Par ailleurs, depuis 2019, la Maire de Paris a souhaité que plus des deux tiers des subventions aux associations puissent être votés au premier semestre de l'année. En 2020, 63 % l'ont été malgré les difficultés rencontrées.

Suite à cette présentation, Anouch TORANIAN a présenté plusieurs projets de délibération relatifs au budget participatif et à la modification des périmètres des conseils de quartier de Paris Centre sur lesquels nous allons revenir.

Quant à Arnaud NGATCHA, il a poursuivi la présentation des projets de délibération relatifs aux relations internationales sur la participation de la Ville de Paris à plusieurs réseaux, l'action de Paris autour de l'eau dans le monde, mais aussi des événements qui se dérouleront prochainement dans notre capitale.

Je souhaite, ici, saluer le très beau projet de délibération, qui sera présenté en 2e Commission, sur la dénomination du jardin Toussaint Louverture pour un espace vert du 20e arrondissement.

Quant à l'Europe, c'est Hermano SANCHES RUIVO qui a présenté le projet de délibération sur l'exposition "Visages d'Europe" organisée avec l'EUNIC.

Pour les dossiers sports, Pierre RABADAN a notamment eu l'occasion de répondre à plusieurs interrogations sur des délégations de service public.

Je tiens ici à souligner le projet de délibération sur la convention entre la Ville de Paris et l'établissement public territorial Plaine Commune fixant les modalités d'aménagement paysager, d'entretien et d'exploitation des berges du canal Saint-Denis qui montre une nouvelle fois le travail partenarial que nous menons avec nos voisins.

Avant d'ouvrir les débats sur les projets de délibération, je veux juste vous signaler, si vous ne l'avez pas remarqué, qu'un vœu d'urgence de l'Exécutif rédigé par Arnaud NGATCHA et Jean-Luc ROMERO-MICHEL a été envoyé hier, en réaction à la situation de Fabien AZOULAY en Turquie. J'espère qu'il retiendra toute votre attention.

Je vous remercie et vous souhaite un très bon Conseil de Paris. Merci.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 7e Commission, et vous souhaiter par la même occasion une bonne séance du Conseil de Paris.

2021 DGRI 19 - DLH - Renouvellement du bail et subvention à la Maison des Journalistes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 19 relatif au renouvellement du bail et de l'attribution d'une subvention à la Maison des journalistes.

Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER, qui est inscrit sur ce projet de délibération.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Absolument, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, cher Boris.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup.

Chers collègues, c'est une initiative unique au monde qu'il nous est proposé de soutenir ce matin. Une initiative qui aura vingt ans l'année prochaine et qui a pour vocation de défendre les valeurs fondamentales d'une information libre, en accueillant, en soutenant et en accompagnant des professionnels des médias qui sont persécutés dans leur pays et qui ont choisi de trouver refuge en France.

Ce beau projet, c'est la Maison des journalistes, qui a été fondée par Danièle OHAYON et Philippe SPINAU au début des années 2000. Et parce qu'il ne faut pas attendre d'être privés d'un journalisme indépendant pour le réclamer, c'est une initiative qui véritablement nous concerne tous et toutes.

Alors pourquoi c'est important ? Je veux dire quelques mots sur la situation de la Turquie, dont on a beaucoup parlé dans le débat public ces derniers jours. La présidente GARRIGOS vient de le rappeler, on a parlé de la situation tragique de Fabien AZOULAY. Je me réjouis d'ailleurs que le Conseil se saisisse du sujet. On a parlé aussi de la Turquie pour l'attitude véritablement grotesque, moralement scandaleuse et diplomatiquement assez ravageuse de son président Recep Tayyip ERDOGAN, qui n'a pas jugé utile de considérer la présidente de la Commission européenne comme une interlocutrice crédible sur la base de son genre.

Mais ce dont on n'a pas parlé ou trop peu parlé, c'est la chasse aux médias critiques qui est menée par le gouvernement turc aujourd'hui. Après la liquidation de dizaines de médias et le rachat du plus grand groupe de presse turc par une holding proche du pouvoir, aujourd'hui l'étau se resserre véritablement sur tout ce qui reste d'un journalisme critique et pluriel en Turquie. On a donc simplement une poignée de titres qui sont harcelés, qui sont marginalisés, et évidemment les journalistes qui travaillent pour ces titres le sont également.

La Turquie, c'est brutal mais c'est ainsi, c'est la plus grande prison du monde pour les professionnels des médias. Aujourd'hui, en Turquie, passer plus d'un an en détention avant d'être jugé est devenu la norme et lorsque les condamnations tombent, elles peuvent aller jusqu'à la prison à vie incompressible.

Si ce genre de situations véritablement terribles, auxquelles font face les journalistes aujourd'hui dans le monde, et si les conditions d'exercice libre de la presse peuvent s'améliorer dans quelques endroits, dans certaines zones, à certains moments grâce au travail inlassable de plusieurs organisations internationales, c'est aussi grâce au travail inlassable des journalistes qui sont sur le terrain et qui prennent le plus de risques.

Il faut se souvenir, de manière globale, que plusieurs dizaines de journalistes sont assassinés chaque année pour faire leur travail, que ce soit dans des zones de guerre ou dans des zones de paix, ce qui est important de

mentionner. En ce moment, à l'heure où nous parlons, il y a deux fois plus de journalistes emprisonnés sur la planète que de membres de notre Assemblée. Cela veut dire que pour chacun et chacune d'entre nous, d'entre vous, il y a deux personnes que l'on empêche de faire leur métier. Le plus beau métier du monde, c'est celui de dire, de montrer, de décrire, bref celui d'informer.

Donc, la Maison des journalistes répond concrètement à ces menaces. Pour cela, elle bénéficie de la mise à disposition, via un bail civil par la Ville de Paris, d'un immeuble dans le 15^e arrondissement d'une surface d'un peu plus de 500 mètres carrés. Afin d'aider l'association à louer ce local, la Ville accorde une aide en nature qui correspond peu ou prou au loyer annuel de ce local de 119.000 euros. Ces locaux servent aux activités d'hébergement et de soutien des journalistes qui sont exilés en France, mais aussi de sensibilisation de la population parisienne à la liberté de la presse, ce qui évidemment est très important. La Ville de Paris accorde par ailleurs une subvention de 34.000 euros à l'association.

Pour terminer, je veux rendre hommage à Arnaud NGATCHA et à la DGRI pour leur engagement sur le sujet de la liberté de la presse. C'est d'ailleurs ensemble avec Arnaud NGATCHA, avec le maire Ariel WEIL, que nous avons apposé une banderole en soutien au journaliste algérien Khaled DRARENI sur la mairie de Paris centre, journaliste qui a depuis été libéré. Il faut évidemment s'en féliciter.

Et je termine mon intervention en disant que ces situations sont moins lointaines qu'on le croit parfois. Dans notre pays, la journaliste Morgan LARGE a fait l'objet d'intimidations et de menaces. Elle a vu sa voiture sabotée et a donc risqué la mort avec sa famille, alors qu'elle enquête sur un certain nombre d'entreprises en Bretagne. On le voit, ce sont des situations terribles qui sont parfois plus proches qu'on ne le pense et il faut soutenir la Maison des journalistes avant d'avoir peut-être un jour à y recueillir des journalistes français, ce que l'on n'espère évidemment pas.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

Je donne la parole à Antoinette GUHL, qui doit être également en salle Webex.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement la Maison des journalistes est unique au monde et c'est une très belle initiative parisienne pour la protection des journalistes en danger ou persécutés à travers le monde, ainsi que pour la défense auprès des jeunes de la liberté de la presse. Aussi soutenons-nous sans réserve, au groupe Ecologiste de Paris, l'attribution d'une dotation sous forme d'avantages en nature ou de subvention à cette structure.

L'année 2020 est une année noire pour la liberté de la presse. Deux sources, Reporter sans frontières et le Comité de protection des journalistes, C.P.J., donnent des chiffres effarants : 274 journalistes emprisonnés, 26 tués.

Vous évoquiez la Turquie, Monsieur JAMET-FOURNIER, j'ajouterai la Chine, l'Égypte, l'Arabie Saoudite, la Biélorussie qui figurent tous les cinq parmi les plus répressifs à l'égard des professionnels des médias. Ces pays ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses prises de position fortes de la part des Ecologistes au travers des nombreux vœux que nous vous avons proposés depuis le début de cette mandature.

Qu'en est-il en France ? Notre pays, symbole des droits de l'Homme et de la liberté à travers le monde, est à la 34^e position mondiale en matière de liberté de la presse. Nous avons tous en tête des atteintes graves à la liberté de la presse. En premier lieu, bien sûr, l'horrible attaque contre "Charlie", mais pas plus tard que la semaine dernière, c'étaient les pressions subies par Morgan LARGE, vous les évoquiez, alors qu'elle enquêtait sur les dégâts de l'agro-industrie en Bretagne. Mais encore, je pourrais citer les centaines de violations de la liberté de la presse par les forces de l'ordre lors des manifestations des "Gilets jaunes" ou, comble de l'ironie, lors des manifestations pour la liberté d'expression contre l'article 24 de la loi Sécurité globale.

Enfin, si la France est si mal classée - 34^e, je le répète - c'est aussi parce que les médias français sont concentrés dans les mains de quelques familles, je pourrais presque dire de quelques hommes au classement d'ailleurs des plus riches de France.

Lors de la dernière mandature, le groupe Ecologiste de Paris avait soutenu sans relâche, avec d'autres groupes politiques et je pourrais citer le groupe Communiste, l'installation de la Maison des médias libres à Paris. Une maison destinée aux médias indépendants en France, à qui d'ailleurs le jury de "Réinventer Paris" avait préféré en son temps un projet musical dans le 11^e. Depuis, les négociations ont évolué, me dit-on, et il semble que cette maison va voir le jour. Pourriez-vous nous dire, Monsieur le Maire, ce qu'il en est de ce projet ? Ou, car je sais que ce n'est pas de votre responsabilité directe, pourriez-vous demander à votre collègue en charge de nous transmettre dans les jours à venir l'état d'avancement de ce projet ?

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je me retrouve totalement dans les propos qui ont été tenus par les deux précédents collègues sur ce projet de délibération qu'il faut absolument soutenir parce que ce projet est extrêmement important, très utile et il honore notre Ville.

Comme cela a été rappelé, la Maison des journalistes, depuis des années, accueille, héberge, soutient des journalistes qui sont exilés en France et dont les droits, et les droits à la liberté de la presse, ont été totalement bafoués. Il peut s'agir de demandeurs d'asile, il peut s'agir de réfugiés. Et le travail de la Maison des journalistes est aussi de sensibiliser la population, notamment les jeunes, justement sur l'enjeu de la bataille pour la liberté de la presse.

Je remercie les collègues qui ont insisté notamment sur la situation des journalistes turcs et kurdes. Je rappelle à celles et ceux qui pensaient, il y a quelques années, que M. ERDOGAN était finalement un islamiste modéré, qu'un dirigeant politique, qui se revendique de l'islam politique, ne peut pas être modéré et cela amène forcément à cette logique. ERDOGAN incarne véritablement un fasciste islamiste nationaliste. La persécution dont sont victimes les journalistes de tous les médias qui sont fermés les uns après les autres et qui remplissent les prisons est une situation inacceptable.

Je rappelle par ailleurs que la quasi-totalité des dirigeants de l'opposition, notamment du mouvement HDP, se retrouvent en ce moment emprisonnés. D'ailleurs notre Ville, notre Conseil s'étaient honorés en faisant la députée Leïla GÜVEN citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, même si, hélas, aucune cérémonie n'avait pu se tenir du fait même de son emprisonnement. Je pense qu'il faudra trouver une forme pour pouvoir véritablement réexprimer notre soutien à celles et ceux qui se battent en Turquie pour la liberté et la démocratie.

Je pense important, lorsqu'on vote une telle délibération sur la Maison des journalistes, de bien regarder que la France pays des droits de l'Homme, la France pays des libertés, la France de la Révolution française de 1789 et qui doit de par le monde rayonner sur ces grands principes pour lesquels la question de la liberté de la presse est un pilier essentiel, la France n'a pas de quoi fanfaronner, elle est classée en 34e position ! Ce n'est pas simplement parce qu'elle a été victime - tout le monde pense notamment aux attentats sur "Charlie Hebdo" - mais aussi parce que la politique même du Gouvernement français à l'égard de la liberté de la presse pose problème, pose débat.

Avec la loi sur la sécurité globale, la bataille sur l'article 24, il a été rappelé et il faut rappeler sans cesse le nombre de journalistes et de photographes qui subissent la répression violente des manifestations, pas simplement de la police mais la répression organisée par l'enchaînement de la conduite des opérations de maintien de l'ordre. C'est donc bien un problème dans la façon dont nos Gouvernements successifs ne respectent pas le droit de manifester et ne respectent pas la liberté de la presse.

Il a été rappelé que le problème des médias en France est aussi la concentration de l'ensemble des médias dans les mains d'une petite poignée, d'une oligarchie de grandes richesses. Je rappelle que le programme du Conseil national de la Résistance disait déjà en 1945 qu'il fallait absolument empêcher cette concentration et cette collusion entre le pouvoir économique, le pouvoir industriel et le pouvoir médiatique. Un pays démocratique doit au contraire bien dissocier tout cela.

Pour conclure, je voudrais m'associer aux questions qui demandent : où en est-on de la Maison des médias libres prévue normalement boulevard Barbès ? Si on pouvait nous informer du calendrier des travaux et de quand cette Maison des médias libres pourra enfin ouvrir, j'en serai ravie.

Je vous remercie et je pense que l'on votera tous et toutes ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères chère Antoinette GUHL et chère Danielle SIMONNET, Monsieur le Conseiller de Paris cher Boris JAMET-FOURNIER, je vous remercie tout d'abord pour vos mots de soutien en faveur de la DGRI et à mon encontre. Je vous remercie de me donner l'opportunité de m'exprimer sur le projet de délibération DGRI 19 qui renouvelle le bail de la Maison des journalistes et lui accorde entre autres une subvention de fonctionnement.

C'est un projet de délibération que j'ai eu le plaisir de co-porter avec mon collègue Ian BROSSAT. Je le remercie d'abord pour cette belle collaboration entre nos deux administrations, afin de maintenir le soutien que nous accordons à la Maison de journalistes depuis ses premières heures, et je félicite Ian BROSSAT pour tout le travail qu'il mène par ailleurs.

Ce projet de délibération témoigne du fait que la Ville de Paris n'aura de cesse de lui renouveler son soutien. Il est primordial qu'une telle structure existe quand, encore au XXIe siècle dans le monde, des campagnes de désinformation sont menées et que les libertés et des vies s'en trouvent menacées.

La Maison des journalistes a hébergé et accompagné chaque année depuis 2002 une trentaine de journalistes persécutés qui ont trouvé refuge en France. Elle répond ainsi à notre aspiration à protéger la liberté de la presse, laquelle est intrinsèquement liée à notre combat pour la protection de la liberté d'expression et des droits humains à l'international.

Notre collectivité a toujours soutenu avec constance la liberté d'expression et nous savons à quel point elle doit être ardemment défendue. Elle est facteur de développement au sein de nos sociétés et s'assurer de la liberté de la presse constitue une garantie pour la préservation de la démocratie. Notre Ville et les Parisiens ont payé et paient encore un lourd tribut.

C'est pourquoi nous sommes fiers de contribuer à cette initiative qui, comme l'a rappelé Boris JAMET-FOURNIER, est unique dans le monde, ayant pour objet d'accueillir, d'héberger et soutenir les journalistes exilés en France, demandeurs d'asile et réfugiés, et de sensibiliser la population, en particulier les jeunes, à la liberté de la presse et aux valeurs citoyennes. En soutenant ce projet de délibération, vous manifestez votre soutien à la défense de ce droit reconnu comme essentiel par la communauté internationale et vous contribuez à la continuité de la politique de notre collectivité dans la protection des droits humains.

J'ai eu l'opportunité de visiter la Maison des journalistes au mois de novembre dernier et c'est avec le plus grand plaisir que j'ai pu rencontrer ses équipes. Je vous invite à le faire, évidemment dès que la situation sanitaire le permettra, parce que c'est vraiment un endroit tenu par des gens qui ont à cœur de défendre cette valeur fondamentale.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je vais vous inviter à vous connecter ou reconnecter pour que nous puissions procéder au vote de ce projet de délibération.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DGRI 19 - DLH.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 19 - DLH).

2021 DGRI 20 - Convention de co-production de l'exposition "Le cri du silence" entre la Ville de Paris et M. Antoine Agoudjian, auteur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DGRI 20 concernant une convention de co-production de l'exposition "Le cri du silence" entre la Ville de Paris et l'auteur Antoine AGOUDJIAN.

La parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Il est long et difficile, le chemin du peuple arménien. 24 avril 1915, jour de rafle des élites arméniennes, les intellectuels arméniens sont assassinés. C'est ainsi que démarrait le cauchemar du génocide arménien : 1,5 million d'hommes, de femmes, d'enfants tués parce qu'arméniens. Loin d'être l'histoire d'un peuple, c'est une part de l'histoire de l'humanité que transporte avec lui, avec elle, chaque Arménien dans le monde.

Connaître ce génocide pour rendre hommage à chaque vie volée, le reconnaître pour panser lentement les blessures de l'histoire, Antoine AGOUDJIAN a passé une partie de sa vie à la recherche des lieux imprégnés de l'histoire des Arméniens. Il a créé une fresque introspective sur la mémoire collective, rendant ainsi hommage à son peuple.

Nous nous associons à votre choix, Monsieur le Maire, de coproduire l'exposition "Le cri du silence" à Paris, et nous manifestons, au nom des Ecologistes, à quelques jours de la Journée de commémoration du génocide, toute notre amitié au peuple arménien résidant à Paris ou ailleurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère de Paris chère Antoinette GUHL, mes chers collègues, la co-production de cette exposition photographique portant sur la mémoire arménienne, la préservation d'une culture et la dure réalité de l'exil, intervient à un moment particulier. En effet, en septembre dernier, de violents combats opposant l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont éclaté dans le Haut-Karabagh, plongeant de nouveau la région dans de graves violences. Aujourd'hui, plusieurs mois se sont écoulés depuis le cessez-le-feu et comme vous le savez, nous avons été amenés à évoquer cette situation au sein de cet hémicycle.

Cette exposition, qui est présentée dans le cadre de ce projet de délibération, s'étendra du 23 avril au 6 mai prochain. Elle permettra notamment de tisser un lien entre ces événements récents que je mentionnais et la mémoire plus profonde du génocide arménien, dont les commémorations se tiennent le 24 avril.

Les photographies d'Antoine AGOUDJIAN, que cette exposition nous amène à découvrir, font écho à de nombreuses situations, auxquelles nous assistons malheureusement aujourd'hui, et à des thématiques complexes grâce au langage universel qu'est l'art et plus particulièrement la photographie.

La photographie est témoin de l'histoire et c'est en ce sens qu'elle nous est indispensable. Permettant de figer l'instant présent, la photographie participe à ce travail mémoriel par lequel nous sommes tous concernés en tant qu'individus et en tant que peuple. Aussi, au-delà de la question arménienne, cette exposition traitera des sujets plus larges que sont les persécutions, la transmission et l'espoir.

Par ailleurs, cet événement sera l'occasion d'honorer le travail des photoreporters, alors que la Journée internationale de la liberté de la presse interviendra le 3 mai prochain. La liberté totale des photoreporters et plus largement de la presse est essentielle, bien que souvent bafouée à travers le monde. Aussi les clichés sélectionnés pour cette exposition seront accessibles à tous, et aux Parisiennes et aux Parisiens bien sûr, puisqu'ils seront exposés place de la Bastille dans le 11^e arrondissement.

Vous comprendrez donc notre engouement à coproduire aux côtés de l'auteur et photoreporter Antoine AGOUDJIAN qui nous offre une œuvre artistique, mémorielle et engagée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, merci cher Arnaud NGATCHA.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DGRI 20.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 20).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de la cause démocrate en Birmanie.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons les vœux référencés n° 11 et n° 11 bis relatifs au soutien de la cause démocrate en Birmanie.

Je redonne la parole à Antoinette GUHL, pour présenter le vœu n° 11.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

La Birmanie est à feu et à sang depuis le 1^{er} février, date du coup d'Etat militaire. Le pays connaît une période d'instabilité très grave. La répression opérée par la junte a provoqué le décès de plus de 700 civils depuis le début des manifestations, dont 82 morts pour la seule journée de vendredi.

Depuis lors, la majorité des pays du monde condamne ou s'inquiète. Les Etats-Unis déclarent : "Dans une démocratie, la force ne peut pas être utilisée contre la volonté du peuple." Le Japon, l'Union européenne, toutes et tous prennent position pour dénoncer ce qu'il se passe actuellement en Birmanie. C'est le cas plus généralement des Nations Unies qui condamnent fermement l'arrestation et la prise du pouvoir par l'armée.

Plus la répression augmente, plus les mobilisations se renforcent et plus nous devons nous sentir, nous aussi, responsables et solidaires. Responsables en effet parce qu'Aimé Césaire nous alertait déjà : "Chaque fois qu'il y a au Vietnam une tête coupée ou un œil crevé et qu'en France on accepte une fillette violée, et qu'en France on accepte un Malgache supplicié - et qu'en France on accepte, j'ajouterai, une jeune Birmane tuée - et qu'en France on accepte, il y a un acquis de la civilisation qui pèse de son poids mort, une régression universelle qui s'opère, une gangrène qui s'installe."

Responsables donc parce que nous proclamons nos valeurs comme universelles. Responsables parce qu'il n'y a pas de demi-mesure. Il s'agit aujourd'hui de choisir son camp. Est-ce que nous sommes contre la junte militaire et que nous contestons la légitimité du pouvoir actuel ? Oui. Alors, disons-le sur la façade de notre Hôtel de Ville. Est-ce que nous défendons la démocratie en Birmanie et que nous soutenons ces milliers de manifestants ? Oui. Alors demandons à Total de cesser de financer la junte militaire.

Ce vœu ne contient rien d'autre. Il y a celles et ceux qui diront qu'ils n'acceptent pas que l'argent d'une entreprise française finance les balles qui tuent les manifestants par centaines, et ceux qui préféreront se taire sous couvert de coopération économique, ou argumenter, comme le P.D.G. de Total cette semaine, qu'il finance la dictature pour assurer la sauvegarde des droits humains. Puis il y a celles et ceux qui proposeront un soutien tacite et discret et qu'il ne faut surtout pas ébruiter. Et ceux qui choisiront de prendre un mégaphone et d'afficher sur nos murs, dans les cahiers ou sur la façade de l'Hôtel de Ville, les mots : démocratie en Birmanie.

Désormais, il faut choisir...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - ... les victimes sont abattues en pleine rue.

Je termine ma phrase, si vous le voulez bien.

Et le soleil de Rangoon est rouge comme le sang qui coule de ces centaines d'innocents. La démocratie en Birmanie est bafouée par un régime implacable qui, en plus d'éliminer les démocrates, continue le génocide des Rohingyas. Aujourd'hui, il nous faut choisir.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

J'avais du mal à vous interrompre vu évidemment le sujet évoqué par votre vœu, je rappelle néanmoins que la présentation d'un vœu doit s'effectuer en deux minutes maximum.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA pour vous répondre et présenter le vœu n° 11 bis. Ce sera là aussi deux minutes pour l'Exécutif.

Arnaud NGATCHA, c'est à vous.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère de Paris, chère Antoinette GUHL, mes chers collègues, je vous présente ce vœu de l'Exécutif relatif à la situation des droits humains en Birmanie et je remercie le groupe Ecologiste de Paris, particulièrement Antoinette GUHL, de s'être investis pour attirer l'attention du Conseil de Paris sur cette situation alarmante.

Comme vous le savez, un coup d'Etat militaire a eu lieu le 1er février 2021 dans ce pays. Depuis, l'Etat français, l'Europe et plusieurs instances internationales, dont l'Organisation des Nations Unies, ne cessent de condamner les violences perpétrées contre le peuple birman. Le réseau international des collectivités territoriales, cités et gouvernements locaux unis, dont la Maire de Paris est vice-présidente, a également condamné les exactions au respect des élections démocratiques.

Depuis le coup d'Etat, plusieurs manifestations pacifiques, qui réclament le retour à la démocratie, ont été violemment réprimées. Nous décomptons à présent plus de 520 civils assassinés et plus de 2.300 manifestants arrêtés par la junte militaire. Ainsi des organisations de défense des droits humains ont attiré l'attention sur l'existence d'exécutions extrajudiciaires où la force létale est utilisée de façon planifiée, préméditée et disproportionnée.

Le Conseil de sécurité de l'O.N.U. a également condamné à l'unanimité la répression du mouvement de contestation en Birmanie. De même, plusieurs hauts fonctionnaires de l'O.N.U. ont insisté sur l'importance des mécanismes internationaux pour lutter contre l'impunité dans le pays. Dans ce sens, l'Europe a également pris des mesures de sanctions à l'encontre des membres de la junte militaire.

La Ville de Paris soutient naturellement les déclarations du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves LE DRIAN, qui condamne fermement les violences brutales des forces de sécurité birmanes contre les manifestants pour la démocratie dans le pays. En tant que capitale mondiale des droits humains et ville refuge reconnue internationalement, Paris plaide pour le dialogue et la restauration de l'ordre civil et démocratique en Birmanie.

Nous avons bien observé les éléments soulevés concernant la présence des entreprises françaises, telles que Total, sur le territoire birman. Néanmoins, il semble que ce point outrepassé nos compétences municipales. Nous savons à présent que l'entreprise considère qu'un arrêt de ses activités sur le territoire birman dégradera davantage les conditions de vie des plus vulnérables, menaçant commerce de première nécessité et services publics tels que les hôpitaux.

Par ailleurs, les autorités de la Thaïlande, voisine de la Birmanie, ont signalé que tout arrêt de la production d'électricité en Birmanie aurait des conséquences régionales puisqu'elles concerneraient également l'ouest de la Thaïlande. De fait, si l'accès aux énergies n'est pas un droit reconnu comme fondamental, il est souvent estimé efficient pour la protection des droits fondamentaux, comme le droit à la vie, le droit à la protection de la santé et la sauvegarde de la dignité humaine. Nous ne pouvons en tous les cas appeler à des situations qui remettraient en cause cet accès aux énergies, bien que nous soulignons que la production d'énergie ne doit en aucun cas se faire dans n'importe quelles conditions.

Nous savons depuis les déclarations du 4 avril 2021 du président-directeur général Patrick POUYANNÉ de l'entreprise Total, qu'elle s'est engagée à financer des organisations qui travaillent pour la défense des droits humains en Birmanie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Arnaud NGATCHA...

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - C'est pourquoi nous proposons, en tant que capitale des droits humains et ville refuge, que Paris se joigne à la condamnation des violences perpétrées contre le peuple birman, adresse un courrier à l'Ambassade de Birmanie en France appelant au respect des libertés fondamentales, et par ailleurs se propose d'accueillir en tant que ville refuge les militants dont la vie est en danger.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Bon, le sujet amenait sans doute à ce qu'on déborde mais trois minutes, ce n'est pas le temps prévu par le règlement intérieur, je le rappelle.

Sur le vœu n° 11 bis, il y a une demande d'explication de vote de Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Ce sera pour les deux vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous dis pour le vœu n° 11 bis puisque l'objectif serait que le vœu n° 11 soit retiré par le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui, mais je ne sais pas ce qu'ils vont faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Moi non plus, mais je vous donne la parole tout de suite.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je souhaitais juste donner la position du groupe Communiste qui, à l'instar du Parti communiste français, condamne avec la plus grande fermeté le coup d'Etat militaire en Birmanie. Oui, nous sommes solidaires avec les forces démocratiques et le peuple birman pris en étau entre l'autoritarisme, le racisme et l'élitisme de Aung SAN SUU KYI et la mainmise dictatoriale de l'armée sur la société birmane.

La mobilisation populaire s'est étendue à travers tout le pays pour imposer le respect des élections du 8 novembre, la libération de Aung SAN SUU KYI, ainsi que celle de 150 élus et manifestants en détention depuis le 1er février. La réponse des forces armées a été violente et a contribué à un effroyable bain de sang. En deux mois, le total de morts dépasse les 500.

Le mouvement de désobéissance civile et d'insurrection populaire est puissant et isole la junte. La contestation s'exprime dans la rue et au cœur même de l'Etat. L'appel à la grève générale par les syndicats a paralysé le pays. A cela s'ajoutent le boycott des firmes liées à l'armée et le refus de payer les taxes et les impôts.

La vraie solidarité serait de renforcer les sanctions déjà prises. En effet, celles-ci épargnent des firmes, telles que la Myanmar Oil and Gas Enterprise aux mains des militaires, incontournable pour les multinationales qui souhaitent s'implanter en Birmanie. La compagnie pétrolière Woodside a pris la décision de se retirer du pays et EDF a suspendu son beau projet de barrage hydroélectrique.

En France, syndicats et O.N.G. relaient la requête de l'opposition pour le retrait de Total qui est l'un des plus importants contributeurs financiers de la caste des militaires, mais sur ce sujet la France reste bien silencieuse. Pour nous, la France doit adopter une position ferme et une action forte envers Total, et travailler au sein de l'O.N.U. pour une action internationale propre à assurer la sécurité des peuples de Birmanie et le retour de la démocratie.

Dans les heures terribles que vit le peuple birman, notre solidarité avec les forces de résistance s'impose. C'est pour cela que nous voterons les vœux, celui des Verts, s'ils le maintiennent, et le vœu de l'Exécutif aussi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET. Comme quoi on peut tenir en deux minutes.

Je demande à la présidente Fatoumata KONÉ si elle accepte de retirer son vœu n° 11.

Il est retiré, merci.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 11 bis déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 124).

Je vous propose d'interrompre la séance parce qu'il est 13 heures. Je vous souhaite un très bon appétit et je vous propose de nous retrouver à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Bonjour à tous. Nous allons reprendre nos travaux. Je vous prie de regagner vos places. Je salue nos collègues qui sont connectés.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux violations des droits fondamentaux en détention et à la demande de transfèrement de Fabien AZOULAY, citoyen français emprisonné en Turquie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 121 relatif aux violations des droits fondamentaux en détention et à la demande de transfèrement de Fabien AZOULAY, citoyen français emprisonné en Turquie.

Je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour deux minutes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci.

Cher Monsieur le Maire, cher collègue Arnaud NGATCHA, chère Geneviève GARRIGOS, aujourd'hui, c'est la situation particulièrement alarmante d'un ressortissant français en détention en Turquie, que nous avons souhaité vous soumettre avec mon collègue Arnaud NGATCHA.

Parisien d'origine, Fabien AZOULAY a été interpellé en Turquie en 2017, pour l'achat, via internet, de GBL. Ce solvant, précurseur du GHB, utilisé notamment dans le cadre du "chemsex", avait été interdit dans ce pays quelques mois auparavant. Accusé de trafic de drogue, Fabien AZOULAY a d'abord été condamné à 20 ans de prison en 2018. Peine ramenée en appel à 16 ans et 8 mois en 2019. 16 ans et 8 mois.

Depuis, c'est un cauchemar éveillé que nous rapportent ses proches et ses avocats. Nous sommes alertés sur sa détention très difficile et surtout, sur les nombreuses violences et violations des droits fondamentaux dont serait victime ce citoyen français. Fabien AZOULAY, de confession juive et homosexuel assumé, est exposé aujourd'hui à des risques graves mettant ses jours en danger. En novembre 2019, il a été brûlé gravement par un codétenu. Un calvaire qui a d'ailleurs conduit à son transfert dans une autre prison en Turquie. D'autre part, il nous est rapporté qu'il fait l'objet d'intimidations et de harcèlement, en vue notamment de sa conversion à l'Islam et, bien sûr, de sa sexualité.

Face à cette situation alarmante, la famille de Fabien AZOULAY et son avocat ont légitimement demandé son transfèrement en France pour qu'il puisse venir y purger sa peine. Il déclare que sa santé mentale et physique se détériore rapidement et surtout, dramatiquement. Une forte mobilisation, prenant notamment la forme d'une pétition en ligne ayant recueilli en quelques heures des milliers de signatures, a émergé ces derniers jours pour demander au Président de la République le transfèrement de cet homme en grand danger.

C'est pourquoi, mes chers collègues, il nous est apparu, avec mon collègue Arnaud NGATCHA, que la voix de Paris se joigne à celles-ci. Peu importent les actes commis par ce détenu, il est inadmissible qu'il soit victime de sévices et menacé dans son intégrité, notamment de mauvais traitements et, bien sûr, de viols. Notre ville, capitale des droits humains, se doit d'appuyer la demande de transfèrement de ce ressortissant français, sans ignorer, bien sûr, le respect des lois nationales. Cette décision permettrait d'offrir à Fabien AZOULAY une détention bien plus adaptée et surtout, bien plus sûre. C'est ce que nous voulons, c'est ce que nous souhaitons.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote, pour le groupe Communiste et Citoyen, de Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je voulais remercier M. ROMERO-MICHEL pour ce vœu qui a été fait dans l'urgence, puisque la mobilisation a décidé de prendre une autre forme en s'adressant à un plus large public pour appuyer les efforts diplomatiques. Evidemment, nous voterons pour.

J'en profite pour dire que, de toute façon, le système carcéral en Turquie est dramatique. On le sait. Depuis le coup d'Etat manqué, il y a eu des limogeages de juges en nombre, et donc, la justice ne marche pas. Il y a 249.000 prisonniers pour 83 millions d'habitants, c'est-à-dire 5 fois plus qu'en Allemagne pour une population équivalente. 40.000 prisonniers politiques, Turques et Kurdes, tous dans des conditions absolument insupportables.

Oui, on votera ce vœu. C'est un peu une nouveauté que l'on ait un vœu aussi tardivement. Je pense que l'on sera tous d'accord, mais peut-être que, par la suite, cela peut être compliqué de recevoir le vœu très peu de temps avant les débats.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 121 déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

On me confirme que le vote est bien ouvert ?

Il est ouvert. Tranquillement.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 125).

Je vous remercie.

2021 DJS 76 - Création d'un bâtiment club house et d'une couverture des tennis au centre sportif Dauvin (18e), au titre du BP 2018. - Dépose d'une demande de permis de construire.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la construction d'une salle de tennis de table.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 76 et le vœu référencé n° 12 relatif à la construction d'une salle de tennis de table.

Pour commencer, la parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, du groupe Changer Paris. Qui doit être en ligne, je pense ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Oui.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Allez-y, on vous entend.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Mes chers collègues, en politique, il y a quelque chose de très important qui est le respect de la parole donnée. Si nos concitoyens se désintéressent de la vie politique, c'est parce que, parfois, certains élus ne donnent pas l'exemple. Ce qu'il se passe actuellement pour le projet de construction de la salle de tennis de table dans le 16e arrondissement, en est hélas l'illustration.

Dans ce vœu, que nous portons avec Francis SZPINER et l'ensemble des élus du 16e arrondissement, il est question du respect de la parole donnée par votre majorité en 2015 à une association de tennis de table qui s'appelle "TT 16" et a toujours eu comme projet la construction d'une salle de tennis de table pouvant accueillir des compétitions et des championnats. Il n'est pas possible aujourd'hui, en 2021, soit 6 ans après le vote du projet, de dire à cette association que ce projet ne pourra pas se faire ou qu'il se fera au rabais, sans club-house, sans salle dédiée au sport santé, parce que vos services en ont mal estimé le coût. Pourtant, c'est ce que votre majorité fait, sans aucune considération ni respect de la parole donnée. On ne peut pas découvrir soudainement, 6 ans plus tard, que le coût de cette salle a été mal estimé. Ce n'est pas acceptable, ce n'est pas "entendable".

Après avoir saccagé Paris, vous saccagez aujourd'hui la démocratie. C'est soit de l'amateurisme, soit un mépris total de l'association concernée et de ses adhérents. Je vous rappelle, s'il en était besoin, que dans son projet initial, l'association a toujours demandé la construction d'un club-house sans lequel elle ne pourrait pas organiser de championnat. Je rappelle également que l'association a demandé une salle de "fitness" dans le cadre de son projet sport santé, à laquelle on ne peut pas aujourd'hui demander de renoncer.

Enfin, comment pourrez-vous soutenir à cette association que, dans le cadre du budget participatif que votre majorité a lancé, vous n'êtes pas capables - Ville de Paris - d'abonder les 225.000 euros qui manquent, alors même que la mairie du 16e arrondissement se propose d'investir 425.000 euros pour que ce projet se fasse ?

Comment osez-vous aujourd'hui lancer de nouveaux appels à projets dans le cadre du budget participatif alors que vous n'êtes même pas capables de mener à bien ceux votés en 2015 ? Notre groupe Changer Paris demande donc que vous vous engagiez à pallier vos manquements en complétant la somme qui manque, afin de respecter le projet initial et la parole qui a été donnée. Vous en sortirez grandis et la démocratie aussi.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BADAT-KARAM, je suis absolument marqué par le vœu que vous portez là parce qu'il résulte d'une double problématique. D'abord, vous venez parfaitement d'illustrer le mensonge et la manipulation que vous faites de ce budget participatif qui a été voté. Je vais vous redire de manière très expliquée pourquoi vous manipulez l'information et essayez d'en tirer un profit politique qui, franchement, ne fait absolument honneur ni au Conseil de Paris, ni à votre groupe.

D'abord, ce projet participatif a été voté dans le budget participatif de 2015. Il était prévu sur le TEP Sarraill, sur une emprise de 600 mètres carrés, qui, suite au vote - comme vous l'avez qualifié - du budget participatif, a reçu un avis défavorable de la Commission des sites des A.B.F., ce qui a empêché de faire le projet et empêché de déposer le permis à cet emplacement.

Vous avez été associés tout au long de l'étude et nous avons écouté les demandes de la mairie du 16e arrondissement et du club "TT 16", "Tennis de Table 16" - que je salue et j'y reviendrai, pour avoir porté ce projet et

pour continuer à le faire. Vous avez demandé que l'on trouve, avec les services de la DJS, avec lesquels vous êtes associés - jusqu'à encore hier soir puisqu'ils étaient là lorsque vous avez fait une réunion, alors même que vous avez déposé un vœu en 7e Commission - vous avez été associés sur le relogement. En 2017, nous avons lancé l'étude et avons trouvé un lieu au stade de la porte de la Muette, où le projet pouvait être dupliqué, j'allais dire, mais dans des circonstances un petit peu différentes. Vous savez parfaitement tout cela.

Avec ce vœu, vous faites simplement de la manipulation politique, parce que les services, la Ville et l'Exécutif ont accompagné ce projet depuis le début. Il a été ensuite expertisé. Il faut juste resituer le projet. Il y avait, sur le TEP Sarrail, initialement la couverture d'un TEP et la rénovation de locaux existants pour accueillir le projet du "TT 16" à la Muette, là où il est situé à présent et où il va, je l'espère, voir le jour. Nous avons donc couvert le TEP. En tout cas, le projet, l'application du programme dédié va couvrir non seulement un TEP, mais la Ville va également couvrir le TEP adjacent. Il se trouve qu'il n'y avait pas de locaux. Il faut donc construire les locaux, ce qui n'était pas le cas sur le premier projet. Tout cela a été vu avec les services de la mairie du 16e arrondissement. Avec le club, nous avons monté un projet, auquel vous êtes associés et auquel se sont greffées d'autres demandes : la tenue et la mise en place de vestiaires, ce qui était initialement prévu, d'un club-house, mais aussi d'une salle de musculation et d'autres espaces dédiés, dont vous avez fait la demande.

Il se trouve que le budget prévu par le budget participatif s'élevait à une certaine hauteur, à 1,60 million d'euros. Aujourd'hui, vu qu'il y a eu des demandes complémentaires et de la construction nécessaire, il a un budget plus élevé. Au lieu de venir me voir pour me dire : "Voilà, ce projet a évolué, nous avons besoin d'un financement supplémentaire pour le boucler", vous ne l'avez absolument pas fait, alors que je vous ai appelée à maintes reprises, notamment dans ce Conseil de Paris, à venir me parler des choses. Vous en faites une manipulation politique qui est franchement à la limite de l'acceptable. Quand je vois comment vous présentez votre vœu, cela me donne vraiment envie de ne pas donner suite au projet. Mais ce n'est pas ce que je veux faire, parce que je ne veux pas empêcher le projet de se faire.

Par conséquent, je suis vraiment choqué de la manipulation politique que vous faites avec ce vœu. Je vous demanderai donc de le retirer, sinon j'y émettrai un avis défavorable. Je m'engage à ce que nous trouvions une issue, parce que ce projet verra le jour dans le cadre du budget participatif de 2015, comme vous l'avez dit. S'il a pris tout ce temps, je viens de vous en donner les raisons. Je ne veux donc pas me rabaisser, mais je vous demande de retirer votre vœu et vous invite à ce que nous trouvions une solution ensemble pour que ce projet du budget participatif puisse enfin voir le jour.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est retiré ?

J'imagine que cela voulait dire non.

Vous m'entendez ?

Par contre, je ne vous entends pas.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

On va ouvrir les opérations de vote.

On va laisser la technique retomber sur ses pieds.

Cela redémarre tranquillement. Attendez deux secondes.

S'il vous plaît, qui est chargé de lancer les opérations ? C'est vous ?

C'est reparti.

Il s'agit du vœu n° 12, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Nous pouvons voter.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets à présent aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DJS 76.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DJS 76).

Vote à l'unanimité !

2021 DJS 79 - Approbation du contrat de D.S.P. pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (Paris Centre) et autorisation de signer ledit contrat.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 79 concernant l'approbation du contrat de DSP pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux à Paris Centre.

Pour commencer, la parole est au Président du groupe Communiste et Citoyen, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais, une fois n'est pas coutume, apporter tout mon soutien aux mouvements sportifs parisiens, aux clubs, aux pratiquants, qui sont encore une fois privés de leur pratique et dans une situation dramatique. Beaucoup de clubs sont aujourd'hui sans perspective d'ici la fin de l'année sportive de septembre. C'est d'autant plus vrai pour les piscines, puisque, vous le savez, nos piscines parisiennes sont fermées depuis pratiquement le premier confinement, c'est-à-dire il y a un an. Elles ont rouvert cet été, puis ont refermé en octobre et n'ont pas eu de réouverture, notamment pour des clubs très importants. Je pense notamment à un grand club parisien dans le 12e arrondissement, le "Cercle des nageurs parisiens", qui comporte plus de 800 licenciés n'ayant aujourd'hui pas accès à la piscine.

Nous pourrions d'ailleurs imaginer - je lance un peu cette idée à Pierre RABADAN - essayer d'ouvrir les piscines qui peuvent être découvertes le plus rapidement possible. C'est le cas de la piscine Roger-Le-Gall, dans le 12e arrondissement. Nous pourrions avancer son ouverture, puisque, vous le savez, les piscines découvertes peuvent être utilisées. C'est le cas notamment en banlieue. Beaucoup de pratiquants se dirigent vers ces piscines découvertes actuellement.

Concernant les piscines, ce sont les équipements sportifs les plus plébiscités par les Parisiens. Ce sont 7 millions d'entrées par an. Ce qui est vraiment énorme par rapport aux autres équipements sportifs. D'ailleurs, nous observons que la pratique de la natation, et plus largement la fréquentation des piscines à titre individuel, est en augmentation. C'est aussi grâce à l'amélioration du parc aquatique, aux mesures écologiques, à l'apprentissage généralisé de la natation dans les écoles, à la facilitation de la vie des clubs. Finalement, c'est le fruit de notre plan "Nager à Paris" qu'avait mis en œuvre Jean-François MARTINS. Je tiens à le saluer à travers ce projet de délibération.

Mais je voudrais vous faire part de mon inquiétude, parce que, lors du deuxième mandat de Bertrand DELANOË, le plan d'investissement de mandature était de 600 millions d'euros pour le sport. 600 millions d'euros qui ont permis la construction de nouvelles piscines, mais aussi de faire des travaux dans des piscines qui nécessitaient ces travaux. Dans le précédent mandat, Jean-François MARTINS avait un plan d'investissement de mandature de 500 millions d'euros. Les échos que j'ai aujourd'hui de la DFA, seraient que nous sommes à la moitié de ce plan d'investissement de mandature pour le sport. Or, nous allons entrer dans une année olympique, avec notamment une nouvelle piscine olympique, qui va peut-être nous donner des médailles et continuer à augmenter le nombre des nageurs à Paris.

J'alerte. Si nous ne revoyons pas rapidement ces orientations menées par la DFA sur l'investissement, notamment pour les piscines, certains projets ne verront pas le jour. J'alerte - et la maire du 10e arrondissement le fait, je ne sais pas si elle est en séance - car nous avons une piscine fermée dans le 10e arrondissement, à Château-Landon. J'alerte sur le fait que, dans le 12e arrondissement, depuis presque 3 mandats, nous nous battons pour avoir une piscine dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" et, pour le moment, ceci n'est pas chiffré.

Franchement, je vous le dis, je suis inquiet aussi sur les baignades de l'été. On avait mis en place des baignades dans le 19e arrondissement et dans le 12e arrondissement. J'ose espérer que cet été, ces baignades vont rouvrir. Tout cela est une question budgétaire. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Concernant ces deux projets de délibération, DJS 79 et DJS 83, le groupe Communiste et Citoyen va s'abstenir. Pourquoi ? Je l'ai déjà dit à Paul SIMONDON lors de la Commission des élus. Pour une chose simple : c'est que nous avons demandé, à chaque DSP, une étude sur la possibilité de revenir en régie. Or, aucune étude ne nous a été présentée sur ces délégations. Il faut être conscient que, lorsqu'il y a délégation de service public ou autre mode de gestion externalisée, nous raréfions certains corps de métier, certaines compétences que nous avons en régie propre dans nos services. Un jour viendra où, à force de passer en DSP, le service public ne sera plus en capacité de gérer des piscines.

Je pense que cette question de réflexion de fond doit être engagée, et à chaque fois que nous avons une reconduction d'une délégation de service public - cela viendra notamment sur Pailleron prochainement - nous demandons une expertise très claire sur la possibilité de retour en régie. D'ailleurs, je me souviens d'un vœu présenté par la maire du 5e arrondissement, Mme BERTHOUT, sur une piscine où, aujourd'hui, nous avons une

défaillance importante du délégataire qui nécessiterait un retour en régie. C'est pour ces raisons que nous nous abstenons sur ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour commencer, je trouve que les informations transmises par Nicolas BONNET-OULALDJ concernant le prochain PIM - Plan d'Investissement de Mandature - sont extrêmement préoccupantes, comme celles qui fuient dans la presse, où l'on apprend qu'en fait, il est fort probable que vous projetiez des investissements très au rabais par rapport aux mandatures précédentes, alors que j'estime par ailleurs que les mandatures précédentes étaient en deçà de la satisfaction des besoins. Oui, pour un plan "Nager à Paris", on a besoin de continuer à planifier la création de nouvelles piscines.

Maintenant, le rapport aux Jeux Olympiques. Je pense qu'il est, hélas, d'une très grande naïveté de croire qu'il suffit de s'engager en faveur des Jeux Olympiques pour que, mécaniquement, la Ville, la Région, l'Etat, s'engagent à soutenir et à développer le sport pour toutes et tous. D'ailleurs, on voit même que c'est l'inverse qui se produit et que, hélas, parce que l'on s'est engagé dans ces Jeux olympiques, on voit des arbitrages en défaveur du sport pour toutes et tous. J'en veux pour preuve la piscine olympique dans le 93, qui ne répond pas au besoin le plus urgent où il y aurait besoin d'un très grand plan "Nager à Paris", et qu'à la place d'une piscine olympique, on aurait les moyens, avec le même budget, de faire environ 12 bassins écoles qui seraient fort utiles, des piscines dans l'ensemble des villes qui n'en ont pas, pour que, véritablement, on puisse rattraper un retard terrible vis-à-vis de la jeunesse du 93 et de sa pratique de la natation.

Maintenant, pour en revenir à ces deux projets de délibération, je voterai contre et vais m'en expliquer. Evidemment, ce n'est pas un vote contre ce que fait l'U.C.P.A. à la piscine Edouard-Pailleron ou à la piscine Suzanne-Berlioux, mais un non de principe. A "La France insoumise", nous sommes opposés à ces délégations de service public. Nous estimons que c'est en régie directe que ces équipements doivent être assumés.

Prenons un exemple. Dans les deux projets de délibération, vous dites que la Ville continue à suivre et à être très présente dans le contrôle des politiques tarifaires. On voit bien que, d'une piscine à une autre, les politiques tarifaires ne sont pas du tout les mêmes. Si vous voulez aller nager à la piscine Suzanne-Berlioux, dans le 1er arrondissement, il vous en coûtera entre 4 et 5 euros. Alors que si vous allez dans le 19e arrondissement, à Edouard-Pailleron, cela vous coûtera 2,80 euros. Mais l'abonnement 10 places sera à 39,50 euros, si je ne m'abuse, à 45 euros dans le 1er arrondissement. Par contre, dans les autres piscines, ce sera 10 entrées pour 28 euros. On voit bien une différence de tarif extrêmement conséquente.

Vous allez me dire que les amplitudes horaires et les services proposés ne sont pas les mêmes. Oui, mais enfin, les activités qui sont proposées, annexes, font aussi l'objet d'autres tarifications par ailleurs. On voit bien que cela crée des inégalités dans la politique tarifaire, dans l'accès au service public. Par ailleurs, je reprends les arguments précédemment développés : nous avons besoin de garder la maîtrise des compétences, des métiers, de nos filières internes à la Ville, de nos agents. Il est totalement aberrant, de mandature en mandature, de dire : "Ah, oui, mais certaines piscines demandent des compétences techniques particulières que la Ville ne peut pas fournir". La Ville peut, au contraire, avoir l'ambition d'augmenter en compétences et elle doit être capable d'exploiter toutes les piscines municipales.

C'est la raison pour laquelle je voterai contre ces deux projets de délibération et continuerai à défendre la réinternalisation de la gestion de ces piscines, parce que nos agents sont capables de le faire. Vous savez pertinemment, comme moi, puisque vous en avez fait l'expérience de manière positive sur l'eau, que lorsqu'un service public est à nouveau géré par le public, ce sont des économies également, parce que nous n'avons plus besoin de rémunérer l'opérateur privé qui doit dégager son propre profit. C'est la logique du privé.

Voilà pourquoi, dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, dans l'intérêt du développement de notre service public et des capacités des compétences de la Ville, il faut absolument sortir de ces délégations de service public et, au contraire, défendre le service public géré en régie directe.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à Mme Corine FAUGERON, en ligne avec nous.

Corine, est-ce que vous m'entendez ?

Je me sens seul, Corine.

Je vous vois à l'écran, mais ne vous entends pas.

Vous m'entendez, manifestement.

Votre micro est coupé, en tout cas.

Mme Corine FAUGERON. - Est-ce que vous m'entendez ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'est parfait. Allez-y.

Vous avez cinq minutes maximum.

Mme Corine FAUGERON. - Bonjour, Monsieur le Maire.

J'ai beaucoup de problèmes avec cette connexion, qui en est à sa cinquième coupure.

Je vais vous présenter notre position de vote sur cette piscine Suzanne-Berlioux. Les élus écologistes de Paris Centre se sont abstenus sur ce projet de délibération en Conseil de secteur et les élus écologistes du Conseil de Paris s'abstiendront également sur ce projet de délibération.

La piscine Suzanne-Berlioux est en DSP - délégation de service public - depuis son ouverture en 1985. Ses tarifs sont plus élevés que dans beaucoup d'autres piscines. Nous n'avons malheureusement aujourd'hui que 6 piscines parisiennes qui ont un bassin olympique ou quasi olympique, c'est-à-dire autour de 50 mètres. Cette délégation était attribuée à la société "Espace". Il avait été constaté que le dialogue social y était dégradé et les enquêtes de clientèle laissaient entrevoir un mécontentement des usagers. Depuis 2019, la société "Espace" a changé de propriétaire. Elle appartenait au groupe "Fimalac", de Marc LADREIT de LACHARRIÈRE, et appartient aujourd'hui au groupe "Récréa" de Gilles SERGENT, groupe plus spécialisé, semble-t-il, dans le sport.

Bien qu'opposés au principe de la délégation de service public, nous avons choisi de nous abstenir et de ne pas voter contre, car nous souhaitons que ce nouveau mandat soit l'occasion pour la société "Espace" de mettre en œuvre une stratégie de responsabilité sociétale de l'entreprise pour engager une démarche de développement durable. Nous espérons que le changement de propriétaire va permettre un meilleur fonctionnement. C'est pourquoi nous allons nous abstenir.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à toutes et à tous de vos interventions.

Je vais faire quelques points d'information avant de préciser spécifiquement les deux projets de délibération.

Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, merci de votre proposition sur les piscines découvertes, que l'on a expertisée et à laquelle on a déjà pensé, voyant que cela pouvait être autorisé. Pour ce qui est de la piscine Roger-Le-Gall, nous avons un problème de classification d'équipements. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais c'est un E.R.P. classé qui ne peut pas actuellement, à moins d'une dérogation de la Préfecture, recevoir l'autorisation même si elle était découverte.

Nous avons fait la demande au Ministère et sommes dans l'attente de faire une ouverture anticipée sur les bassins qui permettent d'être à l'air libre pour une ouverture anticipée. Je voulais le partager avec vous, vous dire que nous avons évoqué cette préoccupation depuis près d'un mois et que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse. Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, cette dérogation ne nous a pas été accordée pour l'instant.

Deux choses différentes sur le DJS 79. Il s'agit d'attribuer le contrat de DSP à "Espace Récréa", comme Mme FAUGERON l'a bien expliqué. Je rappelle juste qu'il y a eu tout un processus. D'abord, la décision d'attribuer une DSP à la piscine Suzanne-Berlioux a été votée lors du Conseil de Paris de juin 2019. Après, s'est déclenchée la procédure qui a conduit au choix de cet exploitant, l'exploitant en place, qui a répondu à un ensemble de critères de manière anonyme, puisque les élus n'en étaient pas informés, jusqu'au choix et à la validation en commission d'appels d'offres.

Cela a été dit aussi : c'est une piscine qui est en délégation de service public depuis son ouverture. Avec la piscine Edouard-Pailleron, ce sont les deux piscines qui ont la plus grande fréquentation à Paris - cela a été rappelé par Mme SIMONNET - aussi parce qu'elles ont des horaires qui répondent à une certaine demande, puisqu'elles font des nocturnes qui sont très appréciées, notamment des Parisiens.

Evidemment, des garanties ont été demandées. Il y a eu des remontées concernant certaines insatisfactions qui ont pu avoir lieu. La nouvelle DSP est plus exigeante à bien des égards. Il serait trop long de vous les énumérer, mais je me tiens à la disposition de chacun d'entre vous pour les expliciter dans le détail.

Quant à Edouard-Pailleron, il s'agit de la réouverture, en tout cas de l'attribution de la délégation de service public sur ses principes et ses modalités de passation. Juste pour dire que l'U.C.P.A. répondra à Mme SIMONNET sur ce point. L'U.C.P.A., qui gère Edouard-Pailleron jusqu'à présent en DSP, est une association. Elle n'a donc pas pour but de faire des profits.

Ce sont deux équipements extrêmement utilisés, qui, malgré les insatisfactions que l'on entend parfois et sur lesquelles on discute avec les délégataires, vont tenter de s'améliorer. Nous y veillerons avec la plus grande attention à la Ville de Paris, pour continuer à satisfaire au maximum la demande très large qui, parfois, ne trouve pas

preneur dans d'autres piscines parisiennes. Je ne reviens pas sur les débats budgétaires que vous avez évoqués. Ils sont en cours. Je ferai le maximum qui est en mon pouvoir pour avoir les crédits les plus importants possible.

Je vous remercie d'approuver ces deux projets de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DJS 79.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 79).

2021 DJS 83 - Espace sportif Pailleron (19e). - Délégation de service public pour l'exploitation. - Modalités de passation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 83 concernant l'espace sportif Pailleron, pour une délégation de service public.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je vais être très court : ce sera le même vote.

Ce qu'a dit Danielle SIMONNET tout à l'heure m'interpelle. C'est vrai que lorsque l'on remunicipalise certains services, cela peut être un coût moindre pour la collectivité, on peut jouer sur des tarifs moindres, on maintient les compétences et l'on développe des nouvelles compétences en étant dans l'innovation.

Pour toutes ces raisons, tout nous invite à avoir des rapports circonstanciés au moment de la commission de présentation de ces dossiers, qui nous permettent de juger entre un retour en régie et une délégation de service public. Or, aujourd'hui, nous n'avons pas ces éléments et la commission ne nous a pas fourni une étude nous permettant de nous prononcer entre la possibilité d'un retour en régie et celle de continuer une DSP.

Pour ces raisons, nous nous abstenons.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mon intervention de tout à l'heure était valable sur les deux projets de délibération. Je vote donc contre, pour les mêmes raisons que tout à l'heure, sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La réponse par M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire court comme vos interventions étaient courtes et que l'on a déjà dit l'essentiel.

Vous avez, cher Président Nicolas BONNET-OULALDJ, manifesté une demande d'étude dans les comparatifs de délégations de service public lors de la dernière CCSPL. Cela ne pouvait pas être le cas sur Suzanne-Berlioux, mais ce sera le cas sur Pailleron. C'est ce que l'on a demandé. Vous aurez donc ces éléments à titre de comparaison.

Je vous invite à voter le projet de délibération. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DJS 83.

Nous ouvrons les procédures de vote sur le projet de délibération.

Le titre du projet de délibération s'est bien affiché, mais il n'y a pas les boutons pour voter.

Cela ne fonctionne pas. Je vous demande un petit peu de patience.

La technique a quelques problèmes de connexion Internet, me dit-on, mais cela va venir.

Cela nous permet de réfléchir au sens de notre vote, Monsieur le Président. Nous allons prendre 10 minutes de réflexion à chaque vote.

Je crois que tout le monde a fixé son choix de vote. Nous pouvons y aller.

Vous pouvez y aller.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 83).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination du T.E.P. rue Olivier-Métra en mémoire d'Eudy Simelane.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 13 est relatif à la dénomination du TEP rue Olivier Métra, en mémoire d'Eudy Simelane.

La parole est à M. le maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ.

Je vous rappelle que c'est deux minutes sur les vœux non rattachés.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est donc à moi que reviennent l'honneur et la fierté de vous proposer d'adopter ce vœu visant à donner le nom d'Eudy Simelane à un équipement sportif de mon arrondissement.

Eudy Simelane est née le 11 mars 1977 à KwaThema, en Afrique du Sud, où elle est décédée le 28 avril 2008. Eudy Simelane était noire, lesbienne et footballeuse de talent. Elle est décédée, dans des circonstances particulièrement atroces, de 25 coups de couteau faisant suite à un viol collectif dit "de correction". Surnommée le "diamant" par son entourage, Eudy Simelane a voulu consacrer ses combats à l'égalité femmes/hommes et sa notoriété sportive à la visibilité des personnes LGBTQI+.

La bêtise crasse, la tradition imbécile et la violence de domination, ont eu raison de sa jeune vie et de son grand rêve de devenir la première femme arbitre de son pays. Toutes femmes, tous hommes sont semblables et doivent avoir accès collectivement et individuellement aux mêmes droits. Nul n'est assigné à un genre, à une couleur de peau, à une orientation sexuelle, à une religion, à une origine géographique ou ethnique. Pour autant, certains groupes humains ont été ou sont encore considérés comme inférieurs ou dangereux par d'autres. Ce qui a apporté une justification théorique à leur asservissement, à leur exploitation, à leur rejet du groupe social, à leur dégradation morale et physique, ou encore à l'atteinte à leurs droits humains. Les crimes qui naissent des préjugés sont universels. L'ignorance, la peur, le respect de je ne sais quelle tradition imbécile, en sont les causes principales. Notre réponse doit être tout aussi universelle, basée sur l'intransigeance envers celles et ceux qui piétinent la dignité des autres, sur l'éducation et l'esprit de tolérance que nous devons préserver et transmettre.

Le nom des bourreaux d'Eudy Simelane est déjà dans les poubelles de l'histoire judiciaire. Le sien doit continuer à vivre pour dire aux générations d'aujourd'hui et de demain que la tolérance et la solidarité de tous les êtres humains sont plus fortes que la défiance et la violence.

Je vous invite donc, chers collègues, à apporter votre soutien pour donner le nom d'Eudy Simelane à un établissement sportif du 20e arrondissement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Président, cher Éric PLIEZ, Monsieur le Maire du 20e arrondissement. Je vous remercie sincèrement de cette proposition sur laquelle nous avons pu débattre, si besoin en était, mais je pense que tout le monde sera unanime pour accepter ce vœu - en tout cas, je l'espère - avec Laurence PATRICE évidemment, pour trouver un lieu qui puisse mettre en valeur le parcours de cette remarquable personne et de son histoire dramatique.

Je voulais appuyer quelques points de son parcours, ce que vous avez déjà fait, dans un pays, l'Afrique du Sud, où la ségrégation raciale est encore très marquée. Je voulais dire qu'elle a fait quand même une carrière de joueuse professionnelle au sein de l'équipe nationale, qui a inspiré de nombreuses jeunes filles et femmes dans le pays pour s'approprier la pratique du football, encore trop souvent réservée aux hommes. Pour son engagement constant pour les droits humains, en particulier pour ceux des LGBTQI+. Pour son courage et sa fierté qui l'ont poussé à vivre son homosexualité au grand jour dans une société encore trop et très homophobe. Cela lui a coûté la vie dans des circonstances absolument terribles et dramatiques.

Pour toutes ces raisons, et encore bien d'autres, nous avons besoin de rendre visible et sur la durée l'histoire de cette personne remarquable qu'était Eudy Simelane. C'est une personnalité emblématique qui porte, par son histoire, de nombreux sujets contemporains, et les valeurs importantes que souhaite mettre en avant la Ville : la lutte contre les discriminations et les violences dans le sport. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors des prochains Conseils de Paris puisqu'à l'été, nous lancerons notre plan, avec mes collègues adjoints, contre les discriminations et

les violences dans le sport, mais aussi pour l'intégration de toutes et tous par le sport et le combat contre les inégalités de genre. La mémoire des femmes, des personnes exposées au racisme est à mettre en avant.

J'émets évidemment, avec l'ensemble de mes collègues adjoints et l'ensemble de l'Exécutif parisien, un avis plus que favorable à votre vœu. Je vous transmets également l'avis favorable de Laurence PATRICE pour examen par la Commission des dénominations.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Nous lançons les opérations de vote.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 126).

Il est clair que c'est un vote à l'unanimité !

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à disposition de créneaux à la piscine Molitor pour les groupes scolaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous enchaînons avec le vœu référencé n° 14 relatif à la mise à disposition de créneaux à la piscine Molitor.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, qui est en ligne.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Mes chers collègues, le vœu que nous portons avec le maire du 16^e arrondissement et l'ensemble de mes collègues revêt une importance toute particulière. En effet, je ne reviendrai pas sur tout l'historique de la rénovation de la piscine Molitor et des conditions qui régissent les relations entre la Ville de Paris et le concessionnaire. Mais il est clair, et cela a toujours été intégré dans les discussions, que cet équipement sportif exceptionnel qu'est Molitor devait garder l'une de ses vocations premières : celle de son utilisation par les publics scolaires. Les plus anciens d'entre nous s'en souviennent : c'est Jean VUILLERMOZ, l'adjoint chargé des sports de Bertrand DELANOË, qui avait pris, en novembre 2008, un engagement moral afin que des créneaux de natation soient toujours proposés aux établissements scolaires avoisinants pour permettre aux collégiens et aux lycéens de recevoir des cours de natation.

Or, les associations de parents d'élèves de ces établissements concernés, parmi lesquels Jean-Baptiste-Say, La Fontaine, Claude-Bernard et Molière - ce qui représente un nombre considérable de familles - nous ont saisis sur l'arrêt brutal, en 2017, de l'achat par la Ville de ces créneaux de piscine. Il est grand temps que la Ville se réveille et tienne donc ses engagements.

J'espère que vous ne nous parlerez pas de la location de ces créneaux, car je vous répondrai que la location des bus pour emmener les élèves dans les piscines plus loin a non seulement un coût financier, mais également un coût environnemental. J'espère également que vous n'évoquerez pas des arguments juridiques, car il s'agit avant tout d'un engagement politique et moral qu'un élu de votre majorité a pris ici, dans cette même Assemblée.

Aujourd'hui, nous vous demandons donc, non seulement de tout mettre en œuvre pour rétablir ces créneaux, mais aussi de faire en sorte que tout se passe bien vis-à-vis du concessionnaire, vis-à-vis des scolaires, en leur garantissant des conditions adéquates conformément aux engagements pris en 2008 et en 2014. Votre majorité, en cessant la location de ces créneaux, a sacrifié un service public essentiel, à l'heure où le savoir nager est une priorité, pour une question de pure rentabilité financière. Il est désormais temps d'y remédier.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Karim ZIADY, pour vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BADAT-KARAM, la mise à disposition de créneaux à la piscine Molitor pour les groupes scolaires du 16^e arrondissement est pour le moins délicate et complexe, et je vais essayer de l'expliquer.

D'un point de vue juridique, tout d'abord, pour la bonne information du Conseil de Paris, je souhaiterais rappeler que le bail emphytéotique qui a été engagé et concerne la rénovation et l'exploitation privative de la piscine

Molitor, n'impose aucune obligation d'accueil des groupes scolaires du 16e arrondissement. Il en prévoyait effectivement, et vous l'avez rappelé, la possibilité.

En 2014, vous l'avez dit, quelques classes de l'arrondissement ont été accueillies dans le cadre d'une convention de mise à disposition de créneaux, qui était annexée au contrat de bail. Au titre de cette convention, la Ville occupait la piscine à raison de 3 fois 3 heures par semaine - cela représentait entre 297 et 324 heures de natation par an - exclusivement pour les groupes du secondaire, donc les collèges et les lycées. Cela concernait majoritairement les collèges et lycées Jean-de-La-Fontaine, Jean-Baptiste-Say, Gerson et Molière. A la suite de l'arrêt de la convention pour 2007-2018, ces établissements ont bénéficié de créneaux dans le 15e arrondissement, à la piscine Mourlon, située en bordure du 16e arrondissement, en complément des créneaux dont ils disposaient déjà dans les autres piscines du 16e arrondissement.

Nous avons mis fin à cette convention et n'allons pas la renouveler pour deux raisons.

La première est que la piscine Molitor s'est malheureusement avérée totalement inadaptée à l'usage des publics scolaires, dans la mesure où les agents de la Ville de Paris n'avaient pas de locaux sociaux à disposition et qu'aucune équipe de maîtres-nageurs - en termes administratifs, on dit "E.A.P.S. aquatiques" - n'était dédiée au site. De ce fait, il fallait mobiliser des agents d'autres arrondissements en veillant à un équilibre territorial des effectifs, ce qui a toujours été très compliqué à mettre en œuvre.

La seconde et principale raison, c'est qu'il convient de souligner l'impossibilité de faire cohabiter une activité scolaire sanctuarisée, car les enfants n'ont pas le droit de nager en même temps que les adultes, avec une offre événementielle habituelle du site, sans générer des conflits d'usage.

Comme vous le savez, la piscine Molitor organise souvent des "shootings" photos, des événements, plus largement des opérations de privatisation, qui conduisaient régulièrement à annuler les créneaux scolaires. La direction de l'établissement de la piscine Molitor, que nous avons contactée et qui nous a dit n'avoir aucun contact avec la mairie du 16e arrondissement, réaffirme très clairement que le site est "un complexe hôtelier resort, donc une station de tourisme, dont le fonctionnement n'est pas compatible avec un accueil de communauté scolaire compte tenu de la gestion de sa clientèle".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Karim ZIADY. - Nous estimons par conséquent que les autres piscines de l'arrondissement et celles des arrondissements voisins peuvent accueillir la communauté scolaire dans de bien meilleures conditions.

Pour toutes ces raisons, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Le vœu est-il retiré ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je le maintiens.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous procédons à l'ouverture du vote.

Oui, c'est bien noté.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 14 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DDCT 29 - Modification de la fixation des périmètres et des noms des conseils de quartier de Paris Centre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 29, avec un amendement technique n° 107 qui y est rattaché. Il s'agit de la modification de la fixation des périmètres et des noms des conseils de quartier de Paris Centre.

Pour commencer, la parole est à Mme Corine FAUGERON, en ligne avec nous.

Si sa connexion n'est pas capricieuse, est-ce que Corine FAUGERON est avec nous ?

Mme Corine FAUGERON. - J'essaye d'être avec vous, mais ce n'est pas simple.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Parfait.

Que l'on vous entende bien. Allez-y.

Mme Corine FAUGERON. - Sur les périmètres des conseils de quartier de Paris Centre, en 2020, les 4 premiers arrondissements de Paris ont fusionné pour créer le premier secteur de Paris dont la mairie se trouve dans l'ancienne mairie du 3^e arrondissement. Cette fusion provoque un certain nombre de transformations, dont le fonctionnement et le périmètre des conseils de quartier.

Sur l'élaboration de la nouvelle charte des conseils de quartier de Paris Centre, les élus écologistes se sont abstenus au conseil de secteur. Il avait été, en effet, convenu au moment de la fusion des 4 premiers arrondissements, de garder le mieux-disant de chaque arrondissement dans la vie démocratique de ce nouveau secteur, afin qu'aucun habitant ne soit lésé et ne voit sa possibilité de participer à la vie locale diminuée du fait de cette fusion.

Malheureusement, cet engagement n'a pas été respecté. Il a été retiré aux habitants des 2^e et 3^e arrondissements la possibilité de déposer des vœux au Conseil d'arrondissement, devenu conseil de secteur, au travers de leurs conseils de quartier. Nous regrettons que le rôle des conseils de quartier soit réduit à un rôle consultatif sans aucun pouvoir décisionnaire, et ce, malgré une pétition demandant le rétablissement de ce droit inhérent à la démocratie participative.

A propos du périmètre des conseils de quartier, les élus écologistes n'ont eu que le droit d'être les témoins muets du processus de concertation animé par le groupe "Rouge Vif", sans aucun débat en amont au sein de la majorité. Il était donc impossible de participer au processus de découpage géographique de ces nouveaux quartiers. En fait, ce découpage ressemble par trop à un découpage électoral. Après avoir fermé 3 mairies sur 4, disparaissent 8 conseils de quartier sur 15. Pourtant, le choix de plus petits périmètres aurait permis de meilleurs échanges entre leurs membres et aurait facilité l'efficacité de ces conseils.

Face à ces réserves et à ce recul démocratique, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER.

Je crois qu'il est en ligne.

Boris, c'est à vous.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il se trouve que je suis élu de Paris Centre et chargé des conseils de quartier pour le secteur 1, 2, 3, 4. C'est la raison pour laquelle je peux vous donner un éclairage à la fois informé et personnel sur le projet de délibération qui nous est proposé cet après-midi. Mais avant de le faire, je dois dire que, pour les membres des conseils de quartier de Paris Centre - c'est d'abord à elles et à eux que je veux m'adresser - je veux véritablement saluer leur engagement, qui ne s'est pas démenti sur les 6 derniers mois. Pour les membres des conseils de quartier, ce projet de délibération est véritablement un aboutissement. C'est aussi, bien sûr, la perspective d'un travail en commun et la réalisation au bénéfice de nous toutes et nous tous, usagères et usagers de Paris Centre, dont vous faites partie, chère collègue, puisque l'Hôtel de Ville est à Paris Centre.

Les nouveaux périmètres des conseils de quartier qui nous sont présentés dans ce texte, et d'ailleurs, vous les voyez derrière moi. C'est plus plaisant que ce que je vois dans le fond, certains collègues de Changer Paris. Les nouveaux périmètres des conseils de quartier sont effectivement issus d'un travail de longue haleine des 15 anciens conseils de quartier des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements.

Ces instances incontournables de la démocratie municipale avaient, depuis 2018 et même avant pour certaines, travaillé sur la place et la forme qu'elles devaient prendre au sein du nouveau secteur. Cette nouvelle géographie est donc issue d'un long processus de concertation et le fruit du consensus qui s'en est dégagé.

Après ces deux années - littéralement - de travail, dès la création de Paris Centre, et en l'occurrence, à partir d'octobre de manière plus intense, nous avons engagé une concertation avec l'ensemble des membres des conseils de quartier. Nous l'avons lancée avec Anouch TORANIAN - que je veux une fois encore remercier de sa présence - et évidemment, avec une très forte implication d'Ariel WEIL, notre maire.

Sur les périmètres, je passe sur la nature de l'organisation de ces conseils de quartier, qui, contrairement à ce qu'a dit l'oratrice précédente, sont décisionnaires, ne serait-ce que de leur budget de fonctionnement et d'investissement, et bien sûr, activement associés à la vie locale. Sur le périmètre des conseils de quartier, la révision du nombre de conseils de quartier vise à améliorer leur représentativité et à leur donner un poids démographique supérieur. D'ailleurs, aujourd'hui, avec le texte qui est proposé, c'est un poids comparable à ce qui est fait dans d'autres arrondissements parisiens : environ 1 conseil de quartier pour 25.000 habitantes et habitants.

Ces nouveaux périmètres permettent aussi de s'affranchir des limites des quatre arrondissements anciens que nous avons auparavant et permettent vraiment de se projeter à l'échelle de Paris Centre. Ce découpage n'est pas du tout le fruit du hasard. Il s'appuie sur un travail de plusieurs mois, sur des considérations géographiques, historiques, urbanistiques, socio-économiques. Il vise notamment à rassembler des ensembles urbains voisins avec des caractéristiques communes. Je pense aux plateaux piétonniers, aux aires piétonnes, au centre, au cœur du

cœur de notre secteur : Halles, Beaubourg, Montorgueil. Il vise à rapprocher deux rives de certaines rues qui, parfois, étaient séparées entre deux arrondissements. Je pense à la rue Rambuteau, par exemple, entre les 3e et 4e arrondissements. Il vise à souligner une cohérence architecturale, comme celle de l'île de la Cité, qui, autrefois, était coupée entre les 1er et 4e arrondissements, et donc, dans 2 conseils de quartier différents.

En anatomie, on n'imagine pas vraiment la cage thoracique d'un sujet transpercer son cœur. C'est ce que faisaient les limites administratives précédentes dans le cœur de Paris Centre qu'est l'Île de la Cité. Si je parle de "cœur" - pour terminer mon intervention - c'est parce qu'il est question ici de l'âme même de nos rues. La géographie qui est proposée dans ce projet de délibération permet de respecter davantage les lieux de vie des habitantes et habitants, les identités de chaque quartier. C'est la raison pour laquelle, tout en remerciant et en saluant une fois de plus le travail des membres des conseils de quartier, je vous invite à bien vouloir voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la loi de 2017 visant à faire évoluer le statut de Paris et l'aménagement métropolitain prévoyait le regroupement de nos quatre premiers arrondissements. Dans cette perspective, la Ville de Paris a mené, dès 2018, plusieurs démarches associant les habitants à cette réflexion : conférences de citoyens, votations, ateliers de concertation, etc. Les conseillers de quartier d'alors avaient pleinement pris part à ce dialogue et à l'organisation d'ateliers qui leur étaient dédiés en 2018 et en 2019. La création du nouveau secteur de Paris Centre permettait ainsi de rééquilibrer le poids démographique des arrondissements centraux au regard du reste de la capitale.

En matière de démocratie locale, cette réforme a eu pour conséquence l'agglomération des conseils de quartier existants. Paris Centre regroupait ainsi 15 conseils de quartier, représentant 7.000 habitants en moyenne. Un chiffre en deçà des autres arrondissements. Le projet de délibération soumis aujourd'hui propose de revoir le nombre de ces instances et ainsi, poursuivre la réforme en matière de démocratie de proximité. Cette révision du nombre de conseils de quartier a plusieurs vertus.

D'abord, elle permet d'améliorer leur représentativité. En repensant le rapport à leur quartier, à leur identité, à leur lieu de vie, elle permet de mieux faire coïncider les conseils de quartier aux représentations spatiales et sociologiques des habitants.

Ensuite, elle accroît leur pouvoir de représentation démographique en les rendant similaire aux autres arrondissements. Désormais, les conseils de quartier de Paris représenteront entre 11.000 et 19.000 habitants. Par une plus grande représentativité, par une meilleure adéquation avec leurs territoires, ces conseils de quartier pourront par conséquent jouer pleinement leur rôle d'espace de dialogue et d'interlocuteur privilégié de l'équipe municipale.

Vous le savez, l'association des habitants et des conseillers de quartier à la création ou à la redéfinition de ces instances locales fondamentales, m'importe particulièrement. A ce titre, je veux remercier et rendre hommage au travail ambitieux de concertation mené par le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, et par Boris JAMET-FOURNIER, son adjoint chargé des conseils de quartier. A travers eux, je veux aussi remercier les équipes précédemment installées qui avaient initié ce travail dès 2018.

Comme l'a rappelé Boris, de multiples ateliers ont eu lieu pour repenser ces conseils de quartier avec, bien sûr, les conseillers actuels, et plus largement, avec tous les habitants et les forces vives souhaitant prendre part à la réflexion.

Le périmètre qui vous est proposé aujourd'hui est le reflet de ce souhait et de ce travail de qualité. Grâce à leur connaissance des quartiers et à l'appropriation de critères objectifs, telle que l'identité historique et urbanistique, l'implantation des services, l'accessibilité des transports en commun et bien d'autres, c'est, d'une certaine manière, les habitants et les usagers de Paris Centre eux-mêmes qui vous proposent ce nouveau maillage, que je soumetts à votre vote aujourd'hui.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite à émettre un avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

D'abord, un vote sur l'amendement technique.

Nous avons le projet d'amendement n° 107 déposé par l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, au scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet d'amendement n° 107 est adopté à l'unanimité.

À l'unanimité des exprimés !

Je mets maintenant aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DDCT 29 ainsi amendé.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DDCT 29).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la participation citoyenne.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Les vœux référencés n° 15 et n° 15 bis sont relatifs à la participation citoyenne.

Pour commencer, la parole est à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis le début du mandat, plusieurs conférences citoyennes ont été organisées à Paris. Vous avez entendu ce matin les personnes tirées au sort qui ont pris part à la consultation sur les meublés touristiques. Je tiens à les remercier pour leur travail et leur contribution très utile, ou comme celles et ceux qui ont planché sur le PLU, la 5G, ou sont encore en train de nourrir leur réflexion sur l'alimentation durable.

Sur la base de ces premières expériences, et parce que la participation citoyenne est au cœur du mandat à venir, il est nécessaire de fixer ensemble un cadre pour l'organisation de ces conventions. Nous devons nous assurer que les démarches menées par notre collectivité bénéficieront du même niveau de garantie sur leur fonctionnement que la convention citoyenne sur le climat et que leur prise en compte ne suscitera pas la même déception que celle qui est la nôtre en voyant ces propositions sapées par le Gouvernement.

Nous souhaitons que ce cadre intègre des objectifs clairs : l'audition systématique de parties prenantes aux avis contradictoires, la présence d'un appui méthodologique scientifique et juridique solide, un collège de garants experts pour veiller au respect des principes d'impartialité et de sincérité des travaux de ces conférences. Nous souhaitons aussi un droit de suite.

Nous nous réjouissons, bien entendu, que la future Assemblée citoyenne de Paris soit missionnée pour assurer le suivi des recommandations des conférences citoyennes. Il nous semble cependant que cette mise en place devrait s'accompagner d'une revue en profondeur de la façon dont sont organisées les relations entre la collectivité et les citoyennes et les citoyens, pour restaurer la confiance dans l'action publique.

C'est ce que nous avons proposé au travers d'une révision de la charte de la participation, qui devrait se traduire par des modes opératoires plus clairs, de meilleures garanties sur la capacité de servir les élus, des critères de mise en œuvre pour la consultation, la concertation, la co-construction ou la co-réalisation de projets en fonction de leur nature ou de leur impact sur la ville et la vie des Parisiennes et des Parisiens.

L'Exécutif n'a pas voulu aller aussi loin aujourd'hui. Nous le regrettons. C'est pourquoi nous maintenons notre vœu. Ce qui ne nous empêchera pas de voter celui de l'Exécutif, qui reprend l'essentiel de nos propositions en ce qui concerne les conférences citoyennes.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui témoigne de notre vigilance commune au bon déroulé des démarches participatives à Paris. Je suis ravie de voir que ce sujet est une préoccupation qui transcende cet hémicycle. La Maire de Paris a placé cette mandature sous le signe du débat, du dialogue et de la participation citoyenne, d'où la formalisation d'un pacte de gouvernance avec les Parisiennes et les Parisiens.

En moins d'un an, ce début de mandat démontre notre ambition en la matière et notre volonté d'associer les Parisiens à chaque étape de l'élaboration de notre action publique. Qu'il s'agisse de l'inscription de sujets à l'agenda politique par le pouvoir d'auto-saisine de nos instances, ou encore via le Conseil de Paris citoyen. Qu'il s'agisse de formuler des propositions ou d'orienter notre action par nos conférences citoyennes, par le lancement de la démarche "Embellir notre quartier", ou par la concertation sur le PLU que nous avons lancée hier soir. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre concrète de l'action publique grâce à la communauté des volontaires de Paris ou par la nouvelle

formule du budget participatif. Qu'il s'agisse enfin - c'est un point particulièrement important - du suivi et de l'évaluation de notre action, une mission fondamentale qui sera confiée à la future assemblée citoyenne par un pouvoir d'interpellation et de suivi des travaux citoyens issus de nos instances ou des conférences citoyennes.

Il me faut évoquer enfin l'ensemble des dispositifs de formation et d'accompagnement qui donnent un réel pouvoir d'agir aux Parisiens. Tout cela démontre, s'il le fallait, l'engagement et la détermination de la Maire d'œuvrer à Paris en faveur d'une démocratie continue. Pour cela, deux axes structurent notre action : agir et expérimenter, d'une part, évaluer et constamment améliorer nos dispositifs, d'autre part.

Agir et expérimenter, c'est ce que nous avons fait avec la nouvelle édition du budget participatif. C'est ce que nous ferons en créant les assemblées citoyennes. Evaluer et améliorer, c'est ce que nous avons fait lors de chaque conférence citoyenne, par exemple en instaurant des comités de garants, désormais rendus systématiques. Enfin, un engagement guide notre mission : la volonté de recueillir la voix de tous et donc, d'aller vers celles et ceux qui sont ou se sentent le plus éloigné de la participation citoyenne. A ce titre, je veux remercier le Groupe Communiste et Citoyen pour leur souci constant sur ce sujet.

Ce vœu est enfin l'occasion d'amorcer la refonte du guide de la participation, véritable boîte à outils de l'action citoyenne. Je reste persuadée qu'il est le bon outil pour répondre à notre ambition, même si j'entends vos réserves sur sa portée.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Vous l'aurez compris, ce vœu est l'occasion de réaffirmer notre exigence et notre rigueur en matière de participation citoyenne. Je remercie les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" pour cette collaboration. J'invite donc le groupe Ecologiste de Paris à retirer son vœu en faveur de celui-ci et vous invite à voter favorablement le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai compris que le vœu du groupe Ecologiste de Paris était maintenu, puisque cela avait été annoncé avant la réponse de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Pardon. Avant, une explication de Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, très rapidement, juste pour exprimer mon étonnement.

Vous ne m'entendez pas ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Si, si. On vous entend très bien.

Mme Barbara GOMES. - D'accord. Parfait.

Je vous disais que nous avons été étonnés à la lecture du vœu parce qu'il reprend beaucoup de choses qui ont déjà été réalisées par la Ville en matière de démocratie participative. En effet, les mandats de participation pour chaque convention qui précisent les objectifs de déroulement et les déroulements de la participation, sont bien mis en place et formalisés.

Oui, l'indemnisation des participantes et des participants est déjà systématique. Oui, l'Exécutif prévoit la rédaction d'une réponse argumentée aux propositions formulées, quel que soit l'exercice. Et puis, les rapports sont formellement présentés en Conseil de Paris et font l'objet d'un débat dans l'hémicycle. Cela veut dire que les débats sont rendus publics. Rappelez-vous, par exemple, les (?) de la délibération sur le cas de l'urbanisme bioclimatique ou encore le débat relatif à la charte 5G.

Vous le savez, il est important pour notre groupe Communiste et Citoyen que la participation citoyenne soit (?) dans nos démarches d'aller vers. Nous sommes cependant conscientes et conscients que la barrière de compétences et de langage constitue bien souvent un frein à cette participation. C'est justement pourquoi nous avons proposé que soit mis en place un "deal" explicatif et informatif sur le sujet abordé dans le cadre du dispositif de participation, notamment les conférences citoyennes. Il sera envoyé en amont aux participantes et aux participants dans une démarche de (?).

D'ailleurs, je tenais à remercier Anouch TORANIAN et son cabinet de nous avoir associé à ce travail. Travailler de concert (?) est le meilleur moyen de faire avancer la démocratie participative à Paris. C'est pourquoi nous allons nous abstenir sur le vœu du groupe Ecologiste de Paris (?).

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 15, déposée par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 15 bis déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 127).

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous allons maintenant commencer les travaux de la 8e Commission.

Conformément au règlement intérieur, je vais donner la parole au Président de cette même Commission, M. Alexis GOVCIYAN.

Je vous en prie.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 8e Commission a tenu sa 3e réunion en vue de la préparation de notre séance de ce jour.

Comme je m'y étais engagé, j'ai rencontré toutes les adjointes et tous les adjoints à la Maire de Paris ayant leur délégation directement concernée par nos thématiques de travail.

Des échanges ont également été poursuivis de manière régulière avec nos deux vice-présidentes, Mmes BALDINI et SAGASPE, que je souhaite remercier, afin de co-construire et affiner notre méthodologie et notre organisation.

Des réunions de travail ont été programmées avec d'autres élus, de la majorité comme de l'opposition. Ceci pour nous permettre d'agir dans le consensus, dans le débat et le partage d'informations au sein de la commission.

Compte tenu des enjeux majeurs et d'intérêt général qui concernent cette 8e Commission, et parce que les membres de l'Exécutif sont soucieux et désireux de présenter tout ou partie de leur feuille de route, les projets en préfiguration ainsi que les dispositifs en cours et à venir, nous avons décidé d'organiser avec chacune et chacun des adjoints des séances dédiées, afin qu'au-delà des aspects relatifs à la présentation de projets de délibération et de vœux, les élus puissent débattre sur le fond des thématiques importantes qui seront abordées au cours de la mandature.

Dans ce cadre, lors de cette dernière réunion, notre Commission a pu prendre connaissance de la feuille de route et des principaux projets en cours et à venir de Mme PULVAR, notamment pour ce qui concerne la convention citoyenne de l'alimentation durable, lancée en mars 2021, ainsi que les prochains états généraux de l'agriculture et de l'alimentation durable. Au nom de tous mes collègues, je souhaite renouveler mes remerciements à Mme PULVAR.

Par ailleurs, à notre invitation, notre collègue Alice TIMSIT est intervenue lors de cette réunion pour présenter en détail la proposition de délibération du groupe Ecologiste de Paris pour la création d'un dispositif de financement participatif, vert et citoyen, au bénéfice de la transition écologique. Ce projet n'était pas à l'ordre du jour proprement dit de la 8e Commission, mais au regard de la dimension écologique qu'il contenait, nous avons souhaité évidemment l'aborder. Les réponses de notre collègue TIMSIT ont permis une meilleure compréhension, un éclairage utile sur ce projet, et je l'en remercie également.

S'agissant plus particulièrement des travaux concernant la 8e Commission, 12 projets de délibération étaient examinés en lien avec les adjointes et adjoints à la Maire de Paris : Mmes BROSSEL et PULVAR, et MM. LERT et NAJDOVSKI. Dans ce cadre, les projets de délibération ont été présentés. Lors de cette présentation de projets de délibération, le DAE 93, pour la convention et la subvention de fonctionnement à l'association "La Communauté EcoTable", le DCPA 8, sur la signature du "PACTE Bois-biosourcés", le DGRI 17, la convention cadre sur l'action internationale d'"Eau de Paris", ou encore le DGRI 18, le versement pour des projets soutenus dans le cadre du label "SOLIDAE", ont été particulièrement abordés. Ces projets de délibération ont suscité des demandes d'explications. Les réponses ont été apportées par les membres de l'Exécutif.

Enfin, 10 vœux étaient également déposés. La plupart de nos collègues ont présenté les vœux qui concernaient leurs groupes respectifs.

Compte tenu de cet ordre du jour, notre séance a permis une nouvelle fois des échanges intéressants. Aussi, je souhaite remercier toutes celles et ceux qui ont bien voulu y prendre part. Je remercie également - et surtout - l'administration pour son aide précieuse dans l'organisation de nos travaux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2021 DPE 16 - Mise à disposition de biens. Avenant n° 9 à la convention du 16 février 1971 et convention entre la Ville de Paris et le S.I.A.A.P.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 16 relatif à la mise à disposition de biens - avenant n° 9 à la convention du 16 février 1971 et convention entre la Ville de Paris et le S.I.A.A.P.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Qui doit être en ligne, je pense ?

Mon cher Jérôme, est-ce que vous m'entendez ?

Il nous voit. Je te vois, Jérôme. Mais nous ne t'entendons pas.

Ton micro est coupé.

Malheureusement, pas d'autre intervenant sur ce projet de délibération. Donc, si nous ne réglons pas le problème, nous allons devoir voter sans intervention.

Il faut que tu ouvres ton micro, Jérôme.

C'est en bas : rétablir le son. En bas de ton écran, il est inscrit "rétablir le son".

Je le ferais volontiers, mais je suis loin.

Jérôme, est-ce que tu nous entends ? Fais-nous un petit signe.

Oui, manifestement.

Est-ce que tu peux mimer ta question ?

M. Jérôme GLEIZES. - Ça y est.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Allez-y, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je n'avais pas les droits pour rétablir le son. Je suis désolé, je ne sais pas ce qui s'est passé. D'un seul coup, j'ai eu les droits.

Bonjour tout le monde, c'est sur le projet de délibération DPE 76.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Le DPE 16. Malheureusement, nous ne sommes pas encore au 76.

M. Jérôme GLEIZES. - 16. Pardon, excusez-moi, c'est mon accent du Sud.

Lors du Conseil de Paris de Paris de novembre 2020, nous nous sommes opposés à la délibération DU 13 organisant la cession d'environ 148 hectares de terrain, propriété de la Ville de Paris, à la commune de Saint-Germain-en-Laye pour créer une carrière de sable, en contradiction avec nos objectifs de neutralité carbone pour 2050. Il est difficile d'être écologiste s'il n'y a pas d'équilibre à avoir entre productivisme et (?). Il faut s'opposer à tout ce qui participe à l'émission de gaz à effet de serre non nécessaire et éviter tout effet rebond. Ce projet de délibération montre que le projet de cession de la DU 13 était imparfait, car nous sommes obligés de revenir devant ce Conseil pour prévoir des clauses dérogatoires pour un maintien d'activité avec le S.I.A.A.P. pour une durée de 7 ans.

Néanmoins, nous allons nous abstenir sur ce projet, car nous demandons toujours un autre projet qu'une carrière de sable. Pour autant, nous ne voulons pas entraver le bon fonctionnement du S.I.A.A.P. C'est pourquoi nous allons nous abstenir.

Je vous remercie de votre attention et de m'avoir redonné le son pour vous parler.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Cher Jérôme GLEIZES, merci pour cette intervention.

Nous avons, en effet, eu l'occasion d'échanger sur ce projet de délibération avant le Conseil. Il n'y a pas lieu, sur ce projet de délibération, de refaire un débat qui a déjà été organisé dans notre Conseil en novembre 2020. Vous

avez rappelé les raisons qui avaient amené votre groupe à voter contre le protocole foncier entre la Ville de Paris et la ville de Saint-Germain-en-Laye. Ayons le débat peut-être à un autre moment.

Mais, là, il s'agit de permettre au S.I.A.A.P., dans l'attente de la finalisation du projet, quel que soit ce projet, de continuer à accueillir des salariés, et donc, de nouer cette convention par la voie de ce projet de délibération pour permettre aux agents, pour une durée de sept années maximum supplémentaires, de continuer à occuper ces locaux, le temps pour le S.I.A.A.P. de mettre en œuvre toutes les étapes du dialogue avec ses agents du service public de l'assainissement.

Par ailleurs, ce projet de délibération a été présenté au conseil d'administration du S.I.A.A.P. la semaine dernière. Merci, en tout cas, pour nos échanges et merci aux élus de bien vouloir nous accompagner sur ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DPE 16.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 16).

2021 DEVE 21 - Renouvellement de la convention avec l'association "Cirque Ici" pour l'occupation du bâtiment n° 6 situé dans le Jardin d'Agronomie tropicale au sein du bois de Vincennes (12e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 21 relatif au renouvellement de la convention avec l'association "Cirque Ici".

Pour commencer, la parole est à la maire du 12e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il n'est pas bon d'aller boire un café.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame la Maire, votre masque.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Pardon. J'en perds tous mes esprits. Je suis extrêmement désolée. Je me reprends.

Je remercie la droite parisienne de me donner une nouvelle fois l'occasion de réaffirmer l'importance de l'hommage que nous rendons aux femmes et aux hommes qui ont porté les valeurs de la Commune.

Et je ne prends pas le bon ! Tout va bien !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - On laisse Mme la maire s'installer tranquillement et intervenir.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Désolée. Avec toutes mes excuses.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Allez-y, Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, s'il est encore méconnu du grand public, le "Jardin d'agronomie tropicale" est l'un des joyaux de notre patrimoine qui se trouve aujourd'hui aux cœurs de nombreux projets portés par la Ville et ses partenaires, notamment le C.N.R.S., ou encore la "Cité du développement durable". Dont le C.N.R.S. est membre, comme d'ailleurs, depuis peu, l'association "Cirque Ici" dont il est question dans ce projet de délibération.

L'association "Cirque Ici" occupe le bâtiment n° 6 du "Jardin d'agronomie tropicale" depuis déjà une dizaine d'années. Avec son fondateur, Johann LE GUILLERM, cette structure constitue une référence importante du secteur culturel, non seulement en France mais aussi à l'international, alliant recherche, conférences, spectacles, sculptures et autres performances. La Ville peut donc s'enorgueillir de ce partenariat et de ce que "Cirque Ici" a souhaité avec elle le prolonger et même le développer, puisque des discussions sont en cours pour permettre la mise en place de ses dernières réalisations au sein du bois de Vincennes et du jardin lui-même.

De tels projets permettent, d'une part, la matérialisation de notre soutien à la création, et d'autre part, la mise en valeur d'un site unique en son genre à Paris, sans que jamais le respect de son intégrité et de sa richesse tant architecturale qu'environnementale ne puisse être mis en cause. Ce qui, avouons-le, ne gâche rien en la matière.

Je me réjouis donc que nous puissions aujourd'hui voter en faveur de ce projet de délibération et je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je serai bref. Je remercie Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE d'avoir souhaité mettre en valeur le travail de cette compagnie circassienne, qui est, je le rappelle, très fortement soutenue par notre collègue Carine ROLLAND. Cette association anime le "Jardin d'agronomie tropicale". C'est également l'occasion pour moi de vous dire qu'avec plusieurs de mes collègues du Conseil de Paris et de l'Exécutif - je pense à Marie-Christine LEMARDELEY, à notre collègue Audrey PULVAR, ou encore à Laurence PATRICE - nous avons entamé une réflexion sur le devenir du "Jardin d'agronomie tropicale" et sur la façon dont on peut restaurer les éléments de mémoire qui y sont présents, et puis l'inscrire dans les projets que nous avons concernant le bois de Vincennes, notamment son ouverture pour permettre la traversée de ce jardin magnifique, qui, d'ailleurs, accueille aussi des établissements universitaires et diverses associations, dont celle qui nous occupe à l'occasion de ce projet de délibération. Nous aurons donc très certainement l'occasion de reparler des projets de rénovation et de réhabilitation du "Jardin d'agronomie tropicale" dans les mois qui viennent.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DEVE 21.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DEVE 21).

2021 DEVE 23 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Faune Alfort" et avenant à la convention de partenariat.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 23 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Faune Alfort" et d'un avenant à la convention de partenariat.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Qui doit être en ligne, je pense ?

Est-ce que vous m'entendez, Madame MARKOVIC ?

Vous êtes bien en ligne, mais votre micro est coupé. Il faut allumer votre micro.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - On vous entend, mais très peu. Allez-y, parlez fort.

Mme Douchka MARKOVIC. - Nous finançons l'association "Faune Alfort". Je souhaitais féliciter cette association pour le travail formidable qu'elle réalise. Pour 2020, elle avait permis de soigner 4.689 animaux sauvages sur tout le territoire d'Île-de-France, avec notamment 28 % de ces animaux qui venaient du territoire parisien. 84 % d'oiseaux, 12 % de hérissons, voilà la faune sauvage qui a été soignée, recueillie, grâce à l'association "Faune Alfort".

La subvention en question va permettre non seulement de recueillir et soigner, mais aussi - c'est la grande nouveauté - de relâcher les oiseaux et les hérissons dans le bois de Vincennes. C'est une très belle action dans le sens où l'on va pouvoir garder ces animaux sur le territoire parisien et leur offrir un espace qui va leur être réservé, puisque les animaux vont être relâchés dans la réserve ornithologique du bois de Vincennes. C'est un espace clôturé qui permet aux animaux d'être protégés de l'action humaine puisque, malheureusement, les oiseaux et les hérissons sont, pour certains, des espèces en voie de disparition, avec notamment des problèmes d'accès à la nourriture, de prédation et des problèmes liés à l'activité humaine défavorable, notamment avec des questions d'urbanisme par le fait que l'on ne laisse pas de place aux animaux sauvages, et aussi le trafic routier qui, malheureusement, fait des massacres en ce qui concerne les hérissons.

On ne peut que se réjouir de ce partenariat puisque, cette fois, c'est une question de partenariat gagnant-gagnant entre la Ville de Paris, une association et les animaux qui vont bénéficier de ce partenariat. Avec l'association qui va permettre aussi à des agents de la Ville de Paris de bénéficier de huit heures de formation sur : comment reconnaître un animal sauvage en difficulté, comment le recueillir, comment faire le lien avec l'association, et enfin, comment favoriser son relâchage sur le territoire parisien.

C'est, ici, un bel exemple de ce que l'on doit faire à Paris, comment on peut avoir des espaces réservés pour la faune sauvage. On espère que ce n'est qu'un début et que l'on aura d'autres types de partenariats pour pouvoir avoir des espaces réservés, non seulement pour préserver les animaux qui sont déjà en place, mais aussi pour les réintroduire.

Seul petit point d'amélioration : à l'heure actuelle, il faut aller à Maisons-Alfort pour avoir cet hôpital de la faune sauvage. Il serait bien, très favorable, que l'on puisse avoir une antenne relais de cette association. Pourquoi pas, justement, au bois de Vincennes, pour que les Parisiens puissent venir déposer les animaux en difficulté qu'ils trouveraient directement au bois de Vincennes, plutôt que d'être obligés de se déplacer jusque dans le 94 ? Donc, petit point d'amélioration pour la suite. Sinon, bien sûr, nous allons voter pour.

Merci à vous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter aux propos de notre collègue Douchka MARKOVIC, qui a très bien décrit l'objet de ce projet de délibération, par lequel nous soutenons l'association "Faune Alfort" et qui, comme son objet l'indique, vient au secours de la faune sauvage à Paris. C'est l'occasion également pour moi de dire ici que nous travaillons avec Mme la maire du 12^e arrondissement et son équipe à la création d'un centre d'accueil pour les hérissons - dans le bois de Vincennes, justement - et que, d'ici quelques mois, nous devrions pouvoir ouvrir ce lieu. Cela contribuera à renforcer notre action en faveur de la protection et de l'accueil de la faune sauvage à Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DEVE 23.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DEVE 23).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la sauvegarde du patrimoine végétal.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la préservation du patrimoine végétal parisien.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'abattage de la glycine place du Calvaire et à la préservation du patrimoine végétal.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent des vœux non rattachés.

Nous allons commencer par les vœux référencés n° 16, n° 17, n° 18 et n° 18 bis relatifs à la sauvegarde du patrimoine végétal.

Pour commencer, la parole est à M. Émile MEUNIER.

Pour deux minutes maximum, je le rappelle.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu parle de la glycine qui a été coupée. Comme vous l'avez tous et toutes remarqué, il y a eu un certain retentissement à Paris et même au-delà. A mon sens, s'il y a eu ce retentissement, c'est parce que les Parisiens ont un besoin vital de nature. De plus en plus, un arbre est sacré pour un Parisien, et c'est tant mieux. Il est vrai que lorsque cette glycine a été abattue, il y a eu comme un réflexe vital, une forme de surréaction de la part des associations, des habitants. Moi-même, je le reconnais en tant qu' élu de quartier, je suis monté un peu vite au créneau. Mais ce qu'il faut voir derrière cette émotion, c'est : comment est-ce qu'on la transforme positivement pour améliorer la condition des arbres et des végétaux dans l'arrondissement, et plus largement, comment est-ce que l'on peut offrir aux Parisiens ce qu'ils demandent, c'est-à-dire des parcs et des squares ? Parce qu'il suffit de voir comment le moindre mètre carré de pelouse est pris d'assaut, pour se rendre compte que c'est ce qu'ils attendent de nous.

Pour en revenir plus précisément à ce vœu, et donc aux arbres et aux végétaux, nous proposons des pistes de travail, comme l'amélioration de la protection des végétaux. Parce que la glycine n'est pas un arbre, donc c'est passé un peu dans une sorte d'angle mort. Comment améliorer sa protection liée à la charte de l'arbre, qui a été, je crois, à l'initiative de Chloé SAGASPE, du groupe Ecologiste de Paris, en lien, bien sûr, avec M. NAJDOVSKI. L'autre piste, c'est : comment on peut faire travailler ensemble les services de la voirie et des espaces verts ?

Pour finir, je veux redire toute la confiance que le groupe Ecologiste de Paris porte en Christophe NAJDOVSKI, en son cabinet et en les services pour pouvoir aller dans ce sens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Qui doit être en ligne, je pense ?

Madame LECOUTURIER, est-ce que vous nous entendez ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Oui, je vous entends très bien. C'est parfait.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Allez-y.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une grande indignation s'est élevée effectivement, à juste titre, contre l'abattage d'une glycine centenaire qui faisait partie du patrimoine végétal de ce quartier du 18^e arrondissement. Au-delà de l'abattage condamnable de cette plante, c'est bien un élément patrimonial parisien qui a disparu.

A la Région Ile-de-France, nous avons mis en place une politique de la sauvegarde du petit patrimoine, ce patrimoine non reconnu par les monuments historiques et auquel nous sommes pourtant tant attachés dans notre quotidien. Nous avons mis également en place, à l'initiative de Yann WEHRLING, un dispositif répertoriant tous les arbres remarquables et les plantes mémorables en Ile-de-France en vue de leur protection et de leur valorisation. La destruction de cette glycine illustre bien toute la fragilité de ce patrimoine végétal. Ce n'est qu'un exemple parmi de trop nombreux autres.

La Ville de Paris a la main leste pour couper les arbres ou les plantes centenaires. Et pourtant, ce sont bien eux qui ont un pouvoir rafraîchissant. Ce ne sont pas les jeunes arbres replantés qui les remplaceront. Aussi, par ce vœu, Monsieur le Maire, dans un souci de sauvegarde de ce patrimoine végétal remarquable qui fait partie intégrante de notre patrimoine parisien au même titre que les monuments, nous vous demandons que les riverains, qui connaissent mieux que quiconque les arbres et les plantes qui accompagnent leur quotidien, soient consultés sur les alternatives à ces abattages.

De plus, les arbres et les plantes historiques faisant partie intégrante de notre patrimoine parisien et de son histoire, nous demandons que la Commission du Vieux Paris soit saisie pour pouvoir émettre des avis sur leur devenir en amont de cet abattage. Les arbres et les plantes sont précieux. Ils représentent plus que de simples végétaux. Ils sont là comme des grands témoins de notre ville pour nous rappeler une histoire de Paris et de ses habitants.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Effectivement, l'abattage de cette glycine a suscité un émoi tout à fait particulier. J'ai été sollicité comme député de la circonscription, comme élu du 18^e arrondissement et comme Montmartrois à de nombreuses reprises. Un émoi, je crois, qui est dû d'abord à l'attachement des Parisiennes et des Parisiens à leur patrimoine végétal. Emoi dû à l'absence de communication et de concertation, notamment avec les gérants du restaurant concerné et avec les riverains qui, évidemment, attendaient des réponses fortes.

Le vœu que je présente, avec notre groupe "Indépendants et Progressistes", émane aussi du travail des associations et des habitants, qui ont d'ailleurs lancé une pétition en ligne. C'est un vœu qui se veut constructif et très factuel. Nous souhaitons, à travers ce vœu, que la Ville de Paris puisse établir une chronologie des événements ayant concouru à l'abattage de la glycine de la place du Calvaire.

Que le rapport d'analyse sur l'état de santé de la glycine soit publié et communiqué par les services de la DEVE aux habitants, aux associations et à l'ensemble des élus.

Que la Ville de Paris précise pourquoi il n'y a pas eu de concertation et de communication en amont, et quel protocole la Ville entend prendre en compte à l'avenir si un tel cas devait se représenter.

Ensuite, que la Ville dresse un inventaire des plantes remarquables, à l'instar des arbres, sur l'"open data" de la Ville de Paris. Cela me semble un élément important.

Enfin, que cet "open data" permette de visualiser l'historique des arbres et des plantes abattus à Paris en en mentionnant le motif dans un cadre tout à fait transparent. Je crois que c'est ainsi que l'on va pouvoir rassurer les Parisiennes et les Parisiens, singulièrement les Montmartrois qui ont été profondément émus de cet abattage.

J'espère que vous nous apporterez les éléments les plus factuels.

Je vous remercie, en tout cas, de vos réponses.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le maire du 18^e arrondissement voudrait intervenir sur le projet de délibération. Sur le vœu, pardon.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Oui, quelques mots.

Je laisserai, bien sûr, Christophe NAJDOVSKI répondre sur le fond. Mais j'ai entendu tellement de choses absurdes dans ces trois interventions que je me sentais quand même un peu l'obligation d'intervenir.

Première chose, contrairement à ce qui a été raconté, cet arbre malheureusement mort, ou cette plante malheureusement morte, a été coupé à l'issue d'une concertation assez longue, puisque le sujet a été évoqué pas moins de deux fois au conseil de quartier. D'ailleurs, les habitants ont été associés au choix de la plante vivante qui a remplacé la plante morte. Ce qui est plutôt une pratique habituelle, courante et utile. Premier élément, donc : les riverains ont été pris en compte. Chacun avait bien conscience de la possible sensibilité, et donc, bien entendu que ce travail a été fait.

Deuxièmement, je voudrais que l'on cesse, dans une volonté d'alimenter en permanence des polémiques absurdes, de mettre en cause le travail, notamment des agents de la Ville. Parce que toutes celles et tous ceux d'entre nous qui savent le soin que la DEVE apporte à ces plantes et à ces arbres, chacun sait que l'on ne coupe pas un arbre à Paris par caprice, par envie ou par plaisir. Et donc, si cet arbre a été coupé, c'est qu'il était mort. On peut toujours raconter l'inverse. On peut toujours faire monter toutes les polémiques les plus absurdes. On peut croire soi-même, peut-être avec bonne foi, que l'on est un meilleur écologue que les agents de la Ville. Mais, la réalité, c'est qu'il faut aussi un peu d'expertise.

Et donc, je considère que l'on ne peut pas mettre en permanence en cause la parole et le travail des agents de la Ville qui, notamment sur ces questions, sont reconnus, peut-être pas dans le monde entier mais en tout cas dans toute la France, comme d'excellents experts de ces questions. Et donc, quand la Ville de Paris coupe un arbre, surtout pour le remplacer par un autre au même endroit, "a priori", on peut juste, un tout petit peu, se faire confiance.

Je crois que toute cette histoire en dit beaucoup plus sur l'attitude des uns et des autres à la vérité, à la façon de faire de la politique, que sur la réalité de l'attachement ou pas à la vie végétale dans Paris. Je suis heureux que l'on ait beaucoup de temps à consacrer à beaucoup de choses et que la glycine ait pu occuper tant d'élus pendant tant de temps. Moi, je me suis aussi occupé d'autres choses pendant cette période. Je crois qu'au fond du fond, c'est un peu ce que les Parisiens attendent de nous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les trois groupes de notre Conseil qui ont déposé un vœu à la suite du retrait de la replantation d'une nouvelle glycine sur la place du Calvaire dans le 18^e arrondissement. Cette affaire a fait beaucoup couler d'encre, et de nombreuses accusations inexactes ont pu être diffusées et relayées dans les médias et sur les réseaux sociaux. C'est l'occasion pour moi de rappeler les faits et de rendre hommage au travail des agents de la Ville de Paris, comme l'a fait à l'instant M. le maire du 18^e arrondissement. Travail des agents qui est particulièrement difficile en ce moment.

Que s'est-il donc passé ? Non, les experts sylvicoles de la Ville de Paris et les bûcherons n'ont pas décidé d'abattre une glycine qui bourgeonnait. Comme je le rappelle souvent, personne n'abat un végétal par plaisir et la Ville opère un suivi strict et exigeant de son patrimoine naturel. A deux reprises, en juillet 2020 puis en novembre de la même année, des experts de la DEVE ont constaté le dépérissement irréversible de la glycine.

Avons-nous ensuite décidé de la couper en catimini ? Bien sûr que non. L' élu local en charge des espaces verts s'est rendu sur place, accompagné de l' "Association de défense de Montmartre", une association locale bien connue dans le 18^e arrondissement. Ils ont décidé, en concertation - je le dis à M. BOURNAZEL - de procéder au remplacement de cette glycine emblématique du quartier. D'ailleurs, en réponse également à vos propos, Monsieur BOURNAZEL, je rappelle que pour ce qui est de la chronologie des faits, j'ai donné ces éléments à votre collègue Justine HENRY du 18^e arrondissement, qui me les avait demandés. Je suis prêt à le faire avec quiconque me le demande à nouveau.

Si je regrette l'emballement qui a eu lieu à la suite de cette opération, alimentée par certains sur les réseaux sociaux et dans les médias, cet événement malheureux doit être l'occasion pour nous de valoriser encore mieux le formidable patrimoine naturel de Paris. C'est pourquoi nous vous proposons, à travers le vœu de l'Exécutif, de saisir le Gouvernement pour renforcer la place des végétaux dans la législation nationale, de travailler - comme cela a été proposé par le groupe Ecologiste de Paris, le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, et le groupe "Indépendants et Progressistes", en lien avec les associations - à la création d'un label pour les plantes et les végétaux remarquables, et de travailler à la création de nouveaux outils participatifs pour associer les habitants à cette labellisation.

Je vous propose également de créer un groupe de travail, avec notre collègue David BELLARD, pour faire toute la transparence sur les modes d'intervention en voirie et étudier leur impact sur les végétaux. Enfin, d'intégrer

les végétaux remarquables au nouveau dispositif d'information aux habitants qui sera déployé à partir de la saison prochaine.

Voilà quelques propositions concrètes qui, je l'espère, nous permettront de dépasser ce triste événement et de travailler ensemble de manière constructive à la préservation de notre patrimoine végétal.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Rappel au règlement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - J'ai une demande de rappel au règlement de M. BOURNAZEL.

Allez-y.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Puisque le maire du 18^e arrondissement a semblé mettre en cause les propos qui auraient été tenus, que je n'ai entendu ni de la part du groupe Ecologiste de Paris, ni de Mme LECOUTURIER, en tout cas pas de moi-même, je voudrais simplement dire que jamais le personnel de la Ville n'a été mis en cause. Il suffit de reprendre mes propos et les propos de mes collègues. Ni par écrit, ni par oral.

Je voudrais... C'était une mise en cause personnelle des différents orateurs, donc je voudrais juste rappeler les faits.

Jamais les personnels de la Ville n'ont été mis en cause. Ensuite, si les habitants ont été concertés, pourquoi des centaines de Montmartrois se sont mobilisés ? Parce qu'ils n'avaient pas été informés. Ce n'est pas parce que 10 riverains et une association sont informés, comme député je n'ai pas été informé, comme président d'un groupe d'opposition je n'ai pas été informé. Il fallait simplement m'appeler ou répondre sur les réseaux sociaux aux différentes questions qui avaient été posées.

Je prends note, en revanche, de la réponse constructive de M. l'adjoint à la Maire. J'attends aussi des réponses plus précises sur les demandes de vœux, notamment sur la transparence et sur l'"open data" de la Ville de Paris, qui évitera évidemment toute "fake news", puisqu'à partir du moment où l'on communique, on est transparent. Il n'y a aucun problème. En tout cas, moi, je ne participe pas à la campagne des réseaux sociaux et vous ne trouverez pas un "tweet" de ma part qui mette en cause les services de la Ville ou même les élus. Je les respecte profondément et M. le maire le sait très bien.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la sauvegarde du patrimoine végétal.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la préservation du patrimoine végétal parisien.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'abattage de la glycine place du Calvaire et à la préservation du patrimoine végétal.

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je vais demander aux groupes si les vœux sont retirés au profit du vœu de l'Exécutif.

Concernant le vœu n° 16 du groupe Ecologiste de Paris, est-il retiré ?

M. Émile MEUNIER. - Oui, et si cela peut permettre d'aller de l'avant. C'est une bonne proposition et l'on remercie Christophe NAJDOVSKI.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup.

Concernant le vœu n° 17. Madame Béatrice LECOUTURIER, est-ce que votre vœu est retiré ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Il est retiré.

Je voulais m'associer totalement aux propos précédents de M. BOURNAZEL.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 18 est-il retiré ou pas ?

Oui, il l'est. Très bien.

Merci à tous.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 18 bis déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 128).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie sur les sites appartenant à la Ville.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la fin des expositions et salons animaliers dans des lieux dont la Ville est propriétaire.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux référencés n^{os} 19, 20 et 20 bis relatifs à des salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie sur les sites appartenant à la Ville de Paris.

Pour commencer, la parole est à Mme Douchka MARKOVIC, qui est en ligne avec nous.

Madame MARKOVIC, est-ce que vous êtes avec nous ?

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est là pour demander à la Ville de Paris de ne plus autoriser dans ses espaces la possibilité de mettre en place des salons ou des expositions de vente d'animaux domestiques, sauvages ou exotiques. En effet, ici, on cible plus particulièrement "Animal Expo" et "Paris Animal Show", notamment dans le 12e arrondissement, au niveau du "Parc Floral".

Le vœu que nous avons déposé a été déposé aussi dans le 12e arrondissement. D'ailleurs, je voudrais remercier Emmanuelle PIERRE-MARIE, la maire du 12e arrondissement, et Manon HAVET, à la condition animale, qui ont porté ce vœu, lequel a été voté par le conseil d'arrondissement du 12e arrondissement. Déjà, merci à elles.

Ce vœu, comme je l'ai dit, est là aussi pour dénoncer le fait que ces salons sont là pour faire des achats compulsifs, en sorte que les gens aient envie d'acheter des animaux, alors que l'on sait très bien que la majorité va soit dépérir, quand ce sont des animaux exotiques, soit être abandonnée, quand ce sont des animaux domestiques - chats et chiens. On sait aussi que, dans ces salons, il y a un tiers des chiens qui sont issus du trafic et ont été importés de façon illégale. On est dans un environnement stressant qui n'est favorable ni aux animaux, ni aux humains, finalement. Et donc, l'objectif est de demander que l'on cesse de donner, par exemple via des délégations de service public, cette autorisation, qui est un engagement de la Ville envers le bien-être animal. Cet engagement doit être aussi visible dans les DSP et sur tous les terrains appartenant à la Ville de Paris.

Nous devons montrer l'exemple. Paris doit montrer l'exemple. On doit soutenir l'adoption. Je voudrais ajouter qu'il y a entre 60.000 et 100.000 chiens et chats qui sont abandonnés chaque année. L'objectif n'est pas de favoriser un achat compulsif, mais au contraire, de favoriser l'adoption de tous ces animaux qui ont été abandonnés pendant une année. 60.000, 100.000 chiens et chats, je le rappelle. C'est vraiment très important.

Ensuite, il ne faut pas oublier une chose. C'est que, dans ces salons, il y a aussi ce que l'on appelle les "N.A.C.", c'est-à-dire les "nouveaux animaux de compagnie". Ce sont tous les animaux sauvages que l'on qualifie d'"exotiques".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, parce que vous avez dépassé votre temps de 50 secondes déjà.

Mme Douchka MARKOVIC. - Cela représente des milliers d'animaux qui sont en France dans les familles. Et donc, plusieurs milliards d'euros aussi, puisque ce sont des animaux qui sont retirés de leur espace naturel.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame MARKOVIC, il faut conclure.

Mme Douchka MARKOVIC. - Ce sont des animaux que l'on a retirés de leur pays d'origine, que ce soit à Madagascar, en Indonésie ou dans d'autres pays.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame MARKOVIC, je suis désolé, je dois passer à l'intervenant suivant.

Mme Douchka MARKOVIC. - Tout cela pour pouvoir les maintenir ici en captivité.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Vous avez beaucoup dépassé, Madame MARKOVIC.

Je pense que, manifestement, elle ne m'entend pas.

Mme Douchka MARKOVIC. - Il faut savoir que la captivité de ces animaux est, bien sûr, quelque chose d'extrêmement compliqué, parce que cela demande...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien. Je vous prie de couper le micro de Mme MARKOVIC. Il faut pouvoir avancer. Là, ce n'est pas possible.

Nous allons passer à l'intervenant suivant.

Merci beaucoup.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE, pour deux minutes.

Madame MARKOVIC, vous aviez deux minutes. Je vous ai laissé une minute trente de plus. Mais vraiment, je ne peux pas.

Madame LELIÈVRE, à vous.

Mme Maud LELIÈVRE. - Monsieur le Maire, merci, mais je crois que c'est un sujet important. C'est pourquoi ma collègue a peut-être dépassé son temps.

Chaque année, la Ville de Paris accueille des salons et expositions d'animaux vivants, notamment le salon "Animal Expo" au "Parc Floral". L'objet de ces salons est avant tout commercial, puisqu'ils sont destinés à déclencher des objectifs d'achat. C'est d'ailleurs en ce sens qu'un certain nombre de publicités sont affichées de façon préalable dans le métro, mettant en scène des chatons, des chiots et autres animaux bébés, visant à sensibiliser le public à un achat. Or, ces achats compulsifs d'animaux sont une cause majeure d'abandon ou de maltraitance, parce que le chaton grandit, le chien devient beaucoup plus grand, et il n'est plus possible de les accueillir dans des appartements petits ou parfois avec des enfants en bas âge. Ces ventes ne font pas l'objet d'accompagnement par des professionnels, comme peuvent le connaître les adoptions à la S.P.A. qui permettent de faire prendre en compte au futur adoptant la taille de l'animal, son caractère, la compatibilité avec des enfants ou des personnes âgées, ainsi que la compatibilité avec d'autres animaux présents dans le foyer.

Il est donc nécessaire, lorsque l'on veut être une ville sensible à la condition animale, de freiner ces achats coup de cœur qui ne peuvent aboutir qu'à des mauvaises conditions de vie postérieures pour l'animal, mais au moment même du salon, où les animaux sont soumis au stress, à la promiscuité, au bruit et à la lumière. Les salons favorisent également le commerce intermédiaire des animaux de compagnie. Ce qu'a dénoncé le député Loïc DOMBREVAL dans un rapport remis longuement.

Nous avons connaissance du vœu et du contre-vœu qui a été déposé par l'Exécutif visant à lancer une concertation avec les délégataires. Nous vous proposons l'inverse, c'est-à-dire interdire la tenue des salons, notamment "Animal Expo", en attendant l'aboutissement de cette concertation. Celle-ci devra bien évidemment prendre en compte le bien-être animal et pas uniquement l'aspect économique pour la Ville de Paris.

Nous avons pour objectif, avec le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, de faire avancer la cause animale à Paris avec réalisme et efficacité. Maintenir ces salons de vente et d'exposition ne nous semble pas compatible avec cet objectif, ni avec celui affiché par la Ville de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente un vœu de l'Exécutif en réponse au vœu du groupe Ecologiste de Paris et du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, relatif aux salons d'expositions et de ventes pour animaux domestiques organisés sur des sites appartenant à la Ville de Paris. Sont concernés notamment le salon "Animal Expo" au "Parc Floral" et le salon "Paris Animal Show" au "Parc des expositions de la porte de Versailles". Il s'agit pour nous, comme nous l'avons fait lors de précédents Conseils de Paris, d'interroger la place des animaux dans la ville et les effets que peut avoir une marchandisation sans limites. Je peux le dire d'entrée de jeu : comme vous, je pense que ces salons, en l'état, ne peuvent perdurer.

Je vous dérange, Madame DATI ?

Par contre, vous, vous me dérangez.

Merci. Merci.

D'une part, ces salons encouragent fortement les achats compulsifs. Ces achats qui se font sur un coup de cœur sans avoir pris pleinement la mesure des engagements que suppose la possession d'animaux domestiques. Or, on n'achète pas un animal comme on achète une lampe ou un bijou. Prendre soin d'un animal vivant doit d'abord passer par la case information, en lien avec des éleveurs professionnels. Je rappelle que ces achats compulsifs génèrent de nombreux abandons : plus de 100.000 chaque année en France. Le pire bilan européen.

D'autre part, la présence d'animaux parfois non sevrés dans ces salons qui accueillent plusieurs dizaines de milliers de visiteurs, n'est pas compatible avec les critères de bien-être animal. La place d'un animal n'est pas dans une vitrine ou dans un stand.

Pour toutes ces raisons, le "statu quo" n'est pas acceptable. Nous devons faire évoluer ces salons. Je dis "évoluer", car la suppression simple et immédiate n'est, en revanche, ni possible ni souhaitable. La programmation de ces événements se fait, en effet, dans le cadre d'une délégation de service public. Nous devons travailler avec les délégataires pour la faire évoluer. C'est d'ailleurs ce que j'ai commencé à faire lors du premier comité de suivi de programmation du "Parc Floral", qui s'est tenu le 22 mars dernier avec le délégataire, en indiquant que la Ville souhaitait et demandait des évolutions concernant "Animal Expo". Enfin et surtout, j'ai la conviction que nous pouvons faire évoluer ces événements pour les rendre compatibles avec nos exigences en matière de bien-être animal. Nous pourrions, par exemple, imaginer un salon qui valorise particulièrement les refuges et encourage l'adoption plutôt que la vente.

Je me permettrai de faire simplement une remarque sur les propos de Mme LELIÈVRE qui a parlé de réalisme et d'efficacité. C'est précisément la méthode que nous proposons. Votre vœu, tel qu'il est formulé, Madame, pourrait laisser entendre que la Ville de Paris pourrait souhaiter, par exemple, la suppression du "Salon de l'agriculture" sur son territoire. C'est la raison pour laquelle nous n'appellerons pas à l'adoption de votre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Pour toutes ces raisons, je vous propose d'acter le lancement d'une concertation avec tous les destinataires concernés et les associations de protection des animaux, en vue de faire évoluer le modèle des salons du secteur animalier, en prenant mieux en compte la question du bien-être animal et en n'y autorisant plus la vente d'animaux de compagnie.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai été saisi de plusieurs demandes d'explication de vote.

Nous allons commencer par M. René-François BERNARD, qui est en ligne avec nous.

Nous vous voyons. Allez-y.

Par contre, votre micro est coupé.

C'est en bas. Parfois, c'est inscrit "rétablir le son".

Non ? Très bien.

Le vœu n° 19 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Madame MARKOVIC, est-ce que vous pouvez lever un pouce en l'air s'il est maintenu ? Cela nous évitera de perdre du temps.

Non. Il est retiré.

Très bien. Je vous remercie.

Le vœu n° 20 est-il maintenu ?

Mme Maud LELIÈVRE. - Oui, il est maintenu. Nous ne souhaitons pas attendre 2022.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Monsieur BERNARD, vous avez une autre explication de vote sur ce vœu.

Souhaitez-vous la faire ? Pouvez-vous la faire ?

Votre micro est coupé. Non ?

L'assistance est en route.

M. René-François BERNARD. - C'est bon ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Oui, on vous entend.

M. René-François BERNARD. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Changer Paris partage les inquiétudes exprimées au sujet des salons animaliers et la volonté de favoriser le bien-être des animaux. Voici un vœu de l'Exécutif qui est une belle synthèse des considérants des vœux proposés par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, et par le groupe Ecologiste de Paris, qui lance une concertation avec les interlocuteurs afin de gérer les transitions incontournables, comme l'a dit Christophe NAJDOVSKI.

Il est nécessaire d'entamer une réflexion sur le modèle des salons animaliers, voire d'évoluer vers la fin de la vente d'animaux lors de ces rassemblements. Nous devons, toutefois, répondre à la question : où les Parisiens

peuvent-ils adopter des animaux ? L'alternative entre les refuges S.P.A. et les élevages pour les animaux de race très chers, ne nous paraît pas satisfaisante. Le groupe Changer Paris demande donc que la concertation proposée sur les salons animaliers soit élargie à la question de l'acquisition des animaux dans son ensemble et au renforcement d'une prise de conscience de l'engagement des maîtres lors de l'adoption d'un animal. Et plus encore, dans le prolongement de la mission "Animal en ville", s'attacher à la cause animale dans Paris qui est inscrite dans la feuille de route de l'adjoint à la Maire de Paris portant, depuis cette mandature, la charge de la condition animale.

Nous demandons aussi un renforcement des sanctions de la DPSP en matière de maltraitance animale. Aussi, les élus du groupe Changer Paris voteront pour le vœu de l'Exécutif et s'abstiendront sur les deux autres vœux. S'ils sont maintenus, nous ne les voterons pas.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote du vœu n° 20, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Les opérations de vote sont ouvertes.

Je vous dis quand cela fonctionne.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

C'est bon, vous pouvez y aller.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

A présent, je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 20 bis déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 129).

2021 DAE 93 - Convention et subvention de fonctionnement (54.000 euros) à l'association "La Communauté EcoTable".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAE 93 relatif à une convention et à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "La Communauté EcoTable".

Pour commencer, la parole est à Mme la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, projet de délibération soumis à notre approbation qui vise à soutenir l'association "La Communauté EcoTable", qui s'inscrit et souscrit pleinement à la stratégie pour une alimentation durable, que nous avons adopté dans notre Conseil le 3 mai 2018. Je vous rappelle que cette stratégie a été élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire parisien, sur la base d'un état des lieux partagé de l'alimentation à Paris. Le travail qui a été fait est très précieux. Il s'articule autour de quatre axes prioritaires. L'accès de toutes et tous à une alimentation durable. Dans cette période de crise, on voit à quel point c'est important. L'augmentation de l'autonomie et de la résilience alimentaire. Enfin, la prévention du gaspillage alimentaire et de la production de déchets, et la mise en réseau des acteurs.

Vous le savez, la question de l'alimentation est totalement au centre - et ce, depuis le début de la mandature - de nos travaux, de nos réflexions, avec la création d'une délégation à part entière, voulue par Anne HIDALGO et portée au sein de l'Exécutif par Audrey PULVAR.

Depuis sa création, "La Communauté EcoTable" participe pleinement au développement de l'alimentation durable à Paris. Elle est aujourd'hui un acteur majeur et légitime dans le domaine de l'alimentation durable, dont nous souhaitons évidemment accompagner le développement. Cette association, fondée en avril 2019, fédère aussi bien des citoyens, des citoyennes, que des restaurateurs professionnels engagés pour une alimentation durable et une restauration responsable. Elle mène depuis plus d'un an des actions de sensibilisation remarquables auprès du grand public, comme pendant le premier confinement, au cours duquel elle a livré plus de 30.000 repas aux soignantes et soignants, dans plus de 29 structures médicalisées. Ces dernières semaines, "La Communauté EcoTable" est également venue en aide aux étudiantes et étudiants, à travers l'opération "Restaurons les étudiantes

et les étudiants durablement !", au cours de laquelle la communauté a cuisiné et livré 500 repas par semaine aux étudiantes et étudiants de Paris, frappés durement par la crise économique et éligibles à l'aide alimentaire.

Aujourd'hui, cette communauté exemplaire et grandissante nous demande de la soutenir pour un projet ambitieux et qui, à titre personnel, me tient beaucoup à cœur, parce qu'évidemment, ils se sont implantés dans le 10e arrondissement et dans le 11e arrondissement pour créer un quartier pilote, dit "quartier pilote alimentation durable". Une fois encore, nous nous positionnons à une échelle supralocale sur un périmètre de 2 kilomètres carrés, situé entre les stations Père-Lachaise et Colonel-Fabien. Ce projet s'inscrit dans le temps sur cinq ans, vise un maillage territorial fort, une chaîne d'acteurs soudés, allant des restaurants aux commerces de bouche, en passant par l'aide alimentaire et la restauration collective. Son lancement est prévu pour l'automne 2021. Son budget total est de 250.000 euros et devrait permettre notamment la création de 2 emplois.

En soutenant le projet à hauteur de 30.000 euros, Paris participera à la création d'un nouveau modèle inspirant de développement économique et social, qui favorise les synergies entre celles et ceux qui dégustent, qui mangent, qui cuisinent et qui produisent. "La Communauté EcoTable", en s'associant à la Ville, facilitera la transformation de nos quartiers, l'inclusion de tous les acteurs économiques, sociaux et locaux. C'est vraiment le moment, je pense, de nous lancer dans ce type d'opération et d'expérimentation.

Enfin, si ce projet de délibération comprend le projet pilote d'alimentation durable, il prévoit également une subvention de fonctionnement d'un montant de 24.000 euros pour renforcer l'action "Restaurons les étudiantes et les étudiants durablement !". Cela permettra de financer 4.000 repas supplémentaires. Nous en avons beaucoup besoin. Les étudiantes et les étudiants en ont beaucoup besoin en ce moment. Pour passer à 750 repas par semaine et ainsi, augmenter le nombre de centres de distribution jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021.

Je vous invite donc, aux côtés d'Audrey PULVAR, à soutenir "La Communauté EcoTable" qui nous est précieuse.

Je vous remercie.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe Ecologiste de Paris, qui est en Webex.

Mme Chloé SAGASPE. - Bonjour. Vous m'entendez ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Oui, très bien.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, bien évidemment, les écologistes se réjouissent de cette subvention qui est attribuée à l'association "La Communauté EcoTable", dont nous avons eu l'occasion la semaine dernière de parler lors du Conseil du 11e arrondissement, puisque, comme cela a été rappelé par la maire du 10e arrondissement, il y a un projet de quartier pilote de l'alimentation durable qui se situe à cheval entre le 10e arrondissement et le 11e arrondissement, que nous saluons, mais sur lequel je ne reviendrai pas plus précisément.

Je tiens plus particulièrement à saluer ici leur action et leur mobilisation qui a été essentielle en ces temps de crise, puisque lors de la première vague et grâce à l'engagement de chefs, de productrices, de producteurs et de bénévoles, alors que les cantines hospitalières fermaient, ce sont près de 30.000 repas de qualité qui ont été cuisinés et livrés pendant huit semaines au personnel soignant, qui est, on le sait, en première ligne face à la pandémie et mis à rude épreuve. C'est d'ailleurs l'occasion une nouvelle fois, pour nous, écologistes, comme nous l'avons fait ce matin, de leur rendre hommage, de saluer leur courage, et surtout, de leur adresser tous nos remerciements, notre soutien et notre profonde reconnaissance pour leur dévouement à toute épreuve afin de faire face à cette troisième vague de l'épidémie qui frappe de plein fouet notre ville.

Mais ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération, puisqu'après ce soutien aux soignantes et aux soignants, l'association se remobilise et enfile son tablier une nouvelle fois pour venir en aide aux plus démunis, et faire preuve de solidarité envers celles et ceux qui en ont besoin. Depuis mars dernier, elle a mis en place une nouvelle opération qui est à destination, cette fois-ci, des étudiantes et des étudiants qui sont - on le sait - plongés dans une précarité grandissante, qui a été fortement accentuée par la crise sanitaire. Depuis le début de la crise, le quotidien de la jeunesse n'a eu de cesse de se détériorer. Selon l'association, c'est plus d'un étudiant sur deux qui bénéficie de l'aide alimentaire aujourd'hui et qui n'y avait pas recours avant la pandémie. Ce chiffre s'aggrave malheureusement de jour en jour. En effet, faute d'avoir pu conserver leur "job", bon nombre d'entre elles et d'entre eux sont conduits à sauter des repas. A Paris, vous avez toutes et tous vu, comme moi, des centaines d'étudiantes et d'étudiants faire la queue dans des files d'attente interminables aux distributions alimentaires organisées par la Ville.

L'objectif de "La Communauté EcoTable", que nous saluons, est donc de cuisiner et de distribuer au moins 500 repas par semaine sous la forme de paniers repas pour les étudiantes et étudiants au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire. Grâce à cette subvention et à notre soutien aujourd'hui, ils pourraient ainsi passer désormais à la distribution de 750 repas hebdomadaires. Restaurer les corps et les forces des étudiantes et des étudiants lors de

cette troisième vague, c'est la mission que s'est donnée l'association. Nous devons leur donner les moyens de leur ambition. C'est pourquoi le Groupe Ecologiste de Paris votera bien sûr l'octroi de cette subvention. Car nous savons que la précarisation des étudiantes et des étudiants est l'affaire de toutes et tous. D'ailleurs, je terminerai en citant les mots du coprésident de "La Communauté EcoTable", Hervé MARRO : "Car comment pourrions-nous rêver du monde d'après sans l'optimisme puissant et inspirant de la jeunesse ?"

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame SAGASPE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chère Carine.

Merci, chères collègues, Alexandra CORDEBARD et Chloé SAGASPE.

Merci aussi à M. le président de la 8e Commission pour vos paroles très aimables tout à l'heure.

Je ne vais pas redire ce qui a déjà été dit de façon très précise et complète par les précédentes intervenantes, mais nous sommes nombreux dans cet hémicycle à connaître "La Communauté EcoTable". Non seulement parce qu'elle fait un travail remarquable en faveur d'une alimentation plus locale, plus durable et d'une restauration plus responsable, mais aussi parce que ses membres, qu'il s'agisse de restaurateurs, d'acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la valorisation des déchets alimentaires ou encore de l'agriculture urbaine, sont des acteurs engagés.

Vous avez initialement prévu de ne soutenir "La Communauté EcoTable" que, si j'ose dire - car il s'agit d'un projet ambitieux dont vous parlait Alexandra CORDEBARD à l'instant - pour lui permettre de déployer dans les 10e et 11e arrondissements son premier quartier pilote de l'alimentation durable, qui est une forme de réplique hyperlocale de notre stratégie pour une alimentation durable adoptée en 2018.

La mise en œuvre de ce Q PAD, alors même que nous lançons l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire" et que nous élaborons notre nouveau "Plan Alimentation durable" pour 2021-2026, et que nous venons d'obtenir de la part du ministère de l'Agriculture la reconnaissance de notre projet alimentaire territorial, cette mise en œuvre de Q PAD me semble avoir beaucoup de sens. Nous vous sollicitons pour lui accorder une subvention de 30.000 euros. Ce que nous ferons à l'échelle de la Ville, voire de la Métropole, à savoir fédérer les différents acteurs de territoires autour de la question de l'alimentation dans ses dimensions écologique, sociale, économique et sanitaire, "La Communauté EcoTable" le fera à l'échelle de ce quartier.

J'aurais aimé que nous puissions nous en tenir là, mais c'était sans compter la crise qui frappe durablement, d'une part, une bonne partie des étudiants et d'autre part, beaucoup de restaurateurs. Face à la précarité qui touche une grande partie de notre jeunesse, "La Communauté EcoTable" a lancé début mars l'opération "Restaurons les étudiantes et les étudiants durablement !", qui permet de servir plusieurs centaines de repas par semaine à ces jeunes en situation de grande précarité alimentaire.

Je sais le travail et les efforts déjà fournis par mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY et Léa FILOCHE, ainsi que par les services de la Ville, pour déployer un dispositif d'aide alimentaire grâce auquel, avec l'appui des associations d'aide alimentaire, la Ville distribue déjà 30.000 équivalents repas aux étudiants chaque semaine.

Avec cette subvention pour "La Communauté EcoTable" d'un montant de 24.000 euros, nous poursuivons un double objectif : contribuer à l'effort fourni par la Ville pour répondre aux besoins essentiels d'étudiants en grande précarité, et réaffirmer notre soutien aux restaurateurs et aux restauratrices qui souffrent depuis trop longtemps de ne pas pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions. Ils s'engagent avec enthousiasme dans cette opération généreuse. J'ai eu la chance, ces dernières semaines, de rencontrer plusieurs d'entre eux qui participent à cette initiative, et au-delà, de la fierté qu'ils expriment. Ils sont souvent heureux de pouvoir tout simplement faire leur travail. Je tiens à les remercier et à saluer leur engagement. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAE 93.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 93).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen des projets de délibération et vœux de la 1ère Commission.

Conformément à notre règlement intérieur, je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente de la 1ère Commission, présente en Webex.

Merci, Madame la Présidente.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Très brièvement, au cours de cette 1ère Commission, M. Paul SIMONDON a présenté les éléments de suivi de l'exécution budgétaire, avec un débat et des interventions de M. ALPHAND et de Mme SIMONNET. J'ai regretté - je ne suis pas la seule, je crois - une nouvelle fois le caractère tardif et lacunaire des informations qui sont fournies aux membres de la Commission des finances, et ce, tout particulièrement en ce qui concerne le suivi des dépenses et des pertes de recettes occasionnées par la crise sanitaire et la crise économique qui est intervenue depuis un an.

Nous avons eu aussi le plaisir d'entendre Mme Alice TIMSIT, qui est venue présenter les intentions qui ont conduit le groupe Ecologiste de Paris à proposer un dispositif de financement participatif vert et citoyen au bénéfice de la transition écologique. Il y a eu une discussion très intéressante, avec des interventions de MM. ALPHAND, SIMONDON, CASANOVA, MARTINS. Des réponses qui ont été apportées par Mme TIMSIT et M. GLEIZES aux nombreuses questions parfois techniques posées par les membres de la Commission.

Les principaux projets de délibération qui ont donné lieu à débat ont été les projets de délibération présentés par M. HOCQUARD, et également les projets de délibération de Mme GABELOTAUD, avec des questions notamment sur la portée et l'ampleur de la participation de la Ville de Paris au "Fonds Résilience" de la Région Ile-de-France.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

2021 DAE 89 - Avenants aux conventions relatives au "Fonds Résilience Ile de France et collectivités".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen du projet de délibération DAE 89 concernant des avenants aux conventions relatives au "Fonds Résilience Ile-de-France et collectivités".

La parole est d'abord à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

Monsieur BOHBOT, nous entendez-vous ?

Vous avez la parole, Monsieur BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lors du dernier Conseil de Paris, le groupe Changer Paris appelait de ses vœux le renouvellement de l'adhésion de la Ville au "Fonds Résilience" mis en place par la Région Ile-de-France et sa présidente, Valérie PÉCRESSÉ, qui avait permis d'aider dans un premier temps 5.000 entreprises franciliennes et de faciliter le maintien de près de 20.000 emplois. Je ne peux que me féliciter de ce projet de délibération qui prend le même engagement, à la même hauteur que lors de la première mouture, c'est-à-dire à hauteur de 10 % de la somme engageable au maximum.

L'atonie de la vie sociale et l'engourdissement généralisé de la capitale et du pays tout entier à cause de la pandémie, ne doivent pas occulter la situation dramatique du commerce parisien, durement impacté par des mois de fermeture et de cessation d'activité. C'est, tout d'abord, la situation personnelle dramatique de ces chefs de moyennes, petites et très petites entreprises, ainsi que celle de leurs employés, qui risquent de se retrouver sans emploi et dans une situation financière catastrophique. C'est, ensuite, la survie même du tissu économique parisien qui est en danger. Alors que la Ville de Paris lutte depuis des années pour le maintien de la diversité commerciale en son sein, jamais Paris n'a affronté un tel appauvrissement de son offre commerciale. C'est, enfin, indirectement le moral des Parisiens et notre patrimoine même qui sont en question. Le tissu des petits commerçants parisiens est à la fois l'agrément d'une rue, le lieu de convivialité de ses habitants qui distingue Paris des autres capitales, ainsi que le lieu d'exploration et l'inventivité des jeunes créateurs d'entreprises.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe Changer Paris votera ce projet de délibération qui vient appuyer le travail de la Région Ile-de-France. C'est également pour permettre à Paris son charme, sa diversité, son exception, qu'il nous faut - nous, élus du Conseil de Paris - déborder de créativité pour anticiper les besoins des commerçants.

Rachida DATI et le groupe Changer Paris ont proposé, proposent et continueront de proposer des allègements de taxes, des exonérations de charges, des aménagements de droits, dès qu'ils le jugeront opportun. Il ne convient pas seulement d'exonérer les entreprises fermées administrativement. Face à une crise qui dure depuis plus d'un an, il faut aller au-delà des besoins des commerçants, il faut engager à fond la collectivité dans son rôle contracyclique et anticiper les mesures nécessaires au maintien de l'offre commerciale à Paris. A titre d'exemple, nous proposons, lors de ce Conseil, l'adoption de plusieurs vœux qui vont des mesures globales jusqu'à des exonérations ciblées et spécifiques de taxes. Ces mesures sont innovantes et réellement utiles pour le tissu économique parisien, et nous vous encourageons à les voter.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur BOHBOT, je vous remercie de votre intervention sur le "Fonds Résilience 2" et la future participation importante de la Ville de Paris à celui-ci. En effet, aux côtés de la "Banque des territoires", de la Métropole du Grand Paris, de la Région et des 70 autres collectivités franciliennes, nous allons intervenir à un niveau directement sous la forme d'octrois d'avances remboursables à taux zéro et sans garanties, pour soutenir les petites entreprises parisiennes dans la crise économique et sociale actuelle.

Ce fonds vise en particulier celles ayant connu un refus de prêt garanti par l'Etat et qui restent sans réponse ou sans solution. Elles sont nombreuses dans les secteurs économiques qui sont les plus impactés par la crise actuelle : hôtellerie, restauration, commerce, artisanat, tourisme, événementiel, et bien d'autres. Les financements mobilisés doivent permettre à leurs bénéficiaires de relancer leur activité et de financer le coût des adaptations indispensables à une reprise de l'activité.

Nous nous retrouvons dans la nécessité de mener cette action de façon concertée avec nos grands partenaires, en adéquation avec les besoins locaux au plus près des territoires. Le prolongement de la crise sanitaire doit nous conduire à poursuivre nos efforts pour soutenir les entreprises et les emplois parisiens. C'est d'ailleurs tout le sens de nos actions en faveur d'une relance économique territorialisée, et c'est ce que nous demandons à l'Etat depuis le début de cette crise.

Heureusement, les collectivités se mobilisent. Le premier "Fonds Résilience" a permis, par un versement de 8,75 millions d'euros de la Ville, de soutenir 1.640 entreprises parisiennes, avec une aide moyenne de 18.496 euros et un montant total d'intervention sur le territoire de 30,33 millions d'euros.

Suite à l'autorisation du Ministère de l'Economie et des Finances de prolonger le dispositif jusqu'au 30 avril, la Maire de Paris a donné son accord pour poursuivre le financement de la Ville de Paris pour l'année 2021 et de contribuer à hauteur de 5 millions d'euros à celui-ci. Ce projet de délibération permet également d'approuver les évolutions réglementaires du fonds, en particulier la modification de la date de création de l'entreprise concernant l'éligibilité, portée au 30 septembre 2020, afin de permettre aux entreprises créées entre les deux confinements de bénéficier du "Fonds Résilience". Cette nouvelle contribution est aujourd'hui soumise au vote du Conseil de Paris. Je vous invite à la voter et vous remercie pour vos soutiens.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAE 89.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 89).

Je vous en remercie.

Rappel au règlement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés, à commencer par le vœu référencé n° 21 relatif à la réforme de l'assurance chômage.

Mais, au préalable, nous sommes saisis d'un rappel au règlement par Mme Catherine DUMAS, du groupe Changer Paris.

Madame DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

C'est mon collègue Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, qui va le faire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Nous voulions interpeller l'Exécutif sur ce vœu. Ce vœu, au regard de l'article 14, ne correspond pas à une compétence de la Ville de Paris. On a eu un travail avec tous les groupes politiques pour essayer de réduire un certain nombre de vœux qui n'avaient pas d'objet dans cette Assemblée. Que la Maire de Paris saisisse le Gouvernement, j'espère qu'elle le fait, parce que c'est important, mais cela peut passer par un mail et pas par un vœu.

Je rappelle que l'on doit aussi être économe et que l'on doit respecter ce qui a été convenu, à savoir les compétences de notre Assemblée et de la Ville de Paris, et qu'en l'occurrence, l'assurance chômage, je suis désolé,

cela n'entre pas dans le champ des compétences de la Ville de Paris. Je le rappelle et je tiens à ce que l'Exécutif soit aussi ferme. Si c'est notre cas, nous nous y conformerons.

Je suis désolée, Madame, la recevabilité des vœux doit être examinée par l'Exécutif qui doit avoir son mot à dire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, la parole est à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je rappelle que la 4^e Commission a donné un avis très mitigé sur cette question. Je suis en 1^{ère} Commission. Ce vœu n'a pas été déposé. Voilà. Donc, je le dis : on dévoie le règlement intérieur.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Vous en avez terminé, Monsieur BOULARD ?

Très bien.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réforme de l'assurance-chômage.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - La Maire de Paris étant maîtresse de l'ordre du jour de notre Conseil et le vœu étant dûment inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil, la parole, pour le présenter, est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue Geoffroy BOULARD, vous dites qu'il n'y a pas de lien entre la Ville de Paris et la réforme de l'assurance chômage. Très simplement, lorsque le Gouvernement fait le choix de restreindre l'accès et de restreindre les personnes qui pourront être indemnisées au chômage... Je vous rappelle que l'UNEDIC a quand même estimé que 1,15 million de personnes subiront une baisse de leurs indemnités dès le 1^{er} juillet 2021. Qui est en charge du R.S.A. ? Qui mène des politiques de lutte contre la précarité, si ce n'est pas notre collectivité ? Parce que le Gouvernement affiche une économie de 1,30 milliard d'euros.

En réalité, nous ne sommes pas dupes : il ne s'agit pas d'une économie, mais simplement d'une dépense reportée sur les collectivités et sur la population. Car, et je vous le rappelle là encore, le chômage n'est pas une faveur, n'est pas un don, mais c'est bien un droit acquis par les cotisations des travailleuses et des travailleurs. Et donc, oui, nous présentons ce vœu au Conseil de Paris. Nous pensons qu'il a toute sa place, ici, dans notre Assemblée. Nous sommes tout à fait amenés à nous prononcer sur cette réforme qui impliquera et aura des impacts très lourds sur notre collectivité. Je vous rappelle que le R.S.A...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Mme NAGET ne vous entend pas.

Vous avez eu votre temps de parole. Je vous prie de respecter celui de Mme NAGET.

Mme Camille NAGET. - Alors que nous sommes dans une crise sanitaire sans précédent, avec une crise économique et sociale dont nous pouvons à peine mesurer l'ampleur, le Gouvernement a décidé de faire des économies sur le dos des plus précaires.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame NAGET...

Mme Camille NAGET. - Ecoutez, on ne peut pas parler dans ces conditions. C'est vraiment très irrespectueux.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Vous allez pouvoir reprendre, Madame NAGET.

Les règles ont été respectées. Vous avez une interprétation différente, mais les règles ont été respectées.

Mme Camille NAGET. - Ecoutez, je pense que toutes celles et ceux, le 1,15 million de personnes qui vont être touchées de plein fouet par cette réforme de l'assurance chômage, apprécieront le débat qui est en train de se passer dans cet hémicycle.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je préside la séance. Je vous demande de laisser terminer Mme NAGET qui est l'oratrice.

Pouvons-nous reprendre ?

Merci.

Madame NAGET, vous en étiez à...

Il reste 45 secondes à Mme NAGET.

Je vous propose de la laisser terminer, comme vous avez pu terminer, puis vous aurez la parole.

Madame NAGET, vous avez de nouveau la parole pour terminer votre intervention.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Très brièvement, on voit là ce qui est mené. En pleine pandémie, avec le taux de chômage que nous connaissons, avec les plans de suppressions d'emplois qui se multiplient, avec le R.S.A. qui a bondi de 13 % à Paris, le Gouvernement choisit de faire des économies, encore une fois sur le dos des plus précaires.

Bien vite oubliés les premiers de corvée sacrifiés sur l'autel des politiques d'austérité.

Je voudrais redire un mot sur ce qui se passe dans l'hémicycle et dont je n'ai que des échos. Je pense que toutes celles et ceux qui vont souffrir des réformes et de cette politique apprécieront ce qui est en train de se passer. Je trouve regrettable que nous ne puissions pas mener les débats sereinement dans ce Conseil et qu'il n'y ait pas le respect que nous nous devons à chacun.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

Rappel au règlement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur le Président du groupe Paris en commun, Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Je pense que cette attitude, cette situation, mérite un rappel au règlement.

D'abord, si nous avons la même attitude à chaque fois qu'un groupe, y compris le vôtre, déposait un vœu hors du champ des compétences municipales, on saura vous le rappeler. Je suis sûr qu'il y en a d'autres, dans la suite du Conseil, qui viennent de vous. Comme par hasard, cela tombe sur l'assurance chômage. Ce n'est peut-être pas dans les compétences municipales, mais c'est dans la vie concrète de milliers de Parisiens aujourd'hui et dans les mois à venir.

Ensuite, je veux vous le dire : ces situations arrivent à peu près systématiquement lorsqu'une femme intervient et lorsqu'une femme préside le Conseil de Paris. Je pense qu'il est temps de mettre fin à cette misogynie dans la tenue de nos débats. Votre réaction montre que j'ai touché juste. Regardez-vous, regardez nos séances, regardez votre attitude et regardez nos débats. Je pense qu'il n'y a rien à ajouter, mais je pense qu'il faudrait une prise de conscience et un changement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Madame DUMAS, puis Patrick BLOCHE.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire, de me donner enfin la parole.

Je demande une suspension de séance.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Suspension de séance pour trois minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures deux minutes, est reprise à dix-sept heures six minutes, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, reprise de la séance, avec une intervention de M. Patrick BLOCHE.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je souhaiterais que notre séance se poursuive dans de bonnes conditions. J'ai suivi, en salle Webex, les échanges qui ont eu lieu suite à une interpellation de Geoffroy BOULARD et une interprétation du règlement intérieur du Conseil de Paris, que nous avons d'ailleurs modifié ensemble et qui n'est en rien incompatible avec le vœu dont nous débattons actuellement.

Il est écrit : "Un vœu non rattaché concerne tout sujet d'intérêt local". Et vous avez même rajouté : "Il doit nécessairement être en lien - je dis bien "en lien" - avec les compétences et les politiques publiques de la Ville de Paris". Comment nier que la réforme actuelle de l'assurance chômage aura des conséquences très concrètes et inévitablement douloureuses pour nombre de Parisiennes et de Parisiens ? Personne ne peut nier que la réforme de l'assurance chômage est en lien et aura des conséquences sur les politiques publiques de la Ville de Paris, notamment sur toute la politique que nous menons en termes de solidarité et d'aide, puisque la Ville de Paris sera sans doute encore plus sollicitée en direction de ces personnes privées d'emplois et qui, compte tenu de cette réforme inacceptable et inadmissible du Gouvernement, vont se trouver un peu plus précarisées.

Le lien est donc évident. L'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris a été respecté. Camille NAGET était en droit de le présenter, comme le groupe Communiste et Citoyen était en droit de le déposer, et comme la Maire de Paris, maîtresse de l'ordre du jour, était en droit, bien sûr, de l'inscrire à nos débats.

Nous sommes dans la vraie vie. Nous représentons le peuple parisien. Je lisais encore, il y a quelques semaines, que certaines et certains sur les bancs de l'opposition disaient que nous ne discutons pas dans cet

hémicycle des vrais sujets et des vraies préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Quand on les discute, vous les contestez. Ayez un peu de cohérence.

Je souhaiterais vraiment que cette séance du Conseil de Paris continue de débattre des vrais sujets qui intéressent nos concitoyennes et nos concitoyens. Continuer à débattre des vraies préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Ou alors l'interruption avait un autre objet, mais je n'ose l'évoquer.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous redonne la parole, Madame DUMAS, pour une minute, dans l'esprit de responsabilité qui, je pense, est le nôtre à tous à ce stade. Puisqu'après, nous donnerons la parole à l'Exécutif pour répondre sur le fond.

Madame DUMAS, une minute.

Mme Catherine DUMAS. - Je voudrais juste dire, et encore plus pour répondre à Patrick BLOCHE : il n'y avait pas d'intention. Ce que je trouve assez détestable, c'est que nous avons été attaqués. Notre groupe est traité, d'une façon générale, de misogyne, parce qu'il s'agissait d'une collègue femme qui s'exprimait. Je pense que, là, il y a un vrai problème. Si, quand une femme s'exprime, on ne peut plus rien dire, vraiment il y a un vrai sujet. Il y a une dimension racialisée dans ce qui a été dit.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame DUMAS.

Rappel au règlement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - La parole est à M. BONNET-OULALDJ, puis nous passerons à la réponse de l'Exécutif, aux explications de vote et au vote sur le fond.

Monsieur BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je vais faire un rappel au règlement et demander une suspension de séance pour deux motifs.

Comme l'a dit très bien Patrick BLOCHE, ce vœu concerne des milliers de Parisiens qui sont déjà dans la précarité et concerne directement le Conseil de Paris. Je sais, Geoffroy BOULARD, que vous êtes attentif au budget de la Ville, que vous êtes d'ailleurs membre de la 1ère Commission. Vous savez très bien que cette réforme de l'assurance chômage aura une conséquence immédiate sur le R.S.A. Cela veut dire qu'en sortant des personnes de l'assurance chômage, elles iront pointer au R.S.A. Qui paye le R.S.A. ? C'est la collectivité parisienne.

Quand vous dites que ce vœu est irrecevable, vous êtes, vous-même, dans quelque chose qui n'est pas maîtrisé de votre côté, puisque vous ne tenez pas compte de cet aspect automatique de la sortie de milliers de Parisiens de l'assurance chômage et des conséquences pour la Ville.

Enfin, sur la forme. Il s'avère que j'étais dans le bureau, puisqu'actuellement je partage le bureau de Camille NAGET, et nous étions ensemble. Camille NAGET est en Webex, elle n'est pas dans cette salle. Vous avez vociféré, son intervention a été coupée, interrompue. Elle est à distance et ne peut pas répondre. Sur la forme, la manière dont vous vous êtes conduit est aussi inacceptable.

Je voudrais rappeler à Catherine DUMAS. Catherine, vous savez que nous nous respectons depuis longtemps et que je vous ai toujours respectée, que vous m'avez toujours respecté. Nous avons eu une réunion des présidents de groupe, il y a quelques semaines, sur la manière dont nos débats sont conduits. Nous avons convenu et sommes tombés d'accord sur : attention à la manière dont nous nous comportons devant les Parisiens qui nous écoutent, attention à tous les incidents de séance qui sont provoqués à chaque fois - j'entends vos propos et vos excuses, finalement - notamment quand il s'agit d'une femme qui s'exprime dans cet hémicycle.

Pour toutes ces raisons, je demande une interruption de séance.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous procédons à une interruption de séance pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures douze minutes, est reprise à dix-sept heures quatorze minutes, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous invite à reprendre la séance.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réforme de l'assurance-chômage. (Suite).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour ce faire, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD pour répondre au vœu n° 21.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Oui, l'assurance chômage, sujet éminemment important comme il a été rappelé, surtout dans le contexte actuel, inédit et imprévisible. La structuration de l'économie parisienne, qui est singulière, fait que cette réforme va beaucoup impacter les Parisiens et les Parisiennes, et donc, dans l'accompagnement global de ce que nous pourrions porter en tant que collectivité auprès de ce public. Je répondrai donc à ce vœu.

Madame la Maire, mes chers collègues, Madame Camille NAGET, vous avez souhaité nous interpeller collectivement sur la réforme de l'assurance chômage décidée par le Gouvernement. Cette réforme, dont l'objectif affiché par le Gouvernement est de réaliser 1,30 milliard d'économies - d'économies - par an au moyen d'un durcissement des procédures d'ouverture des droits à l'assurance chômage, va se traduire notamment par une dégradation sévère des acquis sociaux et des conditions d'accès au chômage pour une population aujourd'hui plus que jamais précarisée et, je le rappelle, dans une situation absolument inédite. On vit quelque chose d'assez exceptionnel. Là, maintenant, cette assurance chômage et cette réforme se présentent dans un contexte absolument incroyable.

Cette réforme devrait priver les nouveaux inscrits de 27 % de leur indemnisation en moyenne, parfois même jusqu'à 50 %, tout en privant de nombreux salariés d'une ouverture de leurs droits puisque la durée de cotisation a été étendue. Cette réforme s'inscrit dans une vision punitive des personnes sans emploi, qui laisse penser que l'inactivité serait délibérée. Ce qui est absolument inadapté à la réalité - notre réalité - en particulier dans un contexte, ce contexte où nous devinons, hélas, les conséquences de la crise sanitaire et économique que nous traversons.

Encore une fois, ce sont les plus fragiles, les plus pauvres, les plus exclus, les plus éloignés qui vont se retrouver toujours encore plus éloignés des droits fondamentaux et toujours plus précarisés par ce Gouvernement. Aujourd'hui, nous avons besoin plus que jamais de solidarité et de justice sociale, de sécurisation des parcours professionnels, pour permettre aux travailleurs de conserver leur savoir-faire. Nous avons besoin que les entrepreneurs puissent bénéficier de personnel avec des compétences préservées, pour relancer leur activité avec efficacité et sérénité très rapidement. Il est impératif de ne pas ajouter à la crise sanitaire un carnage économique et social.

Pour toutes ces raisons, cette réforme injuste doit être définitivement abandonnée. Pour ces raisons, si vous acceptez la demande de l'Exécutif qui vous a été proposée relative à des précisions sur les allocataires du R.S.A., je donne un avis favorable à ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Avant de passer au vote, nous sommes saisis d'une explication de vote de la part de M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Cette crise sanitaire, nous l'avons dit et redit, c'est une crise économique et une crise culturelle. C'est aussi une crise sociale. Dans notre fonction d'élus locaux, et nous l'avons toujours été ici dans notre majorité, nous sommes particulièrement attentifs à la crise sociale et à ses conséquences pour les Parisiens. D'autant plus que notre ville est particulièrement frappée par la baisse de l'activité économique et par l'explosion du chômage. Or, dans la réponse du Gouvernement à cette crise sociale, il y a beaucoup d'angles morts. Mais, en plus de ces angles morts, le projet de réforme de l'assurance chômage est un véritable scandale qui va faire baisser les indemnités de centaines de milliers de chômeurs en France et de plusieurs milliers dans notre ville. Que nous émettions un vœu pour demander à la Maire de Paris de saisir le Gouvernement et de dire son opposition à cette réforme, est bien la moindre des choses. Nous voterons donc le vœu présenté par le Groupe Communiste et Citoyen.

Je pense que le petit événement créé par le groupe Changer Paris vise aussi à masquer le fait que le Groupe Changer Paris est totalement en accord avec le Gouvernement pour faire reculer les droits sociaux et pour cette réforme de l'assurance chômage. A moins que vous nous annonciez que vous allez voter le vœu du Groupe Communiste et Citoyen, ce qui nous réjouirait. Enfin, sur la forme, comme vous l'avez vu, nous ne laisserons plus rien passer dans la tenue de nos débats.

Chère Catherine DUMAS, chère collègue, je ne peux que vous inviter à vous inspirer de la tenue de nos débats au Sénat - puisque nous y appartenons tous les deux - qui permet d'avoir une vraie confrontation d'idées dans le respect des personnes et dans le respect de la démocratie.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Je me tourne vers le groupe Communiste et Citoyen.

L'amendement est-il accepté ? Très bien.

S'il vous plaît !

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 21 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 130).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réforme du temps de travail des agents de la Ville.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen du vœu référencé n° 22 relatif à la réforme du temps de travail des agents de la Ville.

Pour commencer, la parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

On voit qu'il y a de l'animation. Vous m'entendez ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Oui, nous vous entendons très bien.

M. Jérôme GLEIZES. - J'espère qu'il y aura moins d'animation sur mon vœu, que je ne suis pas hors sujet, qu'il n'y aura pas d'interruption de séance.

C'est un sujet très important que nous abordons à travers ce vœu. Vous savez, les écologistes sont engagés depuis très longtemps dans la défense de la réduction du temps de travail, notamment lors de la dernière grande avancée sociale sur le sujet, la loi sur les 35 heures à la fin des années 1990. Depuis, tout est fait pour remettre en cause cet acquis social, aujourd'hui en attaquant l'origine du personnel de la fonction publique territoriale. Pour autant, nous savons qu'il est juridiquement obligatoire de respecter la loi pour éviter une censure du Préfet, à travers le contrôle de légalité. Mais, entre les deux, il y a une marge de négociation qui doit être utilisée. C'est pourquoi nous demandons qu'une méthodologie de négociation soit établie entre l'adjoint chargé des ressources humaines et les représentants des agents de la Ville, à l'appui d'un exposé juridique approfondi en lien avec tout ce qui est fait au niveau de "France urbaine", pour que Paris ne soit pas isolée. Ce n'est pas une critique de l'adjoint, mais c'est vraiment pour que l'on soit plus fort dans les négociations.

De même, aujourd'hui, le service des ressources humaines doit prioritairement gérer la crise de la Covid-19. Une telle négociation demande du temps. Il est urgent de demander un report de l'échéance du mois de juillet 2021 pour laisser le temps à l'élaboration sereine et concertée, avec les agents de la Ville, d'une délibération d'envergure sur leur temps de travail. Ceci doit se faire aussi en lien avec "France urbaine".

Sur le fond de la réforme, cela doit adopter une lecture extensive de la définition des suggestions applicables aux conditions de travail des agents de la Ville, qui pourrait notamment prendre en compte les spécificités du travail parisien : temps de transport important, nuisances sonores, pollution de l'air, par exemple. Il va de soi qu'il faut recourir à tous les moyens dont la Ville dispose pour ne pas augmenter le temps de travail des agents de la Ville, dans un souci d'égalité entre tous les services de la Ville.

J'espère que ce vœu sera adopté à l'unanimité, puisque cela dépend des grands principes qui sont partagés par beaucoup de monde dans cette Assemblée.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, cher Jérôme GLEIZES, pour votre vœu qui revient sur un sujet effectivement extrêmement important et, là aussi, très concret pour des milliers d'agents parisiens, qui concerne la loi de transformation de la fonction publique, notamment dans son aspect relatif au temps de travail.

Vous l'avez dit, c'est une loi qui va à rebours du progrès, historiquement orienté vers la réduction du temps de travail. Cette position est celle de la Maire de Paris et de l'ensemble de l'Exécutif. Nous la partageons évidemment avec vous et avec les organisations syndicales.

C'est une opposition de notre part sur le fond, mais aussi sur le calendrier. Comme vous l'avez rappelé, le calendrier fixé par la loi est extrêmement serré puisqu'il laisse un an après le renouvellement des Assemblées délibérantes pour prendre un nouveau projet de délibération sur le sujet du temps de travail. Le sujet était déjà extrêmement serré dans la loi prévue initialement. Il l'est d'autant plus dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons. Contexte durant lequel, évidemment, comme vous l'avez dit, les agents de la Ville, et de la Direction des Ressources humaines également, sont particulièrement mobilisés pour faire face à la crise.

J'ai donc écrit, à ce sujet, à la Ministre de la Fonction publique afin de solliciter, suite aux annonces du Président de la République, suite aux annonces des nouvelles restrictions sanitaires, un délai, joignant la voix de la Ville de Paris, bien sûr, à de nombreuses collectivités locales et aux associations qui s'étaient déjà exprimées sur ce sujet, pour demander que nous bénéficions d'un délai - nous, comme l'ensemble des collectivités territoriales concernées - afin de pouvoir avoir un dialogue serein dans la mesure de ce que la loi nous permet, puisque, comme vous l'avez dit, elle nous impose beaucoup de choses. Mais il y a une marge de négociation qui doit être utilisée. La Maire de Paris a proposé aux organisations syndicales que nous l'utilisions notamment pour faire de nouveaux progrès en matière d'égalité femmes/hommes, que ce soit en matière de pénibilité, de réduction du temps partiel subi, de prévention de l'inaptitude et de bien d'autres sujets que nous pourrions développer.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, car, en ce qui concerne votre demande de report, cela a déjà été fait. Par ailleurs, votre vœu comporte un certain nombre d'éléments infondés juridiquement et qui ne me permettront pas de le soutenir, notamment sur la question des sujétions. Nous aurons l'occasion d'y revenir, car c'est un sujet extrêmement important. Nous chercherons à améliorer la prise en compte de la pénibilité des agents à ce sujet.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOU.

Je me tourne vers le groupe Ecologiste de Paris.

Le vœu est-il maintenu ?

Il est maintenu.

Nous avons une demande d'explication de vote de M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen, avant de le mettre aux voix.

Vous avez la parole, Monsieur GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons eu l'occasion de faire part, lors du dernier Conseil de Paris, de la position des communistes sur ce sujet, puisque nous avons défendu un vœu portant des revendications similaires à celles mentionnées ici. Mais, sans doute, la répétition est-elle un outil véritablement pédagogique. Nous nous réjouissons donc que la demande portée par les syndicats que la Ville de Paris - je cite - "recoure à tous les moyens dont elle dispose pour ne pas augmenter le temps de travail des agents de la Ville" trouve à nouveau un écho dans ce Conseil.

La proposition faite par les syndicats d'une définition des suggestions applicables aux agents de la Ville, qui pourrait notamment prendre en compte les spécificités parisiennes liées à un temps de transport important pour les agents ou encore les conditions particulières d'exercice de leur profession, nous semble parfaitement légitime.

Même si nous ne partageons pas la totalité des éléments pointés dans les considérants, nous espérons que les propositions de l'intersyndicale citées ici seront prises en compte par l'Exécutif dans le cadre des négociations. Nous voterons, bien sûr, pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GILLET.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 22 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la continuité et à la qualité du service public et à la déprécarisation des agents.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 23 relatif à la continuité et à la qualité du service public et à la déprécarisation des agents.

La parole est, dans un premier temps, à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen...

C'est M. Jean-Philippe GILLET qui prend la parole pour le groupe Communiste et Citoyen, en Webex.

M. Jean-Philippe GILLET. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, "Notre pays aujourd'hui tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal", disait il y a un an le Président de la République. Depuis, les agents des services publics, et singulièrement les agents de la Ville, sont mobilisés pour venir en aide aux Parisiennes et

aux Parisiens, et ce, sans compter leurs heures ni leurs efforts. Qu'ils soient en télétravail ou sur site, ils assurent la continuité et l'adaptabilité du service public, et mobilisent toutes leurs compétences pour faire face à la situation. Le manque de personnel est particulièrement criant dans les écoles et les crèches, où le Covid a aggravé une tension déjà existante. Pouvons-nous ou pourrions-nous aborder la rentrée de septembre 2021 sans avoir tiré de bilan et sans avoir augmenté le nombre d'A.S.E.M., d'A.T.E.P., d'A.T.E. et d'auxiliaires de puériculture ?

Alors que nombre de voix s'élèvent pour demander la vaccination des enseignants, n'oublions pas le rôle indispensable du personnel communal pour l'ouverture des écoles et des centres de loisirs. Il y a urgence à déprécier les agents, qui sont, pour certains, en vacance depuis des années. Je pense, et nous pensons - les communistes - notamment et principalement aux animateurs. Les agents de ménage doivent également bénéficier de mesures de contractualisation, "CDIisation" ou titularisation. Secteur où le recours à la sous-traitance qui casse les prix pour obtenir des marchés au mépris des conditions de sécurité des agents, devrait être une exception scrupuleusement encadrée.

C'est de pleine actualité. C'est pourquoi nous soutenons les revendications des syndicats pour que, notamment, les quatre agents de nettoyage en poste depuis un an sur le site dédié, voient leur contrat renouvelé à la fin du mois d'avril.

Si nous comprenons que des mesures de dépréciation nécessitent du temps, les communistes souhaitent que des avancées puissent avoir lieu avant la rentrée de septembre, mais surtout en vue du prochain budget emploi. Le service public est le premier rempart contre les inégalités sociales, qui s'aggravent dans Paris et partout ailleurs en France. Défendre les services publics, c'est écouter ses agents, maintenir les capacités de Paris à être une ville protectrice, solidaire et égalitaire.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GILLET.

Pour répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur GILLET, pour ce vœu qui aborde deux sujets aussi importants l'un que l'autre, mais un peu distincts, à savoir la situation des vacataires à la Ville de Paris et la préparation de la rentrée de septembre 2021.

Sur la question de la situation des vacataires à la Ville, c'est un sujet sur lequel nous devons avancer. Je le dis et j'ai eu l'occasion de le dire lors de précédents Conseils de Paris. D'ailleurs, c'est un sujet que j'ai proposé aux organisations syndicales d'inscrire à l'agenda social de l'année 2021, afin que nous puissions établir un état des lieux de la situation des vacataires à la Ville, qui recouvre des situations très diverses : avec des vacataires pour lesquels il s'agit d'une activité accessoire à côté d'une autre activité, et cela ne pose pas nécessairement de problème, et avec des vacataires pour lesquels il peut s'agir d'une activité principale ou majoritaire et pour lesquels la situation peut être effectivement subie. C'est évidemment pour ces publics qu'il convient d'avancer en priorité.

Je vous propose qu'un diagnostic soit réalisé par la Direction des Ressources humaines avec les directions concernées - c'est ce qui est prévu, bien sûr - pour pouvoir être discuté avec les organisations syndicales, afin que nous puissions ensuite élaborer un plan d'action pluriannuel. Comme vous l'avez dit, c'est une situation complexe qui existe depuis plusieurs années et ne pourra sans doute pas être résolue du jour au lendemain.

Néanmoins, je crois qu'il est de notre responsabilité d'avancer sur ce sujet, avec un point que l'honnêteté m'oblige à souligner : celui du cadre légal et réglementaire, qui nous impose un certain nombre de contraintes, notamment - excusez-moi d'être technique - les limites de quotité de temps non complet. Là, nous ne sommes pas en capacité de faire toujours ce que nous voudrions. Mais nous regarderons aussi ces sujets dans ce cadre. Evidemment, nous n'hésiterons pas, puisque le règlement de notre Conseil le permet, à interpellier l'Etat sur ce sujet qui concerne les agents de la Ville.

Cher Jean-Philippe GILLET, nous aurons aussi l'occasion de revenir sur le sujet de la rentrée 2021 avec mon collègue Patrick BLOCHE, pour aborder ses perspectives et donner plus de visibilité sur ce sujet, dès lors que nous en disposerons nous-mêmes au vu de l'évolution de la situation sanitaire.

Je vous propose de retirer, si vous le voulez bien, votre vœu à l'aune de ces explications. Nous aurons l'occasion de revenir très en détail sur le sujet de la situation des vacataires à la Ville de Paris afin, comme vous l'avez indiqué, d'avancer d'ici à l'échéance de la fin de l'année.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOU.

Je m'adresse au groupe Communiste et Citoyen. Au vu de ces éléments et propositions, le vœu est-il maintenu ou retiré ?

Retiré ? Très bien.

Si le vœu est retiré ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Retiré.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dialogue social et à l'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu n° 23 étant retiré, nous en venons au vœu référencé n° 25 relatif au dialogue social et à l'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

La parole est à M. Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris.

Pour votre information, le vœu n° 24 relatif au harcèlement au travail et aux lanceurs d'alerte, déposé par le groupe Changer Paris, a été retiré de l'ordre du jour.

Monsieur CANAL ?

M. Grégory CANAL. - M'entend-on ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Oui, très bien.

M. Grégory CANAL. - Monsieur, Madame la Maire, mes chers collègues, à l'occasion du dernier Conseil de Paris, à l'occasion d'un vœu présenté par mon collègue communiste, nous avons pu enfin aborder la question des ressources humaines et de la réforme d'application des 35 heures. A cette occasion déjà, l'Exécutif parisien nous avait indiqué son souhait, à l'occasion de ce Conseil de Paris d'aujourd'hui, de présenter un projet de délibération susceptible de permettre un véritable débat entre tous les élus présents au sein du Conseil de Paris. Ce n'est malheureusement pas le cas. C'est la raison pour laquelle le Groupe Changer Paris a dû, à l'instar de nos collègues communistes et écologistes, présenter de nouveau un vœu pour pouvoir enfin aborder cette question.

Malheureusement, vous le savez très bien, un vœu, c'est 2 minutes d'intervention. Je dois dire, malheureusement et nous le regrettons, que 2 minutes pour parler d'une réforme de cette ampleur qui s'appliquera dans le temps long et a un impact très lourd pour les agents - qui concerne quand même 54.000 agents - c'est un petit peu dérisoire et surtout, pas très respectueux de ces derniers, et encore moins de la représentation politique de la Ville de Paris. Car, en 2 minutes, il va falloir aujourd'hui que nous exprimions des points de vue et que nous représentions les difficultés que rencontrent les agents de la Municipalité.

Ce dialogue politique est escamoté par l'Exécutif. Malheureusement, nous le retrouvons aussi au sein des organisations syndicales que nous avons rencontrées ce matin. Car, finalement, quelle est la différence entre le dernier Conseil de Paris et celui-ci, où nous avons rencontré l'ensemble des partenaires sociaux ? A peu près rien. Qu'est-ce que l'on a entendu ce matin encore sur le pavé ? Les mêmes choses : un dialogue social escamoté, un adjoint qui ne nous écoute pas, les mêmes mots, une direction des ressources humaines qui dit qu'elle n'a pas mandat, des questions auxquelles il n'y a absolument aucune réponse. Evidemment, le "tutti quanti". Ainsi, on tourne autour du pot sans jamais rentrer dans le fond des difficultés.

C'est la raison pour laquelle, si l'Exécutif entend enfin prendre en main la question du dialogue social, nous proposons à ce dernier de saisir le Gouvernement et la Préfecture de Paris-Ile-de-France afin de demander un report de 3 mois pour l'adoption de la délibération d'application des 35 heures, sans mettre en cause la date d'application fixée au 1er janvier prochain. Nous estimons que ce serait un pas intelligent de la part de l'Exécutif afin de se redonner un peu de respiration pour pouvoir enfin faire un véritable dialogue social avec nos partenaires sociaux. Car il y a bien un dialogue social au dialogue social.

Avec les organisations syndicales...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion, Monsieur CANAL.

M. Grégory CANAL. - Sans rentrer dans tous les détails, cela ne rapporte pas grand-chose. Ce que nous souhaitons, c'est un dialogue apaisé et serein.

Je voulais dire, pour finir mon propos, qu'il est quand même surprenant que cette réforme n'ait jamais fait l'objet d'une mise au point d'une information générale de la Maire de Paris et qu'elle-même n'ait jamais reçu les organisations syndicales (?)

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur CANAL.

M. Grégory CANAL. - (?) les ambitions présidentielles et être elle-même issue de l'inspection du travail. C'est quand même un comble.

Merci à vous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur CANAL. Il y a déjà un point de convergence entre nous : c'est que, 2 minutes, pour parler d'un sujet aussi important, je vous rejoins, c'est bien trop court.

Permettez-moi, cependant, d'exprimer une incompréhension, manifestement. Je ne crois pas avoir évoqué le fait que je présenterais un projet de délibération à ce Conseil. Il vous sera présenté, évidemment, lorsque le dialogue social aura abouti. Je pense qu'il convient de le respecter. Je vous assure que les réunions avec les organisations syndicales, que ce soit en ma présence ou avec la Direction des Ressources humaines, sont nombreuses. Le sujet est complexe et il le mérite. Ces réunions sont nombreuses et battent leur plein, si j'ose dire, depuis le dernier Conseil de Paris.

Permettez-moi quand même de partager un étonnement quant au soudain attachement au dialogue social que vous exprimez. Il me semble pourtant que, lors du débat parlementaire...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - S'il vous plaît !

La parole est à M. GUILLOU. S'il vous plaît.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Et c'est très bien. Et ce n'est pas de cela dont je vous fais le reproche. Mais permettez-moi quand même de relever avec une certaine surprise le fait que vous vous disiez attaché au dialogue social aujourd'hui, alors que vos familles politiques, dont certains membres sont d'ailleurs parlementaires, que ce soit le groupe Changer Paris ou la famille politique de Mme BÜRKLI, que j'ai entendue ce matin, permettez-moi de m'étonner, alors que vos familles politiques sont respectivement majoritaires au Sénat et à l'Assemblée nationale, et que vous avez soutenu cette loi, voire que certains de vos amis politiques se sont étonnés qu'elle n'aille pas plus loin dans la remise en cause des dispositions de la fonction publique, permettez-moi de m'étonner de votre attachement au dialogue social, que vous professez, et je m'en félicite, depuis maintenant deux Conseils. Mais je pense que vos expressions sur ce sujet ne trompent pas grand monde.

Néanmoins, une convergence de vue pour finir. Une convergence de vue sur le délai que vous proposez de solliciter auprès du Gouvernement. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure en réponse au vœu présenté par Jérôme GLEIZES, c'est effectivement une demande que j'ai formulée, comme de nombreuses collectivités, auprès du Gouvernement, suite aux annonces du Président de la République sur de nouvelles restrictions sanitaires à la fin du mois de mars. Il me semble que, de ce point de vue, le vœu que vous formulez est satisfait puisqu'effectivement j'ai sollicité auprès du Gouvernement un délai de trois mois minimum...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Monsieur GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Ce qui correspond peu ou prou à la date que vous avez indiquée dans votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je me tourne vers le groupe Changer Paris.

Le vœu est-il maintenu ?

M. Grégory CANAL. - Oui.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Dans ce cas, nous avons une demande d'explication de vote de M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons nous abstenir sur ce vœu, car l'essentiel des éléments de ce vœu était dans notre vœu et que la droite n'a pas exprimé son soutien par rapport à ce que nous pouvions dire. Ce vœu est en effet tout à fait opportuniste. Moi qui suis membre de la 1ère Commission depuis 2014, souvent la droite intervient sur les sujets du travail des agents de la fonction publique, en disant qu'ils ne travaillent pas assez, qu'il y a trop d'absentéisme, qu'il faudrait augmenter le temps de travail pour augmenter la productivité des ouvriers, des salariés, enfin, de la fonction publique.

Nous avons l'argument du dialogue social qui serait mal fait au niveau de la Ville, alors que l'on n'a pas du tout encore le résultat par rapport à cela. Mais, en fait, on connaît la position de la droite sur ce sujet. Elle a été exprimée à l'Assemblée nationale, comme l'a dit M. GUILLOU. On sait que la position de la droite, c'est d'augmenter le temps de travail des agents de la fonction publique territoriale, voire de le supprimer. Cela va même au-delà de ça. On parlait tout à l'heure de la déprécarisation de ce secteur. C'est d'augmenter la précarisation de la fonction publique territoriale en supprimant ce statut. Bien sûr, c'est totalement hypocrite. C'est pourquoi nous allons nous abstenir sur ce vœu. Parce que, même si nous partageons l'attendu, la philosophie va dans le mauvais sens.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Explication de vote du groupe Communiste et Citoyen.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, en Webex.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous tenons à intervenir à propos du vœu déposé par le groupe Changer Paris sur la loi de transformation de la fonction publique. Les communistes ont, pour leur part, toujours soutenu la défense et le

développement du service public. Raison pour laquelle les parlementaires communistes, comme d'ailleurs l'ensemble des parlementaires de gauche, ont voté contre la loi de transformation de la fonction publique.

Or, par son vœu, le groupe Changer Paris estime - je cite - "qu'il faut, en cette période difficile, accompagner les agents, donner du sens à leur mission, plutôt que de faire peser de nouvelles menaces sur leur avenir et leurs conditions de travail". Nous tenons donc, et sans aucune malice, à interroger les élus du groupe Changer Paris. Y aurait-il vraiment une bonne période pour faire peser des menaces sur l'avenir et les conditions de travail des agents des services publics ? Entre deux confinements ou peut-être entre deux campagnes électorales ?

La position des élus et des militants communistes est cohérente, et surtout, constante. Nous portons la défense et le développement du service public. Nous ne doutons pas que les agents de la Ville de Paris qui suivent nos travaux et étaient présents pour rappeler par la grève et par la lutte leurs revendications en ce début de Conseil, et qui nous accompagneront tout au long de ce Conseil, ne seront pas dupes de cette manœuvre dans la casse de la fonction publique. Le dénigrement de ces agents a été, hélas, la marque de fabrique de la droite pendant ces dernières décennies.

Face à l'opportunisme de l'opposition dans cet hémicycle, alors que les parlementaires ont voté avec enthousiasme la loi dont ils demandent maintenant le report d'application, les communistes voteront sans aucun état d'âme contre le vœu proposé par le Groupe Changer Paris, qui tente de nous faire oublier que le statut de la fonction publique est l'un des leviers essentiels pour modifier les rapports de force sociaux.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GILLET.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 25 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux effectifs et moyens matériels des ateliers de jardiniers de la DEVE (17e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 26 relatif aux effectifs et moyens matériels des ateliers de jardiniers de la DEVE.

Pour présenter ce vœu, la parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, en préambule de la présentation de ce vœu, insister sur l'importance pour les Parisiens - on les rencontre régulièrement - de bénéficier d'espaces verts entretenus propres et accueillants. Je profite également de cette prise de parole pour remercier tous les agents de la DEVE mobilisés dans nos parcs et jardins malgré des conditions de travail parfois compliquées, et, il faut le dire, en raison d'effectifs insuffisants notamment.

Nous n'avons pas assez d'agents pour entretenir tous les espaces verts dans le 17e arrondissement, et ce, alors que la dernière tranche du parc Martin-Luther-King - plus de 6 hectares tout de même - sera bientôt accessible au public. Nous avons constaté la baisse des effectifs sur la précédente mandature, et les effets de ces décisions ubuesques se font déjà sentir. 136 agents en moins entre 2014 et 2020. Ce ne sont pas les agents qui sont ici pointés du doigt, Mesdames, Messieurs. Tout le monde reconnaît la qualité de leur travail. Il suffit de venir au square des Batignolles pour s'en rendre compte. Avec des effectifs réduits, nos parcs et jardins subissent de plein fouet le désengagement de la Ville de Paris : plus d'espaces verts, mais moins de jardiniers. Dans le 17e arrondissement, ce sont près de 60 jardiniers qui sont chargés d'entretenir nos espaces verts, mais - je vous le dis, c'est difficile à entendre - ils ne se sentent pas soutenus. Vous leur demandez de faire plus avec moins. C'est impossible, et ils le font savoir. Ils vous le font savoir.

Le métier de jardinier est exigeant. Les recrutements ne doivent pas servir à pallier des vacances, mais bien à augmenter les effectifs là où l'on en a besoin. Voilà ce que nous vous demandons. Il est également urgent de débloquer des moyens supplémentaires pour entretenir, maintenir et renouveler le matériel de nos jardiniers. Je crois que vous leur devez bien cela.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire du 17^e arrondissement, je partage avec vous la nécessité de garantir des conditions de travail optimales à nos agents et de renforcer les moyens de la DEVE pour tenir nos engagements en matière de végétalisation et d'accès aux espaces verts. Vous demandez d'abord un état des lieux dans le 17^e arrondissement. Je me suis permis de vous le faire parvenir en amont de ce Conseil, mais je souhaite ici le rappeler et faire un point général devant l'ensemble du Conseil.

S'agissant des recrutements de jardiniers, la DEVE a revu les épreuves du concours pour les rendre plus adaptées et accessibles. En 2020, la première année de mise en œuvre de ce concours renouvelé a permis de recruter davantage de lauréats : 50, contre environ une trentaine les années précédentes. Depuis 3 ans, la DEVE a également développé le recrutement d'agents via Pôle Emploi et le dispositif "PACTE". Il permet de former des agents sur un contrat d'un an et de tester leur potentiel professionnel en vue de leur titularisation. En outre, la DEVE a développé une filière de prérecrutement qui repose sur l'accueil d'apprentis et de contractuels qui peuvent se présenter au concours à l'issue de leur contrat.

S'agissant des postes vacants, un important travail a été engagé par la nouvelle directrice, que je salue. Le taux de vacance à la DEVE est aujourd'hui historiquement bas : 3,6 % au global, avec un taux qui tombe à 2 % pour les jardiniers. Pour le 17^e arrondissement plus particulièrement, la division 17 aura bénéficié cette année de 6 sorties concours jardiniers et de 4 postes "PACTE", soit 10 postes pourvus. Il restera 3 postes vacants que nous pourrions combler avec des contractuels dans le cadre de notre filière de prérecrutement.

S'agissant du matériel, je vous confirme qu'il est très sollicité avec l'importance des surfaces à entretenir. J'ai prévu de budgéter, dans le cadre du futur plan d'investissement de la mandature, un niveau de crédit en augmentation pour les matériels mécaniques et l'équipement de transport, en y intégrant aussi la stratégie de sortie du diesel.

J'ai noté votre inquiétude sur les moyens de déplacement des agents dans le 17^e arrondissement et j'ai saisi la directrice de la DEVE pour étudier les solutions possibles.

Par ailleurs, je vous informe que je demanderai, à l'échelle de Paris et dans le cadre des futurs exercices budgétaires, un renfort des moyens humains et de matériel de la DEVE, pour nous permettre de tenir nos engagements ambitieux en matière de végétalisation.

Voilà, Monsieur le Maire, un état des lieux de nos pistes de travail qui, je l'espère, répondent aux demandes de votre vœu. Je précise aussi que vous auriez pu me saisir par courriel. Vous évoquiez le fait, tout à l'heure, que la Maire pouvait s'adresser par courriel au Gouvernement. Vous pouvez aussi, en tant que maire d'arrondissement, faire de même nous concernant. Je vous aurais très certainement adressé la même réponse dans les mêmes délais, et peut-être même dans des délais encore plus rapides.

En tout cas, je me tiens à votre disposition pour poursuivre ce travail en dehors du Conseil et vous propose donc de retirer votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Monsieur BOULARD, le vœu est-il maintenu ?

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 26 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DAE 95 - Subvention de fonctionnement au "Welcome City Lab" incubateur de "Paris & Co".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DAE 95 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au "Welcome City Lab", incubateur de "Paris&Co".

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

En Webex, si je ne me trompe pas ?

Mme Barbara GOMES. - Exactement. Bonjour. Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, une fois encore, nous sommes amenés à voter un projet de délibération en faveur de "Paris&Co", agence de développement économique et d'innovation de Paris, qui, sur le papier, a pour mission de contribuer à la création d'emplois par l'innovation en favorisant en particulier et en priorité le développement d'entreprises locales durables. En théorie, "Paris&Co" entend répondre à un défi social qui passe par le

développement de l'emploi, l'évolution des métiers et la réduction des freins sociaux. En pratique, nous ne savons toujours pas ce que l'agence parisienne met en œuvre pour réaliser ses objectifs. Je dirais que, depuis le temps, c'est tout de même assez fâcheux.

Au risque de me répéter, permettez-moi d'insister sur un point : il est indispensable de s'assurer des pratiques vertueuses de ces "start-up" par l'instauration de contreparties. Cela nous paraît obligatoire pour être cohérent.

Excusez-moi, j'ai été interrompue.

Cela nous paraît obligatoire pour être cohérent dans notre logique de transition sociale et écologique à laquelle nous aspirons, et surtout, au vu des conséquences sociales, environnementales et économiques qui sont liées à la crise.

L'un des projets est le "Welcome City Lab", incubateur dédié au tourisme pour 2021, et relatif au recrutement et à la sélection d'une nouvelle promotion de "start-up" plus orientées vers un tourisme durable et écoresponsable. Ce projet est l'opportunité - j'ai envie de dire : "mieux vaut tard que jamais" - d'instaurer ces clauses sociales et environnementales que nous réclamons depuis plus de six ans.

L'argent public dédié à l'innovation devrait, selon nous, permettre de promouvoir la formation de personnel, de garantir l'emploi stable et un ensemble de mesures sociales de ce type, d'autant que l'incubateur a comme projet de renforcer l'internationalisation des "start-up". Donc, critériser et conditionner ses aides permettrait alors d'apparaître comme une figure d'exemplarité auprès de nos partenaires mondiaux, de Montréal à Singapour.

En décembre 2020, le Conseil de Paris a voté 500.000 euros de subvention pour "Paris&Co" sans savoir vers quelle structure cet argent serait fléché, alors même que nous étions amenés à voter le budget de la Ville pour 2021 dans un climat de très forte tension économique, qui, par ailleurs, je le crains, ne va pas aller en s'apaisant immédiatement. Donc, plus que jamais, il nous semble indispensable d'imposer des contreparties sociales et environnementales à la distribution d'argent public, spécialement en ces proportions. Quatre mois après la dernière délibération de ce type, nous réaffirmons notre volonté de changement : assez de voir des subventions pour l'innovation distribuées sans contreparties.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GOMES.

La parole est à Mme SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voulais dire que je me retrouve totalement dans les propos de Barbara GOMES. Ce projet de délibération - "Welcome City Lab", cet incubateur de "Paris&Co" - on nous demande à chaque fois de donner des chèques en blanc, de verser 50.000 euros pour l'incubateur à "start-up" sous prétexte que les "start-up" participeront aux "Assises du Tourisme durable 2021". Mais il n'y a toujours ni condition sociale, ni écologique, au soutien et au financement de ces "start-up". Vraiment, quand est-ce que Paris va enfin rompre avec ce mythe que l'innovation dans le numérique, ce mythe du "start-upisme" déconnecté de toutes exigences sociales et écologiques, vaudrait quelque chose ? En fait, cela ne vaut rien. On court après ce mythe de la "start-up ParisTech", comme MACRON de la "start-up France".

D'ailleurs, cet objectif d'avoir beaucoup de "start-up" qui puissent ensuite être dopées de levées de fonds, on ne se pose jamais la question de la finalité de la multiplication de ces petites entreprises. On n'a d'ailleurs jamais d'évaluations : qui en a été réellement bénéficiaire ? Quelle plus-value au service de l'intérêt général ? Est-ce que cela a contribué ?

Je vous invite vraiment à lire Antoine GOURITIN, journaliste et essayiste, qui a publié un ouvrage sur "le start-upisme" : "Le start-upisme : le fantasme technologique et économique de la start-up nation", qui montre bien que ce mythe découle directement du solutionnisme technologique, qui serait vraiment dans le cadre de la pensée dominante depuis l'avènement d'Internet. Le défi de chaque société pourrait être réduit à un problème technique et pourrait donc être résolu par une solution technologique. Pour le "start-upisme", c'est le modèle particulier de financement par capital-risque qui va permettre de déployer des solutions miracle, rapidement et à grande échelle. Le but serait donc, bien sûr, de rendre le monde meilleur grâce aux produits et services développés selon ces procédés. A la fin, on a l'inverse : on a bien souvent le recul des services rendus aux citoyens, et surtout, la déshumanisation de nos sociétés.

En matière de tourisme, on sait que le tourisme subit une crise historique sans précédent avec la crise de la Covid. On a une problématique parisienne bien particulière, d'un point de vue humain, qui est le sort des 3.000 guides professionnels de Paris et de sa région, qui sont sous différents statuts et totalement oubliés, dans l'angle mort des processus d'indemnisation de l'Etat. Par ailleurs, c'est une profession dans laquelle il y a beaucoup de femmes, qui se battent désespérément. Elles participent aux occupations, par exemple du Théâtre national de l'Odéon. Vous pourrez, si vous allez soutenir l'occupation, les y retrouver, parce qu'elles participent aussi à la dénonciation de la réforme assurance chômage.

Il faut bien comprendre que ces professionnels, qui étaient déjà asphyxiés par l'ancienne réforme d'assurance chômage, se sont retrouvés avant la crise Covid bien souvent surexploités par les innovations dans le domaine - qui

était au départ des petites "start-up" - de l'"ubérisation" du tourisme et des organisations de type "free tour", qui exploitent de prétendus guides rémunérés au pourboire sans exigence de diplôme. On voit bien que, pour l'instant, le modèle de vos "start-up" pour un tourisme durable ne répond pas à ce problème. Ou bien, Monsieur Frédéric HOCQUARD, vous nous direz à quel point vous avez des solutions.

Je trouve qu'à chaque fois, on prend le problème par l'inverse. Au lieu de se dire : quelles sont les difficultés que l'on rencontre et quelles sont les propositions ou les problématiques que l'on demande à ce moment-là à des structures associatives, pas forcément "start-up" ? Je trouve que la plus belle innovation sociale dans le mode d'organisation d'une activité économique, c'est la coopérative. On pourrait bien plus la soutenir et la défendre que les "start-up". Que l'on demande qu'elles travaillent sur les problématiques que l'on se pose. C'est ainsi que, par exemple, les "start-up" d'Etat avaient été développées. C'est-à-dire que l'Etat est prêt à donner des moyens à des structures, qui, là, sont directement en lien avec l'intérêt général, et pas des structures qui sont toujours dans la même logique capitaliste actuelle.

Vraiment, ce projet de délibération, il y en a marre, en fait. On se retrouve depuis des années à devoir soutenir les incubateurs à "start-up" sans que l'on n'ait jamais de véritables retours suffisamment détaillés, sans qu'il n'y ait véritablement d'évaluations d'où va l'argent public et sous quelles conditions.

Je ne voterai donc pas favorablement ce projet de délibération. Je voterai contre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour vos interventions, chères collègues.

Evidemment, je ne vais pas répondre sur l'ensemble de la subvention à "Paris&Co". Ma collègue Pénélope KOMITÈS pourra amplement le faire. Vous m'avez interrogé sur la subvention de fonctionnement à "Welcome City Lab", qui est l'un des incubateurs de "Paris&Co". Je peux donc vous répondre sur ce sujet. Encore une fois, je pense que si vous l'interrogez, il pourra y avoir des compléments sur la question de "Paris&Co".

Le débat n'est pas simplement sur la question des "start-up". La "start-up" est un outil, comme une coopérative est un outil, comme une association est un outil, comme une entreprise est un outil, comme les actions de la Ville de Paris sont un outil. La question, c'est : qu'est-ce que l'on en fait ?

Pour ce qui concerne le "Welcome City Lab", il est effectivement un incubateur à "start-up", une structure qui accompagne et essaie de développer des petites entreprises pour pouvoir les faire émerger dans le domaine de l'innovation, dans le domaine du tourisme. A quoi cela peut servir pour la Ville de Paris ? Cela pourrait servir à des objectifs qui, par exemple dans le domaine du tourisme, viseraient à abaisser la qualité client. Cela pourrait travailler dans un domaine qui viserait à remplacer ou à substituer un emploi et des emplois par rapport à une utilisation qui serait numérique ou Internet. Ce n'est pas ce que fait le "Welcome City Lab". Il travaille dans le cadre des "Assises du Tourisme durable" que nous allons mettre en place cet été et sur lesquelles nous sommes en train de travailler. Un certain nombre de groupes de travail ont déjà commencé à se tenir pour savoir comment est-ce que dans le cadre qui a été fixé par la Maire et par notre Exécutif municipal, c'est-à-dire d'accompagner l'ensemble de la filière touristique - 10 % du PIB de cette ville, je le rappelle - vers une utilisation plus durable ?

Quand je dis "durable", c'est l'écoresponsabilité. C'est aussi le respect des normes sociales. C'est aussi le respect des habitants. On en a parlé ce matin, sur les questions qui sont liées à "Airbnb" et aux meublés touristiques. Comment, dans ce domaine, on fait de l'innovation ? Comment, dans ce domaine, on ne le laisse pas simplement dans les mains du marché ? Comment est-ce que l'on accompagne et donne des signes à travers des appels à projets, à travers l'accompagnement de nouvelles petites entreprises qui se créent vers un but ?

Le but, c'est quoi ? Le but, c'est de développer un tourisme plus durable à Paris. Cela marche par des appels à projets. Cela travaille autour de la question du tourisme durable. Cela travaille aussi autour de la question de l'écologie et de l'écoresponsabilité, qui est un gros enjeu dans le domaine du tourisme. Parce que je vous rappelle que le tourisme est dévoreur, a un bilan carbone négatif et un impact carbone négatif sur notre ville. Il faut donc travailler à une amélioration dans ce domaine. Oui, nous avons besoin d'outils qui sont numériques. Oui, nous avons besoin d'outils et d'innovation dans ce domaine.

C'est pourquoi cette subvention au "Welcome City Lab" vient s'inscrire dans cet objectif, avec des objectifs qui sont clairement définis par rapport à cela, autour de ces questions d'écodéveloppement, autour de ces questions de tourisme durable, autour aussi de la question de ce que l'on appelle "l'amélioration de la qualité client". Ce sont donc les conditions d'accueil des touristes à Paris. D'ailleurs, je vous renvoie sur le dernier appel à projets que nous avons passé avec le "Welcome City Lab", enfin, que le "Welcome City Lab" a fait et que nous avons travaillé. J'ai participé au jury, je crois la semaine dernière ou il y a 15 jours, sur les premières remontées, avec un certain nombre de propositions de "start-up" qui vont innover dans le domaine du tourisme durable et dans le domaine de l'écoresponsabilité, et vont nous permettre de trouver des solutions, par exemple, sur les questions des cars de

touristes. Comment nous remplaçons les cars de touristes, qui, à partir de 2024, les cars diesel ne pourront plus rentrer dans la ville, je vous le rappelle, puisque l'on est en Z.F.E. ?

Bref, ce sont toutes ces solutions qu'il nous faut innover, sur lesquelles il nous faut travailler. Evidemment, cela demande qu'il puisse y avoir un soutien public au "Welcome City Lab" dans ce domaine et que nous puissions, à un moment donné, trouver des solutions dans le domaine du tourisme durable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAE 95.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 95).

2021 DAE 107 - Convention et garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de 7.000.000 euros à contracter par l'OTCP pour l'acquisition de locaux.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 107 concernant une convention et une garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de 7 millions d'euros à contracter par l'O.T.C.P. pour l'acquisition de locaux.

La parole est tout d'abord à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous sommes sollicités aujourd'hui pour voter un projet de délibération qui propose d'octroyer la garantie de la Ville pour un emprunt de 7 millions d'euros, afin d'acquérir des locaux rue Beaubourg pour y installer le siège de l'"Office du Tourisme et des Congrès de Paris". C'est un sujet important pour la promotion de la capitale. Le rapprochement du siège de l'O.T.C.P. au cœur de la capitale, l'installation de locaux qui représenteront une belle vitrine des atouts de Paris, de son tourisme et de son tourisme durable, comme on le disait à l'instant, mais aussi qui assureront de bonnes conditions de travail pour les équipes de l'O.T.C.P., sont évidemment des enjeux essentiels que nous partageons.

J'ajoute que l'arrivée d'un nouveau président à la tête de l'O.T.C.P. qui connaît parfaitement le secteur, est plutôt une bonne nouvelle. Je voudrais juste exprimer un regret, dont j'ai pu d'ailleurs m'entretenir ces derniers jours avec les acteurs concernés : que la piste de l'ancienne mairie du 1er arrondissement n'ait pas été étudiée. Elle aurait pu être un très beau lieu d'accueil pour l'O.T.C.P. Elle est merveilleusement bien située et appartient à la Ville. A ma connaissance, à ce jour, elle n'a pas de réaffectation pérenne.

En tout état de cause, mon groupe votera ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame DUMAS.

La parole est maintenant à M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 50 millions de visiteurs par an, 100.000 chambres d'hôtels, 15.000 restaurants, près de 150 musées. Les chiffres sont impressionnants. Paris, son histoire, ses monuments, ses savoir-faire, sa gastronomie, sa culture - chère Carine ROLLAND - ont toujours attiré les touristes du monde entier. C'est une force et une richesse inouïes. C'est évidemment, en cette période, également une grande difficulté.

La crise est plus dure encore pour les commerces, qui dépendent largement du tourisme, dans les quartiers où les visiteurs sont d'ordinaire plus nombreux que les habitants. Au-delà des bars et des restaurants, qui sont fermés depuis des mois, des hôtels qui tournent à 8 % de leur capacité, les 8.000 commerces de Paris Centre sont ainsi tout particulièrement touchés et privés d'une part majeure de leur clientèle. Notre territoire compte effectivement 20 % des commerces de Paris, qui plus est des commerces qui sont pour partie très dépendants du tourisme.

Pour autant, malgré sa dureté, cette crise doit être l'opportunité de questionner notre modèle de développement touristique. Je voudrais m'inscrire dans la lignée de la réflexion proposée, dans leur rapport sur le tourisme à impact positif, par Jean-François MARTINS, précédent adjoint à la Maire de Paris chargé du tourisme, et par Jean-François RIAL, P.D.G. de "Voyageurs du Monde" et nouveau président de l'"Office du Tourisme et des Congrès de Paris". Comme Catherine DUMAS, je m'en réjouis. Je salue aussi l'action de Frédéric HOCQUARD, qui s'est engagé dès les premiers mois de son mandat pour accompagner la reprise de l'ensemble de l'écosystème vers un tourisme plus respectueux de la planète, de ses habitants et de la vie locale.

L'"Office du Tourisme et des Congrès de Paris" a été, et il va l'être d'autant plus aujourd'hui, le bras armé de cette politique de soutien et d'accompagnement de l'ensemble du secteur pour faire émerger des offres innovantes et écologiquement exemplaires, en offrant des services qui profitent autant aux visiteurs qu'aux habitants : stratégie

zéro plastique, transports non polluants sur route comme sur eau, accessibilité universelle. Bref, de nombreuses choses sont à inventer.

Outre la mobilisation financière, avec un plan de relance de tout de même 200 millions d'euros à destination des acteurs les plus touchés - les commerces et la culture - et 10 millions d'euros pour un plan de soutien spécifique au secteur touristique, nous avons travaillé main dans la main avec l'"Office du Tourisme et des Congrès de Paris" pour concevoir ensemble une campagne de communication qui mette en valeur la diversité de l'offre parisienne.

Monsieur l'adjoint à la Maire de Paris, cher Frédéric HOCQUARD, tu as également lancé récemment les "Assises du Tourisme durable", avec des dizaines d'acteurs engagés. Nous en avons parlé il y a un instant.

Je profite donc de ce projet de délibération pour saluer tous les professionnels du secteur, particulièrement ceux que je rencontre très régulièrement sur notre territoire, et pour dire que nous sommes, nous aussi, comme Mme DUMAS, très heureux de l'implantation prochaine de l'O.T.C.P. à Paris Centre, rue Beaubourg, au cœur de l'un des quartiers les plus touristiques de Paris, sinon du monde. Quant à la mairie du 1er arrondissement, vous avez dit qu'elle n'avait pas de destination durable. Je suis obligé de vous corriger puisque nous en avons discuté amplement au dernier Conseil de Paris, et nous le referons : elle a pour vocation d'accueillir désormais la "Maison de la jeunesse".

En tout cas, pour ce qui est de l'O.T.C.P., nous avons hâte d'inaugurer vos nouveaux bureaux ensemble dans quelques mois, et de retrouver au plus vite les visages des visiteurs dans les rues de nos quartiers.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ariel WEIL.

Je suis à cette place remplaçant, avec beaucoup de regret, de Carine ROLLAND, car j'ai trouvé qu'elle avait remarquablement présidé la séance cet après-midi. Comme on dit dans le compte rendu de certaines assemblées : "vifs applaudissements sur les bancs de l'hémicycle", mais aussi vifs applaudissements dans la salle Webex.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je me retire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur Ariel WEIL, Monsieur le Maire, pour vos interventions sur ce sujet, et Madame Catherine DUMAS, qui est membre du conseil d'administration de l'"Office du Tourisme et des Congrès de Paris", donc qui connaît bien le fonctionnement.

Effectivement, rapprocher l'"Office du Tourisme et des Congrès de Paris" de la centralité parisienne, c'est aussi lui donner une nouvelle place dans cette mandature. Vous avez souligné l'arrivée à la présidence de Jean-François RIAL, professionnel connu sur les questions de tourisme durable, d'écoresponsabilité. Mais je voulais signaler aussi que c'était un changement que nous avons eu également au niveau du conseil d'administration et du bureau, avec l'arrivée de Guillaume CROMER, président des "Acteurs du Tourisme durable", ainsi que du maire d'Alfortville, Luc CARVOUNAS, vice-président de la Métropole au tourisme.

On va donner, sur l'ensemble de ces sujets, une dimension nouvelle à l'"Office du Tourisme et des Congrès de Paris" : son rapprochement de la centralité, une meilleure fonctionnalité. C'est ce qui est recherché à travers ce déménagement. Cela doit nous permettre, bien évidemment, de venir en soutien - vous l'avez rappelé - à la filière touristique. La filière touristique qui a énormément souffert et continue de souffrir énormément, que nous voulons soutenir, accompagner, pour qu'à l'été - j'espère que les choses pourront commencer à partir de l'été, à partir du moment où l'étau sanitaire se desserrera, où un certain nombre de voyages redeviendront possibles - elle puisse se redéployer pleinement à l'intérieur de notre capitale.

On a déjà commencé à agir dans le domaine du tourisme durable. Cela a été le cas ce matin lors du vœu que nous avons voté, présenté par Ian BROSSAT, sur les questions d'"Airbnb". Agir aussi pour les endroits où les problèmes liés à du surtourisme viennent impacter, bouleverser, modifier de manière extrêmement négative la vie des Parisiens. L'impact des meublés touristiques et d'"Airbnb" sur les questions de logement est là pour le rappeler. Nous allons continuer avec les "Assises du Tourisme durable" - vous en avez parlé - dans lesquelles nous nous sommes lancés. On a sept groupes de travail qui ont commencé à se réunir. Ils donneront lieu à un certain nombre de propositions dans ce domaine. Les "Assises du Tourisme durable" auront lieu à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet.

Cela devrait nous permettre, avec l'"Office du Tourisme et des Congrès de Paris", bien évidemment, de redéployer l'ensemble de l'activité touristique sur Paris, mais de manière différente, plus durable et plus résistante

par rapport à la crise, plus écoresponsable, en prenant en compte les effets du surtourisme dans un certain nombre de quartiers.

Cette garantie d'emprunt va venir donner la possibilité à l'"Office du Tourisme et des Congrès de Paris" de déménager, de s'installer au 76, rue Beaubourg, non loin d'ici. Ce n'est pas dans quelques mois que nous pourrons faire l'inauguration, puisque le déménagement devrait avoir lieu à la fin du mois d'avril. Les locaux étant des locaux dans lesquels il n'y a pas besoin de travaux, nous pourrons le faire dès le début du mois de mai, c'est-à-dire d'ici quelques semaines ;

Je vous remercie de voter pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAE 107.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 107).

2021 DAE 84 - Marché couvert des Enfants Rouges (3e). - Principe du renouvellement de la délégation de service public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAE 84. Il s'agit du marché couvert des Enfants-Rouges, dans le 3e arrondissement, et du principe du renouvellement de la délégation de service public.

La parole est à Mme Alice TIMSIT.

Qui doit être en salle Webex ?

Mme Alice TIMSIT. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous m'entendez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui. On vous entend, chère collègue.

Mme Alice TIMSIT. - Très bien. Je vous remercie.

Le marché des Enfants-Rouges est l'un des 10 marchés couverts de la capitale. Marché parisien parmi les plus anciens et les plus emblématiques de Paris, au sein duquel il règne une ambiance très conviviale de village, où les habitantes et les habitants, les touristes et les riverains prennent notamment plaisir à se restaurer. Demain, grâce au renouvellement de la convention de service public qui lie la Ville au délégataire, ce marché deviendra, nous l'espérons, un exemple en matière de sortie du plastique à usage unique, et de réduction et de valorisation des déchets à la source.

Outre les missions qui incombent classiquement au délégataire, cette convention précise de nouvelles missions, parmi lesquelles la mise en place des mesures pour que les commerces s'orientent vers une offre de vente et de restauration favorisant la consigne, la vente en vrac et l'ensemble des alternatives au plastique à usage unique, mais aussi la valorisation des déchets tels que les cartons, les cagettes en bois, les bacs en polystyrène ou encore les huiles usagées, en plus de la valorisation habituelle des biodéchets sur ce marché.

Le groupe Ecologiste de Paris se réjouit véritablement du travail qui a été mené par Olivia POLSKI sur cette question et Florentin LETISSIER, par ailleurs. Nous espérons véritablement que cette approche globale qui a été adoptée ici en termes d'attention portée à la qualité des produits proposés, en termes de réduction et de valorisation des déchets, mais également d'alternatives au plastique à usage unique, nous espérons que cette démarche globale puisse être retenue de façon systématique pour l'ensemble des marchés alimentaires parisiens, notamment dans le cadre du renouvellement des futures délégations de service public.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mme TIMSIT a déjà beaucoup dit. Effectivement, ce marché est emblématique. C'est le plus ancien marché de Paris encore en activité. Il a été créé par Louis XIII. Il est situé au cœur du Marais, rue Charlot. Il est présenté comme une petite place de village un peu hors du temps, couverte par des verrières de style Baltard. Il constitue un lieu plein de charme qui - cela a été dit - est non seulement plébiscité par les habitants du quartier, mais aussi bien au-delà, par les Parisiens et les touristes, quand ils sont à Paris évidemment.

Cela a été dit, nous souhaitons effectivement faire de cette future DSP un modèle du genre. Nous avons ainsi comme objectif fixé de redynamiser l'espace des producteurs, de faire aussi de ce marché un modèle en termes de zéro déchet et de revaloriser encore davantage le tri des déchets pour en faire un modèle de référence en matière d'optimisation, avec le recyclage des cartons, caquettes, verres et huiles usagées, la limitation des polystyrènes. L'idée est de demander aux candidats le plus de choses possibles.

Je m'en félicite et vous remercie de bien vouloir le voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAE 84.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 84).

2021 DAE 103 - Prix du Goût d'Entreprendre (40.000 euros) à destination de créateurs et repreneurs de commerces d'artisanat alimentaire à Paris. - 16e édition.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 103 relatif au "Prix du Goût d'entreprendre" à destination de créateurs et repreneurs de commerces d'artisanat alimentaire à Paris. C'est la 16e édition.

Je donne la parole à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce projet de délibération, je voudrais aujourd'hui appuyer l'octroi d'une dotation au lauréat du "Prix Goût d'entreprendre". Je rappelle que ce prix a été créé en 2006 - il existe depuis longtemps - et récompense les artisans des métiers de bouche nouvellement installés dans la capitale, afin de les soutenir dans leur première année d'activité.

Bien sûr, cette année, plus que jamais, nous devons être aux côtés de nos commerçants de proximité qui subissent de plein fouet les effets de la crise sanitaire, qui malheureusement perdure. Ces commerçants et artisans font le dynamisme d'un quartier, de tous nos quartiers, et au-delà, la réputation de Paris. Ce cœur économique battant est l'âme de notre ville. Or, l'activité de ces acteurs indispensables de la vie de nos quartiers est rendue difficile depuis plus d'un an. L'artisanat est le pilier essentiel de la relance de l'économie d'une ville et, au-delà, de notre pays, par sa proximité avec les riverains, par le partage des valeurs de la qualité du travail et de la transmission. Il est donc bien sûr important de les défendre, de soutenir et promouvoir ces commerces de proximité, et également les personnes qui s'engagent dans cette voie.

Pour ces raisons, le groupe Changer Paris votera donc le présent projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine DUMAS.

On sait votre attachement à ces questions.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quel enthousiasme pour ce projet de délibération. Ecoutez, moi aussi, je m'en félicite. Effectivement, ce prix a été créé en 2006 par la Ville de Paris. Il est destiné à encourager et soutenir des opérations de création ou de reprise de commerce de proximité d'artisanat alimentaire sur le territoire parisien. Il vise ainsi à favoriser la dynamisation de nos quartiers, et donc, bien évidemment, dans la période, il revêt une importance toute particulière.

Je vous remercie pour cette belle unanimité et vous demande de bien vouloir le voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAE 103.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAE 103).

Belle unanimité !

2021 DAE 104 - Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant le ou les lauréats du Grand Prix de la baguette pour 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 104. Il s'agit du "Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris", récompensant le ou les lauréats du "Grand Prix de la baguette" pour 2021.

Je redonne la parole, avec bonheur, à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons continuer dans l'unanimité, dans ce Conseil.

Je voudrais donc dire aujourd'hui que je souhaite appuyer l'octroi d'une dotation de 4.000 euros pour récompenser l'artisan boulanger parisien qui aura fabriqué la meilleure baguette de tradition française, selon le jury constitué pour l'occasion.

Signature du boulanger, la baguette de tradition est aussi le symbole de notre pays dans le monde entier. Symbole et tradition qu'il nous faut célébrer et protéger. C'est pourquoi je me réjouis que la France ait choisi, il y a quelques jours, de porter auprès de l'UNESCO, pour un classement sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, les savoir-faire artisanaux et la culture de la baguette de pain. C'est une nouvelle étape importante que vient de franchir ce dossier porté depuis trois ans par la "Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française".

Présidente du comité de soutien qui rassemble aujourd'hui plus de 250 parlementaires de toutes sensibilités politiques autour de cette candidature populaire et fédératrice, je me félicite que la Ministre de la Culture ait choisi ce dossier emblématique de notre patrimoine alimentaire pour défendre les couleurs de la France à la prochaine session UNESCO 2021-2023. 32 millions de baguettes sont vendues chaque jour en France, dont plus d'un million à Paris, mes chers collègues.

S'agissant du présent projet de délibération, le groupe Changer Paris le votera.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le suspens était total jusqu'à votre dernière phrase, chère Catherine DUMAS.

Est-ce que Catherine IBLED veut intervenir pour le groupe "Indépendants et Progressistes" ?

Mme Catherine IBLED. - Oui, je veux bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ah, bon, excusez-moi, chère collègue, parce que vous êtes retirée du précédent projet de délibération. Je ne savais pas si vous étiez maintenue pour celui-là.

Allons-y pour la grande baguette de tradition française.

C'est à vous, chère collègue.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération met effectivement en lumière le formidable patrimoine culinaire et le savoir-faire artisanal de notre pays, plus singulièrement celui de la Ville de Paris. Le "Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris" est devenu au fil du temps un incontournable de notre Ville, afin de valoriser nos fabuleux talents.

La composition de la baguette - qui ne comprend que quatre éléments : l'eau, la farine, le sel et la levure ou levain - nécessite un savoir-faire, un tour de main particulier qui implique une solide formation et une grande expérience. Chaque boulanger, selon le terroir, le dosage, le pétrissage, le temps de fermentation ou le façonnage et la cuisson, obtient une baguette unique. En France, nous avons aujourd'hui une baisse constante du nombre de boulangeries. Ainsi, en 1970, on comptait une boulangerie pour 790 habitants. Aujourd'hui, on en compte une pour 2.000 habitants. Il est donc de notre devoir de protéger et de favoriser ce savoir-faire artisanal unique, non seulement emblème de notre patrimoine culturel et gastronomique, mais également symbole de la vie quotidienne des Français.

Dans cette démarche de valorisation de tout un savoir-faire et également de toute une filière, comme le disait Mme DUMAS, le Ministère de la Culture a déposé au Secrétariat de l'entité du patrimoine vivant de l'UNESCO la candidature de ce patrimoine vivant, mais fragile parce qu'il repose sur le savoir-faire exceptionnel des artisans. Il sera donc géré par un organe d'évaluation et l'avis sera rendu en 2022. La "Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française", avec 96 fédérations départementales, a mené cette démarche dans un mode extrêmement collectif, dans lequel elle a associé l'ensemble de ses membres.

Je vous propose également de nous saisir du "Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris" pour donner toutes ses chances de réussite à cette formidable opportunité qui est donnée à la gastronomie française de briller au niveau mondial.

Le groupe "Indépendants et Progressistes" votera favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour répondre aux intervenantes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une fois de plus, la gastronomie nous rassemble. La Ville de Paris a soutenu aussi cette inscription souhaitée par les boulangers de la baguette au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Ce grand prix, pour le coup, est une tradition qui date de très, très longtemps et à laquelle nous sommes évidemment extrêmement attachés.

C'est un événement culinaire qui permet aussi de conforter notre statut de capitale mondiale de la gastronomie. A Paris, nous avons la chance d'avoir beaucoup de boulangers. C'est une profession qui reste extrêmement dynamique. Cela a été évoqué : ailleurs en France, il y a plus de difficultés. Mais, à Paris, ils ont fait énormément de travail sur la qualité du pain. On a même des artisans qui sont quasi des artistes du pain. En tout cas, cela nous permet de valoriser à l'international notre gastronomie et cette baguette qui était notre emblème.

En tout cas, je vous remercie de voter ce beau projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAE 104.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAE 104).

Unanimité pour le "Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la suppression définitive des sacs plastiques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons les vœux référencés n° 27 et n° 27 bis relatifs à la suppression définitive des sacs plastiques.

Je donne la parole à Mme Alice TIMSIT, pour présenter le vœu n° 27.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2015, la distribution des sacs plastiques à usage unique est interdite en caisse. Un an plus tard, en 2016, cette interdiction a été étendue aux marchés alimentaires. Plus récemment, c'est la production, comme la vente de tout type de plastique à usage unique, qui sera proscrite d'ici 2040.

Malgré ces avancées, et plus de 5 ans après l'interdiction des sacs plastiques sur les marchés alimentaires, nous constatons encore trop souvent que leur distribution perdure en marge des marchés par des revendeurs qui approvisionnent les commerçants sur place. Ces mêmes sacs - nous le savons - sont une source de pollution considérable tout au long de leur cycle de vie, et leur volatilité menace très clairement l'environnement immédiat et moins immédiat. Ce sont nos parcs, nos espaces verts, nos canaux, puis, "in fine", nos océans qui se trouvent pollués par le plastique. Cette pollution accroît, en outre, la malpropreté de notre ville et rend également plus difficile le travail des agents de la Ville qui l'entretiennent.

Le vœu que nous soumettons au vote du Conseil de Paris, et qui a été voté en Conseil du 19^e arrondissement, a pour ambition d'accompagner et en dernier recours de sanctionner les quelques récalcitrants qui persistent et distribuent toujours ces sacs plastiques à usage unique sur les marchés alimentaires et non alimentaires. Qu'il s'agisse des marchés alimentaires comme non alimentaires, nous devons véritablement renforcer la sensibilisation auprès des commerçants. Nous devons porter à leur connaissance les alternatives existantes au tout jetable, et les délégataires des marchés doivent en faire de même.

La Ville doit, comme je l'ai dit précédemment, en dernière instance, rappeler à la loi et sanctionner les infractions constatées. C'est le sens de notre vœu. Si la pandémie marque le retour du plastique à usage unique au quotidien, que ce soit sur nos marchés ou dans nos assiettes, nous devons aujourd'hui redoubler d'effort pour maintenir le cap de la réduction à la source de nos déchets. Cette réduction à la source des déchets est la condition "sine qua non" pour préserver notre environnement de la pollution et maintenir également notre ville propre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, qui présentera le vœu n° 27 bis de l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Tout à fait, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement, vous l'avez dit, les marchés alimentaires parisiens sont l'une des richesses de Paris. Leur nombre, leur diversité et leur animation en font un élément essentiel à Paris. D'ailleurs, on a pu voir à l'occasion du premier confinement, où ils ont dû fermer, à quel point les Parisiens y étaient attachés.

Bien évidemment, nos marchés doivent aussi répondre aux exigences environnementales que nous partageons. Nos délégations de service public s'inscrivent pleinement dans les stratégies environnementales de la Ville. Le "Plan Climat Air Energie" territorial et la stratégie "Zéro déchet" de la Ville donnent ainsi clairement pour objectif la suppression des emballages à usage unique, le développement de la consigne et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous nous sommes aussi engagés à gérer les biodéchets. Les délégataires des marchés découverts doivent fournir aux commerçants des sacs biodégradables et apporter des sacs pour récupérer les biodéchets. Je veux rappeler notre engagement à faire de Paris une ville sans plastique à usage unique - c'est un engagement qui est porté par ma collègue Célia BLAUDEL - à l'horizon 2024.

En ce qui concerne vos demandes, autant je partage l'idée qu'il continue à y avoir, malheureusement, des sacs plastiques à usage unique sur nos marchés. Pour cela, nous demanderons aussi bien aux délégataires qu'à la direction de sanctionner les commerçants qui continueront à proposer ces sacs. Autant sur la question des revendeurs, ce sont des revendeurs illégaux, et donc, cela relève plutôt de la compétence du Préfet de police. Auquel cas je vous propose plutôt d'amender votre vœu pour engager la Préfecture de police sur ce travail et de retirer l'attendu de votre vœu qui nous concerne, nous, Ville de Paris. Si c'est le cas, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

Pour aller plus loin, nous avons effectivement présenté, en réponse à ce vœu, un vœu de l'Exécutif, qui nous permet de travailler en lien avec les mairies d'arrondissement sur l'identification des marchés qui présentent le plus de difficultés en la matière, de rappeler à nouveau et régulièrement aux délégataires leurs obligations et l'importance de faire remonter des signalements sur les commerçants ne respectant pas le règlement, d'expérimenter des alternatives et des outils pour s'inscrire sur une démarche "Zéro déchet".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Bref !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Excusez-moi d'interrompre votre excellente argumentation.

Alice TIMSIT, vous vous êtes inscrite sur le vœu n° 27 bis pour faire une explication de vote au nom de votre groupe. Cela nous expliquera peut-être ce que vous faites de votre vœu n° 27.

Je vous redonne la parole.

Mme Alice TIMSIT. - Nous maintenons notre vœu n° 27 et acceptons les amendements et les précisions apportées par Olivia POLSKI.

En ce qui concerne le vœu de l'Exécutif, nous le voterons bien entendu. Il est complémentaire de celui que nous avons déposé. Tant pour des raisons écologiques, sociales qu'économiques, nous nous réjouissons qu'au sein de ce vœu, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction et la valorisation des déchets fassent l'objet d'une action concertée et soient appréhendées globalement. C'était également en réponse à un vœu du groupe Changer Paris, il me semble. Donc nous voterons, bien sûr, ce vœu de l'Exécutif par ailleurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Le vœu n° 27 est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Ah, d'accord, excusez-moi. J'ai essayé de suivre, mais n° 27 et n° 27 bis.

La proposition de vœu n° 27 ayant été amendée par l'Exécutif, ces amendements ayant été acceptés par le groupe Ecologiste de Paris par la voix d'Alice TIMSIT - pour que tout cela soit clair - c'est avec un avis favorable de l'Exécutif que je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 27 ainsi amendée.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 131).

Je mets maintenant aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 27 bis déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 132).

Là aussi, unanimité !

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre le gaspillage des invendus sur les marchés alimentaires parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 28, déposé par le groupe Changer Paris, relatif à la lutte contre le gaspillage des invendus sur les marchés alimentaires parisiens, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan de soutien aux commerces parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 28 ayant été retiré, je vous propose de passer directement au vœu référencé n° 29 relatif à un plan de soutien aux commerces parisiens.

Il est présenté, au nom du groupe Changer Paris, par le maire du 17^e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD.

Vous avez la parole, cher collègue.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La situation de nos commerces est alarmante - on en a parlé tout à l'heure - et les chiffres donnent le vertige. 42 % des commerces non alimentaires d'Ile-de-France ont vu leur chiffre d'affaires divisé par deux depuis le premier confinement, selon la Chambre de commerce et d'industrie. Nos entreprises souffrent, nos commerces souffrent et nos quartiers avec eux.

Pour leur venir en aide, de nombreux dispositifs régionaux, étatiques et municipaux ont été mis en place afin de soutenir les trésoreries fragilisées, si ce n'est anéanties, par les restrictions sanitaires. Naturellement, nous avons soutenu toutes ces initiatives, qui laissent cependant de côté les commerces créés en 2020, les reprises de commerces notamment. Car les aides sont basées sur le chiffre d'affaires de l'année 2019. Ils sont près de 14.000 fromagers, maraîchers, boulangers, restaurateurs, artisans à s'être lancés dans l'aventure entrepreneuriale à Paris en 2020 sans pouvoir bénéficier d'aucune aide. Il y a urgence à les intégrer aux dispositifs d'aide existants. D'ailleurs, j'ai interpellé la Maire de Paris, le Ministre de l'Economie et des Finances, ainsi que la Présidente de la Région Ile-de-France à ce sujet. Ne laissons pas tomber nos commerçants, ils font tous vivre nos quartiers. Aucun ne doit être laissé sur le bord de la touche.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geoffroy BOULARD.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je partage complètement le constat qui est dressé par M. le maire du 17^e arrondissement. C'est-à-dire qu'effectivement, nous voyons combien nos commerçants, qui ont dû effectivement ouvrir en 2020 - mais même en 2019, car c'était aussi une année un peu particulière - sont en difficulté et ne sont, pour certains, pas éligibles au dispositif. C'est une préoccupation que nous partageons.

Dans vos attendus, vous demandez surtout que nous puissions, nous, dresser une liste. Je pense - et je vais saisir Bruno LE MAIRE, le Ministre de l'Economie et des Finances - que c'est plutôt à ses services de nous transmettre des informations fiables. Nous ne les avons pas et ne pouvons pas les avoir à notre disposition. Je m'engage à écrire au Ministre de l'Economie et des Finances en ce sens, afin que l'on puisse notamment avoir les retours sur l'obtention du P.G.E., que nous n'avons pas. Aujourd'hui, la Maire de Paris - vous l'avez dit - après avoir fait un grand plan de soutien, a aussi lancé un observatoire de l'économie parisienne, avec ma collègue Afaf GABELOTAUD. Nous aurons donc besoin de ces éléments dans le cadre de cet observatoire de la vie économique.

Je vous rappelle également, mais vous l'avez un peu dit, que nous n'avons pas cette compétence d'aide économique directe. C'est une compétence de la Région Ile-de-France. Je veux en profiter pour dire combien, parce que j'ai entendu dire que la Région Ile-de-France venait de relancer une aide aux loyers. En soi, je trouve cela bien sur un mois. Mais, une fois de plus, comme celle qui avait été faite en novembre, elle exclut tous les commerçants qui sont chez les bailleurs sociaux. Ce n'est pas possible. Il faut aussi relayer le fait que les commerçants chez les bailleurs sociaux... Nous, nous sommes allés jusqu'à huit mois d'exonération. Deux mois, c'est bien, mais il faut aussi que la Région traite ces commerçants de la même façon. Je vous saurai donc gré de relayer aussi, auprès de la présidente de Région, le besoin de nos commerçants chez les bailleurs sociaux.

En vrai, ce sont quand même des compétences qui dépendent de la Région Ile-de-France. Donc, elle aussi, il faut qu'elle s'engage pour les commerçants parisiens. Il y a le "Fonds Résilience". On l'a abondé une fois de plus. Nous, nous avons relancé "Soutenir mon entreprise autrement" avec Afaf GABELOTAUD.

Je vais émettre un avis défavorable à votre vœu, parce que c'est quand même une compétence que l'Etat et la Région Ile-de-France doivent prendre à bras-le-corps. Après, bien évidemment, je soutiens l'idée que nous puissions avoir l'information par le Ministère de l'Economie et des Finances de ceux qui n'ont pas eu droit au dispositif.

Dès que j'aurai cette liste des services de l'Etat, je la tiendrai à la disposition des maires d'arrondissement qui en auront besoin, bien évidemment.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

J'imagine que le vœu est maintenu ?

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 29 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement en Zone Touristique Internationale d'une partie du 5e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 30 relatif au classement en zone touristique internationale d'une partie du 5e arrondissement.

Pour le présenter, la parole est à Mme Anne BIRABEN.

Qui doit être en salle Webex ?

Oui, chère collègue.

Mme Anne BIRABEN. - Voilà.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je le dis sincèrement - excusez-moi, avant de vous donner la parole - je le dis sincèrement...

Mme Anne BIRABEN. - Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Excusez-moi, Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Anne BIRABEN, vous m'entendez ?

Mme Anne BIRABEN. - Très bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous demande une minute.

Je le dis sincèrement. Là où je suis et en responsabilité, c'est vraiment très insultant, très injuriant pour les élus siégeant dans l'hémicycle ou en salle Webex, d'avoir sur leur écran un fond d'écran avec un hashtag "SaccageParis". Qu'il y ait l'intitulé du groupe Changer Paris, c'est évidemment légitime. Qu'il y ait un hashtag qui fasse référence à des attaques qui ont été faites à l'égard de la Maire de Paris, à l'égard de cette majorité durant tout un week-end - venant de rangs dont, j'espère, vous vous distinguez - je trouve que c'est extrêmement désagréable que nous ayons un fond d'écran avec un hashtag "SaccageParis". Je vous le dis là où je suis.

C'est une obsession pour vous. Tout à l'heure, de façon incompréhensible, il a été fait usage de l'adjectif "racialisé" sans aucun rapport avec nos échanges, et là, vous parlez de racisme. Madame DATI, à moi, vous me donnez des leçons ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et je persiste !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, je dis tout simplement, Madame DATI, en responsabilité, parce que vous êtes présidente de groupe, que je trouve indigne qu'un certain nombre d'élus de votre groupe ait comme fond d'écran le hashtag "SaccageParis".

Je donne maintenant la parole à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Je vous présente...

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame BIRABEN, demande de rappel au règlement du président FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez vous-même dit ce qu'il y avait à dire, mais nous n'avons pas à accepter qu'il y ait des slogans, surtout d'une telle nature, sur les images qui apparaissent en "visio".

Je ne vois pas non plus pourquoi nous nous laisserions traiter de racistes, en l'occurrence accusation ne reposant sur rien, qui serait infamante si elle était vraie. Nous n'avons pas à l'accepter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Souffrez que le président FÉRAUD s'exprime suite à son rappel au règlement.

M. Rémi FÉRAUD. - Nous n'avons pas, surtout en cette période très difficile, après un an de crise sanitaire où tous les élus de la majorité et de l'opposition travaillent beaucoup, avec des convictions différentes, à accepter que des interventions se fassent avec un slogan qui est insultant pour tous les Parisiens aujourd'hui. Et donc, je demande une suspension de séance. Et que chacun puisse reprendre ses esprits et être digne de notre démocratie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La suspension de séance est de droit. Elle est évidemment accordée pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures quarante-huit minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement en Zone Touristique Internationale d'une partie du 5e arrondissement. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Anne BIRABEN.

J'espère qu'elle a changé son fond d'écran.

Mme Anne BIRABEN. - Je peux intervenir, Monsieur le Maire ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chère collègue, c'est vraiment désolant.

Vous seriez dans l'hémicycle...

La salle Webex est l'hémicycle du Conseil de Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Maire ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Dans toute Assemblée démocratique, ce genre de manifestation est interdit.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Maire, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est totalement interdit, donc je suspends la séance. Je suspends la séance jusqu'au moment où vous aurez enlevé ces banderoles. C'est totalement interdit et l'article 9 fait que le président de séance assure la police de la séance. C'est la raison pour laquelle je suspends la séance.

Vous êtes, mais vraiment, je vous le dis, Madame la Présidente, et chers collègues présents dans l'hémicycle, vous n'êtes pas tous à lever cette banderole. Je reconnais ceux qui, en responsabilité, notamment parce qu'ils sont maires, ne se prêtent pas à ce genre de manœuvre. Mais, sincèrement, vous voudriez créer un hashtag qui s'appelle "SaccageConseil de Paris" que vous ne vous y prendriez pas autrement.

Cette façon systématique de déstabiliser les débats d'une Assemblée démocratique comme le Conseil de Paris, je vous le dis, ne vous grandit pas. Dans toute autre Assemblée, des moyens plus radicaux seraient employés à votre rencontre, vous le savez, et notamment pour ceux qui siègent dans les assemblées parlementaires.

La séance est suspendue tant que je verrai ces banderoles.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante minutes, est reprise à dix-huit heures cinquante-deux minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séance est reprise.

Vous remettez vos banderoles ?

Alors, la séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante-trois minutes, est reprise à dix-huit heures cinquante-quatre minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement en Zone Touristique Internationale d'une partie du 5e arrondissement. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais donner la parole à Mme Anne BIRABEN pour présenter le vœu n° 30.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Maire ? Je ne sais pas si l'on m'entend ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si, on vous entend, chère collègue.

Je vois que vous n'avez pas...

Mme Anne BIRABEN. - Je voulais juste vous dire un mot. D'abord, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et moi, encore moins de vous, Madame.

Mme Anne BIRABEN. - La deuxième chose, c'est que l'on parle ici, au Conseil de Paris, des sujets qui intéressent les Parisiennes et les Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le problème n'est pas celui-là, Madame.

Mme Anne BIRABEN. - Ce sujet intéresse tous les Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le problème, Madame, c'est que vous faites quelque chose d'illégal. Je ne suis pas en mesure de...

Il y a deux solutions, Madame BIRABEN. Soit, je vous empêche de parler et je ne veux pas vous faire ce cadeau, soit je dois supporter, comme tous les collègues qui se sentent insultés par votre fond d'écran.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur, cela n'est pas une insulte. Cela correspond à quelque chose qui parle à beaucoup de Parisiens et beaucoup de Parisiennes. On en a fait le constat depuis plusieurs jours. Voilà. Ce n'est pas insultant, mais c'est un constat.

Maintenant, si vous le voulez bien je vais faire mon intervention.

Je souhaite parler d'une zone internationale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Votre intervention, je ne vous accorde pas la parole puisque je vois les banderoles "SaccagerParis" qui ont été à nouveau redressées dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

Mme Anne BIRABEN. - J'imagine que je suis une élue comme vous, cher Monsieur. Ce n'est même pas "j'imagine" : je suis une élue et je dois avoir la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, vous n'avez pas le droit.

Mme Anne BIRABEN. - Le fait que je dépose...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, vous n'avez pas le droit. Vous êtes...

Dans une Assemblée démocratique, on ne peut pas être amené ainsi à importer des slogans, des mots d'ordre, car c'est un élément qui est totalement contraire au règlement intérieur du Conseil de Paris. En tant que président de séance, je prends mes responsabilités.

Donc, Madame BIRABEN, les choses vont être simples : si vous ne changez pas de fond d'écran, je vais vous donner la parole, mais, en l'occurrence, dans le respect du Code général des collectivités territoriales, nous allons seulement vous entendre.

Madame BIRABEN, vous avez la parole.

Madame BIRABEN, vous avez la parole pour présenter le vœu n° 30.

Mme Anne BIRABEN. - Je voulais savoir, Monsieur le Maire, à quel article vous faisiez référence.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Au Code général des collectivités territoriales, Madame.

Mme Anne BIRABEN. - Lequel ? Au niveau du règlement intérieur du Conseil de Paris ?

Vous avez évoqué...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Est-ce que vous présentez le vœu n° 30, Madame BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN. - C'est l'article n° 9, c'est cela ? "La présidence..."

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Est-ce que vous présentez le vœu n° 30, Madame BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN. - "Elle peut faire expulser tout individu qui trouble l'ordre et requérir, le cas échéant, l'intervention de la force publique à cette fin".

Je ne vois pas le rapport.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame BIRABEN, est-ce que vous souhaitez présenter le vœu n° 30 ?

Je vous donne la parole.

Mme Anne BIRABEN. - Oui, je vais présenter le vœu.

Excusez-moi.

Dans le cadre de la relance d'après-Covid, le vœu que je défends concerne la...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame BIRABEN, je vous demande de présenter le vœu n° 30.

Mme Anne BIRABEN. - Est-ce que je peux parler, Monsieur le Maire, s'il vous plaît ?

Je voulais vous parler de la relance économique et d'un vœu que je défends concernant un quartier particulièrement touché qui a besoin d'être redynamisé par la création d'une zone touristique internationale. A Paris, on compte 12 Z.T.I. Le 5e arrondissement, centre historique du Paris romain - les arènes, la rue Saint-Jacques - et du Moyen Age avec le "Musée de Cluny", lieu de plusieurs sites répertoriés au patrimoine de l'UNESCO, comme les quais de Seine, n'en a aucune. Ce qui est une anomalie, mais aussi un traitement discriminatoire et pas sans conséquences.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de quartier, de commerçants comme de riverains, pour le renouveau du quartier de la Tournelle. Entre 50 et 100 commerçants sans commerce sont inoccupés entre Maubert et l'"Institut du monde arabe". Le périmètre entre la Seine et le boulevard Saint-Germain coche toutes les cases d'une inscription en tant que Z.T.I., lieu touristique remarquable et de rayonnement international. Deuxièmement, fréquentation par des visiteurs étrangers. Troisièmement, la densité d'activités. Quatrièmement, la capacité d'hébergement et de transports directs avec les aéroports et les gares. Le boulevard Saint-Germain est classé en Z.T.I. dans le 6e arrondissement et jusqu'au boulevard Saint-Michel depuis 2016. Ce n'est pas le cas dans le 5e arrondissement, créant une distorsion de concurrence évidente.

Ce n'est sans doute pas par hasard qu'une enseigne comme "Decathlon" s'est installée en 2018 sur le boulevard, côté 6e arrondissement, à 50 mètres du boulevard Saint-Michel en bordure du 5e arrondissement, concurrençant directement une enseigne familiale du 5e arrondissement : "Le Vieux Campeur". La boutique historique du "Vieux Campeur" est sur la rue des Ecoles. Mais il a, depuis, repris plusieurs autres emplacements, dont trois sur le boulevard Saint-Germain. Le 5e arrondissement, c'est aussi le Paris vivant qui attire les visiteurs dans le quartier Mouffetard, prolongeant naturellement la zone précédemment décrite, depuis la rue du Cardinal-Lemoine à l'église Saint-Médard.

Nous proposons que cette zone soit classée en zone touristique simple pour l'encouragement d'un tourisme plus durable de proximité tourné vers les familles le week-end, à proximité du "Jardin des Plantes", du "Muséum d'Histoire naturelle", de "La Ménagerie", des bords de Seine dansants.

Tous ces lieux sont déjà reconnus comme des étapes et parcours du 5e arrondissement par l'"Office du Tourisme et des Congrès de Paris". Avec 798.000 visiteurs en 2020, le "Muséum d'Histoire naturelle" a été l'an dernier le second musée des monuments les plus visités à Paris, plébiscité par la clientèle familiale et francilienne. La moitié des 83 hôtels du 5e arrondissement et les deux tiers des lits sont à moins de 5 minutes à pied du quartier Mouffetard.

Voilà la présentation de mon vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 30 ayant été présenté, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI pour répondre au vœu.

Après, je crois que j'ai un rappel au règlement de Mme Maud LELIÈVRE, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Olivia POLSKI, c'est à vous.

Répondez, ce sera plus simple pour le débat.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, très bien.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, votre vœu est l'occasion pour moi, parce que cela faisait quand même deux Conseils que l'on n'avait pas de vœu sur la question des Z.T.I. On retrouve notre traditionnel vœu Z.T.I. C'est

l'occasion pour moi de rappeler que nous sommes attachés au principe de fermeture dominicale tout en permettant, notamment aux petits commerçants, d'adapter leurs temps forts commerciaux grâce aux 12 dimanches de la Maire, et de répondre à ce besoin-ci.

Chacune des zones ayant été évoquée par l'oratrice précédente, a été délimitée par les Ministres chargés du travail, du tourisme et du commerce, après consultation des maires. Je reprends la citation : "Compte tenu du rayonnement international de ces zones, de l'affluence exceptionnelle de touristes résidant hors de France et de l'importance de leurs achats". Vous le savez donc : à Paris, il y a ainsi 12 zones qui ont été créées par arrêté interministériel.

Au regard de ces critères, le 5e arrondissement, dont la portion que vous évoquez est comprise entre la Seine et le boulevard Saint-Germain, n'a pas été retenu par l'Etat comme une zone de tourisme international de la capitale. Je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre demande en opportunisme. D'ailleurs, cette position est partagée par mon collègue Frédéric HOCQUARD. Aucun acteur du tourisme n'a fait une telle demande à ce jour sur ce périmètre.

La présence de librairies généralistes et spécialisées dans le Quartier latin est l'une de ses spécificités. Nous en sommes d'accord. Elle est aussi liée à la forte présence d'étudiants. Le quartier des étudiants de Paris est en difficulté. Nous en sommes tous conscients et personne ne le niera sur ces bancs. C'est un constat qui est amplifié par la crise du Covid, qui frappe aussi votre arrondissement. Vous le savez, nous agissons depuis plusieurs années pour soutenir le commerce culturel dans ce périmètre grâce à l'opération "Vital'Quartier 2", que nous continuerons d'ailleurs à soutenir au-delà.

Plutôt que de sortir de votre chapeau la Z.T.I., qui ne résoudra pas les problèmes et les difficultés rencontrées aujourd'hui dans ce périmètre, nous avons plutôt besoin que vous demandiez, à nos côtés, un plan de relance économique territorialisé à l'Etat. Nous, nous avons besoin de vous pour demander cela à l'Etat. Oui. L'Etat et la Région Ile-de-France doivent apporter une aide financière directe et une aide aux loyers pour tous pour aider ces commerces.

Vous l'avez compris, pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix...

Demande d'explication de vote ? D'accord.

Effectivement, j'en ai même deux.

J'ai d'abord une explication de vote de Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est bon, vous m'entendez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Excusez-moi, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je vous en prie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'avais oublié. Je vous donne la parole, bien sûr.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ce vœu a été adopté au Conseil du 5e arrondissement dans sa dernière séance. Il l'a été pour au moins deux raisons, Madame POLSKI.

Je ne peux pas vous laisser dire que personne ne demande le classement en Z.T.I. C'est demandé par toutes mes associations de commerçants. Je vous dis bien "toutes".

La deuxième, c'est ce qu'a pointé Anne BIRABEN, c'est-à-dire la question de la distorsion de concurrence. D'ailleurs, cette distorsion de concurrence n'est pas que sur le boulevard Saint-Germain, entre le 6e arrondissement et le 5e arrondissement. Elle est pour tout Paris. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle mon excellent collègue Jean-Baptiste de FROMENT, dans le rapport qu'il avait rendu dans sa mission d'information et d'évaluation relative au travail dominical en 2015, avait préconisé l'ouverture des commerces le dimanche et la classification de Paris en commune d'intérêt touristique. Car il ne s'agit pas d'une obligation, mais d'une faculté qui est laissée. Partout où les métropoles régionales se sont engagées sur ce terrain, il y a une espèce d'écosystème qui s'est mis en place. Ceux qui n'avaient pas obligation d'ouvrir, parce que cela n'était pas positif pour leurs affaires, n'ouvraient pas.

Je vous invite à aller relire le rapport de 2018, qui a été rendu par deux députés, dont je crois Daniel FASQUELLE, qui conclut que les Z.T.I. ont permis un développement notable du chiffre d'affaires et de l'emploi dans les zones concernées, entre plus 5 % et plus 25 %. Ce n'est pas moi qui le dis, mais les études d'augmentation du chiffre d'affaires.

Dernière chose. Vous avez bien voulu rappeler, Madame POLSKI, qu'il y avait beaucoup d'étudiants dans le 5e arrondissement. Je voudrais dire que ces étudiants à Paris, ce sont ceux qui ont été le plus touchés - je dis bien "le plus touché" - en France par l'augmentation du chômage. Trois fois plus d'augmentation du chômage chez les moins de 25 ans que partout en France. Ces étudiants ont aussi besoin de travailler dans les restaurants quand ils vont rouvrir, dans tous les commerces le samedi et le dimanche.

Faites confiance un petit peu à la liberté et à ce que nous demandent aussi les associations de commerçants, que je vous invite à venir rencontrer dans le 5e arrondissement. Merci. Je voterai évidemment ce vœu. J'espère que Paris, enfin, de manière pragmatique, va s'engager sur l'instauration d'une zone touristique - unique d'ailleurs - à Paris.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 5e arrondissement, pour cette explication de vote, au nom de votre groupe.

Demande d'explication de vote du groupe Communiste et Citoyen, c'est cela ?

C'est vous, Président ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Tout à fait, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Ecoutez, ce que je remarque, c'est que nous sommes en plein confinement, que le pays est fermé aux touristes depuis un an et que la préoccupation du groupe de Mme DATI, c'est de faire des zones touristiques internationales qui ne serviront à rien aujourd'hui.

Madame DATI, vous êtes vraiment hors sol. Votre faiblesse politique et d'arguments vous oblige aujourd'hui à ne faire que des incidents de séance - oui, brandissez votre pancarte - pour pouvoir exister. Madame DATI, vous me faites pitié. Vous me faites pitié. Vous faites pitié, parce qu'aujourd'hui vous faites, Madame DATI, la politique du caniveau. Avec votre hashtag "SaccageParis", ou je ne sais quoi, vous me faites penser, vous savez à quoi, Madame DATI ? Vous me faites penser aux militants de Donald TRUMP qui ont perdu aux Etats-Unis. Vous me faites penser à tous ces populistes qui surfent aujourd'hui avec l'extrême droite et les propos haineux sur les réseaux Internet. Voilà où vous êtes tombée, Madame DATI. Vous faites honte et vous n'êtes plus dans le camp des républicains. Vous êtes dans le camp de la honte !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 30 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Mme Maud LELIÈVRE, et à elle seule, pour un rappel au règlement au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'avais espéré, en différant mon rappel au règlement, avoir juste un peu plus de calme dans le vote. Mais peut-être sur un rappel au règlement sur le coupage de la "visio" pendant la séance. Je pense que cela ne fait pas partie de notre règlement intérieur. On avait d'ailleurs prévu de le faire réévaluer en ce début de mandature. Cela ne fait pas non plus partie des dispositions prévues dans l'ordonnance du 1er avril 2020.

J'attire votre attention sur le fait qu'il ne nous semble pas possible de couper la "visio". Soit vous considérez que les intervenants ne peuvent pas intervenir, soit ils ont droit à la "visio" comme s'ils étaient en salle. Cela nous semble important pour l'avenir de nos débats.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'expression de Mme BIRABEN a pu se faire puisque nous avons pu l'entendre, et le vœu n° 30 a été défendu. La preuve, c'est qu'il a été soumis au vote et a été rejeté.

Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères en vue de la réouverture des cafés et restaurants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'appelle maintenant le vœu référencé n° 31 qui est relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères en vue de la réouverture des cafés et des restaurants.

C'est Delphine BÜRKL qui le présente. Très bien.

Vous avez la parole, Madame la Maire du 9e arrondissement.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sujet, cette problématique des terrasses éphémères, je l'ai déjà évoquée à plusieurs reprises ici même, depuis un an maintenant. D'ailleurs, je vous avais alerté sur les conséquences de votre décision - il faut bien le dire - improvisée, qui ne prévoyait ni dispositif de contrôle, ni cadre juridique défini.

Ce nouveau vœu a pour but, dans un esprit constructif, d'anticiper et de préparer dans les meilleures conditions la réouverture tant attendue des restaurants, des bars, des lieux festifs, de tous les établissements qui bénéficient de terrasses sur la voie publique. J'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, de m'entretenir avec vous de cette problématique. J'ai pu vous faire part de mes réserves, de mes propositions. D'ailleurs, je vous remercie de ce temps d'échange qui, je l'espère, a été constructif.

Ce cadre juridique, efficace et juste, il est absolument essentiel que nous en disposions pour ne pas revivre les débordements et les injustices de l'été dernier. Il doit nous permettre de répondre aussi beaucoup plus efficacement à l'état de dégradation de certaines terrasses éphémères qui, littéralement, pourrissent sur pied. Je ne vous ferai pas la liste de tous les incidents qui ont eu lieu à Paris tous ces derniers mois.

J'ai écrit au premier adjoint, je vous ai mis en copie, il y a quelques jours, après l'incendie d'une terrasse éphémère dans mon arrondissement. Je dois dire qu'en tant que maire d'arrondissement - mais je parle au nom de tous mes collègues - nous avons les pires difficultés pour obtenir des services l'enlèvement de ces mobiliers qui sont aujourd'hui totalement dégradés.

Pour répondre à tous ces enjeux, il est primordial de réguler et d'harmoniser les conditions d'une reprise fondée sur une exploitation juste et équitable dans l'intérêt de tous, des riverains, des professionnels qui ont une terrasse, des professionnels qui n'en disposent pas - parce que se pose aussi la question de la distorsion de concurrence - et puis, bien sûr, dans l'intérêt des clients qui doivent fréquenter ces lieux en toute sécurité. Tout cela suppose que la Ville réunisse au plus vite l'ensemble des fédérations de cafés et de restaurants, avec les maires d'arrondissement, pour définir le cadre le plus adapté, et modifier le règlement des étalages et terrasses en y intégrant un chapitre dédié aux terrasses éphémères, comme cela a déjà été impulsé dans d'autres villes de France.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 9^e arrondissement, pour avoir présenté ce vœu commun au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes et au groupe "Indépendants et Progressistes".

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, la volonté de la Maire de Paris, très tôt après le premier confinement, a été de permettre aux restaurateurs de rouvrir dans de bonnes conditions, et donc, a permis cette extension des terrasses de façon gratuite jusqu'à la fin du mois de juin prochain. Elle a permis aussi une exonération des droits de terrasses - tout court - pour les soutenir. Cela a été unanimement salué, tant par les Parisiens que par les restaurateurs eux-mêmes, qui nous ont, à ce moment-là, remerciés de les avoir sauvés dans cette période très compliquée. J'ai annoncé à ce moment-là - ne feignez pas de ne pas le savoir, contrairement à ce que vous écrivez dans votre vœu - que nous allions lancer une concertation sur le règlement des étalages et des terrasses, qui serait donc revu pour la fin de cette période, c'est-à-dire fin juin.

Vous n'êtes donc pas sans le savoir. Il est prévu une concertation - je l'ai dit - avec les acteurs. Il va y avoir une partie avec les acteurs professionnels, une partie avec les associations de riverains, de piétons, de personnes à mobilité réduite, etc., et puis une dimension mixte. Je vous l'ai même présentée quand on en a parlé ensemble. Là, vous êtes en train de me demander quelque chose que l'on a déjà prévu. Je pense que c'est uniquement un vœu d'opportunisme.

Je vais vous proposer de retirer votre vœu, sans quoi j'appellerai à voter contre, puisqu'il s'agit évidemment pour vous de faire un peu de mousse autour de cela, même si je ne nie pas le fait qu'il puisse y avoir eu des sujets ces derniers temps sur des terrasses qui, malheureusement, ont été laissées en l'état.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Vous maintenez le vœu, j'imagine, Delphine BÜRKLI ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Très bien vu.

Oui, oui, je maintiens ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je le sentais.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Il n'y a aucune polémique de ma part. Franchement, la situation est quand même très difficile. Pour les maires d'arrondissement que nous sommes, de ne pas pouvoir - et je vous l'ai dit encore la semaine dernière - avoir les leviers pour enlever les terrasses, cela nous pose des difficultés.

C'est prévu, mais notre réalité de terrain est tout autre. C'est que...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On ne refait pas le débat, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 31 déposée par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure des commerçants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 33 relatif à l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure des commerçants.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour présenter ce vœu.

Qui est en salle Webex.

A vous, cher collègue.

M. Vincent BALADI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, en 2020 et lors des précédents Conseils de Paris, nous avons pris des mesures indispensables pour soutenir nos commerces. Mesures déjà insuffisantes puisqu'elles tablaient sur une reprise immédiate de l'activité, dont la majorité des aides s'est arrêtée au 30 septembre 2020. Or, dès novembre 2020, Paris a dû faire face à un nouveau confinement. Sur 62.000 commerces parisiens, 46.000 ont été fermés, soit 74 % des commerces, avec un impact, comme chacun le sait, catastrophique sur l'emploi, en diminution de 7 % à Paris.

A ce stade, après un an de crise sanitaire sans précédent et après plusieurs atterrissements, les mesures de freinage du mois d'avril 2021 prises par le Gouvernement ne garantissent pas de date de réouverture. La réouverture de certains commerces n'étant plus envisagée avant la fin du premier semestre, comme les restaurants, et sans certitude.

Je souhaitais, une nouvelle fois, vous alerter sur la situation inquiétante des commerces. Bon nombre d'entre eux sont au bord de la faillite, entraînant une crise économique touchant de nombreuses familles, sans oublier la détresse psychologique de plus en plus grande pour les gérants de ces T.P.E. Pour les plus petits d'entre eux, la réception de cette taxe locale sur la publicité extérieure est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Même si cette taxe, d'une centaine d'euros en moyenne par contribuable, assure à court terme quelques rentrées de recettes à la Ville, elle contribue en réalité à mettre en danger l'existence même de ses commerces. Il s'agit là de la compétence directe de la Ville de Paris. Concernant les actions de la Région qui ont été citées précédemment, je rappelle que la Ville de Paris est la première bénéficiaire du "Fonds Résilience" mis en place par la Région Ile-de-France.

Comme l'ont dit mes collègues il est du devoir de la collectivité de soutenir son tissu économique pour prévenir l'amplification du chômage et de la pauvreté à Paris. Ainsi, par ce vœu, nous demandons à la Maire de Paris une mesure concrète de soutien aux commerçants parisiens, c'est-à-dire les exonérer de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2021.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole à M. Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur BALADI, pour avoir évoqué cette situation. Je ne reviens pas sur la situation générale des commerces, ni sur les dispositifs d'aides qui ont été apportés. Ma collègue Olivia POLSKI en a parlé et les a développés. Mais puisque vous avez cité le "Fonds Résilience", oui, nous avons effectivement, comme Ville, participé à son financement. Il a pu aider, aux côtés de la Région et d'autres collectivités, de nombreux acteurs parisiens, et nous nous en félicitons.

Par contre, pour ce qui concerne le dispositif d'aide dont vous parlez, c'est-à-dire la taxe locale sur la publicité extérieure, une taxe qui concerne à la fois les enseignes et les dispositifs de publicité, vous demandez une exonération sur l'année 2021. D'une part, c'est juridiquement impossible en termes de calendrier, car une telle exonération doit se décider non seulement l'année précédant l'année où s'applique la taxe, mais également avant le 1er juillet. On est donc très loin de pouvoir le faire sur l'année 2021, même si, juridiquement, de fait, cela s'impose à nous. Mais cette réponse est sans doute un peu courte.

Par ailleurs, je peux vous dire pourquoi, en opportunité, il ne me semble pas que ce soit un support intéressant pour aider les commerçants. Il y a un certain nombre de cas d'exonérations prévues par la loi. Bien sûr, celles-là s'appliquent. Pour le reste, les exonérations qui peuvent éventuellement être mises en place quand le calendrier que

je vous ai précisé est respecté, ne concernent en aucun cas les types de commerces. Cela ne peut pas du tout tenir compte du fait qu'un commerce a été ouvert ou fermé pendant les périodes de confinement. Cela ne peut pas être lié au chiffre d'affaires ou à la surface du commerce. Il s'agit uniquement des dispositifs d'affichage. Et donc, en aucun cas cette taxe et ses éventuelles exonérations ne pourraient être un véhicule pour cibler les aides aux commerces qui en ont besoin.

C'est donc pour ces deux raisons - de calendrier, d'efficacité et de ciblage du dispositif - que je vous proposerai de retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

J'imagine que le vœu n° 33 est maintenu ?

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Nous en avons fini avec les dossiers de la 1^{ère} Commission.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comme il n'est que 19 heures 20 - je rappelle que nous lèverons la séance à 20 heures - nous abordons les dossiers de la 2e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme lors du dernier Conseil de Paris avec Aimé Césaire, notre Commission s'ouvrira sur une très belle dénomination portée par M. Jacques MARTIAL : celle de Toussaint Louverture. Une dénomination longuement attendue, faute de trouver le lieu adéquat, qui concerne un espace vert du 20^e arrondissement.

Cela me permet de vous dire que le 27 avril, malgré la pandémie, la cérémonie de commémoration de l'abolition de l'esclavage aura bien lieu, mais en ligne. Cependant, un dépôt de gerbes en présence des élus ouvrira cette cérémonie en hommage aux victimes de l'esclavage à 14 heures. Il sera suivi par des temps culturels et des moments d'échange en ligne, avec des intervenants venus de divers horizons qui travaillent tous sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage, et sont mobilisés pour cette lutte contre l'oubli.

Un vœu, proposé par le groupe "Génération.s" au sujet de la création d'un musée de l'histoire de la colonisation, sera d'ailleurs présenté à ce Conseil.

40 projets de délibération ont pu être discutés. A noter l'effort des services de la DAC pour regrouper ces projets de délibération par thèmes. Pour ce Conseil, nous retrouverons notamment de nombreux projets de délibération concernant la musique et le spectacle vivant.

Le SG 18 concernera le rapport de la C.R.C. qui fait le bilan des 7 premières années de la création de l'établissement public "Paris Musées".

De nombreux vœux ont été déposés : 8 concernant des dénominations, 1 vœu du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes sur l'accessibilité des musées de la Ville, 1 sur la création d'un parcours pour les femmes qui ont fait Paris, proposé par le groupe "Indépendants et Progressistes". Nous parlerons de la problématique - pour ne pas dire "la polémique" - très médiatisée des chiffres romains dans nos musées, avec un vœu du groupe Changer Paris.

6 vœux issus de différents groupes reviennent sur la question du soutien et de la réouverture des lieux culturels - montrant, s'il en était encore besoin, l'attachement et l'inquiétude de l'ensemble des élus et des groupes à ce sujet - qui nous permettront d'échanger sur les possibilités et les solutions. Un vœu de l'Exécutif liant culture et jeunesse sera proposé en réponse.

Une déclaration nationale commune des forces de gauche et écologistes qui font partie de la majorité de notre Conseil, est intervenue le 7 avril en soutien au secteur culturel et à ses mobilisations actuelles pour le retrait de l'assurance chômage, la prolongation de l'année blanche pour les intermittents et un plan de relance clair de l'activité pour ces secteurs.

Pour finir, au nom de la Commission, je souhaite la bienvenue à Estelle SICARD, qui a été nommée directrice adjointe aux Affaires culturelles aux côtés d'Irène BASILIS.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2021 DEVE 16 - Dénomination "jardin Toussaint Louverture" attribuée à l'espace vert situé 47, rue des Cendriers (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 16 relatif à la dénomination "jardin Toussaint-Louverture" attribuée à l'espace vert situé 47, rue des Cendriers, dans le 20e arrondissement.

La parole est au maire du 20e arrondissement, M. Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, le nom de "Toussaint Louverture" - je l'ai constaté par moi-même - ne dit pas grand-chose à beaucoup de jeunes Françaises et Français. C'est injuste, tant cet homme a marqué de son empreinte son époque et son pays, bien au-delà de la région qui fut l'épicentre de sa vie publique militaire, puis politique.

Disons-le d'entrée : Toussaint Louverture n'était pas un saint. Le pragmatisme semble avoir guidé sa vie, à une époque où, bien souvent, il l'emportait sur toute autre considération. Tout comme Bonaparte, qu'il eut à affronter, Toussaint Louverture était un chef et un militaire. Tout comme lui, il a traversé dans le combat cette époque particulièrement chaotique, en épousant les causes qu'il a rencontrées. Quelle est la part de conviction ou d'intuition qui animait alors les ressorts intimes de l'âme de ces hommes ? Est-il utile de tenter de le savoir puisqu'au bout du compte, cette traversée lui a permis de construire au gré des événements une identité politique propre, et finalement, un héritage singulier que nous célébrons aujourd'hui ?

Né esclave dans la colonie de Saint-Domingue en 1743, Toussaint se signale très tôt par ses aptitudes à susciter l'adhésion à sa personne. Affranchi relativement jeune, il prend le nom de "Toussaint Bréda". Quand la Révolution éclate en métropole, il est un notable établi de la colonie, propriétaire d'une plantation et des hommes qui y travaillent. Les esclaves noirs de la colonie se soulèvent pour obtenir leur liberté et sont rejoints par de nombreux hommes libres. Toussaint Bréda est de ceux-là. Il révèle rapidement des talents militaires et d'organisateur qui le propulsent au poste de commandement de cette armée de libération et le font remarquer du pouvoir révolutionnaire jusqu'en métropole. Il gagne le nom de "Louverture" du fait de sa hardiesse au combat. Ce nom lui restera. La colonie de Saint-Domingue est alors partagée entre l'Espagne et la France. Toussaint Louverture prendra le parti de la France et de l'abolitionniste révolutionnaire. Il est nommé général des brigades en 1795 par la Convention.

Toussaint Louverture va poursuivre son ascension politique jusqu'à se dresser contre le pouvoir central et proclamer une constitution pour Haïti en 1802. Ç'en était trop pour Napoléon qui envoya un corps expéditionnaire pour abattre la sédition. L'armée de Toussaint Louverture fut rapidement défaite. Il fut emmené en France avec sa famille, incarcéré au fort de Joux, dans le Doubs. Il décédera le 7 avril 1803 sans avoir pu connaître l'indépendance de son île. C'est son ancien esclave et principal lieutenant militaire, Jean-Jacques Dessalines, qui proclamera l'indépendance de la République de Haïti le 1er janvier 1804. Il reste que, par son action résolue, Toussaint Louverture a permis l'émergence de la Première République, issue d'une révolte d'esclaves. Il a ainsi plus que contribué à donner espoir, dignité et fierté à tout un peuple brisé et humilié depuis plus de deux siècles.

Nous avons à le constater aujourd'hui : le traumatisme de la colonisation, et la tragédie de la déportation et de l'esclavage sont bien loin d'être purgés. Cette douleur au cœur des populations des Caraïbes s'est transmise. Elle a donné naissance à une culture propre, qui cherche encore aujourd'hui à construire un bonheur sur ce champ de malheurs individuels et collectifs. Notre universalisme ne connaît qu'un seul peuple. Il dépasse les origines et les convictions. Notre République aime tous ses enfants de la même façon, d'où qu'ils viennent. C'est notre honneur de ne pas trier, de ne pas discriminer. Mais notre République doit-elle fermer son cœur aux meurtrissures de certains groupes ? Je ne saurais me montrer catégorique sur ce point, tant il me paraît nécessaire d'écouter davantage celles et ceux qui ont dû trop longtemps se taire.

Le 20e arrondissement va donc accueillir le nom glorieux d'un homme au parcours exceptionnel, qui, en jetant les bases de l'Etat de Haïti, eut le génie d'inventer la décolonisation tout en opposant l'émancipation des esclaves noirs. Il est donc juste que nos jeunes concitoyennes et concitoyens aient l'occasion d'apprécier un pan de l'histoire du mouvement d'émancipation humaine qui lie étroitement les Caraïbes à la France. La lutte pour l'égalité animant Toussaint Louverture et ses compagnons produit encore du fruit aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

Je donne maintenant la parole à Mme Antoinette GUHL.

Qui doit être en salle Webex ?

Mme Antoinette GUHL. - Est-ce que vous m'entendez, Monsieur le Maire ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On vous entend, chère Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Vous ne me voyez pas, par contre ? Si ? Si. Bien.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'aimerais à mon tour saluer la nouvelle dénomination du parc des Amandiers, appelé désormais "Jardin Toussaint-Louverture". S'il est des dénominations qui rétablissent une forme de justice, celle-ci en est une. Toussaint Louverture, esclave, chef révolutionnaire, puis chef militaire, est celui à qui l'on doit la révolution de Saint-Domingue, l'abolition de l'esclavage et ensuite, la République de Haïti. Abolition qui interviendra - il faut le préciser - après son exil et sa déportation en France métropolitaine.

C'est un honneur, pour le 20^e arrondissement, riche de sa diversité, désireux de plus d'égalité, de voir cette grande figure de l'abolition de l'esclavage donner son nom à l'un de ses espaces verts. Cette dénomination sera un symbole : un symbole de combat et d'espoir pour notre jeunesse.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous sommes, nous aussi, très heureux d'avoir pu trouver ce lieu, en plus dans le 20^e arrondissement. Cela nous permettra de faire vivre sa mémoire et celle de la lutte contre l'esclavage. Nous attendons avec impatience l'inauguration, qui devrait avoir lieu le 10 mai pour la "Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition".

En 1776, Toussaint Bréda - ainsi se nommait-il - obtint son affranchissement et échappa à l'esclavage. En 1789, lorsqu'éclata la Révolution française menée par la bourgeoisie d'affaires qui tenait entre ses mains le pouvoir économique et aspirait à obtenir le pouvoir politique, l'île, composée de 30.000 blancs et de 40.000 mulâtres, jouissait d'une prospérité notable grâce à l'exploitation de quelque 550.000 esclaves.

Le message émancipateur de la Révolution française irrigue alors les consciences de tous les habitants des colonies. Les exploités remettent alors en cause les privilèges établis et dénoncent la hiérarchie sociale, revendiquant leurs droits à la liberté et à l'égalité. Le 14 août 1791, sous l'égide de Dutty Boukman, Georges Biassou et Jean-François Papillon, les esclaves du Nord, révoltés par leurs conditions et poussés par l'élan révolutionnaire venu de la métropole, entrent en insurrection contre l'oppression coloniale lors de la cérémonie du Bois-Caïman, acte fondateur de la révolution haïtienne. Toussaint Louverture, alors âgé de 48 ans et nourri des idées des grands penseurs des "Lumières", s'engagea aux côtés des insurgés et en devint la tête pensante.

Cette révolte, qui fait place à une véritable révolution, transforme la colonie française de Saint-Domingue en première République noire libre du monde, sous le nom de "Haïti". C'est le premier pays des temps modernes à avoir posé dans la réalité et avoir proposé à la réflexion des hommes - et ce, dans toute sa complexité sociale, économique et raciale - ce grand problème que le XX^e siècle s'essouffle à résoudre, pour reprendre les mots d'Aimé Césaire qui a largement œuvré à la réhabilitation de Toussaint Louverture. Il le dépeint d'ailleurs moins comme un individu en action, avec ses passions et ses vertus, avec sa vie privée aussi, que comme l'agent clairvoyant et prophétique d'une poussée de l'histoire.

Saint-Domingue est donc le premier pays des temps modernes à avoir posé le problème colonial : le premier pays où s'est noué ce problème, le premier pays où il s'est dénoué. Avec Toussaint Louverture, c'est la liberté de l'une des classes de la société coloniale qui a fait jour. Il fallait libérer toutes les classes. Pour les libérer toutes, il fallait libérer Saint-Domingue elle-même, remettre en jeu l'existence même de la société coloniale.

Toussaint Louverture, c'est aussi l'homme trahi, ou qui s'est laissé trahir, par Napoléon Bonaparte, qui va rétablir purement et simplement l'esclavage et refusera obstinément d'accepter la destinée de la première nation d'Amérique latine à conquérir son indépendance. Toussaint Louverture finira ses jours dans un cachot du Jura, loin de la terre qu'il a libérée, léguant au nouveau monde l'exemple de la dignité conquise par la lutte. En effet, la révolution haïtienne, mère de toutes les révolutions d'Amérique latine, ouvrira la voie à l'émancipation des peuples du continent de la tutelle coloniale européenne. En 1804, Saint-Domingue disparaissait avec son libérateur et Haïti naissait.

Mes chers collègues, je me permets de m'écarter un peu du sujet de ce projet de délibération pour parler ici du peuple haïtien qui, dans l'indifférence générale des chancelleries occidentales et médias européens, affronte l'une des phases les plus dramatiques de son histoire. Depuis 2018, le peuple haïtien se mobilise contre le pouvoir corrompu et autoritaire de Jovenel MOISE. Les manifestations populaires ont été réprimées dans le sang. Plusieurs dizaines de personnes ont perdu la vie. Mais le Président haïtien continue de bénéficier au plan international du soutien de l'administration états-unienne, de l'Union européenne, et même, sous couvert de son élection au suffrage universel, d'une partie des instances des Nations Unies. Pourtant, il dirige par décret depuis un an. Haïti connaît une inquiétante recrudescence des enlèvements contre rançons. Les protestataires dénoncent la collusion entre pouvoir et bandes criminelles. Utilisant un climat d'insécurité, il a décidé, par un décret présidentiel ce vendredi 19 mars,

d'instaurer l'état d'urgence pour une durée d'un mois, en jurant de restaurer ainsi l'autorité de l'Etat dans les secteurs contrôlés par des gangs armés. La France, en se taisant, prend une tragique responsabilité.

Je voulais dire ici, puisque l'on parlait de Haïti, toute ma solidarité, la solidarité et le soutien de notre groupe aux mouvements citoyens, syndicaux et politiques en lutte pour les droits fondamentaux en Haïti.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, oui, c'est avec fierté que nous allons pouvoir voter - je pense, à l'unanimité - pour nommer un jardin du 20e arrondissement du nom de Toussaint Louverture. Comme l'ont dit les collègues précédemment, notamment le maire du 20e arrondissement, c'est pour nous extrêmement important de pouvoir l'accueillir dans le 20e arrondissement, dans le quartier des Amandiers, dans ce jardin situé au 47, rue des Cendriers.

Toussaint Louverture, comme cela a été dit, est un descendant d'esclaves noirs, lui-même affranchi, une figure de la révolution haïtienne et des mouvements d'émancipation des colonies. Il fait partie de ces héros trop méconnus de la Révolution française. Il va jouer un rôle déterminant dans la conquête de la liberté des esclaves, liberté arrachée aux planteurs de Saint-Domingue, aujourd'hui nommé "Haïti". Il participe, quand éclate la Révolution française, au soulèvement des esclaves noirs. Il fait preuve de tant de courage - le combattant militaire qui enfonce des brèches - qu'on le nommera "Louverture" de ce fait.

C'est extrêmement important pour nous, non seulement de nommer, et donc, de faire ce travail de transmission de la mémoire de l'histoire, de notre histoire, mais il faudra accompagner la nomination de cette place. Car beaucoup ignorent qui était Toussaint Louverture. On voit bien que notre universalisme - ne l'oublions jamais - est une promesse. Ce n'est pas, hélas, une réalité. Si Toussaint Louverture a, pendant des siècles, été à ce point ignoré et que la mémoire n'a pas été transmise, ce n'est pas du fait du hasard. Cette bataille pour rendre à nouveau visibles celles et ceux qui ont fait notre histoire et l'émancipation des peuples contre l'esclavage, l'émancipation contre la colonisation, il est important que nous fassions preuve de transmission de cette mémoire et de cette bataille. C'est en cela que nous pouvons contribuer au fait que, oui, si la République est un idéal inachevé, la bataille doit continuer. Elle se fait aussi dans le choix de la mémoire.

Nous sommes dans un contexte particulier où, pour d'autres, le plus important, c'est de rendre un hommage colossal à Napoléon. Napoléon, excusez-moi, mais je ne vois pas la fierté qu'il y a à rendre hommage à Napoléon, qui, lui, comme le disait d'ailleurs une universitaire américaine d'origine haïtienne, Marlène DAUT : "Napoléon n'est pas un héros à célébrer. Napoléon est un belliciste, raciste, qui a rétabli l'esclavage dans les Caraïbes françaises".

Quand on choisit - nous, dans le 20e arrondissement - de nommer un jardin "Toussaint Louverture", nous assumons dans quel camp nous sommes : celui de l'émancipation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Pour répondre aux oratrices et orateurs, je donne la parole à M. Jacques MARTIAL.

Je voudrais que Jacques MARTIAL puisse être écouté dans un silence qui est celui de toute Assemblée respectueuse.

M. Jacques MARTIAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues. Merci, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ, Madame la Présidente de la 2e Commission, Raphaëlle PRIMET, Antoinette GUHL, Danielle SIMONNET, pour toutes ces paroles que vous avez prononcées au sujet de Toussaint Louverture.

Ce projet de délibération - que je rapporte avec Laurence PATRICE, avec Arnaud NGATCHA, et aussi avec Christophe NAJDOVSKI - porte sur la dénomination du "Jardin Toussaint-Louverture" attribuée à l'espace vert situé 47, rue des Cendriers, dans le 20e arrondissement. Il y a 20 ans, était votée à l'unanimité la loi Taubira, déclarant la traite et l'esclavage de crimes contre l'humanité. Cette loi et son autrice souhaitaient que cette histoire soit plus et mieux enseignée, et connue, afin de permettre d'en déconstruire les conséquences négatives toujours à l'œuvre dans nos sociétés. Aujourd'hui, nous vivons une époque où nous constatons l'émergence de nouvelles formes de racisme, où, sous couvert d'avoir une parole dite "décomplexée" ou libérée - libérée de quoi, on peut se le demander - on entend des discours et des propos aux relents clairement racistes, mais aussi des propos porteurs de haine, des propos porteurs de mépris de l'autre, des propos qui clivent la société et favorisent les replis communautaristes. D'autres souhaitent déboulonner des statues ou faire disparaître de l'espace public les noms de personnages, dont une partie de l'action est aujourd'hui condamnable et condamnée.

La Maire de Paris a réaffirmé, dès le début de cette mandature, sa volonté non pas de gommer l'histoire, mais de la faire mieux connaître et partager par toutes et tous. Tout comme elle a réaffirmé son souhait d'ajouter, dans l'espace public parisien, la présence de personnages issus de la diversité, héros de luttes pour la victoire des principes et des valeurs de notre République. Ce fut le sens de la nomination du "Jardin Solitude" en septembre dernier. C'est le sens de la nomination de ce "Jardin Toussaint-Louverture" dans le 20e arrondissement.

Toussaint Louverture, vous l'avez dit, est un général de l'armée française né en esclavage en Haïti, en 1743, qui rachètera sa liberté et s'affranchira de l'esclavage. Lorsque les noirs se soulèveront contre le maintien de l'esclavage en Haïti au début de la Révolution française, Toussaint Louverture qui, entre-temps, avait racheté sa liberté, se joindra aux insurgés. Il deviendra très vite leur chef en raison de sa capacité à percer, à ouvrir des lignes ennemies - d'où son nom de Toussaint "Louverture" - mais aussi en raison des talents d'organisateur et de stratège dont il fera preuve. C'est donc sous son commandement que les anciens esclaves révoltés se transformeront en une armée formée et entraînée. 4.000 soldats que Toussaint Louverture ralliera à la France lorsque celle-ci aura enfin proclamé l'abolition de l'esclavage, en février 1794. Ralliement qui entraînera, en 1795, la capitulation des Espagnols qui renonceront à la partie de l'île qu'ils occupaient.

Le 23 juillet, il est nommé général de brigade dans l'armée française. En mars 1796, général de division. En 1798, il triomphe des Anglais, qui, comme en Martinique, ont été appelés par les colons esclavagistes pour tenter d'empêcher l'œuvre de la Révolution française et l'abolition de l'esclavage. En 1801, pour commémorer l'abolition de l'esclavage de 1794, il envahit la partie toujours espagnole de l'île, qu'il unifie au-delà des clivages de couleurs : noir, blanc, métis. Toujours en 1801, sans s'occuper de Paris, il proclame une constitution qui stipule : "Il ne peut exister d'esclaves sur ce territoire. La servitude y est à jamais abolie. Tous les hommes y naissent, vivent, meurent et demeurent libres et Français". Ou encore : "Tout homme, quelle que soit sa couleur, y est admissible à tous les emplois".

C'en sera trop pour Bonaparte qui a décidé de rétablir l'esclavage dans les colonies et décidé aussi d'abattre Toussaint Louverture. Il enverra une armée de 20.000 hommes commandés par son beau-frère, le général Leclerc. Malgré les pertes qu'il fera subir à cette armée, Toussaint verra que la victoire lui échappe. Il négociera une capitulation avantageuse. C'est en venant finaliser les termes de cette capitulation qu'il sera enlevé, transféré avec sa famille et interné dans le fort de Joux, dans le Jura. Il succombera en avril 1803.

Les afro-descendants en Haïti, à Saint-Domingue, reprendront la lutte, écraseront le corps expéditionnaire français. La République de Haïti sera proclamée le 1er janvier 1804. Toussaint Louverture est donc bien un héros de la lutte contre l'esclavage. Son combat ouvrira la voie à l'indépendance de Haïti, faisant de cette île la première République noire née d'une révolte d'esclaves.

L'espace vert auquel nous nous proposons de donner son nom se trouve rue des Cendriers, à une encablure de la rue Louis-Delgrès, héros malheureux de la même lutte des noirs guadeloupéens contre le même rétablissement de l'esclavage par Bonaparte. Rue Louis-Delgrès, là où se trouve le fameux banc que l'auteur Toni Morrison offrit et inaugura à Paris en 2010, afin de permettre à tout le monde de s'asseoir un moment pour se reposer, réfléchir et aider à se souvenir des Africains réduits en esclavage.

La dépouille de Toussaint Louverture repose au Panthéon. En l'honorant ainsi et en donnant à ce jardin le nom de ce héros, Paris réaffirme sa vocation à être un livre autant qu'un musée à ciel ouvert, où l'histoire de la France et celle du monde se lisent à travers le nom de ses rues, de ses quartiers, de ses jardins. "Il n'est jamais trop tard pour honorer les morts", devait déclarer Toni Morrison en s'asseyant sur l'un de ses bancs en acier noir. Il n'est jamais trop tard non plus pour applaudir les vivants qui leur font honneur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques MARTIAL.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DEVE 16.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DEVE 16).

Unanimité pour Toussaint Louverture !

2021 DAC 382 - Subventions (18.700 euros) à huit associations de vétérans et d'anciens combattants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 382. Il s'agit de l'attribution de subventions à huit associations de vétérans et d'anciens combattants.

Je donne la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le devoir de mémoire est un devoir qui nous incombe à tous. Il est le liant entre notre passé, notre présent et notre avenir. Il est notre capacité collective à nous souvenir. Nous souvenir pour ne pas oublier, pour continuer à évoluer, en nous remémorant toujours d'où nous venons pour ne pas perdre le cap vers où nous voulons amener notre humanité. Aussi, il m'était important d'intervenir sur ce projet de délibération visant à apporter le

soutien de la Ville de Paris à huit associations d'anciens combattants. Ces associations se mobilisent pour faire vivre le devoir de mémoire, évoqué à l'instant, et nous empêcher de tomber dans l'amnésie collective à propos de souffrances subies ou d'événements précis.

A ce titre, il me semble important de souligner l'apport des combattants étrangers issus des anciennes colonies françaises et des combattants étrangers qui aimaient la France. Le rapport dans les combats qui furent ceux de la France est notable, et il doit être salué à sa juste valeur : celle du sang, celle de vies humaines. Un certain nombre de ces anciens combattants peuvent se voir aujourd'hui isolés ou confrontés à des problématiques administratives parfois complexes, d'autant plus lorsqu'ils sont étrangers ou éloignés du système administratif, qui peut paraître kafkaïen à certains endroits.

J'en profite pour saluer le travail de l'"Office national des anciens combattants et victimes de guerre", présent dans l'ensemble des départements de France et dans certains pays, comme l'Algérie, l'une de ses plus grosses antennes.

Le travail d'accompagnement réalisé par les associations d'anciens combattants est précieux et doit être valorisé. L'un des enjeux majeurs pour nous dans les prochaines années, sur les sujets de mémoire, sera celui de réussir la transmission de ce devoir aux jeunes générations, de façon à permettre le renouvellement au sein des associations et d'inclure un maximum de jeunes dans ce devoir mémoriel.

A ce titre, je profite de mon intervention pour saluer le travail des établissements scolaires - comme le collège Jean-Baptiste-Clément, le collège Jean-Perrin, l'école des Cendriers ou encore le lycée Hélène-Boucher, et j'en oublie un certain nombre - qui, dans le 20e arrondissement, font un travail formidable dans le cadre de l'éducation civique et citoyenne des écoliers, collégiens et lycéens en vue de les sensibiliser. Nous devons veiller à amplifier cette sensibilisation. A titre personnel, nous serons, au sein du Groupe Paris en commun et particulièrement dans le 20e arrondissement, vigilants à perpétuer ces traditions en lien avec notre culture de l'engagement.

Je conclurai en soulignant que, pour nous, chaque association a son histoire et chaque date a son importance. Nous ne sommes pas favorables à une date unique, comme a pu le défendre en son temps Nicolas SARKOZY, alors Président de la République.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Lamia EL AARAJE.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, pour cette intéressante intervention et contribution.

Effectivement, je vais profiter de ce projet de délibération pour remercier chaleureusement les associations des anciens combattants qui, certes, participent à nos cérémonies, mais participent aussi à ce travail de transmission et de témoignage auprès du plus jeune public. Il s'agit de subventions récurrentes, votées chaque année, à l'unanimité en général. Vous avez notamment l'"Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie" et l'"Association départementale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de Paris". Sachant qu'évidemment, ces associations vont participer largement aux cérémonies qui auront lieu en 2022, puisque ce sera une date forcément très importante autour de la guerre d'Algérie.

L'"Union amicale des personnels, anciens combattants et victimes de guerre", que ce soit de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, du Crédit municipal, de la Préfecture et de la Ville de Paris, honorent ainsi les combattants parmi nos agents. Et puis, la "Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France", qui garde ainsi un lien avec la France.

Je ne les ai pas toutes citées, mais je vous remercie de voter favorablement ce projet de délibération pour soutenir ces associations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 382.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAC 382).

2021 DAC 384 - Subvention d'équipement (3.000 euros) à l'association "Les Pas Sages des Vignoles" (20e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 384 relatif à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association "Les Pas Sages des Vignoles", dans le 20e arrondissement, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, Dominique.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Ce projet de délibération DAC 384 nous demande de voter une subvention de 3.000 euros pour l'association "Les Pas Sages des Vignoles", dans le 20e arrondissement, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019. Pour ceux qui connaissent la rue des Vignoles, les personnes qui passent dans la rue des Vignoles savent que c'est un endroit très connu des réfugiés espagnols.

On a parlé tout à l'heure de Toussaint Louverture. On a parlé aussi des combattants étrangers. On n'insistera jamais assez sur l'importance de la mémoire et de la transmission de la mémoire. Chacun ici, dans cet hémicycle, a quelques connaissances sur la guerre d'Espagne, sinistre prélude à la Deuxième Guerre mondiale puisqu'elle se déroule entre juillet 1936 et mars 1939. Chacun a en tête le "Guernica" de Picasso, la dureté des combats, l'atrocité des représailles et enfin, la victoire du fascisme pour longtemps.

Je ne suis pas certaine que les suites de la guerre civile soient aussi connues. La "Retirada", ou la retraite de plus de 500.000 réfugiés républicains fuyant la répression et les actes de vengeance de la milice phalangiste. L'enfermement dans des camps de regroupement dans tous les départements frontaliers : Saint-Cyprien, Argelès-sur-Mer, Barcarès, et tant d'autres, de sinistre mémoire. La mortalité y est terrible, et surtout, la mortalité infantile. Manque de ravitaillement, de chauffage, de couvertures, de réseaux d'assainissement, manque de soins, mise en quarantaine face aux épidémies qui touchent une population épuisée. Les hommes en âge de combattre sont internés comme étrangers indésirables, ce qui entraîne de nombreuses séparations de familles. Beaucoup d'entre eux seront réquisitionnés pour le travail obligatoire et d'autres, déportés en Allemagne nazie.

Le jardin de l'Hôtel de Ville a pris le nom de "Jardin des Combattants-de-la-Nueve" en mars 2015, aboutissement d'un long travail de mémoire. En effet, 2.000 républicains espagnols réfugiés en Afrique du Nord, dont 146 regroupés dans une compagnie de la 2e D.B., ont participé à la libération de celle-ci, puis ont continué les combats au cœur de la Division Leclerc. Cette compagnie, "La Nueve", dirigée par le colonel français Dronne et le lieutenant espagnol Granell. Leur fait d'arme le plus connu est leur participation remarquable à la libération de Paris. Les premiers blindés qui entrent dans Paris et arrivent jusqu'à l'Hôtel de Ville le 24 août, vers 20 heures, ont pour nom "Madrid", "Teruel", "Guadalajara", "Belchite", qui ne sont pas des noms de batailles napoléoniennes, mais de batailles de la guerre civile. Bien que membres de l'armée française, ils gardent le droit d'arborer le drapeau républicain espagnol, alors même qu'ils protègent le général de Gaulle sur les Champs-Élysées le 26 août. Ils poursuivent les combats jusqu'à Berchtesgaden. En mai 1945, ont survécu 16 combattants sur 146.

Cet épisode de la Deuxième Guerre mondiale fut très longtemps ignoré de la mémoire collective, française et espagnole, évidemment pour des raisons politiques des deux côtés. Pour Franco, évidemment, des républicains ne pouvaient pas être des héros. Pour le général de Gaulle, des communistes espagnols ou des républicains espagnols ne pouvaient pas figurer non plus à côté des héros gaullistes.

C'est le travail de l'historienne Evelyn MESQUIDA qui a sorti de l'oubli ces héros méconnus, dans son ouvrage "Les soldats oubliés de la libération de Paris". En 2004, pour la première fois, la Ville de Paris rend hommage à "La Nueve". En mai 2004, le Conseil de Paris décide la création de la "voie de la Libération", qui va de la porte d'Italie à l'Hôtel de Ville, afin de rappeler l'itinéraire suivi, en apposant des médaillons à la mémoire des combattants de "La Nueve". Le 25 août 2015, une plaque est apposée et dévoilée par Bertrand DELANOË, Maire de Paris, et Anne HIDALGO, première adjointe, en présence du Président du Sénat espagnol et de deux survivants de "La Nueve", sur le quai Henri-IV. Le 16 mars 2015, le Conseil de Paris, à l'initiative de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, nomme "Jardin des Combattants-de-la-Nueve" le jardin de l'Hôtel de Ville. Ce jardin sera inauguré en juin 2015. En avril 2017, un jardin municipal de Madrid prend le même nom.

N'oublions jamais que la lutte contre le fascisme n'a pas de frontières. Témoin de la libération de Paris, Albert Camus aura ces mots, en 1954 : "Pour l'Europe et pour nous, sans le savoir, vous avez été et vous êtes des maîtres de la liberté".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique KIELEMOËS.

La parole est à Mme Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, qui a été tellement complète que je vais, pour ma part, être beaucoup plus courte.

Cette subvention d'équipement est la contribution annuelle de la Délégation Mémoire au projet de l'association "Mémoire de l'Espagne républicaine", dans lequel on trouve également d'impressionnantes archives. Une partie de cette subvention va permettre de numériser ces archives. C'est l'un des enjeux du projet de cette association.

Comme vous le savez, en outre, d'importants travaux sont prévus pour l'accessibilité du site du 33, rue des Vignoles. C'est un projet porté par la Ville de Paris sur plusieurs années, que je vous invite à poursuivre aujourd'hui par le vote de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Laurence.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 384.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 384).

2021 DAC 385 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association "Le Souvenir Français".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner, avant de lever la séance, le projet de délibération DAC 385 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Le Souvenir français".

Projet de délibération sur lequel est inscrit M. Alexis GOVCIYAN, qui a la parole.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le président général du "Souvenir français", Serge BARCELLINI - que je salue avec beaucoup d'amitié - aime à rappeler que le "Souvenir français" a notamment pour mission de faire partager au plus grand nombre de Français l'amour de la patrie, l'amour de la France à travers l'hommage à rendre à tous ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et pour le maintien de l'intégrité de notre territoire.

Depuis bientôt 135 ans, cette très importante association nationale - qui œuvre pour le maintien, le développement et la transmission de la mémoire - nous rappelle au quotidien que la France est notre bien commun et que cela nous impose des devoirs. Nous avons collectivement besoin d'une grande association mémorielle pour aller de l'avant, pour partager la même histoire, pour nous reconnaître dans les mêmes héros et pour vibrer aux mêmes souvenirs. En fait, pour remplir notre devoir de mémoire et de travail de mémoire.

C'est la raison pour laquelle les lieux dans lesquels s'inscrit notre histoire, les tombes de ceux morts pour la France, mais aussi les monuments, les stèles, les plages et les champs de bataille, sans oublier les bâtiments des camps ou des prisons, font l'objet d'une attention de tous les instants de cette association, dont le délégué général pour Paris est notre collègue et ami, Michel TERRIOU - que je salue également. Lorsque les témoins disparaissent - c'est le sens de la vie qui passe - les pierres, les objets prennent le relais du témoignage et redonnent force et vigueur au travail de mémoire. Car il s'agit encore et toujours de maintenir la flamme, non les cendres, comme disait Jean Jaurès.

Les actions déployées partout en France, avec un véritable ancrage territorial, au plus près du terrain, permettent au "Souvenir français" de conjuguer au présent notre passé et de transmettre, surtout aux jeunes générations, aux collégiens, aux lycéens, cet amour de la France, cet héritage qui n'a de sens que si chaque génération peut être prête à prendre le relais de la précédente.

Le projet de délibération qui nous est présenté par l'Exécutif rappelle, sans doute un peu succinctement, une petite partie de l'énorme travail réalisé par le "Souvenir français" à Paris, grâce à une formidable équipe de bénévoles que sont ces passeurs de mémoire. Comme j'ai essayé de l'expliquer avec ces quelques mots, vous comprendrez, Monsieur le Maire, chers collègues, que la mission du "Souvenir français" ne se réduit pas seulement au fait d'entretenir la mémoire des anciens combattants, tel qu'écrit dans ce projet de délibération. La mission du "Souvenir français" est d'agir dans le cadre républicain de manière pédagogique et progressive pour notre mémoire commune, c'est-à-dire, dans un cadre de laboratoire et non conservatoire, une mémoire qui ne se confine pas seulement dans le passé, mais qui se préoccupe aussi et surtout de l'avenir de notre jeunesse, qui transmet des valeurs humanistes et prépare - car c'est toujours de ce combat dont il s'agit - le plus jamais cela.

C'est pourquoi mon groupe, le groupe "Indépendants et Progressistes", soutient, bien entendu, ce projet de délibération. Toutefois, compte tenu des nombreux projets d'expositions, de confection de drapeaux, de matériaux pédagogiques, mais aussi et surtout de projets innovants comme l'application permettant la géolocalisation de l'emplacement des pierres tombales de toutes celles et tous ceux morts pour la France, les parcours mémoriels que

cela permet de réaliser, les perspectives que cela pourrait ouvrir et tous les aspects programmatiques qui sont prévus, il nous semble que la subvention de 5.000 euros proposée par l'Exécutif mériterait d'être revue à la hausse et même d'être doublée. Ainsi, cela pourrait mieux répondre aux enjeux mémoriels actuels et futurs, mais également au "Souvenir français" de mieux remplir les missions qui sont les siennes. Dans cette période tourmentée à de nombreux égards, la perpétuation de nos valeurs fondamentales et la connaissance de notre héritage sont et restent des repères essentiels.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président de la 8e Commission.

Je crois avoir entendu que le maire du 17e arrondissement, au motif que l'association "Le Souvenir français", qui a quand même une portée nationale, est domiciliée ou a son siège social dans le 17e arrondissement, souhaite intervenir.

Je vous donne bien volontiers la parole, avant de laisser le soin à Mme Laurence PATRICE de vous répondre.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref. Evidemment, nous soutenons cette association mémorielle qui a son siège, vous l'avez rappelé, dans le 17e arrondissement. Une association mémorielle dynamique. J'invite les maires d'arrondissement à travailler avec les délégués qui animent les sections dans les arrondissements. Il y a un beau travail qui est fait sur la transmission, notamment de la mémoire dans les collèges, à travers les drapeaux tricolores qu'ils ont reçus. Et puis, un travail d'identification est fait - cela a été rappelé par Alexis GOVCIYAN - pour répertorier les tombes des soldats morts pour la France, les entretenir et les faire vivre grâce aux nouvelles technologies. Le cimetière des Batignolles bénéficie notamment du travail qui a été fait par "Le Souvenir français", animé à Paris par Michel TERRIOU qui est également élu du 17e arrondissement. C'était pour me joindre à la voix d'Alexis GOVCIYAN.

Je pense que l'on devrait pouvoir augmenter cette subvention dans les années à venir, si ce n'est pas le cas cette année, parce que c'est un travail concret auprès de la jeunesse, qui rappelle que la mémoire doit rester vivante.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement, pour votre intervention sur ce projet de délibération qui concernait exclusivement votre arrondissement, comme le prévoit le règlement intérieur, pour que j'aie pu vous donner la parole. Comme quoi, on peut aussi appliquer le règlement intérieur de manière ouverte.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à M. le maire du 17e arrondissement pour son intervention et à mon collègue.

Le "Souvenir français" est l'un des interlocuteurs essentiels de ma délégation, l'un des essentiels en tout cas. Nous avons beaucoup d'échanges, notamment avec M. BARCELLINI. Je connais très bien son travail. Il est vrai qu'il faut saluer tout particulièrement le travail auprès des collégiens, des lycéens, tout le travail de transmission qui est fait par "Le Souvenir français", tout en s'occupant aussi des plus anciens.

Je veux rappeler que cette subvention est, en fait, une subvention d'investissement - et pas de fonctionnement - pour laquelle je propose la signature d'une convention, et qu'elle a un objet très précis, qui est celui de poursuivre le projet d'application développé dans les cimetières parisiens. C'est une application gratuite qui repère par géolocalisation l'emplacement des sépultures, puis qui renvoie aux données biographiques de tous ces morts pour la France quand on visite les cimetières. Elle a été initiée en 2017 au Père-Lachaise, puis au cimetière du Montparnasse, puis au cimetière de Vaugirard, puis au cimetière des Batignolles - comme vous l'avez signalé, Monsieur le Maire. Elle se poursuivra en 2021 au cimetière de Montmartre.

C'est donc l'objet de cette subvention particulière d'investissement, qui a ce but très précis. D'autre part, je n'ai pas vraiment de demande de subvention de fonctionnement de la part du "Souvenir français". Voilà le point que je voulais signaler.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 385.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 385).

La séance est suspendue.

Elle reprendra demain matin à 9 heures.

Bonne soirée !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 13 avril 2021 à vingt heures dix minutes, est reprise le mercredi 14 avril 2021 à neuf heures, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Chers collègues, bonjour à toutes et à tous, je vous propose de reprendre le fil de ce Conseil de Paris.

2021 DAC 498 - Apposition de plaques commémoratives sur les lieux d'arrestation de la rafle du 14 mai 1941.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 498 relatif à l'apposition de plaques commémoratives sur les lieux d'arrestation de la rafle du 14 mai 1941.

Pour commencer, je donne la parole à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris, qui est en salle Webex.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 13 mai 1941, près de 6.500 hommes juifs étrangers en grande majorité des juifs polonais, mais également tchèques ou apatrides furent convoqués pour le lendemain dans des centres de rassemblement sur convocation de la police française pour procéder à ce qu'ils croyaient être un examen de situation.

La plupart s'y rendirent, ne pouvant imaginer une trahison de la part de la France, leur pays d'accueil. Arrêtés sur le champ, ceux-là furent envoyés dans les camps d'internement de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande.

Et si l'idée même de la solution finale n'avait pas encore été conçue lors de leur arrestation, une majorité d'entre eux firent ensuite partie des premiers convois vers Auschwitz.

A l'occasion du prochain 80e anniversaire de cette rafle, dite du billet vert, d'après la couleur de la convocation, l'apposition de plaques commémoratives sur les anciens lieux d'arrestation constituera un symbole puissant.

Le 52, rue Edouard Pailleron, dans le 19e, est un de ces lieux de sinistre mémoire. Ces plaques seront un pas important vers une meilleure connaissance et reconnaissance de cette première vague d'arrestations massives de Juifs par le régime de Vichy. Une première vague encore relativement méconnue.

Ces plaques seront précieuses pour la mémoire de ces hommes en partie oubliés ou, comme l'écrivait Simone Veil en 2006 en préface d'un livre qui leur était consacré, "de ces ombres resurgies au détour d'une anecdote, au regard d'une dernière lettre griffonnée sur un papier de fortune jeté du train, ou encore sur une photographie aux contours flous, qui montre les visages heureux d'une vie que l'on a supprimée pour rien, dont on a bafoué impunément la dignité".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame TOUBIANA.

Je donne la parole à Ariel WEIL, maire de Paris Centre, pour le groupe PEC.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, effectivement, Marie TOUBIANA l'a très bien dit, cette histoire de la rafle du billet vert est peut-être relativement méconnue, elle n'est peut-être même pas connue de tout cet hémicycle. Et pourtant, il s'agit de la première rafle d'envergure des Juifs en France, le 14 mai 1941, ce sont plus de 6.000 qui sont convoqués par un billet vert dans plusieurs lieux parisiens pour un examen de situation.

Deux de ces lieux au moins sont situés dans le 3e et le 4e arrondissement, qui font aujourd'hui partie de Paris Centre, la caserne Napoléon et la caserne des Minimes.

Ces hommes se présentent donc pour ce qu'ils croient être une simple vérification d'identité, accompagnés d'un membre de leur entourage proche. Leur liste a été établie grâce au fichier de recensement mis en place à partir de septembre 1940 par les autorités françaises sur ordre de l'occupant allemand.

Cette convocation pour examen de situation, vous le savez, est un leurre, ils seront arrêtés dès leur arrivée. Et ce sont 3.710 hommes précisément qui seront ainsi internés dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, les camps du Loiret. Parmi eux, 3.430 Polonais, 123 apatrides, 150 Tchèques, ils resteront dans ces camps plus d'un an, puis la majorité d'entre eux sera déportée vers les camps d'extermination, dont celui d'Auschwitz.

La rafle du billet vert précède de 14 mois la rafle du Vél' d'Hiv'. Elle est bien moins documentée que celle-ci, mais elle mérite pourtant que l'on s'y attarde et que des recherches soient menées afin d'établir quels autres espaces ont été des lieux de rassemblement pour ces hommes. Il conviendra alors d'apposer de nouvelles plaques sur des lieux éventuellement découverts.

Madame l'adjointe à la mémoire, chère Laurence PATRICE, je sais que tu seras d'accord avec moi, la mémoire est mouvante, elle n'est jamais figée, elle se nourrit des recherches historiques et s'amplifie au fur et à mesure des découvertes des historiens.

Notre connaissance de l'histoire ne s'arrête pas.

C'est par loyauté et sans méfiance aucune que ces 3.710 hommes se sont rendus, ou plutôt le double, dans les commissariats et les casernes. C'est par confiance envers la France, le pays qui les accueillait et envers un système administratif qu'ils respectaient, qu'ils ont présenté patte blanche.

Laurent JOLY le rappelle très bien dans "l'Etat contre les Juifs", il dit : "la presse de zone occupée à ordre de présenter l'opération", je le lis "comme 100 % française". Voilà, il montre bien dans tout ce livre comment, s'il s'agit de l'exécution d'ordres allemands par l'administration française, contrairement à la rafle du Vél' d'Hiv' qui, elle, prend la forme d'une codécision entre les Français et le régime nazi, la rafle du billet vert constitue tout de même l'une des premières étapes de cette longue chute et de l'abandon de la France à la collaboration.

Les ordres donnés en allemand sont verbaux et c'est ce qui explique le peu de traces retrouvées par les historiens sur le sujet de la rafle du billet vert. C'est là en quelque sorte un paradoxe puisque la propreté, la netteté de l'administration française ne laisse paradoxalement pas assez d'archives dans ses tiroirs pour permettre aux historiens des jours d'après de remonter le fil de cette rafle et d'identifier précisément les lieux concernés par cet épisode dramatique de mai 1941 expliquant le projet de délibération dont nous débattons ce jour.

Je salue la décision d'honorer ces hommes par l'apposition de plaques commémoratives sur les lieux où ils furent rassemblés, et je voudrais avoir ici une pensée pour eux, pour ces hommes de la rafle du billet vert décrits ainsi en 2006 par Simone Veil, Marie TOUBIANA je la cite aussi, mais une phrase différente : "Ce sont des tailleurs, des artisans, des pauvres gens, d'autres plus aisés que l'on a déportés. Des familles entières venues d'Allemagne ou de Pologne, des émigrés qui avaient confiance en la France comme en leur terre d'asile".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher Ariel WEIL, pour cette intervention.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire, et également ma collègue Marie TOUBIANA.

Effectivement, ce projet de délibération vise à travailler la mémoire, à mettre en avant la mémoire de cette rafle qui n'en était donc pas une réellement puisqu'il s'agissait de convocations, et qu'effectivement, ces hommes de 18 à 60 ans étaient donc sur la base du recensement des Juifs étrangers vivant en cette période à Paris. Il faut signaler que vraiment ils y sont allés comme si c'était une formalité.

Évidemment, c'est la première vague d'arrestations massives sous le régime de Vichy, et qui devance la rafle du Vél' d'Hiv'.

J'ai souhaité que nous travaillions sur les différents lieux de convocation et déjà nous en avons signalé quelques-uns à la fois à Japy, à Austerlitz où il y avait déjà des plaques. Ce projet de délibération va nous permettre de mettre des plaques dans d'autres lieux, notamment à la caserne des Minimes, à la caserne Lobau tout à côté d'ici, à la rue de la Grange-aux-Belles dans le 10e arrondissement au n° 33 et comme l'a dit Marie TOUBIANA, à Edouard Pailleron.

Cela aura lieu sur cette semaine, puisque le jour c'est le 14 mai, mais entre le 11, le 12 et le 13 mai nous ferons plusieurs cérémonies. L'idée était de faire travailler en amont les classes les plus proches des lieux qui vont être signalés par des plaques. Évidemment, les conditions sanitaires ne l'ont pas permis, mais j'ai bon espoir que tout un travail puisse être fait par la suite par les établissements scolaires proches de ces nouveaux lieux.

Comme le disait Ariel WEIL, le maire de Paris Centre, les chercheurs poursuivent ce travail et ce projet de délibération servira donc de base à d'autres plaques à venir sur d'autres lieux qui seront dévoilés au fil du temps.

Évidemment, c'est un travail que nous poursuivons dans le cadre de notre vive coopération avec le Mémorial de la Shoah qui prévoit aussi une programmation, notamment avec la mairie du 11e par le biais d'une belle exposition, puisque comme je vous le disais, les recherches avancent et le mémorial a pu avoir un don de photographies inédites qui seront présentées devant le gymnase Japy.

Le 13e arrondissement fera également une cérémonie pour le lieu à la gare d'Austerlitz, qui faisait converger tous les Juifs qui étaient alors déportés dans les camps du Loiret pour ensuite être assassinés à Auschwitz.

Je vous remercie de votre vote pour ce projet de délibération, qui nous permettra de rendre la mémoire vivante de tous ces Juifs étrangers qui ont été déportés.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 498.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAC 498).

Unanimité, je crois, je vous remercie.

2021 DAC 499 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alain Decaux au 86, boulevard Flandrin (16e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous procédons à l'examen du projet de délibération DAC 499 concernant l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alain Decaux, au 86, boulevard Flandrin, dans le 16e.

La parole est à Mme LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, souvent imité jamais égalé, Alain Decaux restera comme celui qui vulgarisa et raconta le mieux l'histoire de France et ouvrit la voie à de nombreux autres. Connu pour ses talents de conteur et d'historien populaire, car oui, il en faut des talents de conteur pour faire aimer l'histoire, il créa en 1969 la fameuse émission de télévision "Alain Decaux raconte", qui a marqué toute une génération de Français des années 1970. C'est le premier journaliste à vulgariser l'histoire, à la dépoussiérer, et à l'offrir au plus grand nombre plutôt que de la réserver à une élite.

Journaliste passionné d'histoire mais journaliste à la base, il avait très bien compris le pouvoir et l'attraction des médias, pour diffuser une culture historique.

Mais en dehors de ses qualités de conteur, maniant avec perfection l'imaginaire du spectateur comme s'il était lui-même dans l'histoire, Alain Decaux, c'était surtout un style incomparable, parfois gentiment raillé par certains chansonniers, mais qui ne laissait personne indifférent.

Alain Decaux, c'était une marque sûre, inimitable, indémodable, reconnaissable parmi toutes les autres. Avec ses lunettes en écaille posées derrière sa table, il savait mettre en scène ses personnages, les faire vivre sur un ton, une manière d'appréhender les événements et une façon qui captivaient son auditoire.

Né à Lille en 1925, il arrive à Paris et étudiera notamment au lycée Janson-de-Sailly dans le 16e arrondissement. C'est son grand-père, Henri Decaux, instituteur, faisant partie des Hussards noirs de la République, qui lui donna le goût et une certaine vision de l'histoire de France.

Journaliste, homme de radio et de télévision, auteur de nombreux ouvrages historiques dont celui de "L'histoire de France racontée aux enfants", biographe, scénariste, il est élu à l'Académie française le 15 février 1979 et même nommé ministre délégué chargé de la francophonie en 1988.

Il s'éteindra le 27 mars 2016 à l'âge de 90 ans et le 16e va s'honorer d'une plaque au 86 boulevard Flandrin où il habita de longues années.

"L'histoire que je vous propose ne ressemble à aucune autre, parce qu'elle est celle de la France où vous habitez. De cette France qui a grandi pendant des milliers d'années au travers d'aventures si extraordinaires". Ces quelques mots d'Alain Decaux résument bien la manière avec laquelle il a raconté l'histoire de France. C'est par cette façon vivante, illustrée, captivante racontant toute la richesse de notre histoire que nous saurons redonner le goût de l'histoire aux nouvelles générations.

Alors oui, sachons diffuser avec l'enthousiasme d'un Alain Decaux, la vie des hommes et des femmes qui ont construit notre pays. Redonnons le goût de l'histoire à nos concitoyens comme l'a fait Alain Decaux avec talent, car c'est en connaissant le passé que l'on comprend l'avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame LECOUTURIER.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et Madame LECOUTURIER, pour votre intervention, vous avez très bien résumé le travail d'Alain Decaux, qui effectivement était écrivain, journaliste, académicien et historien et qui a fait aimer l'histoire aux Français. Son travail, notamment à la radio comme vous l'avez évoqué, peut être considéré comme un exemple d'éducation populaire qui a permis de faire découvrir beaucoup de choses de notre histoire de France aux Français et aux Françaises de plusieurs générations, puisqu'il a travaillé très longtemps.

Sa famille nous a contactés et souhaitait marquer son passage et sa vie. Il fut installé très longtemps boulevard Flandrin, il a vécu là très longtemps, c'est là qu'il est mort, et évidemment les propriétaires ont donné très rapidement leur accord. Nous allons donc pouvoir procéder au dévoilement de la plaque dès que les circonstances sanitaires le permettront.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PATRICE.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 499.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAC 499).

Unanimité également sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

2021 DU 29 - Dénomination quai Jacques Chirac (7e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 29 avec son amendement technique n° 108, c'est un projet de délibération qui concerne la dénomination d'un quai Jacques Chirac, dans les 7e et 15e arrondissements de Paris.

Je me réjouis de présenter devant vous ce projet de délibération. Nous nous y étions engagés à l'issue de l'hommage que nous avons rendu au Président Jacques Chirac et ancien Maire de Paris ici même, nous nous étions engagés à porter ce projet de délibération et à trouver, avec la famille, un lieu permettant d'honorer la mémoire de l'ancien Président de la République et de l'ancien Maire de Paris.

Ce travail, j'ai pu le conduire, je remercie les maires d'arrondissement qui également ont accompagné cette démarche et l'ensemble des élus qui étaient attachés, d'ailleurs de tout bord, à ce que la mémoire de Jacques Chirac puisse figurer dans notre capitale.

J'ai également bien sûr, dans le travail de concertation en amont sur ce projet de délibération, travaillé avec le Président de la République également sur cette dénomination. Et le choix qui est le nôtre aujourd'hui, et que nous vous soumettons est un choix qui permet bien sûr d'intégrer le musée du quai Branly, le musée Jacques Chirac qui est un musée qui avait été souhaité, voulu et inauguré d'ailleurs par le Président Jacques Chirac, et d'aller jusqu'à la place des Martyrs du Vél' d'Hiv', c'est-à-dire pour ceux qui connaissent bien ce lieu, au niveau de la station de métro Bir-Hakeim, là aussi je pense que le signe que nous donnons avec cette dénomination, c'est aussi la reconnaissance du président, qui en 1995 avait pour la première fois reconnu la responsabilité de l'Etat français dans la rafle et la déportation des Juifs en France.

Ce quai est un quai qui évidemment sera tout un symbole aussi par rapport à cette histoire et ce qui a été la marque du Président Chirac et du Maire de Paris Jacques Chirac.

Au passage, même si ce n'est pas l'adresse du quai, il y a aussi la Maison du Japon, et on sait combien cette maison du Japon qui, je crois, a dû être inaugurée aussi par le Président Jacques Chirac, était un événement très marquant de la culture, qu'il a voulu porter et faire connaître, et les liens d'amitié qu'il a voulu tisser aussi avec le Japon d'ailleurs. Pour m'être rendue plusieurs fois au Japon, je sais combien la figure de Jacques Chirac reste celle de l'ami du Japon et de la relation franco-japonaise.

C'est ce projet de délibération que nous vous soumettons aujourd'hui, j'espère qu'il nous permettra de nous retrouver très largement et je donne sans plus attendre la parole à Mme Rachida DATI, présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, les Parisiens d'abord, les Français plus largement, ont voulu, ont souhaité que nous rendions hommage à Jacques Chirac à Paris. Un hommage concret, un hommage symbolique, un hommage fort. Deux ans après sa disparition, c'est aussi un hommage rendu au premier Maire de Paris, élu.

La portion du quai Branly, élargie, que nous allons renommer en son hommage, sera aussi un moyen de rappeler le maire réformateur qu'il a été.

Le symbole est donc fort, l'arc que va former ce nouveau quai Jacques Chirac de part et d'autre de la Tour Eiffel avec le musée Jacques Chirac, permettra de rappeler les gestes forts d'un homme d'histoire, d'un homme de culture et d'un homme d'Etat.

L'histoire d'abord.

Avec ce discours plein d'émotion, plein de force, plein de sens, mais aussi plein de symboles dont nous devrions nous rappeler tous les jours, ce discours de rupture du Vélodrome d'Hiver prononcé le 16 juillet 1995 dont nous connaissons tous la portée et parfois nous aurions tendance à vouloir oublier.

La culture ensuite, puisque celui qui croyait au dialogue entre les civilisations a porté, alors qu'il était encore Maire de Paris, le projet du musée du quai Branly en bord de Seine. Il est le témoignage le plus sincère d'une passion qu'il a nourrie tout au long de sa vie, une passion pour les autres.

Captivé, passionné par les arts premiers, il a œuvré pour que cette expression culturelle devienne accessible à tous. Alors qu'il est Maire de Paris en 1994, il soutient l'organisation de l'exposition sur l'art des Taïnos, peuple amérindien qui habitait les Grandes Antilles jusqu'au XVI^e siècle. Il fera également entrer les arts premiers au Musée du Louvre dont certaines œuvres sont aujourd'hui exposées au Pavillon des Sessions.

Souhaitant, je le cite, "rendre justice à l'infinie diversité des cultures", Jacques Chirac soutient dès 1995 la construction du projet architectural et muséographique du quai Branly.

Le succès de ce musée inauguré en 2006 est considérable tel l'intérêt porté par tous les Français, par tous les étrangers pour ce qui est notre histoire, la civilisation, la diversité que certains aujourd'hui aimeraient voir soit effacer, soit réduire. 1.5 million de visiteurs par an, soit trois, voire quatre fois plus qu'autrefois, le musée national des arts d'Afrique et d'Océanie et le musée de l'Homme réunis.

Paris et plus particulièrement le 7^e arrondissement ont été les heureux légataires et un magnifique écrin de cette politique culturelle, de cette politique humaine, authentique, singulière, finalement tout ce qu'il était.

Une belle traduction de la personnalité de l'ancien président de la République, ce musée du quai Branly.

Cette dénomination nous permettra et nous permet de rendre à nouveau hommage à Jacques Chirac, en attribuant désormais son nom à cette large portion du quai Branly qui s'étendra désormais entre la passerelle Debilly et la place des Martyrs du Vélodrome d'Hiver.

Le groupe Changer Paris a été évidemment très allant pour que nous puissions obtenir cet hommage aujourd'hui traduit dans ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame DATI.

Madame Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Comment ne pas approuver l'exceptionnel rayonnement spirituel et intellectuel que Paris continue d'exercer dans le monde, car Paris, c'est une histoire qui ne cesse de résonner comme un écho aux aspirations des peuples de la terre.

En consacrant un lieu à Jacques Chirac, Paris et les Parisiens s'apprêtent à rendre hommage, une nouvelle fois, à leur premier maire des temps modernes, celui qui mit à jour leur goût de la liberté, leur envie de s'émanciper, celui qui refit parler Paris à voix haute.

Je vous remercie vraiment, Madame la Maire, d'avoir retenu le tracé qui part du Vél' d'Hiv' vers le musée du quai Branly en passant par la Maison du Japon.

Des lieux si emblématiques de la vision de Jacques Chirac, les yeux, l'esprit et le cœur grands ouverts sur l'histoire, toute l'histoire, la géographie et toutes les cultures. Une vision émancipatrice et de réconciliation disant non au déni et au repli sur soi ou sur ces certitudes.

Un combat contre l'esprit de haine ravivé ici par les intégrismes, alimenté là par la peur et l'exclusion.

L'histoire, toute l'histoire, car oui, disait-il au Vél' d'Hiv', la France, patrie des lumières et des droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France ce jour-là accomplissait l'irréparable, manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux.

La géographie et les cultures, toutes les cultures, en créant le musée du quai Branly il a voulu, je cite, "promouvoir auprès du public le plus large, un autre regard plus ouvert et plus respectueux en dissipant les brumes de l'ignorance, de la condescendance ou de l'arrogance, qui dans le passé ont été si souvent présentes et ont nourri la méfiance, le mépris, le rejet".

Avec ce musée mais aussi par son action internationale, Jacques Chirac a voulu montrer ce trésor de la diversité des cultures, l'égalité des cultures du monde qui doivent être préservées face à la mondialisation et l'uniformisation qu'elles induisent, sources de tensions identitaires et au risque d'allumer des incendies meurtriers.

Il est magnifique, Madame la Maire, de penser qu'en coulant, la Seine reliera ces messages si complémentaires de Jacques Chirac sur l'histoire, la géographie et les cultures du monde.

La force de la Seine, son flot perpétuel souligneront toute leur puissance et leur avenir.

Ainsi, le quai Jacques Chirac portera au cœur battant de Paris ce message de tolérance et de respect des autres, de tous les autres.

Il y a un an et demi, des centaines de milliers de Parisiens rendaient un hommage ému et de gratitude à celui qui fut leur maire et leur président.

Merci vraiment à vous, Madame la Maire, merci aux maires des 7^e et 15^e arrondissements, Rachida DATI et Philippe GOJJON, merci à tous les Conseillers de Paris de vous faire l'interprète des Parisiens et de prolonger ainsi leur hommage.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame CARRÈRE-GÉE.

Je donne la parole à M. Philippe GOJJON, pour le groupe Changer Paris et je crois, Monsieur le Maire du 15^e, que vous êtes le dernier adjoint encore en poste, encore élu de Jacques Chirac, ce qui fait de vous quelqu'un qui va nous parler de cette histoire certainement.

Monsieur le Maire ?

M. Philippe GOJJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci de m'avoir inscrit dans l'histoire de France et de Paris, merci pour les commentaires surtout !

Madame la Maire, chers collègues, il est aussi juste que pertinent, en hommage au grand homme d'Etat et premier Maire de Paris contemporain, de rebaptiser ce quai Branly du nom de Jacques Chirac, tant il a imprimé, comme l'ont dit les précédents orateurs, Mme Rachida DATI, Mme CARRÈRE-GÉE, sa marque au musée qui porte son nom et qui borde le quai Branly.

Vous vous êtes heureusement remémoré, Madame la Maire, et merci de nous avoir consultés, un autre événement tellement dramatique celui-là sur lequel Jacques Chirac a également imprimé sa marque, c'est sa condamnation lors de son discours mémoriel du Vél' d'Hiv' en 1995 de la faute vichyste du pays et sa responsabilité dans le crime génocidaire.

La prolongation quai Branly, du quai Jacques Chirac, du pont de Léna jusqu'à la place des Martyrs du Vélodrome d'Hiver que vous nous proposez par un amendement technique, permet en effet de relier cet acte fondateur à cette décision historique du Président Chirac si profondément attaché, comme chacun sait, aux valeurs de la République et au combat sans merci à livrer contre le racisme et l'antisémitisme.

J'ajoute que dans un autre registre, mais vous l'avez également rappelé, qu'y est également implantée la Maison du Japon, unique en Europe, que l'on doit aussi à l'homme ouvert à toutes les cultures, qui appréciait tant le pays des matins calmes, ses rites et sa culture et qui l'a inaugurée après en avoir choisi le prestigieux emplacement.

Enfin, et peut-être surtout, il sut comme premier Maire de la capitale, après un siècle de tutelle préfectorale, affirmer aussitôt l'indépendance des institutions parisiennes sans quoi nous ne serions pas devenus ce que nous sommes aujourd'hui dans cette Assemblée.

Ayant été son adjoint, comme vous l'avez rappelé, je peux en témoigner, comme de son empreinte profonde sur Paris qu'il a fait rayonner dans le monde entier. Il fut vraiment ce président et ce maire humaniste mais rigoureux d'une grande autorité sur son administration et en même temps très présent sur le terrain, attentif aux autres et solidaire, doté d'un charisme exceptionnel, d'une énergie inépuisable et d'un sens politique inné.

Alors ce quai Jacques Chirac idéalement situé représentera bien ce qu'il était, farouche défenseur de l'indépendance et de la grandeur française, passionné par le dialogue, par les autres civilisations, homme de la mémoire et grand bâtisseur aussi.

Merci, Madame la Maire, et aussi Madame la Maire du 7^e de permettre ainsi d'honorer comme il convient ce héros de notre roman national qu'était Jacques Chirac et qui croyait en une certaine idée de la France, une certaine idée de Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Monsieur Alexis GOVCIYAN, vous avez la parole pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, je vais être assez bref, beaucoup a déjà été dit par nos collègues qui viennent d'intervenir, mais évidemment avec mes collègues les élus "Indépendants et Progressistes", nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération.

Il s'agit une nouvelle fois pour nous, de saluer l'homme d'Etat engagé pour Paris pendant 18 ans et pour la France et qui consacra la majeure partie de sa vie au service de la République et du peuple français qu'il aimait profondément dans toute sa richesse et sa diversité.

Il avait la France chevillée au corps et ne transigeait jamais sur les fondamentaux et les valeurs de la République, notamment et surtout chaque fois que les extrêmes pouvaient constituer des menaces pour la société, pour la France, pour le monde.

Généreux, ouvert d'esprit, curieux, il aimait l'autre, il aimait aller vers l'autre, les autres, quelles que soient leurs conditions, leurs origines, et incontestablement il était aimé et apprécié par les Français, car chacune et chacun pouvait se retrouver dans sa façon d'être, dans sa façon de se conduire.

On doit donc se rappeler avec émotion et respect de ses engagements, se rappeler de sa force de conviction et de son indépendance d'esprit, notamment pendant la guerre en Irak, pour son discours historique du Vél' d'Hiv' en 1995, reconnaissant la responsabilité de la France dans la déportation et l'anéantissement de près de 76.000 Juifs qui y vivaient.

Je n'oublierai jamais non plus que Jacques Chirac sera toujours le président de la République française qui a promulgué, le 29 janvier 2001, la loi portant sur la reconnaissance par la France du génocide arménien de 1915.

J'ai eu, dans ce cadre, le privilège de travailler avec lui et son entourage pendant plusieurs années et je sais les fortes convictions qui l'animaient lorsque l'humanité et les principes universels étaient en cause et qu'il fallait les défendre.

Vous le rappelez dans ce projet de délibération, Madame la Maire, Jacques Chirac était également un amateur d'art et particulièrement les arts premiers pour lesquels il a voulu un lieu emblématique qui porte aujourd'hui son nom, le musée du quai Branly - Jacques Chirac. C'est donc tout naturellement que nous sommes favorables à ce que le quai adjacent porte lui aussi son nom.

Je voudrais enfin terminer par une note optimiste empreinte aussi d'une certaine forme de nostalgie en émettant le vœu que Paris, que la France, après cette terrible crise sanitaire économique et sociale qu'elle aura traversée, retrouve le chemin de l'apaisement, de la concorde et de la cohésion nationale comme l'aurait ardemment souhaité le Président Chirac.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GOVCIYAN.

Je vais bien sûr donner la parole à Laurence PATRICE, pour répondre à l'ensemble des intervenants.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire, et je remercie Mme la Présidente, M. Philippe GOUJON maire du 15^e arrondissement, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et mon collègue également de ces interventions très riches sur ce projet de délibération, donc exceptionnel pour rendre hommage à un homme, à toute la mesure de cet homme, Jacques Chirac, homme d'Etat, Président de la République, également Maire de Paris pendant 18 ans. Et je voulais le rappeler, un vrai Parisien qui naquit et mourut dans notre capitale et en cela nous lui rendons hommage bien sûr par cette belle dénomination.

Comme vous l'avez dit toutes et tous, suite aux dernières concertations, Mme la Maire a pu élargir par rapport à notre première délibération le champ de cette dénomination, qui permet de relier très symboliquement, dans le parcours de Jacques Chirac, en soulignant à la fois sa passion pour les arts premiers, puisque nous partons comme vous l'avez dit du musée face à la passerelle Debilly, donc nous sommes face au musée du quai Branly et nous allons aller jusqu'à Bir-Hakeim au niveau de la place des Martyrs du Vél' d'Hiv'.

Place où évidemment a été prononcé par Jacques Chirac ce discours absolument historique en 1995, pour la première fois un Président de la République reconnaît la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des Juifs et tout particulièrement la participation active de la police française à la rafle du Vél' d'Hiv'.

Je ne vais pas vous relire l'amendement et je vous remercie.

Vous trouverez en annexe le nouveau plan et je vous remercie de votre vote pour cette dénomination.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, je vais à présent ouvrir le vote.

Tout d'abord, je mets aux voix, au scrutin public, le projet d'amendement n° 108 déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet d'amendement n° 108 est adopté à l'unanimité.

Unanimité, je vous remercie.

Je mets maintenant aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DU 29 ainsi amendé.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2021, DAC DU 29).

Unanimité, je vous remercie.

Je pense que dans le débat, dans ce vote et cette unanimité, nous faisons honneur non seulement à la mémoire de Jacques Chirac Président de la République et Maire de Paris, premier Maire de Paris, mais aussi à notre Assemblée.

Je vous remercie et je m'en réjouis.

2021 DU 48 - Dénomination passerelle André Léo (12e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons et nous examinons le projet de délibération DU 48 ainsi que l'amendement n° 34 qui y est rattaché. Il s'agit de la dénomination passerelle André Léo, dans le 12^e arrondissement.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes favorables à ce qu'un hommage soit rendu à la romancière André Léo pour ses œuvres et son engagement pour l'égalité et l'émancipation des femmes.

En effet, cette écrivaine laisse une œuvre considérable composée de nombreux romans, contes, essais, et une multitude d'articles et aussi de textes politiques. Le fil conducteur d'une majorité de ses œuvres d'ailleurs et de ses engagements était la défense des femmes, et bien qu'ayant effectivement participé à la Commune de Paris, André Léo ne s'y est engagée que de manière temporaire, elle a fait en outre part de sa désillusion vis-à-vis de la place accordée aux femmes dans le combat communard à travers plusieurs articles, entre autres je citerai celui paru dans "La Sociale" le 6 mai 1871, "Aventure de 9 ambulancières à la recherche d'un poste de dévouement", qui décrit les déconvenues des jeunes militantes cherchant à s'engager et les inconséquences du parti révolutionnaire capable de rejeter ou reléguer une partie de ses plus vifs soutiens.

André Léo avait vu en effet dans la mise à l'écart des femmes une cause de l'échec de la Commune.

Ce qui me gêne dans votre projet de délibération, c'est votre manière de présenter les choses dans l'exposé des motifs. Dès la première ligne, vous laissez présager que le choix de dénommer la passerelle André Léo est davantage guidé par son engagement temporaire pour la Commune de 1871 que pour son investissement d'écrivaine et son engagement en faveur de l'émancipation des femmes.

Ainsi, pour nous, l'hommage qui lui est fait et qui fait consensus, j'insiste sur ce point, doit mettre en lumière son talent d'écrivaine et son engagement fort pour les femmes, mais sans servir de prétexte pour rendre un nouvel hommage à la Commune. C'est bien André Léo qui doit être mise en avant et elle seule.

Et c'est pour toutes ces raisons, Madame la Maire, que nous vous demandons de vous engager à ce que la plaque portant dénomination de la passerelle André Léo puisse indiquer les mentions de son activité d'artiste, son engagement militant au service de la cause des femmes, mais non sa participation temporaire, je dis bien temporaire, à la Commune de Paris, puisque comme je vous l'ai dit, elle a eu beaucoup de désillusions à ce sujet.

Merci à tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Les bras m'en tombent de ce que je viens d'entendre !

C'est quand même très fort, Madame MONTANDON, vous m'impressionnez par l'étendue de votre mauvaise foi. D'abord, revenons sur André Léo, de son vrai nom Victoire Léodile Béra. A partir de 1862, pour toutes ses activités de romancière, de journaliste mais bien évidemment aussi de féministe et de militante engagée dans la Commune, elle prend le pseudonyme d'André Léo constitué des prénoms de ses deux fils.

Elle participe effectivement activement à la Commune de Paris. Elle milite en faveur d'une démocratie non autoritaire et défend la liberté d'expression, même pour la presse réactionnaire. Elle publie des articles dans les journaux, "La Sociale", "La Commune", "Le cri du peuple", "Le réveil international", "la Révolution sociale". Elle a réussi à échapper à la répression de la semaine sanglante et s'exile ensuite en Suisse, puis en Italie.

Alors, Madame MONTANDON, ce qu'il faut comprendre, c'est que l'insurrection de la Commune de Paris a commencé d'abord par des femmes. Ce sont les femmes qui montent pour préserver, sauver les canons et c'est ce mouvement patriotique par les femmes qui va ensuite déclencher l'insurrection de la Commune de Paris.

Ensuite, dans cette Commune de Paris, que se passe-t-il ? Les femmes et les hommes s'auto-organisent en assemblées pour aussi répondre au plus urgent, et il y a d'ailleurs une actualité extrêmement forte quand on repense à toutes les mesures qui ont été prises par la Commune de Paris, notamment la réquisition des logements vides,

l'exonération des loyers, et ces femmes qui prennent une part importante ont des aspirations et des revendications pour l'égalité femmes-hommes.

Eh oui, la Commune de Paris va être dans son époque, il faut retracer cela dans le contexte, un mouvement extrêmement important pour le combat féministe. Il va y avoir notamment dans la Commune de Paris cette exigence de l'égalité salariale qui va se traduire notamment sur l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes, instituteurs et institutrices.

La bataille des femmes dans la Commune de Paris pour qu'elles aient autant de droits que les hommes, notamment à prendre les armes et à défendre la patrie, à participer activement à la Commune et pouvoir en être les représentantes, dans le temps très court de la Commune de Paris, évidemment elles ne vont pas tout gagner et la Commune de Paris ne va pas notamment instaurer le droit de vote des femmes, il n'y aura pas de femmes élues de la Commune de Paris.

Et donc, évidemment qu'elle ne peut qu'avoir certaines désillusions aussi par rapport au combat qu'elle portait, à l'exigence révolutionnaire et féministe qu'elle pouvait ressentir. Mais de là à dire qu'il serait faux de rendre hommage à André Léo et en même temps à la Commune de Paris, mais quel contresens idéologique inacceptable !

Que s'est-il passé au lendemain de la Commune de Paris avec la semaine sanglante d'Adolphe Thiers ? Non seulement des morts par centaines de milliers, mais est-ce que vous croyez qu'au lendemain de la Commune de Paris la condition des femmes s'est améliorée ? Cela a été un mouvement réactionnaire sans précédent.

Et regardez 150 ans après, hélas, on honore bien peu les femmes qui ont joué un rôle essentiel dans la Commune de Paris. On les honore à travers ce projet de délibération, et j'espère qu'elle sera adoptée à l'unanimité, mais souvenez-vous quand on a débattu des événements de commémoration et d'hommage sur la Commune de Paris et quand la Ville a fait un vœu pour proposer que les plaques des élus communards soient mises dans l'ensemble des mairies, pour encourager les mairies à le faire parce que certaines l'ont déjà fait depuis bien longtemps, j'avais suggéré que l'on appose aussi des plaques des communardes dans les mairies pour justement honorer la mémoire de ces femmes qui ont combattu pour la Commune de Paris.

On a dit, "on fait déjà une plaque, c'est déjà pas mal, et on mettra les noms des femmes dans les parcs et dans les rues".

C'est une très bonne chose que de leur rendre hommage et les rendre visibles dans l'espace public, mais je pense qu'il faut le faire aussi au niveau de chaque mairie d'arrondissement.

Mais franchement, pas de contresens.

Et je vois bien que finalement, 150 ans après, cela vous pose toujours un problème de rendre hommage à la Commune de Paris. Et qu'entre le camp des Communards et le camp des Versaillais, certains ne changent pas leur choix initial de ne pas être dans le camp de la Commune, le camp de la défense à la fois patriotique, la défense de la liberté, la liberté jusqu'au bout, la liberté, la démocratie et l'égalité sociale parce que le combat de la Commune de Paris, c'est le combat pour la république sociale, parce que ces hommes et ces femmes considèrent, et je me sens moi de cette histoire, de cet héritage, que la République comme le disait Jaurès est un idéal inachevé.

Oui, sur le combat féministe et je conclurai, oui, il faut prendre conscience que le féminisme est un point de départ autant qu'un aboutissement à toute révolution citoyenne, merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme la Maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, je remercie une nouvelle fois la droite parisienne de me donner l'occasion de réaffirmer l'importance de l'hommage que nous rendons aux femmes et aux hommes qui ont porté les valeurs de la Commune de Paris.

Cet amendement est une nouvelle manière pour vous de vous y opposer en usant d'une pirouette simpliste qui étouffe difficilement le mépris que vous portez à cette période majeure de l'histoire de la Ville de Paris, que vous persistez à qualifier d'événement.

Le projet de délibération expose explicitement le parcours exceptionnel d'André Léo, aussi bien sa dimension artistique que son engagement militant. Si pour vous la commune de Paris est utilisée comme un simple prétexte pour rendre hommage à André Léo, je vous répondrai qu'il s'agit d'un beau prétexte pour vous de renier une nouvelle fois cette période de l'histoire que vous aurez souhaité invisibiliser et que nous persistons à valoriser.

Je tiens à vous rassurer, nous nous appliquerons à diffuser au plus grand nombre l'histoire exceptionnelle d'André Léo dans tous les parcours valorisant le matrimoine parisien et je sais que vous vous en réjouirez. Interroger la place réservée aux femmes dans nos mouvements politiques est le quotidien de bon nombre d'entre nous et nous savons que par le passé et encore par le présent, nombreux ont échoué à être à la hauteur et je souhaite à toutes nos organisations politiques d'y parvenir à petits pas pour certaines et certains et à grands pas pour d'autres.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE, pour répondre à ce débat.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, dans le cadre des 150 ans de la Commune de Paris, la passerelle André Léo, cœur de la promenade plantée, est présentée à ce Conseil suite à l'adoption de ce projet à la Commission de dénomination du 11 février, à l'unanimité.

Il est prévu d'ailleurs qu'elle soit inaugurée le 18 mai prochain avec Mme la Maire du 12^e arrondissement, et en même temps nous rendrons hommage aussi à une autre femme emblématique de la Commune de Paris, Anna Jaclard.

Je suis au regret de donner un avis défavorable à l'amendement déposé par le groupe Changer Paris.

Effectivement, d'ailleurs comme Emmanuelle PIERRE-MARIE vient de le signaler et comme notre collègue Danielle SIMONNET l'a signalé, nous ne pourrions pas réécrire l'histoire, mais je ne vais pas rentrer dans ces détails.

Je voulais pour ma part rappeler que le libellé des plaques est un travail effectué de concert avec les arrondissements concernés et les associations concernées et aussi parfois, s'il y a lieu, avec les proches ou descendants des personnalités honorées.

De plus, nous travaillons pour ce faire en étroite relation avec les services de la Direction des Affaires culturelles et plus précisément avec le Comité d'histoire de la Ville de Paris.

Soyez donc rassurés, chers collègues du groupe Changer Paris, tous les textes qui me sont présentés font l'objet d'un travail scientifique, sérieux et d'échange de mon cabinet et des services avec les porteurs de projet avant d'être soumis à ma validation pour que j'en signe le BAT.

Ce procédé n'a pas lieu de changer. En l'occurrence, concernant la passerelle André Léo, le libellé est précisément encore en discussion avec les acteurs du dossier. Ce projet de délibération ne fait pas mention de quelque texte de libellé que ce soit d'ailleurs, et si cela vous inquiétait, je pense que vous pouvez être rassurés, nous n'oublierons pas le féminisme et l'action féministe d'André Léo.

Votre amendement, pour moi, n'a pas lieu d'être et il aura donc un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je crois que tout est dit.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition d'amendement n° 34 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition d'amendement n° 34 est repoussée.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DU 48, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif puisqu'il en émane.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 48).

2021 DU 65 - Dénomination Promenade Gisèle Halimi (7^e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 65 concernant une dénomination de promenade Gisèle Halimi, dans le 7^e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020, vous avez émis le souhait d'honorer la mémoire de Gisèle Halimi, avocate, militante féministe et femme politique franco-tunisienne décédée à Paris, dans le 7^e arrondissement, le 28 juillet 2020. Une partie des berges de Seine du 7^e arrondissement prendra donc le nom de Gisèle Halimi.

Qui était Gisèle Halimi ?

Je pense qu'ici, personne ne l'ignore, mais il est toujours bon de le rappeler.

Zeïza Taïeb est née fille dans un monde socioculturel où seule la naissance d'un garçon peut réjouir le cœur d'un père ou d'une mère. A 13 ans, elle entame une grève de la faim pour ne plus assumer les tâches ménagères dont ses frères étaient dispensés. A 15 ans, elle refuse un mariage arrangé et très bon élève obtient un an plus tard le droit d'aller en France faire des études de droit, car elle est boursière.

Gisèle Halimi deviendra une combattante inlassable du droit des femmes et une grande personnalité de l'anticolonialisme. Avocate au Barreau de Tunis, elle se bat dès le début pour être avocate et non avocat, et dès ses débuts professionnels elle défend les syndicalistes et indépendantistes tunisiens.

Puis, au Barreau de Paris, dès les années 1950, elle défend des militants du F.L.N. Tout d'abord, 44 détenus dont 17 femmes, dont les aveux ont été extorqués par la torture. Puis, en 1960 pendant la guerre d'Algérie, elle s'engage pour défendre Djamilia Boupacha, accusée d'avoir posé une bombe, arrêtée, mais aussi torturée et violée par les soldats.

Après un premier procès militaire, elle obtient un procès civil. Djamilia Boupacha est condamnée à mort mais amnistiée après les accords d'Evian.

Simone de Beauvoir et de nombreux intellectuels français l'aident à médiatiser ce combat. Elle ne cessera de dénoncer les tortures perpétrées pendant la guerre d'Algérie.

Mais elle est plus connue en France évidemment depuis 50 ans exactement, depuis 1971.

Gisèle Halimi est la seule avocate à signer le manifeste des 343 déclarant avoir avorté, donc avoir violé la loi. En réalité, beaucoup plus de 343 femmes ont signé ce manifeste, mais seules les plus connues ont vu leur nom publié.

Ce manifeste réclame le libre accès à l'avortement durement réprimé à l'époque.

En 1972, Gisèle Halimi défend Marie-Claire, jeune fille de 16 ans ayant avorté et sa mère qui l'y avait aidée lors du procès dit "de Bobigny". Gisèle Halimi y plaide pour la légalisation de l'avortement. Les deux femmes sont acquittées et la troisième obtient une peine avec sursis.

Cela ouvrira la voie à la loi Veil de 1975.

En 1978, elle défend deux jeunes femmes victimes d'un viol collectif. Sa plaidoirie lors du procès au tribunal d'Aix-en-Provence va faire évoluer les mentalités jusqu'à un changement législatif en 1980 faisant reconnaître le viol comme un crime, alors que jusque-là le viol n'était qu'un délit, voire un simple attentat à la pudeur.

Gisèle Halimi est élue députée en 1981. Avec Robert Badinter, ministre de la Justice, elle agit en faveur de la parité en politique même si le vote de la loi instaurant des quotas est annulé par le Conseil constitutionnel. Elle agit en faveur de la loi abrogeant la distinction de la majorité sexuelle pour les relations homosexuelles. Elle agit enfin pour la modification du serment d'avocat, car elle et Robert Badinter estiment qu'un avocat n'a pas à respecter des lois injustes et discriminantes.

Par la suite, nommée ambassadrice de la France à l'UNESCO puis à l'ONU, elle continue à agir en faveur de la parité dans la vie politique.

Dès 1989, elle se prononce pour une loi interdisant le port du voile à l'école qu'elle qualifie d'apartheid sexuel. Elle défend également l'abolition de la prostitution et s'oppose à la G.P.A., considérant que le corps d'une femme n'est pas à vendre.

Toute sa vie, Gisèle Halimi participe à l'évolution de la loi mais aussi à celle des mentalités, à la fois en tant qu'avocate, députée, fondatrice avec Simone de Beauvoir du mouvement "Choisir la cause des femmes".

Par ses combats, elle est passée du statut d'une femme risquant sa vie pendant la guerre d'Algérie à une personnalité accueillant de nombreux hommages. Toute sa vie, Gisèle Halimi a fait preuve d'un féminisme total et cohérent. Elle dit d'elle : "j'avais en moi une rage, une force sauvage, une volonté de me sauver".

Je pense qu'elle mérite également absolument d'avoir une dénomination dans l'espace public parisien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KIELEMOËS, pour votre intervention, au nom du groupe Paris en commun.

Je donne la parole à Emmanuelle RIVIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

On ne vous entend pas du tout. Je propose d'appeler le service technique. On vous donne la parole plus tard.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Peu de femmes ou d'hommes ont eu un rôle aussi important dans l'évolution de la loi, mais aussi et surtout des mentalités. Gisèle Halimi nous a sans cesse rappelé la nécessité de combattre le colonialisme et de se battre pour les droits des femmes, à tout instant et en toute circonstance.

Elle écrivait dans les colonnes de "l'Humanité" il y a 20 ans, des mots d'une actualité toujours brûlante. La lutte anticoloniale et celle pour la dignité de la femme supposent toutes deux un refus de l'oppression, de l'humiliation et de la domination.

Gisèle Halimi a fait beaucoup pour les droits des femmes en France, notamment lors du procès dit "de Bobigny" où elle a plaidé pour la légalisation de l'avortement, ouvrant la voie à la loi Veil en 1975.

Elle a également porté ce combat au-delà des frontières grâce à la clause de l'Européenne la plus favorisée, visant à faire bénéficier aux femmes dans chaque domaine des lois les plus avancées de l'Union européenne.

Elle était un exemple de droiture et d'incarnation d'une certaine idée de la France, celle de la justice et de l'égalité, et que Paris se doit, pour poursuivre dignement ses combats, de lui rendre hommage et de faire vivre le devoir de mémoire.

Nous nous réjouissons donc que suite à la proposition faite par notre groupe en octobre 2020, nous puissions aujourd'hui ancrer le nom de cette grande militante féministe et anticolonialiste dans l'histoire de Paris.

En octobre, nous avons également demandé à l'Etat que Gisèle Halimi repose au Panthéon aux côtés de Simone Veil et des grands hommes et femmes ayant mérité la reconnaissance nationale. Si c'était accepté, elle serait la sixième femme à y entrer.

D'autres initiatives ont porté cette demande : une pétition en ligne qui a recueilli plus de 34.000 signatures ; une manifestation sur les réseaux des collectifs féministes, qui a fait grimper le hashtag "Gisèle Halimi au Panthéon" en octobre sur Twitter ; dernièrement, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes de cette année 2021, un rassemblement le 7 mars au Panthéon. Nous espérons encore une réponse d'Emmanuel MACRON. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Je donne la parole à Emmanuelle RIVIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, mon son est maintenant rétabli.

Zeiza Gisèle Elise Taïeb, née le 27 juillet 1927 à la Goulette, dans un milieu modeste et traditionnel, est devenue la grande Gisèle Halimi, qui marquera de son nom la promenade des berges de Seine située entre le pont de l'Alma et le pont des Invalides.

Que pouvons-nous lire sous la dénomination "promenade Gisèle Halimi" ? Avocate, femme politique, féministe, autrice ? Nous connaissons son combat auprès des indépendantistes et il a été amplement rappelé. Nous connaissons peut-être moins bien son combat au sein du Barreau de Paris. C'est Gisèle Halimi qui a imposé, non sans mal et plaintes dès 1949, qu'une femme puisse apposer la mention "avocate" sur sa plaque, sur son papier à en-tête et ses cartes de visite, qu'elle ne soit pas condamnée à s'intituler avocat et à se faire appeler confrère, merci consœur.

C'est elle encore qui, en tant que députée en 1982, fit voter la modification du serment d'avocate, pour qu'en soient supprimées les mentions de "respect des autorités publiques, relation aux bonnes mœurs, et sûreté de l'Etat". Nous lui devons la prestation de serment actuel beaucoup plus conforme au rôle de l'avocate, qui n'est pas d'obéir ni de se soumettre, prestation injustement connue sous le nom de "serment Badinter".

Il faut dire que Gisèle Halimi ne s'est jamais conformée aux règles qu'elle estimait injustes. À l'âge de 8 ans, non pas 13 ans, c'est ce que Gisèle Halimi écrit elle-même, alors qu'on lui ordonnait de faire le lit de ses frères et de les servir à table, quand eux étaient dispensés de toute tâche ménagère, elle s'y refusa, essuya de multiples punitions, et finit par obtenir gain de cause au moyen d'une grève de la faim.

Ce sentiment aigu de l'injustice ne la lâcha jamais. Elle refusa, à l'âge de 16 ans, le mariage qu'on voulut lui imposer avec un homme du plus du double de son âge. Elle obtint une bourse au mérite pour entrer au lycée, puis aller faire son droit à Paris et prêter serment.

Au procès de Bobigny en 1972, où elle défendait une jeune femme de 16 ans poursuivie pour avoir avorté à la suite d'un viol et poursuivie sur dénonciation de son violeur aux autorités de police, elle plaida en ces termes : "j'ai avorté. Je vous le dis messieurs. Je suis une avocate qui a transgressé la loi".

Elle fit publier la sténotypie du procès, ce qui était et reste interdit.

Ainsi, Gisèle Halimi ouvrit la voie à la loi Veil sur la dépénalisation de l'avortement et, plus tard, au remboursement de l'avortement.

Au procès d'Aix, Gisèle Halimi défendit un couple de jeunes campeuses sauvagement violées et passées à tabac par trois hommes en expédition punitive pour avoir été lesbiennes et avoir refusé leurs avances à deux reprises.

Malgré l'avertissement du président, qui voulait que ce procès soit celui des accusées et non pas celui du viol, Gisèle Halimi en fit le procès du viol. Elle obtint que les violeurs soient jugés par la cour d'assises et condamnés. Pour caractériser un viol, il fallait alors la condition d'une pénétration vaginale, d'une éjaculation et de violences physiques, sinon ce n'était qu'un délit, une atteinte à la pudeur. Gisèle Halimi obtint une nouvelle définition du viol sans ces restrictions protectrices de l'honneur familial et de la filialisation paternelle, mais pas des femmes.

Elle fit voter aussi, et c'est moins connu, l'interdiction des enquêtes de personnalité sur les victimes de viols et d'agressions sexuelles. Ces enquêtes iniques qui faisaient peser sur les victimes une présomption de responsabilité, d'allumeuse et de culpabilité. Un combat à poursuivre, tant cette présomption a la peau dure dans les prétoires.

Enfin, je vais laisser la parole à Gisèle Halimi, qui s'adresse aux jeunes femmes qui préparent le monde de demain, en vous citant quelques extraits et la conclusion de son dernier ouvrage publié à titre posthume : "une farouche liberté", en forme de passage de flambeau. Après un appel à la révolution, ni plus ni moins, et le constat des inégalités qui persistent, Gisèle Halimi nous écrit : "enfin, n'ayez pas peur de vous dire féministes. C'est un mot magnifique, vous savez. C'est un combat valeureux qui n'a jamais versé de sang. Une philosophie qui réinvente les rapports hommes-femmes enfin fondés sur la liberté. Un idéal qui permet d'entrevoir un monde apaisé où les destins des individus ne seraient pas assignés par leur genre".

Un peu plus loin : "Le combat est une dynamique. Si on arrête, on dégringole. Si on arrête, on est foutu, car les droits des femmes sont toujours en danger. Soyez donc sur le qui-vive, attentives, combatives. Ne laissez pas un geste, un mot, une situation qui attente à votre dignité, la vôtre et celle de toutes les femmes. Organisez-vous, mobilisez-vous, soyez solidaires. Pas seulement en écrivant #MeToo sur les réseaux, c'est sympathique, mais cela ne change pas le monde."

Je lui laisse le mot de la fin, qui est le dernier mot de cet ouvrage, en espérant qu'il soit sous la dénomination : "On ne naît pas féministe, on le devient", un clin d'œil à Simone de Beauvoir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

"Nous qui sommes sans passé, les femmes, nous qui n'avons pas d'histoire, depuis la nuit des temps, les femmes, nous sommes le continent noir". Ces paroles de l'Hymne des Femmes en nous toutes résonnent, parce que Gisèle Halimi, cette avocate et militante infatigable a changé nos vies, a contribué à changer nos lois, a de fait contribué de façon déterminante à écrire notre Histoire avec un grand "H" et nous souhaitons d'ailleurs toutes et tous ici que cette grande femme entre au Panthéon.

Le Conseil de Paris avait adopté un vœu en ce sens et je tiens à saluer le mouvement féministe pour toutes les initiatives conduites en ce sens à l'automne dernier.

Le dossier, pour l'instant, est entre les mains du Président de la République, qui s'apprête à lancer le processus de concertation pour la panthéonisation de ce grand nom des droits des femmes et de l'anticolonialisme. On attend toujours.

Dans ce projet de délibération, nous allons dénommer une promenade au nom de Gisèle Halimi sur la partie de la promenade des berges de Seine entre le quai d'Orsay et le pont des Invalides, finissant à hauteur du pont de l'Alma et du quai de Branly.

Nous sommes très fiers de pouvoir remercier Gisèle Halimi d'avoir consacré sa vie à combattre pour notre farouche liberté, comme elle le dénommait, pour notre émancipation et nous souhaitons que notre République la remercie.

Gisèle Halimi, nous lui devons la dépénalisation de l'avortement grâce au procès de Bobigny. Nous lui devons en partie la reconnaissance de ce droit inaliénable des femmes à disposer de leur corps. Nous lui devons en partie la criminalisation du viol en 1980 grâce au procès d'Aix-en-Provence. Nous lui devons aussi la loi mettant fin à la discrimination à l'encontre des personnes LGBT sur la majorité sexuelle en 1982, instaurée après la dépénalisation de l'homosexualité en 1981. Nous lui devons une vie engagée dans le combat aux côtés des militantes et militants pour la dépendance de l'Algérie et la reconnaissance des crimes de l'armée française pendant la guerre d'Algérie, pour l'indépendance de la Tunisie et pour la cause palestinienne.

Il est écrit sur le fronton du Panthéon : "Aux grands hommes, la patrie est reconnaissante". 5 femmes y sont seulement, pour 73 hommes.

Alors, comme d'autres ici, je souhaite ardemment que prochainement, par l'entrée de Gisèle Halimi au Panthéon, notre République reconnaisse cette grande femme humaniste et à travers elle que toutes celles qui ont aussi lutté soient aussi reconnues.

Nous les femmes, sommes la moitié de l'humanité, la moitié du peuple français, la moitié du peuple de Paris. Le rôle des femmes a été déterminant dans chaque période de notre histoire collective. Il est temps que de nouvelles femmes entrent au Panthéon. Il est temps que notre République reconnaisse toute l'importance de ces combats féministes, anti-LGBT phobie, antiracistes et anticolonialistes dans notre histoire collective.

Pour l'instant, c'est ce projet de délibération, mais il faut que l'adoption de ce projet de délibération puisse aussi servir, par notre Assemblée, à exiger la panthéonisation de Gisèle Halimi. Nous savons trop à quel point chaque acquis conquis est fragile. La mémoire et l'hommage de celles et ceux à qui nous les devons sont déterminants pour les défendre et les étendre.

Gisèle Halimi nous disait : "ne vous résignez jamais". Non, nous ne nous résignerons jamais, ni à exiger l'entrée de Gisèle Halimi au Panthéon, ni à poursuivre l'ensemble de ses combats.

Je vous lirai juste la dernière strophe des paroles de l'Hymne des Femmes : "reconnaissons-nous, les femmes, parlons-nous, regardons-nous, ensemble, on nous opprime les femmes, ensemble, révoltons-nous !". Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Rachida DATI, en tant que maire du 7e arrondissement, puisque cette promenade sera dans le 7e arrondissement. Vous avez la parole, Madame la Maire.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - C'est un grand honneur pour moi que le nom de Gisèle Halimi prenne place dans le 7e arrondissement, cet arrondissement où elle vivait.

Son engagement pour les droits humains aura marqué toute sa vie. Sa vie de femme, sa vie d'avocate, sa vie de militante féministe. J'ai souvent l'habitude de dire que les combats pour les droits des femmes ne sont pas des combats de vie, mais des combats de survie. Quel parcours le montre mieux que celui de Gisèle Halimi ? Gisèle Halimi aussi l'écrivain, l'enfant qui à 10 ans osa aller jusqu'à une grève de la faim pour appuyer son droit à la lecture.

Elle aura aussi défendu ce droit fondamental pour l'égalité qu'est le droit à la culture, au savoir, à la connaissance.

En cette période si particulière, si violente, de délitement national, de tentation de renoncement collectif, je pense aussi à ce combat avec émotion. Je n'oublierai jamais nos rencontres, nos échanges lors de réunions notamment en Tunisie, ce pays qu'elle n'a jamais oublié et qui a fondé tant de ses combats.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire du 7e.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour répondre à l'ensemble de ce débat.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci à toutes les intervenantes, puisqu'il ne s'agissait que de femmes.

Je propose aujourd'hui de concrétiser l'hommage public de la Ville de Paris à Gisèle Halimi, suite au vœu porté en son temps par le groupe communiste, et qui était donc à l'automne dernier voté à l'unanimité de notre Assemblée.

J'ai eu l'occasion, au nom de la Maire de Paris, d'échanger avec la famille de Gisèle Halimi, particulièrement avec Jean-Yves HALIMI, qui la représente. Nous avons pu ainsi travailler ensemble pour aboutir à ce bel hommage, notamment dans le libellé des plaques, je rassure là Mme MONTANDON.

Je sais, Madame la Maire, que vous auriez aimé que la famille de Gisèle Halimi puisse assister à notre Conseil en ce moment. Les circonstances ne le permettant pas, je me permets de saluer en votre nom et au nom de toute l'Assemblée M. Jean-Yves HALIMI qui, je le sais, suit nos débats et ce moment particulier sur Paris.fr.

C'est donc avec émotion que je vous propose d'exprimer la reconnaissance de notre ville au parcours de vie et de combats multiples de Gisèle Halimi, combats si essentiels pour les droits des femmes, mais aussi pour les droits des peuples.

Par l'apposition d'une plaque commémorative comme le souhaite sa famille, au 102, rue Saint-Dominique sur la façade de l'immeuble où elle a vécu, travaillé près de 50 ans, marquant ainsi son ancrage dans ce quartier du 7e arrondissement, où donc elle a vécu très longtemps, comme vous le précisiez, Madame DATI.

En faisant entrer le nom de Gisèle Halimi dans la nomenclature officielle parisienne. Il semble important pour moi que chacune des dénominations que j'étudie soit le plus possible à un emplacement qui fasse sens, écho au souvenir de la personne, au regard des circonstances de sa vie à Paris.

Ainsi, la promenade sur berges qui portera le nom de Gisèle Halimi, non loin de son domicile, est justement l'endroit vivant fréquenté par la jeunesse, où elle aimait particulièrement venir marcher, comme me l'ont confirmé ses fils.

J'aime à penser qu'en nous promenant nous-mêmes désormais sur ce site exceptionnel des bords de Seine, nous pourrions imaginer sa silhouette frêle à nos côtés, et surtout marcher dans les pas des valeurs que portait haut et fort Gisèle Halimi, au service de la justice et de la liberté pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PATRICE.

Un mot en direction de la famille de Gisèle Halimi, lui dire que je suis très heureuse que notre Conseil, peu de temps après le décès de cette très très grande figure parisienne et grande figure du féminisme, nous ayons décidé, je crois à l'unanimité, de lui accorder un nom, son nom, dans un espace prestigieux de notre capitale.

Je voudrais dire aussi quelques mots plus personnels. J'ai eu la chance de rencontrer Gisèle Halimi, notamment lorsque j'ai été adjointe en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et du Bureau des temps, en 2001. Elle m'a accompagnée dans cette mission, avec son exigence, avec évidemment toute cette belle expérience. Je n'oublierai jamais la façon dont elle m'a accompagnée dans les premiers pas d'une délégation sur l'égalité femmes-hommes ici à la Ville.

Elle a beaucoup contribué à mettre en place ce que nous avons créé, qui depuis avec notamment Hélène BIDARD, que je salue et remercie beaucoup, a été poursuivi, amplifié, mais nous avons créé à l'époque l'observatoire de l'égalité, qui donnait corps au fait que les associations féministes étaient véritablement dans un rôle quasiment de service public, là où les services publics de la Ville ou de l'Etat n'avaient pas forcément mis en place des démarches permettant d'accueillir les femmes. Je pense aux femmes victimes de violence, mais aussi aux questions relatives à l'égalité professionnelle femmes-hommes.

C'est avec beaucoup d'émotion que je préside cette séance, qui donnera le nom de Gisèle Halimi à cette promenade du bord de Seine, à proximité de son domicile. Je pense que lorsque nous nous promènerons sur ce quai, nous penserons vraiment à elle, à ses combats, à son inspiration, et que bien sûr son inspiration demeure pleine et entière.

Je vous remercie et vous propose maintenant de procéder au vote du projet de délibération DU 65.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DU 65.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DU 65).

En tous les cas, je vous remercie. Là aussi, je crois que notre Conseil s'honore à la fois de la sérénité du débat et de l'unanimité qui vient couronner ce débat autour de la grande figure de Gisèle Halimi.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Jacques Bravo.

Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une dénomination en hommage à Jacques Bravo.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à présent à l'examen de vœux non rattachés. Deux vœux, les vœux référencés n^{os} 35 et 36, me tiennent aussi particulièrement à cœur. Je veux remercier Arnaud NGATCHA d'avoir eu cette idée que nous voulions porter depuis longtemps. Je veux remercier la maire du 9^e arrondissement d'accompagner aussi de façon très républicaine ce vœu, et remercier mon groupe et son président, Rémi FÉRAUD, parce que nous allons parler de la dénomination en hommage à Jacques Bravo, ancien maire du 9^e arrondissement, notre ami, camarade. Je voudrais saluer aussi son épouse, qui est à distance mais nous écoute, Nicole BRAVO. Lui dire mon affection, notre affection, et là aussi cette émotion que nous avons aujourd'hui, à concrétiser en tous les cas cette idée que nous avons évoquée lorsque nous avons rendu hommage à Jacques Bravo, de donner son nom à un lieu du 9^e arrondissement, qui était pour lui son arrondissement de cœur.

Il avait été pendant 24 ans dans l'opposition, il avait gagné ce 9^e arrondissement, et nous savons comment il était présent pour ses habitants, comment il a aussi inspiré Paris.

Je le redis aussi ici, combien il m'a inspirée, là aussi en 2001 lorsqu'après la belle victoire de Bertrand DELANOË et de notre équipe, "Changer d'air", à l'époque, cela s'appelait, il nous avait et m'avait aussi appris ce qu'était ce travail d'élu pour lequel évidemment il faut de la vocation et de la passion, mais pour lequel il faut aussi beaucoup de respect, beaucoup de respect des différences, beaucoup de respect aussi dans la parole telle qu'on la prend, de politesse, de courtoisie, y compris avec ceux qu'il avait combattus pendant 24 ans.

Jacques Bravo était de ces hommes-là, ceux qui nous inspirent et continuent à être présents dans notre cœur.

Nous souhaitons évidemment aussi qu'il soit présent pour les Parisiennes et Parisiens dans son arrondissement, dans ce 9e arrondissement. Je vais tout de suite donner la parole à Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun, pour nous en parler.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Jacques Bravo nous a quittés en décembre 2019. Comme nombre d'entre vous, je l'ai bien connu, et je l'ai particulièrement apprécié. C'est d'ailleurs à lui que j'ai régulièrement demandé conseil lorsque j'ai été élu maire de l'arrondissement voisin, le 10e.

Elu conseiller municipal du 9e pour la première fois en 1983, Jacques Bravo est devenu conseiller de Paris en juin 1995, puis maire du 9e en 2001, contribuant largement à la victoire de Bertrand DELANOË comme Maire de Paris.

Réélu brillamment en 2008, Jacques Bravo, tout le monde le sait, respirait et vivait 9e. Il connaissait chaque immeuble, chaque rue de son arrondissement, qu'il arpentait inlassablement du matin au soir, en grand marathonien qu'il était. Il avait d'ailleurs coutume de dire que Paris était ce qui entourait le 9e arrondissement.

Un élu de terrain, à portée d'engueulades, comme on dit, Jacques Bravo était un homme ancré dans le réel, pragmatique, drôle, attentif, toujours accessible et disponible pour ses concitoyens qui le connaissaient tous.

Un homme dont les valeurs et les convictions de solidarité, de justice sociale, étaient chevillées au corps.

Jacques Bravo était aussi un visionnaire qui a particulièrement contribué à la transformation du 9e arrondissement en un arrondissement attractif, jeune, familial, où il fait bon vivre, un arrondissement de culture, de patrimoine, et qui participe aux mouvements de Paris.

C'était aussi un grand spécialiste des finances publiques et des finances locales. Il a présidé la Commission des finances au Conseil de Paris.

Jacques Bravo aura été un grand serviteur de Paris et du 9e arrondissement, un militant socialiste fidèle, patient et déterminé, sans jamais être sectaire. C'était un Rocardien au meilleur sens du terme, un homme de la gauche du réel qui a conquis un arrondissement dit imprenable, et exercé son mandat avec passion. Je crois qu'il a obtenu la reconnaissance de tous, même de ceux qui n'avaient pas voté pour lui.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons aujourd'hui honorer sa mémoire, comme le propose le vœu déposé par Arnaud NGATCHA en Conseil du 9e arrondissement, et voté à l'unanimité.

Je profite de cette occasion pour adresser une fois encore nos pensées les plus chaleureuses à Nicole, son épouse, ainsi qu'à ses enfants.

J'ai l'honneur donc de proposer, au nom d'Arnaud NGATCHA et du groupe Paris en commun, que le nom de Jacques Bravo soit attribué à un lieu du 9e arrondissement. Je remercie sa maire, Delphine BÜRKLI, qui a succédé à Jacques, de la proposition qu'elle fera pour que Paris et le 9e arrondissement honorent durablement la mémoire de Jacques Bravo.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme la Maire du 9e arrondissement, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Bien sûr, je souhaite apporter tout mon soutien au vœu que le président Rémi FÉRAUD vient de présenter, et que nous avons voté au Conseil d'arrondissement avec Arnaud NGATCHA à l'unanimité.

Lors des hommages que nous avons rendus à la mairie du 9e et puis au Conseil de Paris ici même, nous avons évoqué le souhait de sa famille, de l'ensemble des élus, de ses fidèles. Je souhaiterais aussi saluer Pauline VÉRON, Laurent CHABAS, son fidèle premier adjoint, avec eux nous avons émis le souhait d'attribuer le nom de Jacques Bravo à un lieu emblématique de l'arrondissement.

Toute sa vie durant, vous l'avez dit, Madame la Maire, Jacques Bravo l'a consacrée avec énergie et dévouement aux Parisiens. En tant que maire du 9e, il a laissé l'empreinte d'un homme ouvert, d'un homme rigoureux, d'un homme d'une grande bienveillance.

Au cours de son dernier mandat, il a œuvré sans relâche pour obtenir la création et l'ouverture du centre "Paris Anim", rue de la Tour des Dames, que nous avons inauguré, Madame la Maire, au début de votre mandat, dans un quartier qui manquait cruellement d'équipements sportifs, lui qui était un grand marathonien, et d'espaces dédiés à la jeunesse.

C'est la raison pour laquelle, en lien et en accord avec Mme BRAVO, que je salue également, en accord avec ses enfants, ses petits-enfants, nous proposons que le nom de Jacques Bravo soit donné au centre "Paris Anim". C'est un centre d'animation mais aussi un gymnase, pour le sportif qu'il était. Ce sera bientôt un atelier des beaux-arts, donc un centre tout à fait complet qui mêle culture, jeunesse et sport.

Donner ce nom à ce lieu emblématique de l'arrondissement sera, à n'en pas douter, un beau symbole de son action envers la jeunesse, et un engagement sans faille pour les Parisiens. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Laurence PATRICE ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, chers collègues, pour ces interventions en hommage à Jacques Bravo, un maire, comme nous avons pu l'entendre, très apprécié du 9^e arrondissement, une très belle personnalité, figure parisienne.

Nous pouvons aussi apprécier qu'il s'agisse d'une proposition d'hommage collective, dès la séance du dernier Conseil du 9^e arrondissement. Je remercie bien sûr mon collègue Arnaud NGATCHA d'avoir porté, en lien avec la famille de Jacques Bravo, avec ses amis, ce vœu, et l'aboutissement vers cette dénomination au cœur de son arrondissement. Et je remercie bien évidemment la maire du 9^e, Delphine BÜRKLI, de nous faire cette proposition de lieu qui semble effectivement tout à fait convenir aux aspirations de la famille et des camarades de Jacques Bravo, et de l'ensemble des élus du 9^e.

Mon avis est donc bien sûr favorable. Il faudra passer par l'examen de la Commission de dénomination, qui verra aussi le lieu précisément proposé, mais bien évidemment, j'y suis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 35 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 133).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem Démocrates et Ecologistes, même si cela n'a pas trop de sens, puisque nous venons de voter à l'unanimité. Mais vous le maintenez ? Symbolique ? Le symbole, c'est bien d'être ensemble sur le même vœu. C'est cela, le symbole. Ils se complètent ? Très bien.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 134).

Unanimité aussi, je vous remercie.

Je suis vraiment très heureuse que nous nous retrouvions autour de cette très belle figure, je le redis, qui a toujours su porter avec beaucoup d'énergie et de passion ses convictions, mais toujours avec courtoisie et politesse, ce qui fait partie aussi des qualités que nous devrions promouvoir dans le monde politique. Merci infiniment.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination de la P.M.I. rue de la Banque (2e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vœu référencé n° 37 concernant la dénomination de la P.M.I. de la rue de la Banque, dans le 2^e arrondissement.

Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci infiniment, Madame la Maire.

Chers collègues, parmi les raisons qui nous font nous réjouir de vivre à Paris, il y a la vigilance que la Ville accorde à la santé de ses habitantes et ses habitants et notamment au suivi médical et de prévention des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans. C'est justement ce que permettent les centres de protection maternelle et infantile à tous les Parisiens et Parisiennes, avec ou sans couverture sociale, puisqu'ils sont gratuits, c'est important de le souligner, et sans aucune sectorisation. Cela veut dire qu'il est possible d'aller dans le centre de son choix indépendamment de sa domiciliation.

Pour la première pesée de l'enfant, pour le suivi des premières semaines, ce que l'on fait généralement dans un centre P.M.I., on choisit pourtant plus volontiers un centre proche de chez soi. C'est la raison pour laquelle nous sommes très fiers à Paris Centre d'accueillir trois centres P.M.I., le centre Berthe Hirsch rue de Moussy, du nom d'une assistante sociale et résistante du 4^e arrondissement, déportée à Auschwitz et assassinée dans les camps. Le

centre Dorothée Chellier rue au Maire, du nom de l'une des premières femmes docteurs en médecine. Et le centre Banque, rue de la Banque.

Bien sûr, un centre P.M.I., c'est presque comme une banque, puisque c'est un endroit où l'on apporte ce que l'on a de plus cher et où, au moment de la pesée, on espère que son patrimoine filial ou financier montrera les signes de santé les plus vigoureux.

Mais, nous nous devons de donner à ce centre P.M.I. un nom un peu plus emblématique et un peu plus représentatif de la mission importante que l'on donne à ce local et aux personnes qui y travaillent. C'est donc avec la participation du conseil de quartier, et après une période de vote sur "idee.paris.fr", que les Parisiennes et les Parisiens ont choisi le nom de Bronia Dłuska, médecin polonaise, sœur de Marie Curie, spécialiste de la maternité, pour incarner ce centre que j'ai eu le bonheur de visiter, et dont je salue les équipes très chaleureusement. Je vous invite à bien vouloir voter ce vœu, chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Boris JAMET-FOURNIER.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues.

Je tiens à féliciter particulièrement la Mairie de Paris Centre pour cette initiative de consultation citoyenne qui permettra, j'en suis certaine, de donner une identité forte à la P.M.I. dite Banque, puisqu'effectivement le nom était peut-être un peu malvenu.

Nous ne pouvons que nous réjouir que les usagers aient choisi le nom de cette personnalité, Bronia Dłuska, tout à fait emblématique. Je donne un avis favorable pour examen à la Commission de dénomination des hommages publics. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 135).

Unanimité, je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'attribution du nom de Ruth Bader Ginsburg au Centre Paris Anim' Les Halles - Le Marais.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 38 relatif à l'attribution du nom de Ruth Bader Ginsburg au centre "Paris Anim' Les Halles - Le Marais", en fait "Justice Ginsburg", puisque c'était comme cela qu'on l'appelait. C'est une proposition du groupe Paris en commun, qui va intervenir dans un instant à travers Gauthier CARON-THIBAUT, que je salue, qui est en séance.

Mais je voudrais dire quelques mots sur "Justice Ginsburg". J'ai eu la chance de la rencontrer, d'être reçue par elle à la Cour suprême des Etats-Unis il y a quelques années. De rencontrer cette femme, un emblème de la démocratie, un emblème de la justice et de la démocratie américaine, qui a résisté jusqu'au bout, avec la maladie, mais qui a résisté jusqu'au bout face à cet épisode terrible dans l'histoire des Etats-Unis, cet épisode du trumpisme, dans lequel elle a essayé de veiller au droit, au respect du droit, des valeurs des Etats-Unis, de contrer cette hystérisation de la vie politique américaine, qui par l'action de beaucoup d'élus, notamment autour de l'ancien président TRUMP, a conduit vraiment à une situation très dure, très conflictuelle.

Une situation qui d'ailleurs devrait nous inspirer et nous éclairer, en tous les cas nous prévenir quant aux paroles que nous utilisons et aux attitudes qui sont celles des élus qui incarnent les institutions, qui incarnent le droit, qui incarnent les valeurs de la République, les comportements, les attitudes et les textes contre lesquels "Justice Ginsburg" a bataillé et incarné la solidité de ces valeurs de liberté chères aux Etats-Unis.

Toute cette période a quand même conduit, et je pense que cela doit vraiment, vraiment, être un élément de réflexion pour nous toutes et nous tous, à l'invasion du Capitole. C'est-à-dire que lorsque dans une institution, on dénigre, on ne s'inscrit pas dans une forme de respectabilité qu'attendent de nous les citoyens, les mots que l'on utilise, les attitudes outrancières qui peuvent être celles d'un certain nombre de responsables politiques, aboutissent tout naturellement à la violence, à la violence physique, y compris au fait que l'on puisse bafouer des institutions aussi importantes par exemple que le Capitole.

Malheureusement, "Justice Ginsburg" n'a pas vu de ses yeux, puisqu'elle est décédée avant l'élection d'un démocrate aux Etats-Unis, Joe BIDEN, qui rétablit ces valeurs, qui remet du respect, de la courtoisie dans le débat

public américain. Le fait que son nom puisse être attribué notamment à un lieu de jeunesse est quelque chose de très important, parce que ce sont ces figures, ces attitudes, ces comportements, ces valeurs morales qui doivent être ceux que nous transmettons à la jeunesse.

Enfin, "Justice Ginsburg" connaissait très bien Paris et aimait énormément Paris. Elle l'avait parcourue avec sa petite-fille, qui a vécu à Paris quelques années. Elle aimait cette ville dans sa beauté, dans sa force aussi, notamment sur le combat des libertés. Beaucoup de choses nous unissent, Paris et "Justice Ginsburg". Beaucoup de choses unissent "Justice Ginsburg" et la jeunesse. Je suis très heureuse que la jeunesse parisienne du cœur de Paris puisse aussi se sentir inspirée par ce grand nom de la démocratie universelle, parce que certes, elle était présidente de la Cour suprême, mais elle portait un message universel.

Cher Gauthier CARON-THIBAUT, je vous donne la parole, au nom du groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en 1971, une avocate américaine connue pour son engagement féministe réussit à obtenir un jugement qui pose qu'être père, être un homme, n'est pas une garantie d'être un meilleur administrateur des biens d'un enfant décédé qu'une mère, qu'une femme.

C'est à l'image d'une tempête et du battement d'ailes d'un papillon que remontant au plus haut du système judiciaire américain, la Cour suprême, armée du 14^e amendement, elle fit annuler toutes les discriminations institutionnelles contre les femmes, alors juridiquement admises.

Cette brillante avocate s'appelait Ruth Bader Ginsburg qui, sur proposition de Bill CLINTON, revêtit en 1993 la toge noire et son fameux col en dentelle. En son sein, elle continua son combat notamment pour les femmes, les minorités sexuelles ou ethniques, les personnes migrantes et les personnes en situation de handicap.

Si son action s'inscrit, certes, aux Etats-Unis, elle rappelle à toutes les sociétés que si les discriminations s'immiscent dans la vie quotidienne, dans nos habitudes et nos comportements, elles prennent corps avant tout dans des lois, dans des lois qui refusent de nouveaux droits, mais aussi qui sont faites pour ne pas s'appliquer à toutes et tous.

À ce titre, honorer la mémoire de celle dont la disparition l'année dernière a engendré un fort émoi, largement au-delà des Etats-Unis, montre l'universalité de son combat, l'universalité du combat pour l'égalité entre hommes et femmes aux yeux et à la barbe, si je peux dire, de ceux qui nous invitent à n'honorer à Paris que des personnalités françaises, pour ne pas parler de ceux qui relativisent son combat.

Le Conseil de Paris Centre a ainsi souhaité à l'unanimité que son nom soit donné pour la jeunesse comme un exemple ou un patronage laïque au centre d'animation "Paris Anim' Les Halles - Le Marais".

D'Olympe de Gouges dans le 3^e à Ruth Bader Ginsburg dans le 1^{er}, du passé à l'époque contemporaine, de la France aux USA, Paris sur qui l'humanité a des droits, selon Hugo, continuerait avec cette dénomination à construire dans les actes et les symboles une ville qui met en son cœur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Gauthier.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue, pour cette proposition, qui honore effectivement cette grande dame de la politique américaine et de la lutte contre les discriminations.

Ses combats, nous devons continuer à les mener, dans le monde entier, pour l'avènement d'une société fondée sur l'égalité réelle. Evidemment, mon avis sera favorable pour examen par la Commission de dénomination, en précisant, effectivement, le lieu que vous avez signalé, le centre "Paris Anim" de Paris Centre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 38 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 136).

La proposition de vœu est adoptée, avec des abstentions. En tous les cas, je me réjouis vraiment, vraiment, que cette grande figure américaine de la justice vienne nous inspirer et soit présente à Paris, cette ville qu'elle aimait tant.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de la Commune de Paris dans le 13e.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 39 relatif à la mémoire de la Commune de Paris dans le 13e arrondissement.

Monsieur le Maire du 13e, cher Jérôme COUMET, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Nous revenons donc à la Commune, avec un vœu dont la paternité revient à Alexandre COURBAN, conseiller communiste du 13e, voté à l'unanimité.

Peu le savent, mais le 13e arrondissement a été une place forte des insurgés. La Buttes-aux-Cailles avec sa vingtaine de canons servit de poste d'artillerie et demeure dans l'histoire comme un lieu stratégique des événements de 1871, symbolisé aujourd'hui par la place de la Commune de Paris.

A l'occasion de ce 150e anniversaire et dans la continuité du travail de mémoire mené en lien notamment avec l'Association des amis de la Commune de Paris, dont le siège est situé précisément à la Buttes-aux-Cailles, nous avons organisé cette année, malgré les contraintes sanitaires, divers événements pour commémorer la Commune, dont une exposition pédagogique installée devant les 20 écoles de l'arrondissement, sur des panneaux qui habituellement servent de panneaux électoraux.

Nous travaillons aussi à inscrire durablement cette histoire dans l'espace public. Ainsi, après avoir rendu hommage à Léo Frankel, dont une rue porte le nom dans le quartier Paris rive gauche, nous poursuivons cette démarche en vous proposant aujourd'hui d'honorer deux autres figures de la Commune de Paris issues du 13e, une femme et un homme.

Je commence par la femme, Victoire Tinayre, née Marguerite Guerrier, institutrice, domiciliée 16 rue de Gentilly, aujourd'hui rue Abel Hovelacque, située à côté de la place d'Italie, qui fut inspectrice des écoles des filles du 12e arrondissement pendant la Commune de Paris, et dont le mari fut fusillé lors de la semaine sanglante. Condamnée à la déportation par contumace, elle ne put rentrer en France qu'en 1880, après 9 années d'exil.

Et puis Emile Duval, ouvrier domicilié au 87 rue de la Glacière, il fut élu du 13e arrondissement au Conseil de la Commune de Paris, et exécuté sommairement par les Versaillais le 4 avril 1871.

Mes chers collègues, le Conseil du 13e vous propose et propose au Conseil de Paris de rendre hommage à ces deux personnalités, en émettant le vœu que la mémoire d'Emile Duval soit honorée dans le jardin de la place d'Italie par l'apposition d'une plaque ou la réalisation d'une proposition artistique, et que celle de Victoire Tinayre soit honorée en donnant son nom par exemple à un centre Paris Anim'.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole, pour vous répondre, est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

Je tiens à cette occasion à saluer tout le travail effectué dans votre arrondissement pour porter et commémorer les valeurs de la Commune, notamment cette très belle exposition qui prend place devant les écoles et permet de partager, de faire connaître aux Parisiennes et Parisiens notamment du 13e arrondissement, et aux plus jeunes d'entre eux, cette histoire et cette mémoire de la Commune de Paris.

Bien sûr, nous étudierons, mon cabinet avec le vôtre, vos deux suggestions. Une plaque pour Emile Duval dans le jardin Françoise Giroud qui se situe au centre de la place d'Italie, et ce projet de dénomination hommage à la communarde Victoire Tinayre, pourquoi pas comme vous le suggérez, qui donnerait son nom au centre Paris Anim'.

C'est un avis favorable. Il faudra passer évidemment par l'examen de la Commission des dénominations, mais nous avancerons dans ce sens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 137).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un "parcours pour les femmes qui ont fait Paris".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 40 relatif à la création d'un parcours pour les femmes qui ont fait Paris.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'égalité femmes-hommes est l'affaire de tous. C'est un sujet qui doit pouvoir rassembler par-delà les sensibilités politiques. Il s'agit d'une quête universelle pour la fraternité et l'égalité. Je propose donc dans l'universalité des valeurs qui nous rassemblent ici, la mise en lumière des femmes, à qui Paris doit la grandeur de son histoire, la richesse de sa culture, la puissance des combats historiques menés pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

Nous célébrons chaque 8 mars toutes les femmes, avec des parcours, des commémorations, des événements, mais tout ceci souvent de manière éphémère.

Je souhaite donc que nous construisions ensemble, avec les associations mobilisées sur ces sujets, un parcours des femmes qui ont fait Paris, celles qui ont contribué à son rayonnement au cours des âges, des femmes célèbres, mais aussi des femmes méconnues qui ont œuvré dans leur quartier, pour des causes.

Paris pourrait être le fer de lance dans la promotion de cette égalité. La valorisation de ces parcours d'exception permettrait de transmettre un message positif aux jeunes générations qui sont en quête de repères.

Cette initiative pourrait également ouvrir des perspectives, comme la création de sorties scolaires, ou l'organisation d'itinéraires touristiques. Faisons revivre nos femmes illustres dans les rues de Paris, que petits et grands se souviennent que la grandeur de la France a souvent été le fruit de femmes engagées, mais souvent oubliées. Que chacune et chacun prenne à son tour le flambeau de l'égalité et le fasse vivre pour qu'elle devienne un jour une réalité.

A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, montrons au monde que notre ville est à la pointe en termes d'égalité femmes-hommes. Je vous propose donc la création d'un parcours des femmes qui ont fait Paris, de mettre en place, en lien avec l'Exécutif municipal, un groupe de travail regroupant l'Exécutif, les représentants de tous les groupes politiques, et bien sûr les associations engagées.

Je tenais à remercier Laurence PATRICE, adjointe au maire à la mémoire, avec qui nous avons échangé de manière extrêmement constructive et positive, et également Esther MERKA qui, avec son association, travaille depuis longtemps sur les questions de matrimoine.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère collègue Catherine IBLED.

Effectivement, nous avons beaucoup échangé sur ce vœu, et j'y suis totalement favorable, puisque comme vous le savez, la Ville de Paris est déjà fer-de-lance dans la promotion de l'égalité femmes-hommes grâce au travail notamment de ma collègue Hélène BIDARD. Nous avons engagé une politique volontariste pour que les femmes soient enfin présentes et visibles dans l'espace public. Je tenais à ce que ce soit souligné dans votre vœu, ce pour quoi je propose un amendement.

Bien sûr, nous avons tout un travail à poursuivre. Comme vous le savez, ces dernières années, nous avons fait progresser les dénominations féminines dans la nomenclature parisienne. Nous partions en 2014 de 6 % de femmes représentées dans les dénominations. Nous arrivons à 13. Pendant tout mon mandat, j'entends bien faire progresser cela.

Il est important que ces parcours puissent venir s'appuyer sur ces dénominations, et également sur des éléments du matrimoine que l'on peut trouver dans notre ville. C'est tout à fait intéressant d'avoir proposé cette idée. J'avais déjà commencé à imaginer des parcours, nous allons donc pouvoir travailler ensemble.

Je vous propose que nous mettions ensemble en place un groupe de travail, animé par ma délégation et rassemblant des représentants des arrondissements, de l'Exécutif municipal, des groupes politiques, et des associations concernées.

C'est donc un avis favorable, à condition évidemment que vous acceptiez ces quelques amendements proposés. Nous avons déjà échangé sur ce point.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

J'ai bien compris que Catherine IBLED a accepté ces amendements, puisque vous avez travaillé ensemble en amont du Conseil. C'est très bien.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", amendée telle que proposée par Laurence PATRICE à l'instant.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 138).

Vœu déposé par M. Christophe GIRARD relatif à un hommage à Cécile Chaminade, Fernande Decruck et Marguerite Monnot.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 41 relatif à un hommage à Cécile Chaminade, Fernande Decruck et Marguerite Monnot.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Cher Ian BROSSAT, mes chers collègues, merci de votre écoute.

Il s'agit de trois artistes, trois femmes extraordinaires, mais peu connues du grand public, que je vous propose d'honorer et d'inscrire sur les murs de Paris, car il faut le rappeler, n'est pas artiste qui veut, n'est pas auteur, pianiste, chorégraphe, acrobate, cinéaste, peintre, qui veut.

Ces trois femmes ont de grandes particularités, l'une d'elles est plus connue, Marguerite Monnot, puisqu'elle est l'auteur de "Irma la Douce", de "l'Hymne à l'amour". D'ailleurs, pour notre culture générale, sachez qu'elle refusa, n'étant pas femme d'argent, de signer "la Vie en rose", ce que ses ayants droit ont amèrement regretté.

Pour Cécile Chaminade, inhumée à Paris au cimetière de Passy, elle fut la première, si mes recherches sont exactes, à avoir réclamé, au sein de son orchestre et au conservatoire, l'égalité salariale au début du XXe siècle.

Fernande Decruck, pianiste et élève du conservatoire de Paris, était également une femme tout à fait exceptionnelle, qui créa plus de 40 œuvres pour saxophone, dont une célèbre sonate pour saxophone alto.

Quant à Marguerite Monnot, beaucoup plus connue, décédée dans le 14e arrondissement, c'est une indication que je donne pour la maire du 14e arrondissement et les élus du 14e, elle fut également élève du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris. Comme je l'ai dit, elle composa des œuvres tout à fait majeures.

J'espère que vous voterez, parce que je pense que c'est un mouvement nécessaire. Je le disais, n'est pas artiste qui veut. Les artistes sont, me semble-t-il, vous partagerez certainement cet avis, des phares irremplaçables au-dessus de tout, des phares qui nous éclairent. Les artistes incarnent à mes yeux l'universalisme de Paris et sa farouche liberté.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Christophe GIRARD.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Christophe GIRARD pour cette proposition.

Effectivement, trois personnalités qui sont à connaître. Je parlais à l'instant précédemment des hommages féminins. Nous avons dans notre nomenclature et nos hommages assez peu de femmes musiciennes. Cela pourra être l'occasion de faire connaître le rôle difficile et actif des femmes dans la musique.

J'émetts donc un avis favorable pour étude à la Commission des dénominations.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par M. GIRARD, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif, comme vous venez de l'entendre.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 139).

2021 DAC 5 - Subvention (1.096.000 euros), avenant à convention avec l'association "Le Monfort Théâtre" (15e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 5. Il s'agit de l'attribution d'une subvention avec un avenant à convention avec l'association "Le Monfort Théâtre".

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

J'imagine qu'elle est par Webex. Êtes-vous bien avec nous, Madame DOUCERÉ ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Bonjour à tous. Vous m'entendez ? Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'occasion de ce projet de délibération passé en Conseil du 15e arrondissement, concernant le théâtre Silvia Monfort, je souhaite vous interpeller sur le sort d'un autre lieu culturel dans ce même quartier.

En activité depuis 1987, le marché du livre ancien et d'occasion rassemble en plein air et tous les week-ends, une cinquantaine de professionnels du livre, sous la halle aux chevaux du parc Georges Brassens. Déjà fragilisés après plus de 12 semaines de fermeture en 2020, nombre de ses exposants ont vu leurs revenus diminuer depuis leur réouverture, et n'ont pour certains que ce marché du livre comme principale source de revenus.

Depuis la parution du décret du 2 avril encadrant le troisième confinement, ils se voient désormais interdire leur activité par la Préfecture de police. Cette interdiction est d'autant plus incompréhensible, que les librairies sont aujourd'hui classées comme "commerces essentiels".

D'un point de vue sanitaire, ces spécialistes du livre ancien appliquent le protocole à la lettre. La halle est totalement ouverte, et ses 2.700 mètres carrés de surface y permettent une circulation parfaitement distanciée.

Alors, comment comprendre cette décision quand scientifiques et médecins s'accordent à dire à présent que le risque de transmission de la Covid est bien moindre à l'extérieur qu'en intérieur ? Rappelons-nous la fameuse formule de communication gouvernementale : "dehors en citoyen".

Ce récent décret aurait dû éviter une inégalité de traitement entre des commerçants invités à fermer, car considérés comme "non essentiels", et leurs pairs qui exercent une activité identique sur les marchés.

Or, l'interdiction de ce marché aux livres aboutit précisément au résultat contraire. Si le préfet du Calvados a autorisé la vente des livres sur les marchés, si les bouquinistes sont ouverts aussi bien à Paris qu'à Toulouse, et si les préfets du Rhône et d'Ille-et-Vilaine ont autorisé les marchés aux livres, il doit être possible de revenir sur cette fermeture dans le 15e arrondissement. Pour la survie de ces bouquinistes, il est indispensable de réparer au plus vite cette inégalité de traitement manifeste.

Avec Philippe GOUJON, Agnès EVREN et notre collègue adjoint à la culture du 15e, Frédéric JACQUOT, nous souhaitons témoigner aux professionnels du marché du livre ancien et d'occasion, tout notre soutien, et demandons à nouveau à travers ce projet de délibération, à la Préfecture, de rouvrir ce lieu culturel incontournable.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame DOUCERÉ. Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame DOUCERÉ.

Je ne serai pas très longue, tant nous sommes absolument d'accord avec vous. Vous l'avez dit et très bien dit, les raisons ne sont absolument pas claires pour la fermeture de ce marché du livre ancien, événement attendu par les habitantes et habitants de Paris bien au-delà du 15e arrondissement pour ceux qui tiennent ce marché, et décision d'autant plus incompréhensible qu'elle n'existe pas dans d'autres préfectures.

A ce titre, et concomitamment aux initiatives que vous avez pu engager avec M. le maire du 15e arrondissement, Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, a saisi le Préfet de police de Paris en ce début de semaine, afin qu'une dérogation soit accordée pour la tenue de ce marché du livre ancien.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 5.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAC 5).

2021 DAC 8 - Subventions (920.500 euros), conventions et avenants pour neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 8 relatif à l'attribution de subventions, de conventions et d'avenants pour 9 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

La parole est à Mme la Maire du 12^e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en France comme dans bien d'autres pays, les acteurs culturels comptent parmi les principales victimes économiques et sociales de la crise sanitaire que nous traversons.

Dans une période où il a fallu longtemps se confiner chez soi et tandis qu'il nous faut encore éviter tout regroupement, les spectacles, les concerts, les séances de cinéma commencent à ressembler à de lointains souvenirs.

Alors même que la culture, par tout ce qu'elle peut amener de rêve, de féerie, d'horizon élargi constitue sans nul doute une part importante des remèdes que nous pouvons opposer à nombreux de nos maux de manière générale, comme pour faire face au défi que nous affrontons aujourd'hui.

Dans ce contexte, il est important que nous puissions apporter notre soutien à celles et ceux qui font vivre la culture. C'est l'objet de ce projet de délibération qui vient plus particulièrement soutenir les arts de la rue, de l'espace public et du cirque à travers 9 structures distinctes dont 2 se trouvent actives dans le 12^e, soit la Coopérative de rue et de cirque et la Compagnie Progéniture.

La première, qui a pu s'installer pelouse de Reuilly et espère y développer d'autres projets dans le futur, a su développer au fil des années des actions toujours plus reconnues et appréciées en matière de créations originales, de diffusion et d'interaction avec le territoire.

La seconde organise chaque année le festival de la Coulée douce autour du jardin de Reuilly, au cœur de l'arrondissement.

L'une et l'autre constituent des acteurs à la fois majeurs et de proximité à notre vie culturelle.

Je voulais ici en témoigner et me réjouir de ce que la Ville puisse leur apporter son soutien comme aux 7 autres structures concernées.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne à présent la parole à M. Florian SITBON, qui est sur Webex.

La parole est à vous, Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on examine donc un projet de délibération qui propose de soutenir par le versement d'une solde de subvention, 9 structures culturelles relevant des arts de la rue, de l'espace public et du cirque dont une partie au nom de la résilience.

Toutes ces structures culturelles mènent un travail, comme il vient d'être dit, de recherche propre à l'espace public avec tous les publics et notamment pour plusieurs structures : les établissements scolaires, les M.P.A.A., les clubs de prévention et leur travail est ancré dans les quartiers.

Ainsi, la Coopérative de rue et de cirque qui intervient dans le 12^e comme il vient d'être dit, mais qui poursuit également son travail d'ancrage dans le 13^e, notamment dans le quartier de la rue Watt. Ainsi, le projet "Art'R" qui propose lors de résidences, un cadre de travail spécifique en direction des quartiers toujours dans un questionnement de l'art dans la cité. "Art'R" qui est en quelque sorte un laboratoire urbain.

Par leur travail artistique très spécifique, et l'intervention artistique dans l'espace public, une forme d'art à part entière, ces structures proposent un rapport artistique à la ville et des formes nouvelles d'appropriation de l'urbanisme et de l'espace public.

Quelqu'un qui va être touché par la rencontre de l'art dans l'espace public a plus de chances de pénétrer dans nos formidables établissements culturels, et le combat pour la démocratisation de la culture est loin d'être gagné. On sait que ce que l'on appelle la décentralisation du dernier kilomètre doit encore progresser.

Alors, les festivals tels que "Onze bouge", "la Coulée douce" ou "Et 20 l'été" sont une pierre sur ce chemin.

Ce soutien est particulièrement important en ce moment, tant les artistes sont profondément déstabilisés en cette période. Particulièrement important aussi, car les 9 structures en question dans ce projet de délibération font se croiser artistes émergents et artistes confirmés, et les artistes émergents sont dans une difficulté plus grave encore en ce moment, ils subissent l'engorgement créé par les reports, leurs formations sont déstabilisées, les concours

nationaux ajournés ou modifiés, le conservatoire national par exemple n'organise pas de concours cette année, pas d'engagement sur la reconduction d'une année blanche du système de l'intermittence alors que par définition, ils n'ont pas pu travailler depuis le mois de mars 2020.

Les jeunes artistes sont dans une situation très anxiogène et voient leur horizon bouché, un vœu de l'Exécutif que je salue grandement y reviendra tout à l'heure.

"Le Printemps des rues" prévoit d'organiser son festival les 29 et 30 mai. Le festival "Onze bouge" du 2 au 6 juin ; les "Nocturbaines" les 12 et 13 juin et "Et 20 l'été" du 16 au 20 juin 2021, mais pourront-ils avoir lieu ? Personne ne le sait.

Notre groupe présentait le mois dernier un vœu qui demandait des perspectives et un calendrier, nous l'attendons encore.

Mme la Maire parlait hier du fameux concert test qui doit fixer des protocoles. Il est sans cesse repoussé.

Pourtant, dans le monde entier des lieux culturels ont réussi à ouvrir, des manifestations ont lieu, des protocoles ont été pensés, beaucoup d'études scientifiques sur le sujet existent déjà. Pas plus que pour les spectacles en salle ou les manifestations sportives, il n'y a pourtant toujours pas de protocole sanitaire énoncé pour les événements dans l'espace public.

Ces structures comme toutes les structures culturelles doivent pouvoir s'organiser. Pourtant, elles sont laissées quelque part dans une double incertitude.

Il y a une première incertitude bien compréhensible liée à la crise sanitaire, à la courbe épidémiologique. Les artistes, qui sont des gens sérieux, peuvent très bien le comprendre. Mais ce qui n'est plus possible, c'est qu'on leur impose une autre incertitude, celle de ne pas savoir quels seront les critères qui le moment venu permettront ou non d'organiser leurs spectacles ou leurs manifestations. Les artistes sont des gens sérieux, ils nous aident souvent à comprendre le monde, parfois à l'accepter.

Ils ne peuvent pas supporter l'irrationalité qui leur est en ce moment imposée, on vient de parler du marché aux livres, qu'est-ce qui explique que l'on peut vendre des livres en intérieur mais pas sur un marché découvert ?

Il est incompréhensible que le domaine culturel soit quelque part, par ce Gouvernement, écarté du droit commun, car en ne mettant pas en place les conditions d'une reprise raisonnée, comme il le fait avec d'autres secteurs, ce Gouvernement fait un choix politique, celui de ne pas choisir la culture. Or, "tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude" nous disait Albert Camus. On sait bien que la culture a un pouvoir émancipateur et aussi un pouvoir réparateur, et en la période de crise aussi psychologique, c'est particulièrement important.

Alors, priver les acteurs culturels de perspectives, de protocoles, de critères rationnels ou alors les annoncer si tardivement qu'ils auront du mal à être mis en place, parce que ce n'est pas un bouton "on" et un bouton "off", beaucoup de travail se fait en coulisse évidemment, c'est "in fine" priver les citoyens et les citoyennes, les Parisiens et les Parisiennes de culture, de ce qui est à mes yeux mais aussi aux yeux du Conseil d'Etat, tel qu'il l'a énoncé dans son dernier avis sur le sujet, une liberté fondamentale.

La Ville de Paris, elle, a fait de son côté avec clarté et courage ce choix politique, ce choix de la culture et ce projet de délibération le montre encore une fois.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Pour répondre à Emmanuelle PIERRE-MARIE et Florian SITBON, c'est Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, cher Florian SITBON, je me tiendrai aux propos de ce projet de délibération, le DAC 8, qui évoque la situation des compagnies des arts de la rue, qui sont effectivement des structures très fragilisées en ce moment, aussi fragilisées qu'attendues. C'est pourquoi il nous a paru important de renouveler, dès ce début de printemps, notre soutien au secteur du cirque, au secteur des arts de la rue comme je le disais, nous en avons effectivement besoin.

Ces compagnies ont continué de travailler autant que faire se peut en ces temps de fermeture. Elles repensent toutes leurs programmations et se tiennent prêtes dès que les conditions sanitaires et les autorisations le permettront, à proposer ces programmations, ces créations au bénéfice de tous.

J'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure, mais nous souhaitons vraiment que ce type d'acteurs puisse rythmer le début de la grande saison artistique estivale que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 8.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 8).

2021 DAC 281 - Subvention (20.000 euros) à l'association "Musique Ensemble XXe" (20e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 281, il s'agit de l'attribution d'une subvention de 20.000 euros à l'association "Musique Ensemble XXe", et la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je suis ravie de pouvoir intervenir en notre Conseil pour attirer votre attention sur le travail réalisé par l'association "Musique Ensemble" située dans le 20e arrondissement, dans des locaux devenant étroits tant leur projet attire de plus en plus de pratiquants.

C'est aujourd'hui plus de 500 élèves qui fréquentent cette structure, sous l'égide de près de 30 professeurs, et je tiens à souligner qu'ils n'étaient que 200 élèves il y a de cela quelques années à peine.

"Musique Ensemble", c'est une structure participant à la politique culturelle municipale en faveur de l'éducation et des pratiques artistiques amateurs, en accueillant des jeunes et des moins jeunes, de tout milieu socioprofessionnel pour apprendre, via une pédagogie spécifique et innovante autour de deux axes principaux, la musique en mouvement associant le jeu instrumental et la danse, et la participation à des orchestres ou des ensembles de musique de chambre dès la fin de la première année d'instrument.

Pour eux, la pratique individuelle est un chemin vers la pratique collective et pour les plus jeunes, les objectifs poursuivis sont l'acquisition d'une technique instrumentale permettant à l'enfant de pratiquer la musique dans le style de son choix : classique, traditionnelle, musiques actuelles. La formation musicale est intégrée au cours d'instrument et la pédagogie pratiquée est bienveillante visant à favoriser l'élève tout en adaptant celle-ci en fonction des capacités de chaque élève et des possibilités d'accompagnement familial.

Pour les adultes qui intègrent les ateliers d'orchestre, l'objectif est de monter un répertoire au sein d'ensembles à géométrie variable. Les chefs d'orchestre écrivent des arrangements en fonction de l'effectif et du niveau des participants.

Tous les orchestres se produisent régulièrement, une à deux fois par an au minimum, et c'est l'occasion d'une pratique festive ouverte au plus grand nombre.

Bref, vous l'aurez compris, "Musique Ensemble" est une structure qui, en complément des conservatoires, propose une offre permettant à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir pratiquer un instrument en amateur et en toute convivialité. Enfin, je dis tous ceux qui le souhaitent, mais rien n'est moins vrai, car les locaux ont cette particularité d'être entourés de murs fixes et rigides et ceux de "Musique Ensemble" les font se sentir très à l'étroit désormais.

Aussi, ce que l'on constate aujourd'hui, ce sont des listes d'attente qui se rallongent de plus en plus.

Je vous interroge, mes chers collègues : combien y a-t-il de structures proposant des cours d'instruments pour les amateurs de musique ? Combien y a-t-il de structures proposant aux enfants de pouvoir apprendre et côtoyer une pratique musicale ? Il y en a peu, et celles qui existent sont submergées de demandes.

Aussi, Madame la Maire, chère Carine ROLLAND, il est important pour nous de renforcer notre aide à ce type de structure et pour ma part, vous l'aurez compris, je plaide particulièrement pour que "Musique Ensemble XXe" puisse s'agrandir et continuer de se développer. Nous devons leur permettre de continuer de proposer des activités et augmenter leur capacité d'accueil pour que le plus grand nombre de Parisiennes et Parisiens puissent en profiter.

Dans le 20e arrondissement, nous sommes particulièrement attentifs à ce que tous nos enfants puissent bénéficier des mêmes opportunités dans leurs apprentissages, et plus globalement dans la vie.

Notre territoire est un territoire fragile, populaire et pour beaucoup d'enfants les opportunités permises par les activités périscolaires sont une ressource précieuse.

Aussi, je crois que le projet d'intervention de "Musique Ensemble" dans les moments périscolaires n'avait pu aboutir il y a de cela quelque temps, et je trouve cela dommage pour ma part. Peut-être que nous devrions nous pencher sur ce sujet, ce serait, je pense, extrêmement bénéfique pour un certain nombre de nos enfants dans le 20e arrondissement.

Permettre l'accès à la pratique musicale et donc à la culture au plus grand nombre est, je crois, un projet que nous portons de nos vœux.

Je vous remercie, Madame la Maire, pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette structure.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Lamia EL AARAJE.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Lamia EL AARAJE, de mettre la lumière sur cette belle structure qu'est "Musique Ensemble XXe", et vous noterez les chiffres romains dans le nom de cette association, qui mène définitivement un travail extrêmement important dans le champ de l'enseignement artistique.

Vous l'avez dit, "Musique Ensemble XXe" est une des promotrices du développement des pratiques amateurs, non seulement à Paris mais aussi à l'étranger, tant ils collaborent avec des pays hors de France.

L'école accueille actuellement, vous l'avez dit aussi, près de 500 élèves, c'est tout à fait considérable, et ce, surtout dans un projet pédagogique tout à fait original, qui va jusqu'à la musique chorégraphiée et inclut notamment des pratiques d'ensemble.

Cette association est aussi, et l'élue du 20e que vous êtes ne me démentira pas, un acteur essentiel de la vie associative de son quartier, un véritable lieu de rencontres, un espace de lien social et je redis ici combien nous avons besoin de ce type de structure, d'école, fondée par des professionnels aussi passionnés que compétents et qui nourrissent le paysage global des offres des pratiques artistiques amateurs.

Comptez sur moi et sur nous pour apporter une attention très vigilante, très importante aux aspects que vous avez mentionnés. Nous connaissons la demande de locaux de "Musique Ensemble XXe" et je m'attellerai à échanger avec mon collègue Patrick BLOCHE pour ce qui est des pratiques périscolaires auxquelles ils pourraient s'intégrer.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 281.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 281).

2021 DAC 672 - Affectation à "Paris Musées" de terrains situés 26 à 30, rue de la Tombe-Issoire (14e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 672, il s'agit de l'affectation à Paris Musées de terrains situés 26 à 30, rue de la Tombe-Issoire, dans le 14e arrondissement.

Je donne la parole à la Maire du 14e arrondissement, Madame Carine PETIT, la parole est à vous.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voulais juste rapidement prendre la parole pour remercier la Ville de Paris, puisqu'au cours de l'été dernier, nous sommes toujours attentifs aux D.I.A. dans le 14e arrondissement, nous nous étions beaucoup interrogés sur cette adresse, parce qu'elle nous disait quelque chose, et en regardant correctement les éléments de la D.I.A., nous nous sommes aperçus qu'il ne s'agissait pas d'immeubles, mais bien de ce qu'il se passe en sous-sol et nous avons tout de suite alerté la Ville, puisqu'il s'agit des carrières qui se situent rue de la Tombe-Issoire et qui sont des carrières particulièrement remarquables d'un point de vue patrimonial, notamment les carrières de Port Mahon.

Nous avons tout de suite demandé à la Ville d'intervenir et que cette parcelle, que ce bien, puisse être public, revenir en propriété publique, la meilleure manière quand même de le protéger et peut-être de le rendre accessible aussi au public.

Nous venions tout juste, il y a près de deux ans, de refaire et de restaurer le musée des catacombes et du coup, il se trouve à quelques mètres en toute proximité de ce site particulièrement et de ce musée de la Ville de Paris et je trouve que c'est une belle histoire, en tout cas la propriété publique, je trouve que c'est important qu'elle revienne là.

Juste pour vous dire qu'au-dessus se trouve la dernière ferme de Paris qui là aussi vient d'être restaurée, et l'investissement public permet cette protection du patrimoine, de le restaurer et de le rendre accessible. Cela n'a pas été le cas puisque cette parcelle, ces carrières ont été revendues par le promoteur avec qui décidément nous avons eu beaucoup de mal sur cette parcelle et qui n'avait pas la même précaution que nous malgré ses engagements d'ailleurs initiaux.

Et je trouve que c'est dommage que ce projet de délibération ne soit pas arrivé à temps pour l'inscrire au Conseil du 14e arrondissement. Un jour, on arrivera à améliorer nos circuits pour que cela passe et en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris.

En tout cas merci, Carine ROLLAND, merci aux Musées de la Ville de Paris, c'est une très belle nouvelle et les amoureux de la carrière et de ce site sont absolument ravis comme nous.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine PETIT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire du 14^e arrondissement, il me reste à vous remercier d'avoir joué votre rôle de lanceur d'alerte.

Effectivement, la préemption a été possible et elle est là de très bon aloi me semble-t-il, tant cette préemption permettra d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des catacombes, lieu très apprécié non seulement des Parisiennes et Parisiens tant il est inattendu, mais aussi de touristes étrangers qui y découvrent une vraie curiosité de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 672.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 672).

2021 DICOM 9 - Partenariats en faveur de l'exposition sur Simone Veil.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DICOM 9, il s'agit de partenariats en faveur de l'exposition sur Simone Veil.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle RIVIER, pour le groupe Ecologiste de Paris. Je ne la vois pas en séance, j'imagine qu'elle nous rejoint par Webex.

Madame RIVIER, je vous vois, c'est à vous la parole.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous est présenté en prévision d'une exposition en partenariat avec les Archives nationales, qui se tiendra à l'Hôtel de ville et s'intitulera "Nous vous aimons, Madame. Simone Veil, 1927-2017".

Cette exposition portera sur sa carrière ministérielle, sur son engagement pour l'Europe et pour la défense du droit des femmes, sur son action pour entretenir la mémoire de la Shoah. Autant d'engagements que nous partageons pleinement.

J'aimerais partager avec vous un souvenir qui fut à la source d'un engagement, et un souhait.

Mon souvenir est celui des débats de la loi de légalisation de l'avortement en 1975. En 1975, j'avais 9 ans et je m'étais portée volontaire pour faire un exposé à la demande de la maîtresse sur ces débats. Imaginez-vous le regard d'une petite fille de 9 ans sur cette violence terrible lors des débats. C'était vraiment saisissant. On a vu des députés qui brandissaient des fœtus dans des bocaux de formol. On a entendu des insultes qui fusaient, et la petite fille de 9 ans voyait d'un côté une bande de vieux messieurs imbus d'eux-mêmes hurlant, insultant, ne reculant devant aucune violence face à une femme absolument courtoise, absolument digne et ne se départissant jamais de son calme.

Je voudrais juste pour vous dire à quel point la violence fut terrible et particulièrement perverse, parce que Simone Veil fut traitée de nazie et c'est tout de même vraiment pervers. Je voudrais vous donner trois extraits d'intervention.

Le premier : "personne au monde ne peut s'arroger la vie d'un innocent, ce ne peut être l'Etat, à moins qu'il ne soit totalitaire comme l'était le troisième Reich". Cela, c'est l'intervention de M. Rémy Montagne, député Réformateurs démocrates sociaux.

Ensuite, "C'est de la barbarie organisée et couverte par la loi comme elle le fut, hélas, il y a 30 ans, par le nazisme en Allemagne". Cela, c'est Jacques Médecin, député Réformateurs démocrates sociaux.

Et puis, finalement, on est allé, quelle audace incroyable, jusqu'à déclarer tout bonnement qu'un embryon humain était un agresseur. Ces agresseurs, vous accepterez, Madame, cela se passe ailleurs, de les voir jetés au four crématoire ou remplir les poubelles. Jean-Marie DAILLET, Centre démocrate.

Imaginez-vous la violence et la perversité de jeter cela en pleine figure de Simone Veil à l'Assemblée nationale.

En fait, c'était une mesure d'intimidation pour la déstabiliser ni plus ni moins, mais elle ne s'est pas laissée faire et elle a tenu un discours magnifique; qui j'espère sera retranscrit, et c'est notre souhait, dans cette exposition, tout comme la violence à laquelle elle a dû faire face, parce qu'il est important que toutes et tous et en particulier les jeunes générations, je peux vous dire que cela marque les enfants et que les enfants comprennent très bien tout cela, que cette violence aussi soit retranscrite, parce que cela suffit à voir que le combat et ce combat n'est jamais gagné.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuelle RIVIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Mme RIVIER pour son intervention.

Nous étions sur un projet de délibération parlant des partenariats pour l'exposition, ce n'était pas trop le sens de l'intervention que nous venons d'entendre et donc, cela me permet moi aussi de me décaler et de me réjouir que nous puissions enfin, je l'espère, dans la fin de ce mois de mai en tout cas, laisser ouverte au public cette exposition gratuite, je le rappelle, qui sera dans la salle Saint-Jean à l'Hôtel de Ville.

Ce, pour que le public vienne voir cette belle exposition en hommage à Simone Veil et à son parcours, une exposition qui s'appelle "Nous vous aimons, Madame. Simone Veil, 1927-2017" qui rend hommage à ce parcours exceptionnel grâce à de nombreux documents provenant des archives privées de Simone Veil qu'elle a confiées aux Archives nationales, mais aussi une diversité de fonds d'archives français et européens venant de Sciences Po, du Département des Alpes-Maritimes, du ministère de la Défense, des archives allemandes de la Seconde Guerre mondiale, du Parlement européen, etc.

Je vous inviterai toutes et tous à venir voir cette exposition qui s'organisera en trois temps avec un parcours chronothématique consacré d'abord à l'enfance et à l'adolescence, cette enfance heureuse, puis la traque des nazis et évidemment la déportation, et se poursuivra par l'après-guerre et toutes les étapes de la vie et de la carrière de Simone Veil.

J'en profite pour remercier les équipes de la DICOM, qui ont vraiment fait un travail formidable sur cette exposition, qui sera vraiment très belle. Et les commissaires qui sont Constance de GAULMYN, qui est conservatrice et responsable du fonds des femmes aux Archives nationales ; Olivier ROZENBERG, enseignant et chercheur à Sciences Po et Annette WIEVIORKA, qui est la conseillère historique de l'exposition. Nous aurons l'occasion d'en reparler et nous espérons pouvoir en tout cas l'ouvrir à la fin du mois de mai.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DICOM 9.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DICOM 9).

2021 DICOM 10 - Convention pour les expositions sur la voie publique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DICOM 10 et l'amendement technique n° 42. Il s'agit d'une convention pour les expositions sur la voie publique et je donne la parole à Carine ROLLAND.

C'est un amendement technique, c'est cela ?

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet d'amendement n° 42 déposé par l'Exécutif.

Amendement technique, il ne devrait pas y avoir de problème.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet d'amendement n° 42 est adopté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DICOM 10 ainsi amendé.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DICOM 10).

2021 SG 18 - Rapport de la C.R.C. portant sur la gestion de l'E.P.A. "Paris Musées".

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une réflexion de décloisonnement de la culture.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la reprise de l'activité culturelle et au soutien à la jeunesse.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien aux artistes et entreprises culturelles (19e).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux acteurs et actrices culturels.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la reprise de la culture.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 18 et les vœux référencés n^{os} 43, 45, 46, 47 et le vœu n° 44 bis déposé par l'Exécutif.

Il s'agit du rapport de la Chambre régionale des Comptes portant sur la gestion de Paris Musées.

La parole est en premier lieu à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une nouvelle directrice générale, Anne-Sophie de GASQUET, a tout récemment pris la tête de l'établissement public Paris Musées. Nous lui souhaitons bien évidemment réussite dans ses nouvelles fonctions.

La période est évidemment difficile, très difficile pour les musées et a fortement mis à l'épreuve leur mode de fonctionnement.

Paris Musées cumule en outre plusieurs handicaps mis en lumière par le rapport de la Chambre régionale des comptes. Elle a révélé, cette chambre, en particulier deux dysfonctionnements qui doivent être résolus au plus vite.

Il s'agit d'une part de l'absentéisme des agents, de leur temps de travail inférieur à la réglementation en vigueur.

D'autre part, de l'absence dans les rapports d'orientations budgétaires des informations qui sont pourtant obligatoires et essentielles.

Il est aussi préoccupant que l'établissement public ne soit pas toujours capable de retracer le coût de ses événements et expositions, ni de mettre en place suffisamment d'indicateurs de performance. La dépendance financière quasi totale de Paris Musées à la Ville incite en effet peu à la rigueur et explique un certain nombre de ses lacunes.

Mais la vie des musées bien sûr ne s'arrête pas à la seule gestion budgétaire. La conservation et la vie des collections sont au cœur de ce métier. Paris Musées doit faire face à de nombreux défis sur ce plan, notamment, il faudrait :

- développer une vision claire concernant les œuvres dont on a perdu la trace dans les collections publiques de la Ville.

- Mettre en place une stratégie de conservation et de restauration et également répondre au risque juridique, aux charges qui sont dues au trop grand nombre d'œuvres qui sont laissées en dépôt.

- Ou encore, faire le point sur les risques de contentieux en matière de propriété intellectuelle.

Voilà autant d'axes d'amélioration incontournables pour les années à venir.

Nous espérons que ce rapport et l'arrivée de Mme de GASQUET seront l'occasion de prendre le virage stratégique et budgétaire attendu.

Pour finir, je tiens à rappeler les nombreuses réussites de Paris Musées, qui est né grâce à la vision de Delphine Lévy, de nombreuses initiatives essentielles ont été menées sous sa direction, je pense notamment aux importants travaux de numérisation des collections et de rénovation des musées. Les gains en matière de visibilité et l'attractivité, la qualité et la diversité des collections et des projets scientifiques sont bien sûr des atouts certains.

Donc, il ne s'agit pas de faire un rapport à charge, Paris Musées est bien un joyau de la Ville de Paris et c'est pour cela que nous devons en attendre une gestion et une conduite irréprochables en tout point.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Catherine DUMAS.

Je donne à présent la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je m'associe à vous pour souhaiter la bienvenue à Anne-Sophie de GASQUET.

Vous le savez, notre groupe était récalcitrant lors de la création de l'établissement public et administratif Paris Musées. En effet, s'il y avait besoin de changement, nous craignons à l'époque un désengagement progressif de notre collectivité. Ce que voulait véritablement permettre le changement de statut, c'était d'ouvrir et d'offrir de plus grandes possibilités en matière de mécénat. Nous craignons alors que la gratuité des musées ne soit remise en cause. Cette gratuité, instaurée en 2002 et concernant l'accès aux collections permanentes de nos musées avait permis de multiplier par deux la fréquentation des musées.

Où en est-on ? Dans le rapport de la C.R.C., il est indiqué que depuis la création de Paris Musées, la fréquentation a fortement augmenté, notamment sur les sites touristiques, catacombes, crique archéologie de Notre-Dame, et Maison de Victor Hugo, et ceci malgré les attentats de 2015 et les programmes de rénovation qui ont provoqué des fermetures d'établissements.

La fréquentation des collections permanentes concernées par la gratuité a connu une hausse de l'ordre de 30 %.

Malgré ce constat, dans le rapport, cette question de la gratuité a l'air de poser problème. Ce serait une aubaine pour les tour-opérateurs et les touristes et nous n'aurions pas les outils pour savoir si cette gratuité a permis ou non une diversification des publics.

Il serait donc envisagé diverses solutions pour ne plus l'appliquer ou en tout cas de manière moindre. Ce que nous craignons en 2012 serait-il en train d'arriver ?

Nous serons très vigilants sur cette question.

En ce qui concerne les financements privés, pour la C.R.C., Paris Musées n'en trouve pas assez et le budget serait de fait piloté par la Ville via sa subvention annuelle. Cela ne nous choque évidemment pas. Il nous paraît indispensable que la Ville puisse rester maître des objectifs et des contenus de ses 14 établissements.

Il s'agit de préserver un service public qui travaille au droit culturel des habitants et dont le but n'est pas d'être rentable, mais bien de permettre et de travailler à un accès facilité et de qualité pour les Parisiennes et les Parisiens.

D'autant que, comme l'indique la réponse de Carine ROLLAND, présidente de l'établissement, le taux d'autofinancement a doublé depuis la création de Paris Musées.

D'autres éléments inquiétants dans ce rapport : il faudrait élargir les plages d'ouverture, généraliser l'ouverture pendant les jours fériés, bref, être ouvert H24, mais visiblement sans tenir compte des personnels, qui dans ce rapport ne sont abordés qu'au sujet de l'absentéisme et de la mise en conformité de la durée de travail des agents avec la réglementation en vigueur, ce qui constituerait pour eux un retour en arrière.

Vous comprendrez que notre groupe ne peut être d'accord avec cette préconisation, d'autant que sur les personnels, la question des vacataires est toujours d'actualité. L'instabilité et la précarité qu'ils subissent de par leur statut se conjuguent à la catastrophe qu'ont été et continuent d'être pour eux les différents confinements et fermetures. En mars 2020, ce sont 150 et 180 vacataires qui se sont retrouvés sans salaire, ni même possibilité de toucher le chômage, alors qu'ils étaient engagés pour des expositions qui ont dû être annulées.

Il est urgent de mettre fin à cette situation de manière qu'ils puissent bénéficier des mêmes règles qui se sont appliquées aux autres vacataires de la Ville, à savoir qu'ils soient payés pendant toute la période de fermeture des établissements, même si ils et elles n'avaient pas encore pris leur poste. Nous souhaitons que leurs emplois soient pérennisés et bénéficient du statut des agents de la Ville.

Paris Musées cumule les contrats à temps incomplet de 10 heures, 16 heures, 20 heures, 25 heures, de telle manière que trois vacataires peuvent aller jusqu'à totaliser l'équivalent d'un temps complet. Le caractère éphémère des expositions ne peut être invoqué dans la mesure où les expositions se succèdent tout au long de l'année quasi sans discontinuer. Leur statut doit évoluer afin de leur permettre d'accéder à des droits auxquels ils n'ont pas droit aujourd'hui, droit à la formation, congés payés, au renouvellement sans carence et bien évidemment droit au chômage, car je tiens à rappeler que ces vacataires se voient rarement proposer des contrats de plus de quatre mois, alors qu'il est nécessaire d'avoir travaillé au moins six mois pour ouvrir des droits.

Notre groupe a toujours été aux côtés des vacataires de Paris Musées, car il est non seulement possible, mais plus efficace pour le service public de pérenniser les contrats pour ces personnels les plus précaires.

D'abord, parce qu'ils acquièrent des compétences permettant un meilleur accueil et une meilleure sécurité pour nos musées, mais aussi parce que le renouvellement continu des vacataires est très lourd pour les ressources humaines, qui doivent avoir recours à des campagnes de recrutement incessantes et de multiples gestions des dossiers, et pour l'encadrement intermédiaire pour accueillir et former sur le tas des équipes novices tous les quatre mois.

Il aurait été bien d'avoir un vrai débat sur ce rapport, parce qu'il y a beaucoup de questions. Mais en tout cas, je voulais au moins parler de ces trois choses-là.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne à présent la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la création de Paris Musées en 2013, qui regroupe 14 musées parisiens, a été une belle réussite pour redynamiser la fréquentation des musées parisiens.

Certaines expositions ont été un réel succès populaire, je pense entre autres à celle de la peinture danoise au Petit Palais, plébiscitée par le public à l'automne dernier.

Ces nouveaux succès tiennent aussi au talent et à l'énergie de son ancienne directrice, Delphine Lévy, et à sa volonté de mettre en place des expositions de grande qualité, s'adressant à un public large.

Nous ne pouvons qu'encourager bien évidemment Anne-Sophie de GASQUET, nouvelle directrice de Paris Musées, à poursuivre cette politique d'expositions ambitieuse pour les Parisiens mais aussi pour les Franciliens, et les touristes français et étrangers lorsqu'ils seront de retour.

Même si nous nous félicitons de ces éléments positifs, il nous appartient aussi de reconnaître, comme le fait très justement la C.R.C., que la gestion de Paris Musées mérite encore de grands axes d'amélioration.

D'un point de vue financier tout d'abord, la C.R.C. dénonce un flou des informations financières produites par Paris Musées. La perfusion financière aux subventions de la Ville de Paris qui finance à 65 % ses besoins démontre que c'est bien la Ville de Paris qui pilote le budget, laissant peu d'intérêts à Paris Musées à dégager des ressources propres.

Développer le mécénat serait une des sources de financement complémentaire aux musées parisiens.

D'un point de vue budgétaire, aucune information n'est communiquée sur l'évolution des effectifs, les composantes de la masse salariale ou l'évolution détaillée des charges externes.

Sept ans après sa création, Paris Musées est toujours incapable de produire un bilan financier des événements qu'il organise comme le souligne la C.R.C.

Sur le sujet de la gratuité de l'accès aux collections permanentes, appliquée depuis 2002, la C.R.C. dénonçait déjà en 2013 un manque de diversification des publics fréquentant les musées de la Ville.

Aujourd'hui, il est toujours difficile d'évaluer si la gratuité a été effectivement un outil de diversification des publics.

En revanche, nous savons que la gratuité a été une aubaine pour tous les tour-opérateurs et les touristes étrangers.

Alors, nous demandons qu'une étude fine et précise soit effectuée sur la gratuité des entrées des collections, savoir si elle profite réellement aux Parisiens et si la diversification des publics est bien atteinte, je pense notamment aux familles et aux publics les plus éloignés de la culture.

Enfin, la C.R.C. dénonce également le manque de flexibilité des horaires comme notre groupe le fait régulièrement concernant les bibliothèques de la Ville, et demande également une meilleure gestion des ressources humaines pour éviter le taux élevé de l'absentéisme des agents des musées de la Ville de Paris.

La C.R.C. dénonce un immobilisme dans le modèle de Paris Musées et nous vous proposons alors de bouger les choses.

C'est pourquoi, afin d'amorcer la reprise culturelle qui se profile dans les prochaines semaines, nous vous présentons un vœu afin que la culture, confinée pendant de longs mois, reprenne un grand bol d'air. Ce vœu, c'est une occasion pour les musées parisiens d'innover dans l'accès à la culture des Parisiens pour les amener en dehors de la routine des musées. Il est impératif de mener d'ores et déjà une réflexion de décroisement de la culture, en faisant sortir les collections des musées dans des lieux ouverts et inédits.

Car, à travers le rapport de la C.R.C., c'est bien ce qui est demandé à Paris Musées, c'est de trouver des solutions nouvelles, des solutions financières plus transparentes, plus innovantes, en élargissant des publics qui ne demandent qu'à avoir un accès de plus en plus large à la culture.

Osons une culture de qualité pour tous, qui casse les codes conventionnels dans laquelle elle est trop souvent enfermée à Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

Je vois parmi les inscrits Mme Danielle SIMONNET, je ne la vois pas en séance, est-elle par Webex ?

Je donne donc la parole à M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement qui, lui, est par Webex, je crois. Oui.

François DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, grâce à leur engagement, à leur détermination, à leur créativité, et malgré des modèles économiques fortement ébranlés par la crise, les actrices et les acteurs du secteur culturel ont réussi à mettre en œuvre plusieurs projets et initiatives au cours de cette année, malheureusement rythmée par les différents confinements et restrictions sanitaires.

Aujourd'hui, ils souffrent toujours de l'incertitude prolongée quant aux perspectives de réouverture des lieux de culture et de reprise des activités artistiques et culturelles. Et avec eux, évidemment, l'ensemble de nos concitoyens.

Alors même que les protocoles sanitaires adaptés ont été pensés et préparés par la Ville de Paris et de nombreux établissements culturels, qui permettent une réouverture et une reprise maîtrisée des activités dès que possible.

C'est pourquoi le Conseil d'arrondissement du 19^e a adopté un vœu déposé par l'ensemble des groupes de la majorité municipale, pour proposer qu'un plan de relance soit établi en lien avec le ministère de la Culture, avec la Ville et l'ensemble des collectivités locales, afin de permettre la réouverture des établissements et la reprise des activités artistiques et culturelles, et de soutenir l'ensemble des actrices et acteurs du secteur, notamment à travers une prorogation qui paraît indispensable de l'année blanche pour les intermittentes et intermittents du spectacle.

Aujourd'hui plus que jamais, la culture reste un bien essentiel, une inspiration indispensable à nos imaginaires et à nos liens humains, au plaisir de vivre tout simplement.

Je salue par anticipation le vœu de l'Exécutif, qui sera présenté dans quelques instants par Carine ROLLAND, qui prolonge très utilement l'esprit de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher François DAGNAUD.

Nous poursuivons nos débats.

Nathalie MAQUOI n'est pas là.

Nous avons terminé...

Mais alors qui le présente ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Effectivement, c'est un énième vœu, puisque depuis le début du mandat nous en parlons à chaque Conseil de Paris, mais on voulait quand même apporter notre soutien, particulièrement en ce moment où les intermittents occupent 90 lieux dans toute la France et 2 lieux à Paris, pour effectivement un plan de réouverture des lieux.

Aussi, cela me renvoie au débat d'hier, c'est-à-dire contre la réforme de l'assurance chômage, donc cela concerne aussi les intermittents, des acteurs culturels parisiens qui se mobilisent contre cette réforme et aussi pour avoir la prolongation de l'année blanche.

C'était un vœu pour continuer à apporter notre soutien.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

J'ai bien confirmation que Mme Fatoumata KONÉ doit prendre la parole pour présenter le vœu qu'elle coprésente avec le groupe "Génération.s".

Mme Fatoumata KONÉ. - Notre vœu va dans le même sens que la présentation de Raphaëlle PRIMET et vise à soutenir la culture dans cette période difficile de crise sanitaire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, je vais tenter d'être concise, mais le poète disait, l'art est long et le temps est court, et là les sujets sont nombreux.

Quelques mots d'abord sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, concernant Paris Musées. Je vous remercie, Madame DUMAS, de l'esprit constructif de votre intervention, qui mentionne bien combien la C.R.C. souligne les avancées intervenues depuis la création de Paris Musées en 2013.

Tant et si bien que comparer, comme vous l'avez fait, Madame LECOUTURIER, des chiffres de 2013 et des chiffres d'aujourd'hui, c'est parfois un peu spéculatif puisqu'en 2013 l'établissement public n'existait pas.

En tout cas, entre-temps, que s'est-il passé et que nous dit ce rapport de la C.R.C ?

Eh bien, que sur bien des aspects, les ambitions ont été tenues, notamment du point de vue scientifique et muséal, c'est aujourd'hui un million d'objets qui ont été récoltés par les équipes de Paris Musées, atteignant ainsi un taux de récolement de 95 % à fin 2018, que le programme de rénovation des 14 établissements qui composent Paris Musées a atteint un montant de 120 millions d'euros, générant aussi une présentation muséale fort améliorée et une fréquentation à l'avenant. Et concernant les ressources propres, puisque cela a été évoqué plusieurs fois, leur taux a été simplement doublé entre 2013 et aujourd'hui, passant de 16 à près de 33 %, ce qui n'est pas rien, vous en conviendrez, si l'on compare à d'autres établissements.

Là où nous nous éloignons un peu de ce que demande la C.R.C., c'est sur des points où nous sommes en cours, notamment, vous en avez parlé, la mise en conformité de la durée de travail des agents. Il s'agit là de rentrer dans le rang, je dirais, de la loi de la transformation de la Fonction publique d'août 2019, vous savez qu'elle est applicable au 1er janvier 2022, donc c'est en cours. Légère nuance avec la C.R.C.

Pour ce qui est des nécessaires précisions à apporter dans les rapports sur les orientations budgétaires de l'établissement public, depuis cet automne, depuis le C.A. d'octobre 2020, nous répondons à ces exigences, donc c'est désormais exaucé.

Il reste effectivement un certain nombre de choses sur lesquelles nous comptons progresser et Anne-Sophie de GASQUET, dont l'arrivée a été saluée, s'y attelle, notamment la mise en place de la comptabilité analytique. C'est en bonne voie, et la mise en place aussi d'un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuels, ce qui effectivement n'était pas le cas.

Pour ce qui est de vos inquiétudes, Madame PRIMET, ainsi que le groupe Communiste et Citoyen sur des amplitudes horaires trop importantes, il n'en est pas question. Il est simplement question de voir dans quelle mesure nous pourrions accéder à des demandes d'ouverture en nocturne, certains soirs, de manière exceptionnelle, sur la base du volontariat, et tout cela fait l'objet d'un dialogue social très nourri et très suivi.

Enfin, dernier point, la C.R.C. mentionnait une question de gestion des réserves, vous le savez certainement, nous réfléchissons à une solution mutualisée et ouverte au public sur la gestion des œuvres de Paris Musées.

Pour répondre à votre vœu, Madame LECOUTURIER, sur l'aspect hors les murs, j'ai noté l'expression un peu étrange de "sortir de la routine des musées". Pour moi, les musées, notamment ceux de notre établissement public, sont tout sauf routiniers, tant ils s'appliquent à mettre en œuvre des actions culturelles innovantes. C'est le cas ce printemps avec l'opération appelée "un printemps avec les musées", qui permet aux établissements de se déployer dans les écoles, les collèges et les lycées tant qu'ils étaient ouverts, dans d'autres établissements sociaux aussi.

Et puis, nous préparons justement actuellement des expositions hors les murs, dans l'espace public, de chefs-d'œuvre de nos collections, de vos collections, ainsi que des expositions qui n'ont pu se tenir pendant la période de fermeture et tout cela sera accompagné bien entendu, dès que l'ouverture sera possible, d'importantes campagnes de communication.

Pour terminer et m'associer à tout ce qui a été dit sur les appels à la reprise de la vie culturelle, effectivement nous vous proposons un vœu de l'Exécutif que mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY et Hélène BIDARD, que je remercie, cosignent à mes côtés.

Je remercie aussi tous les collègues qui ont pu s'exprimer au titre des différents groupes, pour redire, comme cela a été fait par Florian SITBON tout à l'heure, combien il est urgent d'avoir désormais de la visibilité.

Nous entendons bien que les conditions sanitaires ne permettent pas de rouvrir immédiatement, néanmoins il faut un calendrier, un phasage. Une première échéance à mi-mai a été évoquée par le Président de la République, encore faut-il en connaître les modalités.

C'est ce à quoi nous travaillons, Mme la Maire l'a évoqué hier, la Ville a mis en place un Comité consultatif qui se réunit à son initiative et associe des scientifiques à des responsables d'établissement, pour établir des protocoles sanitaires qui permettent une réouverture prochaine.

Nous redisons ici aussi parce qu'elles sont trop souvent négligées en ce moment, les pratiques amateurs comme l'éducation artistique et culturelle ne doivent pas rester en dessous des radars, et pour l'instant, force est de constater que le Gouvernement n'en parle pas. Et bien sûr, je n'oublie ni les artistes mobilisés à l'Odéon à la Colline et ailleurs, ni les élèves et étudiants, nous leur porterons une attention toute particulière.

J'en termine pour vous annoncer que nous lancerons dans les prochains jours un appel à projets à destination des professionnels de la culture, pour ouvrir un grand été culturel dans toute la ville, en accès libre et rassemblant toutes les disciplines artistiques dont pourront profiter les Parisiennes et Parisiens et tous ceux qui seront à Paris dans les prochains mois.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Nous allons donc passer au vote sur les vœux, qui sont nombreux.

En réponse aux vœux n^{os} 43, 45, 46 et 47, l'Exécutif a déposé le vœu n° 44 bis. C'est d'ailleurs parce qu'il y avait beaucoup de vœux que Carine ROLLAND avait en réalité 11 minutes de temps de parole, et qu'elle n'en a utilisé que la moitié, et je l'en remercie.

Le vœu n° 43 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, Madame LECOUTURIER ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Il est maintenu, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je suis donc saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Catherine DUMAS ? Non ?

Je mets donc aux voix, au scrutin public, cette proposition de vœu déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons au vœu n° 45 du groupe Paris en commun. Est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

C'est François DAGNAUD qui répond, j'imagine ?

Est-ce que François DAGNAUD est avec nous ?

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Je suis désolé, on est dépendant du rétablissement du son, il faut aussi que la technique suive pour qu'on puisse répondre à la question.

Je confirme le retrait du vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, François DAGNAUD.

Le vœu n° 46 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Raphaëlle PRIMET me fait signe que oui.

Le vœu n° 47 des groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Fatoumata KONÉ me fait signe que oui.

Je mets donc aux voix le vœu n° 44 bis déposé par l'Exécutif...

Est-ce qu'il y a des demandes d'explication de vote ?

Madame Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris, c'est à vous.

Mme Fatoumata KONÉ. - Nous voterons évidemment ce vœu de l'Exécutif, qui reprend les demandes adressées à l'Etat, exprimées dans le vœu que nous cosignons et que je viens de présenter en détail avec "Génération.s", notamment celles portant sur la reconduction de l'année blanche pour les intermittents et le soutien des étudiants en art.

Je mentionne plus particulièrement ces deux derniers points, car si l'Etat doit apporter une réponse forte, juste et cohérente à cette crise conjoncturelle, il devra également en apporter une à celle systématique de la précarité qui s'est aggravée avec la pandémie et qui touche particulièrement celles et ceux qui vivent de la culture.

Nous attendons bien entendu toutes et tous la réouverture des cinémas, des théâtres, la reprise des festivals, mais pour le secteur de la culture aussi, le monde d'après ne devra pas ressembler au monde d'avant.

Ainsi, nous déplorons l'entêtement du Gouvernement dans son logiciel économique et socio-néolibéral, son entêtement à maintenir sa réforme de l'assurance chômage, sa surdité face aux préconisations du rapport Racine et aux revendications des artistes auteurs et celles des théâtres occupés.

La Ville devra bien entendu participer à l'invention de ce monde d'après, nous aurons l'occasion d'y revenir tout au long de cette mandature. Mais, dans les prochaines semaines, les prochains mois, elle devra continuer à soutenir et à accompagner le secteur culturel à traverser et à sortir de cette crise. Elle se devra tout particulièrement d'être vigilante à la protection des travailleurs et travailleuses de la culture.

Je pense aussi aux agents qui travaillent dans les bibliothèques de la Ville de Paris, suite aux nouvelles mesures prises par le Gouvernement, la Ville a réadapté la semaine dernière l'ouverture et le fonctionnement des bibliothèques, ce que nous approuvons.

Néanmoins, mon groupe souhaite que nous restions à l'écoute des demandes des agents et des syndicats dans les semaines à venir, y compris une fois ce nouveau pic épidémique passé et les mesures sanitaires nationales assouplies.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Deuxième explication de vote, Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Est-ce qu'elle est parmi nous ? Par Webex, je la vois et je sais qu'elle s'apprête à prendre la parole.

Geneviève GARRIGOS, la parole est à vous.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour et merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Paris en commun votera avec une ferveur particulière ce vœu de l'Exécutif tant il est essentiel de réaffirmer l'importance de la culture et de ceux qui la font dans cette période si particulière.

En tant que présidente de la Maison des pratiques artistiques amateurs, je ne peux que regretter que le Gouvernement soit resté sourd aux nombreux appels des élus locaux, qui en plus de n'être jamais consultés ont à maintes reprises souligné le non-sens total de l'interdiction de pratiquer le théâtre, la musique ou la danse, notamment pour les jeunes privés déjà d'activités culturelles, voire sportives.

Les professionnels attendent des prises de position claires de la part du Gouvernement concernant la reprise de l'activité et l'accueil des publics comme cela a déjà été souligné, et ces revendications que nous soutenons sont portées par de nombreux acteurs qui occupent actuellement les théâtres à travers toute la France.

La culture est une richesse pour Paris, et comme le soulignait Florian SITBON il y a quelques instants, elle est essentielle à l'émancipation, elle est une force contre les populismes et nous savons que la menace qu'ils font peser sur nos démocraties ne doit jamais être négligée, cultivons cette force.

Je veux aussi rappeler la fierté que nous avons à porter la politique culturelle que vous incarnez, Madame la Maire, Madame ROLLAND, une politique qui s'attache à protéger les plus fragiles comme en témoignent les centaines de subventions que la Ville accorde aux petites et grandes associations vitales pour nos quartiers. Une politique qui se positionne aux côtés des indépendants, des collectifs d'artistes, des acteurs privés institutionnels comme alternatifs, les théâtres, les salles de concert, les résidences d'artistes, les commerces culturels.

Une politique qui n'oublie personne et permet à la fois la création la plus innovante, la plus exigeante grâce au travail remarquable de nos grandes institutions, l'enseignement artistique et culturel pour tous dans les bibliothèques, les conservatoires, les ateliers beaux-arts et surtout dans les écoles publiques, et finalement, la création culturelle amateur et professionnelle la plus vive et la plus spontanée au cœur de nos quartiers.

C'est cette diversité que nous devons préserver et tout est fait pour y parvenir, je le sais. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 44 bis déposé par l'Exécutif assorti, par définition, d'un avis favorable.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 140).

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération SG 18.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 18).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réouverture des galeries d'art à Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 48 relatif à la réouverture des galeries d'art à Paris.

La parole est à Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite, par ce vœu, appeler votre attention sur l'injustice subie par les galeries d'art. Ce vœu a été voté à l'unanimité au Conseil du 6e arrondissement particulièrement concerné par leurs difficultés. Cet enjeu concerne tout Paris tant la présence des galeries et des antiquaires est intimement liée à l'identité et à la vie artistique de plusieurs arrondissements.

Depuis le 28 novembre 2020, les galeries d'art avaient fait partie des rares lieux culturels restés ouverts. Elles avaient pu continuer à donner au public la possibilité d'entrer en contact avec les œuvres et aux artistes de vendre et vivre de leur art.

Depuis le 19 mars dernier, les galeries sont de nouveau fermées. Elles sont fermées, alors même qu'elles constituent des espaces intrinsèquement adaptés aux mesures sanitaires, les œuvres exposées et vendues n'impliquant pas de manipulation. Elles sont fermées, alors même que leurs concurrentes directes, les salles de vente, ont été autorisées à rester ouvertes et peuvent continuer à exposer avant les ventes. Cette autorisation entraîne une très grave distorsion de concurrence, qui affecte directement les galeries d'art.

Cette différence de traitement est d'ailleurs lourde de conséquences. D'abord, elle l'est pour les artistes, dont la vente d'œuvres constitue souvent la première source de revenu. D'autre part, elle l'est pour les galeries, qui vivent quasi exclusivement de leurs ventes. Elles ont d'ailleurs été intégrées au mois d'août 2020 dans la liste des secteurs les plus fragilisés par la crise et subissent depuis un an l'annulation de presque tous les salons essentiels à leurs activités commerciales.

Devant ce sentiment d'iniquité et d'injustice, le Comité professionnel des galeries d'art a déposé un recours en référé-liberté auprès du Conseil d'Etat. Il représente 310 galeries dont les plus importantes sont situées pour plus de 80 % d'entre elles en Ile-de-France, et voit sa démarche soutenue par les antiquaires qui subissent les mêmes interdictions.

Aussi, Monsieur le Maire, j'espère que nous aurons tous à cœur ici, d'interpeller le Gouvernement en vue d'une réouverture très prochaine des galeries d'art. Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne BIRABEN.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame BIRABEN.

Oui, nous aurons tous à cœur, effectivement, tant l'incompréhension est grande de voir les galeries fermées aujourd'hui, depuis le 2 avril, comme c'est le cas pour le marché du livre ancien et d'occasion évoqué tout à l'heure. Ces lieux font l'objet de protocoles sanitaires tout à fait maîtrisés, très renforcés. L'ouverture jusqu'à une date récente des galeries d'art n'a pas généré l'apparition de "clusters".

Il va de soi que cette situation nouvelle est très pénalisante, non seulement pour ceux qui les fréquentent, mais aussi pour les galeristes, pour les artistes.

C'est donc un avis favorable qui est donné à ce vœu déposé par M. LECOQ et Mme BIRABEN au nom de Changer Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 48 déposée par le groupe Changer Paris.

Le scrutin est ouvert.

Avis favorable de l'Exécutif, j'aurais dû le préciser. Je pense que Carine ROLLAND avait été claire.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 141).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la création d'un musée de l'Histoire de la Colonisation à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux référencés n^{os} 49 et 49 bis relatifs à la création d'un musée de l'Histoire de la colonisation à Paris.

C'est Carine PETIT qui le présente. Vous avez la parole, Madame la Maire du 14^e arrondissement.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci. Chers collègues.

Dans le discours sur le colonialisme publié en 1950, Aimé Césaire écrivait : "Je parle de milliers d'hommes sacrifiés au Congo-Océan. Je parle de ceux qui à l'heure où j'écris sont en train de creuser à la main le port d'Abidjan. Je parle de millions d'hommes arrachés à leur Dieu, à leur terre, à leurs habitudes, à leur vie, à la vie, à la danse et à la sagesse".

Je vous invite aussi, chers collègues, à écouter les quatre épisodes des chemins de la philosophie sur France Culture consacrés à Frantz Fanon. Le premier épisode s'intitule : "Accueillir le cri de l'homme mutilé".

Je trouve important que notre Conseil apporte sa contribution à un débat qui résonne dans la société, qui résonne d'ailleurs de différentes façons, pour plusieurs générations.

L'histoire de la colonisation est essentielle et fait partie intégrante de l'histoire de notre pays. Elle fait aussi partie des fractures françaises et nous souhaitons par ce débat, ce vœu, lever des formes de réticence, d'indifférence, promouvoir le débat public, scientifique, historique, et trouver le chemin, les moyens, un musée, un lieu, d'une pédagogie de construction d'une mémoire commune, ce qui ne veut pas dire d'imposer une grille de lecture unique, ni d'écrire l'histoire avec une gomme.

Beaucoup de pays européens et de capitales européennes ont fait cette démarche, Liverpool, Bristol, Amsterdam, ou en Belgique et en Allemagne. Nous voulons rappeler, par ce vœu, l'importance d'un projet de musée qui rappelle aussi au Président de la République de trouver les voies et les moyens pour aboutir à une proposition concrète.

En janvier dernier, le rapport de l'historien Benjamin STORA reprend cette idée. En mars dernier, la série de 318 portraits de France proposés par le Conseil scientifique, présidé par l'historien Pascal BLANCHARD, les propos également de Pap NDIAYE rappellent la nécessité d'aboutir à ce projet. C'est tout l'objectif de cette démarche par ce vœu. Les élus du groupe "Génération.s" du 14e arrondissement ont proposé à tous les groupes de la majorité du 14e de travailler sur ce vœu.

Le débat en Conseil d'arrondissement a été de grande qualité. Il a été voté par l'ensemble des élus de la majorité, ainsi que Cédric VILLANI. Le travail de Carine ROLLAND, Jacques MARTIAL et Laurence PATRICE a également abouti à des propositions concrètes en amont de ce conseil. J'espère qu'il en sera de même au sein de cette Assemblée.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre et présenter par-là même le vœu n° 49 bis.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Absolument, merci, Monsieur le Maire.

Merci à nouveau, Madame la Maire du 14e arrondissement, pour le dialogue qui s'est noué autour de cette question d'un éventuel musée de la colonisation.

Nous avons parlé musées il y a quelques minutes. Il est, je crois, partagé que les musées sont aujourd'hui non seulement des lieux de transmission et de pérennisation des mémoires communes, mais aussi qu'ils peuvent contribuer à établir une politique mémorielle consensuelle, voire à lutter contre des formes de racisme, en tout cas de discrimination et d'incompréhension tout à fait nocives à nos sociétés.

Nous partons aussi dans ce vœu de l'analyse qui est faite par Pap NDIAYE, vous avez évoqué la nomination récente de cet historien à la tête du musée national de l'histoire de l'immigration, j'ai eu l'occasion d'en échanger avec lui. Il dit, au-delà de son intérêt pour les questions mémorielles, sa volonté de donner toute sa place à la colonisation dans le projet du M.N.H.I.

Et puis, très récemment est sorti un rapport parlementaire des députés Robin RÉDA et Caroline ABADIE, sur l'émergence et l'évolution des différentes formes de racisme et les réponses à y apporter, qui va là aussi dans le sens de la nécessité de constructions artistiques, culturelles autour de l'immigration.

Aussi, le vœu de l'Exécutif propose que nous commençons par travailler à Paris, et précisément que la Ville s'engage à mettre en œuvre un parcours culturel reliant et expliquant les œuvres, les bâtiments, les lieux de mémoire ayant trait à l'histoire coloniale à Paris, en lien avec le M.N.H.I., et par ailleurs que notre Ville interpelle le Gouvernement sur la création éventuelle d'un musée consacré à l'histoire de la colonisation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je me tourne vers Carine PETIT, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu au bénéfice de celui de l'Exécutif ? Merci de me confirmer ce retrait.

Sur le vœu n° 49 bis de l'Exécutif, explication de vote pour le groupe GEP d'Alice COFFIN, en salle Webex.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire, bonjour à vous toutes et tous, qui êtes à l'Hôtel de Ville ou derrière vos écrans.

Nous avons pu avoir une discussion très constructive sur ce vœu lors de la préparation et la tenue du Conseil du 12e arrondissement. Il est essentiel que la France dispose de davantage de lieux de transmission et de mémoire des crimes commis pendant son histoire coloniale tant pour des raisons historiographiques que parce qu'ils sont indispensables pour comprendre certains enjeux fondamentaux de la France d'aujourd'hui.

Nous ne pouvons qu'encourager toute initiative qui vise à documenter et transmettre cette histoire. Nous voterons ce vœu avec quelques réserves ou souhaits pour son suivi. Je suis élue du 12^e arrondissement, qui abrite le musée national de l'histoire de l'immigration, et il nous semble fondamental, comme souligné dans le vœu, que Pap NDIAYE, son nouveau directeur, soit étroitement associé à cette démarche. Il paraît capital aussi de s'assurer que les sphères associatives militantes universitaires qui travaillent ces sujets, coconstruisent ce projet.

Nous déplorons le travail de sape parfois mené contre leurs travaux, notamment par certains politiques comme Robin RÉDA, pourtant cité dans le vœu. C'est pour cela que je le mentionne, lui, mais ils sont nombreux.

Nous avons également une interrogation sur la localisation à Paris de ce futur musée, pourquoi pas à Nantes, au Havre, ou à Bordeaux qui fut le premier port colonial ? Cela étant dit, nous voterons bien entendu favorablement.

Merci pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice COFFIN.

La parole à Raphaëlle PRIMET, pour une explication de vote du groupe Communiste.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous partageons les attendus du vœu de "Génération.s" et l'importance de connaître ce pan de notre histoire qui est la colonisation.

Pour rappel, nous avons, à l'initiative du groupe Communiste, en septembre 2017, adopté à l'unanimité un vœu concernant la création d'un musée de l'esclavage à Paris. Ce musée, dont la réflexion sur la préfiguration a commencé avec le soutien de la fondation pour la mémoire de l'esclavage présidée par Jean-Marc AYRAULT, contiendrait bien évidemment un large pan sur les sujets coloniaux et néocoloniaux.

Bien sûr, l'histoire de la colonisation n'est pas entièrement liée à celle de l'esclavage et il y a l'histoire des guerres d'indépendance par exemple, mais il nous semble, et c'est ce que Carine ROLLAND a souligné, que cette partie pourrait être abordée en complément avec le musée national de l'immigration, ce qui était d'ailleurs prévu dans des partenariats dans la préfiguration du musée de l'esclavage.

Certes, le vœu musée de l'esclavage n'a toujours pas été mis en œuvre. Nous nous serions abstenus sur le vœu de "Génération.s", parce que c'est ce qui nous ferait craindre qu'à trop vouloir de musées, finalement aucun ne voie le jour.

Dans le vœu de l'Exécutif, il s'agit d'interpeller le Gouvernement sur la création d'un musée consacré à l'histoire de la colonisation. Il nous semble que le Gouvernement pourrait tout à fait répondre à la question à la fois du musée de l'esclavage et du musée de l'histoire de la colonisation.

Du coup, nous voterons pour le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 49 bis déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 142).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des chiffres romains dans les musées de la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de passer au vœu référencé n° 50 relatif au maintien des chiffres romains dans les musées de la ville.

La parole est à Aurélien VÉRON pour le présenter, qui doit être en salle Webex, normalement.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous attendons tous avec impatience la réouverture prochaine du musée Carnavalet. A l'occasion des premières annonces, nous avons appris que l'usage de certains chiffres arabes avait remplacé les chiffres romains sur certains panneaux. Nous parlons de 37 ou 170 cartels concernant les noms des rois et potentiellement l'écriture des siècles.

Vous nous avez répondu qu'il s'agissait de la recommandation européenne de la méthode dite "Facile à lire et à comprendre". Sur ce plan, la lutte pour une meilleure accessibilité à la culture nous réunit tous. Cependant, renoncer peu à peu aux chiffres romains ne peut être pour nous une bonne solution. Les musées sont les passeurs de savoir, des lieux de médiation, ils ont pour mission de transmettre des connaissances, de les expliquer, de les faire partager au plus grand nombre.

Pour nous, l'apprentissage de la lecture des chiffres romains est une richesse qui symbolise tout particulièrement la culture classique, en perte de vitesse hélas, notamment dans l'enseignement. Il nous paraît donc

profitable pour tous que les musées, plutôt qu'entériner cet état de fait, effectuent un travail d'explication autour des chiffres romains.

Peut-être que certains publics spécifiques connaissent des difficultés d'apprentissage et peuvent être entravés dans leur lecture par les chiffres romains, nous le concevons, mais notre vœu porte très exactement sur le rétablissement de la numérotation latine au musée Carnavalet, sur son maintien dans les autres musées de la Ville de Paris, quitte à accompagner ces textes traduits en plusieurs langues d'une écriture FALC à côté de l'écriture classique. Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

Comme le musée Carnavalet se trouve à Paris Centre, j'ai une demande d'intervention du maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je ne peux pas laisser passer cette mise en cause du musée Carnavalet sans intervenir et voler à son secours, surtout que l'on a déjà répondu de nombreuses fois sur cette vaine et fausse polémique.

Cher Aurélien VÉRON, merci de cette intervention qui nous donne une nouvelle fois et on ne s'en lassera jamais, l'occasion de nous réjouir, tous ensemble, je crois, de l'ouverture prochaine du musée Carnavalet, après quatre années de travaux de restauration et de refonte de son parcours muséographique.

J'ai eu la chance d'en découvrir les espaces, et je ne peux que réitérer mes félicitations les plus chaleureuses à toute l'équipe du musée, tout particulièrement à sa directrice, l'exceptionnelle, la véritablement exceptionnelle Valérie GUILLAUME, pour ce travail minutieux, obstiné et dantesque.

Je suis surpris de voir à nouveau remise à flot par ce vœu, cette rumeur urbaine d'une supposée disparition des chiffres romains des cartels du musée. Hélas, je l'ai vue reprise par de nombreux organes de presse sans vérification après que la polémique se soit emballée sur les réseaux sociaux, comme c'est désormais souvent le cas. Et de toute polémique, quel que soit son mérite.

Or, celle-ci n'en a aucun. Elle a non seulement gravement blessé les équipes de Paris Musées, mais elle l'a fait à tort. Comme les équipes du musée Carnavalet l'ont expliqué patiemment, les chiffres romains gardent bien évidemment leur place dans cette institution. Ce sont seulement 170 textes sur un ensemble de 3.000 contenus qui sont concernés. Pourquoi ? Pour faciliter l'appréhension des œuvres pour un public notamment porteur de handicap dont l'accès est plus difficile à la compréhension des chiffres romains, c'est très simple. D'ailleurs, un vœu dans quelques instants sera présenté, relatif aux personnes en situation de handicap dans les musées de la Ville. Cela fait partie des mesures qui sont mises en place. Il n'y a qu'à s'en féliciter.

Non, les chiffres romains ne disparaîtront pas du musée Carnavalet ni des autres musées, rassurez-vous, Aurélien VÉRON. Mais la démarche pour l'inclusion des nouveaux publics dans les parcours muséaux a de beaux jours devant elle et c'est très bien.

Je profite de cette intervention pour dire un mot simplement sur les propos de Mme BIRABEN, qui rapportait, je crois, le projet de délibération ou le vœu de M. LECOQ, mon collègue maire du 6e arrondissement, avec qui nous avons en commun d'avoir un territoire très dense en galeries d'art. C'est une chance immense, effectivement, comme nous l'avons vu ces derniers mois, d'avoir pu compenser très partiellement la fermeture des musées grâce au maintien de l'ouverture des galeries, un temps en tout cas, des galeries qui ont gardé leur porte grande ouverte.

Je partage avec vous, les élus du 6e arrondissement, votre inquiétude. Je voudrais exprimer ma solidarité avec l'ensemble des galeries qui souffrent aujourd'hui de ces nouvelles restrictions. Carine ROLLAND a très bien répondu à ce vœu.

Je voudrais ajouter qu'avec Marion PAPILLON, présidente du comité professionnel des galeries d'art, nous suivons étroitement la situation et réfléchissons à des initiatives communes. Lors de l'audience du référé qui a eu lieu la semaine dernière, le Ministère de la Santé n'a pas répondu sur le fond, qui était la distorsion de concurrence avec les salles de vente, mais uniquement sur la question sanitaire.

Et donc, nous avons eu l'idée de monter un événement en plein air pour soutenir les galeries du Marais. Nous travaillerons en ce sens avec le comité des galeries. J'espère avoir le plaisir de vous en reparler très prochainement.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ariel WEIL.

Carine ROLLAND, rassurez-vous, est-ce qu'on pourra toujours dire en parlant du roi, "Louis croix v bâton", ou l'avenue "George v", chère à Jeanne d'HAUTESERRE, rassurez-vous ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je vais essayer.

Merci en tout cas, cher Aurélien VÉRON, pour votre vœu, d'autant plus intéressant que le sujet est en réalité fort ancien.

La querelle des chiffres romains contre les chiffres dits arabes, qui sont en réalité d'origine indo-européenne, mais qui ont voyagé jusqu'à nous grâce aux mathématiciens arabes, remonte en effet à des temps qui nous précèdent, que vous l'écriviez en croix ou d'un 1 suivi d'un 0 pour désigner le 10^e siècle.

Dès cette époque, les tenants des chiffres arabes, passionnés, vous le savez, de sciences et de mathématiques, s'opposent aux défenseurs des chiffres romains et au fil du temps, les premiers s'imposent, parce que plus puissants pour décrire et comprendre le monde en termes mathématiques, apportant, entre autres, le 0 et la décimale à notre connaissance, reconnaissons que ce n'est pas rien. Ils ont ensuite accompagné le formidable essor scientifique et économique de l'Europe, parce que facilitant les échanges et le système de comptabilité.

C'est à la Révolution française que ces chiffres s'installent largement dans les usages.

Au regard de cette longue, intéressante et vibrante histoire, que sont 37 occurrences, je dis bien 37, 37 occurrences du musée Carnavalet qui affichent des noms de souveraines et souverains en chiffres arabes, sur 170 textes relevant de l'accessibilité universelle, le tout pour un total de 3.000 contenus ?

Surtout lorsqu'il s'agit, et tel est bien le sujet principal qui devrait nous occuper aujourd'hui, de rendre les informations aussi claires et faciles à comprendre que possible, pour toutes et tous, et en particulier pour les personnes en situation de handicap.

Nos musées continueront à respecter l'usage qui veut que certains nombres apparaissent en chiffres romains, soyez en assurés. Je vous invite surtout à venir les découvrir ensemble au splendide musée Carnavalet, auquel Ariel WEIL a si bien rendu hommage, qui nous fera redécouvrir avec bonheur très bientôt la grande histoire de Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, Monsieur VÉRON, à retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND.

Est-ce que le vœu du groupe Changer Paris est retiré ? Ou est-ce qu'il est maintenu ? Je vous vois perplexe, cher Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Le son étant coupé, il m'était difficile de vous répondre, mais je vois qu'il est rétabli après quelques secondes d'attente. Je maintiens mon vœu, qui n'a aucun caractère polémique, tout à fait serein et respectueux au contraire de cette démarche, mais qui voulait juste cette séparation plus claire. Je maintiens mon vœu, car je crois que c'est un geste important.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On avait noté que c'était un geste important et de vouloir une primeur des chiffres romains sur les chiffres arabes n'est en rien polémique.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencé n° 50 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert, dans le plus grand silence.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la reconversion des ateliers Berthier en une Cité du Théâtre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 51 relatif à la reconversion des ateliers Berthier en une Cité du Théâtre.

Vous le présentez, Geoffroy BOULARD, ou Brigitte ? C'est à vous, Monsieur le Maire du 17^e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quel est le point commun entre le Conservatoire national d'art dramatique, le Théâtre national de l'Odéon, et la Comédie Française ? Ils sont à l'étroit. Ces trois établissements qui font rayonner la culture française ne disposent plus d'infrastructures adaptées à l'évolution et au développement de leurs activités.

C'est de ce constat qu'est né le projet de la Cité du Théâtre, que nous avons toujours soutenu et accompagné avec Brigitte KUSTER. Par la reconversion des ateliers Berthier, ce sont plus de 22.000 mètres carrés qui permettront à chacune de ces trois institutions de bénéficier d'espaces suffisants pour laisser libre cours au foisonnement d'un art en perpétuel mouvement.

C'est bien la raison pour laquelle le projet de la Cité du Théâtre a été acté par le Président François HOLLANDE, en octobre 2016. Mais pour qu'il aboutisse, certaines emprises doivent encore être acquises par le Groupement d'intérêt public, notamment une appartenant à la Ville.

À la suite d'une nouvelle et récente réunion de travail avec les équipes du projet, en présence également de Catherine DUMAS, sénatrice et vice-présidente de la Commission des Affaires culturelles du Sénat et d'Alix BOUGERET, conseillère de Paris en charge de la culture dans le 17^e, nous vous saisissons, Madame la Maire, afin d'engager urgemment la cession de ce foncier municipal pour ne pas retarder le début des travaux et donner toute la visibilité nécessaire pour lancer ces opérations.

La Mairie de Paris doit être au rendez-vous, car la Cité du Théâtre, c'est une opportunité unique d'amener la culture au plus grand nombre, à ceux qui en sont le plus éloignés. C'est l'objet de ce vœu, qui vous invite à accélérer le processus de vente de la parcelle concernée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 17^e arrondissement.

Je donne la parole à Mme la Maire, Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 17^e arrondissement, pour votre vœu en faveur de la construction d'une Cité du Théâtre que nous appelons tous de nos vœux depuis plusieurs années. Ce projet, vous l'avez dit, conçu à l'initiative du Président HOLLANDE, non seulement rassemblerait des équipements majeurs pour notre vie culturelle, mais serait aussi un équipement d'un grand intérêt pour finaliser le très beau nouveau quartier des Batignolles.

C'est en ce sens que des négociations ont été initiées entre la Ville et l'Etat pour une cession d'une parcelle foncière. Les négociations sont en cours. Vous avez accepté d'amender légèrement votre vœu pour en tenir compte, je vous en remercie. J'ai donc le plaisir de lui donner un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 51 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 143).

Il y a des moments dont il faut profiter, cher Geoffroy BOULARD. Vous goûtez ce moment, nous le goûtons avec vous.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux personnes en situation de handicap dans les musées de la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 52 relatif aux personnes en situation de handicap dans les musées de la Ville.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER, pour le présenter.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'inclusion et l'accès à la culture des personnes en situation de handicap doivent être une priorité absolue pour notre Ville. En 2017, encore 61 % des personnes en situation de handicap continuaient de trouver difficile l'accès à la culture.

Trop d'espaces d'exposition ne sont pas assez accessibles aux personnes à mobilité réduite, trop peu de panneaux écrits en braille, pratiquement aucune visite en langue des signes.

Le musée Carnavalet, soucieux de cette inclusion, a soulevé une vive émotion, nous en avons parlé, en privilégiant la numérotation arabe au détriment de la numérotation latine pour la désignation des siècles sur les panneaux explicatifs, afin de faciliter la lecture de certains cartouches du musée pour des personnes porteuses de handicap.

Loin de nous de tomber dans cette polémique, mais force est de constater qu'il nous semble dommage de penser que l'abandon des chiffres romains représente une inclusion chez les personnes porteuses de handicap. Vous nous avez confirmé en commission culture que vous n'aviez pas été saisis de cette demande par les associations.

Aussi, nous vous demandons, par ce vœu, de poursuivre une véritable politique d'inclusion, comme il est vrai, vous le faites, le fait la Ville de Paris, qui a fait de réelles avancées en facilitant l'accès aux œuvres aux personnes porteuses de handicap.

Nous demandons également à Paris Musées de maintenir les chiffres romains, tels qu'ils sont enseignés dans le parcours scolaire de tout élève, qu'il soit porteur ou non de handicap.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame LECOUTURIER.

Je crois que toutes et tous vous le savez, Paris Musées porte depuis de nombreuses années une attention forte au public en situation de handicap. C'était d'ailleurs un axe de travail majeur de Delphine Lévy, dont la mémoire a été évoquée à plusieurs reprises lors de notre conseil et que je salue à nouveau.

En 2019, ce n'est pas moins de 28.000 visiteurs en situation de handicap qui ont été accueillis dans les expositions ou activités de Paris Musées et nous poursuivons bien sûr nos démarches d'inclusion à 360 degrés, avec des actions permettant de surmonter tous les obstacles physiques inhérents à l'univers muséal, notamment en termes d'accès, de proposer une programmation attentive aux spécificités des différents publics, avec des visites en langue des signes, en lecture labiale, et j'en passe et des meilleurs, mais beaucoup d'initiatives y contribuent.

Mais également, en étant attentifs au recrutement, à la formation et à la sensibilisation du personnel des établissements de Paris Musées. La maison de Victor Hugo, qui rouvrira très bientôt, est à cet égard pionnière, j'oserais dire exemplaire, tant elle s'est adaptée au handicap moteur depuis 2007, auditif depuis 2010, et mental depuis 2012.

C'était un axe de travail très important pour Delphine Lévy, nous en avons parlé avec Anne-Sophie de GASQUET et nous poursuivrons, vous pouvez compter sur la détermination de mon collègue Jacques GALVANI pour œuvrer à cette question d'accessibilité et de handicap plus avant. Nous pouvons d'ores et déjà être fiers de ce qui a été fait, être fiers de la volonté de continuer.

Pour ce qui est de votre deuxième attendu, Madame LECOUTURIER, je me suis amplement exprimée sur la question de la numérotation.

Pour toutes ces raisons, j'émettrais un avis défavorable à votre vœu, si vous n'étiez pas amenée à le retirer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame LECOUTURIER, répondez-vous à l'appel de Carine ROLLAND en retirant votre vœu ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci pour la réponse de Mme ROLLAND, mais nous maintenons notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencé n° 52 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DAC 386 - Subvention (3.000 euros) à l'association "HF Ile-de-France".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons maintenant au projet de délibération DAC 386 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "HF Ile-de-France".

La parole est à Alice COFFIN. Nous rejoignons donc la salle Webex.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par un mot pour et de Simone de Beauvoir, morte il y a exactement 35 ans, le 14 avril 1986. Ce n'est pas une introduction juste commémorative, je voudrais citer une de ses phrases parmi ses nombreuses formules lumineuses : "Le présent enveloppe le passé, et dans le passé, toute l'histoire a été faite par des mâles".

Ayons cela en tête alors que nous examinons ce projet de délibération qui nous parle précisément de lutte contre l'effacement des femmes. Ce projet de délibération vise à apporter un soutien à l'association "HF Ile-de-France" et l'organisation de la "Journée du matrimoine 2021". L'usage de ce terme-là, "matrimoine", avait valu de nombreuses attaques à Joëlle MOREL, conseillère de Paris, écologiste, dont je salue ici le travail et la persévérance.

Voir adopter ici ce mot "matrimoine", sans ambiguïté, du moins dans le texte qui nous est présenté, est un signe d'espoir et doit nous faire comprendre que les combats que nous menons pour défendre l'emploi de certains mots, de certains langages, sont primordiaux et ont une résonance directe dans les politiques publiques.

Comme l'explique l'association "HF", qui mène un travail de premier ordre, réhabiliter la notion de matrimoine et les femmes qui le composent, c'est se réapproprier l'héritage culturel dont les femmes ont été spoliées. Autrices, peintres, photographes, chorégraphes ont toujours créé, mais l'histoire, du moins le récit historique construit, les a effacées. Réhabiliter leur mémoire, c'est rétablir une justice et permettre aux jeunes générations de grandir avec d'autres modèles de projection.

Je regrette un peu que seulement 3.000 et non 5.000 euros demandés par "HF Ile-de-France" soient alloués à l'association. On parle bien de lutter contre une spoliation millénaire. Dans une tribune intitulée "A la tête des théâtres, des hommes succèdent aux hommes", publiée dans "Libération" il y a à peine 15 jours, de nombreuses et nombreux signataires rappellent que l'argent public va, en matière culturelle, d'abord aux hommes. Par exemple, 69 % des subventions de l'Etat pour des œuvres de théâtre vont à des hommes.

Vu le travail extrêmement conséquent mené par les militantes féministes qui pallie bien souvent le déficit des structures médiatiques, politiques ou universitaires au sein desquelles les recherches féministes sont sous-financées, il me semble que nous n'aurions pas dû barguigner pour renverser un peu l'ordre établi. C'est d'ailleurs ce que soulignait cette même tribune au sujet du travail de "HF" en disant : "Des voix s'élèvent pourtant pour renverser l'ordre établi, l'association "HF" œuvre depuis 2009 à promouvoir l'égalité hommes/femmes dans la culture et l'art, mais reçoit en retour des déclarations de principe suivies de peu d'effets".

A cette réserve près, je me réjouis grandement, et de ce projet de délibération, et du fait que les travaux menés par la 2e Commission du Conseil de Paris aillent pleinement dans le sens des préconisations d'associations comme "HF Ile-de-France" et d'autres, qui demandent aux élus dans cette même tribune, quatre engagements.

1. Publier des statistiques sexuées sur toutes les structures culturelles locales qui distribuent et reçoivent l'argent public. Le groupe Ecologiste mène ce travail au quotidien et espère la mise en actes d'un budget genré.

2. Soumettre l'attribution de subventions aux associations culturelles à des délibérations collégiales et attentives au respect de la parité. Le groupe Ecologiste fait en sorte que ce soit systématiquement le cas, mais l'attention reste de mise.

3. Se soucier d'abord et avant tout de récompenser le talent au lieu de promouvoir les réseaux.

4. Valoriser le matrimoine afin d'offrir des modèles d'identification mixtes et équilibrés.

Merci pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

Je donne la parole à Karen TAÏEB, pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la conseillère de Paris, chère Alice COFFIN, je vous remercie pour votre intervention. "HF Ile-de-France" est une association que je connais bien, que je connais depuis la précédente mandature. J'ai rencontré ses responsables à plusieurs reprises, notamment en janvier dernier, comme je le fais d'ailleurs avec les associations que nous soutenons.

"HF Ile-de-France" est soutenue depuis 2017 à travers une subvention qui était de 2.000 euros, et puis maintenant de 3.000 euros depuis 2018, pour leur projet "Journée du matrimoine".

Leur travail est non seulement utile, mais il est nécessaire. Fondée en 2009 à l'initiative de femmes et d'hommes travaillant dans les domaines du spectacle, de la radio et du cinéma, l'association "HF Ile-de-France" compte plus de 400 adhérentes et adhérents, et a pour objectif de repérer les inégalités existantes entre les femmes et les hommes dans les milieux de l'art et de la culture, d'agir contre les discriminations observées, de peser dans l'orientation des politiques publiques et dans l'action artistique et culturelle. Et depuis 2015, vous l'avez dit, l'association est à l'origine des journées du matrimoine.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que je les ai rencontrés, alors que s'organisaient les journées européennes du patrimoine en 2018. J'ai pu visiter un atelier de restauration de tableaux dans le 17e arrondissement, et découvrir alors un tableau de Marguerite Jeanne Carpentier, dont la signature avait été cachée sous un coup de pinceau noir. En effet, pour vendre un tableau, mieux valait un tableau non signé plutôt qu'un tableau signé par une femme. Evidemment, quelque chose d'édifiant. Cela montre et démontre cette volonté d'effacement des femmes, notamment dans le domaine culturel.

Dans le cadre des prochaines journées européennes du patrimoine, j'ai proposé à "HF Ile-de-France" d'être invitée d'honneur les 18 et 19 septembre 2021 à l'Hôtel de Ville, qui accueille chaque année 20 à 25.000 visiteurs, et ce afin que leur action soit mise en lumière et mieux connue surtout des Parisiennes et Parisiens. Ce sera l'occasion de montrer ce qu'est le matrimoine, trop longtemps resté invisible.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karen TAÏEB.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 386.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 386).

2021 DAC 387 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Centre Medem Arbeter Ring".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 387 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Centre Medem Arbeter Ring".

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, qui doit être en salle Webex.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Mes chers collègues, je souhaite saluer, à l'occasion de ce projet de délibération, l'action du "Centre Medem" que je connais bien, qui agit en faveur de la transmission des cultures juives dans leur diversité, qui joue un rôle précieux et irremplaçable dans le rayonnement de la culture yiddish.

Un mouvement laïque et diasporique, héritier du Bund, mouvement socialiste juif en Russie, il occupe une place particulière et importante dans la vie culturelle de la communauté juive à Paris, par le biais de ses bibliothèques, des ateliers, des cours de langue, et d'une programmation culturelle variée, qui propose en temps normal de nombreux concerts, spectacles, conférences, ou encore des débats, toujours menés dans un esprit d'ouverture.

Membre fondateur du CRIF, le "centre Medem" mène aussi une action essentielle sur le plan mémoriel. Il organise ainsi chaque année deux commémorations, dont celle très importante de la révolte du ghetto de Varsovie, très prochainement le 19 avril, en hommage aux insurgés dont le soulèvement est resté gravé dans l'histoire comme le symbole, avec Massada, de la résistance juive face à l'oppression.

Dans ses missions de transmission et de lutte contre l'antisémitisme, le "Centre Medem" propose de créer un musée virtuel qui va faire l'objet de la subvention que nous nous apprêtons à voter.

Ce projet permettra de faire connaître aux jeunes générations l'ancienneté de l'immigration juive à Paris, dont il retracera l'histoire à partir de la Révolution française, qui émancipa les Juifs et permit leur installation définitive dans leur capitale. Il est donc d'intérêt public, nous apportons tous notre soutien à sa réalisation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

Pour bien connaître aussi le "Centre Medem", je ne peux que m'associer à vos propos.

Je donne la parole à Karen TAÏEB, qui connaît également bien le "Centre Medem".

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le conseiller de Paris, cher Jack-Yves BOHBOT, pour cette intervention qui permet de mettre en lumière le "Centre Medem" soutenu depuis de très nombreuses années par la Ville de Paris.

Nous ne pouvons parler du "Centre Medem" et de la langue yiddish sans penser à notre chère Danièle Hoffman-Rispal, qui nous a quittés il y a juste un an, le 16 avril 2020. Si elle avait été parmi nous, elle aurait, de sa voix rauque et déterminée, défendu cette riche culture, elle qui déployait ses ailes pour une société plus sociale, et n'oubliait pas ses racines. Elle a d'ailleurs soutenu financièrement le "Centre Medem" au titre de sa réserve parlementaire lorsqu'elle était députée.

Vous avez quasiment tout dit, cher Jack-Yves BOHBOT. Le "Centre Medem", qui se définit comme une organisation juive, laïque, diasporique, située dans la mouvance socialiste, attachée à la culture yiddish, est à la fois un centre culturel, historique, patrimonial, mais aussi mémoriel, qui met en valeur, transmet, fait connaître la culture juive dans ses dimensions yiddish, hébraïque et judéo-espagnole ou judéo-arabe.

Le "Centre Medem", c'est aussi l'organisation, vous l'avez dit, des commémorations, avec notamment la lecture des noms, et très prochainement et comme chaque mois d'avril, la commémoration de la révolte du ghetto de Varsovie.

Situé dans le 10^e arrondissement, au 52, rue René Boulanger, il a été constitué en 1926. Aujourd'hui, c'est vrai, le "Centre Medem" a un ambitieux projet de musée virtuel destiné à valoriser et à transmettre à un large public l'histoire de l'immigration juive à Paris à partir de 1789.

Ce musée sera enrichi de photos, de documents et d'entretiens vidéo, ainsi que de copies d'archives publiques historiques. Cette subvention de 2.000 euros vise à soutenir ce projet de musée virtuel, qui permettra, j'en suis sûre, de toucher de nouveaux publics et surtout de continuer à faire vivre cette mémoire juive de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karen TAÏEB.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAC 387.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAC 387).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux besoins en entretien courant des édifices culturels.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 53, déposé par le groupe Changer Paris, relatif aux besoins en entretien courant des édifices culturels, est retiré de l'ordre du jour.

Nous avons terminé avec les dossiers de la 2e Commission, puisque le vœu n° 53 a été retiré.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais, de fait, donner la parole à Lamia EL AARAJE, présidente de la 3e Commission, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris.

Madame la présidente, c'est à vous.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 3e Commission s'est tenue mercredi 7 avril, de manière dématérialisée.

Jacques BAUDRIER a tout d'abord présenté deux projets de délibération relatifs aux travaux de prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte Dauphine, dont l'un permettra aux habitants d'une résidence au pied de laquelle des travaux particulièrement bruyants sont prévus et doivent se tenir durant plusieurs nuits, de bénéficier de la prise en charge par la Ville d'un certain nombre de nuitées d'hôtel.

David BELLARD a ensuite présenté ce projet de délibération, qui traite notamment de la garantie du service public de fourrière en attendant la décision du Conseil d'Etat, ou une demande de subvention à "Ile-de-France Mobilités" pour la mise en accessibilité de près de 1.000 arrêts de bus, qui vont concerner 167 lignes de bus.

Nous avons convenu avec M. BELLARD d'échanger de nouveau au sujet des arrêts précis qui seront concernés par ces travaux de mise en accessibilité, sujet éminemment majeur pour faire de notre ville une ville pour toutes et tous.

Le maire du 15e arrondissement, M. GOUJON, a souligné l'intérêt que les arrêts concernés soient débattus potentiellement en Conseil d'arrondissement. M. GOUJON a demandé par ailleurs que soient fournis des bilans réguliers des mises en fourrière par arrondissement.

Ensuite, Nicolas NORDMAN a présenté deux projets de délibération, l'un concernant une convention avec la ville d'Issy-les-Moulineaux sur les questions de prévention et de sécurité. L'autre, qui est la subvention annuelle d'un montant de 850.000 euros au G.P.I.S., groupement essentiel à la tranquillité des Parisiennes et Parisiens.

Ce dernier projet de délibération a fait l'objet de débats, M. JEANNETÉ et M. GOUJON ont regretté que le budget n'ait pas augmenté. M. NORDMAN a rappelé que la subvention de la Ville avait fortement augmenté en 2019.

A la fin des travaux de la 3e Commission, nous avons auditionné la R.A.T.P., qui nous a présenté le programme M.F.19 pour "Métro Ferré 2019". Ces travaux vont permettre aux trains de 8 lignes d'être renouvelés entre 2024 et 2034. La ligne 13, pour sa part, sera automatisée d'ici 2030.

Entre 340 et 410 trains seront mis en service. Les nouvelles rames seront plus écologiques grâce à une moindre consommation énergétique, à la réduction d'émissions de particules fines, et l'utilisation presque exclusive de matériaux recyclés. Les trains seront plus confortables, plus sûrs, moins bruyants. Des écrans permettront de tenir les usagers informés en cas de difficulté de circulation. Des prises USB seront présentes à bord.

L'arrivée de ces nouveaux trains va nécessiter de lourds travaux qui vont nous impacter. Les stations et infrastructures notamment devront être adaptées, tout comme les installations ferroviaires et les ateliers de maintenance. L'arrivée des nouveaux trains impliquera la création de 10 à 15 ouvrages.

Les travaux seront organisés en lien avec les mairies d'arrondissement et les services de la Ville. Nous aurons l'occasion d'y revenir en troisième commission, quand le sujet sera davantage avancé.

Voilà, mes chers collègues, le résumé de nos travaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2021 DVD 53 - Prolongement du tramway T3 à la Porte Dauphine (16e et 17e). Modalités de remboursement de nuitées d'hôtel en cas de travaux bruyants.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'extension de la prise en charge de nuitées aux riverains.

Voëu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner le projet de délibération DVD 53 et les vœux référencés n^{os} 54 et 54 bis qui y sont rattachés. Il s'agit du prolongement du tramway T3 à la porte Dauphine, 16e et 17e arrondissements. Modalités de remboursement de nuitées d'hôtel en cas de travaux bruyants.

La parole est au maire du 17e arrondissement, cher Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, cher Patrick.

Je vais être assez bref sur ce vœu, qui a pour objet de demander à la Ville de Paris de travailler avec la S.N.C.F., afin que des nuits d'hôtel puissent être payées aux habitants du 17e concernés, qui subissent les nuisances engendrées par les travaux du R.E.R. E à la porte Maillot.

Les travaux engagés dans le cadre du T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine entraînent des nuisances importantes pour les riverains des quartiers traversés, notamment quand ces opérations ont lieu de nuit.

Je pense notamment aux interventions aux abords du tunnel routier Henri Gaillard, qui vont nécessiter des travaux de démolition et de sécurisation des installations ferroviaires étalés sur plus de 90 nuits. Ce sont 70 micropieux qui vont être forés entre les tunnels. On imagine aisément les répercussions que de tels travaux auront sur la vie du quartier. On a déjà des retours. C'est une bonne chose pour le T3 qu'il y ait ce dispositif.

Par ce vœu, nous demandons à la Mairie de Paris de solliciter la S.N.C.F. pour étendre le dispositif sur son périmètre et sur son chantier, porte Maillot, qui impacte, vous pouvez le comprendre, en cette période de crise sanitaire avec le recours au télétravail, de nombreux habitants du 17e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, qui présentera de fait le vœu n° 54 bis.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le Maire Geoffroy BOULARD.

Ce projet de délibération fait suite à celui de convention de prestation de travaux pour la mission de sécurité ferroviaire au profit de S.N.C.F. Réseau. Ce sont les modalités de remboursement de nuitées d'hôtel en cas de travaux bruyants.

Comme vous l'avez dit, les travaux au niveau de la porte Dauphine et du R.E.R C seront particulièrement bruyants, 90 nuits de travaux consécutifs d'avril à octobre 2021, et de fait de nuit pour ne pas perturber le fonctionnement du R.E.R. C.

Nous avons pris l'initiative, à l'identique de ce que nous avons demandé à la R.A.T.P. maître d'ouvrage dans le 13e arrondissement, comme ces travaux sont particulièrement bruyants et de nuit, de proposer un dispositif de nuitées d'hôtel. Nous avons rencontré, avec mon collègue David BELLARD, les représentants de la copropriété. Ils ont été attentifs au fait que nous avons précédé leur demande. C'est une politesse importante que nous leur apportons. Ce contact s'est très bien passé.

Vous nous proposez, par un vœu, d'étendre ce dispositif à la S.N.C.F. et au chantier Eole. Nous proposons un vœu de l'Exécutif qui permet d'élargir le propos à l'ensemble du territoire parisien, qui s'adresse de fait à tous les maîtres d'ouvrage de chantiers particulièrement bruyants. Cela doit concerner de fait des chantiers très atypiques, avec des bruits très importants. On imagine, nous avons déjà demandé à la StatioNord, en tant que maître d'ouvrage Gare du Nord, de prendre en compte ce type de dispositif pour les habitants de la rue du Faubourg-Saint-Denis. Cette intervention peut tout à fait s'avérer nécessaire.

En banlieue, la société du Grand Paris travaille suivant ce même type de dispositif. Nous sommes en lien avec eux.

Pour ce qui est du chantier Eole, je propose que l'on en rediscute de fait à partir de données objectives et en termes de bruit. Ce type de dispositif exceptionnel ne doit concerner que les bruits particulièrement violents, puisque c'est un engagement financier et politique important.

La porte est ouverte. Il faut objectiver les choses. Je n'ai pas les données précises à ce stade. Je vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu n° 54 bis.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je me tourne vers le maire du 17e arrondissement, retirez-vous votre vœu n° 54 au bénéfice du vœu de l'Exécutif ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Au regard des bonnes relations que nous avons avec Jacques BAUDRIER et des échanges, je vais retirer mon vœu. Nous voterons le vœu de l'Exécutif, qui permet d'élargir. Mais je n'oublie pas le secteur de la porte Maillot concernant la S.N.C.F., qui doit absolument aussi prendre sa part pour aider les habitants à passer ce cap difficile sur le secteur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 17^e arrondissement.

Le vœu n° 54 est retiré.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 54 bis déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 144).

Je mets maintenant aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DVD 53.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 53).

Nous avons fini avec les dossiers concernant Jacques BAUDRIER.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que huit questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris est relative à "l'aménagement et l'entretien de l'espace public".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris, est relative au "projet de loi Climat et résilience en cours d'examen à l'Assemblée nationale".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, concerne "le tourisme".

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative au "bilan et aux perspectives de la Nuit de la solidarité 2021".

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, concerne "l'espace public à Paris".

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police, est relative à la "stratégie de mise à l'abri en Ile-de-France".

La septième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, concerne "les stratégies municipales pour une relance économique et un plan d'investissement massif".

Et enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative aux "dispositifs mis en place pour lutter contre le sexisme".

Il est raisonnable, il est 12 heures 55, de suspendre la séance.

J'invite d'ailleurs tout particulièrement les présidents de groupe, mais aussi tous les élus, à se retrouver dans le couloir du Conseil de Paris, puisqu'un hommage va être rendu, dans quelques instants, par la Maire de Paris, aux élus de la Commune de Paris, puisque vous savez qu'une plaque commémorative est apposée sur le mur qui conduit à notre salle du Conseil.

Je vous retrouve dans quelques instants pour cet hommage. Je vous dis évidemment à tout à l'heure, 14 heures 30, pour les questions d'actualité.

J'en profite pour vous souhaiter un bon appétit.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous nous retrouvons pour les questions d'actualité. M. le Préfet de police doit être d'ailleurs connecté avec nous. Je regarde...

Fermez la porte, s'il vous plaît.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'aménagement et l'entretien de l'espace public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole au premier groupe : le groupe "Indépendants et Progressistes".

Madame BERTHOUT, Madame la Maire, je vous donne la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Chers collègues, lorsque Victor Hugo évoquait Paris, il parlait d'un chef-d'œuvre collectif. Cette belle expression s'adressait évidemment à ses contemporains, mais elle s'adressait également aux générations futures et à leurs décideurs pour les inviter à inscrire leur pas dans l'histoire multiséculaire qui a forgé les esthétiques de Paris, son cadre de vie, et contribué à son rayonnement.

Comme des milliers de Parisiens, je pense que, être ambitieux pour Paris, c'est respecter avec humilité cet héritage qui nous oblige - qui vous oblige, Madame la Maire - et cet héritage peut parfaitement se conjuguer avec la modernité, à condition que l'on fasse preuve de discernement.

En 2021, Paris est désormais classée au 55e rang des villes françaises où il fait bon vivre et offre malheureusement un tout autre visage, celui d'une ville sale, dégradée, envahie par des chantiers permanents qui l'abîment et rendent la vie impossible aux Parisiens et aux Parisiennes.

Paris est sale ! Poubelles inadaptées, débordant de débris attirant inexorablement les rongeurs qui seraient quatre ou cinq par Parisien, tours d'arbre délaissés, à l'abandon après des permis de végétaliser accordés à l'aveugle depuis un bureau de l'Hôtel de Ville - organisation kafkaïenne des services ! En 2017, le rapport de la Mission d'information et d'évaluation sur la propreté que j'avais l'honneur de présider vous a pourtant fait 45 propositions pragmatiques pour sortir de cet imbroglio. Quatre ans après, elles n'ont toujours pas été mises en œuvre et le triste constat que nous faisons collectivement s'est aggravé : la part de la propreté dans le budget municipal est passée de 2,5 % en 2001 à 1,7 % en 2021.

Paris est dégradée et abîmée ! Multiplication des signalisations, messages obsolètes - sitôt posés, sitôt enlevés -, panneaux publicitaires hypocritement autorisés par la Ville pour des raisons financières mais installés à proximité de monuments ou de sites classés ou inscrits, à l'instar de cet affreux totem que nous subissons en bas de la rue Mouffetard, à deux pas de l'église Saint-Médard, un des plus beaux quartiers de Paris.

Au nom d'une pseudo-modernité, vous avez également banni les kiosques à journaux et les bancs Davioud, à l'image de ces improbables assises en bois et en pierre que vous avez imposés contre l'avis des architectes des bâtiments de France autour du Panthéon. Comme si cela ne suffisait pas mais au nom d'une écologie-alibi, vous avez exigé que des hêtres soient plantés dans des bacs ; il en meurt un quart chaque année. Les amoureux authentiques de la nature apprécieront.

Et puis, il y a les kilomètres de chaussées et de trottoirs qui sont cabossés, troués, défoncés faute de budget d'entretien et de suivi efficace. Il faut dire que vous avez réformé le Règlement parisien de voirie pour vous dédouaner d'une partie de ces travaux sur les opérateurs qui interviennent à longueur d'année sur le sous-sol parisien mais à qui on demande rarement des comptes quand ils ne sont pas au rendez-vous.

Depuis Louis XIV, partout dans la capitale, des chantiers grands ou petits sont ouverts pour le meilleur et souvent, également, pour le pire. Dénoncer ce chaos, j'en ai très souvent fait la triste expérience : c'est l'assurance à coup sûr d'être caricaturé ou noyé sous un flot d'annonces. Mais ce chaos est plus que jamais aussi dénoncé par des milliers de Parisiens qui vous font part de leur exaspération via un fameux hashtag.

Alors, vous criez au complot...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Sur le terrain, comme maire d'arrondissement, c'est tous les jours que nous sommes confrontés à cette exaspération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pour éteindre l'incendie, vous avez fait une énième promesse qui est celle de la décentralisation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame. Vous avez...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ma question est donc simple...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ah ! On en vient à la question...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Comment comptez-vous organiser cette décentralisation ? Quel en est le calendrier ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Comment allez-vous associer concrètement les maires d'arrondissement à un processus...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... qui doit s'inspirer des bonnes pratiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je recommanderai à chacun de garder son temps de parole, ce qui permettra évidemment de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, c'est-à-dire en respectant les rôles des uns et des autres.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame BERTHOUT, Madame la Maire du 5e arrondissement, merci beaucoup de cette question. J'avoue que sa tonalité ne me surprend pas. Elle soulève quelques éléments de fond très intéressants sur lesquels je veux revenir, mais permettez-moi une observation de forme.

Pensez-vous un seul instant que le discours que vous tenez soit conforme à l'expérience qu'ont les Parisiens de leur ville, conforme à l'expérience que nous avons de la ville, conforme à l'image et à l'expérience qu'ont les dizaines de millions de visiteurs de notre ville ?

Que tout ne soit pas parfait, c'est une évidence. Je crois d'ailleurs que ce principe s'applique à Paris, sans doute aussi au 5e arrondissement et sans doute aussi à beaucoup d'autres villes qui dans le monde - comme leur nom, étymologiquement, le rappelle - vivent parce qu'il y a des gens qui y habitent, qui les visitent, qui les traversent. Il faut que nous fassions des travaux, que nous puissions accompagner la transformation de la ville.

Vous avez évoqué énormément de sujets. Il ne me sera pas permis d'y répondre en détail, même si plusieurs fois dans notre Assemblée, c'est-à-dire à chaque séance de Conseil de Paris, nous avons l'occasion d'y revenir, que ce soit sur les sujets très vastes de régulation, d'entretien et de conception de l'espace public, la propreté, la voirie, les transports, la végétalisation... Pas une seule de nos séances - pas une seule de nos séances ! - ne nous permet pas, très librement, très démocratiquement, d'en parler, d'argumenter, d'y exprimer nos désaccords - et c'est légitime - et l'Exécutif d'y apporter des éléments de compréhension.

Oui, il y a, à Paris, des travaux. Ils font l'objet, vous le savez, d'un suivi rigoureux, exigeant. Parfait, non, c'est une évidence. Encore demain, avec Jacques BAUDRIER et Colombe BROSSEL, nous réunirons l'ensemble des acteurs qui organisent des travaux dans l'espace public...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et David BELLIARD !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - ... pour les rappeler à leur devoir de responsabilité de respect du règlement de voirie.

Vous avez évoqué la réforme du règlement de voirie. Elle a apporté beaucoup de choses très positives dans le pilotage de ces chantiers. Vous confondez tout ! Pardon de ne pas vouloir engager avec vous un débat historique, mais les kiosques Davioud...

C'est une blague sur le plan historique ! Ce ne sont absolument pas des kiosques Davioud : ce sont des kiosques qui datent de la seconde moitié du XXe siècle et dont le caractère pastiche avait été très lourdement dénoncé par les historiens et les amoureux de Paris à l'époque !

Bref...

Sur la propreté, là aussi, quelques éléments : nous y consacrons 500 millions d'euros par an. C'est un thème, je le rappelle quand même, qui a été abondamment - "ad nauseam" - répété pendant la campagne électorale. Vous en avez fait un angle de campagne structurant pour dénoncer la majorité sortante. Permettez-moi de considérer que les Parisiens y ont apporté un jugement, sur le plan démocratique, qui doit avoir au moins autant de valeur, si ce n'est plus, que celui de vos expressions dans la presse, en séance, et même sur Twitter !

Il y a deux axes de travail très importants pour corriger ce qui, incontestablement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur GRÉGOIRE, juste un instant.

Je rappelle à celles et ceux qui vocifèrent dans l'Assemblée que, certes, ici, cela fait monter le niveau sonore mais que tous nos collègues qui nous écoutent, notamment à travers le système vidéo et web, n'entendent rien de

tout cela. Ils n'entendent, fort heureusement pour eux d'ailleurs, que les orateurs qui parlent au micro. Ne vous fatiguez pas et restons concentrés sur les questions et les réponses, merci !

Emmanuel GRÉGOIRE, et seulement Emmanuel GRÉGOIRE, pour poursuivre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'avoue que j'essaie de ne pas être déconcentré mais cela demande un grand effort d'abnégation de ma part.

Il y a deux axes de travail pour corriger ce qui doit encore l'être. C'est un travail continu. Je n'aurais pas la coquetterie de rappeler la relation complexe à la propreté qu'ont eue de très éminents maires de Paris : Bertrand DELANOË, Jacques Chirac, Jean TIBERI. Une plongée dans l'archéologie administrative montrera que, dans tous les siècles qui se sont déroulés, Paris a été confrontée, parce que c'est une ville dense, dans laquelle il y a beaucoup de monde...

La propreté est un sujet qui nous mobilise totalement !

Nous avons donc deux chantiers très importants engagés. Ils sont d'ailleurs conformes aux engagements que la Maire de Paris a pris pendant la campagne électorale. C'est, d'un côté, le renforcement et la modernisation des moyens consacrés à l'entretien, à la régulation de l'espace public en général. D'un autre côté, et cela me permet, Madame la Maire du 5e, d'approfondir un sujet que vous avez évoqué trop rapidement mais qui est pourtant fondamental, le chantier de la réorganisation administrative sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs mois. Il consistera à la présentation d'un plan dit de territorialisation et de décentralisation à la faveur des maires d'arrondissement. Nous l'avons dit ; nous le faisons ! De très nombreux groupes de travail sont organisés et il nous arrive parfois d'y regretter votre absence - quand je dis "votre absence", je parle de l'absence de l'opposition - avec un transfert prévu, en matière de missions et de moyens, pour le mettre en œuvre. Nous le présenterons au Conseil de Paris de juin.

Nous aurons donc à nouveau l'occasion d'échanger sur ces sujets, sur la façon dont nous entendons proposer la réorganisation et l'augmentation des pouvoirs des maires d'arrondissement en la matière. Nous serons donc très heureux de vous avoir à nos côtés pour régler les problèmes des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais évidemment vous redonner la parole, Madame BERTHOUT, comme c'est prévu par le Règlement intérieur, mais "au mois de juin", cela veut dire un an pile après notre réélection. Ce sera une façon de célébrer cette réélection - j'entends, y compris celle des membres de l'opposition de cette Assemblée.

Madame BERTHOUT, à vous.

Deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je voudrais vous dire deux ou trois choses, Monsieur le premier adjoint.

D'abord, Madame la Maire, c'est un très mauvais signe - un très mauvais signe ! - de céder la parole sur la question de la décentralisation à votre premier adjoint. Cela montre à quel point vous êtes mobilisée sur le sujet...

Quant à vous, Monsieur le premier adjoint, vous avez commis sans doute un lapsus. Vous avez dit : "On va vous dire la manière dont nous entendons organiser la décentralisation". Or c'est bien le drame ! Non, Monsieur le premier adjoint, je ne participerai pas, comme de nombreux collègues, à des réunionites sans fin !

Je ne participerai à des réunionites sans fin !

Ce que nous demandons tous, c'est plus de moyens humains et matériels et une autorité fonctionnelle. Si vous nous redonnez, pardonnez-moi, la patate chaude de manière cynique parce que vous n'avez pas été capables de gérer les problèmes, ce n'est pas de la décentralisation ! Replongez-vous dans les discussions parlementaires sur la loi de décentralisation.

Par ailleurs...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous n'êtes pas obligée de hurler dans le micro. On vous entend très bien, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Par ailleurs, Monsieur le premier adjoint, et j'en terminerai par là : avoir été élu avec 17 % des 3,33 millions d'inscrits ne donne pas moins de droits mais pas plus de droits. Votre parole n'est pas supérieure à celles de maires d'arrondissement qui ont été élus avec une participation encore plus importante.

On ne peut pas nous resservir cela à tout, tous les jours, cher ami. Pas plus, pas moins de droits !

Ecoutons-nous ! Je souhaite que la décentralisation...

Monsieur l'adjoint, je souhaite que la décentralisation marche, mais elle ne marche pas en bureau fermé, entre vous, comme vous le faites aujourd'hui et il y a fort à parier - hélas ! - que vous allez nous imposer en juin des réformes qui ne seront pas des réformes de décentralisation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Il est dommage que vous n'y participiez pas car nous serons privés de voix importantes. Je tiens, comme je le fais depuis le début, à ce que les maires d'arrondissement, majorité comme opposition, puissent y participer. Après, cela relève des choix politiques qui sont évidemment pris sous le regard de la population.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au projet de loi Climat et résilience en cours d'examen à l'Assemblée nationale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 2e question d'actualité : celle du groupe "Génération.s".

Nathalie MAQUOI, vous avez la parole.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, depuis le 29 mars, le projet de la loi Climat est en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Ce texte fait suite aux préconisations de la Convention citoyenne pour le climat. Il est censé être la réponse du Gouvernement à l'urgence climatique. Il soulève de nombreuses interrogations.

D'abord, une question démocratique : la convocation d'une convention citoyenne sur un tel sujet faisait sens et ses conclusions démontrent tout le sérieux de ses travaux. Si la promesse de soumettre "sans filtre" l'essentiel de ses propositions au débat parlementaire a été vite enterrée dans le texte initial, celles et ceux de nos parlementaires qui ont souhaité proposer par amendement des mesures préconisées par les citoyennes et les citoyens se sont vu opposer des irrecevabilités incompréhensibles, parfois au motif que leurs amendements seraient sans lien avec la loi simplement parce qu'ils y ajoutaient ce qui n'y figurait pas, et pour cause ! C'est de l'ambition dans les politiques climatiques et écologiques dont il est question et ce Gouvernement prouve encore qu'il en manque cruellement et se fait toujours le défenseur des lobbys.

L'ambition de notre majorité, celle qu'elle porte en la matière pour Paris, se trouve contrainte par les renoncements nationaux. A Paris, nous subissons de plein fouet les effets du dérèglement climatique avec des vagues de chaleur toujours plus difficilement supportables et très souvent - trop souvent - des pics de pollution. A l'opposé de ce que propose le Gouvernement, nous nous engageons avec l'élaboration d'un P.L.U. bioclimatique. Nous nous engageons pour l'éco-rénovation de nos établissements. Nous nous engageons par un Plan Climat ambitieux, par la lutte contre les passoires thermiques, par la lutte contre la précarité énergétique des Parisiens et des Parisiennes, pour l'alimentation durable, pour un autre modèle de tourisme.

Nous pourrions aussi regretter l'absence d'ambitions pour limiter la publicité, un sujet sur lequel la Convention citoyenne avait formulé 7 importantes propositions sur 149. Notre ville pouvait attendre de cette loi qu'elle nous offre de nouveaux leviers de réglementation en allant plus loin que celle des seules vitrines commerciales, que nous puissions nous appuyer sur cette loi pour réviser notre Règlement local de publicité. Au lieu de cela, le Gouvernement ne fait qu'interdire ce qui n'existe pas : de la publicité directe pour les hydrocarbures. Rien ne nous permet, par exemple, d'empêcher qu'un gros S.U.V. soit affiché sur la bâche de l'église Saint-Pierre de Montrouge.

Il en va de même sur l'aérien. La régulation du transport avec la seule interdiction des vols intérieurs qui pourraient se faire via une alternative en train de moins de 2 heures 30. La Convention citoyenne recommandait 4 heures. Ainsi, on pourra encore venir à Paris depuis Marseille ou Brest en avion lorsque c'est à peine moins rapide en train pour une économie d'émission de CO2 considérable. Rappelons que, dans le Plan Climat de la Ville, 44 % de notre empreinte carbone est liée à l'activité des deux aéroports à proximité. Il nous faut donc accompagner les substitutifs avec le développement du ferroviaire, et des trains de nuit notamment.

Monsieur le Préfet, si le déni de démocratie est bien entamé par le Gouvernement vis-à-vis des femmes et hommes de la Conférence citoyenne, par le Parlement vis-à-vis du droit d'amendement des députés, pouvez-vous...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame MAQUOI. Vous avez largement dépassé aussi.

Mme Nathalie MAQUOI. - D'accord.

Pouvez-vous nous assurer que, comme cela vous a été demandé par référé hier, vous laisserez...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Question à M. le Préfet de police, mais je laisserai aussi bien sûr la parole à Dan LERT pour parler du sujet de fond.

Monsieur le Préfet, souhaitez-vous intervenir après ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Comme vous le souhaitez, Madame la Maire. A votre convenance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Puisque vous avez la parole et que vous êtes à l'écran, Monsieur le Préfet de police, je vous en prie.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je vais profiter des bienfaits de la technologie qui, pour le moment, fonctionne pour essayer de vous répondre.

La question que pose Mme la conseillère MAQUOI est simple en termes de principe, du moins la réponse que je peux en faire, mais un peu plus compliquée dans les modalités.

Simple en termes de principe car il n'y a pas de contradiction entre le principe démocratique de liberté de manifester et les mesures prises au travers de la pandémie qui sont, elles, des mesures un peu plus restrictives de circulation. S'agissant de la pandémie, vous le savez, nous ne devons pas être plus de six dans l'espace public, respecter des distances, bref, avoir un mode de comportement qui doit également s'appliquer dans les manifestations. Les manifestations étant libres, elles ne sont pas limitées en termes de participants mais ces modalités, un peu contraires à la pratique de la manifestation qui vise justement à rassembler un maximum de monde, doivent s'appliquer. Et je suis en permanence soumis à cette interrogation, c'est-à-dire : dans les déclarations qui sont faites, les précautions prises par les organisateurs sont-elles suffisantes au regard de la pandémie ? C'est là où je vous assure que la réponse n'est pas simple.

Le cas d'espèce que vous évoquez est celui, assez rare heureusement, des manifestations répétitives, c'est-à-dire une manifestation déposée, déclarée tous les jours, à la même heure, au même endroit, pendant toute une série de jours assez longue. Comment s'articulent ces manifestations répétitives avec les considérations que je viens d'évoquer ? Ce n'est pas simple et, d'ailleurs, je note que le juge des référés lui-même n'est pas à l'abri d'une contradiction. Jeudi, sur ce type de manifestations, il expliquait qu'elles étaient contradictoires avec les principes de précaution évoqués et ne suspendait pas ma décision d'interdiction. Le lundi suivant, sur exactement la même déclaration, il en tirait la conséquence contraire. Vous voyez que, quand je dis que ce n'est pas simple, y compris pour le juge, cela ne l'est pas. En tout état de cause, pour le cas d'espèce qui vous préoccupe, comme je l'ai fait pour la première décision de référé et je le fais également pour la deuxième décision de référé, je la suivrai à la lettre pour cette manifestation.

Quant aux parlementaires eux-mêmes, il n'y a rien à dire de particulier sur leur droit de manifester. Ils sont comme nous tous. Comme tout citoyen, ils peuvent effectivement manifester : pas plus et pas moins.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je donne la parole à Dan LERT pour évoquer la question notamment climatique et en profiter, je l'espère aussi, pour faire le point sur nos actions et notre engagement en tant que Ville.

Dan ?

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, chère Nathalie MAQUOI, merci pour votre question dont nous partageons évidemment largement l'analyse. Au moment du lancement de la Convention citoyenne en réponse au mouvement des Gilets jaunes, l'espoir était permis. Le mandat était clair : les 150 avaient pour mission de faire des propositions pour réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale.

Nous sommes nombreux, aux côtés de Jean JOUZEL, Cyril DION et d'autres grandes figures engagées, à être convaincus que le travail issu de la Convention était remarquable. Il s'agissait de le reprendre très largement dans le projet de loi. Pourtant, force est de constater que la promesse présidentielle du "sans filtre" n'a pas été respectée. La Convention citoyenne, pas plus que les alertes des scientifiques n'ont été entendues par le Gouvernement. Malheureusement, la majorité parlementaire à l'Assemblée nationale a poursuivi dans cette voie. Ce sont les associations de solidarité et de défense de l'environnement, le Haut Conseil pour le climat, le Conseil économique et social, qui alertaient sur le manque d'ambition du texte, qui n'ont pas été entendus. Ce sont les collectivités, à commencer par la nôtre, ou le réseau "France urbaine" qui ont proposé des amendements sur la publicité sur l'eau. Sans succès. Nous avons proposé aux rapporteurs de la loi d'être auditionnés ; nous n'avons pas été entendus. Ce sont les jeunes que l'on tente d'empêcher d'exercer leur droit fondamental à manifester. Je suis allé les rencontrer devant le Palais Bourbon, la semaine dernière. Eux non plus n'ont pas été entendus.

En revanche, les travaux parlementaires ont montré que certains amendements visant à abaisser davantage les ambitions du texte pour satisfaire les intérêts économiques avaient trouvé leur chemin - à croire que les lobbys, eux, sont entendus.

Vous avez raison, Madame MAQUOI : l'ambition que porte la Ville de Paris à travers son Plan Climat, en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris, est mise à mal par les renoncements de l'Etat. Les exemples du transport aérien et de la publicité que vous citez sont éloquents. La question de la rénovation énergétique des logements l'est tout autant. Il n'y aura pas de véritable transition écologique sans un changement de braquet majeur sur cette question de la rénovation énergétique. A Paris, nous devons multiplier par cinq le rythme des rénovations d'ici 2030 mais il manque toujours des incitations financières et réglementaires pour accélérer le rythme de ces rénovations. La Convention citoyenne avait pourtant proposé une obligation de rénovation assortie d'aides financières progressives.

Cette mesure nous aurait permis de rester sur la bonne trajectoire et de lutter conjointement contre la question du dérèglement climatique et contre la précarité énergétique. Elle n'a malheureusement pas été retenue.

Il est temps d'agir pour un nouveau modèle qui tirerait les leçons de la crise pour une société dans laquelle on se nourrit mieux, on respire mieux, on respecte les écosystèmes, on produit mieux, pour une société qui garantirait enfin un avenir serein à nos enfants. C'est le sens de l'action que nous portons à Paris et je déplore, comme vous, que les renoncements de l'Etat freinent nos ambitions en la matière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Madame MAQUOI, je vous redonne la parole.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Les propos le montrent et je connais l'engagement de notre majorité dans la transition écologique et quelles sont nos ambitions. Il était donc important pour nous de pouvoir y revenir, de faire le point au moment où la loi Climat est en examen à l'Assemblée. Vous l'avez très bien dit, cher Dan LERT, cela montre à quel point nous en attendons tant et à quel point les renoncements vont peser alors que nous avons besoin d'accélérer.

Un mot aussi à M. le Préfet : je pense que, à un moment donné, vu les enjeux et vu ce que cela mobilise dans les jeunes générations qui, par ailleurs, font extrêmement attention aux conditions sanitaires, on ne peut pas laisser passer une loi aussi importante à l'Assemblée et contester les droits démocratiques de venir interpellier les parlementaires qui ont une immense responsabilité pour les années à venir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et tout cela se fait sous le contrôle du juge, qui rétablit les droits et les devoirs.

Très bien, merci beaucoup.

III - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative au tourisme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner à présent la parole pour la troisième question d'actualité au groupe MoDem, Démocrates, Ecologistes.

Qui prend la parole ?

Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Madame la Maire.

Au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, je souhaiterais vous faire part de nos inquiétudes sur la situation du tourisme à Paris et son avenir en particulier.

La situation du tourisme est catastrophique, tant pour ses acteurs que pour ses opérateurs, et la crise sanitaire laissera des traces durables. En Ile-de-France, les pertes directes sont évaluées à au moins 15 milliards d'euros de recettes et à 33 millions de voyageurs étrangers en moins, soit près de 15 % des emplois parisiens, sans compter le tourisme d'affaires puisque 100 % des salons et congrès ont été annulés en 2020 pour un manque à gagner de plus de 1,5 milliard d'euros. Le retour à la normale, selon les professionnels, n'est pas à espérer avant 2023. Hôtels et restaurants sont bien évidemment les premiers touchés, mais c'est également le cas pour les métiers de service. Je pense en particulier aux taxis qui sont les oubliés des politiques d'accompagnement. Depuis le début de la crise, ils ont pour certains connu une baisse de leur activité de 60 %, voire jusqu'à 90 % selon les organisations professionnelles.

Face à cette situation, si des mesures provisoires ont été prises, tant au niveau de la Ville de Paris que des mairies d'arrondissement, la situation reste très inquiétante. Les Assises du tourisme qui viennent de se dérouler n'ont pas permis d'éclairer la façon dont la Ville de Paris entendait relancer le tourisme à Paris, en tant que moteur en Ile-de-France. J'ai particulièrement écouté les propos de M. l'adjoint hier pour reparler des questions du tourisme durable.

Les propositions aujourd'hui manquent de cohérence. Vous avez en effet reconnu le caractère obsolète de notre modèle économique du tourisme à Paris, fortement tourné jusqu'à maintenant sur un tourisme international, et vous souhaitez à juste titre lancer une nouvelle dynamique. Or, dans le même temps, vous affichez comme objectifs principaux la valorisation du tourisme d'affaires et un tout pour les J.O. dont le tourisme de masse, la consommation, la surconsommation, l'encombrement des transports, la promotion publicitaire sont le corollaire.

J'ai un certain nombre de questions pour lesquelles nous n'avons pas trouvé de réponse dans le cadre des Assises.

Comment prévoyez-vous changer l'image de Paris, aujourd'hui perçue comme une ville mal entretenue, mais aussi d'incivilités, de petites incivilités, avec une augmentation des délits sur les personnes, en particulier sur les femmes et les voyageurs ?

Pensez-vous que l'accès fluvial et l'intermodalité, par exemple à vélo, seront adaptés pour un public du troisième âge ou peu habitué à Paris et pouvant venir de petites villes de région ?

Que prévoyez-vous pour enrayer le problème de l'effet saisonnier, voire très saisonnier du secteur, d'autant plus si les Parisiens doivent être les premiers touristes de demain ? Comment dynamiser en particulier les périodes creuses ?

Avez-vous, dans l'élaboration de votre stratégie, anticipé, réfléchi aux prochaines crises, notamment sanitaires, s'il doit y en avoir ?

Enfin, quel modèle économique résilient et durable peut être compatible demain avec l'accueil de 50 millions de touristes, comme c'était le cas avant la crise du Covid ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LELIÈVRE.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD, pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame LELIÈVRE, pour ces questions. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous, nous avons lancé les Assises du tourisme durable dans lesquelles il y a sept groupes de travail chargés, avec les élus, les professionnels, les adjoints sur les différents sujets, de travailler à des propositions sur toutes les questions que vous venez de poser. Je ne vais donc pas y répondre car sinon je me substituerai au travail qui se réalisera dans le cadre des Assises du tourisme durable qui auront lieu à la fin du mois de juin et au début du mois juillet. Nous rendrons compte de l'ensemble du travail effectué.

Je ne vais donc pas répondre directement à vos questions, mais peut-être revenir sur la question du tourisme en général. Evidemment, depuis un an que la pandémie et ses restrictions chamboulent nos vies, le tourisme a été touché de plein fouet à Paris. Vous avez rappelé les chiffres de perte pour l'ensemble de cette industrie qui représente 10 % de notre PIB, je vous le rappelle.

La Ville n'est pas inactive, avec différents types d'actions. D'abord, une action à court terme, dès 2020, avec le plan de 200 millions d'euros, dont 10 millions d'euros pour le tourisme dans le plan de relance. Le travail que nous avons fait avec l'augmentation des subventions accordées à l'Office du tourisme. Permettez-moi de saluer à cette occasion le nouveau président de l'Office du tourisme, Jean-François RIAL, qui vient d'être élu président il y a 15 jours de cela, de mémoire. La participation à un certain nombre de fonds : le fonds de résilience avec la Région Ile-de-France, le fonds FAST avec la B.P.I. Une étude en cours avec la Caisse des dépôts sur les questions spécifiques du secteur de l'hôtellerie. Les exonérations de loyers, notamment, dans tout ce qui concerne le tourisme d'affaires car il y avait des besoins particuliers. L'opération billetterie pour les vacances, l'accompagnement des différents acteurs, les visites guidées...

Je ne vais pas vous passer tout cela en revue. Nous avons agi à court terme.

Evidemment, un travail doit être fait à moyen terme et à long terme. Pour cela, nous avons lancé les Assises du tourisme durable à impact positif. L'idée est d'agir d'abord sur des questions de relance, mais aussi de relance autrement, de regarder de quelle manière nous travaillons sur un tourisme plus durable, écoresponsable, plus respectueux de la ville, en agissant sur un certain nombre de sujets, d'effets du surtourisme à Paris. Nous avons par exemple parlé hier de la question d'Airbnb - je n'y reviendrai pas - avec le vœu que nous avons voté. Une question se posera évidemment sur la question du transport aérien et son impact fort, et la possibilité de substituer un certain nombre de transports et d'avions avec le train, notamment avec le développement du train de nuit. Et puis, il nous faudra travailler sur un certain nombre d'autres sujets importants comme l'exclusion des cars diesel à partir de 2024 de la Z.F.E., c'est-à-dire de Paris et de sa proche couronne, question à laquelle, grâce aux Assises du tourisme durable, nous trouverons des solutions et pourrons travailler à des alternatives.

L'idée n'est pas que nous arrêtons de développer le tourisme à Paris, ni que nous arrêtons de faire en sorte que les touristes viennent dans notre capitale. A cette étape et de ce point de vue, nous travaillerons pour que les futurs événements sportifs - comme les J.O. de 2024 ou, dès 2023, l'accueil de la Coupe du monde de rugby, un événement sportif certes moins important que les Jeux olympiques mais qui verra venir un certain nombre de touristes - aient un impact touristique positif et durable sur notre ville.

Enfin, je ne voudrais pas terminer mon intervention sans dire à tous ceux qui expliquent que la ville ou l'image de Paris serait dégradée, à tous ceux qui penseraient que cette ville est devenue sale, moche, que ce ne sont absolument pas les chiffres...

Pourquoi vous sentez-vous visée, Madame DATI ? Je n'ai pas parlé de vous !

J'ai dit : "ceux qui pensent que cette ville est sale". Je n'ai pas parlé de vous !

Les chiffres des différents instituts, notamment de l'Institut du tourisme allemand, montrent que Paris, notamment sur les moteurs de recherche pour les voyages, les touristes et les séjours, est en tête devant toutes les capitales européennes et dans le monde. Nous avons une augmentation de 53 % de la demande de séjours sur

Paris par rapport à 2019 et à 2020. Bref, l'image que certains veulent essayer de colporter sur les réseaux sociaux est fautive. Les faits sont là et, comme dirait l'autre, les faits sont têtus !

Paris continuera à rayonner - n'en déplaise à certains ! - et à accueillir le monde.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Frédéric HOCQUARD.

Fiers de Paris ! Nous sommes fiers de Paris - et fiers, d'ailleurs, de la victoire du P.S.G. hier soir au parc des Princes !

Madame LELIÈVRE, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Vous avez le droit de reprendre la parole.

À vous.

Mme Maud LELIÈVRE. - Je vous remercie, Monsieur HOCQUARD, pour ces précisions. Je serais, en tant qu'élue dans mon arrondissement aux questions du tourisme, intéressée par les chiffres que vous avez évoqués sur l'augmentation des réservations.

J'aimerais compléter mon intervention par une précision. Nous entendons, en tant qu'élus, les acteurs. Nous réfléchissons avec eux. Il nous semble vital et urgent de s'appuyer sur leurs propositions - je n'en citerai que quelques-unes : les bornes de taxis pourraient, demain, être des bornes d'attente mais aussi de recharge pour faciliter la mobilité électrique de taxis propres. La sécurisation de l'espace public - vous n'en avez pas parlé - semble absolument vitale pour faciliter l'accès à un tourisme, notamment féminin. Ou encore la diversification des services dans les hôtels et la réorganisation des lieux touristiques pour permettre un accès facilité et pondéré.

En un mot, le tourisme doit s'appuyer sur les professionnels, ceux qui réfléchissent au tourisme de demain, ceux de notre ville. Il nous semble important, en maître mot, de laisser Paris accessible à tous, les plus âgés qui n'auront pas forcément la facilité de la mobilité à pied ou à vélo, mais également les moins aisés financièrement pour que Paris ne soit pas juste réservée aux plus riches.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Frédéric HOCQUARD l'a très bien dit : le choix qui a été fait pour l'Office de tourisme, avec un professionnel, un entrepreneur, un grand professionnel du tourisme, Jean-François RIAL, est aussi un choix que nous assumons pour mettre en place cette stratégie et les actions que nous devons conduire afin de pouvoir accompagner, après la crise sanitaire, le changement de modèle et en même temps la visite de tous les étrangers qui rêvent de notre ville. Le fait d'avoir choisi un entrepreneur est pour nous un choix résolu et toutes les bonnes idées seront les bienvenues, chère Madame LELIÈVRE.

Merci à vous.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative au bilan et aux perspectives de la Nuit de la solidarité 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, posée par le groupe Paris en commun.

Dominique KIELEMOËS, je vous donne la parole.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, la situation sanitaire, nous le savons car nous en avons débattu hier, affecte profondément et durablement l'ensemble des dimensions de la vie parisienne.

Elle est un défi quotidien depuis plus d'un an pour les services qui ont su rivaliser de créativité et adapter leur action à cette nouvelle réalité sidérante et évolutive. Les personnels de santé font face à une situation sans précédent. Ils sont les premiers et souvent les seuls témoins de l'ampleur de l'hécatombe silencieuse qui se joue dans nos hôpitaux.

Mais un autre drame se joue et ce sont les professionnels et bénévoles de l'action sociale qui en sont les témoins. C'est celui des personnes sans-abri, fantômes errants dans les rues de Paris aux heures de couvre-feu, plus isolées encore qu'en temps normal, sans répit ou chaleur en raison de la fermeture de tant de lieux, particulièrement exposés et vulnérables au Covid selon les annonces de Jean-François DELFRAISSY en décembre dernier qui estimait à 40 % la proportion d'entre eux positifs au virus.

"Les gens font les gestes barrières vis-à-vis de nous. On est déjà considérés comme des virus pour eux", disait en décembre dernier Daniel, hébergé au centre de La Mie de Pain. Ce n'est pourtant pas faute d'anticipation ou d'action des services d'hébergement : le nombre de places d'hébergement, de nuitées hôtelières, de places pour les mises à l'abri localisées à Paris, s'élève actuellement à près de 32.300 et ces mises à l'abri sont exceptionnellement plus durables qu'en période normale.

La crise augmente aussi le nombre de personnes en grande précarité, notamment parmi les travailleurs pauvres, tout comme elle augmente les inégalités. C'est pourquoi je me réjouis que, malgré les complications liées à la situation sanitaire, la "Nuit de la Solidarité" ait pu avoir lieu le 25 mars dernier pour la quatrième année consécutive. Je salue l'engagement de toutes et tous les bénévoles qui ont pu y prendre part.

Je voudrais saluer à cette occasion le travail engagé autour de cette initiative aussi bien par Léa FILOCHE que par Dominique VERSINI et, à travers elles, celui des services sociaux parisiens et des associations qui contribuent à leur mission. Nous savons d'ores et déjà que leur action a permis de dénombrier 2.785 personnes sur l'ensemble du territoire parisien contre 3.601 en 2020. Moins de personnes dans la rue, particulièrement moins de familles et moins de femmes à la rue, certes, mais un nombre qui reste bien trop élevé alors même que tant d'efforts ont été faits pour créer des places d'hébergement et débloquer des nuits hôtelières.

La lutte contre la grande exclusion a constitué une des grandes causes de la mandature précédente, à raison. Alors que nous entamons cette nouvelle mandature dans des circonstances si particulières, les données des questionnaires transmis à l'APUR vont être particulièrement précieuses pour ressourcer notre analyse des réalités que vivent les personnes sans-abri et informer notre action à venir.

Madame la Maire, pouvez-vous nous indiquer, en fonction des retours les plus immédiats de cette "Nuit de la Solidarité", les constats les plus saillants que vous retenir de cette édition et quelle réponse vous envisagez de proposer ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KIELEMOËS.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame KIELEMOËS, merci beaucoup, chère collègue, de poser cette question autour des résultats de la "Nuit de la Solidarité" qui nous permet d'aborder cette question dans cet hémicycle, et j'en suis assez ravie.

Comme vous l'avez dit, nous avons fait le choix d'organiser cette quatrième édition de notre décompte des personnes sans solution d'hébergement, dans la nuit du 25 mars dernier, malgré le contexte sanitaire que vous connaissez. Il était d'autant plus important pour nous de pouvoir aller à la rencontre de celles et ceux qui passent leur confinement et leur couvre-feu dehors. Par ailleurs, le contexte sanitaire a fait l'objet d'un des thèmes du questionnaire que près de 2.000 Parisiennes et Parisiens ont partagé avec celles et ceux qu'ils rencontraient.

Cette quatrième édition a également été l'occasion d'associer d'autres collectivités territoriales, comme la Métropole du Grand Paris, Nancy, Saint-Denis, Montpellier et d'autres, au décompte et à la démarche notamment lors de la soirée en ligne. Il était particulièrement intéressant pour nous d'associer les villes limitrophes car nous constatons toutes et tous que des campements qui étaient avant à Paris sont aujourd'hui éparpillés en petite couronne, ce qui ne résout rien des difficultés rencontrées par ces personnes, notamment dans leur accès aux droits. Nous souhaitons travailler avec l'ensemble des collectivités qui le souhaitent et qui partagent notre objectif de la démarche scientifique "Mieux connaître pour mieux agir".

Certes, par rapport à l'année dernière, le nombre de personnes sans solution d'hébergement a diminué de 23 %, passant de 3.601 personnes décomptées en 2020 à 2.785 cette année. Comme vous le savez, des résultats plus détaillés ne sont pas encore disponibles car ils nécessitent une étude approfondie par l'APUR, par le conseil scientifique, que nous aurons dans quelques semaines avant le rapport final publié à l'automne. J'invite les plus intéressés, si ce n'est pas déjà fait par ailleurs, à aller sur le site de la Ville car les résultats y sont connus arrondissement par arrondissement. Cela donne déjà quelques éléments de précision.

Cette baisse de 23 % est aussi le résultat d'un effort conséquent, il faut le reconnaître, de l'Etat pour ouvrir des places d'hébergement. Faute de touristes, un certain nombre d'hôtels, mais d'autres lieux aussi, ont été mis à disposition pour y faire des centres d'hébergement d'urgence. Au total, le soir de la Nuit de la Solidarité, l'Etat nous a annoncé que 32.300 places d'hébergement étaient ouvertes à Paris, soit 2.000 de plus que l'an dernier. La Ville y contribue pleinement de son côté, bien au-delà de ses compétences légales, puisqu'un quart des places d'hébergement sont mises à disposition ou financées par la Ville directement. Nous savons que ce n'est pas encore assez. Le chiffre de 2.785 personnes restant à la rue étant bien trop élevé, nous restons très déterminés. Il est maintenant important que l'ensemble de ces places ouvertes soient bien pérennisées après la fin de la trêve hivernale qui a été décalée au 1er juin. C'est la demande que nous portons régulièrement vis-à-vis de l'Etat.

Cette quatrième édition nous oblige donc collectivement à poursuivre notre effort. La Ville de Paris prendra toute sa part en construisant avec l'ensemble des acteurs concernés l'Acte II du Pacte de lutte contre la grande exclusion, qui viendra construire les projets liés à cet effort. Nous allons poursuivre la dynamique partenariale impulsée par ma collègue Dominique VERSINI lors du dernier mandat. Nous allons l'élargir en associant des partenaires au-delà même des frontières parisiennes.

Dans le contexte sanitaire et malgré le contexte financier, la lutte contre l'exclusion reste une priorité de notre Municipalité. L'engagement de toutes et tous sera fondamental. Depuis hier, c'est vrai, beaucoup dans cet hémicycle

parlent du monde d'après. Nous souhaitons aujourd'hui, nous, construire celui d'aujourd'hui et que toutes et tous y trouvent leur place.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Léa FILOCHE.

Madame KIELEMOËS, vous avez la parole.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais de nouveau remercier Léa FILOCHE, Dominique VERSINI et tous les bénévoles qui ont participé à cette Nuit de la Solidarité, la quatrième, cette année.

Je suis effectivement très intéressée par le fait que cette lutte contre l'exclusion reste une grande priorité, malgré les difficultés financières, et qu'un pacte pour lutter contre la grande exclusion est en voie d'être réalisé. Je suis également heureuse de constater que la lutte contre l'exclusion et le combat pour la solidarité ne forcent pas la polémique.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voudrais ajouter un point. D'abord, vraiment merci à Léa FILOCHE, merci à l'ensemble des services de la Ville qui ont contribué à la réalisation de cette Nuit de la Solidarité, quatrième édition. Une nuit exceptionnelle puisque, dans un contexte de crise sanitaire, beaucoup de services ont été mobilisés : bien sûr, toutes les équipes qui relèvent du social, mais je pense aussi à notre police municipale et à tous les agents qui sont sur le terrain.

Remercier aussi, vous l'avez dit, les volontaires. Chaque année, nous avons 2.000 Parisiens bénévoles, volontaires, qui viennent, qui se forment et qui ensuite vont sur le terrain. D'ailleurs, ces volontaires, très nombreux chaque année, viennent aussi participer à un lieu - j'invite toutes celles et ceux qui ne le connaissent pas encore à aller le voir : c'est la Fabrique de la Solidarité, où nous avons aujourd'hui 10.000 volontaires, 10.000 Parisiens, des personnes qui s'engagent, qui se forment et qui viennent contribuer aux actions de solidarité en appui de la Ville, mais aussi en appui des nombreuses associations.

Permettez-moi de relayer aussi ici l'appel de plusieurs associations, notamment d'Emmaüs Solidarité, quant à la vaccination des sans-abri. Il y a là un sujet majeur. Ce sujet ne peut pas être un impensé des stratégies de vaccination. Nous allons donc le porter, aux côtés des grandes associations humanitaires. En tous les cas, je le dis ici, avec l'ensemble de mon équipe : nous serons au rendez-vous de ce sujet sanitaire majeur. Vous avez commencé par ce propos, Madame la conseillère, sur la perception d'un certain nombre de personnes en grande précarité, de ce qu'elles représentent aux yeux, parfois, de la société. Nous allons poursuivre dans le respect des valeurs qui sont les nôtres, mais aussi en apportant des actes concrets. Nous serons donc mobilisés aux côtés des associations pour la vaccination des sans-abri.

Je vous remercie.

V - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris concernant l'espace public à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, celle posée par Mme la présidente du groupe Changer Paris.

Madame Rachida DATI, vous avez la parole.

Qui vous voulez... Vous savez, je ne m'immisce pas dans vos sujets.

Qui parle ?

Monsieur BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, vous aviez l'information.

Après avoir fait escale à Bordeaux, Douai, Nancy et avant de poser vos valises à Dunkerque, Nantes, Rennes et Montpellier, un trou d'air vous a fait atterrir précipitamment à Paris.

Un atterrissage en urgence, un retour sur terre.

Un retour à la réalité après une lévitation pseudo-présidentielle aussi indécente qu'incompréhensible en pleine crise sanitaire, surtout lorsqu'on est aux manettes d'une ville de plus de 2 millions d'habitants, d'un budget de 10 milliards et que l'on préside l'A.P.-H.P. qui ne compte pas moins de 39 hôpitaux. Magie ou tragédie des réseaux sociaux, les Parisiens vous offrent la plus belle illustration par l'image de votre échec, un échec retentissant, visible de tous : celui d'une ville dégradée, rabaissée, trop visiblement saccagée !

Oui, Paris est une ville sale. Ce constat est partagé au-delà des rangs de notre opposition, Madame la Maire.

Refusant d'interroger votre action, vous n'avez rien trouvé de mieux que réduire la colère spontanée des Parisiens à une manipulation digitale orchestrée par les soldats numériques de l'extrême droite. Quel mépris pour les Parisiens qui n'en peuvent plus de devoir slalomer entre les amas de cartons dès qu'ils sortent de chez eux ! Quel mépris pour les Parisiens qui assistent chaque jour, incrédules, à la dégradation de l'espace public où pullulent vos expérimentations urbaines qui finissent par pourrir avec votre accord : ces bacs à fleurs non entretenus, transformés en poubelles à ciel ouvert, ces végétalisations sauvages dignes d'un mémorial de la Z.A.D. ou encore ces blocs de pierre faisant office de bancs ! Les membres du Comité international olympique ne doivent plus reconnaître la ville que vos graphistes leur ont vendue. Quel mépris pour les Parisiens qui vous demandent de mettre un terme au saccage de Paris !

Mais vous vivez sur une autre planète : aucun Parisien ne vous interpelle sur la propreté. Circulez, il n'y a rien à voir ! La propreté n'est pas un luxe, Madame la Maire. C'est un droit auquel aspirent légitimement tous les Parisiens. Pour cela, il faudrait encore que vous acceptiez d'écouter les élus qui représentent aussi les Parisiens au Conseil de Paris. Il faudrait que vous acceptiez d'évoluer, de reconnaître l'inefficacité d'une politique centralisée et que vous engagiez une refonte complète de l'organisation de la propreté à Paris. Taux d'absentéisme record, découragement des agents, matériel usé, inadapté, carrière peu stimulante... Le diagnostic, nous le connaissons.

Des propositions, nous en faisons avec Rachida DATI, les maires et les élus du groupe Changer Paris. Ce que les Parisiens attendent, ce sont des décisions fortes, pas le filet d'eau tiède auquel nous ont habitués tous vos adjoints respectifs qui ont eu cette responsabilité, pas un compromis à mi-chemin entre la décentralisation et la déconcentration des compétences de propreté aux arrondissements.

Je préfère vous prévenir, Madame la Maire : nous n'accepterons pas la création d'un nouvel échelon administratif central dans nos mairies.

Madame la Maire, le déni dans lequel vous vous enfermez jour après jour ne profite à personne. À quoi bon refuser le soutien complémentaire, notamment dans la lutte contre les dépôts sauvages, provenant de la Région Ile-de-France qui vous propose depuis des années de mobiliser son fonds propreté ?

Vous avez annoncé un doublement du budget de la propreté de Paris. C'est dire l'insuffisance des moyens alloués après quatre plans d'urgence. Comment allez-vous financer cette dépense alors que vous avez annoncé dans le même temps que nos écoles ne pourraient plus être entretenues, faute de crédits ? Comment ces millions d'euros supplémentaires que vous nous promettez permettront de rendre nos rues plus propres ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, vous avez vraiment dépassé votre temps. Il va falloir conclure, Monsieur BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Revenez donc à Paris, Madame la Maire, et répondez à la colère des Parisiens !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement. Comme tout le monde ici, nous ne sommes pas vraiment étonnés que le groupe ait choisi de revenir sur ce sujet et, d'ailleurs, nous avons l'occasion, Conseil après Conseil, d'y revenir.

Simplement, je note un petit décalage entre le ton ferme mais courtois qui a été le vôtre et les vociférations, pardon de le dire, y compris très désagréables, pendant la tenue de notre séance, auxquelles notamment votre présidente de groupe s'adonne avec provocation, indécence et irrespect pour la démocratie. On a le droit d'être en désaccord. On a le droit de l'exprimer. Il est toujours plus courtois, plus constructif, plus opportun de le faire avec des mots choisis.

Paris ne ressemble pas à l'image que vous voulez en donner. Qu'il y ait des situations à régler, c'est une évidence. Que les incivilités répétées, tags, dégradations, stickages suscitent de l'indignation chez les Parisiens, nous le comprenons et nous le partageons...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, juste un instant.

Est-ce que l'on peut s'écouter ?

On peut s'écouter ?

Non, simplement, est-ce que l'on peut s'écouter ? Est-ce que l'on peut être respectueux vis-à-vis des Parisiens qui nous écoutent, en montrant que l'on est capable d'écouter ?

Est-ce que l'on est capable de s'écouter ? Je pense que oui. Pour s'écouter, il faut laisser parler.

Cher Emmanuel, vous avez la parole et vous êtes le seul à avoir la parole.

Vous pourrez reprendre la parole ensuite, comme l'indique notre règlement du Conseil.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, mais je progresse à gérer la bande sonore de fond permanente.

Vous avez préféré...

Je progresse, mais enfin je suis...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela progresse, mais peut-être que l'on peut encore faire un peu mieux.

Est-ce que vous acceptez de laisser la parole à la majorité de cette Assemblée pour vous répondre ? Monsieur BOULARD, est-ce que vous l'acceptez ?

Merci beaucoup.

Merci beaucoup !

Monsieur GRÉGOIRE, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce débat mériterait beaucoup de sérénité, de sérieux et d'esprit de collaboration pour trouver les solutions et les mettre en œuvre collectivement. Mais vous avez préféré instrumentaliser cette polémique plutôt que de travailler avec nous, notamment sur un point - et, excusez-moi, je reviens également sur l'intervention de Mme BERTHOUT : en ne participant pas - certains l'ont fait, et tant mieux ! - aux réunions de travail extrêmement nombreuses organisées sur le programme de décentralisation des compétences que nous présenterons lors du prochain Conseil de Paris.

Alors, je m'interroge un peu. Est-ce vraiment la propreté de Paris qui vous intéresse ou est-ce la polémique ? Ni pour la réalité de l'espace public parisien, ni pour le travail des agents municipaux en première ligne depuis un an maintenant, ni pour notre exercice démocratique, je le dis, vu le climat délétère et très peu républicain que vous imposez dans notre Assemblée, alors que nous devrions pouvoir y travailler sereinement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, un instant !

On progresse de seconde en seconde. Vous arrivez à parler un peu plus longtemps, ce qui me réjouit.

Simplement, je repose ma question : est-ce que vous laissez la majorité répondre à la question que vous avez posée ?

D'accord ? Est-ce que l'on peut avancer sur une question de fond, qui concerne les Parisiennes et Parisiens, et qui renvoie notamment à la réorganisation que j'ai effectivement souhaité porter pendant la campagne des municipales et qui nous conduit, moins d'un an après, finalement, à apporter une proposition de réforme ?

D'ailleurs, je remercie Laurence GIRARD, ici présente, qui est celle qui, au sein du Secrétariat général de la Ville, aux côtés de Marie VILLETTE, nous accompagne dans cette réforme.

Est-ce que l'on peut continuer ?

On peut continuer ? Très bien, merci beaucoup.

Emmanuel GRÉGOIRE, vous pouvez poursuivre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les Parisiennes et Parisiens qui veulent interpeller les élus et l'administration sur les problèmes du quotidien savent - et les maires d'arrondissement savent, majorité comme opposition... Ils le font abondamment avec les outils qui sont à leur disposition, que ce soient les courriers, les e-mails, l'application "DansMaRue" ou le 39.75.

Pour revenir sur quelques éléments concrets, à Paris, 12.000 tonnes de déchets sont collectées par semaine ; 10.000 signalements "DansMaRue" sont traités par semaine - 10.000 par semaine ! Cela renvoie au caractère très microcholin des mobilisations que vous avez évoquées et qui seront quand même traitées avec diligence par l'administration pour y apporter des réponses précises lorsque ce sont des sujets encore d'actualité. Il y a un million d'enlèvements d'encombrants chaque année, il y a 6.900 agents présents, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Ils ont été, permettez-moi de vous le dire, un tout petit peu ébranlés par la campagne de tweets qui ont remis en cause leur professionnalisme, y compris de la part d'élus, y compris de la part de maires d'arrondissement qui devraient pourtant connaître et reconnaître leur engagement chaque jour !

Malgré la crise que nous traversons depuis un an, les engagements de la Maire ont été mis en œuvre. Nous les avons évoqués : l'entretien territorialisé et globalisé pour s'adapter au territoire de vie des Parisiens, à leurs horaires et aux usages de l'espace public. De nombreuses mesures ont été présentées, mises en œuvre, notamment présentées par Colombe BROSSEL : le budget de 3 millions d'euros supplémentaires pour le dégraffitage et la peinture du mobilier urbain, le sujet des opérations "24 heures propreté" pour remettre en état, y compris les peintures, dans des secteurs entiers. Pardonnez-moi de vous dire que les maires d'arrondissement d'opposition travaillent intelligemment en pratique - hors de Twitter, pour le dire plus clairement - avec Colombe BROSSEL, avec la DPE et les services déconcentrés pour programmer...

Ce n'est pas ce que disent les maires d'arrondissement dans le travail bilatéral !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je confirme, d'ailleurs, et je ne citerai aucun nom ici de maires d'arrondissement de l'opposition qui me disent leur gêne face à ce spectacle qui est donné.

Vraiment !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Cette réforme de la décentralisation, nous l'avons construite avec tous les maires d'arrondissement.

Paris connaît des changements importants : la végétalisation, le développement des mobilités douces, l'augmentation de la place et la sécurité pour les piétons. Face à ces changements, plusieurs postures sont possibles. On remarque que de très nombreuses villes dans le monde s'inspirent de Paris, viennent voir ce qui se passe à Paris, viennent travailler avec l'administration parisienne pour reproduire ce que nous avons engagé.

De l'autre côté, nous avons une droite parisienne qui a une posture défaitiste qui consiste à ne relever que ce qui va mal. Pardonnez-moi de le dire : ce n'est pas digne, ce n'est pas juste avec le travail fourni par l'administration parisienne.

Fallait-il renoncer aux pistes cyclables provisoires, dont vous avez compris qu'elles deviendront pérennes, en espérant que cela ne déclenche pas de vociférations supplémentaires, sous prétexte de l'urgence sanitaire ? Evidemment, il fallait le faire ! Evidemment, le jaune ne convient à personne ! Evidemment, le jaune est provisoire ! Evidemment, nous pérenniserez ces pistes et elles seront mises en œuvre !

On voit bien que, par un effet de déformation, un effet d'emphase, un effet d'outrance, vous avez choisi non pas de vous comporter comme une opposition responsable, mais de vous complaire dans une opposition à la TRUMP : le bruit et la fureur sur la forme, la vocifération et l'insulte sur le fond. C'est insupportable !

Je pense que cela agace, Madame la Présidente, encore plus sur vos rangs que dans les nôtres, mais c'est un commentaire plus personnel.

Je conclurai, parce qu'on pourrait en débattre très longtemps. Beaucoup de ce que vous évoquez me font penser à Talleyrand : "Tout ce qui est excessif est insignifiant." Nous allons essayer de nous concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire la vie quotidienne des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Nous allons écouter dans un silence tout laïc et républicain... Enfin, sauf si votre présidente ne vous laisse pas la parole, ce qui est aussi une éventualité...

Monsieur BOULARD, vous avez le droit de reprendre la parole pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, bon... La propreté n'est pas votre sujet. Vous n'avez pas répondu. Vous avez fait un tour de passe-passe. Vous rafistolez, vous bricolez, vous êtes toujours dans l'urgence !

Nous sommes quand même heureux de savoir que vous allez faire un Conseil de Paris au mois de juin sur le sujet. Heureusement que la droite parisienne vous le demande, sinon nous ne l'aurions pas eu !

Et puis, cette territorialisation qui est en fait un groupe bureaucratique qui n'associe pas les propositions des maires... Je le redis : ce que vous nous avez communiqué la semaine dernière, je l'ai en main, ce n'est pas une refonte complète de la propreté à Paris. Ce n'est pas vrai ! C'est un élément supplémentaire bureaucratique dans nos mairies. Voilà ! Le choc de propreté que nous appelions de nos vœux il y a quelques années n'a pas eu lieu.

Soyez volontariste : consultez les Parisiens. Vous les consultez sur tous les sujets, sauf un : la propreté de Paris, la gestion de l'espace public ! Consultez-les ! Faites une grande consultation citoyenne, comme vous savez faire, sur la propreté !

Osez Paris !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, pour ces bonnes suggestions.

Je vous rappelle, au cas où vous l'auriez oublié, mais vous étiez déjà présent lors de la mandature précédente, que nous avons justement fait une très grande conférence citoyenne avec plus de 100 Parisiens qui ont travaillé et qui sont d'ailleurs venus rapporter ici. Ils ont fait de très belles propositions. Il y a eu aussi une mission d'information et d'évaluation, à laquelle faisait référence Mme BERTHOUT tout à l'heure. Elle a permis d'aboutir à des propositions votées à l'unanimité ici.

Nous allons poursuivre ce travail, notamment, comme l'a dit Emmanuel GRÉGOIRE, dans cette logique de décentralisation que j'ai portée...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Démocratie !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... dans cette campagne des municipales, d'ailleurs en insistant sur deux points : non seulement, il y aura un transfert de compétences et des moyens vers les maires d'arrondissement...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Ce n'est pas vrai !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... mais il y aura aussi un travail, à partir de ce concept sur lequel nous travaillons, qui est la ville du quart d'heure, pour mobiliser aussi les acteurs locaux dans la proximité.

Je le redis ici : les questions de propreté doivent pouvoir se régler dans la proximité. Je pense que c'est à l'échelle de l'arrondissement, dans la responsabilité des maires d'arrondissement, bien sûr avec l'appui des moyens et de l'ensemble des investissements que nous devons aussi porter ensemble au niveau parisien, mais c'est dans cette démarche que nous allons procéder, comme je m'y suis engagée auprès des Parisiens lors de la dernière campagne des municipales.

Et donc, rendez-vous en juin pour travailler à partir de la proposition élaborée non pas avec la bureaucratie... Pardon, mais je pense que Laurence GIRARD n'est pas, à elle seule, l'incarnation de la bureaucratie. C'est plutôt une haut fonctionnaire de la Ville qui connaît le terrain et qui est capable, vous le savez au quotidien puisque vous me le dites, les uns et les autres, de travailler intelligemment avec nous et bien sûr avec Colombe BROSEL sur ce dossier majeur.

Je vous remercie.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police sur la stratégie de mise à l'abri en Ile-de-France.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, celle du groupe Ecologiste de Paris.

Je donne la parole à Mme Nour DURAND-ROCHER... M. Nour DURAND-ROCHER, excusez-moi ! J'ai une Nour à mon cabinet, c'est pour cela que j'ai dit "madame". Pardon.

M. Nour DURAND-ROUCHER. - Il n'y a vraiment aucun souci.

Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, le 25 mars dernier, 480 femmes, enfants et hommes exilés ont été mis à l'abri suite à une occupation pacifique du collectif "Réquisitions" sur la place de la République. Ce collectif avait installé des tentes pour abriter ces personnes qui dormaient dans la rue.

La réponse de la Préfecture de police et de la Préfecture de Région à cette occupation fut un communiqué conjoint, déclarant que cette occupation était "d'autant plus incompréhensible que la préfecture de Région d'Ile-de-France dispose des places d'hébergement nécessaires", ajoutant que ces dernières seraient disponibles le soir même.

Ces déclarations nous ont surpris. Dans la semaine qui a suivi, ce sont 80 personnes mises à l'abri suite à l'action du collectif "Réquisitions" qui ont été remises à la rue, faute de place. Chaque jour, dans le cadre de distributions alimentaires et de maraudes, les associations qui sillonnent Paris transmettent des bilans qui démontrent que le manque de moyens est considérable et les défaillances de l'Etat, nombreuses. Le 25 mars dernier était aussi le soir de la quatrième édition de la Nuit de la Solidarité qui a rappelé que 2.785 personnes dorment encore dehors, sans aucune solution d'hébergement à Paris. Chaque jour, des milliers de personnes sollicitent le 115 dans l'espoir de passer une nuit à l'abri mais, chaque nuit, faute de solution, des centaines d'entre elles sont contraintes de dormir dehors dans les rues de notre capitale.

Donc non, Monsieur le Préfet, nous ne disposons pas de moyens suffisants.

Oui, Monsieur le Préfet de police, nous restons défailants face à l'envergure des besoins.

Alors nous vous le demandons aujourd'hui : comment, face à un tel constat, vous est-il possible à vous et à la préfecture de Région de porter publiquement de telles déclarations ?

Et, surtout, Monsieur le Préfet, pouvez-vous aujourd'hui nous présenter la stratégie que vous comptez déployer pour, enfin, accompagner ces milliers de personnes à la rue vers des solutions pérennes de mise à l'abri ? C'est la seule solution si on veut leur permettre d'envisager l'avenir loin de la misère.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Léa FILOCHE pour répondre, mais je rappelle que M. le Préfet de police n'est pas compétent sur l'hébergement d'urgence. Je ne vais pas demander... Enfin, je donnerai la parole à M. le Préfet de police ensuite, mais pas pour répondre sur les questions d'hébergement d'urgence parce que je suis attachée à une chose très claire, et je le redis régulièrement ici : le Préfet de police est là sur les questions de sécurité et de prévention. Il n'est pas là pour répondre de toute l'action du Gouvernement et de l'Etat sur Paris. J'y tiens beaucoup car sinon cela voudrait dire que nous sommes sous tutelle et je ne souhaite absolument pas être sous tutelle.

Je donne donc la parole à Léa FILOCHE pour parler du dispositif d'hébergement d'urgence et je donnerai la parole au Préfet de police pour parler des questions qui relèvent de sa compétence, c'est-à-dire de ses pouvoirs de police et, bien sûr, de contrôle sur l'espace public et de ce qu'il s'y passe.

Léa FILOCHE ?

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher Nour, chers collègues, effectivement, cette question ne s'adresse pas directement à l'Exécutif en vérité, puisque c'est l'Etat qui est compétent en matière d'hébergement.

Par ailleurs, c'est un dispositif qui relève du légal et j'y tiens beaucoup car cela permet de garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens, de toutes celles et ceux qui en ont besoin, sur l'entièreté du territoire, qu'il soit national ou régional. C'est donc une garantie importante que ce soit l'Etat qui gère les questions d'hébergement.

Il n'empêche que, avec Ian BROSSAT et tous les services concernés, c'est un sujet que nous suivons de près parce que nous voyons bien - nous en avons parlé tout à l'heure - que le sujet est d'actualité. Il reste encore aujourd'hui beaucoup d'efforts à faire pour essayer d'avancer sur ces questions d'hébergement, notamment celle des hébergements d'urgence.

Sur le sujet précis des campements comprenant un grand nombre de personnes à chaque installation, la Ville de Paris intervient pour faciliter les mises à l'abri, le plus souvent en lien avec le maire d'arrondissement, en lien avec la Préfecture de police et avec la Préfecture de Région, mais aussi avec le Samu social. La gestion des petits campements sur l'espace public mobilise de nombreux acteurs, qu'ils soient institutionnels ou très localisés, de façon à essayer de régler les choses de manière intelligente, coordonnée et structurée.

C'est ce que nous avons fait, une nouvelle fois, la nuit du 25 mars pendant la "Nuit de la Solidarité". Effectivement, un campement important s'est installé, avec 350 tentes, et c'est l'unité d'assistance aux sans-abri de la Ville de Paris, présente sur place, qui a fait le lien avec les services de l'Etat. Elle a accompagné, pour ce qui concerne la Ville de Paris, 124 personnes, en famille, dans un gymnase du 17^e arrondissement pour les mettre à l'abri, le temps qu'une évaluation sociale soit faite dans des conditions sereines, donc à l'abri, au repos, au chaud, et qu'une orientation puisse leur être trouvée.

Vous connaissez toutes et tous notre mobilisation et notre engagement pour que les places ouvertes en urgence soient pérennisées. C'est un vrai enjeu. Nous en avons parlé à l'instant sur la question de la "Nuit de la Solidarité", nous souhaitons qu'elles soient pérennisées, mais aussi réparties de manière équilibrée sur le territoire, ainsi qu'en fonction des publics. L'enjeu pour nous est aussi d'avoir une meilleure visibilité et c'est peut-être une petite difficulté. Nous souhaitons qu'il y ait un meilleur partage de l'information avec la préfecture de Région, qui gère directement ces questions sur notre territoire, pour connaître en temps réel le détail des capacités d'hébergement sur l'entièreté du territoire. Il est également important que la prise en charge des personnes à la rue puisse se faire dans le cadre d'une stratégie globale et coordonnée, peut-être encore renforcée avec l'Etat qui a probablement encore des choses à améliorer, afin de resserrer encore les mailles du filet. Nous sommes dans une période très particulière où la crise sanitaire a des effets très spécifiques sur les publics à la rue et cela nous oblige à être encore plus efficaces, plus forts et plus coordonnés sur ce que nous sommes capables d'apporter comme réponse.

Pour rappel, s'il en était besoin, je l'ai dit tout à l'heure et je le redis : la Ville de Paris fait le choix de contribuer pleinement à l'effort d'hébergement et bien au-delà de nos propres compétences puisqu'un quart des places d'hébergement sur le territoire parisien sont mises à disposition ou financées par la Ville de Paris. Nous y tenons beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, je réitère notre ambition pour que Paris reste une ville accueillante. Nous serons vigilants à la pérennité de ces questions d'hébergement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Léa FILOCHE.

Je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je ne rajouterai pas grand-chose à ce que vous avez dit, si ce n'est que je transmettrai à mon collègue Préfet de la Région Ile-de-France la question posée par M. le conseiller de Paris afin qu'il puisse vous apporter par écrit des réponses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Nour DURAND-ROCHER, je vous redonne la parole.

M. Nour DURAND-ROUCHER. - Merci beaucoup.

En effet, mon interpellation du Préfet de police faisait effectivement suite au communiqué que j'ai trouvé particulier. Je connais bien la séparation des pouvoirs et ce n'était pas là ma question. Je m'étonnais tout de même du contenu du communiqué co-signé par la Préfecture de police. Je remercie néanmoins Léa FILOCHE pour sa

réponse et je la rejoins pour réclamer à l'Etat de pérenniser les places ouvertes chaque hiver et demander une politique de logement volontariste. Je rappelle enfin que ce sont non seulement des places d'hébergement qu'il faut ouvrir, mais c'est sans doute aussi l'ensemble du parcours logement qui doit être revu par l'Etat.

Je reste néanmoins très surpris par ce communiqué sur des places qui sont malheureusement, 364 jours par an, introuvables. J'avoue avoir été particulièrement impressionné par ce communiqué de presse.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative aux stratégies municipales pour une relance économique et un plan d'investissement massif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à M. le Président du groupe Communiste et Citoyen, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Notre Ville a cumulé plus d'un milliard d'euros de dépenses supplémentaires pour répondre aux urgences sanitaires, économiques et sociales. Vous nous l'avez confirmé hier en séance, Madame la Maire, tout en précisant que, à ce jour, aucun mécanisme n'a été mis en œuvre par l'Etat pour compenser ces pertes.

Cette situation pourrait amener certains d'entre nous à suivre le chemin glissant de la stratégie d'austérité tracée par le Gouvernement. La réduction de la dépense publique prônée par le ministère de l'Economie, comme énième cure d'austérité, nous obligerait à faire des économies sur des dépenses de fonctionnement. Ceci impacterait directement les associations sportives, culturelles et autres, déjà durement touchées par la situation sanitaire et économique, alors que ces associations créent du lien social et sont des acteurs majeurs de la solidarité. La synthèse du soutien de la Ville de Paris à la vie associative présentée en 7e Commission l'a d'ailleurs très bien démontré : le nombre de demandes a augmenté de manière conséquente pour faire face à une crise sociale d'une rare violence. C'est à la fois très inquiétant et révélateur des liens de solidarité qui existent dans notre ville à travers la vie associative. Nous sommes tout aussi inquiets sur notre capacité à investir et à engager un plan d'investissements municipal ambitieux, à la hauteur des engagements que nous avons pris devant les Parisiens. Ils attendent de nous de nouveaux centres de santé, des équipements sportifs et culturels, de nouveaux logements sociaux, des places supplémentaires en crèche. Nous ne pouvons pas y renoncer, sauf à vouloir présenter un mandat blanc en 2026.

Les marges de manœuvre ne sont réduites que pour celles et ceux qui se résignent et manquent d'imagination. Plusieurs leviers existent pour refuser l'austérité imposée et envisager la relance économique. Il est urgent de changer de paradigme, de suivre la voie initiée par Joe BIDEN aux États-Unis, qui a choisi d'investir massivement dans le service public par un recours à la dette sur le long terme : 6 milliards de dollars pour la seule ville de New York. Il est aussi urgent de repenser la fiscalité locale. C'est la proposition que je vous ai faite par l'organisation d'Assises des finances et de la fiscalité locale. Il est encore plus urgent d'abandonner la contractualisation avec l'Etat qui nous contraint dans des logiques financières que nous n'avons pas choisies.

Madame la Maire, nous avons accueilli ici même, dans cet hémicycle, la Conférence territoriale de la relance économique. Quelle suite allez-vous donner à cette initiative et quelle est la stratégie de la Ville pour une relance économique et un plan d'investissement massif de notre collectivité ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Mes chers collègues, Monsieur le Président, merci pour votre question.

Vous l'avez dit, l'acuité inédite de la crise dans notre ville capitale, et son économie si sensible au tourisme, à la culture, aux événements, a frappé tout le monde. La relance efficace, rapide de l'économie parisienne, moteur de l'économie du pays, demande que chaque acteur se mobilise, que les dispositifs d'aide, de soutien, de relance soient cohérents et convergents. C'était tout le sens, justement, de cette conférence organisée en février pour la relance économique locale avec tous les grands acteurs économiques, les partenaires sociaux, des représentants de l'Etat, la présence du ministre Olivier DUSSOPT.

Pour notre Ville - le compte administratif présenté à notre prochain Conseil permettra de le détailler -, le coût est immense : 800 millions d'euros pour la seule année 2020, un milliard d'euros maintenant en ajoutant l'effet des premiers mois de 2021, des dépenses exceptionnelles qui continuent, en particulier des dépenses sociales, et des pertes de recettes très fortes, on le sait, qui se rétablissent progressivement - mais "progressivement" seulement. En effet, sur les droits de mutation, nous sommes toujours à un rythme de 9 % en dessous de la situation avant la crise.

Tout cela, vous le savez, conduit à un effondrement de la capacité d'autofinancement pourtant indispensable pour jouer pleinement notre rôle dans la relance économique.

Sur ce déséquilibre précis de fonctionnement, quelle a été l'action de l'Etat ? Quelle aide directe ? J'aurais aimé apporter une réponse plus nuancée. Pour l'instant, c'est zéro ! Zéro euro ! Une aide nette promise pour une facture de masques de 17 millions d'euros ? Peut-être. Toujours pas touchée. Cela fait un an. Pas de visibilité pour l'instant sur ce que nous avons mis en place et nous avons tous été au rendez-vous - je veux en profiter pour remercier tous les services de la Ville qui l'ont fait et tous les maires d'arrondissement - pour installer les centres de vaccination. Nous n'avons pour l'instant aucune visibilité sur la part de prise en charge par l'Etat que nous aurons.

Pour le reste : des dispositifs d'avances remboursables très faibles et sans aucun coût pour l'Etat. Nous devons bien sûr les rembourser.

C'est dans ce contexte que je veux particulièrement remercier tous mes collègues de l'Exécutif pour leur sens des responsabilités : ils veillent, dans cette période de crise, à prioriser nos dépenses pour que l'argent public soit le plus utile possible, le plus efficace pour accompagner les Parisiens dans cette période.

Sur l'investissement, malgré la crise ou peut-être plutôt à cause de la crise, nous avons confirmé notre volonté d'avoir un effet de relance à plein dès 2021 avec un effort plus important que lors de la précédente mandature : 1,450 milliard pour 2021. Ce choix essentiel permet de booster l'économie pour se relever plus vite de la crise et, par ailleurs, d'avancer notre politique en faveur de la transition écologique et de davantage de solidarité.

Le plan d'investissement de la mandature sur lequel nous travaillons confirmera cette ambition avec les priorités que vous avez pu citer : santé, logement, sport, entretien de nos équipements. Avec un autofinancement aussi réduit, cet investissement est bien sûr financé par un recours accru à l'emprunt. C'est nécessaire et indispensable dans cette période. La question de la dette Covid se posera à l'avenir et nous avons commencé à la poser à l'Etat sur les perspectives de la dette Covid. Standard & Poor's a confirmé la semaine dernière notre notation au niveau AA en soulignant le sérieux de notre gestion malgré cette situation. C'est bien sûr dans ce cadre, sur le rapport aux investissements, que le plan de relance doit être questionné et la comparaison est assez cruelle avec le plan BIDEN, qui est ancré dans les territoires et qui vise une dépense massive par les collectivités territoriales - 6 milliards pour la ville de New York.

Dans ce contexte, nous avons saisi à plusieurs reprises le Gouvernement, et nous continuons à le faire, pour demander un accès direct, y compris au plan de relance européen, une réelle association des villes. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Il n'y a aucun canal de discussion avec l'Etat sur la territorialisation parisienne du plan de relance. Nous continuerons cette mobilisation. Je sais que je peux compter sur vous pour que nous le menions ensemble.

Mais je tiens à dire que ce débat, dans cet hémicycle, ce ne sont pas les enjeux parisiens, ce n'est pas le clivage droite-gauche, mais bien sauvegarder l'autonomie politique et financière de nos villes et sauvegarder l'efficacité de la relance économique pendant cette crise. Je pense que chacun devra, dans ce débat, agir de manière responsable et savoir s'élever au-dessus des clivages habituels.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON.

Je vais vous redonner la parole, Monsieur le Président.

Ajouter un point, d'ailleurs : la position et le travail que nous faisons, nous le faisons au sein des différentes associations de maires. Je pense bien sûr à l'"Association des maires de France". Je pense évidemment à l'association "France urbaine" des grandes villes et des métropoles, et je pense aussi à l'"Association des maires d'Ile-de-France". Nous sommes effectivement avec des maires de tout bord politique. Nous travaillons sérieusement parce que nous sommes tous confrontés, en tant que maires, aux mêmes réalités quant à la discussion ou la non-discussion avec l'Etat.

Pour ma part, j'ai réécrit au Premier Ministre pour lui faire part, à nouveau, de propositions que j'ai pu faire dès l'été dernier à la fois sur la façon dont on pourrait gérer pour les collectivités une part de ce que l'on appelle rapidement la dette Covid, à laquelle toutes les collectivités sont confrontées, mais aussi et surtout sur le plan de relance.

D'ailleurs, sur le plan de relance, j'ai fait des propositions dès l'été dernier : certaines s'intègrent totalement dans ce que nous avons programmé en termes d'investissements. Je pense, avec Dan LERT, à tout le secteur de la rénovation énergétique, la rénovation thermique des bâtiments ; je pense au secteur de la mobilité, avec David BELLARD, à la question de la végétalisation qui est également un sujet d'investissement et de préparation de notre ville aux enjeux climatiques, mais aussi à la transition numérique, en nous alignant d'ailleurs sur les deux grandes orientations fixées au niveau européen pour ces plans de relance.

Je constate aujourd'hui qu'il n'y a absolument pas d'association de notre ville et de nos villes à l'élaboration de ce plan de relance. C'est un sujet que nous allons d'ailleurs porter au prochain sommet européen avec l'association "Eurocities", l'association des villes européennes, présidée par le maire de Florence. Nous allons porter cela début mai à l'échelle européenne. Comme l'a très bien dit Paul SIMONDON et vous l'avez dit aussi, Monsieur le Président, dans votre propos, il est vrai que le plan BIDEN, avec sa puissance et le fait qu'il s'appuie sur les entreprises, sur les

citoyens américains, mais aussi sur les collectivités territoriales, devrait plutôt ouvrir un certain nombre de portes qui rendraient sans doute plus efficace ce plan de relance. D'ailleurs, au niveau de la Commission européenne, ils sont bien convaincus que, s'il n'y a pas cette association des villes, il n'y aura pas la même efficacité que s'il y a cette association des villes et des collectivités.

Et donc, c'est un sujet que nous portons, sur lequel je pense que la réalité finira par l'emporter. Mais, en même temps, je suis inquiète lorsque je vois l'adresse du Gouvernement à la Commission européenne sur les perspectives notamment de la France. On y lit plutôt quelque chose autour d'un rétablissement des finances publiques dans les cinq ans, ce qui veut dire en fait de l'austérité assurée. Ce serait un contresens absolu au moment où, partout sur la planète, c'est à travers de l'investissement public massif, y compris en Europe, que nous pensons pouvoir soutenir l'économie, soutenir les territoires, soutenir les ménages pour sortir de cette crise le plus rapidement possible. Cette crise se conjugue avec d'autres crises structurelles : je pense bien sûr à la crise climatique, mais aussi à la crise de l'accroissement des inégalités.

Voilà ce que je voulais ajouter aux propos de Paul SIMONDON. Bien sûr, dès que j'aurai le retour du Premier Ministre qui s'était engagé à considérer la situation de Paris, et je pense que sa parole est importante - en tous les cas, j'estime que nous n'avons pas fini la discussion et je pense qu'il sera évidemment soucieux d'honorer sa parole -, je reviendrai vers vous pour vous dire comment l'Etat et le Gouvernement honorent leur parole vis-à-vis de Paris.

Monsieur le Président ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je suis assez content de vos propos qui répondent à une question très sérieuse pour l'ensemble des Parisiens et des acteurs économiques aujourd'hui, avec d'ailleurs beaucoup d'emplois à la clef derrière et de gens qui tombent dans la précarité.

Sur ce que l'on appelle la dette de la Covid, permettez-moi de vous dire, Madame la Maire, que je partage ce que vous dites : ce n'est ni aux collectivités, ni aux citoyens de payer cette dette. Par contre, et je l'ai dit hier matin au moment du débat organisé sur la situation sanitaire, il y a une certaine indécence, dans ce monde où nous voyons aujourd'hui, encore une fois, des records de dividendes versés à des actionnaires et une augmentation du nombre de milliardaires sur la planète, mais aussi en France. Cela m'amène à dire - c'est une proposition que je vous ai fait à plusieurs reprises, Madame la Maire - que l'une des propositions fortes que les collectivités pourraient porter est une réforme de la fiscalité locale. Elle permettrait notamment de redonner cette autonomie politique...

Que l'on soit de gauche ou de droite, Madame DATI, ou que l'on soit au centre !

Une autonomie des collectivités territoriales passe par une autonomie fiscale et cette fiscalité doit être adaptée à l'évolution des richesses dans notre monde. C'est pour cette raison que je vous ai proposé à plusieurs reprises - je sais que vous m'avez répondu, mais je suis prêt à assumer une mission avec Paul SIMONDON - de lancer un audit ou des assises, comme vous voulez, ce que vous voudrez comme travail, mais sur la fiscalité.

Le deuxième sujet que Paul SIMONDON et vous avez évoqué, c'est qu'il y aura des priorités à faire. Je viens de lire, entre midi et deux, une nouvelle enquête qui vient des Etats-Unis sur le problème du manque d'activité physique de nos concitoyens et des conséquences dans la pandémie. Tous les acteurs s'accordent aujourd'hui sur le fait, et cette enquête le dit, que les personnes qui n'ont pas d'activité physique sont doublement touchées par rapport aux autres, ce qui nous amène à dire que le sport doit être une priorité, à la fois dans les subventions aux clubs et dans nos efforts d'investissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vous fais part, ainsi qu'à Pierre RABADAN, de mes préoccupations sur les investissements sur les équipements sportifs. J'espère que ce sera une priorité de notre mandat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Au moins, vous êtes très constant !

C'est vrai ! Sur la question du sport, et vous avez raison, vous êtes vraiment très constant et cela fait plaisir parce qu'il y a des gens, et vous l'êtes, convaincus. Sur la question du sport, je vous rejoins bien sûr non seulement quant aux bienfaits, mais à l'importance. C'est pour cela que nous nous sommes battus ensemble pour avoir les Jeux Olympiques et Paralympiques.

VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative aux dispositifs mis en place pour lutter contre le sexisme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant vers la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET.

Je vous donne la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Madame la Maire, mardi 6 avril, Julie, une femme de 27 ans, était interpellée par un homme se présentant comme un agent de la police municipale de Paris qui, la voyant assise en jupe près d'un parc, a jugé sa position indécente. Cette femme a été très courageuse et son récit sur Twitter a rencontré un très fort écho.

Je tiens à saluer la réactivité de l'adjoint Nicolas NORDMAN qui, de suite, a annoncé avoir échangé avec la personne victime en fin d'après-midi et fait remonter le signalement aux services, indiquant d'ailleurs qu'une enquête était en cours sur ces faits inacceptables.

Quels sont les enseignements à tirer de cette histoire ? D'abord, que la domination patriarcale n'épargne pas les agents de la Ville et que le seul fait de porter un uniforme peut faire croire à des hommes qu'ils sont en totale légitimité pour imposer aux femmes une police vestimentaire. Il y a non seulement un problème dans la formation des agents, dans la compréhension du périmètre de leurs compétences et bien évidemment une défaillance dans la formation sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre le sexisme.

Que disent les syndicalistes de la Ville, qui sont par ailleurs très nombreux opposés à la création d'une police municipale mais que, hélas, vous n'avez jamais consultés ? Ils disent souvent que les agents recrutés sont bien souvent ceux qui n'ont pu intégrer la police nationale ou la gendarmerie.

Madame la Maire, vous aviez promis des formations. Je souhaiterais savoir si elles ont commencé. Un responsable de la déontologie aurait été nommé pour cette future police municipale. Quel est son rôle ? Comment le définissez-vous ?

Certains collègues élus dans la précédente mandature se souviennent peut-être de précédentes questions d'actualité que j'ai portées. J'avais évoqué une fois le cas d'un agent licencié alors qu'il avait alerté être victime de discrimination. Il avait joué un rôle de lanceur d'alerte en signalant qu'un de ses supérieurs avait apposé un autocollant d'un groupuscule d'extrême-droite, "Front de libération du cochon", sur la porte de son bureau. L'agent a été licencié pour insuffisance professionnelle. Le fait qu'il ait subi une grande souffrance au travail, se sentant placardisé, n'a jamais été pris en compte. Le supérieur, lui, a reconnu avoir mis cet autocollant. Il a juste eu un blâme ; il aurait dit que c'était une blague. Est-ce vrai que ce supérieur serait précisément le nouveau responsable déontologie de la future police municipale ? Comprenez que cette question est d'importance et que les Parisiens ont le droit de savoir.

Aussi, j'avais alerté au sujet d'une autre lanceuse d'alerte, directrice de crèche. Après avoir signalé des faits graves de maltraitance en crèche sur enfants, elle a fait l'objet d'un acharnement de sa direction, la dégradant et la mutant d'office. Elle a fait un recours au tribunal administratif, qu'elle a gagné. Elle a donc gagné sa réintégration. Ses supérieurs avaient échangé entre eux par mail, annonçant vouloir "la défoncer à son retour de maternité". Quelles ont été les suites données à mon alerte à ce sujet ? Ses supérieurs ont-ils été promus par la suite à de plus hautes responsabilités dans l'administration parisienne ? L'un serait-il à la tête d'une des directions, l'autre serait-il intégré dans l'inspection de la Ville de Paris ?

Quel dispositif, pour terminer, envisagez-vous pour que la lutte contre le sexisme, les violences sexistes et sexuelles, les discriminations, la protection des lanceurs d'alerte ne se brisent pas...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut vraiment conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... face à un mur d'omerta et de protection systémique quand la hiérarchie de l'administration parisienne est en cause ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Antoine GUILLOU, pour vous répondre, merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chère Danielle SIMONNET, pour votre question sur ce sujet primordial, sur lequel vous intervenez et revenez régulièrement. Ce sujet le mérite.

La lutte contre le sexisme, les violences sexistes et sexuelles, les discriminations sont un sujet de première importance. Vous savez cependant que je ne peux vous répondre de manière détaillée sur des cas individuels. D'ailleurs, je dirais que le but de notre action est justement que les élus n'aient pas à intervenir dans le traitement de situations individuelles, mais au contraire de mettre en place les règles, les procédures qui doivent permettre à l'administration parisienne d'être exemplaire en la matière.

Tout l'Exécutif est extrêmement mobilisé sur ces questions. Hélène BIDARD, Dominique VERSINI, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Jacques GALVANI bien sûr, mais plus généralement chacune et chacun de mes collègues dans leur domaine et responsabilités respectives. Mme la Secrétaire générale sait d'ailleurs que nos exigences en matière d'exemplarité de l'administration sont très élevées et nous savons pouvoir compter sur son implication sur ce sujet.

Je reviens aux dispositifs qui ont été mis en place par l'administration pour prévenir au maximum ces comportements, ces situations, et les traiter de la manière la plus rigoureuse, la plus rapide, la plus appropriée

possible lorsqu'ils surviennent malheureusement. Je vous rappelle qu'une cellule d'écoute a ainsi été mise en place en 2016 au sein de la Direction des Ressources humaines permettant à tout agent d'exprimer un mal-être au travail ou de signaler une situation de harcèlement en toute confidentialité. Le signalement peut alors donner lieu à un accompagnement par un psychologue, ainsi que par une référente harcèlement spécialisée. Des mesures d'urgence peuvent également être prises : une protection immédiate de l'agent, une saisine du procureur de la République et le lancement d'une enquête administrative interne après l'avis d'une commission pluridisciplinaire.

Depuis le 1er janvier 2018, conformément à la loi d'ailleurs, la Ville a mis en place un dispositif permettant la protection des lanceurs d'alerte afin de garantir la totale confidentialité de cette procédure. Chaque agent qui souhaite révéler une violation grave et manifeste de la loi peut ainsi effectuer un signalement via une procédure dédiée. Ces informations ne sont accessibles qu'au gestionnaire du dispositif, qui est membre du Secrétariat général et est tenu à une totale confidentialité. Là aussi des suites, qui incluent un signalement au procureur de la République et en parallèle une procédure disciplinaire interne, peuvent être lancées.

Nous allons continuer à travailler à l'amélioration de ces dispositifs, à faire en sorte qu'ils soient connus de l'ensemble des agents afin que nous améliorions toujours nos procédures dans le but d'avoir une administration la plus exemplaire possible.

En ce qui concerne les licenciements pour insuffisance professionnelle, sachez qu'ils ne sont jamais décidés à la légère et que les organisations syndicales siègent dans les commissions administratives paritaires qui sont les instances qui en décident.

Enfin, sur la police municipale, Nicolas NORDMAN, dont vous avez salué à juste titre la réactivité dans la situation que vous avez mentionnée, l'a exprimé dans notre hémicycle et aura l'occasion d'y revenir. Je peux vous dire que la Maire de Paris a fixé comme priorité absolue le fait d'avoir une police municipale exemplaire. La formation est évidemment au cœur de cet objectif et l'ensemble des agents seront formés aux questions de harcèlement, harcèlement de rue, harcèlement sexuel et sexiste, à la lutte contre les discriminations. Ces formations ont d'ailleurs déjà commencé.

Par ailleurs, les consultations avec les organisations syndicales sur la police municipale parisienne sont en cours. Laurence GIRARD, que je salue également, y prend une part très active.

Voilà ce que je pouvais répondre, Madame SIMONNET, sur ce sujet important dans le temps qui m'est imparti. Je vous assure de l'entière mobilisation de la Maire de Paris et de l'Exécutif à ce propos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai posé des questions très simples. Est-ce que le responsable actuel de la déontologie, à l'intérieur de la future police municipale, est la même personne que celle qui avait apposé un autocollant d'extrême droite sur sa porte ? Est-ce que les trois cadres qui avaient échangé par mail, en disant : "On va la défoncer à son retour de maternité" contre cette directrice de crèche, lanceuse d'alerte, qui a été réintégrée et qui a gagné en tribunal administratif, ont été promus au sein de l'administration parisienne ?

Ce sont quand même des questions concrètes. Vous n'y apportez aucune réponse !

Dans votre dispositif, que vous exposez...

Evidemment, je n'en conteste pas le progrès par rapport à la situation antérieure. Néanmoins, vous savez que c'est insuffisant !

J'ai entendu ce que vous avez dit, Madame DATI, même si ce n'était pas à vous de prendre la parole. En vérité, ce qu'il faudrait, c'est que soit commune aux trois fonctions publiques une autorité indépendante, ce que les trois Gouvernements, y compris vous, lorsque vous étiez ministre de Nicolas SARKOZY, n'avez pas mis en place. Alors là, non !

Et donc, si on veut le même dispositif que l'I.G.P.N. dans la police aussi dans l'administration parisienne, avec les effets systémiques faisant que les directions peuvent protéger entre elles les leurs, on a toujours le même problème ! Je réitère ma proposition que tout agent plaignant puisse désigner une personne l'accompagnant et participant aux enquêtes de l'inspection, qui soit issue soit des organisations syndicales représentatives à la Ville, soit des associations reconnues comme l'AVFT, "Maison des lanceurs d'alerte", "S.O.S. Fonctionnaires", afin de pouvoir les assister lors des auditions. Voilà ce qui permettrait de garantir un aspect extérieur.

Je vous remercie...

Et l'intégration de nouveaux fonctionnaires à l'Inspection générale des services devrait faire l'objet d'une C.A.P. ou instance équivalente !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Ecoutez, je pense que les procédures que nous avons mises en place à la Ville, pour permettre à tous les agents victimes ou de harcèlement ou de discriminations, leur permettent véritablement, aujourd'hui, de pouvoir s'y

référer. Nous pouvons toujours progresser et il faut toujours progresser. Je suis d'accord avec vous. Ce que nous avons mis en place, je crois, fait quand même de nous une collectivité qui a poussé très loin l'écoute des agents et la protection des lanceurs d'alerte.

Pour ce qui est de la personne chargée de la déontologie au sein de la police municipale, autant vous dire que les critères pour y accéder ne sont pas d'être particulièrement proche de l'extrême droite. Vous voyez ce que je veux dire ? Evidemment non, Madame SIMONNET. Il y a aussi des procès que l'on n'est pas obligé de faire. Les personnes que nous mettons en situation de responsabilité, dans l'écoute de victimes ou dans l'écoute de lanceurs d'alerte, sont des femmes et des hommes qui ont un pedigree d'actions, de repères, de références morales, juridiques et personnelles à l'origine du choix que nous faisons. Mais il fallait le dire pour vous rassurer : je le dis pour vous rassurer.

Très bien, nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2021 GEP 1 - Création d'un dispositif de financement participatif vert et citoyen au bénéfice de la transition écologique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la proposition de délibération du groupe Ecologiste de Paris relative à la création d'un dispositif de financement participatif, vert et citoyen au bénéfice de la transition écologique.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris, pour introduire cette proposition de délibération.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les scientifiques et écologistes alertent depuis des décennies sur la nécessité d'agir rapidement pour lutter contre le dérèglement climatique et ses effets néfastes sur le vivant. À Paris comme ailleurs, le changement climatique est déjà une réalité. Nombre de bouleversements sont déjà intervenus au cours des dernières décennies et ont porté à conséquence sur notre biodiversité, notre santé ou encore notre qualité de vie.

S'il est nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer le dérèglement climatique, il faut aussi tenir compte de ce dernier et adapter notre territoire afin de le rendre plus vivable et résilient. Riche de 500 mesures dans plusieurs domaines d'action - bâtiment, transport, énergie, alimentation, déchets, cadre de vie, finances -, le Plan Climat de Paris s'est emparé de cette urgence d'agir et nous guide vers de grands objectifs, parmi lesquels la neutralité carbone, une énergie 100 % renouvelable ou encore le recyclage de 100 % des déchets d'ici 2050.

Nous ne parviendrons à atteindre ces objectifs qu'à certaines conditions. D'abord, grâce à une accélération des moyens déployés par notre collectivité, ainsi que par un soutien fort de l'Etat via des dotations significatives aux collectivités dédiées. Ensuite, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux de notre ville, que ce soient les particuliers, les collectifs ou autres acteurs privés. Tous devront participer à cet effort pour réellement accompagner notre ville vers la transition écologique et solidaire.

Cette mobilisation collective, si nécessaire, semble être en bonne voie. La multiplication des marches pour le climat, grèves lycéennes, étudiantes ou mondiales, la Convention citoyenne pour le climat ou encore le succès de la pétition contre l'inaction climatique de l'Etat, avec ses plus de 2 millions de signataires, témoignent en effet de la mobilisation croissante de la société civile autour de l'urgence climatique.

Dans le même temps, de multiples initiatives émergent des territoires, portées par des collectifs à la recherche de solutions à l'échelle locale...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, nous ne sommes pas très nombreux... Du coup, il y a une forme d'amplification.

Est-ce que ceux qui ont des conversations n'ayant rien à voir avec l'exposé de Mme Fatoumata KONÉ peuvent les poursuivre à l'extérieur ? Je vous remercie.

Madame Fatoumata KONÉ, vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Dans le même temps, de multiples initiatives émergent des territoires, portées par des collectifs à la recherche de solutions à l'échelle locale afin de répondre aux enjeux de la transition écologique. Le groupe Ecologiste de Paris voit en ces initiatives une ressource précieuse pour atteindre les objectifs de la transition et souhaite favoriser leur émergence et leur mise en œuvre. Nous devons mobiliser toutes les parties prenantes pour mener à bien une politique municipale de transition écologique et solidaire d'envergure, à la hauteur de nos ambitions pour l'avenir et de l'urgence à laquelle nous sommes confrontés. Mais, bien sûr, une telle ambition suppose des moyens.

Pour financer sa politique publique, la Ville continuera de s'appuyer sur les leviers qu'on lui connaît. En revanche, pour accompagner ces porteurs de projets, nous pouvons, en tant que collectivité, proposer de nouvelles sources de financement innovantes à la fois efficaces et éthiques.

Depuis plusieurs années, de nouveaux moyens de financement de projets locaux fondés sur la mobilisation des particuliers émergent. Outil complémentaire aux modes de financement classiques, le financement participatif répond bien aux enjeux essentiels des acteurs locaux. Il apporte des financements complémentaires dans la réalisation de projets. Il encourage et valorise l'engagement des citoyens. Il présente l'intérêt de redonner une place à la société civile dans le développement de projets utiles à la collectivité. Le financement participatif constitue également un moyen transparent de financer des projets : chaque particulier épargnant saura exactement où va son investissement et pourra lui-même choisir une action qui a du sens avec une dimension utile, écologique et/ou solidaire.

Nous soumettons donc aujourd'hui aux élus du Conseil de Paris ce projet de création d'une plateforme de financement participatif, vert et citoyen. À travers ce dispositif de financement alternatif, nous souhaitons que la Ville devienne un intermédiaire entre des particuliers, des ménages ou des collectifs parisiens.

À travers cette proposition, nous entendons donc répondre à trois objectifs qui, en tant qu'écologistes, nous tiennent à cœur : accompagner la Ville vers une accélération de la transition écologique et solidaire, développer la démocratie participative dans notre ville qui devrait en plus contribuer à créer du lien entre Paris et ses habitants, favoriser l'émergence d'actions collectives au bénéfice de l'intérêt général.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ecologiste de Paris porte l'ambition de la création d'une plateforme de financement participatif au service des Parisiennes et des Parisiens désireux de donner du sens à leurs placements en contribuant aux projets de transition écologique et solidaire ayant un impact pour leur ville.

Je laisse Alice TIMSIT présenter plus en détail le dispositif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, permettez-moi tout d'abord d'exprimer ici la fierté de mon groupe de présenter aujourd'hui devant vous la proposition de délibération portée par le GEP relative à la création d'un dispositif de financement participatif, vert et citoyen.

De la fierté, car cette proposition s'inscrit dans la droite ligne de la vision de l'économie et des finances que les écologistes n'ont jamais cessé de défendre : une économie résiliente, au service de l'humain et du vivant, en interaction avec les écosystèmes.

Bien d'autres avant nous ont pavé la voie d'une économie résiliente. Je pense ici à Robert Lion à la Région, également à Eva SAS à l'Assemblée nationale à travers la construction de nouveaux indicateurs de richesse, ou encore, plus localement, à Hervé Morel, un militant écologiste du 11^e arrondissement qui n'est plus parmi nous mais qui a porté pendant la campagne des municipales cette proposition et à qui j'aimerais ici rendre hommage.

Cette proposition, aussi modeste soit-elle, constituera, je veux le croire, un pas supplémentaire vers une économie ancrée dans son territoire, au service de ses habitantes et de ses habitants, qui préserve l'environnement et les humains et qui s'affranchit progressivement d'un système bancaire et financier trop souvent destructeur. Car c'est aussi cela, la résilience : une économie et des outils de financement en circuit court.

En effet, l'ambition que porte le groupe Ecologiste de Paris à travers cette proposition de délibération est d'accélérer la transition écologique et solidaire de la Ville en mobilisant des fonds existants et en orientant l'épargne vers des projets locaux et d'utilité publique.

Que proposons-nous concrètement ? Nous proposons la création d'une plateforme de financement participatif qui permettra aux particuliers d'épargner tout en étant rémunérés et en finançant des projets locaux tournés vers la transition écologique et solidaire. Les Parisiennes et Parisiens pourront, par exemple, choisir d'investir pour le développement d'alternatives au plastique à usage unique ou pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures parisiennes.

Ce dispositif présente en réalité plusieurs avantages. D'une part, il répond à l'intérêt et à la demande grandissante des citoyennes et des citoyens de veiller à ce que leur argent finance des projets durables, des projets concrets, des projets qui ont du sens, tout en s'affranchissant des banques traditionnelles dont les placements financiers sont souvent jugés opaques, complexes, voire climaticides. D'autre part, ce dispositif est un dispositif que nous avons voulu éthique et transparent. En effet, nous avons souhaité que la Ville de Paris puisse très concrètement être garante de la traçabilité des fonds, en assurant qu'un euro investi dans un projet d'utilité publique soit réellement et effectivement un euro affecté à ce projet.

Nous avons également souhaité que la Ville de Paris soit garante du caractère vert et local des projets qui seront inscrits sur la plateforme de financement participatif. D'ailleurs, à ce sujet, nous souhaitons que la Ville sélectionne, avec le concours d'un comité citoyen, les projets qui seront référencés.

Autre avantage de ce dispositif : il permet de territorialiser l'épargne des citoyens et des citoyennes, et de la réorienter parce que celle-ci est parfois dormante ou alors placée sur des outils financiers opaques, et ce au service de la transition écologique et solidaire du territoire.

Enfin, autre avantage de ce dispositif, et non des moindres : il offrira très concrètement des débouchés économiques pour le territoire, participera également à la création d'emplois locaux et sera porteur de cohésion territoriale.

Ce dispositif présente des avantages mais il faut bien entendu le comprendre comme un dispositif de financement complémentaire. Il n'a nullement vocation à se substituer au financement public ou aux dispositifs privés existants pour investir en faveur de la transition écologique et solidaire. La puissance publique est bien là pour assumer pleinement l'objectif de transition écologique qu'elle s'est elle-même assignée. D'ailleurs, nous devons avoir le nécessaire débat à propos de la création de nouvelles recettes pour la Ville et plus spécifiquement autour de la fiscalité locale parisienne. Nous devons en effet mobiliser tous les leviers pour que les inégalités reculent, y compris des leviers fiscaux au service de la redistribution des richesses.

Cette proposition de délibération, vous l'aurez compris, n'est qu'un point de départ. Une fois adoptée, je l'espère, nous pourrions travailler collectivement, tous groupes politiques confondus, à définir les contours de ce dispositif. Comment la Ville pourra-t-elle diversifier et équilibrer la nature et la rentabilité des projets éligibles à la plateforme, afin de minimiser, voire de garantir les risques encourus par les prêteurs ?

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame TIMSIT, je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

Mme Alice TIMSIT. - Je vous remercie, je vais conclure.

Nous devons effectivement préciser les contours de ce dispositif. Ce seront autant de questions que nous devons étudier pour aboutir au meilleur dispositif possible. Je veux croire que nous partageons, toutes et tous, la même volonté d'accélérer la transition écologique et solidaire.

Je conclurai mon propos en remerciant très sincèrement l'ensemble des groupes politiques avec qui nous avons eu des échanges très constructifs. J'espère que cette proposition de délibération recueillera l'assentiment du plus grand nombre.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nathalie MAQUOI pour cinq minutes, partagée avec Carine PETIT, je crois...

Non, toute seule, comme une grande.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Juste avant de commencer, je voudrais rappeler que, dans le cadre de ces débats, chaque groupe a le droit, à chaque Conseil, de pouvoir présenter une part de ses réflexions un peu identitaires. Je ne vous cache pas ma surprise, au moment où parlait la présidente du groupe Ecologiste, du brouhaha - encore une fois, une femme, nous l'avons déjà dit quand nous avons fait des réunions de présidents de groupe - et de tous les gens qui se dispersent. Il faut se souvenir que chaque groupe, quel qu'il soit, majorité ou opposition, travaille pour ce temps.

En guise d'introduction, je voudrais remercier très sincèrement Fatoumata KONÉ, Alice TIMSIT et Jérôme GLEIZES des échanges que nous avons eus sur le fond du sujet que vous proposez. Votre proposition de délibération souligne notre ambition commune pour accompagner et accélérer la transition écologique et solidaire car nous sommes la dernière génération d'élus à pouvoir sérieusement agir contre le dérèglement climatique.

Cet engagement pour la transition se traduit par nos choix d'investissement à la Ville. A titre d'exemple, comme d'autres villes, avec l'Institute for Climate Economics, nous évaluons l'impact économique de nos budgets. C'est novateur. Les leviers en faveur de la transition écologique peuvent et doivent être activés aussi au niveau national et européen.

Si le plan de relance dit consacrer d'importants moyens à la relance verte, il ne rompt pas avec l'économie productiviste et promeut les financements incompatibles avec la transition écologique et solidaire, la baisse des impôts de production pour toutes les entreprises sans distinguer leur impact environnemental, ni poser des conditions écologiques et sociales contraignantes. Les banques figurent aussi parmi les absents de cette transition. Le dernier rapport d'Oxfam souligne que les six principales banques françaises représentent près de huit fois l'empreinte carbone de la France.

Cette proposition de délibération a le mérite d'ouvrir un débat sur l'affectation de l'épargne et de son fléchage vers des projets écologiques et solidaires lorsque l'opacité bancaire et la fongibilité des crédits au sein des produits d'épargne, aujourd'hui labellisés "verts", n'apportent que trop peu de garanties.

Compte courant comme compte épargne, savons-nous comment sont utilisées nos économies ? Non, faute de véritable régulation du secteur bancaire et en raison de l'absence de transparence de nombreux produits d'épargne.

Nous sommes conscients à "Génération.s" que cette proposition s'adresse directement aux Parisiennes et Parisiens qui ont pu épargner et indirectement, par les projets soutenus, à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens. Si nombre des habitants de Paris ont épargné pendant la crise sanitaire, du fait de la réduction des loisirs, ou alors ont la chance d'avoir une situation confortable, d'autres ont perdu leur emploi et vivent dans une très grande précarité. Le dispositif de financement participatif pour des projets de transition écologique et solidaire ne peut pas être, et vous l'avez bien rappelé, Alice TIMSIT, un substitutif aux investissements engagés par la collectivité. Nous conserverons donc à l'esprit cette préoccupation pour le groupe de travail en vue de la concrétisation du dispositif et pour la sélection des projets vers lesquels pourrait être fléchée cette épargne des Parisiens et Parisiennes qui souhaitent y participer.

Nous pensons, à ce stade, que la collectivité n'a pas vocation à elle-même porter le dispositif mais peut intervenir comme intermédiaire entre épargnants et porteurs de projets. C'est pourquoi nous avons partagé, avec le groupe Ecologiste, la possibilité de s'appuyer sur le Crédit municipal comme piste prioritaire à étudier dans le groupe de travail.

Nous sommes enfin sensibles à l'élargissement du périmètre des projets vers lesquels le dispositif pourrait être orienté : bien sûr, la production d'énergies renouvelables, la rénovation écologique, mais aussi le soutien à des projets solidaires contribuant au lien social dans nos quartiers.

C'est donc un processus qui s'ouvre, avec cette proposition de délibération, si bien sûr nous l'adoptons à l'issue de ce débat. Nous suivrons sa mise en œuvre dans le souci d'impliquer les Parisiennes et Parisiens qui le souhaitent et qui le peuvent dans la transition écologique et solidaire de proximité.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Madame la Maire.

Pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, deux choses, si je puis me permettre.

D'abord, sur l'intention, évidemment...

Enfin, ce n'est pas si évident que cela, donc il vaut mieux le dire : nous partageons l'intention et l'objectif. Nous pensons que, au moins dans le domaine des intentions, cette proposition de délibération va dans la bonne direction à tous égards, notamment parce que nous avons toujours considéré que la voie participative était à privilégier en matière de protection de l'environnement, que ce soit dans nos arrondissements - je pense évidemment à mon arrondissement préféré, le 5e - mais aussi au niveau de la Ville, par des initiatives individuelles. Un environnement qui serait essentiellement protégé par la puissance publique et qui ne serait pas pris en main par les citoyens serait peut-être moins bien servi que si la plus grande partie de la population se saisissait de cette question, à l'occasion de projets et, ma foi, de gestes collectifs. Voilà pour l'intention, qui nous paraît en effet tout à fait louable.

Néanmoins, le texte proprement dit nous conduit à émettre une réserve, voire, s'il n'était pas amendé, à un vote négatif. Trois principaux aspects, trois passages dans ce texte nous semblent soulever des difficultés sérieuses.

Premièrement, cette notion de placement de l'épargne... Vous avez parlé, Mesdames KONÉ et TIMSIT, d'intermédiaire et d'intermédiation. Vous avez employé les deux termes. Permettez-moi, mais sans avoir eu recours aux services juridiques de la Ville, de m'interroger sur la possibilité juridique de placer une collectivité locale, une mairie, fût-elle capitale, en position d'intermédiaire financier. C'est une interrogation. Je pense que ce n'est pas possible. Je suis tout à fait ouvert au débat juridique, si vous voulez bien préciser votre propos et nous exposer...

Je vous dis cela avec l'esprit de dialogue démocratique qui, je l'espère, oriente mes interventions - en tout cas, celle-ci. Je serais désireux de savoir quelle est la base légale de votre proposition d'intermédiation financière. C'est important parce que vous devinez bien que les concurrents de votre plateforme se saisiront du problème et n'hésiteront pas à saisir les tribunaux. Il faut donc comprendre si votre affaire résistera à des recours. Je ne parle pas des épargnants proprement dits. Il faut faire attention car il ne faudrait pas que, pour quelque chose qui pourrait paraître fragile juridiquement, on abîme une belle idée. J'insiste sur la première partie de mon propos : je trouve l'idée, dans son intention, très bien.

Deuxièmement, vous écrivez qu'il s'agit d'offrir des garanties de rémunération supérieures à celle du livret A. Cette fois, j'en suis certain : ce serait juridiquement et financièrement très dangereux pour la Ville que de se porter garante de la rémunération des placements participatifs. Cela voudrait dire que les profits éventuels seraient pour l'épargnant mais les pertes et la garantie environnement seraient pour la Ville de Paris. Ecoutez, cela me paraît tout à fait envisageable. Il faudrait réécrire, car votre serviteur a peut-être mal compris ce que vous vouliez dire par "offrant des garanties de rémunération supérieures", mais je crois que c'est en fait assez clair. Cela me semble soulever une vraie difficulté.

Troisième et dernier point, j'essaie de rester absolument dans le temps qui m'est imparti : la sélection des projets. Moi, je ne sais pas ce qui nous conduirait à penser que la Ville de Paris sélectionnera nécessairement mieux ces projets qui, si j'ai bien compris, émaneraient d'associations, de groupements ou d'individualités, que ne le font déjà aujourd'hui les plateformes de "crowdfunding" existantes. Je ne prétends pas que la vérité soit dans une plateforme plutôt qu'une autre, mais je ne suis pas certain que, nécessairement, la Ville de Paris sélectionnera mieux les projets environnementaux que ne le font déjà des plateformes comme Ulule ou d'autres. Cela peut être des entreprises privées ou des associations. Je ne fais pas une division entre le bien et le mal de ce point de vue. Mais est-on vraiment certain que le visa de la Ville de Paris aura un effet d'attraction sur les épargnants ? Les épargnants parisiens, quand ils regardent les finances de la Ville...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

M. Pierre CASANOVA. - Est-ce qu'ils vont se dire : "Là, je vais soutenir des projets sélectionnés par la Ville" ?

Toutes ces raisons me conduisent à vous dire que, sauf amendement, nous voterons contre, mais que l'intention nous paraît tout à fait souhaitable.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER, pour cinq minutes maximum.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chère présidente du groupe GEP, mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris propose donc un premier pas vers la création d'un dispositif de financement participatif que vous avez décrit avec beaucoup de précision. Sa vocation serait de mettre en relation, d'une part, des acteurs privés porteurs de projets de transition écologique concernant Paris et, d'autre part, des Parisiennes et des Parisiens souhaitant orienter leur épargne vers de tels projets - pour celles et ceux qui bénéficient d'une épargne, cela a été souligné. Mais, même si la Banque de France projette, comme c'est indiqué dans l'exposé des motifs, une hausse de la thésaurisation des ménages, il ne faut tout de même pas oublier que nous sommes au milieu d'une crise terrible pour les plus modestes, y compris à Paris.

Vous le savez, la Ville de Paris est une ville leader dans la lutte contre le dérèglement climatique. Son Plan Climat a franchi un véritable cap en 2018 en fixant de nouveaux objectifs plus ambitieux car nécessaires pour mettre en œuvre l'accord de Paris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec plus de 500 mesures dans des domaines d'actions variés pour arriver à une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050, une ville qui serait donc adaptée aux aléas climatiques et résiliente face aux crises et aux chocs. Je veux mentionner également le travail d'Emmanuel GRÉGOIRE qui mène, avec d'autres adjointes et adjoints, un travail de construction d'un Plan local d'urbanisme bioclimatique. Vous connaissez, de manière générale, la détermination d'Anne HIDALGO sur le sujet. Elle la démontre tous les jours. "Faire respirer la ville", tout le monde s'en souvient, c'était l'un des engagements majeurs de la Maire de Paris, le premier de nos devoirs pour la cité.

Sur le principe, donc, pas de problème. Mais cette proposition soulève, me semble-t-il, deux questions. Il y a le "pourquoi", c'est-à-dire le financement participatif de la transition écologique, et le "comment", c'est-à-dire les éléments de méthode, notamment la garantie de la Ville - mon collègue CASANOVA l'a mentionnée - et la mise en place d'une commission.

Sur la transition écologique, nous sommes tout naturellement, pour le groupe Paris en commun, intéressés par toutes les solutions de financement participatif du bas carbone et de la transition écologique qui peuvent être trouvées. Mais je veux souligner que ces solutions de financement viendraient compléter des dispositifs existants, aussi bien les soutiens publics que les dispositifs de financement classiques, en particulier bancaires. Je pense, par exemple, au L.D.D.S. avec son taux de rendement de 0,5 %. Mais, à cette offre de placement, le dispositif qui est proposé dans la proposition de délibération ajoute la localisation des investissements à Paris. C'est un élément très intéressant. De plus, l'ambition pédagogique d'un dispositif qui pousse les Parisiennes et Parisiens à s'intéresser aux solutions concrètes qui permettent de réaliser la transition écologique est évidemment un élément très positif. En quelque sorte, cela ferait de ce dispositif un ajout à notre budget participatif tout à fait bienvenu.

En revanche, sur le fonctionnement de la plateforme, la question est moins simple, d'autant qu'il est notamment mentionné une garantie de la Ville. C'est une possibilité qu'il faut bien sûr interroger mais il faut aussi souligner que cela signifie concrètement que, pour des projets qui ne seraient pas fructueux, la Ville devrait compenser les pertes. Or, vous le savez, le coût de la crise sanitaire et sociale actuelle s'élève à plus d'un milliard d'euros pour Paris. Il s'agit donc de nous assurer que cette garantie soit bien étudiée pour qu'elle ne nous emmène pas plus loin que là où nous voudrions aller. De même, le choix des acteurs devra être réalisé dans les règles de l'art et du droit, qu'il s'agisse du gestionnaire de la plateforme ou de l'intermédiaire financier. On a des amendements du groupe "Indépendants et Progressistes", cher Alexis GOVCIYAN, sur le sujet. Cela devra d'ailleurs se faire avec des compétences appropriées au sein de la Ville. Bien sûr, je connais le grand talent des personnels de notre administration mais j'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit de compétences qui ne sont pas anodines. Il y a donc là un enjeu de ressources humaines critique pour la réussite du projet. J'ajoute que la plus grande transparence, comme c'est souligné dans l'exposé des motifs, devra pouvoir s'appliquer à ce dispositif.

Il conviendra enfin que ce dispositif comprenne une dimension sociale explicite et contribue à lutter contre les inégalités, par exemple, en favorisant les acteurs développant des projets vertueux à la fois pour le climat et pour des conditions de vie et de travail satisfaisantes. C'est ce que demande l'un des amendements du groupe Communiste et Citoyen, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

En résumé, nous souscrivons donc à l'idée d'adapter ici et maintenant une première intention sur ce projet, de donner du temps à l'échange entre nous, entre élus, au sein d'une commission créée à cet effet, avec la majorité, avec l'opposition. Je serai ravi d'y participer.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion, cher Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Je le fais en dix secondes en disant qu'il faudra du temps pour les expertises nécessaires afin de mener à bien ce projet de manière aussi responsable que possible et, très estimée Colombe, je vous cède la parole.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT que je vois en Webex.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris nous propose aujourd'hui de débattre de son projet de délibération dont l'objectif serait de créer un dispositif de financement participatif vers les citoyens. Ces quelques mots nous laissent présager plusieurs bonnes nouvelles. Tout d'abord, une fois n'est pas coutume depuis le début de cette mandature, le groupe Ecologiste décide de parler d'écologie, qui plus est pour promouvoir un dispositif d'intermédiation financière, une conversion soudaine au réalisme économique qui mérite d'être saluée.

Chaque fois que l'enjeu d'adapter notre ville au changement climatique le nécessite, nous avons pris, dans l'opposition, nos responsabilités. Je rappelle le vote à l'unanimité du Plan Climat en 2007, en 2012, puis du Plan Climat Energie en 2018 ou encore de la Stratégie de résilience en 2017, textes sur lesquels je suis intervenu au nom de notre groupe pour y apporter notre contribution constructive. De la même façon, nous avons soutenu et voté en 2015, sous la précédente mandature, la première proposition de délibération du groupe Ecologiste de création d'un fonds vert des villes et des collectivités pour accompagner la COP 21 et la solidarité internationale.

Si je m'en tiens à la synthèse présentée dans le bleu Climat du budget 2021, il aura fallu attendre novembre 2019 pour investir les premiers 8 millions d'euros en avril 2020 pour deux investissements complémentaires de 5 millions et 6,5 millions, si nous parlons du fonds vert "Paris Fonds Vert" doté de 150 millions, soit un total de moins de 20 millions d'euros et 13 % seulement de la dotation votée il y a près de trois ans. Pour une ville comme Paris qui regorge d'innovation et de P.M.E. dynamiques et en pointe sur ces sujets, c'est très en dessous de nos attentes et cela nécessite des compléments d'information.

La proposition de délibération que vous nous présentez aujourd'hui est bien différente, aussi bien dans son objectif que dans sa mise en œuvre qui relève au mieux d'une bonne intention, au pire de beaucoup d'amateurisme et de légèreté. Elle repose sur un triste constat : faute d'une politique budgétaire ambitieuse de la Ville sur ce type de financements, vous proposez la mobilisation de l'épargne des Parisiens par la création de ce dispositif. Lors de la discussion budgétaire 2021, je déplorais déjà les profondes lacunes du chapitre Environnement du bleu Climat. Je ne referai pas ici le débat budgétaire mais, en résumé, la Ville consacre pour cette soi-disant priorité planétaire, au cœur des promesses électorales de la dernière campagne municipale, 4 millions d'euros en fonctionnement sur un budget de plus de 8 milliards et 16 millions en investissement sur un budget total de 1,4 milliard - la démonstration par la preuve du gouffre qui existe entre l'affichage budgétaire et sa réalité !

Voilà donc la raison qui vous incite, bien naturellement, à promouvoir d'autres solutions de financement, notamment le financement participatif, sauf que celui-ci, sans aucun cadre précisé dans votre projet de délibération, n'a aucune existence possible en l'état.

Voici quelques questions restées sans réponse : quel type de projets voulez-vous promouvoir ? S'agit-il de projets non risqués ? Où est la preuve qu'ils ne trouvent pas un financement bancaire ? Comment sélectionner les porteurs de projets ? Comment assurer une adéquation entre les sommes prêtées par les épargnants et le montant des projets proposés ? Quel taux de rémunération et quelle garantie de risque ? Quelle sera l'appréciation par la Ville du taux d'intérêt par rapport au risque encouru ? Quel intermédiaire financier bénéficiant d'un agrément serait prêt à être partie prenante ? La Ville agira-t-elle comme banque ou comme garant ? Bref, beaucoup d'imprécisions.

Dernier point, qui n'est pas le moindre : l'existence déjà très concrète de plateformes de financement participatif, dites de "crowdfunding", qui apportent déjà des financements à de nombreux projets, comme le souligne encore un article du 9 avril dernier citant les fondateurs d'"Ulule" ou de "KissKissBankBank". Pour "Ulule", en 2020, 130 projets grand-parisiens sur des enjeux écologiques à échelle locale ont été financés. L'association "Agir pour l'environnement" a aussi intégré ce mode de financement à son modèle économique. Votre proposition aboutira donc paradoxalement à assécher les sources de financement de ces plateformes qui font leurs preuves, dont nous soutenons l'action et la démarche, et qui sont déjà organisées efficacement pour gérer ce financement participatif.

Et dans quel but ? Celui de flécher l'argent des Parisiens vers des dépenses prioritaires que devrait faire la Ville ? Jusqu'où, d'ailleurs, l'Exécutif municipal pourrait profiter d'étendre votre proposition à d'autres investissements. Dans une Ville rongée par l'indigence de sa gestion budgétaire, l'épargne des Parisiens sera-t-elle un jour mobilisée pour financer enfin un Plan Propreté, par exemple ? On voit d'ailleurs déjà, dans de nombreux arrondissements, la Ville de Paris tendant sa sébile aux conseils de quartier en leur demandant d'apporter leur obole au financement d'initiatives de solidarité.

Les Parisiens paient déjà très cher les choix budgétaires successifs de cette majorité par le poids de la dette et de l'augmentation de toutes les taxes et redevances, alors ne vous attaquez pas en plus à leur épargne, fruit de leur travail, dans les conditions actuelles aussi difficiles que nous connaissons.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette proposition de délibération dont nous contestons le fond comme la forme.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, cette proposition de délibération se fixe l'ambition de promouvoir la transition écologique et nous partageons évidemment largement cette ambition.

Le réchauffement climatique ne cesse de s'accroître. D'ailleurs, même en temps de Covid, alors que l'activité est ralentie, il menace l'humanité et la planète avec sa course effrénée au profit. L'urgence d'agir est toujours aussi forte.

Comme je me permets de le répéter souvent dans cette Assemblée, l'écologie sera sociale ou elle ne sera pas. Les objectifs sociaux et écologiques sont indissociables. Les pauvres sont bien souvent les premières victimes de la dégradation de l'environnement et l'acceptation des mesures écologiques, incontournables, ne pourra se faire par toutes et tous que si elles sont supportables socialement.

La lutte contre les inégalités sociales qui s'aggravent en cette période de crise ne peut être écartée de notre réflexion environnementale. Nous devons aborder deux fronts : fin du monde et fin du mois. Pendant que ceux qui étaient précaires hier ont basculé dans la pauvreté - je pense notamment aux étudiants -, d'autres n'ont pas subi de perte de revenus et ont vu leur épargne augmenter et même largement augmenter. L'épargne est d'ailleurs un révélateur assez criant et objectif des inégalités sociales. En 2016, l'Observatoire des inégalités pointait que l'épargne moyenne annuelle des 20 % de la population les plus pauvres se situait à 1.543 euros par an. A l'opposé, les 20 % les plus riches épargnent en moyenne 22.000...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cher Jean-Noël AQUA, je vous interromps, pardon...

Vous m'entendez, Jean-Noël ?

La liaison n'est pas extrêmement agréable et fluide. Peut-être que si vous bougez un peu la main pour éviter de coller le micro, ce sera plus simple, ou éventuellement coupez la caméra... C'est compliqué à suivre.

Non, le fond d'écran est magnifique !

M. Jean-Noël AQUA. - Merci !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mais peut-être utilise-t-il également de la bande passante, comme me le souffle Laurence GIRARD.

On réessaye, cher Jean-Noël AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA. - J'espère que vous m'entendez mieux. C'est bon ?

A l'opposé, les 20 % les plus riches avaient 22.800 euros chaque année d'épargne, soit 30 % de leurs revenus ou encore l'équivalent de l'ensemble des revenus annuels des 20 % les plus pauvres.

La proposition de délibération en question se propose donc de jouer sur cette épargne. Il nous semble essentiel de la teinter socialement et c'est le sens des amendements que nous avons proposés.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer à de nombreuses reprises dans ce Conseil la question des conditions de travail des salariés de l'énergie. Jusqu'ici, nous avons beaucoup de mal à être entendus sur le sujet. Vous le savez, le service public de l'énergie en France ne se contente pas d'organiser un système très peu carboné, vertueux écologiquement ; il garantit aussi aux agents des conditions d'emploi favorables et protectrices grâce aux statuts des I.E.G., industries électriques et gazières. Nous lutterons donc contre une tendance, notamment poussée par la droite avec le projet "Hercule", visant à casser le service public et les conditions sociales dans l'énergie. Le "dumping" social sur les conditions d'emploi ne peut pas être acceptable. C'est donc le sens de l'amendement que nous avons proposé afin de préciser que les projets soutenus le seront à condition que les salariés impliqués aient la garantie des statuts des I.E.G. C'est une avancée que j'apprécie.

Notre second amendement concerne la solidarité. Le fonds de solidarité pour le logement, le F.S.L., accorde des aides financières aux personnes en précarité énergétique. Il permet, comme vous le savez, à des familles

modestes de bénéficier de subventions pour payer leurs factures d'électricité ou de gaz. A Paris, ce dispositif est piloté et mis en œuvre par le C.A.S.-V.P. Si les fournisseurs d'énergie sont dans l'obligation évidemment légale de contribuer au F.S.L., certains comme E.D.F. vont bien au-delà de leurs obligations légales. D'autres opérateurs - et ils sont nombreux malheureusement - font un "dumping" de solidarité, si je peux me permettre ce néologisme, en ne contribuant qu'à minima à ce fonds. Il nous semble incontournable de ne financer que des projets qui s'engageraient explicitement volontairement à participer à cette solidarité, au-delà de leurs engagements sociaux. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nous insistons sur un point qui nous semble mériter d'être clarifié maintenant pour l'avenir, et il a déjà été abordé dans les précédentes interventions : le sujet de la garantie par la Ville des emprunts. Nous en avons parlé lors de la présentation à notre groupe. En tout cas, notre vote aujourd'hui n'engage pas notre vote futur sur la délibération. Nous voterions contre une future délibération du dispositif si la garantie de la Ville devait être maintenue dans le texte qui nous sera vraiment proposé. Car cette mesure questionne le rôle de la Ville. Est-il de garantir de l'épargne, alors que les investisseurs sont censés précisément être rémunérés en intérêts pour la prise de risque ? Avec ce dispositif, on proposerait d'avoir la rémunération sans le risque, avec la bonne conscience au passage.

La logique capitaliste de création de richesse du fait des revenus de patrimoine est incompatible par nature, en tout cas de mon point de vue, avec la recherche de l'intérêt général et la défense de la nature. Le rôle de la Ville de Paris doit être de ne pas jouer dans le "crowdfunding" mais de rester dans ses missions tout en permettant l'implication citoyenne souhaitée et la fluidité des processus.

Dans l'attente, donc, de ces réponses à ces questions, nous resterons quelque peu sur notre faim. Nous participerons aux réunions de travail et à l'élaboration de la future délibération, mais nous serons très attentifs au travail qui sera mené dans les mois à venir pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Vous aurez compris que notre vote aujourd'hui n'engagera pas un vote futur.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, et mes excuses à Louise Michel.

La parole est à Alexis GOVCIYAN, pour cinq minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente du groupe Ecologiste de Paris, mes chers collègues, vous nous proposez de voter aujourd'hui la création d'un dispositif de financement participatif pour des projets parisiens liés à la transition écologique. Il y a en effet beaucoup à faire en la matière.

Il y a plusieurs sujets dans plusieurs domaines, mais je voudrais prendre l'exemple du logement. Les particules fines altèrent la santé respiratoire et cardiovasculaire à Paris, et les Parisiens sont particulièrement exposés. Selon Airparif, la moitié de ces émissions à particules fines est due au secteur résidentiel, principalement au chauffage. L'enjeu est donc de taille, en termes de rénovation du parc résidentiel parisien. Sur le parc social, au rythme des rénovations Plan Climat de 4.000 à 5.000 logements, il faudrait attendre 2060 pour que l'intégralité du parc soit traitée. Malgré les aides publiques, la rénovation énergétique est encore trop lente au regard des enjeux écologiques et singulièrement de l'urgence climatique.

Votre proposition de délibération se place donc effectivement dans ce cadre et nous sommes bien entendu favorables à toutes les initiatives qui peuvent favoriser la transition écologique. Nous partageons la philosophie de votre proposition de délibération. Je remercie d'ailleurs mes collègues du groupe Ecologiste de Paris et, en premier lieu, Alice TIMSIT qui a pris le temps de nous préciser le contenu de cette proposition de délibération à l'occasion de la séance de la 8e Commission.

Toutefois, et nous avons eu l'occasion d'en discuter, nous émettons plusieurs réserves. Il nous semble en effet hasardeux de ne pas préciser aujourd'hui, dans cette proposition de délibération, le type de plateforme pour apporter ces projets. Le financement participatif est réglementé et seuls les intermédiaires agréés I.F.P., c'est-à-dire "intermédiaires en financement participatif", peuvent à la fois collecter les fonds des particuliers, mettre en place le prêt et rembourser les prêteurs, moyennant des taux d'intérêt dans la plupart des cas - et ce sera le cas. Même s'il s'agit de projets vertueux, vous n'êtes pas sans savoir qu'un prêteur attendra inévitablement un retour sur investissement.

Afin de crédibiliser votre proposition de délibération, nous vous soumettons ainsi dans un premier amendement de préciser que la Ville de Paris nouera un partenariat avec une plateforme déjà agréée I.F.P. C'est la seule solution qui vaille pour rendre ce projet juridiquement acceptable, sinon vous resterez dans le cadre des vœux pieux et des groupes de travail qui vont réfléchir. Je souhaite juste vous rappeler que nous sommes dans le cadre d'une proposition de délibération, et non pas dans l'examen d'un vœu présenté par un groupe. J'ajoute aussi tout simplement que l'idée du Crédit municipal que vous évoquez, tout comme les établissements bancaires ou mutuelles ou encore les sociétés coopératives, ne disposent pas en l'espèce de l'agrément à financement participatif. Elles ne pourront donc pas accompagner cette démarche et nous le regrettons.

Par ailleurs, nous souhaitons que les projets qui seront sélectionnés soient labellisés "financements participatifs de la croissance verte", tel que décrit par le Ministère de la Transition écologique afin, d'une part, d'assurer du sérieux des projets à financer et, d'autre part, de rassurer les prêteurs, même si, comme vous le souhaitez, la Ville garantira les emprunts.

Enfin, nous souhaitons dans un troisième amendement vous proposer de préciser que les porteurs de projets soient aussi bien des personnes morales - entreprises, associations, collectifs d'habitants - que des personnes physiques, l'objectif étant de s'adresser à un public le plus large possible et de financer des projets de toute taille.

Permettez-moi d'ajouter à mon propos une dernière réserve, liée au manque d'ouverture sur la Métropole et la Région. Se cantonner à des projets strictement parisiens réduit mécaniquement le spectre des opportunités alors qu'un outil à dimension métropolitaine ou régionale permettrait au contraire d'engager une démarche vertueuse pour tous. A titre d'exemple, ce dispositif pourrait permettre à des agriculteurs ou des éleveurs d'Ile-de-France qui rencontrent des difficultés à se financer sur le marché bancaire classique de pouvoir en bénéficier. Vous pouvez considérer cette proposition comme un amendement oral.

En conclusion, je voudrais dire que nous avons la conviction qu'il faut donner plus de corps à cette proposition de délibération et acter des bases plus solides. C'est le sens de nos trois amendements.

Mes chers collègues, j'ai entendu pendant les débats qu'il s'agissait d'ouvrir un débat, qu'il s'agissait d'une première intention, d'ouvrir un temps d'échanges, définir les contours du dispositif. Si tel était le cas, on ne devrait pas être aujourd'hui en train d'examiner une proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Déjà, je dirai que ces niches de délibération allouées aux groupes... En fait, ce n'est pas sérieux ! Ce n'est pas sérieux parce qu'on demande à chaque groupe de rédiger une proposition de délibération de son choix, à partir du moment où cela n'engage pas un centime de la Ville. Alors, forcément, on est soit sur des pré-pré-pré-vœux, donc des idées soumises au vote, mais pas sur une délibération !

Dans le Code général des collectivités territoriales, vous avez la possibilité de créer des commissions. A ce moment-là, ce serait plus sérieux. Créez une commission et, quand le sujet sera suffisamment creusé et abouti, à ce moment-là, une délibération pourra être soumise au vote. Mais on ne peut pas demander à des élus de voter quelque chose qui n'en est qu'à ses prémices et qui n'est de fait pas travaillé. Quel est l'avis de la Direction des Affaires juridiques ? Quel est l'avis du Crédit municipal de Paris ?

Moi, je ne comprends pas... Je pense que c'est un piège dans lequel, les groupes, majorité comme opposition, vous tombez. Vous êtes tout contents : vous allez avoir votre temps de gloire, votre proposition de délibération, mais c'est un piège parce qu'on ne vous permet pas de "bosser" le sujet avec l'ensemble des structures de la Ville pour que ce soit vraiment une délibération sérieuse !

Maintenant, sur les intentions, elles sont louables mais, franchement, attention ! Ce qu'il faut engager, c'est une bifurcation écologique. Vous dites que c'est la vision de l'économie et des finances des écologistes, attention ! La bifurcation écologique que nous devons engager ne peut pas dépendre de projets privés financés par le privé. Vous dites que c'est en complémentarité, j'entends, mais on sait que, par exemple, sur la gare d'Austerlitz, c'est 1 milliard d'euros qui va être mis, entre l'Etat et la Ville, pour un projet totalement anti-écologique. Là, on est en train de parler d'une proposition de délibération pour essayer de voir sur des projets...

Je trouve que l'on n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques quand on présente une proposition de délibération comme celle-là ! L'enjeu de repenser la ville face aux enjeux climatiques ne peut pas dépendre de cela.

Ensuite, c'est extrêmement flou ! Quelle est la base légale ? Dans quel cadre les projets sont-ils sélectionnés ? Quelle garantie par la Ville des emprunts ? Ce n'est pas à la Ville de payer, par exemple, les retours sur investissement.

Je ne prendrai pas part au vote et je vous alerte. Ces niches sont un piège ! Je ne trouve pas cela sérieux sur la forme. Quand on est conseiller de Paris, on doit voter sur des délibérations qui sont abouties et qui engagent la Ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je vais donner la parole à Paul SIMONDON, pour cinq minutes, et à Fatoumata KONÉ, pour deux minutes.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Merci au groupe Ecologiste de Paris pour cette proposition innovante qui vise à compléter les outils mis à la disposition des porteurs de projets qui souhaitent participer à la lutte contre la crise climatique et écologique avec ce système de financement participatif.

L'ampleur de la crise et l'adaptation de notre économie à cette crise climatique, bien sûr, demandent des choix politiques majeurs pour réussir la transition vers l'économie bas carbone et résiliente, des choix politiques nationaux et internationaux. C'est aussi un enjeu territorial, un défi que doivent relever nos collectivités car c'est bien dans les territoires que se matérialisent souvent les impacts du changement climatique et que se situent des leviers importants, capables de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ce que l'on appelle la finance verte a un rôle indispensable pour répondre à ces enjeux. Il faut trouver des financements pour les projets de transition. Il faut aussi - c'est un autre sujet - tarifer les financements pour les projets totalement liés aux énergies fossiles.

Parce que nous en avons conscience depuis plusieurs années, la Ville a déjà déployé des outils financiers au service de cette transition avec, sur les projets de la Ville, le recours à des émissions d'obligations vertes ou des obligations durables qui permettent le financement dans des conditions optimisées pour nos projets et, ensuite, un retour très précis auprès des investisseurs qui nous permettent de réaliser ces projets sur la réalité des engagements écologiques.

Nous nous sommes également engagés avec le fonds d'investissement "Paris Fonds Vert". Cher Jean-Didier BERTHAULT, il a été rendu possible par une évolution législative début 2017 et il a, depuis, réussi son tour de table à 160 millions d'euros, dont plus d'un tiers ont d'ores et déjà été investis dans des entreprises innovantes qui apportent des solutions technologiques de transition écologique. Nous pourrions en reparler, mais c'est bien un outil intéressant. Nous continuons avec d'autres collectivités à avoir notre lecture climatique du budget. Nous en reparlerons au moment du compte administratif. Et puis, nous réfléchissons à d'autres outils, celui par exemple de la coopérative carbone sur le modèle développé à La Rochelle pour avoir un outil de compensation carbone avec un impact territorial.

Le dispositif proposé dans cette proposition de délibération vient compléter cette palette, en l'occurrence en proposant à des projets privés de trouver des modes de financement participatif, de type "crowdfunding".

Alors, bien sûr, il y a de nombreux éléments à préciser. Je ne souhaite pas rentrer dans le débat sur le rôle de ces niches, de ces propositions de délibération, leur niveau de finalisation et d'étude par les services de la Ville. Le groupe Ecologiste nous propose à la fois une proposition de délibération très claire dans les intentions et posant les enjeux et, en même temps, une modalité de réflexion autour, avant d'avoir quelque chose de plus opérationnel. Ma foi, je la prends telle qu'elle est, et telle que cette proposition est formulée.

Je pense que l'intégralité des remarques des différents groupes - je ne prends aucune des remarques à la légère car certaines sont assez fondamentales et sont assez importantes - constitue quasiment l'ordre du jour du groupe de travail qui devra se réunir pour fixer, sur les différents points, les éléments techniques : la stabilisation juridique, ce qui est tout de même essentiel, le niveau de garantie aux épargnants, le complément avec les financements participatifs et les plateformes qui existent déjà, le complément avec les financements bancaires, le type de labellisation ou d'agrément du porteur de la plateforme, et le rôle précis de la Ville dans la sélection des projets. Tout cela pourra être débattu, ainsi que le niveau d'exposition de la Ville à un risque qu'il faudra, bien sûr, limiter à un niveau vraiment minimal.

Mais la délibération de mise en application pourra proposer des solutions, et c'est bien le groupe de travail qui se réunira sur ce sujet qui permettra de les trancher. Là-dessus, par rapport à la rédaction, je pense qu'il faudra une séquence de travail relativement efficace et ne pas trop se perdre entre différents types de comités.

C'est ce que je vous proposerai...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Sur le fond, je pense que ce projet pourra converger de manière très utile avec le projet de coopérative carbone, mais nous pourrions en reparler.

C'est donc pour ouvrir ce débat et s'avancer vers cette ambition que j'émettrai un avis favorable à la proposition de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ pour deux minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Tout d'abord, je voulais remercier tous les intervenants. Evidemment, en deux minutes, vous comprendrez que je ne serai pas en mesure de répondre à toutes les remarques et interrogations. Quand bien même, nous avons pris le temps d'échanger avec les groupes, donc j'espère que nos différents échanges ont tout de même permis de lever certains doutes et certaines interrogations.

Néanmoins, je voulais préciser que certaines personnes ont bien compris, et nous avons insisté sur ce point dans la proposition de délibération, le rôle déterminant de ce groupe de travail. Notre objectif est de proposer un dispositif collectif et participatif, c'est-à-dire que nous allons y travailler ensemble. C'est un groupe de travail pluriel, composé des élus de la majorité et de l'opposition, avec les adjoints concernés par le sujet et, je l'espère, des citoyens. À travers ce groupe de travail, nous allons pouvoir discuter et déterminer le cadre global de ce dispositif.

Ensuite, je veux dire que je suis quand même assez surprise des remarques. En fait, on ne propose pas vraiment un dispositif si novateur que cela. Nous l'avons précisé : il existe déjà dans d'autres villes. Nous vous avons d'ailleurs cité un exemple, que je vais reciter ici : la Région Centre-Val de Loire a lancé en début d'année un dispositif assez similaire à celui-ci et il fonctionne très bien. Je pense vraiment qu'une ville comme Paris y gagnerait de proposer un dispositif comme celui-ci à l'ensemble des Parisiens, soucieux de contribuer au développement de projets de transition écologique ou solidaire qui ont un sens et un impact réel sur la ville. Je pense que c'est important, donc j'espère que nous y travaillerons ensemble dans ce fameux groupe de travail.

Ensuite, je voudrais dire à M. BERTHAULT que je suis un peu désolée de réaliser que, nous l'avons tous ressenti, il y a un climat assez délétère depuis le début de ce Conseil de Paris. Je suis vraiment désolée qu'il se traduise comme cela dans les votes. Je trouve que la position du groupe Changer Paris est assez politicienne. Je le regrette, et c'est la raison pour laquelle je ne vais pas essayer de répondre à ses remarques et interrogations car je ne pense pas qu'elles portent réellement sur le fond du dispositif.

Pardon, je vois que j'ai déjà dépassé mon temps de parole.

Nous sommes en tout cas à votre disposition pour continuer à échanger sur le dispositif. J'espère que tout le monde participera à ce groupe de travail pour faire en sorte que, comme pour l'O.F.S. qui avait été proposé par les écologistes en 2017 par une proposition de délibération qui ressemblait énormément...

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - J'espère qu'on finira par aboutir à un dispositif qui aura du sens pour la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix l'ensemble des amendements. J'ai cru comprendre dans les propos de Paul SIMONDON qu'il y avait un avis défavorable sur les amendements n^{os} 113, 114 et 115, un avis favorable sur l'amendement n° 118, de même que sur l'amendement n° 119, et un avis favorable sur la proposition de délibération.

Je mets aux voix, au scrutin public, l'amendement n° 113, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le scrutin.

L'amendement n° 113 est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, l'amendement n° 114, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est sur le point d'être ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le scrutin.

L'amendement n° 114 est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, l'amendement n° 115, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le scrutin.

L'amendement n° 115 est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, l'amendement n° 118, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le scrutin, merci beaucoup.

L'amendement n° 118 est adopté.

Je mets aux voix, au scrutin public, l'amendement n° 119, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le scrutin.

L'amendement n° 119 est adopté.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de délibération GEP 1, amendée, avec un avis favorable de l'Exécutif, cela a été dit.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Cela ne bouge plus. Je vous propose de clore le scrutin.

La proposition de délibération GEP 1, amendée, est adoptée.

2021 DVD 8 - Ligne de bus de quartier Brancion-Commerce (15e). - Avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence d'I.D.F.M.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons retourner aux travaux de la 3e Commission et examiner le projet de délibération DVD 8 : ligne de bus de quartier Brancion-Commerce. C'est l'avenant n° 1 à la convention de délégation de compétences d'I.D.F. Mobilités.

La parole sera successivement à M. Grégory CANAL, M. Florian SITBON et Mme Aminata NIAKATÉ.

M. CANAL, pour cinq minutes maximum.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après sept ans d'exploitation, la ligne de bus Brancion-Commerce est un véritable succès pour le 15e arrondissement.

C'est tout d'abord un succès écologique puisque je rappelle quand même qu'elle s'appuie sur une flotte totalement électrique. C'est aussi un vrai succès parce qu'il répond parfaitement aux besoins des usagers. Il dessert, par exemple, les zones les plus denses du 15e arrondissement, le sud du 15e arrondissement singulièrement. Il dessert aussi l'ensemble des équipements publics indispensables à la vie de nos concitoyens dans le 15e : la mairie d'arrondissement, la maison des associations, les écoles, les crèches, une douzaine d'établissements scolaires, la médiathèque Yourcenar. Il est aussi utile parce qu'il est tout à fait souple et flexible, à telle enseigne d'ailleurs que, pour faire suite à des demandes répétées de la part des habitants du 15e, nous avons rajouté en 2017 deux arrêts complémentaires : l'un à l'Institut Pasteur, le second au Parc des expositions de la Porte de Versailles.

Malgré cette satisfaction générale et le fait d'être largement plébiscitée dans la mesure où cette ligne assure l'interconnexion avec la R.A.T.P. et le métro, il n'en demeure pas moins que son modèle économique est fragile puisque, initialement, c'est une cible de 400.000 usagers qui était attendue. Or, il faut bien le reconnaître, nous n'en atteignons que péniblement la moitié : à peu près 200.000 usagers en moyenne par an, le pic ayant été atteint en 2018 avec 208.000 passagers. C'est beaucoup trop peu pour l'équilibre économique de cette liaison qui est un service public et qui mérite toute notre attention, en tout cas en raison des subventions de fonctionnement que les contribuables parisiens fournissent chaque année.

C'est la raison pour laquelle, et d'ailleurs on peut en remercier l'Exécutif parisien, cet avenant va permettre à ce service public de continuer jusqu'à la fin du marché, c'est-à-dire en 2024, avec deux contraintes malheureusement. La première est une réduction de la plage horaire d'intervention de ce service public, qui va donc passer de 20 heures 30 à 20 heures. La seconde est l'augmentation du temps de passage entre chaque bus, passant de 15 à 20 minutes.

Ces deux contraintes nous paraissent tout à fait supportables et soutenables vis-à-vis des usagers car l'essentiel de son activité se situe en pleine journée. En plus, tous les acteurs ont joué le jeu, que ce soit le S.T.I.F., la Mairie de Paris, la mairie d'arrondissement et évidemment les habitants du 15e, pour accepter ces "modus vivendi".

Cette situation doit tout de même nous interroger sur la pérennité de ce dispositif. Comme je le disais tout à l'heure, en réalité, le prestataire bénéficie quoi qu'il arrive de cette subvention de fonctionnement chaque année, sans qu'il ne soit intéressé à ce modèle économique. C'est la raison pour laquelle il ne s'investit peut-être pas suffisamment ou, en tout cas, peut-être pas de la meilleure manière dans cet équilibre économique. Peut-être au bénéfice du renouvellement du marché en 2024, il convient de s'interroger pour adosser cette subvention de fonctionnement à la fréquentation réelle de cette ligne. En mettant cette contrainte dans le marché public, on pourrait ainsi inciter les prestataires candidats à jouer le jeu de manière beaucoup plus active afin d'obtenir des communications partenariales, singulièrement avec la R.A.T.P. Je rappelle par exemple que, dans les arrêts de bus R.A.T.P., il n'y a absolument pas d'affiche de la traverse. Celle-ci ne fait pas l'objet d'une visibilité suffisamment forte. Il faudrait que la R.A.T.P. se "mouille" pour en faire la valorisation.

De la même manière, il ne serait pas non plus inopportun que les équipements publics, que les établissements publics mais aussi, pourquoi pas, les commerçants soient incités à faire de la promotion de ce service public local de proximité.

Au passage, et pour finir mon propos, je voudrais quand même indiquer que cette ligne de desserte a été réalisée parce que, précisément, nous avons perdu des arrêts de bus à cause de la mise en place du tramway. Nous avons perdu deux tiers d'arrêts de bus complémentaires. C'est aussi l'une des raisons qui nous inciterait peut-être, dans le prochain renouvellement, à nous interroger sur la possibilité de mettre en place une seconde traverse afin d'assurer une plus grande diversité de passage et un plus grand nombre de dessertes dans le 15e au bénéfice de tous les habitants.

Merci, Madame le Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

La parole est à Florian SITBON pour cinq minutes maximum.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, suite aux propos de Grégory CANAL, on peut toujours faire plus, faire une deuxième traverse, mais on va déjà essayer de pérenniser celle-là.

Comme il a été bien dit, la traverse est un très bel outil, malheureusement pas assez exploité. En effet, les 413.000 voyages estimés en 2012 n'ont pas été atteints et seul un maximum de 208.000 voyages a été constaté en 2018. La traverse permet un transport en commun supplémentaire dans le 15e arrondissement sur un axe transverse, peu utilisé par les autres transports en commun.

Face à ces chiffres en baisse, la décision aurait pu être d'arrêter ce service. C'est le choix heureusement inverse qui est fait par la Ville et c'est une excellente nouvelle. La Ville de Paris a donc fait le choix de maintenir ce service de qualité et l'offre la plus large possible de transports en commun proposée aux habitants et habitantes du 15e. L'amplitude horaire et la fréquence de passage sont certes réduites, mais la traverse continue et continuera de circuler dans nos rues, ce qui est une bonne nouvelle pour toutes et pour tous.

Comme il a été dit, et je m'associe à cette demande, ce service pourrait bénéficier de manière favorable d'une nouvelle campagne de communication afin de le faire mieux connaître par les habitantes et les habitants.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, qui est connectée...

Je vous vois parler, mais je ne vous entends pas encore.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Est-ce que vous m'entendez ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - On vous entend et on monte le son. Allez-y.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lors de la création de la traverse Brancion-Commerce dans le 15e arrondissement, la Ville de Paris avait obtenu une subvention d'Ile-de-France Mobilités sur la base d'une estimation de la fréquentation de cette traverse. Nous comprenons qu'il y a aujourd'hui un écart important entre cette estimation et la réalité des chiffres de sa fréquentation, ce qui explique cet ajustement à la baisse de la participation d'Ile-de-France Mobilités.

Si je comprends la situation, je regrette cependant ce désengagement financier car qui dit baisse du financement, dit également réduction de l'offre de service. Cela s'est d'ores et déjà traduit dans les faits, dès 2019 : lors de la mandature précédente, la baisse de la fréquence de passage avait déjà eu lieu, ainsi que la baisse de l'amplitude horaire dans un souci d'optimisation financière. Cette réduction de service a été conservée lors du renouvellement du marché en 2020.

À l'époque, il me semble que l'Exécutif s'était d'ailleurs montré peu désireux de conserver les traverses et les écologistes avaient dû batailler fermement pour préserver les traverses. Nous avons alors consenti à une évolution du service pour trouver un équilibre entre enjeux de dessertes et enjeux économiques pour "in fine" sauvegarder les traverses.

C'est dans ce contexte et cette recherche d'équilibre que nous voterons ce projet de délibération qui traduit en quelque sorte cette survie des traverses à laquelle nous avons fortement contribué, et acte à tout le moins celle de la traverse Brancion-Commerce jusque 2024, comme le propose l'avenant soumis à notre examen.

Je terminerai mon propos en vous indiquant que je crains cependant que la baisse de l'amplitude horaire et de la fréquence ne compromette que plus avant la fréquentation de la traverse Brancion-Commerce. On passe de 15 à 20 minutes d'attente entre deux passages, ce qui est très long quand on vient de manquer le bus et qu'il faut attendre le suivant.

Peut-être qu'un tracé ajusté et surtout une communication plus optimale pourraient permettre une meilleure fréquentation de la traverse, et de toutes les traverses d'ailleurs, qui restent essentielles à Paris pour désenclaver les

quartiers les moins desservis par les transports en commun, comme c'est le cas dans le Sud du 15^e arrondissement. Préservons nos traverses.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues, et merci encore pour l'ensemble de ces interventions qui montrent à quel point les transports collectifs de proximité, voire ici d'ultra-proximité, restent un sujet essentiel pour notre Conseil et je m'en réjouis.

Ces bus de quartier ou traverses apportent en effet un service complémentaire à l'offre de mobilité, notamment dans des quartiers peu ou mal desservis. Elles s'adressent principalement à des publics souvent seniors qui rencontrent des difficultés pour se déplacer et qui trouvent là un transport facilement accessible, pratique et très faiblement émetteur de microparticules, vous l'avez souligné.

Ces traverses, il y en a cinq sur tout le territoire parisien et elles ont été l'objet de nombreux débats ces dernières années. Leur fréquentation plus faible que prévu, comme vous l'avez tous noté, leurs coûts pour notre collectivité dans un territoire où, je le rappelle, l'offre de mobilité est sans commune mesure par rapport au territoire national et même européen, tout cela a suscité des débats sur l'avenir et l'optimisation de cette offre de proximité avec un souci, partagé par l'ensemble de notre Conseil, de la pérennisation du service de bus de quartier là où nous en avons besoin.

Cet avenant soumis au vote de notre Conseil aujourd'hui entérine l'aménagement des horaires réalisés au précédent mandat : une réduction de l'amplitude horaire de 30 minutes le soir et une fréquence de passage augmentée à 20 minutes. Cela nous permet à la fois de garantir ce service municipal essentiel auquel nous sommes attachés, et vos trois interventions nous le confirment, et d'intégrer des contraintes budgétaires plus dures par une réduction des coûts pour notre Ville de presque 90.000 euros par an.

Enfin, j'ai entendu la proposition de campagne de communication, que nous allons étudier. Ensuite, pour la suite, post-2024, nous aurons l'occasion, avec l'ensemble des élus et notamment des élus du 15^e arrondissement, d'échanger sur le futur cadre contractuel de l'exploitation de cette traverse.

Je crois ici que nous avons une solution de compromis et de responsabilité. Je remercie d'ailleurs toutes les parties prenantes d'y avoir participé de manière extrêmement constructive et je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération qui pérennise, encore une fois, un service municipal de mobilité extrêmement important.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement, pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Oui, très rapide. Comme le dit M. BELLARD, c'est une solution de compromis que nous avons acceptée, les uns et les autres, en toute responsabilité.

Je voudrais vraiment insister, premièrement, sur la nécessité de maintenir cette traverse qui circule dans un secteur où il n'y a pas de maillage de transports en commun et où il y a pas mal d'établissements, comme cela a été rappelé par d'autres orateurs. Si la fréquentation n'est pas au rendez-vous, c'est aussi et peut-être surtout parce que, comme l'ont dit les trois orateurs, il n'y a pas de campagne de communication, il n'y a pas d'informations suffisantes. La R.A.T.P. n'en fait pas du tout, de surcroît. À la Ville aussi d'en faire. En tout cas, que l'on donne la possibilité à la société des Cars Dominique, l'attributaire de ce marché, de faire de la communication et qu'elle le fasse à ses frais d'ailleurs - et la Ville peut aussi en rajouter, bien sûr.

Deuxièmement, surtout, il faudrait que cette société soit intéressée par l'augmentation de son trafic, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, étant donné que la subvention est la même quel que soit le nombre de voyageurs transportés chaque année. Je pense que c'est vraiment important et j'avais d'ailleurs demandé dans les mandatures précédentes, lorsqu'il y a eu le renouvellement du marché, que l'on intègre un intéressement, en quelque sorte, pour la société. C'est à mon avis la seule façon de pouvoir développer le trafic car, évidemment, la diminution de l'amplitude horaire et du passage, comme l'a dit une des oratrices, ne va pas améliorer les choses.

Je crois que nous sommes à un moment de compromis. C'est très bien et merci à la Ville de maintenir cette navette et peut-être même d'en envisager une autre, le 15^e étant plus grand que Bordeaux.

Mais surtout, dans les prochains contrats passés, que l'on puisse ensemble déterminer de nouvelles modalités qui permettront la pérennité et l'amélioration du réseau de cette navette.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DVD 8.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le scrutin.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 8).

2021 DVD 34 - Valorisation des véhicules abandonnés en fourrières. Convention provisoire de retrait-destruction.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la saturation des fourrières parisiennes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 34 qui concerne la valorisation des véhicules abandonnés en fourrière, convention provisoire de retrait-destruction, ainsi que le vœu n° 55.

La parole est à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est vrai que nous reprenons nos débats, chacun dans un rôle peut-être différent, sur la fourrière. Différent parce que le statut de ces fourrières a changé, ainsi que les fonctions des uns et des autres.

Mais ce n'est pas à vous, Madame la Maire, que je rappellerai que, avant 2018, la gestion des fourrières et des sociétés d'enlèvement par la Préfecture de police était bien imparfaite. Nous l'avons dénoncé, l'un et l'autre. Mes critiques étaient sévères, c'est vrai, mais toujours justes et objectives, bien sûr, par définition. Sévères, mais confirmées par la Cour des comptes, voire par le Préfet de police de l'époque.

Cependant, nous n'avons jamais été confrontés, à cette époque, à l'incident qui conduit à l'examen de ce projet de délibération et au vœu qui l'accompagne et qui sera présenté par mon collègue Nicolas JEANNETÉ. Il s'agit là d'un élément tout à fait nouveau : l'impossibilité d'enlever un certain nombre de véhicules en infraction en raison d'une erreur juridique commise par la Mairie de Paris et qui rend impossible, en tout cas jusqu'à ce projet de délibération, la destruction des véhicules abandonnés remisés en fourrière. Cela provoque donc une impossibilité de ces fourrières pour accueillir de nouveaux véhicules faute de places se libérant à cette fin.

Cette saturation est due à un article contesté et annulé par le tribunal administratif de la nouvelle convention avec deux entreprises par la société de destruction de véhicules qui a été évincée par la Ville. Je comprends bien que l'on change de société, ce n'est pas le sujet, mais je trouve que cela commence à faire beaucoup d'erreurs juridiques dans les contrats passés par la Ville. Nous avons tous en tête un certain nombre d'exemples fameux que, par charité, je ne citerai pas, et qui commencent à coûter cher, voire très cher à la Ville de Paris.

Le résultat concret, c'est que des enlèvements ne peuvent plus être effectués. Mon collègue Nicolas JEANNETÉ insistera sur ce point. C'est quand même du jamais vu !

Cela m'amène d'ailleurs aussi à réitérer une demande récurrente de ma part, et qui sera développée par Nicolas JEANNETÉ : un bilan de ces fourrières. Il serait intéressant qu'il y ait aussi, dans le bilan demandé dans le vœu qui sera présenté, une comparaison avec la situation "ante", lorsque cette compétence était exercée par la Préfecture de police, afin que l'on voie comment cela évolue et où nous en sommes. Nous n'avons aucun élément de mesure dans nos arrondissements. En tant que maire, il est très gênant de ne pas connaître la situation des enlèvements, les motifs, les horaires, les secteurs, pour développer une politique des déplacements et des transports.

Il me semble que nous avons droit à cette transparence et que les Parisiens ont le droit de savoir.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais en effet proposer à M. JEANNETÉ de présenter le vœu n° 55.

David BELLARD répondra.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Comme le dit M. le Maire Philippe GOUJON, de nombreux commissariats de police et notamment le commissariat central du 15^e arrondissement nous signalent une saturation des fourrières, à tel point qu'il n'est à ce jour plus possible - plus possible ! - d'enlever, et donc de placer en fourrière à la fois des véhicules irrégulièrement stationnés sur des espaces privés, notamment devant des entrées de parkings privés, par exemple, ou même des véhicules volés ou abandonnés, et donc laissés là dans l'espace public - des voitures que l'on appelle souvent des voitures ventouses.

Réponse de la Ville de Paris aux différents commissariats : nos fourrières sont pleines, il n'y a plus aucune place disponible dans les parcs de la Ville et cette situation est appelée à durer. Je rappelle, comme Philippe GOUJON, que la Ville de Paris gère ses fourrières depuis le 1er janvier 2018.

Nous demandons donc bien évidemment le rétablissement du bon fonctionnement de ces fourrières dans les plus brefs délais. Nous demandons également un bilan de gestion des fourrières depuis ce transfert de compétences en 2018 : un bilan tous les six mois, par exemple, sur le nombre de véhicules enlevés, sur les motifs des enlèvements, sur les horaires des enlèvements, et bien sûr un bilan budgétaire sur ces fourrières.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Comme vous le savez, depuis janvier 2018, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, ce n'est plus la Préfecture de police, mais la Ville qui gère les fourrières.

Les véhicules en stationnement gênant ou prolongé retirés des rues de Paris sont emmenés dans des préfourrières où 95 % des propriétaires viennent les chercher dans les trois jours. Les 5 % de véhicules qui ne sont pas récupérés rapidement sont alors envoyés dans l'une des quatre fourrières parisiennes : Courneuve, Bonneuil-sur-Marne, Charléty ou Chevaleret. Ces véhicules ne sont pas toujours récupérés par leurs propriétaires. La Ville vend alors les épaves à des casseurs qui doivent récupérer les pièces en bon état pour en faire des pièces détachées avant destruction.

Ce projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui a pour objet l'adoption de deux conventions provisoires d'enlèvement et de destruction de véhicules dans les fourrières. En effet, la délibération DVD 35 entérinait les nouvelles conventions permettant à la Ville de percevoir une contrepartie financière intéressante. Celles-ci ont été, vous l'avez rappelé, attaquées en justice par les sociétés non retenues. La Ville s'est pourvue en cassation auprès du Conseil d'Etat. La procédure est en cours, je ne peux pas m'étendre sur le sujet mais je peux vous dire que la procédure de mise en concurrence, elle, a été identique à celle de la Préfecture de police, à ceci près que nous avons souhaité en faire la publicité pour assurer une libre concurrence. Il apparaît que les deux sociétés évincées avaient une convention avec la Préfecture de police depuis de très nombreuses années, alors que la société retenue est une nouvelle venue et nous versera des sommes plus importantes du fait de la valorisation des pièces détachées.

Dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat, il vous est proposé ici une convention provisoire de six mois renouvelables qui permettra de désengorger les fourrières et qui permettrait d'engranger des recettes de l'ordre de 3 millions d'euros.

Enfin, pour répondre à votre vœu, Monsieur JEANNETÉ, je vous informe que le bilan des fourrières, depuis le transfert à la Ville, est en cours de finalisation et pourra être présenté lors d'une prochaine commission, répondant à la fois à votre vœu et à vos demandes répétées, Monsieur le Maire, lors de nos discussions et nos échanges de la 3e Commission.

Je peux d'ores et déjà vous dire qu'en 2018 et 2019 - je ne compte pas 2020 qui a été une année particulière avec deux mois de fermeture des fourrières - on comptait en moyenne 156.000 entrées en préfourrières. 96 % des véhicules ont été amenés pour stationnement gênant, les 4 % restant concernant des véhicules stationnés depuis plus de sept jours ou des véhicules enlevés sur réquisition des forces de l'ordre.

Quant au bon fonctionnement des fourrières, il pourra être rétabli dès validation de ces conventions provisoires. C'est pourquoi je vous invite évidemment à voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je comprends que votre avis sur le vœu, Monsieur BELLIARD, est une demande de retrait ou un avis favorable ?

Les deux auraient pu s'entendre, en vous écoutant.

Tu ne sais plus, d'accord... Eh bien je ne peux pas savoir pour toi...

Disons qu'il a été répondu aux questions posées par M. JEANNETÉ. Enfin, moi, j'essaye de suivre les débats !

M. David BELLIARD, adjoint. - Comme nous avons déjà apporté une réponse, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur JEANNETÉ...

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je retire mon vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Et je vous en remercie.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DVD 34.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le scrutin.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 34).

2021 DVD 38 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (241.597,71 euros).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 38 : indemnisation amiable de différents tiers.

La parole est à M. JEANNETÉ, puis à Mme IBLED.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame le Maire.

Sans vouloir polémiquer, Monsieur BELLARD, je pense que, sur ce projet de délibération, il faudra sérieusement réfléchir à augmenter le budget de travaux et d'entretien de la voirie. Je rappelle que ce montant a chuté de 14 % au budget 2021.

Pour prendre comme exemple notre arrondissement, le 15e, le plus gros arrondissement de Paris - 240.000 habitants, l'équivalent de la ville de Bordeaux -, j'en discutais hier soir avec notre adjoint à la voirie, Jean-Yves PINET, le budget de travaux et d'entretien de la voirie est de 1.366.000 euros pour 150 kilomètres de voies, et donc 300 kilomètres de trottoirs. Pour vous donner un exemple précis, la rénovation du tapis d'une partie du boulevard Pasteur représente à elle seule 490.000 euros, soit déjà un tiers du budget englouti dans la seule rénovation d'un tapis d'une partie d'un boulevard.

Alors, je sais parallèlement, Monsieur BELLARD, que vous faites beaucoup d'efforts, notamment sur les nids-de-poule, puisque vous nous attribuez dans le 15e, à nous seuls, un cinquième du budget total de la Ville de Paris sur les nids-de-poule. Je vous en remercie mais je crois qu'il y a encore beaucoup de nids-de-poule dans la capitale.

D'ailleurs, les chiffres des accidents sont en hausse. Dans le contexte de la pandémie et d'une baisse inédite de la mortalité routière au niveau national à cause du confinement et du ralentissement des activités, à Paris c'est tout le contraire. Le nombre de tués sur les voies, sur les routes, a augmenté de 21 % en 2020 : 45 tués en 2020 contre 34 en 2019. La majorité d'entre eux sont des piétons : 15 piétons tués. Quant aux accidents de vélo, n'en parlons même pas ! Le nombre de cyclistes tués ou blessés dans un accident de la route est en hausse à Paris de 35 %.

Alors, vous allez me répondre qu'il n'y a jamais eu autant de cyclistes à Paris. Je m'en réjouis et j'en fais partie, mais je peux aussi vous répondre qu'il n'y a jamais eu autant de nids-de-poule à Paris, de trottoirs défoncés et encombrés, de feux tricolores bricolés, de travaux jamais terminés. Mais je ne veux pas polémiquer davantage sur le hashtag "SaccageParis".

Il est temps, Monsieur BELLARD, de se reprendre en main.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, chaque mois revient cette petite musique des montants que nous votons pour indemniser les Parisiennes et les Parisiens des dommages accidentels qui incombent à la Ville de Paris.

Je note que, chaque mois, ce montant est plus élevé que le mois précédent. Nous sommes, en trois Conseils, à près de 650.000 euros déjà versés en indemnités. Ces accidents relèvent de carences de la Ville dans l'entretien de la voirie. On ne compte plus les chaussées déformées, les trottoirs abîmés, les nids-de-poule ou les travaux mal organisés qui rendent difficile la circulation des piétons dans Paris.

N'oublions pas que le premier mode de transport à Paris est la marche à pied. Or il s'avère parfois que la rue est devenue un parcours semé d'embûches. Il est de notre responsabilité et de votre responsabilité, Madame la Maire, de prendre soin de tous les Parisiens et Parisiennes, et donc des piétons. Sur la dernière mandature, ce type de dommages a triplé. Il n'y a pas de secret : moins d'investissement dans l'entretien de la voirie génère inévitablement plus d'accidents.

Je voulais savoir quelle était votre stratégie sur cette mandature pour inverser la tendance et si vous aviez décidé, éventuellement, de déléguer cette compétence aux maires d'arrondissement qui connaissent par cœur leurs territoires, et donc seraient plus à même de traiter ces sujets avec efficacité et réactivité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme à chaque Conseil, nous sommes amenés à voter un certain nombre d'indemnités amiables, ici à hauteur de 241.597 euros. Ces indemnités permettent de dédommager les personnes victimes d'accidents du fait d'un défaut sur la voie publique. Nous avons, je crois, bien compris que vous souhaitiez faire de ce projet de délibération un objet de polémique récurrente.

Je tiens toutefois à apporter quelques éléments concrets. D'abord, tout simplement, il a toujours existé dans la capitale, comme pour toute collectivité, des mécanismes permettant ce type d'indemnité à l'amiable. Gauche, droite, Paris a été et est encore une ville dense où plus de 4 millions de personnes, hors période Covid bien sûr, transitent quotidiennement. Les causes d'accident sont donc infinies.

Toutefois, doit-on s'en satisfaire ? Eh bien non ! C'est la raison pour laquelle des efforts uniques sont déployés pour améliorer l'entretien de nos chaussées, que des travaux de réfection et de transformation de nos rues et de nos trottoirs sont menés. Des éléments vous ont été donnés tout le long de ce Conseil, notamment lors des questions d'actualité par mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, tant sur les moyens importants que nous y consacrons, moyens qui vont s'amplifier, que sur l'organisation.

La territorialisation, Madame IBLED, cela vous a peut-être échappé, se traduira par donner plus de pouvoir au niveau local, et notamment aux maires d'arrondissement. La territorialisation ou encore les démarches quartiers que nous avons initiées avec Christophe NAJDOVSKI et Jacques BAUDRIER, qui a la lourde charge de les piloter, répondent à notre volonté de rendre plus efficiente, plus efficace et plus en lien avec les réalités ultra-locales du travail que nous effectuons pour améliorer le cadre de vie et la sécurité dans l'espace public.

Enfin, la politique que nous menons, de réduire la place de la voiture et de transformation de l'espace public, vise aussi à sécuriser et à apaiser l'espace public. Je crois que, sur ce sujet, nous nous rejoignons puisque nous créons des espaces et un cadre moins accidentogène.

J'en profite, pour terminer mon propos, pour remercier ici les agents de la Ville qui se mobilisent malgré des conditions de travail extrêmement difficiles avec le contexte sanitaire qui est celui que nous connaissons aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DVD 38.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le scrutin.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 38).

2021 DVD 44 - Aménagements de voirie en faveur de l'accessibilité des points d'arrêt des bus. Demande de subventions auprès d'Ile-de France Mobilités.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 44 : aménagement de voirie en faveur de l'accessibilité des points d'arrêt des bus et demande de subventions auprès d'"I.D.F. Mobilités".

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, qui est en Webex, puis à Lamia EL AARAJE.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, chers collègues, en l'absence d'accessibilité du réseau principal de transports en commun que forment le métro et le R.E.R., le bus est le mode de déplacement privilégié par les personnes à mobilité réduite.

Trop souvent, l'accessibilité n'est envisagée que sous l'angle des usagers en fauteuil roulant. C'est une part importante mais pas exclusive des P.M.R. On considère qu'un usager sur trois des transports en commun est en réalité une personne à mobilité réduite : les personnes avec un handicap sensoriel ou cognitif, les seniors, les parents avec poussette, les touristes avec une valise ou encore les personnes touchées par une infirmité temporaire.

Je sais que, sous l'impulsion d'Ile-de-France Mobilités, les opérateurs travaillent à améliorer l'accessibilité pour tous les publics. Ainsi, une étude va être conduite pour rendre accessible la ligne 6 du métro, chose qui paraissait encore inenvisageable il y a quelques années.

Le réseau de bus à Paris est certifié accessible aux usagers en fauteuil roulant. Au fil des projets, comme ceux dont il est ici question, les arrêts de bus sont adaptés pour faciliter le déploiement des plateformes et ainsi permettre l'entrée et la sortie des usagers à fauteuil roulant.

Ceci mérite toutefois d'être relativisé, et c'est l'objet de mon intervention : en effet, les bus peinent souvent à accoster à chaque arrêt en raison des innombrables travaux qui se tiennent à Paris ou de l'engorgement de la

chaussée par des stationnements illicites. La création de pistes cyclables provisoires n'a pas suffisamment pris en compte la nécessité de la parfaite accessibilité au réseau de bus. Par conséquent, des sections entières de lignes ne sont aujourd'hui plus accessibles. Les personnes à mobilité réduite doivent alors renoncer au bus, sous peine de voir leur trajet déjà fatigant être rallongé.

Aussi je souhaiterais connaître (?) pour comprendre les services concernés, afin que l'accessibilité de la voirie soit garantie de manière permanente par une meilleure prise en compte de l'impact des travaux par exemple.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération DVD 44 qu'il nous est proposé de voter ici concerne l'accessibilité de nos transports en commun et plus particulièrement de nos lignes de bus.

Comme l'a évoqué ma collègue précédemment, si cela devait encore être démontré, il s'agit d'un enjeu évidemment majeur pour toutes les habitantes et habitants de notre ville capitale pour accéder à l'égalité réelle. On ne parle pas uniquement des personnes à mobilité réduite et je pense qu'il est effectivement important de rappeler, comme l'a fait ma collègue précédemment. Même si elles sont évidemment les principales concernées, globalement, l'accessibilité universelle aux transports, c'est-à-dire à tout un chacun et à toutes les périodes de la vie, ne concerne pas uniquement les personnes à mobilité réduite.

Ainsi, rendre accessibles les transports, c'est se battre pour les familles se déplaçant avec leurs enfants dans des poussettes, pour les personnes âgées ayant des difficultés pour se déplacer, les personnes ayant des infirmités temporaires, mais aussi les mal-voyants et non-voyants, les sourds et malentendants...

L'accessibilité, c'est simplifier la vie de publics parfois fragiles, l'un des sens même de l'action publique. C'est aussi un combat pour l'égalité face à la mobilité, et donc la justice sociale.

Avant d'aller plus loin, laissez-moi, chers collègues, vous donner quelques chiffres. Nous sommes encore aujourd'hui trop loin de nos objectifs. Si la Régie autonome des transports publics prétend sur son site internet que 100 % des lignes de bus parisiennes sont accessibles, nous pouvons dire aujourd'hui que la situation est loin d'être aussi évidente. Elle est nettement plus compliquée. En effet, beaucoup de lignes ne permettent la montée et la descente du bus avec rampe qu'à certains arrêts, ce qui implique donc à ces personnes fragiles de modifier leur trajet, et donc de parfois devoir marcher beaucoup plus ou tout simplement de ne pas pouvoir emprunter ce service public qu'est le transport. La situation est d'autant plus compliquée à Paris puisque nos transports souterrains ne sont encore que trop peu accessibles, voire pas du tout. Il s'agit donc, vous le comprendrez, d'un enjeu central de la politique que nous souhaitons mener au sein du groupe Paris en commun autour de notre Maire, Anne HIDALGO.

Au-delà de la seule question du nombre d'arrêts pouvant permettre de déployer la rampe que ce projet de délibération va permettre d'élargir à un grand nombre de lignes parisiennes à l'horizon 2023, ce qui est une grande avancée pour tous les publics visés, nous devons aussi constater une réelle difficulté d'accès dans les lignes ayant déjà connu ces travaux.

Je vais prendre un exemple très concret. En tant qu'élue du 20e, je peux constater que la ligne 26, qui va de Nation à la gare Saint-Lazare, pourtant censée être accessible, l'est beaucoup moins dans les faits, voire quasiment pas, notamment sur certaines portions. Je pense notamment à la rue des Pyrénées. Les chauffeurs ne peuvent pas toujours s'arrêter et déployer la rampe, du fait d'incivilités telles que les stationnements en double-file que nous dénonçons ou parce qu'ils ne respectent parfois pas la volonté de marquer l'arrêt demandé.

Face à ces situations, nous devons absolument pouvoir promouvoir l'accessibilité effective des lignes, et cela passe aussi par la sensibilisation des personnels qui travaillent sur ces lignes de bus, pour ne laisser personne au bord de la route. Je sais combien la R.A.T.P., pour avoir eu l'occasion d'en échanger avec eux, est engagée sur ces sujets.

Il faut aussi aller un peu plus loin sur la visibilité que l'on donne aux lignes déjà accessibles. Il n'est en effet pas toujours très clair de savoir si telle ligne, tel arrêt permettra l'utilisation de la rampe.

En tant que présidente, par ailleurs, de la 3e Commission qui travaille entre autres sur ces enjeux, je souhaite que l'on puisse avoir la possibilité - nous l'avons évoqué durant nos travaux - de réauditionner la R.A.T.P. pour avoir davantage de détails sur les différentes lignes désormais accessibles et celles qui le seront à l'avenir. Cela pourrait passer, par exemple, par des affichages améliorés, mais aussi par une plus grande visibilité sur les applis de transports urbains à Paris.

Je souhaite également revenir, et je conclurai sur ce point, sur un sujet essentiel concernant l'accessibilité des lignes de bus. Les personnes en situation de handicap sont représentées de manière plus importante dans les quartiers de l'Est parisien. Je me base sur les données publiées récemment par l'APUR. Le 20e et le 19e sont les deux arrondissements dans lesquels, en proportion, les personnes en situation de handicap sont présentes de façon

plus importante qu'ailleurs. Je souhaite donc porter en notre assemblée une demande sur la mise en accessibilité des stations de bus puisque nous n'avons pas aujourd'hui de regard. Il y a, semble-t-il, 1.000 stations concernées mais on ne connaît pas leur répartition à l'échelle parisienne. Je souhaite que cette répartition puisse se faire sous la forme d'une péréquation pour prendre en compte la réalité de nos territoires.

Il est donc crucial que ces travaux, que ce projet de délibération va permettre de lancer, puissent débiter le plus rapidement possible dans nos arrondissements de l'Est parisien, donc le 19e et le 20e, et que le nombre de stations adaptées soit également corrélé à notre réalité territoriale puisque les publics concernés y sont les plus représentés.

Pour conclure, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD, je voudrais tout de même vous féliciter de l'avancée que représente ce projet de délibération qui permettra demain à tout un chacun, partout dans Paris, je l'espère...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

Mme Lamia EL AARAJE. - ... de pouvoir accéder au service public essentiel qu'est le transport, tout en mettant l'accent sur les quartiers qui en ont le plus besoin, à savoir l'Est parisien.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, voilà un sujet qui nous rassemble, celui de la mise en accessibilité des arrêts de bus. Comme vous le savez, et vous l'avez d'ailleurs rappelé dans vos deux interventions, nous avons encore beaucoup à faire pour rendre notre ville et les transports plus accessibles. Je sais que mon collègue Jacques GALVANI y travaille beaucoup.

C'est dans cette optique d'une ville plus inclusive que nous vous proposons de voter ce projet de délibération visant à solliciter auprès d'Ile-de-France Mobilités une subvention de l'ordre de 70 % du montant alloué à la mise en conformité de l'ensemble des lignes de bus fin 2023, pour un montant total de 7 millions d'euros.

Cette mise aux normes portera donc sur les points d'arrêt de bus et nécessitera des interventions relativement lourdes sur près, vous l'avez rappelé, de 1.000 arrêts sur les 3.000 que compte le territoire parisien. Cela impactera 165 lignes de bus, 37 lignes de Noctilien et les deux lignes desservant Roissy et Orly.

Un diagnostic détaillé a été établi par la DVD, ligne par ligne, afin d'établir une typologie des arrêts de bus, des travaux envisagés, ainsi que de leur degré de priorité : 1.120 arrêts ont ainsi été diagnostiqués. Les travaux sont en instruction pour 189 d'entre eux. Les premières interventions sont prévues courant avril et mai pour 22 arrêts sur les lignes 26, 27, 28, 31 et 69. Je vous communiquerai les informations complémentaires dès qu'elles me seront transmises afin que nous puissions partager le déroulé et le rétroplanning de l'ensemble des travaux.

Enfin, une petite réaction sur les aménagements cyclables réalisés. Ils ont bénéficié d'aménagements et d'organisations spécifiques pour justement garantir l'accessibilité notamment des transports en commun et des bus. Les services de la DVD sont, je le sais, toujours très ouverts aux remontées des problèmes sur ce sujet, effectuées par les élus d'arrondissement pour trouver d'éventuelles solutions lorsqu'effectivement on rencontre un certain nombre de problèmes à l'usage.

Je vous invite, pour terminer, à voter ce projet de délibération qui nous engage à rendre Paris plus accessible.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DVD 44.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Merci, je vous propose de clore le scrutin.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 44).

2021 SG 19 - Avis sur les projets d'arrêtés des communes limitrophes de la Ville de Paris instaurant une zone à faibles émissions.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération SG 19. C'est un avis sur les projets d'arrêtés des communes limitrophes de la Ville de Paris instaurant une Z.F.E.

La parole sera successivement à M. Geoffroy BOULARD, Mme Agnès EVREN, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-Noël AQUA, Mme Danielle SIMONNET, Mme Maud GATEL, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jean-Philippe GILLET.

M. JEANNETÉ se retire ? C'est bien noté, merci.

La parole est donc à Geoffroy BOULARD, pour cinq minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, la zone à faibles émissions est le symbole de l'ambition portée par la Métropole du Grand Paris, qui agit sur un vaste territoire en concertation avec les élus locaux, les maires, pour répondre à des problématiques qui se posent à grande échelle.

La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre n'a de sens que si elle implique collectivement nos communes, au-delà de leurs propres frontières. Des mesures différenciées en matière de circulation dans chaque ville n'auraient aucun sens et seraient d'ailleurs totalement contre-productives. La lutte contre le réchauffement climatique est donc une formidable opportunité que nous avons pour nous rassembler sous l'égide de la Métropole du Grand Paris, dont l'action se veut incitative et pédagogique pour une meilleure adhésion.

La deuxième étape de cette Z.F.E., sur laquelle nous nous engageons par le biais de ce projet de délibération, est d'ailleurs sollicitée, mais surtout approuvée par 77 % des Franciliens et Franciliennes concernés par cette mesure. La Z.F.E. a été pensée pour encourager la circulation des véhicules les plus propres afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques qui causent près de 6.600 décès chaque année dans le seul périmètre de la Métropole du Grand Paris.

À compter du 1^{er} juin 2021, la circulation sera donc restreinte pour les véhicules Crit'air 4 et 5 et non classés en semaine, de 8 heures à 20 heures, ce qui correspond aux véhicules diesel d'avant 2006 et aux véhicules essence d'avant 1997. Il est important de rappeler les années. Cette zone à faibles émissions n'a pas vocation à punir certains automobilistes, mais bien à inciter et à encourager le développement d'un parc plus propre et moins polluant.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, il est possible pour un particulier de déposer un dossier unique de demande de subventions auprès de l'Etat, de la Métropole du Grand Paris, qui permet de bénéficier d'une aide allant jusqu'à 19.000 euros pour l'achat d'un véhicule propre neuf, qu'il soit hybride, électrique, hydrogène ou G.N.V. et jusqu'à 12.000 euros pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion. Je veux saluer l'action de mon collègue Daniel GUIRAUD à cette occasion.

Inciter et non pas sanctionner, voilà la méthode proposée par la Métropole du Grand Paris. Je tiens à saluer le travail remarquable effectué par le président Patrick OLLIER, sans qui la Z.F.E. n'aurait pas vu le jour. Cette nouvelle étape de la Z.F.E. permettra de réduire les émissions de polluants à l'intérieur de l'A86 en faisant diminuer de 50.000 le nombre de personnes exposées à des niveaux d'oxyde d'azote supérieur à la valeur limite annuelle.

Voilà pourquoi nous agissons aujourd'hui, au niveau métropolitain, dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Agnès EVREN, qui est en ligne.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie.

L'amélioration de la qualité de l'air que respirent les Parisiens et les Franciliens répond à un impératif de santé publique.

Je rappelle, mais cela a déjà été fait par mon collègue Geoffroy BOULARD, les enjeux : 400.000 personnes respirent toujours un air très pollué sur le territoire de la Métropole du Grand Paris et 6.600 décès prématurés sont à déplorer. Le trafic routier a été identifié comme la cause principale de cette pollution à particules fines, devançant le secteur résidentiel et le recours au chauffage.

La pertinence d'une zone à faibles émissions ne fait donc plus débat aujourd'hui, mais ce ne fut pas le cas à ses débuts. Je le rappelle : dès juillet 2017, Paris a décidé de faire cavalier seul, limitant l'impact et la légitimité d'une Z.F.E. circonscrite intra-muros et reportant ainsi la pollution aux communes de la petite couronne. Il en va pourtant des particules fines comme du nuage de Tchernobyl : elles ne s'arrêtent pas aux frontières du périphérique.

Cette absence de concertation avec les maires des communes alentour - symptomatique, je dois le dire, de la gestion d'Anne HIDALGO - a fort heureusement pris fin deux ans plus tard, en juillet 2019, avec la mise en place d'une zone à faibles émissions métropolitaine grâce à l'action de Patrick OLLIER. Celle-ci regroupe aujourd'hui 79 communes et 5,6 millions d'habitants situés à l'intérieur de l'A86.

Il aura donc fallu toute la force de persuasion des maires LR de la Métropole du Grand Paris - je salue d'ailleurs mon collègue Daniel-Georges COURTOIS, conseiller métropolitain délégué - pour parvenir à gommer l'aspect punitif initial de cette politique écologique qui menaçait de faire peser sur les ménages un coût et des contraintes trop fortes, sans tenir compte du contexte social. Les élus métropolitains ont ainsi desserré l'étau budgétaire des propriétaires de véhicule diesel en conditionnant la signature des arrêtés municipaux préalables à leur adhésion à la

Z.F.E. métropolitaine à la réévaluation significative des aides de l'Etat permettant aux Franciliens concernés de changer de véhicule.

La mobilisation des collectivités territoriales en faveur du pouvoir d'achat des Franciliens ne s'est pas réduite, il faut le rappeler, à solliciter un effort accru de l'Etat. Nombre d'entre elles proposent également des aides à la conversion. C'est le cas de la Métropole du Grand Paris qui octroie, sous conditions de ressources, jusqu'à 6.000 euros de prime au renouvellement pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion propre en remplacement d'un véhicule diesel immatriculé avant 2011 ou d'un véhicule essence immatriculé avant 2006.

Le pragmatisme des élus locaux, leur connaissance de la sociologie de leurs territoires auront donc évité un naufrage et permis une adhésion unanime. Cette intelligence collective a également facilité la vie des Franciliens en instaurant un guichet unique centralisant les demandes de primes de l'Etat à la conversion et d'aides de la Métropole du Grand Paris.

Une nouvelle étape sera donc franchie au 1er juin 2021 grâce au Plan Climat Air Energie de la Métropole du Grand Paris qui prévoit d'étendre les restrictions de circulation aux véhicules classés Crit'air 4. Du lundi au vendredi, de 8 heures à 20 heures, hors jours fériés, les deux-roues motorisés et véhicules légers concernés ne pourront plus rouler au sein du périmètre de l'A86, autoroute exclue.

Ces interdictions liées à la vignette Crit'air 4 étaient déjà en vigueur dans Paris intra-muros depuis 2019 mais en excluaient le périphérique et les deux bois parisiens. Cette logique d'entre-soi, caractéristique de la Maire de Paris, n'aura pas résisté au sens des responsabilités des élus locaux. Ainsi, 11 % du parc immatriculé de la Z.F.E. métropolitaine, soit 269.200 véhicules, seront donc sous le coup des restrictions de circulation.

Les bénéfices attendus sur la santé sont considérables avec 5 % de réduction des oxydes d'azote, 3 % de diminution des particules fines et 4 % de baisse des PM2,5. Ce sont donc 17.890 années de vie gagnées et 50.000 habitants de la Métropole qui ne seront plus exposés à des niveaux d'oxyde d'azote dépassant les valeurs limites européennes, selon les chiffres avancés par l'APUR.

Aussi, afin d'accompagner le déploiement de cet outil de promotion de la transition écologique, et donc de l'amélioration de la santé des habitants de la Métropole, nous nous réjouissons, avec notre groupe et avec Rachida DATI, de soutenir l'avis favorable aux arrêtés des communes limitrophes instaurant ces nouvelles mesures restrictives de la Z.F.E.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération poursuit la mise en place d'une zone à faibles émissions des véhicules automobiles en partenariat avec la Métropole du Grand Paris. Il fait suite au volontarisme de notre majorité et, en particulier, d'Anne HIDALGO, en début de notre précédent mandat.

Je me souviens d'ailleurs - j'étais élu lors du précédent mandat - des cris d'orfraie de nos collègues de droite, Rachida DATI, Geoffroy BOULARD et autres, farouchement opposés à l'époque, comme sur les voies sur berges d'ailleurs, comme lors des votes de leurs amis à l'Assemblée nationale en faveur du lobby diesel. Or nous n'avons pas attendu leur impulsion. L'important, c'est l'intérêt des Franciliens. J'apprécie donc la conversion, excusez-moi du terme, de ces élus à notre action.

Une nouvelle étape de cette Z.F.E. va voir le jour. Dès le mois de juin 2021, de nouvelles restrictions importantes seront mises en place avec l'application de la Z.F.E. à l'intérieur de l'A86, avec des restrictions de circulation des véhicules de Crit'air 4 et 5 en semaine, du lundi matin au vendredi soir.

La lutte contre la pollution atmosphérique est un enjeu majeur de santé publique, nous l'avons répété. C'est aussi un enjeu de justice sociale tant ce sont les plus pauvres qui sont les plus exposés à la pollution. Ce sont les Franciliens les moins aisés qui habitent dans les logements jouxtant les zones les plus exposées à la pollution atmosphérique, ainsi qu'à la pollution sonore - ne la négligeons pas - aux conséquences délétères notamment sur les enfants et sur le parcours scolaire, comme cela a été révélé par de nombreuses études. Ce sont aussi elles et eux, les Franciliennes et les Franciliens, qui subissent le plus fort les pollutions dans le cadre...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Jean-Noël AQUA, pardon, je me permets de vous interrompre. Il faut vraiment couper la vidéo parce que la liaison est désagréable. Ce n'était pas la faute de Louise Michel, finalement ; je crois que c'est juste celle de la vidéo.

M. Jean-Noël AQUA. - Je pense que cela devait être le kit mains-libres, excusez-moi.

Je disais qu'il y a urgence à agir de façon réglementaire et sociale, de façon contraignante et incitative. Je m'étonne, en ce sens, de voir dans ce projet de délibération et ces arrêtés que les véhicules des services publics puissent faire l'objet de dérogation. Si des exemptions marginales peuvent être compréhensibles, les institutions

publiques et les entreprises publiques doivent être pionnières en matière d'achat de véhicules propres par souci d'exemplarité, mais également par souci d'efficacité. Ces acteurs économiques disposent en effet de carnets de commandes susceptibles d'inciter les constructeurs à accélérer le développement et la démocratisation de technologies innovantes et peu polluantes. La commande publique de certains véhicules innovants pourrait alors, à terme, bénéficier à tous les utilisateurs et faciliter la démocratisation de l'accès à des véhicules peu polluants.

Il est à la fois souhaitable d'étendre la Z.F.E. et, en même temps, de créer les conditions pour qu'elle soit acceptable socialement. La crise du Covid et les crises économiques et sociales qui en découlent, des deux côtés d'ailleurs du périphérique, nous poussent à considérer la question sociale avec acuité. Les aides actuelles pour l'achat de véhicules Crit'air 1 ne sont pas suffisantes pour que les ménages concernés, en particulier les plus modestes, puissent procéder au remplacement de leur véhicule. Le reste à charge demeure bien trop important. Il faut des mesures complémentaires pour aider celles et ceux - infirmiers, infirmières, éboueurs, caissiers, chauffeurs de bus - qui prennent leur véhicule au quotidien pour leurs activités essentielles afin qu'ils puissent respecter la Z.F.E. et pouvoir continuer à travailler. Nous demandons donc la mise en place de prêts à 0 % et nous invitons tous les habitants favorables à cette proposition à la porter dans les consultations sur la Z.F.E. organisées sur ce sujet à l'échelle métropolitaine.

Il faut également améliorer les transports collectifs pour que la voiture individuelle, fût-elle électrique, ne soit pas la seule option, en particulier pour les longs trajets quotidiens de beaucoup de métropolitains. Nous constatons sur ce point des retards récurrents dans le développement des transports publics en Ile-de-France. La prolongation au nord de la ligne 14 a eu quatre ans de retard sur le planning prévu. Les habitants d'Aubervilliers qui subissent depuis de nombreuses années les désagréments liés au chantier de construction d'une station de métro voient son ouverture sans cesse repoussée. Ce n'est pas acceptable. Ils vont aujourd'hui devoir se plier à cette nouvelle réglementation, sans pour autant bénéficier du nouveau service tant attendu. Nous ne pouvons pas prévoir les restrictions d'un côté sans développer les solutions alternatives de l'autre. Dans le même temps, le chantier du Charles-de-Gaulle Express reprend déjà, comme on l'a vu le mois dernier, avec des abattages d'arbres porte de la Chapelle, alors même que nous attendons toujours le jugement sur le fond du tribunal sur la conformité du projet à l'intérêt général, notamment au regard des obligations environnementales.

Il y a urgence à stopper ce projet porté par la droite pour réorienter les crédits vers l'accélération du développement des transports du quotidien.

Je l'ai dit et je le redis : l'écologie sera sociale ou elle ne sera pas.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Même si ce projet de délibération est avant tout technique, il y a des choses qui méritent d'être rappelées.

La pollution tue. Aujourd'hui, un rapport de Santé publique France rappelle que ce sont pas moins de 40.000 personnes qui décèdent chaque année à cause de la pollution, soit 7 % de la mortalité totale. Sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris, ce serait 6.600 personnes qui décèderaient chaque année de la pollution et cette même étude indique que le confinement l'an passé aurait évité 2.300 décès grâce aux effets de long terme positifs notamment sur les pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, ce qui est la démonstration par la preuve de la nécessité de diminuer l'exposition aux PM10 et PM2,5, ainsi qu'au dioxyde d'azote, notamment dus aux transports.

Cette idée n'est pas neuve mais se concrétise, et je me porte en faux contre Jean-Noël AQUA, puisque cette idée qui, à l'époque, s'appelait Z.A.P.A. a été portée par Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET dès 2014. Elle prévoyait d'interdire, dès 2017, les véhicules des normes inférieures à Euro 5 et Euro 6 en 2020, c'est-à-dire être plus en avance que ce que nous faisons aujourd'hui.

Cette Z.F.E. ne vise pas à établir une zone sans voitures, mais bien à accélérer le renouvellement du parc de véhicules selon un calendrier progressif. C'est une nouvelle étape qui s'ouvrira en juin 2021, avec l'interdiction de la circulation en journée des véhicules Crit'air 4 et antérieurs. Pour Paris, cela concernera désormais le périphérique.

L'impérieuse nécessité de soutenir la dédiésélisation du parc doit s'accompagner d'aides aux propriétaires de voitures diesel et thermiques pour que la nécessaire lutte contre les gaz à effet de serre ne pèse pas sur le pouvoir d'achat des ménages. C'est ce qui est prévu par l'Etat à travers la prime à la conversion, ainsi que par les collectivités, et cela a été encore renforcé la semaine dernière grâce au vote, dans le cadre de l'examen du projet de loi Climat, d'un certain nombre de dispositions.

L'aide à la conversion pourra désormais être utilisée pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, l'achat d'un vélo-cargo, mais également l'achat d'un véhicule lourd équipé de détecteurs d'angles morts. Je voulais m'arrêter sur ce point pour insister sur la nécessité pour la Ville de renforcer sa communication en la matière : on le sait, 10 % des accidents mortels de piétons et 8 % des décès de cyclistes sont dus à un angle mort. Ce dispositif est donc essentiel. Je compte donc sur la Ville de Paris pour insister sur la communication sur ce dispositif.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Mille excuses à Danielle SIMONNET, dont j'ai zappé l'intervention.

Danielle SIMONNET donc, puis Sylvain RAIFAUD qui terminera ce tour d'interventions.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais vous êtes tout excusée !

Jean-Noël AQUA disait : "L'écologie sera sociale ou ne sera pas." On connaît aussi un autre slogan : "Fin du monde, fin du mois : même combat !" Cela montre l'impérieuse nécessité de prendre la problématique sociale et la problématique écologique ensemble, parce que cela va de pair.

Justement, sur la zone à faibles émissions, nous avons un souci. On voit bien l'enjeu extrêmement important de santé publique : il faut à tout prix réduire les concentrations en polluants car ce serait 6.600 vies que l'on pourrait sauver puisque l'agence Santé publique France estime à 6.600 le nombre de décès prématurés par an causés par les polluants issus principalement du trafic routier.

La Z.F.E. prévoit en juin 2021, à l'intérieur de l'A86, de nouvelles restrictions intégrant les véhicules classés Crit'air 4. On aura la sortie du diesel en 2024 et l'objectif 100 % de véhicules propres en 2030.

Je voudrais quand même montrer trois arguments qui me semblent importants pour alimenter le débat.

Premièrement, ce sont les Franciliens les plus modestes qui vont se retrouver confrontés à une difficulté pour changer de véhicule et les aides à la conversion seront insuffisantes pour leur permettre de le faire. Par ailleurs, vous savez comme moi qu'une vieille voiture peut se réparer, peut se "bidouiller". Quand vous avez une voiture neuve électrique, avec beaucoup d'électronique, vous ne pouvez pas vous approprier le savoir-faire et cela pénalise d'autant plus les plus modestes.

Deuxièmement, changer de voiture, est-ce écologique ? Il faut savoir que c'est une énergie consommée pour créer de nouvelles voitures, qui participent par ailleurs à l'obsolescence. Il faut aussi réinterroger le concept même de voiture propre. Une voiture propre, cela n'existe pas ! Les moteurs électriques fonctionnent avec des métaux rares ; les batteries, avec du lithium. Les voitures propres, cela n'existe pas. Il faut aussi rompre avec le mythe de la voiture individuelle. Tant que l'on sera sur le mythe de la possession de la voiture individuelle, on sera sur un modèle qui ne peut pas fonctionner et répondre aux enjeux climatiques et sociaux.

Troisièmement, il faudrait penser une écologie bien plus radicale et s'attaquer à la racine du problème. C'est cela, l'écologie radicale ! Aujourd'hui, la pollution est engendrée par un aménagement du territoire complètement aberrant. Je le dis et je le redis : notre objectif et notre impératif sur la question écologique sont de la lier à la question sociale.

L'impératif doit être de penser l'aménagement du territoire pour réduire les distances domicile-travail subies. Elles augmentent - ce sont des études de l'I.N.S.E.E. qui le montrent - ces dernières années dans la Région Ile-de-France et amènent à des distances toujours plus importantes entre le domicile et l'emploi. Pourquoi ? A Paris, vous avez par exemple une politique d'attractivité du territoire libérale qui pousse à augmenter le nombre d'emplois de manière bien supérieure à la population active occupée. Résultat : fatalement, un million de personnes viennent à Paris pour travailler alors que l'on pourrait relocaliser l'emploi et l'activité économique là où elle fait défaut.

Deuxièmement, une politique en faveur du logement social là où il est défaillant. A Paris, il y avait 36 % d'ouvriers et employés en 2001. On était à 25 % en 2015, on doit être aujourd'hui à 20 %. On a donc fatalement un problème : celles et ceux qui travaillent à Paris, les premiers de corvée, ne peuvent pas vivre à Paris. L'impératif serait donc de recréer beaucoup plus de logements sociaux, et du vrai logement social, en P.L.A. -I. et PLUS, à Paris pour y répondre.

Troisième levier, faire une véritable politique, bien plus ambitieuse, en termes de transports en commun et de circulations douces. Pour cela, il faut assumer de l'investissement public. Au lieu de faire cela, avec la Z.F.E., on pense que la réponse à cet enjeu écologique et de santé publique est simplement de pénaliser les plus pauvres qui, soi-disant, pollueraient plus. Je rappelle un rapport très important d'Oxfam montrant que ce sont les riches qui polluent bien plus que les pauvres. D'ailleurs, ils polluent de plus en plus. Cette étude révèle que 10 % des Européens les plus riches sont responsables de plus d'un quart - 27 % ! - des émissions de l'Union européenne, soit autant que la moitié la plus pauvre de la population européenne. Ils ont augmenté leurs émissions bien plus fortement, quand les catégories plus populaires ont au contraire baissé, de près d'un quart, leurs émissions.

Alors, vous le comprenez, ce projet de délibération n'est pas à la hauteur du problème...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

Mme Danielle SIMONNET. - Une dernière phrase : quand on voit le scandale, et on y reviendra, du projet de la gare d'Austerlitz, on fait justement l'inverse ! En gare d'Austerlitz, on va faire des emplois, du bureau, au lieu de faire du logement !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, je suis en salle Webex.

Je voudrais commencer par me réjouir d'une prise de conscience très largement partagée dans notre Assemblée d'un fait qui a été longtemps ignoré sous le prisme des impératifs économiques : la pollution tue !

Je vais donc redire, pour la quatrième fois, ce chiffre : 6.600 décès prématurés par an dans la Métropole, du fait de la pollution atmosphérique. En 2020 et 2021, nous pouvons y ajouter de nombreux décès liés à la Covid-19, maladie provoquée par un coronavirus respiratoire mais aggravée par la pollution de l'air qui constitue une comorbidité fatale dans près de 20 % des cas en France. Selon l'ADEME, l'exposition aux particules fines PM2,5 réduit de huit mois l'espérance de vie. L'Organisation mondiale de la santé estime, quant à elle, que les particules PM10 sont responsables de 6 % des morts prématurées en France. Or ces particules sont, pour la moitié d'entre elles, émises par le trafic routier.

Il y a donc urgence à agir avec détermination pour réduire la circulation automobile, particulièrement celle des véhicules les plus anciens, les plus lourds et les plus polluants. La zone à faibles émissions de l'agglomération parisienne n'est plus une option, mais une urgence. Mais la réussite de la zone à faibles émissions nécessite trois conditions indispensables.

Premièrement, la Z.F.E. doit être métropolitaine et c'est l'étape que nous nous apprêtons à franchir. Sans surprise, les zones les plus exposées à la pollution atmosphérique jouxtent le périphérique. La diminution de la circulation sur cet axe et la réduction de la présence des véhicules les plus polluants sont donc essentielles. Nous nous réjouissons bien évidemment que la Métropole du Grand Paris, à la gouvernance de laquelle notre groupe Ecologiste, social et citoyen contribue activement, se positionne résolument pour faire en sorte que la zone à faibles émissions soit étendue à l'ensemble des communes situées à l'intérieur de l'A86 avec l'objectif d'un parc roulant 100 % propre à l'horizon 2030. Nous soutenons bien évidemment, à ce titre, les projets d'arrêtés soumis à notre Assemblée par ce projet de délibération.

Deuxième condition : la Z.F.E. doit être solidaire. Cela a été dit avant moi. Cela veut dire que les familles et les professionnels doivent être accompagnés pour changer de véhicule, mais aussi pour changer de comportement face aux déplacements. La mise en place de la Z.F.E. ne saurait se traduire par le simple remplacement du parc actuel de véhicules par des véhicules propres. Le soutien de l'Etat et des collectivités ne peut pas se limiter à une aide à la conversion qui va surtout bénéficier aux plus riches. Les mécanismes de microcrédits, de prêts à taux zéro doivent venir compléter le dispositif de soutien. Les professionnels doivent être accompagnés très activement pour ne pas ajouter des charges insoutenables à des entreprises déjà fragilisées par la crise sanitaire.

Troisièmement, la Z.F.E. doit s'accompagner de transformations structurelles significatives dans les habitudes de déplacement. Nous devons poursuivre le développement des pistes cyclables sécurisées, accompagner la transformation des métiers de la logistique, développer les navettes locales, mais aussi engager la "démobilité", c'est-à-dire rééquilibrer la métropole pour réduire les déplacements pendulaires et encourager le télétravail, même à l'issue de la crise sanitaire, pour celles et ceux qui le peuvent.

Enfin, la réussite de la Z.F.E. passera par son respect. Il s'agit de la mise en place des contrôles nécessaires pour faire en sorte que la limitation des véhicules polluants soit bien respectée. Sur ce sujet, j'ai une question : la presse s'est fait l'écho du calendrier proposé par le Gouvernement mais nous avons entendu de nombreuses dates, entre 2021 et 2023, pour la mise en place des contrôles. Monsieur l'adjoint, cher David BELLARD y voyez-vous plus clair que nous, compte tenu de vos échanges avec le Gouvernement ?

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à tous les intervenants.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants sur cette question essentielle de la zone à faibles émissions. D'ailleurs, je me réjouis que nous ayons aujourd'hui ce projet de délibération parce qu'il vient après un travail et des batailles politiques intenses. Contrairement à ce qui a été dit par certains de mes collègues de l'opposition, ce projet de délibération est aujourd'hui permis parce que Paris, oui, a été précurseur dans la mise en place de la Z.F.E. Oui, c'est grâce à cette action volontariste, d'ailleurs contre les élus de droite.

Qui soutenait, il y a encore quelques années, les lobbys de l'automobile ? La droite !

Qui soutenait les lobbys du diesel qui nous ont fait perdre tant de temps dans cette politique de dédiésélisation du parc automobile ? C'était la droite !

Et qui nous a opposé une bataille politique onirique lorsque nous avons voulu fermer les berges de Seine qui, aujourd'hui, sont un succès ? C'est encore vous !

C'est grâce à cette politique, c'est parce que nous avons résisté à cette opposition qu'aujourd'hui nous pouvons avoir un projet de délibération, et j'en suis très heureux, qui semble nous réunir dans un apaisement. Car oui, il y a des problèmes sanitaires et ce dispositif répond à des enjeux de santé publique.

Je reviens sur le projet de délibération. D'abord, la zone à faibles émissions métropolitaine déployée, comme cela a été rappelé, à l'intérieur de l'A86 connaîtra, le 1er juin prochain, une nouvelle étape avec des restrictions intégrant désormais les véhicules classés Crit'air 4, conformément au Plan Climat Air Energie de la Métropole du Grand Paris qui coordonne le projet et pour laquelle la Mairie, notre ville et nos élus sont parties prenantes. Dans ce contexte, conformément à la loi, plusieurs communes limitrophes de la ville consultent pour avis le Conseil de Paris sur leurs projets d'arrêtés. C'est l'objet de ce projet de délibération. De son côté, la Ville a également récemment saisi pour avis l'ensemble des communes limitrophes sur son propre projet d'arrêté.

Vous connaissez, et cela a été rappelé, les enjeux sanitaires de la pollution atmosphérique car la Z.F.E. n'est pas une réponse au dérèglement climatique, comme j'ai pu l'entendre, mais bien à une question de santé publique liée à la pollution de l'air et à l'émission de microparticules. Cela a été rappelé : l'Agence Santé publique France estime que 6.600 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire de la Métropole du Grand Paris si les concentrations de polluants respectaient simplement les recommandations de l'O.M.S.

En agissant sur l'un des principaux secteurs émetteurs de pollution, la Z.F.E. permettra d'obtenir rapidement des effets sur l'amélioration de la qualité de l'air. Elle sera renforcée progressivement pour aboutir à la sortie du diesel en 2024, puis un objectif de 100 % véhicules propres en 2030. A partir du 1er juin, les restrictions de circulation, les horaires, les dérogations seront identiques dans tout le périmètre de la Z.F.E., ce qui permettra une meilleure compréhension du dispositif. A Paris, cela impactera uniquement les bois de Boulogne et Vincennes, ainsi que le périphérique, ce qui est, vous en conviendrez, une bonne nouvelle pour les riverains et riveraines particulièrement exposés aux polluants.

Ce dispositif vise à accélérer la transition vers une flotte de véhicules propres et le Gouvernement devra nous aider à rendre - vous avez été nombreux, et à juste titre, à le dire - socialement acceptable la Z.F.E. Aujourd'hui, les aides à l'achat sont avant tout destinées aux plus riches. Le reste à charge reste en effet beaucoup trop élevé pour les plus modestes, ce qui les exclut de fait alors qu'il serait nécessaire d'aider ceux qui n'ont pas les moyens de remplacer les véhicules. Tant pour les particuliers que pour les professionnels, il y a nécessité absolue de renforcer l'accompagnement social.

S'il est nécessaire de permettre à ceux qui en ont réellement besoin de changer de véhicule, il n'est évidemment pas souhaitable de transformer l'intégralité du parc automobile actuel en parc de véhicules dits propres ou moins polluants. La Z.F.E. doit aussi inciter ceux qui le peuvent à se déplacer autrement et à lutter contre l'autosolisme pour rendre l'espace public à toutes et tous, en favorisant la marche, le vélo, l'autopartage ou le covoiturage. Oui, la Z.F.E. est un appel à une politique plus globale, marquée à la fois par des investissements importants dans les alternatives à la voiture et plus largement - je partage votre propos, chère Danielle - à un changement de façon de penser la ville et surtout le phénomène de métropolisation qui, aujourd'hui, sur-concentre les ressources, qu'elles soient culturelles, économiques ou financières, dans des centres urbains.

Enfin, le contrôle de la circulation, cher Sylvain, au sein de la Z.F.E. est un élément déterminant pour sa réussite. Le Gouvernement doit aujourd'hui prendre ses responsabilités pour accélérer la mise en place des contrôles automatisés. Le Gouvernement nous annonce aujourd'hui des expérimentations de contrôles-sanctions qui auront lieu en 2023. C'est beaucoup trop tard. Ces expérimentations doivent commencer dès maintenant et être opérationnelles au plus vite. Nous nous sommes déclarés favorables à mener des expérimentations en ce sens.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération SG 19.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le scrutin.

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 19).

Nous pouvons applaudir ce projet de délibération et son adoption. Comme quoi, il ne faut jamais rien lâcher en politique !

2021 DVD 47 - Parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14e) et vélostation gare Montparnasse (15e). - Avenant n° 7 à la convention de concession Montparnasse.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer au projet de délibération DVD 47 sur le parc de stationnement Montparnasse-Raspail et la vélostation de la gare Montparnasse.

La parole est à M. JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire. Merci d'ailleurs, au passage, pour cette agréable présidence.

Monsieur David BELLIARD, Monsieur l'adjoint à la transformation de l'espace public et aux transports, je m'interroge, à travers ce projet de délibération qui pourrait passer inaperçu - un simple avenant pour prolonger de quatre mois et un jour la convention de concession de la vélostation de la gare Montparnasse avec la société "Indigo" -, sur plusieurs points.

D'abord, sur le joli nom de "vélostation" que vous utilisez : ce n'est en fait qu'un simple hangar à vélos, certes un bijou d'architecture et d'aménagement mais tout de même un simple hangar à vélos. A Amsterdam ou à Berlin, en général, les vélostations impliquent la présence d'un atelier de réparation et surtout une présence humaine, notamment pour l'accueil et la surveillance. La surveillance, là, ne se fait que par caméra. Je comprends d'ailleurs que ceux qui ont un beau vélo n'aient pas très envie de le laisser là. Je rappelle que les vols des vélos ont triplé ces derniers mois.

Deuxièmement, je m'interroge, Monsieur BELLIARD, sur le très faible taux d'abonnements contractés : moins d'une centaine sur plus de 375 places disponibles. C'est un échec, il faut le dire. Je m'y suis encore rendu ce week-end et les deux tiers des places sont vides. Le mode de gestion concédé, adopté en urgence et dont vous nous demandez le renouvellement, ne motive en rien l'opérateur à ce qu'il remplisse en partie, puisqu'il ne paie pas de redevance tant qu'il n'a pas atteint un certain taux d'occupation.

Alors, pour vous motiver à choisir un nouveau et bon prestataire qui s'intéresse et qui connaisse le vélo, nous allons quand même voter pour. Mais, Monsieur BELLIARD, il y a un débat que nous devons avoir très vite dans cet hémicycle : celui du stationnement sécurisé des vélos à Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Monsieur JEANNETÉ, Monsieur le conseiller de Paris, ce projet de délibération, vous l'avez noté, porte sur la prolongation du contrat de concession qui est en cours avec "Indigo Infra France" des parcs de stationnement Montparnasse-Raspail et vélostations, je vais y revenir, dans les 14^e et 15^e arrondissements.

Ce contrat arrive à échéance le 30 juin prochain. Le projet de délibération qui vous est proposé ici vise à prolonger le contrat de quatre mois et un jour par voie d'avenant, afin de garantir la continuité du service et de respecter les délais réglementaires de procédure nécessaires à la consultation pour retenir un futur délégataire pour le parc de vélostations. Ainsi, le contrat sera prorogé jusqu'au 2 novembre 2021, si ce projet de délibération est évidemment adopté, la crise sanitaire nous ayant fait prendre du retard sur les commissions attribuant les D.S.P. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce projet de délibération vous est aujourd'hui proposé.

La vélostation, vous l'avez indiqué, n'est pas du tout un hangar aujourd'hui. Elle répond à un besoin : celui d'avoir des parcs de stationnement sécurisés. Je crois que, à ce titre, elle répond à des besoins mais je note que vous êtes tout à fait partant pour échanger avec nous sur la politique et sur un volet du Plan Vélo Acte II, que nous allons présenter et qui proposera un plan de développement de solutions de stationnement sécurisé pour les vélos. Nous pourrions peut-être adosser à un certain nombre d'autres services.

Ensuite, sur le taux d'occupation, je vous trouve bien sévère puisque cette vélostation a été ouverte en pleine crise sanitaire et que nous sommes toujours en pleine crise sanitaire. Il est donc un peu tôt, je crois, pour tirer des conclusions sur l'efficacité et surtout le succès ou non de cette nouvelle infrastructure.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Affaire à suivre.

Je vous propose de mettre aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DVD 47.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le scrutin.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 47).

Vœu déposé par Mmes Delphine BÜRKLI, Maud LELIÈVRE et M. Alexis GOVCIYAN relatif au développement des deux-roues électriques partagés.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'encadrement des entreprises exploitant des V.A.E. et des scooters en "free-floating".

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner deux vœux non rattachés : les vœux n^{os} 56 et 57 relatifs au développement des deux-roues électriques partagés.

La parole sera d'abord à Maud LELIÈVRE, puis à Frédéric BADINA-SERPETTE.

David BELLARD, évidemment, répondra.

Maud LELIÈVRE est ici.

A vous, Madame.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Madame la Maire.

Il y a trois ans, la Ville de Paris s'est laissée déborder par l'arrivée sauvage d'une dizaine d'opérateurs de trottinettes, créant un certain chaos sur les trottoirs. Les Parisiens ont vécu deux étés assez compliqués avec des accidents mortels et des amoncellements, compliqués également pour faire passer des poussettes. Bref, un sentiment général de laisser-aller, de laisser-faire préjudiciable au quotidien de tous.

Pour mettre un terme à l'anarchie, et sous pression des habitants, la Ville de Paris avait alors mis en place une charte de bonne conduite assez stricte, avec des emplacements de stationnement adaptés avec le concours des maires d'arrondissement et surtout une sélection préalable à tout déploiement. Résultat : aujourd'hui, il n'y a que trois opérateurs, soit 15.000 trottinettes autorisées à être déployées à Paris.

Nous avons appris, il y a dix jours, par voie de presse, que l'opérateur de trottinettes américain Lime se lançait sur le marché du scooter électrique partagé à Paris. Cette arrivée, qui devrait être suivie d'autres acteurs étrangers qui ont décidé de s'attaquer au marché du scooter partagé, va rentrer en concurrence directe avec l'opérateur français "Cityscoot" présent à Paris depuis 2016 dans une certaine harmonie.

Si Paris doit évidemment déployer de nouvelles mobilités adaptées à une ville qui est de forte densité et de faible superficie, cela ne peut se faire dans n'importe quelles conditions. Dans cette intervention, à laquelle j'associe mes collègues Delphine BÜRKL, maire du 9e, et Alexis GOVCIYAN, nous souhaitons vous faire part de notre forte inquiétude, mais aussi de nos interrogations.

La Ville de Paris autorise cette mise en concurrence sans concertation avec les élus d'arrondissement, avec le risque que de nouveaux opérateurs provoquent les mêmes dérèglements que les trottinettes hier. Nous souhaitons donc qu'une charte encadre ce nouveau déploiement, une charte qui inclurait des clauses sociales et environnementales. Sociales, en matière de recours aux salariés en C.D.I. et non en auto-entrepreneur. Environnementales, pour éviter l'utilisation de fourgonnettes ou de vieux camions diesel polluants, stockés sous des ponts et faisant des recharges sauvages à l'aide de groupes électrogènes. Ce sont des scènes que nous avons vécues lors de l'arrivée des opérateurs de trottinettes à Paris.

Enfin, nous souhaitons le respect, pour ces opérateurs, des normes minimums de sécurité. Il me semble qu'un incendie a déjà été déclaré dans l'entrepôt de Lime.

Oui au déploiement des mobilités électriques et partagées, mais non à une stratégie du mille-feuille où s'empilent les mobilités, les unes sur les autres, sans cohérence globale.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE, qui doit être en salle Webex.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Est-ce que vous m'entendez ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Oui, on vous voit et on vous entend.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - C'est formidable. Merci, Madame la Maire. Merci, Colombe.

Depuis plusieurs semaines, nous prenons connaissance dans la presse des intentions d'un certain nombre d'opérateurs de vélos à assistance électrique et de scooters électriques, des opérateurs qui annoncent fièrement vouloir déployer chacun plusieurs centaines de leurs engins sur la Capitale.

Cet intérêt pour Paris est positif, il est important de le souligner, car il témoigne de la volonté des Parisiennes et des Parisiens, comme de notre majorité, à faire de la capitale une ville où les mobilités douces et décarbonées prennent le pas, contribuant ainsi à mieux lutter contre toutes les formes de pollution, qu'elles soient sonores ou aux particules fines, contribuant aussi à proposer une offre de mobilité partagée qui représente une alternative importante à la voiture individuelle et aux deux-roues motorisés classiques.

Cet intérêt est important aussi car il témoigne de la volonté des opérateurs à investir sur notre territoire. Pour autant, Paris n'est pas un Monopole ambulancier. Cela vaut pour l'immobilier, pour la publicité, pour le commerce, comme pour les mobilités.

Le groupe des élus écologistes appelle donc, comme il l'a toujours fait, à la vigilance la plus ferme possible sur ces sujets et tout particulièrement sur la régulation des offres de mobilité douce sur l'espace public.

Pour avancer, Paris doit impérativement poursuivre ce dialogue avec les opérateurs en vue de proposer et de poser les règles les plus claires possibles quant aux modalités de déploiement et d'usage de ces engins en libre-service. Nous avons appris de nos erreurs et la régulation de l'usage des trottinettes était un premier pas important. Allons au bout de la démarche sur les mobilités partagées.

Voilà pourquoi nous proposons, par ce vœu, de réguler l'offre de vélos à assistance électrique et de scooters électriques. C'est une exigence forte et légitime des Parisiennes et des Parisiens que nous partageons. Nous la soutenons à travers ce vœu.

J'en profite pour réaffirmer, au travers de ce vœu, l'opposition des élus écologistes à un éventuel régime d'exception qui pourrait conduire Paris à autoriser la circulation des scooters électriques dans les couloirs de bus. Je le redis ici car nous retrouvons encore régulièrement cet élément de langage dans le plaidoyer de l'un des opérateurs déjà présent à Paris. Nous considérons que cette mesure, certes désirée, ne va pas dans le sens d'un risque routier maîtrisé.

Pour conclure, ne perdons pas de temps : anticipons, régulons !

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues. Vous posez une question cruciale, celle de la régulation des mobilités partagées et je partage d'ailleurs avec vous l'exigence, que vous avez tous les deux soulignée, d'une meilleure régulation pour la sérénité et pour la sécurité - nous en avons parlé tout à l'heure - dans l'espace public.

Madame LELIÈVRE, je partage donc votre souhait d'encadrer le "free-floating" dans votre vœu mais vous insinuez, en tout cas dans votre texte, que la Ville n'a rien amélioré depuis 2018, que les "free-floaters" ont toujours recours à des "juicers" qui se déplacent en camion diesel. L'appel à concurrence, qui a débouché sur le choix de trois opérateurs de trottinettes, les a au contraire obligés à s'engager dans un changement de modèle. Ils utilisent dorénavant des vélos-cargos ou des camionnettes électriques. J'ai visité moi-même les trois sites de logistique pour constater ces éléments, qui concourent, je crois, à une évolution du modèle, même si je reconnais qu'il leur reste encore un certain nombre de progrès. En tout cas, sur cette question, j'ai pu constater par moi-même qu'ils utilisent aujourd'hui des vélos-cargos et des camionnettes électriques. Je suis d'ailleurs, avec les services de la Ville, extrêmement attentif et vigilant à ce sujet. Puisque les informations données dans votre vœu sont inexactes, je vous demanderai donc de le retirer.

Sur le vœu de mes collègues écologistes qui appelle lui aussi à opter pour une régulation des vélos et des scooters en "free-floating" qui aille au-delà d'une simple charte d'engagement, la crise sanitaire a jeté une crainte, qui est entendable, des Parisiens sur les transports en commun. Nous devons éviter que les Parisiens se tournent vers l'autosolisme ou vers les deux-roues motorisés. Le "free-floating" est une solution que la Ville doit accompagner, mais encadrer pour éviter le chaos que nous avons connu avec les trottinettes.

J'ai d'ailleurs d'ores et déjà demandé aux services de travailler aux modalités d'encadrement que la Ville pourrait mettre en place sur les nouvelles solutions, notamment suite au déploiement des scooters que nous avons appris par voie de presse. Nos demandes seront donc très fortes vis-à-vis de l'encombrement de l'espace public, mais aussi des pratiques salariales et des engagements environnementaux des opérateurs qui seront choisis dans ce cadre.

Je donne donc un avis favorable au vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame LELIÈVRE, le vœu est-il retiré ?

Mme Maud LELIÈVRE. - Je voudrais préciser que vous n'avez pas bien entendu mes propos. Je n'ai pas parlé des trottinettes, mais de l'avenir des scooters électriques - pour que ce soit précis dans le compte rendu. Par conséquent, non, je ne le retire pas.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais donc vous proposer de voter, au scrutin public, le vœu n° 56, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Cela ne bouge plus, je vais vous proposer de clore le scrutin.

Le vœu n° 56 est rejeté.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 57, j'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Madame la Maire, ma première réflexion sera de regretter encore une fois l'absence d'un vrai débat, dans cet hémicycle, sur ces nouveaux modes de déplacements que sont les E.D.P.M., même quand ils sont mis en place par la collectivité, comme "Smovengo". Cela oblige à

déposer des vœux, séance après séance, des vœux qui émanent même de la majorité municipale, si tant est qu'il ne s'agisse pas d'un oxymore : les Verts parlent aux Verts !

Ensuite, comme je le prédisais dans mon explication de vote du mois dernier sur le naufrage économique de "Smovengo", et comme le confirme d'ailleurs ce vœu des Verts, les scooters arrivent en masse en "free-floating", comme d'ailleurs dans toutes les capitales. C'était couru d'avance et je suis désolé de constater que, comme lors de l'arrivée massive des trottinettes en 2017, vous n'avez rien prévu, ni anticipé. C'est en somme ce que vous reproche ce vœu de vos alliés, à juste titre.

Ainsi, après les 3.500 scooters de Cityscoot, Lime, déjà en pays conquis à Paris, a annoncé déployer 1.000 scooters partagés et un autre service, Bloom, annonce 2.000 V.A.E. d'ici la fin de l'année, offrant même des points donnant droit à des cadeaux pour les meilleurs utilisateurs ! En tout cas, rien n'est prévu pour protéger les espaces publics des excès d'usage.

Comme les V.A.E. de "Smovengo" seront moins nombreux, plus chers et moins pratiques en raison du modèle économique archaïque et du contrat coûteux que vous avez choisi, les V.A.E. vont se multiplier en "free-floating".

Une question complémentaire se pose d'ailleurs sur la viabilité financière du contrat que vous venez juste de négocier, dans une grande opacité, avec "Smovengo". En plus des difficultés rappelées le mois dernier, la concurrence de ces opérateurs en "free-floating" risque, me semble-t-il, de porter un coup fatal à votre protégé. Un nouveau scandale se profile donc à l'horizon après celui d'Autolib', dont les seules victimes seront encore une fois les usagers, les contribuables parisiens qui sont vos vaches à lait préférées.

C'est pourquoi, faute d'un autre modèle de développement des E.D.P.M., d'une vraie stratégie cohérente et adéquate, nous voterons ce vœu qui parviendra peut-être à limiter les dégâts de votre absence de politique sur un espace public déjà si dégradé.

Merci.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 57, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je ne commets pas d'erreur, venant de prendre la séance ?

Le scrutin est donc ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu est donc adopté. (2021, V. 145).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de zones piétonnes pour faciliter les déplacements pendant le confinement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 58 relatif à la création de zones piétonnes pour faciliter les déplacements pendant le confinement.

La parole est à la présidente Fatoumata KONÉ pour le présenter.

Non ?

Très bien, je lui donne la parole en Webex.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu s'inscrit dans une série de vœux que le groupe Ecologiste soumet à ce Conseil, visant à poser des constats et à faire des propositions pour vivre autrement la période Covid que nous subissons actuellement, mais aussi à nous préparer collectivement au retour à une situation que nous espérons la plus joyeuse possible.

Celui que je vous présente ici touche plus particulièrement la création de nouvelles zones piétonnes pour faciliter nos déplacements extérieurs et surtout nous permettre de respirer. Car c'est bien ce dont nous avons besoin : sortir autant que possible de chez nous pour notre santé physique ou mentale, ou continuer à faire vivre nos commerces encore ouverts. Ce n'est pas la perspective éloignée d'une fin de crise qui nous aide à y voir plus clair, pas plus que les difficultés que nous continuons à rencontrer pour la vaccination.

Nous le savons, les publics fragiles ou les familles qui vivent dans des logements exigus ont besoin de retrouver une forme de liberté dans leurs sorties quotidiennes, d'élargir l'horizon de leur fenêtre, ou de leur balcon quand ils en ont un. Cette liberté doit passer, selon le groupe des élus écologistes de Paris, par la création de nouvelles zones piétonnes "Paris Respire" dans notre Capitale. De nouvelles zones, car nous savons maintenant que le risque de contamination est moindre en extérieur. De nouvelles zones, car nous savons aussi que, avec la

crise sanitaire, ces respirations nécessaires permettent de découvrir parcs et jardins quand ils existent. Cela participe aussi évidemment à l'appropriation de l'espace public, à laquelle nous travaillons depuis maintenant longtemps.

Je conclurai enfin en précisant que cette proposition de nouvelles zones "Paris Respire" formulée par le groupe Ecologiste vise à ce que les potentielles nouvelles zones se déploient partout, mais aussi dans les quartiers populaires, aux portes de Paris, dans les quartiers denses ou faiblement dotés en espaces verts. C'est une mesure pour nous évidente d'écologie sociale. Je sais que la volonté est grande d'avoir un centre de Paris très apaisé, et nous appuyons cette volonté, mais nous voulons que les quartiers populaires en bénéficient aussi car c'est là que la crise sanitaire touche le plus la population. C'est donc là aussi que nos efforts doivent être portés par cette mesure.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, merci pour votre vœu qui répond à des exigences sanitaires essentielles.

Comme vous, j'ai entendu que, dans le cadre des nouvelles restrictions sanitaires destinées à limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement prévoit que nous passions davantage de temps à l'extérieur où les risques de contamination sont extrêmement faibles. Comme vous, je sais que les mesures de confinement que nous subissons depuis des mois exigent que nous puissions profiter de l'air frais et d'espaces de liberté dehors afin de préserver notre équilibre, psychologique comme physique. Comme vous, enfin, j'ai bien conscience que les effets du confinement, ou plutôt des confinements successifs, se font particulièrement ressentir dans une ville comme Paris, ville extrêmement dense où les espaces de liberté, de nature, sont encore trop rares.

Pour permettre aux Parisiennes, aux Parisiens, de profiter au maximum des espaces extérieurs au plus proche de chez eux, je souhaite comme vous qu'on leur offre pendant toute la période de ce nouveau confinement des espaces supplémentaires, fermés à la circulation automobile et ouverts aux piétons, aux jeux ou encore aux promenades.

Nous allons étudier la faisabilité pour l'organisation en semaine des piétonisations "Paris Respire", mais également d'autres espaces, en fonction bien sûr des moyens financiers que nous pourrions y allouer, le Gouvernement n'ayant pas jugé opportun d'accompagner les collectivités sur ce plan, notamment les centres urbains très denses comme l'est Paris, pour ces aménagements pourtant primordiaux en termes de santé publique. Ces aménagements nécessitent, vous le savez, des moyens humains supplémentaires.

Je donne donc un avis très favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Sur ce vœu n° 58, j'ai une demande d'explication de vote de Franck LEFEVRE.

M. Franck LEFEVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous m'entendez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, on vous entend très bien, cher collègue. Allez-y.

M. Franck LEFEVRE. - Ce sera seulement une intervention audio, parce que la vidéo ne permettait pas d'avoir une bonne liaison audio.

Mes chers collègues, nous sommes sceptiques sur ce vœu qui semble plutôt guidé par des considérations idéologiques que par la volonté d'améliorer les conditions du confinement qui, espérons-le, touche à sa fin. En effet, contrairement au premier confinement, les jardins publics et les espaces verts restent ouverts. Il est d'ailleurs possible de se promener jusqu'à une distance de 10 kilomètres de son domicile. On peut donc profiter de l'air frais, comme cela a été dit précédemment.

Nous ne comprenons pas bien ce qu'apporterait ce vœu, à part être une nouvelle étape dans l'agenda politique d'Europe Ecologie-Les Verts pour évincer la voiture de Paris, surtout qu'avec la Mairie de Paris l'expérience nous enseigne que le provisoire est appelé à durer. Evidemment, nous ne sommes pas contre les zones piétonnes, mais réfléchies et bien aménagées dans une ville où toutes les mobilités auraient leur place. Au contraire, ce que vous proposez ici a toutes les chances d'être une nouvelle improvisation, une opération "Ville morte" derrière des barrières métalliques, voire des plots hideux en béton - chacun voit à quoi je fais allusion - mobilisant de nombreux agents qui pourraient être utilisés plus efficacement, par exemple, pour la propreté de Paris. Bref, comme pour les coronapistes, la Covid sert encore de prétexte pour imposer une vision idéologique.

Le groupe Changer Paris demande, pour la énième fois, un schéma global en matière d'aménagement de l'espace public et de politique des déplacements, seul dispositif permettant d'assurer une cohérence d'ensemble et d'éviter ainsi un patchwork de mesures et d'initiatives discordantes.

Par conséquent, vous l'aurez compris, le groupe Changer Paris ne souhaite pas entrer dans cette instrumentalisation de la pandémie et votera donc contre ce vœu.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck LEFEVRE.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le vœu n° 58 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 146).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de stationnements réservés aux trottinettes personnelles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons maintenant au vœu n° 59 relatif à la création de stationnements réservés aux trottinettes personnelles.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER pour le présenter.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est des sujets sur lesquels nous pouvons tous nous retrouver. En l'occurrence, j'ai le plaisir de présenter un vœu qui a été voté à l'unanimité au Conseil du 13^e arrondissement.

De nombreux Parisiens ont adopté la trottinette depuis un certain nombre d'années, que ce soit en mode partagé ou personnel. Ce nouveau moyen de mobilité prend de plus en plus de place et il convient bien sûr d'en encadrer l'usage. C'était l'idée du Code du trottoir, proposée par mon groupe il y a quelques années, et de nombreuses mesures ont été prises évidemment par la Municipalité.

Si la Ville a aménagé certains emplacements pour les trottinettes partagées, les usagers de trottinette personnelle sont contraints de faire leurs courses dans certains commerces et centres commerciaux avec leur trottinette. Cela représente un risque pour eux de les laisser à l'extérieur.

Nous savons qu'il existe aujourd'hui des dispositifs peu onéreux, mis en place par d'autres municipalités. J'en avais donné certains exemples. Cette solution soulage les magasins, les centres commerciaux et évidemment les utilisateurs, sécurise les trottinettes personnelles et répond à une bonne gestion de ces nouveaux modes de transport urbain.

Il convient bien sûr que tout cela soit étudié en large concertation avec les riverains et commerçants et que ces aires de stationnement ne gênent en aucune manière la circulation des piétons sur les trottoirs.

J'en profite aussi pour insister, bien sûr, sur l'entretien des voiries afin de réduire les risques d'accident de trottinette - nous en parlions tout à l'heure.

Voilà donc le sens de ce vœu qui, je n'en doute pas, sera adopté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

J'ai vu que Philippe GOUJON avait souri. Cela vous a rappelé peut-être, cher Philippe, nos écoles quand nous étions à l'école primaire.

Non ? Je ne sais pas, j'ai pensé à cela.

Je donne la parole à David BELLIARD pour répondre à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir donné la parole.

Je ne partage pas complètement l'enthousiasme pour ce vœu qui argue que cela pourrait permettre aux utilisateurs de trottinette personnelle de se garer le temps d'une course. Nous n'avons pas eu de demande massive sur ce sujet par les Parisiennes et les Parisiens, particuliers comme commerçants, voire aucune demande du tout sur cette question. Les usagers de trottinette se tournent vers ce type d'engins parce que ce sont des engins très souvent pliables, pratiques à prendre avec eux dans les transports en commun pour justement éviter de la garer dans la rue. Ce sont souvent d'ailleurs des engins qu'ils ou elles apportent dans un coin de leur bureau, justement pour éviter les vols.

Par ailleurs, installer des arceaux de trottinette devant les commerces encombrerait les trottoirs, alors même que nous partageons toutes et tous ici la volonté de désencombrement de l'espace public afin de le rendre toujours

plus accessible. Dans un espace que nous savons extrêmement contraint et sous tension, nous devons prioriser les usages, prioriser ce qui relève des besoins et/ou des attentes.

Ici, il nous semble que ce vœu ne répond ni à l'un, ni à l'autre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

"A priori", on peut comprendre que l'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets aux voix, au scrutin public, ce vœu n° 59, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 59 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif des "rues aux écoles".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 60, vœu toujours non rattaché, relatif au dispositif des "rues aux écoles".

La parole est à Geoffroy BOULARD, maire du...

Non ?

C'est Jean-Didier BERTHAULT que nous rejoignons en salle Webex.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu concerne le dispositif de "rues aux écoles". Nous étions déjà revenus sur ce dispositif, notamment sur ce sujet de rue qui concerne la place de la Porte-de-Champerret, lors du Conseil d'arrondissement de septembre 2020 et du Conseil de Paris d'octobre 2020 au cours duquel l'Exécutif avait ouvert la porte à une refonte du dispositif en envisageant le passage d'une aire piétonne à une voie piétonne. Cela n'a pas été effectué à ce jour et ne convient pas non plus à la situation actuelle.

D'abord, ce n'est pas une demande de ce dispositif effectué par l'établissement scolaire situé place de la Porte-de-Champerret. C'est une petite voie, mais importante, car c'est une voie d'accès privilégiée au périphérique, notamment pour les pompiers, dont l'état-major, je le rappelle, se situe à toute proximité. Surtout, nous avons depuis les conséquences du prolongement du T3 et du chantier du comblement du tunnel Berthier, ce qui va impliquer la fermeture de la circulation de la place de la Porte-de-Champerret à partir de mai 2021 pour une durée de 20 mois. Cela va donc évidemment créer des nuisances tout autour et une gêne importante pour les livraisons de commerces situés à proximité.

67 % des riverains ayant participé à une enquête menée par la mairie du 17e en octobre dernier avaient estimé que ce dispositif place de la Porte-de-Champerret était une mauvaise mesure. Considérant également les vives réactions provoquées par le déploiement de ce dispositif au sein du conseil consultatif du quartier Champerret-Berthier que j'ai le plaisir de présider, nous souhaitons par ce vœu que ce dispositif "rues aux écoles" mis en œuvre place de la Porte-de-Champerret soit définitivement abandonné.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BERTHAULT, merci pour votre vœu sur cette "rue aux écoles" de la porte Champerret sur laquelle nous avons déjà eu l'occasion d'avoir des débats et sur laquelle j'ai d'ailleurs eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises.

Notre ligne n'a pas changé. Cette "rue aux écoles", même si elle n'est pas au droit immédiat de l'école existante, permet de diminuer le trafic devant celle-ci. Par conséquent, nous souhaitons la conserver, au même titre que toutes les "rues aux écoles" réalisées l'été dernier, qui permettent d'assurer la sécurité des enfants et des familles dans l'espace public, de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air autour des écoles, et enfin d'apaiser la circulation.

Par ailleurs, je suis comme vous attentif à la bonne fluidité du trafic aux abords des chantiers comme ceux qui sont en cours dans ce secteur pour la ligne T3-Ouest dans le cadre des travaux du prolongement entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine, notamment pour la bonne circulation des transports en commun. Ces travaux ont nécessairement des impacts sur la circulation et l'exploitation des bus. Nos interlocuteurs de la R.A.T.P. nous ont fait part de leurs besoins en matière de retournement des bus, particulièrement contraint pour les lignes à destination des Hauts-de-Seine dont la giration nécessite des espaces importants. Nous avons entendu cette demande, tout

comme la R.A.T.P. a entendu la nôtre de préserver au maximum la "rue aux écoles" et la sécurité qu'elle offre aux enfants.

Dans ce sens, la R.A.T.P. s'est engagée à proposer à notre Ville un itinéraire alternatif afin de pouvoir envisager une solution qui convienne à toutes les parties prenantes. Le comité de pilotage de ce vendredi 16 avril - vendredi dans deux jours -, auquel Jacques BAUDRIER et moi-même assisterons, permettra de débattre avec vous de ces différents itinéraires dont nous attendons la présentation par la R.A.T.P.

Dans ce sens, il me semble prématuré de décider de la neutralisation de cette "rue aux écoles" sans avoir pu étudier toutes les options potentielles. En attendant les éléments de la R.A.T.P. et en attendant notre réunion du 16 avril prochain, je vous demanderai de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je serai dans le regret d'émettre un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

J'imagine que le vœu est maintenu.

Oui, Geoffroy BOULARD ? C'est pour simplement dire que le vœu est maintenu ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Monsieur le Maire ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, Jean-Didier BERTHAULT ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - J'ai entendu les arguments de M. BELLIARD mais ils sont d'autant plus caducs que la fermeture de la porte Champerret pour 20 mois de travaux va rendre cet axe totalement indispensable. Oui, nous en parlerons vendredi au comité de pilotage mais nous maintenons ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, c'est clair.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 60 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre, en l'occurrence...

Le scrutin est ouvert, excusez-moi - vieux réflexe de présentiel !

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 60 est rejeté.

2021 DPSP 6 - Subvention (850.000 euros) et avenant à convention avec G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance" (GPIS) dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au dossier concernant la délégation de Nicolas NORDMAN. Nous sommes toujours en 3e Commission.

Je vais donc vous proposer d'examiner le projet de délibération DPSP 6. Il s'agit d'une subvention et d'un avenant à convention avec le G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance", dit GPIS, dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, à cette occasion, profiter de ce projet de délibération pour dire combien est importante l'action du GPIS, ces brigades qui surveillent le soir et la nuit les parties communes de 150 logements sociaux à Paris avec environ 20 équipages chaque nuit.

Elles font partie d'un des maillons indispensables à la sécurité et à la tranquillité publique, tellement indispensable que nous, avec Philippe GOUJON, les associons d'ailleurs à toutes nos réunions de sécurité, au même titre que la Police nationale ou la DPSP. Elles interviennent soit de leur propre initiative lorsque leur patrouille constate la présence d'individus occupant les parties communes des immeubles placés sous leur protection, soit pour répondre à l'appel des locataires de ces immeubles qui possèdent tous un numéro leur permettant de demander l'assistance de ces patrouilles.

Mais cette action connaît également des limites, notamment parce que ces équipes ne peuvent intervenir que dans les parties communes et pas sur l'espace public où se réfugient ensuite les personnes évincées. C'est pourquoi de plus en plus d'opérations communes sont montées avec la police nationale.

Je regrette, Monsieur NORDMAN, qu'au fil des années leur budget soit revu à la baisse : 11 millions d'euros il y a 10 ans, en 2011, et seulement 850.000 euros cette année, en 2021. Pourquoi ? Vous allez sûrement nous donner les raisons. Alors qu'il y a plus de logements sociaux, plus d'insécurité, les missions augmentent et vont encore

augmenter avec la loi Sécurité globale puisque cette loi va leur donner la possibilité de constater certaines infractions comme les nuisances sonores, les dégradations de biens ou les incivilités, et de verbaliser, puisqu'ils seront assermentés. D'ailleurs, nous nous en réjouissons puisque nous le demandions.

Je l'avoue, nous voulions déposer un amendement pour proposer une hausse de cette subvention. Nous savions déjà que vous l'auriez refusée, alors une question plus générale, Monsieur NORDMAN : comment voyez-vous l'avenir du GPIS dans les années à venir, notamment dans ses relations avec la future police municipale ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ, et merci d'avoir tout dit en deux minutes.

Je voudrais que vous soyez un temps étalon si nous voulons terminer cette séance demain soir. C'est encore possible : cela dépend de chacune et de chacun d'entre nous.

Je donne maintenant la parole à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons à délibérer sur une brique supplémentaire de la gestion de la sécurité selon Mme la Maire, Anne HIDALGO. Je parle d'une brique et vous allez comprendre pourquoi.

Tout d'abord, je souhaiterais saluer l'effort de coordination mis en avant dans ce projet de délibération, mais également vous mettre en garde sur l'enchevêtrement des compétences que cela peut représenter. L'autorité est incarnée, habilitée et respectée ; elle n'est pas multiple, elle n'est pas diverse, au risque d'apparaître trop faible.

Les illustrations dans le 18^e arrondissement pour les interventions du GPIS sont nombreuses, trop nombreuses : c'est la rue Raymond-Queneau, le boulevard Ney, la porte de la Chapelle et Château-Rouge. Je vous fais grâce, cher collègue NORDMAN, de la Goutte-d'Or puisque c'est davantage un problème de voie publique qu'une gestion dont le GPIS pourrait se saisir. Et je ne parle pas du 19^e arrondissement où c'est bien pire !

A l'occasion d'une consultation publique, cette semaine, Éric LEJOINDRE disait que logement social ne veut pas dire problème. C'était une réunion sur le quartier Chapelle-Charbon avec une densification dont nous aurons l'occasion de parler plus tard. Mais la dégradation des conditions de vie des habitants est pourtant bien là. Vous amenez, avec le GPIS, une réponse spécifique à un problème bien spécifique et que vous devriez reconnaître. Or ceci nécessite une réponse globale.

Pour cela, il faudrait anticiper. Il faudrait proposer une vision de ce que doit être la sécurité à Paris.

Nous sommes en réalité sur une problématique qui est métropolitaine, "a minima". Les frontières, la délinquance ne les connaît pas. Cela ne s'arrête pas au périphérique, cela ne s'arrête pas au quartier, cela ne s'arrête pas à la rue. Vous le savez !

Mais, pour cela, vous ne comprenez pas deux choses qui sont pourtant très simples. Vous nous proposez un mode d'action statique, alors que nous avons besoin d'une approche dynamique quant à la sécurité à Paris. De plus, les prévisions d'évolution des populations dans les aires urbaines devraient vous alerter : d'ici à 20 ans, deux tiers de la population française sera en aire urbaine. Ne considérez pas seulement Paris avec son périphérique, mais adaptez notamment - j'en parlais avec mon collègue Geoffroy BOULARD, qui vous le précisera - la compétence du GPIS pour aller bien au-delà et offrir enfin la sécurité et l'apaisement que nous demandons depuis longtemps.

Pour conclure, je vous reproche une absence d'approche holistique. Nous avons un patchwork sécuritaire - je parlais d'une brique - avec le GPIS, une compétence totalement reconnue, mais vous vous reposez dessus de manière parcellaire.

Pour terminer, la réalité, c'est que vous continuez à confondre ce que vous appelez le continuum sécuritaire, que vous poursuivez sans jamais l'atteindre, telle une ligne d'horizon que personne ne peut atteindre. N'ayez donc pas peur de la réflexion en matière sécurité. Vous savez, ce n'est pas un gros mot. On l'a plus dans notre bouche ; vous l'avez un peu moins de votre côté. Essayez de proposer cette réflexion. Au moins, faites preuve d'anticipation, de vision ! Là, nous serons tout à fait d'accord pour vous accompagner.

Evidemment, cela n'a pas été précisé auparavant : nous voterons favorablement cette subvention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Avec toujours un esprit synthétique, la parole est à Béatrice PATRIE, qui doit être en salle Webex.

Bonjour, chère collègue. C'est à vous.

On vous voit, mais on ne vous entend pas. Peut-être qu'il faudrait que vous ouvriez votre micro si vous arrivez...

C'est bon ! On vous entend, c'est à vous !

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme d'autres collègues, nous ne pouvons que nous féliciter du travail effectué par le Groupement parisien inter-bailleurs de sécurité qui répond depuis de longues années à un réel besoin des locataires pour réduire les occupations malveillantes, les nuisances sonores ou toute autre incivilité, sources de tension.

Nous le savons, la période est d'autant plus difficile avec les fermetures administratives et les restrictions de circulation qui peuvent tout à la fois favoriser les occupations d'immeuble inadaptées, faute pour certains d'avoir d'autres endroits où aller, et participer d'un sentiment d'isolement bien plus tôt dans la journée du fait du couvre-feu. Je pense notamment aux locataires susceptibles de rentrer de leur journée de travail en traversant des rues ou des cités totalement vides.

Dans ce cadre, la présence des équipages du GPIS apporte une présence rassurante, appréciée des habitants du parc social qui méritent comme tous les Parisiens de se sentir bien chez eux. La réactivité des équipes et le sentiment par les locataires d'être soutenus favorisent une appropriation positive des espaces communs du logement social et le bien vivre ensemble auquel nous aspirons.

Lors du Conseil de Paris d'octobre, notre Assemblée avait adopté un vœu, également adopté au Conseil du 13e arrondissement auquel j'appartiens, relatif à une coopération toujours plus étroite entre l'ensemble des partenaires de la sécurité. Avec ce vœu, nous avons bien sûr rappelé la nécessité que la Préfecture de police maintienne des effectifs de police de proximité en journée, les renforce en soirée et de nuit, que des actions conjointes soient renforcées et que toutes les procédures possibles puissent être mises en œuvre, mais également que les agents du GPIS puissent être assermentés. Il semble que les débats législatifs en cours permettront prochainement aux agents du GPIS de pouvoir bénéficier de cette assermentation, ce dont nous nous félicitons.

La création de la police municipale prévue prochainement à Paris pose également de nouvelles questions sur l'articulation entre le travail des agents de la Ville de Paris en charge de la prévention et de la sécurité et le GPIS. Si le GPIS et les agents de la future police municipale devront bien sûr articuler leur action, comme c'est déjà le cas avec la DPSP, nous devons être vigilants à ce que chaque périmètre d'action de chacun soit clair. Je pense que ce point sera l'un des points examinés lors de l'élaboration de la nécessaire convention entre la Ville et la Préfecture de police de Paris. L'efficacité et la réactivité d'action sur le terrain seront sans nul doute conditionnées tant à une coopération fluide qu'au respect des prérogatives et du périmètre des compétences de chacun.

Alors, bien sûr, il va sans dire que nous voterons favorablement ce projet de délibération qui vient permettre le bon fonctionnement du Groupement parisien inter-bailleurs de sécurité, tout en espérant que, dans les années qui viennent, il pourra y avoir un renforcement, en effet, du budget affecté à ce service, si important pour les occupants du parc social parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice PATRIE.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - La lecture quotidienne des rapports d'intervention du GPIS suffit à mesurer l'efficacité de ces hommes et de ces femmes qui interviennent chaque jour - "ces héros", dira évidemment Philippe GOUJON que j'associe, ainsi que Nicolas JEANNETÉ et Rudolph GRANIER - pour garantir la tranquillité de plus de 150.000 logements. Dans le 17e pour 2020, le GPIS, c'est 5.200 missions, dont la moitié sur appel de locataires, 75 opérations conjointes avec les services de police, plus de 1.000 évictions, 42 découvertes en 2020, et déjà 18 en 2021.

Je veux évidemment saluer le travail et le courage de tous les agents du GPIS qui, malgré les invectives et l'hostilité de certains, contribuent chaque jour à la sécurité des Parisiens et des locataires.

Récemment, et cela a été rappelé précédemment, j'ai alerté sur la baisse de la subvention municipale au GPIS dont la pérennité doit être assurée par des moyens financiers et humains stabilisés. Le financement du GPIS doit être de nature à accompagner cette intensification que nous appelons de nos vœux, ainsi que l'évolution de ses missions qui pourraient être étendues au-delà des frontières parisiennes, dans le cadre d'une métropolisation, puisque plusieurs communes de première couronne ont fait appel, pour expertise, pour étude, au GPIS et intégrer via leurs bailleurs sociaux cette instance initialement parisienne.

Le GPIS est donc devenu un acteur précieux, indispensable à l'échelle parisienne, et nous devons nous inspirer de cette réussite pour apporter une réponse à ce besoin d'une sécurité de proximité que sollicitent volontiers les résidents du parc social de nos différents arrondissements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Geoffroy BOULARD.

Dernière oratrice inscrite : Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis 2004, la Ville de Paris s'investit pour la tranquillité des Parisiens qui vivent dans des immeubles gérés par les bailleurs sociaux. Le G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance" travaille depuis cette date à améliorer les conditions de vie des habitantes et des habitants en intervenant dans les ensembles sociaux. Les habitants des quartiers populaires parisiens sont le public principalement touché par le travail du GPIS mais il concerne les habitants de 11 arrondissements, ce qui représente, comme cela a été évoqué précédemment par mes collègues, 150.000 logements gérés par les 11 principaux bailleurs sociaux parisiens.

Depuis 2019, date à laquelle la Ville de Paris a augmenté sa contribution au GPIS à 850.000 euros annuels, l'amplitude horaire des interventions du groupement a été étendue. Les patrouilles commencent à 17 heures et s'achèvent à la fin de la nuit. Le GPIS peut dorénavant être appelé par les locataires qui connaissent un désagrément, ce qui permet des interventions plus rapides et plus efficaces.

Le travail partenarial du GPIS se fait tant avec la Police nationale qu'avec la DPSP et sera renforcé avec la future police municipale parisienne, autant qu'avec les clubs de prévention spécialisée pour apaiser l'ambiance dans les grands ensembles. J'y viendrai juste après pour répondre de façon un peu plus précise à l'intervention de M. GRANIER.

Depuis le début de cette période de confinement, nous constatons une augmentation des nuisances liées aux incivilités, notamment dans les quartiers populaires où la densité des logements rend encore plus difficile l'enfermement contraint que nous subissons depuis maintenant plus d'un an. Ces nuisances nous amènent, notamment dans le 20^e arrondissement où je suis élue, à vouloir renforcer les liens entre les différents acteurs de la tranquillité publique et la sécurité. Cela passe notamment par la mise en place de comités de pilotage locaux pour que les décisions soient prises au plus près du terrain. Ainsi, les mairies d'arrondissement sont-elles pleinement associées au ciblage des adresses au sein desquelles les locataires subissent le plus de nuisances, mais aussi pour considérer, de la manière la plus fine qui soit, le patrimoine couvert par le GPIS et les évolutions de celui-ci.

Il faut d'ailleurs souligner, et vous l'avez fait précédemment, chers collègues, que le cadre légal dans lequel interviennent les agents du GPIS doit évoluer - il est en cours d'évolution - pour leur permettre de disposer de plus de prérogatives dans le cadre de leurs missions et en complémentarité des autres acteurs aux missions indispensables. C'est cela que nous appelons le continuum de sécurité.

Ce continuum de sécurité, Monsieur GRANIER...

Ce qui est bien avec la droite parisienne, c'est que vous n'êtes jamais à un paradoxe près ! Ce paradoxe, c'est qu'il ne faut jamais oublier que le GPIS aujourd'hui et la montée en compétences de la DPSP, future police municipale parisienne, sont venus pour une raison très simple : les gouvernements successifs de droite que vous avez pu soutenir, notamment celui de Nicolas SARKOZY quand il était Ministre de l'Intérieur, ont complètement détruit la police nationale et ont baissé ses effectifs, ses moyens. C'est cela, la réalité !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - N'interrompez pas Lamia EL AARAJE ! Silence !

Mme Lamia EL AARAJE. - Si vous me permettez de finir, Monsieur GRANIER...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence ! Chacun s'exprime comme il veut !

Mme Lamia EL AARAJE. - Monsieur GRANIER, à défaut d'être juste dans vos interventions, soyez au moins respectueux et laissez-moi finir mon propos ! Ce que vous faites depuis le début de ce Conseil est fort désagréable.

Ce que nous appelons le continuum de sécurité permet aujourd'hui de coller à la réalité du terrain et à celle de nos habitants. Soyez dans l'incantation et dans la dénonciation de choses qui n'appartiennent qu'à vous ; nous nous occupons de la réalité des Parisiennes et Parisiens et c'est ce que nous faisons !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Lamia EL AARAJE.

Silence !

Silence... Chacun exprime ce qu'il veut. Personne n'était mis en cause personnellement.

Je laisse à l'excellent Nicolas NORDMAN le soin de répondre aux oratrices et orateurs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, chers collègues. Je note avec satisfaction la convergence des interventions concernant le GPIS. En effet, c'est un service aujourd'hui qui a fait largement ses preuves. Je voudrais donc peut-être, au nom de tous les collègues ici présents, remercier très sincèrement les agents de ce service qui, chaque jour, tous les jours, sont sur le terrain et rendent un service considérable aux habitants du parc des logements sociaux parisiens.

Le GPIS, c'est 60.000 interventions en 2020. La moitié de ces interventions font suite à des appels téléphoniques des habitants. C'est donc aujourd'hui un service extrêmement présent, qui répond de manière très efficace aux sollicitations.

Concernant les remarques qui ont été faites, je voulais relever, sur la question du budget, qu'il est faux de dire, Monsieur JEANNETÉ, que le budget du GPIS a baissé de 11 millions à 850.000 euros. La réalité, c'est que la participation de la Ville, en effet, a diminué mais que le budget global du GPIS, bien entendu, a évolué et a augmenté

puisque ce sont aujourd'hui les bailleurs qui assument la grande partie du financement du GPIS. Ce n'est donc pas exactement ce que vous avez dit : le budget est maintenu. Cela permet d'avoir cette activité soutenue et renforcée du GPIS. D'ailleurs, le maire du 17^e arrondissement l'a indiqué également : les interventions ont été considérablement augmentées, notamment dans cet arrondissement.

Concernant l'efficacité du GPIS, je voudrais souligner, pour m'en féliciter, et cela a été dit par certains collègues, le fait qu'a été voté un amendement au Sénat que nous avons proposé et qui a été repris par des sénateurs. Cet amendement a été porté collectivement, je tiens à le souligner, par l'ensemble des forces politiques au Sénat, ce qui a permis l'adoption de cet amendement. Il va faire des agents du GPIS des gardes particuliers assermentés, ce qui leur permettra de pouvoir dresser des procès-verbaux et notamment de lutter contre certaines incivilités qui pourrissent la vie quotidienne des habitants du parc social. Cette avancée, obtenue suite au vote de cet amendement, et en Commission mixte paritaire Sénat-Assemblée nationale, fait que nous pourrions augmenter de manière très considérable l'efficacité des agents du GPIS.

Concernant les autres points évoqués par les différents collègues, celui de la coordination. C'est un sujet en effet extrêmement important que la nécessité de coordonner les interventions, évidemment, entre la police nationale et le GPIS. Je le dis pour information : il y a eu, en 2020, 662 opérations communes Police nationale-GPIS. Mais il faudra bien évidemment aussi pouvoir coordonner, de manière très précise et très efficace, les interventions de la future police municipale avec celles, bien sûr, de la police nationale, mais aussi des agents du GPIS. Nous avons pour cela enclenché un travail avec le GPIS pour notamment renforcer la coordination entre les salles de commandement du GPIS et celles de la future police municipale. L'idée est qu'il puisse y avoir des opérations conjointes pour un fait très simple : aujourd'hui, lorsqu'il y a par exemple une éviction réalisée dans un logement social, un ensemble social, les agents du GPIS ne peuvent intervenir dans l'espace public. C'est là que la coordination est tout à fait nécessaire pour faire en sorte que ces interventions soient encore plus efficaces.

Enfin, sur le sujet de la métropolisation, je vous rejoins. Il faut évidemment que nous puissions réfléchir à une action plus développée du GPIS, notamment auprès de communes limitrophes. Je suis en relation avec un certain nombre de villes qui souhaitent aujourd'hui pouvoir, souvent par l'intermédiaire de leurs bailleurs, bénéficier des services du GPIS. Nous travaillons sur cette question car il faut en effet que nous puissions dépasser les frontières parisiennes pour ces interventions. C'est un point sur lequel nous sommes extrêmement attentifs et mobilisés. Je le redis : beaucoup de villes travaillent aujourd'hui avec nous en ce sens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DPSP 6.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DPSP 6).

2021 PP 37 - Maîtrise d'œuvre technique pour l'opération de mise en sécurité incendie des 1er et 2e sous-sols de la caserne Cité à Paris (4e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération PP 37. Il s'agit de la maîtrise d'œuvre technique pour l'opération de mise en sécurité incendie des premier et deuxième sous-sols de la caserne Cité à Paris.

La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis par notre Exécutif en la personne du Préfet de police propose de lancer la mise en sécurité des premier et deuxième sous-sols de la caserne de la Cité, située sur l'île du même nom, au cœur de Paris Centre, et ce pour plus de 9 millions d'euros.

Ancienne caserne de pompiers, elle abrite aujourd'hui des services de police dédiés à l'accueil du public, mais aussi des locaux administratifs, des archives et des logements de fonction. Ces travaux nécessaires ne concerneront cependant qu'une partie de ce bâtiment et rejoindront les multiples chantiers que l'île de la Cité va connaître ces prochaines années : abords de cathédrale Notre-Dame de Paris, cathédrale Notre-Dame de Paris elle-même, Palais de justice, Hôtel-Dieu, marché aux fleurs, etc.

Nous sommes certains que vous aurez à cœur de participer à nos côtés à la bonne coordination de ces modifications d'ampleur mais, avec Ariel WEIL, nous souhaitons vous rappeler notre souhait de profiter de ces changements à venir pour que les uns et les autres puissent, quand c'est possible, réinterroger leur projet et y introduire de la production de logements.

Pour la caserne de la Cité, il n'est bien sûr pas question de prévoir des logements en sous-sol, votre chantier s'y limitant, mais une réflexion pourrait être menée sur la nécessité de maintenir des services non ouverts au public comme des bureaux administratifs ou des archives en plein cœur de Paris. Cette réflexion pourrait aboutir sur des mètres carrés libérés qui pourraient, en lien avec la Ville de Paris, devenir du logement social pour y loger tout autant des fonctionnaires de police, des personnels médicaux ou tout simplement des familles qui souhaitent rester vivre là où elles élèvent leurs enfants.

Cette réflexion, d'ailleurs, Monsieur le Représentant du Préfet de police, pourrait également être menée pour l'immeuble que vous possédez sur l'Île de la Cité, rue Chanoinesse, qui sert de logement, mais pour des véhicules motorisés. En plein cœur de Paris, je ne doute pas qu'il y ait des besoins pour votre administration mais un immeuble entier, en plein cœur de Paris, est-il à ce point nécessaire ?

Alors, Monsieur le Préfet de police, nous voterons bien sûr ce projet de délibération qui vise à sécuriser l'activité des fonctionnaires de police mais, alors que l'Île de la Cité va faire intégralement peau neuve, il nous semblerait opportun que vous puissiez mener une réflexion sur les services indispensables à la Préfecture dans le cœur de Paris, comme vous l'avez fait pour la caserne des Minimes, et la possibilité qu'il en découlerait d'y maintenir vos seules fonctions stratégiques et de produire du logement dans les mètres carrés qui s'en trouveraient libérés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Gauthier CARON-THIBAUT.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, puis Nicolas NORDMAN. Dans cet ordre ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je comprends parfaitement la préoccupation qui est la vôtre et que le Maire Ariel WEIL m'a relayée à plusieurs reprises, qu'il y ait davantage de logements sur l'Île de la Cité.

La caserne Cité abrite déjà 18 logements de personnes qui sont hébergées dans cette caserne pour des nécessités absolues de service, qui contribuent à la vie de l'Île de la Cité et en sont des résidents.

Pour le reste, cette caserne de l'Île de la Cité est le siège opérationnel de la Préfecture de police. Elle y abrite des bureaux administratifs qui ont un lien avec le commandement opérationnel d'une structure qui commande 40.000 policiers et pompiers. Elle abrite certes des salles de commandement, mais aussi toute une série de services actifs qui contribuent à la mise en œuvre opérationnelle des missions de la Préfecture de police, ce qui rend assez difficile - mais pas impossible, je préfère le dire - d'envisager une réflexion qui consisterait à dégager des surfaces pour y installer des logements.

Je ne peux pas répondre autre chose que cela, en valorisant le fait qu'un certain nombre de logements existent déjà, de différentes surfaces, y compris pour des personnes qui sont seules ou qui viennent y exercer des fonctions temporaires ou des familles qui viennent s'y installer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération PP 37.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 37).

2021 SG 12 - Convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SG 12 : convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

La parole est à Florian SITBON, en salle Webex.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la lutte contre les affrontements souvent particulièrement violents entre jeunes, et qui le sont d'ailleurs de plus en plus, est apparu sur le devant de la scène nationale après la survenue de plusieurs décès lors de rixes.

Paris n'est naturellement pas épargnée par ces affrontements et la Ville est particulièrement investie dans la mise en place de solutions pour prévenir ces événements. Lancés en octobre 2018, les Etats généraux de prévention des rixes, qui ont réuni tous les acteurs institutionnels et associatifs concernés, ont permis l'adoption de plusieurs mesures telles que le recrutement de médiateurs, la mise en place de réseaux d'alerte et l'organisation d'ateliers de prévention. De plus, une veille spécifique sur les réseaux sociaux a été mise en place.

Le mois dernier, notre groupe proposait, dans un vœu au Conseil d'arrondissement des 14^e et 15^e arrondissements, de mettre en œuvre des actions de prévention par la culture et par le sport entre le 14^e et le 15^e - vœu adopté dans le 14^e mais malheureusement rejeté par la majorité du 15^e.

Je ne peux donc que me réjouir de la négociation menée par la Ville de Paris pour aboutir à la convention avec Issy-les-Moulineaux qu'il nous est donné de voter aujourd'hui. J'ai la chance d'appartenir au comité des riverains de l'héliport. Il se trouve que, à sa dernière séance, le maire d'Issy-les-Moulineaux disait sa crainte de voir supprimer les hélicoptères car on en aurait peut-être besoin pour lutter contre les rixes. Alors, pour lutter contre les rixes, j'avoue croire davantage aux actions développées dans cette convention qu'aux hélicoptères.

Au-delà de la lutte contre les rixes, l'objectif du travail commun entre les deux communes - je remercie au passage grandement le Secrétariat général de notre Ville - est le désenclavement du quartier parisien des Frères-Voisin, très excentré et éloigné des services publics parisiens. Une première convention signée en 2020 entre les deux villes a déjà permis que les habitants de ce quartier puissent bénéficier, avec les mêmes conditions que les Isséens, des équipements culturels et sportifs d'Issy-les-Moulineaux qui se situent juste, en fait, de l'autre côté de la rue.

Dès 2019, des actions communes ont été organisées pour les jeunes des deux villes afin qu'ils se côtoient dans un cadre différent de celui de la rivalité territoriale. Grâce à la mobilisation de la mairie du 15^e, mais aussi de Paris Habitat, du club de prévention spécialisée "Equipe d'amitié ARC 75" que je salue également au passage et qui fait un travail remarquable, un chantier éducatif autour de travaux d'aménagement de l'espace de vie sociale "Ensemble aux Frères-Voisin" où un "bootcamp" a réuni 36 jeunes.

Cette coopération engagée par Paris et Issy-les-Moulineaux apporte la démonstration quotidienne à nos habitants que le fait métropolitain existe et qu'il doit être administré au service de leur cadre de vie et de leur développement. Cette série d'accords conclus depuis 2019 marque en outre une étape déterminante pour nos deux communes et plus largement pour le devenir de la Métropole, illustrant la capacité et l'inventivité des territoires à s'adapter et répondre au plus près des attentes et besoins de nos habitants.

La prévention est à entendre dans une approche assez large. Le cœur du sujet est certes la prévention de la délinquance, mais l'exercice de mobilisation des élus et des services durant cette phase d'idéation doit s'efforcer de développer tous les autres axes de politique publique indispensables : éducation, action sociale, accès à l'emploi, insertion sociale, santé, sport, loisir, culture bien sûr... Tous les acteurs du territoire seront donc mobilisés, et c'est très positif.

Autres points intéressants de cette convention : les réseaux sociaux comme lieux de vigilance et de relation avec les jeunes - on sait que les violences entre bandes naissent aujourd'hui beaucoup sur les réseaux sociaux et y trouvent des prolongements -, mais aussi le dispositif de chantiers éducatifs, qui pourrait se prolonger, permettant notamment la réalisation de petits travaux par des jeunes mobilisés par les clubs de prévention, la prolongation également de l'opération "Tous mobilisés à l'école des Frères-Voisin", la participation active des habitants, le projet de jardins partagés, et puis une chose supplémentaire, avec le vœu adopté dans notre Conseil de Paris, pour une étude sur un conseil de quartier spécifique aux Frères-Voisin...

L'objectif de la convention qui nous est proposée aujourd'hui est d'ancrer cette coopération dans le temps, et je m'en réjouis. Cette convention est une excellente nouvelle pour les habitants de nos deux communes. Je forme par ailleurs le vœu que de telles conventions puissent être signées à l'avenir avec d'autres communes limitrophes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Florian SITBON.

Je donne la parole au maire du 15^e arrondissement, Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - C'est depuis mon premier mandat de maire que je m'occupe d'établir une coopération étroite avec les communes riveraines du 15^e, notamment Vanves et Issy-les-Moulineaux, afin que soient mieux prises en compte les préoccupations des habitants des quartiers périphériques et populaires.

Cette coopération a vraiment pu s'accélérer depuis la création de la Métropole. Pour mémoire, deux projets importants ont pu être lancés dans l'opération "Inventons la Métropole" avec l'accord de la Mairie de Paris : porte Brancion, pour un complexe sport "indoor" à cheval sur Vanves, et quai d'Issy avec un bâtiment aux usages innovants et marquant une entrée de Paris face à Issy.

Un partenariat exclusif entre les deux territoires s'est concrétisé autour du numérique par la tenue conjointe des Etats généraux de l'innovation en mairie du 15^e, par la candidature au fonds métropolitain pour l'innovation numérique, par la réflexion sur l'usage de la robotique humanoïde ou encore, sur d'autres plans, par la création d'une maison de santé, ou encore d'échanges avec de nouvelles entreprises implantées dans le secteur, etc.

Une convention-cadre de coopération s'imposait donc et elle fut conclue voilà un an et demi avec Vanves et Issy, articulée autour de cinq axes, plus spécialement de renforcement des liaisons douces et des continuités écologiques, d'une mobilité urbaine faiblement émettrice, d'amélioration des espaces d'interface afin de désenclaver,

ce qui est vraiment un objectif prioritaire, les 850 logements des Frères-Voisin, et de requalifier les portes de Paris, les quais, les voies et les sites limitrophes.

Un travail très élaboré a d'abord permis de satisfaire une revendication ancienne des 2.400 habitants de l'ensemble immobilier et social des Frères-Voisin, isolés au-delà du périphérique et souvent en très grande précarité, celui d'accéder aux équipements culturels et sportifs d'Issy aux mêmes conditions que les Isséens.

La nouvelle convention qui nous est soumise aujourd'hui traite, selon notre souhait, d'un autre sujet, celui de la prévention et de la sécurité, après que plusieurs initiatives préalables aient démontré leur intérêt comme un chantier éducatif autour de l'aménagement de l'E.V.S. Frères-Voisin ou encore un "bootcamp" d'une cinquantaine de jeunes d'Issy et du 15e.

Cette nouvelle convention permettra donc de multiplier ces initiatives et de les inscrire dans la durée, tenant davantage compte d'une réalité quotidienne, celle de l'insécurité des trafics et des bandes. L'inclusion d'Issy-les-Moulineaux dans la Stratégie parisienne de prévention des rixes renforcera la relation interterritoriale et démontre la pertinence de l'intérêt métropolitain d'une telle convention avec un partenariat entre les clubs de prévention, les médiateurs, une boucle mail commune, des échanges plus approfondis entre jeunes et professionnels, et des projets co-construits multiples comme les "bootcamps" et des événements ponctuels dans les équipements culturels et sportifs des deux territoires, des stages découverte, des séjours sur des bases de loisirs, un jardin partagé intergénérationnel, des chantiers éducatifs, des animations dans les E.V.S., un jumelage scolaire, une "rue aux enfants", la prévention par le sport, l'accès par l'emploi, l'accès à l'emploi, l'insertion sociale...

Même si je regrette que la volonté de décentralisation de la Mairie centrale ne soit pas allée jusqu'à permettre au maire du 15e d'apposer sa signature sur cette convention, nous l'avons fortement inspirée néanmoins. Nous y avons été associés étroitement et participerons au comité de suivi trimestriel.

Je pense même qu'il faudrait étendre ces coopérations à Vanves, comme va d'ailleurs le préconiser dans un moment Nicolas JEANNETÉ - l'affaire Yuriy le justifie -, voire Boulogne que nous inviterons avec Issy lors de notre prochain conseil local de sécurité consacré aux rixes entre bandes, ainsi que des représentants sans doute des 14e et 16e.

Je souhaite aussi que nous puissions aussi renforcer les partenariats entre les parquets, ainsi qu'entre les polices nationales et municipales des différents territoires, la sanction étant la première des préventions.

On est loin de la seule proposition, assez réductrice, qu'a évoquée M. SITBON, d'organiser une fête annuelle entre les jeunes du 14e et du 15e, ou encore de la mise à l'isolement de ce secteur par la création d'un conseil de quartier pour une résidence de 2.400 habitants - le contraire de ce qu'il faut réaliser. Franchement, je ne comprends pas le vote favorable de cette Assemblée contre la volonté majoritaire du Conseil d'arrondissement et dans l'indifférence complète des habitants, il faut bien le souligner. Ce n'est pas quelque chose de très positif...

Ce qu'attendent les habitants des Frères-Voisin, c'est surtout la réhabilitation, estimée à une quarantaine de millions d'euros, Monsieur SIMONDON, de leurs logements, le ravalement avec isolation thermique de leurs immeubles, acté d'ailleurs par un vœu que j'avais fait adopter dans la précédente mandature à l'unanimité par notre Assemblée après une visite des lieux avec M. Emmanuel GRÉGOIRE. Or, aujourd'hui, seuls 5 millions sont engagés pour le changement des ascenseurs et des radiateurs, bien insuffisants dans ce qu'il faut bien qualifier de "passoire thermique". Je voudrais qu'on puisse me confirmer si cela reste bien une priorité de "Paris Habitat" et de la Ville.

Enfin, tout ceci doit prendre place dans une vision stratégique plus ample du devenir de la plaine de Vaugirard, cette excroissance de Paris sur 35 hectares au-delà du périphérique, avec notamment la transformation de l'héliport en extension du parc et du stade Suzanne-Lenglen. Les études, les concertations ont commencé afin de vraiment rattacher cet îlot trop longtemps délaissé à Paris, de moderniser l'équipement existant, de mieux le végétaliser, d'éviter l'évolution d'un quartier à deux vitesses avec, d'un côté, une implantation d'entreprises nouvelles - en grand nombre, d'ailleurs - et la rénovation-construction de bâtiments prestigieux et, de l'autre, un secteur social des Frères-Voisin qui serait laissé pour compte.

Ne ratons pas la requalification de ce quartier parisien, mes chers collègues, et l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, parmi les plus précaires du 15e, dans un I.R.I.S. à 100 % de logements sociaux, qui attendent avec espoir la concrétisation de nos engagements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Philippe GOUJON, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

Nicolas JEANNETÉ, vous avez la parole.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Très rapidement, Monsieur le Maire, merci.

Je ne peux que me réjouir pour une fois - vous voyez, Monsieur NORDMAN, que je suis positif ! - de cet accord entre la Ville de Paris, la Métropole et la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Je voudrais d'ailleurs au passage saluer Daniel-Georges COURTOIS, conseiller de Paris du 15e et conseiller métropolitain, qui a porté ce dossier.

C'est exactement, Monsieur NORDMAN, ce qu'il faut faire puisque cet accord de coopération entre les deux villes doit permettre de mieux travailler sur les actions concrètes de prévention de rixes entre les deux villes. Il y a en effet des bagarres récurrentes entre les jeunes du 15e et des jeunes d'Issy-les-Moulineaux et cet accord nous permettra à la fois d'organiser des actions de prévention, notamment des rencontres, des "bootcamps" éducatifs, sportifs et culturels entre nos deux villes, et notamment entre les quartiers des Frères-Voisin et ceux d'Issy-les-Moulineaux, mais aussi d'avoir une boucle d'alerte commune et d'échanger avec les éducateurs de rue, les clubs de prévention, la police municipale et même les élus.

Nous n'avons d'ailleurs pas attendu cet accord puisque nous avons déjà organisé des actions communes entre nos deux communes depuis 2019. Nous avons d'ailleurs eu, avec Philippe GOUJON, jeudi dernier, une nouvelle réunion pour préparer de nouvelles rencontres, et même mieux : nous avons décidé d'analyser ensemble des situations particulières de jeunes.

Je dirais qu'il faut développer ce type d'accord avec d'autres communes. Il faut très vite avoir ce type d'accord avec toutes les communes limitrophes. Nous sommes demandeurs d'un accord avec la commune de Vanves, comme l'a proposé Philippe GOUJON, suite à l'affaire Yuriy, mais aussi avec Malakoff, Montrouge et même Boulogne-Billancourt. C'est aujourd'hui la meilleure des préventions, c'est le cœur du processus. C'est ce qui évitera de nouvelles rixes et, vraiment, j'insiste, et c'est urgent : développons et généralisons ce type de coopération avec toutes les communes limitrophes de Paris !

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

Dernière oratrice inscrite : Aminata NIAKATÉ, qui doit être en salle Webex.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quelques mots rapidement pour indiquer que le groupe Ecologiste votera pour ce projet de délibération qui va globalement dans le bon sens, mais aussi pour soulever quelques points de vigilance.

Si je salue le principe d'une collaboration entre la Ville de Paris et les villes limitrophes pour construire collectivement des politiques de prévention et de sécurité, je ne suis pas certaine que la multiplication de conventions bilatérales entre les deux villes, comme une convention similaire avec Vanves, par exemple, soit le plus efficace pour obtenir des résultats car, malheureusement, les bandes rivales et les rixes ne s'arrêtent pas aux frontières du périphérique ni aux délimitations de ces conventions.

Une coopération à une échelle plus large, au niveau des territoires, voire de la Métropole, par exemple, pourrait être plus pertinente pour envisager de telles coopérations, tout en faisant attention aux risques de déléguer aux territoires, sans forcément les moyens nécessaires, la gestion des problématiques de sécurité et de prévention.

Autre point de vigilance : si les objectifs poursuivis par cette convention sont louables, la rédaction de la convention marginalise grandement le quartier des Frères-Voisin, il me semble. Or les quartiers populaires ou à forte concentration de logements sociaux, qui gagneraient par ailleurs à faire l'objet de plus de mixité, n'ont pas le monopole de ces comportements délinquants. Même le 16e arrondissement est régulièrement le théâtre de rixes. Cette rédaction m'a donc un peu gênée. J'espère que nous avons conscience que le phénomène des rixes dépasse les territoires et que les réponses auxquelles nous travaillons intègrent bien cette donnée. L'inverse serait faire une analyse bien simpliste et caricaturale de la situation.

Ce projet de délibération est enfin l'occasion pour moi de réclamer auprès de l'Exécutif parisien et de la majorité du 15e, qui a renvoyé la balle au central lors de nos débats en arrondissement, la mise en place du comité local de prévention et de sécurité du 15e qui ne s'est toujours pas réuni depuis le début de la mandature, alors même que ces enjeux de prévention et de sécurité sont criants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - J'ai comme l'impression que l'on s'oriente à nouveau, avec ce projet de délibération, vers un vote peut-être unanime de notre Assemblée. Je n'imaginai pas que les sujets de sécurité puissent être aussi consensuels entre nous. Je m'en félicite évidemment.

Il s'agit d'une convention entre la Ville de Paris et Issy-les-Moulineaux, cela a été rappelé. Cette collaboration a été engagée depuis 2019 et a déjà permis de poser les bases d'un travail partenarial, notamment autour du désenclavement du quartier des Frères-Voisin dans le 15e arrondissement, limitrophe d'Issy-les-Moulineaux. Elle a aussi permis de faciliter, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, l'accès aux équipements publics d'Issy-les-Moulineaux pour les jeunes du 15e arrondissement.

Cette collaboration s'étend désormais au sujet de la prévention auprès des jeunes et aux sujets de sécurité et de tranquillité publique. Plusieurs initiatives ont d'ailleurs déjà été expérimentées comme la mise en place d'un

chantier éducatif, également soutenu par le bailleur "Paris Habitat", autour de l'aménagement de l'espace de vie sociale "Ensemble aux Frères-Voisin", mais aussi l'organisation d'un "bootcamp" entre les jeunes d'Issy et de Paris en septembre 2020. Nous souhaitons évidemment que ces types de collaboration entre Paris et les villes limitrophes en matière de sécurité et de prévention puissent être démultipliés. Comme cela a été dit lors d'une délibération précédente, il y a bien sûr un enjeu très important de collaboration puisque, évidemment, les sujets de sécurité et de délinquance se jouent malheureusement très souvent des frontières administratives. Il faut que les acteurs puissent coopérer pour apporter ensemble des réponses efficaces.

Dans le cadre de la mise en place de la future police municipale, je tiens à me féliciter sur le fait que nous sommes en train de travailler avec plus d'une vingtaine de villes de la proche couronne parisienne afin qu'elles puissent accueillir nos policiers municipaux dans le cadre des stages pratiques qu'ils auront à réaliser dans le cadre de leur formation. C'est là un acte très concret de la coopération entre ces villes et Paris. Je pense que c'est dans ce sens que nous devons aller.

Nous avons également commencé à travailler, notamment concernant la question des rixes, à des maraudes communes entre nos médiateurs et certains médiateurs des villes limitrophes. Là aussi, il faut que, par cette interconnexion entre les acteurs, nous puissions évidemment prévenir au mieux ces phénomènes de rixe, dont nous aurons peut-être l'occasion de parler tout à l'heure puisqu'il y a un vœu sur le sujet. J'y reviendrai donc dans une prochaine intervention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération SG 12.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, SG 12).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris et Mme Béatrice LECOUTURIER relatif à la sécurisation du quartier de la porte de Saint-Cloud.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu n° 61 concerne la sécurisation du quartier de la porte de Saint-Cloud.

C'est Jérémy REDLER qui va nous le présenter.

M. Jérémy REDLER. - Bonjour, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le quartier de la porte de Saint-Cloud au sein du 16e enregistre un grand nombre de faits de délinquance. De nombreuses rixes entre bandes ou groupes de jeunes ont eu lieu dans ce quartier. D'ailleurs, la seule bande violente du 16e répertoriée par le groupement local de traitement de la délinquance du Parquet de Paris consacré aux bandes est officiellement dénommée la "bande de la porte de Saint-Cloud".

Lors de notre programme municipal, présenté par Francis SZPINER et approuvé par 76,2 % des électeurs, nous avons prévu de mettre en place un plan d'urgence pour la sécurité de la porte de Saint-Cloud comportant notamment l'installation d'une antenne fixe de police dans ce quartier. Par ailleurs, la Police nationale a fermé le seul poste de police qu'il y avait aux alentours de la porte de Saint-Cloud.

Sur proposition de Francis SZPINER et de l'ensemble des élus du 16e, nous émettons donc le vœu que la Mairie de Paris prévoie l'installation, au plus proche de la porte de Saint-Cloud, des locaux affectés à la brigade du 16e de la future police municipale, ainsi que la Mairie de Paris mandate sa Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, la DPSP, pour étudier avec la mairie du 16e les emplacements pouvant permettre une telle installation.

J'espère que l'Exécutif émettra un avis favorable à ce vœu. Comme notre collègue disait qu'il y avait unanimité sur ce sujet, j'espère qu'il y aura aussi unanimité sur ce vœu.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérémy REDLER.

J'ai une demande d'intervention de M. le Représentant du Préfet de police.

Ensuite, Nicolas NORDMAN.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu ne s'adresse pas à la Préfecture de police mais je veux juste apporter une ou deux précisions.

S'agissant du poste de police qui était avenue Exelmans et qui s'appelait "Unité de police Quartier Auteuil", il ne s'agissait pas d'un poste qui contribuait à la sécurisation du quartier puisqu'il n'était ouvert que pour recevoir des plaintes. Il a été fermé dans un contexte où la prise de plaintes se fait dans d'autres emprises, et aussi en ligne.

Concernant l'activité, les phénomènes de bande aux abords de la porte de Saint-Cloud sont une réalité. Il y a, comme vous le dites, un groupe sensible de jeunes répertorié sur la porte de Saint-Cloud, en général en conflit avec d'autres groupes du 15^e arrondissement. Depuis 2016, nous avons recensé 12 faits en relation avec l'activité de cette bande, dont un en 2020 et un en 2021 puisqu'il y a eu, le 3 mars dernier, une rixe dans le parc André-Citroën qui impliquait ce groupe. Cependant, la rixe du 9 mars davantage médiatisée qui a eu lieu au square du Tchad ne faisait pas intervenir ce groupe.

Pour le reste, l'action de la Préfecture de police est évidemment très forte sur le sujet de la prévention des phénomènes de bande mais c'est peut-être un sujet que nous pourrions aborder dans le vœu suivant. Je ne vais donc pas être plus long sur ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Cher collègue, vous avez évoqué la situation dans cette partie du 16^e arrondissement : un certain nombre de faits de délinquance, des affrontements entre jeunes.

Nous menons, bien sûr en lien avec la police nationale, une action extrêmement résolue dans ce secteur. Les parcours d'ilotage de la DPSP ont été intensifiés, en particulier le soir. Environ sept missions par jour sont organisées dans ce secteur. Nous avons parlé tout à l'heure de l'action du GPIS. Il y a eu de nombreuses interventions ces dernières semaines dans ce secteur. Il faut bien entendu maintenir l'effort pour essayer, autant que possible, de maîtriser cette situation.

Sur la question des rixes, en effet, des affrontements violents entre jeunes du 16^e arrondissement se sont passés. Dans le cadre de l'Acte II de la Stratégie parisienne de prévention des rixes, il s'agira bien entendu de redoubler les efforts pour limiter ce type de violence.

J'émettrais néanmoins un avis défavorable à votre vœu, d'abord, parce que vous faites le lien très direct entre le déménagement d'une antenne de police nationale et l'arrivée d'une antenne de la police municipale. Je souhaite réaffirmer dans notre Assemblée que police municipale et police nationale doivent avoir des missions différentes et que l'une ne peut se substituer à l'autre. Ce n'est pas parce qu'il y a eu le départ de cette antenne de police qu'il faut aujourd'hui y installer une antenne de police municipale. Je ne souhaite pas que ce lien soit établi dans un vœu.

Ensuite, et je m'y engage, je suis tout à fait disposé pour discuter avec la mairie du 16^e arrondissement de deux choses. D'abord, et vous ne l'avez pas évoqué dans votre vœu, sur la question de la réorganisation de la police municipale, se pose aujourd'hui la question, peut-être, d'une circonscription, d'une division pour le 16^e arrondissement. Deuxième élément : sur la question de l'implantation de cette division du 16^e arrondissement, je suis tout à fait disponible pour en discuter avec la mairie d'arrondissement.

Je vous demande donc, compte tenu de ces engagements, peut-être, de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Jérémy REDLER, retirez-vous votre vœu, compte tenu de ce qu'ont dit M. le Représentant du Préfet de police et Nicolas NORDMAN à l'instant ?

M. Jérémy REDLER. - J'entends évidemment les retours de M. le Représentant du Préfet de police et de Nicolas NORDMAN, et je les en remercie. Pour autant, je maintiens le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, merci.

Explication de vote de Raphaëlle RÉMY-LELEU sur ce vœu n° 61.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

À rebours de l'intention du groupe Changer Paris, ce vœu démontre en quoi la police municipale est une mauvaise idée. En effet, cela a été dit : l'idée de l'implantation de la future police municipale après la fermeture d'un poste de police nationale participe à la confusion entre les missions des deux forces. Voilà qui va augmenter la pression subie par les agentes et les agents en les soumettant à des sollicitations auxquelles elles et ils ne seront pas en mesure de répondre. C'est donc prendre le risque de dégrader les conditions de travail de la DPSP et d'exacerber le mécontentement des citoyens et des citoyennes.

Vous participez également du désengagement de l'Etat, un désengagement politique et financier qui s'illustre dans les nouveaux contrats locaux de sécurité. Ces contrats imposent aux collectivités un certain nombre de conditions sous peine de ne pas bénéficier de l'action de l'Etat dans ce qui relève pourtant de l'exercice de sa mission la plus régalienne. Vous abandonnez là l'idée même d'une égalité de toutes et de tous, d'une responsabilité collective quant à notre service public de sécurité.

Nous avons un désaccord majeur sur l'orientation à donner à la politique locale de sécurité, c'est sans surprise, mais nous avons également une interrogation sur la méthode. Vous évoquez la future police municipale plusieurs

fois. Vous demandez à la Ville de s'engager sur son lieu d'implantation. Pourtant, notre Conseil ne s'est pas prononcé sur sa création. Voilà qui paraît un peu prématuré !

J'en profite également pour exprimer la surprise des élus écologistes de découvrir sur Twitter des affichages de plannings au sein de l'Hôtel de Ville de l'inauguration du cycle de formation des agents et agentes par le C.N.F.P.T. Pour rappel, cette formation avait fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour avant d'être retirée. Engagement fut alors pris de nous donner le détail de ce plan de formation et de l'adapter aux besoins identifiés, notamment par les élus d'arrondissement. Cet engagement n'a pas été suivi d'effets et nous espérons, Monsieur le Maire Nicolas NORDMAN, que vous pourrez nous donner à la fois les détails du dispositif enclenché, mais aussi la méthode d'association des différents groupes que vous prévoyez maintenant de mettre en œuvre.

Très honnêtement, il est peu probable que nous changions d'avis sur la police municipale mais qui ne tente rien n'a rien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. C'est ce que l'on appelle une explication de vote.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 61 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je pense que l'on peut dire que le scrutin est clos.

Le vœu n° 61 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la stratégie parisienne de prévention des rixes et affrontements violents.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 62 relatif à la stratégie parisienne de prévention des rixes et affrontements violents.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ pour le présenter.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour être honnête, Monsieur NORDMAN, je voulais à travers ces propositions vous mettre un petit coup de pression et vous demander d'accélérer cet Acte II du Plan anti-rixes de la Ville de Paris. Nous en avons souvent parlé ensemble.

Vous le savez, les rixes continuent dans tout Paris et connaissent une augmentation très significative et inquiétante ces derniers temps. Je sais que vous partagez ce constat. Il n'y a pas un jour sans bagarres, pas un week-end sans rixes. Dans le 15e, pour parler de notre arrondissement, c'est quasi tous les jours que nous recevons une alerte avec un regroupement de jeunes armés de bâtons ou de béquilles. Je dois l'avouer, grâce à la vigilance de la police, de la DPSP et d'associations, nous arrivons à en stopper mais trop encore vont à leur terme.

Aussi, je voudrais réinsister sur plusieurs points qui semblent avoir été oubliés dans votre plan.

Premièrement, l'action de prévention dans les établissements scolaires via une journée ou une demi-journée de sensibilisation dans les collèges avec en clôture - j'insiste : en clôture ! - la présence des parents. Cette journée de sensibilisation, même si je comprends qu'il est impossible de la mettre en place à la rentrée des vacances, doit être obligatoirement programmée à la rentrée. Pour cela, il faut dès maintenant commencer à l'organiser. Pour l'instant, je ne vois rien venir.

Deuxièmement, il faut une plus grande implication du service Jeunesse et Sports de la Ville de Paris car ce ne sont pas une ou deux rencontres de "bootcamps" entre quartiers qu'il faut organiser, mais des dizaines et des dizaines ! Pour cela, il faut mobiliser des crédits et tout le service de la Jeunesse et des Sports.

Nous sommes très inquiets sur la sortie du confinement. Nous sommes très inquiets sur les vacances d'été qui sont, vous le savez, propices à l'oisiveté, et donc à des rixes. Il faut impérativement occuper les jeunes dès le mois de juin, sinon nous allons à la catastrophe.

Pour terminer, je voudrais que vous nous précisiez le nombre de médiateurs de la DPSP prévu cette année et dans les années à venir, et également nous donner le calendrier de reconventionnement des associations d'éducateurs de rue puisque vous nous aviez promis une hausse d'éducateurs de rue dans les années à venir.

Enfin, je m'adresse au Préfet de police pour demander une précision sur le calendrier du nouveau Plan de vidéo-protection parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

Sur ce vœu, M. le Représentant du Préfet de police, puis Nicolas NORDMAN... On fait dans cet ordre ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas de calendrier à vous donner. Je ne sais pas quel est... Chaque année, la Préfecture de police finance de nouvelles caméras dans les arrondissements parisiens pour l'extension du programme de vidéo-protection de Paris. Cela va continuer en 2021, en 2022. Plusieurs dizaines de caméras sont installées, y compris au bénéfice du 15^e arrondissement, notamment sur des sites sur lesquels nous avons déjà pu échanger et qui seront décidés. Evidemment, cela se fera en concertation avec les élus parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je donne logiquement la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Monsieur JEANNETÉ, il s'agit là du deuxième petit coup de pression puisque vous aviez déjà déposé quasiment le même vœu lors d'un précédent Conseil de Paris. Je suis ravi de votre persévérance sur le sujet.

Je souhaite vous dire très simplement que je n'ai rien oublié sur la Stratégie de prévention des rixes, sur l'Acte II de la Stratégie de prévention des rixes, parce que j'ai justement souhaité que cette stratégie puisse être co-élaborée en lien avec les mairies d'arrondissement. Vous auriez pu, et vous auriez eu raison, me reprocher d'avoir produit dans mon coin un Acte II de cette stratégie, sans même en parler avec les mairies d'arrondissement, ce que je n'ai pas souhaité faire. Se déroulent en ce moment - il y en a d'ailleurs eu une dans le 15^e arrondissement - des réunions avec les acteurs locaux pour à la fois tirer un bilan de l'Acte I de la stratégie adoptée en 2019 et permettre aussi aux mairies d'arrondissement et à ces acteurs locaux de faire remonter des propositions. Vous en formulez un certain nombre avec ce vœu. Beaucoup d'arrondissements le font en ce moment même. Je souhaite vraiment que cette concertation puisse produire un Acte II très ancré dans les territoires et dans les arrondissements.

C'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas donner un avis favorable à votre vœu. Ce serait finalement préempter ce débat qui se déroule en ce moment même.

Sur les axes, néanmoins, nous avons souhaité travailler à la fois à pouvoir étendre cette stratégie - nous en avons parlé tout à l'heure - aux villes limitrophes qui le souhaitent car, évidemment, les rixes se font parfois entre villes différentes. Renforcer également l'équipe de médiateurs. Je vous donnerai le moment venu les effectifs que nous souhaitons recruter pour renforcer considérablement ces équipes. Enfin, bien entendu, agir dans les établissements, notamment dans les collèges : j'ai d'ailleurs rencontré il y a quelques jours le recteur d'académie, et je le reverrai dans les prochains jours, pour travailler de manière très précise sur ces questions.

Là encore, je ne souhaite pas, en adoptant votre vœu, préempter le débat qui se déroule en ce moment même dans les arrondissements. Nous aurons cet Acte II, je dirais courant mai, pour être prêts au moment où les risques seront les plus importants, c'est-à-dire à la fin du printemps et à l'arrivée de l'été.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

J'imagine, Nicolas JEANNETÉ, que le vœu n° 62 est maintenu ?

M. Nicolas JEANNETÉ. - Oui, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il ne faut jamais décevoir.

De ce fait, je le mets aux voix...

Non mais, parfois, il peut y avoir de la surprise.

Dans les deux sens - nous l'avons vu aujourd'hui !

Le vœu est maintenu et l'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je le mets aux voix au scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je ne vais pas faire durer le suspense, donc le scrutin est clos.

Le vœu n° 62 est rejeté.

À 20 heures, dans la responsabilité qui est la mienne et dans le respect des décisions de la Conférence d'organisation, je vais proposer de lever la séance. Nous commencerons les travaux de la 4^e Commission demain matin à 9 heures.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Et nous pouvons nourrir collectivement l'espoir de terminer demain soir si nous faisons preuve de responsabilité et, surtout, d'esprit de synthèse.

Bonne soirée à vous et à demain. La séance est levée !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 14 avril 2021 à vingt heures, est reprise le jeudi 15 avril 2021 à neuf heures, sous la présidence de M. Frédéric HOCQUARD, adjoint).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Bonjour chers collègues. Si vous voulez bien prendre place, nous allons débiter ce Conseil de Paris.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons commencer par la 4e Commission et conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire, cela ira très vite et je vais faire gagner du temps à tout le monde.

La 4e Commission a été convoquée en même temps que la réunion extraordinaire d'un Exécutif pour raison de crise sanitaire. Du coup, nous avons eu un peu moins d'une heure pour faire cette 4e Commission et nous avons traité la quinzaine de projets de délibération et la dizaine de vœux, qui faisaient partie de notre séance de travail, au pas de charge. Mais nous les avons traités et je ne doute pas que les Conseillers de Paris qui interviendront aujourd'hui les présenteront certainement bien mieux que moi, ainsi que les adjoints dans leurs réponses.

Nous avons également à l'ordre du jour de notre Commission l'audition de la direction du C.A.S.-V.P., mais au regard de l'exigence faite par la présence des membres de l'Exécutif à cette réunion prévue sur la crise sanitaire, nous avons reporté cette audition pour la prochaine 4e Commission.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

2021 DASES 12 - Signature du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DASES 12 et je donne la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire, je garde donc la parole dans ce jeu de ping-pong !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, la multiplicité des acteurs associatifs ou publics du champ social et la complexité des différentes problématiques rencontrées territoire par territoire ne facilitent pas la lisibilité de nos interventions pour nos bénéficiaires potentiels, et entraînent trop souvent un défaut d'articulation qui amène redondances ou incohérences. C'est particulièrement vrai s'agissant de l'animation de la vie sociale qui repose sur deux types de lieux ressources : les centres sociaux, d'une part, et les espaces de vie sociale d'autre part.

Fondés sur les valeurs du respect, de la dignité humaine, de la laïcité, de la neutralité, de la mixité et de la solidarité, les projets de ces lieux prennent appui sur un triptyque : la participation des habitants, le partenariat avec les acteurs locaux et l'ancrage territorial.

Ces lieux et leurs projets sont en revanche très généralistes et ouverts à des actions de tous ordres. C'est pourquoi il est essentiel de permettre des temps d'échanges de fond sur les axes structurant l'action entre partenaires pour lever le nez du guidon, convenir de choix stratégiques, mais aussi simplement et déjà pour se connaître quand on officie sur un même territoire.

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale est un de ces temps de respiration et c'est, depuis 2014, une démarche bien établie de notre travail avec la Caisse d'allocations familiales. Il s'articule depuis la période 2018-2020 avec leur Schéma parisien de service aux familles et à la démarche de conventions territoriales globales.

Le Schéma directeur qui prend fin a été particulièrement fructueux, permettant d'atteindre la majorité des objectifs, s'agissant notamment de l'accès aux droits et de la facilitation numérique, d'une meilleure participation des habitants dans les projets d'animation locale, des actions innovantes dans les domaines de la jeunesse, de la parentalité et du vivre ensemble. C'est également - cela en était l'objectif premier s'agissant de l'observation sociale - de la gouvernance partagée et par conséquent du pilotage des centres sociaux que les améliorations ont été les plus nettes.

Au 31 décembre 2020, 89 structures ont été agréées et financées par la Ville et la C.A.F., dont une quarantaine en périmètre "politique de la ville". La C.A.F. et la Ville de Paris s'engagent donc dans le renouvellement d'un Schéma parisien de la vie sociale pour la période 2021-2023. Il a vocation à être décliné dans le cadre d'une dynamique participative, mais il s'articule principalement autour de plusieurs axes stratégiques.

Tout d'abord le développement de la citoyenneté, de la démocratie participative, de l'accès à la culture, toujours en encourageant la participation des habitants.

Ensuite, l'ouverture à tous les publics et la lutte contre l'isolement en favorisant la mixité et l'inclusion numérique si cruciale aujourd'hui.

L'approche globale de la poursuite des complémentarités territoriales pour mieux répondre aux besoins et attentes des habitants sera également recherchée, et notamment celles et ceux des familles dans leur diversité et des jeunes.

Enfin, c'est le développement de l'observation sociale partagée et la promotion de l'animation de la vie sociale, en poursuivant la mise en lien des centres sociaux et en impulsant des dynamiques collectives.

Citons également le renforcement de la gouvernance partagée de l'animation de la vie sociale et la consolidation de l'économie des structures en formalisant cette politique commune en lien avec le réseau, des structures de son animation, notamment la Fédération des centres sociaux et des responsables éducatifs de la Ville.

Ces axes me semblent à même de garantir une vision partagée toujours plus efficace et claire, à même de proposer de nombreux projets intéressants et utiles pour tous et toutes à l'échelle de leurs quartiers respectifs. Cela s'inscrit pleinement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans les préceptes de Marie-Jeanne Bassot, initiatrice oubliée des centres sociaux en 1922, "faire pour et avec les familles", ce qui inaugura le début des actions collectives si chères aux travailleurs sociaux. Ils permettront aux acteurs de renforcer leur connaissance mutuelle et de développer de conserve des projets pour les habitants et les habitantes des territoires dans lesquels ils sont installés.

Enfin, je salue ce travail de concertation menée avec la C.A.F., si belle branche de la sécurité sociale nécessaire à compléter le service public, et en particulier le service public municipal. Cette dynamique, dont nous aurons besoin à l'issue de cette crise sanitaire pour permettre la résilience et le retour à une vie qui ne pourra plus être normale, embarque avec elle toutes les populations.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Emmanuelle RIVIER. Est-elle connectée ?

Elle est en cours de connexion, formidable !

Depuis le 20e arrondissement, Emmanuelle RIVIER, est-ce que vous nous entendez ?

Je veux bien attendre deux minutes mais... Non ?

C'est à vous, Léa FILOCHE, pour répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Gauthier.

Vous l'avez dit, ce projet de délibération traite du renouvellement du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale parisien pour la période 2021-2023. Nous réaffirmons par ce projet de délibération notre coopération avec la Caisse d'allocations familiales et nous poursuivons avec elle un travail engagé depuis 2014 au service des Parisiennes et des Parisiens.

En effet, ce nouveau Schéma, tout comme les deux précédents, permet d'améliorer nettement la concertation entre les différents acteurs intervenant sur le territoire, tout en marquant un soutien financier des centres sociaux, mais qui va aussi au-delà, aux associations de quartier et aux espaces de vie sociale.

Ces structures de proximité, dont les maires d'arrondissement connaissent bien l'intérêt et les enjeux locaux, qui permettent d'animer la vie sociale dans un quartier, représentent un levier majeur pour faciliter l'intégration sociale de chacune et de chacun et pour contribuer à la cohésion sociale. En plus de favoriser la mixité des publics, ces structures permettent la valorisation des compétences, des savoir-faire et des savoirs, la promotion des initiatives locales à la fois individuelles et collectives, mais aussi le développement de la citoyenneté de proximité pour tous les âges.

Dans la séquence que nous traversons, ces structures ont été extrêmement mobilisées. Je tiens encore une fois à saluer leurs équipes qui n'ont pas chômé depuis un an. Elles ont su s'adapter très rapidement au contexte sanitaire en faisant évoluer leurs modalités d'intervention. Elles ont œuvré pour garantir le maintien du lien social et des activités prioritaires, comme l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité, l'accès aux droits ou l'apprentissage du français. Elles sont parvenues à organiser la solidarité en faveur de toutes celles et tous ceux qui ont été durement touchés par la crise, grâce à leur capacité à rester en contact avec leurs bénévoles et leurs publics, et à proposer des activités très adaptées. Leur réactivité et leur mobilisation ont été et sont encore essentielles.

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale est précieux car il prend en compte l'ensemble des acteurs du territoire dans une dynamique qui se veut la plus commune et la plus large possible. Vous l'avez dit, cher Gauthier, au 31 décembre 2020, ce sont 89 structures qui s'inscrivent dans ce schéma, dont une quarantaine se situe dans les quartiers "politique de la ville". Notre engagement en faveur de ces structures a été important. Avec la crise, nous avons veillé à maintenir leur financement, afin d'assurer la pérennité de leurs activités et de leurs actions. Et lors du Conseil de Paris du mois de février, nous les avons soutenues, je le rappelle, à hauteur de 6,2 millions d'euros.

Ce schéma s'inscrit également dans une démarche d'évolution et d'évaluation continue. Il a vocation à être précisé et décliné dans le cadre d'une dynamique participative grâce à des groupes de travail associant différents publics. Dans ce cadre, nous souhaiterions axer particulièrement nos actions sur le développement de la citoyenneté, la démocratie participative, le vivre ensemble et l'accès la culture, mais aussi l'ouverture à tous les publics, l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement, le renforcement de l'approche globale et la poursuite des complémentarités territoriales, le renforcement de la gouvernance partagée, de l'animation et de la vie sociale, et enfin le développement de l'observation sociale partagée et la promotion de l'animation à la vie sociale à Paris.

En raison de l'enjeu majeur qu'il constitue, je vous invite donc, chers collègues, à voter le renouvellement du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale parisien.

Je tiens aussi à rappeler l'importance que nous avons à travailler avec les services de l'Etat représentés par la Caisse d'allocations familiales, ce qui est très précieux dans le fait de pouvoir maintenir les activités des centres sociaux à Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DASES 12.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 12).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication de résultats contextualisés de la Nuit de la Solidarité.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons donc passer à l'examen du vœu non rattaché n° 63.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a en partie obtenu une réponse hier lors des questions d'actualité puisque vous nous avez informés, Madame FILOCHE, que des résultats plus précis sur l'âge, l'origine, le sexe des personnes sans-abri, et même pour certains les raisons pour lesquelles elles sont dans la rue, en retraçant notamment leur parcours via votre questionnaire, seront connus dans un mois.

J'avoue, Madame FILOCHE, avoir été un peu mal à l'aise lors de votre réponse hier, je vous le dis très honnêtement et très simplement. Vous avez annoncé le nombre des sans-abri sur un ton, certes, dynamique qui est le vôtre, mais sur un ton, je trouve, un peu trop enjoué. Vous avez utilisé les mots "soirées", "communication", "stratégie", "partenariat". Il s'agit bien là que de faire le triste constat qu'à Paris, capitale tant regardée et enviée dans le monde, 2.785 personnes vont encore ce soir dormir dans la rue.

Vous vous êtes réjoui qu'il y avait une baisse de 23 % entre 2020 et 2021. On ne se réjouit pas, on constate tristement. Surtout qu'en cette période de confinement où les hôtels sont vides, je n'arrive toujours pas à comprendre que l'on ne puisse pas trouver un lit pour ces 2.785 personnes. Mais je ne vous accuse pas, ce n'est pas de votre faute.

Vous allez me répondre que beaucoup de ces 2.785 personnes ne souhaitent pas forcément rejoindre un centre d'hébergement et préfèrent rester sous leur tente ou sous un porche. Là aussi, je pense qu'il faudra un jour repenser la politique des maraudes car en apportant aux sans-abri un repas chaud, une couverture, des habits, c'est indirectement les installer durablement dans la vie et les conforter dans cette situation.

Ne faudrait-il pas développer la technique de la maraude à main nue, que l'on applique, que j'ai lancée en 2014 pour les mineurs isolés et qui oblige indirectement aux sans-abri de nous suivre. C'est un débat qu'il faudra un jour avoir le courage d'avoir.

Pour l'instant, je retire mon vœu dans l'attente d'une analyse détaillée et contextualisée de la Nuit de la Solidarité.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Léa FILOCHE pour vous répondre, même si le vœu est retiré.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur Nicolas JEANNETÉ.

Chers collègues, je vais quand même apporter quelques éléments de réponse, même si j'en ai effectivement déjà apporté hier et même si personne ici ne peut se réjouir. Je crois d'ailleurs, chers collègues, que nous n'avons

pas intérêt ici à essayer de tirer la couverture à soi sur qui protège plus ou mieux les personnes qui restent à la rue malgré les dispositifs. Je vous invite toutes et tous, chers collègues, à savoir garder notre calme, et surtout à savoir comment chacun ici assume - je pense que tout le monde assume sur les bancs de cet hémicycle - le fait que c'est un regret qu'il reste 2.785 personnes. Je vous invite donc à ne pas instrumentaliser cette question.

Comme je l'ai dit lors de ma réponse à la question d'actualité hier du groupe Paris en commun, la 4e édition de la Nuit de la Solidarité nous a permis de réaliser un décompte précis du nombre de personnes sans-abri. Les Parisiennes et les Parisiens ont en effet décompté 2.785 personnes sans solution d'hébergement pour cette nuit. Nous utilisons la même méthodologie d'analyse des résultats depuis la première édition, soit en 2018.

La rédaction du rapport détaillé contenant l'exploitation des données et leur analyse sera réalisée par l'APUR et par le Comité scientifique de la Nuit de la Solidarité composé de chercheurs et de professionnels indépendants. Le résultat de ce rapport nous permettra de mieux comprendre les besoins de ces publics et d'améliorer ainsi nos propres politiques publiques d'accueil, d'accompagnement, d'insertion et d'accès aux droits, notamment aux droits fondamentaux.

Si nous constatons une diminution de 23 % du nombre de personnes sans solution d'hébergement pour la nuit, entre 2020 et 2021, le nombre de personnes en situation de rue reste bien trop élevé par rapport à l'offre d'hébergement déployée et aux mises à l'abri intervenues ces derniers mois. Nous disposons pour le moment que de premiers enseignements de ce décompte sur la nuit de 2021.

Concernant le nombre de places annoncées par l'Etat, je le rappelle, ce sont près de 32.300 places d'hébergement qui étaient ouvertes dans la nuit du 25 mars. Notre volonté est que ces places soient pérennisées par l'Etat.

Je tiens aussi à rappeler, parce que ce sont souvent des arguments que j'entends, que les personnes aujourd'hui refusent un certain nombre d'hébergements que nous proposons aussi parce que ces hébergements ne sont pas très dignes : on est sur des plateaux avec des lits picots. Vous connaissez aussi bien que moi, Mesdames et Messieurs les maires, les gymnases que nous sommes en capacité de proposer à ce stade. Honnêtement, je n'en veux à personne de ne pas accepter de venir vivre dans ce type d'endroit.

Nous devons aussi réfléchir sur la dignité des hébergements que nous proposons. C'est également l'objectif de ce type de décompte et de démarche que nous avons par l'intermédiaire du questionnaire que nous utilisons auprès des personnes.

Concernant l'évolution des publics, nous avons constaté un léger recul du nombre de femmes sans solution d'hébergement et de personnes en groupe. Il nous semble cependant nécessaire d'apporter une nuance sur le nombre de femmes sans-abri qui sont passées de 14 % à 11 %. C'est parce qu'elles sont davantage victimes de violence de rue que les hommes qu'elles mettent en place davantage de stratégies pour se cacher...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Et donc cela rend les comptes plus difficiles.

Au niveau géographique, nous avons constaté une répartition sur le territoire parisien avec une forte diminution des personnes décomptées dans le 19e. Je vous invite à aller voir les chiffres.

Je termine. Monsieur JEANNETÉ, je vous demande de retirer votre vœu, ce que vous avez fait, et de nous laisser le temps de pouvoir travailler correctement et de revenir vers vous en temps voulu avec tous les chiffres.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu étant retiré, il n'est pas soumis au vote.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la désolidarisation de l'allocation adulte handicapé.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 64 relatif à la désolidarisation de l'allocation adulte handicapé.

La parole est à Geneviève GARRIGOS qui se trouve sur Webex.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu, qui a été présenté au Conseil du 20e arrondissement et qui a été adopté à l'unanimité moins une abstention, concerne la désolidarisation de l'allocation adulte handicapé.

Cette allocation est l'un des principaux minima sociaux en France. Elle permet à plus d'un million de personnes de tenter de vivre de manière autonome et digne, malgré sa modicité de 900 euros.

A Paris, les allocataires de l'A.A.H. étaient au nombre de 31.190 en 2019. Parmi eux, beaucoup étaient en couple et ils peuvent légitimement aspirer à se marier. Or, dès lors que c'est le cas, le principe de solidarité familiale

prend le dessus et intègre le revenu de leur conjoint ou de leur conjointe au calcul de leur allocation, les rendant dépendants et dépendantes et dans l'incapacité de pouvoir reprendre leur autonomie aisément en cas de soucis, l'allocation étant purement et simplement supprimée lorsque le conjoint ou la conjointe dépasse les 1.634 euros de revenus.

Or, il y a des soucis, en particulier lorsqu'il s'agit de violences au sein du couple et que la victime ne peut s'extraire de la situation. Des violences auxquelles les personnes en situation de handicap sont particulièrement confrontées. Ainsi, pour les femmes, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne estimait en 2014 que 34 % des femmes en situation de handicap avaient subi des violences physiques ou sexuelles de leurs partenaires, contre 19 % des femmes valides - une sur trois contre une sur cinq - et bien sûr les violences ne concernent pas que les femmes.

Ce problème majeur est encore plus flagrant pour les personnes allocataires que nous rendons dépendantes du revenu de leur conjoint puisqu'elles n'ont plus le moyen de vivre seules. La demande d'une désolidarisation des revenus du conjoint dans le calcul de l'A.A.H. va donc dans le sens de plus d'autonomie pour ces personnes qui font partie des plus précaires. C'est une demande partagée par plus de 100.000 personnes qui ont signé une pétition sur le site du Sénat, entraînant pour la première fois l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Notre Conseil en février dernier a déjà joint sa parole à celle des pétitionnaires par un vœu à l'initiative des élus du groupe Communiste et Citoyen. Depuis, le Sénat a donné son aval à cette désolidarisation, mais le Gouvernement a d'ores et déjà fait part de son opposition au texte. Il serait inadmissible que la deuxième lecture de ce texte voie sa disparition pure et simple. C'est pour cela que je vous propose aujourd'hui de renouveler notre engagement, afin que la Ville de Paris puisse intercéder de nouveau auprès de la représentation nationale...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il faut aller vers la conclusion.

Mme Geneviève GARRIGOS. - ... pour que cette allocation soit maintenue.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je rappelle que, pour les vœux comme pour les réponses, c'est deux minutes.

Donc la parole est à Jacques GALVANI pour vous répondre pour deux minutes.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Chère Geneviève GARRIGOS, mes chers collègues, le vœu porte sur la révision du mode de calcul de l'allocation adulte handicapé, A.A.H., et c'est un sujet auquel je suis particulièrement sensible. Je vous remercie de me donner l'occasion de l'évoquer à nouveau dans cet hémicycle.

En février dernier, l'attention des membres du Conseil de Paris, à l'initiative du groupe Communiste et Citoyen, a été déjà attirée sur les conséquences néfastes de la dernière révision du mode de calcul de l'A.A.H. pour les bénéficiaires qui vivent en couple. Ce vœu, qui incite le Gouvernement à réexaminer la question, a été adopté.

L'A.A.H., qui a été créée en 1975 par la loi Veil dite d'orientation en faveur des personnes handicapées, est un minimum social bâti sur le principe de l'allocation différentielle qui est plafonnée. Le montant maximal de 810 euros en 2017 a été revalorisé à 900 euros en 2019. On aurait pu s'en réjouir, si dans le même temps le nouveau mode de calcul n'avait pas rendu inéligible à l'allocation plus de 250.000 bénéficiaires vivant en couple. Comme l'a souligné Geneviève GARRIGOS, c'est particulièrement sensible dans le cas des femmes qui sont exposées à des violences au sein de leur couple.

En 2018, une proposition de loi, qui allait dans le sens d'une individualisation de l'allocation, a été déposée par les députés, faisant que seuls les revenus du bénéficiaire de l'allocation sont pris en compte, ce qui permet de contourner le problème et de mettre fin au lien de dépendance financière entre le bénéficiaire de l'A.A.H. et sa conjointe ou son conjoint.

Cette proposition de loi a été adoptée en première lecture par les députés en février 2020 et le succès d'une pétition citoyenne, qui a recueilli plus de 100.000 signatures, a contribué à son inscription à l'ordre du jour du Sénat. Ses membres ont adopté le texte tout en l'amendant. Il apparaît en effet que les bénéficiaires de l'A.A.H., dont le conjoint ne travaille pas, et que les couples concernés ayant des enfants à charge, soit près de 44.000 ménages, auraient pu à leur tour faire les frais d'une réforme imparfaite.

Malheureusement, Mme CLUZEL, au nom du Gouvernement, s'est à nouveau opposée au texte et il y a fort à craindre que la question désormais lancinante de l'indépendance économique et de l'autonomie des bénéficiaires de l'A.A.H. soit de nouveau remise en cause lors de la deuxième lecture de la proposition de loi devant la Chambre basse.

Pour toutes ces raisons, je vous demande au nom de l'Exécutif de voter très largement ce vœu auquel je donne un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explications de vote de Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci au groupe PEC et à notre collègue Geneviève GARRIGOS d'attirer à nouveau notre attention sur ce sujet que, comme cela a été rappelé, le groupe Communiste, par la voix de Nicolas BONNET-OULALDJ, avait porté au mois de février.

Maintenir les personnes porteuses de handicap dans la dépendance envers leur partenaire, c'est leur dénier le droit d'exister par et pour eux-mêmes, c'est introduire une domination et une dépendance à l'intérieur du foyer. A l'heure où nous avons encore tant à faire à l'extérieur en termes d'accessibilité, il est temps que l'injustice, par laquelle il faut choisir entre conserver son allocation de personne handicapée ou se marier, prenne fin.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le vœu n° 64 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 147).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au stationnement des personnes à mobilité réduite titulaires de cartes de stationnement.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux mesures de stationnement pour les personnes handicapées.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux n° 65 et n° 66 relatifs au stationnement des personnes à mobilité réduite.

La parole est à Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

A Paris, comme partout en France, le stationnement est gratuit pour les personnes à mobilité réduite détentrices d'une carte Mobilité Inclusion. Quand bien même, nous nous efforçons de rendre plus accessibles les transports en commun, les déplacements en voiture sont souvent une des seules alternatives pour les personnes en situation de handicap.

Néanmoins, deux difficultés majeures se posent. D'une part, au quotidien les détenteurs d'une carte Mobilité Inclusion font l'objet de contraventions indues qui sont apposées à leur véhicule, malgré la présence de leur carte de stationnement sur le pare-brise. Cette situation entraîne une grande incompréhension de la part de ces personnes qui se tournent vers les mairies d'arrondissement pour obtenir des interlocuteurs qui pourraient les aider. D'autre part, nous faisons face à une fraude aux cartes de stationnement avec des vols, dont sont d'ailleurs victimes les détenteurs légitimes de carte.

Pour faire face à ces situations indésirables, la Ville de Paris a mis en place des actions permettant de garantir aux personnes détentrices des cartes Mobilité Inclusion leur gratuité grâce au système de référencement pour les résidents, à travers le ticket Handi qu'elles peuvent se procurer à l'horodateur ou via les applications de stationnement.

Depuis la mise en place des nouvelles modalités de contrôle de stationnement début mars et le lancement des tickets Handi, plus de 2.000 personnes à mobilité réduite se sont ainsi référencées, ce qui atteste de la nécessité de poursuivre la promotion de ce dispositif, afin que toutes les personnes concernées puissent y accéder.

Ce vœu propose donc que la Ville de Paris renforce la communication en direction de ces résidents détenteurs des cartes Mobilité Inclusion, afin qu'ils puissent se référencer et également que la communication à destination des visiteurs soit renforcée pour qu'ils puissent prendre ce fameux ticket Handi.

Ce renforcement de communication doit également pouvoir s'accompagner du renforcement de la formation des agents d'accueil des mairies d'arrondissement, de sorte que les usagers qui se rendraient en mairie puissent être renseignés.

Par ailleurs, il est nécessaire que l'Etat puisse accélérer le remplacement des cartes européennes de stationnement par les cartes Mobilité Inclusion avant la date limite qu'il s'est fixé bien tardivement de la fin 2026. Ce remplacement permettra de diminuer les phénomènes de fraude.

Nous souhaitons également que la Préfecture renforce considérablement les contrôles des cartes apposées sur les pare-brise pour vérifier leur véracité et ainsi verbaliser les contrevenants bénéficiant à tort de la gratuité du stationnement.

Voilà ce vœu que je vous invite à voter évidemment.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER, qui est sur Webex.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci. Bonjour à tous.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais effectuer en même temps l'explication de vote, si vous le permettez, sur le vœu n° 65 et sur mon propre vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je vous remercie.

Depuis un mois, comme l'expliquait M. le maire, la Mairie de Paris a mis en place un ticket Handi qui est accessible gratuitement, soit sur les horodateurs, soit via les applications de téléphonie mobile. Malheureusement, loin de corriger les erreurs de l'ancien système, ce nouveau mécanisme ne nous semble pas forcément adapté et nous craignons qu'il ne rende encore un peu plus compliqué le stationnement des personnes à mobilité réduite.

Nous le savons et vous l'avez rappelé, nous avons deux problèmes majeurs sur le stationnement à Paris. Le premier, et nous n'avons eu de cesse de pointer du doigt ces difficultés, est la verbalisation intempestive dont les personnes font l'objet avec le forfait de post-stationnement. Nous avons récupéré les chiffres qui nous ont été communiqués par les services centraux et environ 1.200 personnes par mois seraient ainsi indûment verbalisées. Le deuxième sujet est la fraude constatée à la carte de stationnement.

Pour essayer de répondre à ces problématiques, j'avais proposé, lors d'un précédent vœu au Conseil de Paris, que vous puissiez regarder et creuser la piste du bonus-malus dans les contrats qui vous lient avec les deux sociétés "Streeteo" et "Moovia". Nous avons vraiment le sentiment que ces deux sociétés sont là pour faire du chiffre et qu'elles ne font pas autant attention qu'elles le devraient à la qualité et aucune obligation de service de qualité ne leur est réellement imposée.

J'ai compris de mes échanges avec M. GALVANI et M. BELLIARD que malgré tout, avec ce ticket Handi, vous avez essayé de répondre aux problématiques, mais plusieurs difficultés persistent. Je le redis et je crois que nous nous rejoignons avec le maire du 13e sur ce point, il y a vraiment eu un manque de communication. Je vous l'avais dit quand on s'était vu, personne n'a été vraiment informé. Dans le 15e arrondissement, notre maire et nous tous avons été saisis par un certain nombre de demandes de personnes, d'habitants, mais aussi d'institutions qui n'avaient pas compris qu'il fallait qu'ils se fassent référencer et qui n'avaient pas compris le mécanisme du ticket Handi.

Un gros problème se pose également : comment vont faire les non-Parisiens qui ne bénéficient pas de la possibilité de référencer leur véhicule ? Idem pour les aidants parce que, vous le savez, la gratuite du stationnement est liée à la personne mais absolument pas au véhicule.

Enfin, nous nous interrogeons sur les bancs du groupe Changer Paris sur l'efficacité du ticket Handi contre la fraude. Lors de notre conseil d'arrondissement, un de mes collègues, Jean-Yves PINET, a en direct pu prendre un ticket Handi, alors même qu'il n'est pas en situation de handicap. Je crains donc vraiment une hausse de la fraude et il faudra que les services centraux de la Ville soient très attentifs aux remontées de terrain.

Si nous partageons le fait d'accélérer le remplacement de la carte européenne de stationnement par la carte Mobilité Inclusion qui, comme vous l'avez rappelé, est une carte beaucoup moins falsifiable, je pense que cette accélération du calendrier doit être faite mais mesurée, sinon nos concitoyens en situation de handicap ne vont vraiment rien comprendre dans ces dispositifs mis en place par la Ville de Paris.

Parce que je crois vraiment que ce sujet doit dépasser les clivages partisans, avec le groupe Changer Paris, nous voterons pour le vœu du groupe socialiste, mais sous réserve que le nôtre soit aussi adopté parce que je pense qu'ils sont profondément complémentaires.

Nous demandons non seulement d'organiser sans délai une campagne d'information, et sur ce point nos deux vœux se rejoignent, et parce que je crois que le ticket Handi ne peut être qu'une solution temporaire, je vous demande de tout mettre en œuvre pour éviter les F.P.S. indus et d'étudier au plus vite - comme je vous l'avais déjà demandé et je crois que MM. BELLIARD et GALVANI étaient intéressés par cette proposition - la possibilité d'un avenant au contrat de "Streeteo" et de "Moovia", sans attendre le renouvellement de leur contrat, afin de leur demander de se doter d'outils - je crois beaucoup à l'intelligence artificielle - qui permettraient de contrôler directement aux moyens d'un flashcode les détenteurs des cartes Mobilité Inclusion car, comme vous l'avez dit, elles sont beaucoup moins falsifiables.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - J'ai terminé, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Jacques GALVANI pour vous répondre sur les deux vœux n° 65 et n° 66.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Anne-Claire TYSSANDIER, cher Jérôme COUMET, Monsieur le Maire du 13^e arrondissement, je vous remercie beaucoup pour vos interventions.

Je vais commencer par donner quelques précisions sur ces nouvelles modalités du contrôle de stationnement qui a été mis en place grâce à la lecture automatique des plaques d'immatriculation. Ces modalités s'appliquent depuis le 8 mars 2021 et depuis lors tous les automobilistes doivent s'acquitter de leurs droits à stationnement à l'horodateur ou via une application mobile. Les personnes qui sont titulaires d'une carte européenne de stationnement ou d'une carte Mobilité Inclusion mention stationnement doivent, quant à elles, prendre effectivement ce ticket Handi qui fait valoir leur droit à la gratuité.

J'ai appris par les services de la DVD que Paris n'est pas du tout la seule ville de France à faire cette évolution. Marseille, Lyon, bientôt Bordeaux, Suresnes, Bagneux ont adopté ce système de lecture de plaque et beaucoup d'autres villes sont en train de le faire.

Je veux également partager avec vous quelques autres informations utiles. Depuis la première semaine d'ouverture de ce service, le nombre de tickets Handi pris par les usagers titulaires d'une carte est en constante augmentation, qu'ils soient pris à l'horodateur ou via une application mobile. Ce service est donc connu et l'information est parvenue apparemment aux intéressés. C'est le retour également que nous avons de la part des associations de personnes en situation de handicap.

Un tiers des contrôles se font toujours à pied par des agents verbalisateurs. Lorsqu'un nombre important de tickets Handi est constaté dans une même zone, pour répondre à vos craintes, Madame TYSSANDIER, des agents sont envoyés sur place pour vérifier que les cartes qui donnent droit à la gratuité de stationnement sont effectivement apposées sur les pare-brise des véhicules conformément aux obligations.

C'est sûr qu'il faut rester prudent et vigilant. Il est trop tôt pour se faire une opinion réelle sur la situation car nous ignorons encore l'évolution du nombre de contestations des forfaits, donc des F.P.S. Mais avec mon collègue David BELLIARD, nous attachons la plus grande importance à l'information des Parisiens et des non-Parisiens sur ce sujet, ainsi qu'aux prestataires.

Nous avons d'ailleurs fait, comme vous avez pu le voir, une visite lors de la mise en place du dispositif à certains prestataires et nous avons constaté sur place comment les choses se passaient. Nous avons demandé que les agents de la Ville de Paris fassent preuve de compréhension pour cette période de transition et des consignes de souplesse ont également été passées aux différents prestataires.

En ce qui concerne les horodateurs, il y en a environ 4.000 contre 7.446 en juillet 2019. Leur utilisation a fortement diminué au profit des applications mobiles qui sont d'ailleurs disponibles pour avoir le ticket Handi. Ces 4.000 horodateurs sont une alternative pour les automobilistes qui n'ont pas de smartphone et ils ont vocation à demeurer. La moitié d'entre eux ont été mis aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et on a fait un test avec l'aide des volontaires de l'Association des paralysés de France, A.P.F.

Les auteurs des vœux souhaitent contribuer à mieux garantir l'accès aux droits des personnes handicapées et des personnes âgées bénéficiaires d'une carte et je trouve très positif qu'il y ait un certain consensus sur le sujet. En revanche, dans la mesure où le vœu du groupe Changer Paris propose la création d'un fichier de personnes handicapées, ce qui est illégal, il ne m'est pas possible de donner un avis favorable, même si je suis sur le fond bien sûr d'accord avec son objet.

Je suggère que le vœu soit retiré au profit du vœu du groupe Paris en commun, mais je crois que c'est ce que vous avez annoncé. Ce dernier est plus complet puisqu'il utilise tous les leviers à notre disposition : le renforcement de l'information, les opérations de flagrance menées par la Préfecture de police de Paris pour lutter contre les utilisations frauduleuses et les vols de cartes, l'interpellation du Gouvernement pour hâter la date limite de remplacement de la carte européenne de stationnement par la nouvelle carte Mobilité Inclusion qui est beaucoup plus sécurisée et beaucoup plus difficile à frauder.

Le vœu du groupe de Paris en commun a bien sûr l'avis favorable de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets d'abord aux voix, au scrutin public, le vœu n° 65 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 148).

Nous passons au vœu n° 66 du groupe Changer Paris. Est-il maintenu ?

Il est maintenu avec un avis défavorable.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 66 est rejeté.

2021 DASES 38 - Subventions (43.500 euros) à deux associations et convention en faveur du bien-être des personnes âgées et de leurs aidants.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 38.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS qui est en Webex.

C'est à vous.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la crise sanitaire que nous traversons montre que l'isolement des personnes âgées est une difficulté majeure à Paris, comme dans toutes les villes. Elle interpelle notre capacité à aller vers cette population difficilement identifiable.

Comme tous les centres de vaccination, celui installé en mairie du 8e arrondissement rencontre beaucoup de difficultés à vacciner l'ensemble des plus de 75 ans. D'après les statistiques de l'Agence régionale de santé, un tiers des personnes de plus de 75 ans n'ont toujours pas reçu une dose, alors que la campagne vaccinale leur a été réservée durant près de deux mois.

L'Assurance maladie a mis en place un démarchage téléphonique auprès de cette population qui permet d'aboutir directement sur une prise de rendez-vous. Les premiers résultats sont encourageants. De même, nous travaillons avec les services d'aide à domicile pour repérer celles et ceux qui ne peuvent pas prendre rendez-vous sur les plateformes dédiées.

Le fichier Reflex montre une nouvelle fois ses limites. Pour le 8e arrondissement, une poignée de personnes sont inscrites seulement. Ce type de liste nécessite une identification préalable des publics par les agents du centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Face à cette situation, nous devons mobiliser les leviers de la solidarité spontanée. Les gardiens et gardiennes d'immeuble, qui sont hélas de plus en plus rares à Paris, constituent une ressource primordiale. Elles et ils connaissent mieux que quiconque les habitants et peuvent identifier rapidement les personnes isolées. C'est grâce à eux que nous avons pu amorcer la vaccination de plusieurs dizaines de personnes âgées. De même, les acteurs de l'intergénérationnel, comme Colette qui fait cohabiter jeunes et aînés, permettent de repérer quelques situations.

Cela reste un travail de fourmi et de longue haleine. De la même façon, les associations, dont il est ici l'objet, peuvent nous aider à aller vers ces personnes. Si cela n'est pas déjà mis en place, il faudrait communiquer aux associations les coordonnées des responsables de centres de vaccination, afin que des rendez-vous soient positionnés.

La question de l'isolement des personnes âgées est un défi pour notre société. Elle interroge notre solidarité envers les générations et notre habilité à intervenir. Il n'y a pas de bien vieillir dans la solitude et l'isolement subi est indigne de notre société. Le problème n'est pas nouveau, j'en ai parfaitement conscience, et cela mérite que nous nous y attelions tous dans les prochains mois. La période estivale risque d'être encore plus dure.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Véronique LEVIEUX pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, merci beaucoup pour votre intervention. Je me permets juste de resituer qu'elle s'inscrit dans le cadre du projet de délibération DASES 38 qui porte sur le soutien de la DASES à deux associations : le Groupe des animateurs en gérontologie, gériatrie, structures et services pour personnes âgées pour un montant de 3.500 euros et "Passerelle Assist'Aidant" pour un montant de 40.000 euros.

Permettez-moi, avant de répondre au point que vous avez justement souligné dans votre intervention, de rappeler l'intérêt de ces structures, en particulier de "Passerelle Assist'Aidant" qui développe un dispositif spécifique auprès des aidants familiaux se rendant chez eux, à domicile. Vous savez que c'est un public en grande fragilité, qui a aussi été impacté par la crise et la situation sanitaire. Ils se sont retrouvés confinés avec les proches qu'ils ont l'habitude d'aider et il y a une attention toute particulière que cette association a développée, forte de son expérience de quelques années. C'est une association qui intervient dans le Centre de Paris, dans les 13e et 14e arrondissements et le 6e arrondissement, et qui a l'intention de se développer dans les 7e et 15e arrondissements. Ils ont su adapter leurs activités pour être proches de ces aidants à domicile pendant les périodes de confinement. Je tenais donc à souligner le dynamisme de cette structure.

Votre intervention a néanmoins globalement porté sur la problématique de la vaccination et je le comprends. Vous avez eu raison de saluer l'ensemble des initiatives, notamment celles que vous menez à l'échelle du territoire du 8e arrondissement. Vous l'avez souligné, le travail est minutieux. C'est un travail de fourmi que nous menons, notamment avec les services de la Ville et en particulier de la DASES, mais aussi du C.A.S.-V.P., pour toucher au plus près l'ensemble des publics prioritaires - c'était au tout début les plus de 75 ans et nous voyons au fur et à mesure les avancées des tranches d'âges - pour les amener vers la vaccination.

Nous mettons ainsi en place plusieurs dispositifs : nous faisons de l'"aller vers", nous faisons du "ramener vers". Nous travaillons avec un grand nombre d'associations, évidemment avec les mairies d'arrondissement, mais il y a tout un grand nombre de structures, comme les Maisons des aînés et des aidants que vous connaissez, des associations telles que la Croix-Rouge. Nous organisons des dispositifs de transport pour que les personnes qui ne peuvent pas se déplacer soient amenées sur place. Je suis allée, par exemple, au centre de la Croix-Rouge dans le 16e arrondissement samedi dernier pour saluer les équipes à l'hôpital Dunant, où il y a un grand centre de vaccination. Eux aussi ont leur fichier des personnes qu'ils ont l'habitude de suivre et qu'ils amènent en véhicule sur place.

C'est ce que nous faisons avec le fichier Reflex que nous avons élargi. Vous signalez les difficultés de ce fichier. C'était le fichier Chalex, dans le cadre des crises de chaleur, et c'est maintenant un fichier que nous souhaitons activer et nous le faisons dans le cadre de différents types de crise. Mais les gens s'inscrivent de manière volontaire, nous ne pouvons pas les inscrire d'office. Nous avons tout de même près de 10.000 personnes inscrites. Nous avons effectivement lancé toute une série d'appels ces dernières semaines et permis ainsi de flécher, d'accompagner des personnes, qui souhaitaient se faire vacciner et qui n'avaient toujours pas pu le faire, pour se rendre dans des centres de vaccination.

C'est vraiment l'ensemble de ce travail que nous faisons. Vous avez cité aussi les S.A.A.D. et les S.S.I.A.D. qui jouent un rôle important, là aussi dans l'identification de personnes qui seraient en difficulté de trouver l'accès à ces vaccinations.

Nous continuons à développer nos efforts, puisque d'autres publics sont amenés maintenant à se rendre dans les centres de vaccination au fil des semaines et des nouvelles annonces nationales.

Permettez-moi de souligner, s'agissant par exemple des E.H.P.A.D., le taux de vaccination de près de 90 % des résidents dans les E.H.P.A.D. notamment du C.A.S.-V.P. Je voudrais rappeler que nous nous sommes mobilisés très tôt au niveau de la Ville pour lancer le plus tôt possible la vaccination dans ces établissements, compte tenu de l'urgence de protéger au mieux les seniors qui y résident.

Je vous remercie pour votre intervention, je ne peux que vous inviter à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci pour votre intervention et vos explications.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DASES 38.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 38).

2021 DASES 62 - Subvention (22.000 euros) à deux associations pour leurs actions dans les domaines du bien-être et de la santé des seniors.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 62.

La parole est à Hélène JACQUEMONT qui se trouve sur Webex. C'est à vous.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Nous voterons avec enthousiasme la subvention en faveur de l'association "Astrée" qui mène un combat juste, légitime et indispensable contre ce mal invisible qu'est l'isolement.

L'actualité nous rattrape cependant avec l'appel en date du 8 avril du Collectif des S.S.I.A.D. parisiens, Services de soins infirmiers à domicile, aux décideurs, mais également à vous-même, Mme HIDALGO, à vos adjointes en charge des personnes âgées, Mme LEVIEUX, et de la Santé, Mme SOUYRIS. Comment ne pas entendre les difficultés et le découragement des professionnels qui sont les premiers acteurs de la lutte contre l'isolement des personnes âgées ?

Ce projet de délibération est l'occasion de réaffirmer notre soutien. Un soutien dont ils ont plus que jamais besoin, qu'il s'agisse des professionnels de soins infirmiers à domicile ou des professionnels de l'aide à domicile plus largement. Il y a urgence à reconnaître le travail de ces soignants invisibles, exclus des dispositions salariales attachées au Ségur de la santé. Pourquoi sont-ils traités financièrement différemment des soignants de la fonction publique hospitalière et des E.H.P.A.D. ? Les compétences ne sont-elles pas les mêmes ? Comment comptez-vous les soutenir, Madame la Maire ?

Vous le savez, plus de 80 % des seniors aspirent à vieillir à domicile et c'est leur droit. Mais à ce train-là, ce ne sera pas possible. Non seulement le nombre de places en soins infirmiers à domicile est notoirement insuffisant à Paris, avec précisément 5.253 places actuellement financées contre 32.600 places nécessaires pour 2025, juste six fois plus en l'espace de quatre ans avant la fin du mandat, mais il y a par ailleurs un problème majeur, je tiens à le souligner, et critique d'attractivité de ces métiers. Il faut savoir que les équipes tournent avec 40 % de vacataires et qu'il y a absence de candidatures lorsque les postes sont publiés : 20 % des postes restent non pourvus, notamment en raison du non-alignement salarial lié aux mesures du Ségur de la santé.

Les métiers du domicile ne sont plus attractifs, alors qu'ils sont indispensables au maintien du lien social, on vient de le dire. Le mouvement engagé par les associations, regroupant auxiliaires de vie et assistants à domicile, nous semble tout à fait légitime et il mérite à ce titre un examen attentif et des réponses adaptées. Il nous semble donc indispensable de recevoir ces associations, de prendre connaissance de leurs difficultés et de leurs revendications, et de les soutenir. De même, la question de la structuration de cette activité à l'échelle parisienne doit être posée, afin de proposer des structures solides de nature à faire face aux énormes besoins présents et à venir.

La crise sanitaire a permis un début de reconnaissance pour ces intervenants à domicile en première ligne. Mais le temps des annonces, les reports successifs de décisions sur la future loi Grand âge, la revalorisation des salaires ou les allers-retours sans fin entre le Gouvernement et les départements, dont le Département de Paris, pour assurer les financements nécessaires, doivent impérativement cesser. Il est aujourd'hui urgent de mobiliser toutes les forces en présence pour soutenir le secteur et prendre à bras-le-corps le défi du vieillissement de la population.

Il en va de notre responsabilité de respecter la dignité de ceux qui ne ménagent pas leurs efforts pour offrir à ceux qui souffrent le soin et la présence qu'ils espèrent et attendent. Ce sera l'honneur de notre pays et de notre ville de relever ce difficile défi.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

"Il est temps de dire non à l'âgisme", c'est ainsi que commence le récent rapport de l'Organisation mondiale de la santé. L'âge est l'une des premières choses que nous remarquons chez l'autre. On parle d'âgisme lorsque l'âge est utilisé pour catégoriser et diviser les personnes de telle façon qu'elles subissent des préjugés et des injustices, et ce phénomène réduit la solidarité entre les générations.

L'âgisme a des conséquences graves et profondes sur la santé, le bien-être et les droits humains des individus. Pour les personnes âgées, l'âgisme est associé à une espérance de vie plus courte, à des problèmes de santé physique et mentale, à un rétablissement plus lent à la suite d'un handicap et à un déclin cognitif. L'âgisme réduit la qualité de vie des personnes âgées, accroît leur isolement social et leur solitude, tous deux associés à de graves problèmes de santé, et peut accroître le risque de violences et d'abus à l'encontre des personnes âgées.

Le rapport de l'O.M.S. propose trois stratégies qui visent à lutter contre l'âgisme : des actions politiques et législatives de lutte contre les discriminations, des interventions éducatives à inclure dans les cursus, de l'école primaire à l'université, pour adapter la société future au vieillissement de sa population, mais aussi des interventions visant à favoriser aujourd'hui les contacts intergénérationnels tout au long de la vie. Je vois dans ce dernier axe un outil majeur pour lutter contre les stéréotypes et les représentations négatives qui contribuent à banaliser les discriminations dont font l'objet les personnes âgées.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à mettre en avant l'action menée par l'association "Les Transmetteurs" qui réunit des professionnels de santé et du social retraités en vue de constituer une réserve opérationnelle de renfort. Elle permet notamment à des médecins bénévoles de s'impliquer dans la vie citoyenne, de transmettre leurs connaissances et s'investir dans de nouvelles missions. Dans la continuité de la belle coopération en vigueur avec la Ville de Paris pour l'appui au plan canicule ou l'urgence hivernale, "Les Transmetteurs" ont mis en place, durant la crise sanitaire que nous vivons, un numéro solidaire d'accompagnement médico-psycho-social qui permet de soulager le 15 en assurant une orientation en amont. "Les Transmetteurs" ont

aussi été utilisés pour renforcer les centres de vaccination mis en place par la Ville, et pour participer à la vaccination dans les Résidences Autonomie.

Derrière cette dynamique qui émane des retraités eux-mêmes, il y a une volonté forte de garder, de construire une place dans une société qui peine encore à imaginer le lien qui doit l'unir à celles et ceux qui ne sont plus en emploi et encore autonomes. Or, quand on parle de ces personnes, on parle de plus de 90 % des retraités.

Plusieurs associations officient dans ce champ, que ce soit "Old'up" pour la prise en compte de l'avis des seniors dans les politiques publiques, toutes les associations de mécénat de compétences qui mobilisent les retraités, comme "ECTI", "EGEE" ou "RESSAC", toutes les structures qui accompagnent les jeunes vers la culture comme "Lire et faire lire", sans compter dans nos arrondissements les associations de soutien scolaire qui sont souvent le fait également de retraités.

Si la retraite ouvre la porte à une vie nouvelle d'au moins vingt à trente ans, c'est encore trop souvent dans l'imaginaire collectif une vie retirée, car notre société ne sait encore que trop valoriser ce qui rapporte, ce qui produit.

Mais pour reprendre le titre d'un livre que vous avez dans votre bureau, Madame la Maire, le livre de CHAPON et OUDINÉ, "On se trompe sur les vieux" et ils nous le rendent bien. Car discrètement et lentement, mais efficacement et utilement, ils créent des associations pour se mobiliser aux côtés des collectivités locales, des familles, des jeunes, des précaires, pour que leurs compétences ne soient non pas affaiblies mais ignorées. Et c'est tout l'honneur de la Ville de Paris, membre du réseau francophone "Villes Amies des Aînés", de soutenir ces associations à qui il faudra bien un jour donner de la visibilité par un label, une charte, un annuaire, pour leur permettre de se rencontrer, pour permettre aux retraités de s'orienter vers elles et pour permettre aux pouvoirs publics de construire leur politique publique avec elles à leur juste place.

Monsieur le Maire, c'est avec satisfaction que je vois la lutte contre l'âgisme se matérialiser dans le soutien à de telles associations. Je voterai ce projet de délibération qui, en cas de renouvellement l'année prochaine, au lieu de "Action dans les domaines du bien-être et de la santé des seniors" pourrait plus justement prendre le titre "Mobilisation des retraités pour la cohésion sociale". Cela donnerait un coup de jeune aux politiques pour les vieux, mais je sais que Mme la Maire en charge des seniors a cela à cœur.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci chère Hélène JACQUEMONT et cher Gauthier CARON-THIBAUT pour vos interventions. Vu que vous avez pris des axes différents en vous appuyant sur ce projet de délibération, je vais essayer à la fois de valoriser le projet de délibération et de répondre à l'ensemble des aspects que vous avez là également très justement évoqués.

Ce projet de délibération porte sur le soutien financier auprès de deux associations. Il s'agit de renouvellements et d'associations que celles et ceux, qui suivent les actions de la Ville de Paris auprès des seniors, connaissent bien.

Il s'agit tout d'abord de l'association "Astrée", pour un montant de 5.000 euros, qui développe tout un dispositif d'accompagnement personnalisé auprès de personnes qui se sentiraient en situation d'isolement et de solitude. Cette association a près de trente ans d'expérience, elle a développé un savoir-faire reconnu, avec des modalités de formation et d'accompagnement de leurs bénévoles de très grande qualité. Ils suivent régulièrement un grand nombre de personnes au niveau national, et bien évidemment au niveau parisien ils mènent une action totalement utile.

Madame JACQUEMONT, vous l'avez souligné, cette association est également à l'initiative de la création de la Journée nationale de lutte contre la solitude. J'ai pu me rendre dans leurs locaux en janvier dernier à cette occasion et ai pu mesurer l'enjeu du soutien que l'on apporte à cette structure. Les témoignages des personnes qui ont pu bénéficier de leur accompagnement démontrent combien il faut continuer dans ces actions.

Voilà leur dispositif, mais ils ne s'occupent pas uniquement des personnes âgées, je tiens à le souligner, parce que la solitude touche beaucoup de catégories de populations, notamment les jeunes. Je les ai d'ailleurs mis en relation avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY dans le cadre de la possibilité d'étudier les accompagnements auprès d'étudiants confrontés aussi à ce mal qui touche beaucoup de gens.

"Les Transmetteurs" sont une autre grande association très connue. D'ailleurs la subvention de 17.000 euros va porter à la DASES pour les personnes âgées, mais aussi sur le secteur de la santé avec ma collègue Anne SOUYRIS. Je rappelle que cette association a été créée à l'initiative de Xavier EMMANUELLI et Suzanne TARTIÈRE, avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir il y a quelque temps, qui est une personne de grande volonté, avec beaucoup de projets et qui a envie de faire tomber les cloisons, dès lors que c'est nécessaire pour travailler à améliorer l'ensemble des dispositifs.

Cher Gauthier CARON-THIBAUT, vous l'avez fort justement rappelé, cette structure est "transmetteur" et le titre de cette association a beaucoup de sens bien évidemment, puisqu'elle s'appuie sur des bénévoles d'anciens

professionnels en exercice dans le secteur de la santé pour différentes spécialités et elle développe toute une série d'actions. L'activité que propose "Les Transmetteurs" est assez riche : c'est transmettre leur savoir parce qu'ils ont mis en place tout un pôle de formation, mais il y a aussi tout un pôle d'action, notamment pour venir en renfort dans les situations de crise auprès des services publics, et en particulier les services publics municipaux. C'est la raison pour laquelle ils interviennent dans le cadre du Plan canicule, du Plan d'urgence hivernal et de renforts occasionnels.

Je tiens à souligner que dans le cadre de la campagne de vaccination, des bénévoles des "Transmetteurs" sont venus en renfort auprès du C.A.S.-V.P. dans des vaccinations organisées, parce que nous avons voulu le faire de cette manière au sein du C.A.S.-V.P. dans des Résidences Autonomie. Ils sont présents dans des centres de vaccination, ils ont été aussi aux côtés d'autres centres - je crois qu'il y en avait par exemple à Dunant. Ils ont également créé une plateforme téléphonique qui s'appelle "SOS Crise". C'est vraiment une structure très active et nous sommes heureux évidemment de continuer à les accompagner et de réfléchir, le cas échéant, à l'ouverture d'autres actions.

Bien sûr ces associations, même si ce n'est pas l'intégralité, vous l'avez à nouveau rappelé, cher Gauthier, s'appuient sur des retraités parce qu'il y a beaucoup de retraités actifs. Que seraient les associations parisiennes si ces retraités ne venaient pas en renfort spontanément, quel que soit le champ d'activité ?

La période de crise sanitaire et le confinement ont d'ailleurs pu fragiliser l'implication de certains seniors, ce sont là des remontées d'associations. Ils ont souhaité, et on peut les comprendre, se tenir un peu en retrait, mais on sait que cela va revenir.

En tous les cas, nous sommes à l'écoute et à l'attention avec les associations pour porter le besoin d'appels au bénévolat et donner effectivement une autre image de l'âge. Cela commence, si vous me le permettez, dès la vie active, dans le milieu professionnel, où l'âgisme est aussi déjà présent et entraîne des attitudes, des absences de considération qui, je pense, coûtent à l'ensemble de la société. C'est dès la vie active qu'il faut que nous nous saisissons de ce sujet.

Madame JACQUEMONT, pour terminer, juste pour vous informer que le collectif nous a écrit et un rendez-vous est en train de se caler. J'ai bien pris note de leurs revendications. Il est vrai que l'ensemble des annonces gouvernementales non seulement s'égrènent au fil de l'eau mais ne portent absolument pas une vision cohérente du champ de l'ensemble des métiers à domicile, qu'il s'agisse des S.S.I.A.D. et des S.A.A.D.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Et je vous indique également que j'ai un rendez-vous avec M. LAFORCADE, qui a une mission sur la valorisation des métiers du grand âge, pour porter là aussi un certain nombre de messages, à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DASES 62.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Pardon, vous n'avez pas eu le temps de voter ? On peut rouvrir, mais on a quand même déjà 91.

Le scrutin est clos. 96, c'est tout de même pas mal.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 62).

2021 DASES 64 - Subventions (15.500 euros) et convention avec trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DASES 64.

La parole est à Rudolph GRANIER sur Webex pour cinq minutes maximum.

M. Rudolph GRANIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous avons à délibérer de trois subventions pour trois associations pour leur action facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

Je souhaite saluer toutes les initiatives qui visent à faciliter la vie des seniors parisiens et notamment les actions menées par l'A.D.I.P.R. et la C.A.T.R.E.D. qui sont dans ce projet de délibération.

En revanche, je ne peux pas émettre, au titre du groupe Changer Paris, le même avis pour l'A.T.M.F., une association qui se dit, qui se décrit comme laïque, démocratique et indépendante. L'objet de l'association, encore une fois et je tiens à le répéter, est louable. Nous le soutenons, par contre le mélange des genres n'est pas permis.

Nous avons avec l'A.T.M.F. une association politique, qui tantôt publie des communiqués de presse au vitriol contre le royaume du Maroc en parlant d'une répression d'Etat dans la province du Rif, qui publie des communiqués en parlant d'annexion des territoires palestiniens, qui publie tout une litanie sur le 17 octobre 1961, qui parle de violences policières et qui pense que la loi sur le séparatisme ne va pas assez loin.

Ecoutez, je vais déjà répondre immédiatement à une critique que j'ai entendue au Conseil du 18e arrondissement : il n'est pas question ici de racisme. En général, quand vous avez tort et que vous êtes à court d'argument, c'est votre stupide réflexe que de parler de racisme. Et c'est la logique globale, quand on ne sait pas répondre, on discrédite l'opposant politique.

A l'occasion de ce Conseil du 18e arrondissement, je sentais bien une gêne de certains des membres de la majorité à financer une association politique, rien de moins.

Donc je vous propose, soit d'assumer clairement votre clientélisme et votre soutien financier, avec l'argent des Parisiens et des contribuables, des discours de gauche qui jettent l'opprobre sur toutes les autres associations, soit de retirer cette subvention, ce que je vous demande. Dans le cas contraire, je souhaite que nous puissions obtenir un vote dissocié pour l'A.T.M.F. et nous voterons favorablement la subvention pour les deux autres associations.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, Madame la Maire en charge des seniors, ce projet DASES 64 vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne à trois associations pour leurs actions d'accès aux droits des seniors. Je parlerai évidemment des trois associations et pas que d'une seule. Je remarque que les trois associations concernées portent des projets différents mais complémentaires.

L'association du "Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits", C.A.T.R.E.D., qui a été créée en 1985, a pour objet d'aider les accidentés du travail malades, les personnes en situation de handicap, les retraités, la famille et toute personne qu'elle assiste. Cette association a également pour objet de les défendre et de les assister par tous les moyens y compris en justice, d'assister les personnes victimes de discriminations fondées sur leur état de santé ou leur handicap, de participer à l'amélioration des conditions de vie et du droit à l'accès aux soins des accidentés du travail, des handicapés et des retraités. Elle œuvre dans le domaine de l'accès aux droits et de l'aide juridique auprès des personnes âgées sous protection sociale. Entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, le C.A.T.R.E.D. a instruit et traité 4.348 prestations directes et entrées à l'accès aux droits, dont 3.045 émanant de Parisiens et de Parisiennes.

La deuxième association, "Association des travailleurs Maghrébins de France", A.T.M.F., fédère vingt associations autonomes. Elle œuvre pour l'accès aux droits grâce à une permanence juridique et sociale ouverte à la Goutte-d'Or et assurée par une juriste. Ainsi, elle veille à un accompagnement de la population immigrée vieillissante - on sait bien que c'est un vrai sujet - pour les informer, les conseiller, les orienter et les aider dans certaines démarches, à savoir le droit à la retraite et les droits sociaux. En 2019, près de 900 personnes ont été reçues à la permanence juridique et administrative, dont 79 % des personnes sont des ressortissants du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne. Les femmes représentaient 32 % et les hommes 68 % des candidats, et les personnes âgées représentaient 39 % de la fréquentation.

Enfin la troisième, l'"Association pour la diffusion de l'information aux préretraités et aux retraités", A.D.I.P.R., quant à elle, est animée bénévolement par des préretraités et des retraités. Elle informe le public sur les droits et démarches de constitution des dossiers de retraite. Ses permanences se tiennent dans les mairies d'arrondissement. En 2019, 192 permanences ont été faites et elles ont réuni 2.314 personnes à propos d'un accompagnement concernant les dossiers de retraite dans huit mairies parisiennes. En 2020, les permanences ont pu reprendre uniquement sur un des groupes, pour les raisons que vous savez liées à la crise du Coronavirus. Cette association, dont l'activité essaime dans nos nombreux arrondissements parisiens, a un ancrage territorial fort au bénéfice des Parisiens. Elle est également très impliquée dans le tissu associatif du 12e arrondissement, où elle participe chaque année au Forum des associations.

Je veux ici saluer l'engagement et le travail de ces trois associations, ces bénévoles qui font vivre la solidarité. J'aimerais terminer par cette citation de Nelson Mandela : "Une vision qui ne s'accompagne pas d'action n'est qu'un rêve. Une action qui ne découle que d'une vision, c'est du temps perdu. Une vision suivie d'action peut changer le monde".

Je voudrais saluer ici le travail de ces trois structures qui font changer la vie des gens auprès desquels elles interviennent. Je vous invite, chers collègues, à soutenir et à voter en faveur de ce très beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES en Webex.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'intervention de M. GRANIER illustre parfaitement le climat de ce Conseil de Paris et malheureusement une dérive d'une partie de la droite. C'est d'autant plus triste que nous venons de rendre hommage à Jacques Chirac. Aujourd'hui, tout est prétexte pour mettre de l'huile sur le feu plutôt que d'argumenter. La polémique prime sur le débat politique. Celui-ci ne consiste pas à nier les différences politiques, mais il respecte l'autre dans la confrontation.

Par mon intervention, je vais essayer de vous convaincre de voter la subvention à l'A.T.M.F. puisque c'est surtout celle-là qui pose problème, alors qu'elle n'avait jusqu'ici jamais posé de problème. L'A.T.M.F. fait un travail très important auprès des chibanis, les travailleuses et travailleurs maghrébins âgés qui ont de nombreux problèmes d'accès aux droits, comme l'a dit mon prédécesseur.

Cela fait plusieurs fois que des interventions virulentes ont lieu dans cette Assemblée contre des associations de soutien aux populations immigrées à Paris et ailleurs. Ce fut le cas avec la F.A.S.T.I., puis avec l'A.C.O.R.T. et c'est aujourd'hui l'A.T.M.F. Il y a une sorte d'inversion de la charge de culpabilité, où on accuse ces associations de faire de la politique, alors que ceux qui attaquent font aussi de la politique contre ces associations, mais le sujet n'est pas là.

Beaucoup parmi vous ne connaissent sans doute pas l'A.T.M.F., l'"Association des travailleurs maghrébins de France" qui est en fait une fédération de plusieurs associations en France. Mais c'est une attaque contre l'une des associations pilier de l'histoire de l'immigration en France et une des associations les plus anciennes. Avant 2000, elle se nommait l'"Association des travailleurs marocains de France". C'est la raison pour laquelle la date de déclaration de la fiche technique est le 24 mai 2000. Cette association avait été créée en 1961 par Mehdi Ben Barka. Faut-il rappeler son histoire, son histoire tragique, sa disparition, son assassinat, une des taches de l'histoire de la décolonisation française ?

Cette association est née des mouvements de gauche, de la gauche marocaine. Elle est pionnière de la défense des droits des migrants marocains d'abord, puis progressivement des droits des migrants de l'ensemble du tiers-monde et de la France. Depuis plus de soixante ans, elle les défend à travers son action de soutien sur le terrain et la mobilisation politique. Elle a pour valeurs selon ses statuts la lutte antiraciste contre l'islamophobie et l'antisémitisme - j'aurai ici une pensée pour Abraham Serfaty, un des piliers de la gauche marocaine qui a passé trop d'années en prison. Elle lutte contre le sexisme et la discrimination, et pour la promotion de l'égalité entre tous et toutes, la défense des migrants avec ou sans papiers, la défense de la liberté de circulation dans les pays du Nord et du Sud, la promotion d'un monde de paix et de solidarité entre les peuples.

Il faut sortir du manichéisme et/ou du populisme qui fait le jeu de l'extrême droite. Il est loin le temps de Jacques Chirac, que vous avez honoré mardi, qui savait ne pas avoir une position manichéenne. Il s'agit de ne pas être d'accord sur toutes les positions de l'A.T.M.F., la liberté d'opinion est toujours une valeur cardinale de notre République, il s'agit de financer les actions sociales dans les quartiers populaires, ce qui n'avait jamais suscité de problèmes jusqu'à présent.

A travers votre vote, il s'agit de maintenir une aide ancienne et non de donner un accord à une position politique. C'est pour cela que ce projet de délibération devrait avoir l'unanimité de l'Assemblée, comme c'était le cas depuis plus de vingt ans.

Comme il me reste un peu de temps, je voudrais souligner le danger de cette posture. La gauche arabe a été accompagnée pendant des décennies et cela passait souvent par un soutien aux mouvements islamistes par les services secrets occidentaux qui petit à petit se sont imposés comme une figure importante de l'opposition - je parle des islamistes. L'histoire de Mehdi Ben Barka fait partie de cette triste histoire de la gauche marocaine qui a été affaiblie par la France. Affaiblir ces associations, c'est faire le jeu des islamistes que, par ailleurs, vous condamnez. L'ennemi de mon ennemi n'est pas mon ami.

Par rapport à la question du Maroc, de nombreux responsables du mouvement populaire Rif Hirak sont aujourd'hui en prison, sans pouvoir défendre leurs droits d'avoir un procès équitable. Pour vous dire Monsieur GRANIER, la haute commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, Michelle BACHELET, a recommandé le 3 avril la libération des détenus administratifs détenus arbitrairement pour leur travail politique et dans leurs droits humains. C'est la réalité aujourd'hui du Maroc et ce que dit l'A.T.M.F. est tout à fait justifié par une personne représentante de l'O.N.U.

C'est pour cela que je pense qu'il ne faut pas faire de polémique sur des associations comme l'A.T.M.F. et je vous invite donc tous à voter la subvention aux trois associations qui sont dans ce projet de délibération.

Merci de votre attention.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Véronique LEVIEUX, pour répondre aux trois intervenants.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Monsieur le Président, chers collègues, merci aux trois intervenants, Rudolph GRANIER, Hamidou SAMAKÉ et Jérôme GLEIZES, pour leurs interventions portant sur le DASES 64. Cela permettra, je l'espère dans l'unanimité, d'apporter un soutien financier à trois associations compte tenu de leurs actions qui visent à faciliter l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

Ces actions sont un enjeu majeur pour beaucoup de seniors parisiens confrontés à des problématiques administratives conséquentes, surtout en des périodes où des services publics nationaux ne sont maintenant accessibles que par voie dématérialisée et qui rencontrent un certain nombre de difficultés pour bien suivre les démarches, les lancer et répondre à différentes sollicitations.

Ces problématiques sont perçues par beaucoup d'entre eux et encore plus auprès de populations d'origine étrangère ou issues de l'immigration que l'on retrouve dans un certain nombre de quartiers de notre territoire parisien. C'est l'une des vocations de ces associations, et tout particulièrement des projets qui sont soutenus au travers de ce projet de délibération porté par la DASES, afin d'aider et de lutter contre le non-recours, et de permettre à l'ensemble de ces seniors, qui ont toute légitimité à avoir des modalités d'accès aux informations permettant d'avoir recours à leurs différents droits en tant que retraités, de préparer leur dossier de retraite.

C'est vraiment un enjeu majeur. C'est la raison pour laquelle nous proposons 7.000 euros pour le "Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits", 4.000 euros pour l'"Association des travailleurs Maghrébins de France" et 4.500 euros pour l'"Association pour la diffusion de l'information des préretraités et retraités". Ces montants sont proposés à reconduction des activités menées dans les années précédentes. Les associations ont eu des modalités de mise en œuvre adaptées compte tenu de la crise sanitaire, mais les actions ont bien été là.

Je rappelle qu'ils ont été présentés en conseil d'arrondissement parce que nous faisons maintenant attention que ces projets de délibération soient bien inscrits en conseil d'arrondissement, afin que vous puissiez éventuellement avoir des débats. Apparemment il y en a eu quelques-uns dans le 18e, mais c'est un souci de bonne information parce qu'il y a des actions territoriales et c'est typiquement le cas sur ces trois sujets.

Je remercie beaucoup Hamidou SAMAKÉ et Jérôme GLEIZES pour leur présentation qui me paraît assez conforme à la réalité de l'objet des trois subventions et actions portées par ces associations.

Par contre, Monsieur GRANIER, je reste perplexe quant à votre interprétation de la subvention que nous proposons de voter pour l'"Association des travailleurs maghrébins de France" qui, là aussi au titre de l'action à destination des seniors, mène une action totalement nécessaire auprès des publics qu'elle vise dans l'accès aux droits et encore une fois dans l'accompagnement à ces démarches administratives souvent rendues bien complexes.

Vous parlez de "réflexe stupide", de "clientélisme", d'"opprobre" jeté sur l'ensemble des associations. Franchement, je ne sais pas de quoi vous parlez. Faites-vous violence peut-être pour essayer de voir vraiment sur quoi porte ce projet de délibération et vous verrez qu'il n'y a absolument aucun souci. Au contraire, nous avons toute la fierté de soutenir ces associations et ces actions qui agissent au bénéfice de ces publics qui sont dans des difficultés de compréhension sur des démarches administratives bien lourdes.

Après, souffrez que dans leurs autres actions, elles ne partagent peut-être pas les mêmes points de vue et analyses politiques que vous. Mais je dirai que cela fait partie de la vie démocratique et j'ose espérer que cela ne vous pose pas de problème, sinon, ce serait fort dommage. Je pense que vous sortez de votre rôle d' élu de conseil d'arrondissement et de conseiller de Paris et je vous invite donc à prendre du recul par rapport à ces réflexes justement extrêmement politiques et désobligeants.

Je vous invite donc unanimement à voter pour ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le groupe Changer Paris ayant demandé un traitement séparé concernant l'"Association des travailleurs Maghrébins de France", nous allons d'abord voter l'article 3 sur lequel je vais ouvrir le vote.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Nous allons maintenant voter le projet de délibération DASES 64 dans son ensemble.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

L'article 3 d'abord a été adopté et ensuite le projet de délibération dans sa globalité. (2021, DASES 64).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux réunions de la Commission d'entrée en résidence du C.A.S.-V.P.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen de vœux non rattachés avec le vœu n° 67.

La parole est à Véronique BUCAILLE de Changer Paris qui doit être en Webex.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez une Commission d'entrée en résidence du Centre d'action sociale de la Ville de Paris examine la sélection des candidats à l'entrée en résidences appartement et en résidences autonomie, afin de proposer un ordre de priorité au C.A.S.-V.P. Cette instance pluraliste et collégiale est composée de membres titulaires et suppléants dans le respect de la représentation proportionnelle des groupes politiques au Conseil de Paris.

Or, cette commission ne s'est pas réunie depuis un an. En premier lieu, ce n'est que le 18 novembre dernier qu'il a été demandé à tous les groupes de désigner les élus souhaitant devenir membre de cette commission. Le groupe Changer Paris a envoyé, dans les deux semaines qui ont suivi cette demande, sa réponse à l'Exécutif et transmis sa liste.

Des éléments donnés par Véronique LEVIEUX, et merci pour ce point qu'elle a bien voulu nous faire, un groupe n'a toujours pas répondu, ce qui nous a été présenté comme l'une des raisons du blocage de la procédure, mais est-ce suffisant ? L'Exécutif a ajouté qu'une réflexion sur le règlement intérieur était en cours, sans doute utile au vu des contraintes lourdes dans la précédente mandature et notamment celle de réunions hebdomadaires. A noter enfin, l'Exécutif a regretté que les groupes n'aient pas été mieux informés, ce qui est certain.

Ce sujet pourrait paraître technique mais je ne crois pas qu'il le soit. Il illustre malheureusement de façon très concrète un défaut de l'Exécutif : le manque d'information et de transparence sur un certain nombre de sujets. Doit-on parler ici d'une gestion opaque ou d'un manque de rigueur dans la gestion du dossier ? Dans les deux cas, l'Exécutif ne respecte pas le rôle des élus, qui devraient siéger dans cette instance, et nos aînés parisiens qui attendent de la rigueur et de la transparence au moment de l'examen de leurs démarches.

C'est pourquoi avec les élus du groupe Changer Paris et parce qu'aucune réunion n'a eu lieu depuis un an, nous demandons à la Maire de Paris que soient nommés par voie d'arrêté les membres de la commission, à la Maire de Paris de communiquer au plus vite des précisions quant à l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, à la Maire de Paris de s'engager à ce que cette commission soit convoquée et réunie avant l'été, et surtout à la Maire de Paris de préciser comment depuis un an ont été choisis et priorisés les candidats à l'entrée en résidences appartement et en résidences autonomie du C.A.S.-V.P.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, chère Véronique BUCAILLE, vous l'avez rappelé, la Commission d'entrée en résidence à laquelle vous faites référence est celle du C.A.S.-V.P. Elle vise à permettre la désignation des demandeurs en places en résidences autonomie et en résidences appartement gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Jusqu'à avant la crise sanitaire, cette commission se réunissait toutes les semaines in situ et les membres qui en faisaient partie découvraient les dossiers. Le travail vise à prioriser parmi les cinq dossiers, quand il y en avait cinq mis sur la table, trois pour que la direction générale du C.A.S.-V.P. statue.

La commission est composée de 10 membres, soit 2 représentants associatifs et 8 titulaires désignés par les groupes au niveau du Conseil de Paris, avec 24 suppléants. Une notion de proportionnalité nous a mis une difficulté, comme vous l'avez justement rappelé. Nous avons sollicité les groupes cet automne pour désigner des membres. Le grand nombre de suppléances, alors que le dispositif ne permet d'ailleurs pas que tous les groupes soient présents dans la Commission d'entrée en résidence, nous a fait rencontrer une difficulté. La réflexion se faisant, je me suis dit que c'était peut-être l'occasion de clarifier, d'actualiser ce règlement qui datait un peu, avec sans doute la possibilité que cette commission ne se réunisse pas de manière hebdomadaire mais deux fois par mois.

Il y a donc un certain nombre d'éléments que j'ai voulu clarifier. C'est la raison pour laquelle je vous ai proposé d'en parler et j'ai réuni les adjoints en charge des seniors de l'ensemble des mairies d'arrondissement pour avoir ce temps d'échange dans la transparence. Au niveau du calendrier, un règlement que je vais présenter aux groupes sera présenté au prochain conseil d'administration du C.A.S.-V.P. Sur cette base, un arrêté sera fait et nous reprendrons le fil de ces réunions.

J'ai souhaité, par ailleurs, adresser directement à tous les maires d'arrondissement le bilan qui a été présenté au précédent conseil d'administration. Ce n'était pas fait directement et c'est là aussi un élément auquel je m'engage qui est de fluidifier les informations avec les élus d'arrondissement et leur maire.

Sur la base de ces éléments et parce que j'ai voulu en parler avec vous, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré ?

Mme Véronique BUCAILLE. - Non, je le maintiens.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Le scrutin est ouvert pour le vœu n° 67 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 67 est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la connexion internet dans les résidences et clubs séniors du C.A.S.-V.P.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Pour le vœu n° 68, la parole est à Véronique BUCAILLE de nouveau pour le présenter.

Mme Véronique BUCAILLE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Maire de Paris a souvent déclaré que Paris devait être une capitale européenne et mondiale de l'économie numérique. Cette formule magique est pourtant quelquefois très éloignée de la réalité du terrain.

J'ai appris avec stupeur que, dans un certain nombre de résidences seniors et clubs seniors du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, les espaces partagés n'avaient pas de connexion Internet performante.

Un détail cocasse : certaines associations, qui se chargent de l'inclusion numérique de nos aînés, sont par exemple obligées d'utiliser des boîtes Tupperware quand il pleut pour aller récupérer par l'extérieur une connexion Internet qui fonctionne. Comment est-ce possible ? Nous ne sommes pas dans une zone blanche d'une région isolée de France, nous sommes à Paris, capitale de la France, où le sujet de la 5G vient d'être débattu. De surcroît, ce dysfonctionnement pénalise aujourd'hui nos aînés à un moment où la pandémie les a isolés.

Il y a donc ici encore une différence entre votre discours, Madame la Maire, votre communication, et la réalité du terrain qu'un élu présent sur ce terrain constate. Et ce dysfonctionnement ne date pas d'hier. Heureusement pour nos aînés, je comprends qu'un appel d'offres a été lancé et qu'une installation du Wi-Fi serait prévue fin 2022. Aussi l'Exécutif a-t-il souhaité amender en réalité à la marge ce vœu pour le préciser.

Sur un sujet comme celui-ci, inutile en effet d'être polémique. Ne faisons pas de politique politicienne, il faut simplement être concret, et surtout efficace, par respect pour nos aînés. C'est pourquoi avec Francis SZPINER, les élus du 16e et les élus du groupe Changer Paris, nous demandons sans attendre la mise en œuvre de ce plan d'action, qui n'aura lieu qu'à partir de 2022, afin de répondre à la situation d'urgence induite par la crise sanitaire, que la Maire de Paris et le C.A.S.-V.P. s'engagent à installer d'ores et déjà tout type de dispositif temporaire - routeur, box Internet -, donc des dispositifs très peu coûteux.

Je vous remercie de votre attention et je vois maintenant dans ce vœu toutes les raisons pour une adoption à l'unanimité.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je demande à Véronique LEVIEUX de vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Véronique BUCAILLE, merci pour les échanges que nous avons eus sur ce dossier qui porte sur le numérique, la lutte contre la fracture numérique et la connexion des établissements du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Effectivement, un marché est en cours pour un déploiement vaste du Wi-Fi au-delà des Résidences Appartements et seniors que vous évoquez dans votre vœu, puisque ce plan a vocation à s'installer dans l'ensemble des structures du C.A.S.-V.P., notamment dans les E.H.P.A.D. et dans l'ensemble des espaces collectifs. Nous n'avons pas à faire intrusion dans les appartements privés des Résidences Autonomie par exemple.

Ce déploiement est prévu mais c'est un long marché, qui est assez lourd avec un certain nombre d'échanges entre le C.A.S.-V.P. et la DSIN notamment. Un plan va s'étaler jusqu'en 2022. Ce plan existant, cela répond au premier point du vœu que vous avez déposé, et c'est la raison pour laquelle je vous ai demandé de bien vouloir le retirer sur la base des choses qui sont en cours. C'est du concret, comme vous l'avez dit et il n'y a rien de politicien, c'est vraiment ce qui est en œuvre.

Mais je partage tout à fait votre volonté d'essayer d'ici 2022, s'agissant des résidences, de trouver des modalités pour permettre une meilleure connexion des espaces collectifs. C'est la raison pour laquelle je retiens l'esprit du deuxième attendu que nous avons modifié. Je pense que vous avez accepté ces amendements et je vous remercie.

Je voudrais aussi souligner que la Ville de Paris, avec la DASES ou la Conférence des financeurs et le C.A.S.-V.P. lui-même, soutient et déploie un grand nombre de projets ou d'associations qui viennent apporter de la médiation, de l'aide à l'utilisation du dispositif numérique et de l'informatique auprès des seniors. Là aussi, c'est un aspect majeur de notre politique qui a des effets très positifs pour nos seniors, il ne fallait pas l'oublier.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que l'amendement est accepté ?

Mme Véronique BUCAILLE. - Oui, il est accepté.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Donc je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 68 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu, amendé, est adopté à l'unanimité. (2021, V. 149).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place de maraudes interdisciplinaires dans le cadre du Plan crack.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons regarder maintenant le vœu n° 69.

Je donne la parole à François DAGNAUD qui doit se trouver en Webex.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, le premier Plan de lutte contre le crack, signé le 27 mai 2019 sous l'égide de la Préfecture de Région de Paris avec l'Agence régionale de santé, la Préfecture de police, la Ville de Paris et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, décline 33 actions concrètes à engager entre 2019 et 2021 pour "une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnées de réduction des risques en direction des usagers de crack et poly-consommateurs en errance".

Si la plupart des actions ont pu être mises en œuvre dans le domaine de l'"aller vers", avec la création de maraudes de médiation et d'intervention médico-sociale, comme dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement, d'autres restent toutefois à engager et notamment l'action n° 5 prévoyant la mise en place de maraudes interdisciplinaires psychiatriques et sociales. En effet, les personnes souffrant de pathologies psychiatriques constituent une part significative des usagers de drogue, et plus spécifiquement du crack présent dans l'espace public.

Dans l'enquête réalisée en septembre 2020 sur les bénéficiaires des 430 places d'hébergement du dispositif d'hébergement "Assore", l'association "Aurore" estime ainsi que plus de 40 % d'entre eux souffriraient de troubles sévères du comportement. La complexité de la prise en charge de ces personnes et de leur stabilisation dans l'hébergement, qui reste la principale alternative à l'errance de rue, rend donc indispensable de mieux prendre en charge les problématiques de santé mentale. C'est également une des premières remontées de terrain de l'Observatoire citoyen, dont j'ai pris l'initiative dans le 19^e arrondissement.

C'est donc l'objet de ce vœu, qui propose en complément et en cohérence avec les autres actions déjà engagées, que soient mises en place dès que possible des maraudes interdisciplinaires psychiatriques et sociales telles que prévues par le Plan crack, articulées avec les structures de santé mentale en capacité de prendre en charge ces publics spécifiques.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, qui est en Webex.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Bonjour.

Merci, Madame la Maire, et merci à François DAGNAUD de ce vœu qui est très important parce que la question des problèmes psychiatriques de certaines personnes à la rue, en particulier des grands usagers de drogue et de crack dont parle François DAGNAUD, est effectivement un vrai sujet de préoccupation.

Cette question de maraudes psychiatriques et sociales se trouve dans le Plan crack. Il n'a pas encore été mis en place. C'est un appel que nous avons fait et refait auprès de l'A.R.S. et je m'engage personnellement à y revenir.

Sachez néanmoins qu'un certain nombre de travaux sont en cours sur cette question, puisqu'il y a un renouvellement de l'équipe de liaison psychiatrique du G.H.U. Paris psychiatrie & neurosciences composée de médecins et infirmiers psychiatriques avec un élargissement de leur mission. Ils seront présents régulièrement auprès des maraudes pour renforcer leur prise en charge et pour les accompagner si besoin en maraudes à la rencontre des personnes les plus éloignées du soin pour une évaluation ciblée. Nous sommes en train de travailler sur cette question avec l'A.R.S. et les recrutements sont en cours.

Par ailleurs, il y a un renforcement de la prise en charge des pathologies duelles psychiatriques et addictologiques par l'équipe de Fernand-Widal Lariboisière, avec des référents qui accompagneront les patients en situation complexe dans leur parcours médico-psycho-social et formeront le réseau au repérage et à la prise en charge de ces patients.

Vous voyez que nous avons travaillé déjà sur cette question et nous allons continuer. Cette maraude est effectivement très importante à mettre en place, donc je donne un avis favorable à votre vœu. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie de deux explications de vote.

Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, merci François DAGNAUD.

Ce vœu que nous avons adopté en conseil d'arrondissement demande la mise en place de maraudes interdisciplinaires psychiatriques et sociales en lien avec l'A.R.S. C'est un pas de plus dans le déploiement du Plan crack et nous regrettons effectivement que l'A.R.S. tarde un peu à réagir sur ce sujet si important.

C'est une action qui relève d'une politique publique de santé et nous savons combien c'est nécessaire. Car nous le disons et le répétons, les réponses apportées à ces problématiques aussi lourdes et profondes ne peuvent pas être que sécuritaires. Nous le voyons bien aujourd'hui, nous l'avons constaté et nous le constatons quotidiennement, la présence de la police ne résout pas en profondeur le problème.

Le crack est un fléau pour les habitants et les habitantes du 19e qui subissent les nuisances insupportables, mais c'est avant tout un fléau pour les usagères et les usagers de cette drogue qui ravage tout sur son passage et fait tomber les derniers remparts d'humanité.

Le travail de notre collectivité, des associations, de l'Etat même est multifacettes. Il est long, très long, trop long peut-être au regard de l'urgence de la situation, mais malheureusement toutes les réponses sont à construire. D'ailleurs, en parallèle de ces actions de terrain, la Ville, nous le savons, travaille en profondeur sur des réponses de long terme et essaie de prendre exemple sur les pays qui ont déjà travaillé sur ces sujets.

Nous voterons pour ce vœu et nous serons attentifs à tout ce qui continue à être mis en place. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une autre explication de vote du groupe Changer Paris. Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, Monsieur DAGNAUD, mes chers collègues, ce vœu me laisse dans un état de stupéfaction le plus total et la réponse de Mme SOUYRIS également. Comment est-il sérieusement possible, alors que le Plan crack est en œuvre depuis deux ans, que ces maraudes psychiatriques et sociales que vous réclamez n'existent toujours pas ?

Lorsque nous regardons en détail les budgets prévus dans le cadre de ce Plan crack, on se rend compte que malgré 421.000 euros d'investissements pour des maraudes, les maraudes psychiatriques et sociales n'ont pas encore été lancées par l'A.R.S.

Que les toxicomanes doivent bénéficier d'une aide psychiatrique et sociale, rien de nouveau. Est-il utile de faire une enquête pour cela ? Ce qui est surprenant, c'est que depuis deux ans elles n'aient toujours pas été organisées par les maraudes, comme c'est pourtant le cas dans la plupart des quartiers aussi confrontés à la toxicomanie et aux trafics, par exemple aux abords de la salle de shoot qui a été installée dans le 10e arrondissement. Vous aura-t-il vraiment fallu attendre deux ans pour vous rendre compte que nombre de toxicomanes souffrent de troubles psychiatriques ?

Par ce vœu, vous confortez notre jugement sur le Plan crack qui est loin d'atteindre ses objectifs et ne remplit pas ses missions malgré les millions d'euros engagés. Vous pointez du doigt une nouvelle fois, s'il était encore nécessaire de le prouver, l'inefficacité de ce plan. Votre vœu signe un aveu d'échec de ce Plan crack. J'ai d'ailleurs saisi la Chambre régionale des comptes et la Cour des comptes à ce sujet.

Aussi, nous nous abstenons sur ce vœu, dont j'ignore d'ailleurs à qui il s'adresse. A l'A.R.S. ? A la Mairie de Paris qui est signataire de ce Plan crack ? A la majorité à laquelle vous appartenez ? Ou peut-être tout simplement à vous-même.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien.

Je suis saisie d'une demande de prise de parole de Mme la maire du 10e, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Juste pour éclairer peut-être ce débat qui démarre d'une manière bien polémique encore une fois. D'abord pour dire deux choses.

Ce Plan crack, dont nous avons besoin, est porté conjointement par l'ensemble des partenaires de l'Etat et par la Ville. Il faut impérativement, après avoir donné ses premiers résultats, qu'il continue à donner des résultats et qu'il réussisse. C'est la première chose que je voulais dire.

Pour la deuxième, nous avons depuis de nombreuses années dans le 10e arrondissement une maraude avec une composante psy, qui s'appelle "Maquéro", et qui est probablement une des maraudes qui donnent les meilleurs résultats auprès de ces très nombreux publics, nous le savons, en difficulté psychique ou psychiatrique dans la rue. C'est donc absolument nécessaire de développer ce modèle qui existe et qui a déjà donné de très bons résultats.

Je voudrais dire une chose encore. Restons tous ensemble très modestes devant à la fois l'ampleur et la difficulté de la tâche du meilleur accompagnement des personnes consommatrices de drogue dans la rue, et en particulier des personnes consommatrices de crack. Agiter ainsi, mettre en accusation... Regardez comment il est difficile à travers le monde d'organiser des prises en charge des consommateurs de drogue dans de bonnes conditions.

Nous avons à Paris une ambition. Je crois qu'il faudrait que nous nous mettions absolument tous ensemble pour pousser pour que ce plan fonctionne et réussisse. C'est notre intérêt, l'intérêt de vos habitants, de nos habitants, des habitants et des Parisiens partout et des consommateurs de drogue. Quand j'entends ce ton, cela me choque et c'est d'ailleurs pour cela que j'ai demandé la parole. Merci, Madame POLSKI, de me l'avoir donnée.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 69 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 150).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au remboursement des séances de psychothérapie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 70 relatif au remboursement des séances de psychothérapie.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER du groupe GEP qui est en Webex pour deux minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, chers collègues, j'aborde encore une fois les problèmes de santé liés au Covid car malheureusement la crise persiste. Au-delà du virus lui-même, nous recevons tous les jours des alertes régulières quant aux conséquences économiques de cette crise et ce ne sont pas les seules.

Nous avons toutes et tous dû adapter nos comportements quotidiens : port du masque, distance physique, télétravail. Nous avons même accepté de réduire nos relations avec nos proches. Beaucoup de personnes se sont retrouvées isolées face à un péril nouveau.

Je tiens d'ailleurs à saluer ici les efforts consentis par la population, alors que les Parisiennes et les Parisiens ont été largement stigmatisés pour leur comportement. C'est particulièrement injuste et je veux souligner les capacités d'adaptation de l'ensemble de la population.

Ce n'est pas sans conséquence malheureusement sur la santé mentale. Nous parlons en particulier d'une augmentation d'un tiers des troubles dépressifs et anxieux depuis mars 2020. La semaine dernière, nous apprenons qu'il y avait également des conséquences psychiatriques pour une bonne part des personnes qui avaient contracté le Covid.

La psychiatrie, parent pauvre de l'hôpital, est depuis longtemps en souffrance. Dans l'Est parisien, ce sont 68 postes en psychiatrie qui sont vacants sur la totalité des hôpitaux de Saint-Maurice et aujourd'hui les personnels soignants font grève pour alerter sur ce qui est un problème gravissime. Les centres médico-psy gratuits sont saturés par la demande. Enfin, les soins psychologiques sont particulièrement chers et peu ou pas remboursés dans le privé.

Le rapport de la Cour des comptes de février recommande donc de rembourser les soins libéraux pour désengorger les structures publiques. Nous faisons le vœu que la Ville interpelle le Gouvernement, afin que les séances de psychothérapie soient prises en charge très rapidement par l'assurance maladie et que les bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat soient également concernés. Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS en Webex.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - J'ai eu une coupure et je n'ai pas entendu la fin de l'intervention. En tout cas, j'ai lu et je vais répondre à ce vœu.

Evidemment, c'est un vœu auquel nous sommes favorables pour plusieurs raisons. D'abord, en matière de santé mentale, nous avons un sujet extrêmement grave actuellement non seulement à Paris mais évidemment en France. Vous le savez, cela date bien avant le Covid mais cette question s'est renforcée parce que c'est une question structurelle : les soins psychologiques, quand ils ne sont pas psychiatriques, ne sont pas remboursés par la C.P.A.M., et très peu et très peu souvent par les mutuelles. Donc c'est un sujet qui s'est évidemment renforcé. Quand il y a beaucoup plus de problèmes, y compris de suicides chez les jeunes, comme nous l'avons déjà vu, ce sujet devient crucial et il faut y répondre.

La proposition de M. MACRON de permettre une prise en charge de quatre puis de dix séances, avec un certain nombre de conditions, pour que les jeunes en particulier puissent avoir un suivi psychologique en ville est importante. Mais pour l'instant, c'est effectivement non suffisant puisque les sommes en jeu ne sont pas assez importantes.

Vous savez qu'une expérimentation dans quatre départements - les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, les Landes et le Morbihan - a démontré l'intérêt du remboursement des psychologues libéraux par l'Assurance maladie. La Cour des comptes estime que ce remboursement devrait être généralisé dès que possible et elle préconise un filtrage de l'accès aux centres médico-psychologiques pour éviter une saturation. Actuellement, des arbitrages sont en cours et nous travaillons sur cette question.

Depuis octobre 2020, la C.N.A.M., l'A.S.M.P., la F.F.P.P. et le Ministère de la Santé travaillent sur le sujet. Parmi les points de désaccord se trouvent notamment le montant des consultations, qui pourrait se situer entre 22 et 32 euros - tarif évidemment jugé trop bas pour la majorité des psychologues - et la nécessité d'avoir une prescription médicale d'un généraliste pour avoir accès à dix séances de consultation.

Je suis donc vraiment favorable à l'interpellation de l'Etat pour demander la prise en charge de séances de psychothérapie...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il va falloir finir, s'il vous plaît.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je conclus, c'est la fin de ma phrase.

... par l'Assurance maladie très rapidement, à un niveau qui permette une réelle prise en charge, sans oublier les bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat et je rajouterai évidemment de la C.M.U. Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 70 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 151).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la défense de l'hôpital public.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 71 relatif à la défense de l'hôpital public.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, notre Assemblée avait déjà voté un vœu de l'Exécutif très clair qui s'opposait au projet de fusion des deux hôpitaux Bichat et Beaujon au profit d'un grand hôpital Nord. La Maire de Paris s'était engagée, en tant que présidente du Conseil de surveillance, à s'opposer à ce qu'il y ait ce projet parce qu'il ne fallait absolument pas une seule perte de lit.

Or, visiblement sur ce projet de l'A.P.-H.P., le même scénario se dessine que pour celui de l'Hôtel-Dieu. HIDALGO candidate soutient l'hôpital public. Souvenez-vous, avant 2014, elle s'opposait aux attaques sur l'hôpital Hôtel-Dieu. Et une fois élue, HIDALGO est main dans la main avec Martin HIRSCH et soutient les projets du Gouvernement de casse de l'hôpital public. Présidente du Conseil de surveillance, au précédent Conseil de surveillance, elle a approuvé verbalement, hélas, le projet de fusion qui va se solder par 1.000 postes en moins et 400 lits en moins. C'est totalement inacceptable.

A travers ce vœu, je vous propose que nous exprimions notre refus de la fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon dans le cadre du projet de fusion et qu'au contraire on soutienne leur rénovation. Je vous propose que le projet de privatisation du tiers de l'hôpital Hôtel-Dieu, pour y installer notamment des "start-up" de santé, des commerces et un restaurant gastronomique, soit annulé au profit d'un redéveloppement de l'Hôtel-Dieu comme hôpital de proximité. Petite parenthèse, vous avez vu qu'à la Salpêtrière, la salle de restauration collective des professionnels a été prise pour y installer des lits de réanimation, alors que les lits et la configuration de l'Hôtel-Dieu auraient pu les accueillir. Quelle aberration !

Je demande, pour terminer, que les ouvertures de lits de réanimation qui ont été annoncées soient cette fois-ci pérennisées nationalement. C'est extrêmement important, fondamental. On l'a dit lors du débat sur la crise sanitaire, la crise sanitaire est étroitement liée à la crise hospitalière et, hélas, les Gouvernements successifs, y compris celui de MACRON, continuent à l'aggraver.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je suis vraiment tout à fait désolée, Danielle SIMONNET, parce que nous avons la même volonté de défendre l'hôpital public et le service public du soin, pour autant vous caricaturez à chaque fois les positions de la Maire de Paris, et surtout de l'Exécutif en général, puisque ce qu'il se passe n'est pas du tout ce que vous prétendez qu'il se passe.

Vous savez très bien qu'au dernier Conseil de surveillance, il n'y a pas eu d'approbation de tout en l'état mais en effet une approbation de la construction de l'hôpital Nord. D'ailleurs, nous avons toujours été pour l'hôpital Nord. Cela a été dit en Conseil de Paris et ce n'est pas une cachotterie quelconque, ni avant la présidentielle, ni après ni avant les municipales, ni après les nouvelles municipales.

C'est toujours le même sujet. Il y a un déficit extrêmement important de prise en charge hospitalière dans le 93. D'ailleurs, dans le 93, ce n'est pas seulement la prise en charge hospitalière mais aussi un déficit de médecins de ville. C'est donc un travail, au contraire, de plus et non pas de moins que nous sommes en train de faire. C'est de dire qu'il faut un hôpital Nord et il faut également garder un hôpital de proximité à Paris, travailler sur le site Claude Bernard en particulier, et pérenniser effectivement les lits, et les lits de réanimation.

Je ne reviendrai pas sur l'Hôtel-Dieu, parce que je crois que nous en avons parlé à peu près à chaque fois. Sur ce point, nous avons aussi un désaccord. Nous avons préservé les deux tiers des occupations médicales de l'Hôtel-Dieu. Nous avons même monté dans l'Hôtel-Dieu un certain nombre de programmes d'accès aux soins très importants, un centre de santé sexuelle, un service d'accueil pour les femmes enceintes sans-abri, un centre de dépistage, un centre de vaccination Covid. Vous voyez que nous sommes loin d'abandonner le service public.

Je regrette mais nous allons émettre un avis défavorable sur votre vœu puisque nous avons un accord sur le fond, mais pas sur cette stratégie de posture qui n'est pas la nôtre. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

J'imagine que votre vœu est maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous dis, collègues Europe Ecologie Les Verts, cet accompagnement du système sur l'A.P.-H.P. est extrêmement problématique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Non, je vous ai demandé si vous maintenez votre vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens mon vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai deux explications de vote.

Barbara GOMES pour le groupe Communiste et Citoyen qui est en Webex.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Il y a dans ce vœu plusieurs points essentiels. D'abord, cela a été dit, celui du maillage de l'offre de soins sur le territoire parce qu'il est question de trois hôpitaux essentiels pour le bastion de population auquel ils répondent.

D'une part, l'Hôtel-Dieu, qui est un hôpital central à de multiples égards, parce qu'il répond à une demande hospitalière du centre parisien et qu'il accueille des patientes et des patients de neuf arrondissements, ce qui fait un total de 750.000 habitantes et habitants.

D'autre part, les hôpitaux Bichat et Beaujon, sur lesquels vous n'avez décidément pas fini de m'entendre, qui accueillent la population du Nord parisien des deux côtés du périphérique. A eux seuls, ces deux hôpitaux comptabilisent plus de 120.000 passages annuels aux urgences et il couvre un bastion de population de très grande ampleur.

Aujourd'hui, ces trois hôpitaux sont en danger. L'un, l'Hôtel-Dieu, est menacé par la privatisation d'un tiers de sa surface au profit des commerces et des restaurants de luxe ou encore d'incubateur de "start-up". Les deux autres, Bichat et Beaujon, sont directement concernés par la fermeture programmée à l'horizon de 2028, au prétexte de la construction d'un mastodonte hospitalier à Saint-Ouen qui va entraîner avec lui la suppression de 300 lits et de 1.000 emplois à temps plein.

Les situations de ces deux hôpitaux ne sont certes pas les mêmes, mais elles obéissent à une même logique, un dogme mortifère de la réduction de la dépense publique, dont nous payons les frais aujourd'hui avec des déprogrammations à tout va par manque de capacitaires, des conversions de lits et des réorientations de personnels vers les services de réanimation.

Il est plus que jamais nécessaire de mettre fin à ces projets managériaux qui ne répondent en rien aux besoins des Parisiennes et des Parisiens. Ce dont notre ville a besoin, c'est d'une offre hospitalière de proximité et c'est pour cette raison que nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Une autre explication de vote pour le groupe Changer Paris. M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue Barbara GOMES, je m'étonne de votre appropriation sur ce sujet, puisque cela fait bien longtemps qu'au groupe Changer Paris nous avons une position unanime. J'aimerais quand même revenir sur le vœu qui nous concerne tout de suite avec la conseillère Danielle SIMONNET.

Oui, Madame SIMONNET, beaucoup d'éléments du précédent vœu qui a été adopté n'ont pas été mis en œuvre. Alors nous connaissons la démarche autoritariste naturelle de la majorité autour de Mme la Maire, Anne HIDALGO, à ne pas vouloir associer les élus, que ce soit sur la gestion du Covid ou des dossiers prioritaires pour le 18^e arrondissement, mais nous souhaiterions a minima que ce qui est voté en Conseil de Paris soit appliqué. Donc les élus du 18^e arrondissement, dans toutes leurs sensibilités politiques, doivent être associés à cette démarche.

Madame SIMONNET, Madame GOMES, je partage, comme vous, cette image des fossoyeurs de l'hôpital public et des fossoyeurs de l'offre de santé à Paris. Madame l'adjointe SOUYRIS, vous dites vous-même : "Nous avons maintenu deux tiers des capacités de l'Hôtel-Dieu." Oui. Je vous le formule différemment : vous avez supprimé un tiers des capacités de l'Hôtel-Dieu et c'est lamentable.

Enfin, Madame GOMES, juste pour travailler correctement les dossiers, ce n'est pas 300 lits qui sont en question pour Bichat mais, comme le disait notre collègue, 400 lits. Aujourd'hui, en temps de pandémie, quand on observe la nécessité de l'offre de soins de proximité, en tant que présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. et à votre collègue Martin HIRSCH, nous demandons un stop immédiat à ce projet fou.

En conséquence de quoi, une fois n'est pas coutume, Madame SIMONNET, nous voterons votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le vœu n° 71 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. Non, excusez-moi, il est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place à l'A.P.-H.P. d'un accueil téléphonique ou technologique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 72 relatif à la mise en place à l'A.P.-H.P. d'un accueil téléphonique ou technologique.

La parole est à M. BALADI pour le groupe Changer Paris. Il est en Webex.

M. Vincent BALADI. - Madame le Maire, chers collègues, les centres de réanimation des hôpitaux publics parisiens sont soumis, comme vous le savez tous, à une pression exceptionnelle due à l'épidémie de Covid-19. L'activité importante induit une surcharge de travail des personnels soignants.

Nous savons tous que la santé mentale est aussi importante que la santé physique, et que l'une ne va pas sans l'autre. Nous savons tous que le fait pour les patients d'avoir des nouvelles de leurs proches, comme pour les familles d'avoir des nouvelles de leurs parents, est capital.

Jusqu'à la crise sanitaire sans précédent que nous vivons, ces prises de nouvelles se matérialisaient par des visites. Or, depuis mars 2020, la crise sanitaire a considérablement compliqué la venue des proches des patients en milieu hospitalier, d'autant plus avec les dernières consignes de l'A.P.-H.P. qui restreignent ou interdisent ces visites.

Nous ne remettons pas en cause les recommandations de distanciation physique pour protéger les patients et le personnel des hôpitaux en première ligne. Toutefois, de nombreux administrés nous informent de l'impossibilité de recevoir de simples nouvelles de leurs proches de par la multiplication des interlocuteurs des services téléphoniques. Ceci est bien dû à la surcharge de travail des personnels et à l'absence des moyens technologiques. Il faut passer dans certains cas 45 minutes au téléphone afin d'avoir le bon interlocuteur, le bon service.

Pourtant, depuis l'année passée, y compris dans cet hémicycle, nous vivons dans tous les secteurs une accélération de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ainsi, nous proposons à l'A.P.-H.P. d'améliorer l'existant en faisant bénéficier les hôpitaux publics d'un service efficace de communications sécurisé pour le bien-être des patients et de leurs proches.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci aussi pour ce vœu qui en fait correspond à un travail que nous sommes en train de mener au sein du Conseil de surveillance, avec en particulier les associations d'usagers qui ont beaucoup travaillé. En général, les associations d'usagers travaillent plutôt avec les usagers qui ont plus un statut dans l'hôpital public, à l'A.P.-H.P. en particulier, que les proches qui sont souvent les grands oubliés de cette histoire, qui ne sont ni les soignants ni les usagers eux-mêmes.

Le problème du proche et de la communication avec le proche, c'est que c'est encadré par une loi qui est assez restrictive pour protéger les données, le secret médical et le patient ; c'est le fait que seul le médecin peut communiquer auprès d'un proche, et encore un proche qui est défini par la personne comme celui devant recevoir ces informations.

Je dis cela non pas pour être défavorable à votre vœu, parce que j'y suis complètement favorable, mais simplement pour vous expliquer la difficulté dans laquelle nous sommes et on ne peut pas simplement dire, par exemple, que l'on rajoute un standard qui permettrait d'améliorer la rapidité de l'information.

Il faut donc plutôt réfléchir à nouveau à un système d'information plus précis, surtout au moment où on peut un peu moins voir ses proches, même si actuellement on peut les voir quand même plus facilement que pendant le dernier confinement, mais c'est encore l'épidémie et on sait qu'il y a beaucoup de transmissions, en particulier à l'hôpital. C'est un vrai risque et il faut faire particulièrement attention.

Sur cette question, nous sommes en train de travailler. Nous en avons parlé au dernier Conseil de surveillance grâce à Anne HIDALGO qui l'avait mis à l'ordre du jour. Je compte bien que nous continuons dans cette voie pour trouver une solution, avec en particulier les associations d'usagers et les associations des familles.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le vœu n° 72 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 152).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux comités de voisinage de la Salle de consommation à moindre risque et à la publication de statistiques.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 73 relatif aux comités de voisinage de la salle de consommation à moindre risque et à la publication de statistiques.

La parole est à Mme Catherine DUMAS pour le groupe Changer Paris pour deux minutes.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais me faire l'interprète de notre collègue Bertil FORT, élu du 10e arrondissement, pour ce vœu relatif au fonctionnement des comités de voisinage de la salle de consommation à moindre risque qui est située dans le 10e arrondissement.

Une expérimentation se tient depuis 2016 et elle va se poursuivre jusqu'en 2022. La nécessité est que cette expérimentation soit la plus transparente possible, notamment pour le grand public. Des comités de voisinage ont été lancés depuis 2016 et je voudrais alerter sur le fait qu'il y a une baisse de fréquence dans l'organisation de ces comités de voisinage. A titre d'exemple, il s'est écoulé près de quinze mois entre les deux derniers comités de voisinage.

Ce vœu du groupe Changer Paris a donc pour but de demander à la mairie du 10e arrondissement :

- qu'elle s'engage à organiser au moins un comité de voisinage par trimestre ;
- qu'elle retransmette en direct les comités de voisinage pour les riverains qui ne font pas partie d'un collectif ou d'une association pour qu'ils puissent avoir ainsi accès aux informations ;
- qu'elle puisse partager avec les membres du comité le projet du compte rendu dans un délai d'un mois ;
- qu'elle puisse également s'engager à présenter un certain nombre de statistiques qui sont liées au fonctionnement de cette salle et qui sont fournies par l'association "Gaïa", le commissariat, les services de la Ville, les sociétés qui exploitent l'espace public ;

Et enfin que l'on puisse rendre publiques ces statistiques.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - J'ai une demande de prise de parole de Mme la maire du 10e, Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons un nouvel élu d'opposition dans le 10e et il n'a pas eu le temps peut-être, ou la volonté peut-être aussi, de prendre connaissance parfaitement de ce qu'est un comité de voisinage et de son mode d'organisation.

Deux éléments qui ont leur importance. Nous avons dû en effet interrompre les réunions des comités de voisinage pendant la période électorale et nous avons eu ensuite une crise sanitaire qui, pendant un certain temps, nous a empêchés de faire un certain nombre de réunions. Nous étions les uns et les autres occupés à faire fonctionner la Ville, vous en avez sans doute la mémoire relativement vive. C'est donc important que vous ayez cela en tête.

Maintenant, les comités de voisinage reprennent leur régularité. Aucun membre de ces comités de voisinage ne souhaite se réunir une fois par trimestre. Aucun d'entre eux et ce n'est pas ce qui est prévu. Il est prévu que nous puissions avoir une vision dans le temps à quelques mois, à six mois, parfois neuf mois en fonction des besoins, une vision de ce qu'il se passe autour de la salle de consommation.

Ce ne sont pas des réunions publiques. Il y a de nombreuses réunions publiques et des lieux pour discuter avec l'ensemble des habitants de ce qu'il se passe autour et dans la salle de consommation, mais ces réunions-là ont un autre objet ; c'est statutaire et c'est ce que nous avons décidé avec l'Etat au moment du lancement de l'expérimentation.

La publicité des débats est assurée par les comptes rendus produits et ils sont de fait présents, y compris nous avons de nombreuses occasions de faire passer sur les différents sites de la Ville et de "Gaïa" toutes les informations afférentes.

Je dirais que cette demande, dans ce qu'elle a de naïf d'une certaine manière, illustre peut-être le fait que, sur ces questions complexes, il ne suffit pas comme cela de vociférer mais bien d'aller s'intéresser au plus profond, au plus détaillé, de ce que sont la réduction des risques et la prise en charge des consommateurs de drogue. Nous avons besoin de ces dispositifs qui sont précieux et nous avons aussi besoin, comme je le disais tout à l'heure, de modestie par rapport à la difficulté de la tâche, de respecter les associations qui sont en charge en notre nom et de voir à quel point nous avons besoin d'une alliance très large pour porter ces sujets.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS qui est en Webex.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le problème de cette S.C.M.R., c'est qu'il y a à chaque fois une espèce de constance à ne pas regarder la réalité de terrain. La réalité de terrain, ce n'est pas qu'il y a un problème sur l'information. L'information est quand même beaucoup donnée, elle est donnée par "Gaïa", elle est donnée aussi par la mairie du 10^e arrondissement. J'en sais gré à Mme CORDEBARD qui, sur son site, donne un nombre d'informations tous les ans, si vous regardez, sur les chiffres, les statistiques dont vous parlez, les réunions et l'apport des salles de consommation. On peut vraiment avoir très régulièrement ces informations.

En plus, vous dites qu'il n'y en a pas eu en 2020. Oui, il n'y a pas eu de comité de voisinage, nous vous l'avons déjà dit la dernière fois et la raison est claire : la question du Covid a stoppé momentanément ces réunions. Il n'empêche que nous avons continué à parler avec les riverains et à voir comment on pouvait améliorer le processus.

Je voudrais dire une dernière chose. Dans ces réunions du comité de voisinage - nous en avons eu un il y a quelques semaines -, rien n'empêche, même si elles ne sont pas publiques, que les riverains, les associations fassent tourner éventuellement les personnes qui sont à l'intérieur pour pouvoir varier et faire en sorte que chacun soit au courant. Toutes les questions peuvent y être posées et des réponses sont données d'un point de vue statistique ou ce sont simplement des informations de terrain.

Nous sommes donc défavorables à ce vœu qui n'a pas grand sens. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le vœu n° 73 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 73 est rejeté.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous en avons fini avec cette Commission et nous passons à l'examen de la 5e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donc donner la parole à M. Émile MEUNIER pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'aimerais tout d'abord remercier tous les membres de la 5e Commission présents, assidus et pour leur travail sur le fond des projets de délibération. J'aimerais également remercier les adjoints présents et l'adjointe.

Il y a beaucoup de projets de délibération et de vœux intéressants, et j'en ai retenu quelques-uns non exhaustifs.

Le DHL 67, porté par Ian BROSSAT, est la Convention parisienne d'attribution des logements sociaux. Cette convention très importante est attendue maintenant depuis des années, en tout cas des mois, par les associations d'aide au logement. Elle vise à traduire dans les faits une loi égalité et citoyenneté qui date de 2017 et qui comporte notamment cette fameuse mesure des 25 % d'attribution des logements sociaux au premier quartile des revenus, c'est-à-dire en gros les gens qui gagnent moins de 800 euros. Tout l'enjeu est de savoir où on trouve ces logements et où on les met pour ne pas mettre toutes les personnes avec le même profil de revenus au même endroit. C'était un gros débat dans la commission.

Ensuite, nous avons eu un projet de délibération porté par M. GRÉGOIRE, le premier adjoint à l'urbanisme, le DU 60 est l'avenant au fameux P.U.P. - Projet urbain partenarial - entre la Ville et la gare du Nord. Il faut savoir que c'est bien plus qu'un P.U.P. et qu'un avenant, c'est véritablement le lancement acté dans le droit de l'aménagement de la gare du Nord avec ce très gros centre commercial sur le toit.

Une bonne nouvelle dans les projets de délibération d'Emmanuel GRÉGOIRE, parmi d'autres bien sûr, est l'acquisition d'un local commercial rue Dejean dans le 18^e arrondissement. Cela peut paraître anecdotique, mais nous savons, élus locaux, à quel point c'est important. Vous savez aussi évidemment, Madame la Maire, à quel point il est important de pouvoir garder la main sur la destination commerciale de nos quartiers, puisqu'on vise en cette matière aussi à la mixité, et la rue Dejean en a besoin.

Enfin, j'ai retenu deux vœux parmi d'autres sur la délégation d'Emmanuel GRÉGOIRE. Pour l'aménagement Trocadéro/Champ de Mars, un vœu de la droite et un vœu du groupe Ecologiste font suite à l'avis de l'autorité environnementale qui a soulevé quelques interrogations concernant l'impact environnemental du projet, donc à suivre.

Enfin, ce sont trois vœux sur la gare d'Austerlitz du G.I.P. de Changer Paris et des écologistes qui visent peu ou prou le même objectif, c'est-à-dire remettre en cause le projet tel qu'il est actuellement, puisqu'il s'agit là aussi d'une sorte d'immeuble en plus qui sera construit sur la gare d'Austerlitz. Le premier adjoint s'y est opposé et je ne sais pas ce que vont donner nos débats.

Je nous souhaite d'avoir de beaux travaux. Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2021 DCPA 8 - Signature du Pacte Bois-Biosourcés porté par la FIBOIS Ile-de-France.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 8 : signature du Pacte Bois-Biosourcé porté par la FIBois Ile-de-France.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Sous la précédente mandature, j'avais obtenu l'adoption d'un vœu en faveur de la promotion de la filière de l'autre BTP, bois, terre, paille, car il faut bien prendre conscience que le ciment est responsable de 6 % des émissions de CO2 et que la filière construction béton l'est encore plus.

On est par ailleurs sur une problématique écologique assez globale. En effet, en plus des émissions de CO2 très conséquentes du fait de la fabrication du ciment, puisqu'il faut énormément d'énergie pour broyer le calcaire et fabriquer le ciment, le béton dépend de ressources limitées et il faut prendre en compte la finitude des ressources et notamment du sable. L'extraction du sable pose de graves problèmes, que ce soit sur le littoral ou sur les fonds de nos rivières.

Il faut, au contraire, bien évidemment encourager l'usage de la paille et de la terre, qui sont des ressources disponibles en abondance, et du bois dont il faut bien sûr adapter un usage raisonné avec une gestion locale des ressources, la fin des coupes rases et la fin des monocultures de sapins. Voilà le respect des forêts dans leur diversité pour le respect des terres.

C'est en sachant que la filière des matériaux biosourcés permet à l'arrivée des constructions bien plus isolantes, avec plus de confort et beaucoup moins la nécessité de chauffer l'hiver ou de climatiser l'été. En plus, on n'a plus de soucis de la filière déchets du BTP avec les matériaux biosourcés.

Bien évidemment je soutiens ce projet de délibération mais j'ai néanmoins des questions. Il s'agit là de signer le Pacte Bois-Biosourcés porté par la FIBois Ile-de-France - ce n'est pas la France insoumise Bois Ile-de-France mais bien la fédération FIBois Ile-de-France ! On dit qu'il s'agit de mettre en place une proportion de surfaces de travaux dits bois-biosourcés et que la Ville veut atteindre le niveau Or du label Pacte FIBois, c'est-à-dire 40 % de surfaces de plancher en bois ou en matériaux biosourcés dans les nouvelles constructions ou restructurations, que tous les ans les opérations seraient présentées aux élus et qu'il s'agirait d'une trentaine d'opérations.

Je voudrais plus de précisions. Est-ce que la Ville s'engage dans l'écoconstruction de manière volontaire ou de manière annexe, expérimentale ou vitrine ? C'est ce qu'il faut essayer de trancher. Je souhaite vraiment que ce soit central, c'est-à-dire de rentrer à tout prix dans une logique où on puisse se passer du béton et qu'il n'y ait plus de bâtiments construits par la Ville en dehors des matériaux biosourcés.

Par ailleurs, quelle est la part d'autres opérations qui relèveront toujours de la logique du béton ? Quand on dit 40 % de surfaces de plancher, de quoi parle-t-on ? Est-ce l'ensemble du bâtiment sur cette surface plancher qui sera en matériaux biosourcés ou simplement des bâtiments dans lesquels il y aura une part de matériaux biosourcés ? Ce n'est pas du tout la même chose, c'est pourquoi j'ai besoin de ces précisions.

Cela me semble un dossier essentiel. Evidemment, on reviendra sur ce sujet quand on abordera les autres projets de délibération, mais je voudrais vraiment voir comment on s'engage dans ce domaine de manière beaucoup plus conséquente. J'espère que l'Exécutif pourra donner des précisions sur les engagements réels de la Ville et aussi sur les leviers dont la Ville peut se doter par rapport aux projets de construction qui ne dépendent pas directement d'elle. Dans le cadre de la révision du P.L.U., est-ce qu'on se donnera véritablement les moyens, y compris sur les constructions des opérateurs privés, de pouvoir imposer le recours aux matériaux bois, terre, paille ?

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, je partage 100 % des orientations de vos propositions et de vos positionnements.

Nous sommes parfaitement en phase bien entendu sur la réduction maximale de l'utilisation du béton, et du ciment au sujet de l'extraction du sable. Nous avons déjà fait le choix pour la construction des bâtiments de la Ville de passer de l'architecture du XXe siècle, qui était sur la base du béton armé, à l'architecture du XXIe siècle qui est sur le triptyque bois, terre, paille - il faut rajouter la pierre et le chanvre -, c'est-à-dire sur la base des matériaux biosourcés et géosourcés.

C'est bien le bois, en termes d'ossature, et les autres matériaux biosourcés qui sont maintenant la base et la référence centrale dans l'ensemble de nos constructions et nos rénovations de bâtiments - les rénovations étant encore plus nombreuses - pour lesquelles nous privilégions maintenant ces matériaux biosourcés et géosourcés. C'est pourquoi nous adhérons au Pacte FIBois et nous sommes une des premières collectivités d'Ile-de-France à le faire, en ayant pour cible le niveau Or qui est le plus élevé. Nous sommes a priori une des seules collectivités d'Ile-de-France à viser ce niveau Or qui est le maximum.

Je donnerai quelques exemples de nos projets qui vont bientôt sortir, qui sont en études ou bientôt en travaux, comme la piscine Belliard, la médiathèque et maison des réfugiés Jean Quarré, l'école gare de Lyon Dausmenil, la crèche Bourdan qui vient d'être livrée et le gymnase Suchet. Nous avons toute une série de projets de constructions ou de rénovations qui sont complètement sur la base de ces matériaux.

A chaque mois de novembre, des présentations de l'ensemble de nos projets de constructions publiques et de rénovations sont faites en commission via une communication au Conseil de Paris. Lors de la prochaine au mois de novembre, il y aura une présentation encore plus approfondie y compris sur l'aspect des matériaux.

Vous avez ensuite insisté à juste titre sur notre intervention vis-à-vis de la construction dans le domaine privé et c'est tout l'enjeu du Plan local d'urbanisme bioclimatique. J'étais dans la première réunion de concertation avec Emmanuel GRÉGOIRE sur le diagnostic territorial à Paris Centre et nous avons bien entendu abordé ce point, qui est central et qui sera essentiel. Il y a tout un travail sur cette question : comment trouver les outils réglementaires et juridiques pour influencer pour que les acteurs privés soient encouragés, incités, voire obligés à l'utilisation de matériaux biosourcés dans la ville. C'est un enjeu central du P.L.U. que vous avez relevé à juste titre. Nous commençons à y travailler et nous y travaillerons encore dans les trois années à venir.

Merci de votre intervention qui va complètement dans le sens des orientations de la Ville.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DCPA 8.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DCPA 8).

2021 DLH 68 - Réalisation d'une matériauthèque pour la construction écologique par l'Agence Parisienne du Climat, dans le cadre du budget participatif. - Subvention (24.900 euros).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 68 : réalisation d'une matériauthèque pour la construction écologique par l'Agence parisienne du climat dans le cadre du budget participatif.

La parole est à Mme Antoinette GUHL pour cinq minutes maximum.

Mme Antoinette GUHL. - Bonjour à toutes et à tous.

J'avais demandé la désinscription. Je voulais simplement faire une intervention de valorisation de ce projet de délibération qui permettait effectivement de mettre en avant tous les matériaux relatifs à l'économie circulaire dans le bâtiment, comme cela a été fait précédemment par Jacques BAUDRIER, et cela par le biais de l'Agence parisienne du climat.

Je voulais souligner le fait que nous avons besoin d'économie circulaire, tout particulièrement dans le bâtiment, et que cette initiative, qui émane du budget participatif, sera effectivement très utile aux Parisiens pour avoir accès à cette matériauthèque dans les résidences au cours de leurs travaux.

Je voulais donc valoriser ce projet de délibération et permettre à M. BAUDRIER d'intervenir dessus.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie mais...

Monsieur BAUDRIER, je vous laisse la parole pour répondre mais rapidement.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci mais je ne vais pas redire exactement la même chose en réponse à Mme SIMONNET sur l'intervention précédente.

Merci à Antoinette GUHL pour son intervention.

C'est un très beau projet de matériauthèque porté par l'A.P.C. Dans le prolongement, nous en aurons aussi d'autres car dans le cadre de l'Académie du climat, tout un travail sera fait également sur une matériauthèque pour pouvoir former, inciter, et informer les enfants et jeunes adolescents sur la question des matériaux dans la ville. C'est bien entendu en phase avec le projet de délibération précédent pour promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés dans la ville qui est un axe très fort de notre politique en termes de constructions publiques.

Merci à Antoinette GUHL pour son intervention et à l'Agence parisienne du climat pour son travail de grande qualité sur le projet.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - A mon tour, je vous remercie pour votre concision.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DLH 68.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 68).

2021 DDCT 22 - Subventions à 72 associations pour le financement de 97 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 22 : subventions à 72 associations pour le financement de 97 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens.

La parole est à M. Rudolph GRANIER en Webex pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Avec l'inscription, nous souhaitons un vote disjoint pour l'A.C.O.R.T. Le groupe Changer Paris s'oppose toujours à son financement, sous cette mandature comme sous la précédente, et dénonce évidemment l'aspect communautariste de cette association et son inadéquation avec les principes et valeurs qui rassemblent les Français.

Sur le site Internet de cette association - c'était le cas de la précédente et je vous en évoquerai aussi une autre que vous avez le plaisir à financer - nous constatons qu'elle rejette les politiques d'intégration et les assimile à la discrimination. Je cite : "En empêchant au nom de certains principes la participation des immigrés à la vie démocratique, les politiques dites d'intégration ont abouti à l'exclusion et à la discrimination".

L'A.C.O.R.T. s'est signalée à plusieurs reprises par la dénonciation d'un prétendu racisme d'Etat, de tortures, de traumatismes, de persécutions, d'islamophobie des pouvoirs publics et nous le regrettons avec la plus forte véhémence. L'A.C.O.R.T. entretient, pour nous, un climat de défiance vis-à-vis des policiers déjà largement atteints ces dernières années par la recrudescence de violences qui les visent. En réalité, ce discours encourage les populations à se dissocier de la cohésion nationale.

Enfin, et cela est revendiqué, cette association se fait le porte-voix d'un discours politique et militant. Je le dénonçais lors de ma précédente intervention également et cela doit être pris en considération.

L'action sociale de cette association évidemment incontestable vient légitimer un discours politique que tout républicain devrait combattre. Ce n'est pas le cas de la majorité autour de Mme la Maire Anne HIDALGO. Sur ce dernier point, nous pouvons rappeler également l'audition de la F.A.S.T.I. et les propos de sa coprésidente : "Nous sommes une association politique et militante". Nous ne pouvons financer ce genre d'associations.

Par conséquent, nous vous demandons d'agir avec beaucoup plus de fermeté et de cohérence. On ne peut pas dissocier l'action sociale du discours politique, les deux sont portés par une seule et même entité. Il existe de nombreuses associations sociales, dont l'action est reconnue et que nous soutenons et qui ne touchent aucune subvention de la Mairie de Paris.

Ensuite, nous allons interroger de tels financements : pourquoi la Mairie de Paris, avec Anne HIDALGO, Mme la Maire, s'entête-t-elle à soutenir des associations dont les propos sont condamnables et polémiques ?

Evidemment, nous demandons un vote dissocié pour l'A.C.O.R.T. et nous voterons favorablement le reste des subventions.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération porte sur le financement de 97 postes d'adultes-relais au bénéfice de 72 associations dans les quartiers populaires parisiens. Sport, culture, éducation populaire, lien social, citoyenneté, prévention spécialisée et vie de quartier, et j'en passe, nous savons

combien le travail mené par toutes ces associations pour réduire les inégalités est précieux, d'autant plus après plus d'un an de crise sanitaire, plus d'un an de rupture et d'amointrissement du lien social pour des milliers de Parisiennes et de Parisiens.

Fermeture des lieux de convivialité, de culture, restrictions voire annulations des événements d'échanges et de rencontre, l'isolement s'accroît et bien souvent au détriment des personnes déjà en difficulté. C'est le cas en particulier dans les quartiers populaires qui, nous le savons, subissent plus fortement les effets de la crise sanitaire. Dans ces quartiers, avec toutes ces restrictions, les difficultés résonnent plus forts et ont des conséquences plus lourdes. C'est la fermeture des écoles, par exemple.

Il est tout à fait à l'aune des besoins que nous renouvelions les subventions auprès d'associations pour cofinancer ces 97 postes, dont on connaît le rôle primordial. Surtout lorsqu'on sait que l'Etat a considérablement réduit son soutien à ces contrats pour préférer les services civiques bien moins rémunérés.

Suite à l'interpellation de 200 maires, dont Mme la Maire de Paris, le Gouvernement avait promis un milliard pour les quartiers populaires dans le Plan de relance. Nous attendons et nous serons très attentives et attentifs. Car s'il est un séparatisme que nous combattons, c'est bien celui qui exclut, stigmatise, voire discrimine trop souvent les habitantes et les habitants des quartiers populaires.

Enfin, chaque fois qu'il y a des idées progressistes, chaque fois qu'il y a une association qui porte des valeurs féministes, humanistes, de lutte contre les inégalités, je remarque qu'il y a toujours des élus du groupe Changer Paris pour se trouver en travers de leur chemin.

Et je renouvelle le soutien du groupe Communiste et Citoyen à l'association A.C.O.R.T., association laïque, qui a à nouveau été victime d'agression à caractère islamophobe. Pour la deuxième fois en quelques mois, le message "Islam égale mort" a été tagué sur leurs murs. Et nous sommes extrêmement étonnés et effarés de l'attitude d'élus qui envoient des courriers et demandent des injonctions à des associations de s'exprimer sur tel ou tel sujet ! Mais enfin, où sommes-nous ?

Je pense aussi aux mosquées de Rennes et de Nantes très violemment attaquées parce que les amalgames brandis comme des étendards des soi-disant valeurs de la République attaquent en réalité notre République et participent chaque jour du délitement du vivre ensemble. Nos mots, nos attitudes ont des conséquences en dehors de cet hémicycle, ne l'oublions pas, et il serait de bon ton d'arrêter de jouer les pompiers pyromanes.

Du lien social dans les quartiers populaires, du soutien à l'emploi, ce sont sur ces aspects qu'il faut garder la focale et ce n'est certainement pas sur des polémiques qui n'ont aucun intérêt, si ce n'est occulter le travail formidable mené par ces associations, surtout dans le contexte difficile que l'on connaît.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Lamia EL AARAJE pour le groupe PEC pour cinq minutes maximum.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, dans le cadre du projet de délibération DDCT 22, je tiens à souligner quelques enjeux importants qui entourent la question des adultes-relais.

En amont de mon intervention, je n'enlèverai rien à ce que vient de dire ma chère collègue Camille NAGET par rapport à l'intervention, qui est absolument scandaleuse, de Rudolph GRANIER. On en a l'habitude, on a eu l'occasion d'éprouver sa capacité à polémiquer inutilement, sa capacité à diffamer et sa capacité à nuire aux acteurs du quotidien, aux associations qui font au quotidien un travail formidable sur nos territoires, un travail formidable aux côtés de nos enfants et un travail formidable dans les quartiers populaires.

Monsieur GRANIER, encore une fois, je vous redis ce que je vous ai déjà dit hier, vous n'êtes pas à un paradoxe près, vous êtes dans la polémique inutile et stérile de façon continue. Donc laissez-nous, je vous prie, travailler au quotidien pour ce qui fait l'intérêt des habitantes et des habitants de Paris.

Comme vous le savez, les associations permettent le lien social dans nos quartiers, ce qui est d'autant plus important que nous sommes - cela a été évoqué précédemment - au milieu d'une crise sanitaire, mais aussi au milieu d'une crise économique et sociale majeure. Mais apparemment, du côté du groupe Changer Paris, cette préoccupation n'a pas du tout l'air de faire écho à leurs considérations.

Les distributions alimentaires, notamment aux jeunes, sont un très bon exemple de ce que ces associations sont capables de faire pour pallier en réalité la défaillance de l'Etat. On pourrait aussi citer les accorderies, telle celle du grand Belleville, qui permettent aux habitants d'un même quartier de lutter ensemble contre la pauvreté et la précarité en s'échangeant des services solidaires, permettant ainsi également d'améliorer le lien social.

Une autre association citée dans ce projet de délibération, pour être subventionnée par la Ville dans le cadre de ses contrats adultes-relais, est l'association "Strata'j'm" qui propose, dans le cœur du 20e arrondissement, d'utiliser

le jeu de société comme un outil permettant l'envie d'être ensemble, la mixité sociale ou tout simplement la convivialité.

J'aurais pu en citer beaucoup d'autres évidemment, telles que "Archipélie", "Soleil Blaise" ou encore "Les médiateurs et les médiatrices du 20ème", ces associations qui font toutes un travail formidable et qu'il convient de mettre en avant ici, bien loin des polémiques stériles et des diffamations que l'on a pu entendre précédemment.

Dans le 20e arrondissement, ce projet de délibération concerne 22 postes, dont certains étaient auparavant pourvus par les contrats aidés injustement supprimés par le Gouvernement en 2018, sans aucune concertation et sans aucun accompagnement.

C'est aussi cela qu'il faut rappeler aujourd'hui sur cette intervention, dans ce projet de délibération, c'est que la Ville de Paris s'engage réellement aux côtés de ces structures pour leur permettre de continuer leur activité en dépit du désengagement majeur qui a été celui de l'Etat. C'est ce qui est à saluer. Plutôt que de polémiquer, c'est à saluer parce que, sans ces financements, sans ces postes, un certain nombre de structures auraient été empêchées de continuer leur activité et d'agir au plus près de nos habitantes et habitants, et je le redis et j'insiste sur ce point, dans les quartiers populaires qui sont particulièrement touchés et impactés par la crise que l'on traverse.

Le choix que nous faisons du côté de la Ville de Paris est le choix inverse, c'est celui d'aider les associations en les subventionnant et on ne peut que s'en féliciter. Ces contrats ont vocation à couvrir des missions diverses de médiation sociale, éducative et culturelle, pour faciliter l'accès des habitants aux équipements publics, soutenir la parentalité ou encore favoriser l'accès aux soins et aux droits. Ô combien, on a pu éprouver ces douze derniers mois combien ces sujets étaient éminemment importants et combien on a essayé de développer des nouvelles démarches, des démarches d'"aller vers" en santé publique.

Voilà ce que je voulais vous dire, chers collègues. Soutenir ce projet de délibération, c'est soutenir notre tissu associatif dans son intégralité, soutenir la liberté d'association et non pointer du doigt, sur la base de calomnies, certaines associations qui déplaisent à M. GRANIER.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD pour le groupe GEP.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais répondre à M. GRANIER en ce qui concerne la subvention à l'A.C.O.R.T.

L'A.C.O.R.T. fait un travail absolument remarquable dans le Faubourg-Saint-Denis pour faire vivre ce quartier de veille active et mettre en lien les différentes communautés qui s'y sont installées progressivement et en font la spécificité.

L'A.C.O.R.T. joue un rôle unique pour la cohésion sociale de ce quartier avec des activités à destination des femmes, de l'enfance et de la jeunesse, pour la culture, l'apprentissage du français, l'accès aux droits et la médiation.

L'A.C.O.R.T. est en particulier à l'initiative de la fête "La petite Istanbul" organisée chaque année, lorsque les conditions sanitaires le permettent, avec l'ensemble des associations du quartier et plus largement de l'arrondissement.

L'A.C.O.R.T. est ainsi devenue au fil du temps un partenaire essentiel de la Ville dans le quartier, et plus globalement dans le 10e arrondissement, prenant en charge de nombreuses missions d'intérêt général et bénéficiant à ce titre du soutien de la Ville.

L'A.C.O.R.T. porte haut les valeurs que sont la laïcité, la liberté, le respect des droits humains, l'égalité des droits et notamment l'égalité des femmes et des hommes.

L'A.C.O.R.T. s'est engagée fortement pour la reconnaissance du génocide arménien et travaille étroitement avec le Conseil de coordination des associations arméniennes de France.

Je regrette que l'association soit victime, depuis plusieurs années, d'une campagne de harcèlement et de chantage aux subventions orchestrée par la droite parisienne. Alors, que reproche la droite à l'A.C.O.R.T. ? D'avoir signé, en 2019, un appel à lutter contre l'islamophobie à l'instar de beaucoup d'autres acteurs ?

La lutte contre le racisme et les discriminations dans toutes leurs formes devrait souder l'ensemble de notre Assemblée, tous bords politiques confondus. Si vous considérez que certaines des prises de position de cette association sont condamnables, vous devriez saisir la justice plutôt que de menacer l'action sociale de cette association.

Cette posture de la droite est à la fois choquante et dangereuse. Vous reprochez à l'A.C.O.R.T. de tenir un propos politique. C'est oublier quelle est le produit d'une lutte, celle des travailleuses et travailleurs sans papiers arrivés de Turquie en France dans les années 1970 et qui voulaient travailler, vivre légalement en France et s'intégrer pour construire leur vie ici.

Oui, les dirigeants de l'A.C.O.R.T. prennent position politiquement. Ils manifestent régulièrement leur opposition à la politique menée en Turquie par l'Etat islamo-nationaliste de Recep Tayyip ERDOĞAN. Ils ont ainsi appelé très récemment à manifester contre le retrait de la Turquie de l'Accord d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

La campagne que vous avez engagée à l'encontre de l'A.C.O.R.T., sommant ses dirigeants de revenir sur certaines de leurs prises de position, est non seulement une atteinte à la liberté d'expression, elle met aussi l'association, ses bénévoles et ses salariés en danger. A deux reprises, des inscriptions haineuses ont été tracées sur leurs locaux.

Ces tags s'inscrivent dans un climat de tension, que vous avez créé et que vous continuez d'alimenter, de haine et stigmatisation, créant l'amalgame entre une religion et des terroristes qui se réclament d'elle. Pour cela, vous prenez à partie une association qui a fait de la laïcité sa boussole. Ces tags sont l'expression de la connivence entre les pratiques de l'extrême droite française et l'intégrisme religieux qui se nourrissent mutuellement.

La pluralité et la diversité des opinions dans le cadre républicain ne peuvent être fragilisées par un discours à géométrie variable comprenant, qui plus est, une forme de chantage à la subvention. C'est ce qu'ont rappelé les principales associations du 10^e arrondissement ce matin qui ont apporté leur soutien à l'A.C.O.R.T.

Ce discours, votre discours, est particulièrement inquiétant venant d'élus qui se revendiquent républicains. J'espère que vous cesserez bientôt d'instrumentaliser les subventions à cette association.

Je tiens donc à exprimer fortement ici le soutien du groupe Ecologiste de Paris à l'A.C.O.R.T. et aux actions sociales essentielles qu'elle porte.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais répondre en deux points, d'abord sur le projet de délibération global et je reviendrai après sur l'association qui anime les débats, l'A.C.O.R.T.

Le projet de délibération qui est présenté aujourd'hui vise à subventionner 97 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires. Avec ce projet de délibération, la Ville de Paris marque ainsi son soutien à l'emploi dans les quartiers populaires et nous savons, en cette période de crise sanitaire que nous traversons, le rôle primordial des associations de proximité dans les quartiers populaires. La médiation sociale, éducative, culturelle contribue à faciliter l'accès des habitantes et des habitants aux services publics et aux équipements publics, à favoriser l'accès aux soins et aux droits particulièrement essentiels en cette période.

C'est un effort financier important pour notre collectivité, mais un effort nécessaire pour maintenir l'emploi, alors même que le nombre de chômeurs et de bénéficiaires du R.S.A. augmente fortement. C'est d'autant plus important que, comme cela a été rappelé par mes collègues Camille NAGET et Lamia EL AARAJE, cette contribution vient au regard du désengagement de l'Etat et de la Région sur les contrats aidés qui vise particulièrement les quartiers populaires, et nous le déplorons.

Toutes les associations, qui ont été citées par mes collègues, accomplissent des missions importantes et essentielles qui reflètent les priorités d'action de la Ville dans tous les arrondissements, aussi bien en termes de jeunesse, d'emploi, de parentalité, de solidarité et d'insertion.

Parmi ces associations, l'A.C.O.R.T. Je ne reviendrai pas sur les propos très clairs de mes collègues, que ce soient Mme Camille NAGET, Mme Lamia EL AARAJE et mon collègue Sylvain RAIFAUD. Je ne reviendrai pas sur la qualité du travail de cette association, un travail de terrain. Je ne reviendrai pas non plus sur les contrôles qui sont réalisés et qui permettent de suivre la bonne utilisation des subventions de la Ville par les associations en quartiers populaires. Je voudrais plutôt venir sur le fond car, Monsieur GRANIER, je pense que vous faites une erreur de jugement vis-à-vis de cette association.

L'A.C.O.R.T. est un lieu très ouvert et très mixte. Mon collègue Sylvain RAIFAUD a cité le festival qu'ils organisent, un festival ouvert avec toutes les associations. L'A.C.O.R.T. met à disposition ses locaux à de nombreuses associations du quartier. On est bien loin du lieu renfermé que vous voulez montrer.

Si ces associations qui portent avec force le principe de laïcité, les valeurs de la République, les droits des femmes n'existaient pas, alors nous laisserions la place à l'obscurantisme. C'est bien là où vous faites erreur. Heureusement que ces associations sont là pour faire le lien sur le terrain.

D'ailleurs, je suis très étonnée que vous demandiez, d'une part à l'association de revenir sur certaines de ces prises de position que vous qualifiez de positions politiques, ce qui va même à l'encontre de la liberté d'expression. Sans liberté d'expression, il n'y a pas de démocratie. D'autre part, vous demandez à l'A.C.O.R.T. de prendre position dans le débat politique sur un sujet strasbourgeois, bien loin des considérations parisiennes. C'est complètement

contradictoire et permettez-moi de douter de vos intentions réelles devant des arguments si contradictoires. Il est d'autant plus regrettable que vous mettiez en doute cette association qui, comme cela a été dit, est victime pour la deuxième fois de tags menaçants.

Pour ma part, je m'y suis rendue. J'échange régulièrement avec cette association dans le cadre de mes travaux sur la promesse républicaine. Je tiens à leur réaffirmer tout mon soutien face à ces actes d'intimidation. Je les remercie pour leur action essentielle pour faire société.

Avec la lutte contre les discriminations, la promotion de la laïcité, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, cette association, comme celles qui font l'objet du présent projet de délibération, porte les valeurs d'égalité et d'émancipation, ces valeurs qui font l'âme de Paris et qui doivent être renforcées.

C'est précisément le sens de la mission relative à la promesse républicaine que nous a confiée la Maire de Paris avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour que Paris porte toujours plus haut cette promesse d'égalité pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous allons procéder à un vote disjoint sur l'article 47.

Je mets aux voix, au scrutin public, l'article 47 du projet de délibération DDCT 22.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

L'article 47 est adopté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DDCT 22 dans sa globalité.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 22).

Je vous remercie.

2021 DLH 17 - Contribution financière (300.000 euros) à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 17 : contribution financière de 300.000 euros à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire.

La parole est à M. Émile MEUNIER pour le groupe GEP.

M. Émile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, mon intervention est pour valoriser ce projet de délibération et vous dire tout le bien que le groupe Ecologiste de Paris pense de la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire, c'est-à-dire cet outil - cela a été dit souvent dans la presse et très bien par Ian BROSSAT - qui permet à des personnes qui n'ont pas forcément les moyens d'être propriétaires à Paris de le devenir, en acquérant les murs, le foncier restant à la Ville de Paris.

Il faut savoir que l'O.F.S. est une vieille histoire avec les écologistes. Dès 2008, nos élus verts parisiens ont lancé l'idée dans le débat public. Idée qui a pris une nouvelle dimension avec la majorité de gauche et écologiste en 2012, et avec l'arrivée de Cécile DUFLOT au Ministère du Logement qui a inscrit dans la loi la possibilité de faire ce dispositif.

Puis les élus se sont servis de ce dispositif légal pour en faire une mesure concrète pour la Ville de Paris et je voudrais exprimer ici une amicale pensée à Mme SIMONNET, puisque c'est dans une niche - niche que vous avez un peu décriée hier - qu'a été lancé le processus pour mettre en place l'O.F.S., qui commence aujourd'hui à produire ses premiers effets avec l'arrivée de 1.000 appartements qui pourront être vendus à 5.000 euros du mètre carré contre 10.000, 12.000, 13.000 euros dans d'autres quartiers de Paris.

Encore une fois, vous avez tout notre soutien pour ce projet de délibération et cet outil, et nous remercions Ian BROSSAT et l'ensemble de la majorité de le mettre en œuvre.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je confirme ce que j'ai pu dire hier contre ces pseudo-niches délibératives et je préfère vraiment que l'on passe par le biais de commissions de travail. Cela n'empêche pas de pouvoir sérieusement faire aboutir une idée quand elle est bonne, mais le débat d'hier était assez éclairant sur l'absurdité de ces niches.

Pour revenir à ce projet de délibération, si je peux avoir parfois des désaccords profonds avec Europe Ecologie Les Verts, notamment dans des débats relatifs à des services publics - comme on l'a vu tout à l'heure, hélas, dans le débat sur Beaujon et Bichat - nous sommes souvent d'accord en matière de logement.

D'ailleurs, pendant toute la mandature précédente et sur cette mandature également, nous sommes souvent intervenus avec les mêmes arguments qui étaient de dire : attention, arrêtons de réserver 30 % de logements en P.L.S. quand on sait que 90 % des demandeurs de logement sociaux sont éligibles au P.L.A.-I PLUS. Parce que de ce fait, on opère une politique de discrimination à l'encontre des catégories les plus populaires. Ce sera d'ailleurs le cœur du débat du prochain projet de délibération sur la Convention parisienne d'attribution des logements sociaux.

La question que je me pose sur l'organisme de foncier solidaire est que si on augmente les moyens du F.L.S. et qu'on permet par ce biais le développement de logements du foncier solidaire, on va de fait l'augmenter au détriment de moyens que l'on pourrait accorder au P.L.A.-I PLUS. Sans changement des ratios P.L.A.-I, PLUS, P.L.S., ne va-t-on pas aggraver la politique de discrimination sociale à l'encontre des catégories les plus populaires ? C'est une question que je pose.

Je souhaiterais savoir, pour ces 1.000 premiers appartements qui verront le jour par le biais du foncier solidaire, combien cela coûte concrètement à la Ville. Je pose vraiment cette question en toute humilité pour que l'on puisse alimenter la réflexion du débat pour toutes et tous. Quel en est le coût par rapport au coût des logements sociaux ? J'imagine qu'il y a un vrai différentiel.

Je voudrais, par ailleurs, des précisions sur les critères d'accès au foncier solidaire. Comment les 1.000 appartements seront attribués ? Il me semble important d'apporter toutes ces précisions aux Conseillers de Paris et plus globalement à l'ensemble des habitants.

Maintenant sur le principe d'un organisme foncier solidaire, le type même de logement solidaire permet véritablement de dissocier le foncier du bâti, de pouvoir réduire les coûts dans l'accès à la propriété. Surtout, ce qui est pour moi le plus important, il permet une propriété par accession sociale et coopérative. C'est-à-dire qu'il permet d'abord de créer des conditions antispéculatives pour que ceux qui accèdent à la propriété ne puissent pas ensuite participer à la logique spéculative du foncier parisien. C'est ce qui est extrêmement important et il faut bien vérifier l'ensemble des garanties pérennes sur le caractère antispéculatif. Je pense que c'est indissociable, cela fait partie de la logique du foncier solidaire de vouloir lutter contre la logique spéculative. C'est pourquoi je voterai bien sûr pour le projet de délibération.

Mais comprenez tout de même les réserves que j'émetts et qui rentrent dans un cadre global d'analyse de la politique du logement de la Ville de Paris. Je le répète et je le ferai encore tout à l'heure, s'il y avait 36 % d'ouvriers et employés à Paris en 2001, aujourd'hui il n'y en a plus qu'entre 20 et 25 % et c'est donc un échec de notre politique municipale que d'arriver à un tel résultat quand on sait qu'ils occupent toujours 50 % de la population active.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, trouver un logement adapté à sa composition familiale, accéder à la propriété lorsque la famille s'agrandit, ce sont des dilemmes auxquels sont confrontés des milliers de Parisiennes et de Parisiens qui sont trop souvent contraints de quitter Paris après la naissance, par exemple, du premier enfant, surtout s'ils ne sont pas bien nés ou ne pourront pas bénéficier d'un héritage ou de hauts salaires.

La spéculation immobilière qui pèse sur les métropoles, ajoutée à la faiblesse des salaires dans notre pays et la frilosité des banques, a rendu tout projet d'achat immobilier quasi impossible pour la grande majorité. Pourtant, celles et ceux qui font Paris, qui font de Paris la ville qu'elle est, ce sont avant tout les Parisiens et les Parisiennes. Et pour ce que cela continue, ils doivent pouvoir continuer d'y habiter.

Suite à l'article paru dans "Le Parisien" hier sur la baisse toute relative des prix de l'immobilier, on a pu lire ici ou là que Paris perdrait son attractivité et deviendrait de moins en moins vivable pour les familles. Je salue le travail de mon collègue et camarade, Ian BROSSAT, et de Mme la Maire de Paris qui sont à la fois responsables de la hausse des prix de l'immobilier à Paris et de la baisse. C'est une belle prouesse ! Mais que chacun se rassure, à pas moins de 9.000 euros du mètre carré, nous sommes loin de la banqueroute, et surtout nous sommes loin de logements accessibles à toutes et tous.

Heureusement, il y a ceux qui critiquent et il y a celles et ceux qui agissent. Grâce à la Foncière de Paris et au mécanisme du bail réel solidaire, de jeunes ménages ou moins jeunes d'ailleurs pourront accéder à la propriété à 5.000 euros le mètre carré dans une ville où la moyenne est à plus de 10.000 euros.

Les Parisiens et les Parisiennes l'ont accueilli avec enthousiasme et nous ne pouvons que nous en féliciter, car c'est cela le sens du progrès social : permettre à toutes et tous de travailler et vivre à Paris sans repousser toujours les familles et les ménages les plus modestes loin de notre Capitale.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à toutes et à tous pour vos interventions sur cette contribution à la Foncière de la Ville de Paris, ces logements à 5.000 euros du mètre carré qui vont permettre à des classes moyennes d'accéder à la propriété dans Paris grâce à un dispositif innovant.

Au départ, ce dispositif a été initié aux Etats-Unis par Bernie SANDERS, mis dans la loi par Cécile DUFLOT grâce à la loi ALUR et à l'énergie qu'elle y a mise, et nous avons aujourd'hui enfin les premiers logements en accession à la propriété par ce biais. Ils ont été commercialisés à Saint-Vincent-de-Paul et j'en profite pour saluer Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, avec laquelle nous avons tenu une réunion publique sur ce sujet.

J'ai été très frappé, depuis mardi dernier, début de la commercialisation de ces logements à 5.000 euros du mètre carré, par le succès considérable remporté par cette initiative. Sachez qu'en une semaine, 1.000 familles ont postulé sur ces 23 premiers logements. Heureusement il y en aura beaucoup d'autres, mais en tout cas cela traduit le fait qu'il y a manifestement une appétence très forte des Parisiens pour cette nouvelle manière d'accéder à la propriété, à des prix qui sont deux fois en dessous des prix de marché.

Cela nous incite plus que jamais à continuer à développer ces logements en bail réel solidaire et je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

J'ajouterai à l'attention de Danielle SIMONNET, dont je n'ai pas bien compris si elle était pour ou contre ce projet de délibération, mais je suis sûr d'une chose et je veux la rassurer. Il ne s'agit en aucun cas de ralentir nos efforts en matière de logement social. Le cap que nous avons fixé sera tenu : 25 % de logements sociaux à horizon 2025 et 30 % à horizon 2030. En l'occurrence, lorsque dans un certain nombre de zones d'aménagement, nous faisons des logements en bail réel solidaire, cela se fait en substitution de l'accession à la propriété. Autrement dit, on fait du logement à 5.000 euros du mètre carré au lieu de faire du logement à 13.000, 14.000 ou 15.000 euros du mètre carré. Je pense que cela devrait satisfaire tout le monde, enfin toutes les personnes qui sont en contact avec la grande majorité des Parisiens qui relèvent de catégories qui ne peuvent pas acheter des logements à 15.000 euros du mètre carré.

Je vous invite donc toutes et tous à voter ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre concision.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DLH 17.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 17).

Je vous remercie.

2021 DLH 52 - Location de l'immeuble 31, rue Pouchet (17e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 52 : location de l'immeuble au 31, rue Pouchet dans le 17e arrondissement à Elogie-SIEMP. - bail emphytéotique.

La parole est à M. le maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Préemption, loyer capitalisé, ce projet de délibération résume efficacement votre politique du logement qui contribue à la création de quartiers privés d'une mixité sociale qui n'existe plus que dans les mots si bienveillants, inclusifs et résilients de vos délibérations.

Car dans la réalité, vous nous affublez, conseil après conseil, d'opérations immobilières dont nous percevons difficilement la finalité. Par ce projet de délibération, vous engagez la Ville dans le cadre d'une préemption de

bureaux pour un montant de 7,5 millions d'euros. Le schéma habituel se répète : 11 logements sociaux, dont nous ne connaissons au passage pas le financement, qui viennent justifier un loyer capitalisé à hauteur de 2,4 millions d'euros.

Rue Pouchet, nous comptons plus de 250 logements sociaux et, par ce projet de délibération, vous manifestez votre volonté d'en accroître la proportion. C'est à se demander si votre opération de logements a vocation à vous permettre de renflouer les caisses de la Ville, tant cette opération semble peu justifiée.

Je soutiens les opérations de logement social lorsqu'elles viennent renforcer la mixité sociale dans nos quartiers et nous l'avons prouvé. A l'évidence, cette opération rue Pouchet ne s'inscrit pas dans ce cadre. Rue Pouchet, nous voulons de la mixité et ce n'est pas ce que vous proposez. Les classes moyennes quittent Paris car elles sentent bien qu'elles ne sont pas la cible de votre politique dogmatique.

Cette politique du logement, je ne la cautionne pas car nous en mesurons les effets au quotidien. Le logement social doit correspondre à une transition dans un parcours de vie. Le logement social, c'est une opportunité de créer de la mixité sociale pour renforcer la cohésion de nos quartiers, de nos arrondissements de Paris. Vous faites tout le contraire. Votre conception du logement est opportuniste, néfaste pour les habitants des logements sociaux, mais généreuse pour les finances de la Ville à l'agonie.

Nous voterons contre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci au maire du 17^e arrondissement de porter notre attention sur ce très beau projet de délibération qui concerne le 31, rue Pouchet, immeuble de bureaux transformé en logements, soit exactement ce que vous réclamiez il y a encore quelques mois au Conseil de Paris par le biais d'un vœu. Je pense donc que tout le monde devrait se réjouir de ce projet de délibération.

Par ailleurs, vous dites, à juste titre parce que vous connaissez bien votre arrondissement, qu'il s'agit d'un quartier qui, c'est vrai, compte déjà une forte proportion de logements sociaux. C'est précisément la raison pour laquelle ces logements seront en P.L.S., c'est-à-dire à destination de classes moyennes, à 13 euros du mètre carré, visant justement à créer de la mixité sociale dans un quartier qui, vous le dites, en manque. Donc je pense que cela devrait entièrement vous satisfaire.

Par ailleurs, je le dis à côté de Paul SIMONDON qui est très attentif aux finances de la Ville, vous ne pouvez pas dans une même intervention dire que c'est très cher et que ce projet de délibération vise à renflouer les finances de la Ville. Quand on utilise un argument ou deux arguments plus exactement, il faut choisir celui sur lequel on veut insister, mais cela ne peut pas être à la fois très coûteux et très utile pour remplir les caisses de la Ville. C'est l'un ou l'autre, cela peut être difficilement l'un et l'autre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DLH 52.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 52).

Je vous remercie.

2021 DLH 67 - Convention parisienne d'attribution des logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accompagnement des bénéficiaires d'un logement social.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'attribution de logements sociaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 67 et les vœux n^{os} 74, 75 et 75 bis relatifs à l'accompagnement des bénéficiaires d'un logement social.

Le DLH 67 est une convention parisienne d'attribution des logements sociaux.

La parole est à Mme Carine PETIT pour le groupe "Génération.s".

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est important par rapport à notre objectif partagé - plus ou moins dans cette Assemblée mais en tout cas partagé - pour un droit au logement dans notre ville, mais aussi à l'échelle de la Métropole où, je le rappelle, nous sommes touchés par la crise du logement. Il est aussi important pour continuer d'essayer de parvenir à un droit effectif, réel, pour un logement abordable en fonction de sa situation et de ses ressources.

Cette convention et ce projet de délibération sont le résultat d'un long travail depuis deux ans dans le cadre de la Conférence logement. Je pense qu'il faut vraiment souligner l'implication, la participation et les apports de tout le monde, que ce soit les associations, les bailleurs, la collectivité parisienne, les maires d'arrondissement qui ont été associés à chacune des étapes, et aussi l'Etat et l'ensemble des "réservataires" - nous les appelons ainsi.

Elle est la traduction d'obligations légales mais aussi d'orientations stratégiques. En tout cas, nous avons essayé de fonder ces orientations stratégiques sur les valeurs d'égalité et de solidarité qui doivent vraiment nous rassembler, vu la crise que nous traversons.

Il y a eu un travail sur la géographie solidaire, rappelé dans ce projet de délibération et cette convention, et sur les demandes prioritaires. C'est difficile de concilier les deux, néanmoins cette convention et ce projet de délibération nous donnent de nouveaux outils pour les prochains mois et prochaines années.

C'est d'abord traduire l'objectif d'octroyer au minimum 25 % des attributions de logement aux personnes qui relèvent du premier quartile de revenus, notamment hors des quartiers prioritaires de cette fameuse géographie solidaire. C'est un des principaux apports de cette convention d'attribution. C'est un point d'appui pour essayer de garantir le droit au logement des plus précaires mais aussi pour favoriser la mixité sociale.

La première copie de l'Etat n'était pas forcément très bonne. Un exemple, celui du 14^e arrondissement : cette géographie prioritaire ne devait concerner au départ que le quartier de la porte de Vanves, mais nous avons souhaité - et beaucoup de maires d'arrondissement ont porté cette demande - que la géographie solidaire s'étende à l'ensemble des quartiers qui depuis 100 ans - et Ian BROSSAT n'était pas né, Monsieur BOULARD - regroupent quasiment 100 % de logements sociaux dans les quartiers. Du coup, dans le 14^e arrondissement, cela part de la porte d'Orléans jusqu'à la porte de Vanves, en descendant tout le long de la rue Vercingétorix.

Rappelons aussi la nécessité que l'effort de production de logements sociaux, par la construction et la préemption, doit être égal dans tous les arrondissements, mais aussi à l'échelle de notre Métropole et de la Petite couronne. Trop de communes ne respectent pas, toujours pas, les objectifs de la loi S.R.U. et je n'ai pas l'impression que le Gouvernement ait la volonté de faire bouger les lignes ou de faire respecter la loi.

Ensuite, partager la cotation et des méthodes de travail, c'est également l'objectif de cette conférence et de cette convention. Là aussi, on se donne l'objectif d'agir de manière cohérente, de créer une commission de coordination, qui sera composée de tous les membres de chaque collège, pour suivre et évaluer les objectifs que nous votons aujourd'hui. Du coup, nous sommes assez optimistes, en tout cas très constructifs pour participer d'abord à ce vote.

Ensuite, en tant que maire d'arrondissement et je pense aussi que tous les collègues devront partager cet élan pour que nous puissions aboutir, à la fois à penser aux publics prioritaires qui sont demandeurs de logement social et à ceux qui sont déjà locataires du parc social pour promouvoir un parcours résidentiel, et à une mixité sociale plus aboutie dans l'ensemble de nos quartiers.

Je tiens aussi à souligner qu'il faudra rappeler - c'est l'occasion de le faire - que l'Etat doit investir beaucoup plus massivement dans l'objectif de construction de logements sociaux, de logements abordables partout à Paris et partout dans la Métropole. Et également qu'il n'abandonne pas les collectivités dans leur plan de réhabilitation du logement et du parc social existant.

Merci, et merci à Ian BROSSAT et à son équipe d'avoir été à nos côtés depuis deux ans pour aboutir à une convention beaucoup plus acceptable.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine PETIT, Madame la Maire du 14^e arrondissement.

Je donne la parole à Thomas CHEVANDIER qui est en Webex.

M. Thomas CHEVANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le 4 mars dernier, la Conférence parisienne du logement a adopté la Convention parisienne d'attribution de logements sociaux attendue par les différents acteurs. Comme cela a été rappelé à l'instant par Mme PETIT, elle a été très largement et longuement concertée avec eux. Elle a été accueillie aussi très favorablement par l'ensemble des associations concernées par le sujet.

Cette convention pose le principe du renforcement de la territorialisation des attributions de logements sociaux, selon des objectifs et des modalités qui s'appliquent à tous les réservataires et à tous les bailleurs à Paris. Désormais, au moins 25 % des attributions situées hors quartiers "politique de la ville" doivent être attribuées au

premier quartile, au moins 25 % des attributions de chaque réservataire doivent bénéficier aux demandeurs reconnus DALO, au moins 50 % des attributions de chaque réservataire dans les quartiers "politique de la ville" doivent bénéficier aux demandeurs n'appartenant pas au premier quartile, le tout pour favoriser la mixité sociale.

Concrètement, cela se traduit en appliquant les objectifs de la loi à l'I.R.I.S., soit à l'échelle du quartier et non à celle de l'arrondissement. En ce sens, la convention va plus loin et traduit le souci d'adaptation aux réalités territoriales parisiennes qui diffèrent d'un quartier à l'autre.

Notre fil rouge est d'agir en faveur de la mixité sociale et d'éviter la paupérisation qui conduirait à concentrer les ménages les plus pauvres dans les mêmes endroits. A titre d'exemple, je rappelle l'étude récente en 2019 de l'APUR, selon laquelle trois arrondissements concentraient pratiquement 50 % des logements sociaux : les 13e, 19e et 20e arrondissements accueillent chacun plus de 35.000 logements sociaux, alors que le 7e arrondissement, au hasard, en compte à peine plus de 600 ou le 8e arrondissement à peine plus de 700. Pour pallier ce déséquilibre, l'ensemble des arrondissements de Paris doivent prendre leur part de responsabilité.

Par ailleurs, le contexte actuel atteste de la nécessité de production et donc de construction de logements sociaux. En 2020, le taux de rotation dans les logements sociaux était anormalement bas. Il a diminué de près de 20 % à la R.I.V.P. et près de 25 % chez Paris Habitat.

La convention d'attribution des logements sociaux, telle qu'elle nous est soumise, apportera, j'en suis convaincu, des solutions concrètes pour loger les ménages qui en font la demande, tout en considérant tant les situations individuelles que l'objectif de mixité sociale qui, s'il nous est cher, n'en est pas moins nécessaire.

C'est pourquoi, avec les collègues du groupe Paris en commun, nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas CHEVANDIER.

La parole est à la maire du 8e arrondissement, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, qui en profitera pour présenter le vœu n° 74 de son groupe.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Absolument.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention englobe les vœux n^{os} 74 et 75 et mon collègue Vincent BALADI s'est désinscrit.

Comme l'a rappelé le président de la 5e Commission, Émile MEUNIER, la Convention parisienne d'attribution des logements sociaux fixe les orientations stratégiques qui permettent l'accès au logement des ménages les plus fragiles, et ceux reconnus prioritaires au titre du DALO pour lesquels l'Etat a une obligation de relogement. Le fil conducteur de ces orientations stratégiques est la mixité sociale sur l'ensemble du parc social du territoire parisien. Cet objectif conduit à allouer un logement sur deux à des ménages en grande précarité.

Nous avons bien conscience que les bailleurs sociaux sont des acteurs au quotidien de la lutte contre le mal-logement. Ils ont mis en œuvre des politiques publiques d'éradication de l'insalubrité depuis plus d'un siècle, comme l'a rappelé mon collègue du 14e arrondissement : construction de logements suite aux épidémies de choléra et de peste, mobilisation suite à l'appel de l'Abbé Pierre et aussi, à travers diverses lois Borloo et Boutin. Comme vous le savez, les valeurs humanitaires sont aussi défendues à droite.

Porteurs de modernité et d'innovations architecturales et techniques, les organismes de logement social ont accompagné les évolutions de la société en contribuant à la construction de logements décents et confortables. Ainsi la politique d'attribution des logements sociaux est certainement celle qui mobilise le plus fortement les mairies d'arrondissement et suscite les plus grandes attentes de la part de nos concitoyens.

Nous sommes tous assaillis de demandes de logement social. Comme en témoigne une statistique particulièrement frappante, il y a aujourd'hui à Paris plus de demandeurs de logement social - 260.000 - que de ménages déjà logés - 250.000 -. Compte tenu de la faible rotation dans le parc social, moins de 5 % des logements connaissent une mutation chaque année. La liste d'attente ne peut que croître indéfiniment.

Il est dès lors très complexe de désigner des candidats, tant chaque situation individuelle peut relever de l'urgence. Chaque réservataire dispose de sa propre méthode pour désigner les candidats, ce qui peut aboutir à des disparités, pour ne pas dire à une certaine iniquité. Certes, l'attribution relève in fine du bailleur social, mais ce dernier doit composer avec des candidatures qui lui sont soumises. Les commissions de peuplement ne suffisent pas aujourd'hui à répondre aux besoins de coordination des différents réservataires.

Je rappelle que le principal objectif de la convention est de favoriser la mixité sociale sur le territoire parisien. C'est une ambition complexe à mettre en œuvre puisque, il faut le reconnaître, il y a une rupture assez marquée dans la distribution de ménages par revenus à Paris avec une érosion continue de la classe moyenne. En effet, nous recevons régulièrement des courriers des ménages dont les ressources dépassent les plafonds pour bénéficier d'un logement social, mais pas assez pour se loger confortablement dans Paris. Il leur reste un choix difficile à faire : continuer de vivre en suroccupation dans leur logement à Paris ou quitter la Capitale.

Cette situation est encore plus prégnante pour les agents des services publics parisiens qui habitent principalement en dehors de la Capitale. Qu'il s'agisse des policiers, des pompiers, des enseignants, des infirmières, des éboueurs ou des puéricultrices, ils ne bénéficient pas de primes supplémentaires lorsqu'ils exercent à Paris. Ils doivent le plus souvent subir de longs trajets en transport pour venir chaque jour, parfois en première ligne, alors qu'ils sont les maillons essentiels de la vie des Parisiens.

La refonte des cours des dossiers de demandes de logement social va se traduire par la suppression pure et simple de la nature de l'emploi exercé. Concrètement, il ne sera plus possible de savoir si nous avons affaire à un pompier, un policier ou une infirmière.

Force est de constater que les choix retenus par les partenaires de logement social à Paris peuvent laisser perplexes. Ils conduisent à attribuer 50 % des logements sociaux à des ménages à très faibles revenus dans les secteurs déficitaires en logements sociaux. Ce n'est pas vraiment notre conception de la mixité sociale et c'est l'un des points de désaccord que nous avons sur cette convention. En effet, il faut veiller à respecter une mixité sociale dans les attributions, afin de garantir une parfaite intégration des familles dans nos quartiers et écoles.

Le deuxième point est qu'aujourd'hui l'attribution d'un logement social se fait sans accompagnement des ménages. Bien souvent ils arrivent dans un quartier déficitaire en logement social sans bénéficier d'un soutien entre l'attribution et l'aménagement. Or, il est nécessaire d'accompagner ces familles souvent en perte de repères car elles arrivent dans des quartiers qu'elles ne connaissent pas. Dans le 8e arrondissement, nous accordons une attention toute particulière aux nouveaux arrivants dans les programmes de logements sociaux.

Sur ce point, nous sommes très volontaires, notamment pour conduire une expérimentation en partenariat avec la Ville de Paris et les organismes d'habitation à loyer modérée. C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues Delphine MALACHARD DES REYSSIERS et Vincent BALADI, nous avons déposé un vœu afin de renforcer l'accompagnement des nouveaux locataires. Favoriser la mixité sociale nous oblige à rappeler les règles du vivre ensemble.

La convention telle qu'elle est ne traite pas suffisamment cet angle mort de la politique d'attribution et je le regrette. Aussi avec les élus du groupe Changer Paris, j'émet le vœu que la Ville de Paris, avec les organismes de logement social, propose une structure d'accompagnement pour les nouveaux résidents. Ce travail d'accompagnement doit se faire avec une charte lors de l'attribution du logement pour que les maires d'arrondissement, les bailleurs sociaux et les associations volontaires travaillent ensemble pour préparer l'arrivée des nouveaux résidents dans le quartier.

Je vous remercie et je vous invite à voter ce vœu.

Et je réponds aussi à mon collègue...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Dans le 8e, nous avons des logements et lan BROSSAT, qui est ici, vient régulièrement inaugurer des programmes. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé ce vœu, parce que nous voulons, quand nous accueillons les nouveaux arrivants, leur donner des codes.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Excusez-moi de ce petit rappel mais vous passiez déjà les six minutes.

Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on passe du 8e au 13e.

Depuis vingt ans, le nombre de logements sociaux, cela vient d'être dit, a plus que doublé à Paris... Je commence très mal, excusez-moi, je reprends, mais c'est vrai aussi.

Le nombre de demandeurs de logements sociaux a plus que doublé. Il était pourtant très important en 2001, plus de 100.000, et vous trouviez cela scandaleux. Votre politique de construction, de préemption et de conventionnement n'a donc pas eu l'efficacité escomptée, malgré son coût exorbitant pour les finances de la Ville.

Tout le monde, quel que soit son niveau de revenus, doit pouvoir se loger à Paris. Cela doit s'appliquer aussi aux classes moyennes, les grandes oubliées de ces vingt dernières années.

Cette politique a aussi profondément déstabilisé et déséquilibré les structures démographiques et sociales des arrondissements de l'Est de Paris. Prenons l'exemple du 13e, les cadres et les professions intellectuelles y sont sous-représentés. Nous sommes le troisième arrondissement le plus touché par le chômage et nous déplorons 16 % de seuil de pauvreté.

En vingt ans, le nombre de logements sociaux a presque doublé dans le 13e arrondissement pour atteindre 40 %. Avec le 19e - mon amie Marie TOUBIANA est à côté -, ce sont les arrondissements qui en concentrent le plus. Nous n'avons dans le 13e que 27 % de propriétaires, 36 % de locataires du parc privé et donc une majorité

d'habitants qui vivent dans le logement social. Cela est valable pour le 13e, le 19e, mais aussi pour le 20e et une grande partie des 18e et 12e arrondissements notamment.

Alors, quelle est la prochaine étape ? Forcer les classes moyennes qui demandent un logement social à s'installer dans les quartiers "politique de la ville" ? Continuer à donner la priorité au premier quartile au détriment des travailleurs pauvres ?

Nous sommes favorables à la mixité sociale mais elle ne se décrète pas. La mixité sociale, ce n'est pas simplement faire le choix de loger les plus pauvres, c'est aussi permettre aux classes moyennes de rester à Paris et à des populations plus favorisées de s'y installer pour vivre en harmonie. Or, la mixité sociale ne se règle pas que par le logement social et ceci ne doit pas être uniquement tourné vers les publics prioritaires qui vivent malheureusement de minima sociaux. Il faut aussi tenir compte de ceux qui vivent de revenus du travail, surtout quand ils sont faibles.

Ce système orienté vers le premier quartile fait que les travailleurs pauvres parisiens évoqués à l'instant, les infirmières, les éboueurs, ne sont finalement jamais prioritaires. Il est impératif d'intégrer, comme nous l'avons déjà demandé, ces demandeurs dans les priorités d'attribution. Cela aurait pu enrichir cette convention. Je ne parle même pas des classes moyennes qui sont plutôt dans le troisième quartile. Alors arrêtons de parler de mixité.

On pourrait penser que la mixité passe par cette géographie solidaire, qui va au-delà de la loi Elan, mais celle-ci a été inventée, il y a quelques années, pour continuer à construire des logements sociaux dans les arrondissements déjà largement pourvus. En effet, la géographie par micro-quartier permet de viser des secteurs d'arrondissement encore en dessous de 25 % à l'intérieur d'arrondissements dépassant nettement ce niveau. C'est évidemment le cas du 13e arrondissement et il devrait se voir sanctuariser. Mais on va chercher les I.R.I.S. en dessous de 25 % pour y apporter de la mixité. On peut ainsi construire à Croulebarbe, par exemple. Dans le même temps, on ne va pas rééquilibrer les quartiers qui, eux, sont au-dessus de 75 %.

Vous souhaitez relancer la mixité dans les N.P.N.R.U. en favorisant un parcours résidentiel ascendant des ménages. Mais comment ? Rien n'est précisé sur les modalités de votre politique de mobilité dans le parc social. Et surtout, à aucun moment il n'est fait référence à de la construction neuve privée axée sur l'accession à la propriété.

Je ne vois pas du tout en quoi ce que vous proposez dans cette convention va faire venir une population différente dans ces quartiers. La crise du logement ne peut pas être résolue que par le social. Il faut du logement privé dans les Q.P.V., ce qui d'ailleurs ferait baisser les prix, et tout cela ne doit pas être capté par l'O.F.S. Le rééquilibrage doit se faire dans les deux sens, c'est ainsi que l'on créera de la mixité.

Mais au-delà de tous ces éléments, il est impératif de donner la priorité aux Parisiens et à ceux qui travaillent à Paris. Hors de ceux-ci, il ne faut plus tenir compte des habitants des autres communes car nous n'arriverons jamais à loger tous les publics prioritaires.

Pour finir, il faut bien sûr appliquer la loi, c'est l'un des objets de ce projet de délibération. Nous sommes en désaccord avec certains points. C'est pour cela que nos parlementaires, notamment Brigitte KUSTER, travaillent à réformer ces lois.

Sur le principe, nous ne pouvons pas voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Deux interventions de suite à six minutes, je rappelle que c'est cinq minutes.

Je donne la parole à Camille NAGET qui doit être en salle Webex...

Non, excuse-moi, Camille. Je suis désolé.

Mme Camille NAGET. - Pas de soucis, merci.

Nous examinons aujourd'hui un texte essentiel : la Convention parisienne d'attribution du logement social. Essentiel parce qu'il répond à une importante demande sociale dans notre ville, celle du droit au logement effectif qui se traduit par des loyers accessibles à toutes et à tous.

L'outil, le levier d'intervention publique pour garantir ce droit, en plus de l'encadrement des loyers, est celui du logement social. Nous avons besoin de développer, de multiplier partout, dans tous les arrondissements, du logement social. En effet, un chiffre parle de lui-même : 70 % des Parisiennes et des Parisiens y sont éligibles.

Cette réalité est celle d'un visage bien différent. C'est parfois une grande précarité avec des revenus inférieurs à 832 euros par mois, et d'autres fois c'est celui d'une classe moyenne qui travaille à Paris et fait fonctionner notre ville sans même qu'il ne lui soit possible d'y habiter.

Pouvoir intégrer l'ensemble de ces personnes dans notre politique locative est à la fois un objectif social et un objectif de planification urbaine, de maillage et de rééquilibrage territorial. C'est favoriser les conditions de la mixité à l'échelle de Paris dans tous les arrondissements, parce qu'on ne peut pas dire : il faut que tout le monde puisse se loger, mais pas chez moi, mais pas comme ci ou pas comme ça... Tout le monde doit pouvoir se loger à Paris dans de bonnes conditions.

Pour cela, on ne peut qu'être fiers de constater que ce texte que nous examinons intègre ces perspectives en posant un cadre d'objectifs et de modalités pour les appliquer sur le territoire parisien, conformément aux orientations stratégiques que notre Assemblée a fixées en juillet 2019.

Fiers aussi de voir que la convention est le résultat d'un formidable travail de concertation avec les associations, la Fondation Abbé Pierre, la Fédération des acteurs de la solidarité, le F.A.P.I., le Samu social, les bailleurs sociaux et les maires d'arrondissement. C'est grâce à ce cadre de discussion prometteur que nous parvenons aujourd'hui à l'examen d'un texte qui répond au cadre légal fixé par la loi Egalité et Citoyenneté, tout en s'adaptant aux spécificités de notre ville et de sa population.

Je pense notamment à l'attention portée pour penser la mixité sociale au-delà du cadre des quartiers "politique de la ville" et des quartiers de Veille active, et à tout ce travail des bailleurs sociaux pour appliquer une géographie solidaire sur l'ensemble du territoire, sans pour autant réduire l'accès au logement des plus précaires et nous y tenons. Ce texte va non seulement dans le sens de nos engagements mais aussi dans celui de la demande des associations des Parisiennes et des Parisiens. Il enclenche une dynamique prometteuse et nécessaire pour notre territoire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole à Marie-Caroline DOUCERÉ qui doit être en salle Webex.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat autour des enjeux du logement social est souvent caricaturé par l'Exécutif comme étant celui des pro et des anti-logements sociaux. Or, cette vision n'a naturellement aucun sens. Notre rôle, en tant qu'élus, consiste à être particulièrement attentifs aux publics les plus modestes, tout en portant une vision globale pour s'assurer que toutes les catégories de populations puissent se loger dans la Capitale.

Cette convention, dont l'ambition serait de renforcer la mixité sociale, tend à amplifier la politique du logement déjà entreprise depuis vingt ans à Paris, en rompant les équilibres sociaux, notamment par une densification de l'habitat très social dans certains quartiers, et en contraignant toujours plus dans le processus d'attribution les arrondissements pourtant premiers interlocuteurs des demandeurs de logement.

Or, il est de notre devoir de lutter contre la ghettoïsation de certains quartiers par une trop forte concentration de logements très sociaux. Pour exemple, dans le 15e, certains quartiers sont en surdensification, sans bénéficier pour autant de la qualification "politique de la ville", ce qui offrirait des dispositifs d'accompagnements budgétaires et humains au service de la population. Vous n'êtes pas sans savoir que le quartier des Périchaux, construit dans les années 1960 à proximité de la porte Brancion, rassemble près de 900 logements sociaux.

Sur l'ensemble du territoire national, et particulièrement en Ile-de-France, le phénomène de ghettoïsation a été analysé, maintes et maintes fois depuis quarante ans, par des spécialistes de tous ordres, mais au lieu d'appuyer sur le frein, la Ville de Paris n'a cessé de l'amplifier. Il est facile de se cacher derrière l'impérieuse nécessité de s'occuper des plus modestes et de détourner les yeux d'un enjeu bien plus complexe. Ne prendre en compte qu'une partie du problème ne peut conduire qu'à un résultat désastreux.

Plus précisément, quelle place cette convention accorde-t-elle à tous les actifs qui n'ont absolument pas les moyens de se loger dans le parc privé ? Pour nombre de Parisiens, demander à bénéficier d'un logement social n'est pas une aspiration mais bien la seule option pour pouvoir se loger.

Avec cette convention, dont la mise en œuvre interroge, comment vont pouvoir se loger dignement tous ceux dont les salaires ne leur permettent pas d'accéder au parc privé ? Ceux qui commencent leur vie professionnelle, ceux dont la proximité entre leur lieu de vie et leur lieu de travail est une impérieuse nécessité. Ce sont tous ces problèmes qui d'ailleurs parfois se cumulent.

Dans ce public, on retrouve ceux que la crise Covid a rendus plus visibles et dont le rôle primordial a été unanimement salué lors du premier confinement. Les personnels soignants, les professionnels du service à la personne, les caissiers de supermarché, les policiers, les agents de la propreté, les puéricultrices, ou encore les gardiens d'immeuble dont j'ai déjà eu l'occasion de parler ici.

Notre groupe Changer Paris ne cesse de demander la création de davantage de logements pour les classes moyennes en général, et les agents contractuels de la fonction publique en particulier, mais rien n'y fait. Cette convention en est une nouvelle illustration.

Votre politique du chiffre ne peut être au service de l'équilibre territorial parisien et d'une meilleure qualité de vie pour les habitants. Preuve en est, nombre de Parisiens quittent la Capitale vers la Petite couronne, voire la Grande couronne, quand ce n'est pas pour des métropoles en province.

La qualité de vie, c'est l'accès aux équipements bien sûr, aux espaces verts, c'est l'accès à la sécurité, à la mixité scolaire, à la propreté de l'espace public - je crois qu'à ce niveau l'exaspération des Parisiens est de plus en plus visible - mais c'est aussi, au sein même des immeubles sociaux, l'entretien du parc social. Pour exemple, 40 % des logements proposés sont refusés en raison de problèmes d'environnement et de sécurité. Je le répète, ne détournons pas les yeux de la réalité du terrain. Combien de demandes de logement arrivent dans nos mairies en

raison de la dégradation de certains immeubles sociaux ? Si ce problème était vraiment pris à bras-le-corps par la Mairie de Paris, la pression sur le parc social parisien s'en verrait réduite d'autant.

Vous l'aurez compris, c'est bien d'une politique globale et équilibrée dont Paris a besoin et non d'une approche qui se cantonne à certaines problématiques, certes majeures mais qui ne répondent pas aux besoins du plus grand nombre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à Danielle SIMONNET qui en profitera pour présenter son vœu n° 75.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie. Je ferai les deux en même temps, bien évidemment.

La mixité sociale. Qui peut dire qu'il est contre la mixité sociale ? Evidemment tout le monde va dire qu'il est pour. Mais la mixité sociale n'est-elle pas parfois instrumentalisée pour discriminer les catégories les plus populaires ?

Il faut loger toutes les catégories de la population. J'entends cette phrase redite par nombre d'interventions, mais Coluche aurait pu vous répondre : oui, m'enfin y'a des catégories plus égales que d'autres ! Et en vérité, à l'arrivée, c'est un peu ce qui se passe.

Dans cette convention, et je voterai pour, on dit qu'on se donne l'objectif qu'au moins 25 % des attributions de logements sociaux dans les quartiers, hors quartiers prioritaires "politique de la ville", doivent être accessibles aux demandeurs qui ont des revenus du premier quartile, c'est-à-dire les revenus les plus modestes. Mais il y a quand même une question à se poser : est-ce qu'il y a dans ces quartiers, hors quartiers prioritaires "politique de la ville", au moins 25 % de logements sociaux P.L.A.-I qui correspondent aux revenus du premier quartile ? Cela doit être cela, l'objectif. Si l'on veut véritablement faire en sorte que les objectifs de cette convention puissent se réaliser, cela veut dire qu'il va falloir faire 25 % de P.L.A.-I et pas 25 % de logement social toutes catégories confondues dans l'ensemble des quartiers, hors quartiers prioritaires "politique de la ville". Là, la bataille est essentielle parce que les élus qui dirigent les arrondissements de l'Ouest parisien, Messieurs, Mesdames élus LR, il va falloir assumer d'avoir un objectif d'au moins 25 % de P.L.A.-I et bien plus pour que l'on puisse véritablement remplir ces objectifs.

Deuxième objectif, au moins 25 % dans les logements de chaque réservataire accessibles aux demandeurs DALO. La vraie question à se poser est : est-ce que tous les demandeurs DALO - c'est-à-dire tous ceux reconnus du droit au logement opposable pour lesquels l'Etat et la collectivité se doivent de leur permettre d'accéder au logement immédiatement - vont bien finir par accéder à un P.L.A.-I, parce qu'ils ont généralement des revenus qui correspondent au P.L.A.-I ? Or, on connaît la situation aujourd'hui : ce sont les demandeurs de logement social, soit reconnus DALO, soit du premier quartile, qui attendent le plus d'années pour accéder à un logement social, quand ils y accèdent. Vous en rencontrez comme moi tous les jours qui sont toujours en attente et qui n'y accèdent pas, quand par contre des ménages, qui ont des revenus qui les rendent éligibles au P.L.S. ou au loyer intermédiaire, peuvent y accéder beaucoup plus rapidement.

Une note de l'APUR, en mars 2021, sur les derniers chiffres du logement social montrait bien le contraste : d'un côté, la communication de la Ville dit qu'il faut produire des logements sociaux en rapport à la demande parisienne, et dans la réalité on fait 30 % de logements P.L.S., soit les loyers les plus chers, alors qu'il n'y a que 9 % des demandeurs qui ont des revenus qui correspondent à ces P.L.S. C'est bien le problème.

Consécutivement à cela, on a par ailleurs des logements P.L.S. qui sont attribués à des familles ayant des revenus qui leur permettraient plutôt d'être éligibles au logement PLUS et qui se retrouvent à devoir payer des loyers bien plus élevés que leurs taux d'effort, et on retrouve des PLUS qui sont attribués à des familles qui ont des revenus qui les rendent éligibles au P.L.A.-I. On voit bien que cette logique de surcotation fait qu'on se retrouve avec des familles qui vont grossir les rangs des impayés de loyers parce que ce n'est plus possible à un moment donné. En 2018, sur 7.821 attributions de P.L.A.-I PLUS, seuls 721 relevaient du premier quartile, alors qu'il y avait par contre 2.247 attributions au P.L.S. et 2.457 logements intermédiaires. Il y a donc un vrai problème.

Et par rapport aux interventions des collègues sur l'hébergement d'urgence dans les débats précédents, je tiens à rappeler que 8.000 personnes, qui sont hébergées dans les centres d'hébergement d'urgence à Paris et en Petite couronne, sont éligibles au logement social P.L.A.-I. C'est-à-dire que si la Ville assumait véritablement ses responsabilités pour produire beaucoup plus de P.L.A.-I, elle permettrait aussi de désengorger l'embolie dans l'hébergement d'urgence. Parce que 8.000 personnes qui sont éligibles au logement social ne devraient pas être dans l'hébergement d'urgence. Pour toutes celles et ceux qui, la main sur le cœur à la Fondation Abbé Pierre, sont venus pour dire qu'on s'engage à faire la stratégie logement d'abord, cela voudrait dire qu'on sort de l'hébergement d'urgence et qu'on place d'abord dans le logement tous ceux qui sont éligibles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous le dis, attention de ne pas instrumentaliser la mixité sociale comme une tarte à la crème. Surtout que la ghettoïsation, ce n'est jamais la ghettoïsation des quartiers riches, pour certains, qui est le problème.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne maintenant la parole à Léa VASA, qui doit être en salle Webex.

Mme Léa VASA. - Tout à fait, merci.

Tout d'abord, dans cette convention, on peut saluer les engagements de la Ville, et plus largement toutes les parties prenantes qui signeront la convention, à respecter les obligations légales. On l'a souvent répété dans toutes les interventions, qu'il s'agisse de l'accès aux droits des locataires, de leur accompagnement social, de la réservation de 25 % des attributions pour les ménages du premier quartile ou, comme le disait Danielle SIMONNET à l'instant, de l'accès à un véritable logement pour les personnes qui sont en situation de rue ou dans de l'hébergement d'urgence, tout cela relève de la loi.

Puis il y a aussi de véritables progrès, par exemple l'harmonisation de certaines pratiques entre les différents arrondissements et les commissions. Des améliorations de pratiques sur les échanges de logements au sein du parc social ont été également citées.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ecologiste de Paris votera favorablement ce projet de délibération.

Mais une orientation qui nous questionne est justement cette proposition qui a été nommée "géographie solidaire". Quand on entend géographie solidaire, on peut se dire qu'il s'agit de renforcer la présence de ménages plus précaires dans des quartiers privilégiés, alors que ce qui est proposé dans cette géographie solidaire est justement l'inverse : c'est limiter la présence des ménages les plus précaires dans les quartiers populaires et les remplacer par des ménages qui ont plus de ressources, et d'ailleurs plus de ressources que celles autorisées par les plafonds actuels des catégories les plus hautes dans le logement social, et les attirer en leur proposant des logements plus grands que leurs besoins.

On le fait au nom de la mixité sociale. Cela peut être tout à fait intéressant dans certains quartiers qui sont bien identifiés dans les cartographies de Paris, avec chaque I.R.I.S., etc., mais le problème est : où vont aller ces ménages précaires qui ne pourront plus prétendre à des logements dans ces quartiers populaires ? La question a été soulevée par Mme SIMONNET juste avant moi : iront-ils dans les 0,5 ou 0,6 % de logements sociaux P.L.A.-I du 7^e arrondissement ? Ce n'est peut-être pas possible de reloger toutes les personnes qui peuvent y prétendre dans le reste de Paris.

Le problème dans la convention est que la mixité n'est envisagée que dans les quartiers populaires, mais on ne retrouve pas vraiment de mesures concrètes pour augmenter la mixité dans les quartiers favorisés et, pour reprendre l'expression qui a été prononcée sur les rangs de Changer Paris, pour éviter la "ghettoïsation" des quartiers riches cette fois. Là, on répète que l'écrasante majorité de la population parisienne est éligible au logement social, mais on dit moins que les demandeurs dans leur écrasante majorité sont en dessous des plafonds du P.L.A.-I, c'est-à-dire la catégorie la plus sociale du logement. C'est là que l'on a besoin de créer du logement et c'est cette catégorie de gens qui ont besoin d'être logés dans du logement social.

Il faut donc absolument augmenter la proportion de P.L.A.-I d'abord dans les quartiers privilégiés et en général dans Paris. Cela ne veut pas forcément dire - je renvoie à des débats que l'on a habituellement - qu'il faut que l'on construise en cœur d'îlot sur des jardins ou au-dessus du périphérique. Voilà pour cette première interrogation.

Puis un autre sujet nous questionne. On va créer un protocole pour identifier les demandeurs les plus précaires, on va devoir faire des rapports sociaux et être labellisés, on va devoir obligatoirement être suivis par les services sociaux, alors que normalement l'accès au logement est de droit pour toutes ces personnes. Quand on a un justificatif DALO ou un justificatif de revenus, on peut être facilement identifié dans le dossier de logement social comme public prioritaire. Donc cette petite forme d'usine à gaz bureaucratique nous questionne. Il faudra donc être très attentif au suivi et faire en sorte que l'on respecte un peu l'intimité des personnes et qu'elles puissent avoir un droit de regard aussi sur le dossier et le rapport social.

Il est vrai que cette convention ressemble un peu à un protocole bureaucratique. Elle doit faire face au principal problème qui est la pénurie de logements vraiment sociaux et elle va donc tenter de prioriser les publics prioritaires en créant des parcours parallèles au droit commun. En même temps, on va soustraire une partie du parc de logements disponibles à ces publics prioritaires.

Nous avons quelques questions pour pouvoir éclaircir un peu tout cela. Que proposez-vous pour que la mixité sociale dans les quartiers riches soit effective et aussi dans les quartiers qui sont en déficit absolument scandaleux de logements sociaux, toutes catégories confondues ? Comment prévoit-on d'augmenter la proportion de P.L.A.-I dans le parc social en général ? Comment ce protocole va permettre d'identifier en amont des personnes qui auraient besoin d'un accompagnement et qui ne seraient pas déjà identifiées par les services sociaux ? Qu'est-ce qui est prévu si des parties prenantes ne respectent pas finalement les engagements qu'elles prennent au travers de cette convention ? Y a-t-il des sanctions et des contrôles ? Comment va-t-on suivre l'application de cette convention ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour répondre aux oratrices et orateurs, et pour présenter le vœu n° 75 bis que l'Exécutif a déposé en réponse aux vœux n°s 74 et 75.

Ian BROSSAT, la parole est à toi.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à l'ensemble des oratrices et des orateurs qui sont intervenus sur ce projet de délibération qui, je le rappelle, porte en réalité sur notre convention d'attribution.

Autre rappel qui n'est pas tout à fait un détail, ce projet de délibération vise tout simplement à ce que la Ville de Paris applique la loi, en l'occurrence la loi Egalité et Citoyenneté qui nous impose de loger, parmi ceux à qui nous attribuons des logements sociaux, 25 % de ménages qui relèvent du premier quartile.

Effectivement la Ville de Paris, je l'assume, souhaite appliquer la loi. Et cela ne me paraît pas totalement exorbitant parce que nous sommes attachés à ce que ces familles puissent accéder à un logement plutôt que de s'entasser dans des centres d'hébergement ou parfois pire que cela. Donc, bien sûr, nous allons appliquer la loi et faire en sorte qu'un quart de nos attributions soient dédiées au premier quartile.

J'ai entendu beaucoup de choses. J'ai entendu du côté des rangs de Changer Paris, avec tout de même des nuances mais en gros l'idée que nous logerions trop de pauvres. Le rôle du logement social, c'est quand même aussi de loger les ménages les plus fragiles. Pas seulement, mais c'est quand même l'une des missions assignées au logement social.

Je rappelle au passage, puisqu'il a été question des plafonds de ressources, que c'est Mme BOUTIN qui a baissé les plafonds de ressources ! C'est Mme BOUTIN qui a baissé les plafonds de ressources et qui a du même coup empêché un certain nombre de classes moyennes d'accéder au logement social. Je le dis comme ça mais je le précise.

Donc on nous reproche du côté de Changer Paris de vouloir loger trop de pauvres, puis à l'inverse, j'ai entendu d'autres remarques, y compris dans les bancs de la majorité, selon lesquelles nous serions trop attachés à la notion de mixité sociale, ce qui nous conduirait à favoriser la classe moyenne. La vision que nous défendons du logement social, et je l'assume aussi, c'est une vision généraliste. Il s'agit de loger les plus fragiles, mais il s'agit aussi de permettre à l'éboueur, à l'institutrice, à l'infirmière de se loger dans Paris. Et de fait, vu le niveau des prix dans le parc privé, si l'on ne fait pas de logement social, on ne permet pas à ces catégories de vivre à Paris. Donc il faut du logement social qui s'adresse à toutes ces catégories de population auxquelles nous tenons, qui travaillent à Paris et qui doivent avoir le droit d'y habiter.

Donc cette convention vise à atteindre deux objectifs. Le premier, c'est de respecter les objectifs prévus par la loi et de loger les familles qui relèvent du premier quartile. Et le deuxième est de veiller à la mixité sociale en faisant en sorte que les quartiers, qui comptent déjà une forte proportion de populations fragilisées, soient exemptés de l'application de cette disposition. Cela me paraît logique, cela me paraît tout à fait sain et allant dans le sens de l'intérêt de nos quartiers et de la qualité de vie de leurs habitants. En cela, ce que nous appelons la géographie solidaire consiste effectivement à faire en sorte de permettre à des classes moyennes de s'installer dans les quartiers très populaires dans cet objectif de mixité sociale.

Enfin, puisque Léa VASA nous posait la question, comment allons-nous faire en sorte que cette loi puisse être appliquée ? Evidemment, cela suppose de produire du logement social, de produire de nouveaux logements sociaux, a fortiori dans une période où le taux de rotation en logement social est si faible. Ce n'est quand même pas compliqué, si nous voulons attribuer du logement social, il faut pouvoir en créer. Et dans les quartiers, qui sont en grand déficit de logements sociaux, vous le savez, nous produisons du P.L.A.-I et du PLUS. D'ailleurs cela peut se constater dans tous les projets de délibération que nous adoptons. Ce sont donc ces ménages les plus fragiles qui pourront y habiter.

C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération, ainsi que le vœu rattaché.

Dans le vœu de l'Exécutif, nous avons cherché à répondre du mieux possible à la fois au vœu de Jeanne d'HAUTESERRE et à celui de Danielle SIMONNET qui étaient distincts. En tout cas, nous avons essayé d'y répondre et j'espère que nous l'avons fait comme il convient.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT.

De fait, je vais demander au groupe Changer Paris s'il maintient son vœu n° 74 ou s'il le retire au bénéfice du vœu de l'Exécutif, chère Jeanne d'HAUTESERRE ?

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Je le retire au bénéfice du vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je pose la même question à Danielle SIMONNET. A-t-elle la même sagesse que la maire du 8e arrondissement ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je suis beaucoup plus sage et c'est pour cela que je maintiens mon vœu. Parce que je demande à la fois que la catégorie logement social correspondant aux revenus soit indiquée à chaque locataire mais cela ne le sera pas...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ça me suffit. Merci, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. -... et le rééquilibrage, cela ne veut rien dire. Vous ne le faites pas, de fait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - N'en profitez pas pour réintervenir.

Je mets donc le vœu n° 75 aux voix, au scrutin public, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 75 est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 75 bis de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Oui, un avis favorable de l'Exécutif à son vœu mais avais-je besoin de le préciser ?

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu de l'Exécutif est adopté. (2021, V. 153).

De ce fait, je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DLH 67.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 67).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux logements insalubres du 62, rue de Meaux.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux logements insalubres du 62, rue de Meaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons les vœux n^{os} 76, 77 et 77 bis relatifs aux logements insalubres du 62, rue de Meaux.

Je laisse au maire du 19^e arrondissement, François DAGNAUD, le soin de présenter le vœu n° 76 du groupe Paris en commun.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - C'est Roger MADEC qui présente le vœu pour le groupe Paris en commun.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. La parole est à Roger MADEC.

Roger MADEC est sur notre écran mais on ne l'entend pas pour l'instant.

C'est avec l'assistance d'Halima JEMNI, traduisant la solidarité entre collègues élus, c'est bon, nous vous entendons, Roger. Merci, Halima.

M. Roger MADEC. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons toutes et tous suivi avec beaucoup d'attention dans les médias la bataille, puis la victoire juridique, d'un groupe d'habitants soutenu par la Ville de Paris contre le marchand de sommeil du 62, rue de Meaux. Il faut souligner que c'est une première. Ce marchand de sommeil, ce promoteur indélicat a été condamné à une peine symbolique de trois ans de prison, à une amende conséquente et surtout à la saisie de ses biens.

Depuis 2002, la Ville est engagée dans une politique particulièrement volontariste de lutte contre l'habitat indigne. Cette politique a été saluée par tous les observateurs. Bien que beaucoup a déjà été fait, cette lutte doit se poursuivre et la Ville doit continuer son travail, mais je suis tout à fait confiant dans ce domaine.

Le 62, rue de Meaux est en effet un exemple qui a pris date. Par leur soutien aux locataires et aux copropriétaires de l'immeuble, la Ville de Paris et la mairie du 19^e ont contribué à gagner la première étape judiciaire.

S'ouvre maintenant une nouvelle étape, celle de l'accompagnement des habitants, de la réhabilitation et du devenir de l'immeuble.

Trois dispositifs veulent répondre à cette nouvelle étape.

Premièrement, Espace Solidarité Habitat pour l'accompagnement social et le relogement des locataires qui le souhaiteraient.

Deuxièmement, l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués auprès de qui nous souhaitons que la Ville de Paris se rapproche pour que les logements confisqués soient rétrocédés ou acquis par notre collectivité et transformés ainsi en logements sociaux.

Enfin, le dispositif des Opérations d'amélioration de l'habitat dégradé, afin que l'immeuble dans son intégralité soit rénové en profondeur pour que les habitants retrouvent une vraie qualité de vie.

C'est l'essence du vœu que présente le groupe Paris en commun et qui permettra à la Ville de Paris de dire fièrement qu'elle reste pleinement fidèle à ses engagements au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Roger MADEC, pour la présentation de ce vœu n° 76.

Je donne maintenant la parole à Alice TIMSIT pour présenter le vœu n° 77. Non ? Donc Fatoumata KONÉ, présente en séance, va présenter ce vœu n° 77 du groupe GEP.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, je veux rappeler que ce vœu a été déposé par le groupe Ecologiste au Conseil du 19^e arrondissement et que le vœu, qui vient d'être présenté par M. MADEC, était un vœu de l'Exécutif du 19^e déposé en réponse à notre vœu. Néanmoins, tout va bien, on va se retrouver tous ensemble derrière le vœu de l'Exécutif sur ce sujet et je vous prie de m'excuser d'avance parce que je vais un peu répéter ce qu'a déjà dit Roger MADEC, mais il me semble important de revenir sur ce sujet.

Nous nous sommes réjouis évidemment de la condamnation d'un marchand de sommeil à trois ans de prison ferme et à 50.000 euros d'amende pour avoir loué des appartements insalubres dans un immeuble dangereux situé au 62, rue de Meaux dans le 19^e arrondissement. C'est une condamnation exemplaire à la hauteur de la gravité des faits et qui, je l'espère, enverra un signal fort à tous les marchands de sommeil à Paris et bien au-delà.

Par ce vœu, nous avons souhaité réaffirmer que la lutte contre l'habitat indigne est une priorité pour notre Ville et ce, depuis longtemps. La Ville l'a à nouveau démontré dans cette affaire en se portant partie civile aux côtés de la Fondation Abbé Pierre.

Je veux aussi rappeler que le tribunal a ordonné la confiscation et la saisie immédiate des appartements concernés. Nous nous en satisfaisons car, à mon sens, il s'agit du meilleur moyen d'éviter toute récidive.

Nous demandons donc à travers ce vœu que la Ville se porte acquéreuse des lots confisqués dans le but d'en faire du logement social diffus. Nous demandons également qu'un programme de rénovation ambitieux de l'immeuble soit enclenché en lien avec les autres copropriétaires de l'ensemble immobilier.

Enfin, je souhaite témoigner de ma solidarité aux victimes de ce marchand de sommeil. Nous demandons d'ailleurs que la Ville les accompagne au mieux, afin qu'ils soient relogés dans de meilleures conditions dans un logement social.

Notre Ville lutte contre le logement indigne depuis des années et heureusement leur nombre a été drastiquement réduit à Paris. Nous pouvons donc nous en satisfaire, tout en espérant que nous parviendrons un jour à mettre fin au commerce néfaste de ces profiteurs de misère.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ, pour la présentation de ce vœu n° 77.

De ce fait, je vais donner la parole à Ian BROSSAT, qui en profitera pour présenter le vœu n° 77 bis.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je ne serai pas long parce que Roger MADEC et Fatoumata KONÉ ont absolument tout dit sur cette adresse et le vœu de l'Exécutif reprend ce que vous dites.

Je préciserai seulement que cet immeuble a appartenu à un institutionnel, qu'il a ensuite été vendu à la découpe et il s'est transformée en un immeuble extrêmement dégradé, avec effectivement un marchand de sommeil qui s'est emparé d'une partie des lots.

Vous le savez, la Ville de Paris s'est portée partie civile dans cette affaire. C'était la deuxième fois que nous le faisons et je pense que c'est un signal fort de solidarité en direction des victimes. Cela nous incite à continuer sur cette adresse, mais surtout à continuer à nous porter systématiquement partie civile aux côtés des victimes face aux marchands de sommeil.

Je vous invite donc à voter le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

De ce fait, je me tourne vers le groupe Paris en commun...

Oui, attendez, vous êtes inscrite en explication de vote sur les vœux n^{os} 76, 77 et 77 bis, donc vous parlerez quoi qu'il arrive.

De ce fait, je demande au groupe Paris en commun s'il retire son vœu n° 76. J'imagine que oui mais une voix autorisée m'arrangerait. On me dit oui, merci.

Je demande à Fatoumata KONÉ si elle retire son vœu n° 77 ? Egalement oui.

Donc, il ne reste plus que le vœu n° 77 bis et je donne la parole à Marie TOUBIANA pour son explication de vote.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord je tiens à saluer la condamnation du marchand de sommeil jugé pour avoir loué une vingtaine d'appartements insalubres au 62, rue de Meaux, mettant ainsi en danger de nombreux locataires et copropriétaires. Sa lourde peine est un message fort envoyé à l'ensemble des marchands de sommeil qui exploitent la misère de ceux qui ne peuvent plus se loger dans une ville où le marché du logement est tendu.

Ce problème récurrent et la hausse des prix du logement depuis le début des années 2000 montrent bien une politique du logement non adaptée. Malheureusement, la Ville va encore saisir cette occasion pour développer des logements sociaux plutôt que de laisser libres ces logements.

Comme si le calvaire des copropriétaires, qui ont eux aussi subi la pression et les méfaits de ce marchand de sommeil, n'avait pas suffisamment duré, ils vont désormais devenir minoritaires dans l'ensemble des décisions relatives à la gestion et à l'entretien de la copropriété avec l'intrusion d'un bailleur social. Cela engendre et grossit le sentiment de dépossession des copropriétaires, puisqu'un organisme H.L.M. peut être à la fois copropriétaire majoritaire, syndic, voire membre du conseil syndical, tout en étant syndic à l'encontre de la loi de juillet 1965 sur la copropriété.

Ne pouvons-nous pas trouver une autre solution que de racheter ces logements et donc alourdir la dette de la Ville ? Ne pouvons-nous pas travailler avec un promoteur pour pouvoir développer des logements libres, dans un quartier et dans une rue qui en manque cruellement, et développer ainsi une véritable mixité sociale ?

Votre vœu bis cherche encore à préempter des logements libres pour les transformer en logements sociaux dans un quartier pourtant largement pourvu. Notre groupe a toujours dénoncé cette politique de préemption à outrance qui réduit la part des logements libres à Paris et augmente leur prix.

C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

De ce fait, je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 77 bis de l'Exécutif qui donne évidemment un avis favorable à son vœu.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 154).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'utilisation intercalaire du patrimoine public parisien vacant.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose si vous en êtes d'accord, c'est le souhait de Ian BROSSAT, que l'on termine ses dossiers. On prolonge un peu et cela permettra de commencer par les dossiers d'Emmanuel GRÉGOIRE en début de séance et je décalerai donc l'heure de la reprise en conséquence, pour que l'on mange sans hâte, surtout que la perspective de terminer ce soir est actuellement possible.

Nous examinons donc les vœux n^{os} 78 et 78 bis relatifs à l'utilisation intercalaire du patrimoine public parisien vacant.

Je donne la parole à Léa VASA pour présenter le vœu du groupe GEP.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chacun sait ici que des milliers de personnes dorment à la rue à Paris et en proche banlieue, que les services publics d'hébergement et d'accompagnement sont saturés, que des milliers de mètres carrés de bâtiments publics

sont vides, que les mises à l'abri quand elles existent sont courtes et qu'il y a une urgence sociale à ouvrir massivement des solutions d'hébergement, pendant que la Ville et l'Etat se renvoient la responsabilité de cette prise en charge dans plusieurs cas. C'est une bataille théorique bien éloignée des besoins des personnes les plus précaires.

En réponse à ces urgences sociales, le "Collectif Réquisitions", formé de plusieurs dizaines d'associations de solidarité, depuis plusieurs mois braque les projecteurs sur le patrimoine immobilier public vacant, en organisant la réquisition citoyenne de ces bâtiments qui sont en attente de projets concrets et qui pourraient être utilisés pour loger des centaines de personnes.

Notre vœu propose de mettre ce patrimoine à disposition des associations de solidarité, afin de loger tout le monde, et de proposer au collectif de prendre en charge aussi la gestion de ces immeubles, avec l'appui technique et méthodologique de la Ville et quitte à le faire sans le concours de l'Etat, s'il choisit d'organiser sa propre défaillance, s'il choisit de ne pas concourir à ces ouvertures qui sont nécessaires. Parce que oui, l'Etat manque à ses obligations les plus fondamentales en organisant cette crise de l'accueil et du logement, en particulier quand il s'agit de personnes exilées.

Mais combien de temps peut-on encore attendre ? Depuis 2014 que je suis élue, j'entends que nous nous renvoyons la balle entre l'Etat et la Ville au sujet de certains publics. Ce n'est plus possible et c'est pourquoi nous proposons dans ce vœu que la Ville utilise tous les moyens judiciaires possibles pour contraindre l'Etat à respecter ses obligations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre et présenter le vœu n° 78 bis.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Léa VASA de nous demander de faire ce que nous faisons déjà, c'est-à-dire la mobilisation du patrimoine qui appartient à la Ville de Paris pour faire de l'hébergement d'urgence. Nous le faisons déjà, il n'y a pas un bâtiment propriété de la Ville de Paris, qui peut se prêter à de l'hébergement d'urgence, qui ne soit pas mobilisé à cette fin.

Je veux bien que l'on parle adresse par adresse. Vous évoquez des adresses qui sont propriété de la R.I.V.P. et que vous connaissez bien. La première est un immeuble situé au 10, rue Guyton-Morveau. Il sera mobilisé puisque 130 femmes sans-abri vont y être hébergées et je remercie chaleureusement le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, d'accompagner ce projet. Pour le deuxième site que vous évoquez, le 212, rue de Tolbiac, toujours dans le 13e arrondissement, on a étudié la possibilité d'y installer un centre d'hébergement, sauf qu'il y a une énorme opération de désamiantage du site et ce n'est quand même pas vous qui allez me dire qu'il faut loger des gens dans un site qui fait l'objet de travaux de désamiantage.

Vraiment, s'il y a bien un sujet sur lequel la Ville de Paris est exemplaire, c'est la mobilisation de notre domaine intercalaire et nous allons continuer à le faire. Pour le reste, vous évoquez des sites qui appartiennent à l'Etat et nous interpellons très régulièrement l'Etat sur un certain nombre de lieux, notamment le Val-de-Grâce qui pourrait se prêter à de l'hébergement d'urgence. Mais il ne s'agit pas de renvoyer la balle à l'Etat, il s'agit premièrement pour la Ville d'être exemplaire sur son propre patrimoine, et ensuite de demander à l'Etat d'assumer ses responsabilités sur le patrimoine qui lui appartient.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Léa VASA, acceptez-vous de retirer votre vœu au bénéfice de celui de l'Exécutif ?

Mme Léa VASA. - Nous maintenons notre vœu et je ferai peut-être une explication de vote sur le vœu bis.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Faites tout d'un coup à ce moment-là.

Mme Léa VASA. - C'est simplement pour répondre pourquoi nous maintenons notre vœu et nous voterons également le suivant.

Déjà je vous remercie, Monsieur BROSSAT, de nous avoir effectivement annoncé cette excellente nouvelle sur l'un des bâtiments. On parlait également d'un troisième site, qui appartenait à la Ville et sur lequel il n'y a pas de réponse, mais nous en reparlerons.

Puis il y avait surtout une demande en attendu dans notre vœu sur le fait d'agir en justice pour contraindre l'Etat à agir avec nous. Je sais votre mobilisation et je sais aussi les refus de l'Etat dans bien des cas de mobiliser son propre patrimoine ou de cofinancer certains projets.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 78 est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix au scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 78 est rejeté.

Dans la foulée, je mets cette fois-ci aux voix, au scrutin public, le vœu n° 78 bis de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu de l'Exécutif est adopté. (2021, V. 155).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rotation des logements dans le parc social.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de terminer pour ce matin avec le vœu n° 79 relatif à la rotation des logements dans le parc social.

Je laisse à Valérie MONTANDON, qui est en salle Webex, le soin de le présenter au nom de son groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le taux de rotation des logements dans le parc social de la Ville de Paris est de 4,8 % en 2020 et c'était juste avant l'effet Covid. La crise sanitaire a encore aggravé ce manque de rotations puisque le taux a chuté pour un niveau de 3,9 %. Mais comme je l'ai dit, la crise n'est pas le seul facteur puisque ce taux était historiquement bas. Depuis d'ailleurs plus d'une dizaine d'années, il n'a jamais franchi les 5 %.

Pourtant, la création du comité interbailleur et la mise en place de la bourse d'échange de logements sociaux n'ont pas permis des améliorations suffisantes en termes de mutations. Tout comme le système de scoring, qui malgré plusieurs ajustements au cours des dernières années, n'optimise toujours pas la gestion des demandes de mutations.

Face à ce constat, notre groupe demande que l'Agence nationale du contrôle du logement social effectue un rapport sur la rotation au sein du parc des logements des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, afin d'identifier et de quantifier l'ensemble des facteurs liés à la diminution du taux de rotation de ces logements et ce, depuis dix ans.

Nous demandons également qu'un bilan de la bourse d'échange soit présenté en 5e Commission, que la Ville de Paris mette en place ce qu'on appelle le maintien du prix du mètre carré payé par les personnes appartenant notamment à la catégorie P.L.S. Je prends un exemple concret : si une personne âgée, qui habite un logement qui n'est plus adapté à la taille de son foyer, décide de le changer, il est vrai qu'elle risque, si on ne maintient pas le prix du mètre carré, de devoir payer plus cher pour une surface plus petite. Elle ne va forcément pas accepter et cela va bloquer toute la chaîne et surtout les possibilités de mutations puisque ce logement ne va pas se libérer.

Enfin, nous vous demandons aussi que la Ville demande aux bailleurs sociaux de s'engager à soutenir et encourager le parcours résidentiel des ménages, en faisant la promotion auprès des locataires du parc social des différents dispositifs destinés à accompagner la sortie du parc social vers le parc privé, en faisant notamment la promotion des différents dispositifs à l'accession à la propriété, en développant l'accession à la propriété au sein du parc social parce que c'est encore tabou de votre côté, et bien sûr de promouvoir aussi une aide personnalisée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je donnerai deux ou trois éléments de réponse rapides.

D'abord, je crois que vous et moi n'avons pas besoin d'un rapport de l'A.N.C.O.L.S. pour savoir pourquoi le taux de rotation est bas dans le parc social. Le taux de rotation est très bas dans le parc social parce que le logement social est moins cher que le logement privé. Et le logement social étant moins cher que le logement privé, il est logique que les locataires de logements sociaux restent dans leur logement social, ce qui leur permet du même coup de bénéficier d'une forme de protection et d'échapper à la spéculation immobilière. C'est la première des causes.

Deuxièmement, vous évoquez la question du parcours résidentiel. Je partage avec vous une bonne nouvelle qui, j'en suis sûr, vous intéressera : parmi les 1.000 familles qui ont postulé sur les logements à 5.000 euros du mètre carré, 38 % sont des locataires du parc social. Ce qui montre que la création de la Foncière de la Ville de Paris sera

un outil pour créer de la rotation dans le parc social. Ce qui est, je crois, une bonne chose et quelque chose à quoi nous sommes favorables l'un et l'autre.

Puis vous évoquez la vente de logements sociaux. C'est un vieux sujet qui nous oppose et je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre vœu. Cela ne veut pas dire que l'objectif que vous évoquez d'augmenter la rotation n'est pas partagé, mais en l'occurrence vous faites un certain nombre de suggestions avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Valérie MONTANDON, maintenez-vous votre vœu n° 79 ?

Oui, visiblement.

Donc, je le mets aux voix, au scrutin public, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

L'hypoglycémie doit commencer à produire ses effets...

Mais le vœu n° 79 sans contestation possible est rejeté.

J'aurais dû dire d'abord que le scrutin était clos.

Je vous souhaite un très bon appétit. Je vous propose de manger en une heure 15 et de reprendre comme prévu à 14 heures 30, si vous en êtes d'accord.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

2021 DICOM 16 - 40e anniversaire de l'élection de François Mitterrand.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 16 relatif au quarantième anniversaire de l'élection de François Mitterrand.

La parole est à M. François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Les célébrations ont le mérite, dans ces temps où l'instantanéité prime, de nous replonger dans une autre époque, un autre temps dans l'histoire. Oui, François Mitterrand a marqué l'histoire politique de notre pays. Personne ne peut le contester. Premier président de gauche de la V République, il représentait, en mai 1981, non seulement l'espoir et l'avenir, mais également le passé et l'histoire.

Si François Mitterrand symbolisait l'alternance politique, qu'il incarnait une époque et un virage vers la modernité, il était également très attaché à cette France millénaire, qu'il évoquait si souvent. Celle de la langue française et de la littérature, lui le grand bibliophile, amoureux des livres et des mots, qui aimait arpenter le Quartier latin pour de longues promenades littéraires. Celle de la grande histoire de France, lui le monarque républicain qui célébrait le millénaire capétien en 1987 et le bicentenaire de la Révolution en 1989. Celle de la République et de ses institutions, les institutions de la V République qu'il condamnait violemment dans son livre "Le Coup d'Etat permanent", mais qu'il a su préserver tout au long de ses deux septennats. Enfin, celle de la France provinciale d'hier et d'avant-hier, la Charente et Jarnac qui lui étaient si chers, un pays qui n'existe guère plus et dont les cimetières, qui fascinaient François Mitterrand, sont aujourd'hui les seuls vestiges. Une histoire que la gauche de cette époque respectait encore.

Comme élu républicain, je sais faire ce constat et reconnaître le rôle et la place de François Mitterrand dans l'histoire de France. Je regrette qu'au sein de ce Conseil, et ailleurs, l'histoire soit vue trop souvent par le seul prisme de l'idéologie. Tous les personnages historiques ont leur part d'ombre et de lumière. Cela vaut pour Henri IV, Mazarin - qui a tant inspiré le président Mitterrand-Napoléon, dont on célèbre le bicentenaire de la mort cette année, et tous les personnages qui ont fait l'histoire.

François Mitterrand avait, lui aussi, sa part d'ombre. Il était un "homme à histoires", comme l'a si bien décrit Patrick ROTMAN dans son livre qui retrace la vie de notre ancien président au cours des années 1950 et de la IVe République. Cette part d'ombre, c'était Vichy, "la Francisque", René Bousquet, la guerre d'Algérie, l'attentat simulé

de l'Observatoire, les écoutes de l'Elysée, le "Rainbow Warrior". Je ne suis ni juge ni historien, mais au devoir de mémoire, nous pouvons opposer le devoir de vérité.

Mes chers collègues, nous sommes avant tout héritiers de notre passé, un passé qu'il ne s'agit pas de réécrire. Chaque période de l'histoire doit être abordée en respectant son infinie complexité. Car il n'y a rien de plus inacceptable que le dépeçage de la réalité auxquels certains se livrent systématiquement dès qu'il s'agit de regarder l'histoire de France, qui nous dépasse tous car trop immense. "Le contraire de toute vérité est aussi vrai que la vérité elle-même", écrivait Hermann Hesse. La vérité n'est pas relative.

Au-delà de ces considérations, ce projet de délibération appelle, de la part des élus de mon groupe, quelques interrogations. Des interrogations auxquelles je souhaiterais des explications techniques de la part de l'Exécutif. Dans ce projet de délibération, il est prévu, à travers une convention entre la Ville de Paris et l'association "Génération Demain", une mise à disposition à titre gracieux de matériel par la Ville pour le quarantième anniversaire de l'élection de François Mitterrand. J'entends qu'il s'agit d'une mise à disposition à titre gracieux, mais tout a un coût, nous le savons bien. Je souhaiterais donc savoir quel est le montant estimé de cette mise à disposition par la Ville.

Par ailleurs, cette convention ne mentionne aucune mise à disposition de personnel par la Ville de Paris. Pourriez-vous confirmer qu'aucun personnel de la Ville, et notamment de la Direction de la Communication, n'est mis à disposition dans la préparation de cet événement ?

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'avais Mme Danielle SIMONNET dans les inscrits. Je ne la vois pas.

Est-ce qu'elle est en Webex ?

On a perdu Mme SIMONNET.

Du coup, on passe directement à la réponse.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, qui va vous répondre pour l'Exécutif et est en salle Webex.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes très chers collègues, ayant appris, il y a quelques dizaines de minutes, que j'étais cas contact, je me suis isolé dans mon bureau pour vous présenter les projets de délibération, avant de regagner mon domicile.

Merci beaucoup de votre intervention, François-Marie DIDIER, sur ce projet de délibération. Il s'agit - d'ailleurs je m'associe aux mots que vous avez prononcés en saluant l'esprit républicain - d'un événement, comme vous l'avez évoqué, organisé par "Génération Demain" qui doit célébrer le dimanche 23 mai. Les dates ont été ajustées et pourraient l'être encore en fonction de la situation sanitaire. Destiné à célébrer l'anniversaire des 40 ans de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République. C'est un moment à la fois mémoriel et festif, avec des expositions, des débats, concours d'éloquence pour les jeunes, valorisation des terroirs, etc. Il y a évidemment une dimension pédagogique importante.

Vous l'avez souligné également, il s'agit d'une aide logistique et matérielle de la part de la Ville, et pas d'une aide financière. Vous nous posez deux questions précises. J'y réponds donc précisément. Quel est le montant de la mise à disposition du matériel ? Il est en coût marginal nul pour la Ville puisqu'il s'agit de matériel qui existe. Il a une valeur marchande s'il était loué. Mais reposant sur du matériel existant, il a une valeur marginale nulle. Concernant le personnel, évidemment, il n'y a pas de mise à disposition de personnel de la Ville pour assister l'organisation de l'événement lui-même. Il y a simplement un accompagnement par les services techniques de la Ville pour l'organisation logistique et les implantations. Comme dans tout événement sur l'espace public, la Ville délivre les autorisations, va vérifier les implantations, etc., y compris en lien avec la Préfecture de police. Aucun agent de la Ville n'intervient sur l'organisation elle-même de l'événement.

Merci beaucoup de votre intervention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DICOM 16.

Le scrutin est ouvert. Allez-y.

Vous n'oubliez pas de valider votre vote.

(Il est procédé au vote électroniquement).

On considère que c'est bon ?

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DICOM 16).

2021 DU 53 - Acquisition d'un local commercial 4, rue Dejean (18e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 53 : acquisition d'un local commercial 4, rue Dejean, dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, du groupe Paris en commun, qui est en salle Webex.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est important parce qu'il concerne la préemption d'un local commercial dans le quartier de Château-Rouge, au sein du marché Dejean. Tout le monde connaît plus ou moins bien, mais, en tout cas, vous avez déjà eu un certain nombre de retours sur ce quartier qui a une identité assez forte. Il y a un certain nombre de caractéristiques commerciales, une grande fréquentation de publics venant de tout Paris, voire de banlieue. Par ailleurs, cette préemption s'inscrit dans une préemption plus large qui concerne deux bâtiments destinés à devenir du logement social. C'est donc un élément important au cœur du quartier Château-Rouge.

La préemption de ce local commercial va permettre, lorsque cette opération sera menée à son terme, que nous choissions, avec la SEMAEST, un commerce qui soit alimentaire - bien sûr, puisque c'est la vocation de ce quartier et de ce marché - mais soit qualitatif, respecte un certain nombre de réglementations et réponde à notre attente, notamment en matière d'émissions de déchets, puisque beaucoup de commerces dans ce quartier, cela veut dire beaucoup de déchets. Beaucoup de cartons, par exemple. Nous serons particulièrement attentifs sur ce point pour que ce commerce soit exemplaire, tout en respectant l'identité de ce quartier et en répondant aux attentes des habitants.

Je parle des attentes des habitants, et c'est vrai que, par cette préemption, la Ville étend sa maîtrise des pieds d'immeubles. Cela correspond aussi à une véritable attente des habitants, qui souhaitent que la puissance publique s'investisse pour mieux réguler l'implantation commerciale et en assure sa diversité. De ce point de vue, la mairie du 18e arrondissement est, de longue date, très engagée pour s'investir et solliciter régulièrement - nous l'avons fait encore il y a peu - la SEMAEST pour se rendre acquéreuse de locaux commerciaux vacants afin de mener une autre action de régulation.

Ce projet de délibération nous offre une nouvelle occasion de montrer la pertinence de l'outil que représente la SEMAEST pour atteindre ses objectifs de diversité commerciale et de régulation des commerces. Cela a conduit la SEMAEST, dans le 18e arrondissement, à être propriétaire de 35 locaux, et sur l'ensemble de Paris, de quasiment 440. C'est un instrument utile parmi les différents dispositifs "Paris Commerces", comme le G.I.E. La Ville s'est dotée de ces outils extrêmement importants et utiles. J'en profite, d'ailleurs, pour saluer l'action et l'excellent travail de toute l'équipe de la SEMAEST, à commencer par sa directrice générale et sa présidente.

En conclusion, je dirais que ce projet de délibération est une nouvelle illustration que pendant qu'un certain nombre de nos collègues assez mal inspirés consacrent leur énergie à saccager la politique, nous, nous agissons jour après jour dans tous les quartiers pour améliorer la vie des Parisiennes et des Parisiens. C'est pourquoi je vous invite à voter massivement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Monsieur Jean-Philippe DAVIAUD. Votre intervention était très complète sur ce projet d'acquisition, auprès de la SEMAEST, d'un local commercial situé 4, rue Dejean. Cette préemption permettra la réalisation d'un programme de logements avec "Paris Habitat". Nous envisageons à peu près 15 logements, même si cela devra être affiné dans l'étude de programmation future. C'est cohérent avec l'objectif que nous menons de transformation de locaux d'activité en logements. Merci beaucoup d'avoir insisté sur les aspects positifs et de vigilance de ce projet de délibération, que je vous invite à voter.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DU 53.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 53).

2021 DU 60 - Modernisation et extension de la gare du Nord (10e). - Avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial conclu avec la S.A. "Gare du Nord 2024".

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la future passerelle reliant la gare du Nord au boulevard de la Chapelle.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération DU 60, l'amendement n° 116 et le vœu n° 116 bis.

DU 60 : modernisation et extension de la gare du Nord, dans le 10e arrondissement - avenant à la convention du projet urbain partenarial conclu avec la "S.A. Gare du Nord 2024".

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, pour le groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la signature - vous vous en rappelez sans doute - le 23 novembre dernier d'un accord entre la Ville de Paris et la S.N.C.F. sur le projet de rénovation de la gare du Nord, a permis d'acter la prise en compte par la S.N.C.F. et son opérateur "Auchan Ceetrus" d'un certain nombre de demandes que la Ville avait formulées à l'encontre de ce projet initialement beaucoup trop dense, trop commercial, insuffisamment tourné vers la ville et vers la satisfaction des attentes des Parisiennes, des Parisiens, des usagères et des usagers réguliers de la gare du Nord.

Si le projet amendé par la S.N.C.F. et "Auchan" à la suite de cet accord - j'ai eu l'occasion de le dire devant ce Conseil plusieurs fois déjà - n'est toujours pas celui que les habitants et les élus du 10e arrondissement avaient espéré, les avancées contenues dans ce protocole sont réelles et au bénéfice des habitantes, des habitants et des voyageurs qui empruntent la gare du Nord. Il faut, en effet, noter plusieurs points importants contenus dans cet accord qui impactent très directement l'espace public et rejoignent ce projet de délibération soumis aujourd'hui à notre approbation.

Tout d'abord, le lancement d'études pour la création d'une passerelle piétonne et cyclable reliant directement la gare au boulevard de la Chapelle, demandée par toutes et tous. Peut-être que c'est ce qui, d'ailleurs, avait été exprimé le plus fortement par les habitants des 10e et 18e arrondissements. En s'appuyant sur des fondations existantes, cette passerelle permettra de désengorger les accès à la gare par la rue du Faubourg-Saint-Denis et d'ouvrir cette gare vers le 18e arrondissement, auquel, aujourd'hui, elle tourne délibérément le dos. C'est vraiment très malcommode pour tous les usagers de cet arrondissement. Cette passerelle est à la fois inscrite dans le protocole et pas encore complètement construite. Sur ce point, il faut donc que nous soyons particulièrement vigilants sur la mise en œuvre de cet engagement.

Ensuite, il y a la suppression de la dépose-minute actuelle, située boulevard de Denain, sur le parvis de la gare. L'investissement consenti par la S.N.C.F. pour la transformation du parking EFFIA situé sous la gare en dépose-minute pour les taxis, les V.T.C., les motos taxis, permettra de pacifier le parvis actuellement très surchargé, en y donnant la priorité aux vélos, aux piétons, aux transports en commun. Pour le 10e arrondissement, c'est peut-être l'avancée la plus importante par ce que cela nous permettra en matière d'aménagement du quartier.

Enfin, c'est le cœur du projet de délibération qui amende le projet urbain partenarial signé par la Ville et la S.N.C.F. en 2019 : le projet de transformation de la gare s'accompagnera d'une requalification complète de ses abords. C'est une chose essentielle. Essentielle pour les riverains, mais aussi pour les voyageurs qui convergent chaque jour vers ce "hub" de transport essentiel à notre ville et à notre métropole. Aussi, je m'en réjouis.

Il nous est aujourd'hui proposé d'acter la contribution complémentaire de 2 millions d'euros d'Auchan "versus" Ceetrus pour la réalisation de cette requalification urbaine, sans aucune participation financière complémentaire de la Ville. Le montant total de la requalification des abords de la gare sera donc porté à 10,80 millions d'euros, dont 8,50 millions d'euros directement financés par "Auchan Ceetrus". Cela représente une somme très importante dans le contexte financier actuel dans lequel nous sommes tous.

Avec mes collègues Emmanuel GRÉGOIRE, Jacques BAUDRIER, Éric LEJOINDRE, nous veillerons, bien sûr, à ce que cette requalification d'espace public soit précédée d'une très large concertation avec les habitants. Nous avons beaucoup d'ambition pour ce quartier. Grâce à ce projet, nous pouvons proposer de poursuivre le rééquilibrage de la place de la voiture dans les espaces publics alentour, davantage de végétalisation, de place pour les piétons, des nouvelles pistes cyclables, de nouveaux parkings vélos, dans un quartier qui en est encore trop dépourvu.

Nous continuerons donc, avec l'ensemble de mes collègues du Conseil du 10e arrondissement, à veiller tous ensemble à ce qu'Auchan et la S.N.C.F. respectent scrupuleusement les termes de l'accord conclu avec la Ville pour la réalisation de ce projet. Cela passera notamment par la participation de tous les habitants - associations, collectifs d'habitants qui le souhaitent - aux différents comités de suivi mis en place pour accompagner ce gigantesque chantier qui ne fait que débiter.

Mes chers collègues, si l'ensemble de ce projet ne vous sied pas, comme il ne me sied d'ailleurs pas complètement à moi non plus, je vous invite cependant à acter cette participation supplémentaire de 2 millions d'euros d'"Auchan Ceetrus" à notre transformation du quartier.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le quartier de la gare du Nord, grande gare européenne, est aujourd'hui une vitrine bien triste de Paris pour les 700.000 voyageurs qui y transitent chaque jour : saleté, trafic, tentes pour sans-abri juste en face de la gare, squats, commerces fermés. Avec les élus du groupe Changer Paris, avec notre présidente, Rachida DATI, avec Bertil FORT, élu du 10^e arrondissement, avec Rudolph GRANIER, élu du 18^e arrondissement, nous avons soutenu ce projet de modernisation "Gare du Nord 2024" puisqu'il s'agit, selon nous, d'une formidable opportunité pour transformer à la fois la gare et son quartier.

Pour rappel, le projet partenarial urbain permet de définir quels sont les travaux de transformation qui auront lieu dans le quartier, et qui les financera. Le premier accord - cela a été rappelé - date de 2019. Il faisait état de travaux pour un montant de 8,60 millions d'euros. L'avenant qui nous est présenté aujourd'hui porte la somme de ces travaux à 10,80 millions d'euros. Nous pensons que cet avenant va dans le bon sens pour au moins trois raisons.

D'abord, le montant total des travaux de transformation pour le quartier sera donc de 10,80 millions d'euros, plus 2,20 millions d'euros, par rapport au premier accord. C'est positif. Ce qui est positif, c'est surtout que ces 2,20 millions d'euros supplémentaires seront apportés par la S.N.C.F. uniquement. Cela signifie que les travaux dans le quartier de la gare sont financés à 80 % par la S.N.C.F. et à seulement 20 % par la Ville de Paris.

Enfin, troisième raison de soutenir cet avenant, de nombreux aménagements pour simplifier les mobilités autour de la gare sont prévus, notamment l'ajout de 2.000 places de vélos supplémentaires et une station souterraine pour les taxis.

Toutefois, il est bon de rappeler que la transformation de ce quartier ne pourra être réussie sans l'implication totale de la Ville de Paris. Il faudra notamment que la Mairie de Paris suive de très près le bon déroulement de ces travaux, en veillant à ce que l'ensemble des riverains qui le souhaitent puissent être associés aux différentes réunions de suivi. Que la Ville de Paris renforce les effectifs de police pour lutter contre la délinquance et les trafics, et renforce les effectifs de propreté dans ce quartier. La Ville de Paris devra aussi, activement et naturellement, participer à une végétalisation digne de ce nom sur le boulevard de Denain, la rue de Dunkerque, la rue du Faubourg-Saint-Denis et la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Enfin, on attend que la Ville de Paris participe à la création d'une offre commerciale de proximité et diversifiée. J'étais déjà intervenu sur le sujet. Il est important d'utiliser et de mobiliser les ressources de la SEMAEST pour que les habitants du quartier, les voyageurs, les touristes, les visiteurs nombreux, puissent faire leurs courses dans des commerces de qualité.

Nous voterons donc favorablement cet avenant, mais en rappelant à la Mairie son rôle et ses responsabilités dans cette grande transformation, que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années, qui s'ouvre à Paris et autour de la gare du Nord. Demain, avec les élus du groupe Changer Paris, nous voulons que les Parisiens soient fiers du quartier de la gare du Nord.

Je vous en remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOULARD.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris, qui, dans le même temps, présentera l'amendement n° 116 de son groupe.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme le montrent les projets de la gare d'Austerlitz et de la gare du Nord, la stratégie de l'Etat, de la S.N.C.F. et de la Région Ile-de-France pour la rénovation des gares parisiennes, est claire : densifier pour créer des centres commerciaux et des bureaux concédés au privé pour rentabiliser les opérations. Cette stratégie est à l'inverse de ce que nous souhaitons pour adapter notre ville au changement climatique.

Pour la gare du Nord, il s'agit d'une privatisation de la gare pour une période de 46 ans, qui va fortement densifier un quartier déjà en saturation et mettre à mal les commerces alentour. Pour se faire une idée, le projet de la gare du Nord, c'est la construction d'un immeuble de 5 étages de la dimension du navire qui a obstrué le canal de Suez il y a quelques semaines, dans l'un des quartiers les plus denses au monde. Nous ne souhaitons pas que ce projet se fasse en l'état et continuons de lutter contre sa réalisation. Nous restons convaincus qu'un autre projet pour la gare du Nord, comme pour la gare d'Austerlitz, est possible. Un projet qui prenne d'abord en compte les besoins des usagers des transports, la nécessité de dédensifier le quartier ainsi que le trafic de voyageurs.

Je tiens à souligner que le présent projet de délibération est malheureusement l'un des seuls que notre Assemblée aura à examiner en ce qui concerne le projet de la gare du Nord, et qu'il ne porte pas sur la gare en elle-même mais sur ses abords. La rénovation prévue pour la gare elle-même a fait l'objet de plusieurs débats dans notre

Assemblée à l'initiative de différents groupes politiques, dont le groupe Ecologiste de Paris, mais très malheureusement d'aucun projet de délibération.

Comme nous l'avons déjà exprimé, nous regrettons vivement que ce projet de rénovation, qui va avoir un impact lourd sur les usagers et les usagères des transports franciliens et du Nord de la France, n'ait fait l'objet d'aucune concertation, ni avec les riverains, ni avec les groupes politiques du Conseil de Paris ou des autres collectivités concernées, en premier lieu la Région Ile-de-France qui porte une responsabilité importante pour les transports.

L'avenant qui nous est proposé pour le P.U.P. vient entériner le protocole passé avec la Ville. Nous souhaitons rappeler que ce protocole a été passé par la Maire de Paris sans débat préalable avec les groupes politiques et encore moins avec les usagers de la gare ou les riverains.

Autre grand défaut de ce projet, l'absence prévue, par le contrat passé avec Ceetrus - la filiale du groupe Auchan - de l'ouverture de la gare vers le Nord, indispensable à la dédensification du trafic autour du parvis et des rues alentour, qui ont besoin urgemment de retrouver une meilleure qualité de vie.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé un amendement à la programmation partenariale visant à sécuriser la réalisation de la passerelle, mentionnée dans le protocole d'accord passé entre la Ville de Paris, la S.N.C.F. et Ceetrus, mais sans garantie sur son financement, qui n'est pas supporté par le promoteur du projet mais par la S.N.C.F. seule à ce stade. Le vœu proposé par l'Exécutif va permettre de rappeler l'exigence de la Ville pour cette partie du projet. Nous le voterons.

Nous souhaitons qu'un dialogue s'engage dès à présent avec les habitantes et habitants des 18e et 10e arrondissements et les associations d'usagers, pour qu'ils et elles soient associées étroitement au projet et puissent intervenir pour s'assurer que cette passerelle sera véritablement utile aux voyageuses et voyageurs du quotidien, et pas simplement un équipement pour aller faire ses courses.

En revanche, nous nous abstenons sur la programmation urbaine qui nous est proposée, car nous restons fermement opposés au projet de rénovation de la gare du Nord, tout en reconnaissant que l'amélioration des conditions de vie autour du parvis de la gare - des rues de Saint-Quentin, Compiègne et Maubeuge, du boulevard de Denain - et la facilitation de la circulation notamment à vélo, nécessite des investissements significatifs.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

Je donne la parole à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur Jean-Philippe GILLET est en Webex, je crois ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Oui. Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, dès l'annonce du projet "Gare du Nord 2024", les élus, les militantes et les militants communistes se sont opposés à un modèle de financement de la rénovation du patrimoine ferroviaire qui implique la privatisation rampante des espaces de transport. Notre boussole étant résolument tournée vers le développement du service public, avec comme seul objectif la défense de l'intérêt général, les communistes ne peuvent se satisfaire du projet "Gare du Nord 2024", essentiellement consacré aux commerces. La place accordée aux différents services publics devrait, selon nous, primer. En tant que postier, je suis - et surtout, et c'est le plus important - les communistes sont particulièrement attachés au retour au sein de la gare d'un bureau de poste de plein exercice, dont je rappelle qu'il est fermé depuis déjà trois ans.

Pour que la rénovation de la plus grande gare d'Europe soit guidée par la réponse aux nouveaux besoins des usagers de transport, il est urgent, selon nous, de changer de système de financement. D'ailleurs, nous rappelons que si la Ville s'est engagée à ne pas faire de recours dans le cadre du protocole de novembre, plusieurs actions ont été lancées par des associations contre le permis de construire, mais aussi contre la déclaration de projet.

Depuis 2018, les élus, les militantes et les militants communistes ont également développé nombre de propositions concernant les conditions d'accueil, le confort des usagers du rail et la qualité de vie des riverains. Ces propositions concernent les aménagements qui relèvent du patrimoine ferroviaire "stricto sensu" et le projet "Gare du Nord 2024", mais s'intéressent également aux aménagements réalisés sur le patrimoine de la Ville de Paris et les espaces publics directement impactés par l'activité ferroviaire. C'est bien ce dont il est question ici. Cette gare, accueillant plus de 220 millions de voyageurs par an, implique nécessairement une saturation des espaces publics qui l'entourent et impose une articulation particulière entre la Ville et le gestionnaire de la gare pour permettre une bonne gestion des flux.

En lien avec les habitants et leurs associations, les communistes ont porté la proposition d'intégrer le nord de la gare dans le périmètre du projet de transformation et singulièrement dans le projet urbain partenarial. C'est pourquoi nous avons acté positivement les études prévues sur la réalisation d'une ouverture au Nord de la gare par le biais d'une passerelle qui la relierait au boulevard de la Chapelle. Je souhaite d'autant plus, et les communistes souhaitent d'autant plus insister sur ce point qu'il fait l'objet d'un vœu de l'Exécutif. Dans ce quartier dense, où les trottoirs et les

voies d'accès sont déjà saturés, l'ouverture au nord de la gare est une demande forte des habitants. La volonté est notamment de permettre un accès des véhicules - les taxis, les dépose-minute, les vélos - venant du Nord de Paris afin de soulager le Sud de la gare et son parvis, dont on a insisté sur le fait qu'il est déjà totalement saturé.

Le protocole prévoit un engagement financier de la S.N.C.F. à hauteur de 20 millions d'euros pour la création d'une passerelle. Il y a fort à parier que cette passerelle, positionnée dans un environnement complexe entre deux voies ferrées, coûtera, au final, bien plus cher. Par ailleurs, compte tenu de l'implantation de la plateforme d'approvisionnement du complexe commercial prévu, la passerelle proposée risque de ne concerner que les piétons, sans permettre l'accès aux vélos ou aux transports publics, et rejoindra directement le centre commercial. Une telle conception ne peut nous convenir, car elle ne répond pas aux besoins des habitants et des usagers du quotidien, et surtout, selon nous, elle participe de la vision mercantile des espaces de la gare, où l'on impose aux voyageurs de traverser des espaces de consommation.

La définition de la passerelle et des modalités d'accès par le Nord doivent donc être financées, mais également repensées en concertation avec les habitants des 10e et 18e arrondissements. L'ouverture au Nord doit être conçue pour répondre non pas aux intérêts économiques d'Auchan, mais bien aux besoins des habitants du quartier et des usagers des transports.

Nous avons voté, lors du dernier Conseil, le "Projet Bipôle" améliorant la liaison entre la gare du Nord et la gare de l'Est. Nous avons également salué le lancement tant attendu des études sur la rénovation nécessaire des abords de la station de métro La Chapelle. L'ouverture au Nord de la gare doit impérativement, selon nous, s'articuler avec ces projets. Nous serons donc très vigilants à ce que les moyens financiers mobilisés - point fort du protocole signé - et que le montant de 20 millions d'euros que la S.N.C.F. a prévu d'engager sur cette passerelle, soit réellement mis au service d'une amélioration de la liaison entre la gare du Nord et le 10e arrondissement, et que toutes les études nécessaires soient engagées sans attendre le plan de financement global. Les abords de la gare, notamment les espaces publics, ont besoin d'être repensés dans leur gestion, mais aussi requalifiés en fonction des évolutions, et ce, de façon régulière.

Ceci étant, nous ne pouvons masquer notre opposition au projet "Gare du Nord 2024", à savoir la privatisation des espaces de la gare pour une durée de 46 ans au profit de Ceetrus. Et donc, en cohérence avec le vote des élus communistes du 10e arrondissement et le vote sur le projet urbain partenarial auquel nous est soumis un avenant ce jour, les élus communistes s'abstiendront sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GILLET.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération a une importance particulière puisqu'il va permettre le lancement des travaux. C'était le chaînon manquant avant le lancement des travaux pour, comme cela a été dit, dans un quartier très dense, construire une sorte de paquebot au-dessus de la gare qui va être un centre commercial, au détriment du quartier et de ses commerçants. On ne peut pas s'en satisfaire. A cette occasion, j'aimerais rappeler les divergences qu'il y a eues et qu'il y a toujours entre les écologistes, qui sont résolument contre ce projet, et Paris en commun, qui, je le crois - nous pouvons être en désaccord - n'était pas au fond opposé à ce projet.

Il faut rappeler tout de même que le projet urbain partenarial qui a été signé par la Maire de Paris en 2019 - là, on va voter l'avenant - dans son introduction, était dithyrambique envers le projet qui nous est proposé. Entre-temps, la Maire a changé d'avis - tant mieux - mais je soutiens qu'elle ne s'est pas donné les moyens... Nous ne nous sommes pas donné collectivement les moyens de nous opposer frontalement à ce projet. Il aurait été facile, à mon sens, pour la Ville de Paris, de sonner la mobilisation générale avec les habitants, les syndicats, l'ensemble des partis politiques. Politiquement, si nous avons fait front commun, avec la détermination sans faille qui était la nôtre, il était impossible - je le dis bien - que ce projet voie le jour. Mais Mme la Maire et le premier adjoint ont préféré renégocier un partenariat avec la S.N.C.F. - il faut bien le dire - derrière le dos de ses alliés et nous mettre maintenant devant le fait accompli.

Il y avait les moyens d'user de leviers juridiques, de soutenir les associations et les collectifs dans leurs actions pour faire tomber le permis de construire. Au lieu de cela, la Ville a signé son renoncement à toute action juridique et à tout soutien des collectifs. Le projet n'aurait pas pu voir le jour si la Ville avait été vraiment contre ce projet. Pourquoi ? Parce qu'il s'insère dans un quartier et il suffisait de bloquer toutes les autorisations, par exemple d'ouverture d'une voirie pour permettre à ce projet de s'ouvrir sur la rue, pour bloquer de fait le quartier. C'était un effet de force dans la négociation, que nous n'avons pas, à mon sens, utilisé.

Pour toutes ces raisons, je trouve qu'il est important pour le débat démocratique de dire qu'il y avait deux positions au sein de cette majorité : celle des écologistes, des communistes et de "Génération.s", qui souhaitaient véritablement s'opposer à ce projet, et celle de Paris en commun qui, à mon avis - je ne demande qu'à me tromper - était plus modérée, et finalement, ne s'accommodait pas si mal de cet aménagement et de cette densification de la

gare du Nord. Pourquoi ? Ma thèse est qu'en réalité, vous vouliez un projet fini pour 2024 et les Jeux olympiques. C'est dommage. Ce n'est pas notre conception de l'urbanisme, mais les choses sont ainsi.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Émile MEUNIER, il y avait des antécédents. Auparavant, il y a eu d'autres projets où la Ville s'était comportée de la même manière. Prenez la question du Forum des Halles. Sur l'aménagement du Forum des Halles, on a eu un débat pendant des mois et des mois, voire des années, sur le profil de "La Canopée".

Madame Lamia EL AARAJE, cela vous embête que je sois en train d'intervenir ?

Au moment du Forum des Halles, on a eu des débats à n'en plus finir sur la question de "La Canopée". Mais le cœur du projet, c'était quoi ? C'était que, finalement, on privatisait et c'était Unibail qui devenait propriétaire du centre commercial des Halles, du ventre de Paris.

A travers la gare du Nord, et sous une autre forme sur la gare d'Austerlitz, c'est la même logique. C'est-à-dire que l'on sent bien qu'en quelques mandatures, à Paris, on est passé d'une stratégie d'urbanisme où c'était la puissance publique qui pensait et dessinait la ville, avec plus ou moins suffisamment de concertations, avec des débats sur les enjeux écologiques et sociaux de cet aménagement urbain de la ville, à une situation où c'est le privé qui finance, et donc, il y a dépossession de la puissance publique et de ses objectifs sur la ville. On ne pense plus la ville. Ce sont les financements privés qui décident des usages de la ville. Parce que, sur le projet de la gare du Nord, je suis tout à fait d'accord avec les résumés qui ont été faits par Sylvain RAIFAUD, Émile MEUNIER et le groupe Communiste et Citoyen.

L'objectif, pour le financeur - en l'occurrence Ceetrus, le groupe Auchan - est de se faire un paquebot centre commercial sur la gare. Il se fait un gros centre commercial. C'est donc lui qui impose sa vision de la "rénovation" de la gare. C'est pourquoi il fallait refuser. C'est pourquoi la majorité, et donc, son groupe majoritaire dans la majorité, Paris en commun - moi, j'appelle cela "le parti socialiste", c'est plus rapide - aurait dû s'opposer à cela s'ils avaient une autre vision conforme au droit à la ville, puisque, parfois, ils se permettent de prendre la référence du penseur Henri Lefebvre. Le penseur Henri Lefebvre, sur le droit à la ville, pensait qu'il fallait au contraire émanciper la ville des intérêts privés et permettre la réappropriation par les citoyens et les citoyennes des usages de la ville, et que les enjeux écologiques et sociaux posés sur la ville exigent d'autant plus d'émanciper la ville de ces intérêts privés. Or, là, qui paie décide. Et donc, l'Etat, totalement adepte de l'idéologie libérale, la gare et la S.N.C.F. ne décident pas de mettre les moyens sur la rénovation de la gare. Ils s'en remettent à Ceetrus. La Ville veut tellement, aux alentours des Jeux olympiques, avoir une gare rénovée et pouvoir cocher cela, accepte que ce soit transformé en centre commercial hyperdensifié qui ne répond absolument pas aux besoins ni des citoyennes et citoyens riverains, ni des usagers et travailleurs de la gare.

Sur la gare d'Austerlitz, on est sur un problème équivalent. Il y a besoin d'une rénovation de la gare d'Austerlitz et cela devient le prétexte pour que l'on nous impose un gigantesque centre d'affaires et commercial. Je rappelle que ce sera ni plus ni moins qu'un mur de 300 mètres de long et 27 mètres de haut, pour 25.000 mètres carrés de commerces et, je crois, 50.000 mètres carrés de bureaux. C'était vraiment ce dont avait besoin la ville. Après, vous allez nous faire des tartines sur la ville du quart d'heure - le pipeau total - alors que vous acceptez des projets qui vont totalement dans le sens inverse. Je trouve cela extrêmement grave.

Là, il va y avoir 2 millions d'euros de participation financière supplémentaire de la "S.A. Gare du Nord", c'est-à-dire d'Auchan. On ne va quand même pas devoir dire merci à Auchan. Pourquoi ? Merci à Auchan pour pouvoir imposer votre centre commercial ?

Il y a un engagement à aménager les espaces publics et les abords de la gare. En fait, depuis le départ, la Ville aurait exigé, vis-à-vis de l'Etat et de la S.N.C.F., un périmètre bien plus large de la réhabilitation, qu'elle aurait pu, du coup, avoir un poids politique pour décider du devenir du projet de la gare et exiger que ce ne soit pas une privatisation de la gare, pour que les usages, et donc les projets, "in fine" correspondent réellement à la vision que nous aurions dû partager sur cette ville et sur ce quartier.

Le point de départ de tout cela, comme à chaque fois, c'est le refus d'organiser des rapports de force vis-à-vis de l'Etat contre les politiques d'austérité qui accélèrent et encouragent la privatisation...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Non seulement du service public, mais globalement de la ville. Je voterai contre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs, pour vos interventions sur un dossier que nous avons déjà eu à traiter à de très nombreuses occasions dans notre Assemblée.

Permettez-moi de faire un petit point technique sur l'objet du projet de délibération. Je crois que c'est très important pour en comprendre l'intérêt pour la Ville, pour les Parisiens, pour le réaménagement de ce quartier et pour le replacer dans le contexte général. Il s'agit d'une modification d'un document technique, qui s'appelle le P.U.P. - projet urbain partenarial - signé entre la Ville de Paris et la "S.A. Gare du Nord", afin de décrire les nouveaux aménagements à réaliser sous maîtrise d'ouvrage Ville de Paris et surtout, d'acter l'augmentation de la participation de la "S.A. Gare du Nord 2024" à hauteur de 2 millions d'euros supplémentaires. Cela permet de porter le coût de la prise en charge de réaménagement des abords de la part de la S.A. à 79 % du coût global estimé des travaux d'espace public. Comme l'a souligné Mme la maire du 10^e arrondissement, Alexandra CORDEBARD, c'est non seulement nécessaire, d'où notre position de principe à l'origine de la genèse de ce projet d'être favorables à la rénovation de la gare du Nord et au réaménagement de ses abords, tout en ayant des nuances avec le projet proposé. J'y reviens dans un instant.

Monsieur MEUNIER, je connais votre passion pour faire de l'exégèse des positions du groupe Paris en commun, mais enfin, ce que vous avez dit est contraire à la réalité. C'est contraire aux expressions politiques que nous avons portées, en particulier depuis que je suis chargé de l'urbanisme. C'est également contraire à la réalité de notre dialogue avec les porteurs de projets. Je le redis : oui, nous étions favorables à la rénovation de la gare du Nord. Oui, nous étions favorables à la rénovation de ses abords. Non, nous n'étions pas d'accord et nous ne l'avons jamais été avec le projet qui a dérivé par gigantisme. Nous avons eu maintes fois l'occasion de l'exprimer. Il y a eu un protocole d'accord qui a été négocié entre la Ville de Paris, "StatioNord" - cette structure qui gère le projet côté "Gares & Connexions" - et Ceetrus, mais il a fait l'objet de nombreux débats, y compris avec la majorité. J'avoue avoir peu goûté votre expression "dans le dos de la majorité". Sur ce plan, je crois que je n'excellerai jamais assez pour égaler votre talent. Je le dis, parce que je trouve que, parfois, un minimum de respect s'impose entre nous tous, y compris celui d'une relation un tout petit peu plus passionnée à la vérité.

L'amendement qui a été déposé est intéressant et problématique à la fois, et je vais vous dire pourquoi. Intéressant parce qu'il porte dans son contenu des choses que nous partageons. En l'occurrence, le souci de sanctifier la création de la passerelle nord, qui est ardemment attendue par les riverains. J'ai bien noté, dans l'intervention du groupe Communiste et Citoyen, les limites qu'ils ont formulées. Elles sont exactes et nous allons les approfondir. Mais ce n'est pas à l'occasion de ce projet de délibération et dans le cadre du P.U.P. qu'il faut le faire, puisqu'en l'occurrence, le P.U.P. est un document qui lie "StatioNord" et la Ville de Paris, et pas du tout la S.N.C.F. Et donc, l'amendement, s'il porte les demandes que nous partageons, ne peut pas être le vecteur juridique pertinent pour le faire. Mais je dis mon soutien et mon accord avec un certain nombre de considérations qui sont portées à l'occasion de l'amendement.

C'est pourquoi nous avons fait le choix de faire un vœu de l'Exécutif qui permet de reprendre les éléments que nous portons politiquement de façon très claire, que nous porterons politiquement dans la relation avec "StatioNord", mais, en l'occurrence, de façon encore plus précise dans notre relation avec la S.N.C.F., pour que les engagements qui ont été pris à l'occasion du protocole transactionnel soient bien respectés. C'est le cas sur le plan du P.U.P. à travers le vote de ce projet de délibération. Nous devons veiller à ce que cela le soit sur les autres plans.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur GRÉGOIRE ?

Emmanuel ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Oui. Je vous entends.

Vous m'avez perdu quelques secondes ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Oui, quelques secondes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - La qualité du réseau est soumise à rude épreuve avec tout en distanciel en ce moment.

Je crois que cela a coupé au moment où je disais que vous pouviez compter sur moi pour veiller à l'application stricte des engagements du protocole. Je suis sûr que nous aurons la vigilance collective d'y veiller ensemble et d'y revenir lors de séances futures de notre Assemblée.

Je propose un retrait de l'amendement au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

En réponse à l'amendement n° 116, l'Exécutif a donc déposé le vœu n° 116 bis.

L'amendement n° 116 du groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est retiré ? Très bien.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le vœu n° 116 bis de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu de l'Exécutif est adopté. (2021, V. 156).

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DU 60.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DU 60).

2021 SG 15 - Stratégie de coopération Paris. - Seine-Saint-Denis.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à une concertation sur la fermeture de l'hôpital Bichat.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 15 relatif à une stratégie de coopération Paris Seine-Saint-Denis, et le vœu n° 80, relatif à une concertation sur la fermeture de l'hôpital Bichat.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Lorsque j'ai découvert la rédaction de ces documents, regroupés dans un même projet de délibération intitulé "stratégie de coopération", je me suis interrogé sur votre conception des notions de stratégie et de coopération. Dans le cadre d'une démarche visant "à lutter contre les inégalités, accroître la résilience de nos territoires, développer des réponses efficaces face aux crises nouvelles", vous nous proposez la signature de plusieurs conventions avec l'E.P.T. Plaine Commune, le département de la Seine-Saint-Denis, les villes de Saint-Denis et de Saint-Ouen. Par ces conventions, vous proposez de décloisonner Paris en l'ouvrant aux territoires qui jouxtent le périphérique afin de construire des aménagements urbains permettant de casser la frontière qui nous sépare de nos voisins. L'objectif est louable et nous vous y incitons depuis longtemps, tant Paris a été coupée du reste de l'Île-de-France par une politique isolationniste peu compréhensible. En témoigne votre récente volonté éphémère de confiner Paris pour trois semaines.

Concrètement, vous décrivez l'ambition de trames vertes supplémentaires, la création de programmes immobiliers constitutifs de quartiers cohérents et attractifs. Or, au cœur de cette ambition, figure la requalification des portes de Paris, notamment de la porte Pouchet qui pourrait, à cette occasion, profiter d'agréments artistiques la rendant plus accueillante. Mais quelle est réellement la stratégie poursuivie ? Car, ces objectifs, que vous vous fixez librement, restent bien figés au rang des bonnes intentions qui ne sont ni chiffrées, ni planifiées, et ne seront pas évaluées.

Une stratégie repose sur des éléments concrets, stables, tangibles et intelligibles. Quel financement, quel budget anticipé pour des projets inconnus ? Ce n'est pas une stratégie, mais une liste à la Prévert. Vous couchez sur le papier des idées qui vous semblent séduisantes. D'un coup de crayon, vous reliez Paris à sa banlieue. Le périphérique n'est plus qu'un lointain souvenir et les portes de Paris sont devenues des éco-quartiers alliant mixité sociale, diversité commerciale et foisonnement économique. Vous avez simplement oublié de préciser les moyens que vous serez en mesure de dégager pour parvenir à vos fins. Il n'y a donc pas de stratégie, pas plus qu'il n'y a de coopération, si j'en crois la méthode employée.

Mon cabinet a été contacté une fois les conventions rédigées. Nous n'avons pas tout à fait la même définition de la concertation. En y regardant de plus près, je ne suis pas certain que les habitants des territoires concernés aient été consultés sur l'exportation de votre programme municipal au-delà des frontières parisiennes, dont certains éléments resurgissent dans ces conventions, comme la ville du quart d'heure, la fin du périphérique, l'encadrement des loyers. Ces conventions dessinent finalement l'embryon d'un ersatz de métropole alimentée par une volonté : celle de légitimer votre action, pourtant si décriée à Paris et au-delà du périphérique. Faire de Paris une ville propre, sécurisée, apaisée, devrait être votre priorité avant de penser à exporter votre modèle de gestion municipale. Sans stratégie ni coopération, nous ne pourrions pas soutenir votre démarche.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen, qui est en Webex, je pense, et va présenter le vœu n° 80, il me semble.

Mme Barbara GOMES. - C'est cela. Je vais donc évoquer le projet de délibération et présenter mon vœu en même temps.

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais éviter tout suspens inutile. Je vous annonce d'ores et déjà que nous voterons ce projet de délibération, puisque le groupe Communiste et Citoyen partage le principe et l'esprit de cette coopération entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Nous croyons fortement que l'avenir et le développement de Paris sont indissociables de l'avenir et du développement de ses territoires voisins, alors que notre Ville souhaite élargir, accélérer et intensifier le partenariat noué avec les territoires séquano-dionysiens, ne peut être qu'une très bonne chose. Soyons, cependant, vigilantes et vigilants à ne pas limiter ce travail à l'axe nord, notamment avec le prisme de Plaine Commune, au détriment d'autres territoires. Je pense, par exemple, à l'Est parisien, cher à mon cœur puisque j'y ai grandi. Nous avons voté une coopération en 2019, avec "Est Ensemble", alors pourrions-nous avoir un bilan, une évaluation de cette coopération ?

Il y a tant de points communs entre Paris et la Seine-Saint-Denis. C'est vrai que l'une est composée d'une population plus jeune, plus modeste, dans des situations économiques et sociales plus complexes, plus difficiles. Mais n'oublions pas que Paris - cela a été dit - ne pourrait fonctionner sans les dizaines de milliers d'habitants du 93 qui viennent y travailler. Des milliers d'habitantes et d'habitants qui viennent chaque matin et repartent le soir. Ce sont des personnes qui viennent faire vivre nos services publics de proximité, nos entreprises, nos commerces. Ce sont des milliers de jeunes qui se retrouvent aux Halles, viennent pique-niquer sur les pelouses des jardins du Louvre ou flâner sur les quais de Seine. Les coopérations doivent donc se multiplier. C'est une certitude. Gageons alors que, dans le futur, cette modélisation avec Plaine Commune soit élargie à d'autres territoires en Seine-Saint-Denis et ailleurs.

Mais alors que nous examinons la stratégie de coopération entre Paris et la Seine-Saint-Denis, comment ne pas considérer la question de la coopération en matière de santé publique ? Justement, à l'hôpital Bichat, qui se trouve à la frontière de la Seine-Saint-Denis, les déprogrammations sont légion. Pourquoi ? Parce que l'on reporte des opérations et des soins afin d'assurer une capacitaire de réanimation à la hauteur des besoins de la pandémie. Pour citer ce que disait une infirmière du comité de défense des hôpitaux Bichat et Beaujon à la Bourse du travail, la semaine dernière : "Ces déprogrammations sont de vraies bombes à retardement". Avant la crise, Bichat-Claude-Bernard transférait déjà un tiers de sa patientèle en raison du manque de lits. Aujourd'hui, l'hôpital continue de fonctionner à flux encore plus tendus. Le nouvel hôpital qui sera construit à Saint-Ouen doit répondre à cette tension hospitalière d'aujourd'hui, au manque de lits chronique maintenant, aux besoins du Nord parisien, et non pas dégrader l'offre de soins hospitaliers de nos territoires.

Pourtant, contre toute logique, la construction du nouvel hôpital est le prétexte à la fermeture de l'hôpital Bichat-Claude-Bernard, hôpital reconnu mondialement pour ses compétences en virologie et qui tient son nom d'un grand épidémiologiste. En cette période, comment une décision aussi absurde peut-elle rester au cœur des projets des autorités publiques ? Ces autorités publiques qui, plutôt que d'admettre que le contexte donne tort à leur politique de réduction de la dépense publique, poursuivent droit dans le mur tout en ayant le culot de demander plus d'efforts aux soignants. On se souvient du grand moment de mépris télévisuel, il y a quelques semaines, animé par Emmanuel MACRON. A Bichat et Beaujon, le message envoyé aux soignants, c'était : "Soignez plus mais avec moins, parce qu'au passage, vous allez perdre un millier d'emplois avec les restructurations qui arrivent. Comme au niveau chômage, on est plutôt large, on peut complètement se le permettre".

A la détresse des habitantes et des habitants de Seine-Saint-Denis, là où se trouve une partie des premiers de corvée méprisés et éprouvés par les surmortalités dans l'épidémie, on répond : "Vous l'aurez, votre hôpital, mais la file d'attente comptera les patientes et les patients du Nord parisien, le tout avec 300 lits en moins". On se moque de qui, là ? S'il vous plaît, n'allez pas me rétorquer que l'hôpital est vétuste, que la tour est inadéquate, ou me donner tout autre argument visant à botter en touche sur le vrai sujet, qui est la santé publique. Cela fait 10 ans que l'on alerte sur les besoins de travaux, 10 ans que l'A.P.-H.P. fait la sourde oreille. Pourquoi ? Pour mieux justifier la fermeture de Bichat. On va avoir quoi à la place ? Des hôtels de luxe ?

Rénovons Bichat, réaménageons Bichat, réinventons Bichat. Il y a de nombreuses alternatives à la fermeture de cet hôpital, et d'ailleurs, de tous les autres. Rénover les hôpitaux, ouvrir des lits, assurer un meilleur maillage hospitalier, voilà qui pourrait nous faire faire bien des économies. Parce que si l'on confine, si nos commerces sont fermés, si on limite nos possibilités de faire reculer...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure.

Mme Barbara GOMES. - Je vous rappelle que c'est aussi en raison des risques de tension et aussi à la capacité du Gouvernement à mieux dorloter les actionnaires qu'à garantir les vaccins.

Vraiment pour terminer...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut vraiment terminer, Barbara.

Mme Barbara GOMES. - Face à cela, vraiment, nous demandons des efforts à la population. Il faut aussi entendre le personnel hospitalier.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Barbara.

Merci, merci, merci.

Mme Barbara GOMES. - Merci que la Maire rencontre une délégation...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Barbara.

Mme Barbara GOMES. - A travers le comité de défense Bichat et Beaujon.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est bon, c'est bon, là.

Maintenant, Danielle SIMONNET a la parole pour cinq minutes respectées, parce que l'on aimerait bien finir ce soir.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais je respecte toujours.

Mais, mais, que sont ces rires, voyons !

Ecoutez, si au moins je vous permets de détendre un petit peu l'atmosphère.

D'abord, j'approuve totalement les propos de Barbara. Evidemment, je soutiendrai ce vœu. Il est essentiel que l'on arrête les projets qui visent à déshabiller l'un pour soi-disant habiller l'autre. Si les territoires du 93 ont besoin de santé publique et d'hôpitaux publics, ce n'est pas pour fermer des hôpitaux dans Paris, qui, par ailleurs, accueillent non seulement des Parisiens, mais aussi des habitants du 93. Il est essentiel que, sur cet enjeu de santé publique, la bataille se poursuive. Je réitère que je suis profondément choquée que l'on ait pu voter ici des vœux exigeants concernant les hôpitaux Beaujon et Bichat, et que la Maire de Paris, en conseil de surveillance, puisse finalement tenir un discours différent.

Je voudrais, pour clore le sujet de l'hôpital public, redire aux écologistes qu'il y a une certaine forme d'incohérence. Vous êtes contre la privatisation de la gare du Nord, à juste titre, et contre le financement de ces projets de service public par le biais d'une privatisation. Mais quand il s'agit de la santé, votre adjointe à la santé soutient que, finalement, pour l'Hôtel-Dieu, ce n'était pas plus mal d'accepter la privatisation d'un tiers parce que cela permettait de sauver l'Hôtel-Dieu. Non, il ne faut pas accepter ces logiques. Il faut être cohérent.

Concernant les différentes conventions, pour l'instant, les choses dans le projet de délibération ne sont pas extrêmement précises. On sent un document et des approches assez larges. Finalement, ce projet de délibération englobe beaucoup d'objets. On s'y perd un peu. Je voudrais préciser une chose et vous n'en serez pas surpris. Vous avez, à moult reprises, valorisé les Jeux olympiques de "Paris 2024" comme un accélérateur au développement du 93 notamment. Hélas, il n'en est rien. Je trouve que, dans la coopération entre Paris et les territoires de Seine-Saint-Denis, j'aurais bien aimé que l'on ait une autre logique que celle à l'œuvre, notamment pour défendre les jardins d'Aubervilliers qui vont être saccagés par les Jeux olympiques, ou bien l'aggravation de la pollution que vous aurez autour d'une école coincée avec le futur échangeur de l'autoroute A1, aussi du fait des Jeux olympiques.

Il faut prendre conscience que les grands éléphants blancs que nous imposons par ces Jeux olympiques ne correspondent pas aux besoins de la population. Pour que le 93 puisse avoir un vrai "Plan Nager" pour toutes les tranches d'âge, il aurait été bien plus important de leur permettre d'accéder à une quinzaine de piscines supplémentaires, et non pas à une piscine olympique. Il en va ainsi de bon nombre d'autres équipements.

Mais surtout, pour terminer mon propos, je dirais que le partenariat entre Paris et les territoires limitrophes, notamment la Seine-Saint-Denis, exigerait que vous preniez la mesure de ce que signifie ou devrait signifier le slogan "la ville du quart d'heure" pour que le droit à la ville du quart d'heure ne soit pas simplement un droit réservé à ceux qui ont les moyens de vivre dans Paris, mais soit vraiment un droit métropolitain. Le droit métropolitain à la ville du quart d'heure exigerait que Paris arrête sa politique d'attractivité du territoire, c'est-à-dire arrête de vouloir capter dans Paris un surplus d'emplois alors qu'elle y est déjà beaucoup excédentaire ; qu'elle ait une logique de contribution à la relocalisation de l'emploi là où il est manquant, notamment dans des communes de Seine-Saint-Denis ; et que, par contre, elle assume de développer du logement social accessible à celles et ceux qui sont plus d'un million à travailler chaque jour dans Paris.

Il faut penser et continuer les projets sur l'ensemble des portes de Paris. Encore une fois, dernièrement, je ne pense pas que l'on ait fait les choses dans le bon sens. Quand, par exemple, la Ville a décidé de l'implantation de son nouveau crématorium à Pantin, est-ce que l'on a pensé les usages de la porte de Pantin avec une vraie concertation avec les habitants de la ville de Pantin ? Aucunement. On a imposé là notre crématorium, alors que ce n'était pas du tout le souhait des habitants, qui sont dans l'endroit le plus pollué de la Région Ile-de-France. On leur ajoute un crématorium, alors qu'ils auraient aimé avoir une continuité verte à cet emplacement.

Trop souvent, Paris a externalisé de l'autre côté du périphérique les services qui lui posaient souci à gérer en interne, notamment les déchets. Une rupture avec ces logiques d'hier, à mon sens, à travers les Jeux olympiques, n'est pas du tout opérée. Je voterai néanmoins ce projet de délibération, mais je pense qu'il y a vraiment besoin d'une rupture dans la conception et l'aménagement du territoire.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci, Madame SIMONNET.

Je vais donner la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à tous les intervenants sur ce projet de délibération très important.

Je regrette un petit peu que le débat ait plus tourné, au final, sur le vœu rattaché, dont le thème n'est pas très lié, mais je vais répondre aux interpellations, aux questions sur la stratégie de coopération entre la Ville de Paris et la Seine-Saint-Denis.

Madame la Maire, si vous souhaitez qu'Anne SOUYRIS puisse compléter mon propos sur le sujet du vœu lui-même, sur lequel nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer et d'échanger très longuement lors du dernier Conseil de Paris.

Ce projet de délibération est très important parce qu'il vient, à travers cinq conventions de coopération, approfondir, enrichir, augmenter la riche histoire d'échange et de travail en commun avec la Seine-Saint-Denis. A la fois les communes, à la fois les territoires, à la fois le conseil départemental. Evidemment, autour de cet accélérateur extrêmement puissant que seront les Jeux olympiques, mais en l'élargissant à de très nombreux sujets. Je mentionne le sujet des aménagements urbains, le sujet des continuités, en particulier cyclables et piétonnes, et la transformation des portes en places. Nous avons eu l'occasion de le présenter de façon détaillée. C'est vraiment un moment important pour continuer à avancer.

Monsieur le Maire du 17^e arrondissement, cher Geoffroy, j'ai observé vos remarques de méthode. Je les regrette, parce que j'avais pris soin de vous inviter personnellement dans les réunions préparatoires à la rédaction de ces conventions, au moment où nous en avons discuté avec l'ensemble des membres de l'Exécutif compétents. Vous n'étiez pas présent. Nous avons eu des réunions bilatérales avec votre cabinet et la mission Métropole du Grand Paris. Je vais dire que c'était une occasion manquée et que l'avenir nous permettra de caler, si ce n'est entre nous qu'une question de méthode. Il n'empêche que, vous le savez pour y travailler avec nous, qu'à travers ces conventions, il y a aussi l'articulation et la mise en œuvre d'un très grand nombre de projets de transformation urbaine qui concernent l'ensemble des arrondissements limitrophes de notre ville.

Souligner aussi que notre coopération avec la Seine-Saint-Denis n'est pas du tout au détriment, j'allais dire, où en empêche de coopérations territoriales autres. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de présenter des conventions de coopération avec les E.P.T., avec des communes, avec des conseils départementaux, à bien d'autres endroits limitrophes de Paris, et en particulier, pour le mentionner explicitement puisque je comprends que c'était à cela que vous faisiez allusion, avec l'E.P.T. "Est Ensemble".

Madame SIMONNET, je sais bien que la critique est facile, mais le crématorium qui a fait l'objet de très longs débats et échanges entre la Ville de Paris et les deux communes limitrophes, en l'occurrence Aubervilliers et Pantin, n'est pas situé porte de Pantin. Cela me permettra de rassurer les habitants de la porte de Pantin - si jamais, d'aventure, certains le croyaient - mais est situé porte de la Villette. Il a fait l'objet d'un travail très approfondi avec le maire d'arrondissement, François DAGNAUD, et avec les deux maires concernés. Je confirme que l'accueil avait été un peu frais au départ. Nous avons beaucoup travaillé, précisément pour que ce crématorium, lorsqu'il sera construit, soit un parc arboré. Il va être semi-enfoui et toute la surface sera aménagée en espace végétalisé en promenade. Un peu dans la continuité de ce que vous appeliez de vos vœux, donc j'imagine que vous voilà exaucée.

La mairie de Pantin et la mairie d'Aubervilliers, tout en nous disant qu'elles étaient contre le crématorium, ont souligné maintes fois, notamment lors d'une réunion récente de concertation sur le réaménagement de la porte de la Villette, le fait qu'elles remerciaient la Ville de Paris d'avoir tenu compte de façon extrêmement puissante de leurs observations et de leurs réserves pour faire en sorte que cet équipement public, comme vous l'évoquez, pas forcément très bien accepté mais nécessaire, et donc il faut bien le mettre quelque part. Vous aviez raison aussi de rappeler que Paris a renoncé à externaliser en dehors de ses murs les externalités négatives de notre vie collective pour ne garder que ce qui l'arrangeait à l'intérieur de ses murs, et que, désormais, c'est un projet très beau et très bien accepté.

Je vous invite évidemment à soutenir ce projet de délibération et ces cinq conventions.

Je laisse, si Mme la Maire en est d'accord, Anne SOUYRIS répondre sur le vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien, bien sûr.

Anne SOUYRIS, vous avez la parole.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci, Emmanuel, de me laisser un mot sur la question de l'hôpital Grand Paris Nord et sur celle de Bichat et Beaujon.

Deux choses, rapidement. D'abord, jamais nous ne braderons la santé publique : ni Anne HIDALGO, ni moi-même, ni les écologistes. Nous ne l'avons jamais fait. On le montre tous les jours, puisque nous sommes d'ailleurs en train de créer une direction de santé publique environnementale pour la première fois. C'est vraiment quelque chose d'innovant, qui va justement renforcer notre service de santé publique.

La deuxième chose concernant directement la question de l'hôpital Grand Paris Nord : le fait de dire que nous sommes pour l'hôpital Nord, ce n'est pas pour dire que nous allons arrêter tous les soins de proximité dans le 18e arrondissement et à Paris. Ce que nous souhaitons, c'est les deux, c'est-à-dire le fait d'arriver à garder un hôpital de proximité. Nous sommes prêts à travailler sur la question du site de Claude-Bernard, qui n'est pas du tout assez actuellement étudiée. Nous l'avons dit au conseil de surveillance la dernière fois. Nous l'avons rappelé. De même, nous avons rappelé le fait que nous souhaitons que les lits soient préservés, que ce soit du côté de Paris et/ou du côté de la Seine-Saint-Denis, avec même une amélioration puisque nous souhaitons, avec Mme la Maire, qu'une cartographie de l'APUR soit faite sur tous les besoins particuliers de soins aussi en ville. Et la question de la désertification médicale pour voir comment nous pouvons, au contraire, améliorer l'accès aux soins gratuits de tous les citoyens, qu'ils soient du côté du périphérique parisien ou du côté du 93.

Vous voyez, nous sommes bien loin d'abandonner la question de la santé publique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je confirme tout à fait, d'ailleurs, le débat intense que nous avons eu en conseil de surveillance et que nous aurons à nouveau sur la question, non pas de l'hôpital Grand Paris Nord, mais de l'évolution de l'offre de santé et de soins, y compris hospitalière, sur tout un secteur parisien qui englobe des quartiers populaires. Je pense, bien sûr, à Bichat, dans le 18e arrondissement.

Je vais, avant de passer aux voix les différents vœux puis le projet de délibération, redire que cette coopération entre Paris et la Seine-Saint-Denis est, pour nous, cruciale. La décision que j'ai prise et l'engagement que nous avons conduit ensemble sur les Jeux olympiques et paralympiques, ont été pour moi, dès 2015, motivés par l'idée qu'il nous faut absolument accompagner les transformations d'un territoire stratégique au Nord de Paris, qui est le territoire de la Seine-Saint-Denis. Territoire stratégique parce que le plus jeune, le plus pauvre, mais aussi celui dans lequel il y a des opportunités extraordinaires, compte tenu de son emplacement et notamment de la place géographique de la Seine-Saint-Denis en ouverture de toute l'Europe du Nord.

Quand nous nous sommes engagés sur les Jeux olympiques et paralympiques, l'objectif numéro 1 était de pouvoir accompagner, par un projet absolument extraordinaire et d'une très grande puissance, ces transformations de la Seine-Saint-Denis et faire en sorte, d'ailleurs, à partir de ce projet de Jeux olympiques et paralympiques, qu'il y ait des retombées locales d'un héritage, qui soit un héritage post-Jeux, mais qui, dès avant les Jeux, soit pris en considération, notamment dans l'emploi.

Je dois le dire ici : au sein des deux conseils d'administration, du COJO et de la Solideo - que j'ai l'honneur de présider - nous avons la chance de pouvoir aussi nous appuyer sur un travail des partenaires sociaux, avec d'un côté, le Médef, et de l'autre, les syndicats, représentés l'un par Geoffroy ROUX de BÉZIEUX, l'autre par Bernard THIBAUT. Dans ce travail fait par les partenaires sociaux, il y a notamment tout un travail sur l'emploi local et sur le fait que cet emploi doit venir au service des communes et des territoires de la Seine-Saint-Denis. Bien sûr, il y aura un héritage qui sera un héritage que nous aurons dans beaucoup de villes et collectivités françaises après les Jeux. Pour nous, ce sera notamment la Seine propre, mais aussi l'Aréna du 18e arrondissement. Pour la Seine-Saint-Denis, ce sera, pour beaucoup, les infrastructures liées aux équipements, aux centres aquatiques, et aussi le plan de piscine qui s'est appuyé sur ce centre aquatique en Seine-Saint-Denis, ainsi que le village des athlètes, qui sera un héritage majeur, dont les travaux ont d'ailleurs déjà commencé.

Je voulais insister sur ce lien qui nous unit avec la Seine-Saint-Denis, ce travail très coordonné que nous faisons, et qui, d'ailleurs, a des retombées d'ores et déjà particulièrement positives pour la population.

Je vais à présent mettre aux voix le vœu n° 80 du groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur le Président, est-il maintenu, ce vœu ?

J'ai une explication de vote de M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole.

J'apprécie beaucoup votre présence à 15 heures 40, le Conseil de Paris n'a commencé qu'à 9 heures ce matin. Mais, quand on va parler de l'offre de santé à Paris et en tant que présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., je ne peux, comme tous mes collègues, que me réjouir de votre présence.

Le vœu communiste est posé opportunément sur un projet de délibération qui traite de la coopération entre Paris et la Seine-Saint-Denis. J'ai, devant moi, un courrier que mon collègue maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD, a souhaité cosigner avec le maire de Saint-Ouen-sur-Seine, avec le maire de Saint-Denis, avec le maire de Clichy-la-Garenne, avec le président du département de la Seine-Saint-Denis. Vous voyez, la coopération entre Paris et la Seine-Saint-Denis, ce ne sont pas vos paroles, mais les actes de Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. Vos paroles, on les a entendues ce matin dans les quatre vérités, Madame la Maire. C'était assez indigent eu égard au sujet que vous connaissez parfaitement.

Ce courrier que je viens d'évoquer Éric LEJOINDRE, a refusé de le signer. Je vais vous en donner un peu lecture, de ce courrier. Il traite de la préoccupation des habitants du Nord de Paris, dont Geoffroy BOULARD se fait l'écho, quant à la réponse en termes d'offres de soins hospitaliers dans un territoire qui souffre déjà d'un manque de

médecins et de professionnels de santé de premier secours. Alors, j'ai bien entendu l'émotion feinte, la colère feinte de ma collègue Barbara GOMES, à qui je vais redire pour la quatrième fois que toutes les sensibilités politiques doivent être associées à ce projet, que nous continuons et avons, avec le groupe Changer Paris, ouvert la voie.

Madame Barbara GOMES, je suis content que vous marchiez dans nos pas pour la défense de l'hôpital et du service de santé publique, mais il serait bien de ne pas nous écarter parce que vous voulez bien faire partie de la majorité.

Emmanuel GRÉGOIRE, tout à l'heure, avec Émile MEUNIER, nous a donné une très belle image de la majorité puisque c'était un échange...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GRANIER.

Vous avez dit beaucoup de choses fort intéressantes, mais vous avez dépassé votre temps de parole.

Je donne la parole à M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Face à ce type d'intervention, on a deux solutions : ou laisser passer, tant le ridicule est immense, ou "a minima" corriger - mais peut-être que Geoffroy BOULARD pourrait le faire lui-même - les mensonges les plus éhontés. Il y a au moins un mensonge sur lequel on peut être d'accord, c'est que j'ai échangé ce week-end avec Karim BOUAMRANE, le maire de Saint-Ouen-sur-Seine, sur ce projet de courrier sur lequel, effectivement, il y a un certain nombre de points qui ne me paraissent pas complètement être en phase avec la position que je porte. Donc, se targuer d'un courrier qui n'a, par définition, pas de caractère définitif, puisque j'en discutais encore samedi ou plutôt j'échangeais par S.M.S. encore vendredi avec Karim BOUAMRANE dessus, est totalement ridicule.

Je veux redire - on l'a beaucoup entendu pendant ce Conseil - qu'il commence à être un tout petit peu pénible de voir ce Conseil pollué par des interventions aussi absurdes que celle que l'on a entendue maintenant, et que le mensonge, quand il est aussi évident que cela, mériterait d'être corrigé d'abord par les membres des groupes de ceux qui s'y prêtent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 80 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 80 est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération SG 15.

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je clos le scrutin.

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 15).

2021 SG 20 - Projet d'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris (4e). - Approbation de la réalisation de l'opération.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la composition de la commission citoyenne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération SG 20, les amendements n^{os} 109 et 117, et le vœu n° 81.

Le projet de délibération SG 20 concerne le projet d'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame de Paris, avec l'approbation de la réalisation de l'opération.

Un mot, avant de donner la parole à mon collègue Ariel WEIL pour le groupe Paris en commun et en tant que maire du Centre de Paris, vous dire que nous étions ce matin, avec le Président de la République et la Ministre de la Culture, à Notre-Dame, lors d'une visite de ce chantier exceptionnel.

Je crois que nous avons pu vérifier ensemble, tout d'abord, l'avancée de ce chantier exceptionnel par sa taille, par son ampleur, par sa technicité. Mais aussi exceptionnel par la mobilisation de tous ces corps de métiers, d'entreprises, de petites entreprises, d'entreprises familiales de plusieurs régions de France, qui interviennent sur ce chantier historique de rénovation et même de reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

J'ai eu l'occasion, en notre nom, de les remercier, bien sûr, de leur dire aussi la fierté qui est la nôtre de voir tous ces corps de métiers qui sont en train d'apporter les réparations nécessaires, mais aussi l'embellissement de Notre-Dame. Je crois que nous pouvons être fiers que cette cathédrale, pour laquelle nous avons tous tremblé il y a deux ans, soit aujourd'hui effectivement entre de bonnes mains, notamment entre les mains de tous ces artisans, de tous ces métiers d'art, qui sont la fierté de notre pays et seront aussi, sans aucun doute, valorisés et valoriseront ce que nous sommes à l'international, tant ce qu'ils font aujourd'hui relève de la prouesse et de l'engagement.

J'ai visité beaucoup de chantiers dans ma vie. J'avoue que l'ambiance qui régnait sur ce chantier, ce matin, était tout à fait exceptionnelle. Beaucoup d'ouvriers et de compagnons nous ont dit que c'était le chantier de leur vie. Je suis donc heureuse pour ce chantier, qui est le chantier de la vie de beaucoup de femmes et d'hommes engagés et motivés pour remettre cette cathédrale dans la situation de pouvoir réaccueillir des visiteurs venus du monde entier, mais aussi, bien sûr, les Parisiennes et les Parisiens. Je crois que nous pouvons être fiers de présenter ce projet de délibération ce jour même, qui permettra de travailler sur les abords de Notre-Dame, d'être au rendez-vous - je l'espère, le plus rassemblé possible - de l'ouverture de ce projet d'aménagement, qui, bien sûr, nous occupera pendant plusieurs années, qui occupera les Parisiennes et les Parisiens, et fera l'objet, évidemment, d'une très large concertation.

Je donne la parole à M. Ariel WEIL.

Cher Ariel.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas sans fierté, en effet, et pas non plus sans une certaine émotion que je vais prendre la parole sur un projet de délibération qui concerne Notre-Dame, deux ans exactement après ce terrible incendie. Nous étions, effectivement, ce matin, pour la première fois à nouveau à l'intérieur de la cathédrale, comme nous l'avions fait à l'issue de la nuit d'incendie, comme il y a deux ans, à nouveau aux côtés du Président de la République.

Monsieur GRANIER, cela s'appelle un accueil républicain. Pour quelqu'un qui a passé une partie de sa vie professionnelle à travailler en mairie, je crois que l'on peut reconnaître ce qu'est un accueil républicain. En tout cas, c'est comme cela que l'on travaille. On travaille main dans la main sur ce dossier et sur d'autres avec l'Etat. Je crois que quelqu'un peut comprendre la date spéciale qu'est cette journée et l'émotion qui nous saisit à ce moment.

Effectivement, aujourd'hui, c'est le moment de repartir véritablement sur le chantier de la construction. Je crois que l'on peut dire que, deux ans plus tard, le chantier de la mise en sécurité, qui avait tant inquiété à juste titre non seulement les amoureux du patrimoine mais aussi les habitants de l'île et ses commerçants, et les avait plongés dans la tourmente, dans laquelle ils sont d'ailleurs toujours, ce chantier de la reconstruction est maintenant bien en main.

L'Etat et le diocèse, avec qui nous travaillons, nous confirment qu'ils ont désormais suffisamment de fonds pour mener à bien ce projet. Je suis donc très heureux que la Ville investisse dans le réaménagement des abords de Notre-Dame, tout autour de la cathédrale, cet espace public qui se doit d'être à la hauteur de ce site exceptionnel.

Il avait été annoncé par Emmanuel GRÉGOIRE, il y a plusieurs mois. Le concours d'architecture va être lancé par ce projet de délibération pour pouvoir tenir un calendrier très serré jusqu'à la mise en œuvre des travaux, qui feront suite aux Jeux de 2024 et seront menés en coordination avec ceux de l'établissement public "ad hoc" créé pour superviser la reconstruction de la cathédrale, mais aussi avec tous les travaux de l'île de la Cité. Ils sont nombreux : ceux de l'Hôtel-Dieu, ceux du marché aux fleurs, ceux de la Préfecture de police, qu'a mentionnés hier Gauthier CARON-THIBAUT dans le cadre d'un autre projet de délibération, ceux du Palais de justice.

Au passage, je m'étonne énormément d'un article, largement relayé par certains et certaines ici, du "Figaro" sur le marché aux fleurs, pourtant très simple puisque nous l'avions voté au Conseil de Paris comme une réfection à l'identique, sur la partie architecturale en tout cas. Je le répète : cela a été voté au Conseil de Paris. "Le Figaro" aurait pu vérifier les sources publiques. C'est bien une réfection à l'identique qui sera faite. Je referme cette parenthèse.

Nous avons de nombreux chantiers sur l'île de la Cité. Ils sont l'occasion de penser un réel projet d'ampleur, pas simplement pour la cathédrale, mais pour toute l'île de la Cité. Ce cœur battant de Paris, en tout cas battant à l'époque, autrefois. Victor Hugo, notamment, l'a décrit avec sa vie qui fourmillait. Il a ralenti le pas. Vous savez que les travaux de Haussmann - ce n'est pas ceux dont je suis le plus personnellement fanatique - ont installé au cœur de l'île de la Cité une cité administrative. Cette cité administrative va faire l'objet de beaucoup de travaux : à la justice, à la Préfecture et un peu partout.

C'est donc un projet qui nécessite une coordination très particulière. Il ne pourra évidemment se faire sans les premiers intéressés que sont les habitants et les commerçants du quartier. Il en reste un petit peu, il en reste peu. Ils sont dans une grande souffrance. Ils ont été les premiers et les premières victimes de ces dernières années. Comme l'indique ce projet de délibération, qui précise la constitution du jury et les modalités de la participation citoyenne, les associations de riverains, les Parisiennes et les Parisiens, auront toute leur place dans ce concours.

J'en profite pour m'adresser à Aurélien VÉRON. Cher Aurélien, je sais qu'il y a un vœu pour demander une chose que j'avais d'ailleurs annoncée au dernier conseil de Paris Centre, c'est-à-dire mon souhait d'inclure dans toutes les instances de ce jury et de ce concours les associations locales. Je peux peut-être rassurer les uns et les autres, puisqu'il n'y a pas qu'Aurélien VÉRON, mais aussi d'autres membres du conseil de Paris Centre qui, ayant entendu le projet, se sont empressés de faire des vœux bien inutiles pour demander ce que nous avons fait. Je suis sûr qu'ils retireront donc leur vœu, bien entendu.

Je peux vous l'annoncer, et je remercie la Maire de Paris, d'avoir accédé à la demande que nous portions qu'au-delà de la commission citoyenne, dont les participants seront tirés au sort, soient membres du jury le conseil de quartier de la Seine, dont nous avons voté la création hier au Conseil de Paris, l'"Association des commerçants du quartier Notre-Dame" et l'"Association de défense de Notre-Dame et de ses environs". Ils auront chacun une voix au sein de la commission des partenaires qui composent le jury.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Maire, il va falloir conclure.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je vous remercie.

Bien sûr, d'autres associations locales seront auditées : "Aux quatre coins de Paris Centre", "Paris Historique", l'"Association d'architecture et d'urbanisme du centre de Paris", l'"Association des commerçants de l'île Saint-Louis" et le "Comité Saint-Louis". J'y tiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Maire.

La parole est à M. VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Merci, Madame la Maire, et Monsieur le Maire Ariel WEIL, cher collègue.

La Mairie de Paris a choisi de revenir sur sa promesse de dons - comme vous l'avez exposé - dédiés à la restauration de Notre-Dame, pour les réaffecter à un projet de réaménagement des environs de la cathédrale : parvis, crypte, squares, quais hauts et quais bas de Seine, rues adjacentes. Quoi que l'on pense du retour sur cet engagement, la Ville ouvre ici un chantier nécessaire. Mais les conditions de son démarrage ne nous rassurent pas. Toucher à Notre-Dame et à ses abords, c'est toucher le cœur des riverains concernés, évidemment, toucher le cœur des Parisiens, et plus largement, celui de tous les Français. Vous vous doutez aussi que le monde entier aura les yeux rivés sur ce chantier emblématique de Paris et de la France.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît essentiel qu'une bonne gouvernance soit mise en place dès le démarrage du processus de sélection des projets retenus. Vous n'avez pas voulu de représentants de l'opposition à hauteur de sa représentativité dans ce suivi d'un chantier majeur. Nous comprenons difficilement cette volonté d'exclusion dans un projet qui devrait tous nous rassembler. Mais je suis heureux d'apprendre, dans la bouche de M. le Maire de Paris Centre, que les associations d'habitants de l'île de la Cité seront représentées dans les jurys. Cela me semble un geste important. Ils seront plus à même de savoir ce qui est bon pour eux, pour leur vie, pour la rue du Cloître-Notre-Dame, la rue de la Cité et la rue de l'Archevêché. Car cette île est habitée : par beaucoup de familles, par des commerçants qui, souvent, habitent sur place. Je crois qu'il faut, avant de vouloir attirer à nouveau les Parisiens sur cette île, commencer par entendre ceux qui y vivent, les écouter et les intégrer.

Je retire effectivement mon vœu, et nous suivrons ce chantier très attentivement, même si vous avez refusé notre participation dans les jurys.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur VÉRON.

Madame Corine FAUGERON, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Bonjour. Vous m'entendez bien ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, oui.

Mme Corine FAUGERON. - Madame la Maire, chers collègues, s'attaquer à l'île de la Cité, symbole de tous les pouvoirs, n'est pas une mince affaire. C'est à la fois une cité administrative - comme l'a souligné le maire - une cité hospitalière, un grand lieu touristique, mais aussi un lieu où habitent des Parisiennes et des Parisiens. La tentation pourrait être grande de concevoir un projet pharaonique pour attirer toujours plus de touristes. Un projet d'un temps révolu qui ne correspondrait plus aux exigences sociales, économiques et bioclimatiques que nous devons tous avoir aujourd'hui pour continuer à vivre demain. Déjà, le "Projet d'un autre siècle", conçu par le duo Perrault et Bélaval, avait suscité bien des émois en son temps.

À la lecture du projet de délibération qu'il nous est proposé de voter, il n'est pas apparu la possibilité que les entreprises actrices de l'E.S.S. puissent y participer. Il n'est pas non plus apparu de modalités de participation significative pour les habitants. Quant au conseil de quartier, il avait été tout particulièrement ignoré. Manifestement, ce n'est plus le cas, et j'en remercie l'équipe qui les a intégrés.

Nous proposons donc les cinq amendements suivants pour permettre aux entreprises actrices de l'E.S.S. - l'économie sociale et solidaire - de pouvoir participer.

Article 7 : "L'appel à projet, actuellement présenté sous forme de dialogue compétitif, sera complété par un concours d'idées intervenant en amont, qui permettra à des structures plus petites, et notamment des groupements incluant des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de se porter candidats."

Article 8 : "La Ville de Paris mettra en place un accompagnement technique et financier adapté à leurs besoins, permettant aux structures et groupements sélectionnés d'améliorer leur projet en se nourrissant des apports des différents collègues sollicités et du bilan de la concertation."

Pour donner un meilleur accès aux habitants et aux conseils de quartier des îles à la prise de décision, article 9 : "La parole des riverains et du conseil de quartier inclus dans le périmètre concerné, ainsi que celle des Parisiennes et des Parisiens sollicités dans le cadre du projet ou impliqués dans la concertation, devra acquérir une portée décisionnelle à travers la création d'un quatrième collègue qui leur sera dédié."

Et puis, pour associer les habitants et les conseils de quartier des îles aux différentes phases du projet, article 10 : "Les quatre collègues ainsi formés interviendront de manière décisionnelle dans l'ensemble des phases de l'appel à projets, de la formulation du concours d'idées au choix final des lauréats."

Pour garantir le respect du budget du projet, article 11 : "Au vu des difficultés budgétaires actuelles, la Ville de Paris s'engage à respecter scrupuleusement l'enveloppe maximale de 50 millions d'euros et à infléchir tous les projets dans ce sens."

A partir de maintenant, nous veillerons au bon déroulement des différentes phases du processus pour aboutir à un projet adapté aux exigences sociales, environnementales et historiques qu'imposent le lieu, et à ce que l'île de la Cité et le parvis de Notre-Dame ne soient pas transformés en Puy-du-Fou parisien.

Je vous remercie de votre attention et vous remercie de bien vouloir voter ces amendements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Bonjour, Madame la Maire. Bonjour à tous.

En effet, c'est un projet de délibération particulièrement important - vous l'avez rappelé, Madame la Maire - deux ans après l'incendie de Notre-Dame. Ce matin encore, en tant que présidente de la Mission d'information parlementaire, j'auditionnais Mgr AUMONIER, représentant du diocèse. Vous le savez, ce sujet me tient à cœur. Ce projet de délibération est particulièrement important, surtout après celui que nous avons déjà voté au mois de février. Il est tellement important que j'aimerais quand même en rappeler les principaux aspects, parce que vous nous enjoignez de faire beaucoup de choses dans ce projet de délibération.

D'abord, d'approuver la réalisation de l'aménagement, de vous autoriser à déposer toutes les demandes d'autorisation que vous jugeriez nécessaires, de vous autoriser à signer toutes conventions ou contrats avec des tiers, de vous autoriser à prendre toutes les décisions relatives à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement de marchés de maîtrise d'œuvre, d'imputer la dépense correspondante sur le budget d'investissement de la Ville - je reviendrai sur ce sujet - et d'approuver la signature de la convention avec la société "Autodesk".

Vous comprendrez, au vu de l'importance de ce projet de délibération, que je veuille m'arrêter quelques instants sur son contenu. Sur le calendrier, tout d'abord.

En tant que présidente de la Mission d'information sur le suivi de la restauration de Notre-Dame, j'ai eu l'occasion d'interroger en février votre premier adjoint, qui nous avait indiqué d'ailleurs que l'appel d'offres sur l'aménagement des abords devait être lancé avant la fin de l'automne 2020. Au printemps 2021, nous y voici donc. La lecture de ce projet de délibération n'est pas rassurante. En effet, au vu de précédents projets proposés, la vigilance doit être de mise quant à la rédaction détaillée des charges. Car tout est dans les détails.

Par ailleurs, le manque d'information sur le financement interpelle. Vous avez choisi de l'évacuer en deux lignes, sur les sept pages que compte le projet de délibération. Vous indiquez ainsi que cette opération sera financée par le fléchage de la contribution de la Ville à la restauration de Notre-Dame comme suite à l'incendie, à hauteur de 50 millions d'euros. Cela contredit, quoique vous en disiez, vos propres propos, Madame la Maire, quand, au lendemain de l'incendie, vous aviez annoncé cette somme comme un don pour la restauration.

J'ai donc pu indiquer la surprise qui est la nôtre. Lors de la Mission d'information parlementaire, cela a fait évidemment beaucoup de bruit, cette décision de ne plus contribuer directement à la restauration puisque ce don avait été mis comme participation de la Ville. Cela limite donc, évidemment, votre concours aux contributions directes. En choisissant maintenant de financer le parvis - espace public - sur le budget central, vous comprendrez que cela ne soit pas du tout considéré comme un don. Je rappelle d'ailleurs que le chantier des abords avait été déjà à l'étude bien avant l'incendie de Notre-Dame de Paris et qu'il aurait donc vraisemblablement eu lieu de toute façon.

Comme je l'évoquais précédemment, le reste du projet de délibération, quant à lui, ne lève pas le voile sur vos intentions pour les abords et le parvis de Notre-Dame, et, de fait, ne permet pas de dissiper les inquiétudes et les doutes que nous avons déjà formulés. Je le redis : il serait inacceptable que le projet de réaménagement dénature les abords et le parvis de la cathédrale. C'est la raison pour laquelle ce projet de délibération aurait dû contenir tous les gages propres à lever les ambiguïtés et les interrogations. Ce n'est pas le cas, et nous le regrettons.

Ainsi, le flou persiste et laisse l'impression que vous avancez masqués. Ce ne sont pas les jurys et comités que vous promettez qui sont de nature à nous rassurer, bien au contraire. En effet, nous n'avons aucune précision sur la manière dont sera établi le panel de citoyens, parmi lesquels ils seront tirés au sort. Permettez-moi, en tant que parlementaire, de voir le choix qui a été fait au niveau de la convention citoyenne. Le tirage au sort était pour le moins surprenant. De ce fait, aucune garantie n'est offerte que les habitants de l'île de la Cité seront bien représentés et associés, si ce n'est que, depuis, cela a évolué. Ils sont pourtant les premiers impactés par le réaménagement et rien ne justifie qu'ils soient dilués dans le collège des partenaires, comme l'a rappelé Aurélien VÉRON.

Je souligne également que rien n'est dit sur le déroulement des tours de dialogue et que les architectes des "Bâtiments de France" semblent être les grands absents de votre projet. Parallèlement, le projet de délibération ne contient aucune indication sur la composition du jury "ad hoc" composé de trois collèges. Sur quels critères seront sélectionnées les personnalités qualifiées ? Le Conseil de Paris sera-t-il associé à ces choix ? Le projet de délibération ne le précise pas. Nous attendons de votre part la transparence sur ce sujet.

Quant au collège des élus, contrairement à ce que le groupe Changer Paris réclame depuis plusieurs mois, il n'y a aucune assurance du respect des équilibres politiques du Conseil de Paris au sein de ce projet de délibération. Vous ne garantissez pas non plus, comme nous le réclamons, qu'ils soient associés à l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres. Je le dis : le diable est dans les détails.

En ne prenant aucun engagement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame KUSTER.

Merci beaucoup.

Mme Brigitte KUSTER. - Je le redis : cette manière de procéder n'est pas acceptable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui. Mais, là, il faut conclure, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Aussi important.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame KUSTER, il faut conclure.

Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Merci beaucoup.

Merci, Madame KUSTER, pour votre intervention.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Deux ans après, l'incendie de Notre-Dame est resté gravé dans les mémoires comme un événement majeur. L'incendie de Notre-Dame est le sixième événement le plus marquant du XXI^e siècle, selon les Français, après le tsunami de 2004, l'accident nucléaire de Fukushima, les attentats terroristes de Paris et l'attaque des tours de Manhattan. Autant dire la sidération collective, le drame à dimension planétaire qui nous impose aujourd'hui la résilience et nous amène à un moment - comme l'a dit le Président de la République, ainsi que vous-même - de concorde nationale qui réunisse tous les bords politiques, les croyants et les non-croyants.

Notre-Dame est le berceau de notre patrimoine national et du patrimoine mondial. Pas seulement religieux, mais bien aussi culturel, architectural, littéraire, cinématographique. Elle incarne une part de l'imagination des Français, de ce Paris populaire qu'a dépeint Victor Hugo, que de nombreuses personnes dans le monde entier ont pu apprendre à lire en feuilletant les pages de Notre-Dame de Paris. La cathédrale a rassemblé autour d'elle les moments terribles de notre histoire, du peuple de Paris. Je pense évidemment, Madame la Maire, au 24 août 1944, où l'on faisait sonner la cloche du gros bourdon de Notre-Dame pour célébrer la libération de Paris. La France garde en souvenir le général de Gaulle entouré des membres du gouvernement provisoire, écoutant le "Te Deum" à Notre-Dame. Ce même "Te Deum" qui devrait sonner dès 2024, une fois la reconstruction achevée.

Comme vous l'avez dit, Madame la Maire, je tiens encore une fois à saluer le professionnalisme des pompiers de Paris. Sans leur intervention efficace, sans l'intervention aussi des personnels administratifs et de ceux de la Ville, nous n'aurions pas pu sauver ce joyau de notre pays. Je pense évidemment aux habitants du 4^e arrondissement et du centre, qui ont été impactés par le plomb et qui, pour certains, sont encore dans des situations de santé fragiles. Cet exemple montre l'importance du service public, qui est un bien commun pour tout le monde et peut sauver l'un de nos patrimoines de l'humanité, qui va à l'encontre de toutes les politiques d'austérité que je n'ai cessé de dénoncer dans cet hémicycle depuis le début de ce Conseil de Paris.

Vous l'avez dit aussi, Madame la Maire, c'est le moment de saluer ces métiers d'art : charpentiers, cordistes, tailleurs de pierre, verriers. Tous ces ouvriers qui font la fierté de notre pays et demandent une seule chose : c'est de pouvoir continuer à travailler en France et à Paris. C'était l'état d'esprit de mon rapport "Fabriquer à Paris". C'est aussi mon état d'esprit quand nous demandons de revoir les salaires de ces ouvriers, qui sont bien souvent les plus mal payés dans notre pays.

A l'opposé, nous avons des gens très riches qui ont participé aux dons. La Ministre de la Culture a annoncé, ces jours-ci, que les dons s'élevaient à 833 millions d'euros et permettront donc de financer l'ensemble des travaux. Evidemment, nous pouvons nous féliciter de la participation des Français. Mais cela nous interroge aussi sur le système financier - le mécénat - que nous n'avons cessé de dénoncer et auquel nous préférons une vraie réforme fiscale, qui permette à chacun de financer et d'intervenir par le service public et par le Ministère de la Culture.

Le Président de la République a fixé la date de 2024 pour les Jeux olympiques. Très bien. Mais nous avons quelques remarques sur ce projet de délibération et sur cette date. D'abord, les dépenses engagées par la Ville de 50 millions d'euros pour accompagner la restauration du quartier, du parvis et des abords, ne doivent pas se faire au détriment d'autres équipements publics. Je pense notamment aux équipements culturels et sportifs, au logement social, et à tous les engagements que nous avons pris dans cette mandature.

2024, ce sera aussi les Jeux olympiques. Vous le savez, nous avons aussi une priorité de réaliser des équipements sportifs qui, pour certains, sont engagés depuis plus de 10 ans. Je pense à la piscine porte de Charenton, au gymnase Victor-Perez porte de Vincennes. Je voudrais que l'on ait la même ambition de 2024 pour l'ensemble de ces équipements.

Enfin, Madame la Maire, je voudrais terminer sur le droit des salariés. Accélérer le chantier, oui, mais pas au détriment du droit des salariés. Ils doivent être respectés. D'ailleurs, plusieurs syndicats ont alerté sur le diagnostic approfondi de la présence du plomb, sur et hors du chantier, sur le suivi de la décontamination, sur l'abaissement immédiat des normes du Code du travail concernant le plomb et la mise en place d'un centre de suivi digne de ce nom à l'Hôtel-Dieu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, et avec les réserves que nous avons apportées sur l'utilisation des sommes pour l'investissement de la mandature, nous voterons pour ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

Bien noté ce que vous avez dit.

Ce matin, dans la rencontre que j'ai pu avoir avec plusieurs ouvriers, le patron de l'une des petites entreprises - d'une P.M.E., pas d'une petite, mais 200 et quelques salariés - de l'est de la France, m'expliquait que c'était lui qui s'occupait de la charpente et qu'il fallait 7 ans pour former un charpentier, c'est-à-dire "grosso modo" autant qu'un médecin. Je pense qu'il y a un vrai travail et une vraie réflexion à avoir sur ces métiers extraordinaires, qui sont des métiers que, parfois, l'on découvre ou redécouvre à l'occasion de ce type d'événement, qui pose quand même la question de la revalorisation des métiers manuels et des formations qui y conduisent.

Je vais donner à présent la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, il aura fallu le terrible incendie de la cathédrale Notre-Dame, qui a fait trembler Paris, la France et le monde, pour faire renaître un projet sur le réaménagement du parvis et des abords de la cathédrale Notre-Dame. Car, oui, l'île de la Cité, cœur historique de Paris où Notre-Dame, joyau architectural gothique, mérite un ambitieux projet de réaménagement. Un réaménagement à la hauteur de l'exception du lieu et de la valeur historique du quartier de Notre-Dame.

Témoin de l'histoire de Paris, ce parvis n'aura pas manqué d'évoluer. Au Moyen Âge, il était 6 fois plus petit qu'aujourd'hui, et celui du XVIIIe siècle, 4 fois plus petit. Il a fallu attendre le baron Haussmann pour transformer cet espace de vie en un grand forum dégagé. La forte activité festive, commerçante, artisanale et d'échanges au moment des foires du Moyen Âge, a laissé la place aux nombreux fidèles et touristes venus visiter Notre-Dame. Notre-Dame, superstar du tourisme mondial, avec ses 13 millions de touristes. Premier monument parisien visité, devant même la Tour Eiffel.

Mais, peu à peu, l'île de la Cité s'est transformée en un vaste parcours touristique, se vidant de ses habitants, de sa vie de quartier, de ses commerces, de ses lieux de vie, laissant place à une prolifération des logements touristiques. Alors il paraît bien tardif et la tâche bien lourde de faire revenir les Parisiens afin qu'ils se réapproprient le lieu. Mais nous ne pouvons que nous en féliciter, même si la Ville de Paris aurait gagné du temps en encadrant un peu plus strictement le nombre de nuitées en location touristique dès le début des plateformes "Airbnb" et autres.

Je suis heureuse, Madame la Maire, de vous entendre vous féliciter du bon avancement du chantier de la reconstruction de Notre-Dame, mais, évidemment, je suis triste de savoir que ce sera sans le don direct de la Ville de Paris, puisque les 50 millions de la Ville de Paris promis par vous en 2019 pour la reconstruction de Notre-Dame se transforment soudainement en réaménagement du parvis et de ses abords. Notre groupe regrette, et beaucoup de Parisiens avec nous, que la reconstruction de Notre-Dame, qui veille sur Paris depuis le XIIe siècle, ne bénéficie pas directement des fonds de la Ville pour sa reconstruction. Pourtant, les 2 financements - reconstruction et réaménagement - pouvaient être envisageables.

Il y a effectivement d'autres questions qui restent en suspens - Mme KUSTER en a très bien parlé - à savoir sur la gouvernance et la globalité du projet. Mais je suis sûre que ces détails et ces questions seront élucidés et seront beaucoup plus transparents qu'aujourd'hui.

Enfin, j'aimerais apporter une attention particulière pour les commerçants et les acteurs économiques, qui ont tellement souffert pendant cet incendie et cette crise du Covid. Je souhaiterais, et notre groupe souhaiterait qu'ils soient inclus dans ce projet.

Beaucoup de questions restent malgré tout en suspens à ce stade. Le réaménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame est un vrai défi pour notre ville, qui l'engage pour les décennies à venir. Soyons à la hauteur de ce rendez-vous de l'histoire. Nous y serons particulièrement vigilants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - L'incendie de Notre-Dame, il y a deux ans exactement, fut un incendie terrible par lequel une part de notre patrimoine culturel commun mondial partait en flammes. D'ailleurs, l'émotion fut collective et immense, et, bien au-delà, elle fut mondialement partagée. Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de la reconstruction de Notre-Dame. Ce projet de délibération présente la reconstruction des abords de Notre-Dame.

Je tiens à réaffirmer à quel point je suis scandalisée par le choix du Gouvernement, non pas de reconstruire à l'identique Notre-Dame, mais à l'identique jusqu'aux matériaux et à continuer à prendre du plomb dans Notre-Dame. C'est-à-dire à ne pas entendre les multiples alertes qui auraient exigé que l'on ne commette pas à nouveau la même erreur.

Madame la Maire, à très juste titre, vous avez salué toutes les entreprises, P.M.E., ouvriers, artisans, tous les corps de métier pour lesquels ce chantier va être celui de leur vie. Nous ne souhaitons pas que ce chantier leur coûte la vie. Il est fondamental de prendre conscience de cela. Ce n'est pas pour rien que nous avons voté un vœu en juillet 2020, sur ma proposition, pour interpeller le Gouvernement pour que l'on ne recommence pas avec le plomb sur Notre-Dame.

Aujourd'hui, la situation est préoccupante parce que, malgré les demandes d'un collectif de syndicalistes, de parents d'élèves, de riverains, de scientifiques, malgré leurs revendications exprimées, beaucoup de choses n'ont pas été mises en œuvre. Le confinement qu'ils avaient demandé - le confinement de Notre-Dame - aurait pu éviter les recontaminations environnementales qui sont liées aux travaux sur le chantier même de la cathédrale. Il n'a pas eu lieu. Ils avaient demandé la cartographie de l'évolution de la contamination et l'étude approfondie des motifs de recontamination récurrente sur le parvis et sur les rues adjacentes. Ils ont demandé un suivi médical cohérent, et pas simplement un dépistage ponctuel des travailleurs et travailleuses, non seulement sur le chantier mais aussi à l'Hôtel-Dieu, à la Préfecture de police. Aussi, les agents de nettoyage, les travailleurs intervenants en sous-traitance dans les différents bâtiments aux alentours. Egalement, dans les locaux les plus proches, l'Hôtel-Dieu, la Préfecture de police, les personnels des écoles et des crèches, les commerçants, les riverains, en particulier les enfants et les femmes en âge d'avoir des enfants. Hélas, tout cela n'a pas eu lieu.

Il faut constater quand même que, du fait de l'absence de ce confinement et de toute cette décontamination, il y a une recontamination chronique, permanente, du parvis et du pourtour de Notre-Dame, avec des moyennes hebdomadaires qui pouvaient, début 2020, atteindre 60 fois la valeur de référence de 1.000 microgrammes par mètre carré. Ce qui justifie les opérations de nettoyage avant remise en service du site pollué.

C'est extrêmement important que l'on prenne en compte cet enjeu environnemental. Je souhaite donc vraiment relayer leur demande. Je vous propose, dans un amendement rattaché à ce projet de délibération, 3 articles.

Ajouter l'article 7, que je vous propose : "Compte tenu de la pollution au plomb de la cathédrale et de ses abords, un diagnostic approfondi de la contamination au plomb sera effectué, non seulement sur les abords de la cathédrale, soumise au réaménagement, mais également sur le chantier de la cathédrale en lui-même."

Article 8 : "Une opération de décontamination sera opérée pour les zones où ce diagnostic aura conduit à déceler des valeurs supérieures aux valeurs limites préconisées par l'ANSES."

Article 9 : "Les mesures de prévention prévues par le Code du travail seront mises en place pour prévenir l'exposition au plomb des travailleurs du chantier de réaménagement, en impliquant notamment les organisations syndicales et l'inspection du travail."

Je souhaite vraiment que cet amendement puisse être adopté par notre Assemblée. Par ailleurs, je pense que, du point de vue de notre politique en termes de santé environnementale, il faut augmenter nos compétences, car nous avons les corps de métier pour faire l'ensemble des prélèvements et le suivi de la contamination au plomb. Or, nous n'avons pas suffisamment développé ces corps de métier avant l'incendie. Résultat : y compris dès le lendemain de l'incendie et dans les mois qui ont suivi, la Ville ne s'est pas donné les moyens d'avoir ses propres évaluations indépendantes de l'A.R.S. Or, je pense que c'est extrêmement important de comprendre que l'administration parisienne doit être compétente et autonome à ce niveau.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Je vais donner la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre à l'ensemble des oratrices et orateurs.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, merci beaucoup pour vos interventions.

Il y a deux ans, jour pour jour, l'émotion partagée autour de l'incendie tragique de la cathédrale Notre-Dame de Paris a été un révélateur de l'attachement des Parisiens et du monde entier à ce monument exceptionnel. Bâtie entre 1163 et 1345, classée au titre des Monuments historiques, Notre-Dame de Paris est aujourd'hui un site emblématique du patrimoine français, le plus visité de France et d'Europe, et représente un enjeu majeur, aussi bien pour l'attractivité de Paris que pour le rayonnement culturel de notre pays. Or, ce site apparaît aujourd'hui, en dépit et en parallèle de l'incendie qui a dramatiquement touché la cathédrale, comme un espace très fragmenté, composé d'une série d'objets, de voies, de typologies, d'espaces paysagers morcelés et non valorisés. En somme, de dispositifs multiples qui créent une grande complexité d'espace. Très fréquentés par les touristes, les abords sont grandement méconnus des Parisiens, jugeant les lieux froids et figés. Il s'agit d'un site où l'on ne fait pas vraiment le tour de la cathédrale.

Ainsi, pour retrouver toute l'attractivité du monument et adresser cet espace public aux Parisiens et tous les visiteurs de notre ville, nous avons souhaité accompagner la rénovation de la cathédrale par un réaménagement de ses abords sur un périmètre large, élargi, de près de 4,40 hectares, en lien très étroit avec l'établissement public pour la reconstruction de Notre-Dame et avec le diocèse. L'enjeu de l'accueil sera central, avec la nécessité de proposer des services de qualité, absents aujourd'hui, via la création d'un nouveau pôle d'accueil commun. Les flux seront diffusés plus largement dans le site pour parvenir à un rééquilibrage de l'espace public au profit des piétons et des modes doux. Ceci s'inscrira dans des démarches d'apaisement piétonnier et d'aménagement réalisées dans le cadre du projet de réaménagement "Embellir votre quartier" et pilotées par notre collègue Jacques BAUDRIER.

Il s'agira également de rendre les espaces plus animés, de trouver le bon équilibre entre les usages liés au caractère économique du lieu et les usages du quotidien, afin de retrouver l'intensité des mouvements de Parisiens et l'animation qui existait jadis autour des abords de Notre-Dame. Ainsi, le réaménagement des abords devra mettre en valeur le sol, les sous-sols, via l'aménagement du parking, avec un travail en coupe permettant un meilleur lien entre le dessus et le dessous, entre la berge haute et la berge basse en lien avec la Seine, le tout dans une indispensable sobriété d'aménagement et d'intervention architecturale.

Vous avez, Mesdames et Messieurs, évoqué plusieurs thèmes, sur lesquels je voudrais revenir rapidement parce que le temps nous est compté.

D'abord, sur la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre. Je sais bien que, pour l'opposition, on ne fait jamais assez, mais nous aurions pu faire le choix, la Maire aurait pu faire le choix de confier à l'Exécutif le pilotage de la maîtrise d'ouvrage de ce site. C'est la Maire qui a souhaité que tous les groupes du Conseil de Paris soient représentés dans le jury. C'est un gage de collégialité, un gage d'unité, dont nous aurions pu imaginer qu'il soit salué plutôt que critiqué. Le jury sera composé de trois collègues, avec des personnalités qualifiées, avec des élus de tous bords. Quand je dis "personnalités qualifiées" - je reviens sur ce point, Madame KUSTER - évidemment, on entend les personnalités qui sont paysagistes, urbanistes, architectes, spécialistes de la muséographie, architectes en chef des "Monuments Historiques", dont les qualités et les compétences seront unanimement saluées, peut-être même par vous. Je sais que vous êtes très attachée à ce sujet.

Un collège d'élus - je l'ai évoqué - et un collège de partenaires, dans l'objectif d'ouvrir précisément le jury et la décision aux grands partenaires avec lesquels nous travaillons très étroitement : l'établissement public de la reconstruction, le diocèse, la société civile. Cela me permet d'insister sur un point très important : la concertation est au cœur du projet. Nous avons d'ores et déjà prévu des périodes de concertation, qui vont immensément au-delà du strict processus légal et réglementaire de concertation lié à ce type de concours.

Merci, Aurélien VÉRON, de retirer votre vœu, car ce que vous défendiez dans votre vœu, nous le partageons, et il avait été intégré dans le cadre du projet et de sa future mise en œuvre.

Sur le financement, ce n'est pas très sérieux. Nous dialoguons avec l'E.P. et nous avons conçu et articulé tout cela de façon collégiale. Je rappelle qu'il n'y a pas de reconstruction digne de Notre-Dame sans réaménagement de ses abords. Permettez-moi d'être un peu taquin pour des groupes qui nous reprochent parfois de trop dépenser : nous inviter à en faire encore plus est à tout le moins un tout petit peu curieux. Nous aurons l'occasion de revenir régulièrement, en Conseil de Paris, sur l'avancée des travaux.

Il y a deux amendements qui ont été proposés. Je ne vais pas rentrer dans le détail - ils sont très précis - mais l'Exécutif a proposé de les reprendre. Ce sont donc des avis favorables avec amendements. De façon à avoir la clarté d'expression de notre Assemblée, les amendements ont été repris - celui du groupe Ecologiste de Paris et celui de Danielle SIMONNET - sous forme d'amendements de l'Exécutif qui reprennent largement les considérants et les propositions formulées dans les deux amendements d'origine.

Nous avons pu nous rendre compte, avec Mme la Maire ce matin, de l'exigence extrêmement élevée de sécurité qui est en cours sur ce chantier, avec des procédures extrêmement exigeantes. Et puis, nous surveillons très étroitement, avec Anne SOUYRIS, avec l'ensemble des services compétents, avec la Préfecture de police, avec la Préfecture de Région, le sujet des contaminations au plomb, qui est évidemment un sujet de vigilance permanente. Même si la situation est sous contrôle, nous continuons à organiser des campagnes de tests pour vérifier qu'il n'y a pas d'aggravation ou d'atypie qui apparaisse.

Je suis très heureux et merci à tous, en ce jour anniversaire de l'incendie, de nous retrouver autour de ce projet de délibération qui permettra de tourner une page supplémentaire de la très longue histoire de Notre-Dame de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup aussi à vous, Emmanuel GRÉGOIRE, pour l'engagement et le travail fait sur ce dossier majeur et sur les autres sujets relevant de l'aménagement de Paris.

Je vais tout d'abord mettre aux voix, au scrutin public, l'amendement n° 109 déposé par Mme SIMONNET, avec un amendement qui vous a été proposé, que vous acceptez, donc avec un avis favorable.

Je vais ouvrir le scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

On attend encore un peu avant de clore le scrutin.

Un nouveau drame. Non, cela va ?

Tout le monde a voté ? C'est bien ?

Donc, je clos le scrutin.

Bravo, Madame SIMONNET, ce n'est pas l'unanimité, mais cela progresse.

L'amendement n° 109, amendé, est adopté.

Je mets à présent aux voix, au scrutin public, l'amendement n° 117 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable. Pareil, un amendement qui a été proposé et je crois qu'il est accepté ? Il est donc accepté. Avis favorable.

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

L'amendement n° 117, amendé, est adopté.

Je vous remercie.

Le vœu n° 81 du groupe Changer Paris est retiré.

M. Aurélien VÉRON l'a exprimé tout à l'heure.

Je mets donc aux voix à présent, au scrutin public, le projet de délibération SG 20 ainsi amendé.

J'ouvre le scrutin avec, bien sûr, un avis favorable de l'Exécutif.

Est-ce que tout le monde a pu voter ?

DANS LA SALLE. - Non.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce qui est dommage, c'est que, là, on voit qui a voté quoi, les derniers n'étant pas tout à fait les premiers.

Est-ce que tout le monde a voté ?

DANS LA SALLE. - Non. Cela ne fonctionne pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ça y est, c'est voté ?

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération SG 20, amendé, est adopté.

Ecoutez, on aurait pu dire "à l'unanimité, moins une abstention et moins une voix".

Bravo, je vous remercie. Je pense que c'est très important que nous ayons pu nous exprimer à une si large majorité. Vraiment, je vous remercie. Je pense que ce moment est important. Dans le lien entre notre Municipalité et la cathédrale Notre-Dame, je pense que ce sera un moment qui marquera sans doute cette relation qui est très forte.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au Centre européen du Judaïsme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner à présent le vœu n° 110 relatif au Centre européen du judaïsme. Vœu déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Une présentation rapide de ce vœu sur un sujet très important, un équipement culturel très important : le Centre européen du judaïsme. Ce vœu de l'Exécutif demande que la Ville de Paris, à l'instar de l'Etat et de la Région Ile-de-France, c'est-à-dire tous les partenaires qui sont engagés dans le soutien de ce centre, réaffirme sa détermination et son engagement à accompagner le Centre européen du judaïsme dans le déploiement de ses activités artistiques, culturelles et sociales ouvertes à tous et dans le strict respect, évidemment, de la loi de 1905.

Je rappelle le contexte extrêmement pénible dans lequel nous nous situons. Je rappelle que le Ministère de l'Intérieur a recensé 687 faits à caractère antisémite en 2019, contre 541 en 2018. Ce chiffre traduit un climat extrêmement anxiogène, extrêmement dangereux. C'est aussi, à l'occasion de ce vœu relatif au Centre européen du judaïsme, témoigner de notre soutien contre l'antisémitisme en général et contre les atteintes à la liberté de culte en toutes circonstances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE, pour la présentation de ce vœu, pour ce centre particulièrement important dans le 17^e arrondissement de Paris et avec lequel, comme avec d'autres centres culturels, nous souhaitons évidemment approfondir les liens, notamment sur les questions culturelles et éducatives. C'est le sens de la démarche que nous engageons, même si le soutien de la Ville à la création de ce centre est évidemment historique et a été porté. D'ailleurs, nous nous étions retrouvés pour son inauguration et avons porté de façon très large et très unanime le soutien au Centre européen du judaïsme.

J'ai trois explications de vote demandées.

Je donne la parole, tout d'abord, à M. Alexis GOVCIYAN pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Madame la Maire, vous nous proposez ce vœu pour que la Ville de Paris réaffirme, à l'instar de l'Etat et de la Région Ile-de-France, sa détermination et son engagement à accompagner le Centre européen du judaïsme dans le déploiement de ses activités artistiques, culturelles et sociales ouvertes à tous, et ce, comme vous le précisez, dans le strict respect de la loi de 1905. Cela va sans dire, mais c'est peut-être en effet mieux en le disant et en réaffirmant cette détermination et cet engagement.

Le Centre européen du judaïsme, dont le projet avait été préfiguré du temps de Jacques Chirac - dont on parlait hier - par la cession du terrain situé dans le 17^e arrondissement, a notamment pour mission de préparer l'avenir du judaïsme, de transmettre l'héritage spirituel, intellectuel et culturel de la tradition juive, et de renforcer la contribution de la communauté juive à la vie de la cité et du vivre ensemble. Inauguré le 29 octobre 2019 par M. le Président de la République, Emmanuel MACRON, par Mme la Présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESSE, et par vous-même, Madame la Maire de Paris, chère Anne HIDALGO, ce haut lieu parisien, français, européen du judaïsme français, doit en effet avoir tout notre soutien et tout notre engagement.

Le contexte a été rappelé par Emmanuel GRÉGOIRE. Nos compatriotes juifs vivent encore des heures difficiles et sont très souvent victimes d'antisémitisme. Ce vœu vient marquer un pas décisif en matière de soutien et d'engagement. Aussi, je vous confirme que le groupe "Indépendants et Progressistes" soutient pleinement votre initiative et votera en faveur de ce vœu. Il serait toutefois souhaitable que l'unanimité puisse être de règle pour un tel vœu et que nous n'ayons pas à revivre ce qu'a été la position d'une partie de votre majorité pendant le vote, en février dernier, du vœu relatif à la reconnaissance de la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. C'étaient des moments très difficiles, très pénibles. Je souhaite et j'espère que nous ne le revivons pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Madame la Présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons voter évidemment ce vœu, car nous restons fidèles à nos valeurs d'œcuménisme, d'ouverture sur le monde, de respect de la loi de 1905. L'existence d'un Centre européen du judaïsme à Paris, qui contribuera également à la lutte contre l'antisémitisme, est importante. Ce centre possède également une synagogue et un espace réservé aux femmes. Ce lieu représente donc une interprétation libérale de la loi de 1905 que les écologistes ont toujours défendue. La neutralité de la loi de 205 est en effet au service de la liberté de conscience et de toutes les formes de croyance, mais celle-ci s'applique à tous les espaces, comme l'Institut des cultures d'Islam, dans le 18^e arrondissement, qui mélange aussi espace culturel et lieu cultuel.

Pour les écologistes, soutenir ce vœu, c'est rappeler que nous restons fidèles au socle du droit, à l'expression de la pluralité culturelle et religieuse au sein de la République. Nous sommes certains qu'il y aura la même exigence sur la diversité des expressions publiques au sein de ce Centre européen du judaïsme, comme cela est demandé dans d'autres lieux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame KONÉ.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est effectivement un vœu important relatif au Centre européen du judaïsme. La Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESSÉ, la Ville de Paris, par votre présence il y a quelques semaines au Centre européen du judaïsme autour de Joël MERGUI, ont toujours soutenu la création de ce centre européen, ce centre culturel dans le 17^e arrondissement, haut lieu du judaïsme à double vocation, évidemment culturelle, mais culturelle, dans le respect de la loi de 1905.

Je voudrais saluer le travail de Joël MERGUI, l'engagement historique du grand rabbin Sitruk. C'est un lieu ouvert à tous, d'ailleurs - on a pu le voir - avec de nombreuses activités socio-éducatives dans le respect des valeurs de la République, qui sont évidemment importantes à respecter et vont permettre ce rayonnement de la culture juive, mais aussi lutter contre l'antisémitisme.

La Région Ile-de-France a investi 1,20 million d'euros dans la construction du Centre européen du judaïsme et aide à l'équipement, par l'exemple récent de 350.000 euros et 35.000 euros dans le cadre de l'aide d'urgence au titre des équipements culturels.

L'assise foncière mise à disposition par la Ville doit pouvoir être acquise par le Centre européen du judaïsme. Cette acquisition se heurte aujourd'hui à de nombreux obstacles, qu'il convient de dépasser. C'est pourquoi la démarche régionale, municipale - la mairie du 17^e arrondissement y est associée - doit permettre de dépasser ces freins administratifs et l'Etat doit être au rendez-vous pour assurer la pérennité du Centre européen du judaïsme, qui doit donc recevoir ce soutien concret de l'Etat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Geoffroy BOULARD.

Je complète, en parfait accord avec ce que vous venez de dire : la Ville de Paris a mis à disposition le terrain de ce centre depuis longtemps. Cela a été un engagement pris par plusieurs maires successifs et, évidemment, qu'il me paraissait extrêmement important de tenir. Nous sommes aujourd'hui confrontés à la question de la possibilité, pour ce lieu comme pour d'autres - ce n'est pas simplement lié au Centre européen du judaïsme - qui est la position des domaines quant à la valorisation du terrain, y compris lorsqu'il s'agit d'un lieu qui relève plutôt de la fondation d'intérêt public que d'une activité privée, pour laquelle la mise en concurrence et la cession au prix du marché seraient une évidence.

Pour informer plus largement notre Conseil, nous avons cosigné, avec Valérie PÉCRESSÉ, une lettre au Président de la République ou au Premier ministre - l'un des deux, en tout cas, tête de l'Exécutif - pour suggérer que l'Etat puisse nous accompagner, puisque la décision concernant le terrain ne peut se prendre en dehors de la position des domaines, et donc, de Bercy. Aujourd'hui, on a une difficulté à cet endroit, que j'ai essayé de lever à plusieurs reprises. Nous espérons que cette démarche conjointe nous permettra peut-être de la lever, parce qu'évidemment, ce lieu ne sera jamais autre chose qu'un lieu dédié au Centre européen du judaïsme. La Ville, qui a mis à disposition ce terrain, n'envisage nullement, ni aujourd'hui, ni - je l'imagine - lorsque nos successeurs, y compris lointains, auront à se pencher sur ce lieu, n'aura en tête de le déloger. Pour autant, nous souhaitons que cette question de la propriété puisse être réglée. Pour cela, nous avons besoin d'une décision de l'Etat qui nous y autorise. C'est l'information plus complète que je voulais faire devant vous.

Je vais donc ouvrir le scrutin sur le vœu n° 110 concernant le Centre européen du judaïsme, déposé par l'Exécutif.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je pense que je peux clore. Non ?

Qui a des difficultés ?

Très bien, c'est bon ?

Tout le monde a voté.

Le scrutin est clos.

Quasi-unanimité.

L'un n'a pas pris part au vote, mais je me réjouis.

Le vœu est adopté. (2021, V. 157).

Merci beaucoup pour cet engagement collectif de notre Conseil. Je pense que cela fera chaud au cœur à celles et ceux qui portent aussi ce centre culturel. Nous le transmettrons, bien sûr, à Joël MERGUI.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au réaménagement et à l'entretien du parvis de l'immeuble "Le Périscope".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 82 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la préservation des terres agricoles de Gonesse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le vœu n° 83 relatif à la préservation des terres agricoles de Gonesse.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le triangle de Gonesse, on le sait, n'a cessé de faire couler beaucoup d'encre depuis des années et il n'a pas fini de faire parler de lui. De quoi parlons-nous au juste ? Nous parlons ici de près de 700 hectares de terres agricoles les plus proches de la Capitale, considérées comme les plus fertiles d'Europe. Les dernières qui subsistent de ce qui a longtemps été la ceinture nourricière de Paris et de la Métropole. Ces terres sont aujourd'hui à nouveau menacées d'être réduites à des constructions de béton et de bitume, car le projet du Grand Paris Express prévoit - tenez-vous bien - de construire une gare de métro en plein milieu des champs, sans habitation à près de deux kilomètres, et ce, pour un coût exorbitant d'au moins 350 millions d'euros. Il est encore temps d'éviter ce gâchis. Il est encore temps d'empêcher, mes chers collègues, ce grand projet inutile.

Je vous invite, d'ailleurs, comme nous l'avons fait avec ma collègue Nathalie MAQUOI, à vous rendre sur place pour constater par vous-même l'absurdité et le non-sens écologique d'un tel projet. J'entends déjà, ici et là, les critiques arguant que ce sujet n'aurait pas sa place en Conseil de Paris. D'abord, je tiens à vous rappeler que notre Conseil s'est déjà exprimé par le passé pour s'opposer au mégacentre commercial d'"EuropaCity". Ensuite, dois-je vous rappeler que la Capitale est pleinement responsable du dynamisme économique de toute la région et doit, à ce titre, porter l'ambition de transformer l'agriculture francilienne, comme l'a très justement rappelé l'adjointe à l'agriculture en 8e Commission lorsqu'elle nous a présenté sa feuille de route ?

C'est pourquoi nous demandons que la Ville de Paris établisse et communique le recensement du foncier agricole qu'elle détient extra-muros, car, pour reprendre les propos de Mme PULVAR : "Ce qui nourrit Paris n'est évidemment pas ce qui est produit à Paris". Dans le même temps, Mme l'adjointe a indiqué qu'elle ne doutait pas que la Ville renouvelle son souhait de préserver ce site et qu'il n'y avait aucune raison que Paris soutienne un projet d'artificialisation des sols.

Et bien, chiche ! Chers collègues de tous bords politiques, y compris au sein de l'Exécutif, ayez donc le courage de vos mots et votez pour ce vœu de bon sens pour sauver ces terres nourricières et vous opposer à ce projet d'un autre temps.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SAGASPE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, Madame Chloé SAGASPE, merci pour votre présentation de ce vœu. Comme vous l'avez fort justement rappelé, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer plusieurs fois sur ce sujet. Nous avons eu l'occasion, tout au long de l'année 2019, de nous prononcer sur plusieurs vœux, notamment vœux de l'Exécutif, en réponse à des vœux déposés par des groupes de notre Assemblée. Notamment un vœu, en février 2019, qui rappelait la nécessité d'organiser un débat sur le projet "EuropaCity" dans les instances adéquates, telles que la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France, afin que les groupes politiques puissent s'exprimer sur l'opportunité de ce projet et entendre l'avis des collectivités locales impactées.

En novembre 2019, nouveau vœu de l'Exécutif en faveur d'un nouveau projet alternatif à "EuropaCity", qui impliquerait l'ensemble des acteurs concernés. Nous nous réjouissons collectivement de l'abandon du projet "EuropaCity", abandon pour lequel la Ville s'est déjà largement exprimée et qui a été entériné officiellement en décembre 2020. Nous sommes convaincus ici que les terres agricoles sont des communs essentiels pour la Métropole du Grand Paris, et donc, évidemment, aussi pour Paris.

Cependant, nous voulons conserver un positionnement respectueux de nos voisins et de leur souveraineté territoriale. Nous ne pouvons donc souscrire à l'ensemble de vos propositions. Pas davantage que nous n'aimerions que d'autres collectivités viennent donner des avis sur le P.L.U. ou des aménagements à Paris, il nous paraît opportun sur le plan politique - c'est une question de respect - que les collectivités concernées puissent d'abord avoir le droit de s'exprimer et de se positionner. Cela n'empêche nullement chacun de nos groupes de nous exprimer en dehors des avis de notre Assemblée délibérante, à l'occasion des campagnes électorales - j'imagine qu'il y a un lien - et notre groupe a eu l'occasion de le faire de façon très claire.

Si bien des éléments de votre vœu rencontrent notre soutien politique, il nous paraît particulièrement inopportun que la Ville de Paris, comme institution, s'exprime sur des projets d'aménagement en dehors de son territoire. En respectant les autres collectivités, la maturation de leurs réflexions et leurs expressions, nous proposons le retrait du vœu. Lorsque nous connaissons précisément les nouveaux projets, nous pourrions éventuellement nous en saisir et nous exprimer. Je confirme notre attachement à la préservation des secteurs agricoles. Nous avons bien d'autres cadres que celui de notre Assemblée pour l'exprimer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Le vœu n° 83 des écologistes de Paris et de "Génération.s" va être mis aux voix.

J'ai une explication de vote de Mme TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, sur ce vœu des Verts qui concerne le triangle de Gonesse, notre position, au groupe Changer Paris, est très claire : nous soutenons la réalisation de la ligne 17 et nous soutenons la gare du triangle de Gonesse, car celle-ci va faciliter la vie et le quotidien de plus d'un demi-million d'habitants.

Si j'ai bien entendu votre premier adjoint, Madame la Maire, je m'interroge néanmoins toujours sur la position véritable du groupe Paris en commun, puisque la représentante de la Mairie de Paris a dit sur ce sujet tout et son contraire.

Conduire une politique avec ceux qui, d'un côté, auraient droit au métro et les autres qui seraient assignés à résidence, c'est tout ce que vous souhaitez avec ce vœu. Mais nous, nous voulons exactement l'inverse. Avec Valérie PÉCRESSE, nous partageons la même valeur et la même ambition : réparer les fractures et non pas les accentuer. Oui, ne vous en déplaise, la ligne 17 est une ligne à vocation sociale. Ce sera la seule ligne du Grand Paris Express à desservir le Val d'Oise et la Seine-et-Marne, en reliant la Seine-Saint-Denis.

Vous le savez, les villes à proximité comptent parmi les plus pauvres de France. Le taux de chômage avoisine plus de 35 %. L'APUR elle-même a ainsi évalué que le nombre d'emplois accessibles aux habitants de la zone autour de Gonesse, serait multiplié par plus de 2,5 à l'horizon 2030 avec l'arrivée de la gare. La ligne 17 est aussi écologique, car en dédoublant une large portion du R.E.R. B entre Roissy et Saint-Denis, elle offrira une vraie alternative à la voiture, notamment depuis l'A1.

Quant à la sanctuarisation, Valérie PÉCRESSE et de nombreux élus des trois départements concernés ne vous ont pas attendus et ont demandé au Gouvernement un classement par la loi en zone de protection des 600 hectares de terres agricoles du triangle de Gonesse. Je rappelle ici, ne vous en déplaise, que c'est la droite qui avait fait sanctuariser les 2.300 hectares du plateau de Saclay, et pas les Verts. Par ailleurs, la Région Ile-de-France échange régulièrement avec les porteurs de projets de CARMA et est à l'écoute des différents projets qui émanent de ce territoire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Vous avez épuisé votre temps de parole.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je termine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez terminé votre temps de parole, je vous remercie.

Je pense que ce Conseil est le Conseil de Paris. Nous évoquons et avons déjà évoqué ici, avec une position très claire, notre position sur les terres agricoles de Gonesse. Je vous dis, aux uns et aux autres : ce lieu n'est pas le lieu de la campagne des régionales. Il y a d'autres endroits pour en débattre. D'ailleurs, il vaut mieux utiliser ces autres endroits que d'utiliser cette Assemblée pour expliquer ce que chacun aurait fait, n'aurait pas fait, et ne pas écouter les autres.

La réponse d'Emmanuel GRÉGOIRE est très claire. D'ailleurs, comme nous l'avons fait jusqu'à présent et évidemment, je vais demander au groupe Ecologiste de Paris : est-ce que vous maintenez votre vœu ou est-ce que vous le retirez ?

Vous le maintenez, malgré les explications d'Emmanuel GRÉGOIRE ?

Je vais donc mettre aux voix au scrutin public, avec un avis défavorable, le vœu n° 83 des groupes Ecologiste de Paris et de "Génération.s".

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je pense qu'il faudrait accroître la formation pour que tout le monde puisse voter rapidement, puisque ce n'est pas très compliqué. Il y a une case pour, contre, et puis après, il y a un petit "v" pour validation.

Il ne fonctionne pas que pour une personne. Je suis désolée, mais, depuis le début, cela nous prend beaucoup de temps. Il y a des petites cases vertes, rouges. Donc cela peut être aussi par un code couleur que l'on se repère, si c'est trop compliqué.

Chacun a pu voter ?

Bon alors, on attend encore Mme DATI qui n'a pas pu voter. Je propose vraiment que la formation soit accélérée. Mais on ne sait pas sur quoi.

Est-ce que l'on peut convenir que l'on ne va pas passer trois heures à attendre un vote qui ne vient pas ?

Le scrutin est clos.

Oh, merci beaucoup. Merci beaucoup.

Je rappelle ici, aux uns et aux autres, parce que cela figurait aussi dans l'explication d'Emmanuel GRÉGOIRE, qu'il faut toujours mieux faire en sorte que ceux qui sont sur le territoire aient aussi à décider plutôt que de décider pour eux. En tous les cas, c'est également ma conception du travail avec les collectivités qui nous entourent.

Je vous remercie d'avoir entendu ces explications d'Emmanuel GRÉGOIRE.

Le vœu n° 83 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un moratoire sur les immeubles-ponts dans l'attente de la révision du P.L.U.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vœu n° 84 relatif à un moratoire sur les immeubles-ponts dans l'attente de la révision du P.L.U.

M. Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme le disait l'intitulé, notre vœu propose un moratoire sur les...

J'attends...

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci.

On pourra compter le temps, si cela ne vous dérange pas ?

Les immeubles-ponts au-dessus du périphérique. Nous proposons un moratoire dans l'attente de la révision du P.L.U. ou l'on va fixer les règles qui vont les concerner. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons.

La première, sanitaire. On comprend bien que ce n'est pas forcément le meilleur endroit pour y loger des gens ou y mettre des gymnases, des bureaux, des personnes qui vont rester plusieurs heures par jour ou la nuit au-dessus des pots d'échappement du périphérique. Ils ne pourront pas ouvrir la fenêtre, avec le réchauffement climatique. Cela veut dire un excès de climatisation, une V.M.C. qui va fonctionner à plein. C'est un problème écologique. Écologique aussi parce que la conception même de ces bâtiments suppose que l'on ne pourra pas utiliser des matériaux biosourcés de type bois, etc., parce qu'il faut soit des dalles en béton, soit en acier pour

pouvoir relier les deux berges. Cela va donc frontalement à l'encontre de notre pacte de la construction, que nous avons dévoilé il y a peu.

Enfin, un argument économique. Il faut savoir qu'étude après étude, chantier après chantier, on se rend compte qu'en réalité, ces immeubles ne sont pas rentables parce que trop chers à concevoir par rapport à ce que l'on peut en espérer en termes de charges foncières.

Pour toutes ces raisons, et parce que dans le projet de délibération du "P.L.U. bioclimatique", nous avons comme objectif de préserver les alentours et au-dessus du périphérique - c'est écrit noir sur blanc - je pense qu'en toute logique nous devrions déclarer un moratoire parce que cela permettrait aussi de rassurer les acteurs économiques. J'ai encore lu, dans un article du "Monde", que certains acteurs attendaient pour savoir s'ils allaient le faire ou pas. Je pense qu'il vaut mieux envoyer le message et dire : non, désolé, on a changé d'orientation. Comme cela, cela apportera de la sécurité juridique et économique pour tout le monde.

J'espère que le Conseil pourra le voter.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à notre premier adjoint, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller, cher Émile MEUNIER.

Je connais votre opposition aux immeubles-ponts, mais je souhaiterais que nous ne nous trompions pas d'échéance ni de sujet.

D'abord, j'ai eu l'occasion de vous le dire plusieurs fois : le moratoire est un mot qui, sur le plan juridique, est un peu gazeux. Il y a le droit - c'est le P.L.U. actuel. Il y a le droit futur - c'est le P.L.U. sur lequel nous avons engagé la révision. Il y a le droit et nous nous y appliquons.

Ce que je regrette un petit peu dans votre vœu, c'est que, d'une certaine manière, il a tendance à préempter les débats, le travail en cours et à venir sur la révision du Plan local d'urbanisme de Paris. Nous avons tout à fait l'intention de traiter du sujet. Je rappelle que dans la délibération de prescription de la révision, nous avons bien prévu et évoqué explicitement le sujet - pardonnez-moi l'expression un peu technique - des "espaces d'interface au-dessus et en dessous" du périphérique, afin que des projets communs avec des partenaires des communes limitrophes puissent être montrés. Or, opposer un moratoire, nonobstant la réserve juridique que je viens d'évoquer sur ces sujets, c'est, d'une certaine manière, un peu nier le dialogue que nous devons mener avec nos homologues métropolitains.

Enfin, je vous invite à un tout petit peu plus d'audace. Ce sont des projets complexes qui vont mettre du temps à voir le jour. Vous ne les avez pas cités, mais quelques-uns sont connus de notre Assemblée puisque nous en avons déjà maintes et maintes fois débattu. Je vous invite à ne pas croire ce qu'il y a dans la presse en général. C'est un avis que je m'applique à moi-même. Nous aurons l'occasion d'instruire techniquement ces projets pour répondre aux objections très légitimes que vous avez soulevées et que l'autorité environnementale soulève quand les porteurs de projets ne pensent pas à le faire d'eux-mêmes.

Nous proposons donc de ne pas préempter le débat à travers l'adoption de ce vœu, qui serait de toute façon très fragile juridiquement. Je vous proposerai donc un retrait et de renvoyer ces questions essentielles au futur débat sur la révision du Plan local d'urbanisme.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MEUNIER, vous maintenez votre vœu ou vous le retirez ?

M. Émile MEUNIER. - Je pense que le signal politique a été envoyé. Cela ne sert à rien d'aller plus loin à ce stade. Je retire donc mon vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet d'aménagement de la gare d'Austerlitz.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la révision du projet du Pôle Austerlitz.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet "Austerlitz gare" porté par la SEMAPA.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 85, 86 et 87 relatifs au projet d'aménagement de la gare d'Austerlitz.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER.

Qui est, je crois, en Webex ?

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Pardonnez-moi un instant. Il fallait que je rétablisse mon son.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais parler ici d'un grand projet d'aménagement, d'un terrain de 90.000 mètres carrés situé derrière la gare d'Austerlitz, au niveau du "Muséum d'Histoire naturelle". Cet espace doit être transformé en bureaux pour moitié, en centre commercial pour un quart, et seulement 10.000 mètres carrés seraient réservés aux logements. L'intérêt des usagers de la gare ou des riverains n'est pas pris en compte. Comprenez que cela interroge, alors que ce projet est dit de "modernisation". De quelle modernité parle-t-on ? Voulons-nous continuer de construire des bureaux à Paris, alors que plus de 3 millions de mètres carrés de bureaux ne trouvent pas preneurs en Ile-de-France et que le télétravail est en pleine croissance. Pourquoi si peu de logements alors que le prix de l'immobilier fait que tant de Parisiennes et de Parisiens ont du mal à se loger ? N'est-ce pas notre rôle de faciliter l'accès à un logement abordable ?

Le bilan carbone est quasi inexistant et néglige toutes les émissions d'importance : fabrication des matériaux et leur acheminement, ou bien déplacements et logistique induite par ce nouveau pôle. Quand la SEMAPA parle d'un projet compatible neutralité carbone, c'est en regardant le problème sur un périmètre très restreint. L'effet d'îlot de chaleur doit être anticipé et atténué au maximum, mais aucune simulation technique n'apparaît. Quant à la création de 25.000 mètres carrés de commerces, l'équivalent de 5 terrains de football, je rappelle que les 150 membres de la "Convention citoyenne pour le climat" ont proposé un moratoire sur la construction de surfaces commerciales de plus de 10.000 mètres carrés. La Maire de Paris s'est engagée à en respecter les préconisations. Nous parlons, dans ce mandat, d'un "P.L.U. bioclimatique". Ce projet est à rebours de cette vision. Ce projet n'est pas actuel. C'est un vieux projet. De fait, son élaboration date. Son montage fut difficile.

Alors, chers collègues, regardons-le avec un regard frais. Il est toujours douloureux de revenir en arrière, mais le contexte nous oblige. On va me parler de risque juridique et financier. Ce projet tel quel pourrait bien s'avérer un gouffre financier pour l'Agence française de développement, qui devait occuper les bureaux. L'A.F.D., la SEMAPA et la S.N.C.F. sont tous des acteurs publics. Les pouvoirs publics ont la capacité de s'entendre. La bonne gestion de l'argent public plaide pour la révision du projet afin de tenir compte de la conjoncture.

Je fais donc confiance à la sagesse de cette Assemblée pour voter, à travers ce vœu, la suspension des travaux, donner la priorité à la pleine terre et aux logements, en adéquation avec la politique aujourd'hui prônée par Mme la Maire de Paris elle-même.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec ma collègue Anne BIRABEN, nous présentons ce vœu qui s'inscrit en cohérence avec le précédent. Ce projet n'est pas nouveau, mais sa concrétisation fait apparaître au grand jour l'aberration qu'il porte. Pourquoi construire cette muraille ? Certes, l'existant n'était pas satisfaisant et nécessitait un réaménagement. D'ailleurs, on nous avait parlé initialement de développement économique et d'emplois. Mais il n'en sera rien, car tout sera utilisé par l'A.F.D. Aucun emploi nouveau.

Cette ville dans la ville abritera 50.000 mètres carrés de bureaux et près de 25.000 mètres carrés de commerces, dont un hypermarché. Ce projet risque d'altérer les éléments patrimoniaux situés à proximité et de mettre en péril les commerces environnants, jusqu'au 12^e arrondissement d'ailleurs. Ce qui m'apparaît particulièrement regrettable et important est que ce projet a plus de 10 ans. Ne sommes-nous pas dans un aménagement anachronique ? Cela répond-il aux besoins de notre temps ? En effet, on peut penser que ce projet, avant le premier coup de pioche ou la première coulée de béton, est obsolète par son gigantisme et en contradiction avec l'accélération de la crise climatique.

Le premier adjoint disait qu'il fallait penser dès maintenant le monde post-Covid. Est-ce que c'est justement en créant 52.000 mètres carrés de bureaux à l'heure du télétravail que l'on répond à ces exigences ? Quel est l'intérêt de construire ces bureaux pour en vider d'autres ? A quoi sert ce jeu de bonneteau ? Si le but était de créer de l'activité, de faire venir des travailleurs, alors quel intérêt de les faire évoluer dans un gigantesque centre commercial refermé sur lui-même ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à la maire du 5^e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT.

En Webex.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues...

Ça va ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - C'est la troisième dimension.

On ne vous entend pas, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui ? Je vous parle.

Vous m'entendez ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Parfait, là.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Voilà. Merci.

Je suis évidemment en parfait accord avec ce que mon collègue vient de dire et très bien dire. Le projet de la Z.A.C. "Austerlitz" me paraît totalement anachronique. Je dois dire qu'après avoir suscité les interrogations, il suscite aujourd'hui la consternation. Tout a été très bien rappelé. Je voudrais revenir sur cinq points qui me paraissent majeurs.

D'abord, la concentration excessive de commerces : 19.833 mètres carrés dans le nouveau bâtiment, 4.820 mètres carrés de commerces dans la gare, en totale contradiction avec la "Convention citoyenne sur le climat" qui avait demandé un moratoire sur les surfaces commerciales supérieures à 10.000 mètres carrés, lors d'une réunion publique que j'avais demandée et enfin obtenue. J'ai déjà dénoncé, il y a deux ans, cette incohérence qui, évidemment, vient en concurrence directe avec tous nos petits commerces environnants du 5e arrondissement.

Le deuxième point - celui qui a été rappelé - c'est celui des bureaux. Un projet qui, aux portes de la dernière très grande Z.A.C. parisienne, qui représente déjà une concentration inédite en termes de bureaux, va en construire sept fois plus que de logements. Les logements qui sont les oubliés, évidemment, pour les classes intermédiaires. Et puis, il y a l'absence totale de services publics. On demande une antenne de poste, pas de poste. Pas d'antenne de police, pas de crèche, pas de résidence senior, pas de services sociaux.

Enfin, le végétal. Franchement, 500 mètres carrés d'espaces verts sur une parcelle de près de 10.000 mètres carrés, alors même que le "Plan Climat" de la Ville de Paris stipule que la préservation des espaces de pleine terre et la création de nouvelles surfaces de pleine terre seront systématiquement recherchées, avouez que tout cela est assez cynique.

Je demande, comme d'autres collègues, la révision immédiate de ce projet, avec comme objectif le passage à un projet à dominante de logements, une vraie...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Maire.

La parole est au maire...

Vous avez largement dépassé vos deux minutes.

La parole est au maire du 13e arrondissement, Monsieur "COURMET".

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - COUMET, ce sera mieux.

En préambule, juste quelques éléments factuels sur l'élaboration de ce projet. En amont, l'information et la concertation ont débuté en 2005 et ont permis de tenir sur plusieurs années pas moins de 23 groupes de travail, mais aussi des réunions de conseils de quartier et de présentation en réunion publique dans le 13e arrondissement, comme dans le 5e arrondissement d'ailleurs. Ces temps de concertation avaient permis de faire émerger des remarques, qui ont été prises en compte, sur les mobilités, notamment la place du vélo, le logement ou sur les questions de végétalisation. L'enquête publique s'est tenue en 2020 et a permis de concrétiser ce travail.

Enfin - c'est là le plus important - je rappelle que le Conseil de Paris nous a engagés. Une première délibération a été adoptée en 2011. Le Conseil de Paris a adopté le protocole définissant notamment le programme en septembre 2018. Le Conseil de Paris a également donné un avis favorable à l'étude d'impact en juillet 2019. Ces votes nous engagent. Inutile de dire que je ne comprends pas bien le statut de ces trois vœux déposés aujourd'hui, après une large concertation, après l'adoption de délibérations, après l'adoption du permis de construire par le Préfet. Evidemment, après la signature de la SEMAPA qui engage notre collectivité et l'expose financièrement lourdement. Si nous revenons en arrière, la Ville de Paris est exposée - on peut l'envisager - à plusieurs dizaines de millions d'euros si le projet était remis en cause, comme c'est demandé.

J'en viens donc aux questions de fond. Sur la question environnementale, puisque c'est le sens des critiques, les travaux en cours de réalisation concernent la création d'un immense réservoir des eaux pluviales sur le site. Ce bassin représente la capacité d'environ 20 piscines olympiques. Je l'ai accepté pour l'intérêt général, même si cela retarde l'opération. C'est l'un des investissements les plus importants de la Ville sur la mandature pour dépolluer la Seine. C'est cela, le chantier en cours, et c'est cela le chantier que vous nous demandez d'arrêter aujourd'hui.

Savez-vous que, justement, toujours sur l'environnement, l'étendue du square Marie-Curie va passer de 3.800 mètres carrés à 11.000 mètres carrés, soit une multiplication par 3. De plus, à l'état initial, sur le site de la gare

d'Austerlitz, c'était une parcelle totalement imperméabilisée. Elle valait beaucoup moins, avec 3.500 mètres carrés d'espaces verts et 5.200 mètres carrés de toitures végétalisées, en sus des jardins publics.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous rappelle, d'abord, qu'un maire a 3 minutes et qu'il répond à 3 vœux. Il aura donc 4 minutes.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - J'en viens aux constructions. Si l'immeuble est rectiligne, c'est pour respecter les prescriptions de l'architecte des "Bâtiments de France". Sa morphologie y répond donc. Concernant ces espaces de bureaux, puisque certains semblent trouver atroce que l'on construise des espaces de travail, il s'agit de laisser la place à un organisme particulier, puisqu'il s'agit de la grande "Cité du développement durable". Oui, ce site accueillera l'"Agence française du développement", l'A.F.D., qui participe à financer des projets d'accès à l'eau, à l'éducation et à l'agriculture raisonnée dans le monde entier. C'est cela que nous allons implanter.

Sur la question des logements, ils ne devaient pas y en avoir au point de départ. Je vous rappelle que, maintenant, il y aura 141 logements sociaux et 81 logements étudiants. L'ensemble de ces constructions va participer au financement et à la réhabilitation de la gare d'Austerlitz. Je mets au défi chacune et chacun des élus, ici même, de me dire qu'à l'issue du projet, la gare d'Austerlitz sera moins accueillante, moins pratique, moins belle que ce qu'elle est aujourd'hui.

C'est pourquoi je vous demande de renoncer à ces vœux qui remettent en cause un beau projet de réhabilitation pour la gare d'Austerlitz.

Merci à vous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous auriez pu prendre 6 minutes, d'ailleurs, et vous n'avez pris que 3 minutes 37. Donc, merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à notre premier adjoint, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais placer mon intervention dans les pas de celle de M. le Maire du 13e arrondissement. Je crois qu'en politique, il est important d'avoir de la cohérence et d'assumer. Permettez-moi de vous dire que les trois vœux qui ont été déposés n'assument pas les maints débats, les maints votes qui ont été organisés en Conseil du 13e arrondissement et en Conseil de Paris. Je veux bien qu'à la fin des fins, au moment où il est l'heure de livrer la clef, on change d'avis - on a même le droit de changer d'avis - mais enfin. Peut-être, d'ailleurs, que les échéances électorales contribuent à le stimuler.

Je vais rappeler tout de même, et je le fais sans cruauté ni malignité, l'incohérence des contenus des vœux avec l'histoire des votes sur ce long projet.

D'abord, Madame la Maire du 5e arrondissement, dans votre propos, je retiens des inquiétudes légitimes. Elles sont d'ailleurs les nôtres et nous allons les discuter avec S.N.C.F. Vous savez qu'au cœur de ces inquiétudes, il y a évidemment l'équilibre de la zone commerciale et le fait que ce soit un plus pour le quartier et que ce ne soit pas une structure commerciale qui mette en danger les commerces de proximité, en particulier dans le 5e arrondissement - le 13e arrondissement l'est un peu moins - sur la zone qui en est très largement dépourvue. C'est aussi l'un des aspects positifs du projet. Cette inquiétude, nous la partageons, nous la relaierons et veillerons collectivement à pouvoir porter une parole cohérente et, je l'espère, conjointe.

Simplement, Madame la Maire, vous le savez, c'est un projet qui est porté à l'Etat, instruit par l'Etat, signé par l'Etat. Vous êtes, je le crois, plus proche du Gouvernement que je ne le suis. Si vous aviez des observations à formuler, vous auriez pu le faire plus tôt et les diriger au Ministre des Transports qui a la tutelle de la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur OLIVIER, quelle incohérence dans les propos que vous avez tenus. Vous avez vous-même voté favorablement en septembre 2018 la délibération de programmation, qui n'a pas changé d'une virgule si ce n'est sous l'action concertée de la mairie et du maire du 13e arrondissement, pour améliorer un certain nombre de points qui le méritaient et le méritent encore. En septembre 2018, vous votiez pour, et aujourd'hui, vous dénoncez le projet. Je suis désolé de dire : vous avez le droit d'avoir changé d'avis, mais enfin, vous êtes comptable de votre vote, comme nous sommes comptables des engagements juridiques que notre Assemblée a pris à plusieurs occasions, et ces débats viennent bien tard dans le processus.

Monsieur DURAND-RAUCHER, pareil. Je me permets de le rappeler. Lorsqu'en septembre 2018, le programme est présenté, il est voté à l'unanimité du Conseil du 13e arrondissement. Les élus Europe Ecologie Les Verts ont voté favorablement la programmation que vous dénoncez aujourd'hui. Il ne m'a pas échappé, d'ailleurs, qu'il y avait des manifestants en petit nombre. Là aussi, les participants à ces manifestations me laissent penser que c'est moins le sujet de la gare d'Austerlitz qui est en question que les échéances électorales. En Conseil de Paris, Europe Ecologie Les Verts a voté favorablement la programmation dont nous rediscutons aujourd'hui à l'occasion de vœux qui viennent bien tard.

Sur le fond, permettez-moi aussi de dire une chose. Vous avez évoqué le sujet des bureaux. Je sais que la crise Covid amène des modifications, etc. Nous en sommes évidemment préoccupés, avec les porteurs de projets. Mais vous savez que, précisément, il y a déjà un preneur sur l'intégralité des surfaces de bureaux : l'"Agence française de développement", qui va y regrouper toutes ses implantations. Ce ne sont pas des bureaux anecdotiques, mais la "Cité du développement durable" portée par l'Agence française de développement, qui, je le dis, permettra, par ailleurs, de libérer des bureaux ailleurs. Je nourris quelque espoir de transformer ces bureaux en logements.

Enfin, je sais le pouvoir d'abstraction qui peut parfois être le nôtre à oublier la réalité de ce qu'était ce site. Il en reste encore quelques traces aujourd'hui. Le chantier de démolition n'est pas abouti. C'était un endroit totalement inhospitalier. C'était un endroit qui était un îlot de chaleur absolue. Le projet, parce que vous n'en avez retenu que les irritants, permet une extension extrêmement importante des espaces verts, une désimperméabilisation des sols, de revoir de façon satisfaisante - c'est vrai, il était urgent de le faire - les circulations de voyageurs et un certain nombre de services pour le confort des personnes qui fréquentent cette gare.

Je veux bien que l'on pleure sur le lait renversé, mais notre Assemblée délibérante a pris des engagements et elle va honorer ses engagements. Si l'on a changé d'avis, on n'en est pas moins libéré des engagements que l'on avait pris il y a quelques mois. C'est le principe de la contractualisation en confiance qui noue les acteurs en matière d'urbanisme, comme, je le crois, dans bien d'autres domaines de la vie. Je sais les observations et l'on va noter toutes les observations qui ont été formulées dans le cadre des débats aujourd'hui. Nous allons voir comment les relayer, les amender, approfondir. Mais j'invite les trois groupes en cohérence à retirer leurs vœux. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Le vœu n° 85 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Oui.

Je crois qu'il y a une explication de vote de M. Jean-Noël AQUA.

Peut-être en Webex ?

M. Jean-Noël AQUA. - Bonjour.

Vous m'entendez ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Oui. Allez-y, cher collègue.

M. Jean-Noël AQUA. - Je propose de faire une explication sur les trois vœux d'un coup, histoire de ne pas prendre trois fois la parole.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Est-ce que vous pourriez couper la vidéo, Jean-Noël ?

M. Jean-Noël AQUA. - Elle est déjà coupée.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Là, on vous entend. Ne mettez pas la vidéo parce que le flux est peut-être trop lourd.

Allez-y.

M. Jean-Noël AQUA. - D'accord.

Je me permettrais de dire : je vais faire les trois explications sur les trois vœux d'un coup pour ne pas prendre à chaque fois la parole.

Nous voterons contre les trois vœux s'ils sont maintenus.

Une première remarque liminaire. La démocratie, c'est le débat, on le sait, mais les postures, les "en même temps" contradictoires ne contribuent pas à la grandeur de la politique. Que dire de l'opportunisme sur ce dossier ? D'une droite qui ne cesse de pilonner le logement social et vient nous reprocher - à nous, dans le 13e arrondissement - de ne pas en faire assez, comme cela figure dans le vœu qui vient du 5e arrondissement.

Madame BERTHOUT, vous êtes une adversaire politique qui travaille ses dossiers et je vous respecte pour cela. Mais comment comprendre que le 5e arrondissement, avec ses moins de 10 % de logements sociaux, vienne faire la leçon au 13e arrondissement, avec ses plus de 40 % de production de logements sociaux ?

Que dire du vœu de M. OLIVIER, qui ne cesse, en arrondissement, de trouver tous les arguments possibles et imaginables pour voter contre les projets de logements sociaux et qui vient aujourd'hui se cacher derrière des considérations environnementales, considérations environnementales sur lesquelles la droite ne cesse de revenir quand elle est au pouvoir ? Oser, c'est bien. Etre crédible, c'est mieux.

Je le dis et le répète : le plan Austerlitz est vertueux. C'est, tout d'abord, une amélioration de l'intermodalité entre le R.E.R. C, le bus et le vélo, avec de nouvelles liaisons. Elles contribuent à l'usage accru des transports en commun, et donc, de la transition écologique. Il est vrai que cela bénéficiera en premier lieu aux banlieusards, qui ne votent pas sur Paris, mais le projet est vertueux écologiquement. Le projet pourra participer aux nouvelles arrivées

de T.G.V., au développement des trains de nuit. Là encore, un projet vertueux écologiquement. Austerlitz doit avoir des trains de nuit.

Le projet prévoit aussi 140 logements sociaux familiaux d'Elogie-SIEMP et contribuera à l'œuvre déjà importante de logements sociaux sur le 13^e arrondissement. Il prévoit - Jérôme COUMET l'a redit - des bureaux destinés en totalité à l'A.F.D., l'Agence française du développement, une institution publique qui met en œuvre la politique de développement de la France pour combattre la pauvreté et lutter pour le développement durable. Présente en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, elle finance et accompagne des projets qui accompagnent les conditions de vie des populations, soutient la croissance économique et protège la planète.

Enfin, le projet prévoit le doublement du square Marie-Curie. Un square en pleine terre qui passera de 15.000 à 30.000 mètres carrés. Bref, le projet est équilibré et vertueux, tant écologiquement que socialement. Il a été conçu après de multiples concertations dans le 13^e arrondissement, mais aussi dans le 5^e arrondissement. Il est lancé. Il est vertueux, je le répète. Nous le soutenons donc dans l'intérêt des populations.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 85 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

C'est bon, Madame DATI, vous avez pu voter ?

Ah, bon. Donc si vous avez voté, tout le monde a voté.

Je ne suis pas agressif du tout, je vous demandais si vous aviez voté. Je m'inquiétais quand même.

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 158).

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 86 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

J'attendais que la maire du 7^e arrondissement ait fini de voter.

C'est fait.

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 159).

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 87 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

On va attendre, chère Danielle, on va trouver une solution.

Tu ne peux pas voter ?

Est-ce que quelqu'un peut aller voir ?

C'est bon, là ?

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 160).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aménagement du site Tour Eiffel.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement du site Trocadéro - Tour Eiffel.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 88 et 89 relatifs à l'aménagement du site Tour Eiffel.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, du groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Bonjour. Est-ce que vous m'entendez ?

Je commence, dans le doute.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, le Conseil de Paris a approuvé le lancement d'une vaste opération d'aménagement sur le site de la Tour Eiffel, projet conçu dans la perspective des Jeux olympiques de 2024. En particulier, son étude d'impact a été soumise à l'autorité environnementale, qui s'est prononcée le 10 mars dernier. Son avis est assez inquiétant. Tout d'abord, il souligne le caractère incomplet du dossier, dans la mesure où l'étude d'impact qui devait porter sur toutes les phases du projet - avant, pendant et post-Jeux olympiques - ne porte que sur la première phase. Puis, l'autorité environnementale relève également que le projet semble accorder systématiquement la préférence, pour les variantes de ce référent, à l'esthétique du site, plus souvent au détriment des variantes les plus végétales. Elle recommande ainsi d'accroître la place du végétal dans le projet et préconise le choix d'options plus adaptées au changement climatique, ce qui est assez sévère.

C'est la raison pour laquelle notre vœu demande de tenir compte de cet avis, et donc, que le dossier soit complété de manière à présenter les impacts du projet pendant et après les Jeux olympiques. Il demande aussi que des précisions et des garanties soient apportées aux habitants concernant la limitation des activités événementielles. Que soient indiqués, comme le recommande l'autorité environnementale, les différents types de consommation d'énergie du site dans l'état initial et que soient évaluées les émissions de gaz à effet de serre correspondantes, en y intégrant le volet touristique et le transport aérien associé. Ce vœu demande également que les variantes du projet qui accordent une place plus importante au végétal et à la nature, soient réexaminées et privilégiées. Que soit produit un recensement des arbres du site du projet, en particulier des 27 arbres destinés à être abattus. Enfin, que le projet intègre une traversée directe nord/sud pour les cyclistes et autres mobilités actives.

Voilà ce que demande le vœu.

Je vous remercie de bien vouloir l'adopter.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole à la maire du 7^e arrondissement, chère Rachida DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au quatrième trimestre de l'année 2021, commenceront les travaux d'aménagement du site Tour Eiffel Trocadéro. Malgré nos propositions de maires d'arrondissement - Philippe GOJJON, Francis SZPINER et nous-mêmes - et l'expertise de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, la Mairie de Paris s'obstine à défendre une copie de concours sans jamais intégrer les demandes des élus.

La gestion des flux s'annonce catastrophique, car non planifiée. Sur un site aussi central, il faut pouvoir articuler aménagement touristique et fluidité des déplacements. Or, à ce jour, la Mairie de Paris ne propose aucun itinéraire de report sur les avenues adjacentes, tout en fermant les axes centraux. Résultat : congestion permanente des rues attenantes, plus de pollution, plus de nuisances sonores et une circulation chaotique aux heures de pointe. Aucune réflexion non plus sur l'usage des sites qui accueillent des événements de grande ampleur autorisés et promus par la Ville de Paris. Ces événements accélèrent l'appauvrissement de la biodiversité des jardins alentour, déjà constaté par la DEVE dans son plan de guide du Champ-de-Mars. Usant pour les sols, éreintant pour les riverains, il est indispensable que l'événementiel soit réellement rationalisé et concerté avec nos mairies respectives.

Surfréquenté, surexploité, le site Tour Eiffel Trocadéro devient aussi le point de rendez-vous de la délinquance de toutes natures : des mafias, des ventes à la sauvette, à la traite des êtres humains. Cette situation ne peut perdurer. Le plan d'aménagement du site devra prévoir la présence visible et permanente de forces de l'ordre. On attend toujours la police municipale armée.

Pour faire évoluer ce site, il faudra intégrer les observations des maires d'arrondissement, qui, chaque année, doivent gérer les situations nées de vos insuffisances, qui conduisent à cette exaspération des Parisiens, tel qu'encore récemment #SaccageParis.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole au premier adjoint, M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup pour ces deux interventions pour présenter les deux vœux sur l'aménagement du site Trocadéro. A chaque Conseil de Paris, nous refaisons les mêmes débats sur le sujet des vœux concernant le Trocadéro.

Peut-être sur le premier. Madame la Présidente, j'entends un certain nombre de vos observations. Elles sont réelles. Il y a encore du travail, vous le savez, et nous le menons en commun. En l'occurrence, je l'espère.

Sur les aspects de circulation et événementiel, j'avais déjà eu l'occasion de préciser longuement ce sujet lors de l'une de nos précédentes séances. Nous devons, comme je l'ai déjà dit, continuer à travailler. Nous avons déjà présenté beaucoup de choses sur ces sujets.

Deuxièmement, je vous précise que l'étude de sécurité publique prévoit bien un passage fluide des véhicules de secours. C'est déjà un point documenté concernant le réaménagement de ce site, tant sur le pont d'Iéna que sur la traversée du Champ-de-Mars, via la place Jacques-Rueff. Cette même étude de sécurité publique, qui a été quand même d'une ampleur exceptionnelle - le site le méritait - a été réalisée sur l'ensemble du site. La Préfecture de police, dont l'avis en la matière est compétent, opportun et nécessaire, a émis - peut-être n'en aviez-vous pas connaissance - un avis favorable sur l'ensemble de ces points. Au titre de ces observations, je vous proposerai de retirer votre vœu.

Concernant le vœu présenté par Mme NIAKATÉ, là aussi, plusieurs sujets très intéressants qui ont été mentionnés. Je rappelle que le projet porté par l'agence "Gustafson Porter + Bowman" et conduit par l'architecte-paysagiste Kathryn GUSTAFSON, vise à offrir davantage d'espace aux piétons pour les circulations douces et aux transports en commun. Il prévoit de développer la place de la nature en créant des espaces de respiration qui sont en adéquation avec l'accord de Paris sur le climat, et de mettre en valeur la perspective Trocadéro/Tour Eiffel/Ecole Militaire en faisant évoluer l'identité minérale du site vers davantage de végétal. Nous avons défendu point à point ces aspects du projet auprès des autorités compétentes.

Sur la question de méthode et de calendrier de projet, quelques observations sur ce point. Le vœu reprend une grande partie de l'avis de l'autorité environnementale reçu en mars par la Ville de Paris. Il est évident que nous apporterons des réponses à ces questions dans le cadre du mémoire en réponse qui sera rendu dans les prochaines semaines. De nombreux sujets abordés sont déjà traités et seront précisés : l'impact, complété avec les éléments du COJO et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques sur le site ; le plan de gestion du site ; le tourisme plus responsable ; les coûts carbone des "process" et matériaux.

En revanche, je souhaite réaffirmer certains points. Le défi que pose ce projet et auquel la Ville s'attache à répondre avec rigueur, est de concilier les enjeux patrimoniaux, tels qu'un site comme celui-ci l'impose, avec les enjeux environnementaux. Deuxièmement, le "Projet OnE" souhaite apaiser le site, limiter les circulations de voitures et de cars dans cet espace à rendre aux Parisiens et aux touristes. Pour cela, ce sont plus de 35.000 mètres carrés de voirie qui seront apaisés, dédiés aux piétons, aux modes doux, aux transports. Il a été accompagné par la mise en place d'un plan de circulation qui a été présenté en réunion publique, dont la qualité a d'ailleurs été soulignée par l'autorité environnementale. Mais le périmètre ne peut être modifié, notamment sur l'intégration d'un nouvel accès Seine et la promenade d'Australie. En revanche, le projet prévoit bien, sur ces deux aspects, de découvrir et de faciliter l'accès à ces cheminements.

En espérant vous avoir convaincus, je vous propose de retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Emmanuel.

Le vœu n° 88 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est maintenu.

Il y a une explication de vote de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, du groupe Changer Paris.

En Webex.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Vous m'entendez ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Très bien.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu n° 88, dont nous partageons l'esprit et pour lequel nous voterons, me permet de préciser plusieurs points.

Sur le 15e arrondissement, d'abord, nous demandons l'intégration et la valorisation de la promenade d'Australie. Ce cheminement, qui offre une superperspective sur la Tour Eiffel, permettrait de mieux accueillir les visiteurs arrivant via Bir-Hakeim, évitant ainsi la concentration de flux sur l'axe Branly et la traversée de quatre voies successives.

Ensuite, nous réitérons notre souhait d'implanter un espace animation jeunesse sur le site Emile-Anthoine. Or, à ce jour, les perspectives se résument au recasage des locaux techniques de la DEVE, de la DPE et des vestiaires de la SETE.

Autre point : comme le souligne l'autorité environnementale, le périmètre de l'étude de circulation est trop restreint. Il est clair qu'au vu des fermetures annoncées, le projet que vous nous présentez se traduira par la création d'embouteillages, et donc, de plus de pollution sur les axes densément peuplés, comme le secteur Dupleix Motte-Picquet et les abords des ponts de Bir-Hakeim et Grenelle.

Je rappelle également les préoccupations du conseil de quartier Dupleix, qui s'inquiète des détournements des lignes de bus et dénonce les privatisations de pans entiers du Champ-de-Mars pour de l'événementiel.

Sur un plan plus général, en tant que membre de la commission des sites, je dois dire que je ne suis pas convaincue par la surélévation des pelouses du Champ-de-Mars et leur entourage par une bordure minérale de 30 centimètres de surépaisseur. Aménagements qui ont d'ailleurs donné lieu à des prescriptions très fermes des services de l'Etat lors de la commission des sites du 24 mars. Quant au mobilier urbain, je reste, en l'état, perplexe devant le traitement cubiste des kiosques proposés, qui interroge sur la nouvelle esthétique parisienne.

Monsieur le Maire, si nous partageons la nécessité de repenser les 54 hectares du grand site Tour Eiffel, nous n'accepterons pas que le projet se fasse au détriment de la qualité de vie de nos habitants et du patrimoine historique parisien. Ce site ne doit pas devenir un axe muséographique hors sol.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 88, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Maintenant, j'attends Danielle SIMONNET. Qui n'est pas là pour l'instant.

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 161).

Je mets aux voix le vœu n°...

Ah, non, pardon.

Une explication de vote de M. Florian SITBON sur le vœu n° 89 du groupe Changer Paris.

Florian est ici ou en Webex ?

C'est bon.

M. Florian SITBON. - Vous m'entendez ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Très bien.

M. Florian SITBON. - C'était, en fait, une explication de vote sur les deux vœux. Je veux rappeler quelques points, même si Emmanuel GRÉGOIRE, notre premier adjoint, a été très clair.

Rappeler quand même que c'est un projet absolument formidable qui va permettre la végétalisation de 17.000 mètres carrés, soit une augmentation de 40 % des surfaces végétalisées, allant du Trocadéro au quai Branly en passant par le pont d'Iéna - on a eu l'occasion de le dire à maintes reprises - qu'il va prévoir la plantation de 143 arbres supplémentaires, qu'il permettra d'apaiser le site avec plus de 35.000 mètres carrés de voirie apaisée, et qu'un plan de circulation a bien évidemment déjà été mis en place. C'est un espace qui sera rendu aux habitantes et aux habitants, un espace attractif pour eux.

Evidemment, tout projet peut être amélioré, mais je suis un peu étonné qu'en voulant toujours en demander plus, le vœu du groupe Ecologiste de Paris finisse, en faisant jeu avec la droite finalement, par fragiliser sa compréhension. Le vœu du groupe Ecologiste de Paris est de mauvaise foi sur certains points. D'abord, quand il dit qu'il considère que le projet a été conçu dans la seule perspective des Jeux olympiques de 2024, ce qui est absolument faux. Ensuite, lorsqu'il feint d'ignorer les contraintes imposées par l'Etat - cela a été dit par Emmanuel - en matière de patrimoine. On a le meilleur compromis possible, même si des évolutions pourront encore avoir lieu.

Enfin, surprise pour moi quand il demande si une étude a été faite quant à la réduction du trafic automobile. Elle a évidemment été mise en place.

Quant au vœu du groupe Changer Paris, nous voterons naturellement contre, car nous voulons faire de ce site un site ouvert à toutes et à tous, aux visiteurs, aux riverains, mais aussi à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Nous voulons faire de Paris une ville qui respire, une ville ouverte au sens propre comme au figuré, Madame DATI, quand vous voulez malheureusement, en refusant ce projet ou en demandant de grillager le Champ-de-Mars, comme le mois dernier, en faire une ville clôturée.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 89 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Est-ce que la Présidente DATI a voté ?

Vous voyez, cette fois-ci, jamais deux sans trois, cela ne marche pas.

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 89 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de logements sociaux et d'équipements publics au sein des biens de la Ville.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 90 relatif à la création de logements sociaux et d'équipements publics au sein des biens de la Ville.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu que je vous présente a pour but d'optimiser le foncier et les propriétés de la Ville, en particulier dans les arrondissements déficitaires, afin de respecter les engagements de mandature en matière de logements sociaux et d'équipements publics.

Je comprends que, face à la situation économique qui est difficile, la Maire a annoncé un milliard d'euros de pertes. Nous savons qu'aujourd'hui, les recettes sont compliquées. Je comprends que la Maire de Paris ambitionne de céder certains biens, qui n'ont peut-être pas d'utilité. Nous avons voté récemment une délibération de cession de la chartreuse de Notre-Dame du Glandier en Corrèze. Cela dit, nous avons des biens dans Paris. Ces biens pourraient très bien être utilisés pour faire des équipements publics, des logements sociaux, des crèches.

Le vœu que je demande, c'est qu'avant toute cession, une étude de faisabilité permette de vérifier si la surface peut être convertie en logements sociaux ou en équipements publics, afin de permettre de respecter la loi S.R.U. qui fixe à 25 % de logements sociaux.

J'informe, au passage, que la Ville possède une société d'économie mixte qui s'appelle "PariSeine". J'ai l'honneur de présider cette société d'économie mixte qui a pour objet de faire de la promotion immobilière et a prouvé dans le passé, notamment à travers des projets mis en concurrence avec le privé, comme "Réinventer Paris", que nous pouvons très bien transformer de l'immobilier et du foncier de la Ville en créant du logement social, des équipements publics, mais aussi en faisant de la plus-value et en reversant des dividendes à la Ville - c'est le but de cette S.E.M. - en faisant des équipements privés. Je voudrais les citer : la Z.A.C. "Beaujon", que nous allons inaugurer prochainement dans le 9e arrondissement, le "Projet Oasis", qui est en cours dans les 14e et 15e arrondissements dans le "Jardin Atlantique", ancien "Musée Jean-Moulin", ou encore le "Projet Paris Puces Clignancourt" dans le 18e arrondissement.

Avant toute cession, ce que demande ce vœu, c'est simplement qu'il y ait une analyse pour nous permettre de voir si nous ne pouvons pas mettre ces biens en concurrence au lieu de les céder à la Ville.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est au premier adjoint, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, j'émettrai un avis favorable sur votre vœu pour la simple raison que nous le faisons déjà. J'ai déjà eu l'occasion de le dire. Préalablement à toute cession, la Ville fait une instruction technique suivant chaque prise de décision d'arbitrage collégiale, notamment dans le cadre du groupe de pilotage du groupe foncier, avec mes collègues Ian BROSSAT, Antoine GUILLOU et Paul SIMONDON. Possibilité d'implantation de service administratif : nous regardons si c'est utile, notamment pour diminuer le compte locatif. Implantation de logements, que ce soit à vocation sociale ou des logements libres. Occupation associative. Dans les cas où il n'est pas préalablement répondu favorablement, nous envisageons et mettons à l'arbitrage les hypothèses soit de mise en bail, soit de cession.

C'est l'occasion pour moi de rappeler - je l'ai déjà fait - que le patrimoine foncier de la Ville de Paris est en croissance, parce que les cessions que nous faisons, c'est pour financer de nouveaux investissements qui sont utiles aux Parisiens.

J'émettrai un avis favorable sur ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Une explication de vote de Mme Léa VASA, du groupe Ecologiste de Paris.

En Webex, je pense ?

Mme Léa VASA. - Excusez-moi, j'avais un problème de micro.

J'ai proposé de me désinscrire. Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - On vous écoute. Si vous pouvez parler un tout petit peu plus fort, par contre.

Madame Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Excusez-moi, est-ce que vous m'entendez ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Oui. C'est bon, là. On vous entend.

Mme Léa VASA. - Tout cela pour dire que nous soutiendrons ce vœu et que je souhaitais me désinscrire de cette intervention. Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 90 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

C'est bon, Madame la Présidente DATI ? Madame SIMONNET ?

C'est bon pour tout le monde ?

C'est bon ? Plus personne ne demande à voter ?

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 162).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la parcelle du garage Nation dans le quartier Picpus/Nation (12e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 91 relatif à la parcelle du garage Nation dans le quartier Picpus/Nation, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Je pense en Webex ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pendant toute la campagne municipale, les promesses des candidats écologistes et de Paris en commun ont fusé de toutes parts, promettant de dédensifier fortement le projet de garage Nation/Picpus. Par la période de concertation avec les riverains, la Ville de Paris et la mairie du 12e arrondissement n'ont cessé de pratiquer le double langage.

Cher Emmanuel GRÉGOIRE, je vais citer vos engagements de l'entre-deux-tours des élections municipales, qui disaient : "Nous nous engageons fortement à ce que le projet immobilier soit conçu comme un écoquartier avec une dédensification significative du projet, en revoyant à la baisse le nombre et la hauteur des bâtiments afin de permettre notamment aux habitants de bénéficier d'un espace vert public encore plus généreux".

Je crois aussi qu'en politique, il faut avoir de la cohérence et, en effet, assumer. Sans cruauté, je vais vous montrer la réalité. Elle est là, la réalité. La surface du plancher demeure inchangée à 28.000 mètres carrés. Le nombre de bâtiments reste identique à neuf, contrairement à vos engagements. Les étages ont été revus à la marge. Je ne suis pas sûre que l'on puisse qualifier ceci d'une avancée significative. De même, la végétalisation n'est pas à la hauteur des promesses des élus de la majorité ni des attentes des habitants.

Pour cesser le double langage de la Ville et respecter vos engagements, voilà ce qu'il faudrait faire pour une vraie dédensification du projet et plus d'espaces verts. Je vous le dis : il n'y a pas 36.000 solutions. La Ville doit d'abord agir et prendre sa part dans la réalisation d'un jardin public plus grand. D'ailleurs, nous venons d'en discuter avec le site de la Tour Eiffel, vous pouvez mettre les moyens quand vous le souhaitez. Alors pourquoi, justement, ne pas agir dans le quartier Nation/Picpus, qui va accueillir, je le rappelle, juste en face du projet de la parcelle dont nous parlons, la Sorbonne Nouvelle, avec ses 17.000 étudiants, ses 700 enseignants-chercheurs, ses 960 chargés de cours ou encore ses 620 personnels administratifs ?

Ensuite, vous ne pouvez pas, d'un côté, exiger du promoteur qu'il dédensifie fortement son projet et lui imposer, de l'autre, une réserve dite des "60/60" comme le prévoit le P.L.U. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous vous demandons de modifier le P.L.U. Ne vous cachez pas derrière le fait que cela n'est pas possible, car la Ville de Paris fait voter régulièrement en Conseil de Paris des dérogations au P.L.U. afin de réaliser des projets d'urbanisme. Voilà, en effet, un vœu qui peut vous aider à sortir définitivement de vos ambiguïtés.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Je vous remercie.

Vous avez dépassé : 2 minutes 20.

On peut donc donner la parole à la maire du 12e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Nous avons déjà largement répondu.

Depuis que nous avons obtenu du promoteur le retrait de son premier permis, nous n'avons cessé de travailler pour rendre ce projet plus conforme aux enjeux dont notre ville a besoin. Enjeux environnementaux, pour que cette parcelle, qui accueille un garage automobile et constitue un véritable îlot de chaleur, puisse notamment compter un grand jardin ouvert sur le quartier qui n'était initialement pas prévu. Enjeux démocratiques, pour que les riverains et

riveraines puissent être associés au mieux à ces discussions. Enjeux sociaux pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent continuer à se loger décemment dans la capitale.

Ainsi, nous avons déjà pu organiser une première réunion publique, suivie de cinq ateliers tripartites. Ces discussions sont en cours, le nouveau permis de construire pas encore déposé. Nous resterons particulièrement vigilants jusqu'au bout de ces échanges. Comptez sur moi pour que ce projet permette un cadre de vie vivable. La formulation même de votre vœu dit finalement tout de son réel objet : l'instrumentalisation des inquiétudes des riverains et riveraines au prix d'une profonde méconnaissance de ce qui constitue la mission d'une collectivité et de notre vocation d'élu.

Vous nous dites, en effet, qu'il faudra que la Ville offre un dédommagement au promoteur concerné et qu'il faudrait déroger au P.L.U. pour réduire la part de logements sociaux prévus. Vous prétendez donc que nous lésons ce projet en cherchant à l'améliorer. Vous ne vous contentez pas d'acter qu'un promoteur privé ait à assurer son modèle économique, mais vous considérez que nous devrions l'aider à optimiser ce dernier.

Par ailleurs, vous niez le fait que ce quartier accuse un net déficit en matière d'habitat abordable, notamment pour les étudiants qui vont arriver, en proposant quelque chose que vous savez, en outre, légalement impossible. Étrange conception de la politique qui voudrait que nous mettions fin aux efforts collectifs pour mettre en compte l'intérêt général au profit de quelques intérêts particuliers.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est au premier adjoint, M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre à ces deux interventions.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - C'est bon. L'administrateur ne m'avait pas autorisé à remettre mon son. C'est fait.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère, chère Valérie MONTANDON.

Merci, Madame la Maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Evidemment, ma réponse sera dans les pas de l'intervention de la maire du 12e arrondissement. C'est un sujet "très 12e arrondissement". J'en pardonne, d'ailleurs, les autres groupes de notre Assemblée. C'est un sujet important et symbolique de la méthode de travail de l'Exécutif. En particulier dans le 12e arrondissement, nous avons veillé, avec Mme la maire du 12e arrondissement, à respecter les engagements que vous avez fort opportunément rappelés, chère Valérie MONTANDON, d'évolution de ce projet. Je me suis bien gardé, pendant la campagne, de faire des promesses irréalisables. Confort que ne se sont pas autorisé d'autres candidats.

Nous avons, main dans la main avec Emmanuelle PIERRE-MARIE, discuté avec le promoteur pour faire évoluer ce projet. Le plan-masse que vous présentiez n'est pas l'aboutissement de nos discussions, puisqu'elles sont en cours. Mais, oui, il y aura un écoquartier. Oui, il y aura de la dédensification, non seulement par rapport au P.C. initial, mais par rapport même - je le rappelle - à la volumétrie théorique qu'autorisait le P.L.U. à ce promoteur. Il y aura une baisse des hauteurs ainsi que du nombre d'implantations, avec une révision des implantations qui est en cours de finalisation.

Permettez-moi aussi de souligner l'incongruité de la proposition que vous avez formulée, comme l'a fait Emmanuelle PIERRE-MARIE. Vous nous demandez, par ce vœu, d'injecter de l'argent public pour rémunérer un promoteur au titre d'un objectif de dédensification autorisée par le P.L.U. C'est quand même incroyablement baroque. Imaginez mon inconfort s'il me venait à l'idée de proposer de donner de l'argent à un promoteur pour qu'il construise moins pour s'enrichir plus. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne, et fort heureusement pour les finances publiques.

Nous allons donc bientôt finaliser les discussions avec ce porteur de projet. Je suis convaincu que ce sera en conviction avec les habitants du 12e arrondissement en général, parce qu'évidemment, c'est un projet qui a un rayonnement plus large, et évidemment, en conviction avec les futurs habitants de ce quartier. Je sais que l'on ne peut jamais faire plaisir à tout le monde - c'est malheureusement un impératif de la décision publique - mais nous avons veillé à mettre en œuvre les engagements que nous avons pris. J'en remercie très chaleureusement Emmanuelle PIERRE-MARIE.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 91 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Tout le monde a voté ?

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 91 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux enquêtes en ligne sur la nouvelle esthétique parisienne.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 92 relatif aux enquêtes en ligne sur la nouvelle esthétique parisienne.

La parole est à M. Franck MARGAIN, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Franck MARGAIN, vous nous entendez ?

M. Franck MARGAIN. - Oui.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Est-ce que l'on peut débloquent le micro de M. MARGAIN ?

Franck, vous avez débloquent le vôtre ?

M. Franck MARGAIN. - Voilà.

Merci, Monsieur ROMERO-MICHEL, président de séance.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, je souhaiterais, dans ce vœu, dépassionner un peu le débat sur le sujet de l'esthétique du mobilier des équipements urbains de Paris, qui ne devrait pas être de gauche ou de droite, mais plutôt pratique, plutôt de bon goût, inscrit dans son époque et respectueux de son histoire.

Vous avez lancé une consultation et c'est une excellente manière de répondre à ce "challenge" regardé par tous les Parisiens. Je voudrais vous interpeller sur cette consultation si peu étoffée en offres et en opportunités. Nous souhaiterions que vous puissiez intégrer, associer la consultation lancée par deux citoyens de Paris, qui s'intitule : "Vrai manifeste des riverains, voyageurs et amoureux de Paris".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Ah ! Il a été coupé en pleine...

Franck, on ne vous entend plus. Franck, on vous a perdu. Peut-être essayez de couper la vidéo.

Il y a un petit souci de régie. On rétablit cela. Excusez-nous, quelques secondes.

Cher collègue, il y a eu un petit problème technique.

Franck, vous pouvez recommencer puisque nous n'avons malheureusement pas entendu votre intervention. Il y avait un problème technique qui venait d'ici. Vous pouvez - vous voyez, vous avez plus de temps - reprendre votre intervention. J'en suis désolé.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur ROMERO ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Oui.

M. Franck MARGAIN. - Pouvez-vous me dire à partir de quand vous ne m'avez pas entendu ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Un peu moins d'une minute.

M. Franck MARGAIN. - Donc, je dirais, comme vous le savez, à ce moment-là, sur la gestion de la végétalisation et des pieds d'arbres, c'est le grand échec de la politique de votre équipe. Vous postez, sur les réseaux sociaux : "Un pied d'arbre agréablement fleuri" pour 100 que vous occulter. Soit ils sont abandonnés, soit transformés en poubelles ouvertes, soit ce sont des nids de rongeurs ou des urinoirs, soit le tout cumulé. Pourquoi ne pas intégrer, comme le propose cette consultation bis, un équilibre entre le mobilier équipements traditionnels - fontaines, bancs, réverbères, poubelles, décorations - et des gestes contemporains innovants ? Pourquoi une consultation qui divise, qui altère, qui meurtrit les Parisiens ? La consultation de ces deux citoyens a reçu cinq fois plus de réponses en un mois que la vôtre. En toute honnêteté, ne pensez-vous pas que vous pourriez les auditionner, les inviter, les associer, bref, les considérer ? Et par ce biais, considérer l'avis de nombreux Parisiens ?

L'esthétique que vous proposez est orientée. Elle ne fait pas de place à l'équilibre entre innovation et tradition. Elle ne répond pas à l'aspiration des Parisiens plus nombreux que ceux que vous consultez.

Monsieur GRÉGOIRE, Madame la Maire, les Parisiens sont fatigués de vos bancs inconfortables, des pieds d'arbres abandonnés, des urinoirs qui débordent, des bacs à fleurs séchées et abîmées, de la minéralisation des places comme la République. S'il vous plaît, s'il vous plaît, écoutez-les. Ne soyez pas dans l'outrance dans vos "posts", comme l'a été M. NAJDOVSKI sur son vélo avenue Ledru-Rollin, qui se félicitait d'un pied d'arbre fleuri, et que Mme MONTANDON a très gentiment soulevé avec une avenue Ledru-Rollin entièrement saccagée, où la chaussée, les trottoirs et les pieds d'arbres sont abandonnés.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Deux explications de vote...

Désolé. La réponse, évidemment, du premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai eu la chance d'entendre deux fois l'intervention de notre cher collègue Franck MARGAIN. J'en ai, je crois, saisi la substantifique moelle, et je vais pouvoir vous donner quelques éléments de réponses.

Je vous proposerai de retirer votre vœu parce que beaucoup des choses que vous suggérez dedans, je les ai déjà engagées. D'abord, les consultations. C'est toujours difficile pour les concepteurs de le faire, entre l'exhaustivité, la simplicité d'accès, etc. Nous avons donc fait une consultation. C'est l'un des outils parmi d'autres dans le cadre de notre réflexion pour la finalisation du manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne. Il y a quand même beaucoup de participations sur cette consultation, qui ne se limitent pas, d'ailleurs, au questionnaire - et j'y reviens - qui a été notamment critiqué et a suscité la création d'un autre questionnaire, mais il y a beaucoup d'autres dispositifs de concertation en présentiel altérés malheureusement compte tenu de la situation sanitaire, mais beaucoup de dispositifs en ligne et de réunions qui sont organisées à cet effet.

J'ai d'autant plus de respect pour les porteurs de ce questionnaire que je les ai déjà très longuement reçus. Presque deux heures, à distance. Ils m'ont présenté, de façon très exhaustive, leur questionnaire. Je dois dire que cela s'est fait dans un climat extrêmement cordial, intéressant, constructif, parfois avec des différences d'analyse, parfois avec des convergences réelles. Je leur ai d'ores et déjà proposé de venir présenter eux-mêmes ce travail dans le cadre de la conférence de presse de rendu, où nous parlerons des travaux qui auront été conduits à l'occasion du manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne. Je le crois, c'est un sujet important qui appelle de la sérénité, du sérieux. Votre intervention l'était, d'ailleurs, je le trouve. Même si elle était critique, je l'ai noté en ce sens.

Nous prenons tout cela avec beaucoup de sérieux et de respect pour les Parisiens qui l'ont stipulé. Elle a eu beaucoup de participants, c'est exact. Il m'arrive de retenir que les oppositions se mobilisent parfois plus que les soutiens. C'est une règle d'or en politique que nous connaissons tous.

Je vous proposerai donc de retirer votre vœu, sachant que je l'ai déjà exaucé.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Pour expliquer ce qui s'est passé tout à l'heure, en fait, nos collègues qui étaient en Webex entendaient les propos de M. MARGAIN, donc ils ont eu droit deux fois à ses propos.

Vous voyez, Monsieur MARGAIN, vous avez eu deux fois plus de temps. Par contre, évidemment, ici, nous n'entendons pas.

D'abord, est-ce que vous maintenez votre vœu, ce que je suppose ?

Madame la Présidente DATI, vous maintenez votre vœu ? Oui.

Explication de vote de Mme Catherine IBLED.

Webex aussi ?

Mme Catherine IBLED. - Non, je suis là.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord.

Mme Catherine IBLED. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Juliette Gréco, à qui nous avons rendu hommage ici, disait : "Paris, c'est ma ville. Je suis à chaque fois éblouie par ses lumières, son architecture, ses ponts, ses jardins. L'une des plus belles villes du monde, je pense, et j'en ai vu beaucoup."

"Paris, ma ville, la plus belle ville du monde", je pense que nous sommes nombreux ici à penser cela. Dans le cadre de la démocratie participative, la Mairie de Paris a lancé une consultation en ligne sur la nouvelle esthétique parisienne. Un vaste sujet qui fait rêver, tant notre ville incarne la beauté, l'histoire, la mémoire et la culture. Ce questionnaire, s'il a le mérite d'être ouvert à tous, ne permettait pas de laisser les Parisiens s'exprimer suffisamment librement. C'est pourquoi deux jeunes amoureux de Paris, avec qui j'ai eu la chance de pouvoir échanger, dont la démarche était tout à fait apolitique et qui ne veulent surtout pas être instrumentalisés, ont lancé un contre-questionnaire qui a rencontré un immense succès.

Leurs souhaits : donner vraiment la parole aux Parisiens, faire vivre la démocratie participative et faire émerger les idées de ceux qui aiment Paris. Leurs craintes ? Que Paris se fane, que son éclat s'altère, que ses perspectives disparaissent et que notre ville s'abîme. Ce questionnaire a révélé que leurs craintes étaient partagées par de nombreux Parisiens, meurtris par la gestion actuelle de la ville. Sont ressorties plusieurs thématiques, comme l'augmentation de la saleté et des incivilités, et l'engorgement de l'espace public. D'autres sujets sont également ressortis, comme l'incohérence parfois des choix urbanistiques, l'enlaidissement des places, la destruction des perspectives parisiennes dans certains grands projets urbains, comme la gare d'Austerlitz, dont nous venons de parler très récemment, le grand site Tour Eiffel, dont nous avons également parlé tout à l'heure, ou les Champs-Élysées.

Avec notre groupe, nous voterons favorablement ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 92, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Tout le monde a voté ?

Danielle, c'est bon ?

Le scrutin est clos.

Le vœu n° 92 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles (5e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 93 relatif à l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles, dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris est un fleuron de l'université depuis 1882. Elle forme des ingénieurs de très grande qualité, capables d'apporter des réponses aux enjeux de demain. Installée dans le 5e arrondissement, rue Vauquelin, la prestigieuse école riche de six prix Nobel, dont Pierre et Marie Curie et Pierre-Gilles de Gennes, est un établissement dépendant de la Ville de Paris. Après les travaux menés en 2000 sous la direction de Pierre-Gilles de Gennes, l'école a de nouveau besoin de se moderniser et de s'agrandir. Un programme de construction d'un bâtiment cœur et de reconstruction du bâtiment couronne est engagé. Les laboratoires doivent être modernisés. Les élèves et les chercheurs ont besoin de plus de place.

Mais le chantier est mal parti. Un surcoût budgétaire de 40 millions d'euros s'ajoute à un retard de 2 ans, alors que la première pierre n'est pas sortie de terre. De plus, le projet prive l'école de son jardin. Une cinquantaine d'arbres ont été coupés, et un patrimoine architectural et décoratif important pourrait être détruit, témoin du glorieux passé scientifique de l'école. Ce surcoût représente plus de 22 % du budget. Une somme colossale. La Ville de Paris cherche par tous les moyens à combler ce déficit. Elle prévoit de valoriser une partie du site et de récupérer les bâtiments les plus anciens, soit un total d'environ 7.000 mètres carrés. Mais pour quelle destination ? Construire pour céder une partie ? Etait-ce, là, le projet de la Ville ? Sacrifier un amphithéâtre, des espaces de travail pour les étudiants ?

L'avenir de l'E.S.P.C.I. se joue en ce moment : celui d'un enseignement créatif et dynamique, celui d'une école unique dans le cœur historique de l'Université de Paris, celui d'une excellence scientifique reconnue dans le monde entier.

C'est pourquoi nous demandons, avec le groupe Changer Paris, que le rapport d'audit attendu fin avril soit rendu public et fasse toute la lumière sur le dérapage financier. Nous demandons également que la Ville de Paris garantisse que le nouveau campus sera exclusivement réservé à l'école, à l'enseignement scientifique et à la recherche.

Je vous remercie.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Madame la Conseillère, Madame BIRABEN, pour votre intervention sur un sujet très important qui concerne l'E.S.P.C.I. et l'attachement très fort que la Ville a pour cette école. En témoigne l'investissement colossal que la Ville a engagé pour la rénovation de cette école.

Permettez-moi d'avoir des propos plus nuancés que les vôtres dans votre vœu sur ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'école avec une supervision de la Ville. Le dépassement est apparu dès début 2020, au moment des réponses à l'appel d'offres des travaux des entreprises. Une conjonction de facteurs qui restent à documenter, notamment à travers le rapport, aussi aux estimations initiales. Nous avons, suite à l'ouverture des plis de réponses à l'appel d'offres, demandé à l'architecte de revoir la phase 2 du projet, afin de rester dans l'épure

budgétaire initiale. Il y a une absence de capacité de réduction programmatique possible sur ce que l'on appelle "la phase 1". Pour ne pas faire prendre un retard opérationnel au chantier, la phase 1 a été engagée.

Bien évidemment, et contrairement à ce que vous avez mentionné, il n'est pas question d'altérer le rayonnement international de l'école. Les ambitions de la phase 2, précisément, que ce soit pour la recherche, pour l'enseignement, pour la vie étudiante, ne sont pas dégradées, mais adaptées à de nouvelles exigences de frugalité et de sobriété qui s'imposent à tous. Afin d'étudier les différents scénarios de cette phase 2, nous avons missionné un audit de recherche d'optimisation et de conseil à quelqu'un d'éminemment reconnu en la matière, qui s'appelle Jean-Pierre WEISS. C'est un spécialiste notamment en économie de la construction. Les résultats de cette mission seront rendus fin avril. Le rapport n'a pas vocation à être rendu public, parce que c'est un rapport qui vient nourrir l'administration parisienne. En revanche, les résultats seront très clairement communiqués, évidemment à la maire d'arrondissement d'abord. Ensuite, nous vous proposons de les présenter de manière exhaustive en 6e Commission, de façon que nous puissions en débattre. C'est bien naturel collectivement.

En conclusion, et pour la bonne information de tous les Conseillers de notre Assemblée, je tiens à rectifier un grand nombre d'informations erronées dans votre vœu. Cela me conduira à vous proposer de le retirer ou à émettre un avis défavorable.

Vous mentionnez la suppression des espaces verts sur près de 7.000 mètres carrés en cœur d'îlot. C'est faux. Les surfaces végétalisées vont, au contraire, passer de 902 mètres carrés à 2.900 mètres carrés, avec 28 arbres supplémentaires. C'est donc factuellement faux. Peut-être ne connaissez-vous pas l'école et sa configuration historique ?

Deuxièmement, vous citez la Ville comme pilote du projet. Or, je l'ai dit, la Ville n'est pas maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'E.S.P.C.I. depuis mai 2015.

Enfin, vous évoquez une accumulation de retards dans les travaux. Or, à ce jour, il n'y a aucun retard dans les travaux qui concernent cette école.

Oui, il faut travailler pour ajuster le risque de dépassement budgétaire, mais vos propos, sur beaucoup d'éléments, sont faux pour que l'on puisse y répondre favorablement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je pense pouvoir considérer que le vœu du groupe Changer Paris est maintenu.

Nous avons une demande d'explication de vote de Mme Florence BERTHOUT.

Madame la Maire...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Mes chers collègues, en dépit de quelques ajustements sur ce vœu, notamment sur les espaces verts - pour le coup, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Premier adjoint - je m'associe à l'esprit de ce vœu. Vous savez que, comme maire et ancienne administratrice de l'E.S.P.C.I., j'ai toujours défendu et continue à défendre la cohérence d'ensemble du projet. C'est bien de cela qu'il s'agit aussi : seul à même de renforcer la vocation scientifique du site.

J'ai demandé qu'il y ait une étude. Je me réjouis vraiment que M. WEISS - qui, vous avez raison, Monsieur le Premier adjoint, est une personnalité reconnue ; il avait notamment fait un audit très remarqué en 2016 sur la "Maison de la radio" - ait été mandaté par la Maire de Paris.

Je souhaite vraiment que toute la publicité soit faite sur ce travail. Il s'agit de comprendre la cause du dérapage - 23 mois de retard, ce n'est quand même pas anecdotique - d'étudier tous les scénarios, nous dites-vous. Je voudrais quand même rappeler que le Conseil de Paris a voté un scénario, Monsieur le Premier adjoint. Vous êtes bien placé pour le savoir. Ce scénario, c'est une première phase et une deuxième phase. Or, pour permettre à l'E.S.P.C.I. de fonctionner pendant la durée des travaux qui ont pris ces fameux 23 mois de retard, le programme a été découpé en 2 phases : une première concernant le bâtiment cœur, une seconde concernant le bâtiment couronne, auquel ma collègue a fait référence, ainsi qu'un programme complémentaire permettant à la Ville de récupérer, pour les valoriser, 7.000 mètres carrés. Que cela nous plaise ou pas, à l'époque - tout le monde l'a voté dans l'hémicycle - ce point était important pour l'équilibre économique du programme.

Je me permets de rappeler ces éléments, qui sont des éléments factuels. J'attends impatiemment la remise de ce rapport.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 93, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le vœu n° 93 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la lutte contre les nuisances liées à la publicité lumineuse.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 94 relatif à la lutte contre les nuisances liées à la publicité lumineuse.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Madame la Présidente...

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La pollution lumineuse est, pour notre groupe, un sujet de préoccupation déjà ancien pour trois raisons principales. La première est sanitaire. En effet, la pollution lumineuse a un effet sur la santé, notamment la santé des riverains. Un effet également sur la biodiversité, sur la faune et la flore. Et puis, un effet sur la consommation énergétique de notre ville.

Le Code de l'environnement prévoit que le règlement local de publicité peut limiter les horaires d'allumage. A défaut, si ce n'est pas prévu, un règlement national prévoit que ce soit limité entre 1 heure et 6 heures du matin. Or, à Paris, la présence de très nombreuses voies commerçantes fait qu'un certain nombre de rues sont exclues de ce dispositif. Or, il nous semblerait que, dans la perspective de la révision du règlement local de publicité, il faille revenir sur cette disposition, à nouveau pour les questions de santé, de préservation de la biodiversité et de limitation de la consommation énergétique de la ville.

Par ce vœu, Séverine de COMPREIGNAC et Maud LELIÈVRE, que j'associe, souhaitent que l'on profite de la révision du R.L.P. pour revenir sur cette exception des voies commerçantes à Paris, et que, par ailleurs, un point sur l'état d'avancement de la révision du R.L.P. soit fait en 3e Commission.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Madame la Présidente du groupe.

Je suis un peu ennuyé par votre vœu parce qu'il est assez intéressant sur le fond, mais peu opportun juridiquement. Je vous explique pourquoi.

D'abord, rappeler que la question des horaires d'extinction des enseignes lumineuses, notamment la question de l'exception pour les artères commerçantes, devra entrer dans le cadre plus large d'une réflexion à venir sur les enseignes lumineuses. La direction de l'urbanisme a d'ores et déjà commencé à travailler ce sujet, notamment avec une question - c'est là que l'on en vient au sujet juridique - qui est celle du relancement d'une révision ou d'une modification du R.L.P. Nous travaillons sur ce sujet. D'ailleurs, nous préciserons dans l'année l'option qui est privilégiée. Pourquoi ? Parce que nous allons devoir fermer la révision du R.L.P. qui avait été engagée pour une raison simple. C'est que, compte tenu de la promulgation de la loi attendue "Climat et Résilience", il y a dans cette loi un certain nombre de dispositions qui concernent les R.L.P. que nous souhaiterons transposer dans le R.L.P. Cela nous oblige à relancer une nouvelle procédure complète. Nous ne pouvons donc pas le faire dans le cadre de la révision engagée, qui va, je le répète, être clôturée pour réengager une nouvelle phase concernant la transposition suite à la promulgation de la loi.

J'ai bien en tête les sujets que vous évoquez. Je vous proposerai de retirer votre vœu et que nous en rediscutions au moment où nous aurons le calendrier de promulgation.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que le vœu est retiré ?

Mme Maud GATEL. - Il est retiré, mais nous reviendrons sur cette question. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 94 est donc retiré.

Vœu déposé par les groupes MoDem, Démocrates et Ecologistes et "Indépendants et Progressistes" relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 95 relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

Il est présenté par M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre vœu est cosigné par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes. C'est dans ce double aspect que je vais essayer de le présenter.

Monsieur le Maire, chers collègues, notre vœu est relatif à la lutte contre les nuisances sonores, sujet récurrent. En effet, le bruit occasionne des effets néfastes sur la santé humaine. Vous le savez : des troubles auditifs, la perturbation du sommeil, des risques cardiovasculaires, etc. Mais le bruit, c'est aussi des effets néfastes sur la biodiversité, sur la vie tout court. Le bruit a aussi un coût énorme pour la collectivité. Par ailleurs, le bruit occasionné par la vie nocturne est également responsable de troubles pour les riverains des quartiers festifs. Le bruit dans l'espace public sera donc l'un des enjeux majeurs du vivre ensemble lors de la réouverture des terrasses et de la reprise de la vie nocturne.

Certes, la Métropole du Grand Paris est compétente dans la lutte contre les nuisances sonores. Elle a voté en 2019 le Plan de prévention du bruit dans l'environnement, mais cela vient en complément des pouvoirs de police du maire et du préfet en matière de lutte contre le bruit. Cela concerne notamment les bruits menaçant la tranquillité publique, les bruits liés au comportement des personnes et la vie nocturne. Donc nous y sommes bien.

Le Plan parisien de prévention du bruit dans l'environnement pour la période 2015-2020 est arrivé à son terme. Il nous paraît donc utile, par ce vœu, de poursuivre et d'intensifier l'action municipale de lutte contre les nuisances sonores à Paris. Nous souhaitons aussi que la révision du P.L.U. prenne en compte dans ses composantes la lutte contre les nuisances sonores, et, par ailleurs et surtout, que les arrondissements puissent mener des expérimentations en vue de limiter le volume sonore dans certains lieux sensibles, comme les écoles, les maisons de retraite, les hôpitaux ou encore en résidentiel.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

D'abord, je dois vous dire que je réponds à la place de Dan LERT. Le vœu avait été rattaché à la 5e Commission. Malheureusement, Dan LERT, notre collègue, avait un engagement avec une audition très importante. Je me permets donc de rapporter la réponse de l'Exécutif en son nom pour répondre à ce vœu.

D'abord, je vous remercie pour votre vœu sur la lutte contre la pollution sonore, qui met en lumière un enjeu très important de santé environnementale et dont nous débattons souvent. Vous le savez, notre majorité est très engagée sur les problématiques liées au bruit, qui posent de vrais défis tant en termes de santé publique que d'attractivité et de cohésion sociale. De 2015 à 2020, notre Plan de prévention du bruit dans l'environnement - le P.P.B.E. - s'est traduit par de nombreuses réalisations, comme la mise en place d'enrobés phoniques sur le boulevard périphérique, l'expérimentation de revêtements non bruyants intra-muros et la réalisation d'études de paysages sonores, comme sur la place de la Nation, pour orienter nos choix.

Avec ces actions sur le bruit dans l'environnement, s'ajoutent les dispositifs mis en place pour limiter les bruits de voisinage, avec les stations de mesure de "Bruitparif" que nous déployons dans les quartiers festifs, ou encore la création d'un bureau d'action contre les nuisances professionnelles. Nous allons intensifier nos actions dans le cadre d'un nouveau Plan de prévention du bruit dans l'environnement, sur lequel nous travaillons actuellement et qui sera présenté par Dan à notre Conseil de Paris d'ici la fin de l'année. Ce plan bruit prévoit évidemment d'être en dialogue avec la révision du P.L.U. J'ai eu l'occasion, en début de semaine, d'échanger beaucoup avec les riverains lors de la première réunion publique sur la révision du P.L.U., sur le sujet de : comment, grâce au P.L.U., mieux lutter contre les nuisances sonores ? Voilà pour les deux premiers points soulevés par votre vœu.

Le troisième parle de limiter le volume sonore dans certains lieux sensibles. Je ne suis pas certain de bien comprendre ce que vous voulez dire exactement par cette formulation, parce que nous n'avons pas d'arme réglementaire qui nous permette de limiter un niveau d'exposition sonore dans la ville. Quoi qu'il en soit, sachez que nous intervenons dans nos équipements pour apporter des corrections acoustiques pour les salles et les cantines dans les écoles, par exemple. Il s'agit d'agir aux abords de ces lieux sensibles à Paris. C'est évidemment le sens de l'effort général que nous menons sur ce bruit, en particulier sur le bruit routier. Voilà, en quelques mots, ce que je voulais vous dire.

Je vous propose de retirer votre vœu, déjà largement satisfait par les actions que nous menons en la matière, ou à défaut, d'exprimer un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu des groupes MoDem, Démocrates et Ecologistes, et "Indépendants et Progressistes", est-il maintenu, Monsieur GOVCIYAN ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Je remercie M. le Maire. Je présentais aussi ce vœu au nom de Mme Maud LELIÈVRE. Maud LELIÈVRE et Dan LERT qui ont parlé par mon intermédiaire et celui de M. GRÉGOIRE. J'ai pris bonne note de toutes les remarques et nous retirons le vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 6e Commission.

Pour commencer, je donne la parole à son président, M. Emmanuel COBLENCÉ.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, effectivement, "last but not least", la 6e Commission s'est réunie mardi 6 avril. Les adjoints ont détaillé les principaux projets de délibération qui nous sont présentés à ce Conseil. Je ne m'étendrai pas sur ces projets de délibération, car je souhaite insister plus particulièrement sur trois sujets discutés en Commission.

En pleine crise sanitaire, cette Commission a permis de faire le point, autour de Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU, sur la situation dans les établissements scolaires et de la petite enfance, en particulier sur l'accueil des élèves, des publics dits "prioritaires" pendant la fermeture des écoles. La semaine dernière, la Ville a ainsi mobilisé une cinquantaine d'écoles publiques et une trentaine de crèches accueillant plus de 3.000 enfants, dont 80 % d'enfants de personnels soignants. Qu'il me soit permis d'adresser les remerciements et les félicitations de l'ensemble des élus de la 6e Commission aux personnels de la Ville et de l'Education nationale, nombreux à avoir œuvré pour permettre l'accueil des enfants, et dont le dévouement absolument remarquable n'est plus à démontrer.

Sur un tout autre sujet, la Commission a pu auditionner Claire MAZERON, représentante du Rectorat, à propos de l'évolution de la procédure d'affectation des collégiens en seconde, la bien connue "procédure Affelnet". Mme MAZERON a présenté les objectifs de cette réforme qui vise à favoriser la proximité géographique dans les choix proposés aux collégiens, et à renforcer la mixité sociale et scolaire dans une académie que nous savons tous être très ségréguée. Plus que sur les objectifs, nos échanges ont surtout porté sur les modalités opérationnelles et le paramétrage de la réforme, sur le calendrier des annonces faites aux familles et sur les outils de communication du Rectorat.

Enfin, troisième sujet d'importance, Dominique VERSINI a présenté le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la protection de l'enfance. Un rapport qui souligne l'importance des moyens apportés par notre collectivité. 4.500 enfants sont placés, dont 30 % de mineurs non accompagnés. Mme VERSINI a rappelé que la Ville se dote aussi d'un Plan de protection de l'enfant et d'une communication renouvelée, plus directement adressée aux enfants eux-mêmes.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, le compte rendu succinct des échanges de la 6e Commission.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2021 DJS 52 - Centres Paris Anim' Bessie Smith, Annie Fratellini, Musidora, Pina Bausch et son annexe Maya Angelou (12e). - Avenant à convention de délégation de service public avec l'association "CLAJE" (12e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous l'entamons donc par le projet de délibération DJS 52. Il concerne un avenant à convention de délégation de service public avec l'association "CLAJE" pour des centres "Paris Anim'" dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce sera une intervention très rapide, pas directement en lien avec l'objet du projet de délibération, vous m'en excuserez.

En fait, il y avait eu des articles qui s'étaient émus de la situation des familles qui avaient inscrit leurs enfants à des activités des centres d'animation et, du fait de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales prises, les activités n'ont pas pu avoir lieu. Or, pour les familles, vous avez plusieurs cas de figure. Vous avez celles qui ont payé à l'année les activités, puis celles qui avaient pris l'engagement d'un prélèvement en trois fois, et qui, du coup, ont reçu un courrier leur présentant plusieurs choses à travers une lettre type qui décalait, certes, les prélèvements, mais montrait bien que les prélèvements allaient avoir lieu. Elle disait : voilà, les activités qui n'auront pu être réalisées sur la saison 2020-2021 "pourront donner lieu à des mesures compensatoires selon des conditions qui vous seront communiquées ultérieurement".

On est quand même en avril. On ne découvre pas les mesures sanitaires et la crise Covid. Il faudrait peut-être que la Ville se décide. Cela veut dire quoi ? Quelles sont les mesures qui vont être prises ? Parce que les familles

attendent. Est-ce que cela veut dire un avoir sur l'inscription aux activités l'année prochaine ? Est-ce que c'est un remboursement ? Est-ce que les familles pourront décider de ces options ?

Je conçois tout à fait qu'il faille avoir un rapport et pousser les familles à avoir un rapport aux centres d'animation, qui n'est pas un rapport consumériste à l'activité. Il est important de bien expliquer que les centres d'animation sont des lieux d'éducation populaire qui permettent l'inscription à des activités à l'année, mais permettent aussi, dans des temps informels, de faire tout un travail en direction de la jeunesse. Et puis, d'autres publics sur un quartier qui jouent un rôle moteur. C'est important qu'il y ait un attachement des familles aux centres d'animation, au-delà d'un rapport de consommation de l'activité.

Il faut également prendre conscience que dans cette période de crise sanitaire et de crise sociale, ce n'est pas simple, que les pouvoirs d'achat des familles ont pris un gros coup. Pour beaucoup d'entre elles, c'est la totalité des revenus qui ont chuté. D'ailleurs, on a mis en place le quotient familial, il y a de cela plusieurs mandatures, pour pouvoir justement tenir compte des situations différenciées socialement.

Vous l'aurez compris, ma question, c'est que l'on puisse avoir, à l'occasion de ce projet de délibération, même si cela n'en est pas l'objet direct, des précisions sur les intentions de la Ville à ce sujet. Il me semble important de le faire en concertation et d'entendre aussi les souhaits des familles à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Ce sera très rapide.

Juste pour dire que je suis très heureuse de ce projet de délibération. A noter aussi que vous voyez que nos centres "Paris Anim" du 12e arrondissement portent de jolis noms de femmes. Femmes qui ont été choisies et ont fait l'objet d'une votation citoyenne par celles et ceux qui participent à ces centres et les font vivre.

C'était juste pour le souligner et montrer que non seulement nous rendons hommage à ces femmes, mais surtout que nous avons permis cette votation citoyenne qui devrait, je l'espère, être un exemple pour l'ensemble des arrondissements de Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 12e arrondissement.

Madame SIMONNET, votre intervention, vous l'avez dit, est tournée sur un autre sujet que celui sur lequel porte ce projet de délibération. Néanmoins, je comprends que vous souhaitiez parler de la situation des équipements jeunesse et des activités proposées aux Parisiennes et aux Parisiens. Permettez-moi justement de me recentrer d'abord sur l'enjeu de ce projet de délibération, qui vous apportera, je l'espère, quelques éclairages.

Il existe, depuis 2015, dans le quartier Vallée-de-Fécamp, dans le 12e arrondissement, un local interassociatif géré par le collectif d'associations, principalement le "CLAJE", en lien avec "La Camillienne" et la régie de quartier. Ce lieu ressource est très implanté et identifié par les divers acteurs et les familles de l'arrondissement. Il a permis notamment de tisser des liens spécifiques avec les jeunes du quartier, d'identifier leurs compétences, de développer leur participation à la vie culturelle, sociale et citoyenne. C'est un véritable lieu de vie dans un quartier populaire assez dépourvu d'équipements publics, et où les projets pertinents et essentiels pour les habitantes et habitants se multiplient, comme la volonté d'ouvrir un nouveau point d'information jeunesse.

La subvention annuelle accordée au "CLAJE" pour la gestion de ce local n'était pas en adéquation avec la réalité des besoins, pour permettre la pérennité de toutes ses actions et projets. L'association nous a donc sollicités, avec la mairie du 12e arrondissement, afin que nous puissions étudier les modalités juridiques et financières permettant le maintien de ce lieu ressource. C'est donc l'objet de ce projet de délibération, qui propose d'intégrer ce local interassociatif à la délégation de service public contractée avec le "CLAJE" pour la gestion des quatre autres centres "Paris Anim" dans l'arrondissement. J'ajoute que les projets menés et envisagés dans ce local interassociatif répondent parfaitement aux objectifs et aux attendus des centres. Il s'agit donc ni plus ni moins que de soutenir le maintien de cette présence associative indispensable et indiscutée dans ce quartier populaire du 12e arrondissement.

Cela fait le lien avec votre intervention, Madame SIMONNET, parce que de quoi les Parisiennes et les Parisiens ont-ils le plus besoin dans cette période de crise ? Justement, de plus de services publics. Que propose ce projet de délibération ? Plus de service public, avec la création d'un nouvel équipement public, et des moyens supplémentaires permettant de renforcer une offre essentielle pour les jeunes et les habitants du quartier Vallée-de-Fécamp.

Evidemment, dans cette période douloureuse que nous traversons, les services publics sont eux aussi mis à mal. L'ensemble des associations d'éducation populaire gestionnaires des équipements jeunesse, qui, par leur expertise et leur savoir-faire, permettent la tenue de ce service, dont nous pouvons d'ailleurs être fiers, sont elles aussi mises à mal, avec beaucoup de courage et de résilience qu'il convient de saluer. Elles tiennent, organisent et arrivent à proposer de nombreuses activités en distanciel à leurs usagers et usagères.

Il y a des activités qui, compte tenu de la crise, n'ont pu se maintenir même avec un autre format. La Ville de Paris n'a pas attendu pour agir, même si, comme de nombreuses collectivités territoriales, elle se sent parfois bien délaissée dans le combat pour la préservation des services publics. L'été dernier, nous avons mis en place un système d'avois, avec le double objectif de préserver le pouvoir d'achat des usagers et l'activité des associations d'éducation populaire gestionnaires des équipements. Nous traversons une nouvelle année de crise, donc nous étudions maintenant en conséquence toutes les possibilités qui peuvent s'offrir à nous pour permettre le service rendu et le maintien des activités, et sinon, permettre des compensations. Car c'est bien de cela dont il s'agit : de maintenir une offre culturelle, sportive et de loisir, dont les Parisiennes et les Parisiens ont plus que jamais besoin dans le quartier Vallée-de-Fécamp du 12^e arrondissement.

C'est donc l'objet de ce projet de délibération et je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DJS 52.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 52).

2021 DJS 90 - Tarifs applicables aux activités accueillies au sein de l'immeuble communal 4, place du Louvre (1er).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 90. Il concerne les tarifs applicables aux activités accueillies au sein de l'immeuble 4, place du Louvre.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ce projet de délibération et merci à M. COBLENCÉ pour la présentation des travaux de la 6^e Commission. Je me permettrai d'ajouter à sa suite, encore une fois, tous les remerciements du groupe Ecologiste de Paris à l'ensemble des membres de la Commission et aux services de la Ville, dont on a encore salué les efforts lors du débat organisé d'hier.

L'implantation de la Maison de la jeunesse dans l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement est une véritable fierté pour Paris Centre. Elle saura compléter utilement l'implantation de l'Académie du climat et les activités de la Maison des initiatives étudiantes, qui est déjà dans l'ancien 4^e arrondissement depuis plusieurs années.

Je profite de ce projet de délibération pour faire un clin d'œil, un remerciement, à la directrice de la Maison des initiatives étudiantes, Tina BIARD, qui a quitté ses fonctions après de nombreuses années de bons et loyaux services au service des étudiants et étudiantes de tout Paris.

L'implantation de la Maison de la jeunesse à Paris Centre va nous obliger à relever deux défis. D'abord, celui de répondre aux besoins des jeunes non seulement de Paris Centre, mais également de tout Paris. Je ne doute pas que certains et certaines poseront même la question, lors du projet de délibération suivant, des besoins de la jeunesse francilienne. Concernant Paris Centre, il faudra également réussir à s'insérer dans un tissu local, dans un tissu associatif, dans une vie de quartier.

Pour répondre à ce double objectif, nous faisons la proposition, comme nous en avons discuté en 6^e Commission, d'avoir bientôt une véritable présentation du projet de Maison de la jeunesse non seulement au sein de la 6^e Commission, mais aussi auprès de l'ensemble des élus du conseil de secteur de Paris Centre, avant d'aboutir à une concertation et à une présentation plus générale pour les riverains et les riveraines.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Non. Pas d'autre prise de parole.

Pour vous répondre, Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chère collègue, je vous remercie de cette intervention, car elle donne l'occasion de partager avec vous l'avancée de ce très beau projet de la Maison pour la jeunesse en dehors du seul cadre du C.I.D.J., qui est l'une des parties prenantes du projet mais pas la seule. D'ailleurs, nous en discuterons juste après, avec le projet de délibération DLH 72.

Le projet de la Maison pour la jeunesse, annoncé par la Maire de Paris en janvier dernier, a fait l'objet de trois concertations avec les jeunes. Il réunit mensuellement de très nombreuses directions de la Ville de Paris, au premier rang desquelles la Direction de la Jeunesse et des Sports, que je salue au passage, dans un comité de pilotage présidé par le Secrétariat général de la Ville de Paris, que je remercie également au passage, moi-même, en présence de nombreux collègues adjointes et adjoints dont les délégations sont concernées de près ou de loin par ce projet, et du Maire de Paris Centre, très cher Ariel WEIL, avec lequel nous allons travailler, comme vous nous y invitez, pour concerter et associer les habitantes et habitants de Paris Centre.

La dernière concertation avec les jeunes, le 17 mars, était sous forme d'ateliers. Elle nous a permis de mesurer le caractère très transversal de ce projet. Toutes et tous, des lycéens, des étudiantes et étudiants, des jeunes actifs ou en recherche d'emploi, des habitants des quartiers populaires ou non, des membres d'associations ou non, partageaient le besoin d'avoir une offre en matière d'insertion et d'accès à l'emploi, d'accès aux droits sociaux, d'orientation à la recherche de logement, de consultation santé, mais aussi des espaces de culture, comme un studio d'enregistrement de podcasts, des espaces de convivialité et de détente également, par exemple avec un café solidaire ou encore un accès à l'offre de bien-être et de sport. D'ailleurs, la force de ce projet, c'est de créer un lieu ressource pour répondre aux besoins des jeunes, nombreux et nombreuses dans la période de crise, de même qu'un lieu chaleureux et convivial où l'on vient même en l'absence apparente d'un besoin.

Toutes ces attentes impliquent, bien sûr, l'intervention d'une multitude d'acteurs essentiellement associatifs, mais aussi des entreprises appelées dans le cadre d'un "Point Paris Emploi", par exemple, des entreprises appelées à intervenir pour proposer des offres concrètes d'emplois durables aux jeunes. Je veux saluer ici ma collègue Afaf GABELOTAUD, avec laquelle nous travaillons étroitement dans cet objectif très important, d'autant plus en cette période.

Il est donc indispensable de préciser le cadre et les modalités d'intervention de ces très nombreux acteurs au sein de la Maison de la jeunesse. C'est l'objet du projet de délibération. Il va permettre d'acter le principe de gratuité d'occupation des espaces par des acteurs associatifs qui vont agir dans un objectif d'intérêt général. Ce sera le cas de la quasi-totalité des situations, comme, dès cet été, avec l'installation de distribution alimentaire, en lien avec ma collègue Léa FILOCHE. Si le critère d'intérêt général n'est pas rempli ou encore celui du reversement des recettes à un organisme caritatif - vous voyez que le spectre est large - c'est le droit commun qui s'appliquera avec une tarification. Prenons l'exemple très sollicité du café solidaire souhaité par les jeunes, qui aura donc une activité économique propre. Ce projet de délibération cadre permettra de fixer le tarif mensuel d'occupation des espaces sur une base de prix du marché, évalué par la Direction du Logement et de l'Habitat. Cette occupation de l'espace se fait au sein d'un espace mutualisé pour d'autres usages et d'autres acteurs de tarif, qui sera alors abaissé à 25 % du prix du marché.

Tout cela est, bien entendu, établi conformément au droit commun. Je parle, en plus, sous la présidence de Paul SIMONDON. Vous vous doutez donc bien que tout cela est extrêmement cadré par le Code général de la propriété des personnes publiques. Ce projet de délibération a, en outre, le mérite de pouvoir rapidement adapter l'offre de services et les interventions des différents acteurs en fonction des besoins et attentes des jeunes, qui évoluent très vite. Nous le voyons bien en cette période.

Pour terminer, je précise, en revanche, pour que ce soit très clair, que ce projet de délibération ne préjuge pas l'activité et l'offre de services que l'on retrouvera dans la Maison de la jeunesse. L'offre et la programmation de ce lieu seront décidées par une instance de gouvernance associant les nombreux acteurs, les partenaires de la Ville, au premier rang desquels les jeunes eux-mêmes, mais aussi le C.I.D.J., la C.A.F. et, bien évidemment, la Mairie centre.

Voilà, chers collègues, quelques éléments d'explication pour vous inviter à voter pour ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup pour tous ces éléments, chère Hélène BIDARD.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DJS 90.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 90).

2021 DLH 72 - Immeuble communal 4, place du Louvre (1er). - Fixation du tarif d'occupation du domaine public et attribution d'aide en nature à l'association "Centre d'Information et de Documentation Jeunesse".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 72. Il concerne également l'ex-mairie du 1er arrondissement et prévoit les conditions d'installation du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Agnès EVREN. - L'Exécutif prévoit donc la relocalisation des activités de bureau du C.I.D.J. au troisième étage de l'ancienne mairie du 1er arrondissement dans des locaux d'une superficie totale de 217 mètres carrés. Je rappelle que le C.I.D.J. occupe actuellement des locaux de plus de 4.000 mètres carrés sur un seul et unique lieu dans le 15e arrondissement. Cela permet de regrouper les activités de bureau, d'information et d'accueil des jeunes. Je regrette d'ailleurs, au passage, que malheureusement ce projet de délibération n'ait été soumis qu'au conseil d'arrondissement du centre et pas au conseil d'arrondissement du 15e arrondissement.

Ma question est donc double : où seront accueillis les jeunes qui pouvaient venir gratuitement jusque-là et sans rendez-vous au C.I.D.J. ? Ces espaces d'accueil et d'information dans le 15e arrondissement, déjà largement démunis, seront-ils remplacés ou pas ?

Cette convention représente une solution minimaliste de relocalisation des activités de bureau...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Madame EVREN, je suis désolé de vous interrompre.

Madame EVREN, écoutez-moi. Vous m'entendez ?

Mme Agnès EVREN. - Oui.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il y a une interférence. J'ai l'impression que vous avez peut-être en parallèle la vidéo de la séance qui est diffusée en différé.

Mme Agnès EVREN. - Oui, absolument. Je vais essayer d'enlever cela.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Oui, parce que cela fait une boucle temporelle peu compréhensible.

Mme Agnès EVREN. - Pardonnez-moi.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Malheureusement, là, c'est votre micro qui a été coupé. On ne vous entend pas.

On va y arriver. Pas de problème. On vous laisse le temps de faire le réglage.

Est-ce que c'est bon ?

L'idéal, c'est de couper la fenêtre où il y a le streaming de la séance, si c'est en parallèle. Ne gardez que Webex.

On ne vous entend pas. Il faudrait remettre le micro. Je vous assure que l'objectif n'était pas de faire une censure.

Mme Agnès EVREN. - Je suis vraiment désolée.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - On vous entend.

Allez-y, c'est bon.

Mme Agnès EVREN. - Cette fois-ci, c'est bon ?

Vous voulez que je recommence ou je reprends là où j'en étais ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - On a entendu la première minute de votre intervention.

Mme Agnès EVREN. - D'accord.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Agnès EVREN. - J'en viens à cette convention qui ne présente qu'une solution minimaliste de relocalisation des activités de bureau du C.I.D.J. sans finalement nous renseigner sur la relocalisation des activités d'accueil et d'information du C.I.D.J. Des pistes de relogement étaient évoquées à l'autre bout de la capitale sans véritablement de précision ni aucune information.

Je termine en demandant, avec Rachida DATI et Philippe GOUJON, d'une part, de garantir la mise à disposition d'un espace d'information et d'accueil équivalent aux mêmes conditions et dans le même espace géographique, et d'autre part, de développer les infrastructures de jeunesse dans le 15e arrondissement par la création d'un site dédié lors du réaménagement de l'espace Tour Eiffel.

Je vous remercie, et je suis désolée.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous avons pu entendre votre intervention, même s'il y avait effectivement un effet retour vers le futur, parce que je m'entendais en même temps.

Pour continuer, la parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Enfin, un lieu est trouvé pour relocaliser le C.I.D.J. Nous pouvons tous nous en réjouir. C'est le fruit d'un travail sans relâche de l'Exécutif municipal mené par Hélène BIDARD, en lien avec les services de l'Etat.

Rappelons que nous avons, le groupe Communiste et Citoyen, déposé un vœu en novembre 2020 afin de demander qu'on le reloge dans un lieu central. Je trouve que le lieu choisi, qui est l'ancienne mairie du 1er arrondissement, en face du Louvre, est un lieu très central, très accessible pour les jeunes, puisque l'on est sur la ligne 1 du métro et à proximité des Halles. Vous savez qu'une grande partie des jeunes qui viennent au C.I.D.J. ne sont pas que de Paris et viennent de toute la métropole. Les lignes A, B, D du R.E.R. sont vraiment à proximité. Cela n'était pas vraiment le cas dans le 15e arrondissement.

Je voudrais dire qu'en avril, nous avons délibéré sur le relogement dans cette mairie et que le nouvel accord avec l'Etat permet de séparer à la fois le service d'accueil dédié aux jeunes et les services administratifs que l'Etat accueillera rue Eugène-Oudiné, dans le 13e arrondissement. C'est pourquoi les surfaces ne sont pas les mêmes. N'allons pas dire que l'on va réduire les surfaces. Au contraire, on va avoir un site qui va permettre d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des jeunes. Cet espace, qui est dédié notamment à l'emploi, à la formation, au logement, à la vie pratique, à la mobilité, à l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs, est vraiment attendu dans une période de crise très difficile pour l'ensemble de la jeunesse parisienne et métropolitaine. Nous le voyons aujourd'hui : il y a une grande précarité chez ces jeunes qui souffrent aussi d'isolement. Ce lieu sera aussi un lieu de vecteur de lien social.

Je voudrais enfin dire que Mme EVREN, dans son intervention, a oublié une chose : l'absence de la Région. Sur ce dossier, certains tiennent leurs promesses et leurs engagements. C'est le cas de la Ville de Paris et de l'Etat. Et puis, il y a ceux qui désertent, qui quittent la table en pleine campagne électorale, qui vont nous faire des promesses sur beaucoup de choses, mais le résultat de ce mandat de la Région, ce sera la fin du financement du C.I.D.J. A côté de cela, ce que ne dit pas Mme EVREN du projet de délibération, c'est que la Ville de Paris va consentir au C.I.D.J. une aide en nature d'un montant de 81.650 euros par an, correspondant à la différence entre la valeur locative des locaux et la redevance de 1.000 euros par mois. Voilà ce que la Ville va permettre de faire et ce dont la Région se dédouane complètement.

Nous avons vraiment envie, dans ce mandat, de pousser cette politique de jeunesse, de multiplier les lieux d'accueil, d'information et d'insertion par l'emploi. Evidemment, vous avez raison, nous avons également l'ambition de développer des centres d'animation pour la jeunesse. On a eu un projet de délibération tout à l'heure sur les centres d'animation. Sachez compter sur le groupe Communiste et Citoyen pour que, mon cher Paul SIMONDON, adjoint aux finances et maire actuellement au pupitre, nous soyons très attentifs sur la question du plan d'investissement de mandature pour l'ensemble des équipements de la jeunesse. En tout cas, nous voulons vous remercier et vous féliciter d'avoir mené au bout ce dossier du C.I.D.J.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nécessaire dans le cadre du vaste et enthousiasmant projet de réaménagement de la Tour Eiffel, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, logé gracieusement quai Branly, va se voir relocalisé en très grande partie au cœur de Paris, dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement.

Ce projet de délibération est l'occasion de souligner le soutien constant de la Ville à cette institution, qui, consciente de la contrainte qu'elle a créée, a trouvé une solution en lien avec l'Etat, qui mettra également à disposition des locaux dans le 13e arrondissement.

J'ai l'impression, comme mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, que nous apprenons des choses à Mme EVREN. Mais cela ne m'étonne pas, car nous aurions aimé être aidés par la Région puisque le C.I.D.J. est également un centre régional. Force est de constater que lorsque nous ouvrons des portes, certaines restent closes.

Je tiens à saluer également mon collègue Florian SITBON, Conseiller de Paris du 15e arrondissement, qui s'est personnellement investi sur ce dossier pour qu'un dénouement soit trouvé.

Accueillir le C.I.D.J. dans le nouveau secteur de Paris Centre est un élément de satisfaction. C'est aussi un projet encore plus prometteur qui est porté à travers ce projet de délibération : celui de l'arrivée prochaine, dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement, d'une maison des jeunes dont le contenu inédit est en cours de définition.

300.000 jeunes Parisiennes et Parisiens, dont un très grand nombre a souffert et souffre encore des conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire, pourront ainsi bénéficier d'un lieu où l'on va, grâce auquel on aura accès à des informations et à une orientation, mais aussi au sein duquel on pourra trouver très concrètement une réponse, une solution, un service. C'est ce dernier point que je souhaite particulièrement souligner.

Trop souvent, la question des multiples points d'entrée des pluri-acteurs est réglée par des guichets concertés. Si vous ne comprenez pas cette phrase, c'est que le résultat est pire dans la réalité vécue par les usagers. L'intérêt de ce projet innovant est de regrouper directement sur un même lieu l'ensemble des services qui peuvent permettre aux jeunes de trouver les moyens de s'épanouir à Paris.

Depuis le début de mon intervention, j'ai bien fait attention à ne pas dire "la jeunesse", mais bien "les jeunes". Car ils sont multiples : hommes, femmes, étudiants, chercheurs d'emploi, apprentis, alternants, autonomes, précaires ou financièrement dépendants, bien logés, hébergés ou dans la galère, nés à Paris ou de passage. C'est donc tout naturellement pour définir les services que l'on y trouvera, qu'une concertation a été lancée associant des jeunes du Conseil parisien du même nom, des volontaires du service civique, des résidents de foyers de jeunes travailleurs, des usagers d'équipements qui leur sont dédiés, ou encore des jeunes engagés dans des associations.

Si le projet est en cours de définition, des besoins ont d'ores et déjà été identifiés, qui pourraient être remplis par des dispositifs déjà existants mais éparpillés sur l'ensemble du territoire parisien. Y prendront place - comme vous l'avez déjà mentionné, Madame BIDARD - un "Point Paris Emploi" et un "Point d'accès au droit", tous deux dédiés à la jeunesse, ainsi que, justement, le C.I.D.J., qui fait l'objet de ce projet de délibération.

D'autres thématiques ont été relevées, comme la santé, le logement, l'engagement, la solidarité, les vacances et les loisirs, qui pourront être traités sur place par des partenaires de la Ville grâce à la gratuité de la mise à disposition des locaux. Des salles de l'ancienne mairie du 1er arrondissement seront également mises à la disposition des associations créées par les jeunes. La période a pu montrer toutes leurs initiatives. Cette période, Monsieur le Maire, chers collègues, qui nous force à aller vite et à répondre à cette demande de solidarité qu'ont manifesté les jeunes et à laquelle le Gouvernement ne veut répondre autrement que par la reprise de la croissance. Ainsi, nous verrons avant l'été les premiers services de santé et de distribution alimentaire s'installer, avant une montée en charge à partir de septembre.

La Mairie de Paris Centre saura, à vos côtés, porter ce lieu qui concrétise une idée construite au plus fort de la crise multiforme que nous vivons. D'autant que ce lieu, ancienne mairie, ancienne maison du peuple, a vocation à rester largement ouvert sur ses riveraines et riverains, notamment à travers l'ouverture d'un lieu d'exposition dans son beffroi, d'une végétalisation de l'esplanade et de l'installation d'un tiers lieu de convivialité en journée. Tant de projets auxquels les conseils de quartier seront ravis de participer. Je n'en doute pas.

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, chers collègues, cette nouvelle de l'arrivée de la Maison des jeunes est une bonne nouvelle, tant pour la mairie de Paris Centre que pour toute une génération à laquelle Paris doit tenir sa promesse.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, quel soulagement, je pense, pour toute l'équipe du C.I.D.J. Après des mois et des mois d'incertitude, qu'il a dû être difficile pour le collectif de travailleuses et de travailleurs du C.I.D.J. de ne pas savoir où ils allaient atterrir. Il faut en avoir conscience parce que c'est une sacrée souffrance au travail derrière. Franchement, c'est une bonne localisation parce que le C.I.D.J. va être bien plus accessible pour l'ensemble des jeunes Franciliens.

Je souhaiterais, à travers ce temps d'échange de délibération, que l'on puisse quand même aussi avoir une réflexion sur : comment se repositionne la politique jeunesse en cette mandature ? Autant elle était lisible pour la première mandature, 2001-2008, autant par la suite, je l'ai trouvée moins claire. En 2001-2008, tout était à faire. Car, au niveau de la Ville, il a fallu créer quasiment la direction et l'administration jeunesse. Il y avait donc une volonté de déployer des "Points Information Jeunesse" bien formés, opérant sur l'ensemble des microquartiers. Ces antennes jeunes travaillaient d'ailleurs en lien avec le C.I.D.J. pour accueillir en leur sein bien souvent les "Points Information Jeunesse", où l'on avait le matériel élaboré par le C.I.D.J. et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. On avait donc les réseaux des centres d'animation. Il y avait le Conseil Parisien de la Jeunesse et une forte volonté, dans quasiment tous les arrondissements, des conseils locaux de la jeunesse.

Tout cela était encore fragile. Finalement, dans les deux mandatures suivantes, les "Points Information Jeunesse" ont été supprimés. Néanmoins, des centres d'animation nouveaux ont été créés, des espaces jeunes positionnés. D'autres équipements, qui ne s'adressent pas uniquement aux jeunes, ont pu répondre à d'autres besoins, comme les Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs. Mais je pense qu'il y a une difficulté en termes de lisibilité d'ensemble.

Or, avec le projet de délibération qui a été présenté juste avant, la Maison pour la jeunesse, on sent qu'il va y avoir un lieu qui va chercher à accueillir en son sein des structures institutionnelles ou associatives qui permettent de regrouper différentes portes d'entrée en direction des jeunes. C'est intéressant. Ce que je trouve également très intéressant, c'est que l'on veuille permettre que des associations constituées et créées par des jeunes puissent avoir la possibilité, dans cette Maison pour la jeunesse, d'avoir un lieu pour développer leurs projets et agir, et donc, être acteurs des politiques jeunesse, et pas simplement "objets des politiques jeunesse". Je pense que c'est important.

Ne perdons pas de vue que ces lieux qui centralisent, au niveau d'une capitale, ne peuvent pas répondre seuls et qu'il faut absolument développer en proximité un réseau d'acteurs jeunesse. Je veux bien que l'on me re précise comment évolue le suivi des centres d'animation, parce que dans les centres d'animation, vous avez des activités à l'année, mais aussi des espaces plus ouverts qui doivent permettre à des jeunes, selon les associations ou les structures qui font vivre ces centres d'animation, de s'impliquer et de s'approprier un équipement public pour y développer des projets de manière "plus libre". Je pense qu'il faut également repositionner un maillage d'information jeunesse sur les droits des jeunes dans l'ensemble des quartiers, et pas simplement se satisfaire du C.I.D.J. et de la "Maison pour la jeunesse" au centre de Paris. Je pense que c'est important.

Autre parenthèse : je vous alerte sur le fait que, oui, il y a une diversité d'acteurs qui interviennent sur la jeunesse parce qu'il y a des entrées et des spécialités différentes. Je suis psychologue de l'Education nationale. Les conseillers d'orientation psychologues s'appellent maintenant "psychologues de l'Education nationale". Les centres d'information et d'orientation sont un réseau incontournable dans l'accompagnement des jeunes à l'élaboration de leurs projets scolaires et professionnels. Hélas, dans les deux précédentes mandatures, le bilan du travail de la Ville avec le Rectorat a été la suppression de C.I.O. départementaux pour que la Ville récupère des équipements, qui lui appartenaient certes. Cela a eu un impact en termes d'effet d'aubaine pour le Rectorat, et donc pour le Ministère, en réduisant les centres d'information et d'orientation, les effectifs professionnels qui y intervenaient et intervenaient dans les établissements scolaires.

On a quand même une situation qui s'est fragilisée en termes d'équipements en direction des jeunes sur la capitale, du fait aussi du désinvestissement de l'Etat. La Région, je n'en parle même pas parce que je pense qu'il y a une pensée égale à zéro sur ces sujets.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je veux bien des précisions sur les projets de cohérence en termes de politique jeunesse à venir. En tous les cas, la Maison pour la jeunesse est une bonne étape.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous m'entendez ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - On vous entend très bien.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Mes chers collègues, très rapidement, je me joins au soulagement exprimé par mes collègues concernant le C.I.D.J. Je me réjouis qu'une solution pérenne ait enfin été trouvée pour le C.I.D.J. avec cette future Maison de la jeunesse et le site situé dans le 13e arrondissement. Je suis heureuse que la Ville de Paris ait pu pallier les lacunes tant de l'Etat que de la Région sur ce dossier.

Par contre, je suis curieuse d'avoir plus de détails sur la nouvelle organisation du C.I.D.J. sur deux sites, car, malheureusement, au groupe Ecologiste de Paris, nous n'avons pas eu la chance d'avoir accès à toutes ces informations.

Bien évidemment, le groupe votera pour ce projet de délibération qui apporte une solution pérenne au C.I.D.J. ainsi que des perspectives d'accompagnement et d'émancipation à des milliers de jeunes qui continuent de s'interroger sur leur avenir, fortement bousculé par l'impact de la crise sanitaire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, je vous remercie pour toutes vos interventions, qui, déjà, me procurent une certaine satisfaction : celle de constater que, depuis le début de cette mandature, le C.I.D.J. occupe enfin une place dans le débat public. "Enfin", c'est le mot, tant ces trois dernières années la Ville de Paris s'était sentie bien seule pour alerter les partenaires de l'association sur la situation et pour lui proposer des solutions de relogement.

De quoi parle-t-on aujourd'hui à travers ce projet de délibération ? D'abord, d'un engagement tenu par l'Exécutif parisien et formalisé à travers un vœu adopté en novembre 2020 : celui de poursuivre les recherches, de préserver la continuité des missions et des emplois du C.I.D.J. pendant cette phase, et de participer à son relogement. C'est

chose faite, puisque ce projet de délibération pose la première pierre d'une solution trouvée en accord avec l'Etat et le C.I.D.J. Cette solution est celle d'un relogement sur deux sites : l'un appartenant à la Ville de Paris, l'autre à l'Etat.

Au sein de la Maison de la jeunesse, que nous mettons en place avec beaucoup d'enthousiasme en concertation avec les jeunes dans les locaux de l'ancienne mairie du 1er arrondissement, le C.I.D.J. pourra y assurer ses missions d'accueil du public. Ses missions essentielles pour l'orientation, l'insertion socioprofessionnelle ou encore l'aide à la mobilité des jeunes, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de ce lieu ressource que nous sommes en train de bâtir, et sont pleinement en phase avec les attentes et les besoins des jeunes exprimés lors des concertations.

Pour réaliser ses missions d'accueil, le C.I.D.J. disposera d'espaces mutualisés sur l'ensemble du lieu, soit sur 1.800 mètres carrés, aux côtés d'autres acteurs associatifs publics ou privés appelés à intervenir au sein de la Maison de la jeunesse. Mais l'association a également besoin d'espaces privatifs, de bureaux pour sa vingtaine de salariés concernés par les missions d'accueil du public. C'est précisément l'objet de ce projet de délibération que de proposer en propre au C.I.D.J. les 217 mètres carrés de bureaux privatifs pour les salariés, via une convention d'occupation du domaine public.

Dans cette convention, nous ne parlons pas des espaces partagés qui permettront à l'association de réaliser ses missions en synergie avec d'autres acteurs avec lesquels elles travaillent déjà par ailleurs, comme le "Point d'accès au droit des jeunes", actuellement sur le site Emile-Anthoine et qui va venir ici. Cette convention permettra ainsi au C.I.D.J. de s'installer d'ici à la fin juin, une fois les travaux réalisés par la Ville de Paris, conformément à l'échéance de son actuelle convention d'occupation du site Emile-Anthoine, que nous avons reportée jusqu'au 30 juin 2021 lors de notre dernier Conseil de Paris - vous devez vous en souvenir - et ce, sans interruption de ses missions. Je salue au passage les salariés du C.I.D.J. et les remercie très chaleureusement de leur travail.

De son côté, l'Etat va reloger l'activité salariée du C.I.D.J. non directement concernée par des missions d'accueil du public sur la base de 1.100 mètres carrés de bureaux rue Eugène-Oudiné, dans le 13e arrondissement, dans des locaux de services déconcentrés du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, à proximité directe de la "Maison de la jeunesse" en transport en commun. Je veux le signaler à Mme EVREN, qui a oublié que la ligne 14 était directe entre le 13e arrondissement et la mairie du 1er arrondissement.

Cette solution de relogement pérenne a été approuvée par le C.I.D.J. lors de son conseil d'administration du 7 avril 2021. Elle sera formalisée par une convention tripartite qui sera signée très prochainement entre l'Etat, la Ville de Paris et le C.I.D.J., afin de garantir l'unité de l'association sur ses deux sites, mais aussi d'ancrer l'activité du C.I.D.J. au sein d'un projet global et ambitieux, celui de la "Maison de la jeunesse".

A la lumière de ces éléments, chers collègues, je me permets juste deux observations avant de conclure. La première - mais elle ne surprendra personne et je vous ai alerté sur cette situation depuis des mois - c'est l'absence totale d'engagement et de soutien de la Région Ile-de-France, pourtant sollicitée à maintes reprises dans les recherches. N'en déplaise à certaines ou à certains. Là, on est en plein dedans. Personne ne sera dupe des intentions qui étaient celles de la Région concernant le soutien au fonctionnement du "Centre régional d'information jeunesse". Elles sont nulles. D'ailleurs, la Région ne sera pas dans la convention, et évidemment pas dans la convention tripartite entre le C.I.D.J., l'Etat et la Ville de Paris.

La seconde observation - j'en termine là - c'est qu'à l'inverse de la Ville de Paris, la Ville de Paris ne se contente pas de reloger le C.I.D.J. aux côtés de l'Etat. Au contraire, on propose à l'association, qui a manifesté son intérêt et son accord, d'être partie prenante d'un véritable projet global, positif et ambitieux pour la jeunesse, dont nous avons plusieurs fois souligné les besoins, les urgences et les attentes dans cet hémicycle.

Voilà ce dont il est question aujourd'hui : poser la première pierre d'une relation partenariale renouvelée, renforcée avec le C.I.D.J. autour d'un projet ambitieux pour les jeunes. Je vous invite donc à poser avec nous cette première pierre en votant, je l'espère, à l'unanimité ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DLH 72.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 72).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux activités à destination des jeunes pour l'été 2021.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 96. Il est relatif aux activités estivales pour la jeunesse.

Il est proposé par Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les beaux jours arrivent. Particulièrement en ce moment, nous rêvons toutes et tous à des projets estivaux. Mais pour de trop nombreux jeunes Parisiennes et Parisiens et d'autres publics précaires, le rêve ne pourra jamais se traduire dans la réalité. Parce que 13 % des Parisiennes et des Parisiens ne partent jamais en vacances, et 30 % ne partent pas tous les ans. Or, l'été s'annonce difficile, spécialement dans les quartiers populaires, et particulièrement en temps de pandémie. Il est plus que jamais nécessaire, pour la santé physique et mentale de nos jeunes, de leur offrir une possibilité d'évasion, de respiration.

C'est pourquoi la Ville de Paris prend ses responsabilités et redouble d'efforts pour accompagner les jeunes et leur proposer des offres sportives, culturelles et de loisirs diversifiés et accessibles. Je pense au "Pass Jeunes", qui permet de bénéficier d'entrées gratuites ou à tarif réduit proposées par les institutions parisiennes partenaires. D'ailleurs, à ce titre, je tiens à saluer le travail réalisé par ma collègue Hélène BIDARD, qui a élargi d'un mois supplémentaire la période de validité de ce "pass".

Parce que le public privé de vacances ne se résume pas qu'aux jeunes et concerne également de nombreuses habitantes et habitants des quartiers populaires, je voudrais saluer l'action des centres "Paris Anim", qui proposent tout au long de l'année des activités, des animations, des spectacles à des tarifs préférentiels, à destination des jeunes mais aussi des familles. Malheureusement, certains centres sont fermés l'été pendant tout un mois, ce qui empêche la continuité du lien créé et limite les activités proposées.

Pour permettre aux habitantes et aux habitants qui vont passer l'été à Paris de profiter de moments de détente et de loisir, notre groupe propose que la Ville mobilise des équipements municipaux pour permettre un maintien de l'activité en direction des jeunes, mais aussi des habitantes et des habitants des quartiers populaires.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je tiens à remercier le groupe Communiste et Citoyen pour ce vœu qui rappelle, s'il en était besoin que, face à la crise actuelle, il nous faut envisager des solutions exceptionnelles pour permettre aux jeunes précarisés par la crise d'avoir accès cet été à une offre culturelle et sportive de qualité, et d'entrevoir, par là même, le retour de jours heureux lorsqu'ils ne peuvent pas partir en vacances.

Je sais mon collègue Pierre RABADAN particulièrement impliqué sur le sujet, avec les dispositifs "Paris Sport Vacances" et "Paris Sport Dimanche" qui seront maintenus et même renforcés.

Pour la jeunesse qui ne peut pas partir en vacances, de nombreuses activités mêlant sport et culture viendront enrichir l'offre, par exemple avec des randonnées thématiques sur les traces des Jeux olympiques, prétexte à la découverte du patrimoine naturel et urbain parisien, ou des dispositifs mobiles avec des parcs sportifs démontables, qui pourront venir s'installer dans les quartiers populaires, sur les grandes places parisiennes ou même sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Ma collègue Carine ROLLAND est également très mobilisée, avec l'amplification de l'initiative "Un été particulier, pour encourager le plus possible de petits événements en plein air, en privilégiant les lieux de la ville du quart d'heure, avec un accès de proximité. Et puis, l'organisation d'un grand festival sur le spectacle vivant qu'elle a annoncé hier.

Comme l'été dernier, ma collègue Léa FILOCHE travaille, en lien avec la C.A.F., au maintien des activités dans les centres sociaux cet été.

J'en viens aux centres "Paris Anim". Nous allons, bien sûr, étudier les conditions d'une ouverture élargie cet été, à l'instar de l'expérimentation qui avait été mise en place l'année dernière avec le "CLAJE" dans le 12e arrondissement. Cela avait permis un roulement de ses équipes sur les quatre centres "Paris Anim", pour permettre de respecter ce qu'il y a dans les délégations de service public pour chaque association gestionnaire : les contraintes budgétaires, les contraintes humaines et les remises en état des centres, tout en offrant des activités pour les jeunes.

Plusieurs associations évoquent la possibilité d'organiser des stages hors les murs, notamment à dominante sportive. Une réflexion est également menée afin d'articuler les offres des centres "Paris Anim" à l'offre de loisirs de la DASCO. Je vois mon collègue Patrick BLOCHE à côté de moi. J'en profite pour saluer son action sur ce sujet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame GOMES, d'avoir souligné que nous élargissons dès cet été l'offre du "Pass Jeunes" d'un mois, du 1er juin au 30 septembre. Ce sont 300.000 jeunes de 15 à 25 ans qui peuvent ainsi être concernés.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le vœu n° 96 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 163).

Je vous remercie.

2021 DASCO 9 - Collèges publics, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux. Dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement, et subventions pour travaux.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les écoles, collèges et lycées.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux projets de délibération rapportés par Patrick BLOCHE, en commençant par le projet DASCO 9 et le vœu n° 97 qui lui est rattaché.

Projet de délibération DASCO 9 sur les dotations complémentaires de fonctionnement, les subventions d'équipement et les subventions pour travaux pour les collèges publics, les centres scolaires en hôpital et les lycées municipaux.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons eu mardi, en ouverture de ce Conseil, un débat sur la situation sanitaire, avec un point d'attention particulier pour les écoles, les collèges et les lycées. Après deux semaines de fermeture, qui traduisent bien l'échec de la politique de ce Gouvernement après un an sans planification, on voit bien qu'aucune incertitude n'est levée à ce jour. La date du 26 avril paraît elle-même hypothétique lorsque l'on voit l'état des chiffres de la Covid-19.

Ce qui est sûr, c'est que le Ministère de l'Education nationale entend bien poursuivre son fonctionnement dans la catastrophe, pendant que les agents et les agentes paient le prix fort. Ils ne sont pas les seuls puisque les frais s'élèvent aussi pour nos collectivités, auxquelles il appartient de mettre en place la logistique des protocoles sanitaires et la fourniture des équipements nécessaires. C'est un poids sur nos finances, que l'Etat devrait normalement assumer en cette période de crise. Nous ne reviendrons pas sur ce point.

En revanche, l'équipement dans les écoles et les collèges relève de nos prérogatives municipales. Je voudrais donc revenir sur la question des capteurs de CO2 afin d'avoir un échange et des explications plus amples dans cette Assemblée.

Je le répète ici pour replacer le contexte. Nous savons que ces capteurs sont essentiels dans la lutte contre la propagation du virus. Ils sont dans les protocoles nationaux depuis le mois de mai de l'an dernier. On le sait : le fonctionnement, c'est qu'en gros, le virus et sa propagation suivent la diffusion et la convection des aérosols. Celles-ci sont corrélées - ce n'est pas une mesure directe, mais une mesure corrélative - à la propagation de gaz facilement traçable, comme le dioxyde de carbone qui est relié à la présence humaine. En suivant le CO2, on trace donc la propagation du virus.

Depuis mai 2020, les protocoles nationaux ont été, non pas faits au doigt mouillé, mais établis avec les scientifiques, en interaction avec le Conseil scientifique, présidé par Jean-François DELFRAISSY auquel nous savons faire référence. Ces protocoles prévoient l'installation de ces capteurs dans toutes les salles de classe et les réfectoires depuis mai 2020. Dans les chiffres qui nous ont été communiqués, on est à 10 % des salles de classe qui sont équipées aujourd'hui sur Paris. Cela me semble insuffisant. Je pense qu'il faut clairement accélérer, pour plusieurs raisons. Mais on l'avait déjà dit et on avait déjà fait voter un vœu en ce sens, il y a quelques mois. Visiblement, ce vœu était passé et voté à l'unanimité de ce Conseil, dans mon souvenir. J'avoue que je suis un peu dans l'expectative et l'incompréhension du fait que l'on ne soit pas allé plus vite sur ce sujet.

En tout cas, nous demandons dans notre vœu que le déploiement se fasse vite et d'ici à la mi-mai. Je le précise notamment sur la question du bâti parisien, puisque l'on sait que pour avoir la qualité de l'air, il faut aérer les classes. Mais, dans certaines classes, on ne peut pas ouvrir complètement les fenêtres, ou alors elles donnent sur la rue et sont très bruyantes. Dans d'autres, on peut faire des courants d'air, ou pas. En fait, c'est assez complexe. Avoir une mesure fiable est clairement important au vu du bâti parisien.

Dans le vœu qui avait été présenté avant-hier, il était prévu, et c'est ce que notre Conseil a voté, qu'en 6e Commission - j'espère que c'est la prochaine, d'ailleurs - on ferait un état des lieux pour voir si l'on continuait. Je repose la question, et l'on va peut-être avoir une réponse plus longue : y a-t-il quelqu'un ici, dans l'Assemblée, qui

pense que l'on pourrait répondre non à cette question ? Ma femme me dit souvent : quand on pose une question à laquelle on sait déjà la réponse, ce n'est pas très pertinent. J'ai l'impression que l'on va dire oui, ou alors, s'il y a des gens qui veulent remettre en cause des protocoles nationaux dans cette Assemblée, on file du mauvais coton. Il y a besoin d'un cadre national. Ce n'est que ce cadre national qui nous permettra d'avancer de concert et de vaincre la pandémie. Les municipalités ne peuvent pas commencer à dire : finalement, tel point du protocole, je le prends, et tel autre, je ne le prends pas parce qu'il ne m'intéresse pas. Je pense que ce serait un mauvais signal.

Je pense qu'assez naturellement, vous allez me dire oui. Et donc, on va encore perdre - parce que le prochain Conseil est en juin - deux mois avant d'avoir la réunion en 6e Commission, avant de dire : oui, il faut développer les capteurs. Je pense que l'on perd un temps précieux. Je le répète : je pense qu'il faut accélérer et viser un déploiement le plus rapidement possible sur les établissements parisiens.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Je pense que nous avons tous noté la passion qui a saisi Jean-Noël AQUA dans la manière dont il a défendu son vœu n° 97, qui aurait pu d'ailleurs arriver en débat lorsque nous avons commencé cette séance consacrée à la crise sanitaire. Mais, comme le vœu n° 97 de son groupe est rattaché au projet de délibération DASCO 9, il est resté, si j'ose dire, en 6e Commission. Mais Jean-Noël AQUA - j'évoque la passion qui l'anime - avait déjà, dans son intervention de mardi matin, évoqué la question des capteurs de CO2.

Je voudrais essayer, en espérant ne pas vouloir relever un défi inatteignable, de rassurer Jean-Noël AQUA sur le fait que, oui, nous avons effectivement fait le choix, à Paris, de mettre en place des capteurs de CO2. Nous avons fait ce choix de manière préférentielle par rapport à l'installation de purificateurs d'air qui, scientifiquement, à ce stade, n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité. De ce fait, évidemment avec le soutien de la Maire de Paris, très engagée en ce domaine, évidemment avec l'engagement d'Anne SOUYRIS avec laquelle je suis très mobilisé sur les conditions sanitaires dans lesquelles sont accueillis les élèves comme les enseignants et les personnels de la Ville dans nos établissements scolaires. Nous sommes en train de mettre en place 500 capteurs de CO2 dans 63 crèches, 25 maternelles, 25 élémentaires et 75 collèges. L'opération, commencée en mars, s'échelonne jusqu'à la mi-mai.

Le capteur de CO2, en général, il y en a quatre par établissement, tout particulièrement dans les réfectoires, fonctionne avec un dispositif assez simple finalement. Lorsque le voyant est vert, tout va bien. Lorsque le voyant est orange, c'est qu'il va falloir bientôt aérer la salle. Quand le voyant est au rouge, c'est qu'il faut aérer immédiatement la salle. C'est assez compréhensible. De ce fait, nous sommes dans une démarche d'évaluation, d'expérimentation. Je pense que le scientifique reconnu que vous êtes, Jean-Noël AQUA, sera sensible au fait qu'il faut d'abord évaluer une expérimentation avant de la généraliser, pour être sûr que les effets sont atteints et que les objectifs que nous nous fixons sont effectivement atteints. C'est la raison pour laquelle nous procédons par étapes. Evidemment, je ferai le point en 6e Commission sur l'évaluation de la pose de ces capteurs de CO2.

D'ailleurs, j'ai vu qu'en ce domaine, puisque l'objectif du capteur de CO2 est de lancer un signal pour aérer une salle, vous n'aviez plus les appréhensions que vous formuliez dans le vœu que vous aviez déposé au nom de votre groupe en novembre 2020, où vous vous inquiétiez de la conséquence de l'aération des salles découlant du protocole sanitaire et pouvant provoquer des baisses de température. C'est la raison pour laquelle, à l'époque, vous aviez demandé que l'on augmente les dotations de fonctionnement en chauffage des établissements scolaires.

En cette affaire, le mouvement est lancé. Comme nous allons dans le même sens, je souhaitais donner un avis favorable à votre vœu. C'est la raison pour laquelle, prenant en compte ce que je viens de vous dire, je vous ai proposé des amendements, dont je suis certain que votre groupe les acceptera.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les propositions d'amendements sont-elles acceptées par le groupe Communiste et Citoyen ?

M. AQUA, ou M. BONNET-OULALDJ, peut-être ?

M. Jean-Noël AQUA. - Je suis désolé, vous ne me donnez pas la parole, donc à chaque fois, je suis obligé d'attendre que ce soit ouvert.

Non, en fait, la réponse qui est faite change complètement la nature sur le déploiement. Ne nous racontons pas d'histoire. Nous maintenons notre vœu tel que rédigé pour un déploiement à la mi-mai.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Très bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Et moi, je maintiens mes amendements.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Si je comprends bien, les amendements sont refusés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Non, non. Je maintiens mes amendements.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Tu maintiens tes amendements. Très bien.

Et donc, on met aux voix.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Il y a un amendement de l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Très bien.

On met donc aux voix d'abord l'amendement ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Logiquement, comme toujours, oui.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - D'abord, l'amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai déposé un amendement de l'Exécutif. On met toujours au vote l'amendement avant le vœu ou le projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - C'est cela.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, l'amendement déposé par l'Exécutif sur le vœu n° 97.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

L'amendement est ainsi adopté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 97 sous sa forme amendée, avec un avis favorable de l'Exécutif sur cette forme amendée.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le vœu amendé est donc adopté. (2021, V. 164).

Je mets maintenant aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DASCO 9.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 9).

2021 DASCO 29 - Contrat entre la Ville de Paris et les familles parisiennes dans le cadre de l'inscription des enfants aux vacances "Arc-en-Ciel".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux moyens du dispositif.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une offre supplémentaire de séjours de vacances pour l'été 2021.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 29 qui concerne l'inscription des enfants au dispositif "Vacances Arc-en-Ciel".

Pour commencer, la parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis de nombreuses années désormais, la Ville de Paris organise des séjours de vacances en juillet et en août à l'intention des jeunes Parisiens âgés de 14 à 16 ans, par l'intermédiaire du dispositif "Vacances Arc-en-Ciel". Ces séjours donnent l'occasion aux jeunes Parisiens de découvrir de nouvelles régions, de s'ouvrir à de nouveaux centres d'intérêt et de se familiariser avec la vie en collectivité. Chaque été, un large choix de destinations et d'activités leur est ainsi proposé : découverte de la nature et de l'environnement, séjours itinérants, découverte du patrimoine, activités sportives, artistiques, etc.

A cet effet, une campagne d'inscription est organisée annuellement. Une fois le séjour attribué, un contrat, qui rappelle les règles de tarification et, le cas échéant, les règles de remboursement qui s'appliquent, est signé par les familles pour finaliser l'inscription. Or, la situation sanitaire actuelle fait peser des incertitudes inédites sur la

participation des enfants. Cela nécessite donc un ajustement du contrat et une adaptation des règles de remboursement en cas d'annulation par les familles. Pour réintroduire davantage de souplesse, un remboursement partiel sera désormais possible même sans certificat médical. C'est l'objet de ce projet de délibération.

Mais au-delà de ce projet de délibération, finalement assez technique, je souhaite souligner ici l'importance que le dispositif "Vacances Arc-en-Ciel" représente aux yeux du groupe Paris en commun et de l'Exécutif. Dans la période de crise que nous traversons, il est à craindre que les loisirs soient l'un des premiers postes budgétaires à être sacrifié pour un grand nombre de foyers. Or, le droit aux vacances est fondamental. Ces vacances constituent un temps privilégié pour permettre aux enfants de découvrir d'autres formes d'apprentissage en dehors de ceux fondamentaux de l'école, dans des lieux extérieurs, dans une configuration plus libre, en lien avec le vivre ensemble, les loisirs, l'émancipation par la culture et le sport.

D'ailleurs, c'est pour soutenir cette ambition que nous avons voté il y a quelques mois un amendement budgétaire, porté avec beaucoup d'engagement par notre collègue Lamia EL AARAJE, qui a permis d'augmenter sensiblement les crédits alloués à ce dispositif et va permettre de faire partir des centaines d'enfants de plus en "Vacances Arc-en-Ciel" cet été.

Oui, depuis les années 1960 et l'âge d'or des colonies de vacances, les structures familiales, les attentes des jeunes et des familles ont fortement évolué. Ne soyons pas nostalgiques, chers collègues, la société bouge et notre dispositif s'adapte, sous l'impulsion notamment de Patrick BLOCHE, dont je voudrais saluer la très grande détermination.

Nous avons des premiers retours sur la campagne d'inscription 2021. Que nous disent-ils ? D'abord, ils montrent l'adéquation entre l'offre de séjour et les demandes des familles, en particulier dans les arrondissements les plus populaires de Paris : les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements, par exemple. Ils établissent également la mixité sociale, à laquelle nous sommes tant attachés. Ces vacances constituent une offre indispensable pour beaucoup des familles les plus modestes. Les 4 premières tranches de quotient familial représentent ainsi plus de 60 % des inscriptions. Enfin, ils affirment la diversité des activités proposées, avec la montée en puissance des espaces nature découverte - 66.000 enfants accueillis l'été dernier - ou les mini-séjours - plus de 2.000 enfants prévus pour cet été.

Vous le voyez, chers collègues, l'Exécutif et la majorité assument leurs responsabilités. Les "Vacances Arc-en-Ciel" voient leurs moyens renforcés. Les "Vacances Arc-en-Ciel" s'adaptent aux évolutions sociétales. Désormais, grâce à votre vote du projet de délibération DASC0 29, elles s'adapteront aussi aux contingences de la crise sanitaire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, qui pourra présenter le vœu n° 98 rattaché à ce projet de délibération.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, c'est important, comme cela a été dit précédemment, d'anticiper les problématiques de contexte sanitaire. Il faut savoir que les colonies de vacances, l'été dernier, cela a été extrêmement compliqué pour les structures de colonies de vacances, parce que les exigences sanitaires, les protocoles sanitaires exigés par le Gouvernement et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ont changé au dernier moment, occasionnant l'annulation d'énormément de colonies par les organisateurs eux-mêmes, parce que ce n'était plus possible de répondre aux critères. Vu les incertitudes du contexte sanitaire à venir, nous savons, hélas, qu'il faut s'attendre à tous les cas de figure.

Je voudrais en profiter pour présenter mon vœu. Le droit aux vacances a été évoqué précédemment par Emmanuel COBLENCÉ. Je pense que cette question du droit aux vacances est vraiment essentielle. Je l'avais fortement portée pendant la campagne municipale. Chaque année, on a des parents qui veulent inscrire leurs enfants en colonie de "Vacances Arc-en-Ciel" et ne peuvent pas le faire, faute de place. Je mets bien évidemment l'année écoulée de côté, vu le contexte particulier.

Il faut comprendre quand même quel grand écart il a pu y avoir depuis 2001. Depuis 2001, on n'a pas cessé de réduire les moyens des colonies de "Vacances Arc-en-Ciel". Il y avait 12.000 enfants en 2001 qui en bénéficiaient. Ils ne sont plus que 5.000 à 7.000 actuellement, mis à part la situation particulière de l'été dernier, alors que les demandes sont bien plus nombreuses que cela. Souvenez-vous, en 2018, la bataille, le bras de fer, lorsque l'Exécutif a voulu supprimer ces colonies de vacances et n'y a finalement renoncé que parce qu'il y avait des parents très fortement mobilisés. Je ne sais pas combien de fois j'ai chanté "Les jolies colonies de vacances" de Pierre PERRET. Cette mobilisation a été victorieuse, et fort heureusement.

Il est donc souhaitable, vraiment, de garantir à chaque enfant le droit de partir en vacances. Pour cela, il faut y mettre les moyens. Si l'on veut que chaque enfant de 4 à 18 ans ait le droit, si il ou elle le souhaite, de partir en colonie de vacances une fois par an, il faut y mettre le budget. Or, dans le budget initial de décembre dernier, il était prévu une baisse du budget alloué aux colonies de vacances. Donc, oui, il y a eu des amendements rectificatifs, mais ne racontez pas l'histoire dans le sens inverse. Il y avait aussi des amendements proposant des augmentations bien plus importantes, qui n'ont été, hélas, pas adoptés.

Si l'on veut garantir l'effectivité de ce droit pour toutes et tous, y compris pour les jeunes en situation de handicap qui sont souvent exclus de nombreux séjours, il faut mettre des moyens bien plus importants. Je pense qu'il faut également penser les colonies de vacances dans les petites périodes de vacances scolaires : les vacances de la Toussaint, de février, de printemps. Je pense que l'on gagnerait à développer cela. Il faut également encourager les classes découvertes, toutes les occasions qui permettent d'avoir ces expériences de vie en collectivité et de changement de lieu pour la jeunesse. Avoir un autre rapport au vivant et à la nature, et vivre une expérience différente, qui, par ailleurs, va contribuer, bien évidemment en retour, à la réussite scolaire. C'est une contribution à l'émancipation qui est essentielle.

Cela a été dit, c'est une expérience de mixité entre les jeunes de tous les quartiers, de toutes les origines sociales, parce que grâce au quotient familial, vous avez des jeunes du 20^e arrondissement qui se retrouveront avec des jeunes du 15^e arrondissement, du 16^e arrondissement, et vice versa. C'est extrêmement important.

Mais du centre aussi, Ariel WEIL, bien évidemment. De tes arrondissements également.

Je souhaiterais que l'on réfléchisse à mutualiser l'acquisition de lieux de centres de vacances, parce que la Ville a les moyens, en termes d'investissements, de se projeter dans ce genre d'investissement. Parce que c'est le coût fixe qui est le plus difficile pour les structures d'éducation populaire, qui, ensuite, animent les colonies de vacances. On pourrait penser aussi à des mutualisations avec des villes du 93, par exemple, puisque l'on parlait tout à l'heure des partenariats avec la Seine-Saint-Denis, et donc, mutualiser des coûts fixes pour pouvoir vraiment contribuer à développer cela.

Dans le vœu rattaché - et je conclus - je souhaite que les moyens du dispositif "Vacances Arc-en-Ciel" soient accrus pour permettre à chaque jeune qui le souhaite d'en bénéficier au moins une fois par an et de garantir le droit aux vacances pour tous les jeunes. Que la Ville de Paris envisage, en mutualisant les moyens avec d'autres communes, de racheter des centres de vacances à la mer, à la campagne, à la montagne, afin, à long terme, de réduire les coûts par enfant des colonies de vacances et de soutenir par ce biais les structures d'éducation populaire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais profiter de cette prise de parole pour faire d'une pierre deux coups et présenter également le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif au développement d'une offre supplémentaire de séjour pour les enfants et les adolescents pour l'été 2021.

Le projet de délibération qui nous est présenté acte une modification du contrat qui lie la Ville aux familles parisiennes qui ont inscrit leurs enfants aux colonies de "Vacances Arc-en-Ciel", afin de tenir compte de la crise sanitaire et ainsi, adapter les conditions de remboursement des séjours. Ce projet de délibération révèle, en creux, tout le poids et toutes les incertitudes que cette crise fait peser sur la tenue, l'organisation et la participation des enfants aux colonies de "Vacances Arc-en-Ciel".

Dans le même temps, cette crise accentue très fortement la nécessité d'offrir aux enfants, notamment des quartiers populaires, après presque un an de confinements successifs, de restrictions sanitaires, d'impossibilité d'accès aux lieux de culture et parfois de nature. Cette crise accentue la nécessité d'offrir aux enfants un véritable temps de respiration en dehors de leur cadre quotidien.

Cela a été dit, cela est nécessaire. Mais cela est nécessaire aussi indépendamment du contexte de crise sanitaire. Nous savons l'importance des vacances pour toutes et tous. Les vacances sont un facteur d'intégration sociale majeur. Elles sont également un facteur de santé, de bien-être mental, physique. Elles offrent aux enfants et aux adolescents un nouvel horizon, un nouvel imaginaire en dehors de leur cadre quotidien et de leur cadre familial. Elles leur offrent la possibilité de s'épanouir et de s'ouvrir à de nouveaux loisirs et à de nouveaux centres d'intérêt, et également à profiter de moments au contact de la nature.

Ces temps collectifs que sont les colonies de vacances participent également de l'apprentissage de la vie en collectivité, de l'apprentissage du vivre ensemble, et s'inscrivent dans cette longue filiation de l'éducation populaire qui porte l'idéal du droit aux vacances pour toutes et tous. Ce sont autant de séjours à même de lutter contre la mécanique d'assignation à résidence de beaucoup d'enfants.

Nous demandons à travers ce vœu, le groupe Ecologiste de Paris demande que la Ville, dans l'hypothèse où elle ne pourrait honorer toutes les demandes d'inscription des familles, déploie des moyens supplémentaires afin d'augmenter l'offre de séjour, afin que chaque famille qui en fait la demande puisse inscrire son ou ses enfants aux "Vacances Arc-en-Ciel". Nous demandons également que le système du tirage au sort soit repensé, dans un souci de justice sociale notamment. Enfin, nous demandons que la Ville communique largement cette année autour des protocoles sanitaires qui seront mis en place lors des séjours, afin de rassurer et d'apaiser les craintes légitimes des familles, qui pourraient mettre à mal la participation de leurs enfants aux séjours. Il faudrait, à cet effet, minimiser le nombre de désinscriptions potentielles.

J'insiste sur ce point - Danielle SIMONNET l'a rappelé - car le maintien de ces colonies est absolument essentiel. C'est primordial également pour les acteurs du secteur de l'éducation populaire, qui sont souvent issus du monde associatif et ont été durement touchés par la crise sanitaire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Cette intervention était à la fois sur le projet de délibération DASCO 29, mais aussi pour présenter le vœu n° 101 qui sera soumis au vote plus tard.

La parole est maintenant à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de revenir sur le projet de délibération, je voulais juste vous signaler un point de règlement. Tout à l'heure, j'avais maintenu un vœu. Il aurait donc été normal, puisque je vous l'avais dit, qu'il soit voté en l'état. On ne va pas revenir sur cette chose, mais la procédure, le règlement intérieur n'a pas été respecté. Ce n'est pas grave. L'important, c'est que nous ayons eu le débat.

J'en viens à ce projet de délibération. Dès l'enfance, le poids des inégalités sociales structure l'accès aux loisirs, à la culture et au sport. Tous ces lieux et moments sociaux qui créent les conditions de la mixité sociale et offre aux enfants des lieux d'échange et d'ouverture. Au premier rang de ces expériences enrichissantes et émancipatrices, il y a évidemment le départ en vacances lorsque celui-ci est possible. Il est aussi un regrettable levier de sélection sociale, puisque plus de 50 % des enfants des familles les plus modestes ne partent pas en vacances, contre seulement 5 % des enfants de cadres supérieurs.

Ce constat, c'est celui que l'entre soi familial reste le socle de développement pour des enfants issus de milieux défavorisés quand, en comparaison, la sociabilité et la multiplication des pratiques de découvertes offertes par les départs en colonies bénéficient plutôt aux classes supérieures. Il existe aussi de fortes disparités, y compris au sein de nos dispositifs publics, tel que les "Vacances Arc-en-Ciel". Notre groupe s'est battu à plusieurs reprises pour renforcer l'enveloppe budgétaire de ce programme afin d'y garantir les conditions de la mixité sociale. Nous avons déposé une multitude d'amendements budgétaires pour développer ce dispositif, afin qu'il réponde à l'ensemble de la demande. Cela n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. Nous voyons bien qu'à ce jour, les créneaux du mois de juillet sont déjà complets. Pourtant, cette année, il est plus que nécessaire pour les enfants de pouvoir sortir et changer d'air après des confinements qui s'enchaînent.

Nous réaffirons donc le besoin d'augmenter cette année les capacités du dispositif pour corriger les inégalités sociales et surtout, garantir à toutes les familles la possibilité d'offrir à leurs enfants ces moments de partage et d'apprentissage. Nous serons donc constants sur beaucoup de choses - c'est une marque de fabrique, vous l'avez remarqué, c'est bien - avec notre action sur le sujet, dans cet hémicycle. Nous voterons pour ce projet de délibération, avec l'espoir que nous engagions prochainement un travail d'élargissement et de renforcement du dispositif "Vacances Arc-en-Ciel".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Comme nous sommes des élus, comme nous faisons de la politique, seul compte la réalité. La réalité, c'est, depuis déjà un certain nombre d'années, une érosion de la demande pour les colonies de vacances. Elle est parfaitement connue. La presse l'évoque régulièrement et même les revues de sciences sociales. On peut partager - et je le partage avec vous, vu mon attachement pour l'éducation populaire - la nostalgie d'un âge d'or. Mais nous devons prendre en compte la réalité de cette érosion des colonies de vacances. Je vais vous donner deux chiffres. Ils sont simples.

Le dispositif "Vacance Arc-en-Ciel" propose cette année 168 séjours, pour un total de 3.800 places, pour des enfants de 4 à 16 ans. Soit, au passage, 200 places de plus qu'en 2020. Je remercie les différents groupes de la majorité municipale, notamment le groupe Paris en commun et le groupe Communiste et Citoyen de s'être mobilisés à cette fin.

La réalité, c'est que, cette année, 3.287 familles ont sollicité un rendez-vous en vue d'inscrire leur enfant à un séjour "Vacance Arc-en-Ciel". Donc, contrairement à ce que j'ai pu entendre dans ce débat, ce n'est pas la demande qui est supérieure à l'offre, mais c'est l'offre qui est supérieure à la demande. Une offre de 3.800 places et une demande de 3.300 places. Nous avons donc quoi ? 500 places en trop. On va communiquer, évidemment, pour que toutes les places trouvent preneur. Mais ne soyons pas dans l'idée que pour des raisons budgétaires, sous la pression de Paul SIMONDON - que j'ai en face de moi - nous aurions réduit le budget et aurions ainsi privé des familles parisiennes de ce droit au séjour pour leur enfant. C'est la première observation que je voulais faire.

Deuxième observation : nous nous adaptons, parce que ce principe de réalité continue à s'imposer à nous. Au-delà des "Vacance Arc-en-Ciel", nous avons été amenés à développer d'autres séjours. Nous avons diversifié cette

offre de séjours. 2.100 enfants profitent de ce que l'on appelle les "mini-séjours". Nous avons les espaces nature découverte, qui ont accueilli l'été dernier, dans un contexte sanitaire contraint, près de 32.000 enfants en juillet et 34.000 en août. Nous avons donc une offre qui, contrairement à ce que j'ai pu entendre dans cet échange, loin d'être réduite, augmente et se diversifie.

De la même façon, puisque je réponds également au vœu n° 101, je voudrais que vous ayez à l'esprit que 20 % des places sont réservées à des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers, 100 places pour les enfants en situation de handicap et 660 pour les jeunes accompagnés par des travailleurs sociaux. Cela reste donc un dispositif très social.

De ce fait, je voudrais également que vous ayez à l'esprit que 44 % des inscrits avaient - je parle de leur famille - un tarif compris entre 1 et 3, 41 % un tarif compris entre 4 et 6. Je parle, évidemment, du quotient familial. Cela veut dire que ce sont vraiment les quotients familiaux 1 à 3 qui représentent la moitié des bénéficiaires. On voit bien que ce dispositif s'adresse prioritairement aux familles les plus modestes.

De la même façon, l'origine géographique montre que ce sont les 13e, 18e, 19e et 20 arrondissements qui fournissent - tenez-vous bien - la moitié des effectifs, auxquels s'ajoutent 35 % à 40 % pour les 10e, 11e, 12e, 14e, 15e et 17e arrondissements. Les 9 premiers arrondissements et le 16e arrondissement fournissent 10 % des effectifs. Dans ces conditions, le tirage au sort évoqué dans le vœu n° 101 ne semble pas pouvoir être mis en cause.

De ce fait, au-delà de la libération elle-même, je souhaiterais que Danielle SIMONNET - que, j'en suis certain, j'ai convaincu du dynamisme du dispositif "Vacance Arc-en-Ciel" - retire son vœu n° 98, sinon j'émettrai un avis défavorable, et que le groupe Ecologiste de Paris accepte mon amendement à son vœu n° 101. Cela me permettra d'y donner un avis favorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous allons déjà procéder au vote sur le vœu de Mme SIMONNET, s'il est maintenu.

Je lui demande s'il est maintenu.

Il est maintenu.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 98, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le vœu n° 98 est donc rejeté.

Je mets maintenant aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DASCO 29.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DASCO 29).

Je vous propose, dans un souci de cohérence, puisque Mme Alice TIMSIT a déjà présenté le vœu n° 101, qui n'était pas rattaché mais tout de même relatif au même sujet et auquel Patrick BLOCHE a déjà répondu, que l'on procède à son vote dès maintenant.

L'amendement proposé par Patrick BLOCHE est-il accepté par le groupe Ecologiste de Paris ?

Il est accepté.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le vœu n° 101 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le vœu amendé est donc adopté. (2021, V. 167).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mobilisation du lycée "Lazare Ponticelli" lors des travaux de la cité scolaire "Gabriel Fauré".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous revenons maintenant à l'ordre du jour tel qu'il était inscrit, en passant au vœu n° 99 relatif à la mobilisation du lycée Lazare Ponticelli.

La parole est, pour le groupe Paris en commun, à M. Jérôme COUMET.

Monsieur le Maire...

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Rapidement, parce qu'il se fait tard.

Le lycée Lazare Ponticelli est aujourd'hui mobilisé pour accueillir une partie des élèves de la Cité mixte régionale Gabriel Fauré. Disons-le tout de suite : ce chantier, qui a commencé à la rentrée 2016, il y a plus de quatre années, se passe mal, même très mal. Cela fait quatre ans que les retards s'accumulent, que les conditions d'accueil des élèves sont dégradées, que l'enseignement doit être constamment réorganisé en fonction de l'évolution des travaux. Il y a même eu des grèves et des droits de retrait des enseignants. Quatre ans que la Région, qui est en responsabilité, s'évertue, avec une belle constance, à ignorer la Ville, qui contribue pourtant à hauteur de 20 millions d'euros au coût des travaux, ainsi que la mairie d'arrondissement pour tout ce qui se rapporte à l'opération.

On avait déjà fait adopter un vœu en mai 2018, parce qu'il y avait déjà des difficultés, pour demander une communication plus fluide et plus respectueuse. Cela n'a pas vraiment été suivi d'effets. Je me suis moi-même vu interdire l'accès au lycée alors qu'une réunion y était organisée avec les parents et les enseignants. C'était, pour le moins, peu républicain. C'est dans le cadre de ces travaux chaotiques que le lycée Lazare Ponticelli, un autre établissement de l'arrondissement qui n'était plus utilisé, a pu être mobilisé.

Or, nous avons appris deux choses. D'une part, que le chantier de Gabriel Fauré, actuellement à l'arrêt, allait connaître un nouveau retard très important - on parle de deux ans - et que la Région envisageait désormais de changer totalement les opérateurs, que ce soit l'architecte ou l'entreprise chargée des travaux. D'autre part, la Région annonçait, par un communiqué de presse en date du 18 février, que les élèves de Gabriel Fauré accueillis à Lazare Ponticelli allaient réintégrer leur établissement à la prochaine rentrée, ceci permettant d'installer sur le site ainsi libéré soit une cité des Ultramarins, soit une Maison régionale de la jeunesse et des sports, soit un lieu pour le handicap, soit les trois à la fois.

Il ne m'appartient évidemment pas de discuter du choix de l'Exécutif régional d'annoncer ces projets à quatre mois des élections. Signalons simplement qu'une fois encore, la Ville et la mairie du 13e arrondissement ne sont pas totalement associées. Mais on va sans doute l'être.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Chacun peut apprécier les déclarations.

Ce vœu vise à mobiliser le lycée Lazare Ponticelli pour assurer la poursuite des travaux de la cité scolaire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Jérôme COUMET, qui connaît ce dossier par cœur comme Emmanuel COBLENCÉ, et qui le suivent de près, a pointé effectivement les retards insensés de ce chantier. De ce fait, leur vœu est très bienvenu. Je donne évidemment un avis favorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de passer aux explications de vote sur ce vœu, je précise, puisqu'il est 20 heures, que je propose à tous les présidents de groupe de continuer la séance, puisque nous en avons pour environ une heure. Il ne tient qu'à nous que ce soit moins pour éviter d'avoir à se réunir demain matin.

Nous allons poursuivre la séance.

Explication de vote sur ce vœu, en commençant par M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Monsieur le Maire, je vais devoir donner un avis défavorable à ce vœu, puisqu'il y a un certain nombre de contrevérités.

Les élèves seront évidemment accueillis dans de bonnes conditions à la rentrée prochaine. S'il y a une année de travaux supplémentaires, ce n'est en aucun cas pour les classes, mais pour des équipements sportifs. Mais, vu que la Région est en concertation, y compris avec la mairie du 13e arrondissement - il y a eu 11 réunions en 2 ans et demi - et travaille actuellement avec le Rectorat, si cela est nécessaire de prolonger pour la rentrée prochaine Lazare Ponticelli, cela ira de soi. Je ne pense pas que ce soit utile de maintenir ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote sous la forme d'un avis.

Deuxième explication de vote : M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur AQUA, on ne vous entend pas. Je ne sais pas si vous êtes en ligne.

Pas de réaction, pas d'explication de vote pour le groupe Communiste et Citoyen ?

Monsieur le Président du groupe ?

Le président du groupe Communiste et Citoyen indique que leur vote est favorable à ce vœu.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le vœu n° 99, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le vœu est adopté. (2021, V. 165).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une expérimentation de petits déjeuners gratuits dans les écoles maternelles et élémentaires.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 100 relatif à une expérimentation de petits déjeuners gratuits dans les écoles maternelles et élémentaires.

Pour le présenter au nom du groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Mme Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Bonjour. Vous m'entendez ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - On vous entend.

Allez-y, Madame SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bien manger pour bien apprendre, il s'agit...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - On ne vous entend plus, là, par contre.

On a entendu juste le début.

Mme Chloé SAGASPE. - Et là, vous m'entendez ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Là, on vous entend, effectivement.

Mme Chloé SAGASPE. - J'ai des petits soucis de connexion. Je reprends.

Bien manger pour bien apprendre, il s'agit d'un enjeu de santé et de solidarité. Nous, élus écologistes, nous militons pour une lutte plus forte contre les inégalités alimentaires. L'accès à un petit-déjeuner de qualité pour tous les enfants est une question fondamentale de droit à une alimentation saine. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté vient, comme vous le savez, d'être renforcée puisque le Gouvernement va en effet tripler l'aide aux collectivités qui choisissent de distribuer des petits déjeuners gratuits dans les écoles des quartiers populaires. La ville de Lyon a été précurseur en la matière. Je tiens à saluer le succès de l'expérimentation des petits déjeuners gratuits à l'école, qui a été mise en place par Grégory DOUCET et son équipe.

Chaque semaine, ce sont ainsi 80 enfants qui bénéficient d'un repas équilibré, sain, qui est issu d'une production locale et durable. Ils apprennent les goûts, les textures, les couleurs. Les familles sont davantage sensibilisées à l'importance de l'équilibre des repas. Cela fonctionne d'ailleurs si bien à Lyon, que Lyon prévoit d'étendre rapidement cette expérimentation très largement dans les écoles des quartiers "politique de la ville".

Paris, à son tour, doit donc saisir cette occasion de remplir sa mission publique de veiller à réduire les inégalités entre les enfants à l'école. Le besoin, en effet, est réel. Près de 13 % des enfants, toutes classes sociales confondues, arrivent à l'école le ventre vide. Nous ne pouvons nous résigner à une telle situation. C'est pourquoi, afin de lutter contre la baisse de la concentration des élèves en classe, pour favoriser les apprentissages, pour construire un enseignement pédagogique autour de l'importance d'avoir une alimentation de qualité et pour venir en aide à des familles qui sont impactées de plein fouet par la crise sanitaire, nous exhortons la Ville de Paris à mettre en place une expérimentation de distribution de petits déjeuners gratuits dans les écoles des quartiers populaires. Ces repas devront être préparés à base d'aliments sains, équilibrés et issus de la production agricole durable, en lien avec les acteurs...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Chloé SAGASPE. - Mes chers collègues, c'est tout l'objet du vœu du groupe Ecologiste de Paris, dont, je l'espère, vous partagerez largement les ambitions.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Evidemment, je ne peux que rejoindre la préoccupation exprimée par Chloé SAGASPE au nom de son groupe. Effectivement, s'il existe des expérimentations de petits déjeuners dans les écoles à Paris, elles sont très limitées : dans les 18^e et 19^e arrondissements. La crise sanitaire, en ce domaine, a été un frein.

Chloé SAGASPE, vous citez l'exemple de Lyon. Mais la différence entre Paris et Lyon, c'est qu'à Lyon, l'accueil des élèves débute dès 7 heures 50. De ce fait, il y a un temps périscolaire qui n'existe pas à Paris. A Paris, les enfants arrivent à l'école pour se retrouver tout de suite sur du temps scolaire. Cette absence de temps périscolaire à l'ouverture des écoles le matin nous amène à devoir reprendre les discussions avec l'académie, avec les caisses des écoles, bien entendu, afin de définir les moyens budgétaires et humains nécessaires pour expérimenter ces petits déjeuners à l'école. La question de l'encadrement et du nettoyage, avec des équipes déjà très sollicitées et mobilisées, se posera. J'ai voulu donner un avis favorable à votre vœu, en l'amendant néanmoins pour prendre en compte mes observations.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'amendement proposé est-il accepté par le groupe Ecologiste de Paris ? Oui.

Merci, Madame SAGASPE, pour ce geste.

Explication de vote pour le groupe Communiste et Citoyen de M. Jean-Noël AQUA, s'il est bien en ligne.

M. Jean-Noël AQUA. - Oui. Désolé pour tout à l'heure, mon Wi-Fi a visiblement sauté au moment où j'intervenais.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Pas de souci. On vous entend maintenant.

Allez-y.

M. Jean-Noël AQUA. - Très rapidement. En fait, nous apprécions l'intention sociale de ce vœu et la volonté d'aller vers un droit à une alimentation de qualité pour toutes et tous. Il est nécessaire de lutter contre les inégalités, qui ne cessent d'exploser et sont structurelles par ailleurs. En revanche, nous nous abstenons sur ce vœu. Mais c'est une abstention positive, en tout cas. Nous sommes curieux de l'expérimentation. En revanche, je voudrais donner un certain nombre d'arguments pour la réflexion sur ce sujet.

Il nous semble que la question du petit déjeuner est un temps d'échange entre les enfants et les parents, qui est important et doit être sacralisé. C'est un temps constructif pour les enfants qui, souvent, en particulier à Paris, n'ont pas forcément toujours beaucoup le temps de voir leurs parents. Je crains qu'avec un dispositif qui part d'une intention sociale plus que louable, on se retrouve à acter que les enfants des familles pauvres voient "de facto" moins leurs parents.

Par ailleurs, deuxième sujet, c'est la question du temps de présence. Nous nous posons aussi la question sur l'extension de l'accueil des enfants jusqu'à 19 heures. On pourrait se retrouver avec des enfants qui seraient avec des temps à l'école, en collectivité très importants. Est-ce que c'est à 7 heures 50, comme à Lyon, ou beaucoup plus tôt que l'horaire actuel ? Jusqu'à 19 heures, on pourrait avoir 11 heures en collectivité, ce qui est beaucoup trop. Tous les chronobiologistes le signalent. Je crains que, derrière une bonne intention, on se retrouve bien malgré nous à avoir des enfants qui restent beaucoup trop longtemps dans le collectif. Evidemment, on se doute qu'en ouvrant les écoles beaucoup plus tôt, on va permettre une pression sur les salariés de la part de leur patron. Une pression sur les salariés et "salariées", puisque c'est souvent sur les femmes que va peser la pression pour arriver plus tôt au travail et pour en repartir plus tard, puisque si l'on étend le périscolaire jusqu'à 19 heures, les salariés devront partir plus tard. Donc, là aussi, avec une intention louable, on peut se retrouver contre...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous serions plus favorables à une aide matérielle directe pour ces enfants, pour respecter la finalité de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 100 sous sa forme amendée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 166).

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la procédure d'affectation des élèves parisiens en lycée général et technologique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 102 relatif à la nouvelle procédure d'affectation des élèves parisiens en lycée général et technologique.

Pour le présenter, la parole est à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur la nouvelle procédure d'affectation en lycée général et technique qui a été dévoilée en février par le Rectorat. Elle génère des inquiétudes chez les familles, les élus, les enseignants. D'ailleurs, un comité de suivi s'est tenu lundi - c'était le premier - qui a permis déjà quelques premiers ajustements. Il reste néanmoins des interrogations sur l'effet de cette réforme. D'abord, sur les élèves sans affectation à la rentrée de septembre. Ensuite, sur l'information spécifique aux boursiers et comment elle va être faite. Enfin, sur la cohérence avec les différentes spécialités du bac.

C'est pourquoi, au vu du contexte sanitaire, où les élèves de troisième sont à distance au moment où ils devraient former leurs vœux, il nous paraîtrait plus judicieux que cette nouvelle procédure d'affectation se mette en place non pas pour cette génération d'élèves de troisième, mais plutôt pour celle de l'année suivante. Et d'être vigilants sur les points qu'il reste encore à lever.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Tout a été dit dans la présentation de ce vœu.

C'est un dossier que nous avons déjà évoqué lors de la dernière séance du Conseil de Paris, que nous continuons à suivre, avec une mobilisation d'associations de parents d'élèves dans un certain nombre d'arrondissements.

Depuis la dernière séance du Conseil de Paris, il y a eu la première réunion du comité de suivi, présidé par Julien GRENET, composé non seulement du Rectorat, mais aussi de représentants de parents d'élèves, de représentants d'élèves, de représentants de syndicats de personnels enseignants et de personnels de direction, et d'élus. Nous sommes quatre au sein de ce comité de suivi : trois maires d'arrondissement - François DAGNAUD, Carine PETIT et Philippe GOUJON - qui étaient représentés par Inès de RAGUENEL et moi-même. De ce fait, cette réunion du comité de suivi a été utile, puisqu'elle a permis à 10 collèges de voir modifiée leur liste d'établissements de secteur 1. Il faut continuer à aller sur cette voie. C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis favorable à ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Nous nous abstenons sur ce vœu, non pas que nous ne partagions pas les demandes précises qui peuvent être faites concrètement pour réformer la proposition qui nous est faite de l'algorithme "Affelnet". Néanmoins - c'était dans la conclusion de Nathalie MAQUOI tout à l'heure, et pas dans le vœu - la revendication que nous avons portée, qui avait été votée dans le Conseil de Paris où les vœux avaient été mis à l'ordre du jour, demandait un report de ce changement pour la rentrée 2022.

Cette revendication est non seulement légitime, partagée par beaucoup de groupes de la F.C.P.E. locale, voire plusieurs responsables au niveau parisien. Mais, au-delà de cela, avec la crise sanitaire, avec toutes les complications actuelles pour rentrer en contact et avoir des discussions avec nos élèves, on voit bien qu'il est beaucoup trop cavalier de passer en force et de vouloir maintenir cette réforme coûte que coûte, alors que les élèves ne pourront pas être informés dans de bonnes conditions.

Je le redis ici : dans cette réforme, il y a des choses intéressantes et des choses moins intéressantes. On peut jouer au petit jeu visant à amender et essayer d'éviter les choses les pires. On peut l'entendre et cela peut être intéressant. Néanmoins, la revendication qui avait été votée au Conseil de Paris, le fait de la reporter en 2022 me semble et nous semble le plus important. En tout cas, ce n'est pas rendre service aux élèves que de passer en force, tel que c'est proposé aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Mes chers collègues, en effet, je suis aussi très étonnée de voir ce vœu en Conseil de Paris, car c'est un recul par rapport à l'ensemble des vœux qui ont été acceptés. Je crois qu'ils étaient au nombre de quatre ou cinq au dernier Conseil de Paris du mois de mars. Aujourd'hui, voter ce vœu, c'est accepter un recul de ce que nous avons adopté majoritairement en séance. Par exemple, notre vœu demandait que la refonte d'"Affelnet" ne soit pas lancée avant d'avoir pu consulter et de se mettre d'accord avec les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et les élus de l'arrondissement. D'ailleurs, nous restons sur cette position, parce que le comité de suivi, qui a eu lieu lundi et auquel vous avez fait référence, était plutôt une réunion de présentation qu'une concertation.

J'attire aussi votre attention sur le fond de votre vœu, qui, pour nous, est très incomplet, car il ne mentionne à aucun moment la notion de mérite des élèves. Dans le système ancien, le principe de méritocratie comptait pour 50 % des points, alors qu'aujourd'hui il ne représente qu'un quart. C'est donc un sujet.

L'idée d'un élargissement à plus de cinq lycées pour la catégorie 1 va, certes, dans le bon sens, mais ne pas l'étendre à toutes les catégories crée une rupture d'égalité.

Parce que ce vœu est un recul - je vous le dis honnêtement - et parce que tout ce que nous avons pu adopter collectivement la dernière fois, dans le Conseil de Paris du mois de mars, allait beaucoup plus loin, nous voterons contre. C'est vraiment un recul. Je ne comprends pas pourquoi vous remettez en cause ce qui a été voté majoritairement dans ce Conseil de Paris et demandait justement un gel. Je suis d'accord, en effet, avec les arguments du groupe Communiste et Citoyen.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 102, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le vœu est adopté. (2021, V. 168).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux financements des travaux d'entretien des établissements scolaires parisiens.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 103 du groupe Changer Paris. Il est relatif au financement des travaux d'entretien des établissements scolaires parisiens.

Il est présenté par Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, que je présente avec Geoffroy BOULARD, a trait aux travaux attendus dans nos établissements scolaires, notamment les travaux d'entretien. On a reçu, le 22 mars dernier, comme j'imagine dans toutes les mairies, un mail de la Direction des Affaires scolaires pour nous informer d'une baisse des crédits pour réaliser ces travaux, compte tenu - je cite - "d'un budget très contraint, n'offrant aucune marge de manœuvre". La Ville de Paris a donc décidé de renoncer à ces travaux dans les écoles, notamment des travaux d'embellissement et de peinture très attendus. Les crédits sont donc maintenant réservés en priorité aux travaux de sécurité, P.P.M.S., travaux d'urgence. On peut le comprendre, mais les attentes vont bien au-delà. A charge pour les maires d'arrondissement d'aller chercher des crédits dans les enveloppes, tels que les investissements d'intérêt local.

La méthode est, pour le moins, un petit peu cavalière. C'est surtout le manque d'explications qui nous interpelle, surtout sur des sujets sur lesquels on a l'habitude de travailler - je pense que Patrick BLOCHE ne me contredira pas - en bonne intelligence et dans l'intérêt de la communauté scolaire.

Ce vœu vise donc à remettre sur la table ce sujet, à engager une concertation - et une conversation aussi - avec les maires d'arrondissement pour voir quelles opérations pourraient être tout de même maintenues. En guise d'explication, on a reçu la liste des travaux qui ne pourront pas être réalisés. Dans le 17^e arrondissement, les écoles Lagache ou Saint-Ange sont concernées. Evidemment, que la Ville de Paris rétablisse les crédits qui étaient envisagés.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'étais assez surpris du dépôt de ce vœu.

Rédiger un vœu pour la séance du Conseil de Paris à partir d'un mail de la directrice des Affaires scolaires évoquant une réalité qui n'est pas secrète, qui est une évidence, et il y a les contraintes budgétaires qui sont nées de

la crise sanitaire. Paul SIMONDON, qui préside la séance, sait mieux que moi au quotidien ce qu'un trou de 1 milliard d'euros signifie - si nous avons bien compris - sur 2020 et 2021, sans que l'Etat ne contribue à limiter ce déficit.

De ce fait, je rappelle également que nous avons adopté un budget primitif 2021, qui, pour la DASSCO, préserve les moyens de fonctionnement. J'en remercie, là aussi, Paul SIMONDON, puisque ce sont 221,60 millions d'euros qui ont été votés, en augmentation par rapport au B.P. 2020, où les crédits s'élevaient à 217,40 millions d'euros.

Alix BOUGERET, on a l'habitude de travailler ensemble. Evidemment que l'on va être amené à avoir un échange poussé. On va prioriser ensemble, arrondissement par arrondissement, avec les maires d'arrondissement et leurs adjointes et adjoints aux affaires scolaires, les dépenses de fonctionnement et d'entretien que nous allons prioriser, avec le souci de donner aux travaux de sécurisation une priorité absolue, puisque nous sommes toutes et tous soucieux de la sécurité des élèves. Je prends cet engagement.

Ayant pris cet engagement, et comme nous avons l'habitude de travailler ensemble, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame BOUGERET, votre vœu est-il maintenu ?

Mme Alix BOUGERET. - Je suis un peu étonnée de l'argument sur les contraintes budgétaires, puisque cela n'empêche pas la Ville de Paris de dépenser par ailleurs beaucoup d'argent sur des sujets qui me paraissent moins importants que l'entretien de nos écoles. Néanmoins, je suis persuadée que Patrick BLOCHE va revenir vers les maires d'arrondissement rapidement et permettre de réaliser ces travaux. Je vais donc retirer le vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la création d'une ludothèque rue Turgot (9e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 104 relatif à la création d'une ludothèque rue Turgot, dans le 9e arrondissement.

Il est présenté, je crois, par M. GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un vœu relatif à la création d'une ludothèque rue Turgot, dans le 9e arrondissement de Paris. Je le présente au nom de Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement, des élus "Indépendants et Progressistes", ainsi qu'au nom de Maud LELIÈVRE, du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Les ludothèques parisiennes, qu'elles soient fixes ou itinérantes, en intérieur ou en plein air, rencontrent un véritable succès. Les familles parisiennes y sont très attachées. Vous le savez, et c'était aussi le sens de l'engagement de la mairie du 9e arrondissement. L'U.D.A.F., déjà gestionnaire d'une ludothèque dans le 18e arrondissement, s'est portée volontaire pour ouvrir et animer une ludothèque dans le 9e arrondissement. En lien avec "Paris Habitat", un local, prochainement vacant, de 85 mètres carrés a été identifié rue Turgot. Le bailleur est intéressé pour y ouvrir une ludothèque. Enfin, l'ensemble des ludothèques parisiennes bénéficient de subventions de fonctionnement de la Ville de Paris et de la C.A.F.

La maire du 9e arrondissement et toute l'équipe municipale ont voté un vœu lors du dernier conseil d'arrondissement. Ce vœu demande à la Maire de Paris de bien vouloir apporter une suite favorable à ce projet de création d'une ludothèque dans le 9e arrondissement, rue Turgot, et d'accorder une aide financière dans ce sens.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur GOVCIYAN, d'avoir présenté le vœu n° 104 relatif à la création d'une ludothèque rue Turgot, dans le 9e arrondissement.

De ce fait, le développement du jeu et de toutes les activités ludiques est un objectif que nous partageons, sinon que le développement du jeu se fait moins aujourd'hui dans des espaces fermés que dans des espaces ouverts et dans l'espace public.

De ce fait, je dirais qu'aujourd'hui, nous donnons moins la priorité aux ludothèques dans des lieux fermés qu'à des "ludomouv", comme on les appelle, c'est-à-dire des ludothèques dans l'espace public. La crise sanitaire ne peut que pousser à leur développement. D'ailleurs, c'est ce que nous continuons à faire cette année.

De ce fait, je vais vous proposer, chers collègues, de retirer votre vœu parce que je voudrais demander à la DFPE - c'est l'engagement que je prends devant vous - de voir la possibilité d'implanter non pas une ludothèque, mais une "ludomouv" dans le 9e arrondissement, puisque tel est votre souhait. Cela correspondra bien, si j'ose dire,

à la période qui est celle d'une crise sanitaire nous amenant à développer en priorité les activités en plein air. Je prends donc un engagement.

Je vous propose de retirer votre vœu et que l'on travaille ensemble pour installer une "ludomouv" en plein air dans le 9^e arrondissement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GOVCIYAN, ce vœu est-il maintenu ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Le vœu est maintenu, en effet, parce qu'il y a un local, un gestionnaire et une structure qui est prête à travailler. Le vœu est donc maintenu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 104 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Merci beaucoup.

Le vœu n° 104 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au personnel dans les établissements d'accueil de la Petite enfance.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 105. Il est relatif au personnel dans les établissements d'accueil de la Petite enfance.

Il est présenté par Mme Alix BOUGERET, pour le groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a encore quelques jours, 13 enfants ont été refusés à la crèche Nollet, dans le 17^e arrondissement, et 20 autres refusés à la crèche Pereire à cette même période. Il y a donc urgence à recruter et pérenniser les effectifs nécessaires au bon accueil des petits Parisiens, et ce, dans toute la Capitale. Dans le 17^e arrondissement, certains établissements sont donc obligés de refuser certains enfants qui, pourtant, ont obtenu une place en crèche. Dans le même temps, je me permets de vous rappeler que 2.000 familles attendent désespérément une place.

Le recrutement des auxiliaires de puériculture est donc une problématique récurrente. Il est difficilement acceptable qu'une place en crèche ne puisse être ouverte en raison d'effectifs d'encadrement insuffisants. C'est, évidemment, un stress supplémentaire pour les familles, qui, dans l'urgence, doivent trouver une solution de garde et poursuivre leur activité professionnelle, dans un contexte que l'on sait très compliqué en ce moment.

Ce vœu vous demande donc de bien vouloir procéder à un diagnostic précis des motifs d'absence des personnels des établissements de Petite enfance et d'accueil. L'objectif - je veux le préciser - n'est pas de montrer du doigt ces agents dont le métier est exigeant, fatigant et, ô combien, indispensable et précieux pour tout l'équilibre de nos vies. L'objectif est bien de pouvoir comprendre cet absentéisme, d'en connaître les causes et de chercher ensemble des solutions.

Ce vœu vous propose donc de nous mettre autour de la table et de trouver des solutions pour que tous les enfants ayant une place en crèche puissent être accueillis.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui me permet de rappeler les efforts constants de la Direction des Familles et de la Petite enfance en matière de recrutement. En effet, la DFPE a connu une forte croissance depuis 2001. 2.414 postes ont été créés entre 2001 et 2014, puis 442 nouveaux postes sous la dernière mandature, pour permettre l'ouverture de 5.000 nouvelles places supplémentaires. Des campagnes de recrutement se déroulent tout au long de l'année et permettent de recruter plus de 350 auxiliaires de puériculture chaque année.

Nous cherchons également à diversifier les viviers de recrutement pour renforcer les équipes. Ainsi, en 2020, ce sont 100 nouveaux agents spécialisés des crèches, les A.S.C., qui ont rejoint les équipements de la petite enfance. Par ailleurs, la DFPE a lancé tout récemment une nouvelle campagne de recrutement sur les réseaux sociaux, que je vous invite à relayer, afin de toucher un plus large public.

Les efforts de la DFPE sont donc continus pour recruter des professionnels, qui semblent moins nombreux et nombreuses à choisir de faire carrière dans les métiers de la petite enfance. Nous travaillons activement à la DFPE à l'attractivité de ces métiers.

Contrairement à ce que vous annoncez, certaines causes conjoncturelles ont aussi des conséquences importantes. Dans cette période de crise sanitaire, vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux agents sont actuellement en autorisation spéciale d'absence. Les services des ressources humaines analysent donc les situations crèche par crèche, identifient les situations prioritaires afin de flécher les arrivées sur les établissements qui sont les plus en tension, pour permettre un accueil dans les meilleures conditions possibles, autant pour les enfants que pour les professionnels.

Pour vous répondre sur la situation spécifique du 17^e arrondissement, il y a 12 nouveaux agents qui sont arrivés depuis le début de l'année, en plus du soutien continu du pôle de remplacement. Nos efforts sont donc constants pour relever les défis posés par la crise sanitaire en termes de ressources humaines. Cette question des effectifs est centrale et régulièrement abordée dans les instances de travail et de dialogue social.

Nous vous assurons donc notre entière mobilisation avec la DFPE pour recruter de nouveaux agents. D'ailleurs, je veux vraiment les remercier pour le travail remarquable qu'ils réalisent dans ce sens, qui permet à l'ensemble des agents d'exercer dans de bonnes conditions et de permettre un accueil qualitatif pour les petits Parisiens.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Céline HERVIEU. - Si je peux me permettre, ce que je trouve tout de même un petit peu contradictoire, c'est que, dans le même temps, vous vous souciez de l'embauche de nouveaux personnels et, lors du dernier Conseil de Paris, vous vous êtes exprimés d'une manière indirecte en faveur de la décision prise par la présidente de la Région Ile-de-France, issue de votre famille politique, qui vise à fermer un institut public parisien de formation. J'ai nommé l'école de puériculture qui est associée au lycée Rabelais. J'aurais donc tendance à vous dire : n'encouragez pas la fermeture des cursus de formation si vous souhaitez, comme nous, que nous recrutions davantage d'agents dans nos crèches.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 105 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous remercie.

Le vœu n° 105 est donc rejeté.

2021 DAE 112 - Subvention (5.000 euros) à La Mutuelle des Etudiants. - Stands Alimental.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 112 relatif à une subvention à La Mutuelle des Etudiants.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Est-ce que Mme RÉMY-LELEU est bien en ligne ?

Non, je n'ai pas l'impression.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le nouveau confinement, prononcé il y a deux semaines, alourdit encore un peu plus la situation dramatique vécue par des étudiants et étudiantes depuis plus d'un an maintenant. Ils et elles sont 1 sur 6 à avoir abandonné leurs études depuis le début de la crise. Plus de 7 sur 10 ressentent des signes de détresse psychologique : isolement, précarité alimentaire et locative, perte de sens dans le tout numérique. Notre jeunesse pâtit des choix et des errances d'un Gouvernement qui assume la poursuite de sa politique d'économies sur l'enseignement supérieur.

Plutôt que d'engager des recrutements supplémentaires d'enseignants-chercheurs pour dédoubler les classes et permettre un présentiel respectueux des protocoles sanitaires - chose qui est possible dans les classes préparatoires ou dans certaines grandes écoles - plutôt que de débloquer une aide financière ouverte à toutes et tous, plutôt que d'organiser des permanences sociales et psychologiques sur les campus, le Ministère de l'Enseignement supérieur et Mme VIDAL ont préféré tergiverser sur des polémiques stériles, sur des menaces

fantasmées au sein de l'université, tout en se déchargeant sur le travail exceptionnel des associations de soutien aux étudiantes et aux étudiants pour faire le travail social que le Gouvernement est incapable de faire.

A Paris, nous avons multiplié les initiatives solidaires et soutenu les distributions alimentaires sursollicitées par les nouveaux visages de la pauvreté. Ces visages jeunes de celles et ceux qui sont 40 % à devoir travailler en parallèle de leurs études pour subvenir à leurs besoins, et que la crise a privés de ces petits boulots précaires dans les grandes surfaces, la restauration ou l'hôtellerie. Paris a largement contribué à amortir ce choc social, en subventionnant largement les acteurs et actrices de la solidarité qui se sont organisés pour répondre à cette demande grandissante. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

En revanche, il faut aussi savoir pointer nos contradictions. Parmi les difficultés que rencontrent les étudiantes et les étudiants aujourd'hui, il y a évidemment celle des perspectives d'insertion professionnelle. La crise a compliqué, voir entravé, la possibilité pour des milliers de jeunes de pouvoir trouver un emploi, dont ils et elles ont besoin soit pour continuer leurs études, soit pour démarrer leur vie active.

Je m'interroge sur le fait que nous ayons recours, dans le dispositif qui est mentionné dans ce projet de délibération - nous soutenons ce dispositif - mais pourquoi avoir recours à certains types de recrutements, comme les services civiques, plutôt que de proposer un modèle ambitieux et sécurisant par un emploi à proprement parler ? Les missions dont il est question dans le présent projet de délibération - encore une fois, nous le soutenons - celle de la tenue de stands de La Mutuelle des Etudiants, en vue d'assurer des permanences de présentation alimentaire et psychologique, se prêterait plutôt à un emploi à proprement parler.

J'avoue ne pas comprendre le recours à ces services civiques, qui se généralise malheureusement au gré des délibérations, surtout au vu des difficultés professionnelles rencontrées par les jeunes et qui sont renforcées par le contexte. Il me semble que c'est, au contraire, le moment pour qu'une autorité publique comme la nôtre fasse tout ce qui est en son pouvoir pour proposer aux jeunes des dispositifs d'emplois qui rémunèrent et sécurisent les jeunes à la hauteur du travail qu'ils fournissent. Les missions aussi essentielles et appelées malheureusement à s'étaler dans le temps, comme celle des stands "Alimental", devraient, à notre sens, se traduire par des emplois et non par des engagements volontaires indemnisés de façon largement insuffisante, surtout quand on sait que les jeunes sont en ce moment plus que jamais contraints d'accepter des contrats précaires.

Nous nous abstenons donc sur ce projet de délibération qui porte un projet absolument nécessaire. Encore une fois, je suis navré d'en venir à cette abstention, mais nous sommes constants, comme certains l'ont remarqué, sur la question de l'emploi et de l'emploi des salariés sur cet aspect de service civique.

J'espère que, petit à petit, nous gagnerons, et que la Ville abandonnera le recours à ce dispositif d'emploi qui n'est pas à la hauteur de la situation.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vous prie d'excuser la petite erreur au départ, ainsi que l'absence de vidéo.

Simplement, pour revenir sur ce projet de délibération, nous souhaitons soutenir ce dispositif qui fait suite au dispositif "Cité Zen", qui avait d'ores et déjà été présenté et soutenu par La Mutuelle des Etudiants. C'est un dispositif "d'aller vers" qui allie une aide à l'alimentation - le sujet de la faim étant revenu de manière assez cruelle sur le devant du débat public concernant les étudiants et les étudiantes - et la question de la santé mentale, dont nous avons largement débattu pendant notre Conseil. Le fait d'allier ces deux dimensions permet d'assurer l'efficacité du dispositif de prévention, et d'amener des étudiants et des étudiantes à consulter ce qu'elles ou ils n'auraient pas fait autrement.

Pour répondre à l'argumentaire de M. AQUA, dont je reconnais bien aisément la constance, je trouve véritablement dommage de s'abstenir sur un tel projet de délibération et de ne pas apporter un soutien inconditionnel aux associations qui font de la prévention, comme c'est le cas de La Mutuelle des Etudiants. On a régulièrement le débat sur les stages, les services civiques ou les emplois précarisés. Nous nous rejoignons sur l'analyse d'un besoin de sécuriser l'emploi, y compris celui des plus jeunes. Néanmoins, la Ville de Paris, là, ne soutient pas la précarité de l'emploi. Au contraire, nous cherchons à soutenir des structures associatives qui sont bien en peine, d'autant plus depuis la suppression des emplois aidés.

Ne pas confondre toutes les compétences, d'autant plus à l'heure où le Gouvernement lance une nouvelle campagne de communication cet été à destination des étudiants et des étudiantes, à qui il ne sait pas souhaiter autre chose que de travailler cet été. C'est quand même voir par le petit bout de la lorgnette la situation sociale étudiante, alors qu'elles et ils méritent beaucoup plus de prévention d'un côté, mais aussi un accompagnement social beaucoup plus fort que ce à quoi elles et ils ont aujourd'hui accès.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre et nous parler de ces stands "Alimental", je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris soutient depuis plusieurs années des dispositifs pour lutter contre l'isolement des étudiants et favoriser leur accès aux soins. Dans ce contexte de crise, j'ai fait de ce travail une priorité. Ainsi, nous avons doublé le nombre de permanences de soutien psychologique à la Maison des Initiatives Etudiantes à Paris Centre, financé des groupes de parole dans les centres "Paris Anim'", ouvert une antenne de la M.I.E. jusqu'à la fin de l'été prochain, dans le 9e arrondissement, pour accueillir des associations qui se consacrent au soutien psychologique et à l'aide alimentaire.

Parallèlement, nous travaillons avec La Mutuelle des Etudiants, qui forme des jeunes en service civique pour sensibiliser d'autres étudiants. L'objectif est simple : toucher celles et ceux qui restent à l'écart des systèmes de soins, en allant frapper à leur porte dans les résidences universitaires ou sur les lieux de distribution alimentaire.

Nos distributions alimentaires sont pensées comme des carrefours de solidarité et de prévention. Ce sont ces dispositifs que nous souhaitons doubler, avec "Alimental", pour les faire intervenir quatre fois par semaine sur les différents sites de distribution de la Ville, ou de ses partenaires, jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Oui, Monsieur AQUA, La Mutuelle des Etudiants fait appel à des jeunes en service civique. Mais, je le rappelle : avec les services civiques, il s'agit, pour des volontaires de 16 à 25 ans, de remplir une mission d'intérêt général pendant une durée limitée. Cette mission ne se substitue ni à un emploi, ni à un stage, et doit être utile pour le projet d'avenir des volontaires. Or, ici, le retour d'expérience montre que le bénéficiaire en termes de formation, d'accompagnement et de développement personnel, est grand. Parce que nous sommes convaincus de leur intérêt pour les jeunes, sous l'égide de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, avec mes collègues Hélène BIDARD et Anouch TORANIAN, nous défendons l'augmentation du nombre de services civiques proposés par la Ville. D'ailleurs, ce sera l'un des rôles de la future Maison de la jeunesse, annoncée par la Maire de Paris, dont nous avons parlé tout à l'heure.

C'est pourquoi je vous propose d'attribuer une subvention complémentaire de 5.000 euros à La Mutuelle des Etudiants et vous en remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAE 112.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Merci beaucoup.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 112).

2021 SG 17 - Rapport de la C.R.C. portant sur la gestion de la protection de l'enfant.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux dispositifs de protection de l'enfance et aux mineurs non accompagnés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au dernier projet de délibération inscrit à notre ordre du jour.

Il s'agit du projet SG 17. Il est consacré au rapport de la Cour régionale des comptes sur la gestion de la protection de l'enfant. Il y a deux vœux qui lui sont rattachés.

Nous commençons en donnant la parole à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes pointe des faiblesses de la politique de l'aide à l'enfance et fait, à l'intention de la Ville de Paris, quelques rappels au droit non négligeables. Vous imaginez bien que c'est sur ces faiblesses que je vais m'arrêter.

Ce rapport fait déjà un constat. Alors que le nombre de jeunes habitant Paris diminue, ceux qui restent, en revanche, sont plus nombreux à demander une protection auprès de l'Aide sociale à l'Enfance. Cela concerne, bien évidemment, les mineurs non accompagnés notamment étrangers.

Je tiens à signaler tout de même que la Chambre régionale des comptes a eu quelques difficultés à analyser les coûts de prise en charge des mineurs non accompagnés. Je cite le rapport : "La Chambre a obtenu de la Ville de Paris des données contradictoires et incomplètes sur les coûts par nature de prestation, type de structure ou situation des jeunes".

Sur ce point, et je le rappelle, il est de notre devoir de bien accueillir et de respecter la convention internationale des droits de l'enfance. La Ville de Paris doit se conformer au droit pour offrir une prise en charge digne de ce nom aux mineurs fragilisés. Je le répète quasiment à chaque Conseil de Paris : c'est toute cette politique du premier accueil et de l'évaluation du mineur étranger isolé qui est à revoir. Très étrangement, toutes nos propositions, nos demandes, se retrouvent dans les rappels au droit que la Chambre régionale des comptes fait à la Ville de Paris.

Sur le temps de l'évaluation de la minorité, 4,5 mois à Paris, alors que la loi, vous le savez, exige un maximum de 3 mois. Même si je sais que ce temps d'évaluation a été réduit, ces derniers temps, il reste encore trop long.

Deuxièmement, sur la forme de l'évaluation. Nous continuons à demander, avec les associations, deux entretiens - au lieu d'un actuellement - avec la présence d'un traducteur. Et surtout, que la Ville de Paris applique le protocole d'aide à l'évaluation de la minorité et participe au fichier biométrique national des jeunes se présentant à l'A.S.E. Nous le demandons dans le seul intérêt du jeune mineur qui a réellement moins de 18 ans, et voit aujourd'hui ses droits bafoués par des bandes de jeunes majeurs qui essaient de frauder et de profiter du système.

La Chambre régionale des comptes rappelle clairement que la Ville de Paris ne respecte pas le décret mettant en place le protocole d'aide à l'évaluation de la minorité de 2019. Il faut donc s'attendre à une diminution des recettes reçues par l'Etat au titre de l'Aide sociale à l'Enfance, puisque Paris ne respecte pas ce protocole. Ce coût de refus, cette amende, en quelque sorte, est estimée quand même à plus de 3 millions d'euros.

Enfin, sur la prise en charge, le temps de l'évaluation elle-même, ces jeunes, vous le savez, sont souvent hébergés à l'hôtel. Vous n'êtes pas sans savoir que l'Assemblée nationale a récemment voté l'interdiction de la prise en charge à l'hôtel d'un mineur. On va, j'imagine encore, assister à un match de ping-pong entre la Ville, l'Etat et la Préfecture de police pour savoir qui doit héberger ces jeunes.

Sur le vœu bis de l'Exécutif qui nous est présenté ce soir, je vous avoue être extrêmement déçu. Sur la forme, c'est un vœu fourre-tout, mal rédigé. Il parle à la fois de la violence faite aux enfants et de campagnes de communication, et dans le même temps, d'une remise à plat des modalités de l'évaluation de minorité. Sur le fond, il manque d'ambition. Pourquoi limiter la coopération aux seuls départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ? Et le Val-d'Oise ? Et l'Essonne ? L'accueil et l'évaluation des mineurs non accompagnés, c'est un sujet régional pour le premier accueil et la répartition, et un sujet national pour la péréquation. Et surtout, vous ne faites toujours pas référence au fichier biométrique.

Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire, pour la présentation qui nous est soumise du rapport de la Chambre régionale des comptes, qui, en réalité, est un rapport sévère sur la gestion des jeunes. Finalement, globalement, vous nous avez déjà démontré, lors du dernier Conseil de Paris, toute l'attention que vous portiez à la jeunesse en votant contre la niche présentée par Rachida DATI et le groupe Changer Paris pour le prix "Jeunes Bénévoles Parisiens". Tout ceci, c'est le manque d'initiatives des jeunes dont vous ne vous préoccupez pas.

Elu du 18^e arrondissement, vous vous doutez bien que je vais me concentrer davantage sur la situation des mineurs non accompagnés, qui reste l'un des marqueurs de votre politique. Et pourtant, vous êtes de gauche. La Chambre régionale des comptes édite un rapport au vitriol en la matière. Je me ferai le porte-parole des habitants du 18^e arrondissement sur l'enfer qui est vécu au quotidien. J'ai une pensée pour les bibliothécaires de la Goutte-d'Or et tous les habitants.

Outre l'idée que rappelle la Chambre régionale des comptes, lorsque vous n'appliquez pas les décrets du protocole d'aide à l'évaluation de la minorité instauré par le Gouvernement, votre non-participation au fichier biométrique, alors que Rachida DATI et Francis SZPINER l'ont demandé à l'occasion de quatre vœux depuis le début de la mandature, ce qui m'intéresse, en réalité, c'est que l'on arrête de vous appeler une majorité de gauche. L'argent que vous consacrez à l'Aide sociale à l'Enfance ne produit aucun résultat. Plus généralement, sous couvert de faux bons sentiments, vous ne luttez pas contre l'immigration irrégulière et vous entretenez des filières de trafics et d'exploitants d'êtres humains. Ce sont les politiques sociales de la gauche, où l'on fait passer l'idéologie avant le réel, mais où l'on finit par en oublier les situations dramatiques pour de nombreux êtres humains. Situations dont l'Exécutif est totalement responsable.

Les difficultés financières qui ont été évoquées précédemment sont une chose. Mais c'est toute votre gestion qui est à remettre en cause sur les dépenses sociales. Vous vous targuez de consacrer 25 % de ces dépenses sociales pour la protection de l'enfance, contre une moyenne de 20 % dans les autres départements. Mais pour quel

résultat ? En réalité, on remarque une difficulté dans le recrutement des assistants familiaux. L'accès au logement pourrait être une solution : vous la refusez à chaque fois que le groupe Changer Paris le propose. Une diminution de l'accueil familial et une augmentation du recours aux hôtels depuis 2017. Un équilibre financier qui est précaire. Il faut s'attendre, comme l'expliquait précédemment mon collègue, à une diminution des recettes reçues au titre de l'Aide sociale à l'Enfance, puisque Paris ne respecte toujours pas le protocole d'aide à l'évaluation de la minorité.

Je sais que notre collègue Éric LEJOINDRE se fait le chantre du respect de la loi quand il s'agit d'urbanisme, de densifier Paris. Mais, là, on demande aussi que la loi soit respectée et appliquée à Paris, qui ne doit pas faire une exception parmi les départements de l'Île-de-France.

J'en terminerai par-là, en relayant - je vous le dis simplement - l'exaspération des habitants du 18^e arrondissement. Arrêtez de vous cacher derrière ces faux bons sentiments de gauche. Vous ne méritez même pas que l'on vous qualifie de majorité de gauche quand on regarde le résultat de votre gestion de l'A.S.E. à Paris.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Je donne maintenant la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER.

Qui doit être en salle Webex ?

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

M. GRANIER m'oblige à réagir à ses propos. Evidemment, de mon côté, je me félicite tout à fait que Paris ne participe pas à l'inscription au fichier biométrique des mineurs qui demandent à être reconnus comme mineurs, des mineurs étrangers. C'est ce qui permet qu'ils soient mieux traités. On sait qu'ils sont traités très inégalement selon les départements. On connaît les 1.001 travers que cela implique dans la réalité. Si l'on se préoccupe réellement de la qualité de vie des uns et des autres, je suis désolé, mais à partir du moment où l'on parle d'enfants, de jeunes, c'est leur qualité de vie à eux qui est importante. En tant que pouvoir public, on doit avant tout veiller à cela. Je suis désolé, mais la Ville fait un très bel effort de ce côté et je suis très content de faire partie de la majorité qui le défend. C'est hyper important de défendre encore et toujours le rapport, l'accueil des personnes le plus en difficulté.

Du coup, je modifie mon... Il y a énormément de choses dans ce rapport. Je ne peux donc pas passer sur tout. Je me félicite de cela. Je me félicite des moyens mis en avant par la Ville pour la protection de l'enfance. Ce rapport le rappelle. Je voudrais, malgré tout, souligner trois points.

Tout d'abord, sur l'évaluation de minorité, qui peut être vécue par les jeunes comme une violence en elle-même. Je suis très content que, suite au vœu de décembre, la Ville veuille organiser, en lien avec tous les acteurs concernés, une remise à plat de l'évaluation. Je suis également vigilant sur une chose : c'est que j'ai lu que plus de 50 % des personnels sont des personnels administratifs. Je pense que c'est une dérive en général de l'administration française que de multiplier les personnels administratifs. On sait que les enfants ont avant tout besoin de personnels de terrain, spécialistes de la protection de l'enfance, capables de les accompagner au quotidien. Ce n'est pas un problème spécifique à la protection de l'enfance, mais c'est un problème grave, y compris sur la protection de l'enfance. Faire appel à des intérimaires est coûteux. Il faudrait toujours plus de personnels titulaires et de personnels spécialistes de terrain.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nour DURAND-RAUCHER.

Merci à tous les intervenants qui, en cette fin de séance, vont en deçà de leur temps de parole tel qu'il est prévu par le règlement.

La parole est à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons devant nous un document extrêmement instructif sur la gestion de la protection de l'enfance à Paris. Instructif, parce qu'il montre bien la technicité de ce domaine si important et fondamental qu'est la protection de l'enfance, au carrefour d'enjeux juridiques, socio-éducatifs, mais aussi de sécurité et de santé physique et mentale des enfants. C'est cet intérêt premier, celui d'assurer l'intérêt supérieur de l'enfant et son évolution dans un cadre de vie sain et sécurisé, qui est au cœur de ce service public essentiel, incarné par une diversité d'acteurs et d'actrices, de l'Etat jusqu'à la justice, en passant par notre collectivité, les associations, les travailleuses et les travailleurs de l'action sociale. Ce sont aussi une multitude d'outils et d'institutions, la loi, la politique d'hébergement ou les structures mises en place pour répondre aux problématiques d'enfants, pour lesquelles l'intervention publique est impérative.

Il est évident que Paris, en tant que département, n'a pas la main sur la totalité de ces éléments. Pour autant, il faut que nous soyons capables de regarder ce qui relève de notre champ d'action et qui reste à approfondir ou à

améliorer. Nous avons un travail important à faire en matière de données. Le rapport le dit : nous manquons de capacité à établir les profils des enfants qui sont confiés à l'A.S.E. de Paris, indispensable pourtant pour assurer une bonne adéquation entre les politiques menées et les besoins des enfants accueillis. C'est un premier point majeur sur lequel j'espère que nous aurons l'occasion de travailler à de rapides améliorations.

De même pour la question du handicap. Pour citer à nouveau le rapport : "Il n'existe pas à Paris d'établissement médico-social pour enfants et adolescents proposant un hébergement sur 365 jours". Pourtant, la Maison départementale des personnes en situation de handicap a recensé un nombre important de jeunes confiés à l'A.S.E. avec des troubles du spectre autistique ou des troubles du comportement, parfois tristement appelés "incasables", avec toute la violence que comporte cette expression. Paris a créé, en réponse à ce constat, une structure partenariale de 20 places, ce qui semble assez peu. A nouveau, il apparaît important d'approfondir le travail qui a été entamé.

Toujours dans le domaine de la santé physique et mentale, je lis que nous manquons de places en pédopsychiatrie et que les services de l'A.S.E. sont souvent démunis face à des jeunes qui demandent une prise en charge particulièrement adaptée et suivie par des professionnels de santé. Je vois que notre Ville a préconisé une coopération avec les établissements de santé et la P.J.J., ce qui semble être un projet intéressant et sur lequel, je l'espère, nous pourrions travailler ensemble pour qu'il voie le jour.

Enfin, je souhaiterais émettre deux points d'alerte pour l'avenir. D'abord, sur la recommandation de la Chambre régionale des comptes à généraliser un recours aux contrats pluriannuels d'objectif et de moyens. Nous traversons, depuis un an, un choc social qui montre bien que l'on ne peut pas planifier et encadrer la dépense publique de façon linéaire, encore moins dans un domaine aussi fondamental que celui-là. C'est l'un des derniers services publics dans lesquels la logique managériale n'a pas totalement engagé son installation. Il est on ne peut plus nécessaire de l'en préserver.

Nous enchaînons les périodes de confinement, qui sont aussi des périodes d'accroissement des violences domestiques, avec une répercussion directe sur les enfants. A ce titre, j'attire votre attention sur la surcharge de la cellule de recueil des informations préoccupantes. Les délais largement supérieurs aux trois mois réglementaires sont trop longs. Il est urgent qu'un travail soit mené pour réduire et améliorer le traitement des informations préoccupantes.

Enfin, sur l'accueil des mineurs non accompagnés, nous savons tout le travail qui a été fait depuis 2015, mais trop de jeunes restent sans solution. Si les demandes ont été multipliées par 5 en 3 ans, nous ne pouvons pas ignorer les difficultés du DEMIE : des évaluations trop rapides qui entraînent un taux de remise à la rue élevé. 57 % des présumés majeurs ont été reconnus mineurs suite à un recours en justice. Ce chiffre est très élevé et doit nous amener à réfléchir. 40 places ont été créées en février. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Si nous voulons protéger tous les publics sans les mettre en concurrence, il est essentiel de créer de nouvelles places.

La crise sanitaire est aussi une crise domestique pour des milliers d'enfants. Il est important que celle-ci fasse pleinement partie de nos réflexions sur la gestion de l'épidémie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole à Mme Maud LELIÈVRE, qui est en salle Webex.

Maud, on ne t'entend pas.

On ne t'entend toujours pas, mais cela va arriver.

On voit que tu parles, mais on ne t'entend pas.

Il y a un petit bouton sur lequel il faut appuyer. A moins que l'on arrive à le débloquent côté séance ? Non, on n'y arrive pas ?

Est-ce que tu vois le petit bouton, Maud ?

Ton micro n'est pas branché.

Maud, je te propose d'essayer de résoudre ce problème technique.

Je reviens vers toi dans un instant.

Je vais donner la parole à Mme Danielle SIMONNET, qui n'aura pas de micro à brancher puisqu'elle est en séance du Conseil.

Danielle SIMONNET a la parole, et elle seule.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Comme on est en fin de Conseil, je voudrais déjà vous transmettre une information, qui, pour moi, est d'importance. Vous savez qu'hier, en questions d'actualité, j'avais alerté sur le cas d'un fonctionnaire de la Ville de Paris qui avait apposé un autocollant "Front de libération du cochon" sur sa porte. Je m'étais interrogée. Est-ce qu'il

était responsable déontologue à la DPSP ? On m'avait dit : non, bien sûr que non. Je suis très fière de vous apprendre qu'aujourd'hui, il n'est plus référent déontologue à la DPSP par décision politique, alors qu'il l'était donc bien hier. Ceci étant dit, l'agent qui a perdu son emploi pour avoir été lanceur d'alerte, le retrouvera-t-il ? C'est une autre affaire.

J'en viens maintenant au projet de délibération. Ce projet de délibération est relatif au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la protection de l'enfance, sur la période 2014-2018. Ce rapport établit notamment qu'il y a un problème récurrent dans le traitement des informations préoccupantes pour les mineurs, puisque la durée moyenne de traitement serait de 4,5 mois à Paris, alors que la réglementation requiert un délai de 3 mois maximum. Néanmoins, il faut savoir toute la difficulté. Il faut se donner un objectif de progression pour pouvoir vraiment prendre en charge et assurer nos responsabilités dans la saisie de ces informations préoccupantes et dans la protection des mineurs. Selon ce rapport, ce délai de traitement peut avoir des conséquences graves pour les mineurs concernés, même s'il existe une procédure pour traiter les situations d'urgence.

Je voudrais aussi faire référence à un vœu de l'Exécutif qui avait été adopté en réponse à l'un de mes vœux lors du Conseil de Paris de février 2021, par lequel l'Exécutif s'engageait à ce que les premières propositions du Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants puissent être publiées dès le mois de mars 2021. Je comprends tout à fait que, dans le contexte particulier, les calendriers politiques prévus ne soient pas respectés. Je ne dis pas du tout cela en reproche.

Mais, du coup, je souhaiterais, Madame VERSINI, que vous puissiez nous dire le nouveau calendrier du Schéma directeur de la protection de l'enfance puisque, comme l'ancien couvrait la période de 2015 à 2020, il est urgent de pouvoir établir un nouveau plan ambitieux. Je ne doute pas que vous travaillez ardemment à cela. Les Journées parisiennes de la protection de l'enfance, qui étaient prévues initialement en avril, ont sans doute, forcément, vu le contexte, été chamboulées. J'ai hâte de savoir un peu comment tout ce travail évolue.

Sachant que j'avais présenté un vœu qui avait été adopté, dans lequel la Ville s'engageait à mettre en place beaucoup plus d'informations sur l'appel 119, je voudrais savoir également où nous en sommes des engagements qui ont été pris à ce sujet, il y a maintenant un an.

Je voudrais également profiter de ce temps pour aborder la question, comme l'ont fait d'autres collègues, sur les mineurs non accompagnés. Les mineurs non accompagnés, sans nier tout le travail qui a été fait par la Ville, sont encore nombreux à ne pas être pris en charge, non seulement parce qu'ils augmentent, mais aussi parce que notre dispositif municipal n'est pas adapté d'un point de vue numérique. Résultat, on se retrouve avec un dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers qui conteste toujours beaucoup la minorité, en faisant fi de la recommandation du Défenseur des droits, M. Jacques TOUBON, qui disait, à l'époque, qu'il fallait absolument qu'une présomption de minorité soit respectée. On ne respecte toujours pas cela. On ne prend pas en charge, on ne met pas à l'abri, mais on conteste. Et donc, on a énormément de dossiers en recours.

Cela a été dit précédemment, parmi ces recours, un pourcentage extrêmement important gagne et arrive à démontrer qu'ils étaient bien mineurs. Normalement, c'est à la Ville de prendre en charge, au département de mettre à l'abri les jeunes, y compris lorsque leur minorité est contestée, pendant tout le temps du recours. D'ailleurs, c'est à cette fin qu'avaient été créées 40 places pour mettre à l'abri les jeunes en recours. On voit bien que, là, il y a toujours un sous-dimensionnement. Selon les associations, qu'il s'agisse de la DEMIE, de la M.I.E. et d'autres, plus d'une centaine de jeunes seraient dans cette situation. Pas plus tard qu'en début de semaine, j'avais une association qui faisait état de 6 jeunes qui étaient dans cette situation d'entre-deux, dont l'un a 15 ans, mais dont la minorité est contestée et qui se retrouvait à la rue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - La réponse ne peut pas être : "C'est à l'Etat de prendre en charge".

Je vois que j'ai dépassé mon temps de parole.

Voilà le vœu que je présente. Je ne retirerai pas mon vœu au profit de celui de l'Exécutif, même si je le voterai aussi, parce que le vœu de l'Exécutif propose simplement, sur cette question, de travailler avec les autres départements sans s'engager. Il faut un résultat. Protection de l'enfance, cela veut dire : aucun jeune ne doit être laissé à la rue.

Pour répondre à...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pas besoin de répondre.

Mme Danielle SIMONNET. - Sachons quand même qu'il y a des départements...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On le sait, Danielle...

Mme Danielle SIMONNET. - Les mineurs isolés étrangers, comme le 92, c'est une catastrophe.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On le sait parfaitement.

Merci.

Je donne la parole à Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, le rapport de la Chambre régionale des comptes a apporté des conclusions éclairantes quant à la gestion de la protection de l'enfant par la Ville de Paris. Il est effectivement important de préciser que ce rapport est antérieur à la crise du Covid et nous oblige à prendre en conséquence beaucoup de hauteur sur la question, avec une situation qui est bien pire aujourd'hui, notamment en matière de prostitution et d'enfants à la rue.

Malgré une forte baisse de la population parisienne - cela a été rappelé - notamment chez les moins de 19 ans, le nombre d'enfants confiés à la Ville de Paris reste stable depuis 2012. Sur 4.900 jeunes, près de 30 % sont des mineurs non accompagnés, c'est-à-dire 5 fois plus qu'en 2015, et la situation est encore plus préoccupante.

La Chambre régionale des comptes a révélé que la Ville avait fait évoluer son dispositif de prise en charge, notamment par le renforcement de capacités d'accueil temporaires et pérennes. Cependant, elle a aussi relevé que le suivi des coûts de prise en charge des mineurs non accompagnés était insuffisant, puisque seules des données contradictoires et incomplètes sur la nature des prestations, le type de structure ou la situation des enfants, étaient transmises par la Ville de Paris. Ce manque nous questionne, puisqu'il s'agit d'un manque de fiabilité des systèmes d'information et de collecte des données des jeunes placés, rendant leur suivi plus difficile, mais aussi un manque de contrôle des coûts et prestations fournies par les établissements d'accueil.

Les conséquences sont donc plurielles. Nous relevons des disparités d'occupation dans les 13 établissements d'accueil situés à Paris. En effet, bien que la majorité d'entre eux affichent un taux d'occupation supérieur à 92 %, d'autres sont bien en dessous de ce chiffre. Or, la pandémie, la précarité actuelle pourrait bien faire augmenter considérablement la demande des enfants placés. Il est important et absolument vital que la Ville déploie des moyens pour atteindre un taux d'au moins 100 % d'occupation et trouve des moyens complémentaires.

Nous relevons que la Ville a recours très régulièrement, voire systématiquement, à des appels à projets. Ce processus, qui a le mérite d'être souple dans son déploiement, a des effets pervers que nous ne pouvons ignorer. Il reporte sur l'opérateur le risque économique de la réponse, opérateur qui doit supporter le coût immobilier nécessaire à sa mission. Autrement, dit, seuls les opérateurs déjà bien implantés géographiquement et disposant de locaux sont à même de mobiliser ou de développer de nouvelles superficies. Pour se différencier, il y a toujours la tentation de donner davantage la priorité au prix, en créant une mission qui répondrait à ce prix plutôt qu'à l'accompagnement social demandé, qui est de plus en plus important. On sait, chez les mineurs non accompagnés, que les enfants arrivent dans des situations de plus en plus fragiles, après avoir vécu des situations de vie de plus en plus compliquées. C'est l'accompagnement social qui permettra de rompre un cercle de l'échec.

Le modèle économique soutenu par l'Aide sociale à l'Enfance est peu incitatif pour l'innovation sociale. Nous souhaitons donc qu'il y ait une plus grande place qui soit donnée aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, ce qui permettrait d'introduire de nouveaux modes de relation entre les établissements et les services de tarification, afin de réaliser des objectifs sur une durée maximale de cinq ans. Il faut vraiment privilégier l'innovation, notamment en direction des publics non francophones, féminins, diversifiés et particulièrement compliqués à accompagner.

Nous déplorons un manque de coopération entre la Préfecture de police et la Ville, concernant les mineurs non accompagnés. En effet, si, par un mécanisme de répartition entre les départements, la Ville n'a qu'une faible part de prise en charge des mineurs non accompagnés, il faut une véritable coopération pour ces jeunes livrés à eux-mêmes. Il y a eu différents articles et différentes enquêtes qui montraient que l'on retrouvait sur le territoire parisien des jeunes filles mineures très jeunes, qui étaient affectées à d'autres services à l'enfance et repartaient dans leur foyer, à l'extérieur de Paris, après la nuit tombée.

Les chiffres sont alarmants. Le Parquet a reçu 3.217 signalements, dont 1.500 pour des mineurs non accompagnés. C'est un chiffre en augmentation de 143 % par rapport à 2018. On peut imaginer, à la situation actuelle, qu'il est encore bien pire aujourd'hui.

Nous portons globalement, avec les élus du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, un regard plutôt critique sur la gestion actuelle, sur un sujet aussi important que celui de l'accompagnement des jeunes mineurs. Nous nous doutons aussi que les jeunes majeurs ou l'adoption sont les grands oubliés de cette enquête. Il est nécessaire d'anticiper la hausse considérable et inévitable des demandes de placement. Il faut agir vite, dans un domaine où la reproduction sociale est trop souvent une fatalité.

Enfin, sur le vœu bis qu'a déposé l'Exécutif, nous nous abstenons. Nous trouvons que les propositions qui sont faites manquent d'objectivité, d'objectifs plus exacts, et mélangent des systèmes de communication avec un sujet extrêmement sérieux. Nous espérons avoir plus d'indicateurs pour plus de résultats.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'une des missions les plus importantes confiées à notre Ville, au titre de son action départementale, est la protection de l'enfance. Elle répond, en effet, à un devoir qui nous incombe au titre de l'article 19 de la convention internationale des droits de l'enfant : celui de protéger l'enfant contre toute forme de violence. Au sein de cette protection, se joue aussi le droit au meilleur niveau de santé, garanti par l'article 24.

Vous m'entendez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, absolument, Geneviève.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Excusez-moi. J'ai eu un doute.

Au niveau de santé, garanti par l'article 24, et l'ensemble des droits à l'expression et à la participation des enfants, qui sont la pierre de touche d'une approche par les droits humains. Cette démarche est fondamentale dans notre progrès vers la réalisation des objectifs du développement durable, spécifiquement la cible 16.2 : "Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants". Nous savons que Mme Dominique VERSINI, adjointe à la Maire, est en préparation de ce plan.

De la convention internationale à la gestion de cette politique à Paris, des obligations que nous portons à la manière dont nous nous en acquittons, la Chambre régionale des comptes nous offre l'occasion, par ce rapport, de faire le point de l'action concrète de ces services, si précieux pour notre collectivité.

D'autres orateurs et oratrices sont intervenus sur les différents aspects soulevés par ce rapport, qui renvoie à des faiblesses déjà pointées sur l'ensemble de notre territoire national par un rapport de la Cour des Comptes de 2019, en particulier s'agissant du traitement des informations.

Nous avons eu, comme nous en avons l'habitude, l'occasion d'entendre les imprécations usuelles d'une droite qui sacrifie toute dignité humaine à ses fantasmes de hordes sauvages, abusant de la protection de l'enfance. Il faut bien mal connaître la violence des parcours migratoires, les contraintes du statut de mineur non accompagné et le kafkaïen parcours d'évaluation de l'âge, pour céder à cette logorrhée.

Je voudrais revenir sur 3 simples lignes de ce rapport, à la page 94, pour dire encore et toujours ce qu'est notre engagement profond pour les droits de l'enfant. Ces lignes concernent ce fameux fichier national issu de la loi de 2018, prétendant sans rire maîtriser l'immigration, rendre effectif le droit d'asile et réussir l'intégration par le démantèlement des rares garanties procédurales accordées aux enfants. Elles sont les suivantes : "Même si le recours à la Préfecture de police n'est pas une obligation, la Ville de Paris, en y renonçant, affaiblit parfois la qualité des évaluations auxquelles elle procède et s'expose à reconnaître une situation de minorité au bénéfice du doute".

Reconnaître une situation de minorité au bénéfice du doute, c'est tout simplement appliquer le principe de présomption de minorité - eh oui, Madame Danielle SIMONNET - qui correspond à la jurisprudence constante du Conseil d'Etat depuis sa décision du 1er juillet 2015, consacrée par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire "S.M.K. contre France" du 15 mars 2019, reconnue à de multiples reprises par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, par la résolution 2195 de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 2017, et par l'ensemble du comité "ad hoc" pour les droits de l'enfant de ce Conseil.

Nous nous exposons donc, selon ce rapport, lorsque nous refusons d'avoir recours au procédé proposé, mais non imposé en théorie par ce décret. A quoi nous exposons-nous ? A respecter le droit français et les principes fondamentaux des droits humains s'agissant des droits de l'enfant, et à suivre l'appel d'"UNICEF France", du "Syndicat de la magistrature", de l'UNIOPSS, de "Médecins du Monde", de tous ceux et celles qui défendent le droit des enfants dans notre pays.

Alors, oui, même si l'Etat estime pertinent de nous couper des crédits pour cette raison, même s'il estime que la fonction première de l'évaluation de l'âge est de dissuader un maximum d'hypothétiques fraudeurs au détriment de l'intérêt supérieur bien réel des enfants que nous devons protéger, nous nous exposons et comptons bien continuer à nous exposer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Le temps est venu à Dominique VERSINI de vous répondre. Cinq minutes pour dire tant de choses, ce sera un défi à relever. Mais on vous connaît, Dominique.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères de Paris, Madame la Conseillère de Paris Danielle SIMONNET, c'est vrai que la protection de l'enfance est un sujet éminemment juridique et complexe. Je remercie vraiment Geneviève GARRIGOS d'avoir replacé l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur du débat.

Vous le savez, Paris mène, depuis de nombreuses années, une politique ambitieuse en matière de protection de l'enfance. Personnellement, c'est la septième année que je suis chargée de cette question. Je pense la maîtriser

assez bien. Je pense pouvoir mesurer toutes les évolutions qui ont été faites et sont faites dans assez peu de départements en France.

D'abord, nous avons en charge à peu près 9.000 enfants : 4.500 placés et 4.500 en milieux ouverts, c'est-à-dire à domicile, avec des éducateurs qui suivent l'enfant et la famille. Nous avons un budget très important. La Chambre régionale des comptes le reconnaît. C'est quand même un budget de 356 millions d'euros. Ce n'est pas rien. Nous avons 2.598 professionnels. Nous avons également créé 115 nouveaux postes à la fin de la précédente mandature, pour que chaque enfant ait un suivi et un projet personnalisé pour son parcours.

Ce projet de délibération vise à porter à votre connaissance le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la protection de l'enfance parisienne. Il faut savoir aussi que ce rapport a alimenté le dernier rapport national de la Cour des comptes sur le sujet, dans lequel Paris est citée à plusieurs reprises en exemple.

Monsieur JEANNETÉ, Monsieur GRANIER, je ne sais pas si l'on a lu le même rapport. En ce qui me concerne, sur l'accueil des mineurs non accompagnés, la Chambre régionale des comptes ne fait ni rappel au droit, ni recommandation sur la politique menée par la Ville de Paris. Mes chers collègues, le seul reproche que nous fait la Chambre régionale des comptes, c'est d'avoir renoncé à envoyer les jeunes à la Préfecture de police pour qu'ils puissent être mis dans un fichier biométrique, qui a été créé à cet effet par la loi Asile et migration.

Comme nous l'avons dit à la Chambre régionale des comptes, je rappelle - vous pouvez me croire, je suis magistrat, donc je sais à peu près lire un texte de droit : "Le décret invitant les départements à orienter les jeunes vers la Préfecture de police est facultatif". Il est facultatif. Vous imaginiez bien que je ne me mettrais pas à ne pas respecter un texte obligatoire. Il est facultatif, donc Paris a décidé suivant les recommandations du Défenseur des droits, comme le font quelques autres départements, je le concède, qui sont la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Vous nous dites : pourquoi ces départements-là ? Parce que, sur l'Ile-de-France, ce sont des départements avec lesquels nous partageons une vision et une compréhension de la question des mineurs non accompagnés et que nous avons surtout fait face. Vous n'étiez pas là, Messieurs. Pardon, je ne fais pas une fixation sur vous, Messieurs JEANNETÉ et GRANIER. Vous n'étiez pas là dans la précédente mandature et vous ne savez pas ce à quoi Paris a fait face concernant la question de l'accueil et du flux des réfugiés, dont un nombre de mineurs non accompagnés extrêmement important.

Nous respectons parfaitement la loi. Nous n'avons pas à envoyer de façon obligatoire des jeunes vers la Préfecture de police. C'est ainsi. C'est une position, effectivement, que nous avons adoptée ici, dans cet hémicycle, avec beaucoup de mes collègues, tous mes collègues. Avec ces départements voisins, que j'ai rencontrés la semaine dernière, nous avons convenu d'aller plus loin pour travailler ensemble, pour essayer de voir si nous pourrions mettre en place une plateforme d'accueil commune basée sur les valeurs d'accueil que nous partageons. Et donc, nous réunirons, comme je m'y suis engagée, un premier groupe de travail sur l'évaluation d'ici l'été.

Notre position, c'est que c'est l'intérêt supérieur de l'enfant qui l'emporte. Quant à nous, restons dans notre rôle qui est de protéger les enfants. C'est la mission des départements. Quant à gérer les flux migratoires, on le laisse à l'Etat et au Ministre de l'Intérieur, dont c'est normalement le rôle, que l'on ne conteste pas.

A part cela, le rapport a fait mention du temps de traitement des informations préoccupantes reçues par Paris. Effectivement, le délai est de 3 mois. Les chiffres de la Cour des comptes sont de 2018, où ils étaient supérieurs : à peu près 4,5 mois. Mais depuis, les derniers chiffres montrent que le délai de 3 mois est largement respecté dans 98 % des situations, outre le fait que la cellule de recueil des informations préoccupantes traite en urgence toutes les situations demandées sur intervention des services sociaux ou du Parquet. Bref.

Ensuite, je reviendrai sur la question de la formation des agents de la Ville de Paris aux procédures de signalement à la lutte contre toutes les violences faites aux enfants. C'est également un point qui sera central dans le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, que nous rendrons très bientôt public.

Oui, Madame SIMONNET, effectivement, on avait annoncé une date, mais on a travaillé beaucoup plus longtemps. On a vu 250 experts, participants associatifs, grands témoins. On a mené 11 ateliers. C'est vrai qu'avant l'été, on présentera ce plan. Ce sera un plan qui viendra compléter notre Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance, et traitera de questions absolument essentielles et incroyablement graves pour les enfants. Ce sont toutes les violences physiques, psychologiques et sexuelles, dont l'inceste, dont nous avons parlé dans cette Assemblée, qui sont suffisamment graves et importantes pour que l'on prenne le temps de faire des propositions et de prendre des engagements forts, mesurés, professionnels, pour protéger les enfants.

Je termine juste pour dire que je propose à Danielle SIMONNET de retirer son vœu - mais je crois qu'elle ne va pas le faire - au profit de celui de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Danielle SIMONNET avait déjà anticipé, en nous disant qu'elle ne retirerait pas son vœu.

Je vous remercie, chère Dominique.

De ce fait, le vœu n° 106 n'étant pas retiré, je le mets aux voix, au scrutin public, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Restez branchés, restez connectés. Nous avons encore quelques votes à émettre.

Le scrutin est clos.

Au-delà des problèmes de connexion du président BONNET-OULALDJ, je pense que l'on peut considérer que le vœu n° 106 est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 106 bis déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 169).

S'agissant d'un rapport de la Chambre régionale des comptes, il n'y a pas de vote, bien entendu sur le projet de délibération SG 17.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de procéder, par scrutin public, à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Comité départemental de l'Aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (R. 23) :

Titulaire :

- Mme Lamia EL AARAJE.

Suppléant :

- M. Hamidou SAMAKÉ.

Conseil territorial de santé (R. 24) :

Titulaire :

- Mme Lamia EL AARAJE.

Suppléante :

- Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Fondation Josette Day-Solvay (Conseil d'administration) (R. 25) :

- M. Hamidou SAMAKÉ.

Groupe hospitalier universitaire A.P.-H.P. Sorbonne université (Tenon - Saint-Antoine - Rothschild - Armand-Trousseau - Pitié Salpêtrière - Charles Foix) (Conseil hospitalier territorial) (R. 26) :

Suppléant :

- M. Jacques MARTIAL.

Commission locale du site patrimonial du 7e arrondissement (ex-Commission du secteur sauvegardé du 7e arrondissement) (R. 27) :

Titulaire :

- Mme Karen TAÏEB.

Suppléante :

- Mme Geneviève GARRIGOS.

Comité des finances locales (R. 28) :

Suppléant :

- M. Paul SIMONDON.

Société publique locale PariSeine (Conseil d'administration) (R. 29) :

Titulaire :

- Mme Pénélope KOMITÈS, en remplacement de M. Ariel WEIL, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Société anonyme d'économie mixte PariSeine (Conseil d'administration) (R. 30) :

Titulaire :

- Mme Olivia POLSKI, en remplacement de M. Ariel WEIL, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Groupement d'intérêt économique Paris Commerce (Conseil d'administration) (R. 31) :

Titulaire :

- M. Boris JAMET-FOURNIER, en remplacement de Mme Olivia POLSKI, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Syndicat mixte des parcs du Tremblay et de Choisy Val-de-Marne (Comité syndical) (R. 32) :

Titulaire :

- M. Alexandre FLORENTIN.

Commission régionale du patrimoine et des sites (R. 33) :

Titulaire :

- Mme Karen TAÏEB, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Suppléant :

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Régie municipale Eau de Paris (Conseil d'administration) (R. 34) :

- Mme Béatrice SIBIAL,

- M. Michel POULIN.

Je vous demande de vous prononcer sur ces désignations.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2021, R. 23 à R. 34).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, au scrutin public, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les projets de délibération sont adoptés et leur liste sera annexée au procès-verbal de la présente séance.

La totalité des votes de cette séance ayant eu lieu au scrutin public figurent en annexe.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, je vous remercie très chaleureusement de nous permettre collectivement de terminer cette séance ce soir, avec une légère séance prolongée d'une heure 30. Nous ne serons pas amenés à revenir demain, ce qui était, je pense, le souhait de chacune et de chacun.

Qu'il me soit permis, en votre nom, d'adresser nos sincères et vifs remerciements aux services du Conseil de Paris, à Laurence GIRARD, à Vincent de VATHAIRE, à Françoise ESCOLAN, à toutes celles et tous ceux qui travaillent avec eux, parce que leur capacité d'adaptation, avouons-le, reste exemplaire. Nous avons modifié le format de cette séance du Conseil de Paris tardivement. Nous avons 50 élus dans l'hémicycle, 113 en salle Webex. Pour cette raison, je voudrais vraiment, en votre nom, leur dire merci. Associer dans ces remerciements les collaboratrices et collaborateurs des groupes, les collaboratrices et collaborateurs des cabinets d'adjoints. Je n'oublie pas les Parisiennes et les Parisiens qui nous suivent sur "paris.fr". Je sais qu'il y en a à cette heure tardive.

Merci à vous toutes et à vous tous !

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-et-une heures trente minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

I - Questions du groupe Écologiste de Paris.

QE 2021-09 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu.e.s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'interdiction des taxis volants dans le ciel de Paris.

Libellé de la question :

"La Région Île-de-France, le groupe ADP - Aéroports de Paris - et la R.A.T.P. l'ont annoncé : des tests expérimentaux de taxis volants vont débuter en juin prochain. Après Dubaï, Singapour et Helsinki, il semblerait que ce soit au tour de Paris de devenir le théâtre de vols expérimentaux de taxis volants.

"Lors des Jeux Olympiques de 2024 à Paris, notre objectif est de faire des vols de démonstration en VTOL (avions à décollage et atterrissage vertical) avec des gens à bord", a affirmé dans la presse Marie-Claude DUPUIS, directrice stratégie, innovation et développement de la R.A.T.P., avec en ligne de mire 2030 pour les premiers vols commerciaux entre Paris et ses aéroports et à la clé un marché de plusieurs milliards d'euros selon ses promoteurs.

Après avoir inventé le train des riches avec le Charles-de-Gaulle Express, il paraissait indispensable à certains de proposer le taxi pour les hyper-riches.

Or, le contentement de ces quelques privilégiés se fera au détriment de tous les habitant.e.s de Paris qui verront leur ciel envahi par ces engins faisant ainsi courir un risque.

Ainsi, les les élu.e.s du groupe écologiste interrogent la Ville de Paris pour savoir si elle est favorable à ce déploiement et, sinon, quelle mesure compte-t-elle prendre pour l'empêcher ?"

Réponse (M. David BELLIARD, adjoint) :

"La Région Île-de-France, le groupe ADP - Aéroports de Paris - et la R.A.T.P. ont annoncé vouloir faire des tests expérimentaux de taxis volants dès juin prochain. La Ville de Paris a pris connaissance du projet de la R.A.T.P. d'étudier et expérimenter le transport de voyageurs au travers de l'espace aérien parisien sans y être - pour le moment - associée.

Si ce type d'exploitation pose d'évidentes questions de sécurité et de possibles nuisances auxquelles la Ville de Paris restera particulièrement vigilante, le contrôle et la gestion de l'espace aérien est du ressort de la Direction générale de l'Aviation civile avec laquelle la R.A.T.P. est en lien. La Ville de Paris n'est donc pas compétente en la matière, mais affirme sa certitude d'orienter les investissements en priorité vers des moyens de transport collectifs propres existants.

J'ai demandé à la R.A.T.P. de venir présenter à la Ville l'expérimentation et des modalités aujourd'hui à l'étude. Je leur demanderai de se tenir à disposition des élu.e.s qui souhaiteraient également une telle présentation."

QE 2021-10 Question de M. Emile MEUNIER et des élu.e.s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à une éventuelle action en justice contre le Cartel des camions.

Libellé de la question :

"La Ville de Paris n'a pas hésité à plusieurs reprises à faire valoir ses droits en justice dans des actions fortes en faveur du climat. C'est pourquoi nous tenons à porter à votre connaissance le dossier suivant.

En 2016, six constructeurs de camions ont été condamnés par la Commission européenne pour entente illicite (décision de la Commission européenne du 19 juillet 2016 AT.39824, Camions). De ce fait, l'ensemble des camions de plus de 6 tonnes achetés, pris en location ou en leasing par des personnes publiques entre le 17 janvier 1997 et le 18 janvier 2011 sont susceptibles d'ouvrir droit à une indemnisation particulièrement significative, de l'ordre de 10 à 15.000 euros. Obtenir réparation de ces constructeurs serait également envoyer un message fort aux pollueurs, dans la mesure où, dans le cadre de ce cartel, les constructeurs de camions se sont non seulement entendus pour surfacturer leurs clients, mais ils se sont également entendus pour retarder l'introduction des nouvelles normes d'émission polluante et en faire supporter le coût à leurs clients, et au détriment de toute la population d'une manière plus générale.

C'est ainsi que, dès 2017, en Allemagne, la Direction générale de l'armée allemande s'est associée à la Deutsche Bahn et d'autres entités publiques pour demander une indemnisation d'un montant de 1,76 milliard d'euros aux membres de ce cartel.

Il convient de rappeler que les droits français et européen applicables en matière d'ententes entre entreprises ouvrent la voie à l'indemnisation des personnes publiques (État, personnes morales de droit public, collectivités territoriales) victimes de ces pratiques, notamment lors des procédures de passation des marchés publics.

A cet égard, la transposition en 2017 de la directive Dommages-intérêts (PE et Cons. UE, Dir 2014 : 104/UE) est venue renforcer le droit des victimes, déjà reconnu par le Conseil d'Etat, à obtenir réparation des préjudices découlant notamment des ententes préjudiciables aux personnes publiques.

L'action indemnitaire pouvant être introduite à la suite d'une décision de sanction d'une entente prise par les autorités de concurrence nationale ou européenne est ouverte à toutes les victimes privées et publiques, même indirectes (CJUE, 29 juill. 2019, aff. C-451/18, Tibor-Trans).

De plus, les juridictions administratives ont développé une jurisprudence particulièrement favorable aux personnes publiques victimes de ces infractions leur permettant de recouvrer des sommes qui peuvent s'avérer très significatives.

En cette période de disette budgétaire, toutes les opportunités pour recouvrer légitimement des sous doivent être explorées.

Dans cette affaire, il semble d'autant plus urgent d'agir que cette action sera prescrite dans 5 mois, en juillet 2021.

Ainsi, M. Emile MEUNIER et les élu.e.s du groupe Écologiste interrogent la Ville de Paris sur le nombre de camions de plus de 6 tonnes achetés, pris en location ou en leasing par la Ville de Paris entre le 17 janvier 1997 et le 18 janvier 2011, et le cas échéant si la Ville compte mener une action en justice en dommages et intérêts ?

Réponse (Mme Colombe BROSSEL et M. Paul SIMONDON, adjoint-e-s) :

"Comme votre question écrite le rappelle, en 2016 six constructeurs de camions ont été condamnés pour entente illicite (MAN, Daimler, IVECO, Volvo-Renault, DAF et Scania). De ce fait, l'ensemble des camions de plus de 6 tonnes achetés, pris en location ou en leasing entre le 17 janvier 1997 et le 18 janvier 2011 sont susceptibles d'ouvrir droit à une indemnisation pour les personnes privées ou publiques.

Suite à votre question concernant cette indemnisation, la Direction des Finances et des Achats a été chargée d'effectuer un recensement des poids lourds concernés auprès de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et de la Direction de l'Immobilier, de la logistique et des transports (DILT) : la Ville de Paris recense 45 véhicules pour la DILT et 438 véhicules pour la DPE qui pourraient être concernés par une demande indemnitaire. Un examen plus approfondi avec la DAJ est en cours pour étudier les moyens de réclamation envers les différents constructeurs.

Sous réserve de confirmation par la Direction des Affaires juridiques de l'éligibilité des véhicules recensés, la Ville de Paris demandera une indemnisation pour le préjudice financier qu'elle a subi."

QE 2021-11 Question de M. Emile MEUNIER, de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, de Mme Fatoumata KONÉ et des élu.e.s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux recettes générées par la publicité sur le territoire de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Paris est la plus belle ville du monde" : bien plus qu'un slogan publicitaire, cette fierté se niche dans les cœurs des Parisien.ne.s et dans ceux de tous les Français.e.s amoureux de leur capitale. Les millions de touristes qui plébiscitent chaque année notre Ville ne s'y trompent pas non plus. Ce patrimoine architectural et culturel d'une richesse exceptionnelle nous oblige, en tant qu'élu.e.s de cette Ville, à une vigilance particulière sur la mercantilisation de notre espace public.

Pourtant, depuis plusieurs années maintenant, les Parisien.ne.s s'inquiètent de la prolifération des différents dispositifs publicitaires à Paris. Si la réclame a de tout temps été permise sur notre territoire et que certaines enseignes relèvent du patrimoine esthétique de la Ville, les associations de défense du patrimoine parisien, de lutte contre la publicité et les enquêtes d'opinion nous alertent sur les dérives de la publicité commerciale constatées dans l'espace public.

Afin d'entamer notre indispensable travail sur la réduction et la régulation de la publicité à Paris, notamment à travers la révision du Règlement local de publicité (RLP) et la réflexion sur la création d'une régie publicitaire de la Ville de Paris, il nous apparaît nécessaire de pouvoir en appréhender les enjeux budgétaires.

Aussi, M. Emile MEUNIER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Fatoumata KONÉ et les élu.e.s du groupe Écologiste interrogent la Ville de Paris :

- sur l'ensemble des recettes perçues ces 5 dernières années par la Ville au titre de la Taxe local de publicité extérieure, des redevances sur le mobilier urbain d'affichage publicitaire (par type d'affichage) ;

- sur le nombre et le montant des amendes recouvrées par la Ville ces 5 dernières années au titre du non-respect du RLP."

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Je vous remercie pour cette question écrite et pour l'intérêt que vous portez à la préservation de notre patrimoine culturel et architectural, ainsi qu'à la vigilance que vous portez quant à la régulation de la publicité dans l'espace public parisien.

Comme vous le savez, notre majorité est pleinement mobilisée sur ces sujets afin de poursuivre nos efforts en matière de réduction de la place de la publicité dans l'espace public.

Tout d'abord, en menant une bataille juridique contre les écrans numériques situés derrière les vitrines, dont le processus est toujours en cours. En portant également un amendement à l'Assemblée nationale, lors de l'examen de la loi "Climat et Résilience", visant à rendre possible l'interdiction de ces écrans en soumettant leur installation à autorisation préalable du maire ou de la maire de la commune.

Nous espérons que, malgré le rejet de cet amendement, et sous réserve qu'il ne soit altéré lors de son passage au Sénat, le texte qui devrait entrer en vigueur à l'été permette à la Ville d'encadrer très strictement leur taille, leur nombre ainsi que les conditions de leur installation.

Nous travaillons d'ailleurs dès à présent avec les services afin d'envisager la traduction de ce texte dans notre RLP, afin d'encadrer le plus strictement possible l'installation de ces panneaux numériques énergivores situés sur le domaine privé.

Par ailleurs, nous avons engagé avec la Direction de l'Urbanisme la mise en place d'un groupe de travail sur les enseignes, notamment lumineuses, afin d'identifier les opportunités d'encadrement de ces supports publicitaires dans le cadre d'une future procédure de modification ou de révision du Règlement Local de Publicité (RLP).

La procédure en cours visant l'adoption d'un Plan local d'urbanisme bioclimatique et la démarche complémentaire du Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne sont également deux importants leviers qui nous permettent d'interroger la place de la publicité dans l'espace public et d'aller vers une plus grande régulation du nombre et de la taille des dispositifs.

Au-delà de notre volonté de faire évoluer le cadre réglementaire et législatif vers davantage de régulation, les services de la Ville sont mobilisés afin de faire respecter notre RLP. Ainsi, 80 astreintes ont été émises par la Ville entre 2016 et 2020 pour non-respect du RLP, pour un montant total de 229.563 euros.

La publicité, lorsque ses dispositifs et leur insertion urbaine sont strictement encadrés, représente par ailleurs un moyen de financement considérable des services publics, et un levier de développement pour l'ensemble des commerçants et du tissu économique parisien. Ainsi, le montant de la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure (TLPE) perçu par la Ville entre 2016 et 2020 s'élève à 44.395.348 euros.

Les recettes générées par l'ensemble des Conventions d'occupation du domaine public et concessionnaires de la Ville s'élèvent par ailleurs à plus de 211 millions d'euros sur la période 2016-2020, dont 158.850.761 euros pour les contrats d'affichage portant notamment sur les abris voyageurs et mâts porte-affiche, 45.064.031 euros pour l'affichage sur les kiosques et 7.408.812 euros pour les bâches sur les édifices en rénovation."

II - Questions du groupe Communiste et Citoyen.

QE 2021-12 Question de M. Jean-Noël AQUA et des élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la situation des unités de gestion directe (UGD).

Libellé de la question :

"La présente question porte sur la situation des unités de gestion directe (UGD) opérant au sein des Circonscriptions des Affaires scolaires et de la Petite Enfance (CASPE).

Il semblerait qu'un ensemble de changements structurels a entraîné une charge de travail supplémentaire, sans que celle-ci ne s'accompagne d'un recrutement de nouveaux agent-e-s. Il convient à ce titre de mentionner la réforme des rythmes scolaires, dont la mise en œuvre est essentiellement assurée par le recours à des agents vacataires.

Ce format de contrat de travail se traduit pour les UGD par des saisines chronophages dans les systèmes et logiciels et les confronte en permanence à des procédures changeantes. À effectif constant ou peu croissant au sein de ces unités, la démultiplication du nombre de vacataires employés par la DASCO et la DFPE a donc pour conséquence l'augmentation de leur charge de travail.

Sous tension depuis plusieurs années, la profession alerte sur le manque de compensation de cette charge de travail croissante. Il en résulte une dégradation de la qualité des services fournis par les pôles ressources humaines, avec notamment des retards de paiement récurrents (versements des salaires, remboursement des titres de transports, heures supplémentaires, primes, etc).

Déjà pointées dans un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris, ces difficultés exposent également les UGD à d'importants risques psycho-sociaux. Beaucoup concèdent avoir déjà renoncé à bénéficier de leurs congés payés ou avoir continué à travailler pendant un congé maladie. À cela s'ajoute le dépassement presque quotidien de leurs 7 heures 48 de travail rémunérées, sans qu'il ne leur soit proposé d'heures supplémentaires.

Ces conditions de travail ont pour conséquence de générer un important turn-over, qui implique de former les nouveaux agents aux spécificités de la DASCO. Sont également en cause les difficultés à remplacer certains départs. La CASPE des 16e et 17e arrondissements en est un exemple, puisqu'elle fait face à deux départs (l'un en date du 18 mars 2021, le deuxième courant avril) sans candidats à ce jour pour en assurer le remplacement.

Au vu de cet état des lieux inquiétant et éprouvant pour les agents, je souhaite ainsi savoir quelles mesures sont envisagées pour renforcer les effectifs d'UGD dans les CASPE, et si une revalorisation de leurs conditions de travail est envisagée, notamment pour résoudre le problème du manque de candidats."

Réponse (M. Antoine GUILLOU, adjoint) :

"Les conditions de travail des UGD à la Ville font l'objet d'un suivi attentif. À la demande des membres du CHSCT central, une étude spécifique a été engagée en juin 2019 par le service des politiques de prévention de la DRH sur ce sujet.

Elle a pour objet d'identifier les contraintes et les ressources liées à l'exercice de la fonction d'UGD à l'échelle de l'ensemble de la Ville, en tenant notamment compte de l'organisation du travail, des exigences liées à la charge de travail, des évolutions réglementaires et techniques requérant une technicité croissante, de l'actualisation des compétences (procédures, outils informatiques, etc.), ainsi que de l'aménagement des espaces de travail et de leur adéquation avec les activités qui y sont menées.

Au cours d'une seconde phase, cette étude doit proposer des pistes d'amélioration à mettre en œuvre, ou à renforcer, afin de favoriser la consolidation des ressources identifiées, la régulation des contraintes et le développement d'actions de prévention des risques professionnels pour la fonction d'UGD à la Ville.

Le travail de diagnostic, conduit avec plusieurs directions et les services experts de la DRH, a été réalisé et présenté au CHSCT central en novembre 2019. Ce diagnostic portait notamment, sur le recrutement, la formation, l'environnement réglementaire et technique, les conditions d'accueil ainsi que sur les équipements de travail des UGD.

Sur la base de ce diagnostic, un plan d'actions a été établi autour de 4 objectifs principaux :

1. Faciliter l'exercice des missions ;
2. Améliorer les conditions matérielles de travail ;
3. Favoriser le partage des pratiques entre tous les acteurs RH ;

4. Renforcer l'identité métier et pérenniser la formation.

Ces objectifs se déclinent ensuite en 16 actions concrètes qui seront soumises à l'avis des membres du CHSCT central lors d'une prochaine réunion de l'instance, avant l'été 2021. Celles-ci vous pourront vous être communiquées ultérieurement.

S'agissant des UGD en CASPE, des recrutements sont bien intervenus pour renforcer les équipes de la DASCO et accompagner la déconcentration, au niveau des CASPE, de la prise et du suivi des actes de gestion individuels. 7 emplois d'UGD ont été créés au BP 2015 et 11 emplois de SGD au BP 2016. Ces recrutements ont permis de restructurer l'activité et de résorber, notamment, les difficultés de paye, qui ne sont désormais plus que résiduelles.

Ce sont désormais 21 SGD et 80 UGD de la DASCO qui sont affectés dans les 10 CASPE. Pour sa part, la DFPE compte 10 SGD et 43 UGD, 3 emplois d'UGD ayant été créés en 2020 et 2021.

Concernant la situation particulière de la CASPE des 16e et 17e arrondissements, deux recrutements ont bien eu lieu. Un des deux agents a déjà pris ses fonctions et le deuxième les prendra début juin. D'une façon générale, malgré la complexité du métier d'UGD à la DASCO, les postes sont généralement pourvus sans délai excessif.

Par ailleurs, à la suite de la crise sanitaire, 10 postes de catégorie A ont été déployés au BS 2020 pour créer une nouvelle fonction "d'adjoint.e au chef de CASPE". L'une des missions de ces cadres est d'outiller et d'appuyer le chef de CASPE dans le pilotage de celle-ci et d'accompagner le pôle RH.

Des renforts réguliers sont également mis à disposition des pôles RH des CASPE, grâce à des agents en reconversion qui suivent une formation aux fonctions d'aide UGD et qui sont formés, par exemple, à l'application eplanning.

Si ces postes sont exigeants et ont pu demander un investissement supplémentaire tout au long de la crise sanitaire, il n'est pas constaté de turn-over plus important, à la DASCO ou à la DFPE, par rapport à d'autres services administratifs.

L'ensemble des personnels ont été prioritairement dotés de matériels informatiques pour faciliter le télétravail ainsi que d'un matériel spécifique comme des doubles-écrans. Les chefs de CASPE et chefs de pôle RH des CASPE apportent également une attention importante au respect du temps de travail des UGD.

Par ailleurs, afin de moderniser le travail des UGD de la DASCO, une première version d'un système d'information simplifiant le travail de planification des activités des vacataires et la gestion de leur rémunération, a été déployé progressivement dans plus de 200 écoles.

Enfin, une animation de réseau des pôles RH est institutionnalisée, associant les UGD par des séminaires et des webinaires réguliers."

QE 2021-13 Question de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative aux professeurs de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Bien que le statut de professeur de la Ville de Paris se soit historiquement bâti en homologie avec celui de professeur des écoles, il persiste à ce jour une différence majeure sur laquelle nous souhaitons attirer votre attention. Il s'agit de l'attribution de l'Indemnité de Suivi et de l'Accompagnement des Élèves (ISAE), dont les professeurs de la Ville de Paris sont à ce jour exclus.

D'un point de vue statutaire, cette exclusion du droit à l'ISAE n'apparaît pas non plus justifiée. En premier lieu, parce que le statut de professeurs de la Ville de Paris s'est toujours aligné sur le statut de professeur des écoles depuis sa création en 1990 ; le niveau de recrutement, les salaires, les congés et le montant des indemnités y sont identiques. Les évolutions statutaires et indemnitaires des professeurs des écoles leur ont ainsi systématiquement été appliquées.

De plus, il est à souligner que d'autres corps de la Ville de Paris bénéficient de l'indemnité ISAE, tels que les professeurs de conservatoire ou encore les assistants d'enseignement artistique.

En vue de corriger cette asymétrie, le Conseil de Paris s'était prononcé en décembre 2019 en votant pour un vœu demandant l'attribution de l'ISAE aux professeurs de la Ville de Paris. À ce jour cette disposition n'est pas encore appliquée.

Par la présente, je souhaite ainsi vous demander où en est l'application de ce vœu adopté en Conseil de Paris de décembre 2019."

Réponse (M. Antoine GUILLOU, adjoint) :

"L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) est perçue par les enseignants du premier degré de l'éducation nationale depuis 2013. Elle vise à tenir compte de l'évaluation pédagogique des élèves et des temps

de travail en équipe, de la nouvelle organisation des rythmes scolaires, des projets éducatifs territoriaux et du dialogue avec les familles des élèves.

Elle s'élève à 1.200 euros brut par an. Son montant a été aligné sur celui de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves allouée aux personnels enseignants du second degré.

Depuis sa mise en place par l'Etat, la Ville a mené des discussions avec les syndicats sur ce sujet, notamment à la suite du vœu voté en ce sens en décembre 2019. Le sujet porte notamment le périmètre d'application de l'homologie des corps des PVP et des professeurs des écoles (PE). A ce stade, ces discussions n'ont pas pu aboutir faute d'accord, notamment sur la prise en compte des différences d'activités et de missions entre les professeurs des écoles et les professeurs de la Ville de Paris.

Si le déroulement de carrière des PVP est effectivement identique à celui des PE, notamment en termes de grilles indiciaires, les différences qui persistent ont en effet conduit la Ville à considérer qu'en l'état, l'ISAE ne peut pas être perçue sur le seul fondement de l'homologie par les PVP.

Le versement de cette indemnité a été conçue pour les enseignants responsables de l'ensemble des enseignements dispensés aux élèves, du suivi de leur évaluation pédagogique dans une approche interdisciplinaire et ayant en charge la relation avec les familles.

Aussi, le versement de l'ISAE n'a jusqu'à présent pas été étendu aux PVP pour plusieurs raisons, les fonctions de ces professeurs étant en partie différentes :

Le professeur des écoles est le garant de la cohérence éducative de l'ensemble des interventions, qui s'insèrent dans le cadre du projet de cycle et du projet d'établissement. Le PVP, de son côté, est responsable de la partie de l'enseignement dont il a la charge dans le cadre du travail en équipe. Il ne peut donc pas être considéré comme responsable de la classe.

- Pour l'évaluation et le suivi des élèves, si le règlement de service des PVP précise "qu'ils contribuent à l'évaluation et aux décisions concernant la scolarité des élèves ainsi qu'à la communication avec les familles", il s'agit d'une contribution, limitée, le code de l'éducation précisant que "c'est l'enseignant de la classe qui est responsable de l'évaluation régulière des acquis de l'élève".

- Si les PVP peuvent-être appelés à donner un avis dans leur champ disciplinaire, ce sont les PE qui sont en charge et en responsabilité globale de la relation avec les familles.

- Les PVP assurent 20 heures hebdomadaires et les professeurs des écoles 27. Le temps de travail est donc différent de plus de 25 %.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'indemnité perçue par d'autres professeurs de la Ville (professeurs des conservatoires, de l'école du Breuil) n'est pas l'ISAE mais l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE), allouée aux personnels enseignants du second degré.

Si les discussions avec les organisations syndicales représentatives du corps des PVP n'ont pas pu aboutir à ce jour faute d'accord sur la prise en compte de ces différences, elles vont néanmoins reprendre avant l'été."

Votes spécifiques.

MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Mmes Hélène JACQUEMONT, Halima JEMNI, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, M. Hamidou SAMAKÉ et Mme Léa VASA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 59.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Célia BLAUDEL, Agnès EVREN, M. Antoine GUILLOU et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 68.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 43.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 44.

MM. René-François BERNARD, Patrick BLOCHE, Rudolph GRANIER, Boris JAMET-FOURNIER, Mme Johanne KOUASSI, MM. Jean LAUSSUCQ, Franck MARGAIN, Mmes Aminata NIAKATÉ, Alice TIMSIT et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 35 et SG 20.

Mmes Maya AKKARI, Delphine BÜRKLI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Jean-Philippe DAVIAUD, Mmes Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Geneviève LARDY WORINGER, Maud LELIÈVRE, Véronique LEVIEUX, M. Jacques MARTIAL, Mme Camille NAGET, M. Eric PLIEZ, Mmes Audrey PULVAR, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Emmanuelle RIVIER et M. Hamidou SAMAKÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 70.

Mme Fatoumata KONÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 18.

Mme Lamia EL AARAJE, MM. Jean-Philippe GILLET, Rudolph GRANIER, Nicolas NORDMAN, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU et Hanna SEBBAH ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 18, PP 33 et PP 36.

M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Frédéric HOCQUARD, Mmes Fatoumata KONÉ, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, M. Emile MEUNIER, Mmes Laurence PATRICE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 51, DLH 52 et DLH 54.

Mme Anne BIRABEN, MM. Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT, Jacques GALVANI, Antoine GUILLOU, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Emmanuel MESSAS et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 85.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Alice COFFIN, Afaf GABELOTAUD, Laurence PATRICE, Aurélie PIRILLO, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DILT 3 et DAC 672.

Mme Geneviève GARRIGOS et M. Florian SITBON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 12.

MM. Vincent BALADI, Ian BROSSAT, Jérôme GLEIZES, Roger MADEC, Jean-Baptiste OLIVIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 17.

M. Nicolas NORDMAN et Mme Marie TOUBIANA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 28.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 61.

MM. Jacques BAUDRIER, David BELLiard, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Audrey PULVAR ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 8 et DVD 44.

Mme Maya AKKARI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 184.

Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, MM. Jérôme COUMET, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 33.

MM. David BELLiard, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jérôme COUMET, Antoine GUILLOU, Mme Halima JEMNI, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 107, DLH 50, DLH 60 et DLH 77.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE, Mme Colombe BROSEL, M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Alexandra CORDEBARD, Afaf GABELOTAUD, MM. Boris JAMET-FOURNIER, Jean-Pierre LECOQ et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 53.

MM. Jérôme COUMET, Alexandre FLORENTIN, Mmes Dominique KIELEMOËS, Johanne KOUASSI, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 50 et DU 6.

Mme Maya AKKARI, MM. Mahor CHICHE, François DAGNAUD, Jean-Philippe DAVIAUD, Rudolph GRANIER, Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER et Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 28.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 65.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Colombe BROSEL, Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Nelly GARNIER, MM. Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Mmes Raphaëlle PRIMET, Delphine TERLIZZI et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 16.

M. Florian SITBON et Mme Anouch TORANIAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 5.

Mmes Afaf GABELOTAUD, Alexandra CORDEBARD, MM. Alexandre FLORENTIN, Alexis GOVCIYAN, Mmes Alice COFFIN, Alice TIMSIT, Alix BOUGERET, Anne BIRABEN, Anne SOUYRIS, Anne-Claire BOUX, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. Antoine BEAUQUIER, Antoine GUILLOU, Mmes Aurélie PIRILLO, Barbara GOMES, Béatrice PATRIE, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Camille NAGET, Carine ROLLAND, Céline HERVIEU, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Colombe BROSEL, M. Dan LERT, Mme Danièle PREMEL, MM. David ALPHAND, David BELLiard, Mmes Delphine BÜRKLI, Delphine TERLIZZI, Dominique KIELEMOËS, Dominique VERSINI, Douchka MARKOVIC, Elisabeth STIBBE, MM. Emile MEUNIER, Emmanuel COBLENCÉ, Emmanuel GRÉGOIRE, Emmanuel MESSAS, Mmes Emmanuelle PIERRE-MARIE, Emmanuelle RIVIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Florence BERTHOUT, MM. Franck MARGAIN, François CONNAULT, François DAGNAUD, Frédéric BADINA-SERPETTE, Frédéric HOCQUARD, Frédéric

PÉCHENARD, Gérard LOUREIRO, Grégory CANAL, Mme Halima JEMNI, M. Hamidou SAMAKÉ, Mmes Hélène BIDARD, Hélène JACQUEMONT, M. Ian BROSSAT, Mme Inès de RAGUENEL, MM. Jack-Yves BOHBOT, Jacques BAUDRIER, Jacques GALVANI, Jacques MARTIAL, Jean-Baptiste OLIVIER, Jean-François MARTINS, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Jean-Philippe GILLET, Jean-Pierre LECOQ, Jérémy REDLER, Jérôme COUMET, Jérôme GLEIZES, Jérôme LORIAU, Mmes Johanne KOUASSI, Karen TAÏEB, M. Karim ZIADY, Mmes Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, Léa VASA, Marie TOUBIANA, Marie-Caroline DOUCERÉ, Marie-Christine LEMARDELEY, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Maud LELIÈVRE, Maya AKKARI, Nathalie LAVILLE, Nathalie MAQUOI, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Nicolas JEANNETÉ, Nicolas NORDMAN, Nour DURAND-RAUCHER, Paul HATTE, Paul SIMONDON, Mme Pénélope KOMITÉS, MM. Pierre CASANOVA, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Raphaëlle PRIMET, Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Rémi FÉRAUD, Roger MADEC, Mmes Samia BADAT-KARAM, Sandra BOËLLE, Sandrine CHARNOZ, Séverine de COMPREIGNAC, M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Valérie MONTANDON, Véronique BUCAILLE et Véronique LEVIEUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 9.

Votes spécifiés.

- M. François-Marie DIDIER** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 74 et 75.
- M. Florian SITBON** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 5.
- Mme Hélène JACQUEMONT** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 38 et 65.
- M. Alexandre FLORENTIN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 93.
- M. Gauthier CARON-THIBAUT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération relatif à l'ADIL.
- Mme Anne-Claire TYSSANDIER** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 89, DFPE 100, DVD 8 et DVD 44 et vote pour le vœu n° 66.
- Mme Karen TAÏEB** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 8.
- Mme Brigitte KUSTER** s'abstient sur le projet de délibération SG 20.
- Mme Dominique KIELEMOËS** vote contre le vœu n° 87.
- Mme Alice TIMSIT** vote contre le vœu n° 91.
- Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE** vote pour les projets de délibération DJS 52 et 72.
- M. Antoine GUILLOU** vote contre les vœux n^{os} 85, 86 et 87.
- Mme Maud LELIÈVRE** vote pour les vœux n^{os} 31 et 36.
- Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes** vote pour le vœu n° 30.
- M. Pierre CASANOVA** vote pour le vœu n° 73.
- Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 1 et 10, vote pour les vœux n^{os} 2, 3 et 111 et les projets de délibération DAE 107, DAC 498, DAC 499 et DASES 62, s'abstient sur les vœux n^{os} 4, 5 et 6.
- Mme Valérie MONTANDON** vote pour le vœu n° 111.
- MM. François CONNAULT et Daniel-Georges COURTOIS** votent pour les vœux n^{os} 2 et 3 et le projet de délibération DJS 83.
- MM. François CONNAULT et Daniel-Georges COURTOIS** s'abstiennent sur l'amendement n° 112.
- M. François CONNAULT** s'abstient sur les vœux n^{os} 7 bis et 8, vote contre le vœu n° 32 et pour les vœux n^{os} 9, 20 bis, 85, 86 et 87 et les projets de délibération DDCT 29, DVD 53 et DU 60.
- M. Franck MARGAIN** vote pour le vœu n° 9.
- Mme Carline LUBIN-NOËL** vote pour les vœux n^{os} 121 et 18 et s'abstient sur le vœu n° 18 bis.
- Mmes Anne-Claire TYSSANDIER, Samia BADAT-KARAM et M. François CONNAULT** votent pour le vœu n° 12.
- Mme Samia BADAT-KARAM** vote pour le vœu n° 14.
- M. Franck MARGAIN et Mme Samia BADAT-KARAM** votent pour le projet de délibération DAC 382.
- Mmes Inès de RAGUENEL et Samia BADAT-KARAM** votent pour les projets de délibération DAC 498, DAC 499, DU 65, DAC 8, DAC 281, DAC 672, DICOM 9, DU 29, DAC 387, l'amendement n° 34, les vœux n^{os} 35, 36, 37, 40, 41, 43, 48 et 52, s'abstiennent sur le projet de délibération DAC 386, les vœux n^{os} 38, 39, 44 et 44 bis et ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 49 bis.
- Mmes Inès de RAGUENEL, Samia BADAT-KARAM et M. François CONNAULT** votent pour le projet de délibération DICOM 10 et l'amendement n° 42.

Mmes Inès de RAGUENEL et Samia BADAT-KARAM : pas de vote sur le projet de délibération SG 18.

Mmes Inès de RAGUENEL, Samia BADAT-KARAM, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et M. Jérémy REDLER votent pour le vœu n° 50.

Mmes Inès de RAGUENEL, Samia BADAT-KARAM et Marie-Claire CARRÈRE-GÉE votent pour le vœu n° 51.

Le groupe Changer Paris vote contre l'article 3 du projet de délibération DASES 64.

Mme Véronique BALDINI et M. Franck MARGAIN votent pour le vœu n° 68.

Mme Véronique BALDINI s'abstient sur le vœu n° 69.

MM. François CONNAULT et René-François BERNARD votent contre le vœu n° 78 bis.

Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Véronique BALDINI, MM. Vincent BALADI, Jack-Yves BOHBOT, Jérémy REDLER, Stéphane CAPLIEZ, Emmanuel MESSAS, Jean-Pierre LECOQ et Grégory CANAL votent pour le projet de délibération SG 20.

Mmes Aurélie PIRILLO, Sandra BOËLLE, Véronique BUCAILLE et M. Antoine BEAUQUIER s'abstiennent sur le projet de délibération SG 20.

M. Jack-Yves BOHBOT ne prend pas part au vote sur le vœu n° 110.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI vote pour les vœux n^{os} 8, 32 et le projet de délibération DAE 112.

M. Jacques MARTIAL vote pour l'amendement n° 117 et les projets de délibération SG 20 et DU 60.

Mme Olivia POLSKI vote pour l'amendement n° 117 et le projet de délibération SG 20.

Mme Pénélope KOMITÉS vote contre le vœu n° 80.

Mme Emmanuelle RIVIER vote contre l'amendement n° 113.

M. Emile MEUNIER vote pour les projets de délibération DU 29 et 65.

MM. CHICHE, DAGNAUD, GALVANI, Mme GARRIGOS, MM. GUILLOU, JAMET-FOURNIER, Mmes JEMNI, KIELEMOËS, KOUASSI, MM. MARTINS, RABADAN, Mme TAÏEB, TERLIZZI, TORANIAN, M. VAUGLIN, Mme VERSINI, MM. WEIL et ZIADY votent contre le vœu n° 85.

MM. CHICHE, DAGNAUD, GALVANI, Mme GARRIGOS, MM. GUILLOU, JAMET-FOURNIER, Mmes JEMNI, KOUASSI, MM. MADEC, MARTINS, Mmes TAÏEB, TERLIZZI, TORANIAN, M. VAUGLIN, Mme VERSINI, MM. WEIL et ZIADY votent contre le vœu n° 86.

MM. CHICHE, DAGNAUD, GALVANI, Mme GARRIGOS, MM. GUILLOU, JAMET-FOURNIER, Mme KOUASSI, M. MARTINS, Mmes TAÏEB, TERLIZZI, TORANIAN, M. VAUGLIN, Mme VERSINI, MM. WEIL et ZIADY votent contre le vœu n° 87.

MM. COUMET, DAGNAUD, Mme GABELOTAUD, M. GALVANI, Mme GARRIGOS, M. JAMET-FOURNIER, Mmes JEMNI, KOUASSI, LAVILLE, MM. MADEC, MARTINS, Mmes TERLIZZI, TORANIAN, M. VAUGLIN, Mme VERSINI et M. ZIADY votent contre le vœu n° 88.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les projets de délibération adoptés par un vote au scrutin public de l'Assemblée sont les suivants :

2021 DVD 46 Extension du Tramway à Porte Dauphine (16 et 17e). Convention de prestation de travaux de mission de sécurité ferroviaire au profit de SNCF Réseau.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2021 DAE 87 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 - SARL Petral.

2021 DAE 88 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros) - SAS Car Partner.

2021 DAE 96 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2021 DAE 106 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 - Coiffeurs Créateurs associés 71 boulevard Gouvion Saint-Cyr (17e).

2021 DVD 39 Prolongement RER Eole vers l'ouest. Convention relais n° 1 financement du projet sans retard.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2021 DDCT 14 - DJS Subventions (136.500 euros) à 27 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle.

2021 DJS 78 Centres Paris Anim' Brancion, Cévennes, Sohane Benziane, Frères Voisin, théâtre Paris Plaine (15e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation.

2021 DJS 81 Centres Paris Anim' Château Landon, Granges aux Belles, Jean Verdier et Espace Jemmapes (10e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation.

2021 DJS 89 Mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2021.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2021 DASCO 27 Indemnisation amiable de MAIF, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2021 DLH 18 Rachat du programme situé 6-8 rue Bellot (19e) par COALLIA Habitat - Octroi de la garantie d'emprunt par la Ville de Paris pour un Prêt Transfert de Patrimoine (710.148 euros).

2021 DLH 33 Réitération des garanties d'emprunt finançant des opérations de logement social de Paris Habitat.

2021 DLH 34 Aliénation de parties communes dans l'immeuble 62-66, rue Vieille du Temple (3e).

2021 DLH 41 Subvention (863.136 euros) et convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'association SOLIHA Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise.

2021 DLH 44 Garantie d'un prêt PLS, souscrit dans le cadre d'un refinancement par Batigère en Ile-de-France et finançant une opération de logement social dans le 13e arrondissement.

2021 DLH 50 Location des immeubles 77 et 79-81 rue du Château des Rentiers (13e) - Avenants à baux emphytéotiques.

2021 DLH 51 Location de l'immeuble 28, avenue Ledru-Rollin (12e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2021 DLH 54 Réaménagement d'une partie de la dette financière d'Elogie-SIEMP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie d'emprunts par la Ville de Paris.

2021 DLH 59 Subventions (622.000 euros) à 5 associations participant à l'information des parisiennes et parisiens sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits - 2 conventions triennales.

2021 DLH 60 Location du lot n° 2 dépendant de l'immeuble en copropriété 7-11, place de la Bataille de Stalingrad / 272, rue du Faubourg Saint-Martin (10e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2021 DLH 61 Modification suite à un refinancement de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris pour la réalisation d'un programme de logement social par ICF Habitat La Sablière.

2021 DLH 65 Modification de garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux par Seqens.

2021 DLH 71 9 rue de Courcelles (8e) - Remplacement menuiseries extérieures - Autorisation administrative d'urbanisme.

2021 DLH 74 6, rue d'Aboukir (2e) - Autorisation de signature d'un protocole transactionnel avec ENEDIS au terme d'un bail commercial.

2021 DLH 75 70, boulevard Barbès (18e) - Autorisation de signature d'un protocole transactionnel avec EDF au terme d'un bail commercial.

2021 DLH 77 Réitération, modification et demande de garantie d'emprunt finançant divers programmes de logement social de la RIVP.

2021 DU 43 Vente à AXIMO de deux lots de copropriété préemptés 20 rue Jacques Louvel Tessier (10e) en vue de réaliser un logement locatif social.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2021 DPE 17 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement pour l'organisation de son 100ème congrès en 2021 à Paris.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2021 DDCT 28 Diminution du nombre de représentants de la Ville de Paris au sein de la Société d'économie mixte d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2021 DASES 56 Subventions (42.650 euros) et conventions avec sept associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et ateliers sociolinguistiques.

2021 DASES 70 Subvention d'investissement (547.000 euros) et convention entre le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'humanisation du CHRS Carrières - Budget participatif 2016.

2021 DASES 72 Convention de partenariat de recherche avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques et la CAF de Paris, pour la réalisation d'une étude sur les bénéficiaires du RSA.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2021 DASES 9 Subventions (144.500 euros) à 10 associations et avenants pour leurs actions de loisirs et vacances adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles.

2021 DASES 65 Subvention d'investissement (120.000 euros) et convention avec l'association Le Moulin Vert pour l'aménagement d'un Foyer d'Accueil Médicalisé, d'un Foyer de Vie et d'un Foyer d'Hébergement (16e).

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

2021 DICOM 12 Convention de co-production de l'opération "Paris je t'aime".

2021 DU 6 ZAC Bédier (13e) - Ilot Bédier Ouest - Acquisition de volumes abritant les services municipaux.

2021 DU 51 Acquisition et cession d'emprises de voirie entre la Ville de Paris et SNCF Réseau pour l'élargissement du pont rail rue d'Aubervilliers (18e et 19e).

2021 DU 57 Servitude de vue au profit de la société Axone Promotion au 42 rue des Poissonniers (18e).

2021 DU 58 Opération d'aménagement Goutte d'Or Boris Vian (18e) - Avenant à la convention avec l'association Droits & Habitats pour sa relocalisation au 25 rue de la Charbonnière.

2021 SG 14 Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et l'ESSEC.

2021 SG 16 - DVD Convention entre la Ville de Paris et l'établissement public territorial Plaine Commune fixant les modalités d'aménagement paysager, d'entretien et d'exploitation des berges du canal Saint-Denis.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2021 DRH 27 Fixation des modalités de rémunération de certains agents vacataires de la Ville de Paris.

2021 DRH 30 Adaptation des épreuves et du règlement du concours de pvp arts plastiques pendant la crise sanitaire.

2021 DRH 31 Adaptation des épreuves et du règlement du concours de pvp éducation musicale pendant la crise sanitaire née de l'épidémie du covid.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2021 DFPE 44 Subvention (102.869 euros) et avenant n° 6 avec l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour la halte-garderie La Caravelle (18e).

2021 DFPE 55 Subventions (80.124 euros), convention et avenant n° 8 avec l'association les 19e Rugissants (19e) pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

2021 DFPE 60 Subvention (67.015 euros) et avenant n° 6 avec l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19e) pour la crèche parentale (19e).

2021 DFPE 65 Subvention (13.321 euros) et avenant n° 6 avec l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7e) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7e).

2021 DFPE 71 Subvention (27.282 euros) et avenant n° 6 avec l'association Les Petits Lardons (10e) pour la crèche parentale (10e).

2021 DFPE 72 Subvention (54.636 euros) et avenant n° 6 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance, pour la crèche parentale Capucine et Papillons (13e).

2021 DFPE 73 Subvention (20.199 euros) et avenant n° 6 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie (16e).

2021 DFPE 79 Subvention (1.714.546 euros), avenant n° 6 à l'association Envoludia (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 80 Subventions (1.529.528 euros), avenants n° 4, 5 et 6 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 81 Subvention (94.185 euros), avenant n° 8 à l'association L'Araignée Gentille (18e) pour le multi-accueil L'Araignée Gentille (18e).

2021 DFPE 83 Subventions (141.281 euros), avenants n° 6 à l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 94 Subvention (41.812 euros), et avenant n° 7 à l'association La Cool Douche (14e) pour la crèche parentale (14e).

2021 DFPE 96 Subvention (49.269 euros), et avenant n° 6 à l'association La Porte Entr'Ouverte (14e) pour la crèche parentale (14e).

2021 DFPE 100 Subvention (101.000 euros) et convention avec l'association Maison Bakhita (4e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 5 ter - 7, rue Jean Cottin (18e).

2021 DFPE 104 Subvention (108.605 euros) et avenant n° 6 à l'Association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11e) pour sa structure multi-accueil (11e).

2021 DFPE 108 Subvention (74.564 euros) et avenant n° 6 à l'Association Relais 59 (12e) pour la halte-garderie (12e).

2021 DFPE 109 Subvention (53.135 euros) et avenant n° 6 avec l'association Varet Saint Charles (12e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance La Coccinelle.

2021 DFPE 113 Subvention (85.053 euros), avenant n° 6 avec l'association Mini Coccinelles (11e) pour l'établissement multi-accueil (11e).

2021 DFPE 114 Subvention (171.318 euros), avenant n° 6 avec l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9e) pour la halte-garderie Atelier Berlioz (9e).

2021 DFPE 115 Subvention (63.126 euros), avenant n° 6 à l'association L'île aux Trésors (19e) pour la crèche parentale (19e).

2021 DFPE 116 Subvention (35.173 euros), avenant n° 8 à l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2021 DFPE 117 Subvention (94.720 euros) avenant n° 7 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale (11e).

2021 DFPE 118 Subvention (66.158 euros), avenant n° 6 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

2021 DFPE 119 Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142.273 euros) et conventions avec 17 associations.

2021 DFPE 124 Réalisation d'un équipement de petite enfance - Avenant de prolongation d'une convention de subventionnement (999.600 euros maximum) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2021 DFPE 127 Subvention (54.367 euros), avenant n° 6 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e).

2021 DFPE 128 Subvention (116.300 euros), avenant n° 6 avec l'association Les Crocos (12e) pour la crèche parentale (12e).

2021 DFPE 147 Etablissements d'accueil de la Petite Enfance engagés dans la démarche "à vocation d'insertion professionnelle" - Conclusion de 6 conventions de subventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2021 DFA 9 Signature d'un contrat de concession de service public portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du camping de Paris situé dans le Bois de Boulogne (16e).

2021 DFA 10 Camping de Paris - Bois de Boulogne - Convention d'occupation du domaine public avec VNF portant droit à l'occupation d'un terrain à Paris (16e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2021 DAE 42 Avenants pour la prolongation de conventions industrielles de formation par la recherche avec l'ANRT et de contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche.

2021 DAE 108 Aides au développement de projets d'étudiants et jeunes diplômés dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

2021 DU 49 Dénomination rue Caroline et William Herschel (6e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2021 DGRI 17 - DPE Convention cadre relative à l'action internationale d'Eau de Paris et de la Ville de Paris.

M. Dan LERT, rapporteur.

2021 DASES 41 - DAC Subventions (3.900 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

2021 DASES 42 - DAC Subventions (12.600 euros) aux associations Compagnie Résonances, Culture et Bibliothèques pour tous, la Table ouverte et Tous ensemble pour leurs actions de soutien aux seniors isolés. Convention.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2021 DGRI 4 Cotisations à plusieurs réseaux internationaux de villes au titre de 2021.

2021 DGRI 18 - DPE Versement pour des projets soutenus dans le cadre du label SOLIDAE.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2021 PP 11 Modification de la délibération n° 2004 PP 29 des 5 et 6 avril 2004 modifiée portant fixation des principes généraux de la composition des jurys des concours, des examens professionnels d'avancement et des épreuves de sélection ou d'aptitude organisés à la Préfecture de police.

2021 PP 12 Modification de la délibération n° 2011 PP 55 des 17 et 18 octobre 2011 fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation des concours externes sur titres et travaux et internes sur épreuves d'ingénieur de la Préfecture de police.

2021 PP 18 Don à la BSPP de deux échographes modèle U-LITE EXP par l'entreprise Allianz IARD.

2021 PP 22 Modification de la délibération n° 2020 PP 83 du 6 au 8 octobre 2020 relative aux emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police.

2021 PP 23 Modalités de recrutement et de rémunération des agents contractuels sur des emplois de catégorie A, B et C relevant du statut des administrations parisiennes.

2021 PP 24 Modalités d'attribution de la réserve d'objectifs à certains personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la préfecture de police.

2021 PP 25 Prise en charge des frais de voyage du congé bonifié et de l'indemnité de cherté de vie au bénéfice des personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de la police.

2021 PP 26 Modalités de versement du "forfait mobilités durables" aux personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2021 PP 27 Dispositions fixant les taux de promotion de l'avancement de grade dans certains corps de catégorie A, B, C relevant du statut des administrations parisiennes de la PP pour 2021.

2021 PP 28 Convention de financement des activités de la fondation Louis Lépine pour 2021.

2021 PP 29 Dispositions fixant la nature de l'épreuve, les modalités et les règles générales d'organisation du concours professionnel pour l'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la PP.

2021 PP 30 Protocole d'accord transactionnel avec la société Loiselet & Daigremont, syndic de la copropriété située 76 avenue Parmentier (11e).

2021 PP 31 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police concernant la fourniture d'équipements de protection individuelle "sanitaire" et de moyens de désinfection.

2021 PP 32 Maintenance et développement du Système d'Information Géographique (SIG) dit GéoPPortail de la Préfecture de police.

2021 PP 33 Fourniture de denrées alimentaires destinées aux ordinaires de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris - 10 lots.

2021 PP 34 Acquisition par le Laboratoire central de la Préfecture de police de plusieurs matériels de spectrométrie en six lots.

2021 PP 35 Autorisation de signer les marchés publics désignés par la CAO de la Ville de Paris et/ou les marchés lancés suivant procédure prévue aux articles R.2122-1 à R.2122-10 du code de la commande publique.

2021 PP 36 Maintenance des toitures terrasses et toitures à pans inclinés des emprises de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

2021 PP 38 Maitrise d'œuvre et missions complémentaires CSSI, Signa et Synthèse pour l'opération de création de trois escaliers de secours dans les ailes Est ou Ouest du bâtiment de la Caserne Cité (4e).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2021 DAC 381 Subvention d'équipement (5.000 euros) et convention avec le Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon.

2021 DAC 383 Subventions (35.500 euros) à douze associations mémorielles.

2021 DICOM 14 Avenant de la convention de co-organisation avec les archives nationales pour l'exposition sur Simone Veil.

2021 DICOM 15 Convention de concession de droits d'auteur "œuvre éphémère".

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2021 DAE 52 Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16e) - Convention d'occupation du domaine public.

2021 DAE 63 Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2021.

2021 DAE 82 Conventions d'occupation du domaine public : activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2021 DEVE 26 Subvention (5.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La Sauge).

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2021 DJS 68 Subvention (200.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Paris Université club Rugby au titre de l'année 2021.

2021 DJS 75 Centre sportif Alain Mimoun (12e) - Dépose d'une demande de permis de démolir.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2021 DAC 12 Subvention (216.000 euros) et avenant à convention avec l'association l'Été parisien (15e).

2021 DAC 13 Subvention (10.000 euros) à l'association Indisciplinaire(s).

2021 DAC 20 Subvention (18.000 euros) et convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (Paris Centre) pour soutenir son projet d'investissement.

2021 DAC 105 Subventions (115.000 euros) et conventions avec des structures organisant des festivals de musiques actuelles.

2021 DAC 177 Subventions (61.000 euros) aux associations Génie de la Bastille (11e), Lézarts de la Bièvre (13e), Les 4 Arts-Paris Centre et Atelier des artistes en Exil et signature d'une convention.

2021 DAC 184 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le Bal (18e).

2021 DAC 277 Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

2021 DAC 280 Subventions (27.000 euros) aux associations Atelier Musical Paris Seine et Atelier Musical des Trois Tambours (18e).

2021 DAC 282 Subvention (3.000 euros) à l'association Musique en mouvement (14e).

2021 DAC 283 Subvention (4.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8e).

2021 DAC 285 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

2021 DAC 286 Subvention (10.000 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris.

2021 DAC 288 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival (Paris Centre).

2021 DAC 495 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Delphine Lévy au Musée Carnavalet-Histoire de Paris, 16 rue des Francs Bourgeois (3e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2021 DDCT 11 Subventions (159.536 euros) à 3 associations pour le financement de Réseau EIF FEL 2021 au titre de l'intégration.

2021 DDCT 17 Subvention (134.000 euros) à 12 associations pour le financement de 15 projets au titre de l'intégration.

2021 DGRI 6 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association MAG-Jeunes relative à l'organisation de la Conférence internationale sur l'inclusion des jeunes LGBTQI+ le 17 mai 2021.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2021 DGRI 21 Convention de co-production de l'exposition "visages d'Europe" avec EUNIC.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.

2021 DFA 17 Déficit des régies. Demandes en décharge de responsabilité ou en remise gracieuse.

2021 DICOM 13 Fixation du tarif de redevance d'occupation du domaine public pour les stands de vente dans le cadre des expositions de la Ville de Paris au sein de la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville.

2021 DILT 2 Perception d'une recette exceptionnelle liée aux sinistres causés par deux dégâts des eaux sis 7 boulevard Morland (4e).

2021 DILT 3 Convention relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris (DILT) et l'établissement public Paris Musées.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2021 DAC 379 Subvention (4.000 euros) à l'association Groupe Histoire Architecture Mentalités Urbaines (G.H.A.M.U.) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019.

2021 DAC 388 Subvention (6.000 euros) à l'association AWARE - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions.

2021 DAC 693 Avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec la SAS Des Mots et des Arts pour la Tour Saint-Jacques (Paris Centre).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2021 DAJ 12 Communication de la liste des marchés conclus du 18 décembre 2020 au 25 février 2021 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 6 avril 2021

Présent-e-s :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Olivia POLSKI, Danielle SIMONNET, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS et Paul SIMONDON.

Excusé-e-s au sens du règlement intérieur :

Mme Florence BERTHOUT et M. Francis SZPINER.

Absente :

Mme Johanne KOUASSI.

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 32 à son ordre du jour :

Présentation de la proposition de délibération GEP 1, relative à la création d'un dispositif de financement participatif vert et citoyen au bénéfice de la transition écologique, par Mme Alice TIMSIT.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE, M. ALPHAND, M. GLEIZES, M. SIMONDON, M. CASANOVA et M. MARTINS.

Réponse de Mme TIMSIT.

Présentation du suivi budgétaire par M. SIMONDON.

Intervention de M. ALPHAND et de Mme SIMONNET.

Réponse de M. SIMONDON.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ présente le projet de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Entreprises, emploi, et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Mme GABELOTAUD présente le projet de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - M. GUILLOU, rapporteur :

M. GUILLOU présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet de délibération DAE 107 relatif à la convention et garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de 7000.000 euros à contracter par l'OTCP pour l'acquisition de locaux.

Réponse de M. HOCQUARD.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - Mme POLSKI, rapporteure :

Mme POLSKI présente les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur :

M. SIMONDON présente les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

10 vœux ont été déposés.

Séance levée à 16 heures 34.

2e COMMISSION

Réunion du mercredi 7 avril 2021

Présent-e-s :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Excusé-e-s au sens du règlement intérieur :

Mme Laurence PATRICE et M. Stéphane CAPLIEZ.

Absent :

M. Paul HATTE.

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 44 à son ordre du jour :

Outre-mer - M. MARTIAL, rapporteur :

M. MARTIAL a présenté le projet de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme KIELEMOËS.

Réponse de M. MARTIAL.

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure :

En l'absence de Mme PATRICE, Mme ROLLAND a présenté tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Culture et la ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure :

Mme ROLLAND fait un point d'étape dans le secteur culturel durant la crise sanitaire.

Mme ROLLAND a poursuivi en présentant les principaux projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme LECOUTURIER sur le projet de délibération DICOM 10 relatif à la convention pour les expositions sur la voie publique :

Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure :

Mme TAÏEB a présenté les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 amendements, 1 vœu rattaché et 19 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu rattaché au projet de délibération DU 48 par M. MARGAIN.

Présentation du vœu relatif à un hommage à Cécile Chaminade, Fernande Decruck et Marguerite Monnot par M. GIRARD.

Présentation du vœu relatif à la mémoire de la Commune de Paris dans le 13e par M. COUMET.

Présentation des vœux déposés par le groupe Changer Paris ainsi que les vœux déposés par le groupe Paris en commun.

Présentation du vœu sur la création d'un musée de l'Histoire de la colonisation par le groupe Ecologiste de Paris.

Présentation par Mme LECOUTURIER du vœu rattaché au projet de délibération SG 18 ainsi que le vœu relatif aux personnes en situation de handicap dans les musées de la Ville.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 58.

3e COMMISSION

Réunion du mercredi 7 avril 2021

Présent-e-s :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

Absentes :

Mmes Béatrice PATRIE et Halima JEMNI.

Sous la présidence de Mme Lamia EL AARAJE, la séance est ouverte à 9 heures 07.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 37 à son ordre du jour :

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER présente les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLIARD, rapporteur :

M. BELLIARD évoque les principaux projets de délibération relevant de sa délégation notamment les projets de délibération DAE 106, DVD 38, DVD 34, DVD 44, DVD 47 et SG 19.

DVD 8 : Ligne de bus de quartier Brancion-Commerce (15e) - Avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence d'IDFM :

Intervention de M. GOUJON.

DVD 44 : Aménagements de voirie en faveur de l'accessibilité des points d'arrêt des bus. Demande de subventions auprès d'"Ile-de-France Mobilités" :

Intervention de Mme EL AARAJE et de M. GOUJON.

Réponse de M. BELLIARD.

DVD 38 : Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (241.597,71 euros) :

Intervention de M. GRANIER.

Réponse de M. BELLIARD.

Prévention, aide aux victimes, sécurité et police municipale - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relevant de sa délégation, notamment les projets de délibération DPSP 6 et SG 12.

DPSP 6 : Subvention (850.000 euros) et avenant à convention avec GIE Groupement Parisien Interbailleurs de Surveillance (GPIS) dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique :

Intervention de MM. JEANNETÉ et GOUJON.

Réponse de M. NORDMAN.

Audition de M. René BAZIN RAPHAEL, intervenant R.A.T.P., présente le Programme MF19.

Intervention de M. GRANIER, M. JEANNETÉ, M. BADINA-SERPETTE et Mme EL AARAJE.

Réponse de M. René BAZIN RAPHAEL.

Vœux et amendements :

13 vœux ont été déposés.

M. GOUJON présente le vœu relatif à la saturation des fourrières parisiennes :

Réponse de M. BELLIARD.

Séance levée à 10 heures 40.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 6 avril 2021

Présent-e-s :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Geneviève LARDY WORINGER, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Anne SOUYRIS, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Maxime COCHARD et Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 01.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 16 à son ordre du jour :

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur :

M. ROMERO-MICHEL a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap - M. GALVANI, rapporteur :

M. GALVANI a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Seniors et solidarités entre générations - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Mme LEVIEUX a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusions - Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

Mme FILOCHE a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

15 vœux non rattachés ont déposés.

Présentation du vœu sur la mise en place des tests "poolés" dans les établissements scolaires et du vœu relatif aux comités de voisinage de la salle de consommation à moindre risque par M. BALADI.

Présentation du vœu relatif à la levée des brevets sur les vaccins contre la Covid, et du vœu relatif à une concertation sur la fermeture de l'hôpital Bichat par Mme NAGET.

Présentation des vœux relatifs aux conditions sanitaires dans les établissements scolaires et du vœu relatif aux remboursements des séances de psychothérapie par M. DURAND-RAUCHER.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Séance levée à 10 heures.

5e COMMISSION

Réunion du mercredi 7 avril 2021

Présent-e-s :

Mmes Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA, MM Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER et Patrick VIRY.

Excusé-e-s au sens du règlement intérieur :

Mme Célia BLAUDEL et M. Eric PLIEZ.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 10 heures 02.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 39 à l'ordre du jour :

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

M. GRÉGOIRE a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme VASA sur le projet de délibération SG 20 relatif au projet d'aménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame-de-Paris (4e) - Approbation de la réalisation de l'opération.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés - M.BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relevant de sa délégation, notamment les projets de délibération DLH 17, DLH 51, DLH 52, DLH 59 et DLH 67.

Intervention de Mme VASA, Mme RAYMOND-ROSSI, M. MEUNIER, Mme PETIT et Mme BOUX sur le projet de délibération DLH 67 relatif à la convention parisienne d'attribution des logements sociaux.

Réponse de M. BROSSAT.

Intervention de Mme VASA sur le projet de délibération DLH 59 relatif aux subventions (622.000 euros) à 5 associations participant à l'information des parisiennes et parisiens sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits - 2 conventions triennales.

Réponse de M.BROSSAT.

Intervention de Mme PETIT et de M. MEUNIER sur le projet de délibération DLH 17 relatif à la contribution financière (300.000 euros) à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire.

Réponse de M .BROSSAT.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti- M.BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme KONÉ sur le projet de délibération DLH 68 concernant la réalisation d'une matériauthèque pour la construction écologique par l'Agence Parisienne du Climat, dans le cadre du budget participatif - Subvention (24.900 euros).

Réponse de M. BAUDRIER.

Politique de la ville - Mme BOUX, rapporteure :

Mme BOUX a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés et 17 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 13.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 6 avril 2021

Présent-e-s :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Emmanuelle RIVIER, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Sous la présidence de M. COBLENCÉ, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 43 à son ordre du jour :

Égalité femmes/hommes, jeunesse et éducation populaire - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD présente les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU.

Réponse de Mme BIDARD.

Éducation, petite enfance, familles, nouveaux apprentissages et organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE présente les projets de délibération relevant de sa délégation ainsi que le projet de délibération DFPE 119 relatif au développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la Petite enfance. Subventions (142.273 euros) et conventions avec 17 associations.

Intervention de Mme BOËLLE, Mme HERVIEU et de Mme MAQUOI.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance - Mme HERVIEU, rapporteure :

Mme HERVIEU a présenté les principaux projets de délibération relevant de sa délégation, notamment les projets de délibération DFPE 100 et DFPE 147.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de M. AQUA.

Réponse de Mme LEMARDELEY.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Mme VERSINI a présenté le projet de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme HERVIEU sur qui s'occupe de la formation des enfants.

Réponse de Mme VERSINI.

Audition de Mme Claire MAZERON, de l'Académie de Paris portant sur la réforme AFFELNET.

Intervention de Mmes MAQUOI, AKKARI et de MM. AQUA et DAGNAUD.

Réponse de Mme MAZERON et de M. BLOCHE

Vœux et amendements :

15 vœux ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 13 heures 10.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 6 avril 2021

Présent-e-s :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE, Aminata NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN, MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Gérard LOUREIRO.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 18 à l'ordre du jour :

Présentation de la synthèse de soutien à la vie associative par la Ville de Paris par Mme Anouch TORANIAN.

Intervention de M. NGATCHA, M. SANCHES RUIVO, Mme DOUCERÉ, M. BONNET-OULALDJ, Mme GUHL et M. JAMET-FOURNIER.

Réponse de Mme TORANIAN et de M. RABADAN.

Europe - M. SANCHES RUIVO, rapporteur :

M. SANCHES RUIVO a présenté le projet de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure :

Mme TORANIAN a présenté tous les projets de délibération relevant à sa délégation.

Questions de M. JAMET-FOURNIER et de Mme GUHL sur le projet de délibération DASES 70 relatif à une subvention d'investissement (547.000 euros) et convention entre le Centre d'Action sociale de la Ville de Paris pour l'humanisation du CHRS Carrières - Budget participatif 2016 et sur le projet de délibération DDCT 29 relatif à la modification de la fixation des périmètres et des noms des conseils de quartier de Paris Centre.

Réponse de Mme TORANIAN.

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur :

M. NGATCHA a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques - M. RABADAN, rapporteur :

M. RABADAN a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Questions de Mme NIAKATÉ sur les projets de délibération DJS 75 concernant le centre sportif Alain Mimoun (12e) - Dépose d'une demande de permis de démolir ; DJS 79 concernant l'approbation du contrat de DSP pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (Paris Centre) et autorisation de signer ledit contrat et sur le projet de délibération SG 16 relatif à la convention entre la Ville de Paris et l'établissement public territorial Plaine Commune fixant les modalités d'aménagement paysager, d'entretien et d'exploitation des berges du canal Saint-Denis.

Réponse de M. RABADAN.

Question de Mme BADAT-KARAM sur le projet de délibération DJS 76 concernant la création d'un bâtiment club house et d'une couverture des tennis au centre sportif Dauvin (18e), au titre du BP 2018 - Dépose d'une demande de permis de construire.

Réponse de M. RABADAN.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 5 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 45.

8e COMMISSION

Réunion du mercredi 7 avril 2021

Présent-e-s :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSEL, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Alexandre FLORENTIN, Alexis GOVCIYAN, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI, François VAUGLIN et Jean-Philippe GILLET.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Rémi FÉRAUD.

Absente :

Mme Agnès EVREN.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 12 à son ordre du jour :

Végétalisation de l'espace public, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

DEVE 21 : Renouvellement de la convention avec l'association "Cirque Ici" pour l'occupation du bâtiment n° 6 situé dans le Jardin d'Agronomie tropicale au sein du bois de Vincennes (12è) :

Intervention de Mme BALDINI.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi - Mme BROSEL, rapporteure :

Mme BROSEL présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur :

M. LERT présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

DGRI 18 - DPE : Versement pour des projets soutenus dans le cadre du label SOLIDAE :

Intervention de M. BERTHAULT.

Réponse de M. LERT.

Alimentation durable, agriculture, et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure :

Mme PULVAR présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme BALDINI.

Réponse de Mme PULVAR.

Présentation de la proposition de délibération GEP 1, relative à la création d'un dispositif de financement participatif vert et citoyen au bénéfice de la transition écologique, par Mme Alice TIMSIT.

Intervention de MM. GOVCIYAN et BERTHAULT.

Réponse de Mme TIMSIT.

Audition de Mme PULVAR : présentation de sa feuille de route, du travail mené par sa délégation, des objectifs fixés, et des projets en cours et à venir.

Intervention de Mme SAGASPE.

Réponse de Mme PULVAR.

Vœux et amendements :

10 vœux ont été déposés.

M. FLORENTIN évoque les différents vœux déposés par le groupe Écologiste de Paris :

- vœu relatif à la suppression définitive des sacs plastiques dans les marchés alimentaires et non alimentaires, par tout commerce proposant des denrées alimentaires et lors d'évènements organisés sur la voie publique :

Réponse de Mme BROSSSEL.

- vœu relatif à l'accueil des salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie sur les sites appartenant à la Ville de Paris ;

- vœu relatif à la sauvegarde du patrimoine végétal ;

- vœu relatif à la préservation des terres agricoles de Gonesse :

Intervention de Mme SAGASPE sur le triangle de Gonesse.

Réponse de Mme PULVAR et de M. GOVCIYAN.

Séance levée à 15 heures 40.

Listes des membres présents.**Mardi 13 avril 2021 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROUSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASSE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Gérard LOUREIRO.

Excusé :

M. Pierre CASANOVA.

Mardi 13 avril 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASSE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO.

Mercredi 14 avril 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Gérard LOUREIRO.

Absente :

Mme Sandra BOËLLE.

Mercredi 14 avril 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Gérard LOUREIRO, M. Francis SZPINER.

Jeudi 15 avril 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMEROMICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, M. Ariel WEIL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE.

Jeudi 15 avril 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMEROMICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, M. Ariel WEIL.

Excusé :

M. Pierre CASANOVA.

Annexe n° 1 - Interventions de deux citoyens.

M. Jean AUGUSTIN. - Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Conférence citoyenne, dont nous restituons aujourd'hui les conclusions, avait pour objet de mobiliser la participation de 26 citoyens tirés au sort, dont j'ai le plaisir de faire partie, afin de construire une réflexion collective autour de la problématique des meublés de tourisme à Paris et de leur régulation.

Pour répondre au mieux à la question qui nous avait été posée et que vient de nous rappeler Mme la Maire de Paris, à savoir "Afin de faciliter un meilleur accès au logement, faut-il aller plus loin dans la régulation des meublés de tourisme ? Si oui, de quelle manière ?", nous avons dans un premier temps dressé un état des lieux de la situation actuelle.

Nous avons formulé ensuite un certain nombre de propositions, grâce à l'aide des nombreux intervenants que nous avons pu auditionner lors de nos échanges, dont l'ensemble des participants s'est félicité de la qualité. Annabelle BOUDON, habitante du 17^e arrondissement, qui s'exprimera à ma suite, et moi-même, Jean AUGUSTIN, résident du 11^e, nous intervenons ce matin pour partager avec vous le fruit de nos délibérations.

Avant de laisser la parole à mon binôme qui vous précisera nos recommandations, je vais tout d'abord vous exposer une série de constats qui nous ont permis d'appréhender le contexte dans lequel s'inscrivait notre réflexion.

En premier lieu, il nous apparaît important de préciser que le fort développement des plateformes de location répond à des transformations économiques, techniques, sociales et culturelles liées à de nouveaux usages, en grande partie imputables à la digitalisation des services proposés par les loueurs. Ces nouvelles pratiques s'inscrivent donc dans la transformation de l'offre touristique au sens large et dans une nouvelle manière plus individuelle de concevoir l'usage des locaux d'habitation.

Ces changements interviennent cependant dans un contexte global de tension du logement dans la capitale et concourent à accentuer les difficultés déjà existantes, dont les plateformes ne sont pas la source unique mais elles constituent un facteur aggravant.

Il nous appartient donc de préciser que notre constat est à replacer dans le périmètre plus général de la politique de la Municipalité en matière d'habitat face, entre autres, à la financiarisation croissante du parc immobilier et plus particulièrement locatif.

De plus, il nous est apparu, de par le détournement et les excès constatés par rapport au modèle d'origine, que le fort développement des meublés de tourisme provoque des effets de surconcentration dans certains quartiers et génère des impacts négatifs sur la vie quotidienne de ses habitants et sur l'économie locale.

Enfin, nous avons identifié le développement de l'offre des multi-loueurs comme cause principale des abus. Les particuliers, qui louent occasionnellement leur résidence principale dans le cadre de 120 jours autorisés, ne nous apparaissent pas comme source de problèmes.

Pour faire face à ces difficultés, nous avons constaté que le système de régulation existant, bien qu'élaboré sur des bases pertinentes et structurées, présente des lacunes dans son adaptation par rapport au développement rapide de l'offre des plateformes. Aussi, tout en étant convaincus que l'espace de liberté laissé aux simples particuliers désireux de louer occasionnellement leur résidence principale doit être préservé, il nous apparaît cependant qu'une limitation des changements d'usage des logements vers des meublés de tourisme devrait être plus activement appliquée, voire revue dans ses modalités.

De plus, l'absence de traçabilité fiable des locations de courte durée, dont l'enregistrement des données se fait uniquement sur des bases déclaratives, ne permet pas d'assurer le suivi qui s'impose, qui plus est lorsque certaines plateformes ne répondent pas aux obligations qui sont les leurs. À nos yeux, les sanctions existantes apparaissent de surcroît largement insuffisantes, au regard des enjeux soulevés, et mériteraient d'être renforcées.

Ainsi, afin de contrer les abus, il nous semble qu'il conviendrait de limiter davantage l'offre des investisseurs et professionnels. A titre d'exemple, une partie des membres ont ainsi émis l'idée de les inscrire dans un cadre de régulation identique à celui qui régit la gestion des pratiques hôtelières.

Enfin, l'instauration d'une limitation plus forte dans certains quartiers souffrant de surconcentration de l'offre nous apparaît comme une piste de réflexion à creuser pour tendre vers l'instauration de bonnes pratiques aux retombées positives globales pour les territoires concernés.

Pour vous présenter nos recommandations dans le détail, je laisse maintenant la parole à Annabelle BOUDON.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur AUGUSTIN.

Mme Annabelle BOUDON, vous avez à présent la parole.

Mme Annabelle BOUDON. - Merci.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je fais donc suite aux paroles de Jean AUGUSTIN pour vous présenter nos recommandations.

En premier lieu, nous nous sommes mis d'accord sur l'importance, au vu des enjeux identifiés, de peser sur les réglementations nationales et européennes pour donner à la Ville de Paris davantage de leviers et de pouvoir de régulation, comme cela a pu être fait à Barcelone ou à Amsterdam.

Au préalable, notre groupe souhaiterait que la Ville s'assure de la mise en œuvre effective des règles existantes en renforçant la régulation en amont de la mise en location avant de faire évoluer la législation. Pour cela, il conviendrait d'exiger que les loueurs fournissent obligatoirement des pièces justificatives officielles, C.N.I., taxe foncière, taxe d'habitation, assurance, autorisation du propriétaire ou du loueur si le demandeur est locataire, etc., pour pouvoir prétendre à la délivrance d'un numéro d'enregistrement. De plus, pour sécuriser cette opération dans le temps, celui-ci pourrait être valable pour une durée limitée de trois ans par exemple.

En parallèle, nous préconisons, pour limiter les abus liés à la présence des multi-loueurs sur plusieurs plateformes, de rendre obligatoire de joindre la preuve de la délivrance de leur numéro d'homologation lors du dépôt de leur annonce en ligne, qu'elle soit effectivement agréée et facilement identifiable avec la présence d'un macaron sur les boîtes aux lettres ou les portes d'entrée d'appartement.

Dans le même temps, nous recommandons de mettre en place un dispositif de partage de données entre toutes les parties prenantes, afin de permettre le blocage des locations qui seraient effectives au-delà des 120 jours autorisés, et éviter ainsi que des objets identiques soient loués 120 jours sur une plateforme puis 120 jours sur une autre.

Il nous est apparu aussi qu'une augmentation des moyens et techniques était nécessaire pour faciliter les contrôles, et que le paiement d'amendes plus lourdes et plus dissuasives, comme à Amsterdam, devrait être exigé auprès des intervenants.

Pour responsabiliser les plateformes, nous souhaiterions que celles-ci puissent être certifiées ou labellisées. Il conviendrait aussi de faire évoluer leur statut en les rendant responsables de ce qui est publié sur leur site, c'est-à-dire de les faire passer d'hébergeur de contenus à celui d'éditeur.

Pour faire renaître la vie des quartiers situés dans les zones tendues, nous préconisons d'instituer des quotas, d'établir un roulement ou d'interdire de nouvelles locations. La Ville de Barcelone a démontré que c'était juridiquement possible et efficace pour résoudre les éventuels problèmes liés à de mauvaises conditions de cohabitation entre les habitants et les touristes.

Dans le même ordre d'idée, nous recommandons de durcir les procédures de changement d'usage pour limiter la migration de locaux commerciaux en meublés de tourisme, afin d'aider les commerçants à se maintenir dans les zones les plus fragiles.

En ce qui concerne directement les biens mis en location, nous souhaitons responsabiliser les parties prenantes par la rédaction d'une charte engageant le loueur et l'usager ; elle devrait être obligatoirement présente et consultable dans chaque appartement.

Enfin, dans le but de limiter les éventuelles nuisances ou incivilités liées à ce type de location, nous souhaiterions que soit créé un service dédié et géré par la Mairie pour prendre en compte les doléances et en assurer le suivi en les faisant remonter au service habilité à les sanctionner.

Pour conclure, il nous paraît important de vous préciser que la majorité des membres de la Conférence citoyenne a particulièrement apprécié d'être associée à la démarche engagée et s'est félicitée de la dynamique des échanges que nous avons pu avoir lors de nos réunions. Forts de cette expérience, Jean AUGUSTIN et moi-même souhaiterions rester informés des suites données à nos recommandations, afin d'en assurer le suivi et nous permettre en tant que porte-parole de restituer aux membres du groupe les décisions qui seront effectivement mises en œuvre.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous vous remercions pour votre attention et comptons désormais sur vous pour aller au bout de notre démarche commune.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur AUGUSTIN, vous avez la parole peut-être pour nous faire part de vos remarques à l'issue de ce débat. Et bien sûr, nous allons suivre les recommandations et les réflexions qui ont été les vôtres.

Monsieur AUGUSTIN, vous avez la parole.

M. Jean AUGUSTIN. - Merci, Madame la Maire.

Je vais conclure rapidement pour vous préciser que nous sommes très sensibles à la manière dont vous avez reçu nos travaux. Et je voudrais surtout insister sur le fait que, même si nous ne sommes que deux à rendre compte aujourd'hui, c'était vraiment un travail collectif qui a associé bon nombre de citoyens, 26, qui venaient tous d'horizons différents et étaient très représentatifs des habitants parisiens. Donc nos travaux ont été extrêmement intéressants aussi d'un point de vue humain.

Je vais m'arrêter là et si c'est possible, je vais passer la parole à Annabelle BOUDON qui voulait aussi conclure de son côté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien sûr. Merci beaucoup M. AUGUSTIN.

Madame BOUDON, vous avez la parole.

Mme Annabelle BOUDON. - Merci, Madame la Maire, merci à vous tous.

Nous sommes contents et très enchantés d'avoir travaillé sur cette problématique et nous espérons que nous serons au courant des suites que vous pourrez donner à nos travaux. Bon courage pour la suite et bonne chance pour le travail à développer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous et Merci aux citoyens qui ont participé à la Conférence et dont vous avez été, ce matin, les représentants.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
Débat organisé sur la situation sanitaire										
4,5	111	116	Exécutif		VNR		relatif à la mémoire du Covid-19 et de ses victimes.	SOUYRIS GREGOIRE	Adopté	13-avr.-21
4,5	1	117	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la levée des brevets sur les vaccins contre la Covid.	SOUYRIS GREGOIRE	Adopté	13-avr.-21
4,5	10	118	GEP	KONÉ, DURAND-RAUCHER, LARDY WORINGER	VNR		relatif à la solidarité internationale et aux brevets sur les vaccins contre la Covid-19.	SOUYRIS GREGOIRE	Adopté (amendé)	13-avr.-21
4,5	2		Changer Paris	d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS	VNR		relatif à la mise en place de tests poolés dans les établissements scolaires.	SOUYRIS GREGOIRE	Rejeté	13-avr.-21
4,5	3		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à l'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles parisiennes.	SOUYRIS GREGOIRE	Rejeté	13-avr.-21
4,5	4		GEP, Génération.s	KONÉ, RIVIER, RÉMY-LELEU, SAGASPE, MAQUOI	VNR		relatif aux conditions sanitaires dans les établissements scolaires.	SOUYRIS GREGOIRE	Retiré	13-avr.-21
4,5	5		GEP, Génération.s	RÉMY-LELEU, RIVIER, SAGASPE, KONÉ, MAQUOI	VNR		relatif aux conditions de scolarité permettant un retour durable dans les établissements scolaires.	SOUYRIS GREGOIRE	Retiré	13-avr.-21
4,5	6		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux mesures dans les écoles, collèges et lycées pour faire face à la crise sanitaire.	SOUYRIS GREGOIRE	Retiré	13-avr.-21
4,5	112		NI	SIMONNET	A		en faveur de mesures sanitaires d'urgence dans les crèches, les écoles, les collèges afin de planifier leur réouverture.	SOUYRIS GREGOIRE	Rejeté	13-avr.-21
4,5	7bis	119	Exécutif		VNR		en réponse aux V2,V3, V4, V5, V6.	SOUYRIS GREGOIRE	Adopté	13-avr.-21

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4,5	8	120	GEP	BADINA-SERPETTE, KONÉ, TIMSIT	VNR		relatif à l'accompagnement des entreprises pendant et post crise en matière de déplacements.	SOUYRIS GREGOIRE	Adopté	13-avr.-21
4,5	32	121	GCC	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à un plan de relance national pour les collectivités territoriales.	SOUYRIS GREGOIRE	Adopté (amendé)	13-avr.-21
4,5	122	122	Exécutif		VNR		relatif aux conditions dans lesquelles doit se dérouler la campagne de vaccination contre la Covid-19.	SOUYRIS GREGOIRE	Adopté	13-avr.-21
Avis de la conférence citoyenne relatif aux meublés de tourisme										
1	120		NI	SIMONNET	A		relatif aux recommandations émises par la conférence citoyenne sur la régulation des meublés touristiques.	BROSSAT	Rejeté	13-avr.-21
5	9	123	Exécutif		VNR		relatif aux recommandations émises par la Conférence citoyenne sur la régulation des meublés touristiques.	BROSSAT	Adopté (amendé)	13-avr.-21
Proposition de délibération GEP1										
1	113		GIP	GOVCIYAN	A	2021 GEP 1	relatif à a plateforme d'intermédiation en financement participatif.	SIMONDON	Rejeté	14-avr.-21
1	114		GIP	GOVCIYAN	A	2021 GEP 1	relatif à l'intégration du label "financement participatif pour la croissance verte".	SIMONDON	Rejeté	14-avr.-21
1	115		GIP	GOVCIYAN	A	2021 GEP 1	relatif aux porteurs de projet.	SIMONDON	Rejeté	14-avr.-21
1	118		GCC	BONNEY-OULALDJ, AQUA	A	2021 GEP 1	relatif à la création d'un dispositif de financement participatif vert et citoyen au bénéfice de la transition écologique.	SIMONDON	Adopté	14-avr.-21
1	119		GCC	BONNEY-OULALDJ, AQUA	A	2021 GEP 1		SIMONDON	Adopté	14-avr.-21

SÉANCE DES 13, 14 ET 15 AVRIL 2021

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1						2021 GEP 1	Création d'un dispositif de financement participatif vert et citoyen au bénéfice de la transition écologique.	SIMONDON	Adopté	14-avr.-21
Autres dossiers										
7	11		GEP	GUHL, RAIFAUD, NIAKAYE, DURAND-RAUCHER	VNR		relatif au soutien de la cause démocrate en Birmanie.	NGATCHA	Retiré	13-avr.-21
7	11BIS	124	Exécutif		VNR		en réponse au V11. relatif au soutien de la cause démocrate en Birmanie.	NGATCHA	Adopté	13-avr.-21
7	121	125	Exécutif		V		relatif aux violations des droits fondamentaux en détention et à la demande de transfèrement de Fabien AZOULAY, citoyen français emprisonné en Turquie.	NGATCHA	Adopté	13-avr.-21
7	12		Changer Paris	BADAT-KARAM	V	2021 DJS 76	relatif à la construction d'une salle de tennis de table.	RABADAN	Rejeté	13-avr.-21
7	13	126	PEC	PLIEZ	VNR		relatif à la dénomination du TEP rue Olivier Métra en mémoire d'Eudy Simelane.	RABADAN	Adopté	13-avr.-21
7	14		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la mise à disposition de créneaux à la piscine Molitor pour les groupes scolaires.	ZIADY	Rejeté	13-avr.-21
7	107		Exécutif		A	2021 DDCT 29	Amendement technique.	TORANIAN	Adopté	13-avr.-21
7	15		GEP, Génération.s	RAIFAUD, NIAKATÉ, DURAND-RAUCHER, RÉMY-LELEU, FAUGERON, LARDY WORINGER, PETIT	VNR		relatif à la participation citoyenne.	TORANIAN	Rejeté	13-avr.-21

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	15bis	127	Exécutif		VNR		en réponse au V15. relatif à la participation citoyenne.	TORANIAN	Adopté	13-avr.-21
8	16		GEP	MEUNIER, SAGASPE, GUHL, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à la sauvegarde du patrimoine végétal.	NAJDOVSKI	Retiré	13-avr.-21
8	17		MDE	LECOUTURIER, LELIÈVRE	VNR		relatif à la préservation du patrimoine végétal parisien.	NAJDOVSKI	Retiré	13-avr.-21
8	18		GIP	BOURNAZEL, IBLED	VNR		relatif à l'abattage de la glycine place du Calvaire et à la préservation du patrimoine végétal.	NAJDOVSKI	Retiré	13-avr.-21
8	18bis	128	Exécutif		VNR		en réponse aux V16, V17 et V18. relatif à la sauvegarde du patrimoine végétal.	NAJDOVSKI	Adopté	13-avr.-21
8	19		GEP	MARKOVIC, PIERRE-MARIE, FAUGERON, NIAKATÉ, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif aux salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie sur les sites appartenant à la Ville.	NAJDOVSKI	Retiré	13-avr.-21
8	20		MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif à la fin des expositions et salons animaliers dans des lieux dont la Ville est propriétaire.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-avr.-21
8	20bis	129	Exécutif		VNR		relatif aux salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie sur les sites appartenant à la Ville.	NAJDOVSKI	Adopté	13-avr.-21
1	21	130	GCC	BONNET-OUALDJI, NAGET	VNR		relatif à la réforme de l'assurance-chômage.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	13-avr.-21

SÉANCE DES 13, 14 ET 15 AVRIL 2021

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	22		GEP	GLEIZES, TIMSIT, DURAND-RAUCHER, VASA, KONÉ	VNR		relatif à la réforme du temps de travail des agents de la Ville.	GUILLOU	Rejeté	13-avr.-21
1	23		GCC	BONNET-OULALDI, GILLET, PRIMET	VNR		relatif à la continuité et à la qualité du service public et à la dépréciation des agents.	GUILLOU	Retiré	13-avr.-21
1	25		Changer Paris	DATI, ALPHAND, CANAL	VNR		relatif au dialogue social et à l'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.	GUILLOU	Rejeté	13-avr.-21
1	26		Changer Paris	BOULARD	VNR		relatif aux effectifs et moyens matériels des ateliers de jardiniers de la DEVE (17e).	NAJDOVSKI	Rejeté	13-avr.-21
1	27	131	GEP	TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif à la suppression définitive des sacs plastiques.	POLSKI	Adopté	13-avr.-21
1	27bis	132	Exécutif		VNR		en réponse au V27. relatif à la suppression définitive des sacs plastiques.	POLSKI	Adopté	13-avr.-21
1	29		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à un plan de soutien aux commerces parisiens.	POLSKI	Rejeté	13-avr.-21
1	30		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif au classement en Zone Touristique Internationale d'une partie du 5e arrondissement.	POLSKI	Rejeté	13-avr.-21
1	31		GIP, MDE	BÜRKLI, GOVCIYAN, LELIÈVRE	VNR		relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères en vue de la réouverture des cafés et restaurants.	POLSKI	Rejeté	13-avr.-21
1	33		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure des commerçants.	SIMONDON	Rejeté	13-avr.-21
2	108		Exécutif		A	2021 DU 29	Amendement technique.	PATRICE	Adopté	14-avr.-21
2	34		Changer Paris	MONTANDON	A	2021 DU 48	relatif à la plaque portant dénomination de la passerelle André Léo.	PATRICE	Rejeté	14-avr.-21
2	35	133	PEC	FERAUD	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacques Bravo.	PATRICE	Adopté	14-avr.-21

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	36	134	GIP, MDE	BÜRKLI, GOVCIYAN, LELIÈVRE	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacques Bravo.	PATRICE	Adopté	14-avr.-21
2	37	135	PEC	WEIL	VNR		relatif à la dénomination de la PMI rue de la Banque (2e).	PATRICE	Adopté	14-avr.-21
2	38	136	PEC	WEIL, CARON-THIBAUT	VNR		relatif à l'attribution du nom de Ruth Bader Ginsburg au Centre Paris Anim'Les Halles Le Marais.	PATRICE	Adopté	14-avr.-21
2	39	137	PEC, GCC	COUMET, BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à la mémoire de la Commune de Paris dans le 13e.	PATRICE	Adopté	14-avr.-21
2	40	138	GIP	IBLED	VNR		relatif à la création d'un "parcours pour les femmes qui ont fait Paris".	PATRICE	Adopté (amendé)	14-avr.-21
2	41	139	NI	GIRARD	VNR		relatif à un hommage à Cécile Chaminade, Fernand Decruck et Marguerite Monnot.	PATRICE	Adopté	14-avr.-21
2	42		Exécutif		A	2021 DICOM 10	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	14-avr.-21
2	43		MDE	LECOUTURIER	V	2021 SG 18	relatif à une réflexion de décloisonnement de la culture.	ROLLAND	Rejeté	14-avr.-21
2	44bis	140	Exécutif		VNR		en réponse aux V43, V45, V46, V47. relatif au soutien aux acteurs et actrices culturels.	ROLLAND	Adopté	14-avr.-21
2	45		PEC	DAGNAUD, JEMNI	VNR		relatif au soutien aux artistes et entreprises culturelles (19e).	ROLLAND	Retiré	14-avr.-21
2	46		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif au soutien aux acteurs et actrices culturels.	ROLLAND	Retiré	14-avr.-21
2	47		Génération.s, GEP	MAQUOI, KONÉ	VNR		relatif à la reprise de la culture.	ROLLAND	Retiré	14-avr.-21

SÉANCE DES 13, 14 ET 15 AVRIL 2021

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	48	141	Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif à la réouverture des galeries d'art à Paris.	ROLLAND	Adopté	14-avr.-21
2	49		Génération.s	PETIT	VNR		relatif à la création d'un musée de l'Histoire de la Colonisation à Paris.	ROLLAND	Retiré	14-avr.-21
2	49bis	142	Exécutif		VNR		en réponse au V49. relatif à la création d'un musée de l'Histoire de la Colonisation à Paris.	ROLLAND	Adopté	14-avr.-21
2	50		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif au maintien des chiffres romains dans les musées de la Ville.	ROLLAND	Rejeté	14-avr.-21
2	51	143	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, DUMAS, BOUGERET	VNR		relatif à la reconversion des ateliers Berthier en une Cité du Théâtre.	ROLLAND	Adopté (amendé)	14-avr.-21
2	52		MDE	LECOUTURIER	VNR		relatif aux personnes en situation de handicap dans les musées de la Ville.	ROLLAND	Rejeté	14-avr.-21
3	54		Changer Paris		V	2021 DVD 53	relatif à l'extension de la prise en charge de nuitées aux riverains.	BAUDRIER	Retiré	14-avr.-21
3	54bis	144	Exécutif		V	2021 DVD 53	relatif aux chantiers à fortes nuisances.	BAUDRIER	Adopté	14-avr.-21
3	55		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, JEANNETÉ, LEFEVRE	V	2021 DVD 34	relatif à la saturation des fourrières parisiennes.	BELLIARD	Retiré	14-avr.-21
3	56			BURKLI, LELIEVRE, GOVCIYAN	VNR		relatif au développement des deux-roues électriques partagés.	BELLIARD	Rejeté	14-avr.-21
3	57	145	GEP	BADINA-SERPETTE, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à l'encadrement des entreprises exploitant des VAE et des scooters en free-floating.	BELLIARD	Adopté	14-avr.-21
3	58	146	GEP	KONÉ, FAUGERON, BADINA-SERPETTE	VNR		relatif à la création de zones piétonnes pour faciliter les déplacements pendant le confinement.	BELLIARD	Adopté	14-avr.-21

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	59		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif à la création de stationnements réservés aux trottinettes personnelles.	BELLIARD	Rejeté	14-avr.-21
3	60		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au dispositif des "rues aux écoles".	BELLIARD	Rejeté	14-avr.-21
3	61		Changer Paris	SZPINER, BADAT-KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS, LECOUTURIER	VNR		relatif à la sécurisation du quartier de la Porte de Saint-Cloud.	NORDMAN	Rejeté	14-avr.-21
3	62		Changer Paris	JEANNETÉ, GOUJON, EVREN	VNR		relatif à la stratégie parisienne de prévention des rixes et affrontements violents.	NORDMAN	Rejeté	14-avr.-21
4	63		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à la communication de résultats contextualisés de la Nuit de la Solidarité.	FILOCHE	Retiré	15-avr.-21
4	64	147	PEC	GARRIGOS	VNR		relatif à la désolidarisation de l'allocation adulte handicapé.	GALVANI	Adopté	15-avr.-21
4	65	148	PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif au stationnement des personnes à mobilité réduite titulaires de cartes de stationnement.	GALVANI	Adopté	15-avr.-21

SÉANCE DES 13, 14 ET 15 AVRIL 2021

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	66		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, TYSSANDIER	VNR		relatif aux mesures de stationnement pour les personnes handicapées.	GALVANI	Rejeté	15-avr.-21
4	67		Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif aux réunions de la Commission d'entrée en résidence du CASVP.	LEVIEUX	Rejeté	15-avr.-21
4	68	149	Changer Paris	SZPINER, BUCAILLE	VNR		relatif à la connexion internet dans les résidences et clubs séniors du CASVP.	LEVIEUX	Adopté (amendé)	15-avr.-21
4	69	150	PEC	DAGNAUD	VNR		relatif à la mise en place de maraudes interdisciplinaires dans le cadre du Plan Crack.	SOUYRIS	Adopté	15-avr.-21
4	70	151	GEP	DURAND-RAUCHER, LARDY WORINGER, RIVIER, KONÉ	VNR		relatif au remboursement des séances de psychothérapie.	SOUYRIS	Adopté	15-avr.-21
4	71		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la défense de l'hôpital public.	SOUYRIS	Rejeté	15-avr.-21
4	72	152	Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à la mise en place à l'AP-HP d'un accueil téléphonique ou technologique.	SOUYRIS	Adopté	15-avr.-21
4	73		Changer Paris	DUMAS	VNR		relatif aux comités de voisinage de la Salle de consommation à moindre risque et à la publication de statistiques.	SOUYRIS	Rejeté	15-avr.-21
5	74		Changer Paris	d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS	V	2021 DLH 67	relatif à l'accompagnement des bénéficiaires d'un logement social.	BROSSAT	Retiré	15-avr.-21
5	75		NI	SIMONNET	V	2021 DLH 67	relatif à l'attribution de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	15-avr.-21

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	75bis	153	Exécutif		V	2021 DLH 67	en réponse aux V74 et V75. relatif à l'attribution de logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	15-avr.-21
5	76		PEC	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif aux logements insalubres du 62 rue de Meaux.	BROSSAT	Retiré	15-avr.-21
5	77		GEP	TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif aux logements insalubres du 62 rue de Meaux.	BROSSAT	Retiré	15-avr.-21
5	77bis	154	Exécutif		VNR		en réponse aux V76 et V77. relatif aux logements insalubres du 62 rue de Meaux.	BROSSAT	Adopté	15-avr.-21
5	78		GEP	VASA, KONÉ, MEUNIER, DURAND-RAUCHER	VNR		relatif à l'utilisation intercalaire du patrimoine public parisien vacant.	BROSSAT	Rejeté	15-avr.-21
5	78bis	155	Exécutif		VNR		n réponse au V78. relatif à l'utilisation intercalaire du patrimoine public parisien vacant.	BROSSAT	Adopté	15-avr.-21
5	79		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la rotation des logements dans le parc social.	BROSSAT	Rejeté	15-avr.-21
5	116		GEP	RAIFAUD, MEUNIER, KONE	A	2021 DU 60	relatif à l'aménagement de la Gare du Nord.	GREGOIRE	Retiré	15-avr.-21
5	116bis	156	Exécutif		V	2021 DU 60	En réponse à l'amendement A116. relatif à l'aménagement de la Gare du Nord.	GREGOIRE	Adopté	15-avr.-21
5	80		GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	V	2021 SG 15	relatif à une concertation sur la fermeture de l'hôpital Bichat.	GREGOIRE	Rejeté	15-avr.-21
5	109		NI	SIMONNET	A	2021 SG 20	relatif à un diagnostic plomb des abords de la cathédrale et du chantier.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	15-avr.-21
5	117		GEP	FAUGERON, MEUNIER, KONE	A	2021 SG 20	relatif au projet d'aménagement des abords de la Cathédrale Notre Dame De Paris.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	15-avr.-21
5	81		Changer Paris	VÉRON	V	2021 SG 20	relatif à la composition de la commission citoyenne.	GREGOIRE	Retiré	15-avr.-21

SÉANCE DES 13, 14 ET 15 AVRIL 2021

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	110	157	Exécutif		VNR		relatif au Centre européen du Judaïsme.	GREGOIRE	Adopté	15-avr.-21
5	83		GEP, Génération.s	SAGASPE, KONÉ, GUHL, FLORENTIN, GLEIZES, MAQUOI	VNR		relatif à la préservation des terres agricoles de Gonesse.	GREGOIRE	Rejeté	15-avr.-21
5	84		GEP	MEUNIER, VASA, KONÉ	VNR		relatif à un moratoire sur les immeubles-ponts dans l'attente de la révision du PLU.	GREGOIRE	Retiré	15-avr.-21
5	85	158	GEP	DURAND-RAUCHER, KONÉ, RAIFAUD, MEUNIER	VNR		relatif au projet d'aménagement de la Gare d'Austerlitz.	GREGOIRE	Adopté	15-avr.-21
5	86	159	Changer Paris	OLIVIER, BIRABEN	VNR		relatif à la révision du projet du Pôle Austerlitz.	GREGOIRE	Adopté	15-avr.-21
5	87	160	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au projet "Austerlitz gare" porté par la SEMAPA.	GREGOIRE	Adopté	15-avr.-21
5	88	161	GEP	NIKATÉ, SAGASPE, KONÉ, MEUNIER, BADINA-SERPETTE	VNR		relatif à l'aménagement du site Tour Eiffel.	GREGOIRE	Adopté	15-avr.-21
5	89		Changer Paris	DATI, GOUJON, SZPINER	VNR		relatif à l'aménagement du site Trocadéro - Tour Eiffel.	GREGOIRE	Rejeté	15-avr.-21
5	90	162	GCC	BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à la création de logements sociaux et d'équipements publics au sein des biens de la Ville.	GREGOIRE	Adopté	15-avr.-21
5	91		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la parcelle du Garage Nation dans le quartier Picpus/Nation (12e).	GREGOIRE	Rejeté	15-avr.-21
5	92		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	VNR		relatif aux enquêtes en ligne sur la nouvelle esthétique parisienne.	GREGOIRE	Rejeté	15-avr.-21

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	93		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (5e).	GREGOIRE	Rejeté	15-avr.-21
5	94		MDE	DE COMPREIGNAC, LELIÈVRE	VNR		relatif à la lutte contre les nuisances liées à la publicité lumineuse.	GREGOIRE	Retiré	15-avr.-21
5	95		MDE, GIP	LELIÈVRE, BÜRKL, GOVCYAN	VNR		relatif à la lutte contre les nuisances sonores.	LERT	Retiré	15-avr.-21
6	96	163	GCC	BONNET-OUALDJI, GOMES	VNR		relatif aux activités à destination des jeunes pour l'été 2021.	BIDARD	Adopté	15-avr.-21
6	97	164	GCC	BONNET-OUALDJI, AQUA	V	2021 DASCO 9	relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les écoles, collèges et lycées.	BLOCHE	Adopté (amendé)	15-avr.-21
6	98		NI	SIMONNET	V	2021 DASCO 29	relatif aux moyens du dispositif.	BLOCHE	Rejeté	15-avr.-21
6	99	165	PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif à la mobilisation du lycée "Lazare Ponticelli" lors des travaux de la cité scolaire "Gabriel Fauré".	BLOCHE	Adopté	15-avr.-21
6	100	166	GEP	SAGASPE, GUHL, KONÉ	VNR		relatif à une expérimentation de petits déjeuners gratuits dans les écoles maternelles et élémentaires.	BLOCHE	Adopté (amendé)	15-avr.-21
6	101	167	GEP	TIMSIT, GUHL, KONÉ	VNR		relatif à une offre supplémentaire de séjours de vacances pour l'été 2021.	BLOCHE	Adopté (amendé)	15-avr.-21
6	102	168	Génération.s, GEP	MAQUOI, RÉMY-LELEU	VNR		relatif à la procédure d'affectation des élèves parisiens en lycée général et technologique.	BLOCHE	Adopté	15-avr.-21
6	103		Changer Paris	BOULARD	VNR		relatif aux financements des travaux d'entretien des établissements scolaires parisiens.	BLOCHE	Retiré	15-avr.-21
6	104		GIP, MDE	BÜRKL, GOVCYAN, LELIÈVRE	VNR		relatif à la création d'une ludothèque rue Turgot (9e).	BLOCHE	Rejeté	15-avr.-21

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	105		Changer Paris	BOULARD	VNR		relatif au personnel dans les établissements d'accueil de la petite enfance.	HERVIEU	Rejeté	15-avr.-21
6	106		NI	SIMONNET	V	2021 SG 17	relatif aux dispositifs de protection de l'enfance et aux mineurs non accompagnés.	VERSINI	Rejeté	15-avr.-21
6	106bis	169	Exécutif		V	2021 SG 17	en réponse au V106. relatif aux dispositifs de protection de l'enfance et aux mineurs non accompagnés.	VERSINI	Adopté	15-avr.-21



Vendredi 28 mai 2021

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 13, mercredi 14 et jeudi 15

AVRIL 2021

ANNEXE

**Les résultats des votes au scrutin public
de la séance ci-après.**

Conseil de Paris - Avril 2021

Mardi 13 - Mercredi 14 Avril 2021

V111. Voeur relatif à la mémoire de l'épidémie de COVID 19 et de ses victimes.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	126	37	163	108	0	0	0	18
Horodatage du vote : 13/04/2021 11:00								
Majorité simple des voix exprimées								

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Héléne JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Héléne BIDARD , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Séverine DE COMPREIGNAC , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Christophe GIRARD , Catherine IBLED , Halima JEMNI , Geneviève LARDY WORINGER , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Raphaëlle PRIMET , Delphine TERLIZZI , Léa VASA .

V1 . relatif à la levée des brevets sur les vaccins contre la Covid. GCC

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	134	29	163	68	7	1	39	19

Horodatage du vote : 13/04/2021 11:02

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUASSA , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Eric PLIEZ , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

Contre

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLI , Séverine DE COMPREIGNAC , Maud GATEL , Alexis GOVCIYAN , Hanna SEBBAH .

Abstention

Catherine IBLED .

N'ont pas pris part au vote

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Jérémy REDLER , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Non Votants

Hélène BIDARD , Geoffroy BOULARD , Gauthier CARON-THIBAUT , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Halima JEMNI , Geneviève LARDY WORINGER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Carine ROLLAND , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Léa VASA .

V10 . relatif à la solidarité internationale et aux brevets sur les vaccins contre la Covid-19. GEP

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	138	25	163	73	0	7	37	21

Horodatage du vote : 13/04/2021 11:03

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUASSA , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre**Abstention**

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLI , Maud GATEL , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED , Hanna SEBBAH .

N'ont pas pris part au vote

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Non Votants

Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Colombe BROSSEL , Stéphane CAPLIEZ , Sandrine CHARNOZ , Séverine DE COMPREIGNAC , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Halima JEMNI , Geneviève LARDY WORINGER , Maud LELIEVRE , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Jérémy REDLER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI .

V2 . relatif à la mise en place de tests poolés dans les établissements scolaires. Changer Paris

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	141	22	163	52	69	0	0	20

Horodatage du vote : 13/04/2021 11:04

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Jérémy REDLER , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Frédéric BADINA-SERPETTE , Hélène BIDARD , Ian BROSSAT , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , Séverine DE COMPREIGNAC , Afaf GABELOTAUD , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Maud LELIEVRE , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Karen TÁÏEB , Delphine TERLIZZI .

V3 . relatif à l'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles parisiennes. Changer Paris

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	142	21	163	49	70	2	0	21

Horodatage du vote : 13/04/2021 11:05

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Jérôme LORİAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Jérémy REDLER , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLİARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

Abstention

Séverine DE COMPREIGNAC , Nathalie LAVILLE .

N'ont pas pris part au vote

Non votants

Hélène BIDARD , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Corine FAUGERON , Afaf GABELOTAUD , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Geneviève LARDY WORINGER , Maud LELIEVRE , Véronique LEVIEUX , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Ariel WEIL .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	144	19	163	0	74	35	1	34

Horodatage du vote : 13/04/2021 11:05

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alexandra CORDEBARD , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOŠ , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Héléne JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Jérémy REDLER , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Franck LEFEVRE .

Non Votants

Jacques BAUDRIER , Héléne BIDARD , Anne BIRABEN , Ian BROSSAT , Alice COFFIN , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Séverine DE COMPREIGNAC , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Maud LELIEVRE , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hanna SEBBAH .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	148	15	163	78	0	51	0	19

Horodatage du vote : 13/04/2021 11:08

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Frédéric PECHENARD , Jérémy REDLER , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non votants

Maya AKKARI , Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , Héléne BIDARD , François DAGNAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Christophe GIRARD , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Hanna SEBBAH , Karen TAÏEB , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

V8 . relatif à l'accompagnement des entreprises pendant et post crise en matière de déplacements. GEP

	Voteants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Voteants
Membres	150	13	163	78	0	42	0	30

Horodatage du vote : 13/04/2021 11:09

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLANCE , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

Contre

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Voteants

Maya AKKARI , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Stéphane CAPLIEZ , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , Séverine DE COMPREIGNAC , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Emmanuel MESSAS , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Hamidou SAMAKE , Danielle SIMONNET , Delphine TERLIZZI , Karim ZIADY .

V32 . relatif à un plan de relance national pour les collectivités territoriales. GCC

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	150	13	163	77	49	0	0	24

Horodatage du vote : 13/04/2021 11:09

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALDJI , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Jérémy REDLER , Hanna SEBBAH , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non votants**

Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Héléne BIDARD , Célia BLAUDEL , Pierre-Yves BOURNAZEL , Thomas CHEVANDIER , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Antoine GUILLOU , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Véronique LEVIEUX , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	150	13	163	80	0	49	0	21

Horodatage du vote : 13/04/2021 11:10

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET- OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLANCE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE- GEE , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Alexis GOVCYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Jérémy REDLER , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Antoine BEAUQUIER , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Séverine DE COMPREIGNAC , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Pénélope KOMITES , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOULTURIER , Maud LELIEVRE , Jean-François MARTINS , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Emmanuelle RIVIER , Danielle SIMONNET .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	156	7	163	5	62	30	0	59

Horodatage du vote : 13/04/2021 12:20

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Frédéric BADINA-SERPETTE , Maud GATEL , Béatrice LECOUTURIER , Béatrice PATRIE , Danielle SIMONNET .

Contre

Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OLALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSSEL , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Alice TIMSIT , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Véronique BUCAILLE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUSSA , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFÈVRE , Jérôme LORIEU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERES , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non votants

Maya AKKARI , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Hélène BIDARD , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIÈRE , Emmanuel GRÉGOIRE , Catherine IBLED , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Nathalie LAVILLE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Jérémy REDLER , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

V9 . relatif aux recommandations émises par la Conférence citoyenne sur la régulation des meublés touristiques. Exécutif

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	157	6	163	73	1	37	0	46

Horodatage du vote : 13/04/2021 12:21

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENC , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Hélène JACQUEMONT .

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Brigitte KUSTER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Béatrice PATRIE , Aurélie PIRILLO , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

2021 DGRI 19 - DLH Renouvellement du bail et subvention à la Maison des Journalistes.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	158	5	163	83	0	0	0	75

Horodatage du vote : 13/04/2021 12:44

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OUALDJI , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Hélène JACQUEMONT , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

2021 DGRI 20 Convention de co-production de l'exposition "Le cri du silence" entre la Ville de Paris et M. Antoine Agoudjian, auteur.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	96	0	0	0	63

Horodatage du vote : 13/04/2021 12:48

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Grégory CANAL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNÉTÉ , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPNER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Stéphane CAPLIEZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Jérôme COUMET , Séverine DE COMPREGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Catherine IBLED , Halima JEMNI , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PÉCHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Anne SOUYRIS , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

V11 BIS

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	81	0	0	30	49

Horodatage du vote : 13/04/2021 12:59

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALDJI , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROUSSEL , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Brigitte KUSTER , Franck LEFEVRE , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Aurélie PIRILLO , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Non Votants

Vincent BALADI , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Jérôme COUMET , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Catherine IBLED , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Jérémy REDLER , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	74	0	1	1	84

Horodatage du vote : 13/04/2021 14:39

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Antoine GUILLOU , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

Nelly GARNIER .

N'ont pas pris part au vote

Catherine DUMAS .

Non Votants

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Carline LUBIN-NOËL , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

V12 . relatif à la construction d'une salle de tennis de table.

	Voteants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Voteants
Membres	160	3	163	31	65	5	0	59

Horodatage du vote : 13/04/2021 14:49

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUASSA , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Elisabeth STIBBE , Francis SZPNER , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Florian SITBON , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Abstention

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLI , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET .

N'ont pas pris part au vote

Non Voteants

David ALPHAND , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Jérôme COUMET , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

2021 DJS 76 Création d'un bâtiment club house et d'une couverture des tennis au centre sportif Dauvin (18e), au titre du BP 2018 - Dépose d'une demande de permis de construire.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	88	0	0	0	72

Horodatage du vote : 13/04/2021 14:50

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OUALDJI , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROUSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Grégory CANAL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , David ALPHAND , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Jérôme COUMET , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

2021 DJS 79 Approbation du contrat de DSP pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (Paris Centre) et autorisation de signer ledit contrat.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	82	1	24	0	53

Horodatage du vote : 13/04/2021 15:06

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROUSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Eric PLIEZ , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Danielle SIMONNET .

Abstention

Jean-Noël AQUA , David BELLARD , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alice COFFIN , Nour DURAND-RAUCHER , Alexandre FLORENTIN , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Antoinette GUHL , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloe SAGASPE , Alice TIMSIT , Léa VASA .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Gérard LOUREIRO , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Jérémy REDLER , Hamidou SAMAKE , Anne SOUYRIS , Francis SZPNER , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI .

2021 DJS 83 Espace sportif Pailleron (19e) - Délégation de service public pour l'exploitation - Modalités de passation.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	97	1	4	0	58

Horodatage du vote : 13/04/2021 15:11

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUESSA , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Danielle SIMONNET .

Abstention

Jean-Noël AQUA , Nicolas BONNET-OULALDJ , Camille NAGET , Raphaëlle PRIMET .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

David ALPHAND , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Céline HERVIEU , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

V13 . relatif à la dénomination du TEP rue Olivier Métra en mémoire d'Eudy Simelane. PEC

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	161	2	163	93	0	0	0	68

Horodatage du vote : 13/04/2021 15:17

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Jean-Philippe DAVIAUD , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non votants**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Céline HERVIEU , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

V14 . relatif à la mise à disposition de créneaux à la piscine Molitor pour les groupes scolaires. Changer Paris

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	36	69	0	0	57

Horodatage du vote : 13/04/2021 15:22

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Héléne BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Colombe BROUSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Karim ZIADY .

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OUALDJI , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Nicolas JEANNETÉ , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Arnaud NGATCHA , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

A107 . Amendement technique. Exécutif

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	74	0	3	0	85

Horodatage du vote : 13/04/2021 15:33

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROUSSEL , Delphine BÜRKL , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Nour DURAND-RAUCHER , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre**Abstention**

Antoinette GUHL , Geneviève LARDY WORINGER , Aminata NIAKATÉ .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Halima JEMNI , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

2021 DDCT 29 Modification de la fixation des périmètres et des noms des Conseils de quartier de Paris Centre.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	76	0	12	0	74

Horodatage du vote : 13/04/2021 15:34

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Colombe BROUSSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

Frédéric BADINA-SERPETTE , Nour DURAND-RAUCHER , Alexandre FLORENTIN , Jérôme GLEIZES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Douchka MARKOVIC , Aminata NIAKATÉ , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREGNAC , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Halima JEMNI , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

V15 . relatif à la participation citoyenne. GEP, Génération.s

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	32	72	8	0	50

Horodatage du vote : 13/04/2021 15:41

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKL , Alice COFFIN , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Catherine IBLED , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloé SAGASPE , Hanna SEBBAH , Alice TIMSIT , Léa VASA .

Contre

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Nathalie LAVILLE , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Abstention

Séverine DE COMPREIGNAC , Maud GATEL , Frédéric HOCQUARD , Brigitte KUSTER , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Camille NAGET , Raphaëlle PRIMET .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Céline HERVIEU , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Jean-François MARTINS , Christophe NAJDOVSKI , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	67	30	2	0	63

Horodatage du vote : 13/04/2021 15:42

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

David BELLARD , Florence BERTHOUT , H  l  ne BIDARD , C  lia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Delphine B  RKLI , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , R  mi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Genevi  ve GARRIGOS , J  r  me GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GR  GOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Fr  d  ric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMO  S , P  n  lope KOMITES , Fatoumata KON   , Genevi  ve LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , V  ronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKAT   , Nicolas NORDMAN , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Rapha  lle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-Jos   RAYMOND-ROSSI , Rapha  lle R  MY-LELEU , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , L  a VASA , Fran  ois VAUGLIN , Karim ZIADY .

Contre

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , V  ronique BALDINI , Ren  -Fran  ois BERNARD , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , V  ronique BUCAILLE , St  phane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Fran  ois CONNAULT , In  s DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Fran  ois-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCER   , Catherine DUMAS , Maud GATEL , Nicolas JEANNET   , Brigitte KUSTER , Franck LEFEVRE , J  r  me LORIAU , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Val  rie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , J  r  my REDLER , Anne-Claire TYSSANDIER , Aur  lien V  RON , Patrick VIRY .

Abstention

S  verine DE COMPREIGNAC , Maud LELIEVRE .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , Jean-No  l AQUA , Fr  d  ric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Sandra BO  LLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Gr  gory CANAL , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , J  r  me COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Fran  ois DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Agn  s EVREN , L  a FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , C  line HERVIEU , Catherine IBLED , H  l  ne JACQUEMONT , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , B  atrice LECOUTURIER , Dan LERT , Florentin LETISSIER , G  rard LOUREIRO , Carline LUBIN-NO  L , Roger MADEC , Jean-Fran  ois MARTINS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Laurence PATRICE , B  atrice PATRIE , Fr  d  ric PECHENARD , Aur  lie PIRILLO , Olivia POLSKI , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TA  EB , Marie TOUBIANA , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

2021 DPE 16 Mise à disposition de biens. Avenant n° 9 à la convention du 16 février 1971 et convention entre la Ville de Paris et le SIAAP.

	Voteants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Voteants
Membres	162	1	163	80	0	15	0	67

Horodatage du vote : 13/04/2021 15:51

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Emmanuel COBLENCE , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Nour DURAND-RAUCHER , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emmanuel MESSAS , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏËB , Delphine TERLIZZI , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLARD , Alice COFFIN , Alexandre FLORENTIN , Jérôme GLEIZES , Antoinette GUHL , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Florentin LETISSIER , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Emmanuelle RIVIER , Chloe SAGASPE , Alice TIMSIT .

N'ont pas pris part au vote

Non Voteants

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Pierre RABADAN , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

2021 DEVE 21 Renouveau de la convention avec l'association "Cirque Ici" pour l'occupation du bâtiment n° 6 situé dans le Jardin d'Agronomie tropicale au sein du bois de Vincennes (12e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	93	0	0	0	69

Horodatage du vote : 13/04/2021 15:56

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , David BELLIARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Colombe BROUSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Pierre RABADAN , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

2021 DEVE 23 Subvention (5.000 euros) à l'association Faune Alfort et avenant à la convention de partenariat.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	93	0	0	0	69

Horodatage du vote : 13/04/2021 16:02

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Eric LEJOINDRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Nicolas NORDMAN , Frédéric PÉCHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	69	1	13	0	79

Horodatage du vote : 13/04/2021 16:16

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Maya AKKARI , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

Contre

Léa VASA .

Abstention

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Marie-Caroline DOUCERÉ , Rudolph GRANIER , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , René-François BERNARD , Héléne BIDARD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Héléne JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémie REDLER , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPNER , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

V20 . relatif à la fin des expositions et salons animaliers dans des lieux dont la Ville est propriétaire. MDE

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	15	47	26	1	73

Horodatage du vote : 13/04/2021 16:29

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Florence BERTHOUT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLİ , Maxime COCHARD , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Douchka MARKOVIC , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET .

Contre

Maya AKKARI , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Léa VASA , François VAUGLIN , Ariel WEIL .

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , René-François BERNARD , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Brigitte KUSTER , Franck LEFEVRE , Jérôme LORIAU , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Elisabeth STIBBE , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Séverine DE COMPREIGNAC .

Non Votants

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Emmanuelle DAUVERGNE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Philippe GOJJON , Céline HERVIEU , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Eric LEJOINDRE , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Paul SIMONDON , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	84	0	5	1	72

Horodatage du vote : 13/04/2021 16:30

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Thomas CHEVANDIER , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Brigitte KUSTER , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

Contre

Abstention

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLI , Alexis GOVCIYAN , Maud LELIEVRE .

N'ont pas pris part au vote

Séverine DE COMPREIGNAC .

Non Votants

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Eric LEJOINDRE , Florentin LETISSIER , Gérard LOUREIRO , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémie REDLER , Emmanuelle RIVIER , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

2021 DAE 93 Convention et subvention de fonctionnement (54.000 euros) à l'association La Communauté EcoTable.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	86	0	1	0	75

Horodatage du vote : 13/04/2021 16:43

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , David BELLiard , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKLl , Marie-Claire CARRERE-GEE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Héléne JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Franck LEFEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre**Abstention**

Geoffroy BOULARD .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Héléne BIDARD , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Alexandre FLORENTIN , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

2021 DAE 89 Avenants aux conventions relatives au "Fonds Résilience Ile de France et collectivités".

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	87	0	0	0	75

Horodatage du vote : 13/04/2021 16:52

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Séverine DE COMPREIGNAC , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Florentin LETISSIER , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Pierre RABADAN , Jérémie REDLER , Carine ROLLAND , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

V21 . relatif à la réforme de l'assurance-chômage. GCC

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	64	6	1	30	61

Horodatage du vote : 13/04/2021 17:19

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Héléne BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

Contre

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Grégory CANAL , Maud GATEL , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED .

Abstention

Maud LELIEVRE .

N'ont pas pris part au vote

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Nicolas JEANNETÉ , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Non Votants

Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Héléne JACQUEMONT , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIEU , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Nicolas NORDMAN , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Francis SZPNER , Anouch TORANIAN , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

V22 . relatif à la réforme du temps de travail des agents de la Ville. GEP

	Voteants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Voteants
Membres	162	1	163	24	41	41	0	56

Horodatage du vote : 13/04/2021 17:26

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLARD , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Maxime COCHARD , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Antoinette GUHL , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Douchka MARKOVIC , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Emmanuelle RIVIER , Chloe SAGASPE , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Léa VASA , Karim ZIADY .

Contre

Maya AKKARI , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Ariel WEIL .

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Geoffroy BOULARD , Delphine BÜRKL , Grégory CANAL , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Alexis GOVCIYAN , Frédéric HOCQUARD , Nicolas JEANNETÉ , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Voteants

Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Florence BERTHOUT , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Lamia EL AARAJE , Alexandre FLORENTIN , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Dominique VERSINI .

V25 . relatif au dialogue social et à l'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Changer Paris

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	43	56	14	0	49

Horodatage du vote : 13/04/2021 17:43

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Grégory CANAL , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Jean LAUSSUCQ , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLIARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Carine PETIT , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Abstention

Geoffroy BOULARD , Séverine DE COMPREIGNAC , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Jérôme GLEIZES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Douchka MARKOVIC , Aminata NIAKATÉ , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Sylvain RAIFAUD , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Léa VASA .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , Jacques BAUDRIER , Hélène BIDARD , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Ian BROSSAT , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Boris JAMET-FOURNIER , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Eric PLIEZ , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER .

V26 . relatif aux effectifs et moyens matériels des ateliers de jardiniers de la DEVE (17e). Changer Paris

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	42	66	0	0	54

Horodatage du vote : 13/04/2021 17:49

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Jean LAUSSUCQ , Maud LELIEVRE , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLiard , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jacques BAUDRIER , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Nour DURAND-RAUCHER , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Emmanuel GRÉGOIRE , Céline HERVIEU , Boris JAMET-FOURNIER , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Nicolas NORDMAN , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Ariel WEIL .

2021 DAE 95 Subvention de fonctionnement au Welcome City Lab incubateur de Paris&Co.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	80	1	4	0	77

Horodatage du vote : 13/04/2021 18:03

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏËB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Danielle SIMONNET .

Abstention

Jean-Noël AQUA , Nicolas BONNET-OULALDJ , Maxime COCHARD , Barbara GOMES .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jacques BAUDRIER , David BELLiard , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Nour DURAND-RAUCHER , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Nicolas NORDMAN , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY .

2021 DAE 107 Convention et garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de 7.000.000 euros à contracter par l'OTCP pour l'acquisition de locaux.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	85	0	0	0	77

Horodatage du vote : 13/04/2021 18:14

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALDJI , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROUSSE , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLIN , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏËB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

2021 DAE 84 Marché couvert des Enfants Rouges (3e) - Principe du renouvellement de la délégation de service public.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	86	0	1	0	75

Horodatage du vote : 13/04/2021 18:18

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALDJI , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROUSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLIN , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre**Abstention**

Geoffroy BOULARD .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Héléne BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Nour DURAND-RAUCHER , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Jean-Baptiste OLIVIER , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Hermano SANCHES RUIVO , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

2021 DAE 103 Prix du Goût d'Entreprendre (40.000 euros) à destination de créateurs et repreneurs de commerces d'artisanat alimentaire à Paris - 16e édition.

	Voteants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Voteants
Membres	162	1	163	89	0	0	0	73

Horodatage du vote : 13/04/2021 18:21

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Voteants

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Nour DURAND-RAUCHER , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

2021 DAE 104 Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant le ou les lauréats du Grand Prix de la baguette pour 2021.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	162	1	163	89	0	0	0	73

Horodatage du vote : 13/04/2021 18:28

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , David BELLIARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDI , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non votants

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Arnaud NGATCHA , Laurence PATRICE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

V27 . relatif à la suppression définitive des sacs plastiques. GEP

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	89	0	0	0	73

Horodatage du vote : 13/04/2021 18:35

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Héléne BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLl , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Carine PETIT , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémie REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	84	0	0	0	78

Horodatage du vote : 13/04/2021 18:35

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Héléne BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Daniel-Georges COURTOIS , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Douchka MARKOVIC , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Delphine BÜRKLİ , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Carine PETIT , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

V29 . relatif à un plan de soutien aux commerces parisiens. Changer Paris

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	38	54	0	0	70

Horodatage du vote : 13/04/2021 18:41

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Maud GATEL , Alexis GOVCIYAN , Nicolas JEANNETÉ , Béatrice LECOUTURIER , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Hanna SEBBAH , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALDJI , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Karim ZIADY .

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , David BELLARD , Alix BOUGERET , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

V30 . relatif au classement en Zone Touristique Internationale d'une partie du 5e arrondissement. Changer Paris

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	162	1	163	37	53	1	0	71

Horodatage du vote : 13/04/2021 19:08

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Jean-Pierre LECOQ , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Frédéric BADINA-SERPETTE , Hélène BIDARD , Célia BLAUEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Karim ZIADY .

Abstention

Maud GATEL .

N'ont pas pris part au vote**Non votants**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLANCE , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

V31 . relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères en vue de la réouverture des cafés et restaurants. GIP MDE

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	8	49	24	0	81

Horodatage du vote : 13/04/2021 19:15

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

Samia BADAT-KARAM , Florence BERTHOUT , Delphine BÜRKLİ , Maud GATEL , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED , Béatrice LECOUTURIER , Jérôme LORIAU .

Contre

Frédéric BADINA-SERPETTE , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Delphine TERLIZZI , Karim ZIADY .

Abstention

Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , Sandra BOËLLE , Véronique BUCAILLE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Nicolas JEANNETÉ , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Emmanuel COBLECE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPNER , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

V33 . relatif à l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure des commerçants. Changer Paris

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	36	54	0	0	72

Horodatage du vote : 13/04/2021 19:21

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Sandra BOËLLE , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Frédéric BADINA-SERPETTE , Hélène BIDARD , Célia BLAUEL , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Delphine TERLIZZI , Karim ZIADY .

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Olivia POLSKI , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

2021 DEVE 16 Dénomination "jardin Toussaint Louverture" attribuée à l'espace vert situé 47, rue des Cendriers (20e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	85	0	0	0	77

Horodatage du vote : 13/04/2021 19:45

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , David ALPHAND , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Maud LELIEVRE , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Jean-Didier BERTHAULT , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

2021 DAC 382 Subventions (18.700 euros) à huit associations de vétérans et d'anciens combattants.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	60	0	0	0	102

Horodatage du vote : 13/04/2021 19:51

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

David ALPHAND , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Patrick BLOCHE , Véronique BUCAILLE , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Jean LAUSSUCQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKLI , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

2021 DAC 384 Subvention d'équipement (3.000 euros) à l'association Les Pas Sages des Vignoles (20e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	65	0	27	0	70

Horodatage du vote : 13/04/2021 19:57

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCE , Alice COFFIN , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

David ALPHAND , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Valérie MONTANDON , Aurélie PIRILLO , Elisabeth STIBBE , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI .

2021 DAC 385 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Le Souvenir Français.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	162	1	163	79	0	0	0	83

Horodatage du vote : 13/04/2021 20:07

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUUEL , Sandra BOËLLE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROUSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASSE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

2021 DAC 498 Apposition de plaques commémoratives sur les lieux d'arrestation de la rafle du 14 mai 1941.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	84	79	163	66	0	0	0	18

Horodatage du vote : 14/04/2021 09:15

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Chloé SAGASPE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jacques BAUDRIER , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Mahor CHICHE , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Philippe GOUJON , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Hamidou SAMAKE , Dominique VERSINI .

2021 DAC 499 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alain Decaux au 86 boulevard Flandrin (16e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	108	55	163	76	0	0	0	32

Horodatage du vote : 14/04/2021 09:20

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Célia BLAUUEL , Patrick BLOCHE , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jacques BAUDRIER , Anne BIRABEN , Nicolas BONNET-OUALDJI , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Héléne JACQUEMONT , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Franck MARGAIN , Frédéric PECHENARD , Pierre RABADAN , Chloe SAGASPE , Danielle SIMONNET , Karen TAÏEB , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON .

A108 . Amendement technique.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	124	39	163	94	0	0	0	30

Horodatage du vote : 14/04/2021 09:40

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALDJI , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Frédéric PECHENARD , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Delphine TERLIZZI , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON .

2021 DU 29 Dénomination quai Jacques Chirac (7e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	125	38	163	101	0	0	0	24

Horodatage du vote : 14/04/2021 09:41

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENC , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non votants**

Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Maud LELIEVRE , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Delphine TERLIZZI , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON .

A34 . relatif à la plaque portant dénomination de la passerelle André Léo.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	132	31	163	27	65	7	0	33

Horodatage du vote : 14/04/2021 09:53

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Vincent BALADI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Jérôme GLEIZES , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Jean LAUSSUCQ , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Audrey PULVAR , Emmanuelle RIVIER , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Abstention

Véronique BALDINI , Agnès EVREN , Hélène JACQUEMONT , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Marie-Claire CARRERE-GEE , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Lamia EL AARAJE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUESSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean-Pierre LECOQ , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Nathalie MAQUOI , Valérie MONTANDON , Carine PETIT , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

2021 DU 48 Dénomination passerelle André Léo (12e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	132	31	163	77	1	29	0	25

Horodatage du vote : 14/04/2021 09:54

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

Maya AKKARI , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , François VAUGLIN , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Anne BIRABEN .

Abstention

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Marie-Claire CARRERE-GEE , Mahor CHICHE , Alexandra CORDEBARD , Séverine DE COMPREIGNAC , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Jean-Pierre LECOQ , Dan LERT , Nathalie MAQUOI , Carine PETIT , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Anouch TORANIAN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

2021 DU 65 Dénomination Promenade Gisèle Halimi (7e).

	Voteants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Voteants
Membres	142	21	163	106	0	0	0	36

Horodatage du vote : 14/04/2021 10:18

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Voteants**

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OULALDJ , Grégory CANAL , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Fatoumata KONÉ , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Jérôme LORIAU , Nathalie MAQUOI , Emile MEUNIER , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Anouch TORANIAN , Léa VASA , Dominique VERSINI .

V35 . relatif à une dénomination en hommage à Jacques Bravo.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	146	17	163	90	0	0	0	56

Horodatage du vote : 14/04/2021 10:28

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , François CONNAULT , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non votants

Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OULALDJ , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIEAU , Gérard LOUREIRO , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémie REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

V36 . relatif à une dénomination en hommage à Jacques Bravo.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	146	17	163	98	0	1	0	47

Horodatage du vote : 14/04/2021 10:29

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLANCE , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOJASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORİAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémie REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre**Abstention**

Ariel WEIL .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Jacques GALVANI , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Fatoumata KONÉ , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Sylvain RAIFAUD , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

V37 . relatif à la dénomination de la PMI rue de la Banque (2e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	147	16	163	82	0	0	0	65

Horodatage du vote : 14/04/2021 10:33

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Grégory CANAL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCE , Jérôme COUMET , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Anne-Claire BOUX , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

V38 . relatif à l'attribution du nom de Ruth Bader Ginsburg au Centre Paris Anim'Les Halles Le Marais.

	Voteants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Voteants
Membres	150	13	163	79	0	14	0	57

Horodatage du vote : 14/04/2021 10:42

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Marie-Caroline DOUCERÉ , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , François VAUGLIN , Ariel WEIL .

Contre

Abstention

Véronique BALDINI , Anne BIRABEN , Grégory CANAL , François CONNAULT , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Voteants

Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Barbara GOMES , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

V39 . relatif à la mémoire de la Commune de Paris dans le 13e.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	150	13	163	63	0	21	0	66

Horodatage du vote : 14/04/2021 10:47

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Jérôme COUMET , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , François VAUGLIN .

Contre

Abstention

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Véronique BUCAILLE , Rachida DATI , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Maud GATEL , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Aurélie PIRILLO , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

V40 . relatif à la création d'un "parcours pour les femmes qui ont fait Paris".

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	150	13	163	85	0	0	0	65

Horodatage du vote : 14/04/2021 10:52

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **UNANIMITÉ**.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Marie-Christine LEMARDELEY , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Héléne JACQUEMONT , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

V41 . relatif à un hommage à Cécile Chaminade, Fernande Decruck et Marguerite Monnot.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	150	13	163	71	0	1	0	78

Horodatage du vote : 14/04/2021 10:56

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre**Abstention**

Boris JAMET-FOURNIER .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBAR , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

2021 DAC 5 Subvention (1.096.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	150	13	163	76	0	0	0	74

Horodatage du vote : 14/04/2021 11:01

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Ian BROSSAT , Colombe BROSSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALDJI , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

2021 DAC 8 Subventions (920.500 euros), conventions et avenants pour neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	151	12	163	65	0	1	1	84

Horodatage du vote : 14/04/2021 11:10

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Alix BOUGERET , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Béatrice LECOUTURIER , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA .

Contre

Abstention

Christophe GIRARD .

N'ont pas pris part au vote

Karen TAÏËB .

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Eric PLIEZ , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloe SAGASPE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

2021 DAC 281 Subvention (20.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	152	11	163	75	0	0	0	77

Horodatage du vote : 14/04/2021 11:16

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , François CONNAULT , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Rudolph GRANIER , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Eric PLIEZ , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Chloe SAGASPE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

2021 DAC 672 Affectation à Paris Musées de terrains situés 26 à 30 rue de la Tombe Issoire (14e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	152	11	163	81	0	0	0	71

Horodatage du vote : 14/04/2021 11:21

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémie REDLER , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLiard , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Grégory CANAL , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Eric PLIEZ , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Chloe SAGASPE , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

2021 DICOM 9 Partenariats en faveur de l'exposition sur Simone Veil.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	154	9	163	74	0	0	0	80

Horodatage du vote : 14/04/2021 11:27

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Alice COFFIN , François CONNAULT , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Ariel WEIL .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBAR , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Chloe SAGASPE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

A42 . Amendement technique.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	154	9	163	59	0	0	0	95

Horodatage du vote : 14/04/2021 11:28

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Célia BLAUUEL , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKLİ , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUESSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloe SAGASPE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

2021 DICOM 10 Convention pour les expositions sur la voie publique.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	154	9	163	69	0	0	0	85

Horodatage du vote : 14/04/2021 11:29

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémie REDLER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloe SAGASPE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

V43 . relatif à une réflexion de décloisonnement de la culture.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	27	45	0	0	83

Horodatage du vote : 14/04/2021 11:53

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , François CONNAULT , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Alexis GOVCIYAN , Nicolas JEANNETÉ , Béatrice LECOUTURIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Camille NAGET , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON .

Contre

Frédéric BADINA-SERPETTE , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Ariel WEIL .

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	53	2	24	0	76

Horodatage du vote : 14/04/2021 12:00

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Ariel WEIL .

Contre

Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED .

Abstention

René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Stéphane CAPLIEZ , Rachida DATI , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Jérémy REDLER , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Grégory CANAL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

2021 SG 18 Rapport de la CRC portant sur la gestion de l'EPA Paris Musées.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	77	0	1	0	77

Horodatage du vote : 14/04/2021 12:01

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **UNANIMITÉ**.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Stéphane CAPLIEZ , Maxime COCHARD , François DAGNAUD , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Ariel WEIL .

Contre

Abstention

Raphaëlle PRIMET .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Hélène BIDARD , Célia BLAUUEL , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Grégory CANAL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

V48 . relatif à la réouverture des galeries d'art à Paris.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	77	2	7	0	69

Horodatage du vote : 14/04/2021 12:05

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Rudolph GRANIER , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Aurélien VÉRON .

Contre

Lamia EL AARAJE , Barbara GOMES .

Abstention

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLI , Alexis GOVCYAN , Catherine IBLED , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Hanna SEBBAH .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPNER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	57	2	2	18	76

Horodatage du vote : 14/04/2021 12:15

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Florence BERTHOUT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , François VAUGLIN , Ariel WEIL .

Contre

Geoffroy BOULARD , Séverine DE COMPREIGNAC .

Abstention

Emmanuelle DAUVERGNE , Maud GATEL .

N'ont pas pris part au vote

Jean-Didier BERTHAULT , François CONNAULT , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Franck LEFEVRE , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Aurélien VÉRON .

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLANCE , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Inès DE RAGUENEL , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Aurélie PIRILLO , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

V50 . relatif au maintien des chiffres romains dans les musées de la Ville.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	27	50	5	1	72

Horodatage du vote : 14/04/2021 12:24

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , François CONNAULT , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Rudolph GRANIER , Anessa LAHOUESSA , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Eric PLIEZ , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON .

Contre

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OLALDJ , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Ariel WEIL .

Abstention

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLI , Alexis GOVCIYAN , Hanna SEBBAH .

N'ont pas pris part au vote

Christophe GIRARD .

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Alexandra CORDEBAR , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

V51 . relatif à la reconversion des ateliers Berthier en une Cité du Théâtre.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	87	0	0	0	68

Horodatage du vote : 14/04/2021 12:28

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUESSA , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Chloé SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Danièle SIMONNET , Francis SZPNER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

V52 . relatif aux personnes en situation de handicap dans les musées de la Ville.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	35	48	0	0	72

Horodatage du vote : 14/04/2021 12:33

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , François CONNAULT , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Anessa LAHOUASSA , Franck LEFEVRE , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Frédéric PECHENARD , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON .

Contre

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏËB , Delphine TERLIZZI .

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Chloe SAGASPE , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

2021 DAC 386 Subvention (3.000 euros) à l'association HF Ile-de-France.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	60	0	17	0	78

Horodatage du vote : 14/04/2021 12:40

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Florence BERTHOUT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA .

Contre**Abstention**

Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , François CONNAULT , Rachida DATI , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Rudolph GRANIER , Anessa LAHOUASSA , Franck LEFEVRE , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloé SAGASPE , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

2021 DAC 387 Subvention (2.000 euros) à l'association Centre Medem Arbeter Ring.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	82	0	0	0	73

Horodatage du vote : 14/04/2021 12:45

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBAR , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Mahor CHICHE , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Chloe SAGASPE , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	80	0	1	1	73

Horodatage du vote : 14/04/2021 12:55

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OUALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

Emmanuelle DAUVERGNE .

N'ont pas pris part au vote

Frédéric BADINA-SERPETTE .

Non Votants

Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUEL , Sandra BOËLLE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	86	0	0	0	69

Horodatage du vote : 14/04/2021 12:55

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OLALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , François CONNAULT , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	156	7	163	5	54	24	0	73

Horodatage du vote : 14/04/2021 17:05

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLİ , Maud GATEL , Emmanuelle RIVIER .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLİARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Inès DE RAGUENEL , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA .

Abstention

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BİRABEN , Sandra BOËLLE , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Franck LEFEVRE , Jérôme LORİAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Aurélie PIRILLO , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Emmanuel COBLANCE , Alice COFFIN , François CONNAULT , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Christophe GIRARD , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Antoine GUILLOU , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémie REDLER , Carine ROLLAND , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Francis SZPİNER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	156	7	163	5	56	25	1	69

Horodatage du vote : 14/04/2021 17:06

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLİ , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLİARD , H  l  ne BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALDİ , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THİBAULT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , J  r  me COUMET , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , R  mi FERAUD , L  a FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Genevi  ve GARRIGOS , J  r  me GLEIZES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Fr  d  ric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMO  S , Fatoumata KON   , Anessa LAHOUASSA , Genevi  ve LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Aminata NIAKAT   , Laurence PATRICE , B  atrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Sylvain RAİFAUD , Marie-Jos   RAYMOND-ROSSI , Rapha  lle R  MY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , L  a VASA .

Abstention

Vincent BALADI , V  ronique BALDINI , Ren  -Fran  ois BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BİRABEN , V  ronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Catherine DUMAS , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNET   , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , J  r  me LORİAU , G  rard LOUREIRO , Carline LUBIN-NO  L , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aur  lien V  RON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Danielle SIMONNET .

Non votants

Samia BADAT-KARAM , Antoine BEAUQUIER , C  lia BLAUEL , Sandra BO  LLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Gr  gory CANAL , St  phane CAPLIEZ , Alice COFFIN , Fran  ois CONNAULT , Fran  ois DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , S  verine DE COMPREIGNAC , In  s DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Fran  ois-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCER   , Lamia EL AARAJE , Agn  s EVREN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Christophe GIRARD , Antoine GUILLOU , Catherine IBLED , H  l  ne JACQUEMONT , P  n  lope KOMİTES , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , B  atrice LECOUTURIER , Florentin LETISSIER , V  ronique LEVIEUX , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jean-Fran  ois MARTINS , Emmanuel MESSAS , Val  rie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Fr  d  ric PECHENARD , Carine PETIT , Aur  lie PİRILLO , Eric PLIEZ , Rapha  lle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , J  r  my REDLER , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Francis SZPİNER , Karen TA  İEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Fran  ois VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZİADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	156	7	163	5	59	30	1	61

Horodatage du vote : 14/04/2021 17:06

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLİ , Maud GATEL , Alexis GOVCIYAN .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLİARD , H  l  ne BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSSEL , Gauthier CARON-THİBAULT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , J  r  me COUMET , Fran  ois DAGNAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , R  mi FERAUD , L  a FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Genevi  ve GARRIGOS , J  r  me GLEIZES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Fr  d  ric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMO  S , Fatoumata KON   , Genevi  ve LARDY WORINGER , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , V  ronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Aminata NIAKAT   , Laurence PATRICE , B  atrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Sylvain RAİFAUD , Marie-Jos   RAYMOND-ROSSI , Rapha  lle R  MY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , L  a VASA .

Abstention

Vincent BALADI , V  ronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Ren  -Fran  ois BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BİRABEN , Sandra BO  LLE , V  ronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , Fran  ois CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Catherine DUMAS , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNET   , Anessa LAHOUASSA , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , J  r  me LORİAU , G  rard LOUREIRO , Carline LUBIN-NO  L , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Aur  lie PİRILLO , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aur  lien V  RON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Danielle SIMONNET .

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , C  lia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , İan BROSSAT , Gr  gory CANAL , St  phane CAPLIEZ , Alice COFFIN , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , S  verine DE COMPREIGNAC , In  s DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Fran  ois-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCER   , Lamia EL AARAJE , Agn  s EVREN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Antoine GUILLOU , Catherine İBLED , H  l  ne JACQUEMONT , P  n  lope KOMİTES , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , B  atrice LECOUTURIER , Eric LEJOİNDRE , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Jean-Fran  ois MARTINS , Emmanuel MESSAS , Val  rie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Fr  d  ric PECHENARD , Carine PETIT , Rapha  lle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , J  r  my REDLER , Carine ROLLAND , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Francis SZPİNER , Karen TA  İB , Delphine TERLIZZI , Anne-Claire TYSSANDIER , Fran  ois VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZİADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	156	7	163	66	0	36	1	53

Horodatage du vote : 14/04/2021 17:07

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA .

Contre

Abstention

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Philippe GOUJON , Alexis GOVCYAN , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUASSA , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Aurélie PIRILLO , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Danielle SIMONNET .

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Alice COFFIN , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Christophe GIRARD , Antoine GUILLOU , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Carine ROLLAND , Hermano SANCHES RUIVO , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	156	7	163	73	0	33	1	49

Horodatage du vote : 14/04/2021 17:08

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSSEL , Delphine BÜRKLJ , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA .

Contre

Abstention

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUASSA , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Aurélie PIRILLO , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Danielle SIMONNET .

Non votants

Samia BADAT-KARAM , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Christophe GIRARD , Antoine GUILLOU , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Jérémy REDLER , Hermano SANCHES RUIVO , Francis SZPINER , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

2021 GEP 1 Création d'un dispositif de financement participatif vert et citoyen au bénéfice de la transition écologique.

	Voteants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Voteants
Membres	156	7	163	69	21	12	2	52

Horodatage du vote : 14/04/2021 17:08

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Nathalie LAVILLE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA .

Contre

Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Catherine DUMAS , Rudolph GRANIER , Anessa LAHOUESSA , Franck LEFEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Abstention

Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLl , Emmanuelle DAUVERGNE , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Alexis GOVCYAN , Nicolas JEANNETÉ , Maud LELIEVRE , Marie-José RAYMOND-ROSSI .

N'ont pas pris part au vote

Eric PLIEZ , Danielle SIMONNET .

Non Voteants

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , François CONNAULT , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Christophe GIRARD , Antoine GUILLOU , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Florentin LETISSIER , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Jérémy REDLER , Hermano SANCHES RUIVO , Francis SZPINER , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	157	6	163	81	0	0	0	76

Horodatage du vote : 14/04/2021 17:22

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non votants

Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémie REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	157	6	163	77	0	0	1	79

Horodatage du vote : 14/04/2021 17:31

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Anne HIDALGO , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Anessa LAHOUESSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Olivia POLSKI , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Patrick VIRY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Maud LELIEVRE .

Non votants

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDI , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	157	6	163	75	0	0	0	82

Horodatage du vote : 14/04/2021 17:39

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Colombe BROUSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Anne HIDALGO , Héléne JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Anessa LAHOUESSA , Geneviève LARDY WORINGER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Patrick VIRY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Héléne BIDARD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OUALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Carine ROLLAND , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	157	6	163	84	0	0	0	73

Horodatage du vote : 14/04/2021 17:49

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , David BELLIARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non votants

Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , François DAGNAUD , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	86	0	0	0	73

Horodatage du vote : 14/04/2021 18:22

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Marie-Caroline DOUCERÉ , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Héléne JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , David ALPHAND , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Héléne BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDI , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Dan LERT , Gérard LOUREIRO , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Francis SZPNER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	74	0	0	0	85

Horodatage du vote : 14/04/2021 18:27

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Franck LEFEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	8	46	21	1	83

Horodatage du vote : 14/04/2021 18:35

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Florence BERTHOUT , Geoffroy BOULARD , Delphine BÜRKLI , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Maud LELIEVRE , Hanna SEBBAH .

Contre

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLARD , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Antoine GUILLOU , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Léa VASA , François VAUGLIN , Ariel WEIL .

Abstention

Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Nelly GARNIER , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Franck LEFÈVRE , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Emile MEUNIER .

Non Votants

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Francis SZPNER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	80	0	0	1	78

Horodatage du vote : 14/04/2021 18:38

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emmanuel MESSAS , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Patrick VIRY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Emile MEUNIER .

Non Votants

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Grégory CANAL , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Christophe GIRARD , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Francis SZPNER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	51	28	1	0	79

Horodatage du vote : 14/04/2021 18:45

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Léa VASA , Ariel WEIL .

Contre

Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Jean LAUSSUCQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jean-Baptiste OLIVIER , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Abstention

Audrey PULVAR .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Rémi FERAUD , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	159	4	163	25	47	5	1	81

Horodatage du vote : 14/04/2021 18:50

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Geoffroy BOULARD , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Patrick VIRY .

Contre

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLiard , Patrick BLOCHE , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Jérôme GLEIZES , Anne HIDALGO , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Léa VASA , Ariel WEIL .

Abstention

Florence BERTHOUT , Delphine BÜRKL , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED , Hanna SEBBAH .

N'ont pas pris part au vote

Emile MEUNIER .

Non votants

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Audrey PULVAR , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	26	50	6	0	77

Horodatage du vote : 14/04/2021 18:55

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Geoffroy BOULARD , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLiard , Patrick BLOCHE , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAULT , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Marie-Christine LEMARDELEY , Jacques MARTIAL , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Léa VASA , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Abstention

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLI , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED , Hanna SEBBAH .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , David ALPHAND , Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Rachida DATI , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Geneviève GARRIGOS , Christophe GIRARD , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPNER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	79	0	0	0	80

Horodatage du vote : 14/04/2021 19:18

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Vincent BALADI, Véronique BALDINI, René-François BERNARD, Florence BERTHOUT, Anne BIRABEN, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Anne-Claire BOUX, Colombe BROSSEL, Véronique BUCAILLE, Gauthier CARON-THIBAUT, Marie-Claire CARRERE-GEE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuelle DAUVERGNE, Jean-Philippe DAVIAUD, Marie-Caroline DOUCERÉ, Nour DURAND-RAUCHER, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Léa FILOCHE, Alexandre FLORENTIN, Afaf GABELOTAUD, Jacques GALVANI, Nelly GARNIER, Geneviève GARRIGOS, Jérôme GLEIZES, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Antoine GUILLOU, Anne HIDALGO, Nicolas JEANNETÉ, Halima JEMNI, Dominique KIELEMOËS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Geneviève LARDY WORINGER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Dan LERT, Gérard LOUREIRO, Carline LUBIN-NOËL, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL, Emile MEUNIER, Valérie MONTANDON, Arnaud NGATCHA, Aminata NIAKATÉ, Nicolas NORDMAN, Jean-Baptiste OLIVIER, Béatrice PATRIE, Frédéric PECHENARD, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Eric PLIEZ, Olivia POLSKI, Raphaëlle PRIMET, Audrey PULVAR, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Emmanuelle RIVIER, Carine ROLLAND, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Chloe SAGASPE, Hamidou SAMAKE, Hermano SANCHES RUIVO, Hanna SEBBAH, Paul SIMONDON, Florian SITBON, Elisabeth STIBBE, Marie TOUBIANA, Léa VASA, Aurélien VÉRON, Patrick VIRY, Ariel WEIL, Karim ZIADY.

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI, David ALPHAND, Jean-Noël AQUA, Samia BADAT-KARAM, Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, Antoine BEAUQUIER, David BELLARD, Jean-Didier BERTHAULT, Hélène BIDARD, Célia BLAUDEL, Sandra BOËLLE, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Alix BOUGERET, Geoffroy BOULARD, Ian BROSSAT, Delphine BÜRKLI, Grégory CANAL, Stéphane CAPLIEZ, Sandrine CHARNOZ, Thomas CHEVANDIER, Mahor CHICHE, Maxime COCHARD, Alice COFFIN, Alexandra CORDEBARD, François DAGNAUD, Rachida DATI, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Séverine DE COMPREIGNAC, Inès DE RAGUENEL, Jeanne D'HAUTESERRE, François-Marie DIDIER, Catherine DUMAS, Agnès EVREN, Rémi FERAUD, Maud GATEL, Christophe GIRARD, Barbara GOMES, Alexis GOVCIYAN, Antoinette GUHL, Céline HERVIEU, Frédéric HOCQUARD, Catherine IBLED, Hélène JACQUEMONT, Boris JAMET-FOURNIER, Pénélope KOMITES, Brigitte KUSTER, Anessa LAHOUASSA, Jean LAUSSUCQ, Nathalie LAVILLE, Jean-Pierre LECOQ, Béatrice LECOUTURIER, Franck LEFEVRE, Maud LELIEVRE, Florentin LETISSIER, Véronique LEVIEUX, Jérôme LORIAU, Roger MADEC, Nathalie MAQUOI, Douchka MARKOVIC, Jean-François MARTINS, Emmanuel MESSAS, Camille NAGET, Christophe NAJDOVSKI, Laurence PATRICE, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Jérémy REDLER, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Danielle SIMONNET, Anne SOUYRIS, Francis SZPNER, Karen TAÏEB, Delphine TERLIZZI, Alice TIMSIT, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, François VAUGLIN, Dominique VERSINI.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	72	0	0	0	87

Horodatage du vote : 14/04/2021 19:23

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Véronique BALDINI, René-François BERNARD, Florence BERTHOUT, Anne BIRABEN, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Anne-Claire BOUX, Colombe BROSSEL, Véronique BUCAILLE, Delphine BÜRKLI, Gauthier CARON-THIBAUT, Marie-Claire CARRERE-GEE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Jean-Philippe DAVIAUD, Marie-Caroline DOUCERÉ, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, Jacques GALVANI, Nelly GARNIER, Geneviève GARRIGOS, Jérôme GLEIZES, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Antoine GUILLOU, Anne HIDALGO, Nicolas JEANNETÉ, Halima JEMNI, Dominique KIELEMOËS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Geneviève LARDY WORINGER, Nathalie LAVILLE, Marie-Christine LEMARDELEY, Dan LERT, Gérard LOUREIRO, Carline LUBIN-NOËL, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL, Emile MEUNIER, Valérie MONTANDON, Aminata NIAKATÉ, Nicolas NORDMAN, Jean-Baptiste OLIVIER, Laurence PATRICE, Béatrice PATRIE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Eric PLIEZ, Olivia POLSKI, Raphaëlle PRIMET, Audrey PULVAR, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Emmanuelle RIVIER, Carine ROLLAND, Chloe SAGASPE, Hamidou SAMAKE, Hanna SEBBAH, Paul SIMONDON, Florian SITBON, Elisabeth STIBBE, Marie TOUBIANA, Léa VASA, François VAUGLIN, Aurélien VÉRON, Patrick VIRY.

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI, David ALPHAND, Jean-Noël AQUA, Samia BADAT-KARAM, Frédéric BADINA-SERPETTE, Vincent BALADI, Jacques BAUDRIER, Antoine BEAUQUIER, David BELLARD, Jean-Didier BERTHAULT, Hélène BIDARD, Célia BLAUDEL, Sandra BOËLLE, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Alix BOUGERET, Geoffroy BOULARD, Ian BROSSAT, Grégory CANAL, Stéphane CAPLIEZ, Sandrine CHARNOZ, Thomas CHEVANDIER, Mahor CHICHE, Maxime COCHARD, Alice COFFIN, Alexandra CORDEBAR, François DAGNAUD, Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Séverine DE COMPREIGNAC, Inès DE RAGUENEL, Jeanne D'HAUTESERRE, François-Marie DIDIER, Catherine DUMAS, Nour DURAND-RAUCHER, Agnès EVREN, Rémi FERAUD, Alexandre FLORENTIN, Maud GATEL, Christophe GIRARD, Barbara GOMES, Alexis GOVCIYAN, Antoinette GUHL, Céline HERVIEU, Frédéric HOCQUARD, Catherine IBLED, Hélène JACQUEMONT, Boris JAMET-FOURNIER, Pénélope KOMITES, Brigitte KUSTER, Anessa LAHOUASSA, Jean LAUSSUCQ, Jean-Pierre LECOQ, Béatrice LECOUTURIER, Franck LEFEVRE, Eric LEJOINDRE, Maud LELIEVRE, Florentin LETISSIER, Véronique LEVIEUX, Jérôme LORIAU, Roger MADEC, Nathalie MAQUOI, Douchka MARKOVIC, Jean-François MARTINS, Emmanuel MESSAS, Camille NAGET, Christophe NAJDOVSKI, Arnaud NGATCHA, Frédéric PECHENARD, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Jérémy REDLER, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Hermano SANCHES RUIVO, Danielle SIMONNET, Anne SOUYRIS, Francis SZPINER, Karen TAÏEB, Delphine TERLIZZI, Alice TIMSIT, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, Dominique VERSINI, Ariel WEIL, Karim ZIADY.

2021 SG 12 Convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	74	0	0	0	85

Horodatage du vote : 14/04/2021 19:42

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jacques MARTIAL , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Célia BLAUEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Maud GATEL , Christophe GIRARD , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Karen TAÏËB , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

V61 . relatif à la sécurisation du quartier de la Porte de Saint-Cloud.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	36	51	0	0	72

Horodatage du vote : 14/04/2021 19:51

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Fatoumata KONÉ , Béatrice LECOUTURIER , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Jérémy REDLER , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLANCE , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Barbara GOMES , Anne HIDALGO , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Ariel WEIL .

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Célia BLAUEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Christophe GIRARD , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

V62 . relatif à la stratégie parisienne de prévention des rixes et affrontements violents.

	Voteants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Voteants
Membres	159	4	163	28	53	0	0	78

Horodatage du vote : 14/04/2021 19:58

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Béatrice LECOUTURIER , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Jean-Noël AQUA , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Anne HIDALGO , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , François VAUGLIN , Ariel WEIL .

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Voteants

Maya AKKARI , David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Célia BLAUEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Séverine DE COMPREIGNAC , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Christophe GIRARD , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

Conseil de Paris - Avril 2021

jeudi 15 avril 2021

2021 DASES 12 Signature du Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	59	104	163	46	0	0	0	13

Horodatage du vote : 15/04/2021 09:11

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **UNANIMITÉ**.

Pour

David ALPHAND , Jean-Didier BERTHAULT , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non votants

Vincent BALADI , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nelly GARNIER , Rudolph GRANIER , Johanne KOUASSI , Jacques MARTIAL , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Anouch TORANIAN .

V64 . relatif à la désolidarisation de l'allocation adulte handicapé.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	93	70	163	72	0	0	0	21

Horodatage du vote : 15/04/2021 09:23

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Colombe BROSEL , Rachida DATI , François-Marie DIDIER , Nelly GARNIER , Antoinette GUHL , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Roger MADEC , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Karim ZIADY .

V65 . relatif au stationnement des personnes à mobilité réduite titulaires de cartes de stationnement.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	113	50	163	63	0	24	0	26

Horodatage du vote : 15/04/2021 09:35

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **UNANIMITÉ**.

Pour

René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN .

Contre

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Jean-Didier BERTHAULT , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Jean LAUSSUCQ , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Anne BIRABEN , Colombe BROSEL , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , Inès DE RAGUENEL , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Anessa LAHOUESSA , Nathalie LAVILLE , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Valérie MONTANDON , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloé SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , François VAUGLIN , Karim ZIADY .

V66 . relatif aux mesures de stationnement pour les personnes handicapées.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	113	50	163	37	53	2	0	21

Horodatage du vote : 15/04/2021 09:36

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Jean LAUSSUCQ , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jean-Baptiste OLIVIER , Audrey PULVAR , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏËB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN .

Abstention

Alexis GOVCIYAN , Béatrice LECOUTURIER .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Alice COFFIN , Inès DE RAGUENEL , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Anessa LAHOUASSA , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Valérie MONTANDON , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , François VAUGLIN , Karim ZIADY .

2021 DASES 38 Subventions (43.500 euros) à deux associations et convention en faveur du bien-être des personnes âgées et de leurs aidants.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	120	43	163	85	0	0	0	35

Horodatage du vote : 15/04/2021 09:44

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLANCE , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Frédéric BADINA-SERPETTE , Antoine BEAUQUIER , Hélène BIDARD , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Daniel-Georges COURTOIS , Inès DE RAGUENEL , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUESSA , Béatrice LECOUTURIER , Jérôme LORIAU , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Florian SITBON , François VAUGLIN , Karim ZIADY .

2021 DASES 62 Subvention (22.000 euros) à deux associations pour leurs actions dans les domaines du bien-être et de la santé des seniors.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	126	37	163	98	0	0	0	28

Horodatage du vote : 15/04/2021 09:59

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , David ALPHAND , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Héléne BIDARD , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre CASANOVA , Maxime COCHARD , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Jean-Philippe GILLET , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Béatrice LECOUTURIER , Florentin LETISSIER , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Danielle SIMONNET , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN .

Article 3 - DASES 64

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	135	28	163	70	19	1	0	45

Horodatage du vote : 15/04/2021 10:17

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

Maya AKKARI , Vincent BALADI , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSSEL , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

Contre

Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Sandra BOËLLE , Véronique BUCAILLE , Pierre CASANOVA , François CONNAULT , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Béatrice LECOUTURIER , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Aurélie PIRILLO , Patrick VIRY .

Abstention

Marie-Claire CARRERE-GEE .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Alexis GOVCYIAN , Catherine IBLED , Pénélope KOMITES , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN .

2021 DASES 64 Subventions (15.500 euros) et convention avec trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	135	28	163	93	2	0	0	40

Horodatage du vote : 15/04/2021 10:17

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Pierre CASANOVA , Béatrice LECOUTURIER .

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Thomas CHEVANDIER , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Alexis GOVCIYAN , Pénélope KOMITES , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , François VAUGLIN .

V67 . relatif aux réunions de la Commission d'entrée en résidence du CASVP.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	139	24	163	46	53	2	0	38

Horodatage du vote : 15/04/2021 10:24

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUSSA , Jean LAUSSUCQ , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Jean-Baptiste OLIVIER , Aurélie PIRILLO , Jérémy REDLER , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Francis SZPNER , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Jean-Noël AQUA , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Anne SOUYRIS , Karen TÁËB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA .

Abstention

Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Rudolph GRANIER , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , François VAUGLIN , Karim ZIADY .

V68 . relatif à la connexion internet dans les résidences et clubs séniors du CASVP.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	145	18	163	97	0	0	0	48

Horodatage du vote : 15/04/2021 10:30

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALDJI , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROUSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUESSA , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jacques MARTIAL , Emmanuel MESSAS , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINDER , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non votants**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Héléne BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Grégory CANAL , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Inès DE RAGUENEL , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Philippe GOUJON , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Eric LEJOINDRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Karen TAÏEB , François VAUGLIN , Karim ZIADY .

V69 . relatif à la mise en place de maraudes interdisciplinaires dans le cadre du Plan Crack.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	145	18	163	67	0	29	0	49

Horodatage du vote : 15/04/2021 10:41

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKLİ , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , Karim ZIADY .

Contre**Abstention**

David ALPHAND , Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Véronique BUCAILLE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUSSA , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Hélène BIDARD , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Franck MARGAIN , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Nicolas NORDMAN , Eric PLIEZ , Pierre RABADAN , Jérémie REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPNER , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN .

V70 . relatif au remboursement des séances de psychothérapie.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	146	17	163	61	31	1	0	53

Horodatage du vote : 15/04/2021 10:47

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKL , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Chloé SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , Karim ZIADY .

Contre

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Pierre CASANOVA , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Béatrice LECOUTURIER , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Francis SZPINER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Abstention

Franck MARGAIN .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Jean-Noël AQUA , René-François BERNARD , Héléne BIDARD , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Maxime COCHARD , Jérôme COUMET , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Héléne JACQUEMONT , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIEU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN .

V71 . relatif à la défense de l'hôpital public.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	146	17	163	36	56	0	0	54

Horodatage du vote : 15/04/2021 10:57

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , François CONNAULT , Emmanuelle DAUVERGNE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Nelly GARNIER , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUSSA , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Danielle SIMONNET , Marie TOUBIANA , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Alexis GOVCIYAN , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Eric PLIEZ , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Paul SIMONDON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏËB , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

V72 . relatif à la mise en place à l'AP-HP d'un accueil téléphonique ou technologique.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	146	17	163	77	0	0	0	69

Horodatage du vote : 15/04/2021 11:03

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Alexandra CORDEBARD , Daniel-Georges COURTOIS , Jean-Philippe DAVIAUD , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Nelly GARNIER , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Jean-Noël AQUA , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIEU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Jean-Baptiste OLIVIER , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Karim ZIADY .

V73 . relatif aux comités de voisinage de la Salle de consommation à moindre risque et à la publication de statistiques.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	149	14	163	34	64	0	0	51

Horodatage du vote : 15/04/2021 11:10

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.

Pour

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Florence BERTHOUT , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Marie-Claire CARRERE-GEE , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUASSA , Béatrice LECOUTURIER , Gérard LOUREIRO , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Aurélie PIRILLO , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Patrick BLOCHE , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , François VAUGLIN .

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Héléne BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Héléne JACQUEMONT , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Eric PLIEZ , Jérémy REDLER , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Francis SZPINER , Anne-Claire TYSSANDIER , Karim ZIADY .

2021 DCPA 8 Signature du PACTE Bois-Biosourcés portée par la FIBOIS Ile-de-France.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	151	12	163	78	0	0	0	73

Horodatage du vote : 15/04/2021 11:23

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Emmanuel COBLENCÉ , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Alix BOUGERET , Colombe BROSEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Jérémy REDLER , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON .

2021 DLH 68 Réalisation d'une matériauthèque pour la construction écologique par l'Agence Parisienne du Climat, dans le cadre du budget participatif - Subvention (24.900 euros).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	152	11	163	83	0	0	0	69

Horodatage du vote : 15/04/2021 11:25

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKLİ , Grégory CANAL , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , David BELLiard , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OLALDJ , Alix BOUGERET , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Rachida DATI , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , HÉLÈNE JACQUEMONT , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	154	9	163	70	28	2	0	54

Horodatage du vote : 15/04/2021 11:46

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.**Pour**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKLİ , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Karim ZIADY .

Contre

Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Véronique BUCAILLE , Pierre CASANOVA , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Béatrice LECOUTURIER , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Aurélie PIRILLO , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

Abstention

Emmanuelle DAUVERGNE , Nelly GARNIER .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

David ALPHAND , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Héléne BIDARD , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Alix BOUGERET , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Hamidou SAMAKE , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

2021 DDCT 22 Subventions à 72 associations pour le financement de 97 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	154	9	163	85	1	7	0	61

Horodatage du vote : 15/04/2021 11:47

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Rudolph GRANIER , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Daniëlle SIMONNET , Florian SITBON , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Pierre CASANOVA .

Abstention

Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , Sandra BOËLLE , François CONNAULT , Emmanuelle DAUVERGNE , Aurélie PIRILLO .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Philippe GOUJON , Alexis GOVCYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

2021 DLH 17 Contribution financière (300.000 euros) à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	92	0	4	0	59

Horodatage du vote : 15/04/2021 11:58

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKLI , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCYAN , Rudolph GRANIER , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUESSA , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre**Abstention**

Antoine BEAUQUIER , Sandra BOËLLE , Véronique BUCAILLE , Aurélie PIRILLO .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Elisabeth STIBBE , Francis SZPNER , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

2021 DLH 52 Location de l'immeuble 31, rue Pouchet (17e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	61	41	0	0	53

Horodatage du vote : 15/04/2021 12:03

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Ian BROSSAT , Delphine BÜRKLİ , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCE , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , Karim ZIADY .

Contre

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUASSA , Béatrice LECOOUTURIER , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Jacques BAUDRIER , David BELLIARD , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Nelly GARNIER , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

V75 . relatif à l'attribution de logements sociaux.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	155	8	163	1	81	0	0	73

Horodatage du vote : 15/04/2021 12:51

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

Danielle SIMONNET .

Contre

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Patrick VIRY .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non votants**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , Héléne BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Héléne JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	63	18	11	0	63

Horodatage du vote : 15/04/2021 12:52

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

Frédéric BADINA-SERPETTE , Jean-Didier BERTHAULT , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENC , Maxime COCHARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Anessa LAHOUSSA , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Véronique BUCAILLE , Stéphane CAPLIEZ , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Philippe GOUJON , Gérard LOUREIRO , Emmanuel MESSAS , Jérémy REDLER , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER .

Abstention

David ALPHAND , Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKL , Pierre CASANOVA , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED , Béatrice LECOUTURIER , Jean-Baptiste OLIVIER , Hanna SEBBAH , Francis SZPINER .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Héléne BIDARD , Célia BLAUEL , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBAR , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Héléne JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

2021 DLH 67 Convention parisienne d'attribution des logements sociaux.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	58	0	30	0	67

Horodatage du vote : 15/04/2021 12:52

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKL , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏËB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Karim ZIADY .

Contre**Abstention**

David ALPHAND , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nelly GARNIER , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUASSA , Béatrice LECOUTURIER , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Jérémy REDLER , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Barbara GOMES , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	61	27	2	0	65

Horodatage du vote : 15/04/2021 13:03

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA .

Contre

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Véronique BUCAILLE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Philippe GOUJON , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Francis SZPNER , Marie TOUBIANA , Patrick VIRY .

Abstention

Pierre CASANOVA , Béatrice LECOUTURIER .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Célia BLAUEL , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

V78 . relatif à l'utilisation intercalaire du patrimoine public parisien vacant.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	155	8	163	16	59	0	0	80

Horodatage du vote : 15/04/2021 13:09

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

Frédéric BADINA-SERPETTE , Alice COFFIN , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Jérôme GLEIZES , Geneviève LARDY WORINGER , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloé SAGASPE , Alice TIMSIT , Léa VASA .

Contre

Maya AKKARI , David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Emmanuel COBLANCE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jean-Philippe GILLET , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Anne HIDALGO , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Eric LEJOINDRE , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Laurence PATRICE , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Patrick VIRY .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Célia BLAUDEL , Nicolas BONNET-OUALDJI , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROUSSEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Jérémy REDLER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPNER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	155	8	163	53	22	2	0	78

Horodatage du vote : 15/04/2021 13:10

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAULT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Karim ZIADY .

Contre

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Aurélie PIRILLO , Patrick VIRY .

Abstention

Florence BERTHOUT , Delphine BÜRKL .

N'ont pas pris part au vote

Non votants

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Gérard LOUREIRO , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Jérémy REDLER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

V79 . relatif à la rotation des logements dans le parc social.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	156	7	163	35	49	0	0	72

Horodatage du vote : 15/04/2021 13:14

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUESSA , Béatrice LECOUTURIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Aurélie PIRILLO , Hanna SEBBAH , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non votants**

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Hélène BIDARD , Célia BLAUEL , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Gérard LOUREIRO , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

2021 DICOM 16 40e anniversaire de l'élection de F. Mitterrand.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	157	6	163	48	0	21	0	88

Horodatage du vote : 15/04/2021 14:41

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Frédéric BADINA-SERPETTE , René-François BERNARD , Patrick BLOCHE , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Karim ZIADY .

Contre**Abstention**

David ALPHAND , Véronique BALDINI , Anne BIRABEN , Jack-Yves BOHBOT , Véronique BUCAILLE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Nelly GARNIER , Philippe GOUJON , Nicolas JEANNETÉ , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Elisabeth STIBBE , Francis SZPNER , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emmanuel MESSAS , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

2021 DU 53 Acquisition d'un local commercial 4 rue Dejean (18e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	157	6	163	52	0	16	0	89

Horodatage du vote : 15/04/2021 14:46

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Frédéric BADINA-SERPETTE, Célia BLAUDEL, Patrick BLOCHE, Delphine BÜRKL, Thomas CHEVANDIER, Emmanuel COBLENCE, Alice COFFIN, Alexandra CORDEBARD, Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Jean-Philippe DAVIAUD, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Rémi FERAUD, Alexandre FLORENTIN, Afaf GABELOTAUD, Jacques GALVANI, Geneviève GARRIGOS, Jérôme GLEIZES, Barbara GOMES, Alexis GOVCIYAN, Emmanuel GRÉGOIRE, Antoine GUILLOU, Anne HIDALGO, Boris JAMET-FOURNIER, Dominique KIELEMOËS, Pénélope KOMITES, Johanne KOUASSI, Geneviève LARDY WORINGER, Nathalie LAVILLE, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Florentin LETISSIER, Emile MEUNIER, Christophe NAJDOVSKI, Arnaud NGATCHA, Aminata NIAKATÉ, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Olivia POLSKI, Audrey PULVAR, Sylvain RAIFAUD, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Carine ROLLAND, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Hamidou SAMAKE, Hanna SEBBAH, Danielle SIMONNET, Florian SITBON, Alice TIMSIT, Léa VASA, Karim ZIADY.

Contre**Abstention**

David ALPHAND, René-François BERNARD, Jack-Yves BOHBOT, Véronique BUCAILLE, Daniel-Georges COURTOIS, Jeanne D'HAUTESERRE, Agnès EVREN, Nelly GARNIER, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Anessa LAHOUSSA, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Valérie MONTANDON, Jean-Baptiste OLIVIER, Francis SZPINER, Aurélien VÉRON.

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI, Jean-Noël AQUA, Samia BADAT-KARAM, Vincent BALADI, Véronique BALDINI, Jacques BAUDRIER, Antoine BEAUQUIER, David BELLiard, Jean-Didier BERTHAULT, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Anne BIRABEN, Sandra BOËLLE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Alix BOUGERET, Geoffroy BOULARD, Pierre-Yves BOURNAZEL, Anne-Claire BOUX, Ian BROSSAT, Colombe BROSEL, Grégory CANAL, Stéphane CAPLIEZ, Gauthier CARON-THIBAUT, Marie-Claire CARRERE-GEE, Pierre CASANOVA, Sandrine CHARNOZ, Maxime COCHARD, François CONNAULT, Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Inès DE RAGUENEL, François-Marie DIDIER, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Nour DURAND-RAUCHER, Léa FILOCHE, Maud GATEL, Jean-Philippe GILLET, Antoinette GUHL, Céline HERVIEU, Frédéric HOCQUARD, Catherine IBLED, Hélène JACQUEMONT, Nicolas JEANNETÉ, Halima JEMNI, Fatoumata KONÉ, Brigitte KUSTER, Jean LAUSSUCQ, Jean-Pierre LECOQ, Béatrice LECOUTURIER, Franck LEFEVRE, Maud LELIEVRE, Dan LERT, Véronique LEVIEUX, Jérôme LORIAU, Gérard LOUREIRO, Carline LUBIN-NOËL, Roger MADEC, Nathalie MAQUOI, Franck MARGAIN, Douchka MARKOVIC, Jacques MARTIAL, Jean-François MARTINS, Emmanuel MESSAS, Camille NAGET, Nicolas NORDMAN, Frédéric PECHENARD, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Eric PLIEZ, Raphaëlle PRIMET, Pierre RABADAN, Jérémy REDLER, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Emmanuelle RIVIER, Chloe SAGASPE, Hermano SANCHES RUIVO, Paul SIMONDON, Anne SOUYRIS, Elisabeth STIBBE, Karen TAÏEB, Delphine TERLIZZI, Anouch TORANIAN, Marie TOUBIANA, Anne-Claire TYSSANDIER, François VAUGLIN, Dominique VERSINI, Patrick VIRY.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	157	6	163	95	0	6	1	55

Horodatage du vote : 15/04/2021 15:20

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENC , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

Jean-Noël AQUA , René-François BERNARD , Nicolas BONNET-OULALDJ , Maxime COCHARD , Jean-Philippe GILLET , Camille NAGET .

N'ont pas pris part au vote

Frédéric BADINA-SERPETTE .

Non Votants

Maya AKKARI , Vincent BALADI , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Alice COFFIN , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

2021 DU 60 Modernisation et extension de la Gare du Nord (10e) - Avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial conclu avec la SA Gare du Nord 2024.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	158	5	163	71	1	27	1	58

Horodatage du vote : 15/04/2021 15:21

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

David ALPHAND , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLJ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Danielle SIMONNET .

Abstention

Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , René-François BERNARD , Nicolas BONNET-OULALDJ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Emmanuelle DAUVERGNE , Nour DURAND-RAUCHER , Alexandre FLORENTIN , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Antoinette GUHL , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Chloe SAGASPE , Anne SOUYRIS , Alice TIMSIT , Léa VASA .

N'ont pas pris part au vote

Frédéric BADINA-SERPETTE .

Non Votants

Maya AKKARI , Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Hélène BIDARD , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Colombe BROSSSEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , François CONNAULT , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Elisabeth STIBBE , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI .

V80 . relatif à une concertation sur la fermeture de l'hôpital Bichat.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	158	5	163	36	67	2	0	53

Horodatage du vote : 15/04/2021 15:51

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Nicolas BONNET-OULALDJ , Geoffroy BOULARD , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Pénélope KOMITES , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Raphaëlle PRIMET , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Colombe BROSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Abstention

Anessa LAHOUASSA , Audrey PULVAR .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , Héléne BIDARD , Célia BLAUEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Alice COFFIN , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Héléne JACQUEMONT , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Paul SIMONDON , Francis SZPINER , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	158	5	163	65	20	16	0	57

Horodatage du vote : 15/04/2021 15:51

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

Frédéric BADINA-SERPETTE , David BELLIARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , Ariel WEIL .

Contre

Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Stéphane CAPLIEZ , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Agnès EVREN , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Jérémy REDLER , Francis SZPINER , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Abstention

Florence BERTHOUT , Delphine BÜRKLI , Marie-Claire CARRERE-GEE , Emmanuelle DAUVERGNE , Jeanne D'HAUTESERRE , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Nicolas JEANNETÉ , Anessa LAHOUASSA , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Anne-Claire TYSSANDIER .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Héléne BIDARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Frédéric HOCQUARD , Héléne JACQUEMONT , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Paul SIMONDON , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

A109 . relatif à un diagnostic plomb des abords de la cathédrale et du chantier.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	118	0	8	0	33

Horodatage du vote : 15/04/2021 16:35

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUASSA , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danièle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Ariel WEIL .

Contre**Abstention**

Antoine BEAUQUIER , Sandra BOËLLE , François CONNAULT , Emmanuelle DAUVERGNE , Maud GATEL , Béatrice LECOUTURIER , Franck MARGAIN , Aurélie PIRILLO .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Vincent BALADI , David BELLARD , Hélène BIDARD , Jack-Yves BOHBOT , Ian BROSSAT , Colombe BROSEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , François DAGNAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Antoine GUILLOU , Brigitte KUSTER , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jérémy REDLER , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Delphine TERLIZZI , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	85	1	38	0	35

Horodatage du vote : 15/04/2021 16:36

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Florence BERTHOUT , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Jean-Philippe DAVIAUD , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , Patrick VIRY .

Contre

Samia BADAT-KARAM .

Abstention

David ALPHAND , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Béatrice LECOUTURIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Aurélie PIRILLO , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON , Ariel WEIL .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Vincent BALADI , David BELLARD , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Antoine GUILLOU , Halima JEMNI , Geneviève LARDY WORINGER , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Olivia POLSKI , Jérémy REDLER , Hamidou SAMAKE , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

2021 SG 20 Projet d'aménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame-de-Paris (4e) - Approbation de la réalisation de l'opération.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	131	1	1	0	26

Horodatage du vote : 15/04/2021 16:37

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Nicolas BONNET-OUALDJI , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Béatrice LECOUTURIER , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASSE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Emmanuelle DAUVERGNE .

Abstention

Brigitte KUSTER .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Vincent BALADI , David BELLARD , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Alice COFFIN , François DAGNAUD , Nelly GARNIER , Barbara GOMES , Antoine GUILLOU , Geneviève LARDY WORINGER , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Aminata NIAKATÉ , Jérémy REDLER , François VAUGLIN , Dominique VERSINI .

V110 . relatif au Centre européen du Judaïsme.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	105	0	0	1	53

Horodatage du vote : 15/04/2021 16:50

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENC , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Geneviève LARDY WORINGER , Béatrice LECOUTURIER , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMEROMICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Francis SZPNER , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote**

Anne-Claire TYSSANDIER .

Non Votants

Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoine GUILLOU , Boris JAMET-FOURNIER , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Danielle SIMONNET , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

V83 . relatif à la préservation des terres agricoles de Gonesse.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	22	74	10	5	49

Horodatage du vote : 15/04/2021 17:01

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

Frédéric BADINA-SERPETTE , Anne-Claire BOUX , Alice COFFIN , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Jérôme GLEIZES , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Sylvain RAIFAUD , Chloe SAGASPE , Alice TIMSIT , Léa VASA .

Contre

Maya AKKARI , Samia BADAT-KARAM , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Colombe BROSSEL , Marie-Claire CARRERE-GEE , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Patrick VIRY , Karim ZIADY .

Abstention

Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Nicolas BONNET-OULALDJ , Maxime COCHARD , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Camille NAGET , Béatrice PATRIE , Hanna SEBBAH .

N'ont pas pris part au vote

Florence BERTHOUT , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLI , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED .

Non Votants

David ALPHAND , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , François DAGNAUD , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Philippe GOUJON , Céline HERVIEU , Hélène JACQUEMONT , Johanne KOUASSI , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

V85 . relatif au projet d'aménagement de la Gare d'Austerlitz.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	58	45	3	1	53

Horodatage du vote : 15/04/2021 17:30

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Marie-Claire CARRERE-GEE , Alice COFFIN , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Florentin LETISSIER , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloé SAGASPE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Pénélope KOMITES , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONNET , Florian SITBON .

Abstention

Emmanuelle DAUVERGNE , Maud GATEL , Frédéric HOCQUARD .

N'ont pas pris part au vote

Frédéric BADINA-SERPETTE .

Non Votants

Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , François DAGNAUD , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Antoine GUILLOU , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

V86 . relatif à la révision du projet du Pôle Austerlitz.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	61	48	0	1	50

Horodatage du vote : 15/04/2021 17:31

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoinette GUHL , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Chloe SAGASPE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON .

Abstention**N'ont pas pris part au vote**

Frédéric BADINA-SERPETTE .

Non Votants

Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , François CONNAULT , François DAGNAUD , Marie-Caroline DOUCERÉ , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Antoine GUILLOU , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

V87 . relatif au projet "Austerlitz gare" porté par la SEMAPA.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	61	46	2	1	50

Horodatage du vote : 15/04/2021 17:32

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Chloe SAGASPE , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Afaf GABELOTAUD , Jean-Philippe GILLET , Emmanuel GRÉGOIRE , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Pénélope KOMITES , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON .

Abstention

Emmanuelle DAUVERGNE , Frédéric HOCQUARD .

N'ont pas pris part au vote

Frédéric BADINA-SERPETTE .

Non Votants

Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , François CONNAULT , François DAGNAUD , Marie-Caroline DOUCERÉ , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

V88 . relatif à l'aménagement du site Tour Eiffel.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	57	48	0	0	55

Horodatage du vote : 15/04/2021 17:44

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Jean LAUSSUCQ , Florentin LETISSIER , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Chloe SAGASPE , Hanna SEBBAH , Francis SZPINER , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Hélène BIDARD , Célia BLAUEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Ariel WEIL .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , Jean-Didier BERTHAULT , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , François CONNAULT , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Inès DE RAGUENEL , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Antoinette GUHL , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Sylvain RAIFAUD , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

V89 . relatif à l'aménagement du site Trocadéro - Tour Eiffel.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	159	4	163	43	66	0	0	50

Horodatage du vote : 15/04/2021 17:47

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLİ , Grégory CANAL , Marie-Claire CARRERE-GEE , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Jean LAUSSUCQ , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jérôme GLEIZES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT , Ariel WEIL .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Ian BROSSAT , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , François CONNAULT , Jérôme COUMET , Inès DE RAGUENEL , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Boris JAMET-FOURNIER , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Frédéric PECHENARD , Aurélie PIRILLO , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

V90 . relatif à la création de logements sociaux et d'équipements publics au sein des biens de la Ville.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	64	29	5	0	62

Horodatage du vote : 15/04/2021 17:53

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT .

Contre

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Geoffroy BOULARD , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Pierre RABADAN , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

Abstention

Florence BERTHOUT , Delphine BÜRKLI , Alexis GOVCIYAN , Catherine IBLED , Hanna SEBBAH .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Jérôme COUTMET , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Philippe GOUJON , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Arnaud NGATCHA , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

V91 . relatif à la parcelle du Garage Nation dans le quartier Picpus/Nation (12e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	35	55	1	0	69

Horodatage du vote : 15/04/2021 18:02

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Hanna SEBBAH , Francis SZPINER , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Célia BLAUEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Raphaëlle PRIMET , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hamidou SAMAKE , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Léa VASA .

Abstention

Rémi FERAUD .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Jean-Noël AQUA , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Jean-Didier BERTHAULT , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Delphine BÜRKL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Nicolas JEANNETÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Chloe SAGASPE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

V92 . relatif aux enquêtes en ligne sur la nouvelle esthétique parisienne.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	28	58	0	0	74

Horodatage du vote : 15/04/2021 18:13

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

David ALPHAND , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Delphine BÜRKLİ , Grégory CANAL , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Maud GATEL , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Francis SZPINER , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jacques BAUDRIER , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Jérôme COUMET , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Douchka MARKOVIC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , René-François BERNARD , Héléne BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

V93 . relatif à l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (5e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non votants
Membres	160	3	163	28	59	0	0	73

Horodatage du vote : 15/04/2021 18:22

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

David ALPHAND , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLİ , Grégory CANAL , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Maud GATEL , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Jérôme LORIAU , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Hanna SEBBAH , Francis SZPINER , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Jacques BAUDRIER , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Karen TAÏEB , Alice TIMSIT .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non votants**

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Laurence PATRICE , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

2021 DJS 52 Centres Paris Anim' Bessie Smith, Annie Fratellini, Musidora, Pina Bausch et son annexe Maya Angelou (12e) - Avenant à convention de délégation de service public avec l'association CLAJE (12e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	86	0	0	0	74

Horodatage du vote : 15/04/2021 18:43

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Jacques GALVANI , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Patrick VIRY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , François CONNAULT , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Gérard LOUREIRO , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINDER , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

2021 DJS 90 Tarifs applicables aux activités accueillies au sein de l'immeuble communal 4, place du Louvre (1er).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	85	0	0	0	75

Horodatage du vote : 15/04/2021 18:50

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Florence BERTHOUT , Héléne BIDARD , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Héléne JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Patrick VIRY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , François CONNAULT , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Antoine GUILLOU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Gérard LOUREIRO , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Elisabeth STIBBE , Francis SZPNER , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

2021 DLH 72 Immeuble communal 4, place du Louvre (1er) - Fixation du tarif d'occupation du domaine public et attribution d'aide en nature à l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	67	0	24	0	69

Horodatage du vote : 15/04/2021 19:15

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

Contre

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Véronique BUCAILLE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Agnès EVREN , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Francis SZPINER , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , René-François BERNARD , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Inès DE RAGUENEL , Lamia EL AARAJE , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏËB , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

V96 . relatif aux activités à destination des jeunes pour l'été 2021.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	95	0	0	0	65

Horodatage du vote : 15/04/2021 19:20

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Dominique VERSINI , Patrick VIRY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUUEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Philippe GOUJON , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Emmanuelle RIVIER , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Amendement de l'exécutif sur V97

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	49	6	36	0	69

Horodatage du vote : 15/04/2021 19:33

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Emmanuel COBLENCE , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

Contre

Nicolas BONNET-OULALDJ , Maxime COCHARD , Nathalie MAQUOI , Camille NAGET , Béatrice PATRIE , Danielle SIMONNET .

Abstention

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Delphine BÜRKLİ , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Maud GATEL , Alexis GOVCYAN , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Hanna SEBBAH , Francis SZPNER , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Arnaud NGATCHA , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Anne SOUYRIS , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

V97 . relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les écoles, collèges et lycées.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	65	1	33	0	61

Horodatage du vote : 15/04/2021 19:33

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKLİ , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , François DAGNAUD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Roger MADEC , Jacques MARTIAL , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

Contre

Emmanuelle PIERRE-MARIE .

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Sandra BOËLLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Daniel-Georges COURTOIS , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Maud GATEL , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Jean-Baptiste OLIVIER , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Francis SZPINER , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Emmanuelle DAUVERGNE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Arnaud NGATCHA , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Hermano SANCHES RUIVO , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Marie TOUBIANA , Léa VASA , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

2021 DASCO 9 Collèges publics, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement, et subventions pour travaux.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	92	0	0	0	68

Horodatage du vote : 15/04/2021 19:34

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKLI , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Corine FAUGERON , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Valérie MONTANDON , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Patrick VIRY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , René-François BERNARD , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Gauthier CARON-THIBAUT , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Arnaud NGATCHA , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

V98 . relatif aux moyens du dispositif.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	4	70	1	0	85

Horodatage du vote : 15/04/2021 19:56

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

Sandrine CHARNOZ , Rachida DATI , Hanna SEBBAH , Danielle SIMONNET .

Contre

Maya AKKARI , David ALPHAND , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALDJ , Anne-Claire BOUX , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Emmanuel COBLANCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Abstention

Jean-Noël AQUA .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROUSSEL , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , François CONNAULT , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Hermano SANCHES RUIVO , Elisabeth STIBBE , Karen TAÏEB , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON .

2021 DASCO 29 Contrat entre la Ville de Paris et les familles parisiennes dans le cadre de l'inscription des enfants aux vacances Arc-en-Ciel.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	89	0	0	0	71

Horodatage du vote : 15/04/2021 19:56

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OUALALDJ , Anne-Claire BOUX , Delphine BÜRKLİ , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Aouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON .

V101 . relatif à une offre supplémentaire de séjours de vacances pour l'été 2021.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	93	0	0	0	67

Horodatage du vote : 15/04/2021 19:57

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Véronique BALDINI , David BELLARD , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OLALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Catherine DUMAS , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre**Abstention****N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , Anne BIRABEN , Célia BLAUEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Nicolas NORDMAN , Béatrice PATRIE , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Elisabeth STIBBE , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON .

V99 . relatif à la mobilisation du lycée "Lazare Ponticelli" lors des travaux de la cité scolaire "Gabriel Fauré".

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	63	20	1	0	76

Horodatage du vote : 15/04/2021 20:04

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **ADOPTÉE**.

Pour

Frédéric BADINA-SERPETTE , Florence BERTHOUT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Alexis GOVCIYAN , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

Contre

Véronique BALDINI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Alix BOUGERET , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Philippe GOUJON , Hélène JACQUEMONT , Nicolas JEANNETÉ , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Francis SZPINER , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

Abstention

Maud GATEL .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Maya AKKARI , David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLiard , Hélène BIDARD , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Jérôme GLEIZES , Rudolph GRANIER , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Anne HIDALGO , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Carline LUBIN-NOËL , Roger MADEC , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

V100 . relatif à une expérimentation de petits déjeuners gratuits dans les écoles maternelles et élémentaires.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	87	0	8	0	65

Horodatage du vote : 15/04/2021 20:11

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Frédéric BADINA-SERPETTE , Antoine BEAUQUIER , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Florence BERTHOUT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , Alice COFFIN , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Carine ROLLAND , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Francis SZPNER , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Léa VASA , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre**Abstention**

Jean-Noël AQUA , Nicolas BONNET-OULALDJ , Maxime COCHARD , Jean-Philippe GILLET , Camille NAGET , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Marie-José RAYMOND-ROSSI .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

Maya AKKARI , David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLiard , Hélène BIDARD , Célia BLAUEL , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Jérôme GLEIZES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON .

V102 . relatif à la procédure d'affectation des élèves parisiens en lycée général et technologique.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	50	26	9	0	75

Horodatage du vote : 15/04/2021 20:18

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Gauthier CARON-THIBAUT , Emmanuel COBLANCE , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Dan LERT , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre

Samia BADAT-KARAM , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Rachida DATI , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Nelly GARNIER , Philippe GOUJON , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Valérie MONTANDON , Danielle SIMONNET , Francis SZPINER , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

Abstention

Jean-Noël AQUA , Florence BERTHOUT , Delphine BÜRKLI , Jean-Philippe GILLET , Alexis GOVCIYAN , Camille NAGET , Béatrice PATRIE , Eric PLIEZ , Hanna SEBBAH .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

David ALPHAND , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Hélène BIDARD , Célia BLAUDEL , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OUALDJI , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Colombe BROSSEL , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Emmanuelle DAUVERGNE , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUESSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON .

V104 . relatif à la création d'une ludothèque rue Turgot (9e).

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	30	63	0	0	67

Horodatage du vote : 15/04/2021 20:27

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Pierre-Yves BOURNAZEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Maud GATEL , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Maud LELIEVRE , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Hanna SEBBAH , Francis SZPINER , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

Contre

Maya AKKARI , Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Colombe BROSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCÉ , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Karim ZIADY .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Anne-Claire BOUX , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Aurélien VÉRON , Ariel WEIL .

V105 . relatif au personnel dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	26	60	0	0	74

Horodatage du vote : 15/04/2021 20:33

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Sandra BOËLLE , Alix BOUGERET , Delphine BÜRKLI , François CONNAULT , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Maud GATEL , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Hanna SEBBAH , Francis SZPINER , Patrick VIRY .

Contre

Jean-Noël AQUA , Frédéric BADINA-SERPETTE , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , François VAUGLIN , Dominique VERSINI , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Abstention**N'ont pas pris part au vote****Non Votants**

Maya AKKARI , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Célia BLAUEL , Jack-Yves BOHBOT , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Véronique BUCAILLE , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Nathalie LAVILLE , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , Aurélien VÉRON .

2021 DAE 112 Subvention (5.000 euros) à La Mutuelle des Etudiants - Stands Alimental.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	78	0	5	0	77

Horodatage du vote : 15/04/2021 20:43

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.**Pour**

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Patrick BLOCHE , Sandra BOËLLE , Pierre-Yves BOURNAZEL , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSSEL , Véronique BUCAILLE , Delphine BÜRKLI , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Nelly GARNIER , Geneviève GARRIGOS , Maud GATEL , Jérôme GLEIZES , Alexis GOVCIYAN , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Halima JEMNI , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Maud LELIEVRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Nathalie MAQUOI , Jacques MARTIAL , Christophe NAJDOVSKI , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Hanna SEBBAH , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Léa VASA , Dominique VERSINI , Patrick VIRY , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Contre**Abstention**

Jean-Noël AQUA , Antoine BEAUQUIER , Camille NAGET , Béatrice PATRIE , Aurélie PIRILLO .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Héléne BIDARD , Célia BLAUEL , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Ian BROSSAT , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Mahor CHICHE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Inès DE RAGUENEL , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Héléne JACQUEMONT , Dominique KIELEMOËS , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Eric LEJOINDRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Emmanuel MESSAS , Emile MEUNIER , Valérie MONTANDON , Arnaud NGATCHA , Aminata NIAKATÉ , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Raphaëlle PRIMET , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Jérémy REDLER , Hermano SANCHES RUIVO , Danielle SIMONNET , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Karen TAÏEB , Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON .

V106 . relatif aux dispositifs de protection de l'enfance et aux mineurs non accompagnés.

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	4	69	3	0	84

Horodatage du vote : 15/04/2021 21:23

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est REJETÉE.**Pour**

Stéphane CAPLIEZ , Emmanuel MESSAS , Jérémy REDLER , Danielle SIMONNET .

Contre

Maya AKKARI , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Colombe BROUSSEL , Véronique BUCAILLE , Gauthier CARON-THIBAUT , Marie-Claire CARRERE-GEE , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCÉ , François CONNAULT , Alexandra CORDEBARD , Jérôme COUMET , Emmanuelle DAUVERGNE , Jean-Philippe DAVIAUD , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Rudolph GRANIER , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Nicolas JEANNETÉ , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Anne-Claire TYSSANDIER , Dominique VERSINI , Patrick VIRY .

Abstention

Maud LELIEVRE , Camille NAGET , Béatrice PATRIE .

N'ont pas pris part au vote**Non Votants**

David ALPHAND , Jean-Noël AQUA , Samia BADAT-KARAM , Frédéric BADINA-SERPETTE , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Delphine BÜRKL , Grégory CANAL , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Jeanne D'HAUTESERRE , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Maud GATEL , Jean-Philippe GILLET , Jérôme GLEIZES , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Halima JEMNI , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Sylvain RAIFAUD , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	59	2	18	0	81

Horodatage du vote : 15/04/2021 21:23

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Célia BLAUEL , Patrick BLOCHE , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Danielle SIMONNET , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏËB , Delphine TERLIZZI , Léa VASA , Dominique VERSINI , Ariel WEIL .

Contre

Samia BADAT-KARAM , Franck MARGAIN .

Abstention

David ALPHAND , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Véronique BUCAILLE , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Inès DE RAGUENEL , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Maud GATEL , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Maud LELIEVRE , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Nicolas BONNET-OULALDJ , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Delphine BÜRKLI , Grégory CANAL , Stéphane CAPLIEZ , Pierre CASANOVA , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , François-Marie DIDIER , Agnès EVREN , Rémi FERAUD , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Céline HERVIEU , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Véronique LEVIEUX , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Emmanuel MESSAS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Pierre RABADAN , Jérémy REDLER , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Karim ZIADY .

Désignation de représentants

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	160	3	163	58	0	24	0	78

Horodatage du vote : 15/04/2021 21:24

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est **UNANIMITÉ**.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Célia BLAUDEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROUSSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Lamia EL AARAJE , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloé SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Alice TIMSIT , Anouch TORANIAN , Dominique VERSINI .

Contre

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Véronique BUCAILLE , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Maud GATEL , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Franck MARGAIN , Emmanuel MESSAS , Jérémy REDLER , Danielle SIMONNET , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLIARD , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Delphine BÜRKL , Grégory CANAL , Pierre CASANOVA , Thomas CHEVANDIER , Alice COFFIN , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Afaf GABELOTAUD , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Boris JAMET-FOURNIER , Pénélope KOMITES , Johanne KOUASSI , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Maud LELIEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Douchka MARKOVIC , Jean-François MARTINS , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Aurélie PIRILLO , Eric PLIEZ , Raphaëlle PRIMET , Emmanuelle RIVIER , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Marie TOUBIANA , Léa VASA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Ariel WEIL , Karim ZIADY .

Vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une description

	Voteants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Voteants
Membres	160	3	163	67	0	24	0	69

Horodatage du vote : 15/04/2021 21:25

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Maya AKKARI , Frédéric BADINA-SERPETTE , Célia BLAUEL , Patrick BLOCHE , Nicolas BONNET-OULALDJ , Anne-Claire BOUX , Colombe BROSEL , Gauthier CARON-THIBAUT , Sandrine CHARNOZ , Thomas CHEVANDIER , Mahor CHICHE , Emmanuel COBLENCE , Maxime COCHARD , Alice COFFIN , Alexandra CORDEBARD , Jean-Philippe DAVIAUD , Nour DURAND-RAUCHER , Corine FAUGERON , Rémi FERAUD , Léa FILOCHE , Afaf GABELOTAUD , Jacques GALVANI , Geneviève GARRIGOS , Jérôme GLEIZES , Emmanuel GRÉGOIRE , Antoine GUILLOU , Céline HERVIEU , Anne HIDALGO , Boris JAMET-FOURNIER , Halima JEMNI , Dominique KIELEMOËS , Fatoumata KONÉ , Johanne KOUASSI , Geneviève LARDY WORINGER , Nathalie LAVILLE , Eric LEJOINDRE , Marie-Christine LEMARDELEY , Véronique LEVIEUX , Jacques MARTIAL , Jean-François MARTINS , Emile MEUNIER , Camille NAGET , Aminata NIAKATÉ , Nicolas NORDMAN , Laurence PATRICE , Béatrice PATRIE , Emmanuelle PIERRE-MARIE , Eric PLIEZ , Olivia POLSKI , Audrey PULVAR , Pierre RABADAN , Sylvain RAIFAUD , Marie-José RAYMOND-ROSSI , Raphaëlle RÉMY-LELEU , Emmanuelle RIVIER , Carine ROLLAND , Jean-Luc ROMERO-MICHEL , Chloe SAGASPE , Hamidou SAMAKE , Paul SIMONDON , Florian SITBON , Anne SOUYRIS , Karen TAÏEB , Delphine TERLIZZI , Anouch TORANIAN , Léa VASA , Dominique VERSINI .

Contre

Abstention

David ALPHAND , Samia BADAT-KARAM , René-François BERNARD , Jean-Didier BERTHAULT , Anne BIRABEN , Véronique BUCAILLE , Stéphane CAPLIEZ , Marie-Claire CARRERE-GEE , François CONNAULT , Inès DE RAGUENEL , François-Marie DIDIER , Marie-Caroline DOUCERÉ , Catherine DUMAS , Maud GATEL , Rudolph GRANIER , Nicolas JEANNETÉ , Maud LELIEVRE , Carline LUBIN-NOËL , Delphine MALACHARD DES REYSSIERS , Emmanuel MESSAS , Jérémie REDLER , Danielle SIMONNET , Anne-Claire TYSSANDIER , Patrick VIRY .

N'ont pas pris part au vote

Non Voteants

Jean-Noël AQUA , Vincent BALADI , Véronique BALDINI , Jacques BAUDRIER , Antoine BEAUQUIER , David BELLARD , Florence BERTHOUT , Hélène BIDARD , Sandra BOËLLE , Jack-Yves BOHBOT , Alix BOUGERET , Geoffroy BOULARD , Pierre-Yves BOURNAZEL , Ian BROSSAT , Delphine BÜRKL , Grégory CANAL , Pierre CASANOVA , Jérôme COUMET , Daniel-Georges COURTOIS , François DAGNAUD , Rachida DATI , Emmanuelle DAUVERGNE , Claire DE CLERMONT-TONNERRE , Jeanne D'HAUTESERRE , Lamia EL AARAJE , Agnès EVREN , Alexandre FLORENTIN , Nelly GARNIER , Jean-Philippe GILLET , Barbara GOMES , Philippe GOUJON , Alexis GOVCIYAN , Antoinette GUHL , Frédéric HOCQUARD , Catherine IBLED , Hélène JACQUEMONT , Pénélope KOMITES , Brigitte KUSTER , Anessa LAHOUASSA , Jean LAUSSUCQ , Jean-Pierre LECOQ , Béatrice LECOUTURIER , Franck LEFEVRE , Dan LERT , Florentin LETISSIER , Jérôme LORIAU , Gérard LOUREIRO , Roger MADEC , Nathalie MAQUOI , Franck MARGAIN , Douchka MARKOVIC , Valérie MONTANDON , Christophe NAJDOVSKI , Arnaud NGATCHA , Jean-Baptiste OLIVIER , Frédéric PECHENARD , Carine PETIT , Aurélie PIRILLO , Raphaëlle PRIMET , Hermano SANCHES RUIVO , Hanna SEBBAH , Elisabeth STIBBE , Francis SZPINER , Alice TIMSIT , Marie TOUBIANA , François VAUGLIN , Aurélien VÉRON , Ariel WEIL , Karim ZIADY .